Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

500.989

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XIII

500.989

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SIXIÈME ANNÉE. — 1902

TOME XIII (Janvier-Juin)

MINISTÈRE DU COMMERCE BIBLIOTHÈQUE PARIS

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE
1902

LIBRARY
JAN 2 1 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
c.13

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTRE ORGANISATION SAHARIENNE

C'est devenu presque un lieu commun pour nos Africains, tant leur unanimité est grande à cet égard, de dire que notre organisation de l'extrême Sud ne peut être accomplie d'une manière rationnelle, adéquate au pays, c'est-à-dire économique, qu'à la condition que l'on fasse du Sahara algérien une région administrative spéciale et unique, dotée d'un budget autonome. Mais tant de préjugés, tant de ces sophismes dont vivent et meurent nos parlementaires paraissaient devoir intervenir que l'on désespérait de cette solution logique, nécessaire si l'on ne songe qu'aux réalités africaines. Voici cependant que la question semble être présentée dans ses vrais termes à la Chambre, se trouver même déjà résolue de la manière rationnelle par ceux qui, en ces matières, font d'ordinaire l'opinion de nos députés. Si le gouvernement et la commission du budget ont annoncé, dans la séance du 23 décembre, qu'ils étaient d'accord pour retirer de l'ordre du jour de la Chambre le projet de loi sur l'organisation des troupes sahariennes qui venait d'être déposé, c'est sans doute pour que ce projet soit discuté plus tard, lorsque l'ensemble de notre organisation saharienne sera soumis à l'examen du Parlement. On doit d'autant plus le croire que la commission du budget est résolue à provoquer cet examen d'ensemble. Appelée à discuter des crédits supplémentaires demandés pour l'Algérie, elle s'est prononcée pour leur adoption, mais a soumis

à la Chambre et fait adopter par elle, dans la séance du 23 décembre, une résolution invitant le gouvernement à étudier un projet d'organisation administrative et financière du Sud algérien dont le Parlement pourra être saisi dès sa rentrée. C'était assez dire qu'il ne fallait plus traiter les questions sahariennes selon les nécessités du moment, au jour le jour, mais bien les régler par l'adoption d'une doctrine et d'une administration définitives. Et, en même temps, la commission indiquait au gouvernement quelles devaient être cette organisation et cette doctrine puisque, dans le rapport rédigé en son nom par M. Berthelot, figurait, après un résumé très clair de la situation, la phrase suivante : « Le principe est l'autonomie budgétaire de ces territoires dont les recettes seraient désormais dépensées sur place et devraient suffire à toutes les dépenses normales. » La commission adopte donc les vues et même la confiance de ceux de nos officiers qui se sont fait une spécialité des choses du Sud.

A vrai dire, ce programme implique certainement une critique de ce qui a été fait l'an dernier dans l'extrême Sud. Mais nos « sudistes » eux-mêmes n'ont qu'une admiration absolument limitée pour les errements suivis dans la prise de possession des oasis de la région touatienne. Et comme ces errements ont entraîné des dépenses excessives, près de 19 millions en 1900 et plus de 9 en 1901, on pouvait s'attendre à voir les députés de la commission du budget s'acharner si fort sur un passé si facile à écraser qu'ils ne s'occuperaient guère de l'avenir. On pouvait craindre de voir la Chambre perdre son temps en récriminations justifiées mais stériles, dépasser le but et condamner toute politique saharienne au lieu de s'en prendre seulement aux méthodes déplorables suivies. La chose était à redouter d'une assemblée toujours émotive et portée aux extrêmes. Mais le rapport de M. Berthelot nous est déjà un gage que le débat sera dès le début orienté vers une solution pratique. Sans doute on en dira « de dures » sur la manière dont l'autorité militaire d'Alger a compris notre expansion saharienne. Mais les critiques les plus vives ne seront pas imméritées ni même fâcheuses, puisque, grâce au fait que la commission du budget fait entrevoir des temps meilleurs où le Sahara pourra payer son administration, elles ne tomberont pas sur les innocents, c'est-à-dire sur nos futures

entreprises sahariennes. Il se trouve des députés convaincus de la possibilité de réformes, forts de la réalité des faits sur laquelle ils s'appuient, qui pourront montrer qu'un tonneau des Danaïdes n'est pas nécessairement ouvert devant les contribuables dans l'extrême Sud, qu'on peut le fermer avec un peu de méthode, sans nuire en rien à notre domination sur le pays qui s'étend entre l'Algérie et le Soudan.

Rien ne serait, en effet, plus injuste en cette affaire que de conclure du passé à l'avenir. Les dépenses excessives résultant de l'occupation du Touat n'étaient pas inévitablement nécessitées par la force même des choses. Elles ont eu pour cause des hésitations et même des mauvaises volontés. Nous avons commencé par ne pas savoir nous décider à isoler les oasis, où nous allions opérer, du Sud marocain d'où pouvaient descendre de dangereux nomades dans la région touatienne. Le 28 décembre 1899, nous étions à In-Salah : toute l'affaire du Touat se trouvait donc nécessairement engagée, mais ce n'est que le 25 avril que la colonne Bertrand occupa Igli. Or Igli et le couloir de la Saoura qui y commence, c'est le mince pédoncule qui unit les oasis de l'extrême Sud au Maroc. Le couper, c'était nous mettre à même d'agir à notre aise au Touat, nous assurer de n'y avoir affaire qu'à des sédentaires, en somme peu redoutables. Mais non seulement nous ne nous sommes décidés que trop tard à cette opération qui aurait dû précéder tout le reste, mais encore nous n'avons pas osé la faire complètement. Aux troupes détachées sur la Saoura on a donné des instructions contradictoires avec le but qu'elles avaient à remplir. On leur a imposé la consigne de rester immobiles dans ce pays qu'on ne peut tenir qu'en y courant aussi vite que les nomades auxquels on doit faire la loi. Ce fut l'époque où des circulaires aussi lapidaires qu'invraisemblables interdisaient à nos troupes de « franchir d'un centimètre la frontière de la Zousfana ». Il n'est pas besoin de commenter ces termes en contradiction si flagrante avec les réalités du Sud ; ils étaient inspirés par la peur chronique d'ouvrir, par le Sahara, la question du Maroc. Cette peur, qui nous avait empêchés de commencer par le commencement, d'occuper les points de la Saoura avant d'agir au Touat, ne nous permit pas de rendre cette occupation efficace lorsqu'elle eut été enfin décidée. Aussi les Beraber purent-ils à deux reprises passer impunément tout près de nos postes de la Saoura pour mettre

par instants nos troupes du Gourara dans une situation si difficile et même leur infliger les échecs que l'on sait.

Mais, si nous n'avons pas su vouloir établir dès l'abord du côté de l'Ouest la couverture nécessaire pour agir en sûreté dans les oasis, nous n'avons pas su davantage donner une direction précise et économique à notre action dans ces dernières. Si l'on ne songeait qu'aux réalités du pays, on se demanderait pourquoi, après l'écrasante défaite des bans du Touat à In-Rhrar, au commencement de janvier 1900, on ne permit pas au commandant Baumgarten, puis au colonel d'Eu, qui commandaient au Tidikelt, de remonter le long des bourgades touatiennes et d'en recevoir la soumission en profitant du formidable effet moral produit; il fallut qu'un chef aussi haut placé que le général Servière descendît à son tour au Tidikelt, pour pouvoir enfin, mais seulement en août, prendre le chemin du Touat qui se soumit sans coup férir. On se demanderait aussi pourquoi aucune des grosses et coûteuses colonnes envoyées dans le Sud ne coordonna ses mouvements avec ceux des autres, de manière à produire un maximum d'impression et à en finir d'un seul coup; pourquoi la colonne Ménestrel opéra isolément au Gourara en mai; pourquoi, enfin, la colonne Risbourg, descendant par la Zousfana et la Saoura, se mit seulement en route à la fin de l'année 1900, un mois après le départ de la colonne Servière qu'elle devait cependant couvrir à l'ouest, du côté dangereux.

Si on se bornait à examiner les exigences de la situation dans le Sud, on ne trouverait pas de réponse sérieuse à toutes ces questions, on resterait hors d'état d'expliquer une incohérence qui a coûté si cher. C'est qu'elle n'est pas résultée de difficultés rencontrées sur le terrain : on peut dire que tout ce désordre, qui n'était pas certes l'effet du hasard, est venu de la parfaite mauvaise volonté avec laquelle l'autorité du XIXe corps a collaboré à l'œuvre que le gouvernement général de l'Algérie voulait mener à bien dans le Sud. Ce n'est aujourd'hui un secret pour personne que les rapports furent singulièrement tendus, pendant toute l'année 1900, entre le gouvernement général et la plus haute autorité militaire d'Alger. Le gouvernement lui-même a donné la preuve de l'existence de cette déplorable anarchie en décidant certain changement de personnes et surtout en faisant intervenir le décret du 27 juin 1901, qui soumet le XIXe corps au gouverneur général pour toutes les affaires qui peuvent intéresser la poli-

tique du pays. Depuis ces réformes, une harmonie parfaite n'a cessé de régner à Alger entre l'autorité militaire et le gouvernement général, et on peut en voir l'heureux effet dans les projets beaucoup mieux concertés et beaucoup plus économiques qui sont aujourd'hui présentés en ce qui concerne l'occupation future des oasis de l'extrême Sud.

Nous ne revenons pas, dans le vain désir de récriminer, sur ces tiraillements qui sont aujourd'hui bien connus, sur lesquels nous pourrions donner beaucoup plus de détails s'il ne s'agissait, par ces temps où tout va si vite, un peu d'histoire ancienne. Mais il faut bien faire porter les responsabilités là où elles ont existé, pour qu'elles ne pèsent pas à l'avenir sur toute notre politique saharienne. Il est bon que l'on sache que si on a dépensé plus de 30 millions, fait périr des chameaux en nombre excessif, imposé à trop de soldats une tâche des plus dures, la faute n'en est pas au Sud lui-même qui n'en demandait pas tant. Sans doute la disparition graduelle de la vieille armée d'Afrique, avec son expérience, ses traditions et ses méthodes — remplacées aujourd'hui par celles de la grande guerre à l'état-major du XIXe corps de plus en plus appelé par la situation générale à faire face au littoral — nous a trouvés un peu dépourvus en présence de l'entreprise militaire purement africaine qui s'imposait à nous dans le Sud. Mais, même en tenant compte des écoles inévitables, nous aurions pu agir à moins de frais et avec plus de « rendement », si toutes les énergies s'étaient tendues vers le mieux, vers le plus pratique, au lieu de s'efforcer souvent d'essayer de déconsidérer la politique suivie en paralysant d'une manière systématique tous les mouvements qui auraient pu la faire aboutir rapidement et à bon marché.

Comme nous le disions, du passé on ne saurait donc, en cette affaire, conclure à l'avenir, qu'il faut envisager en partant de la table rase. Nous devons, maintenant que l'on est décidé à un examen général et bienveillant de la question, nous demander quels en sont les éléments essentiels. M. Berthelot expose très heureusement dans son rapport la manière dont les choses se présentent.

« Il est bon de noter, dit-il, que la limite actuelle de notre occupation englobe les oasis les plus méridionales du Sahara algérien. Il s'ensuit nécessairement que les tribus insoumises et rebelles n'ont plus désormais la ressource de se réfugier comme

jadis dans ces oasis et que, toute issue leur étant fermée vers l'Ouest par l'organisation de la frontière marocaine, leur obéissance est beaucoup plus assurée. Des insurrections comme celles des Oulad-Sidi-Cheik et de Bou-Amama deviennent à peu près impossibles. La sécurité de la zone des hauts plateaux et de l'Atlas saharien est donc garantie par l'occupation du Touat et de la vallée de la Zousfana. Beaucoup des forts de l'ancienne barrière peuvent être évacués ou voir leurs garnisons restreintes... »

Cette dernière phrase est tout un programme et le programme qu'il convient précisément d'appliquer. Nous n'avons pas, en effet, à doubler nos anciens postes du Sahara. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles garnisons, mais bien de porter sur la ligne avancée de notre occupation, dans les oasis nouvellement soumises, nos garnisons anciennes. Et comme ces oasis ont une certaine somme de richesses, si nous comprenons d'une manière pratique notre occupation de la région touatienne, nous devons y trouver un surcroît de ressources plutôt qu'un surcroît de dépenses. C'est l'idée que M. Berthelot a adoptée en disant dans son rapport : « Nous espérons que, d'accord avec le gouvernement général de l'Algérie, le ministère de la Guerre pourra ramener les dépenses du Sud aux chiffres de 1898 et peut-être en deçà. »

Pour réaliser ce programme, il est évident qu'il faut faire de la question cet examen d'ensemble auquel le gouvernement et la commission du budget paraissent décidés à convier le Parlement. Il ne s'agit pas, comme on a trop souvent paru vouloir le faire ces derniers temps, d'étudier les réformes partielles que l'on pourrait faire soit dans les anciens postes de Ghardaïa, de Ouargla et d'El-Goléa, soit dans les nouvelles garnisons des oasis ou dans la marche frontière des pays de la Zousfana, du Guir et de l'Oued Saoura. C'est une refonte générale de notre organisation saharienne qui s'impose, si nous voulons profiter du surcroît de sécurité et de ressources que nous donne l'occupation de la région touatienne. On ne peut y arriver que par un inventaire général et unique comme doit l'être d'ailleurs notre future administration du Sahara.

Aujourd'hui nous devons, comme nous aurions d'ailleurs déjà dû le faire avant de régler la question du Touat pour le faire d'une manière rationnelle et économique, bien distinguer

dans le Sud. Il y a, d'une part, toutes les oasis, habitées par des sédentaires faciles à dominer; d'autre part, nous trouvons à l'Ouest, dans la région d'Igli, une zone de contact avec le Maroc, par laquelle avaient l'habitude de descendre, pour pressurer les ksouriens, les nomades du Tafilelt, les seuls groupes redoutables que nous ayons rencontrés et que nous puissions jamais rencontrer dans l'extrême Sud. Si nous avions commencé nos dernières opérations sahariennes par l'occupation solide de cette région, nous aurions pu agir dans les oasis, ainsi coupées des dangereuses tribus du Nord-Ouest, avec de très faibles moyens militaires et, par conséquent, de très faibles dépenses. Aujourd'hui encore, si nous voulons tenir à peu de frais le Gourara, le Touat et le Tidikelt, il faut que nous fermions bien le couloir de la Saoura, c'est-à-dire que les oasis ne doivent pas être défendues sur place, mais bien dans l'Ouest, par l'organisation de solides confins militaires.

Si nous supposons ces derniers existant, quatre compagnies de troupes indigènes seraient beaucoup plus que suffisantes pour assurer la garde des oasis. Ce sont les compagnies sahariennes dont le projet de loi, que le gouvernement a fait provisoirement retirer de l'ordre du jour de la Chambre, voulait assurer la création. Ces compagnies coûteraient 2 millions à entretenir ; or cette somme peut être à très bref délai trouvée dans le Sud. Il est, en effet, possible d'économiser dès à présent 1 million et demi en réduisant les garnisons des forts de l'ancienne barrière et, d'autre part, d'après les dernières appréciations des officiers commandant dans l'extrême Sud, nos nouveaux sujets des oasis et de la Saoura seraient en état, d'ici à peu d'années, de payer environ 500.000 francs d'impôts. On pourrait, sans augmenter les dépenses mais seulement en les utilisant mieux, adjoindre aux troupes indigènes des oasis, dont l'effectif serait alors légèrement réduit, de petites sections de soldats des bataillons d'Afrique, afin d'assurer à ces garnisons éloignées des ouvriers d'art, capables de mener à bien des travaux trop compliqués pour les indigènes, tels que le forage des puits artésiens.

Resterait, pour « boucler » le budget du Sud, à couvrir les dépenses faites dans la marche militaire constituée sur les confins du Maroc méridional. Il est évident que le Sud n'est pas en état, actuellement, d'offrir des ressources suffisantes pour qu'il puisse en assumer la charge. Mais il convient de faire observer que ces

dépenses, faites dans une région où nous sommes en contact avec un pays qui intéresse, comme le fait le Maroc, toute notre politique nationale, ne sauraient être considérées proprement comme les dépenses locales d'une des parties de notre empire d'outre-mer. Ce sont des dépenses « impériales », et il est juste que, provisoirement du moins, elles restent à la charge de l'Etat, car elles relèvent normalement de ce budget de souveraineté dont il continue à supporter le poids en Algérie. La solution la plus sage si l'on donne au Sud ses finances autonomes — et il faut espérer qu'on le fera — serait de faire figurer à son budget les dépenses de la frontière du Sud-Ouest, couvertes, provisoirement, par une subvention de l'Etat. Ce caractère provisoire amènerait de fréquents examens du rôle confié aux troupes européennes détachées dans cette région. On reconnaîtrait sans doute bien vite que ces troupes pourraient être réduites à l'extrême si on organisait en maghzen les Doui-Menia et les Oulad-Djérir dont le Maroc nous a reconnu la souveraineté par le protocole du 20 juillet 1901, et si on prolongeait suffisamment le chemin de fer permettant de transporter en quelques heures à portée des points menacés les soldats confortablement casernés en temps normal à Aïn-Sefra et à Djenan-ed-Dar. Les débours entraînés par cette dernière entreprise, qui diminuerait les dépenses militaires indéfiniment stériles, auraient l'avantage de constituer pour le pays un bénéfice permanent, et, si la ligne n'était pas poussée trop au Sud, elles seraient compensées en partie, comme le prouve l'exemple du chemin de fer d'Aïn-Sefra à Duveyrier dont l'exploitation se solde en excédents de recettes.

Pour arriver à tenir ainsi les oasis avec peu de monde, en économisant les efforts sur un point grâce à ceux qui seraient faits sur un autre, il faut beaucoup de politique indigène, une direction unique et des responsabilités concentrées. C'est-à-dire qu'on en arrive fatalement à vouloir la constitution de ce territoire spécial du Sud que tous ceux qui ont étudié notre organisation saharienne réclament depuis des années. Rien de plus absurde, en effet, que la prolongation indéfinie dans le Sahara des départements et des trois divisions militaires de l'Algérie. Cette anomalie administrative a certainement contribué — elle y contribue même encore — à alourdir les dépenses des dernières opérations sahariennes. On a vu, on continue même à

voir, par exemple, les transports militaires se faire en partie à destination du Gourara par caravanes depuis Berrouaghia, parce que ce point est le terminus de la voie ferrée dans la division d'Alger dont relèvent les bourgades gourariennes, tandis que le chemin de fer de la division d'Oran arrive jusqu'à moins de douze jours de marche de ces dernières. La prolongation des divisions dans le Sud ne répond à aucune réalité naturelle, elle ne sert qu'à créer de coûteuses chinoiseries administratives. Depuis longtemps on proposait de la supprimer, de créer une région administrative du Sud. M. Laferrière l'avait demandé au gouvernement après avoir obtenu le consentement du général Larchey, commandant le XIXe corps et des trois généraux de division de l'Algérie. Cette création, cette spécialisation s'impose de plus en plus à une époque où, ainsi que nous le disions plus haut, le XIXe corps, de plus en plus préoccupé de faire face sur le littoral à des adversaires européens, perd le tempérament, on pourrait dire l'optique particulière, qui convient à l'armée en pays indigène, surtout lorsqu'il s'agit du Sahara. Dans le Nord de l'Algérie, il faut des divisions pareilles à celles de la métropole ; dans le Sud, au contraire, une police militaire aussi légère que possible, chargée d'appuyer la politique et l'administration des officiers des affaires indigènes. Cette nécessité de spécialiser en l'allégeant autant que possible notre administration du Sud n'a pas non plus échappé à M. Berthelot qui dit dans son rapport : « Le plus sûr moyen de défendre ces vastes territoires sahariens contre la multiplication des rouages inutiles et dispendieux, dont on les écraserait au nom de l'uniformité administrative, c'est de les constituer en unité administrative distincte..... La limite septentrionale de ces territoires, qu'il s'agit d'organiser d'une manière plus conforme à leurs besoins, est indiquée par la nature elle-même à la dépression des Chotts. »

C'est celle que prévoyait le projet de M. Laferrière. Le fait que M. Berthelot l'adopte à son tour a d'autant plus d'importance que, ainsi que nous l'avons vu, l'honorable député, s'il veut la spécialisation administrative du Sud, pose comme principe qu'elle doit avoir pour corollaire l'autonomie budgétaire de ces territoires. Or il ne saurait être indifférent au futur budget du Sud que les contributions de grandes tribus comme les Hamyan et les Laarba, vivant immédiatement au sud des Chotts, figurent

au nombre de ses recettes. Et M. Berthelot indique bien que les impôts de ces communes militaires indigènes du Sud doivent y figurer. M. Berthelot répond, en effet, à une des questions qui se posent à l'heure actuelle et qui donnent une opportunité, une urgence particulière à la constitution de l'autonomie administrative et financière du Sud. Il ne veut pas que les recettes ou les dépenses des pays sahariens soient englobées dans le jeune budget de l'Algérie. « Cette région est tout à fait distincte, dit-il, des autres régions algériennes, territoire civil et territoires militaires voisins. Elle n'est pas destinée à être colonisée et peuplée d'Européens. Il serait également injuste de lui infliger un tribut de contributions dépensées ailleurs pour des dépenses dont ses contribuables indigènes ne profitent en rien, que d'exiger de l'Algérie des dépenses de personnel, de travaux disproportionnées avec les ressources de ces vastes territoires sahariens. »

Un double écueil est, en effet, à éviter. Si l'on fait rentrer le Sud dans le territoire budgétaire algérien, les Délégations financières auront une tendance certaine à absorber toutes ses recettes sans vouloir que la colonie contribue à ses dépenses, parce que ces dernières, surtout militaires, relèvent du budget de souveraineté dont l'État a conservé la charge. En cela les Délégations ne feraient que suivre la tradition des conseils généraux des départements algériens qui ont toujours pris les recettes des communes indigènes du Sud sans vouloir rien dépenser dans ces régions peu fertiles en électeurs. D'autre part, on ne saurait, en abandonnant à l'Algérie les ressources du Sud, lui imposer d'office la charge de notre expansion saharienne : son budget n'y suffirait pas. D'ailleurs elle n'en veut pas; M. Morinaud, un de ses députés, a dit, en effet, dans la séance du 23 décembre, parlant du crédit supplémentaire que la Chambre était appelée à voter pour l'occupation du Sud : « Le crédit demandé doit pourvoir, dans le Sud-Oranais, à des dépenses nouvelles qui ne sauraient être à la charge de l'Algérie, qui ne sauraient être inscrites à son budget ordinaire, ces dépenses étant la conséquence obligatoire des opérations militaires à la charge de la métropole, qui ont été faites dans le Sud-Oranais..... Il est essentiel qu'à l'avenir le budget de l'Algérie n'ait pas à pourvoir à de telles dépenses. » Nous nous trouvons en présence de ce dilemme : soit charger l'Algérie du poids trop lourd des frais d'occupation du Sud, soit lui permettre de dépouiller ce

pays sans y rien faire en incorporant ses recettes au budget algérien. Pour éviter de commettre une injustice soit envers l'Algérie, soit envers les indigènes sahariens, soit même envers l'État qui continuerait, si le territoire budgétaire algérien dépassait les Chotts, à subir les dépenses sans percevoir les recettes, il n'y a d'autre moyen que de constituer l'autonomie du Sud. Elle est le corollaire nécessaire de la création de l'autonomie budgétaire algérienne. Nous n'avons pas voulu certes englober dans les limites d'une colonie adolescente et émancipée des pays encore non développés, quelques-uns à peine explorés, qui ne sont guère jusqu'ici que des marches d'empire.

Ajoutons que cette création serait dans la logique de notre nouveau système colonial. Pourquoi, à un moment où nous donnons des budgets spéciaux à nos colonies, pour mieux assurer et surveiller l'emploi des recettes locales et des subventions métropolitaines, n'agirions-nous pas de même en ce qui concerne la région à individualité si forte qui s'étend entre l'Algérie et le Soudan? Il ne serait pas plus raisonnable de la faire dépendre du budget algérien que du budget du Sénégal. Sa spécialisation s'impose donc tout particulièrement au moment où nous prenons une conscience beaucoup plus nette des conditions et des nécessités de notre empire colonial.

Nous avons dit que cette spécialisation, permettant l'emploi de procédés adoptés au milieu, aboutirait à des économies. Comme nous l'avons indiqué plus haut, M. Berthelot estime que ces économies iraient jusqu'à permettre au maigre pays qu'est le Sahara de couvrir ses frais d'occupation. L'honorable député insiste sur cette idée avec une remarquable confiance : « La commission du budget, dit-il dans son rapport, a été frappée de ce fait que, si la charge presque totale des dépenses du Sud algérien étaient assurée par la France, les impôts prélevés sur les indigènes suffiraient probablement à pourvoir aux dépenses normales, si le produit de ces impôts était dépensé sur place et au profit des contribuables. Il lui a paru qu'une administration réduite au petit nombre de fonctionnaires réellement utiles serait facilement entretenue aux frais du pays... Il faut le constituer en unité administrative distincte, ayant son budget alimenté par des contributions locales et chargé de subvenir à toutes les dépenses locales, y compris, dès que ce sera possible, les dépenses des troupes sahariennes et des voies ferrées. »

Ce qui importe, dès à présent, c'est de bien se rendre compte des dépenses effectuées dans le Sud, de leur utilité et des recettes qui peuvent immédiatement les compenser en partie et qui doivent le faire un jour complètement. Si l'on fait un inventaire de ce que peut rapporter le Sud, on arrive à partager la confiance de M. Berthelot. Nous avons vu que, d'après les dernières estimations faites sur place, les oasis nouvellement occupées doivent pouvoir payer 500.000 francs. A cette somme on pourrait ajouter — ces chiffres restant très approximatifs — environ 300.000 francs pour les communes de Méchéria, de Géryville et des Laarba; 130.000 fr. pour le Mzab; 100.000 fr. pour Ouargla et l'Oued Rhir; 20.000 fr. pour le Souf. Le Sud est donc, dès à présent, assuré d'un sérieux budget de recettes.

Il serait superflu de s'attarder à montrer que la situation doit devenir beaucoup meilleure dans l'avenir. Nous avons commencé à améliorer l'utilisation des eaux des oasis, ce qui permettra de « vivifier » un nombre considérable des palmiers redevenus sauvages dans l'extrême Sud, livré à l'anarchie depuis de longues années : de nouveaux dattiers en plein rapport s'ajouteront aux trois millions d'arbres cultivés que compte déjà la région touatienne, tandis que la plus grande facilité de communications qu'entraînera notre présence assurera de meilleurs débouchés aux fruits produits. Mais peut-être y a-t-il encore dans l'extrême Sud d'autres ressources que les richesses évidentes, dès longtemps connues, fournies par les cultures des oasis. Au début on avait parlé de gisements de nitrates au Touat, puis un certain scepticisme s'était répandu en ce qui les concerne. Il n'y avait, disait-on, que des dépôts insignifiants, permettant de charger quelques chameaux et de fabriquer quelques kilogrammes de poudre indigène. D'après ce que nous apprenons, on espérerait de nouveau aujourd'hui que ces gisements sont exploitables pour l'industrie européenne : des missions seraient sur le point d'être envoyées par des groupes financiers pour en faire l'inventaire. S'il est concluant, la question de la prolongation de la voie ferrée vers l'extrême Sud sera résolue. L'expérience si satisfaisante de la ligne d'Aïn-Sefra à Duveyrier permet, en effet, de voir quels faibles transports suffisent pour qu'une ligne, exploitée dans ces régions et selon les procédés tout spéciaux qu'elles comportent, couvre ses dépenses. L'exploitation de la section déjà en service

d'Aïn-Sefra à Duveyrier s'est soldée, en effet, pour la période du 1er septembre au 15 octobre, par 40.000 francs de recettes contre 33.000 francs de dépenses. Dans ces conditions la recette kilométrique annuelle serait de 2.700 francs et la dépense de 2.300 francs. Il est vrai que cette extrémité méridionale de la ligne est soumise à un régime tout spécial. Il n'y a pas de chefs de gare : le service des stations, fort peu achalandées comme bien on le pense, est fait par les femmes des cantonniers aidées par le personnel qui arrive et qui repart avec les trains. En appliquant aux prolongements éventuels vers le Sud-Ouest cette excellente méthode, on a calculé que, à raison de un train par semaine dans chaque sens, ce qui serait bien suffisant pour une période peut-être illimitée, la dépense kilométrique annuelle s'élèverait seulement à 1.600 francs. Quant à la construction de la ligne, elle coûterait au plus 65.000 francs le kilomètre, y compris le matériel roulant. On voit qu'il suffirait de la découverte de quelques richesses minérales dans l'extrême Sud pour justifier une prolongation de la voie ferrée.

Dès à présent, d'ailleurs, elle est assurée de certains transports, et il en sera de même aussi longtemps qu'elle restera dirigée vers le Sud-Ouest au lieu de s'incliner résolument vers le Sud, c'est-à-dire tant qu'elle restera dans une zone où elle peut approvisionner des centres relativement importants comme Figuig et les ksour du Tafilelt. Le mouvement des marchandises au terminus provisoire de Duveyrier témoigne d'un commerce appréciable. Du 1er janvier au 30 septembre, le bureau des douanes d'Aïn-Sefra a constaté la sortie à destination du Sud marocain et des oasis de 355.600 kilos de sucre, de 31.252 kilos de café, 10.977 de thé, etc. Et il ne s'agissait pas des transports faits pour approvisionner nos garnisons de l'extrême Sud pour lesquels les statistiques du chemin de fer ouvrent une rubrique spéciale.

Il ne faudrait cependant pas s'exagérer les bénéfices que pourrait nous procurer notre occupation du Sud. Nous ne sommes d'ailleurs pas allés dans ces pays pour nous enrichir, mais bien pour couvrir les régions méridionales de l'Algérie et pour tenir, dans la mesure où il nous importe de le faire, les territoires qui s'étendent entre l'Algérie et le Soudan.

Si nous remplissons ce rôle politique tout en faisant couvrir par les recettes locales les dépenses de l'occupation, nous aurons

obtenu tout ce que, étant donné ce que nous savons actuellement de ses ressources, nous pouvons espérer du Sahara. A cet égard, nous pensons d'ailleurs que la confiance exprimée par M. Berthelot sera justifiée : c'est une question de mesure et de méthode, et comme nous l'avons vu, la Chambre commence à avoir une idée arrêtée de celle qui doit être suivie dans le Sud. Il faut d'ailleurs constater que, d'une manière générale, le Parlement finit par se rendre beaucoup plus exactement compte des nécessités de notre œuvre algérienne : on doit considérer comme très significatives à cet égard les paroles prononcées à la Chambre, dans la séance du 23 décembre, par M. Le Moigne, demandant que les services algériens des ministères qui pratiquent encore le système des rattachements soient, à l'avenir, mis sous la dépendance du gouverneur général de l'Algérie.

Si nous voulons enfin renoncer aux idées *a priori*, nous rendre compte des conditions de notre action, nous aurons triomphé de la moitié des difficultés de notre œuvre dans l'Afrique du Nord compliquée surtout par nous-mêmes. Pour ce qui est en particulier de notre organisation saharienne, tout permet d'espérer que, si elle est réellement appropriée aux nécessités du Sud, discrète comme le commande la pauvreté du pays, elle sera payée par les ressources locales.

En voyant l'orientation prise par la Chambre en ce qui concerne cette question, on peut croire que le jour n'est pas très éloigné où, financièrement, le Sud *farà da se*.

ROBERT DE CAIX.

LES DOLÉANCES DE LA CORSE

Un jour, dans le lointain moyen âge, on entendit, raconte un vieil historien, une grande voix qui, des âpres cimes de la Corse, descendait dans les vallées fertiles, remontait sur les collines, allait au fond des gorges où grondent les torrents, et répétait : « O Corse! ô Corse! tu n'auras jamais de bonheur! »

Si loin que l'on remonte dans le passé, l'île apparaît comme une terre infortunée malgré les dons multiples qu'elle a reçus de la nature. Aux temps reculés de l'Empire romain, la Corse fut surtout un lieu d'exil ; passant ensuite de la domination des Vandales à celle des Goths, gémissant sous le poids de la détestable administration des empereurs byzantins, subissant l'invasion des Maures dont le souvenir a laissé sa trace sur le drapeau national, elle connut toutes les agitations et toutes les misères. Un instant, elle crut à des jours meilleurs sous l'autorité de Pise, mais cette ville, écrasée par Gênes, dut renoncer à ses droits. Le gouvernement génois fut antipathique à la population des campagnes et des villes de l'intérieur du pays. La Corse a donné, depuis longtemps, son cœur à la France et ne l'a point retiré, mais elle se plaint, parce que celle-ci, d'humeur inconstante, semble oublier, pour les nouvelles, ses anciennes possessions.

I

Les nations sont comme les individus ; elles vivent beaucoup de leur réputation ; or, celle de la Corse n'est pas bonne!

Le mauvais renom de l'île, si aimée de ses enfants et généralement si méconnue, comme le sont les parentes pauvres, est surtout fait de médisances.

Chacun sait que Sénèque fut un des premiers à donner, à ce point de vue, un détestable exemple; mais, sans remonter si haut, combien de fois rencontrerions-nous l'expression de senti-

ments peu bienveillants, si nous parcourions la correspondance de tous ceux qui, par situation, sont contraints de vivre là-bas, ou si l'on surprenait leurs conversations. Pour beaucoup de fonctionnaires, aller en Corse est le suprême malheur : les habitants de l'île ont un proverbe amer, irrespectueux et souvent injuste, pour désigner ceux que leur mauvaise étoile empêche d'esquiver la corvée. Il n'est pas besoin d'être un profond psychologue pour découvrir, sous les plaintes, le regret du continent, l'impression d'exil, l'ennui de la mer à traverser, la privation ou la simple diminution d'avantages matériels. A toute époque il dut en être ainsi, et tant qu'un service quotidien ne reliera pas la Corse à la France, que les chemins de fer ne sillonneront pas le pays en tout sens, tant que l'on parlera un idiome étranger, que l'on conservera des mœurs originales et qu'un meurtre se commettra dans la bourgade la plus inaccessible, le pauvre département, qui déplore parfois de ne pas être traité en colonie, conservera sa détestable réputation.

*
* *

Pour ceux qui n'eurent jamais la bonne fortune de voir les rivages de la Corse, l'île semble n'être qu'un repaire de bandits : toutes les fois que son nom est prononcé, on ne manque pas de vous parler *vendetta* et *maquis*. Les bois et les taillis vous ont un petit air honnête, voire même aristocratique, qui leur permet d'être fréquentés par la bonne compagnie ; mais si vous les baptisez *maquis*, ils deviennent immédiatement hostiles et cachent, dans leurs broussailles, des brigands aux yeux farouches, armés de stylets, d'escopettes et de tromblons. Vraiment, les romanciers firent grand tort à l'une des plus belles provinces de la France.

Les Corses ne sont pas fiers de leurs bandits ; ils seraient, au contraire, fort reconnaissants aux autorités publiques si, par une action énergique, elles les débarrassaient de ce mal qui est, pour eux, une cause d'insécurité ; non que l'on puisse, cependant, comparer les bandits aux brigands détroussant les voyageurs sur les grandes routes, aux coupe-jarrets de tout acabit qui encombrent les banlieues des grandes villes. Les escarpes des boulevards extérieurs de Paris et les nervis de Marseille, qui assassinent au détour d'une rue ou tuent le négociant à son

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE EN EXTRÊME-ORIENT

Nous avons essayé d'établir, dernièrement[1], que l'alliance anglo-japonaise devait être considérée comme un acte d'intimidation à l'égard de la Russie, et peut-être comme une de ces diversions dont le cabinet de Londres est coutumier lorsqu'il se trouve en posture difficile et embarrassée. Après avoir examiné les forces supérieures que la Russie pouvait opposer, en Mandchourie, aux Japonais, nous disions que, le cas échéant, il n'y aurait pas lieu pour la France d'intervenir en Extrême-Orient, et que notre concours, en ce cas plus nuisible qu'utile, ne pouvait avoir pour conséquence que de provoquer l'intervention de l'Angleterre dans le conflit et de déchaîner un orage général.

Un mois plus tard, le 20 mars, les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg répondaient à la démonstration anglaise par une vigoureuse riposte.

Tout bien considéré, était-il prudent de répliquer sur un ton plus vif que celui de la provocation? Nous ne le pensons pas.

M. Denys Cochin, l'un des rares députés français capables de dire des choses exactes et sensées en matière de politique étrangère, s'exprimait ainsi dans la question qu'il adressait au ministre des Affaires étrangères, le 25 mars, au sujet de la nouvelle manifestation de l'alliance franco-russe :

> Comment! Lord Cranborne, à la Chambre des communes, avait eu soin de dire : « Cet instrument nouveau, on ne s'en servira pas légèrement. Le Japon ne sera soutenu par l'Angleterre que si, par hasard, il était menacé par deux puissances. » Menacé, l'est-il? Je ne le crois pas encore; mais à ces mots : deux puissances en face du Japon, nous répondons : « Nous voici. Les deux puissances que vous avez défiées sont prêtes : ce sont la France et la Russie. » Pourquoi offrir ainsi notre poitrine? Quel est notre intérêt? et surtout jusqu'où sommes-nous engagés?

On ne pouvait s'attendre à ce que M. Delcassé fît, en l'occurrence, une réponse nette et précise : le ministre se contenta de relire le texte du paragraphe incriminé en l'accompagnant de commentaires pacifiques. Il fit bien, à notre avis, car il aurait été obligé de déclarer à la face de l'Europe que, dans

[1] L'accord anglo-japonais. *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars 1902.

les circonstances actuelles, la déclaration franco-russe était forcément platonique, et que la Russie, sûre de repousser victorieusement une agression japonaise avec ses propres moyens, ne pouvait raisonnablement exiger de nous un concours effectif en Extrême-Orient. La réponse nécessairement vague de M. Delcassé eut donc pour conséquence de laisser subsister une menace énigmatique vis-à-vis de la menace non moins énigmatique de l'alliance anglo-japonaise.

Une pareille situation peut devenir dangereuse : pour s'en rendre compte, il suffit de poursuivre, par hypothèse, le développement logique des éventualités que les déclarations anglo-japonaise et franco-russe nous font entrevoir. Que l'on suppute par exemple les risques de froissements réciproques que comporte la nouvelle attitude de ces quatre puissances, et notamment la probabilité des conflits que l'Angleterre, une fois débarrassée du boulet sud-africain, ne manquera pas de faire surgir, sous la dictée de ses intérêts et de ses ambitions. La guerre n'éclaterait-t-elle pas vraisemblablement à la moindre provocation, dans un milieu déjà surchauffé par des déclarations au fond plus belliqueuses que pacifiques ?

Admettons donc, toujours par hypothèse, que l'étincelle parte entre les deux camps principaux et examinons les performances des adversaires. Nous supposerons, pour la clarté de l'exposition, que l'évacuation du Petchili est un fait accompli, éventualité d'ailleurs assez rapprochée.

*
* *

La Russie, disions-nous dans une étude précédente, peut mettre en ligne, au sud de Karbin, *un effectif de* 100.000 *hommes dès le vingtième jour après la déclaration de guerre*. Cet effectif doit être considéré comme un minimum, car, depuis la publication du traité anglo-japonais, le trafic commercial a été suspendu sur le Transsibérien et tous les trains employés aux transports de troupes, de canons, de matériel et d'approvisionnements. On ne sait jamais au juste ce qui se passe en Sibérie, mais *on peut être certain que, dans la deuxième quinzaine de mai, l'armée russe d'Extrême-Orient comptera* 150.000 *hommes et pourra être appuyée, le soixantième jour de la mobilisation, par un premier renfort de* 60.000 *combattants*. A la même époque, les places de Vladivostok et de Port-Arthur-Dalny *seront en état de soutenir un siège de*

longue durée : le budget de la guerre russe prévoit à cet effet des crédits considérables que l'on va dépenser rapidement.

L'escadre russe sera portée, dans le même délai, à :

8 cuirasses, 8 croiseurs cuirassés, 2 croiseurs protégés de 1re classe, 2 croiseurs protégés de 2e classe, 2 croiseurs torpilleurs (genre destroyer), 8 canonnières, 10 torpilleurs d'escadre et 10 torpilleurs de côte, soit 50 bâtiments de guerre [1].

Nous verrons plus loin l'opportunité de ce renforcement.

*
* *

La France dispose, dans sa colonie d'Indo-Chine, de trois brigades : deux au Tonkin, une en Cochinchine. Elles sont ainsi composées :

1° *Troupes du Tonkin et Annam* : 26 bataillons [2], 14 batteries, 1 escadron, 1 détachement du génie (dont 4 bataillons et 3 batteries formant réserve de la brigade d'occupation du Petchili), soit 22.500 *hommes et* 84 *pièces.*

2° *Troupes de Cochinchine*: 6 bataillons (dont 3 d'infanterie coloniale et 3 de tirailleurs annamites), 6 batteries, soit 6.000 *hommes environ et* 36 *pièces.*

La brigade d'occupation du Petchili, qui sera sans doute affectée à l'Indo-Chine au moment de l'évacuation, comprend :

5 bataillons, 3 batteries (dont 2 de montagne), une compagnie du génie et un demi-escadron, soit 4.500 *hommes environ et* 18 *pièces* [3].

Total des troupes actives d'Extrême-Orient : 33.000 *hommes*, 138 *pièces de campagne.*

Bien que la loi sur l'utilisation des réserves indigènes n'ait pas encore été votée par le Parlement, le gouvernement d'Indo-Chine, cédant aux demandes des divers commandants du corps d'occupation, a résolu, paraît-il, de recourir aux ressources du recrutement tonkinois et annamite. A l'heure actuelle, en appelant sous les armes les anciens tirailleurs et les indigènes sommairement instruits, on pourrait mettre sur pied 20.000 *hommes bien armés* (fantassins, canonniers, cavaliers). Ce corps de réserve serait naturellement encadré à l'aide d'officiers et de sous-officiers des bataillons actifs, l'élément indigène fournissant quelques officiers et la plupart des sous-officiers.

En résumé, l'armée d'Indo-Chine peut mettre sur pied éventuellement un *minimum* de 53.000 *hommes* : le jour où l'on se

---

[1] Soit une augmentation de 1 cuirassé, 2 croiseurs cuirassés, 1 croiseur protégé, 10 torpilleurs, sur les chiffres donnés récemment (*d'après la presse russe*).

[2] 11 bataillons d'infanterie coloniale, 10 bataillons de tirailleurs tonkinois, 5 bataillons de légion étrangère.

[3] Dont 1 bataillon et 1 batterie à Changhaï.

décidera à voter la loi sur les réserves et à doter les régiments d'infanterie coloniale d'un nombre d'officiers à la suite, permettant de les encadrer solidement, le commandant de la défense pourra disposer de 150.000 combattants auxiliaires.

L'effectif minimum indiqué ci-dessus (53.000 hommes) est appelé à consommer une grande quantité de munitions et de vivres. *Or, malgré les cris d'alarme poussés par les généraux et les membres clairvoyants du Parlement, malgré les derniers envois du ministère des Colonies, les approvisionnements en munitions actuellement déposés aux arsenaux de Saïgon et d'Haïphong suffiraient à peine à alimenter une grande bataille de deux ou trois jours.* En outre, par suite des faibles disponibilités en vivres, les troupes blanches seraient rapidement réduites au riz. Cette situation, qui est d'ailleurs celle de la plupart de nos colonies, ainsi qu'on le disait ici même il y a peu de temps [1], est très dangereuse et peut entraîner des désastres : il serait impardonnable de ne pas y remédier dans le plus bref délai. *La défense autonome de l'Indo-Chine* doit être inscrite en tête du programme de défense de nos colonies : c'est en effet la colonie de beaucoup la plus exposée, celle qui, en cas de conflit, sera le plus tôt et le plus longtemps abandonnée à elle-même. Une poudrerie, une manufacture de cartouches et de projectiles, un atelier de réparations de l'armement, un atelier d'équipement et de matériel et enfin une manutention, sont absolument nécessaires, à brève échéance, à nos possessions d'Extrême-Orient.

*
* *

Les forces navales entretenues jusqu'ici par la France en Extrême-Orient étaient loin d'égaler les forces russes. Notre division navale comprenait seulement :

1 cuirassé, 1 ou 2 croiseurs de 1re classe, 3 croiseurs de 2e classe, 1 aviso, 2 canonnières de haute mer et 4 de rivière.

Les unités plus spécialement affectées à la surveillance immédiate des côtes et des ports ne comptaient que :

4 bâtiments cuirassés (dont 1 vieux cuirassé de croisière), 1 aviso de 1re classe, 12 canonnières dont 7 de rivière, 1 contre-torpilleur, le *Takou* (pris à la Chine), et 6 vieux torpilleurs.

Par décret du 1er avril 1902, le ministre de la Marine a décidé de créer immédiatement dans les mers d'Orient, avec

[1] Une conséquence éventuelle du traité anglo-japonais. *Quest. Dipl. et Col.*, 15 mars 1902, t. XIII, page 325.

les éléments actuels des divisions d'Extrême-Orient, du Pacifique, de l'océan Indien et d'autres éléments nouveaux — tout cela sans grossir le chiffre des dépenses actuellement prévues au budget — une escadre active, répartie en deux divisions égales, et composée de 12 *croiseurs modernes*, dont 2 croiseurs cuirassés rapides, 3 croiseurs corsaires très rapides, et 7 croiseurs protégés de 2e et 3e classes. Quatre des navires de l'ancienne division du Tonkin et de Cochinchine (véritables *loups* incapables de tenir la mer), actuellement présents à Saïgon, y sont maintenus dans un état de réserve permettant de les armer en quelques jours pour la défense des côtes et des ports de l'Indo-Chine; ils seront assistés dans cette tâche par des torpilleurs, et plus tard, par des *sous-marins*. Les canonnières assureront comme précédemment la surveillance des côtes et des fleuves de nos colonies extrême-orientales et la protection des intérêts français dans les fleuves de la Chine.

Les divisions de croiseurs s'appuieraient sur les trois stations de Saïgon, actuellement organisée et protégée par sept batteries de côte de Diégo-Suarez, en voie d'exécution, et de Nouméa, encore à l'état de projet.

Contrairement à ce que laisse entrevoir le rapport sur le décret, nous estimons que la force de la future escadre des mers d'Orient *ne doit pas dépasser* 12 *croiseurs* : il ne faut pas oublier, en effet, que l'Extrême-Orient est un *théâtre d'opérations secondaire*, et que nous n'aurons jamais assez de navires pour lutter honorablement dans les eaux européennes.

*
* *

Passons au camp opposé. Le Japon, avons-nous-dit, peut mobiliser son *armée active à* 225.000 hommes répartis en 13 divisions, et une *armée de réserve de* 100.000 *hommes* environ, *dont la moitié seulement sérieusement encadrée* [1].

---

[1] L'armée japonaise comptait en 1875 un effectif de paix de 21.000 hommes; en 1894, de 67.000 hommes; en 1896, de 98.000 hommes. Elle en compte aujourd'hui 138.000 environ et atteindra 140.000, après l'achèvement du plan de réorganisation de 1896. Elle comprend les unités suivantes : 156 bataillons d'infanterie, 51 escadrons, 114 batteries, 13 bataillons de pionniers, 13 bataillons du train, 17 bataillons d'artillerie de forteresse, 1 bataillon de chemin de fer, répartis en 13 divisions d'infanterie et 2 brigades de cavalerie. Ces forces sont groupées en 3 commandements de 4 divisions chacun : la 13e division, la garde, est sous les ordres immédiats du Mikado. Le gouverneur général de Formose dispose de 3 brigades mixtes (11 bataillons, 3 escadrons, 9 batteries), soit 6.000 hommes, plus 3.000 hommes de police. Les quartiers généraux, les établissements, le ministère de la guerre, l'état-major général, les inspections générales sont calqués sur le système allemand ; il importe de rappeler cependant que les établissements techniques sont l'œuvre des Français

La flotte japonaise [1], défalcation faite des vieux navires et des unités nécessaires à la défense des côtes, comprendrait :

8 cuirassés, 22 croiseurs, 2 avisos, 12 contre-torpilleurs, 7 torpilleurs de haute mer.

L'escadre anglaise d'Extrême-Orient comprend :

4 cuirassés homogènes, 6 croiseurs de 1re classe, 6 croiseurs de 3e et 2e classe, 6 destroyers, 6 torpilleurs de haute mer, 21 avisos ou canonnières.

Le total des forces navales anglo-japonaises [2] est donc de :

12 *cuirassés*, 34 *croiseurs*, 18 *contre-torpilleurs et* 13 *torpilleurs d'escadre*, plus un nombre variable de canonnières ou avisos.

Ces effectifs représentent un *minimum*, car l'Angleterre va sans doute riposter au décret français du 1er avril 1902.

*
* *

L'armée anglaise des Indes, 150.000 indigènes et 75.000 Anglais [3], soit 225.000 *hommes*, serait probablement absorbée tout entière par la lutte contre la Russie, mais détacherait un corps de 1.500 à 2.000 *hommes* pour renforcer les 1.500 *Sikhs* déjà mis au service du gouvernement de Bangkok et encadrer un corps de 30.000 *Siamois* destiné à envahir la Cochinchine.

Il est tout à fait improbable que l'Angleterre soit en mesure de renforcer son armée de l'Inde; même si le conflit éclatait après la liquidation de la guerre sud-africaine, le gouvernement

---

(mission Chanoine-Brunet, capitaine Orcel, etc.). Il existe un conseil de maréchaux organisé comme le conseil supérieur de la guerre français.

La division mobilisée comprend : 2 brigades d'infanterie de 2 régiments à 3 bataillons, 1 régiment de cavalerie à 3 escadrons, 2 groupes de 3 batteries à 6 pièces, 1 bataillon de pionniers à 3 compagnies avec équipage de pont, 1 compagnie d'infirmiers, 7 colonnes de munitions, 4 de vivres, 1 bataillon du train, 1 section télégraphique, 6 ambulances, 1 dépôt de remonte.

Grâce à l'indemnité de guerre payée par la Chine en 1896, le Japon dispose d'un excellent armement moderne; l'infanterie est armée du fusil Mourata perfectionné, du calibre de 8 m/m, avec magasin pour 5 cartouches; 6 divisions possèdent des pièces de montagne provenant des usines du Creusot; 7 divisions disposent de pièces à tir rapide de construction récente. Les ressources du recrutement permettent de lever de nombreuses réserves; il y a pénurie de cadres officiers.

En 1896, le contingent annuel s'élevait à 485.000 jeunes gens dont 43.000 ont été incorporés et 130.000 versés dans la réserve de recrutement. La cavalerie est médiocrement remontée.

[1] A la bataille du Yalou, la marine japonaise ne disposait que de croiseurs. Elle comprend aujourd'hui 40 gros navires : 8 cuirassés dont 2 de deuxième classe; 10 garde-côtes; 6 croiseurs de première classe; 9 de deuxième classe; 7 de troisième classe; et 99 petits navires; 17 canonnières ou avisos, 12 contre-torpilleurs, 70 torpilleurs dont 7 de haute mer. Ces navires sont montés par un effectif mobilisé de 26.000 marins de choix. Après l'achèvement du programme de 1896, le Japon disposera de 200 bâtiments de guerre, grands et petits.

[2] Reste pour la surveillance des côtes japonaises : 10 vieux garde-côtes de faible tonnage et de nombreux torpilleurs et canonnières.

[3] Moins 12.000 hommes détachés dans l'Afrique australe.

britannique hésiterait à détacher à l'extérieur et à risquer dans une longue traversée un des *six corps d'armée* destinés à la protection du Royaume-Uni[1].

Enfin il faudrait compter parmi les auxiliaires de l'alliance anglo-japonaise 25.000 *pirates chinois ou Pavillons-Noirs*, bien armés et soldés par l'Angleterre, et prêts à faire irruption dans le nord du Tonkin.

*
* *

Quelle pourrait être la répartition des forces opposées?

La généralisation du conflit modifierait évidemment celle que nous indiquions naguère dans le cas d'une guerre locale entre la Russie et le Japon. Il est à présumer que la Russie limiterait ses forces d'Extrême-Orient à 225.000 hommes environ (4 corps sibériens, 3 corps européens, 4 divisions de cavalerie), effectif suffisant pour tenir tête à la fois à l'armée japonaise et à une diversion possible tentée par des bandes chinoises sur son flanc et ses derrières. L'économie de forces réalisée de ce côté permettrait d'affecter à l'armée d'opérations contre l'Inde anglaise 10 corps d'armée et 6 divisions de cavalerie, soit 400.000 *hommes* environ, et de constituer en outre une armée d'occupation de la Perse, 2 corps d'armée et 8 divisions de cavalerie avec un effectif supérieur à 100.000 *hommes*. 13 corps et 6 divisions de cavalerie resteraient en couverture face à l'Ouest :

Contre l'Allemagne, 6 corps d'armée (3 à Varsovie, 2 entre Vilna et Riga, 1 à Saint-Pétersbourg); *contre l'Autriche*, 3 corps (VIIIe, XIIe, XIVe); *contre la Turquie*, le Ier corps à Tiflis; une *réserve générale* de 3 corps (IVe, XIe, XIXe), dans le secteur Minsk-Brest-Litowski-Rovno, serait prête à renforcer l'un ou l'autre front en attendant la fin de la mobilisation des formations de réserve et pourrait ensuite être dirigée soit vers l'Extrême-Orient, soit vers l'Inde.

Les bonnes dispositions de l'Allemagne permettraient peut-être d'augmenter éventuellement le nombre des corps d'armée disponibles; mais nous estimons que les forces déjà tournées vers l'Est seraient suffisantes pour exécuter l'Angleterre et le Japon en Extrême-Orient.

Le corps français d'Indo-Chine, réduit à la défensive la plus stricte, serait vraisemblablement réparti ainsi :

1° Tonkin.

Couverture sur la frontière Nord du Tonkin, 6 bataillons actifs et

[1] D'après le nouveau plan de réorganisation adopté, l'armée anglaise doit comprendre 6 corps d'armée à 3 divisions.

10.000 indigènes appuyés par 3 batteries (gros de la couverture vers Tuyen-quan, en mesure de coopérer, le cas échéant, à une bataille vers Hanoï). — *Surveillance des côtes*, de Mong-cay à Thanh-hoa, deux bataillons; de Than-hoa à Quang-ngai au sud de Hué, 3 bataillons. — *Défense de la région de Hué-Tourane*, 4 bataillons et 2.000 indigènes appuyés par 2 batteries. — *Réserve générale*, dans la région de Hanoï, 16 bataillons, 8.000 indigènes, 12 batteries (actuellement 10 bataillons, 8.000 indigènes, 9 batteries, en attendant l'arrivée des troupes du Petchili — 4 bataillons, 2 batteries — et de Changhai — 1 bataillon, 1 batterie). — La surveillance de la côte entre Quang-ngaï et la frontière de Cochinchine serait simplement assurée par des milices locales.

2° Cochinchine.

La brigade stationnée normalement en temps de paix, soit 6 bataillons, 6 batteries[1] : 2 bataillons à Saigon, 4 bataillons, 6 batteries troupe mobile.

La surveillance du Mékong pourrait être assurée par 10 canonnières ayant chacune 50 hommes à bord.

*
* *

Que ferait l'escadre des mers d'Orient en supposant réalisée la prévision suivante de l'exposé des motifs du décret du 1er avril :

« Cette escadre sera suffisamment homogène, au point de vue de la vitesse, pour qu'il lui soit possible de se porter tout entière rapidement sur un point quelconque des mers sur lesquelles son action doit rayonner. »

Etant donné la supériorité numérique de la flotte anglo-japonaise, il est probable qu'à part quelques coups de main tentés par les croiseurs corsaires sur les navires de commerce de l'ennemi, l'escadre française éviterait une bataille rangée dans laquelle elle ne pourrait que périr glorieusement et sans profit. Et ici se pose la question de son point de ralliement dès l'ouverture de la période de tension politique. Doit-elle se consacrer à la défense immédiate de l'Indo-Chine ou appuyer l'escadre russe? Dans le premier cas, elle est condamnée à croiser dans le golfe du Tonkin et à s'y tenir à l'affût pour gêner un débarquement dans la mesure de ses moyens; dans le second, elle est obligée de ne pas trop s'éloigner des mers d'Extrême-Orient et par suite de négliger l'océan Indien et le Pacifique Sud, si elle veut rallier en temps voulu l'escadre alliée. Dans cette dernière hypothèse, la flotte franco-russe compterait un *maximum* de :

[1] On ne peut faire sérieux état des milices cambodgiennes.

8 cuirassés, 13 croiseurs cuirassés, 11 croiseurs protégés, *soit* 32 *gros navires contre un minimum de* 46 *de même catégorie.*

Ce ne serait vraiment pas la peine de porter notre escadre vers le Nord pour prêter à notre alliée un concours d'une efficacité très douteuse. Si nos effectifs pouvaient être plus forts, la concentration permanente des escadres serait évidemment désirable; mais, nous trouvant dans l'impossibilité absolue, du moins à notre avis, de dégarnir nos mers d'Europe pour un objectif secondaire, il faut s'en tenir à la solution plus modeste de conserver nos navires à portée d'Haïphong et de Saïgon pour agir la main dans la main avec la défense de terre, couler quelques transports, et exécuter de temps à autre quelques glorieuses sorties sur les lignes de communication de nos adversaires. La seule occasion d'agir de concert immédiat avec la Russie disparaît donc : *il ne reste que le sacrifice bénévole d'attirer sur nous une partie de l'orage qui la menace.* L'armée japonaise peut alors se tourner contre la colonie française et nous faire expier chèrement une sollicitude aussi intempestive et contraire à nos intérêts.

L'alliance anglo-japonaise peut adopter l'un des trois plans d'opérations suivants :

1° Chercher à anéantir la flotte russe, prendre par surprise Vladivostok et Port-Arthur, et attaquer l'Indo-Chine;

2° Agir contre la flotte russe, se contenter de bombarder les ports russes et concentrer les forces militaires du Japon contre notre colonie;

3° Négliger l'Indo-Chine et agir vigoureusement, toutes forces réunies, vers le Nord, en Corée et en Mandchourie.

Nous admettons que la Chine, soucieuse avant tout de son intérêt et fidèle à sa devise : *Obtenir sans combattre*, se renferme tout d'abord dans une stricte neutralité, se réservant d'agir plus tard contre vainqueurs et vaincus épuisés, et laisse intervenir simplement les bandes armées de la Mandchourie et du Kouang-si, en dégageant sa responsabilité.

Le troisième plan peut être écarté *à priori :* nous avons établi en effet qu'il n'aboutissait qu'à des résultats insignifiants. Les deux autres conduisent, au contraire, à des résultats positifs.

Dans le premier cas, les forces alliées pourraient être ainsi réparties :

FORCES NAVALES

A. *Au début, toutes forces réunies pour accabler la flotte russe :* 12 cuirassés, 34 croiseurs, 30 torpilleurs ou contre-torpilleurs, rendus dans le Petchili entre le 15e et le 20e jour.

B. *Après l'exécution totale ou partielle de la flotte russe. division des escadres :*

DANS LE GOLFE DE PETCHILI	8 cuirassés.	immobilisant les restes de la flotte russe, bombardant les ports et gardant les lignes de communication.
	12 croiseurs.	
	15 contre-torpilleurs ou torpilleurs.	
VERS LE GOLFE DE TONKIN	4 cuirassés.	escadre de combat protégeant le transport du corps expéditionnaire.
	16 croiseurs.	
	8 contre-torpilleurs	
	6 croiseurs	protection immédiate du transport.
	8 torpilleurs.	

FORCES MILITAIRES

CONTRE LA RUSSIE	125.000 hommes.	pouvant agir du 20e jour au 25e contre Port-Arthur et Vladivostok.
	50.000 h. de réserve.	pouvant intervenir vers le 35e jour.
	50.000 h.	pouvant débarquer en Corée vers le 40e jour.
	225.000 hommes.	
CONTRE L'INDO-CHINE	100.000 hommes.	pouvant débarquer au Tonkin ou en Annam entre les 35e et 40e jours.
	30.000 Siamois.	envahissant le Cambodge vers le 15e jour.
	25.000 Pavillons-N.	envahissant le Haut-Tonkin vers le 8e jour.
	155.000 hommes.	

Sans tomber dans le roman, on peut admettre que les escadres alliées anglo-japonaises réussiraient d'abord à malmener fortement la flotte russe, dont les croiseurs cuirassés, lancés en éclaireurs, parviendraient cependant à couler quelques transports de troupes; elles bouleverseraient ensuite les fortifications de Port-Arthur et de Vladivostok. Le premier de ces deux points d'appui, attaqué par surprise et de plusieurs côtés à la fois, tomberait probablement aux mains des Japonais; mais nous avons vu que ce succès serait éphémère. Après une campagne de trois ou quatre mois, l'invasion japonaise serait repoussée dans ses îles, laissant peut-être un corps d'occupation dans la partie méridionale de la Corée.

La partie serait certainement plus belle à jouer vers le Sud. Le corps expéditionnaire japonais, après avoir perdu peut-être quelques transports, n'aurait que l'embarras du choix pour opérer son débarquement entre Thanh-hoa et Quang-nam. Un détachement de 20.000 hommes occuperait facilement la région de Hué, et le gros, 80.000 hommes, débarquant à Vinh par exemple 260 kilomètres de Hanoï, pourrait marcher sans trop de difficultés vers le Delta, simplement défendu par

25.000 hommes. L'issue de la lutte ne serait pas douteuse : après trois mois environ de résistance, les troupes françaises, vivement pressées de front, harcelées sur leurs derrières par les bandes chinoises, dépourvues de vivres et de munitions, subiraient la honte d'une capitulation devant les Jaunes.

La Cochinchine resterait abandonnée aux Siamois tant que le sort du Tonkin ne serait pas décidé.

Le désastre serait encore plus complet et plus rapide dans le second cas : 25.000 Japonais en Cochinchine, 25.000 en Annam, 175.000 au Tonkin, frapperaient des coups foudroyants. Du côté du Nord, les escadres anglo-japonaises se contenteraient de ruiner la flotte russe et de transformer Port-Arthur et Vladivostok en monceaux de ruines.

Bref, quel que soit le plan adopté par les Anglo-Japonais, *l'Indo-Chine serait perdue pour la France, et la Russie, pour compenser la perte de ses propres navires, mettrait définitivement la main sur la Mandchourie et la Corée!*

***

Mais tout cela ne serait qu'un épisode de la lutte générale.

Du côté de l'Inde, les deux corps de Samarcande et de Taschkent s'empareraient de Hérat et occuperaient, en moins de 15 jours, la région au nord de Caboul et de Kandahar; le IIe corps (Tiflis) et deux divisions de cavalerie seraient en mesure de renforcer l'avant-garde lancée sur Caboul dès le 25e jour, le Xe corps le 45e ; la masse des six autres corps et de la cavalerie débarquerait à Kouchk et Samarcande entre les 75e et 120e jour.

Du côté opposé, les avant-gardes de l'armée anglo-indienne, partant respectivement de Peschawer et de Chaman, seraient probablement à Caboul et à Kandahar vers le 15e jour : les gros pourraient intervenir à partir du 35e. Une période d'engagements préliminaires, ayant l'Afghanistan pour théâtre, se déroulerait avec des alternatives diverses, jusqu'au jour où les Russes, disposant d'une grande supériorité numérique, forceraient les Anglais à évacuer Caboul et Kandahar et à battre en retraite sur leur frontière défensive. A ce moment, un corps d'opérations secondaire, descendant du Pamir dans le bassin de l'Indus, soulèverait les Afridis contre leurs oppresseurs. Cinq ou six mois après la déclaration de la guerre, l'Inde, de plus en plus submergée par le flot russe, serait perdue à tout jamais pour l'Angleterre.

Du côté de la Perse, les VIIe et XVIIe corps, appuyés par 40.000 cavaliers et débarquant à Erivan et à Bakou du 15e au 45e jour, seraient à Téhéran le 60e et occuperaient tout le royaume, à la barbe de l'escadre anglaise du golfe Persique, en moins de trois mois et presque sans coup férir.

Il importe de remarquer que, jusqu'ici, *la Russie n'a pas eu besoin de nous pour vaincre sur terre l'Angleterre et le Japon, et que notre intervention n'a fait que nous attirer plaies et bosses, sans aucun profit réel pour notre alliée.*

*
* *

En Europe, la France serait encore plus exposée et supporterait l'orage principal. L'Angleterre, maîtrisant rapidement par une puissante escadre le débouché des détroits scandinaves, arrêterait net la flotte russe de la Baltique forte, au maximum, de 7 cuirassés, 3 garde-côtes, 6 croiseurs cuirassés, 6 croiseurs protégés, 2 croiseurs torpilleurs, 30 contre-torpilleurs, 43 torpilleurs de 1re classe, 74 torpilleurs de 2e classe et 16 monitors ou frégates cuirassées vieux modèle restant dans les ports russes). Nous ne pourrions pas compter davantage sur l'escadre de la mer Noire, forte de 8 cuirassés, 2 garde-côtes, 3 croiseurs de 1re classe, 3 croiseurs torpilleurs, 5 canonnières, 33 torpilleurs; elle ne pourrait en effet franchir le Bosphore et les Dardanelles sans l'assentiment de la Turquie et des puissances signataires du traité de Berlin : en effectuant le passage de vive force, la Russie se mettrait une guerre malencontreuse sur les bras, capable de compromettre ses progrès en Perse et dans l'Inde.

La flotte française serait donc abandonnée à elle-même; malgré l'immobilisation de forces anglaises produite par les tentatives de coopération de la flotte russe de la Baltique, elle ne pourrait préserver du bombardement nos ports de commerce, s'enfermerait dans les ports de guerre, attendant, pour exécuter des coups de main vigoureux, que la fatigue et l'énervement résultant d'une longue croisière de blocus, exécutée très loin des côtes par crainte des sous-marins, aient diminué le moral des équipages adverses. Le seul succès que nous puissions espérer serait de prendre, au bout de deux mois d'attente, la supériorité sur l'escadre anglaise de la Méditerranée et de convoyer ensuite vers l'Égypte un corps de 50 à 60.000 hommes destiné à occuper le Delta égyptien et les débouchés du canal de Suez.

Nous renonçons à examiner ce qui pourrait se passer dans

notre domaine colonial : il est probable que nos colonies seraient en état de se défendre jusqu'à l'extrême durée de leurs approvisionnements en munitions, et ne subiraient pendant ce temps que des atteintes superficielles.

*
* *

Il résulte de tout ce qui précède que la Russie seule est en état de profiter d'une guerre entre la Double Alliance franco-russe et la Double Alliance anglo-japonaise, et que la France, en épousant ainsi, sans nécessité politique ni obligation morale, la cause de la Russie en Extrême-Orient, *s'expose à supporter, isolée, non seulement le poids d'une guerre avec l'Angleterre, mais encore l'effort principal du Japon.*

Il importe donc de bien se pénétrer du caractère véritablement pratique qu'il faut conserver à l'alliance franco-russe. Cette alliance *doit* se traduire par une convention militaire, d'après laquelle les deux États *s'engagent à s'opposer, de concert, à toute agression contre l'équilibre européen.* Si le territoire de l'un des deux contractants est attaqué, si une puissance de l'Europe centrale essaie de disloquer l'Autriche-Hongrie à son profit, la France et la Russie feront face à l'agresseur. *Solidarité en Europe*, déclare M. Alphonse Humbert, mais *liberté au delà des mers!*

Est-ce à dire qu'il soit impossible d'étendre le rayon d'action de l'alliance? Certainement non.

L'alliance entre deux peuples, dit M. Denys Cochin, ne ressemble pas à ces amitiés tendres et aveugles qui lient deux personnes. Une alliance doit être gérée par les représentants de l'un et l'autre pays avec égoïsme. Ils n'ont pas le droit d'être généreux... Ils n'ont pas le droit d'oublier les intérêts qui leur sont confiés et qui ne leur appartiennent pas.

Ces paroles, que M. Delcassé a soulignées d'un vigoureux : « *Parfaitement!* » ne peuvent signifier que ceci :

L'alliance franco-russe ne doit pas être limitée au concours des forces militaires, mais au concours effectif des forces navales. Or, dans les conditions actuelles, ce concours effectif existe-t-il ? Les hostilités pouvant éclater plus que jamais sans déclaration de guerre, il importe que les forces russes de la Baltique disponibles soient constamment en mesure d'appuyer l'action de nos escadres. Notre front maritime offensif étant la Méditerranée, la Russie *doit entretenir à proximité de nos côtes, en permanence, une escadre suffisamment forte pour permettre*

aux nôtres de prendre une vigoureuse offensive. En laissant un minimum de : 1 cuirassé, 3 garde-côtes, 2 croiseurs cuirassés, 2 croiseurs protégés, 2 croiseurs torpilleurs, 14 contre-torpilleurs, 100 torpilleurs de 1re et 2e classes, plus un certain nombre de canonnières et de vieux navires, pour la défense immédiate des côtes de la Baltique, notre alliée pourrait réunir dans la Méditerranée 6 cuirassés, 4 croiseurs cuirassés, 4 croiseurs protégés, 6 contre-torpilleurs et 15 torpilleurs de 1re classe, dont la moitié en réserve.

Nous allons même plus loin : la force actuelle de l'escadre russe d'Extrême-Orient doit être considérée comme un maximum, et les renforts prévus (1 cuirassé, 2 croiseurs cuirassés, 1 croiseur protégé) affectés à l'escadre russe de la Méditerranée et remplacés à Port-Arthur par des contre-torpilleurs, des torpilleurs et les deux sous-marins actuellement en construction. *Cette mesure permettrait de porter les forces russes de la Méditerranée à 7 cuirassés et 11 croiseurs.* En outre, toutes les nouvelles unités actuellement en construction dans la Baltique seraient, après achèvement, affectées à une division navale de la Manche, transformée peu à peu en escadre (3 cuirassés, 2 garde-côtes, 3 croiseurs protégés, 6 contre-torpilleurs et 6 torpilleurs).

Dans ces conditions, la Russie serait en état non seulement de favoriser la solution des questions du Maroc et de l'Égypte, mais encore elle pourrait porter des coups sérieux à l'Angleterre et l'empêcher d'expédier des renforts dans l'Inde.

*
* *

Mais tout cela ne suffirait pas. La France devrait prendre d'urgence d'autres mesures de conservation sur les points les plus menacés. Tout d'abord la rapide organisation des *points d'appui* de la flotte. Mais ces points d'appui ne doivent pas se limiter à des parcs de charbon, à des magasins et batteries, à des ateliers de réparation, à des chantiers de radoub ; pour que l'arsenal soit complet et assure la vie, il faut encore qu'il puisse fabriquer des cartouches et des obus pour les grands mangeurs d'aujourd'hui.

Nous constatons avec plaisir que les doléances de nos amiraux et de nos généraux ont été écoutées et que les premiers travaux ont commencé ; mais nous voudrions qu'ils soient accélérés davantage en raison des éclairs belliqueux qui sillonnent en ce moment les nues assombries d'Extrême-Orient.

L'Indo-Chine vient en tête dans l'ordre d'urgence des travaux. Pour la mettre à l'abri d'un coup de main tenté par le Japon, pour lui donner les moyens de résister indéfiniment à l'invasion et même de repousser victorieusement ses agresseurs, il faut :

1° Maintenir au Tonkin les forces laissées à Tientsin et à Changhaï lorsque l'heure de l'évacuation aura sonné;

2° Voter et appliquer avec intensité la loi d'utilisation de réserves indigènes de façon à pouvoir mettre sur pied, en cas de guerre et si c'est nécessaire, 150.000 tirailleurs tonkinois et annamites;

3° Renforcer la garnison de la Cochinchine par un régiment de tirailleurs annamites à créer : les menées anglo-japonaises au Siam exigent impérieusement ce renforcement;

4° Expédier dans le plus bref délai 200.000 fusils Gras et 25 batteries de montagne ou batteries légères de 80 m/m (au fur et à mesure de la mise en service de l'armement à tir rapide dans la métropole) avec le plus possible de munitions;

5° Affecter dès à présent 2 sous-marins [1] à Haï-phong, 1 à Tourane, 1 à Saïgon et augmenter le nombre des torpilleurs de la division navale;

6° Construire immédiatement une poudrerie et une fabrique de cartouches et d'obus à Hanoï avec établissements annexes à Hué et Saïgon.

Notre empire d'Indo-Chine mérite largement ces sacrifices. Ses progrès, déjà étonnants si l'on en juge d'après les déclarations de M. Doumer, pourront dépasser toute espérance s'il se sent à l'abri et en confiance.

Souhaitons, en terminant, que des mesures analogues soient rapidement appliquées à toutes nos grandes colonies : le jour où elles seront réalisées, les déclarations mondiales de l'alliance franco-russe auront une signification sérieuse, et l'essor commercial de nos domaines d'outre-mer nous dédommagera amplement de nos sacrifices.

★★★

[1] La France possède en ce moment : 14 torpilleurs sous-marins ; 22 sont en chantier ; 31 seront construits en 1903 et 1904.

L'AVENIR DE L'AFRIQUE[1]

Messieurs,

Aussi loin qu'il est donné à l'humanité de remonter dans ses souvenirs, elle trouve l'Afrique. L'Égypte, un doigt sur les lèvres, est assise au seuil des civilisations : au delà, il n'y a plus que la nuit. Or, aujourd'hui qu'après dix ou vingt mille ans (car on ne peut nombrer les siècles), l'homme achève de parcourir la planète; la terre qu'il découvre là derrière, c'est encore l'Afrique. L'Afrique est à la fois la plus ancienne et la plus récente conquête de l'humanité.

Le monde a été occupé, colonisé, civilisé, avant que l'Afrique, qui était aux portes de la civilisation, fût seulement explorée. Pendant la durée d'une si longue histoire, ce continent a fait défaut à l'histoire. Il est doublement le continent *noir*, par les populations qui l'habitent et par le mystère de sa destinée.

Les causes qui ont produit ce retard millénaire vous sont connues. Je n'essaierai pas de porter, comme on dit, des hiboux à Athènes, en les expliquant devant une assemblée aussi compétente. Permettez-moi seulement de vous les rappeler rapidement : car il s'agit de déterminer les conditions dans lesquelles la volonté et le travail humains vont, par un effort suprême, en avoir raison.

L'Afrique est un bloc compact et plein. Ses longues côtes monotones se déroulent fastidieusement devant le voyageur qui les longe, cherchant un abri contre la fureur des lames et la violence des vents. Si, à la faveur de quelque rupture de la falaise, ou à l'embouchure d'un fleuve, il met pied à terre, c'est bien autre chose : l'Afrique, qui le repousse du dehors, l'arrête au dedans.

Le continent africain, en effet, présente une disposition singulière. Sa masse centrale forme un plateau immense et bas : à une certaine distance de la côte, elle est entourée et comme soutenue par une ceinture, un bourrelet de montagnes. La région côtière très étroite, de pente rapide, est seule en communication facile avec la mer : pour être clair, j'ai déjà comparé cette disposition à celle d'une *assiette renversée*.

Les fleuves qui viennent du plateau central ne franchissent

[1] Discours prononcé au Congrès de Géographie d'Oran, par M. G. Hanotaux, de l'Académie française.

comptoir, sont assurément plus redoutables, pour la société prise dans l'ensemble, que l'hôte du maquis, attendant à l'abri d'un rocher ou d'un buisson le passage de l'ennemi, exigeant d'un paysan qu'il connaît un abri provisoire, de la poudre et du pain. Il y a, d'ailleurs, plus de bandits dans les faubourgs extérieurs d'une seule de nos principales cités que dans la Corse tout entière, et nul ne songe à leur en faire grief.

En 1896, un comité fut constitué, à Bastia, par une assemblée réunie à la mairie, dans le but de rechercher les moyens de supprimer le banditisme. Ce comité devait centraliser mémoires, avis, conseils, articles, études de toute sorte, provoqués par cette question ; il devait ensuite désigner un rapporteur qui proposerait des mesures à une assemblée plénière : celle-ci, à son tour, donnerait à un nouveau comité la mission d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur les mesures à prendre. Qu'est-il advenu de cette excellente initiative ? Nous l'ignorons ; nous n'avons plus entendu parler du comité. Quoi qu'il en soit, le mouvement qui se produisit en 1896 prouve bien que l'on se passerait fort volontiers d'un élément du pittoresque, intéressant peut-être à rencontrer dans un roman ou dans un récit de voyage qu'on lit le soir à la veillée, quand les portes sont bien closes et qu'au dehors sortent les bêtes malfaisantes et les gens sans aveu, mais beaucoup moins intéressant à trouver dans la réalité.

*
* *

Si les romanciers firent grand tort à la Corse, que dirons-nous de la politique ?

Le sujet devient ici plus délicat ; mais sans le serrer de près et sans éveiller les susceptibilités, il est indéniable que la politique n'a pas peu contribué à déposer dans les esprits les germes d'une antipathie irraisonnée. J.-J. Rousseau avait annoncé que la Corse étonnerait le monde ; elle l'étonna, en effet, en lui donnant un César qui songeait à le conquérir. La pauvre île souffrit des haines soulevées par le grand homme qu'elle avait produit, et souffrit de sa chute. Nous avons vu, après nos désastres de 1870 et la guerre civile qui les suivit, un député important monter à la tribune française pour déposer des pétitions demandant l'abandon de la province qui fut le

berceau de la famille Bonaparte. Quand bien longtemps auparavant, sous la Restauration, l'ombre de « l'Ogre de Corse » apparaissait aux imaginations effrayées, ce n'était pas, assurément, pour éveiller la sympathie en faveur des compatriotes de l'« Usurpateur ».

La politique, à tous les points de vue, a fait beaucoup de mal à la Corse; elle l'a livrée à des désordres intérieurs; elle l'a fait juger, en France, par des esprits prévenus.

*
* *

Depuis un certain temps, nous sommes heureux de le constater, un revirement paraît se produire dans le monde qui agite les idées. Il est dû, probablement, à la facilité des communications qui permet de voir par soi-même et de mieux juger. Les hommes tenant une plume ont senti naître en eux la bienveillance pour un peuple qui échappe à l'universelle monotonie, pour un pays aux sites pittoresques ou grandioses. Des livres ont paru, destinés à décrire les beautés de l'île oubliée, à énumérer les richesses qu'il serait possible d'en tirer. Des écrivains de talent ont donné de la bonne copie aux grands journaux parisiens et n'ont pas peu contribué à changer l'état d'esprit de leurs lecteurs. La France commence à se dire maintenant qu'elle a une dette à payer et qu'il y a une question corse à résoudre; elle peut le dire d'autant mieux qu'elle a l'impression très nette de l'importance de son département insulaire au point de vue des guerres futures.

II

Pendant de longues années, depuis 1870, l'île semblait être à peu près abandonnée à elle-même; on se préoccupait fort peu de sa défense. On se disait vraisemblablement que le sort de cette position avancée de la patrie, étant intimement lié à celui de la métropole, se jouerait, dans les batailles de l'avenir, sur le Rhin ou sur le Var. Dès lors, il était inutile de faire des dépenses considérables pour fortifier un pays qui, occupé ou non, conti-

nuerait à rester à la France ou lui serait enlevé, suivant que celle-ci serait victorieuse ou vaincue. L'ennemi s'emparerait probablement des villes maritimes ; mais pour peu que la défense fût concentrée dans l'intérieur, que le paysan fût armé, que les munitions fussent bonnes et les approvisionnements suffisants, il serait possible de tenir bon jusqu'à la fin du conflit, d'ailleurs, fatalement, de courte durée.

Depuis une dizaine d'années, un revirement s'est produit, et l'on songe à mettre la Corse à l'abri d'une occupation étrangère. Il n'appartient pas à l'auteur de cette étude de donner un avis sur la nécessité de fortifier la Corse; à chacun son métier! Il ne voit en aucune façon le besoin d'accroître le nombre des gens qui parlent de ce qu'ils ignorent; il admet donc qu'il est opportun de fortifier la Corse puisque telle est l'opinion courante, et il doit se borner à exposer l'état actuel des choses. Au surplus, les habitants de l'île ont, souvent, manifesté leurs regrets de ce que l'on avait tant tardé à mettre leur pays en état de défense, exprimé leurs désirs de voir s'exécuter avec suite un plan raisonné.

Lors de son arrivée au ministère, en 1886, l'amiral Aube avait procédé à l'installation de la défense mobile de la Corse; il s'était entendu avec l'état-major général de la guerre pour les défenses terrestres et avait obtenu les crédits nécessaires à l'effet de créer, pour nos escadres, un port de refuge à Porto-Vecchio; mais lorsque le cabinet tomba, le programme dont on commençait l'exécution fut abandonné. Cependant, le système qui avait paru prévaloir un instant avait ses partisans dans nos assemblées. « Ce n'est pas tout que de faire un port à Bizerte, disait M. Lockroy à la séance de la Chambre des députés du 31 janvier 1898. Encore faudra-t-il, imitant les Anglais, bâtir une auberge sur la route qui conduit à ce port. La place de cette auberge est tout indiquée, c'est en Corse. » M. Lockroy avait déjà déposé deux projets de loi, le premier ayant trait à la défense des côtes en général, et le second concernant spécialement le Cotentin, la Corse et les îles du littoral français. « Les Anglais, disait-il, ont été les premiers à reconnaître la valeur stratégique de la Corse; aussi, pendant leur courte occupation, avaient-ils établi des projets et des plans pour en faire une Malte septentrionale. »

M. Lockroy, devenu ministre, résolut d'appliquer ses idées.

En octobre 1898, il fit un voyage qui fut une longue suite d'ovations. Partout, il fut reçu avec les témoignages d'une joie non équivoque. A Calvi, où il débarqua, le ministre fut acclamé. A Bastia, malgré le mauvais temps, on pavoisa et on illumina. La population de Corte se rendit tout entière à la gare; il en fut de même à Vivario. A Vizzavona, les gens de Bocognano et des villages environnants s'étaient réunis à la station pour saluer le ministre; à Ajaccio, on lui fit l'accueil le plus chaleureux. La réception fut belle aussi à Bonifacio. Les Corses saluaient le premier ministre de la République qui fût venu chez eux pour s'occuper de la défense de leur pays.

Nos possessions africaines forment l'extrémité sud d'une base d'opérations dont Toulon occupe la pointe septentrionale. Cette ligne étant trop étendue, il est nécessaire d'avoir une station intermédiaire; or, elle existe, c'est la Corse dont les côtes sont à trois ou quatre heures seulement de celles d'Italie, à peu d'heures de celles de France. Un décret a créé, il y a quelques années, un groupe de places fortes comprenant tous les ouvrages de l'île. Le général de brigade, avec le titre de gouverneur, a été constitué le commandant supérieur de la défense, ayant sous ses ordres, en cette qualité, le capitaine de vaisseau, commandant de la marine. Ce dernier, en vertu d'une récente décision établissant, du reste, une mesure simplement administrative, a reçu les pouvoirs de commandant d'un sous-arrondissement maritime.

***

Où doit porter l'effort de la défense? Il est surtout question de Bonifacio, d'Ajaccio, de Porto-Vecchio. L'hypnotisme est dangereux et la forte position que l'Italie a créée à la Maddalena nous hypnotise. N'est-ce pas à la Spezzia et non à la Maddalena que, dans une guerre de l'Italie contre la France, se concentreront troupes, approvisionnements et matériel de guerre. La Spezzia possède un admirable golfe, un vaste arsenal et tout un système de formidables fortifications. Mais s'il en est ainsi, disent plusieurs écrivains militaires, n'y aurait-il pas lieu, au cas où la défense mobile, par les torpilleurs, serait jugée insuffisante, de créer un port de guerre à Saint-Florent? Ce dernier point est le plus rapproché de Toulon, il n'est distant de la

Spezzia que de cinq ou six heures, et le golfe qui s'y trouve offre, en même temps, des facilités d'atterrissage.

La ville de Bastia fait face à l'Italie : elle est, de plus, la tête de ligne des voies ferrées et des routes commandant la côte orientale. Il convient donc d'avoir là un centre de torpilleurs destinés à surveiller et à contrecarrer les mouvements de la flotte italienne.

Le nouveau port de Bastia a été décidé, en principe, par la loi du 14 juillet 1844 ; sa construction en a été ordonnée par un décret du 3 avril 1862, et les travaux, adjugés en 1863, ont été commencés en 1864. Depuis lors, diverses décisions sont intervenues ; mais quand on décida la construction, on avait aperçu les services que ce nouveau port pouvait être appelé à rendre à la grande navigation et à la défense maritime, et on voulait le faire assez grand pour lui permettre d'abriter quelques navires de guerre.

Malgré un moment d'hésitation en 1879, les travaux, jusqu'en 1885, ont été exécutés suivant le plan qui réalisait le but primitivement poursuivi. A cette dernière date, les idées changèrent ; par suite de nécessités budgétaires, on ne voulut plus se préoccuper que du commerce local. Il y eut résistance de la part de l'opinion et de la chambre de commerce à laquelle l'État avait recours. Cette dernière, sollicitée, a promis son concours à la condition que le port s'achèverait non pas dans des proportions réduites, mais dans ses grandes lignes primitives. Avec un grand port, Bastia peut, en cas de guerre, rendre de réels services pour les opérations du débarquement des troupes, du matériel de guerre, des approvisionnements, et pour abriter une flottille de torpilleurs.

Nous ne pouvons savoir ce qu'ont révélé les manœuvres navales faites sur les côtes et les manœuvres terrestres, mais l'histoire nous apprend qu'en 1552, 1553, 1738, 1764, 1769, 1793, la Corse fut occupée par le Nord. A-t-on conclu à l'augmentation des défenses actuelles ou à leur modification, en tenant compte non seulement des nécessités actuelles, mais encore des enseignements du passé? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, en France, le Sénat a voté, croyons-nous, en février dernier, pour assurer la défense de la Corse, six millions cinq cent cinquante mille francs.

III

Dans un récent article du *Radical*, M. Henri Maret, qui a fait un voyage dans l'île et qui en est revenu, comme beaucoup d'autres, charmé et attristé, a écrit : « Cette question corse semble préoccuper depuis quelques années les pouvoirs publics ; mais, naturellement, ce n'est qu'au point de vue de la défense. C'est, pour ma part, le point qui m'intéresse le moins, parce que je ne crois pas que ce soit là où se jouent jamais nos destinées, et aussi parce que je trouve puéril de penser toujours à la guerre qu'on n'aura pas, et de ne jamais penser à la paix qu'on a... Mettre de bonnes serrures à son coffre-fort est une sage précaution ; encore est-ce à condition qu'il y ait quelque chose dedans. »

Il y a quelque chose dans le coffre-fort, mais c'est un capital improductif par la faute même de son propriétaire. Sous une forme humoristique, le journaliste parisien a répété la plainte qui s'élève d'un bout du département à l'autre. Il est très vrai que, dans l'intimité des conversations, on entend souvent dire : « Si nous appartenions à l'Angleterre, nous ne serions pas où nous en sommes. » L'île, en effet, est malheureuse. Trop de campagnes continuent à être la proie de la malaria, trop de cultures à être dévastées par les ouragans et les incendies. La propriété est mal protégée. Les impôts pèsent lourdement sur une population qui se débat contre la misère. L'industrie est nulle. Le commerce est entravé par les lourdes charges qu'il subit. Les communications avec le continent ne sont pas pas facilitées, et l'élévation des tarifs empêche une exportation rémunératrice. Le Corse, ne pouvant pas vivre chez lui, se voit dans la dure nécessité d'aller au loin chercher sa subsistance, et, l'esprit latin aidant, de demander trop fréquemment aux fonctions publiques ce que son intelligence, son activité, son honnêteté scrupuleuse, toutes ses qualités natives, lui procureraient mieux dans la liberté des entreprises d'initiative privée.

*
* *

Quelques régions au delà des monts, et les belles plaines de la côte orientale sont la proie des éléments délétères qui s'échap-

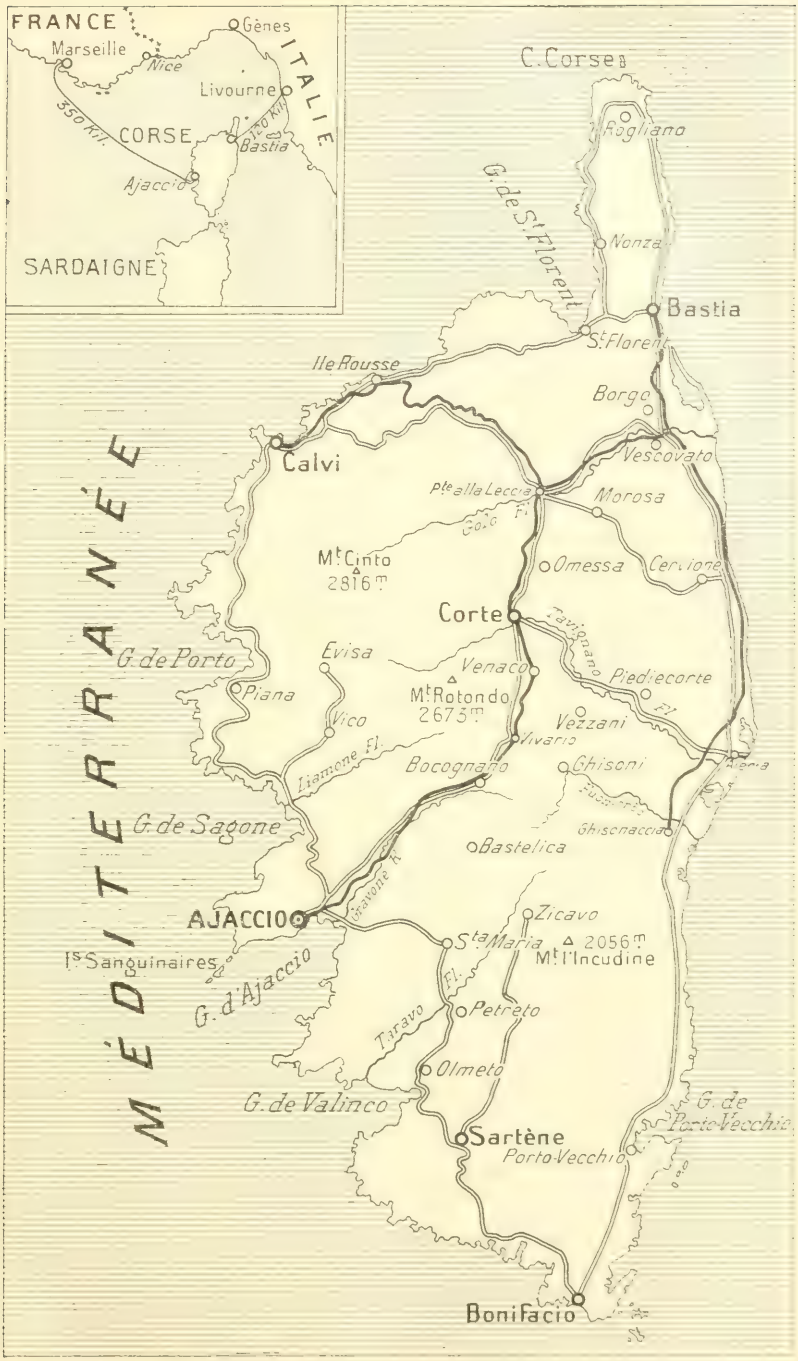

CARTE DE LA CORSE

pent des marais et des étangs. Reconnaissant la nécessité de supprimer les foyers d'infection, le gouvernement français, aussitôt après l'annexion, se préoccupa du dessèchement. Dès 1780, un mémoire fut présenté à Necker sur les résultats satisfaisants qui avaient été obtenus. Dans ses très intéressantes *Recherches sur la Corse*, parues en 1835, M. F. Robiquet, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, notait qu'à la suite des travaux exécutés la mortalité avait diminué des deux tiers à Furiani, petit village sur une colline dominant la plaine un peu au sud de Bastia, de la moitié à Biguglia, du cinquième à Borgo, plus éloigné de l'étang.

La question est donc bien ancienne; elle n'est pas résolue pour cela. On a élaboré de nombreux projets prévoyant, en même temps que le dessèchement des marais, l'adduction d'eau potable dans les centres de population. On a gagné quelques terrains favorables à des essences forestières comme le peuplier ordinaire, le peuplier blanc, l'eucalyptus. Ces terrains, propices également aux cultures maraîchères et potagères, ont une valeur et sont susceptibles, si l'on arrive à exporter dans des conditions rémunératrices légumes et primeurs, d'en acquérir une plus grande encore. Tout ceci est bien, mais nous allons voir ce qu'il reste à faire.

Et d'abord, quels progrès vraiment tangibles a-t-on obtenus? Nous n'avons, pour répondre à cette question, qu'à nous référer au rapport de l'ingénieur en chef du département, mis sous les yeux des membres du Conseil général à la deuxième session ordinaire de 1901. Les marais de Porto peuvent être considérés comme définitivement desséchés grâce à un comblement effectué en 1889 et 1890; la partie sud de ceux de Campo dell'Oro, voisins d'Ajaccio, l'est depuis 1893. En 1858, on a rendu inoffensif, par le creusement d'un canal d'évacuation, le marais d'Erbajolo. Des terrains ont été desséchés près de Saint-Florent; des travaux ont été exécutés, en vertu du décret du 6 mars 1858, pour l'amélioration des abords de l'étang de Biguglia. Un canal de dessèchement a été ouvert à travers la Casinca. Les abords de la ville de Calvi ont été améliorés au point de vue sanitaire. Parmi les marais situés dans la région d'Aleria, trois ont été desséchés; ceux del Sale et Ziglione, compris dans le domaine national de Casabianda, l'ont été, eux aussi. Le marais de Tamariccio, dans la plaine de Tavaria, a été comblé.

Il reste maintenant à assainir, dans l'arrondissement d'Ajaccio, les terres situées à l'embouchure du Liamone, à faire disparaître les eaux malfaisantes du sud de Campo dell' Oro, à rendre salubre la région qui s'étend de l'embouchure du Prunelli à la pointe de Sette-Nave, à rendre habitables les plaines de la côte orientale. On a commencé, en avril 1891, les travaux de comblement des étangs de Stagnone et de Pagliazze, dans l'arrondissement de Calvi; mais il faudra songer aussi à ceux de l'Ostriconi. Dans l'arrondissement de Corte, c'est Debbie et Migliacciaro; dans celui de Sartène, Solenzara et Capo di Padule qui doivent appeler l'attention.

Hélas! du désir à la réalisation il y a loin! Nous nous heurtons ici à un gros budget. La dépense prévue pour l'assainissement de la seule côte orientale s'élève à la somme de 9.064.800 francs. Il y a aussi bien des intérêts privés avec lesquels il faut compter, et nous ne devons pas médire de la seule administration. Reconnaissons que nous avons parfois nos exigences et que tels travaux ne peuvent être entrepris par notre faute. Prenons exemple sur nos voisins qui, effrayés par les ravages de la *malaria*, ont résolu de la combattre avec toute leur énergie. Hommes pratiques, les Italiens ont, de plus, compris qu'en dépensant pour assainir, ils faisaient une excellente opération financière, et l'ont proclamé sans fausse honte. Les Hollandais ont fait, eux, une démonstration péremptoire : près de l'embouchure du Rhin, les fièvres désolaient jadis le pays et décimaient les habitants; on y trouve aujourd'hui des terres mises en valeur et le célèbre polder de Harlem.

En Italie, l'initiative privée rivalise d'ardeur avec les pouvoirs publics. On sait[1] que l'agent propagateur de la malaria est l'*anophèle*. On a donc cherché le moyen de se préserver de la piqûre de cet insecte. Des médecins ont eu la pensée de garantir, par des toiles métalliques, les maisons situées dans des localités où règne la fièvre. Les expériences poursuivies dans les parties marécageuses de la ligne des chemins de fer de l'Adriatique et du sud de la péninsule ont procuré les meilleurs résultats. Les compagnies italiennes ont, dès lors, décidé d'adopter partout des maisons grillagées : mais il n'y a là qu'un palliatif, et c'est le foyer d'infection qu'il importe de détruire. Si la loi votée par le Sénat

[1] Cf. Dr Le Danieu, *le Paludisme* (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XII, p. 513).

italien, au mois de juin 1901, après avoir été longuement discutée d'abord à la Chambre des députés, impose aux communes l'obligation de fournir gratuitement la quinine aux ouvriers des régions malariques, elle édicte, de plus, que de grands travaux d'assèchement et de drainage seront exécutés, aux frais de l'État, dans les contrées insalubres. M. le docteur Michon, membre de la Société de biologie, a rappelé, fort à propos, ce fait dans une communication présentée au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, tenu, à Ajaccio, le 8 septembre dernier.

Dans le même congrès, M. le Dr Félix Battesti, de Bastia, a fait, dans une certaine mesure, le procès des eucalyptus. La Compagnie des chemins de fer départementaux a mis, en Corse, la quinine à la disposition de ses employés et songe, elle aussi, à user, dans les maisons exposées au mauvais air, des fermetures en toile métallique. Elle a, également, planté de nombreux eucalyptus. Selon M. le Dr Battesti ces arbres sont excellents pour la reproduction de l'*anophèle*; ils sont dangereux au même titre que toutes les autres plantes quand ils sont placés près des habitations, partout où les moustiques fébrigènes existent comme une conséquence du voisinage d'eaux stagnantes que ces arbres sont impuissants à drainer. Les eucalyptus, que l'administration des ponts et chaussées a multipliés sur divers points, ont la propriété de soutirer l'humidité du sol et peuvent, à ce titre, rendre de réels services; mais le savant docteur pense que c'est à deux conditions : les tenir à une assez grande distance des maisons, et procéder régulièrement à la toilette du tronc, au moment de la mue de l'écorce.

*
* *

Après l'eau, le feu !

Chaque année, pendant l'été, on voit, sous le ciel bleu, s'étendre, ici et là, un nuage diaphane, aux contours indéfinis, aux couleurs imprécises : c'est la fumée d'un incendie. Quand la nuit est venue, on assiste à un spectacle d'une belle horreur. Des flammes courent le long des flancs de la montagne, descendent comme un torrent, remontent en serpentant sur les plateaux, tantôt éclatantes et projetant au loin leurs ardents reflets, tantôt voilées par les tourbillons de fumée qui s'échappent des herbes vertes et des troncs embrasés. Ainsi disparaissent

maquis et forêts sur de vastes étendues. Dans son voyage en Corse, publié par le *Tour du Monde* en 1891, M. Gaston Vuillier a noté que, de 1878 à 1886, 91 incendies avaient dévoré 2.679 hectares de forêts domaniales.

Les incendies ne sont pas localisés, ils s'allument sur tous les points de l'île. Au mois de septembre dernier, la forêt de Valdoniello, située au sommet de la vallée du Golo, et qui renferme des arbres d'une grande beauté, s'éclairait, chaque jour, des lueurs projetées par des foyers qui se renouvelaient sur des points différents. Dans la journée du 9, trois brasiers se formèrent, dont l'un très important, dans la forêt communale d'Albertacce, sur la lisière de celle de l'État.

Dans le même mois, un grand incendie, dont le *Libeccio* activait l'intensité, s'étendait à peu de distance du village de Cardo, qui appartient à la commune même de Bastia. Ailleurs, le feu faisait également rage et causait d'importants dégâts à des propriétés particulières : dans la plaine d'Aleria, il détruisait des récoltes, des bâtiments d'exploitation agricole et des maisons.

Il y a quelques années, on avait commencé à reboiser le sommet de la montagne qui domine Bastia. De ce reboisement, on attendait les meilleurs effets. Sur la ville souffle un vent d'ouest d'une extrême violence, qui descend en tempête vers la mer; sur elle passent encore de lourds nuages charriant vers l'Italie l'eau qu'ils refusent à nos campagnes trop souvent desséchées. Une forêt importante et robuste briserait la force du vent, arrêterait les brouillards et régulariserait les pluies. La flamme a détruit naguère les jeunes arbres et anéanti les espérances qu'avait fait naître le reboisement.

D'où proviennent ces incendies qui coïncident toujours, au moins dans la partie septentrionale de l'île, avec de violents coups de vent? Ils sont parfois accidentels, provoqués par une imprudence ou par une cause purement fortuite ; mais ils peuvent aussi résulter d'un calcul. N'est-il pas étrange qu'ils reparaissent régulièrement, chaque année, à la même époque et dans les mêmes conditions? L'opinion générale, en Corse, est que le mal doit être souvent imputé aux bergers; ceux-ci, dit-on, veulent se préparer, de la sorte, des pâturages abondants, sur un sol déblayé, en même temps qu'enrichi par des cendres constituant un généreux engrais.

Il est de toute nécessité que les fonctionnaires chargés de veiller à la défense des propriétés publiques et privées n'hésitent pas à déployer la plus grande vigilance dans la recherche des causes, et des auteurs au besoin, de ces incendies; ils doivent aussi montrer, lorsqu'il y a lieu, de la fermeté dans la répression. Si les gens qui ont en eux des instincts d'incendiaires savaient qu'ils n'échapperont pas à la rigueur des lois, peut-être seraient-ils plus circonspects? Nous ne nous dissimulons pas qu'il est parfois difficile de découvrir, en Corse, les personnes coupables d'un méfait; il y a bien des raisons à cela, mais la chose est loin d'être impossible. En tous cas, lorsqu'il s'agit d'incendier, il semble qu'il soit relativement facile d'employer des moyens préventifs. Le *Petit Bastiais* proposait, dans son numéro des 16-17 septembre 1901, d'interdire à tous, de la façon la plus absolue, pendant une période de trois années, le pâturage sur les terrains incendiés. « Ces incendies, disait l'article anonyme auquel nous nous référons, portent souvent sur des terrains domaniaux et communaux. Ce serait au préfet et aux maires, selon que l'on se trouve dans l'un ou l'autre cas, de prendre les arrêtés nécessaires, et même, sans arrêtés, de veiller à cette interdiction. Pour ce qui est des propriétés privées, nous pensons que leurs possesseurs..... trouveraient dans cette interdiction, nous ne dirons pas une vengeance, mais un moyen de justes représailles, une mesure de précautions qui pourrait préserver les propriétés qui leur restent. Leur accord aurait facilement raison de la résistance et des prétention des bergers. S'il fallait une loi spéciale pour atteindre ce but, cette loi devrait être faite. »

Pour conjurer les incendies qui menacent les forêts domaniales, l'administration entretient un personnel auxiliaire ayant mission de fournir son concours aux préposés. De 1890 à 1898, le conseil général vota annuellement une subvention de 400 francs pour indemniser les préposés communaux des frais qui leur incombaient du fait d'une surveillance plus pénible et plus active : le conservateur des eaux et forêts en demandait, à la dernière session, le rétablissement.

*
* *

Nous avons noté, en passant, l'utilité du reboisement des montagnes de la Corse qui ont été dépouillées par les éléments, ou

par la main des hommes, de leur parure ancienne. Il y a là plus que de l'utilité; il y a une nécessité de premier ordre sur laquelle il convient d'insister. Les orages sont, dans l'île, d'une extrême violence. En un instant les rivières grossissent d'une façon démesurée; les torrents se forment, entraînant les ponts, les moulins, les murailles, arrachant des arbres, châtaigniers, oliviers, noyers, transformant en sablières les terres préparées pour les semailles, et faisant subir des pertes incalculables aux habitants des communes qu'ils traversent. Quand des désastres de la nature de ceux auxquels nous faisons allusion viennent à se produire, les députés des arrondissements éprouvés crient au secours, et demandent désespérément au ministre de l'Intérieur d'abaisser un regard compatissant sur les populations éplorées. Cela part d'un bon naturel, mais il y a tels travaux et, notamment, le reboisement des cimes dénudées, qui atténueraient sensiblement la violence des grandes ondées et ses inévitables conséquences.

Les feuilles locales racontaient, au mois d'octobre 1901, les malheurs occasionnés par les bourrasques qui jetèrent la consternation à Cervione, Cagnano, Rutali, Lento, à Pietracorbara, à Luri. Elles signalaient ce fait que le train de la côte orientale avait été arrêté à la gare de Folelli par une eau atteignant la hauteur de soixante centimètres; qu'à Alistro, un nouvel arrêt s'était produit; que, près de Bravone, la voie avait été emportée sur une trentaine de mètres. Un journal faisait cette mélancolique réflexion : « Par suite du déboisement, on peut s'attendre à des inondations très fréquentes sur cette partie de l'île; la moindre pluie torrentielle amènera des dégâts à la voie. On peut donc prendre des mesures en conséquence. »

Malheureusement, les Corses, qui reconnaissent la nécessité de couvrir d'arbres les hautes cimes, ont commencé à déboiser leurs coteaux. Les châtaigniers, qui occupent actuellement 30.000 hectares environ, fournissant un fruit précieux pour l'alimentation des paysans, sont mis en coupe réglée par leurs propriétaires; leur bois est porté aux deux usines de Barchetta et de Champlan qui en consomment une grande quantité pour la fabrication de l'acide gallique. Il y a là un profit actuel pour les vendeurs, en même temps que beaucoup d'habitants du canton de la Porta d'Ampugnani trouvent un travail assuré. Nous ne verrions pas le grand mal qu'il y aurait à couper des châtaigniers

séculaires dont l'âge a diminué la force, si l'on avait la précaution de replanter, au fur et à mesure des coupes. Il y aurait tout profit à faire ainsi. Un vœu a été présenté au Conseil général, à la dernière session, dans le but d'étendre aux châtaigneraies en coteaux le bénéfice de la loi de 1860 qui rend le reboisement obligatoire sur les terrains de montagnes et les exempte de tout impôt pendant 30 ans. Le Conseil a nommé une commission de neuf membres pour étudier la question du déboisement des châtaigneraies et lui présenter un rapport à la suite de son étude.

*
* *

L'infection paludéenne, les incendies répétés, l'insécurité des propriétés, les cyclones qui s'abattent ici et là avec une désespérante régularité, les divisions locales, une série de mauvaises récoltes, surtout la crise oléicole, et, comme conséquence de ces choses, l'emprunt aboutissant à l'expropriation et à l'exode des habitants, ont mis la Corse dans une lamentable situation. Si à ces causes multiples de ruine on ajoute les impôts trop onéreux et la difficulté de communiquer avec le continent dans des conditions de prix favorables et de rapidité suffisante, nous ne serons pas surpris d'entendre une plainte unanime s'élever de la Corse. La loi de finance du 10 juillet 1901 qui a réglé les contributions directes pour 1902 vient encore aggraver les charges. Le contingent que le département doit supporter dans la contribution personnelle mobilière se trouve augmenté de 49.986 fr., par suite de la péréquation à laquelle a procédé le Parlement. Le conseil d'arrondissement de Corte, dans sa réunion du 24 octobre, considérant que le Conseil général avait refusé, dans sa dernière session, de procéder à la répartion de la contribution personnelle, que l'augmentation imposée au département avait été combattue par la commission des deux Chambres, et qu'elle n'avait été ni étudiée sérieusement, ni justifiée par ses auteurs, a protesté contre cette augmentation, et, à l'unanimité des membres présents, a déclaré s'abstenir de procéder à la sous-répartition de la contribution personnelle mobilière. L'assistance médicale gratuite a soulevé bien des protestations, elle aussi, parce qu'elle paraît trop onéreuse : le Conseil général s'en est ému.

IV

Il nous reste à parler de la question qui est, à l'heure actuelle, au premier rang des préoccupations de l'opinion publique en Corse. Depuis plusieurs années, on discute au sujet des services maritimes postaux sans pouvoir aboutir à résoudre le problème : on considère, cependant, avec raison, qu'il est urgent d'arriver à une solution. Les destinées économiques de l'île sont intimement liées au développement de ses communications avec le continent. Suivant que la décision à prendre interviendra dans tel ou tel autre sens, il y aura décadence ou progrès, car, aujourd'hui, qui n'avance pas recule. En ce moment, la Corse est livrée à la Compagnie Frayssinet et doit subir ses conditions; elle s'en plaint amèrement.

Tandis que les produits du continent trouvent leurs débouchés autour d'eux, ceux de la Corse doivent aller les chercher au loin, supporter des frais plus élevés et courir les risques d'une traversée. Il y a là, quoi qu'on fasse, une réelle infériorité qu'il est de toute importance de chercher à faire disparaître dans les limites du possible. Or, si nous en croyons les réclamations qui se font jour, l'inverse se produirait. Une tonne payerait un fret plus élevé pour aller de Marseille à Ajaccio que de Marseille à Bône ou à Tunis. Le prix des voyages est certainement élevé.

Quoique le gouvernement ait commencé à se préoccuper des services maritimes postaux, l'affaire est encore pendante; elle se heurte à des intérêts qui se combattent; mais, avant tout, comme l'a établi M. Sébastien Gregorj, dans un lumineux rapport présenté, le 5 septembre 1895, à la chambre de commerce de Bastia, la question a été mal posée. On a établi, en principe, que l'État devait, uniquement, se préoccuper du service postal. Il y a là une grave erreur dans laquelle ne sont pas tombés nos voisins quand ils ont accordé une subvention à la Sardaigne dont le trafic commercial est, dit M. Gregorj, sensiblement le même que celui de la Corse. Tandis qu'en 1895, la France affectait au service postal de ce département une somme de 400.000 francs, l'Italie en consacrait 1.200.000 au service maritime de la Sardaigne.

Si l'État doit assurer la transmission prompte et régulière des dépêches, il est tout aussi impérieusement tenu d'assurer et de faciliter la circulation des voyageurs et des marchandises. Ne reconnaît-il pas ce devoir, lorsque, tous les ans, il inscrit, dans son budget des dépenses, des sommes considérables pour l'entretien des ponts, des routes, des rivières et des canaux? Fait-il autre chose quand, d'accord avec les Compagnies, il établit des tarifs, tandis que, sur 100 trains, 10 à peine portent les valises postales? Que dirons-nous du fait d'avoir contribué à la construction des voies ferrées par des subventions en travaux et en argent qui s'élevèrent à 4 milliards et demi demandés à l'emprunt? Avons-nous à rappeler aussi cette garantie d'intérêt qui constitue, quoi qu'on soutienne, une véritable subvention?

Nous ne suivrons pas l'honorable membre de la chambre de commerce de Bastia, dans ses explications présentées, d'une plume élégante, avec l'autorité d'un homme rompu aux affaires, mais nous conclurons, avec lui, que les services maritimes, étant pour la Corse ce que les routes nationales, les canaux, les chemins de fer sont pour la France continentale, doivent être, au même degré, protégés, surveillés, largement subventionnés.

Un projet a été déposé, voilà longtemps déjà, sur le bureau de la Chambre, renfermant diverses dispositions favorables à la Corse. Au mois de décembre 1900, la Commission du Parlement a présenté un contre-projet, mais l'on n'aboutit pas, et la Corse est condamnée au régime du provisoire. Elle est, a dit M. le Dr Santelli au Conseil général, « à la merci d'une concession qui jouit de telles prérogatives, qu'elle peut défier toute concurrence ». La convention, sans cesse renouvelée par tacite reconduction, assurant le fonctionnement des services actuels, « constitue un véritable monopole ».

Le discours, prononcé sur ce sujet à la dernière session du Conseil par le représentant du canton de l'Ile-Rousse, a été fréquemment souligné par les applaudissements de l'assemblée. Le préfet a déclaré que le gouvernement, résolu à aider la Corse dans ses justes revendications, avait ordonné une enquête, afin de connaître exactement le fret et le transit des lignes de l'île.

Sur la proposition de M. A. Gaudin, maire de Bastia, le Conseil général a, le 18 octobre 1901, adopté un vœu tendant à

l'établissement d'une ligne maritime Marseille, Tunis, Bastia, Livourne, et vice-versa.

La question des services postaux de la Corse ne laisse pas indifférents les ports de la côte d'Azur. Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Toulon a émis le vœu que, « dans l'intérêt du commerce local, les services postaux entre le continent et la Corse ne soient plus concédés à une compagnie seule favorisée, mais qu'ils fassent l'objet d'une adjudication à la concurrence, afin de faire baisser les prix du passage qui sont trop élevés. » Le Conseil municipal demande, de plus, « que le cahier des charges qui est en voie d'élaboration à Paris comprenne un voyage direct par semaine entre Toulon, Bastia, Ajaccio et Calvi. »

A deux reprises, dans ces dernières années, on a cherché à créer une concurrence à la Compagnie Frayssinet, mais il a fallu succomber. Nous nous bornons à constater le fait de la création de ces sociétés concurrentes et celui de leur disparition. Depuis deux mois, la Compagnie de navigation mixte (Cie Touache a organisé des départs de Bastia, et vice-versa, pour Marseille, Nice, Gênes, Livourne. L'agence de Bastia a été confiée au vice-consul d'Angleterre, M. A. Southwell. Un seul paquebot dessert la ligne, et le service entre Marseille et Bastia est hebdomadaire.

V

La Corse mériterait mieux que la légèreté avec laquelle on la traite, que le demi-abandon où elle est laissée, car c'est un très beau joyau dans la couronne de la France.

Assez souvent on a décrit les paysages de notre département insulaire pour que nous n'ayons pas à le faire ici. « Quelle est la partie du monde, dit M. Gaston Vuillier dans un article publié par le *Tour du Monde*, en 1891, où se trouvent accumulées de pareilles splendeurs ? En quittant à l'aube Ajaccio, Corte, Sartène ou Calvi, on peut, dans la journée même, contempler les flores africaines, provençales et alpestres, aspirer l'arome pénétrant des maquis, frissonner dans l'horreur des gorges les plus sauvages, s'enfoncer dans des forêts vierges, traverser des tor-

rents impétueux, gravir des sommets de porphyre, et, le front dans les nuées, toucher aux neiges éternelles! »

La diversité des flores provenant de la diversité des climats, on trouve, sur les côtes, les produits de la zone italienne correspondante : l'oranger, le citronnier, la vigne, l'olivier. Dans les régions moyennes prospère le châtaignier, et, sur les hauts sommets de l'intérieur, s'élancent des arbres séculaires, hauts de cent pieds. La végétation est vigoureuse; partout où se trouve un peu de terre naissent des plantes diverses. Les essences forestières sont nombreuses; citons le pin pinier, avec sa tête étalée comme un parasol, le pin laricio de très haute taille, qui monte en pyramide, le bouleau, les cyprès, les érables, les peupliers, les frênes et les saules, le platane, le tremble, etc. Les noyers prennent de fortes proportions, les amandiers viennent bien dans les terrains maigres, la vigne couvre de grands espaces, le mûrier réussit, les arbres fruitiers fournissent d'excellents produits.

Dans le sol sont des mines de divers métaux dont quelques-unes ont été exploitées, puis abandonnées, dont d'autres sont en voie d'exploitation; on y trouve également des eaux minérales abondantes et très actives. Qui ne connaît en France la célèbre eau d'Orezza!

*
* *

La population a des qualités de premier ordre, et l'on pourrait tirer, avec quelque habileté, de ses défauts mêmes, un excellent parti. Hélas! elle occupe, dans les statistiques, pour les crimes contre les personnes, un rang fort peu honorable; mais ceci ne détruit pas cela. Trop fréquemment, des arrangements de famille mal combinés, des actes mal rédigés ou incomplets sont à l'origine des discussions les plus violentes. Quelquefois aussi l'impossibilité de satisfaire à des engagements mettent aux prises un débiteur emporté avec un créancier souvent tout aussi besogneux que lui, exigeant par nécessité.

Que de maux n'entraîne pas l'odieuse politique! Les luttes électorales sont la pire chose pour la Corse. D'ardentes batailles se livrent parfois, et, pour parler d'un fait tout récent, on assiste à des spectacles sanglants comme le terrible drame qui s'est déroulé, le 20 octobre dernier, dans la commune de Linguizzetta.

On procédait, ce jour-là, au renouvellement du Conseil municipal, les élections qui avaient été faites au mois de mai précédent ayant été annulées. Le bureau était présidé par un délégué de l'administration, le percepteur de Morosaglia. Une collision sanglante eut lieu. Deux membres du bureau furent tués. Le percepteur de Prunelli-di-Fiumorbo et six autres électeurs furent blessés. Il y eut une quinzaine d'arrestations. Le voyageur qui aurait traversé Linguizzetta quelques jours après eût été vivement impressionné par l'aspect lugubre de ce village. Les portes et les fenêtres de toutes les maisons restaient closes. Les hommes ne quittaient leurs demeures que pour les raisons les plus urgentes. Les ruelles étaient désertes, et les femmes qui se rendaient à la fontaine, toutes habillées de noir, cachaient, sous leur foulard, des visages attristés.

Cette ardeur que l'on apporte autour des urnes existe surtout quand, aux élections, se débattent les petits intérêts locaux ; on se passionne moins, en Corse, pour les grands mouvements d'idées. Il y a beau temps, par exemple, que ce coin de France a usé son esprit d'opposition. La Corse ne pourrait être un pays d'opposition et se donner le luxe de l'indépendance des idées, qu'en renonçant à l'espérance de voir sa situation s'améliorer : or, de toutes nos illusions, l'espérance est toujours la plus tenace. L'excès seul de la misère serait capable de réveiller les vieilles énergies endormies.

La Corse est gouvernementale, comme le montrent ses élections, et le système du clan facilite l'adhésion aux institutions existantes. Un homme, dont le nom changera suivant les régimes politiques, mais qui, en fait, jouira de la même influence, servira de trait d'union entre les notabilités locales et le gouvernement ; celui-ci, dès lors, n'aura rien à craindre d'une représentation soumise ; les députés voteront bien et leurs mandants mériteraient tous les sourires des administrations, si les préjugés n'étaient pas toujours lents à mourir. La Corse a, cependant, mieux à offrir encore à la France que son adhésion aux doctrines de ministères de passage ; elle a son loyalisme de pays frontière, les services de ses enfants dans toutes les carrières, depuis les plus modestes jusqu'aux plus brillantes, et le sang qu'ils ont versé pour elle.

Sans remonter aux vaillants qui tombèrent pour la patrie, sous la première République, sous le règne de Napoléon Ier,

plus tard en Algérie, en Crimée, en Italie, au Mexique, la Corse peut rappeler avec orgueil que 1.396 des siens furent tués ou blessés pendant la guerre de 1870, depuis les colonels qui reçurent la mort à la tête de leurs régiments jusqu'aux plus humbles soldats. Le département avait donné 30.000 hommes à la mère-patrie. D'autres ont péri, sous les cieux lointains, dans nos guerres coloniales. Sur 79 noms qui, d'après le *Journal officiel*, représentent l'effectif de nos pertes en hommes, subies dans la récente expédition de Chine, six appartiennent à la Corse ; ce sont les noms de trois soldats, de deux sous-officiers et d'un lieutenant, M. de Battisti qui, frappé mortellement par un éclat d'obus, à la prise de Tien-Tsin, mourut après quinze jours d'atroces souffrances. L'île donne à la France son dévouement ; ne pouvant lui offrir un or qu'elle n'a pas, elle lui prodigue, sans marchander, les témoignages d'un inébranlable attachement ; elle ne recule devant aucun sacrifice, fût-il le plus cruel. Est-ce trop demander à la France que de récompenser, en retour, cette lointaine province par un peu de sollicitude ?

ALEXANDRE GUASCO.

LA PRESSE JAPONAISE

Le journalisme est au Japon d'introduction relativement récente. En réalité, il n'a fait son apparition qu'après la restauration du pouvoir impérial en 1868 et l'ouverture du pays aux étrangers. Il est possible cependant de signaler dans les années précédentes quelques timides efforts tentés pour doter le peuple japonais d'un organe de renseignements.

C'est ainsi qu'en 1863 quelques libraires de Tokyo lancèrent une sorte de gazette, appelée *Les Nouvelles de Batavia*, qui contenait surtout des traductions de journaux hollandais ; mais elle n'eut qu'une existence éphémère. L'année suivante un certain Joseph Héco créa le *Kaïgaï Shimboun*, « Nouvelles de l'Étranger », qui parut pendant deux ans au milieu de grandes difficultés financières. Cet avant-coureur de la presse japonaise n'eut jamais en effet que *deux* abonnés, qui lui restèrent d'ailleurs fidèles jusqu'au bout. Puis vint le *Koko Shimboun*, « Nouvelles sociales », qui parut en 1867 sous la direction d'un écrivain qui devait être plus tard un des premiers journalistes de Tokyo, M. Genitchiro Foukoutchi. A la même époque d'autres journaux furent créés encore, mais aucun d'eux n'eut un grand succès. Tous, en effet, étaient aux prises avec la même difficulté radicale, qui venait de l'obligation où on était d'imprimer avec les vieilles presses en bois seules connues dans le pays. L'introduction des modes d'impression occidentaux, avec les caractères mobiles, marqua pour la presse la première étape vraiment sérieuse.

Ce fut le *Tokyo Yokohama Maïnitchi Shimboun* qui inaugura l'ère nouvelle en 1871. Il fut suivi l'année suivante par le *Nitchi Nitchi Shimboun* et le *Hotchi*. Ces journaux sont aujourd'hui les doyens de la presse de Tokyo. A partir de ce moment, d'autres feuilles furent créées peu à peu dans la capitale et les principales villes de l'empire.

La revue *Taïyo*, de Tokyo, dans un article paru il y a quel-

ques mois, donnait de curieux renseignements sur les débuts de la presse japonaise.

« Aujourd'hui, disait l'auteur de l'article, les journaux sont imprimés durant la nuit et ils sont portés aux lecteurs avant leur réveil ; mais il y a vingt ans on ne s'imaginait même pas une telle rapidité. Ordinairement le journal sortait des presses à midi, et les bourgeois ne le recevaient pas avant le soir, d'autant que les distributeurs, au lieu de jeter fiévreusement leur journal devant la porte, s'arrêtaient dans chaque maison, allaient faire un tour à la cuisine et prenaient une tasse de thé en babillant avec les servantes.

« Un certain journal, en 1874, eut subitement un tel succès qu'un jour il n'eut pas assez de porteurs pour assurer la distribution à tous les abonnés. Les membres de la rédaction furent alors requis pour la circonstance et l'administrateur, vêtu de son costume de *samouraï*, avec ses deux sabres passés dans la ceinture, se distingua entre tous par son ardeur. A lui seul, il ne distribua pas moins de 200 numéros qu'il portait dans ses grandes manches.

« On compte aussi une bonne histoire de M. Joukyo Soutchiro, mort depuis, et qui était alors rédacteur en chef de l'*Akébono*. Il était un jour profondément absorbé dans la rédaction d'un article qu'on attendait impatiemment pour tirer le journal. Soudain l'heure extrême sonne et le pauvre M. Soutchiro, énervé d'impatience, incapable d'achever son travail, jette par la fenêtre son manuscrit à moitié fini. Privé de son « éditorial » le journal, le lendemain, publiait à la place la note suivante : « Il a fait un tel vent hier, comme nos lecteurs ont pu s'en apercevoir, que l'article que venait d'achever notre rédacteur en chef a été subitement emporté dans la rue sans qu'on ait pu parvenir à remettre la main dessus. Comme l'heure du tirage approchait, le temps a manqué à notre collaborateur pour recommencer son article et c'est ce qui explique que nos lecteurs soient privés aujourd'hui du plaisir de lire sa prose. Toute personne qui retrouverait par hasard le manuscrit perdu est instamment priée de le rapporter aux bureaux du journal. »

En fait, malgré l'apparition de nombreux journaux qui ne cessèrent d'être créés depuis ces temps heureux, on peut dire que jusqu'au moment de la guerre avec la Chine en 1894, la presse japonaise ne présentait encore aucun organe bien sérieux, du

moins commercialement parlant. Les affaires de presse n'attiraient guère les capitaux, et les directeurs des journaux, obligés de subsister avec de faibles ressources, ne se lançaient pas hardiment. A cette époque, un tirage quotidien de 10.000 numéros était un fait absolument extraordinaire. Mais, depuis la guerre, il n'en est plus de même. Les succès du Japon eurent pour résultat de donner à toutes les entreprises une vive impulsion, et le journalisme, lui aussi, profita de cette recrudescence des affaires. Actuellement, la plupart des grands journaux de Tokyo et des principaux centres de la province, tirent à plus de 10.000 et certains organes comme le *Yorozou Tchoho*, de Tokyo, et le *Osaka Asaki*, d'Osaka, tirent à près de 100.000.

En somme, on peut évaluer à 6 ou 700.000 numéros le tirage total quotidien des journaux japonais. Ce chiffre est évidemment très faible comparé à ce qui existe en France, et surtout en Angleterre et en Amérique, mais enfin ce n'en est pas moins déjà un remarquable résultat pour le Japon.

La profession de journaliste a suivi naturellement une évolution identique à celle des journaux eux-mêmes. A mesure que les capitaux se portent vers les entreprises de presse, que des journaux sérieux se fondent, la situation matérielle des rédacteurs s'améliore. Il y a huit ou dix ans un journaliste qui gagnait 100 *yen* par mois (250 francs) était un objet d'envie de la part de ses confrères, et M. Takahashi, qui touchait 150 *yen*, était considéré comme le prince des journalistes. Depuis la guerre, cette situation s'est améliorée, et actuellement M. Keï Hara, ancien vice-ministre des Affaires étrangères, qui est le rédacteur en chef du *Osaka Maïnitchi* gagne 500 *yen* par mois. Pour se rendre compte de l'énormité de ce chiffre en ce qui concerne le Japon, il faut se rappeler que c'est exactement là le traitement d'un ministre japonais. Mais, en somme, des cas comme celui que je viens de citer ne sont que de rares exceptions, et au Japon, moins que partout ailleurs encore, on ne peut considérer la profession de journaliste comme lucrative.

La grande majorité des rédacteurs gagnent en moyenne 50 ou 60 *yen* par mois!

Le Japon compte actuellement 1.500 publications périodiques diverses parmi lesquelles plus de 400 journaux.

A Tokyo, il y a une vingtaine de journaux quotidiens dont un, le *Japan Times*, paraît en anglais, mais complètement rédigé

par des Japonais. Comme la capitale compte environ 1 million et demi d'habitants, cela fait un journal pour 75.000 habitants, tandis qu'à Paris, par exemple, la proportion est de un journal pour 15.000 habitants. Mais il faut dire tout de suite qu'au Japon, quoique l'instruction primaire soit assez répandue, peu de gens cependant sont assez instruits pour lire et comprendre un journal. Les articles, en effet, sont composés dans ce qu'on appelle « le langage écrit » qui, lui-même, à la fois par sa syntaxe et par son vocabulaire, se distingue beaucoup de la langue parlée. Il s'ensuit que, tant que les journaux n'auront pas adopté une langue plus populaire, la presse au Japon ne sera pas comme en Europe une institution essentiellement démocratique.

Voici la liste des journaux paraissant actuellement dans la capitale japonaise :

Djidji Shimpo, le Temps;
Tokyo Nitchi Nitchi Shimboun, les Nouvelles quotidiennes de Tokyo;
Maïnitchi Shimboun, les Nouvelles du Jour;
Hotchi Shimboun, le Renseignement;
Kokoumin Shimboun, la Nation;
Nippon, le Japon;
Chougai shogyo Shimboun, Nouvelles commerciales du pays et de l'étranger;
Kyoka Nippo, les Nouvelles métropolitaines;
Djimmin, le Peuple;
Tchouo Shimboun, les Nouvelles Centrales;
Tokyo Asahi Shimboun, le Soleil Levant de Tokyo;
Maïseki Shimboun, les Nouvelles du Soir;
Yomiouri,
Yorozou Tchoho,
Yamato Shimboun,
Miyako Shimboun,
Taiheï Shimboun,
Tchiyoda Shimboun,
Foudji Shimboun.
Tchiyoda Nippo.

Les huit premiers de ces journaux sont connus en général

sous le nom de *oshimboun* ou *grands journaux*. Les autres sont les *koshimboun* ou *petits journaux*. Les *oshimboun* s'occupent spécialement de matières sérieuses se rapportant à la politique, aux affaires, etc. Les *koshimboun* touchent rarement à ces graves sujets, mais consacrent par contre de copieuses chroniques aux cancans de la ville ; leurs colonnes sont pleines d'horrifiques comptes rendus des crimes célèbres et de croustillantes anecdotes sur la vie quotidiennes des danseuses et des acteurs célèbres. Inutile de dire que ces « petits journaux » ont un tirage infiniment supérieur à celui de leurs vertueux confrères. C'est ainsi, par exemple, que les quatre pages roses du *Yorozou Tchoho*, consacrées entièrement à des révélations scandaleuses, s'en vont jusqu'au fin fond des plus lointaines provinces faire la joie quotidienne de milliers de bonnes gens.

A part le *Djidji Shimpo*, qui a un sérieux service de télégrammes, la plupart des journaux japonais publient ordinairement des nouvelles qui manquent de fraîcheur. Mais dans un pays comme le Japon, où le temps ne compte pour rien et où au contraire un des moyens les plus radicaux de se faire prendre pour un aliéné est d'avoir l'air pressé, on conçoit aisément que les lecteurs ne soient pas trop regardants à cet égard.

Un autre trait encore de cette indifférence du monde japonais au regard de la rapidité des informations, c'est que dans une capitale comme Tokyo il n'y a pas un seul journal du soir. Le *Maïseki Shimboun*, en effet, paraît bien vers 5 ou 6 heures de l'après-midi, mais il est à peu près exclusivement consacré aux comptes rendus de la Bourse des valeurs et de la Bourse du riz. L'originale institution des *goggaï* ou « *extra* », tirés à la hâte à l'arrivée d'une nouvelle importante, et que d'agiles camelots munis de leur clochette distribuent en hurlant dans les rues, ne répond qu'imparfaitement à cette lacune de la presse japonaise.

Les prix des journaux sont très bas et varient de 20 à 50 *sen* par mois (de 10 à 25 sous), ce qui fait en moyenne 1/2 sou par numéro. Les annonces, infiniment plus nombreuses que dans les journaux français, sont à bon compte aussi. La ligne se paie ordinairement de 10 à 30 *sen* (de 5 à 15 sous), mais il faut remarquer qu'une ligne japonaise représente la place de 5 ou 7 lignes d'un journal européen. La publicité du *Yorozou Tchoho*, qui est la plus recherchée, se paie 45 *sen* la ligne (23 sous environ).

J'ai parlé jusqu'ici surtout de la capitale, mais la plupart des

villes de province ont aussi des feuilles quotidiennes. Enfin, dans les grands ports, à Nagasaki, Kobé et Yokohama où sont agglomérées des colonies européennes importantes, on compte de nombreux journaux anglais, parmi lesquels il convient de citer le *Kobé Chronicle*, et à Yokohama le *Japan Daily Mail*, dont le rédacteur en chef, le capitaine Brinckley, est en même temps correspondant du *Times* au Japon.

Quant aux revues, elles sont innombrables et ce fait est intimement lié à la passion désordonnée des Japonais pour les sociétés. Pendant les temps qui ont précédé le régime actuel, au cours des siècles durant lesquels la dynastie des *Shogoun Tokougaoua* gouverna le pays, il était strictement défendu à plus de cinq personnes de se réunir ensemble. Les Japonais veulent sans doute se rattraper de ce temps-là! Quoi qu'il en soit, à Tokyo seulement, on pourrait aisément compter des milliers de sociétés de toute sorte, depuis la société de la *Croix-Rouge japonaise* qui existe sous le patronage de l'impératrice et qui comprend 400.000 membres, et les sociétés politiques, scientifiques, littéraires, philosophiques, artistiques, musicales, agricoles, médicales, féministes, sociologiques, anthropologiques, de colonisation, de tempérance, d'éducation, de législation, de charité, etc., jusqu'à la *Société des gens qui portent la moustache*, ou de ceux *qui sont marqués de la petite vérole!* J'ai même assisté à Kanagawa, il y a quelques années, à la fête solennelle de la *Société des gens qui voyagent en chemin de fer de Yokohama à Tokyo!*, au cours de laquelle une centaine de *geisha*, par un temps merveilleux, dansèrent devant la mer bleue sur les pelouses de Takashima-yama! Car c'est essentiellement la raison d'être de toutes ces sociétes que de donner à leurs adhérents une occasion de plus de se réunir. Si l'on est riche, on va dîner avec des danseuses; sinon, on se contente plus démocratiquement de manger une anguille au riz en buvant du *saké* frelaté dans une gargote de bas étage.

Or, la plupart de ces associations tiennent aussi à avoir leur organe, et c'est ce qui explique les centaines de petites revues extrêmement intermittentes et éphémères qui encombrent les étalages des libraires. Les seules publications actuelles à peu près dignes d'être citées sont le *Taïyo*, le *Kokoumin no Tomo* et le *Sékaï no Nippon*, politiques et littéraires; le *Teïkokou*

Boungakou, purement littéraire; le *Nihon-djin*, chauvin; et le *Marou-Marou Shimboun*, satirique et humoristique.

MM. Shimada, Tokoutoni, Konga, Asaïna, Takégoshi, Foukaï et M. Ozaki, ancien ministre de l'Instruction publique, sont parmi les premiers journalistes de Tokyo.

*
* *

Ces notes sur la presse japonaise seraient tout à fait incomplètes si je ne disais un mot du spectacle si curieux qu'offre à un journaliste européen l'atelier de composition d'une feuille du Japon. Habitué chez nous à trouver quelques *typos* attentifs penchés sur leurs boîtes et composant hâtivement, au milieu d'un grand silence, la page de copie qu'ils ont devant eux, au Japon, on se trouve subitement transporté dans une ruche bourdonnante où une foule de gens s'agitent de tous côtés en chantonnant. C'est que la langue japonaise, en effet, n'étant pas représentée avec l'aide d'un alphabet, mais par des caractères idéographiques, il s'ensuit qu'un matériel d'imprimerie prend immédiatement des proportions énormes. Ce n'est plus vingt-six lettres qu'il est indispensable de réunir, mais bien neuf ou dix mille caractères, ce qui est à peu près le nombre d'idéographes d'usage courant. Or, comme il en faut de différente grandeur, on conçoit aisément qu'il n'est pas possible de grouper tout cela dans une case devant chaque ouvrier. Les caractères sont donc rangés méthodiquement dans des casiers tout autour d'une grande salle, et une foule de petits garçons, chacun avec une feuille de « copie », courent de l'un à l'autre, saisissant prestement les caractères demandés. Lorsqu'ils ont fini, ils rapportent le tout au *typo*, qui alors seulement compose. Mais comme chacun de ces petits garçons, selon la coutume japonaise, a soin en courant d'un casier à l'autre de chantonner le caractère qu'il cherche, il en résulte dans tout l'édifice un vacarme extraordinaire qui, je le répète, amuse singulièrement quiconque connaît le calme austère d'un atelier de composition occidental.

Les dix mille caractères chinois dont je viens de parler, et qui sont d'usage courant dans la langue japonaise écrite, sont fondus en métal selon la coutume européenne; mais il n'en est pas de même des soixante-dix mille autres idéographes que

comprend le chinois. Si donc un rédacteur dans un article emploie un mot sortant de l'usage commun, on est obligé d'en préparer un modèle en bois spécialement pour l'occasion. Il est bien évident, en effet, qu'il serait absolument onéreux pour un journal quelconque de posséder la collection complète des quatre-vingt mille idéographes chinois, dont l'installation d'ailleurs nécessiterait un atelier de composition gigantesque.

*
* *

Je terminerai ces renseignements pratiques en disant qu'il s'est formé à Tokyo, il y a quelques mois, une association internationale pour faciliter les rapports entre journalistes japonais et étrangers.

En ce qui concerne la législation sur la presse, je dois dire qu'elle est restée pendant longtemps fort dure ; mais elle a été sensiblement adoucie en 1887 et, depuis lors, les journaux jouissent d'une liberté à peu près semblable à celle qui existe dans les grandes monarchies constitutionnelles d'Europe. Autrefois les mois de prison et les amendes pleuvaient dru sur les journalistes japonais et surtout sur les malheureux gérants responsables derrière lesquels s'abritaient autant que possible les rédacteurs. Une anecdote amusante que rappelait récemment un vieux journaliste donne une idée de ce qu'était autrefois la vie de la presse, et comment on savait répondre aux sévérités du pouvoir. C'était aux environs de 1877; à ce moment, tous les journaux de la capitale, sauf le *Nitchi Nitchi*, attaquaient violemment le gouvernement et ses fonctionnaires; aussi beaucoup de journalistes furent-ils poursuivis et frappés. L'un d'eux, M. Kouro Kato, rédacteur en chef du *Saïfou Shimboun*, qui s'était distingué par sa violence, fut condamné à trois ans de prison, et son journal, privé pour si longtemps de son chef, fut obligé de cesser de paraître.

En manière de protestation, les confrères de M. Kato, sans en excepter même les rédacteurs de l'officieux *Nitchi Nitchi*, décidèrent alors de faire au malheureux journal, si brusquement condamné à mort par l'incarcération de son directeur, des obsèques solennelles auxquelles on convia le peuple de Tokyo. La cérémonie eut lieu le plus sérieusement du monde avec le concours des prêtres bouddhistes du temple de Dembo à

Asaksa. Le lendemain toute la ville se réjouit de l'aventure, que seul le gouvernement ne trouva peut-être pas de son goût.

Mais maintenant ces temps héroïques du journalisme sont bien passés, et peu à peu de la liberté on en arrive à tomber dans une licence déplorable. C'est ainsi par exemple qu'on s'occupe infiniment trop dans la presse de la vie privée des gens, spécialement de ceux qui ne sont mêlés en rien aux affaires publiques. Le *Yorozou Tchoho* se distingue entre tous dans cette voie-là par ses indiscrètes « Enquêtes » qui, des mois durant, font la joie de ses lecteurs en mettant en scène tous les jours les faiblesses plus ou moins imaginaires d'un bourgeois notable. Voici, par exemple, quelques-unes de celles qui furent publiées lors de mon séjour au Japon, et qui donneront une idée du genre : « Les hommes connus qui ont des concubines »; « Les hommes connus qui ont des enfants naturels »; et surtout : « Les femmes du monde qui entretiennent des acteurs ! » Car en effet, — et c'est là un des côtés comiques des choses de ce pays qui prennent constamment le contre pied des nôtres — au Japon les femmes ne paraissant pas sur la scène, et leurs rôles étant tenus par des hommes, MM. les Japonais ne peuvent pas se ruiner pour des actrices, et ce sont leurs femmes qui font des folies avec les acteurs !

FAR EAST.

L'ESPAGNE ET LA QUESTION DU MAROC

La *Revista de Aragón* vient de consacrer à la question du Maroc une longue étude de M. Julián Ribera. Nous croyons intéressant, vu l'importance du sujet et la valeur de l'article, de reproduire ici les principaux passages de ce remarquable travail.

N. D. L. R.

M. Julián Ribera commence par rappeler les déclarations de M. Silvela, parues dans la *Lecture*, à l'occasion du dernier conflit hispano-marocain [2]. Il avoue que ces déclarations ne lui semblent pas absolument satisfaisantes, mais il reconnaît que M. Silvela a exprimé son opinion avec une franchise et un courage vraiment dignes de la juste renommée dont jouit cet homme d'État, car « ne rien prévoir et marcher à tâtons dans les plus graves questions est la plus grande indignité que puisse commettre un gouvernement ». M. Julián Ribera poursuit ainsi :

M. Silvela se déclare résolument pour une entente avec la France en vue d'une action commune contre le Maroc, et non pas par des moyens indirects et pacifiques comme le système du protectorat établi en Égypte et en Tunisie, mais par des moyens rapides et violents, par la conquête.

Presque tous les hommes politiques, que les reporters ont consultés au sujet des déclarations de M. Silvela, se sont accordés pour juger cette opinion imprudente et ils ont été unanimes à se déclarer partisans de ce qu'ils appellent le *statu quo*, formule par laquelle il faut entendre : continuons comme jusqu'à présent, sans nous préoccuper de ce qui se passe au dehors, quand même la sécurité ou l'existence propre de l'Espagne serait en danger.

Si ce n'était aussi triste, ce serait éminemment ridicule d'entendre les politiciens espagnols se montrer partisans du *statu quo* alors qu'ils ont presque tous fait tout ce qu'ils ont pu pour le troubler.

Si cette formule, appliquée au cas actuel, peut signifier quelque chose en droit international, elle veut dire que l'Espagne doit faire le nécessaire pour que le Maroc se maintienne indépendant et libre, sans s'assujettir aux protectorats ni aux intrusions des nations étrangères. La première condition pour arriver à ce résultat, c'est d'en finir avec tout ce qui met en danger

---

[1] Julián Ribera : *Sobre lo de Marruecos* (*Revista de Aragón*). (Traduction de Robert Franklin.)

[2] *Quest. Dipl. et Colon.*, 1er octobre 1901, t. XII, p. 429.

l'indépendance du Maroc. Or l'on se trouve en face de deux dangers : 1° l'anarchie intérieure de l'empire, 2° la rapacité de l'Europe. Eh bien, les politiciens espagnols ont fait depuis longtemps, à cet égard, tout leur possible pour que le premier se propage et soit durable, et que le second s'accroisse et se développe puissamment.

Il y a quelques années, une série d'imprudences, commises par le gouverneur d'une de nos possessions du Rif, mirent en fureur contre nous les peuplades voisines, à ce point qu'elles osèrent nous attaquer sur notre propre territoire. Le gouvernement espagnol, au lieu de leur donner satisfaction en destituant le malheureux gouverneur — qui le méritait en réalité — ou de le réprimander immédiatement, si la vanité ou l'orgueil nous empêchait de reconnaître les fautes de notre autorité et d'user de justice envers des barbares, trouva comme unique moyen honorable de faire payer la « casse », pour une valeur de 5 millions de douros (25 millions de francs), au sultan qui se trouvait à cent lieues de distance et était en l'espèce complètement innocent. Cette réclamation injuste mit les affaires de l'empire en grave danger et porta une atteinte cruelle au prestige de l'infortuné souverain parmi ses sujets révoltés, alors précisément que son âge avancé faisait craindre des conflits pour la succession au trône.

Un fait analogue, bien que de nature différente, s'est passé au printemps dernier, et on a procédé d'une manière identique.

La raison de tout cela, c'est que nous trouvons dans l'empire marocain une singulière consolation à nos infortunes. Nous avons donné de scandaleux exemples de faiblesse intérieure par nos divisions intestines et nos guerres civiles, qui nous ont discrédités aux yeux du monde; nous avons commis des inconséquences excessives et prouvé notre valeur morale par des désastres coloniaux; nous souffrons timidement les insultes et le mépris de nations plus puissantes; mais tout sera oublié, si nous parvenons à cribler de coups de bâton les épaules d'un empire faible et ruiné. Nous nous enorgueillirons alors, comme d'une grande prouesse, de la prise d'une place comme Tétuan, ou d'un traité injuste et ridicule comme celui qui a mis fin à l'affaire de Melilla; à la façon des paons royaux, nous étalerons les couleurs voyantes de notre queue et nous dirons : « Il y a maintenant, par le monde, des nations qui nous craignent et auxquelles nous faisons sentir le poids de notre supériorité. »

Si quelque étranger maltraitait de la sorte ce malheureux empire, dont le *statu quo* nous préoccupe tant, ne traiterions-nous pas sa conduite d'impertinente et de lâche! Comment voulez-vous que cet empire conserve son indépendance si nous l'appauvrissons, le débilitons et l'anéantissons, au lieu de le fortifier pour qu'il puisse résister? Ne faisons-nous pas tout ce qui est propre à exciter l'ambition des puissances européennes qui le voient si abattu et si facile à conquérir et nous, les prétendants, si faibles et antipathiques! Et aussi, avec toutes nos violences, il est naturel que nous nous aliénions l'empereur du Maroc, il est naturel qu'il nous haïsse et qu'il cherche protection, amitié chez les autres nations européennes, qui ont en main des moyens plus doux et à la fois plus puissants d'intervenir dans les affaires intérieures de l'empire.

Le *statu quo*, en raison de notre impuissance actuelle, serait évidem-

ment la meilleure solution : avec lui, les choses traîneraient jusqu'à ce que des jours meilleurs vinssent à luire pour nous; mais pour préserver ce *statu quo*, il serait indispensable que nous prissions une attitude diamétralement opposée dans nos relations avec l'empire marocain.

Moi aussi, je désire le *statu quo;* mais je veux qu'il soit « actif », c'est-à-dire ayant pour effet de mettre le Maroc en état de se soutenir soit seul, soit avec notre aide.

Enfin les mots *statu quo;* outre qu'ils n'expriment qu'un désir, signifient aussi et surtout une situation qui peut se modifier sans notre intervention et même contre notre volonté : cet été, pour ne pas aller plus loin, le danger qu'il se modifiât était imminent. Or, s'il survient un conflit, que ferons-nous?

Dans les temps anciens, quand deux seules puissances se disputaient l'empire du monde, les questions internationales étaient moins embrouillées : le tout était de voir laquelle des deux pouvait détruire l'autre pour l'emporter sur sa rivale. Il n'y avait pas, comme aujourd'hui, la complication des intérêts opposés de diverses nations puissantes qui veulent toujours intervenir dans le règlement des affaires extérieures.

Dans la question du Maroc, bien que toutes les nations d'Europe n'aient pas un intérêt égal à ce que l'entrée de la Méditerranée soit libre ou non, on peut prédire qu'elles uniront leurs influences soit d'une manière précise, franche, soit en cachette, mais en tout cas bien réellement et efficacement. Un violent désir d'expansion coloniale ayant pris naissance chez la plupart d'entre elles, elles accourent toutes là ou il s'élève quelque dispute de terrain, sinon pour prendre leur part, du moins pour établir leur complicité avec les privilégiés, afin que ceux-ci les aident à leur tour en semblable occasion. Ainsi, par exemple, la Russie n'a jamais songé à intervenir directement dans la question du Maroc, parce qu'elle porte ses ambitions d'un autre côté; mais, invitée par la France, son amie, elle accourrait pour contenir l'Angleterre par des menaces sérieuses. L'Italie, tant parce que les étrangers l'y excitent que pour se distraire de ses souffrances intérieures, éprouvera le désir de se mettre de la partie, son caractère vif et nerveux s'accommodant de toutes les aventures, même insensées et périlleuses comme celle de la mer Rouge, où elle dépense son sang et son argent à tirer les marrons du feu pour l'Angleterre qui profitera ainsi plus tranquillement de son protectorat égyptien. L'Allemagne, en plus de son expansion dans les terres africaines, montre clairement son désir de faire son profit des débris de l empire turc, principalement en Syrie et en Mésopotamie, et elle ne manquera pas de se mêler aux affaires qui pourraient lui être utiles d'une façon quelconque.

Deux puissances enfin sont décidées à intervenir au Maroc, directement et sûrement : l'Angleterre et la France.

L'Angleterre, à la vérité, ne cherche pas à s'emparer de l'empire, car elle possède des colonies à ce point fertiles et étendues, qu'elles lui font dédaigner les affaires qui exigent une grande dépense d'énergie pour peu de bénéfices; mais elle a trop d'intérêts dans le détroit pour renoncer à ses prétentions de dominer Tanger.

Quant à la France, elle se précipiterait si on la laissait libre et se jetterait sur le Maroc; aucune autre puissance, en effet, n'apprécierait autant

qu'elle la valeur de cette conquête, qui réaliserait cet agrandissement de ses possessions tant souhaité par elle, car il faut prévoir qu'avec le temps l'Algérie ne sera plus une colonie, mais fera partie de la métropole.

Il faut, par conséquent, tenir pour certain qu'on ne nous laissera pas le champ libre pour manœuvrer isolément. Le jour où un bateau de guerre espagnol sortirait de Cadix pour bombarder une ville de l'empire marocain, il serait escorté par les escadres des différentes nations, lui faisant une garde qui ne serait pas d'honneur. Il serait donc bien sot de penser que nous nous trouverons jamais seuls : il faut nécessairement que nous marchions avec les autres ou contre eux, et le dilemme est que si nous marchons avec l'Angleterre, ce sera contre la France, et que si nous marchons avec la France, ce sera au plus grand déplaisir de l'Angleterre.

Lequel des deux partis devons-nous prendre?

Marcherons-nous avec l'Angleterre ?

A première vue, c'est ce qui paraît nous exposer le moins. Evidemment l'Angleterre se contenterait de la possession de Tanger et ce ne serait pas pour elle un sacrifice d'amour-propre de nous laisser faire ce que nous voudrions dans le reste de l'empire. L'Angleterre ne susciterait pas de difficultés dans les délimitations et les partages. Au cas où elle nous accompagnerait de bonne foi et loyalement, elle ne nous serait pas une mauvaise arrière-garde, tout au moins dans les opérations militaires sur les territoires voisins des côtes, où nous pourrions nous abriter à l'ombre de ses vaisseaux. Mais ne nous berçons pas de l'illusion que, si elle ne désire qu'une partie infime de l'empire, elle ira seule s'engager dans de graves complications, ni qu'une fois en possession de la ville de Tanger, elle fera des folies en notre faveur lorsque nous arriverons au moment le plus critique de la conquête, quand nous nous trouverons à l'intérieur où, avec peu d'efforts, la France pourrait entraver notre marche de façon à rendre impossible le succès de l'entreprise. L'Angleterre, en cas de danger, saurait bien fortifier Tanger; puis elle nous laisserait nous débrouiller seuls pour le reste, car elle n'est pas d'un caractère à sacrifier son propre salut hors du strict nécessaire. Notre situation lui importerait peu, une fois ses ambitions satisfaites.

En fin de compte, il faut bien se persuader que, tant que les Anglais auront le pied cloué à Gibraltar, nous ne pourrons avoir en eux des amis bien chers.

Pour moi, je ne vois pas d'autre solution au conflit, s'il devient inévitable et si nous intervenons, que de nous entendre avec la France.

L'amitié de cette nation nous est fort utile chez nous et au dehors. La question du Maroc ne peut se résoudre sans son assentiment : même dans l'heureux cas où la conquête serait facile, on ne peut la faire ni la conserver sans l'amitié de la France qui tient entre ses mains la frontière marocaine par l'Algérie, base naturelle d'opérations offensives et défensives, faciles et importantes, et source d'influence morale d'une grande force. De cela se rendra compte facilement quiconque saura regarder la carte du nord de l'Afrique et connaîtra sommairement les provinces algériennes.

En outre, nous ne pouvons pas tenir la France pour notre ennemie, tant à cause de sa proximité avec l'Espagne qu'à cause de la supériorité de sa

civilisation, de son prestige, et aussi de l'affinité de son caractère, de sa race et de sa langue avec les nôtres. Par tout cela la France peut exercer une notable influence sur notre propre vie intérieure que nous devons rendre normale avant de nous occuper du Maroc : dans les mouvements carlistes, républicains, régionalistes, elle peut nous influencer d'une façon décisive. Ce serait donc une témérité extrême, une folie de nous lancer à la recherche d'aventures hors de notre territoire, en laissant en suspens ou en danger la question de nos relations avec la France.

Heureusement les bonnes relations de l'Espagne et de la France n'ont pas un caractère factice comme celles du Portugal et de l'Angleterre; l'amitié entre Français et Espagnols résulte d'une nécessité naturelle, quoique à des degrés bien différents. La France a en Europe trop d'ennemis formidables et, de plus, elle ne peut pas compter, pour sa vie intérieure, sur une constitution aussi ferme et stable que celles dont jouissent les autres puissances. C'est ce qui l'oblige à rechercher des amitiés, même les plus disparates comme celle de la Russie. C'est de même pourquoi, si modestes soyons-nous, notre amitié lui convient aussi.

Mais, la France étant plus puissante et plus forte, ne peut-on craindre qu'elle abuse de notre amitié dans une action commune contre le Maroc ?

Voilà pour moi, s'il faut parler avec franchise, le point délicat de la question. Je crois, sans vouloir offenser les Anglais, que la France est d'un caractère plus libéral, plus généreux que l'Angleterre et qu'il ne lui arrivera certainement pas d'exploiter notre témérité militaire et notre aptitude à supporter des travaux pénibles et peu rémunérés (ce à quoi nous oblige notre défaut de prévoyance) pour se réserver les meilleurs profits. De plus, je suis certain que les amitiés, qui ne se contractent pas par des services mutuels et par une certaine égalité de condition, sont fausses et ridicules.

A l'heure présente, en ce qui concerne la question du Maroc, l'énorme infériorité de nos moyens, comparés à ceux de la France, nous mettrait dans l'obligation de nous soumettre entièrement à elle, pour obtenir un succès durable. Il ne faut pas oublier que les aptitudes nécessaires pour s'emparer d'un pays par la force sont très distinctes de celles qui sont nécessaires pour le dominer dans la paix et pour en organiser la possession : si l'on n'a pas ces dernières, il ne faut pas entamer une guerre de conquête. Or, si même nous réussissions dans les premières opérations militaires, nous nous verrions à la fin dans la nécessité d'avoir recours aux moyens que possède la France, ce qui nous mettrait dans le cas de vivre à sa merci. La France nous amènerait les synagogues juives qu'elle protège maintenant avec bienveillance : nous avons de la répulsion à cause de notre caractère et de notre tradition pour de telles amitiés, pourtant bien utiles dans ce cas. La France amènerait aussi avec elle le chérif de Ouezzan et d'autres familles puissantes qui, sur sa seule recommandation, deviendraient nos serviteurs : nous avons complètement négligé l'amitié des Maures, ou mieux, nous n'avons pas su l'acquérir, quoi qu'en disent ceux qui se vantent d'avoir des relations intimes avec les grands dignitaires de cet empire. La France amènerait encore les musulmans d'Algérie, gens qui connaissent bien le droit et les coutumes du Maroc, les ayant étudiés à l'Université de Fez : nous ne connaissons ni le droit ni les coutumes de ce pays. Enfin les Fran-

çais, par leur caractère et leur éducation qui résulte de leurs institutions libres et de leur commerce avec les Algériens, peuvent être très tolérants avec les Maures, tandis que nous, Espagnols, nous ne saurions jamais si nous devrions marcher à coups de fusil ou à coups de couteau.

Dans ces conditions, à quoi nous déciderons-nous ? Il résulte de tout cela que, si le conflit survenait immédiatement, le mieux serait de renoncer à toute illusion. Nous avons été impuissants à conserver un empire colonial où dominait la race espagnole ; nous avons provoqué par nos imprudences le soulèvement de nos colonies et par notre témérité une guerre désastreuse avec les étrangers. Comment donc irions-nous nous lancer seuls dans la recherche d'aventures contre un peuple de caractère dur et révolté au milieu des passions que soulèverait notre action dans la majeure partie des puissances européennes ?

Devons-nous cependant renoncer à tout? Ceci est une autre affaire. Le *statu quo* comme la conquête exige, de notre part, de longs préparatifs. L'un et l'autre exigent des conditions communes nécessaires à toute éventualité. C'est là ce qui doit être l'objet de nos constantes préoccupations.

M. Julián Ribera termine alors cet intéressant exposé en insistant sur les mesures, sur les réformes qui s'imposent à l'Espagne. Il recherche par quels moyens d'abord l'Espagne doit affermir sa situation à l'intérieur et aussi améliorer sa position dans le monde. Il montre enfin quelle politique l'Espagne doit suivre au Maroc même pour se gagner la sympathie des Maures et accroître son influence auprès du sultan ; mais ces considérations, essentiellement nationales, sont d'un intérêt moins direct pour nous.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et le Siam.* — Le correspondant du *Times* à Bangkok a découvert que les pourparlers en vue du règlement des affaires pendantes entre le Siam et la France, depuis le traité de 1893 viennent d'être repris par M. Klobukowski, notre ministre à Bangkok, et le gouvernement siamois.

D'après le correspondant du *Times*, la France réclame, d'abord, une extension de territoires de l'autre côté du Mékong. La convention de 1893 lui donnait droit de protection sur le sultan de Luang-Prabang. Or les territoires de ce chef sont situés de part et d'autre du Mékong. La France avait, de droit, la portion située sur la rive gauche et réclamait aussi la portion située sur la rive droite.

Le Siam n'admettait pas jusqu'ici cette réclamation. Il déclarait que, le chef étant un vassal reconnu du roi de Siam, ses territoires restaient en somme siamois. Il serait maintenant disposé à céder.

En second lieu, la France réclame des privilèges commerciaux dans la vallée du Mékong. Le Siam les accorderait, pourvu que ces privilèges ne soient pas exclusifs et ne gênent pas ceux des autres nations. On comprend mal cette réserve.

En troisième lieu, la France, voisine puissante du roi de Siam, ne comprend pas et ne peut tolérer que les Français soient systématiquement exclus des fonctions publiques au Siam, tandis que d'autres étrangers y sont appelés. Le roi de Siam reconnaît le bien-fondé de cette demande.

Le Siam fait, naturellement, des contre-propositions : évacuation de Chantaboun occupé par la France depuis 1893, en gage de l'exécution de la convention de 1893; cessation de l'enregistrement en masse, comme protégés français, d'une foule de marchands, chinois et autres; restitution au Siam de la juridiction civile dans la zone neutre de 25 kilomètres réservée par la convention de 1893 sur la rive droite du Mékong.

Le correspondant du *Times* conclut que le Siam est disposé à beaucoup céder et qu'il ne dépend que de la France, en montrant un peu de bonne volonté, d'arriver à une entente.

On ne s'explique pas très bien le but que se proposait en cette affaire le journal anglais. Les relations de la France avec le Siam n'ont subi aucune modification ces derniers temps. Elles ne sont devenues ni meilleures, ni pires. Aucun événement ne pouvait justifier cette initiative du *Times* qui cache cependant, en toute évidence, quelque secrète arrière-pensée. Quoi qu'il en soit, puisque l'on attire ainsi l'attention sur les relations franco-siamoises, il n'est pas inutile de montrer à grands traits quelle est notre situation vis-à-vis du Siam. Voici comment le *Journal des Débats* précisait cette situation, dans un article du 21 décembre :

« Les rapports de la France avec le Siam sont déterminés par le traité siamois du 3 octobre 1893 et par l'arrangement franco-anglais du 16 janvier 1896. Le premier nous confère certains droits dans la vallée du Mékong et le second nous permet de les exercer autant que et comme nous le jugerons bon, sans avoir à craindre aucune difficulté internationale. Ce dernier acte, qui neutralisait la partie centrale du royaume siamois, qui « consolidait » pour ainsi dire le Siam dans la vallée du Ménam, laissait, en effet, le Malacca siamois et une partie occidentale du Chieng-Maï ouverts à toutes les entreprises de l'Angleterre, tandis que le bassin du Mékong était placé dans des conditions analogues à l'égard des entreprises de la France.

Le gouvernement de Bangkok ne nous accusera certainement pas d'avoir abusé de cette situation comme l'inexécution par lui des stipulations du traité de 1893 aurait pu nous y encourager. Si, en effet, il est d'usage au Siam, et dans les organes qui se font les échos des récriminations siamoises, de se plaindre de notre manière d'agir, on se garde bien de présenter la contre-partie. Peut-être avons-nous fait trop de protégés au Siam, peut-être l'occupation prolongée de Chantaboun est-elle pénible au gouvernement de Chulalongkorn, mais nous ne pouvons pas changer les méthodes de nos consulats ni renoncer à cette occupation aussi longtemps que les Siamois agiront comme ils continuent à le faire, par exemple dans les provinces de Sien-reap et de Battambang, malgré les stipulations du traité de 1893. En réalité, le gouvernement de Bangkok ne s'est jamais déshabitué à notre égard de ces petites entreprises sournoises qui ont provoqué notre action il y a huit ans, au moment où il avait eu l'audace de pousser ses postes avancés jusque dans les montagnes de l'Annam, sur certains points presque en vue de la mer de Chine. Dans la vallée du Mékong, il cherche à nous leurrer ; dans celle du Ménam, que met à l'abri l'arrangement de 1896, il nous ignore complètement. On ne

pensera pas, par exemple, que nous exagérions lorsque nous disons que le Siam ne nous traite pas comme il le devrait en considération de notre situation dans le monde et en particulier dans l'Indo-Chine si l'on veut bien songer à la part faite à nos nationaux dans les fonctions qu'il confère à des étrangers. Le 6 décembre, la *Dépêche coloniale* publiait, d'après le recueil officiel qu'est l'Annuaire du royaume de Siam, les chiffres suivants : sur 190 étrangers appelés par le gouvernement siamois à son service, on compte 95 Anglais, 42 Allemands, 35 Danois et seulement 2 Français, dont l'un est un ingénieur employé en sous-ordre et l'autre un simple subalterne. De plus, on constate ce fait anormal que la police de Bangkok est faite par un corps de 1.500 sikhs envoyés par le gouvernement des Indes et commandés par des officiers anglais du cadre régulier. Il faut même se demander si une pareille situation est bien compatible avec l'esprit de l'arrangement franco-anglais de 1896 par lequel les deux gouvernements s'engageaient à ne pas envoyer de forces, sans le consentement de l'autre partie, dans la vallée du Ménam. Peut-être faut-il voir dans un état de choses capable de faire naître tant d'incidents l'action de la politique de la vice-royauté des Indes, qui a provoqué l'affaire de Koueït, plutôt que celle du gouvernement métropolitain responsable de la politique de tout l'empire. Quant au Siam, il agit sans beaucoup de prudence en se livrant ainsi ; croit-il que la gueule du léopard britannique soit moins avide et moins large que le bec du coq gaulois ? Puis, il faut bien qu'il songe à ce qui se passerait s'il remettait ces deux animaux symboliques en délicatesse : ils finiraient comme cela a toujours lieu en pareil cas, comme cela s'est, en réalité, un peu passé en 1896, par s'arranger sur son dos.

C'est donc l'attitude du Siam lui-même, bien plus que notre méchanceté naturelle, qui nous empêche de lui témoigner toute la bienveillance que nous nous sentons pour lui ; nous n'avons pas besoin, en effet, que le *Times* vienne nous rappeler que le royaume siamois est un intéressant pays asiatique qui fait les efforts les plus méritoires pour marcher dans la voie du progrès. Nous ne demanderions qu'à aider ses pas, s'il voulait bien être lui-même, agir en pays indépendant capable de faire à tous ses voisins et amis la part égale dans ses bons procédés. Il peut être assuré que nous ne dépasserons pas ce qui a été convenu en 1893 et en 1896, mais que nous nous en prévaudrons jusqu'au bout. Selon le sort qu'il fera à nos nationaux et à nos entreprises dans les riches pays du Ménam, il nous rencontrera, dans le bassin du Mékong, en collaborateurs amicaux ou en voisins mal disposés. Et c'est là une manière d'envisager la question qui s'impose à l'attention réfléchie en même temps que bienveillante du Siam, car c'est celle qui est généralement adoptée dans ce pays. »

II. — ASIE.

Golfe Persique. — L'envoi renouvelé, mais peut-être normal, d'un vaisseau de guerre anglais devant le port de Koueït vient de donner lieu, dans la presse européenne, à une série d'informations tendancieuses. Les journaux anglais ont annoncé aussitôt que l'émir du Nedjd, Ibn Raschid, menaçait à nouveau Mobarek et qu'une fois de plus celui-ci avait fait appel aux bons offices du gouvernement des Indes ; puis c'est contre le Sultan qu'il s'est agi de le protéger, et le commandant d'une canonnière anglaise aurait été jusqu'à baisser lui-même le drapeau ottoman hissé sur la citadelle, dans un moment de faiblesse de Mobarek, pour y substituer le pavillon du cheikh indépendant de Koueït. Enfin c'est l'annonce, tant de fois prédite par la presse anglaise et démentie déjà par le gouvernement, de la proclamation officielle du protectorat qui a été lancée avec une nouvelle assurance.

Il semble qu'en réalité la situation de ce port, jusqu'ici presque inconnu et subitement promu à une véritable renommée politique, soit plus simple et plus tranquille que tant de nouvelles ne donneraient à le croire. A la suite du conflit du mois d'août dernier, il est intervenu certainement entre l'Angleterre et la Porte un accord, exprès ou tacite, et cet accord ne peut tendre qu'au maintien du *statu quo*. De part et d'autre, il n'est pas permis d'en douter, des efforts ont été tentés pour empêcher les conflits locaux de reprendre le caractère aigu qui avait servi d'occasion à une double intervention. La Porte a fait demander à Ibn Raschid d'oublier, au moins momentanément, ses griefs et de remettre à plus tard ses projets de vengeance. Elle a, paraît-il, offert en outre à Mobarek de lui confirmer son titre de caïmacam, s'il renonçait à ses agitations et s'il reconnaissait l'autorité politique du Sultan. D'autre part, les agents consulaires anglais ont, dans l'intérêt du commerce troublé pendant toute l'année et naturellement au profit de leur politique, tenté des efforts analogues. Il serait surprenant que ces deux influences, matériellement concordantes, aient abouti à un échec, qui les opposerait à nouveau l'une à l'autre.

Quant à la déclaration du protectorat anglais, elle a fait l'objet d'un démenti officiel et catégorique de la part du *Foreign Office*. Cet acte de prudence paraît être conforme et à l'état général des affaires anglaises et à la situation même du golfe Persique. On le trouve plus justifié encore quand on le rapproche d'une information récemment venue de Pétersbourg, d'après laquelle la Russie se désintéresserait de Koueït, mais aurait l'intention de se faire céder prochainement le port persan de Bender-Abbas. C'est l'indication

aussi claire que possible, et singulièrement — et ce ne serait sans doute pas la seule — alarmante pour le gouvernement anglais, des conséquences qu'aurait immédiatement la rupture de l'équilibre actuel.

L'Angleterre, aujourd'hui encore maîtresse à peu près incontestée des eaux du golfe et de la plus grande partie de son commerce, paierait les minces avantages d'un protectorat local, du partage inévitable et peut-être violent de son hégémonie politique et économique dans la région. Il est à peine utile de faire remarquer que l'opération ne serait pas heureuse. — P. F.

La mort de M. Blanchy. — Une dépêche, arrivée en France ces jours derniers, a annoncé la mort de M. Blanchy, président du Conseil colonial de la Cochinchine et maire de Saïgon. M. Blanchy, qui occupait ces fonctions depuis plusieurs années, était une des figures les plus populaires et les plus sympathiques de la Cochinchine.

III. — AFRIQUE.

Transvaal. — *La Guerre.* — Voici un peu plus de trois ans que la guerre est commencée et deux ans exactement que le général Kitchener, alors commandant des troupes égyptiennes, fut renvoyé comme chef d'état-major de lord Roberts dans l'Afrique du Sud. La guerre semble cependant moins que jamais terminée.

Les commandos parcourent toujours l'est et l'ouest du Transvaal, le sud-ouest de l'Orange et le nord de la colonie du Cap. C'est dans ces régions que s'est principalement montrée leur activité depuis quelques semaines.

Lord Kitchener a annoncé le 17 décembre la capture du commandant Kruitzinger, qui, malgré les faibles forces dont il disposait, avait fait depuis plus d'un an une opposition sérieuse aux Anglais dans la colonie du Cap. Kruitzinger a été blessé, puis fait prisonnier, au moment où, avec 150 hommes, il franchissait la voie ferrée entre Hanover Road et Taïbosch, le 15 décembre. Trois hommes furent faits prisonniers avec lui. Kruitzinger n'a que 23 ans. Il est probable qu'il va être remplacé sans peine par un autre combattant qui, aussi inconnu que l'était Kruitzinger il y a deux ans, va continuer à harceler les Anglais.

Le jugement du commandant Scheepers, fait prisonnier le 12 octobre, a commencé le 18 décembre à Graaf-Reinet. On formule contre lui 30 chefs d'accusation. Scheepers a 32 ans.

La quinzaine de Noël n'a pas été favorable aux Anglais. Le 18 dé-

cembre, le détachement monté de Dartnell a été attaqué près de Bethlehem par 800 hommes sous les ordres de De Wet.

Le lendemain 19, à plus de 220 kilomètres de là, au delà de Vredrefort, dans la vallée du Vaal, le commandant anglais Mac Micking, ayant 90 hommes, a été attaqué par une colonne boer, d'un effectif supérieur (supérieur de combien?) et forcé de battre en retraite.

Le 20, à 100 kilomètres au moins dans une autre direction, celle du nord-est, la colonne Damant a été attaquée près de Tafelkop, à quelque distance de la rivière Wilge, par 800 Boers également. Elle a subi « des pertes élevées ».

A une date qu'on ne fixe pas, mais qui doit être contemporaine, la colonne Spens a été attaquée par 340 hommes et a subi « des pertes sérieuses », vers Beginderlyn, dans le Transvaal. Lord Kitchener dit même que cette colonne a été *overwhelmed*, c'est-à-dire accablée.

Enfin, le 19, dans le Transvaal oriental, les deux commandos Muller et Trichardt attaquent la colonne Park et lui tuent ou blessent 31 hommes. Ces deux commandos devaient au moins compter 400 combattants [1].

En somme, les Anglais ne sont guère plus avancés à la fin de 190 qu'au début de cette même année et l'on ne peut dire si le mois de décembre de l'année 1902 ne ramènera pas même constatation.

---

[1] Depuis, les dépêches de lord Kitchener nous ont appris le désastre de Tweefontein qui, le 24 décembre, a coûté aux Anglais plus de 370 hommes et 2 canons. Mais nous reviendrons sur cette affaire, trop importante pour être signalée par une simple mention.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AFRIQUE.

Le commerce au Soudan. — La chambre de commerce française d'Alexandrie a publié dans son dernier bulletin mensuel, les renseignements suivants que pourront utiliser ceux de nos négociants qui voudraient écouler leurs produits au Soudan.

Voici la nomenclature de divers articles que la France pourrait, tout aussi bien sinon mieux que tout autre pays, fournir au Soudan. En regard sont indiquées les provenances actuelles :

Conserves	Angleterre.
Sucres	Autriche, Egypte.
Savons	Angleterre, Turquie, Italie, Grèce.
Bougies	Belgique, France.
Huiles	Egypte, Italie, France.
Corderie	Italie.
Boissons	Angleterre, France.
Quincaillerie et Ferronnerie	Angleterre, Allemagne, France.
Articles de ménage	Allemagne, France
Verrerie	Autriche (Bohême).
Papeterie	Angleterre.
Tissus	»
Droguerie	Angleterre, Allemagne.
Coutellerie	» »
Article de Paris	» »
Parfumerie	» »
Farines	Russie.
Ciments	Angleterre.
Bleu d'outremer	Allemagne, France.
Perles	Allemagne, Autriche.

L'industrie française participe dans l'importation de ces articles pour un huitième environ. Et cependant on voit, par ces quelques lignes, quel débouché lui est ouvert. Pour réussir, il n'y aurait à demander qu'un peu d'initiative et d'activité de la part des exportateurs intéressés.

La situation de la Tunisie en 1900 [1]. — Le rapport annuel du ministre des affaires étrangères au Président de la République sur la

[1] *Renseignements coloniaux du Comité de l'Afrique française.*

situation de la Tunisie en 1900 constate que les budgets de la Tunisie sont aujourd'hui exposés clairement et soumis à l'impartial examen du Parlement et de l'opinion.

Agriculture. — L'année 1900 rentre, au point de vue agricole, dans la catégorie des années de récolte moyenne. La récolte des céréales, assez bonne dans certaines régions du Nord, a été médiocre dans le Centre, et à peu près nulle dans l'Est et dans le Sud. Par contre, la vigne, favorisée par les pluies tardives, a donné un rendement moyen de 31 hectol. 33 contre 28 hectol. 72 en 1899. Le vignoble tunisien s'élève maintenant à plus de 11.000 hectares. La récolte des olives a été moyenne, et celle des dates bonne.

Commerce. — La mauvaise récolte a été la cause de la stagnation du mouvement commercial en 1900 : à la vérité, ce chiffre a dépassé encore 100 millions de francs et a atteint 104.074.433 francs, mais c'est une diminution de plus d'un million relativement à 1899. Il se décompose ainsi :

	1899	1900
Importations.....	55.778.241	61.514.242
Exportations.....	49.433.460	42.560.191
	105.211.701	104.074.433

Ce déficit de près de 7 millions aux exportations s'explique par le faible rendement de la récolte d'olives en 1900 succédant à la belle récolte de 1898-1899.

La France et l'Algérie réunies entrent dans les importations pour 38 millions 1/2, et dans les exportations pour 25 millions 1/2. La part de la France seule est de 51,16 % aux exportations, et 59,6 % aux importations.

Les principaux pays exportateurs de Tunisie sont, après la France, l'Italie (6 millions), l'Angleterre (4 millions 1/2), l'Algérie (3.820.000), Malte (1.200.000), la Belgique (870.000), etc.

Les principaux pays importateurs en Tunisie sont, après la France, l'Angleterre (6.782.000), l'Italie (4.260.000), la Russie (3.472.000), l'Algérie (2 millions), l'Autriche-Hongrie, la Belgique, etc.

Les exportations sont, par ordre d'importance, le blé (8 millions 1/2), l'huile d'olive (5 millions 1/2), l'alfa, les éponges lavées, l'orge, les bestiaux, le tan, les vins, les tissus de laine, etc. Les importations sont, dans le même ordre, les farines et semoules (8 millions 1/2), les tissus de coton (6 millions), les métaux bruts et ouvrés, les céréales en graines, les denrées coloniales, les machines et mécaniques, les soies, les vins et alcools, les bois à construire, les peaux préparées, etc.

II. — OCÉANIE.

Etablissements français d'Océanie. — *Commerce en* 1900. — Le commerce général des établissements français d'Océanie a continué, pendant l'année 1900, sa marche ascendante et la prospérité de la colonie a été plus grande encore que l'année précédente.

Le chiffre des importations et des exportations, en effet, a été en 1900 de 7.118.884 fr., ce qui donne, sur 1899, qui surpassait déjà de 664.383 fr. les chiffres de l'année 1898, une plus-value de 697.018 fr. Sur le total ci-dessus, le commerce général avec la France et les colonies entre pour un chiffre de 1.112.799 fr. avec une augmentation de 351.487 fr. sur l'année 1899.

Importations. — Le commerce d'importation qui a atteint en 1900 le chiffre de 3.521.526 fr. est en augmentation de 628.093 fr. sur la valeur relevée pour l'année 1899.

Il se répartit dans l'ordre suivant entre les différents pays de provenance :

États-Unis	fr.	1.651.736
Nouvelle-Zélande		664.482
France		578.576
Angleterre		317.080
Allemagne		74.007
Autres pays		225.143

Ainsi qu'on le voit, l'importation française vient au 3e rang avec une somme de 578.576 fr. en augmentation de 249.494 fr. sur celle de l'année précédente.

Exportations. — Les exportations, pour l'année 1900, se sont élevées à 3.597.357 fr. et se manifestent par une augmentation de 68.925 fr. sur les chiffres de l'année 1899 qui eux-mêmes dépassaient de 568.098 fr. ceux de l'exercice précédent.

La valeur des exportations se classe par pays de destination de la manière suivante :

États-Unis	fr.	1.525.667
Angleterre		832.789
France		534.222
Nouvelle-Zélande		341.177
Allemagne		200
Autres pays		363.300

Là encore la France occupe le 3e rang avec une augmentation de 101.992 fr. sur les chiffres de l'année 1899[1].

[1] *Quinzaine Coloniale.*

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Sabathier de Soleyrol est mis à la disposit. du ministre des colon. pour le service des travaux publics au Soudan.

M. le *lieut.* Tarron est mis à la dispos. du ministre des colon. pour le service des travaux publics à la Guinée française.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Giamarchi est affecté au 1er rég. de tiraill. sénégalais.

Sont placés à la suite du même régiment : MM. les *lieut.* Pigeon et Demoulin et le *sous-lieut.* Fourcade.

M. le *lieut.* Fontaine est placé à l'état-maj. partic.

M. le *capit.* Dardaine est nommé capit. adj.-maj. au 3e tiraill. sénégalais.

Sont désig. pour servir au 2e tiraill. sénégalais :

MM. les *capit.* Métivier, Stauber, Jasienski et Sapolin et M. le *lieut.* Rancoule.

Guyane. — M. le *command.* Hérisson est désigné pour le command. du bataillon de la Guyane.

Indo-Chine. — Les *offic.* ci-après, en service au Tonkin, ont été affectés, savoir :

M. *le chef de bat.* Massaroli au 1er bat. du 10e rég. ;

M. le *capit.* Ruben au 1er bat. du 9e rég. ;

M. le *capit.* Richard à la 15e comp. du 10e rég. ;

M. le *capit.* Pauvrehomme à la 1re comp. du 1er tiraill. tonk. ;

M. le *capit.* Gary à la 3e comp. du même rég. ;

MM. les *sous-lieut.* Dardenne à la 1re comp., Coutant à la 5e comp. et Diemis à la 14e comp. du 10e rég. ;

MM. les *sous-lieut.* Biancardi à la 4e comp, et Defontaine à la 5e comp. du 1er tiraill. tonk. ;

M. le *sous-lieut.* Fournier à la 7e comp. du 3e tiraill. tonk. ;

MM. les *sous-lieut.* Bayle à la 7e comp. et Hebuterne à la 11e comp. du 4e tiraill. tonk.

M. le *capit.* Bertaux-Levillain est affecté à la 11e comp. du rég. de tiraill. annamites.

Madagascar. — Les officiers ci-après ont été affectés, savoir :

M. le *capit.* Simonin à la 2e comp. du 1er tiraill. malgaches ;

M. le *capit.* Gil à la suite du 1er tiraill. malg.

A la suite du 13e rég. : MM. le *capit.* Barvet et le *sous-lieut.* Gindreau.

M. le *capit.* Giorgio est nommé adj.-maj. au 13e rég.

MM. les *sous-lieut.* Bouvier et Marliac sont placés à la suite du 13e rég.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — Sont désign. pour servir au Soudan : MM. les *capit.* Lambert, Gillet et Amman.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Tournier est désigné pour servir au Tonkin.

Madagascar. — Sont désig. pour le corps d'occup. de Madagascar : MM. les *capit.* d'Herbez de la Tour, Laferrère, Ostermann, Thomeuf, de Vignes de Puylaroque et Géraud.

ARTILLERIE (section des ouvriers d'état).

Soudan. — M. Constancia, *offic. d'admin. de 1re cl.*, est affecté à la direct. d'artillerie du Soudan.

ARTILLERIE (section des conducteurs de travaux).

Madagascar. — M. Huart *offic. d'admin. de 1re cl.* est classé à la direct d'artill. de Diégo-Suarez.

Martinique. — M. Louis Ferdinand est classé à la direct. d'artill. de la Martinique.

CORPS DU SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. Croussouard *méd-maj. de 1re cl.*; Gaide, *méd-maj. de 2e cl.*; Renoirel. Petit, Brochard, Moursou, Maguna, Duran et Mathis, *méd. aides-maj. de 1re cl.*

Pour servir en Cochinchine :

MM. Le Groignec et Revault, *méd. aides-maj. de 1re cl.*;

MM. Roche *méd.-maj. de 1re cl.* et Dubruel, *méd. aide-maj. de 1re cl.*

Madagascar. — M. Le Strat, *méd. aide-maj.* de 1re *cl.*, est désig. pour servir au 1er tiraill. malgaches.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Equipages de la flotte

Afrique Occidentale. — M. le *capit. de frégate* Guiberteau est nommé au command. de la marine et M. *l'enseign. de vaiss.* Lanoë adj. au command. de la marine au Sénégal à Dakar.

Chine. — M. *l'enseig. de vaiss.* Merckelbagh est désig. pour embarq. sur le *Pei-ho* dans l'escadre d'Extrême-Orient.

Océan Indien. — M. *l'enseig. de vaiss.* Guezennec est désig. pour embarquer sur le *Catinat*.

SERVICE DE SANTÉ.

Guyane. — M. *le méd. de 2e cl.* Manine-Hitou est désig. pour embarq. sur le *Jouffroy*, stat. locale de la Guyane.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentaie. — M. *le commis. de 2e cl.* Evanno est chargé du service administratif de la marine à Dakar.

Indo-Chine. — M. *commiss. de 1re cl.* Liégeot est placé h. c. pour occuper un emploi dans les services civils de l'Indo-Chiue.

CORPS DES COMPTABLES

Indo-Chine. — M. Ducros *commiss. princip de 3e cl.* du personnel adminis., est affecté à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 14 déc., M. Fourneau, *administ. colon. de 1re cl.*, a été nommé administ. en chef de 2e cl. des colonies.

Par décret en date du 14 déc., M. Hubert, *adj. de 1re cl.* des aff. indig. à la Guinée française, a été nommé administ.-adj. de 3e cl. des colonies.

Afrique Occidentale. — M. Muston est nommé juge au tribunal sup. de Bingerville.

Martinique. — M. Darius est nommé procureur de la République à Saint-Pierre.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Maximilien Neckmann, *consul* de Guatemala au Havre ;

A M. Carlos Garcia Mansilla, *consul* de la République Argentine à Cherbourg;

A M. Noël du Tilly, *vice-consul* du Portugal à Honfleur;

A M. Augustin Mahot, *consul* d'Autriche-Hongrie à Nantes;

A M. Carlos B. Cisneros, *consul* du Pérou au Havre.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Atlas des colonies françaises dressé par ordre du ministère des colonies, par Paul PELET. Paris, Armand Colin. Chaque livraison, texte compris, 3 francs.

La huitième livraison qui vient d'être mise en vente contient les cartes : N° 10, Afrique occidentale (Guinée et Côte d'Ivoire); N° 20, Indo-Chine française (feuille Nord); n° 21, (feuille Sud).

Les Missions catholiques francaises au 20e siècle, publiées sous la direction du Père PIOLET, S. J. Tome III : Chine et Japon. — Paris, Colin, in-8 de 504 p.

Nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs ce troisième volume, dont la publication vient de se terminer. Ils y trouveront les renseignements les plus précieux sur la Chine et le Japon. Que l'on ne croie pas en effet que cet ouvrage renferme uniquement l'histoire et l'état actuel des missions étrangères; celles-ci puisent sur place une foule de renseignements utiles de toutes sortes, et chaque monographie est par suite précédée d'une description du pays et d'un historique des plus clairs et des mieux documentés.

Ajoutons que la beauté de l'édition ne se dément pas et que de très remarquables photographies aident à présenter cet ouvrage sous le jour le plus agréable au lecteur.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. Tome III. *Chine et Japon.* La 48e et dernière livraison du tome III vient de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

Les colonies françaises : Un siècle d'expansion coloniale, par MARCEL DUBOIS et AUGUSTE TERRIER. — Un fort vol. in-8° de 1072 pages. Paris, 1902, librairie Auguste Challamel.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1900), tome II, par HENRI CORDIER. Un vol. in-8° avec cartes. Paris, 1901, librairie Félix Alcan.

Commission des voies navigables et des ports maritimes. *Rapport sur les canaux du Nord, la Meuse et l'Escaut*, par JULES COLLIGNON. *Rapport sur Bordeaux, la Garonne et les canaux du Midi*, par R. HAUGOU. *Rapport sur Saint-Nazaire, Nantes et la Loire*, par FERNAND BOULARD. — Publications de la Chambre des négociants-commissionnaires. Paris, 1901.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine 21 *déc.*. HENRY DE FORGES : Les armées exotiques : l'armée bolivienne. — La mission Hostains-d'Ollone. — Une revue à la Martinique. — (28 *déc.*). Capitaine CH. BRIDE : Le socialisme révolutionnaire dans l'armée allemande.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*déc.*). Henry Bidou : L'achèvement du Transsibérien. — R. C. : Le cas du rapport Voyron. — Lord Curzon et le chemin de fer anglais du Yunnan. — Un voyage du Tonkin en Birmanie, etc.

Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre (3e trim.). J. Franconie : Le Transsibérien.

Journal des Chambres de commerce (25 *déc.*). Les chambres de commerce et le rachat des chemins de fer.

La Quinzaine coloniale (25 *déc.*). Chailley-Bert : Notre ignorance de nos colonies : nécessité d'un inventaire méthodique. — Le rapport de M. Bienvenu-Martin sur le budget des colonies. — L'article 15 de la loi sur la marine marchande.

Réforme économique (15 *déc.*). P. Sinceny : Les exportations américaines. — D. Aubry : Le développement industriel de la Hongrie. — P. Vergne : Le commerce extérieur de la France. — P. Sinceny : La conférence de Bruxelles.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (13 *déc.*). Georges Rossignol : La crise économique de l'Angleterre. — Henri Lorin : La mission marocaine en Algérie. — L'Europe et la concurrence américaine.

Revue politique et parlementaire (10 *déc.*). Henri Lorin : La politique française en Indo-Chine. — B. de Zenzinoff : Orientation de la politique russe.

Revue scientifique (11 *déc.*). M. J. Regnault : La médecine en Indo-Chine.

Revue de Madagascar (10 *déc.*). Philippe Hérault : Les ressources minières de Madagascar.

Revue d'Europe (*déc.*). Général E. Türr : L'émancipation économique de la Hongrie. — Un diplomate : Une orientation économique de l'Italie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Marine Rundschau (*déc.*). Capitaine Von Trolka : La défense de Tientsin en juin et juillet 1900. — Général von Zepelin : Le territoire côtier russe en Asie orientale. — Nouvelles de la station maritime de l'Ouest africain.

Deutsche Kolonialzeitung (28 *nov.*). Capitaine von Maercker (du grand état-major général) : Développement du territoire de Kiaou-tchéou.

Koloniale Zeitschrift (*nov. et déc.*). Ludwig Bendix : La question des races et le traitement des indigènes. — Dr Hans Wagner : La politique universelle allemande. — Le développement économique de Samoa.

Oesterreichische Monatsschrift fuer den Orient (no 11) : La Russie et l'Angleterre en Perse. — Le commerce de Hankou (extrait d'un rapport du consul d'Allemagne).

Der Ostasiatische Lloyd (*nov.*). Finances et impôts chinois. — La Russie en Perse.

Revues anglaises.

Empire Review (*déc.*). Sir Edwin Collen : The army of India, its place in imperial defence. — Kinloch Cooke : The royal imperial tour.

Fortnightly Review (*déc.*). Sir Charles W. Dilke : Guerilla and Counter-guerilla. — Calchas : The crisis with Germany.

National Review (*déc.*). Captain A. T. Mahan : The influence of the South African war upon the prestige of the British empire. — A. B. C. : Some possible consequences of an Anglo-Russian understanding.

Westminster Review (*déc.*). Walter S. Cohen : The paradox of Liberal imperialism. — Herbert M. Vaughan : A plea for an Anglo-French alliance.

Revues canadiennes.

Revue Canadienne (*déc.*). J.-L. Laflamme : Les Canadiens aux Etats-Unis.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ACCORD FRANCO-ITALIEN ET LE MAROC

La question des rapports politiques de la France et de l'Italie vient de donner lieu, coup sur coup, à une série de manifestations qui ont excité à juste titre et qui retiennent l'attention de l'opinion.

En réponse à une interpellation du député Guicciardini, M. Prinetti, ministre des Affaires étrangères d'Italie, déclarait le mois dernier, dans un discours dont on trouvera le texte au corps de ce numéro, que les « relations amicales entre les deux pays sont devenues telles qu'elles rendent possibles, en toute occasion, un échange d'explications aussi franches que satisfaisantes au sujet de leurs intérêts respectifs dans la Méditerranée », et que ces explications le conduisaient à affirmer « une parfaite concordance de vues touchant tout ce qui, à cet égard, peut intéresser la situation respective des deux pays ».

Accentuant cette indication, M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, affirmait au premier de l'an, lors de la réception de la colonie française au palais Farnèse, que « en un peu plus de quatre ans les deux gouvernements avaient réussi à éliminer toute cause de discorde ou de méfiance » ; et après avoir rappelé le règlement de la question des capitulations tunisiennes, le rétablissement des rapports commerciaux et la fixation des frontières des possessions des deux nations dans la mer Rouge, il ajoutait que, pour compléter cette œuvre

féconde, toutes les causes de mésintelligence dans le bassin méditerranéen étaient désormais écartées.

Enfin, et en attendant les déclarations qu'il ne peut manquer de faire au seul auditoire qualifié pour les recevoir, M. Delcassé, au cours d'une interview qu'il consentait il y a quelques jours au correspondant du *Giornale d'Italia*, laissait filtrer, à travers le nuage habituel des banalités diplomatiques, quelques éclaircies sur la matière même de l'entente.

Il est aujourd'hui certain que, pour reprendre la formule de M. Barrère, « l'ère des malentendus franco-italiens sur un terrain où leurs intérêts vitaux sont en jeu appartient désormais au passé », et, avec des sentiments mélangés, la presse européenne en a pris acte unanimement.

Disons-le tout de suite, c'est un événement heureux, dont il faut se féliciter sincèrement.

Rien d'essentiel ne séparait les deux peuples. Il y avait dans leur mésentente plus de froissements sentimentaux que de mésintelligence profonde, plus de susceptibilités aigries que d'intérêts lésés. Querelle de femmes, dirait M. de Bülow. Au souvenir trop net et un peu bruyant du rôle à coup sûr prépondérant que nous avions joué dans la formation de l'unité italienne, nous négligions de joindre celui du courtage substantiel que nous en avons retiré, et, avec une insistance un peu puérile, nous prétendions, à près de trente ans de date, faire payer à l'Italie une de ces traites de sentiment qu'il est si rare aux particuliers de reconnaître et que le splendide égoïsme des nations ne peut que protester. D'autre part, dans l'ivresse un peu artificielle où l'a entretenue pendant un certain temps l'ambition démesurée et le tempérament de joueur de Crispi, l'Italie nourrissait des rêves, d'ailleurs inégaux à ses forces, de grandeur militaire, d'irrédentisme agressif, de conquêtes et de partage, dont telles de nos provinces et telle de nos colonies faisaient ouvertement la matière, en même temps que, par une méconnaissance enfantine des idées du gouvernement républicain et de la partie de beaucoup la plus forte de l'opinion française, elle affectait de voir en nous les restaurateurs éventuels du pouvoir temporel du Pape et les assiégeants futurs de « Rome intangible ». Si nous ne pensions pas à faire le siège de Rome, nous pensions au contraire et très fortement à garder Nice, la Corse et la Tunisie, et tout en nous sentant parfaitement de

force à les défendre, nous éprouvions quelque colère d'avoir à le faire de ce côté. Comme il se trouvait de plus que nous étions le principal client et le principal créancier de notre voisine, la mésentente ne restait pas que militaire et diplomatique, et à la mise en défense des Alpes se joignaient inévitablement la fermeture de notre marché commercial et la désaffection de nos capitaux.

Mais tout cela est du passé. Il a suffi d'un peu de temps et de calme, d'un peu de largeur de vues dans le personnel gouvernemental des deux pays, d'un peu d'habileté et de bons égards de la part de leurs représentants, pour faire paraître des deux côtés des Alpes l'évident avantage d'un voisinage amical.

Avantage commun et réciproque. A ne s'en tenir qu'aux affaires européennes, il n'est pas douteux que, dans cette période si intéressante et si honorable de renaissance économique que traverse aujourd'hui l'Italie, il y a un intérêt presque égal, pour elle, à s'assurer en France les débouchés commerciaux et l'appui financier que nous sommes, peut-être seuls, en état de lui offrir aujourd'hui, et pour nous, à fortifier — réserve faite des grands intérêts de nos producteurs — une clientèle dont le pouvoir de consommation augmente en même temps que les facultés de production et à nous associer à des efforts industriels et financiers qui paraissent devoir être fructueux. De même, étant donné le nombre très considérable de travailleurs italiens qui occupent nos chantiers en France et en Algérie, qui se fixent et qui prolifient en Tunisie, il est évidemment préférable, pour nos voisins, qu'ils soient traités chez nous en sujets d'une nation amie, pour nous, qu'ils ne soient pas censés apporter sur notre territoire les préoccupations hostiles ou les pratiques inquiétantes d'ennemis éventuels.

Enfin, et pour se borner à l'actualité, ne pense-t-on pas qu'au moment où vont s'ouvrir les négociations pour le renouvellement du traité de commerce italo-allemand, le rapprochement de la France et de l'Italie donne à celle-ci des chances singulièrement meilleures pour défendre ses produits contre un projet de tarif souvent prohibitif.

On pourrait aller plus loin dans cette énumération. Mais tout en reconnaissant ces avantages et en félicitant les hommes d'État qui nous les ont acquis, il serait, il faut le dire aussi,

bien imprudent d'exagérer l'importance et la portée réelle de l'entente franco-italienne.

Elle n'est de nature ni à modifier les groupements politiques actuels, ni surtout à faire de leurs débris les matériaux de vastes et vagues combinaisons.

La Triple Alliance subsiste; il était aisé de le prévoir, étant donné ce que l'on sait de son esprit et de ses clauses; et le discours du chancelier allemand à la rentrée du Reichstag vient d'en fournir une éclatante confirmation. Il paraît dans les éventualités probables, et d'ailleurs nullement inquiétantes, qu'elle sera prorogée à l'expiration de son terme. Il serait donc aussi inexact qu'inhabile de représenter l'accord actuel comme une machine dirigée contre elle.

Quant à l'idée qui a été lancée, de faire de la nouvelle combinaison le pivot d'une vaste alliance slavo-latine destinée à arrêter la poussée germaine, elle semble encore bien fumeuse et bien implausible.

La politique contemporaine est de plus en plus une politique réaliste. C'est une tâche très vaine, et qui pourrait être bien dangereuse, de vouloir la soumettre à certains classements, *à priori*, le plus souvent nominaux, et recouvrant parfois des intérêts tout à fait divergents. On peut se demander, d'ailleurs, si, à la suite de la Duplice et de la Triplice, puissantes assurances pacifiques, solidaires, remarquons-le, dans leur but, au moins autant que rivales dans leurs efforts apparents, il est nécessaire de partager l'Europe en deux groupes adverses, qui pourraient être entraînés à la lutte par la légèreté ou l'insouciance d'un associé secondaire.

La question n'est en tous cas ni mûre ni ouverte. L'accord franco-italien ne règle pas la politique européenne. Qu'il rétablisse ou parfasse en Europe les rapports de bon voisinage et de cordiale bonne volonté entre les deux pays, c'est chose certaine; mais en tant qu'il constitue un acte diplomatique, une convention bilatérale, il porte sur un objet spécial : c'est un accord méditerranéen.

Autant qu'on en peut juger, il se présente, comme quelques récentes conventions africaines, sous la forme négative. Le gouvernement français, qui, dès le lendemain du traité franco-anglais du 21 mars 1899, déclarait au gouvernement italien que la frontière arrêtée par cette convention, quant au vilayet

de Tripoli, ne serait pas dépassée par la France, confirme son désintéressement en ce qui touche la Tripolitaine, et reçoit en échange celui de l'Italie en ce qui touche le Maroc.

Si, à première vue, cette répartition d'influence paraît sensée qui réserve à l'Italie des rivages proches des siens et à la France des territoires contigus à l'Algérie, on ne peut pas, au premier examen attentif, ne pas remarquer que le contrat est dans une certaine mesure inégal, le *do ut des* un peu boiteux.

Nous nous désintéressons de la Tripolitaine. Soit. On peut admettre qu'il soit moins désirable d'étendre dans cette direction et sur des régions médiocrement peuplées et fertiles notre surface de vulnérabilité ; et que, sauf à demander, le moment venu, une rectification de frontière pour faire tomber les coins de Ghat et Ghadamès, qui s'enfoncent dans notre hinterland tunisien, nous n'avons pas d'objection grave à y voir éventuellement s'installer nos voisins.

Mais, par cette renonciation formelle, nous abandonnons en fait quelque chose : voisine de la Tunisie, soumise pour partie à son influence économique, à la merci de notre bonne volonté en ce qui concerne tout son commerce avec le Soudan, la Tripolitaine, encore que vilayet du Sultan, dépend dans une assez large mesure de notre sphère d'action. La puissance européenne qui voudrait s'y installer aurait, en fait, à compter avec nous ; toutes choses réglées à Constantinople, la dernière clé de la Régence est chez le maître de Bizerte.

Nous la remettons à l'Italie ; peut-elle nous rendre en échange quelque chose d'analogue au Maroc ?

Il est trop évident que non, et d'ailleurs nous ne songeons pas à le lui reprocher. Sa déclaration ne vaut ni comme renonciation à un titre, ni comme abandon d'un moyen d'action ; mais simplement comme la reconnaissance d'une prétention que nous élevons que les affaires du Maroc sont des affaires françaises et que l'empire chérifien est dans notre sphère d'influence.

Cette reconnaissance peut être, faut-il le dire, le plus vain des protocoles ou le plus utile des actes diplomatiques.

Isolée, elle ne saurait avoir ni signification ni effet ; elle nous donnerait même le ridicule d'avoir choisi comme confidente de notre désir l'une des rares puissances étrangères à la question, et d'avoir, avant toutes les autres, sollicité une bonne

volonté qui, pour ou contre nous, ne se pouvait traduire que par l'indifférence.

Préface d'autres et prochaines négociations, occasion d'une déclaration formelle et publique de nos intentions, elle change de caractère. Ce n'est plus une simple manifestation, c'est le commencement d'un acte, de l'acte décisif.

Ce ne serait pas la fortifier d'ailleurs que de se borner à énumérer les raisons qui nous font vis-à-vis du Maroc des titres particuliers et une situation spéciale. Tout le monde peut voir sur la carte que l'empire chérifien est le prolongement du Maghreb algérien ; tout le monde sent que notre politique coloniale de ces vingt dernières années n'a tendu qu'à faire de nous dans le nord-ouest de l'Afrique ce que les Anglais appellent *the Paramount Power ;* et l'on sait pareillement que seuls, avec l'expérience du gouvernement des Arabes et des Berbères, avec l'énormité des moyens d'action que nous avons à pied d'œuvre, nous sommes en état d'accomplir, le besoin venu, les œuvres de la civilisation moderne dans les régions les plus lointaines de ce beau et sauvage pays.

Tout cela, on le sait, et il est inutile de le redire. Mais ce qui n'a pas été prononcé, ce qu'il est nécessaire de faire savoir, une fois pour toutes, c'est que, fermement résolus à maintenir le *statu quo* marocain tant qu'il sera viable et quoi qu'il arrive, hostiles à toute idée d'annexion ou d'appropriation exclusive de nature à mettre en péril les intérêts économiques d'autrui, nous le sommes également à ne tolérer qu'aucune ingérence étrangère, violente ou déguisée, s'y produise sans notre concours ou notre assentiment.

Cela semble d'autant plus nécessaire que les récentes nouvelles du Maroc, dont la dernière est l'annonce de cette ambassade européenne, un peu bien disproportionnée et pompeuse, donnent à craindre qu'à l'abri de fournitures industrielles ou militaires, de concessions économiques, ou même de projets d'emprunts, des influences politiques étrangères ne s'exercent avec une indiscrétion dont nous ne pourrions pas ne pas prendre ombrage.

Principiis obsta. C'est un acte de courage nécessaire. C'est en même temps un acte de suprême prudence. Il n'y a pas de gouvernement français qui puisse, le moment venu, assister, impassible, à la mainmise d'une autre puissance sur le Maroc,

ou se borner à l'accompagner de protestations platoniques. Quoi qu'on veuille, l'épée du brenn sera ce jour-là jetée dans la balance. Or, il n'y a pas de plus sûr moyen d'éviter cette redoutable éventualité que de dire à l'avance et à haute voix dans quels cas, heureusement rares et limités, elle se présenterait.

Nous savons par une récente et pénible expérience ce qu'il peut en coûter de heurter la volonté délibérément exprimée d'un grand État sur un point sensible de sa situation extérieure.

Les intérêts et les espérances que le Maroc peut représenter pour nous sont, est-il nécessaire de le dire, hors de toute proportion avec ce que valaient en 1896 les tristes et lointains marais du Haut Nil, lorsque sir Edward Grey déclarait aux Communes que le gouvernement anglais considérerait comme un acte anti-amical la prise de possession qu'en tenterait toute autre puissance.

C'est une déclaration analogue que nous attendons de notre ministre des Affaires étrangères. En la faisant, il assurera du même coup le développement à la fois logique et légitime de notre hégémonie dans l'Afrique du Nord et le maintien de la paix européenne dont la liquidation imprévue du Maroc pourrait, le jour venu, compromettre les chances. Il donnera en même temps à l'accord méditerranéen, qui vient d'être conclu entre la France et l'Italie, sa seule signification utile et sa seule sanction efficace.

EUG. ETIENNE,
Député.

FRANCE ET SIAM

Le 18 décembre 1901, le *Times* publiait une correspondance de Bangkok au sujet de la reprise des négociations entre la France et le Siam. L'organe de la Cité discutait les dédommagements auxquels la France croyait pouvoir prétendre par suite de la mauvaise volonté montrée par les Siamois, non seulement dans l'exécution des articles du traité de 1893, mais aussi dans toutes les circonstances intéressant l'influence française, tant au Siam proprement dit que dans la zone comprise entre la limite orientale de la vallée de la Mènam et le fleuve Mékong.

Cette correspondance arrivant ainsi juste au moment où un ministre énergique, notre nouveau représentant à Bangkok, muni d'instructions suffisamment fermes, paraissait vouloir rehausser notre prestige auprès des populations siamoises — prestige d'ailleurs tombé bien bas — semblait être un ballon d'essai destiné à provoquer, dans la presse française, une polémique qui aurait permis au Siam et à l'Angleterre de se faire une opinion sur nos intentions, de prévoir quel but nous comptions atteindre, quels moyens nous comptions employer. Quelques journaux importants, en France, commentèrent l'article, sobrement, mais en termes excellents, insistant sur la situation exceptionnelle que les Anglais avaient su acquérir et montrant, en regard, l'infériorité de la nôtre. Personne ne voulut entrer dans la discussion des propositions françaises et des contre-propositions siamoises qui, suivant le correspondant du *Times*, avaient été agitées entre notre ministre à Bangkok et le gouvernement siamois.

Nous n'imiterons pas cette réserve. Le moment nous semble opportun de montrer les situations respectives des trois puissances, France, Angleterre, Siam, dans les différentes régions qui constituent actuellement le royaume siamois. De l'examen de cette situation découleront, naturellement, les propositions que nous sommes en droit de formuler pour garantir la sécurité de notre empire de l'Indo-Chine, le libre développement

de sa prospérité. Nous verrons que, malgré notre extrême modération pendant la période antérieure au conflit — continuée pendant la phase aiguë de ce conflit — malgré notre trop scrupuleuse correction à vouloir exécuter les clauses d'un traité en tous points défavorable, malgré nos preuves de bonne volonté pour l'arrangement à l'amiable des points litigieux, bonne volonté témoignée en toute circonstance, non seulement nous n'avons pu acquérir au Siam la légitime influence que nos succès et notre situation de grande puissance extrême-orientale pouvaient nous faire espérer, mais que, au contraire, notre part d'influence a été constamment en diminuant. La France, au prix de grands sacrifices nécessités par la rétrocession de la province de Muong-sing — dont l'Angleterre s'était indûment emparée, surprenant une fois de plus notre confiance, au cours d'une opération de délimitation entreprise de concert avec elle — a régularisé, avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, par la convention de 1896, la situation réciproque des deux puissances à l'égard du Siam et de la presqu'île siamoise. En outre de cette convention, les deux puissances reconnaissent comme intangible et sauvegardent, sous leur signature commune, l'intégrité de la zone définie ci-dessous :

a. Les territoires comprenant les bassins des rivières de Muong-bang-ta-pan, Mè-pran, Mè-nam-petchaboum, Mè-klhong, Mè-nam, Mè-nam-petriou, Kouei-luang, Kouei-ragong, Kouei-pasè. Le front maritime de cet ensemble, au fond du golfe de Siam, s'étend de Muong-bang-ta-pan à Muong-pasè. La frontière occidentale est déterminée par une ligne conventionnelle, sensiblement est-ouest, partant de Muong-bang-ta-pan (11°30 latitude nord à peu près), rejoignant les montagnes de la Birmanie ou plutôt du Tenasserim, suivant cette frontière birmane jusqu'un peu au nord de Muong-na par 19°40 latitude nord. La limite au nord est constituée par les faibles ondulations de la ligne de partage des eaux du bassin de la Mènam et des bassins des divers affluents du Mékong. De même à l'est la délimitation se trouve fixée par la ligne de faîte entre les affluents de la Mènam et ceux du Mékong. Cette ligne aurait besoin d'être jalonnée avec soin, à cause de son peu de relief, jusqu'au nord de Muong-petchaboum, où commencent seulement des ondulations assez considérables pouvant servir à une nette démarcation.

b. En plus de ces régions, constituant le bassin de la Mènam proprement dit, le bénéfice des mêmes dispositions du traité s'étend au pays situé au nord et délimité par la frontière de la Birmanie et des États Chan anglais, jusqu'au Nam-henok ; cette rivière du Nam-henok, affluent du Mékong ; le Mékong jusqu'à l'embouchure du Nam-ing, et la limite orientale du bassin de cette rivière. Pour cette seconde partie réservée, il est néanmoins stipulé que la convention de 1896 « ne pourrait être interprétée comme portant dérogation à l'article III du traité de 1893 spécial avec le Siam et concernant la zone neutralisée des 25 kilomètres.

Ainsi constituée, la partie du royaume de Siam, dont l'intégrité est formellement reconnue par les deux puissances et placée sous leur sauvegarde à l'exclusion de tiers, s'étend sur une profondeur moyenne de 11°30' et sur une largeur moyenne de 2°30' approximativement ; la surface serait sensiblement de 355.000 kilomètres carrés.

Dans cette vaste étendue de territoire la France et l'Angleterre, par la convention de 1896, « s'engagent mutuellement à ne pas faire pénétrer, sans le consentement l'une de l'autre, dans aucun cas et sous aucun prétexte, leurs forces armées... » Ces puissances s'engagent, en outre, à n'acquérir dans cette région aucun privilège ou avantage particulier dont la jouissance ne soit pas commune à la France ou à la Grande-Bretagne, à leurs nationaux et ressortissants, ou qui ne soit pas accessible sur le pied de l'égalité.

Nous aurons à revenir sur cet article.

Les provinces situées à l'Est et à l'Ouest des territoires définis dans ce traité étaient considérées implicitement comme tombant dans la sphère d'influence des deux puissances signataires : la zone de l'est à l'Angleterre, celle de l'ouest à la France. C'était, somme toute, la création d'un État tampon entre les possessions immédiates actuelles ou à venir des deux grandes puissances contractantes. Le principe de cette idée avait été adopté, faute de mieux et pour nous endormir, dès 1884, par l'Angleterre, lorsque, après la conquête de la Basse-Birmanie, le gouvernement français avait voulu faire délimiter les sphères d'influence réciproque dans la Haute-Birmanie et les États Chan. Nous avons vu à quels sacrifices l'adoption de cette politique, la constitution d'un État tampon dans la Haute-Salouen et le Haut-Mékong, nous avait conduits, grâce à

notre peu d'énergie, pour aboutir d'ailleurs à une frontière directe avec l'Angleterre, englobant tous les territoires primitivement désignés par nous pour former cet État tampon.

L'article de la convention de 1896, que nous avons cité, est net. Il montre clairement que l'Angleterre ne peut prétexter aucune raison valable pour intervenir, au sujet du règlement des points en litige avec le Siam, dans la région du Mékong située en dehors de celle que cet article définit. La solution de ces questions en suspens n'intéressant que la France et le Siam, l'ingérence de toute autre puissance doit être rigoureusement écartée.

D'aucune façon nous ne sommes intervenus dans le règlement des arrangements anglo-siamois concernant l'ouest, le sud-ouest de la presqu'île.

Ni à l'exposé des intentions clairement exprimées de mainmise prochaine sur les États fédérés siamois (Discours de sir Frank Sweetenham, résident des États malais fédérés sous le protectorat anglais). Ni à propos de l'envahissement de ces territoires, délaissés d'ailleurs du gouvernement siamois, par les populations employées, sous la surveillance et le contrôle des Anglais, aux mines d'étain situées dans le Sud. Ni au sujet de la délimitation des frontières anglo-siamoises des États de Rahman, délimitation qui chaque année est proclamée définitive, mais qui l'année suivante est remise en question. Ni enfin dans l'arrangement qui met fin aux projets de percement de cet isthme de Krah qui aurait été, pour nos possessions indo-chinoises, une source énorme de prospérité.

Quoique nos intérêts aient souffert de presque tous ces arrangements, nous les avons laissés s'effectuer sans réclamer le moindre dédommagement, parce qu'ils concernaient la région occidentale soumise à la sphère d'influence anglaise. Il est naturel que nous réclamions, de la puissance cosignataire, la même réserve lorsqu'il s'agit de prendre des arrangements dans la région orientale soumise à notre influence.

Si, laissant de côté la zone occidentale que l'Angleterre, après entente avec nous, s'est réservée, nous examinons ce qui se passe dans le royaume siamois proprement dit, nous pouvons constater que, malgré les termes précis de la convention de 1896, l'article Ier de cette convention n'est pas du tout respecté ; les Anglais, d'accord avec le gouvernement siamois, le violent

avec assez de désinvolture. En dehors des avantages qu'ils se font accorder, envahissant successivement toutes les branches de l'administration, accaparant presque tous les hauts postes du gouvernement, ils usent de toute leur influence pour nous empêcher de participer aux mêmes privilèges ou à des privilèges accessibles sur le pied de l'égalité.

Mais cet ostracisme n'est pas la question la plus importante, quoiqu'il ait néanmoins sa valeur. Il serait en effet assez naïf de penser qu'une nation exécute jamais intégralement de semblables clauses et profite de l'influence qu'elle s'est acquise, la première, pour contribuer à rehausser, jusqu'à égaler le sien, le prestige d'une nation rivale. C'est à l'État qui fait montre d'une telle partialité que nous devons faire les plus énergiques remontrances.

Aussi bien c'est notre faute si nous ne savons pas témoigner l'énergie nécessaire pour faire entendre nos doléances et en faire admettre la justesse. Le fait qui doit attirer principalement notre attention, sur lequel il convient que nous fassions les plus expresses réserves, parce qu'il constitue une violation de la convention de 1896 et une disposition franchement hostile de la part du gouvernement siamois, est la présence dans la vallée de la Mènam de près de 1.500 sikhs, anciens soldats de l'armée des Indes que peu à peu, depuis 1896, après accord avec le gouvernement de l'Inde, la cour de Bangkok a fait venir.

Le motif donné a été d'abord le besoin de constituer à Bangkok un corps de police; puis, le nombre de ces policemen augmentant, on a formé un corps de gendarmerie. Actuellement ces sikhs, tous armés, forment un corps régulier, obéissant à des chefs européens (Anglais, Danois) qui leur commandent dans une langue à laquelle ils sont accoutumés d'obéir. Ils sont complètement dans la main de ces chefs qui leur donnent les ordres directement et qui représentent pour eux la seule et réelle autorité. On peut se rendre compte quelles sont les instructions que ces policiers reçoivent de leurs chefs, lorsqu'on connaît la façon dont ils traitent nos protégés. Ils sont instruits à nous considérer comme si peu, que, à une époque pas trop lointaine, ils n'hésitèrent pas à pénétrer de vive force dans notre légation pour rechercher un coupable, bousculant même notre représentant. L'affaire fit d'ailleurs quelque bruit.

Ainsi, *sans l'ombre d'un motif*, l'Angleterre a réussi à faire pénétrer, sous une forme déguisée, des forces armées dans la région que, d'accord avec la France, elle s'était engagée à ne pas envahir par la force, dans aucun cas et sous aucun prétexte. Nous ajouterons que l'administration et le gouvernement siamois comptent à leur service 172 étrangers de race anglo-saxonne 95 Anglais, 42 Allemands, 35 Danois, contre deux seuls Français qui occupent des situations subalternes : nous sommes loin des avantages et privilèges communs ainsi que du pied de l'égalité.

Pour qu'une telle situation puisse exister, il a fallu vraiment que le gouvernement siamois fasse preuve d'une partialité complète. L'existence du royaume de Siam étant garantie par deux puissances, la cour de Bangkok aurait dû comprendre que son rôle d'État tampon, entre les possessions des deux puissances France et Grande-Bretagne, était d'observer une correcte neutralité, sous peine d'exciter les justes susceptibilités de la puissance mise complètement à l'écart. Comment, en effet, pouvons-nous croire aux protestations d'amitié et de bon vouloir du gouvernement siamois lorsque nous voyons qu'un des cosignataires de la convention de 1893 obtient tout ce qu'il veut, tandis que nos plus justes réclamations sont l'objet de réponses dilatoires ou de fin de non-recevoir? Bien plus, quand nous voyons qu'il suffit d'être Français pour ne rien obtenir des demandes légitimes, naturelles, que des particuliers peuvent présenter et que les sujets des autres nationalités obtiennent aisément? D'ailleurs pouvons-nous prétendre retirer les justes avantages que notre situation semblerait pouvoir nous faire conférer, quand nous voyons que les conseillers écoutés du gouvernement siamois appartiennent par nationalité ou par intérêt, à la puissance qui doit le plus souhaiter l'abaissement dans ces contrées de notre prestige, quoique par traité cette puissance se soit engagée à ne rechercher l'acquisition d'aucun avantage, sans que de notre côté nous ne puissions en obtenir un d'égale valeur?

Devant la partialité ainsi continuée de cette politique qui n'est pas conforme à son intérêt bien entendu, car tôt ou tard elle mènera à un conflit, on peut se demander pourquoi le Siam l'adopte. Le roi Chulalongkorn ne peut s'imaginer que l'Angleterre le soutiendra jusqu'au bout, et ira jusqu'à se mettre

avec la France en conflit déclaré. A cet égard, les enseignements tirés de la leçon de 1893 devraient bien être présents à sa mémoire. C'est le Siam, son royaume, qui a payé chèrement les bons offices de l'Angleterre, sans pour cela réussir à esquiver la note que, de notre côté, nous lui présentions. Somme toute, l'accord anglo-siamois s'est conclu sur son dos, à ses dépens; nous y avons perdu peut-être quelques avantages, mais lui n'a rien gagné. Le gouvernement du Siam devrait bien se dire que, malgré notre longanimité, notre bonne volonté et le désir du maintien de la paix, notre patience a une limite. Dans notre histoire, des faits analogues à ceux accomplis par nos marins en 1893 ne sont pas des exceptions. Nous avons toujours une flotte, et tant que nous l'aurons, de tels faits peuvent se renouveler, avec de bien moindres risques même. Il ne nous serait pas impossible d'établir un blocus rigoureux du golfe de Siam; et ce faisant, nous ne violerions pas la convention de 1896, puisque nous ne ferions pas pénétrer des forces armées dans la vallée de la Mènam. La cour de Bangkok serait bientôt forcée de céder, et si l'intervention de l'Angleterre se produisait, ce serait probablement pour conclure avec nous un nouvel accord, dont, comme la première fois, le Siam payerait les frais. La présente ligne politique siamoise peut s'expliquer par ce fait que les intérêts anglais la guident; ils n'ont en effet rien à perdre en excitant le Siam contre nous. En lui donnant constamment la France comme objectif, ils détournent l'attention du gouvernement siamois et se rendent les mains libres pour opérer tranquillement de leur côté. Ils demeurent attentifs à ce que des avantages ne nous soient pas concédés; ils sont prêts à réclamer, le cas échéant, des compensations. Enfin si, persévérant dans la conduite tenue jusqu'ici, le gouvernement siamois nous amenait à un nouveau conflit, le gouvernement anglais espère bien retirer quelques nouveaux avantages pour ses intérêts, en faisant payer auprès du Siam ses soi-disant bons offices, et auprès de la France son apparente neutralité bienveillante. Pour admettre ce fait de la politique siamoise dirigée par les Anglais, il suffit de considérer le grand nombre d'Anglais au service du gouvernement du Siam, et le grand nombre de fonctionnaires siamois, non des moindres, qui, sur les capitaux anglais engagés dans le pays, touchent des émoluments réguliers.

CHINE
BIRMANIE
ETATS SHANS ANGLAIS
Salouen Fl.
Fl. Rouge
Si-Kiang Fl.
TONKIN
Xieng-Tong
Hanoi
Golfe du Tonkin
Ong-Luk
Xieng-Khong
Luang-Prabang
2me Zône
Xieng-Mai
Me-Nam
Pak-Lay
Vien-Tiane
1re Zône
Bassin de la Me-Nam
Bassin de la Saloüen
Zône d'Influence Anglaise
Me Pak
Pak-In-Boun
Outhène
SIAM
Moulmein
Bang-Mouk-Dahan
Savannaket
Hué
Me Petchaboum
Me Nam
Zône d'Influence Française
Oubon
Korat
Bassac
Ban-Muang
Me Khong
Bangkok
Ancien Cambodge
Khong
Me Pasak
Chantaboun
TONLE-SAP
CAMBODGE
Golfe de Siam
Pnom-Penh
Mekong Fl.
Saïgon
COCHINCHINE
Cap St Jacques
Isthme de Kraah
ETATS SIAMOIS D'INFLUENCE ANGLAISE
Pulo-Condor
INDO-CHINE
Echelle
0 100 200 300 400 Kil

Dans les dispositions actuelles du royaume, nous pouvons voir combien il faut faire peu de fond sur la neutralité du Siam. Cet Etat tampon est devenu, de fait, un allié de l'Angleterre, et c'est contre nous qu'il est dressé ; le Siam n'est plus qu'un complément de la Birmanie et des Etats Chan, une avant-garde menaçant notre frontière occidentale de l'Indo-Chine. Il est du devoir de notre gouvernement de porter la plus grande attention à cette situation, surtout à cause de la présence, dans la vallée de la Mènam, de ce corps régulier de sikhs, anciens soldats anglais.

Pour tâcher de rétablir autant que possible l'équilibre dans la vallée de la Mènam et la zone qui la termine au nord, notre gouvernement doit s'efforcer d'obtenir que le Siam fasse appel, sous notre garantie, à un certain nombre de nos nationaux pour occuper des postes importants dans l'administration, principalement aux douanes, aux postes et télégraphes, à la police et à l'armée ou à la marine. Nous devons aussi obtenir des avantages commerciaux et industriels ; que des concessions nous soient données, non pas dans la vallée de la Mènam, dont les principales richesses sont déjà exploitées par des capitaux étrangers, mais dans la seconde zone réservée, dans celle qui prolonge au nord la vallée de la Mènam et qui est arrosée par la Mé-khok et la Mé-ing, gros affluents du Mékong.

Cette région est pour nous excessivement importante et nous devons veiller avec attention à ce qu'elle ne tombe pas sous une influence étrangère. Longeant le Mékong sur une assez grande longueur et située dans un bief navigable en tout temps, depuis le Tang-ho, jusqu'à Pakta, sur une longueur de 160 kilomètres ; renfermant les grandes et fertiles plaines de Xieng-sen et Xieng-kang, les vallées des deux belles rivières qui l'arrosent, le Mé-khok et le Mé-ing, sont riches en teck. La ligne de partage des eaux, entre ces deux rivières, la Mènam et les autres affluents du Mékong, offre de très légères ondulations : on peut dire que de Xieng-sen à Xieng-mai, c'est une plaine ininterrompue. Au nord le Nam-henok, affluent du Mékong, dont la vallée est aussi riche en teck, lui sert de limite avec les États Chan anglais. Les hautes montagnes du bassin de la Salouen ferment cette région à l'ouest. Une large route, que le gouvernement des États Chan vient de faire agrandir et qu'il entretient chaque année, traverse une région facile et met Xieng-sen

à dix jours de Xieng-toung, en passant par Ong-luk, ville frontière des États Chan anglais sur le Nam-henok. Or à Xieng-toung d'importantes forces anglaises comprenant de l'artillerie et des régiments de Pendjab sont toujours concentrées. Il doit être bien entendu que les avantages et les concessions, que nous demanderions dans la vallée de la Mènam et dans cette zone qui la prolonge au nord, ne devraient pas être obtenus par l'abandon de certain de nos droits, dans la région orientale qui nous est attribuée comme sphère d'influence. Non ; l'obtention de ces privilèges doit être obtenue comme la juste compensation de ceux dont bénéficient les sujets étrangers. En vertu de l'accessibilité sur pied d'égalité, en application des traités, le gouvernement de la Grande-Bretagne doit nous aider, de ses bons offices, pour décider la cour de Bangkok à nous faire profiter de privilèges égaux à ceux que des sujets anglais ont déjà obtenus. Nous devons faire présenter nos demandes à Bangkok, dans ce sens de justes compensations. Les refuser serait, de la part du gouvernement siamois, l'indice de dispositions peu amicales. Il n'est nul besoin que nous obtenions au préalable une permission spéciale de l'Angleterre, comme le déclarait, avec son aménité ordinaire, le *Globe* commentant l'article du *Times*. Nous restons dans la stricte légalité, tant que nous ne faisons pas intervenir des forces armées dans les territoires visés par l'article Ier de la convention de 1896. Nous resterions aussi dans la stricte légalité vis-à-vis de l'Angleterre, dans la justesse de notre droit vis-à-vis du Siam, en installant à Xieng-mai un agent consulaire français. Xieng-mai, par sa population et son commerce européens, est assez important pour que nous y soyons directement représentés. Jusqu'ici, un prince laotien, en sous-ordre du consul français de Muong-nan, nommé par le roi de Luang-prabang, était chargé des intérêts des Laotiens sujets et ressortissants français.

Nous allons montrer, en dernier lieu, notre situation dans la zone arrosée par les affluents de droite du Mékong et qui nous est attribuée comme zone d'influence. Nous ne ferons pas l'histoire des difficultés de toute sorte qui nous furent suscitées jusqu'au moment où, dans un coup de force, nos navires vinrent mouiller à Bangkok et tinrent la ville et le palais royal sous le feu de leur canon. Nous insisterons sur la patience que le gouvernement français montra, avant de rompre complètement.

Tous les moyens propres à éviter une rupture éclatante furent employés par nous : c'est nous qui fîmes toutes les concessions. Dès le commencement des incidents, en 1889, nous montrâmes dans nos revendications une grande modération, trop grande même, car les Siamois prirent l'habitude d'en abuser. La même ligne de conduite est à remarquer lorsque nous fûmes en force à Bangkok. Une partie de la cour s'était enfuie après le passage de Pak-nam par nos navires; de même les principaux conseillers du roi, dont le Belge Rollins Jacquemyns et le Danois Armand Duplessis de Richelieu, superintendant de la flotte. Dans le désarroi, causé par notre arrivée, tout nous était possible. Il suffisait de débarquer à terre les quelques hommes dont nos bâtiments pouvaient disposer, et d'embraser les navires devant l'arsenal et le palais du roi. Un mouvement de la population était alors facile à faire éclater en notre faveur, grâce à nos nombreux protégés laotiens, chinois, cambodgiens, annamites et malais. Nous ne profitâmes pas de notre situation. Mû par un sentiment de modération, qu'il vaut mieux croire inspiré par un reste de notre vieil esprit chevaleresque, le gouvernement français arrêta la flottille du commandant Bory, au moment où elle passait devant notre légation, et la réduisit à l'inaction. L'échange de dépêches qui alors eut lieu entre M. Develle, ministre des Affaires étrangères, et M. Pavie, notre ministre résident à Bangkok, aboutit à la remise d'un ultimatum, qui ne fut pas d'ailleurs accepté immédiatement par le gouvernement siamois. On vit alors ce curieux spectacle : nos bateaux, qui avaient forcé la passe le 13 juillet 1893 au soir, la repassèrent le 26 juillet au soir, emmenant notre ministre pour contribuer au blocus du Siam, sans qu'on eût utilisé leur présence à Bangkok même pour obtenir le plus léger avantage. Ce n'est que le 29 juillet devant la menace d'un blocus complet de ses côtes — ceci est à retenir — que le Siam céda. Dans ces circonstances, nous montrâmes encore la plus louable modération, puisque l'ultimatum que nous avions envoyé le 19 juillet, et pour l'acceptation duquel nous avions donné un délai de quarante-huit heures, ne fut accepté par le Siam que le 29 juillet, sans que les conditions fussent sensiblement augmentées, par suite du retard de l'acceptation et malgré un attentat dont avait failli être victime, pendant que les canonnières étaient à Bangkok, le commandant du *Forfait*.

Si dans ces affaires on put nous adresser un reproche, c'est d'avoir montré une modération, tellement incompréhensible aux yeux des Siamois, qu'elle put être interprétée à d'autres causes que la naturelle bonté d'âme de notre gouvernement, et qu'elle permit à une intervention étrangère de se faire jour : intervention dont nous pûmes voir clairement les conséquences au traité anglo-français de 1896, et dont nous pouvons aujourd'hui, dans le Siam, constater les effets. Le mardi 22 août 1893 commencèrent les négociations entre la France représentée par M. Le Myre de Vilers, ministre plénipotentiaire, et le Siam, dont les intérêts étaient défendus par le prince Devawongsè-Varoprakar, ministre des affaires étrangères et beau-frère du roi de Siam. Les négociations se terminèrent le 3 octobre 1893. Le traité qui en résulta comporte pour nous le minimum de satisfactions auxquelles nous pouvions prétendre, de garanties que nous pouvions exiger pour empêcher le renouvellement de semblables difficultés. Il a été, entre bien autres choses, oublié d'y stipuler que les traités antérieurs avec la France et le Siam seraient abrogés : ce qui est actuellement pour nous une grande source de difficultés. Un article spécial du traité portait que, dans le délai de six mois, les négociations seraient reprises pour le règlement du régime douanier et commercial. Mais ces négociations, au lieu d'être poursuivies sur place avec tous les renseignements sous la main et les moyens de les contrôler, eurent lieu à Paris et aboutirent, le 1er mars 1894, à une convention signée par M. Hanotaux, notre ministre des Affaires étrangères, et le prince Wadhana, ambassadeur siamois à Londres et à Paris, lequel avait pour inspirateur principal le Foreign Office, et pour conseil particulier sir Wilberforce Wyke. On peut facilement concevoir que, dans ces conditions, la convention ne fut pas des plus favorables à nos intérêts. Il est aussi certainement regrettable que le traité du 3 octobre n'ait pas insisté sur les intérêts de nos protégés, entre autres le roi du Cambodge; mais il faut dire, pour expliquer jusqu'à un certain point les oublis constatés dans ce document diplomatique, que notre plénipotentiaire souffrit, pendant toute la durée des négociations, de violentes attaques de dysenterie, qu'épuisé par la maladie, peut-être aussi pas assez soutenu par son gouvernement, il s'empressa de signer un traité dont les Siamois, connaissant l'état de santé de notre plénipotentiaire, reculaient la signature

par des discussions oiseuses, fatigantes, interminables sur chaque question soulevée. Néanmoins nous aurions pu être fondés à croire que, reconnaissant de notre modération pendant la période d'action, prenant en considération les stipulations du traité qui ne comportait que le minimum de ce que nous étions en droit de prétendre, le gouvernement siamois aurait eu à cœur d'observer rigoureusement les termes de son contrat. Il n'en a rien été et cela même montre que les conseillers du roi agissent bien moins dans l'intérêt du royaume que dans leurs propres intérêts. Depuis plus de huit ans que le traité est signé, pas un jour les Siamois n'en ont exécuté les différentes clauses. Pas un atome d'influence n'a été gagné par nous dans la région qui nous est régulièrement dévolue. Bien plus, celle que nous avions acquise au moment de la victoire, lorsque les populations nous accueillaient en libérateurs, est complètement éteinte; et dans ces régions notre situation morale actuelle est bien inférieure à celle que nous avions à cette époque, car alors on espérait en nous. Les difficultés après la signature du traité ont commencé à Bangkok même à propos des sujets français, principalement des Cambodgiens. L'article III de la convention, suivant le traité de 1893, était ainsi rédigé : « Le gouvernement siamois devra remettre à la disposition du ministre de France à Bangkok, ou aux autorités françaises de la frontière, tous les sujets français, annamites et laotiens de la rive gauche, et les Cambodgiens détenus à un titre quelconque; il ne mettra obstacle au retour sur la rive gauche des anciens habitants de la région. » Malgré cet article, les Siamois ne continuèrent pas moins à vouloir juger, sans l'intervention du ministre de France, les Cambodgiens et les sujets français du Laos. Combien de fois, dès 1896, notre ministre à Bangkok fut-il obligé d'élever les protestations les plus énergiques! Maintes fois il était allé, en personne, réclamer en plein tribunal nos sujets que les Siamois s'obstinaient à faire ressortir de leur juridiction. Tous les moyens, la persuasion, la menace, même la force, furent employés par les autorités siamoises des diverses provinces pour empêcher les sujets laotiens de la rive gauche, déportés sur la rive droite pendant l'occupation siamoise, de repasser dans leur pays. Dans cet ordre d'idées, les plus grands abus de pouvoir furent commis, au mépris de tout traité : des Laotiens ou des Khas de la rive

gauche, engagés pour une période de temps déterminée, soit dans la milice, soit dans des exploitations, furent retenus à la fin de leur contrat et contraints de demeurer. Malgré les plus grandes précautions prises par les autorités manquant ainsi à tous leurs devoirs, des plaintes nombreuses parvinrent aux autorités françaises. Dans les réclamations qui en furent la conséquence, la mauvaise foi siamoise put paraître dans toute sa profondeur, car les autorités françaises trop habituées à marcher avec la légalité ne pouvaient pas trop appuyer leurs réclamations par suite du manque d'état civil. Notre conduite fut tout opposée. Dans les affaires de Xieng-sen, nos premiers agents munis d'instructions un peu vagues voulurent faire de suite acte d'autorité dans la zone neutralisée des 25 kilomètres. Nous n'hésitâmes pas à les désavouer et à leur donner des instructions extrêmement modérées. Bien plus, nous leur fîmes parvenir, par voie siamoise, la plainte, approuvée par nous, que Devawongsè nous avait adressée sur leurs agissements. Le ministre du Siam se vengeait ainsi de la lettre directe de blâme qu'il s'était vu forcé de faire adresser, par la voie des autorités françaises, au kha-luong de Cam-mon le 12 mai 1890.

Pendant que nous agissions aussi correctement à Xieng-sen, le poste siamois représenté par le senam de Meky employait les procédés les plus violents. Des hommes armés, venant de cette ville, vinrent saisir à Xieng-sen même, dans la zone neutre, des habitants nos partisans et les emmenèrent à Meky. Des menaces, faites ouvertement, de déporter, comme prisonniers à Bangkok, tous ceux qui se montreraient de notre parti furent adressées aux chefs et aux notables. Des chefs locaux furent même emmenés à Bangkok par suite d'un guet-apens. Il fallut trois ans de négociations pour leur faire rendre la liberté ; et encore les Siamois prétendirent que c'était par mesure de bienveillance et pour nous témoigner leur bon vouloir. Pendant ce temps, nos agents, les mains liées par les instructions du gouvernement, assistaient, impuissants, à ce débordement de fureurs; ils se croyaient obligés de renvoyer, avec quelques maigres paroles de consolation, les indigènes qui, confiants en notre renommée de justice, venaient nous demander aide et secours. Nos agents souffraient encore bien plus dans leur dignité; ils furent mis en quarantaine, ils eurent à supporter les sourires moqueurs d'une population excitée contre eux ; des

vivres leur furent refusés ainsi qu'aux Français de passage. Des vols furent commis pendant la nuit dans l'enceinte de la concession où résidait le représentant de la France, et souvent nos commissaires ou agents commerciaux, laissés ainsi sans appui, n'osant rien faire parce que certains d'être désavoués, eurent à penser à leur sécurité personnelle, que des menaces non déguisées compromettaient. Poussant encore plus loin son système, puisqu'il était enhardi par notre impuissance, au mépris de toute convention, le senam de Meky décida que le produit des rizières de Xieng-sen, qui étaient cultivées par les habitants de la région, serait partagé avec les habitans de Meky. Se croyant tout permis, les Siamois bientôt exagérèrent leur audace. En mars, avril et mai 1899, des bandes de pirates, obéissant à un mot d'ordre, dont l'origine n'est pas douteuse, vinrent camper dans les environs de Xieng-sen où se trouvait alors le commissaire du gouvernement de la province du Haut-Laos occidental, en l'absence d'agent commercial ou de délégué. Devant l'attitude énergique de ce fonctionnaire, les bandes se dispersèrent. En réponse à cet attentat, que fit cependant notre représentant, poussant jusqu'à l'extrême le scrupule dans l'exécution des traités? A la tête d'une quinzaine de miliciens khas, aidé de quelques hommes de bonne volonté, il se mit à la poursuite d'une bande importante de partisans youennes, nos ressortissants, qui, pavillon français en tête, avaient décidé de lutter contre les exactions siamoises, les armes à la main, et avaient essayé d'enlever de vive force Meky. Le chef de cette bande, connu dans les correspondances officielles sous le nom de faux Tiaopha, du titre qu'il se donnait, et son premier ministre, furent faits prisonniers par notre commissaire du gouvernement et fusillés à Xieng-khong rive gauche, dans l'enceinte du fort Carnot, devant tous les chefs indigènes des deux rives, convoqués pour la circonstance, afin que nul ne pût mettre en doute notre bonne foi. Des correspondances officielles, concernant toutes les réclamations et tous ces faits, existent fort nombreuses. Cet acte de loyauté nous fut probablement imputé à faiblesse, car les actes de violation du traité n'en furent que plus fréquents. Les Siamois agirent complètement en maitres dans cette zone réservée. Obéissant aux ordres du kha-luong de Xieng-mai, les habitants de Xieng-haï vinrent mutiler les merveilleux boudhas en bronze de la pagode

de Xieng-sen et en enlevèrent quelques-uns; aux autres ils dérobèrent tous leurs ornements précieux. Des vols furent commis dans les pagodes de Xieng-sen par les bonzes de Méky.

Les chefs et les notables de Xieng-sen ne pouvant avoir confiance en nous, terrorisés d'ailleurs, obéissaient à un mot d'ordre donné par un agent délégué du senam de Meky, qui ne consentit jamais à faire une visite à notre représentant; le khaluong de Xieng-mai vint même se promener officiellement dans la province sans daigner donner le moindre signe de courtoisie à notre commissaire. Enfin la vie fut à ce point rendue impossible à ceux des habitants qui montraient quelque sympathie pour nous, que, las de lutter sans aide de notre part, ils se dispersèrent et vinrent s'établir en différents points de la rive gauche. Notre prestige dans cette région où nous avions été accueillis avec enthousiasme est actuellement perdu. Bangkok, Xieng-sen ne sont pas les seules régions où les traités n'ont pas été observés. Partout les articles en sont restés lettres mortes, ou si quelques réclamations de notre part ont été favorablement accueillies, c'était pour nous apaiser de loin en loin. Peu à peu, par une suite de concessions, les Siamois sont arrivés à reprendre possession de leurs anciens postes et à gouverner effectivement la zone réservée qui n'aurait dû obéir qu'à ses chefs locaux et assurer la police par des contingents levés sur son territoire. A Outhène, sur le fleuve, il y a un commissaire siamois; il vient rendre quelquefois visite à son collègue français d'en face, à Pak-in-boun A Nong-khay situé tout près de Viane-tiane, le véritable chef du pays est l'agent des postes siamois, tout comme à Xieng-khong rive droite; mais à Nong-khay cet agent arbore fièrement sur sa maison, tout près du fleuve sur la berge, le pavillon siamois. Si nous continuons à descendre le fleuve, nous pouvons constater la présence à Ban-mouoc-dahan, sur le Mékong, en face de Savannaket, d'un commissaire siamois, lequel hisse le drapeau siamois en tête de son appontement sur le fleuve. Nous observons la même chose à Bassac, malgré que le pays soit sous la domination d'un chef indigène connu sous le nom de roi de Bassac. Comme à Outhène, comme à Ban-mouoc-dahan, ce troisième commissaire siamois est situé en face du commissariat français de Ban-mouong. La province de Ban-mouong est celle dans laquelle les Khas Bolovènes se sont révol-

tés, révolte qui dure encore : la situation de ce commissariat siamois a donc été très bien choisie. Ces commissaires siamois vivent en très bons termes avec nos représentants, il paraîtrait même qu'au 14 juillet 1901 le fonctionnaire siamois de Bassac est venu dans le poste français pour assister à la revue de la milice. Il était invité par son collègue français. A quels ordres obéissait donc cet agent pour agir ainsi? Quoi qu'il en soit, pour le moment, ces délégués de la cour de Bangkok sont très gentils à notre égard et ne demandent qu'à nous rendre service, dans nos relations avec les autorités indigènes de la rive droite. Enfin dans les anciennes provinces cambodgiennes neutralisées, celles d'Angkor et de Battambang, les kha-luong siamois se promènent avec de nombreuses escortes; par contre, lorsqu'on accorde aux officiers français des bâtiments de l'Etat stationnés en rade de Pnom-Penh des laissez-passer pour aller visiter les ruines d'Angkor, les résidents supérieurs qui les délivrent recommandent de ne pas se mettre en uniforme, pour ne pas éveiller les justes susceptibilités des autorités siamoises. Dans ces provinces, l'administration indigène, obéissant à des mots d'ordre, nous est absolument opposée. Notre agent consulaire à Battambang n'avait pas, jusqu'à ces derniers temps, une situation enviable. Sans grande influence, son rôle consistait à renseigner sur les agissements des principaux chefs. Dans d'autres centres, à Korat, Oubone, les populations excitées par les agents de la cour de Bangkok nous sont franchement hostiles. Il n'y a que dans le royaume de Luang-prabang que notre amour-propre puisse éprouver quelque satisfaction.

Là, les Siamois ne se montrent pas et ne font aucune tentative d'accaparement d'autorité même sur la rive droite, sur laquelle néanmoins ils prétendent avoir des droits. L'énergique et loyal roi de Luang-prabang ne le permettrait pas. Aidé de son senam, il administre tout le territoire sous notre contrôle; aimé des indigènes qui ont confiance en lui, il nomme de sa propre autorité les chefs de la rive droite. Ce sont ses agents qui recueillent l'impôt et le versent intégralement dans le trésor royal, confié à notre gestion et auquel jamais il ne touche pour ses besoins personnels.

Le trésor royal paie les chefs indigènes, fournit une forte subvention à l'hôpital, à la milice, fait les frais de l'entretien

de quelques routes, et pourvoit à certaines dépenses locales de représentations et d'anniversaires. Aussi les prétentions des Siamois à un droit quelconque sur ce royaume ne sont pas soutenables. Il ne faut pas confondre le premier roi de Luang-prabang qui, en faisant respecter ainsi son autorité, fait respecter la nôtre, avec le second roi que nous avons vu en France, lors de l'Exposition, à la tête de la mission laotienne, qui est, lui, en correspondance avec la cour de Bangkok, où il a un frère haut fonctionnaire. Pour compléter le tableau de notre prétendue zone d'influence, nous ajouterons qu'un grand camp militaire siamois est établi à Ban-hua-ma-keng, à 27 kilomètres de Paklay, sur le fleuve, et à 2 kilomètres de la zone neutre et de la frontière méridionale du royaume de Luang-prabang ; il existe un autre camp à Oubone. Les forces qui constituent ces deux camps sont sérieuses et commandées par des officiers siamois qui ont été instruits en Angleterre ou qui, subissant l'influence et la pression générales, sont partisans des Anglais, à coup sûr nos ennemis déclarés.

Ainsi jamais le traité n'a été exécuté par les Siamois, sauf pour la destruction des fortifications et l'installation de postes militaires à demeure dans la zone neutralisée. Toutes nos protestations, qui constituent à ce jour un volumineux dossier, sont restées sans effet. Non seulement le traité n'a pas été exécuté, mais toutes les mesures offensives et défensives ont été prises contre nous avec une volonté bien marquée, sans même sauvegarder les apparences. Depuis les plus infimes vexations jusqu'aux menaces les moins déguisées, telles que l'établissement d'importants camps militaires, tout a été employé. Il est hors de doute que pour le Siam nous sommes l'ennemi, toutes ses forces sont dirigées contre nous, toutes les mesures d'exception sont décrétées contre nous. Aux timides observations que nous croyons devoir présenter, la cour de Bangkok répond invariablement : mais c'est vous qui nous considérez comme votre ennemi, c'est vous qui n'exécutez pas les traités : vous n'évacuez pas Chantaboun. Plaisante astuce que de renverser complètement la question et de faire des accusateurs, des accusés. A cause de notre frontière de l'Indo-Chine, ouverte sur toute la ligne du Mékong, de la grave répercussion que l'arrogance siamoise non réprimée peut avoir sur toutes les races orientales asservies à nos lois, la situation actuelle, dont il serait

puéril de nier la gravité, doit attirer toute notre attention. Malgré tous nos efforts, toute notre bonne volonté, nous nous sommes heurtés à une opposition complète pour faire exécuter les clauses du traité de 1893 : ce traité doit donc être considéré comme nul et non avenu ; il nous appartient de prendre les mesures et les précautions nécessaires, de réparer les fautes commises, puisque la partialité bien déclarée, l'hostilité même de nos adversaires nous en donne l'occasion. La convention de 1896 nous donne toute liberté d'agir dans cette région et nous n'avons pas à craindre des complications européennes, d'autant moins que dans toute cette zone les intérêts européens sont à peu près nuls. Puis nous avons assez épuisé les moyens de conciliation, comme le constatait naguère le représentant autorisé du corps diplomatique, Mgr Lorenzelli, nonce du pape, s'adressant au chef de l'État : la France s'est jusqu'ici montrée plus soucieuse du maintien de la paix que de la manifestation de sa force.

Nous ne pouvons cependant faire indéfiniment des concessions. Malgré la louable prudence qui régit notre diplomatie, afin d'éviter tout conflit, nous ne pouvons perpétuellement marquer le pas. Nos rivaux d'ailleurs, profitant de notre inaction avancent à grands pas et rendront bientôt nos précautions illusoires ; selon les ordres de notre gouvernement, nous aurons beau faire ce que nous pourrons pour ne pas les heurter, comme ils continuent toujours d'avancer, ce sont eux qui viennent nous atteindre. Notre politique de prudence et d'expectative n'a qu'un résultat : c'est de nous faire nous rencontrer sur un terrain plus défavorable, et à chaque fois de nous coûter quelques avantages dont l'ensemble fait un total important. Satisfaits de notre empire colonial, nous ne voulons pas l'agrandir, mais nous avons néanmoins le devoir de le rendre stable en prenant les mesures propres à maintenir sa tranquillité sur toutes les frontières et assurer sa sécurité en cas de conflit, usant seulement des droits conférés par les traités et conventions. Dans cette question du Siam principalement, nous avons commis la faute de prendre comme frontière un fleuve sans nous être suffisamment renseignés sur les races, les habitudes, la façon d'être, les parentés des riverains de ce fleuve. La tâche de nos administrateurs du Laos en est compliquée, les habitants pouvant facilement éluder notre auto-

rité en passant d'une rive à l'autre. Les efforts pour les poursuivre ou les atteindre sur l'autre rive demeurent vains, par suite de la mauvaise volonté des autorités locales, soumises à l'influence siamoise. Il en résulte, dans nos propres possessions du Laos, une grande diminution de notre autorité à l'égard des indigènes. Nous avons encore commis une autre faute en n'exigeant pas la restitution des provinces cambodgiennes, qu'un prince rebelle, sans mandat, le prince Sivaka, révolté contre son frère le roi Norodom, souverain légitime, donna au Siam comme prix de l'aide reçue dans sa rébellion. Ces deux provinces sont celles d'Angkor et de Battambang. Cette omission a produit le plus mauvais effet aux yeux des indigènes qui avaient mis leur confiance en nous. La diminution de notre prestige ne s'arrête pas aux territoires dans lesquels nous sommes ainsi tenus en échec, elle se répercute dans tout le monde indo-chinois. Quittons donc cette attitude de roseau, à peine peint en fer, que depuis un certain nombre d'années nous avons adoptée. Il ne s'agit plus de concessions plus ou moins considérables en apparence faites par les Siamois sur les points litigieux. Il nous faut la prédominance complète, absolue, non pas seulement dans la zone neutralisée, mais aussi dans toute la zone réservée à notre influence par la convention de 1896.

Bien entendu, l'administration continuera à être exercée par les chefs indigènes, cela n'en vaudra que mieux ; mais elle devra s'exercer sous notre contrôle, la direction devra émaner des autorités françaises après entente avec la cour de Bangkok. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, il serait facile d'établir un *modus vivendi*, de trouver une formule qui satisfasse aux naturelles exigences. Les provinces d'Angkor et de Battambang, qui géographiquement et ethniquement appartiennent au roi du Cambodge, seraient rendues à leur légitime souverain. Aucune intromission étrangère ne pourra être supportée sans l'acceptation de notre gouvernement. Les traités de commerce que le Siam pourrait conclure concernant cette région seraient discutés devant un de nos représentants autorisés. La présence de notre signature serait d'ailleurs une garantie, offerte aux parties contractantes, de la bonne exécution des stipulations. Car jusqu'à présent personne ne peut nous reprocher d'avoir manqué à notre parole, de n'avoir pas fait honneur à notre signature. De cette façon, nous débarrassant de toutes les causes,

des mille piqûres qui enveniment nos relations avec la cour de Bangkok, nous pourrions travailler en commun à la prospérité de nos possessions réciproques, pour leur plus grand bien. Instruits par l'expérience de ces dernières années, tant que des marques formelles de bon vouloir ne nous auront pas été données, nous ne pouvons pas songer à évacuer Chantaboun. Bien plus, à cause de la présence dans la vallée de la Mènam d'une force régulière anglaise, introduite sous un motif déguisé, à cause de l'existence de camps siamois importants à Oubone et Banhua-ma-keng, dont l'objectif nettement apparent est l'envahissement de nos provinces laotiennes, non seulement nous ne pouvons pas abandonner Chantaboun, mais même nous devrions en doubler l'importance en établissant à Korat une forte garnison française.

Ces conditions sont indispensables à la sécurité de notre grand empire indo-chinois. Sachons les exiger ; notre modération dans le passé est la garantie des mesures que nous saurions prendre pour ne léser aucun intérêt, bien nettement défini, dont la poursuite n'irait pas à l'encontre de notre influence et de notre tranquillité dans ces régions.

X***

UNE RÉVOLUTION AU OUADAÏ

La défaite et la mort de Fad-el-Allah le 21 août dernier et la reddition de son frère Ni-Ebe au lieutenant-colonel Destenave ont définitivement établi la puissance française au Chari. Nous devons maintenant nous occuper activement du Ouadaï, le dernier grand État de l'Afrique centrale qui, quoique placé en droit sous notre domination, reste en fait encore indépendant.

Le Ouadaï est une monarchie féodale, et le sultan n'a guère d'autorité qu'au point de vue religieux. Le pouvoir est entièrement entre les mains des chefs féodaux, *aguids*, et de quelques grands vassaux. Parmi ceux-ci, signalons les dix ministres du sultan : le djerma Othman, premier ministre; le kamkeleck Assed ould Tahar, gouverneur de l'Est; le kamkeleck Abouraghia, gouverneur de l'Ouest; l'aguid El Mohammed, chef des Arabes chameliers; l'aguid Rachid, chef des Ouled-Rachid; l'aguid Salamat, chef des Arabes Salamat; l'aguid El Megdoun, secrétaire des commandements, ou ministre du palais; l'aguid Djatine, chef des Djatna; l'aguid Guerré, gouverneur des populations païennes de l'Ouest; l'aguid El Adri, chef du service des renseignements.

Il convient d'y ajouter l'aguid El Bahar chargé de surveiller la région baguirmienne.

Les quatre premiers ministres jouissent d'une autorité considérable et disposent d'une importante force armée.

L'ensemble des forces ouadaïennes est évalué à 60.000 ou 70.000 hommes dont une majeure partie composée de cavaliers. Ces soldats sont mal armés, n'ont pas d'artillerie et combattent comme les peuples africains, en tâchant de surprendre leurs adversaires au petit jour ; mais les Ouadaïens passent pour très braves. Rabah, qui ravagea le Baguirmi et le Bornou, n'avait jamais osé s'attaquer au Ouadaï.

Les aguids n'ont comme revenus qu'une sorte de dîme sur les troupeaux et les marchandises des caravanes, et surtout le produit de leurs razzias. Ces aguids sont turbulents, souvent en guerre les uns contre les autres, à moins qu'ils ne se liguent contre le sultan. C'est ce qui arriva au milieu de l'an dernier.

Le sultan Brahim accordait toute sa confiance à Djatine, qui n'ambitionnait rien moins que de supplanter le chef des chameliers et d'imposer son autorité à tous les nobles. Ceux-ci firent des représentations au sultan Brahim qui ne les écouta pas. Furieux, les nobles attaquèrent Abecher, capitale du Ouadaï, s'emparèrent du palais du sultan et du malheureux Brahim auquel ils crevèrent les yeux, et massacrèrent ses partisans, entre autres Djatine, cause de la révolte. Puis ils nommèrent pour sultan Abougazali, un fils d'Ali, ancien sultan du Ouadaï.

Le djerma Othman, premier ministre de Brahim, se rendit bientôt compte que son nouveau maître l'affectionnait peu. Craignant pour sa vie, il s'empressa de gagner les montagnes de Moubit où il attendit les événements. Le sultan Abougazali lui dépêcha des envoyés chargés de l'assurer de son amitié. Othman retourna à Abecher, mais fut attaqué avant d'entrer dans la ville. Il se défendit courageusement et réussit à regagner son repaire de Moubit où il ne craignait personne.

Abougazali se préparait à marcher contre le révolté, lorsqu'un envoyé du cheik El Snoussi, le madhi de Djerboub, aujourd'hui retiré au Ouadaï, lui annonça l'approche des chrétiens. Pris de peur, le sultan se réconcilia avec son premier ministre et l'accord paraît complet maintenant entre la noblesse ouadaïenne et le sultan. Toutefois il importe de se défier des intrigues du fameux chef des Snoussya, dont les intentions sont connues et qui n'attend que l'occasion favorable pour prêcher la guerre sainte.

La dernière révolution du Ouadaï prouve qu'avec un peu de patience nous pourrions fort bien trouver sinon des amis, tout au moins des gens intéressés à nous servir parmi les aguids du Ouadaï. Il faudrait procéder comme au Touat où nous avions su former un çof dévoué à la France.

Dans tous les cas, l'opinion publique a besoin d'être éveillée à l'égard des incidents du centre africain français. Une intervention armée peut devenir nécessaire de notre part : il importe que nous ne soyons pas surpris par les événements; il serait bon de les prévoir.

NED NOLL.

LA MÉDECINE COLONIALE [1]

L'Université de Bordeaux vient, on le sait, de prendre une initiative hardie en fondant un *Institut de médecine coloniale*. Nous ne saurions trop applaudir aux créations de ce genre, car le médecin est l'indispensable auxiliaire des diverses administrations coloniales. C'est de plus un merveilleux agent de pénétration dans le milieu indigène. Un vrai médecin colonial doit connaître à la fois et les maladies qui frappent l'Européen dans les pays chauds et celles qui sévissent endémiquement sur les indigènes. L'Institut de médecine coloniale de Bordeaux semble répondre à tous ces desiderata, car le programme des cours est un exposé complet de tout ce qui touche à la pathologie exotique. L'enseignement est surtout pratique : le matin, clinique; l'après-midi, cours pratique suivi de manipulations de laboratoire; le soir, leçon théorique. Le stage doit durer trois mois. A l'issue des cours, les élèves subissent un examen probatoire qui leur assure, en cas de succès, la possession d'un *diplôme de médecin colonial*.

Vingt-six jeunes docteurs sont inscrits et suivent la première série de cours. C'est là un succès qui mérite d'attirer l'attention, car l'*Ecole de médecine tropicale de Londres* n'a eu, il y a trois ans, que treize auditeurs pour ses débuts. Nous faisons des vœux sincères pour la réussite complète de cette institution qui est appelée à rendre de grands services à la cause coloniale.

Nous remercions notre collaborateur M. le professeur agrégé Le Dantec, chargé du cours de pathologie exotique, de nous avoir réservé la primeur de sa leçon d'introduction à l'étude des maladies des pays chauds.

N. D. L. R.

Messieurs,

Nous assistons à un véritable mouvement scientifique qui porte les divers États de l'Europe vers l'étude des maladies coloniales. Ce mouvement est particulièrement dessiné à Bordeaux où nous voyons la municipalité, la chambre de commerce, les sociétés savantes et les chefs des grandes administrations rivaliser d'empressement pour prêter leur concours à l'œuvre nouvelle.

La Faculté de médecine a prêché d'exemple et la plupart des professeurs, depuis le doyen jusqu'aux agrégés et chargés de

[1] Leçon d'ouverture de l'Institut de médecine coloniale à l'Université de Bordeaux.

cours, sont venus offrir leur précieux concours à une science pleine de promesses pour l'avenir. Quelques-uns de vos professeurs ont fait un séjour prolongé dans les pays chauds; les autres, exerçant ou travaillant dans un grand port maritime, ont eu l'occasion d'étudier d'une façon particulière certaines maladies ou certains produits exotiques. Tous vous apporteront le fruit de l'expérience acquise, tous vous donneront des conseils utiles pour les recherches à faire sur place aux colonies ou pour la récolte des produits à étudier plus tard en France. Vous resterez ainsi nos aides, nos collaborateurs dans la lutte de la science contre l'inconnu.

L'Université de Bordeaux, ayant reçu la mission de former des jeunes médecins pour la marine et pour les colonies, a compris, grâce à l'impulsion donnée par M. le Recteur, qu'elle devait diriger particulièrement ses études vers les maladies tropicales. Aussi n'a-t-elle pas hésité à faire des sacrifices considérables pour accomplir sa tâche.

Le musée d'ethnologie, commencé il y a à peine quelques années, est aujourd'hui en plein développement. Bientôt, sous les auspices de M. le Maire, sera créé un service de clinique exotique, plus tard un laboratoire de recherches qui deviendra le lieu de rendez-vous de tous les anciens élèves, au retour de leurs lointaines campagnes.

Les ministres de la Marine, de la Guerre et des Colonies nous ont apporté leur bienveillant appui, en autorisant les élèves sortant de l'École principale à prolonger leur séjour parmi nous.

Les efforts isolés sont souvent stériles, il faut savoir les coordonner. Remercions notre éminent doyen, M. de Nabias, de s'être mis à la tête de notre œuvre. C'est lui qui a élaboré nos programmes, c'est lui qui peut être considéré comme le fondateur de l'Institut médical exotique à Bordeaux.

Dans quelques mois, vous serez disséminés dans les cinq parties du monde, dans les diverses colonies françaises: aussi votre première préoccupation est sans doute de savoir ce que l'on entend par *colonies*. Je vais essayer de vous donner aujourd'hui une vue d'ensemble sur les diverses colonies du globe; ce sera une sorte de leçon d'introduction à l'étude de la pathologie exotique.

Une colonie peut être définie un lieu d'émigration et ce lieu peut être placé dans une région quelconque du globe. Les pays

polaires ou froids sont peu habités et ne deviendront jamais le but d'une colonisation sérieuse, car la première condition essentielle de toute colonisation est que la terre reçoive assez de calorique pour permettre la germination des plantes alimentaires. L'Européen n'est poussé vers les régions froides que dans un but d'exploration scientifique ou dans un but commercial au moment des pêches de l'été polaire. Les pays froids peuvent donc être laissés de côté dans une étude d'ensemble sur les colonies. Restent les pays tempérés et les pays chauds.

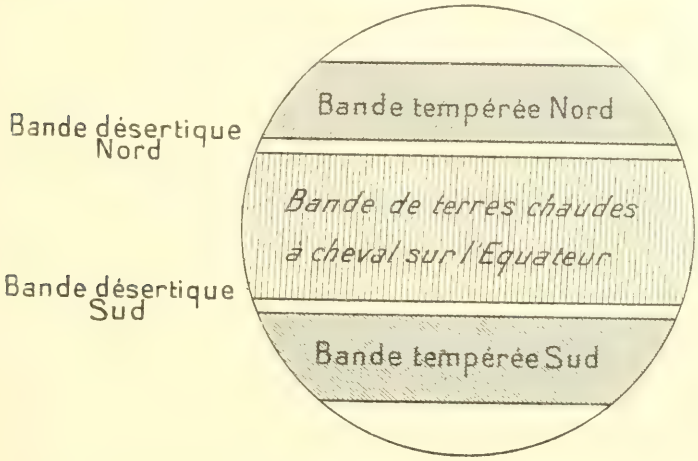

Si nous jetons un coup d'œil sur un planisphère, nous remarquons que le globe terrestre est traversé par deux bandes désertiques, qui semblent sur certains points séparer le monde tempéré du monde intertropical. C'est ainsi que le Sahara sépare le Nord-Afrique des diverses parties du Soudan; de même le désert de Kalahari sépare le Sud-Afrique des régions chaudes du continent noir. La bande désertique de l'hémisphère Nord se continue jusqu'au Gobi, en passant par les déserts de l'Arabie et les plateaux de l'Iran. Dans l'hémisphère Sud, nous retrouvons la bande désertique en Amérique (désert du Grand Chako), à Madagascar déserts de Iousky et de Landroy, en Australie (déserts de Victoria, Gibson, Great-Sandy, etc.). Il y a là comme des limites tracées par la nature entre le monde tempéré et le monde intertropical. Ces zones désertiques sont parcourues par des nomades et ne deviendront jamais de grands centres de colonisation; car si, à l'inverse des régions polaires, elles reçoivent

beaucoup de chaleur, elles ne reçoivent en revanche aucune goutte d'humidité. Or, le soleil et la pluie sont les deux facteurs indispensables à toute colonisation humaine. Les régions polaires et les régions désertiques étant éliminées, nous restons en présence de trois grandes bandes de terre colonisables :

1° Une bande tempérée Nord ;

2° Une bande tempérée Sud ;

3° Une bande de terres chaudes à cheval sur l'équateur et interposée entre les bandes tempérées Nord et Sud.

Toutes ces terres ont reçu de nombreuses émigrations européennes et constituaient les *colonies*, car pendant longtemps on a considéré comme colonies *tous les pays situés hors d'Europe*. Gardons, pour la commodité de notre démonstration, cette vieille conception des colonies. Une colonie est donc une terre habitée ou non par une race autochtone et recevant une émigration européenne. Voyons ce que sont devenues ces émigrations parties d'Europe avec l'espoir de fonder de nouvelles patries et passons successivement en revue les régions tempérées et les régions chaudes sur les trois continents du monde :

I. — Le continent américain.

II. — Le continent asiatico-australien.

III. — Le continent africain.

I

CONTINENT AMÉRICAIN

A. — *Amérique tempérée Nord.* — A l'arrivée des Européens dans l'Amérique tempérée Nord, le pays était habité par des tribus de Peaux-Rouges qu'on appelait encore Indiens, parce qu'on considérait alors l'Amérique comme un prolongement de l'Inde. Ces Peaux-Rouges ont toujours fui devant la civilisation et tendent de plus en plus à disparaître. Les Européens ont fait une souche nombreuse qui, augmentée par les flots de l'immigration, tend à déborder vers la zone intertropicale. Toutes les races y progressent parallèlement, aussi bien la race française que la race anglaise ou que la race allemande, car c'est là un fait que nous constaterons toujours dans les colonies tempérées : il n'y a pas une race particulièrement colonisatrice; toutes les

races sont aptes à coloniser, à condition qu'elles émigrent dans des pays similaires à leurs pays d'origine. Le Canada nous en fournit une preuve péremptoire. De 1663 à 1760, on évalue à 10.000 le nombre des Français qui ont émigré en qualité de colons au Canada. Depuis cette époque, la France a fourni peu d'immigrants à cette colonie, puisque, lors du recensement de 1880, on ne comptait que 4.389 Canadiens nés en France. Ce chiffre est négligeable si on le compare au nombre total des Franco-Canadiens nés dans le pays et qui s'élevait en 1880 à 1.300.000 individus. On estime de plus que le nombre de Franco-Canadiens qui ont quitté le Canada pour aller peupler les États-Unis n'est pas moindre de 500.000. De sorte qu'aujourd'hui, en estimant à 2 millions les descendants des premiers émigrants français, on est, certes, au-dessous de la vérité.

La multiplication des autres races a suivi une progression à peu près identique, et le même recensement de 1880 a montré qu'il existait au Canada :

Irlandais.....	957.000
Anglais.....	881.000
Ecossais.....	700.000
Allemands.....	254.000

Aux États-Unis, la multiplication de la race blanche a suivi un mouvement ascensionnel continu, ainsi que le montre le tracé ci-dessous :

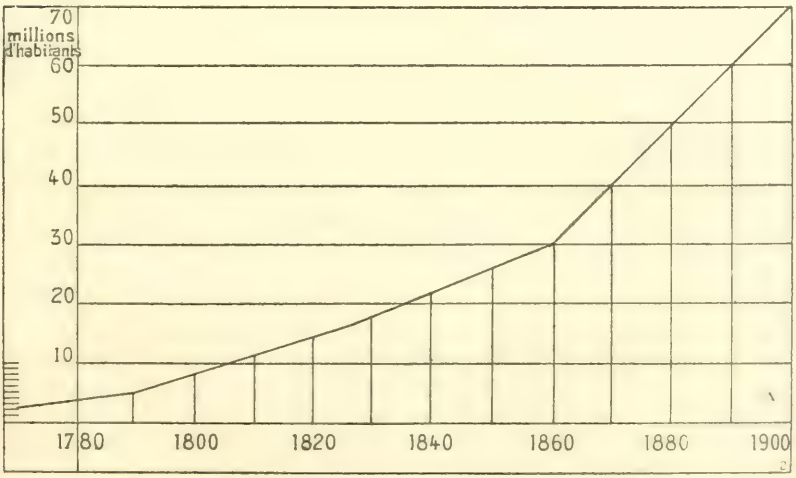

La partie montagneuse du Mexique, qui, par sa latitude, se trouve placée dans la zone chaude, fait partie en réalité de la zone tempérée à cause de son altitude. Aussi y voyons-nous la race européenne obéir aux lois de la multiplication des blancs dans les pays tempérés.

Sur 12 millions d'habitants, on compte déjà 2 millions et demi de blancs dans l'intérieur du Mexique.

B. — *Amérique tempérée Sud.* — Si, de l'Amérique tempérée Nord, nous passons à l'Amérique tempérée Sud, nous constatons la même progression. Ici, la population émigrante est surtout composée de représentants des races latines : Espagnols, Portugais, Italiens, Français. Les Portugais et les Italiens émigrent de préférence dans la partie sud du Brésil, les Espagnols dans toutes les républiques du Sud-Amérique.

Le Brésil compte déjà 14 millions d'habitants et reçoit 200.000 émigrants par an, qui viennent pour la plus grande partie de l'Italie.

La République Argentine, sur 4 millions d'habitants, compte 2 millions d'Espagnols. Toute la population du Chili, soit 3 millions, est presque entièrement espagnole.

Les résultats obtenus par l'émigration blanche dans les deux régions tempérées de l'Amérique sont donc identiques et l'on peut émettre la loi générale suivante :

Les régions tempérées de l'Amérique du Nord et de l'Amériquè du Sud peuvent être considérées comme des colonies de peuplement pour la race blanche.

C. — *Amérique intertropicale ou chaude.* — Il n'en est malheureusement pas de même pour les régions chaudes ou intertropicales du continent américain. Ces régions sont encore appelées *Indes Occidentales*, par opposition aux colonies de l'Extrême-Orient qui ont reçu le nom d'*Indes Orientales*. Les Indes Occidentales ont toujours été considérées comme des colonies d'*exploitation agricole*. Le travail de la terre fut d'abord confié à des émigrants européens, qui s'engageaient pour trois ans, d'où le nom de *trente-six mois* qui leur fut appliqué dans les Antilles françaises. La mortalité fut tellement considérable parmi eux qu'on fut obligé de renoncer à l'émigration de travailleurs blancs. C'est alors que commence la période de l'esclavage et de la traite des nègres. Les navires *négriers* allaient prendre leur chargement humain sur la côte occidentale

d'Afrique et le répartissaient dans les diverses colonies de l'Amérique intertropicale. Le continent africain est ainsi resté, pendant plusieurs siècles, le grand réservoir où venaient puiser les marchands d'esclaves. Le XIXe siècle a eu l'honneur de faire cesser ce trafic odieux en établissant des croisières permanentes sur les lieux mêmes où se faisait ce commerce infâme. C'est en 1848 que fut proclamée la liberté des esclaves dans les diverses colonies françaises. La France avait déjà été précédée dans cette voie par l'Angleterre ; elle y fut suivie par tous les États civilisés.

Cette question de l'abolition de l'esclavage a été, comme vous le savez, la cause de la terrible guerre de *Sécession*, qui a ensanglanté les territoires de l'Union de 1861 à 1865.

L'abolition de l'esclavage a été un coup terrible pour les planteurs qui se sont vus dans l'obligation de payer leurs travailleurs. Ils ont bien essayé de remplacer la *traite africaine* par l'*immigration indienne*, mais tôt ou tard cette immigration de *coolies* doit disparaître devant le flot montant de la population noire et métissée.

Si on met en parallèle le mouvement de la population blanche et le mouvement de la population noire, on voit la première diminuer graduellement en face de la seconde qui augmente sans cesse. C'est ce qui s'est passé à la Martinique, comme le démontre la statistique suivante.

On comptait à la Martinique :

	Blancs	Affranchis	Esclaves
	—	—	—
En 1767.....	12.450	1.814	70.553
En 1788.....	10.603	4.815	83.416
En 1826.....	9.937	10.786	81.142
En 1884.....	5.000		
		143.000 hommes de couleur.	

Le mouvement de la dépopulation blanche a encore été plus accentué à la Guyane française. Et, puisque nous parlons de la Guyane, il est bon de rappeler qu'une grande tentative de colonisation y fut faite à Kourou en 1764. Elle est restée tristement célèbre dans les annales de l'histoire sous le nom de « désastre de Kourou ». Douze mille émigrants français furent emportés dans l'espace de quelques mois par les maladies endémiques. Comparez ces hécatombes humaines de l'Amérique équatoriale

aux résultats magnifiques obtenus par le même nombre d'émigrants français au Canada, c'est-à-dire dans la zone tempérée du même continent américain.

Après le désastre de Kourou, de nouvelles immigrations partielles se firent surtout pendant la période esclavagiste. Aussi trouvons-nous à la Guyane :

	Blancs	Affranchis	Esclaves
	—	—	—
En 1788.....	1.307	494	10.748

En 1826, la population blanche commence déjà à diminuer, mais elle compte encore 1.102 représentants. A partir de l'abolition de l'esclavage, elle tombe très rapidement pour n'être plus que de 63 (chiffre officiel) en 1884. Que nous sommes loin des deux millions de Français qui peuplent aujourd'hui le Canada! Et ne croyez pas que cette décroissance de la population blanche soit spéciale aux colonies françaises, elle est générale et s'étend à toutes les Indes Occidentales.

Prenons un exemple dans les colonies anglaises. On comptait à la Jamaïque :

Années	Blancs	Affranchis	Esclaves
	—	—	—
En 1787.....	23.000	4.093	256.000
En 1871.....	13.000		
		506.154 hommes de couleur.	

De sorte que la proportion des blancs vis-à-vis des noirs, qui était à 1/12 en 1787, descend à 1/38 en 1871. Etablissons le même rapport pour la Martinique : nous trouvons un blanc sur 6 habitants en 1767, soit 1/6 ; en 1884, le rapport est descendu à 1/28. Il y a donc là une loi générale qui s'applique à toutes les colonies des Indes Occidentales, et on peut l'énoncer de la façon suivante :

Les régions chaudes de l'Amérique ne sont pas des colonies de peuplement pour la race blanche. Elles ont été des colonies de plantations, elles sont encore des colonies d'exploitations agricoles, mais elles sont par-dessus tout des colonies de peuplement pour la race noire et les métis.

II

CONTINENT ASIATICO-AUSTRALIEN

Le continent asiatico-australien renferme, comme le continent américain, des régions tempérées Nord et Sud et des régions chaudes appelées *Indes Orientales*. Nous allons passer successivement en revue les migrations de la race blanche dans ces diverses régions.

A. — *Asie tempérée*. — L'Asie tempérée renferme des pays comme la Chine et le Japon, qui ont déjà une population dense, comparable à celle de l'Europe, mais elle contient aussi de vastes étendues de territoires, comme la partie méridionale de la Sibérie, qui peuvent devenir et sont déjà de grands centres de colonisation. On croit généralement que la Sibérie est un pays extrêmement froid, absolument impropre à toutes espèces de culture. Cela est vrai pour la zone des *Toundras*, qui ne contient qu'un habitant par 100 kilomètres carrés. Mais déjà la zone des *Taïgas* ou des forêts compte 14 habitants par 100 kilomètres carrés ; enfin la zone agricole ne compte pas moins de 66 habitants pour la même étendue de terre. Si nous comparons la densité de la population sibérienne à la densité de la population en Italie où l'on compte 107 habitants par kilomètre carré, nous voyons qu'il y a place pour 107 fois plus d'habitants ; c'est-à-dire que la Sibérie agricole peut nourrir une population de 700 millions d'habitants. Les derniers empereurs qui se sont succédé en Russie, semblent avoir quitté la route pleine de dangers de Constantinople et du Levant, pour diriger leurs vues vers la Sibérie et l'Extrême-Orient. De là l'exécution de ce grand travail qui s'appelle le chemin de fer transsibérien, véritable trait d'union entre le monde tempéré occidental et le monde tempéré oriental. L'émigration russe n'a pas tardé à prendre la route de l'Orient, chassant devant elle la colonisation pénale, aujourd'hui reléguée à l'île Sackhaline. Aussi le nombre d'émigrants qui déjà en 1891 montait au chiffre respectable de 60.000, s'élève brusquement en 1899 à 225.000, et la population totale de la Sibérie, qui comptait en 1859 trois millions d'âmes, montait en 1897, date du dernier recensement, à 7.038.000 habitants.

B. — *Australie tempérée.* — Avant l'arrivée de la race blanche en Australie, le continent australien n'était habité que par des tribus noires qui tendent de plus en plus à disparaître. Le flot de l'émigration européenne s'est principalement porté sur la portion tempérée de ce vaste continent, c'est-à-dire sur le Sud et le Sud-Est.

Je ne vous parlerai pas de la colonisation pénale qui, ici comme partout ailleurs, n'a pas donné de résultats. C'est surtout à partir du moment où l'Angleterre a renoncé à faire de l'Australie une terre à *convicts*, que la nouvelle colonie s'est développée. La courbe de l'accroissement de la population blanche en Australie nous montre que le chiffre des habitants, qui, en 1840, n'atteignait pas 100.000 âmes, s'élève en 1890 à 3 millions.

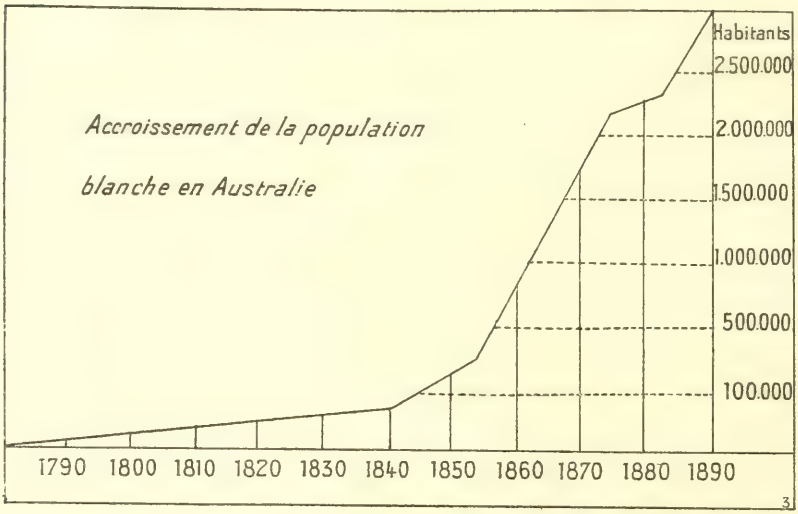

Cette étude sur le mouvement de la population blanche dans les régions tempérées du continent asiatico-australien nous conduit aux mêmes conclusions que notre étude sur l'évolution de la population blanche sur les portions tempérées du continent américain. Aussi devons-nous conclure que *les régions tempérées du continent asiatico-australien peuvent être considérées comme des colonies de peuplement pour la race blanche.*

C. — *Portion intertropicale ou chaude du continent asiatico-australien.* — Cette portion est en grande partie occupée par les Indes Orientales. Elle comprend :

1° Les Indes Orientales anglaises ou Indes proprement dites;

2° Les Indes Orientales françaises ou Indo-Chine;

3° Les Indes Orientales néerlandaises (Java, Sumatra, etc.);

4° Les Indes Orientales espagnoles ou Philippines, qui sont aujourd'hui devenues américaines.

Les Indes anglaises renferment 253 millions d'Indous. Or, pour maintenir sous sa domination ce nombre colossal d'indigènes, l'Angleterre, malgré une occupation de plus d'un siècle, ne compte aujourd'hui dans tout l'Indoustan, que 65.000 soldats et 65.000 civils, en tout 130.000 Anglais, ce qui fait une proportion de 1/1950, c'est-à-dire un Anglais pour 1.950 indigènes.

Les Indes Orientales françaises ou Indo-Chine comprennent le Laos, le Cambodge, l'Annam, le Tonquin, la Cochinchine, en tout 25 millions d'habitants. Je ne prendrai pour type que la colonie la plus ancienne, c'est-à-dire la Cochinchine, les autres étant des pays de protectorat ou de conquête trop récente. Pour maintenir les 2 millions d'Annamites de la Cochinchine sous sa tutelle, la France ne compte dans cette colonie que 2.300 soldats et 2.700 civils, en tout 5.000 blancs. Ce qui fait une proportion de 1/400, c'est-à-dire un Français pour 400 indigènes.

Les Indes néerlandaises sont peuplées de 26 à 27 millions de Malais. Or, pour maintenir en respect cette nombreuse population, la Hollande ne compte en Malaisie que 18.000 soldats ou marins et 41.000 civils, en tout 59.000 blancs, soit 1/450, c'est-à-dire un Hollandais pour 450 indigènes.

Les Philippines renferment environ 10 millions de Tagals. Or, avant la guerre hispano-américaine, l'Espagne comptait dans toutes les îles de l'Archipel 16.000 soldats et 6.000 civils, en tout 22.000 blancs, soit 1/450, c'est-à-dire un Espagnol pour 450 indigènes.

Nous pouvons donc conclure que les *Indes Orientales ne sont pas des colonies de peuplement pour la race blanche, ce sont des colonies de domination.*

III

CONTINENT AFRICAIN

Passons au continent africain qui, lui aussi, contient deux portions tempérées, Nord-Afrique et Sud-Afrique, et une immense région chaude ou intertropicale.

A. — *Nord-Afrique.* — Le Nord-Afrique comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine. Je ne parlerai que de l'Algérie où nous avons pris pied depuis 1830. Malgré les déboires des premières tentatives de colonisation, la population française a toujours été en augmentant, de sorte qu'en 1896, on comptait en Algérie 366.902 Français. La population blanche étrangère Espagnols, Italiens, Maltais et la population indigène augmentent parallèlement. Ainsi, on comptait à la même époque 229.027 étrangers et 2.800.000 Arabes et Berbères. L'Algérie est donc une colonie de peuplement pour l'Européen et pour l'Arabe.

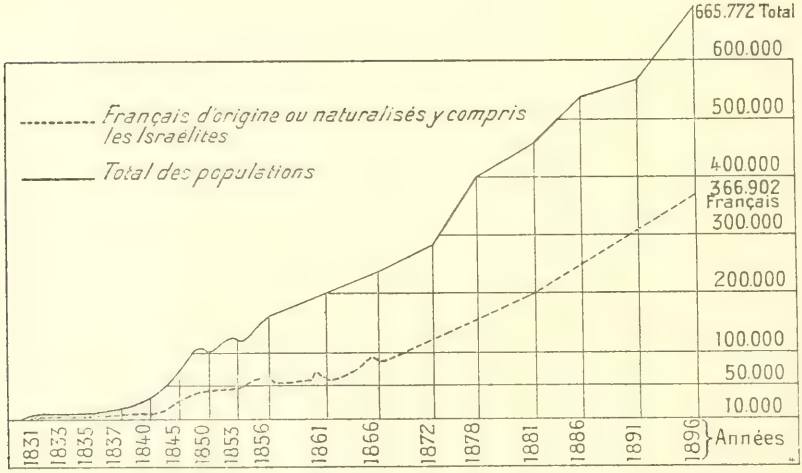

B. — *Sud-Afrique.* — Avant l'arrivée des Européens, le Sud-Afrique était habité par des nègres qui ont été peu à peu refoulés dans l'intérieur. En 1680, la colonie du Cap comptait seulement 600 Hollandais. En 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs familles françaises demandèrent asile dans la nouvelle colonie. En 1795, la colonie du Cap tombe au pouvoir de l'Angleterre et devient désormais un centre d'immigration anglo-saxonne. Les vieux colons hollandais, pour échapper à la domination britannique, émigrent en masse dans des *treeks* mémorables d'abord au delà de l'Orange, puis au delà du Vaal. La découverte du diamant, puis celle de l'or attirent dans le pays une foule d'étrangers, les « uitlanders », que l'Angleterre prend sous sa protection. C'est le prétexte de la guerre actuelle.

Avant la déclaration des hostilités, le Sud-Afrique, c'est-à-dire le Cap, le Natal, le Transvaal, l'Orange, renfermait 955.000 blancs, dont 645.000 Boers ou descendants des colons hollandais et 245.000 Anglais.

Le Sud-Afrique peut donc être considéré comme un lieu favorable à la multiplication de l'Européen; c'est encore une colonie de peuplement pour la race blanche.

C. — *Afrique intertropicale ou chaude.* — Cette partie du monde intertropical offre une physionomie à part; elle est peuplée par la race nègre; aussi a-t-on proposé de l'appeler *Indes noires*. Ce nom lui convient admirablement, de sorte que le monde intertropical comprend à l'Est les *Indes Orientales*, à l'Ouest les *Indes Occidentales*, au Centre les *Indes noires*.

Le continent africain a résisté pendant longtemps à la pénétration européenne: c'est qu'il est défendu au Nord par le désert saharien, à l'Est et à l'Ouest par les fièvres endémiques. Aujourd'hui, ces barrières ont été franchies et le continent noir ne mérite plus le nom de continent mystérieux. Mais la ceinture de fièvres existe toujours et s'oppose à toute tentative de colonisation blanche. La population noire est nombreuse et la race blanche est réduite à quelques unités. Aussi devons-nous faire rentrer les colonies africaines dans la classe des colonies de *domination*. Quelques-unes même ne sont encore que de simples colonies d'*échange*.

Le moment est venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce voyage que nous venons de faire autour du monde.

Les régions tempérées, à quelque continent qu'elles appartiennent, *sont des colonies de peuplement* pour la race blanche.

Les régions chaudes ne sont que des colonies d'exploitation agricole ou des colonies de domination, car la race blanche tend à y disparaître ou ne s'y maintient que grâce à l'apport incessant de nouvelles immigrations européennes.

Nous sommes ainsi conduits tout naturellement à rechercher les causes de la mortalité des Européens dans la zone intertropicale. Pour prendre des termes de comparaison identiques, nous n'aurons qu'à feuilleter le registre obituaire des hôpitaux militaires. Cette étude constituera une sorte de voyage pathologique à travers les climats chauds du globe.

A. — Continent intertropical américain ou Indes Occidentales.

Mortalité à l'hôpital militaire de Fort-de-France (Martinique) pendant 10 ans (1866-1876), d'après Bérenger-Féraud.	Paludisme	10 %
	Dysenterie et abcès du foie	14 %
	Fièvre jaune	26 %
Mortalité à l'hôpital de Cayenne pendant 30 ans (Orgéas).	Paludisme	24 %
	Dysenterie	6 %
	Fièvre jaune	70 %

Conclusion : Dans les Indes Occidentales, les Européens meurent de paludisme, de dysenterie et de fièvre jaune.

B. — Indes Orientales.

Mortalité en Cochinchine (Burot et Legrand).	Paludisme	38 %
	Dysenterie et abcès du foie	38 %
	Choléra	4 %
Mortalité dans les Indes néerlandaises.	Paludisme	28 %
	Dysenterie	1 %
	Choléra	35 %

Conclusion : Dans les Indes Orientales, les Européens meurent de paludisme, de dysenterie et de choléra.

C. — Indes noires.

Mortalité à l'hôpital Saint-Louis au Sénégal (Bérenger-Féraud).	Accès pernicieux	13 %
	Dysenterie et abcès du foie	37 %
	Bilieuse hémoglobinurique	4 %
Mortalité dans les rivières du Sud (Bérenger-Féraud).	Accès pernicieux	40 %
	Dysenterie et abcès du foie	4 %
	Bilieuse hémoglobinurique	45 %

Conclusion : Dans les Indes noires, les Européens meurent de paludisme, de dysenterie et de bilieuse hémoglobinurique.

Si nous procédons à un classement méthodique de ces diverses causes, nous aboutissons à cette conclusion générale : La mortalité des Européens dans les pays chauds est due : 1° à des facteurs fixes, constants (paludisme et dysenterie); 2° à des facteurs variables suivant les continents : fièvre jaune pour le continent américain; choléra pour le continent asiatico-malais; fièvre bilieuse hémoglobinurique pour le continent africain.

L'étude de ces diverses maladies constituera un premier chapitre de pathologie exotique ou pathologie des blancs.

L'Européen, dans les pays chauds, trouve dans l'indigène un auxiliaire indispensable pour la main-d'œuvre que lui-même n'a pas toujours la force d'accomplir en raison de sa santé précaire. Cet indigène, réfractaire à certaines affections qui frappent l'Européen, est au contraire sujet à des maladies spéciales inconnues chez le blanc (béribéri, filarioses, maladie du sommeil, etc. . L'étude de ces maladies particulières constituera le deuxième chapitre de la pathologie exotique, la pathologie des indigènes.

Nous devons approfondir la première, sans négliger la deuxième. Européens et indigènes doivent, en effet, se prêter un mutuel secours, s'ils veulent assainir ces immenses régions qu'on appelle les *pays chauds*.

Sans aucun doute après la disparition des maladies endémiques, la zone chaude deviendra non seulement habitable, mais encore colonisable par la race blanche.

Mettons-nous donc à l'œuvre, notre mission est belle; devenons des médecins instruits, aptes à donner des soins dévoués à nos malades, des conseils éclairés à nos gouvernants.

Dr Le Dantec,

Chargé du cours de pathologie exotique
à l'Université de Bordeaux.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

L'Entente franco-italienne et la Triple Alliance. — *La Question de la Tripolitaine.* — Le 14 décembre dernier le ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Prinetti, répondant à une interpellation de M. Guicciardini, a fait à la Chambre italienne les importantes déclarations suivantes :

Les nouvelles parvenues de Tripoli au gouvernement italien confirment que, depuis quelque temps, il s'est produit en effet dans cette province une agitation sensible et en indiquent les raisons. Quand, en 1835, la Turquie s'empara de ce pays, elle promit d'exempter la population de certains impôts et aussi du service militaire obligatoire. Les tribus de l'oasis de Tripoli et aussi celles des autres oasis reçurent en outre une sorte de gouvernement autonome et eurent un représentant auprès du gouverneur. Comme compensation à l'exemption du service militaire, les habitants devaient fournir une milice territoriale à cheval qui pouvait facilement se monter à 10.000 cavaliers. En octobre dernier, on voulut changer ce régime et introduire dans la province de Tripoli, elle aussi, le service obligatoire. Les autorités firent circuler des pétitions par lesquelles la population elle-même aurait demandé le service obligatoire. Dans la ville, la résistance ne fut pas très grande, encore qu'il ait été nécessaire d'arrêter et de transférer à bord du navire stationnaire un assez grand nombre de notables qui refusaient de signer; mais la résistance devint bien vite menaçante dans l'oasis de Tripoli et des incidents s'y succédèrent presque sans interruption. Le gouverneur avait fait arrêter et transférer à bord du navire stationnaire vingt-neuf des principaux cheiks de l'oasis, dans les journées du 21 et du 22 octobre. Les Arabes de l'oasis s'étant présentés devant la résidence du maréchal commandant les troupes pour réclamer la mise en liberté des prisonniers, le maréchal fit charger la foule et il y eut quelques blessés. L'oasis fut ensuite occupée militairement et, par un édit du 23 novembre, tous ses privilèges furent abolis; son autonomie, l'organisation du corps de cavaliers et le service militaire y furent proclamés. Cependant la résistance continua et les incidents se succédèrent à bref intervalle. Une commission qui s'était rendue dans l'oasis pour percevoir les impôts fut reçue à coups de bâton et dut se retirer, avec un de ses membres gravement blessé. Un des notables de l'oasis, qui avait signé la pétition, fut tué par les gens de sa tribu. Dès les premiers

jours de décembre, un commissaire de police se rendit dans l'oasis avec une forte escorte pour y opérer une arrestation, mais un soulèvement se produisit; les troupes firent feu et sept habitants du pays furent tués. Invités à venir à une réunion, les cheïks de l'oasis ne s'y rendirent pas et le gouvernement leur intima de se soumettre à bref délai, les menaçant d'avoir recours à des mesures radicales de coercition, qui pourraient attirer de plus grands malheurs.

Les troubles actuels de la Tripolitaine méritent assurément toute notre attention; mais, ainsi qu'il ressort de l'exposé que nous venons d'en faire, nous sommes en mesure d'assurer qu'ils n'ont aucun rapport avec un prétendu programme politique de la France dans la Méditerranée et qu'il n'y a qu'une coïncidence absolument fortuite entre le moment où ils se sont produits et la récente démonstration navale faite par la France à Mitylène.

Cette démonstration navale ne pouvait exciter en Italie aucune susceptibilité, ni ébranler la confiance réciproque qui préside désormais aux rapports entre les deux gouvernements. Cette confiance est de notre côté d'autant plus fondée que, depuis quelque temps déjà, le gouvernement de la République a eu soin de nous signifier que la convention franco-anglaise du 21 mars 1899 établissait pour la France — quant aux régions attenantes à la frontière orientale de ses possessions africaines et en particulier quant au vilayet de Tripoli, province de l'Empire ottoman — une frontière qu'il n'avait pas l'intention de dépasser. Il a ajouté qu'il n'était pas non plus dans ses intentions d'intercepter les routes des caravanes se rendant de la Tripolitaine dans l'Afrique centrale. Les relations amicales entre les deux pays sont depuis lors devenues telles qu'elles rendent possible, en toute occasion, un échange entre les deux gouvernements d'explications aussi franches que satisfaisantes au sujet de leurs intérêts respectifs dans la Méditerranée, et ces explications nous ont toujours conduits à affirmer une parfaite concordance de vues touchant tout ce qui, à cet égard, peut intéresser la situation respective de deux pays. (*Marques d'approbation.*)

Ces déclarations de M. Prinetti produisirent en Europe une profonde sensation, d'autant plus que les commentaires de certains journaux italiens semblaient accentuer encore l'impression que, par sa politique extérieure, l'Italie tendait à se rapprocher de la France aux dépens de la Triple Alliance. Les journaux autrichiens, surtout, exprimèrent très vivement leur mécontentement. De leur côté, les journaux allemands se montrèrent plus modérés; mais, tout en déclarant n'attacher que peu d'importance à ces symptômes d'entente franco-italienne, ils laissèrent entendre assez clairement que l'Italie ferait bien de compter un peu avec ses puissants alliés; la *Gazette de Cologne* publia même dans cet esprit un article, dont la forme doucereuse dissimulait à peine une brutalité d'intention voulue et qui fut très remarquée.

L'émotion causée par le discours de M. Prinetti commençait à peine à se calmer, lorsqu'une nouvelle manifestation se produisit de l'entente franco-italienne et vint de nouveau surexciter les esprits.

Le 1er janvier, notre ambassadeur à Rome, M. Barrère, recevant au palais Farnèse la colonie française, prononça l'allocution suivante :

Messieurs, s'il est vrai que les années les mieux remplies paraissent les plus courtes, celles que nous venons de passer doivent être de ce nombre, car il me semble que c'est hier seulement que je vous souhaitais la bienvenue pour la première fois. L'année qui s'écoule, plus que les autres encore, est pour satisfaire à la fois votre patriotisme et votre affection pour le beau pays qui vous offre l'hospitalité.

Elle a été surtout féconde pour l'Italie dont l'admirable vitalité nationale a marqué une mémorable étape; elle l'est aussi pour nous, puisqu'elle a vu se développer et se consolider définitivement les rapports d'amitié et d'intérêts de nos deux pays.

La visite à Toulon de la flotte italienne, la rencontre du président de la République et de son illustre commandant, le duc de Gênes, l'ont dignement inaugurée. Cette grande fête a laissé, vous le savez, dans les cœurs français un souvenir ineffaçable et l'on peut dire que c'est là que s'est retrouvé le sentiment franco-italien ; j'entends par là la faculté des deux peuples de se comprendre et de s'apprécier.

On croit volontiers que l'honneur de diriger de part et d'autre les rapports diplomatiques est une tâche peu aisée. Le contraire est la vérité. Cette œuvre est devenue facile par la clairvoyance des hommes d'Etat éminents qui ont dirigé et dirigent actuellement les affaires extérieures des deux côtés de la frontière.

Elle est facile parce qu'il n'existe entre la France et l'Italie aucune de ces défiances qui pèsent sur l'âme des peuples et peuvent être la source des grands malentendus historiques. Elle est facile enfin parce que les rapports des deux pays sont faits de droiture, de franchise et de loyauté et qu'ils s'inspirent d'un respect mutuel de leurs intérêts.

Les conséquences de cette belle et noble méthode apparaissent avec une lumineuse clarté.

En un peu plus de quatre ans, les deux gouvernements ont réussi à éliminer toute cause de discorde ou de méfiance. Ils ont réglé la question des capitulations tunisiennes ; ils ont abordé la difficile question du rétablissement des rapports commerciaux et l'ont résolue pour le bien des grands intérêts commerciaux de la France et de l'Italie ; ils ont fixé les frontières de leurs possessions dans la mer Rouge.

Et enfin, pour compléter cette œuvre féconde, ils ont écarté toute cause de mésintelligence entre les deux nations dans le bassin méditerranéen.

Sur ce terrain aussi, messieurs, je me trouve dans l'heureuse situation d'avoir à enregistrer simplement le progrès accompli.

Cette déclaration de M. Barrère que toute cause de mésintelligence est écartée entre la France et l'Italie dans le bassin méditerranéen semblait indiquer l'existence d'un accord formel passé entre les deux nations. On discutait donc de ce que pouvait être cet accord, lorsque, le 3 janvier, le *Giornale d'Italia* publia une longue interview de M. Delcassé lui-même, que lui avait envoyée son correspondant pari-

sien, M. Ugo Ojetti. M. Ojetti racontait qu'il avait été reçu très aimablement par M. Delcassé, dont il faisait le plus grand éloge, et donnait le récit suivant de cet entretien sensationnel :

En 1898, j'étais à Rome — me dit M. Delcassé — trois mois avant de devenir ministre. J'y rencontrais beaucoup d'hommes politiques, notamment le marquis di Rudini et le marquis Visconti-Venosta. Quand nous parlions de la France et de l'Italie, je me voyais obligé non sans étonnement de répéter une observation qui me semblait banale. Cette observation était une pure constatation de fait : parmi toutes les nations d'Europe, y compris celles liées par des alliances anciennes et fidèles, on aurait pu trouver ou prédire des causes grandes et petites de conflit, excepté entre nous et vous. J'ai eu le plaisir de signer dans la même année l'accord commercial avec l'Italie. A partir de ce moment je n'ai eu qu'à suivre ce qui était fatal. N'allez pas chercher de programmes à longue échéance, des subtilités ou des combinaisons diplomatiques. La force de ce qui est arrivé, c'est que cela devait arriver. En politique, la seule difficulté est celle-ci : voir et prévoir ce qui doit arriver fatalement.

Du reste, ajoutait-il, dans les rapports internationaux il n'y a que deux états d'âme : ou l'on est des amis sincères et tout incident se règle en vingt-quatre heures ; ou l'on cherche des prétextes pour se disputer et un brin de paille peut devenir une poutre et renverser la voiture. Vous avez, par exemple, une nation amie dans la fidélité et dans l'abnégation de laquelle votre confiance est complète : l'Angleterre. Tout incident avec elle a été et serait impossible ; même s'il se présentait menaçant, vos journaux, les premiers, s'efforceraient d'en démontrer l'inanité.

— Mais l'Angleterre est devenue une amie de la France, à ce qu'on dit...

— Oui, nos rapports sont excellents. Ils ont pour base trois faits très sûrs et très clairs : avant tout, l'Angleterre est en Europe notre meilleur débouché commercial ; ensuite, même là où ses nombreuses et puissantes colonies touchent aux nôtres, il n'existe plus aucune cause de malentendu possible parce que dans ces dernières années tout différend a été réglé ; enfin, elle ne veut songer aujourd'hui qu'à respecter avec précision ces accords récents.

— De ces accords, celui qui a été le plus discuté en Italie regardait le hinterland tunisien et tripolitain.

— A franchement parler, pendant toutes les négociations entre nous et l'Angleterre, personne, exactement personne ne nous a fait part des préoccupations italiennes à ce sujet. L'Angleterre était votre amie du premier degré, nous traitions avec elle ; j'ai pensé que, sachant bien ce que vous désiriez, elle s'était chargée de représenter vos intérêts. Lorsque les bases de l'accord furent connues, l'Italie s'en montra au moins étonnée. Je fus surpris de votre étonnement. J'avais simplement défendu nos intérêts : personne ne m'avait parlé des vôtres. Lorsque nous avons formellement connu vos désirs et vos espoirs, nous n'avons pas mieux demandé que de les discuter et les définir amiablement. Ainsi, de l'accord anglo-français, plus ou moins directement, naquit sans difficultés l'accord franco-italien sur toute question tripolitaine possible.

— Seulement tripolitaine?

— Tout accord même platonique est, en politique, un contrat bilatéral, un *do ut des*. Puisque en géographie toute terre a un Est et un Ouest comme un Sud et un Nord, et puisque vos plus chers intérêts étaient à l'Est de nos colonies et nos plus graves intérêts étaient à l'Ouest, il était facile d'établir avec l'Italie la balance de ces intérêts sur toute la côte nord de la Méditerranée...

— Jusqu'au Maroc?

— Précisément, jusqu'au Maroc. L'Espagne sait très bien que nous n'en permettrons jamais à aucune puissance du monde l'occupation totale et que le *statu quo* est encore dans nos vœux. Pourquoi l'Italie ne devait-elle pas être d'accord avec nous sur ce point aussi?

— Elle-même, elle ne désire que le *statu quo* pour l'Albanie.

— Puisque vous avez été là et avez étudié sur place le problème et les probables solutions, vous pouvez mieux que tout autre voir, cher monsieur, que, dans les Balkans, aussi, France et Italie ne peuvent aller que d'accord. Les amis de nos amis... Or, quelle puissance peut, mieux que la Russie, comprendre et coopérer aux aspirations de l'Italie dans la péninsule balkanique et précisément entre la Macédoine, la Serbie et l'Adriatique? Aucune autre certainement.

Sur le mur, disait ici le correspondant italien, une grande carte d'Europe pendait derrière la vitre d'une armoire, il me l'indiquait d'un geste, sans la regarder.

— Je vous répète ce que je disais, il y a trois ans, à Rome, à M. Visconti-Venosta, quand je n'étais pas encore ministre, et ce que je vous disais il y a un quart d'heure. Sûrement, en regardant la carte d'Europe, les plus malins ne pourraient trouver aujourd'hui un seul point de froissement entre nos deux nations. S'ils voulaient l'inventer, ils ne le pourraient pas.

M. Ojetti essaya ensuite d'amener le ministre à parler de l'Allemagne et de l'Autriche ; ce fut en vain. Il se rabattit sur des questions commerciales, sur les relations entre la France et les Etats-Unis, et l'entretien se termina sur cette déclaration de M. Delcassé : « L'amitié de la grande république anglo-saxonne est très précieuse pour la France, et l'Allemagne et l'Angleterre sont bien plus menacées que la France par la rivalité industrielle et commerciale des Etats-Unis. »

Ce qui ajoute une valeur singulière à l'importance de cette conversation publiée par le *Giornale d'Italia*, c'est que M. Delcassé l'a implicitement reconnu parfaitement exacte. Le 11 janvier, en effet, l'*Agence Havas* a publié une note officieuse ainsi conçue :

Un journal de Rome, en rendant compte d'une conversation accordée par M. Delcassé à son correspondant à Paris, prête au ministre des affaires étrangères certaines déclarations relatives au rôle de l'Italie dans les Balkans.

Nous sommes autorisés à démentir formellement ces propos, qui ne furent pas tenus.

Ce démenti s'imposait; il était évidemment impossible que notre ministre des affaires étrangères eût prononcé, à propos de la question des Balkans, les paroles imprudentes que lui attribuait M. Ugo Ojetti et qui avaient déjà été relevées avec passion par la presse austro-allemande. Mais le fait même que la note *Havas* — longuement méditée par le quai d'Orsay qui ne l'a donnée que huit jours après la publication de l'article du *Giornale d'Italia* — ne parle pas du reste de l'interview, établit d'une façon très formelle qu'il faut accepter comme parfaitement exactes les déclarations de M. Delcassé concernant les rapports franco-italiens et la question de la Tripolitaine.

Dans quelques jours d'ailleurs nous serons peut-être fixés sur la véritable nature de cet accord, dont deux ministres et un ambassadeur nous ont ainsi affirmé l'existence. On a annoncé en effet que M. Delcassé et M. Prinetti s'étaient entendus pour fournir le même jour aux Parlements français et italien tous les éclaircissements désirables. Toutefois le gouvernement allemand n'a pas, lui, attendu ces explications officielles pour donner son opinion. Le 8 janvier, en effet, à la séance même d'ouverture du Reichstag, M. de Bülow a tenu à bien poser la question au point de vue allemand et il s'est exprimé en ces termes :

Il y a toujours eu certaines gens remplies du désir d'enterrer la Triplice; il y en a aussi toujours qui se croient obligés de dire qu'elle est morte, quoiqu'elle soit toujours en excellente santé.

La Triple Alliance est une société d'assurance; elle n'est ni offensive ni agressive, elle est purement défensive et pacifique.

On vous a dit que la Triplice n'avait pas pour base une combinaison artificielle. C'est tout à fait juste, historiquement parlant. La Triplice constitue la conciliation de nos succès nationaux remportés dans les années 1866 et 1870 avec les principes de la stabilité qui, après les guerres napoléoniennes, ont assuré la paix à l'Europe pendant un demi-siècle sur la base des traités de Vienne.

La Triple Alliance lie le passé au présent; elle assure l'avenir. Elle n'exclut pas non plus les bons rapports de ses cosignataires avec d'autres puissances. Moi, je ne le crois pas, même si une petite partie de la presse allemande manifeste quelque inquiétude à l'occasion du rapprochement franco-italien. La Triple Alliance n'impose à ses contractants aucune obligation de maintenir leurs forces militaires ou maritimes à tel ou tel niveau. Chacun est libre de réduire ses forces quand et comme il le veut. Il est même à supposer que, sans la Triple Alliance, telle ou telle des nations contractantes se verrait forcée de faire des efforts militaires plus grands que maintenant qu'elle appartient à un groupe puissant.

Les arrangements franco-italiens sur certaines questions de la Méditerranée ne vont nullement à l'encontre de la Triple Alliance, et, en outre, nous considérons les choses avec une tranquillité d'autant plus grande que la situation est expressément autre qu'en 1879, lorsque Bismarck posait les bases de la Triple Alliance d'aujourd'hui avec le comte Andrassy.

Les inquiétudes au sujet de l'accord franco-italien sont donc injustifiées. Dans un ménage heureux, il ne faut pas que le mari s'emballe aussitôt (einen roten Kopf Kriegen) quand sa femme fait un tour de valse innocent avec un autre. — (*Grande hilarité*, dit ici le compte rendu de la séance.) — L'essentiel, c'est que sa femme ne lui échappe pas; or elle ne lui échappe pas, si c'est auprès de lui qu'elle se trouve le mieux (wenn sie es bei ihm am besten hat). — (*Très bien! et grande hilarité*, ajoute encore le compte rendu.)

Nous n'avons fait que de la politique européenne. Les combinaisons n'ont pas dépassé la Méditerranée. Aujourd'hui la politique de toutes les grandes puissances — je crois qu'il n'y eut jamais dans l'histoire une époque où il y eut autant de puissants empires existant en même temps — consiste, si je puis m'exprimer ainsi, dans la politique du contrepoids qui, par sa nature et sans arrangements spéciaux, agit en vue du maintien de la paix universelle; car il n'y a aucune puissance qui, si elle devait faire une guerre en Europe, ne dût se demander ce que feront les autres derrière son dos.

En 1879, Bismarck et le comte de Moltke étaient d'accord que l'Allemagne devait se préparer en vue du danger, peut-être prochain, d'une conflagration européenne. Aujourd'hui, cette situation est moins tendue, pour diverses causes. D'abord, depuis trente ans, l'Allemagne a une politique pacifique.

Il y a vingt ans encore que l'on croyait que l'Allemagne, qui avait été forgée pendant de grandes guerres, aurait une politique belliqueuse, comme à deux reprises cela a été le cas pour l'empire napoléonien. Dans cette suspicion, il y avait un certain danger qui pouvait offrir et qui probablement à l'occasion a offert à nos adversaires l'argument suivant : si nous ne profitons pas d'un moment opportun pour nous, pour attaquer l'empire allemand, nous courons le risque que l'Allemagne nous attaque au moment qui lui sera opportun.

Aujourd'hui on ne peut plus employer cet argument. Dans les trente dernières années, il n'a pas manqué d'occasions de faire des guerres avantageuses. Si, aujourd'hui, quelqu'un disait que l'empire allemand ou son empereur ont des intentions belliqueuses, cette calomnie tomberait immédiatement d'elle-même. (*Très bien!*)

Quiconque suit notre politique sait que nous sommes absolument pacifiques. Aujourd'hui la politique du monde s'étend sur des points qui sont éloignés des frontières de l'Allemagne; c'est, par exemple, sur la côte nord de l'Afrique, en Perse, en Extrême Orient. Si, à cause de cela, la Triple Alliance n'est plus pour nous une nécessité absolue, elle reste néanmoins précieuse au plus haut degré comme garantie de la paix et du maintien du *statu quo*, outre qu'elle est un lien entre des Etats qui, par leur situation géographique et leurs traditions, doivent vivre en bon voisinage.

Pour ce qui nous concerne, et je veux finir par là, nous continuerons à maintenir l'Allemagne si puissante que notre amitié puisse être précieuse à chacun et qu'il ne puisse être indifférent à personne d'encourir notre inimitié.

Le discours de M. de Bülow a été généralement très bien accueilli

en Allemagne et en Autriche. Les journaux autrichiens s'en sont montrés particulièrement satisfaits, y voyant une affirmation nouvelle de la communauté des intérêts austro-allemands en fait de politique européenne. En Italie, il semble, d'après les commentaires des journaux, que les déclarations du chancelier allemand ont surpris; elles n'ont trouvé une approbation sans réserve que dans les journaux d'inspiration gouvernementale directe. Il est de fait que la désinvolture légèrement sarcastique avec laquelle M. de Bülow a parlé des relations de l'Allemagne avec l'Italie ne peut être considérée comme absolument flatteuse pour cette dernière, et, d'autre part, M. de Bülow a eu des sous-entendus suffisamment explicites pour rendre circonspects les esprits en Italie. Tout cela explique la mauvaise humeur marquée des journaux indépendants italiens.

Il reste maintenant à attendre les déclarations de M. Delcassé et celles de M. Prinetti.

II. — ASIE.

Chine. — *La rentrée de la Cour à Pékin.* — Après un voyage très mouvementé, la cour impériale a fait, le 7 janvier, son entrée dans la cité interdite. La cérémonie était imposante. Mille nobles chinois, magnifiquement vêtus et montés sur de superbes chevaux, attendaient l'empereur, la jeune impératrice, l'impératrice douairière et les princes de la famille impériale; ceux-ci étaient portés dans de somptueux palanquins. L'escorte portait des centaines de bannières aux couleurs voyantes et des ombrelles de soie. Les troupes de Yuan Chi Kaï marchaient en tête du cortège royal.

Les étrangers habitant Pékin s'étaient rassemblés sous la porte de Chieumen. L'empereur et l'impératrice douairière sont entrés dans le temple qui est dans la porte monumentale elle-même, et ils ont brûlé de l'encens. L'impératrice douairière, en quittant le temple, aperçut les étrangers qui regardaient d'en haut, et s'inclina devant eux. Un double rang de soldats agenouillés faisait la haie le long de la route sur une distance de 7 kilomètres.

Notre ministre, M. Beau, ayant refusé de présenter ses lettres de créance jusqu'à ce que la Chine ait fait droit à certaines demandes du gouvernement français, déjà formulées et acceptées depuis longtemps, l'audience décidée pour la réception des nouveaux ministres a été ajournée.

L'impératrice douairière a fait remercier verbalement les ministres étrangers pour les soins qui ont été pris de ses palais en son absence et pour la réception faite à la cour.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — Le *Temps* annonce que le gouvernement anglais envoie au Sultan du Maroc une ambassade extraordinaire.

Cette mission a pour but de reprendre directement auprès du Sultan les pourparlers engagés à Londres par le Menebhi dont on se rappelle la récente ambassade en Angleterre.

D'après le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, l'Angleterre espère obtenir la signature du Sultan pour un projet d'emprunt destiné à garantir la concession des lignes télégraphiques et des voies ferrées, emprunt qui serait contracté en Angleterre et dont les bases avaient été discutées lors du voyage que nous rappelons.

Le navire de guerre *Illustrious* doit prendre à Tanger et conduire à Rabat la mission anglaise qui se compose de sir Arthur Nicholson, ministre d'Angleterre à la cour du Maroc, le colonel lord Castletown, le major lord Loch, le capitaine James, M. Edward Goschen, M. Irwin et M. Walter Harris.

Il suffit de lire les noms considérables de cette ambassade extraordinaire, et de se rappeler l'activité déployée récemment par M. Mac Lean et le Menebhi, pour se rendre compte de la gravité de la situation.

En outre, l'*Indépendance Belge* fait entrevoir l'intervention du roi Léopold dans la note assez embrouillée que voici :

> Le Sultan du Maroc, acquis en partie aux idées modernes, paraît décidé à entreprendre des travaux publics et notamment des chemins de fer; mais en présence des récentes déclarations de M. Delcassé, le Sultan a abandonné l'idée d'accorder des concessions aux Anglais; d'un autre côté, s'il n'a pas encore fait d'ouvertures aux Anglais, et dans l'état des choses, le roi des Belges aurait l'intention de proposer le concours de sociétés belges; de cette façon, le Sultan du Maroc ne s'engagerait ni avec l'Angleterre ni avec la France. En ce qui concerne la France, le roi Léopold n'agira pas sans pressentir le quai d'Orsay, qui n'a pas eu encore à étudier l'éventualité de semblables négociations.

Si on rapproche de ce fait la nouvelle donnée par le *Courrier du Soir*, de la formation à Tanger de troupes marocaines habillées des dolmans rouges anglais, commandées et instruites par des sous-officiers anglais, on ne peut comprendre que nous ayons perdu autant de terrain en quelques mois, alors que nous étions tout-puissants au lendemain de l'affaire Pouzet.

D'ailleurs, et de divers côtés l'attention du gouvernement est appelée sur tous ces faits et sur la nécessité de mettre un terme à des tentatives aussi inquiétantes.

Nous voulons être assurés que le président du Conseil dont les discours au sujet des affaires extérieures ont montré une si nette conception de notre situation politique dans le monde, que M. Delcassé qui a pris une responsabilité si précise au point de vue de notre situation dans la Méditerranée, sauront couper court à toutes ces entreprises rivales, sinon hostiles.

Région du Tchad. — *La mort du fils de Rabah.* — Le capitaine Dangeville, commandant l'escadron des spahis du Tchad, a adressé à son frère une lettre très intéressante qui donne de précieux renseignements sur la bataille de Dikoa, où fut tué le fils de Rabah, Fad el Allah. Nous n'avions encore que de très vagues indications sur ce brillant fait d'armes. Voici la lettre du capitaine Dangeville :

Mogiguine (15 kilomètres Est de Dikoa),
9 septembre 1901.

Mon cher Léon,

Vite deux mots. Je viens, grâce à Dieu, de remporter un grand succès. Avec 230 hommes et après une marche de 300 kilomètres en six jours dans l'eau et la boue jusqu'au ventre, j'ai surpris Fad el Allah dans son tata fortifié de Gondjba. La bataille a commencé à six heures du matin et a duré jusqu'à deux heures après midi.

Résultats : Fad el Allah (fils aîné de Rabah), tué, Ni Ebe (deuxième fils de Rabah), prisonnier, 16 drapeaux pris, 1.500 prisonniers, 1.800 fusils saisis, dont 400 à tir rapide, 1 canon, 2.000 cartouches, 1.500 kilos de poudre (fournis par les Anglais), 200 chevaux pris, enfin 500 hommes et 100 chevaux tués et 5.000 capturés libérés.

J'avais 230 hommes, dont 100 spahis de mon escadron : Fad el Allah avait 2.500 hommes. Je n'ai eu que 6 spahis blessés grièvement (1 est mort), 2 fantassins blessés et 2 chevaux tués.

C'est un succès qui peut être comparé à la prise de la smala d'Abd el Kader ou à la prise de Samory.

J'arriverai demain avec tout ce monde-là à Dikoa, où j'entrerai avec tous les honneurs de la guerre : ce sera une belle journée. Belle aussi pour un soldat où, après la bataille, tous les soldats de Fad el Allah sont venus déposer devant moi leurs drapeaux et leurs armes!

Sais-tu ce qui m'a le plus ennuyé pendant cette campagne de trente jours? Tu ne t'en douterais pas : ce sont les puces. La terre dans les villages indigènes en est saturée et quand nous nous arrêtions, car il faut bien dormir un peu, nous en étions tous, après cinq minutes, littéralement couverts.

Quant à la nourriture, rien de plus simple : nous n'avions ni huile, ni vinaigre, ni graisse, ni pain, ni farine; quant au vin, il n'en faut pas parler, il y a bien longtemps que je n'en ai vu. Nous buvons de l'eau jaune quand elle n'est pas noire. Nous la faisons bouillir le plus souvent d'ailleurs, et mettons dedans un peu de thé ou quelques feuilles de citron.

Nous mangions donc de la viande grillée (chèvre, mouton, etc.), et

comme pain du mil pilé. Je mangeais volontiers, car j'ai bon appétit, me portant toujours parfaitement bien.

Il m'est impossible de t'écrire plus longuement aujourd'hui, car je suis très occupé.

Ton frère,
A. DANGEVILLE.

Transvaal. — *La guerre.* — Les fêtes de Noël ne portent pas bonheur aux Anglais dans l'Afrique du Sud. Pour la troisième fois en trois ans, la date du 24 décembre vient de leur être funeste. Cette fois tout un camp a été pris d'assaut, le camp du colonel Firman, à Tweefontein : 6 officiers ont été tués, 9 blessés et 4 faits prisonniers ; près de 400 hommes ont été tués, blessés ou pris et deux canons ont été enlevés. Voici d'ailleurs les détails télégraphiés par lord Kitchener sur cette lamentable surprise :

Le colonel Firman et le commandant Williams avaient pris temporairement le commandement de la colonne. Celle-ci était campée sur la déclivité d'un kopje isolé. Le côté sud de ce kopje était presque à pic. Les avant-postes anglais en occupaient les rebords. Les pentes du kopje du côté du nord, où le camp se trouvait établi, sont faibles, et de ce côté les avant-postes anglais étaient stationnés bien en avant. La position était naturellement forte, et elle était protégée par des retranchements. Il faisait clair de lune, mais il y avait des nuages au ciel. Les Boers escaladèrent la pente du sud, qui était presque à pic, se rassemblèrent près du sommet et attaquèrent à l'improviste, à deux heures du matin, le piquet qui gardait les sommets. Les Boers étaient en nombre supérieur et, avant que les Anglais du camp eussent eu le temps de sortir de leurs tentes, les Boers se précipitèrent dans le camp, tuant sur leur passage tous ceux qui sortaient des tentes. Les officiers qui essayaient d'arrêter le flot recevaient des coups de fusil. Un lieutenant qui avait lui-même ouvert le feu avec le canon automatique tomba, frappé au cœur, pendant qu'il tirait. Un lieutenant de yeomanry, qui conduisait une charge, fut tué. Il y eut panique chez les Anglais, qui tous se conduisirent néanmoins de leur mieux, mais les Boers étaient trop forts, et une fois l'avant-poste anglais culbuté sur ce point, il y eut encore lutte quelque temps.

La moitié environ de la colonne, y compris les morts et les blessés, se trouve maintenant au pont de la rivière Eland. L'autre moitié est prisonnière. Le canon de 15 livres, après avoir brûlé deux gargousses, se faussa ; les servants de la pièce tombèrent autour d'elle sous les coups de fusil. Un lieutenant anglais, qui était tombé sans être blessé, fut pris pour mort et échappa aux Boers. Ce lieutenant a vu partir deux chariots chargés de Boers morts ou blessés, et dont la plupart avaient été atteints dans la première attaque contre l'avant-poste. Un commandant anglais, qui avait été abandonné dans le camp comme blessé, confirme le rapport du lieutenant et ajoute qu'au lever du jour la scène de la surprise était couverte de cadavres boers.

Les Boers, qui étaient apparemment au nombre d'environ 1.200, sous

les ordres de De Wet, se sont bien conduits et ont laissé des hommes sur le champ de bataille pour soigner les blessés. La cavalerie légère anglaise qui se trouvait au pont de la rivière Eland, à une distance de 14 milles, entendit ce qui se passait à quatre heures et demie du matin, et arriva sur les lieux à sept heures moins dix. Après avoir laissé aux chevaux le temps de respirer, elle s'élança au galop à la poursuite des Boers, qui à ce moment se repliaient vers l'extrémité sud du Langberg. La cavalerie légère réussit à leur faire perdre deux ou trois hommes. Les Boers avaient réussi à s'échapper grâce aux accidents du terrain, et une fois dans le Langberg, la cavalerie anglaise s'est trouvée impuissante contre eux, étant donnée leur supériorité au point de vue du nombre et de la nature du terrain.

Ce désastre a produit une très douloureuse impression en Angleterre. Il n'aura pas manqué d'autre part de donner un puissant encouragement aux combattants boers. Depuis on a recommencé à nous annoncer « de grands mouvements pour capturer De Wet ». S'ils réussissent comme les précédents, on ferait mieux de ne pas les annoncer d'avance. Toujours est-il que le 8 janvier la colonne de Lisle a eu un engagement avec De Wet à 20 milles au sud d'Heilbron. Celui-ci avait avec lui une troupe assez considérable. Mais les détails manquent sur cet engagement. Suivant le correspondant du *Standard* à Pretoria, De Wet quitte le nord-est de l'Orange et se dirige vers le sud pour passer une seconde fois dans la colonie du Cap.

Le War Office vient de publier la liste des pertes subies pendant le mois de décembre. Cette liste n'indique aucune amélioration. Il y a même une fâcheuse recrudescence de la mortalité par maladie. Au mois de décembre, on a enregistré 351 décès, contre 236 au mois d'octobre.

Les pertes à l'ennemi pour décembre, en tués, blessés, perdus et prisonniers, se sont élevées à 853, dont 369 pour la surprise de De Wet à Tweefontein. Il faut remarquer que des chiffres rectificatifs publiés en janvier ne figurent pas sur la liste officielle et que celle-ci doit, partant, être augmentée de 39 blessés. Dans ces conditions, la liste totale s'élève à 892 hommes. Mais il faut encore ajouter les décès produits par les maladies, qui se chiffrent par 351, et 42 morts par accidents.

On a dû renvoyer en décembre 1.456 invalides.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Turquie. — *Mouvement maritime de l'empire ottoman pendant l'année* 1316 (14 *mars* 1900-13 *mars* 1901) [1]. — Le mouvement maritime de l'empire ottoman (Méditerranée, Constantinople, mer Noire, mer Rouge, golfe Persique) en 1316 accuse les chiffres suivants : 147.164 voiliers représentant un tonnage de 2.534.472 tonnes et 40.870 vapeurs avec un tonnage de 31.798.405 tonnes; soit un total de 188.034 navires représentant un tonnage de 34.332.877 tonnes.

Comparé à l'année précédente, 1315, le trafic maritime de toute la Turquie présente, en 1316, une diminution de 3.051 vapeurs et de 1.011.321 tonnes de jauge sur les vapeurs; par contre, les voiliers sont en augmentation de 4.828 voiliers et 7.585 tonnes. Le mouvement total accuse 1.777 navires de plus et 1.003.736 tonnes de moins. Cette réduction du tonnage total correspond à un peu moins de 3 0/0.

Le tonnage global de 1315 était lui aussi en diminution de 1.478.101 tonnes sur celui de 1314, soit 4 %. Ces deux moins-values successives atteignent le total de 2.481.837 tonnes, soit 7 %.

Voici la part des principales marines étrangères dans ce trafic :

RANG PAR ORDRE D'IMPORTANCE EN 1316	PAVILLONS	TONNAGE	PART PROPORTIONNELLE EN 1316	1315	1314	1313
			%	%	%	%
1	Anglais	8.690.066	25.3	24.6	28.2	34.1
2	Ottoman	6.190.033	18	19.3	16.6	14
3	Austro-Hongrois	5.494.044	16	16.2	16.2	15.7
4	Hellène	3.891.471	11.3	10.5	9.3	4.3
5	Russe	2.994.444	8.7	8.5	7.5	8.1
6	Italien	2.509.351	7.3	6	5.6	6
7	Français	2.382.569	7	8.1	8.2	8.7
8	Allemand	878.266	2.6	2.2	—	—
	etc.					

Comme on le voit, le pavillon français perd sensiblement; en 1313 (1897-1898) il était au quatrième rang; l'année suivante il descend au cinquième; en 1315 (1899-1900) il est relégué au sixième, et en 1316 (1900-1901) il n'occupe plus que la septième place avec 500.000 tonnes de moins que l'année précédente.

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople.*

Pendant ce temps les pavillons anglais, autrichien et russe se maintiennent au même rang; le pavillon hellène gagne d'année en année, l'italien augmente de près de 400.000 tonnes. Enfin les Allemands progressent lentement mais régulièrement de 100.000 tonnes environ par an.

Voici les chiffres relatifs à la navigation française dans les eaux turques pendant les six dernières années :

ANNÉES	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE	PART PROPORTIONNELLE DE LA FRANCE
1311 (1895-1896).....	1.811	2.368.454	6.1
1312 (1896-1897).....	2.020	2.847.254	7.4
1313 (1897-1898).....	2.372	2.949.558	8.7
1314 (1898-1899).....	2.373	3 029.473	8.2
1315 (1899-1900).....	2.211	2.884.109	8.1
1316 (1900-1901)..... ...	1.970	2.382.569	7

Ce résultat est singulièrement attristant. Le mouvement maritime français décroît dans toutes les mers du Levant et spécialement dans le port de Constantinople. A Constantinople, en effet, les Français n'occupent que le septième rang et sont en diminution de 70.000 tonnes sur l'année dernière, bien que, dans cette année 1316, le mouvement maritime de Constantinople présente une augmentation générale de 2.751 navires et de 819.003 tonnes.

II. — AFRIQUE.

Importations en valeurs des tissus ou objets analogues, dans la Guinée française, pendant les cinq dernières années[1]. — Le tableau

ANNÉES	PAYS DE PROVENANCE						TOTAL
	FRANCE ET COLONIES FRANÇAISES	ANGLETERRE	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS	SIERRA-LEONE	AUTRES PAYS	
1896	31.837	939.883	45.654	»	1.073.708	56	2.091.138
1897	157.748	2.690.353	110.068	»	875.175	4.750	3.838.094
1898	124.214	3.585.156	169.782	45	148.880	1.046	4.024.123
1899	312.348	5.500.802	426.056	»	209.217	12.412	6.460.837
1900	401.080	4.607.715	619.803	4.548	119.316	132.862	5.885.324

[1] *Feuille de Renseignements de l'Office colonial.*

ci-joint montre que l'industrie française n'est pas du tout en mauvaise posture en Guinée, puisque, malgré l'absence de droits de douane différentiels en cinq ans, de 1896 à 1900, tandis que l'importation totale passait de 1 à 3, la part de la France augmentait de 1 à 13, c'est-à-dire croissait 4 fois plus vite que le mouvement général du commerce.

III. — OCÉANIE.

Le commerce de la France avec l'Australie en 1900 [1]. — Bien que les relevés officiels n'aient pas encore été publiés, la Chambre de commerce française de Sydney déclare, dans son dernier rapport, pouvoir résumer en chiffres ronds les résultats des échanges commerciaux entre la France et l'Australie. Ces chiffres, dit le rapport, ont été communiqués officieusement par les receveurs généraux des douanes.

Le total des échanges *directs* (importations et exportations réunies), entre la France d'une part et l'Australie et la Nouvelle-Zélande de l'autre, s'est élevé en 1900 à 2.510.000 livres sterling (environ 63 millions de francs) se subdivisant en :

Produits français importés *directement* en Australie, 583.000 livres (plus de 14 millions et demi de francs) ;

Produits australiens exportés *directement* vers la France, 1 million 927.000 livres (plus de 48 millions de francs).

« Nous croyons inutile, ajoute le rapport, de nous appesantir sur la diminution, dans son ensemble, de l'exportation vers la France des produits naturels de l'Australie. Chacun sait qu'elle est due à la crise qui a si durement éprouvé le marché des laines et que, comme toute crise, il ne saurait y avoir là qu'une question transitoire. Du reste, cette diminution est plus apparente que réelle. La baisse énorme dans les prix des laines a naturellement réduit en proportion la *valeur* des achats de la France en Australie, mais comme *quantité* nos acquisitions sont demeurées très considérables.

La Chambre de commerce, parlant des moyens d'augmenter le commerce français, fait remarquer que l'on ignore en France que presque tous les grands établissements commerciaux d'Australie possèdent un bureau d'achat à Londres : les importations de ces établissements s'opèrent, pour la presque totalité, par l'intermédiaire de leurs acheteurs européens, et nombre d'entre eux se sont même fait une règle de n'effectuer sur place, en Australie, aucune acquisition importante, de ne passer aucun marché avec un représentant local des manufactures étrangères.

---

[1] *Bulletin du Comité de l'Asie française.*

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Chine. — M. le *général de brigade* Bailloud est promu au grade de général de division.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Kieffer, employé au Chari, est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — Sont nommés sous-officiers stagiaires du génie :
Le *sergent* Pasqual, détaché au Dahomey ; le *sergent-major* Fortin, détaché à la Côte d'Ivoire, et le *sergent* Auvin, détaché à la Guinée française.
Madagascar. — Sont nommés sous-officiers stagiaires du génie :
L'*adjudant* Baumier et le *sergent* Billuart, détachés à Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — Ont été appelés à servir à la brigade d'occup. de Chine :
MM. le *command.* Lambert et le *lieut.* Vachoux, affectés au 16e rég. (bataillon de Shanghaï).
MM. les *lieut.* Mallet et Delpech de Frayssinet sont affectés aux 16e et 17e rég.
Indo-Chine. — Ont été désignés pour servir au Tonkin :
MM. les *capit.* Lesol Verdant et Peletier ;
MM. les *lieut.* Letoffé, Richarmet, Saint-Gall, Selmer et Laignoux ;
MM. les *sous-lieut.* d'Alverny et Tastet.
M. le *lieut.* Godefroy est promu au grade de capit. et maintenu en service au Tonkin.
Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Delaforge, de l'état-maj. partic., est nommé au grade de chef de bat. et affecté au 1er tiraill. sénégal.
Les offic. dont les noms suivent ont été désig. pour entrer dans la form. du 2e bat. du 14e rég. au Sénégal :
Chef de bat : M. le *command.* Fraysse ;
1re comp. : MM. le *capit.* Hugot ; les *lieut.* Forestier et Batsère ;
2e comp. : MM. le *capit.* Thierry de Maugras ; les *lieut.* Etienne et Lucas ;
3e comp. : MM. le *capit.* Malafayde ; les *lieut.* Pommier et Eymard ;
4e comp. : MM. les *lieut.* Martin et Courrier.
M. le *lieut.* Méjanel, de l'état-major particulier. est promu sur place au grade de capitaine ;
M. le *lieut.* Parisse, du 14e rég. au Sénégal, est promu au grade de capitaine et maintenu au rég.
Madagascar. — Ont été désignés pour servir à Madagascar :
MM. le *lieut.-col.* Weber ; les *chefs de bat.* Grimal et Monguillot ; les *lieut.* Bleusez et Rapiné ;
M. le *lieut.* Carbonneau est désig. pour les fonct. d'offic. d'habillement du 2e tiraill. malgaches ;
M. le *lieut.* Grüss, de l'état-major partic., est promu sur place au grade de capit.
Guadeloupe. — M. le *lieut.* Granier est désig. pour servir au bat. de la Guadeloupe.
Établissements français d'Océanie. — M. le *lieut.* Aubert est désig. pour servir à la compag. de Tahiti.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Le Roy d'Etiolles est promu au grade de capit. et maint. au corps d'occup. de Chine.

Indo-Chine. — M. le *chef d'escadron* Bouliol est promu au grade de lieut.-col. et désig. pour servir au Tonkin.

M. le *capit.* Vaché est nommé au grade de chef d'escad. et désig. pour servir au Tonkin.

Sont promus au grade de capit. et maint. en service au Tonkin :

MM. les *lieut.* Renard et Larrieu.

Ont été promus à la 1re cl. de leur grade :

MM. le *capit.* Petit ; les *lieut.* Bossy, Albisser, Simon et Guéguen, en service au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Derbès a été nommé command. de la place de Dakar au Sénégal.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Madagascar. — M. Fauré, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est nommé offic. d'admin. ppal, à Madagascar.

M. Niochet, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est promu à la 1re classe et maintenu à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. Couet, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est promu à la 1re cl. et maintenu.

COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

M. le *commis. de* 1re *cl.* des troupes coloniales Véron est affecté au service administratif des troupes en Crète.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de vaiss.* Barry est nommé au command. du croiseur *le Tage* dans la division navale de l'Atlantique ;

M. le *lieut. de vaiss.* Durand est désig. pour embarq. sur le *d'Estrées*, dans la divis. navale de l'Atlantique.

Extrême-Orient — M. *l'enseig. de vaiss.* Ferrière est dés. pour embarq. sur le *Kersaint* dans la station locale de l'Annam et du Tonkin.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Lhermitte, juge de paix à Maison-Carrée (Algérie), a été nommé juge président au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane française) ;

M. Deschamps, inspecteur des écoles à Madagascar, a été nommé chef de service de l'enseignement dans cette colonie.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bapst, secrét. d'ambassade à Constantinople, est nommé officier de la Légion d'honneur ;

M. Le Barbier de Blignières, secrét. d'ambass. à la légation de France à Luxembourg, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'exequatur a été accordé à M. Victor M. Rendon, *consul général* de l'Équateur à Paris ;

A M. Joaquin Orrantio, *vice-consul* de Colombie à Lyon ;

A M. L.-H. Reine, *consul général* d'Haïti au Havre.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Un Siècle d'expansion coloniale, par MARCEL DUBOIS, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Paris, et Auguste TERRIER, secrétaire général du Comité de l'Afrique française. Paris, Augustin Challamel, in-8° ; 1072 pages.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce remarquable travail qui se recommande suffisamment par l'autorité de ses auteurs. Nos lecteurs ont du reste pu se rendre compte déjà de la haute valeur et du puissant intérêt de cet ouvrage puisque, grâce à la bienveillance de MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier, nos éminents collaborateurs, nous avons eu la bonne fortune de publier en primeur le dernier chapitre de leur livre. Dans leur préface, les auteurs exposent qu'ils ont voulu « montrer à travers quelles vicissitudes s'est reconstituée une France d'outre-mer, sinon égale en richesse à celle que nous avons perdue au XVIIIe siècle, du moins comparable à tout autre domaine, celui de la Grande-Bretagne excepté, et capable de nous dédommager, de nous récompenser même des sacrifices consentis ». Cette tâche si grande et si noble, ils l'ont excellemment remplie ; grâce à leur talent et à leur science, ils auront contribué, suivant leur propre expression, à faire mieux connaître et plus aimer cette histoire de la plus grande France. *Un Siècle d'expansion coloniale* doit avoir la place d'honneur dans la bibliothèque de tout Français soucieux de notre puissance d'outre-mer. C'est la préface indispensable de toute étude de notre vie coloniale.

J.-H. FRANKLIN.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par HENRI CORDIER, professeur à l'École des langues orientales. 3 vol. in-8° avec carte de la Bibliothèque d'histoire contemporaine (2 vol. parus ; le 3e paraîtra en mars 1902), chez Félix Alcan, éditeur.

Les deux premiers volumes de ce très important ouvrage — dont il sera parlé plus longuement ici même lorsque paraîtra le troisième et dernier volume — comprennent les événements de 1860 à 1875 et de 1875 à 1887. Le but est de nous faire connaître les bases de l'histoire diplomatique du Céleste Empire. L'auteur, devant qui se sont ouvertes bien des portes fermées au public, a pu faire une ample moisson de documents ; la communication des plus importants ou des moins connus d'entre eux mérite la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent aux questions, plus actuelles que jamais, de l'Extrême-Orient.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Empire du Milieu. Le climat, le sol, les races, la richesse de la Chine, par ELISÉE et OXÉSIME RECLUS. Un fort vol. in-8° de 667 pages, avec nombreuses cartes dans le texte et hors texte. Paris, 1902. Librairie Hachette.

Le Problème de la marine marchande, par MAURICE SARRAUT. Un vol. in-8° de 412 pages. Paris-Nancy, 1902, Librairie Berger-Levrault.

La Question indigène en Algérie au commencement du XXe siècle,, par ERNEST MERCIER. Un vol, in-12 de 248 pages, Paris, 1901. Librairie A. Challamel.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine (12 *janv.*). OGIER D'IVRY : Le 1er régiment de hussards (régiment de Berchény).

Bulletin de la Chambre de commerce de Constantinople (31 *déc.*). Les chemins de fer en Turquie.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*janv.*). Aug. Terrier : La défaite et la mort de l'ad el-Allah. — Le chemin de fer de l'Éthiopie. — R. C. : La Chambre et l'organisation de l'Extrême-Sud. — Robert de Caix : L'Italie et la France dans la Méditerranée, etc.

Quinzaine coloniale (10 *janv.*). J. Chailley-Bert : Notre marine marchande en Extrême-Orient. — La part des Italiens dans la colonisation tunisienne.

Revue du Cercle militaire (4, 11 *janv.*). Armée portugaise. — Les manœuvres de 1901.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (27 *déc.*). P. Calmena d'Almeida : La production et la consommation du thé.

Revue des Deux Mondes (15 *janv.*). Charles Benoist : Les deux parlementarismes. — La cour suprême. — René Pinon : Les marches sahariennes. — Autour de Fignig, Igly, le Touat.

Revue d'Europe (*nov.*). J.-C. Holl : Le comte Eugène de Zichy et les élections hongroises. — Baron de Stieglitz : L'Italie et la triple alliance.

Revue Française (*janv.*). Général Galliéni : Le développement de Madagascar. — L. Vincent : La Corée.

Revue générale des sciences (30 *déc.*). G. Loth : L'enseignement italien en Tunisie.

Revue Indo-Chinoise (2 *déc.*). Le Siam et les Anglais.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.*). Léon Bourgeois : Les applications de la solidarité sociale. — Guillain : Le projet de loi sur la marine marchande. — Bondenoot : La Tunisie et ses chemins de fer.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Deutsche Kolonialzeitung (19 *déc.*). La liberté commerciale dans les bassins du Congo et du Niger. — Maercker : Le développement de Kiaou-tchéou (*fin*). — (26 *déc.*). K. Fies : Noël à la station de la mission de Ho dans le Togo allemand. — Lettres de l'Afrique orientale allemande.

Koloniale Zeitschrift (n° 26). F. Wugk : Le développement de l'impérialisme anglais au Canada. — Le chemin de fer du haut Chiré et région des Lacs. — Développement économique et colonial de Samoa.

Export (19 *déc.*). Difficultés douanières dans le service des marchandises avec la Bulgarie. (Rapport original de Routchouck.)

Ost-Asien (*janv.*). La Corée du Nord et la Sibérie. — Aperçu général sur l'industrie et le commerce russes.

Revues belges.

Belgique coloniale (5 *janv.*). L'année 1901 au Congo. — Panama ou Nicaragua

Mouvement géographique (29 *déc.*). Le chemin de fer projeté de Stanleyville au lac Albert. — (12 *janv.*). Aux frontières du Congo portugais.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *déc.*). G. Manzoli : L'état actuel et l'avenir du Benadir. — E. Griffini : Dans l'Afrique anglo-égyptienne. — Ermete : La crise du café et la convention italo-brésilienne. — E. Mondini : Entre l'Italie et l'Orient.

Rivista moderna (15 *déc.*). Primo Levi : Le procès de Vérone et la jeunesse militaire. — Antonio Manzilli : L'exposé financier. — G. G. Beloredi : Hors de chez nous.

La Rassegna nazionale (15 *déc.*). P. Manassei : Les « monti frumentari » et les caisses agricoles. » — R. Ferrini : La télégraphie aérienne en 1901. — E. Monnari : Les équivoques du siècle. — Le doctrinarisme.

La Rassegna internazionale (1er *déc.*). Giuseppe Gerola : Candie à l'époque vénitienne.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ITALIE, LA FRANCE ET LA MÉDITERRANÉE

Le *Times* a récemment publié, sur l'origine de l'entente franco-italienne relative à la Méditerranée, une longue dépêche de Rome qui mérite de ne pas rester inaperçue. Prise en elle-même, elle présente déjà de l'intérêt puisqu'elle nous montre que c'est faute d'avoir trouvé une attitude sympathique et des garanties du côté de l'Allemagne et surtout de l'Angleterre que l'Italie en a cherché dans une entente directe avec la France. Mais le correspondant romain du *Times* ne sait pas ou ne veut pas dire toute la vérité. On pourrait compléter ses dires et montrer que l'arrangement franco-italien a mis fin à un régime diplomatique inconnu du public, et auquel ont pris part, en ce qui concerne la Méditerranée, des puissances que l'on croyait généralement plutôt peu favorables à notre politique.

La dépêche du *Times*, tout incomplète qu'elle soit, confirme ce que certains croyaient savoir par ailleurs, relativement à une entente réalisée contre nous par plusieurs puissances méditerranéennes. Voici les passages principaux de cette dépêche :

L'entente franco-italienne est le résultat du changement apporté dans la politique méditerranéenne de l'Italie par le marquis Visconti-Venosta. Ce changement consistait à chercher la protection des intérêts italiens dans la Méditerranée dans un arrangement direct avec la puissance par laquelle ces intérêts semblaient être menacés, au lieu de se confier indirectement aux bons offices de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Allemagne pour empêcher les empiètements de la France... Le système indirect continua jusqu'en 1896, époque où il devint nécessaire de trouver quelque chose à mettre à la

place de la convention italo-tunisienne fondée sur le régime des capitulations et qui venait à expiration. Sachant que ni l'Angleterre ni l'Allemagne ne voulaient ou ne pouvaient soutenir l'Italie dans un refus plus prolongé de reconnaître la suzeraineté de la France sur la Régence, et que lord Salisbury était depuis longtemps fatigué des plaintes de l'Italie relativement à Bizerte, le marquis Visconti-Venosta conclut avec la France la nouvelle convention tunisienne de 1896. La politique de l'entente directe, ainsi inaugurée, fut continuée par lui dans l'été de 1899, lorsqu'il remplaça l'amiral Canevaro comme ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Pelloux. Alarmé par la convention anglo-française du 21 mars 1899 qui plaçait l'arrière-pays de la Tripolitaine dans la sphère d'influence française, l'amiral Canevaro avait sondé les principaux cabinets européens relativement à l'occupation éventuelle de Tripoli par l'Italie. Avant que toutes les réponses eussent été reçues, il tomba du pouvoir, laissant à son successeur le soin de continuer cette enquête. On assure que l'Allemagne donna une vague assurance, dans le genre des fameuses déclarations sur le « grenadier poméranien ».

La France déclara ne pouvoir reconnaître le droit d'aucune puissance à s'emparer d'une province turque, mais renia tout désir d'occuper elle-même la Tripolitaine et promit de communiquer à l'Italie les représentations faites à ce sujet par la Porte. En communiquant le texte de ces représentations, la France cependant les accompagna de l'assurance officieuse qu'elle ne verrait aucun obstacle à la réalisation des espérances italiennes. L'Angleterre, elle aussi, répudia toute intention d'occuper la Tripolitaine, mais refusa de prendre aucun engagement positif, et, avec une humour que l'Italie n'était guère d'humeur à apprécier, elle formula une désapprobation générale en ce qui concerne la « vivisection ». Les Italiens, qui se rappelaient que lord Salisbury avait contresigné le laissez-passer pour Tunis donné par l'Allemagne à M. Waddington, au Congrès de Berlin, auraient souhaité que les idées antivivisectionnistes de lord Salisbury fussent de moins fraîche date. Le cours ultérieur de la politique italienne fut déterminé par la nature de ces différentes réponses. Comme rien, pas même une assurance négative, ne peut être obtenu pour rien, l'Italie paya la France par une assurance également négative en ce qui concerne les oasis du Touat et l'arrière-pays du Maroc. Les assurances italiennes cependant n'allèrent pas plus loin que les vues partagées et exprimées par lord Salisbury lui-même, d'après lequel des événements dans le lointain intérieur du Maroc ne pouvaient être considérés comme intéressant la question méditerranéenne. Il est probable que, depuis la chute du marquis Visconti-Venosta en février 1901, les termes de cet engagement franco-italien ont été renouvelés en partie et définis avec une plus grande précision. Mais il n'y a pas lieu de supposer que sa portée et sa qualité aient subi une modification essentielle.

Le correspondant du *Times* à Rome continuait en disant que l'éloquence de M. Prinetti et le discours de M. Barrère, le jour de l'an, ne prouvent pas l'existence d'un accord plus complet

entre la France et l'Italie. Il allait même jusqu'à dire que si l'ambassadeur de France au Quirinal a parlé, et si M. Delcassé lui-même était disposé à parler du même sujet — on ne savait pas alors avec quelle extrême réserve s'exprimerait notre ministre des Affaires étrangères — c'était pour préparer de meilleures élections en France.

Le système des « garanties indirectes », dont parle le *Times*, semble bien avoir eu plus de tenants qu'on ne l'a généralement cru jusqu'ici. D'après ce qui s'est révélé, une entente aurait été conclue entre diverses puissances méditerranéennes — on semblait contester cette qualité à la France — pour résister à nos futurs empiètements. Des arrangements secrets auraient lié l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. Ceci achève de nous montrer à quel point nous avons été, pour un temps, leurrés par notre confiance dans une certaine fraternité latine.

Pourquoi cet accord vint-il à cesser? Le correspondant du *Times* à Rome nous l'indique assez clairement, du moins en ce qui concerne l'Italie. Les Italiens ont évidemment fini par être choqués de la désinvolture avec laquelle les traitait la politique britannique, tout en les qualifiant de *Staunch Allies*. L'Italie a toujours été bonne pour aider l'Angleterre à empêcher autrui de prendre quelque chose, mais à la condition qu'elle ne voulût rien prendre elle-même. Les Italiens se sont aperçus qu'avec l'Angleterre on est toujours un peu la cigogne qui cherche à souper avec le renard. Ce n'est pas d'hier que l'humour de lord Salisbury, peu goûtée par les Italiens, a opposé l'antivivisectionnisme à toutes les demandes de l'Italie. Lorsque cette dernière, de Massaouah où elle avait été appelée par l'Angleterre, voulut s'étendre vers le Haut-Nil, elle se vit opposer par la diplomatie britannique les droits de l'Égypte et ceux du Sultan. L'Angleterre, qui s'érigeait en mandataire et en bénéficiaire de ces droits, interdisait aux autres de leur porter atteinte. C'est ainsi que l'Italie finit par être obligée de signer les protocoles de 1891, qui l'écartaient du Nil et la rejetaient vers la belliqueuse Ethiopie, et qu'elle fut même contrainte de livrer Kassala aux Anglo-Égyptiens.

Cette politique devait devenir d'autant plus désagréable aux Italiens qu'elle avait à être appliquée par des hommes nouveaux qui ne l'avaient pas inventée. Ceux-ci ne pouvaient manquer de s'apercevoir que, pour quelques caresses et quelques compli-

ments oratoires, on faisait jouer à l'Italie le rôle décevant du chien du jardinier. La froideur de lord Salisbury à l'égard des aspirations italiennes vers la Tripolitaine a fait le reste. A force de déceptions, les *Staunch Allies* en sont arrivés à préférer s'entendre directement avec les gens contre lesquels ils avaient jusque-là cherché des garanties du côté d'associés peu encourageants. En réalité, le rapprochement franco-italien paraît marquer beaucoup plutôt une modification des relations italo-anglaises qu'un affaiblissement de la Triple-Alliance, dont on s'est efforcé, avec une obstination si inutile et même peut-être si nuisible, de prédire, chez nous, la fin, sans doute moins prochaine que certains paraissent le croire.

Quant à l'Espagne, le refroidissement de ses relations avec l'Angleterre, moins visible comme l'avait d'ailleurs été son entente avec cette puissance, est très facile à expliquer. On n'a pas oublié l'attitude de l'Angleterre pendant et depuis la guerre hispano-américaine. Au début, les Anglais, même les plus officiels, n'avaient pas pour la cause des États-Unis une sympathie plus vive que celle des continentaux en général. On pourrait même citer à cet égard des mots qui gêneraient quelque peu les meneurs anglais de la campagne « pan-anglo-saxonne » essayée depuis quatre ans. Mais les Anglais ont très vite reconnu de quel côté était leur intérêt et ils ne se sont pas attardés au sentiment, pas même au sentiment peu aimable qu'ils nourrissaient pour leurs « frères » d'outre-Atlantique. Leur presse a embrassé avec une chaleureuse unanimité la cause des États-Unis. Leurs hommes politiques ont fait chorus. On a vu M. Chamberlain déclarer que les Anglais n'avaient pas hésité un seul instant à se montrer favorables « à ce qu'ils avaient reconnu, du premier coup, être une guerre juste ». Depuis lors, et encore tout récemment, les grands journaux anglais, ayant à leur tête le *Times*, ont mené des campagnes pour prouver que l'opposition résolue de l'Angleterre avait seule sauvé les États-Unis d'une intervention des puissances européennes en faveur de l'Espagne.

Nous ignorons quel effet ces affirmations produisent sur les gens que l'Angleterre aurait soi-disant sauvés. Il ne semble pas, cependant, que les flagorneries dont ils sont l'objet les émeuvent beaucoup. Jamais adoration n'a été plus unilatérale que celle que professe l'Angleterre pour les Etats-Unis. Mais il

était inévitable que les Anglais n'eussent pas la reconnaissance de ceux qu'ils se faisaient un mérite d'avoir laissé noyer, d'autant qu'il s'agissait d'Espagnols. Les services rendus par l'Angleterre aux États-Unis sont sans doute un simple *bluff*, mais, du moins, s'en était-on trop ouvertement vanté, avait-on de plus trop daubé sur l'incapacité, la décadence de l'Espagne, pour ne pas beaucoup refroidir ce pays à l'égard de la politique britannique. L'Espagne devait être même d'autant moins portée à demander à l'Angleterre un appui contre des tiers qu'elle était tentée de chercher des garanties contre cette même Angleterre, qui avait paru assez disposée, au moment de la curée, à « cueillir » les Canaries et Ceuta. A ce moment l'impérialisme britannique battait, en effet, son plein : la guerre de l'Afrique du Sud n'était pas encore venue lui montrer qu'il est des ornières insoupçonnées des plus résolus.

C'est ainsi qu'une évolution vers la France qui, elle, n'avait pas caché ses sympathies, au risque même de s'aliéner pour un temps celles de ses vieux amis d'Amérique, s'est produite à Madrid comme à Rome. En matière méditerranéenne, c'est-à-dire tripolitaine et marocaine, on a trouvé plus avantageux de causer avec nous que de s'entendre derrière notre dos avec des gens qui ne donnaient que des avantages purement négatifs. L'esprit insulaire des Anglais, qui est évidemment une force, puisqu'il amène ceux qu'il anime à ne tenir compte d'aucune objection, est, en même temps, une faiblesse puisqu'il est incapable de comprendre les sentiments et les intérêts d'autrui. Nous ne sommes pas à ce point dépourvus de sympathie, au sens étymologique du mot : les Italiens ont pu s'en apercevoir, lorsque nous leur avons donné des assurances positives en ce qui concerne la Tripolitaine, et les Espagnols savent que personne en France ne songe à les évincer d'un règlement possible de la question du Maroc.

C'est ce revirement des cabinets de Londres et de Madrid, survenant en même temps que la guerre du Transvaal, qui explique que les protestations du Sultan du Maroc contre notre occupation du Touat n'aient trouvé absolument aucun écho.

Mais une pareille situation ne peut profiter qu'à ceux qui définissent clairement leurs vues. Pour amener les Espagnols à s'entendre avec nous, comme les Italiens, il faut avoir l'attitude de gens résolus qui savent bien ce qu'ils veulent et avec

lesquels, par conséquent, il est avantageux et raisonnable de s'entendre. Nous ne paraissons malheureusement pas avoir assez clairement cette attitude. Il se peut que nous l'ayons dans les démarches de nos diplomates; mais, jusqu'ici, nous ne l'avons pas prise au grand jour.

Le discours prononcé le 21 janvier à la Chambre par M. Delcassé a été, à cet égard, une véritable déception. Les paroles de M. Prinetti, le discours de M. Barrère le 1er janvier permettaient de croire que l'annonce de l'entente franco-italienne était la préface de la déclaration formelle de ce qui en est, pour nous, le prix, l'objet positif. M. Étienne écrivait à cette même place en parlant de la manifestation de l'accord franco-italien : « Préface d'autres et prochaines négociations, occasion d'une déclaration formelle et publique de nos intentions, elle change de caractère. Ce n'est plus une simple manifestation, c'est le commencement d'un acte, de l'acte décisif. » Mais les paroles relatives à l'entente franco-italienne n'ont été la préface ni le commencement de rien, du moins dans l'ordre des choses que l'on fait en présence de l'opinion pour l'éclairer et pour s'appuyer sur elle. Dans son discours du 21 janvier, le ministre des Affaires étrangères s'est borné à quelques paroles vaguement sympathiques sur la mission marocaine qui opère en ce moment dans le Sud-Oranais. Il n'a même pas répété ce qu'il avait dit au Sénat sur « l'intérêt singulier » que nous devons porter aux choses du Maroc. Si bien que, venant après les discours de M. Prinetti et de M. Barrère, après surtout la bruyante interview de M. Delcassé par le *Giornale d'Italia*, le discours ministériel du 21 janvier semblait plutôt marquer un recul. Nous voulons croire que ce n'est qu'une apparence, que si notre politique ne s'affirme pas à la tribune, même lorsqu'elle aurait, à son tour, les plus fortes raisons et la meilleure situation pour faire, en ce qui concerne le Maroc, une déclaration Grey, du moins elle s'est affirmée aux gens responsables, dans les coulisses diplomatiques. Mais, pour profiter d'une évolution comme celle qui semble s'être produite à Rome et à Madrid, pour décider les gens à marcher avec soi, il faut commencer par marcher nettement soi-même. Pour donner de l'autorité et de l'efficacité à sa politique, la première condition est d'avoir l'air de l'oser.

ROBERT DE CAIX.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BALLAY

La mort de M. le Gouverneur général Ballay, à Saint-Louis, le 26 janvier, a attristé le monde colonial, et dans les milieux africains notamment, elle est particulièrement ressentie. Mais, à examiner la carrière si remplie de cet éminent artisan de la France d'outre-mer, comment se refuserait-on à penser qu'une telle mort est le glorieux couronnement d'une telle vie? L'Afrique a été le champ de bataille de toute son existence et c'est là qu'il est mort, après avoir goûté la satisfaction de nombreuses et définitives victoires, mais sans avoir jamais connu le repos et l'inactivité.

C'est à la côte occidentale d'Afrique que Ballay a déployé les remarquables qualités physiques et morales dont il était doué. Rappeler ses services, c'est presque retracer l'histoire du développement de notre empire ouest-africain. Né en 1847, le Dr Ballay débute en 1875 dans la carrière africaine comme médecin de la première mission de Brazza : est-ce une légende qui dit qu'il avait lu dans un journal la demande, formulée par le ministère de la Marine, d'un jeune médecin pour le Congo? En tous cas, dès ses débuts, il se révéla comme le compagnon dévoué et intelligent de M. de Brazza. Les explorateurs étudièrent le bassin de l'Ogooué, se heurtant à l'hostilité des indigènes qui se vengeaient sur eux des pertes que leur avait fait subir le passage de l'expédition Stanley. M. de Brazza découvrit le problème de l'Ogooué et l'impossibilité d'en faire la voie d'accès à l'intérieur. Son compagnon l'avait aidé puissamment dans ces études difficiles. On se rappelle avec quelle modestie il en signala le premier l'importance : « J'ai tenu, écrivait-il de Lopé, le 21 juillet 1876, au commandant supérieur du Gabon, à vous

rendre compte de ces faits immédiatement et sans attendre le retour de M. de Brazza, afin que le mérite d'avoir franchi le premier le passage difficile revînt à qui de droit; et ce mérite revient à M. de Brazza, et à lui seul. » L'ancien chef de la mission de l'Ouest-Africain a dit lui-même que ces trois derniers mois étaient de trop : Ballay et le dévoué quartier-maître Hamon avaient à ce mérite une grande part. Toute cette campagne de trois ans s'était faite avec les plus faibles ressources et par l'emploi de moyens pacifiques : « Notre persévérance, écrivait M. de Brazza, vint se briser contre l'hostilité des indigènes venus du Congo; nous ne sûmes que plus tard que les coups de feu qui nous avaient accueillis étaient l'écho d'un ouragan sur le grand fleuve. »

C'est encore dans l'Ogooué que nous retrouvons M. Ballay en 1882. Il avait remonté ce fleuve et il y avait transporté une chaloupe à vapeur démontable. Puis, entrant, grâce à sa diplomatie, en communication avec les Bafourous qui avaient arrêté la première expédition, il avait pu atteindre l'Alima et était descendu au Congo par pirogue. Il s'établit à Ngantchou, sur le Congo, et renoua des relations avec les chefs de Brazzaville. C'est là qu'en 1884 il remit le service à M. de Brazza, nommé commissaire du gouvernement dans l'Ouest-Africain, et qui écrivit de lui : « L'éloge du Dr Ballay n'est plus à faire ; tous savent quel cœur, quelle intelligence, quelle volonté patiente et forte se cachent sous cette physionomie qu'une modestie excessive fait paraître douce, presque timide; sa patience et son habileté dissipèrent les défiances des indigènes et nous ouvrirent la route que leur hostilité nous avait fermée trois ans auparavant. » Combien la pénétration pacifique de Ballay était différente en effet de la « trouée sanglante » de Stanley!

Ballay avait rêvé de pousser plus loin ses explorations. On a de lui une lettre très curieuse qu'il écrivit en quittant l'Alima et où il disait avoir caressé « le rêve de remonter le Congo et l'un de ses affluents jusqu'aux sources du Nil, de rencontrer là des traitants égyptiens et de descendre avec eux ce dernier fleuve ». Mais c'était en Europe qu'il allait utiliser son expérience congolaise; aux palabres avec les Apfourous succédaient les négociations diplomatiques et ce n'était plus dans la brousse qu'il travailla à étendre l'empire créé par de Brazza, mais autour du tapis vert des chancelleries. Il fut délégué technique à

la Conférence africaine de Berlin et, plus tard, chargé, avec le lieutenant de vaisseau Rouvier, de la délimitation du Congo de concert avec les délégués de l'État Indépendant, et il remonta ainsi jusqu'à l'Oubangui : il y montra les mêmes qualités d'intelligence et de labeur qu'il avait déployées au Congo.

Explorateur, diplomate, il devint administrateur en 1886. Le 29 juin de cette année, un décret détermina le régime sous lequel étaient placés le Congo français et l'ancienne colonie du Gabon. M. de Brazza était chargé du commissariat général du gouvernement au Congo français et le Dr Ballay prenait les fonctions de lieutenant-gouverneur du Gabon à Libreville : ce fut la période du premier inventaire de la colonie, de son organisation et des conventions de délimitation avec le Portugal et l'État Indépendant. A la réunion des deux colonies par le décret du 11 décembre 1888, Ballay quitta le Congo français où sa valeur coloniale s'était révélée sous de multiples formes.

C'est en Afrique occidentale que l'appelait M. Étienne, sous-secrétaire d'État des Colonies, désireux d'assurer le développement économique de nos comptoirs de l'Afrique occidentale, en même temps qu'il traçait et exécutait un programme d'expansion à l'intérieur. Ballay était chargé d'organiser les établissements des Rivières du Sud avec le titre de lieutenant-gouverneur sous la dépendance du gouverneur du Sénégal. « Vous avez toute ma confiance, lui dit M. Étienne. Je vous donne l'autorisation d'agir avec la plus grande activité; je vous laisse toute l'initiative que vous croirez devoir prendre, je vous couvre de mon autorisation; toute la responsabilité que vous prendrez, je la prends avec vous. Si vous vous trompez, je me tromperai avec vous. Marchez! Vous êtes un homme droit et loyal, je suis convaincu que vous ferez de bonne besogne. » Une telle confiance était bien placée. Sans bruit, Ballay se mit à l'œuvre. Il fallait tout créer dans cette colonie où nous n'avions que quelques comptoirs; Konakry ne comprenait qu'une ou deux maisons, les frontières avec Sierra-Leone étaient mal définies, le protectorat établi sur le Fouta-Djallon en 1889 se heurtait à un parti hostile. L'activité de Ballay et de ses collaborateurs répondit à ces multiples tâches et déjà, le 17 décembre 1891, il fallut séparer complètement du Sénégal les anciennes Rivières du Sud, les établissements de la Côte d'Ivoire et ceux du Dahomey qui furent constitués en

une colonie autonome, la Guinée française, sous la direction de M. Ballay. Le 10 mars 1893, un nouveau décret alla plus avant dans la voie de l'autonomie : Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey étaient constitués en trois colonies indépendantes ayant un gouverneur et un budget spéciaux. Cette autonomie de la Guinée depuis lors a toujours été respectée.

C'est que l'administration de M. Ballay avait été prudente et habile. Il avait laissé aux indigènes leurs coutumes et leurs chefs et attiré les commerçants par la promesse d'un concours effectif de l'administration. Sa politique envers les chefs fut si bienveillante qu'il put établir sans difficultés l'impôt indigène qui, en 1900, a rapporté près de 2 millions 1/2. La culture du caoutchouc amena un développement commercial rapide et bientôt Konakry vit s'étendre le nombre de ses maisons et ses habitants. Les chiffres parlent ici mieux que les phrases : en 1892, le total des affaires de la Guinée n'était que de 7 millions 1/2 ; il s'est élevé successivement à 10 millions en 1894, à 10 millions 1/2 en 1896, à plus de 14 millions en 1897, à plus de 24 millions en 1899 et en 1900 ; peut-être cette statistique serait-elle la meilleure épitaphe à placer sur la tombe de M. Ballay.

En même temps il gérait avec sagesse les finances de la colonie. Bientôt on apprenait avec surprise que cette possession ne coûtait plus aucune subvention au budget métropolitain et qu'elle pouvait même entreprendre à ses frais la construction d'une route au Niger et celle du chemin de fer qui, sous l'habile direction du capitaine du génie Salesses, fera de Konakry le port du bassin du Haut-Niger. D'autre part, notre protectorat sur le Fouta s'affermissait et, comme à Konakry, Ballay trouvait dans cette région l'aide intelligente de coloniaux de la première heure.

En 1900, il était en France, ayant achevé son œuvre de Guinée et la laissant aux mains expertes du gouverneur Cousturier. Des circonstances tragiques l'appelèrent à des fonctions plus hautes. La fièvre jaune décimait la population européenne de Saint-Louis et le gouverneur général Chaudié, malade, avait quitté le Sénégal. Ballay demanda au ministre l'autorisation d'aller reprendre, sans tarder et à Saint-Louis même, l'intérim du gouvernement général qu'il avait déjà plusieurs fois rempli, et, comme M. Decrais hésitait à l'exposer à un tel

danger : « Alors, déclara M. Ballay, je donne ma démission de gouverneur général et je pars à Saint-Louis comme médecin pour soigner les malades. » Le ministre dut s'incliner, Ballay alla au Sénégal et, par son tranquille courage, ranima les énergies défaillantes et dirigea lui-même la lutte contre le fléau. Sa titularisation dans les fonctions de Gouverneur général fut la récompense de son courage.

Il était revenu en France après cette rude campagne et on annonça à diverses reprises que pour des raisons diverses, dont l'état de sa santé n'était peut-être pas la plus décisive, il allait résigner son poste. Mais il consentit à le reprendre, et il préparait là-bas une organisation définitive de son gouvernement quand ses forces l'ont trahi. La fièvre jaune avait épargné ce vieux colonial : une affection diabétique l'a enlevé en quelques jours, à la veille de rentrer en France pour goûter enfin un repos qui s'imposait à lui !

Ces actions d'éclat, ces « beaux gestes », comme disent certains littérateurs, il les accomplissait avec une modestie, avec une simplicité qui n'était pas le trait le moins admirable de son caractère. Il fuyait l'éloge et nul n'a été plus opposé à la « réclame ». Dans les réunions coloniales où l'on aimait à citer son exemple aux hésitants qui demandaient des preuves immédiates et tangibles de l'utilité de l'expansion africaine, il se dérobait aux applaudissements et c'était avec un réel malaise qu'il devait y répondre. Et cependant, en dehors des explorateurs et des conquérants dont les exploits étaient célébrés dans la presse, il était un des rares coloniaux dont le grand public connût le nom, sinon les services. On ignorait ce que valait son œuvre, mais on savait qu'elle était bonne et reconnue de tous. A mesure que la faveur dont l'idée coloniale jouit aujourd'hui dans le pays sera mieux renseignée, le nom de Ballay y sera plus populaire encore et on l'honorera à l'égal des plus grands initiateurs de l'expansion africaine.

Il faut nous réjouir que le Parlement ait devancé cet hommage : sur la proposition du ministre des Colonies, il a décidé de donner le caractère national aux obsèques de Ballay. L'unanimité du monde colonial s'est prononcée aussi en faveur de l'appellation de Ballayville qui devra être donnée à la cité de Konakry qu'il a créée. Mais cet homme laborieux et patriote, qui mettait au-dessus de toutes choses le bien du pays, mérite

un autre hommage encore, plus utile à cet Ouest-Africain qu'il a tant aimé : c'est que le gouvernement général de l'Afrique occidentale française reçoive enfin les attributions élevées qu'il aurait voulu lui faire donner et que, à Saint-Louis ou à Konakry, les successeurs de Ballay soient à l'avenir non seulement des gouverneurs du Sénégal, mais en réalité des gouverneurs généraux de l'Afrique occidentale, c'est-à-dire des hauts fonctionnaires ayant juridiction sur toutes les colonies de la côte de Guinée sans être spécialement rattachés à aucune. Ce projet lui était cher et sa réalisation sera le meilleur moyen de continuer l'œuvre du regretté gouverneur général qui, explorateur, diplomate et administrateur, représente pour nous à la fois les temps héroïques de la découverte et l'avenir du développement économique de l'Afrique française.

AUGUSTE TERRIER.

LA QUESTION DU SIAM

Au sujet d'un passage de l'article intitulé *France et Siam* que notre Revue a publié — sans signature — dans la livraison du 15 janvier dernier, M. Le Myre de Vilers, notre éminent collaborateur, nous adresse une rectification que nous nous sommes empressés d'accueillir avec une respectueuse déférence. Nous la reproduisons ci-après intégralement.

Ce point étant réglé, M. Le Myre de Vilers nous permettra deux courtes observations : nous pouvons l'assurer d'abord que nul plus que nous n'honore son patriotique dévouement et les mémorables services qu'il a rendus à la grande cause de l'expansion coloniale de la France depuis plus de vingt-cinq ans.

Nous le prions ensuite d'être bien persuadé que, si l'auteur de l'article dont il s'agit a désiré garder l'anonyme, ses motifs, qui n'intéressent que lui seul, ne *voilent* aucune intention mesquine, aucune hostilité préconçue : peut-être M. Le Myre de Vilers s'en rendrait-il compte lui-même, s'il voulait bien relire le passage qu'il relève si vivement. Il constaterait qu'après avoir usé du droit d'appréciation — que l'esprit libéral de M. Le Myre de Vilers lui reconnaît spontanément — notre auteur montre, dans ce passage même, la préoccupation équitable d'atténuer ses critiques puisqu'il se demande, en outre, si, dans ces difficiles conjonctures, au cours de ces négociations si délicates et si laborieuses, M. Le Myre de Vilers a été suffisamment soutenu par son gouvernement ?

Quoi qu'il en soit, il suffit de lire cet article en entier, de le considérer dans son ensemble pour reconnaître que l'auteur, loin d'obéir à d'étroites préoccupations et de s'attarder à des questions de personnes, n'a eu d'autre but que de mettre en pleine lumière les machinations, les intrigues qui travaillent trop efficacement à ruiner notre légitime influence au Siam, et de signaler à l'opinion publique ainsi qu'à nos gouvernants toute la gravité de la situation présente. Un si patriotique dessein, une si opportune démonstration ne peuvent qu'être approuvés par tous les bons Français, et des premiers, par M. Le Myre de Vilers lui-même.

La Direction.

Paris, le 21 janvier 1902.

Monsieur le Directeur,

L'auteur anonyme de l'article *France et Siam*, publié dans votre revue du 15 janvier dernier, ne semble pas connaître les événements qui se sont déroulés à Bangkok en 1893, ni se

rendre un compte exact de notre situation dans la vallée du Ménam. Quoi qu'il en dise, le traité du 3 octobre 1893 et la convention annexe de la même date nous procurent les avantages que nous devions réclamer pour nos ressortissants. En effet, l'article IV de la convention prescrit au gouvernement siamois de remettre à la disposition du ministre de France tous les sujets français : Annamites, Laotiens de la rive gauche, Cambodgiens détenus à un titre quelconque. C'est reconnaître notre droit de protection sur un tiers de la population du royaume.

L'article VI nous concède l'occupation, par nos troupes, de la ville de Chantaboun jusqu'à l'exécution des stipulations de la convention.

Nous restons défendeurs, la meilleure posture à prendre dans les négociations avec les Asiatiques. C'est au Siam de nous donner les satisfactions que nous demandons, s'il veut obtenir l'évacuation de Chantaboun, son second port sur le golfe, place forte qui commande la route terrestre entre Bangkok et Battambang.

Chacun peut avoir sur ce sujet son opinion personnelle, blâmer ou approuver le document diplomatique; mais, permettez-moi de vous le dire, une revue n'a pas le droit, sous le voile de l'anonyme, de dénaturer la vérité, d'accuser un agent de faiblesses inqualifiables.

Votre collaborateur s'exprime en ces termes :

Il faut dire, pour expliquer jusqu'à un certain point les oublis constatés dans ce document diplomatique, que notre plénipotentiaire souffrit, pendant toute la durée des négociations, de violentes attaques de dysenterie, qu'épuisé par la maladie... il s'empressa de signer un traité dont les Siamois, connaissant l'état de santé de notre plénipotentiaire, reculaient la signature.

Or, Monsieur le Directeur, je n'ai jamais eu la dysenterie, malgré mes longs séjours dans les régions tropicales et j'étais en parfaite santé lors des conférences avec le prince Devawongse. Si j'avais été malade, mon collaborateur et ami M. Pavie m'aurait remplacé. En quittant Bangkok, je suis rentré en Cochinchine et j'ai passé trois mois à voyager.

La mission qui me fut confiée était fort délicate et je l'ai remplie de mon mieux, à l'entière satisfaction du gouverne-

ment de la République, ainsi que le prouve la lettre ci-dessous :

Paris, le 25 novembre 1893.

Le Ministre des Affaires étrangères à M. Le Myre de Vilers, envoyé extraordinaire du gouvernement de la République française près le gouvernement siamois. (Présentement à Saïgon.)

Monsieur,

Les lettres que vous m'avez adressées de Bangkok, sous les dates des 24 août, 19, 25, 30 septembre, 4 octobre, et de Saïgon le 20 octobre, me sont exactement parvenues. J'ai reçu également la caisse jointe à la valise du 10 octobre avec les procès-verbaux des conférences tenues entre vous et le plénipotentiaire siamois, les pleins pouvoirs du prince Devawongse, ainsi que le texte du traité et de la convention et le procès-verbal annexe.

Ces instruments ont été déposés aux archives de mon département et les dispositions nécessaires seront prises pour assurer dans les délais prévus la ratification du traité.

Je ne puis que vous approuver d'avoir, en prévision d'un accident de route, conservé l'exemplaire minute signé le 1er octobre, et je vous serai très obligé, lors de votre retour en France, de vouloir bien remettre ces documents au service du protocole, chargé d'en assurer la conservation.

Les indications transmises par votre correspondance télégraphique m'avaient permis de me rendre compte des difficultés complexes de la négociation ouverte avec le Siam, et il m'avait été très agréable de vous féliciter, dans mon télégramme du 2 octobre, de l'important succès que venaient d'obtenir votre persévérance et votre habileté.

Je n'en ai pas moins pris connaissance, avec le plus vif intérêt, des informations complémentaires contenues dans les communications dont il s'agit. J'ai été ainsi en mesure d'apprécier d'une manière plus complète le tact et la fermeté que vous avez apportés dans ces laborieux pourparlers où, sans vous départir de la modération qu'il entrait dans nos vues de conserver vis-à-vis d'un État avec lequel nous tenions essentiellement à rétablir les bonnes relations temporairement troublées, vous avez su amener la cour de Bangkok aux concessions qu'exigeaient notre dignité et la sécurité de nos établissements en Indo-Chine.

Je suis heureux de vous confirmer l'expression de la satisfaction du gouvernement pour les résultats de votre mission et pour les services nouveaux qu'elle vous a fourni l'occasion de rendre au pays dans des circonstances particulièrement délicates.

Je tiens en même temps à vous remercier du concours plein d'abnégation personnelle et de patriotique dévouement que vous avez prêté au ministère des Affaires étrangères, en vous consacrant sans réserve à l'accomplissement du mandat qui vous avait été confié.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

DEVELLE.

Vous comprendrez, Monsieur le Directeur, qu'après un pareil

témoignage du gouvernement de mon pays, les appréciations malveillantes de votre collaborateur — je pourrais me servir d'un terme plus sévère — ne me touchent guère et ne sauraient m'atteindre. Néanmoins, ne voulant pas les laisser sans protestation, je vous prie de publier ma lettre dans votre prochain numéro et je compte, pour le faire, sur votre courtoisie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération très distinguée.

Le Myre de Vilers.

CHEICK-SAÏD

A la pointe Sud-Ouest de l'Arabie, en face de l'île anglaise de Périm, s'étend un territoire qui, sans être soumis à la domination effective de la France, n'en est pas moins un coin de terre français : ce territoire est appelé Cheick-Saïd.

Cheick-Saïd ou *Seghiera* tire son nom d'un marabout dont la *koubba* s'élève en face de Périm. Ses côtes sont baignées par la mer Rouge et l'océan Indien et le cap qu'il projette dans le détroit de Bab-el-Mandeb lui donne une importance stratégique que ne lui peuvent disputer ni Moka ni Aden. Il est borné au sud par le golfe d'Aden et à l'ouest par la mer Rouge; il est limitrophe à l'est du sultanat de Lahadjï, protégé de l'Angleterre, et au nord de la province turque du Yémen.

HISTORIQUE

Cette position était célèbre dès la plus haute antiquité. Le grand conquérant égyptien Sésostris l'avait occupée; la ville ancienne portait le nom d'*Okélis* et se trouvait sur la rive de l'océan Indien. Des ruines considérables témoignent encore aujourd'hui des travaux qu'y fit exécuter le pharaon.

Vers le VIIIe siècle de notre ère, les khalifes arabes s'emparèrent de cette clef de la mer Rouge et la gardèrent jusqu'à la chute de leur Empire. Plus tard, au XVIIIe siècle, de La Bourdonnais, avec l'agrément des vieillards notables du pays, y installa, pour le compte de la Compagnie des Indes Orientales, un camp qu'il abandonna peu après. Depuis lors, Cheick-Saïd a toujours appartenu à la tribu arabe des *Ahmis* ou *Akemis* dont les chefs, ennemis déclarés des Ottomans, ont résisté jusqu'à ces derniers temps contre l'invasion turque.

Ce fut pour donner une garantie de protection à ses sujets et de la stabilité à son pouvoir que le cheick Ali-Tabatt-ed-Doureïn fit, en 1866, des ouvertures à un négociant français d'Aden, M. Mas, représentant de la maison Vidal, de Marseille, en vue de céder à la France une partie de son territoire. Ali-Tabatt

exerçait son autorité sur toute la côte comprise entre le *ras Ara* sur le golfe d'Aden et les environs de Moka (3 milles au sud de cette ville) ; il était reconnu comme chef incontesté, dans l'intérieur de la péninsule arabique, jusqu'à une distance de 150 kilomètres environ. M. Mas, ne pouvant et ne voulant s'engager seul dans une affaire aussi considérable, attendit qu'une occasion propice se présentât. Sur ces entrefaites, un représentant de la maison Bazin et Rabaud, de Marseille, M. Poilay, de retour d'Abyssinie, où il s'était rendu au moment de la guerre entre ce pays et l'Angleterre, vint à Aden pour y réaliser un stock de marchandises. Il se mit en relations d'affaires avec M. Mas, principal négociant de la place, et avec quelques marchands arabes de l'intérieur. Son compatriote lui fit alors part des propositions d'Ali-Tabatt; la combinaison parut intéressante à M. Poilay et les négociations s'engagèrent aussitôt. Le marché fut conclu le 14 octobre 1868 devant le vice-consul de France à Aden.

Voici, à titre de document, la teneur de l'acte de vente :

« L'an mil huit cent soixante-huit et le quatorze du mois d'octobre, par devant nous, vice-consul de France à Aden, s'est présenté : M. Poilay, Théodore, représentant et associé de la maison Bazin et Rabaud, de Marseille, qui a requis l'enregistrement de l'acte suivant :

Le quatorzième jour du mois de Djemed-Aïkar de l'année 1285 de l'Hégire, ont acheté M. Théodore Poilay, français, et M. Mas, aussi français, du cheick Ali-Tabatt-ed-Doureïn le territoire de Bab-el-Mandeb jusqu'à six lieues de marche dans toutes les directions à partir du lieu dit Cheick-Saïd moyennant le prix de quatre-vingt-mille thalaris [1].

Le temps fixé pour le paiement est de six mois à partir de ce jour. Si le paiement n'est pas effectué dans ce délai, le contrat devient nul [2].

Le contrat ainsi spécifié est déclaré valable devant les témoins : cheick Tabatt-Abdallah, cheick Zeih-Abdallah, cheik Abdallah-Tabatt, cheick Tabatt-Ali, cheick Salah-Ali, cheick Raïah-Aouëd.

---

[1] 425,000 francs environ.

[2] Des acomptes et différentes sommes furent versées par les acheteurs ; dans la suite, des prolongations dans le délai leur furent accordées de plein gré par Ali-Tabatt.

Signé par Ali-Tabatt-ed-Doureïn : une empreinte de son doigt mouillé d'encre.

Etaient présents et certifient que la marque ci-dessus apposée tient lieu de la signature de cheick Ali-Tabatt-ed-Doureïn qui a déclaré ne pas savoir signer et n'avoir pas de cachet.

Signé : J. Puel.

Akmed-Doum. »

Le *caïmacan* de Moka, ayant eu connaissance de la conclusion de cette vente, en avisa Mohammed Rechid, gouverneur de l'Hedjaz, qui se crut autorisé à intervenir dans l'affaire. Le 6 janvier 1869, il écrivait de La Mecque à l'agent consulaire de France à Aden en exposant les droits de son gouvernement et en concluant à la nullité du contrat.

MM. Poilay et Mas, pressentant alors combien serait lourde et aléatoire pour des particuliers la tâche de prendre possession effective du territoire et de le faire prospérer, offrirent à la France de lui rétrocéder Cheick-Saïd. Le gouvernement repoussa l'offre qui lui était faite ; après ce refus, la maison Rabaud et Cie [1] en prit possession à ses risques et périls le 17 mai 1870. Cette mission avait été confiée aux capitaines Souchon et Michel.

Pendant que l'expédition française procédait à son installation pacifique sur le territoire, Ali-Tabatt était attaqué et razzié par les tribus voisines ennemies de la sienne. Ces querelles indigènes étaient soigneusement entretenues par des agents provocateurs à la solde des nations que gênait la présence de colons français. Le cheick tenait courageusement tête à l'orage et ne cédait ni devant les menaces ni devant les pertes que lui faisaient subir ses adversaires. Quelques mois après le débarquement de MM. Souchon et Michel, les Arabes Messafkas et Soubeych, poussés par les chefs Saleh-el-Djafari et Achmed-Saïd-Bazouri, s'allièrent, envahirent les pâturages fréquentés par les Akemis et livrèrent bataille à Ali-Tabatt ; celui-ci, écrasé par le nombre, dut battre en retraite. Les vainqueurs s'avançaient sur Cheick-Saïd lorsque, grâce à l'intervention des cheicks d'El-Hadjérié, une trêve fut signée par les envahisseurs avec

[1] MM. Poilay et Mas avaient subrogé M. Van den Broeck à tous les droits qu'ils avaient sur le territoire.

Ali Tabatt. Ce dernier, appuyé par les forces de ses nouveaux protecteurs, était devenu plus puissant que jamais et les colons français pouvaient espérer vivre tranquilles à Cheick-Saïd ; il ne devait pas en être ainsi. Le 17 juin 1870, Soliman bey, caïmacan de Moka, débarquait au lieu dit *Tourba*, au pied du Men-Ali, près du puits situé à l'est du grand massif montagneux. Sa troupe se composait de 50 soldats réguliers et de 200 Arabes Saharin, Messalka et Akemi [1]. Cette expédition avait été ordonnée à Abd-el-Ressoul, gouverneur de Moka, par Mohammed-Ali, gouverneur général du Yémen résidant à Hodeïda. L'agent consulaire de France à Aden protesta auprès de Mohammed-Ali pacha et de la Sublime-Porte ; l'ordre arriva de Constantinople de maintenir le *statu quo*.

La guerre franco-allemande venait d'éclater. Devant les difficultés de toutes sortes que présentait le ravitaillement à Aden, le gouvernement français se rappela que le drapeau tricolore flottait à Cheick-Saïd, et décida d'utiliser l'établissement naissant comme dépôt de charbon (août 1870). La tranquillité revint au nouveau territoire. Le capitaine Marius Michel faisait élever des constructions, les navires français (la *Mégère*, le *Marceau*, la *Belliqueuse*, le *Goéland*) stationnaient dans la baie de la jeune colonie, les rapports entre les Français et les autorités turques étaient cordiaux et il semblait qu'un arrangement amical eût pu intervenir. Mais cette situation paralysait l'action de la Société Marseillaise : en effet, la présence des Turcs en tenait éloignés les Arabes, les caravanes de l'intérieur ne venaient plus stationner aux puits de Salkeyà, aucune ressource ne pouvait être exploitée et les frais pour y maintenir le personnel devenaient de jour en jour plus considérables. Aussi, le 11 novembre 1871, la Compagnie décida-t-elle, par mesure d'économie, de rappeler ses agents en France. Le départ eut lieu au mois de décembre.

Les Turcs se désintéressèrent alors de Cheick-Saïd et l'abandonnèrent pour porter leur attention sur les territoires voisins plus riches et encore indépendants. Cependant, en France, des explorateurs et des savants, pleins d'espoir, poussaient les pouvoirs publics à revenir sur le refus d'occupation qu'ils avaient

---

[1] Les Arabes Akemi qui l'accompagnaient n'appartenaient pas aux Akemi-ed-Doureïn, bédouins nomades, mais à des Arabes sédentaires du El-Wahedja et du Keth-Ha, sujets ottomans.

opposé en 1868. Aussi, de 1870 à nos jours, un certain nombre de missions ont-elles été envoyées dans l'Arabie méridionale

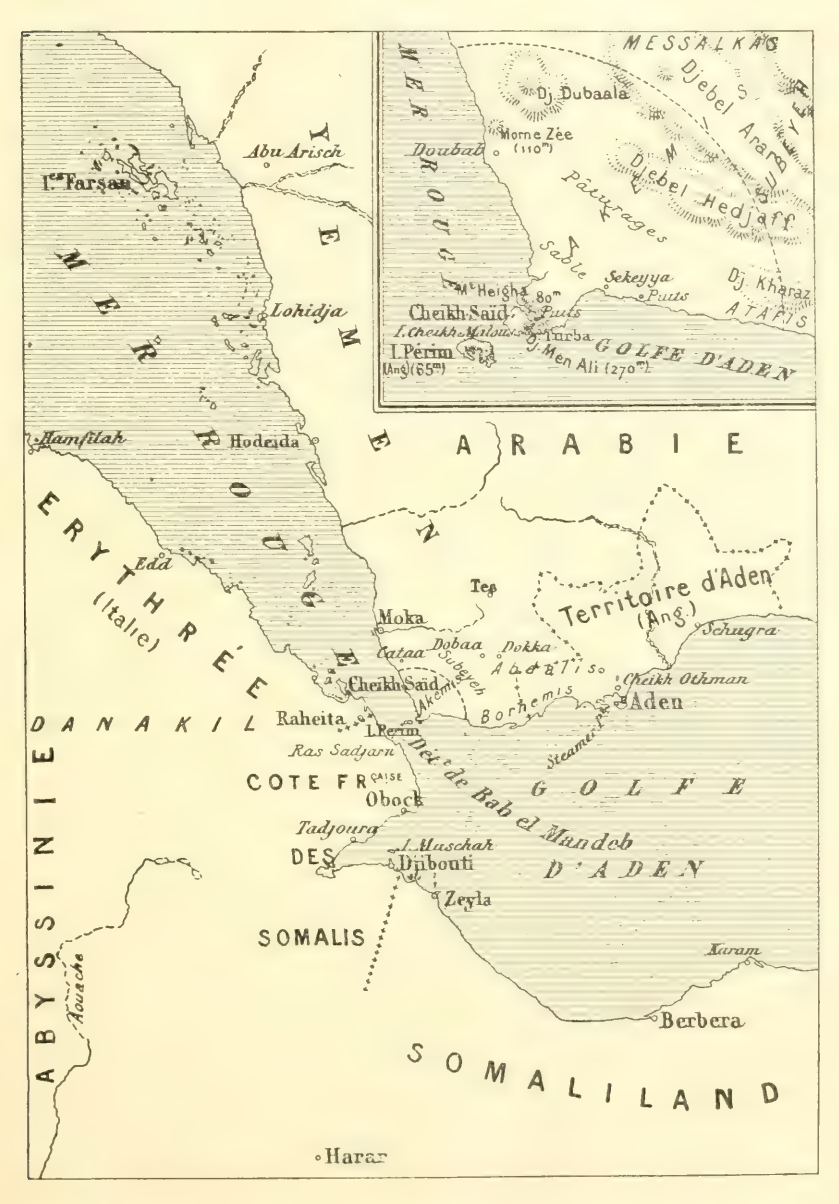

pour examiner la valeur stratégique de Cheick-Saïd et donner leur avis sur son importance future : ce furent d'abord les expé-

ditions scientifiques du commandant Mouchez, du commandant Alquier avec le *Bruat* et du commandant Lespès avec le *Dupleix*. Tous ces officiers ont reconnu l'importance militaire de Cheick-Saïd et sont unanimes à vanter les avantages commerciaux du territoire (sans cacher cependant les travaux considérables que nécessiterait l'utilisation de la lagune pour des navires *de fort tonnage*). Plus récemment, en 1885, le gouvernement a confié une mission hydrographique à MM. de Boissondy et Caspari, qui ont remis au ministère de la Marine un rapport complet sur cette intéressante question. Enfin, tout dernièrement, en 1900 et 1901, la région qui nous occupe a été visitée par M. Hugues Le Roux, l'écrivain délicat, qui s'est révélé explorateur intrépide dans son voyage en Arabie et en Abyssinie.

En 1885, obéissant à des influences étrangères, le gouverneur du Yémen fit brusquement occuper le territoire. Les Turcs démolirent les établissements français et rasèrent un petit fortin qui se trouvait situé à Cheick-Chalu[1]; ils construisirent sur le flanc de la montagne un bureau télégraphique qui reçoit aujourd'hui les télégrammes du Yémen et les transmet à Périm au bureau de l'*Eastern Telegraph C°*. Enfin, le colonel Djaber-effendi, aidé d'un officier étranger, vint établir sur la crête de la principale montagne des casernes et un fort. Aujourd'hui, le voyageur longeant en paquebot la côte arabique peut aisément distinguer à la jumelle les constructions et les fortifications suivantes : d'abord un poste d'observation, puis une sorte de grand hangar avec haut mât sans pavillon, ensuite un ensemble de maisons serrées les unes contre les autres, enfin une grande bâtisse blanche rectangulaire percée de nombreuses ouvertures. C'est dans ces bâtiments que vit la garnison très variable d'ailleurs, entretenue par le gouvernement turc (250 hommes d'infanterie et 50 artilleurs[2] environ). Cette petite troupe est commandée par un major, qui a sous ses ordres un capitaine d'artillerie et sept autres officiers. La garnison est relevée tous les six mois et remplacée par des soldats

[1] Ilot situé au nord de la montagne de Cheick-Saïd et commandant le détroit de Périm.

[2] D'une correspondance adressée d'Aden le 6 août 1901 et insérée dans la *Dépêche Coloniale* du 29 août suivant, il ressort que la garnison de Cheick-Saïd a été momentanément portée à 2.500 hommes à cause des opérations militaires de l'Angleterre sur le territoire des Hamshedi.

cantonnés à Tès, capitale administrative de la région. Tès est située à trois jours de marche de Cheick-Saïd et cette distance est enlevée en quatre étapes : de Cheick-Saïd à Cataa, de Cataa à Dubaa, de Dubaa à Moka et de Moka à Tès. Le fort est armé de deux grosses pièces de rempart et de quatre autres canons; il contient, en outre, un canon de campagne avec des mulets.

DESCRIPTION. — PRODUCTIONS. — COMMERCE.

Ce territoire, de 165.000 hectares de superficie, est formé par une vaste plaine aboutissant au sud au Djebel Men-Ali, massif montagneux du cap Bab-el-Mandeb, et au nord au Djebel Heigha qui la sépare des plaines de l'Arabie. Le massif Men-Ali comprend plusieurs montagnes séparées les unes des autres par des dépressions profondes; son point culminant, qui se trouve à son extrémité orientale, atteint 265 mètres de hauteur. En allant de ce sommet vers l'Ouest, on rencontre d'abord un monticule peu important, puis le massif principal de Cheick-Saïd (168^{m}) qui projette trois contreforts dans les directions Sud, Sud-Ouest et Ouest et qui se relie par un col assez bas à une montagne de 125 mètres de hauteur appelée Camp-Hill. La chaîne du Djebel Heigha présente des élévations moindres que le massif Men-Ali (80 à 100^{m}).

La plaine et les vallonnements sont sablonneux et couverts d'une végétation clairsemée. On y trouve le câprier, le *kapack* (*eriododendrum anfractuosum*), à rameaux épineux, la colo quinte amère, le *ghada* arbrisseau de la famille des euphorbes), le *datura stramonium*, etc... Vers le mois de juillet, les bédouins nomades envahissent le territoire pour récolter le *sâm*, graines qui, broyées et réduites en une pâte rougeâtre, constituent un aliment dont ils sont très friands.

Dans la plaine et dans les ravins, le sol est formé de sable et de coquilles brisées reposant sur des couches plus solides de calcaires agglutinés et de coraux. Les montagnes sont, au contraire, de nature volcanique ; elles sont formées de schistes avec, au sommet, des affleurements de lave et de basalte. Cette constitution géologique explique la présence de nappes d'eau souterraines. Des puits d'eau douce très abondants existent, en effet, près du rivage ; mais les meilleurs et les plus nombreux se trou-

vent à une quinzaine de kilomètres dans l'intérieur. Le niveau de l'eau est presque partout à $1^{m}50$ de profondeur et la couche d'eau est de $0^{m}50$ environ.

La côte, après avoir suivi le long du golfe d'Aden la direction S.-E., double le *ras* Bab-el-Mandeb pour courir le long de la mer Rouge vers le N.-O. Ce changement brusque de direction a pour effet de modifier l'action des vents d'est venant de l'océan Indien et de créer, dans le N.-N.-O. du cap, une zone étendue parfaitement à l'abri des moussons du sud. La saison des moussons durant parfois sept et huit mois dans ces parages, les boutres arabes qui cabotent sur la côte arabique ne manquent pas, à cette époque de l'année, de stopper à Cheick-Saïd où ils sont certains de trouver des fonds assez profonds (3 à 8 brasses) et de l'eau douce.

A peu de distance de la plage proprement dite, à 1 mille et demi de la pointe, en allant vers le Nord, on rencontre une lagune de 10 kilomètres carrés de superficie qui se prolonge entre deux rameaux de montagnes détachés ; la profondeur de ses fonds varie de 3 à 5 mètres. La mer y entre à travers une passe d'une centaine de mètres de largeur et presque complètement barrée à marée basse. Cette lagune n'est séparée du golfe d'Aden que par une distance de 2 kilomètres occupée par des terrains bas et sablonneux. Il serait possible que ce fût là le vestige d'un chenal qui avait antérieurement fait communiquer la mer Rouge et le golfe d'Aden, de sorte qu'à cette époque le massif Men-Ali aurait été une île. Il n'est pourtant pas à supposer que ce chenal ait été comblé uniquement par les apports de sable du désert ; il est plus probable qu'il y a eu un soulèvement volcanique qui a relevé au-dessus du niveau de la mer les bancs de coraux qui en formaient le fond.

La lagune et les havres de la côte sont très poissonneux ; aussi, la pêche est-elle la seule source de revenus d'une partie des membres de la tribu *Ahmi* qui parcourt le territoire. Cette tribu arabe ne comprend que des gens aussi doux et inoffensifs que leurs voisins sont remuants et portés à la rapine. Ils sont spécialement cantonnés à Cataa et à Dubaa où réside leur cheick. Les Ahmis, qui ne se livrent pas à l'exploitation de la pêche, se consacrent à l'élevage de leurs nombreux troupeaux de chameaux et de moutons et à la culture des palmeraies qu'ils ont créées dans l'intérieur. Ils sont grands, bien faits, intelligents, diserts et

fidèles à la parole donnée. Leur origine paraît être sémitique, mais ils ont le type somali. La population de Cheick-Saïd ne peut pas être évaluée même approximativement, car les Arabes nomadisent dans la région la plus grande partie de l'année pour se retirer ensuite dans leurs centres préférés en dehors des limites du territoire.

L'étendue de Cheick-Saïd est trop peu considérable pour qu'il y existe une faune spéciale. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet est que le chameau, le cheval, le bœuf, l'âne, la chèvre et le mouton s'y acclimatent fort bien et y prospèrent. L'élevage du mouton tout particulièrement pourrait, dans l'avenir, constituer pour le pays une véritable richesse ; un mouton vaut actuellement deux *rupees*, soit 5 francs, alors qu'à Aden il est vendu 35 francs. Les animaux sauvages, tels que la gazelle, l'antilope, le lièvre et les oiseaux de grosse taille comme l'aigle, le vautour, le paon, l'outarde, la tourterelle, sont fort nombreux et font de ce territoire un pays de chasse incomparable.

Comme la colonie française de la côte des Somalis au moment de sa création, Cheick-Saïd ne possède point de commerce, d'industrie, de ressources propres au pays ; mais il serait très facile, par une administration sage et protectrice, de faire de ce point l'entrepôt des denrées et des produits de la riche province du Yémen. La capitale de cette division administrative turque peuplée de plus de 2 millions d'habitants est Sana, et les villes plus importantes sont : Feïzan, Lokeïa, Zobeïd, Moka et Hodeïda. Le sol de cette région est très fertile et ses habitants font jusqu'à trois récoltes par an, grâce aux pluies qui tombent avec assez d'abondance pendant les mois de juin, juillet et d'août. Elle produit le café, le blé, la cire, le raisin, la gomme, le tabac et les fruits ; les industries les plus prospères sont la teinturerie, le tissage et la production des peaux.

. . . . . .

La Porte n'a jamais cessé, depuis 1868, de protester contre la vente de Cheick-Saïd et elle n'a jamais laissé passer une occasion d'affirmer ses droits sur ce territoire. Ces protestations et ces manifestations de souveraineté ne reposent cependant sur aucun document historique et sont en contradiction formelle avec les principes les plus élémentaires de droit international. A l'appui de cette assertion, nous allons exposer brièvement quelques faits empruntés à des auteurs anglais ou à des hommes d'État otto-

mans et essayer de démontrer que Cheick-Saïd a été occupé par les Turcs en vertu de l'arbitraire le plus absolu.

En effet, en 1873, la Turquie a reconnu l'annexion de neuf territoires arabes par l'Angleterre et ces neuf territoires, qui s'étendent du mont Zey [1] jusqu'à la frontière de l'imanat de Mascate, laissent intact Cheick-Saïd et l'isolent presque du Yémen. Les *Livres bleus*, publiés par le *Foreign Office* à cette époque, disent expressément que ces sultanats sont indépendants depuis le XVIIIe siècle et reconnaissent le territoire qui nous occupe à la tribu des Akemis. Les Anglais n'ont, du reste, adressé aucune note diplomatique à la France quand, en 1870, elle a créé un dépôt de charbon dans ces parages. (Il est intéressant de noter que la Turquie elle-même n'a pas murmuré alors contre cet acte de souveraineté accompli par notre pays.) Il est vrai qu'elle n'avait pas non plus protesté contre l'Angleterre, dans des circonstances analogues : au moment de l'occupation de Périm et de la cession, en 1869, du sultanat de Lahadji par Abd-Allah-Merzen dont les possessions s'étendaient d'Aden au Djebel Kharraz, c'est-à-dire à la frontière orientale du domaine d'Ali-Tabatt.

L'indépendance du cheick, et partant la libre disposition de tout ou partie de son territoire, avait été facilement reconnue en 1868 par la Turquie lorsque le pacha de Moka, voulant le contraindre à payer un tribut pour les forêts de dattiers qu'il possédait dans le nord de son sultanat aux environs de Moka, dut renoncer à mettre par la force des armes son projet à exécution. Cette indépendance a aussi été plus tard affirmée par les Anglais, quand ils sont venus chercher des puits à Cheick-Saïd pour alimenter d'eau le rocher de Périm ; c'est à Ali-Tabatt seul qu'ils en ont demandé l'autorisation et à lui seul qu'ils ont payé des redevances.

Enfin, en 1863, un navire anglais ayant fait naufrage sur cette côte et ayant été pillé par des Arabes bédouins, des réclamations furent adressées à ce sujet à la Sublime Porte ; celle-ci répondit « que sa souveraineté ne s'étendait que jusqu'à Moka et qu'elle se trouvait dans la nécessité de décliner toute responsabilité ».

Il serait possible de citer de nombreux exemples démontrant que la Turquie a bien souvent jugé prudent d'*ignorer* ce terri-

---

[1] Cette montagne, située au sud-est de Moka, est presque de frontière nord-est au territoire des Akemi-ed-Dourein.

toire. Nous n'avons exposé que les faits les plus saillants, de manière à mettre en évidence et à faire ressortir que le cheick Ali-Tabatt était, comme le charbonnier, maître chez lui; que c'était donc de sa propre volonté et en connaissance de cause qu'il avait cédé une partie de son sultanat à des étrangers; enfin, que la Turquie a employé plus tard la force et la mauvaise foi pour chasser ou soumettre des indigènes auxquels ce territoire n'appartenait alors, pour ainsi dire, plus.

CONCLUSION

Il n'entre point dans le cadre de cette étude d'envisager le cas de la réoccupation brusque d'un territoire sur lequel nos droits ne sont certes pas périmés, mais il est cependant légitime de déplorer que les circonstances ne nous aient pas jusqu'ici permis de reprendre cette position stratégique de premier ordre. Elle compléterait admirablement notre possession voisine de la côte africaine et constituerait un dépôt de charbon et un port de relâche pour les pèlerins de l'Inde et de l'Arabie se dirigeant vers La Mecque; enfin, grâce à quelques dragages dans sa lagune et à la construction d'une jetée, elle serait pour nous une station navale incomparable.

Il est, en outre, aisé de se rendre compte, par ce qui vient d'être dit plus haut, de l'importance commerciale que pourrait acquérir Cheick-Saïd.

Si l'on ajoute que l'Angleterre cherche à faire d'Aden exclusivement une place forte et qu'elle engage depuis longtemps Arabes, Hindous et Somalis à aller vivre à Cheick-Othman, dans l'intérieur; que la propriété est, en territoire turc, chose illusoire; que les fonctionnaires ottomans envoyés en Arabie s'y considèrent en exil et se désintéressent complètement du sort des indigènes, l'on comprendra la rapidité avec laquelle se peuplerait et se développerait dans cette région un centre nouveau possédant de sérieuses garanties d'équité administrative et de sécurité commerciale.

R. DE LA V.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS LE GOLFE PERSIQUE

La suprématie de l'Angleterre dans le golfe Persique est menacée à la fois par la Russie et par l'Allemagne.

La Russie prend pied dans le golfe Persique. Elle a créé un consulat général à Bender-Bouchir, établi une ligne de navigation de ce port à Odessa, et les banques russes ont maintenant des succursales dans les principales villes du sud de la Perse, dont le commerce est tributaire du golfe.

De son côté, l'Allemagne a porté ses vues sur la Mésopotamie, où elle espère trouver un important débouché pour ses produits industriels, lorsque le prolongement du chemin de fer de Koniah jusqu'à Bagdad lui aura ouvert une voie directe de pénétration. De plus, on compte beaucoup dans certains milieux allemands sur une rénovation agricole des bassins du Tigre et de l'Euphrate, soit par la colonisation directe au moyen d'immigrants allemands, soit par de grands travaux d'hydraulique agricole et un système de métayage avec les indigènes. En un mot, on se préoccupe vivement en Allemagne des moyens à employer pour mettre en valeur ces immenses territoires et il serait téméraire de qualifier d'utopies les uns ou les autres de ces projets Tous sont au contraire, à mon avis, plus ou moins réalisables.

Il ne faut chercher aucune autre cause aux événements qui se sont succédé dans le golfe Persique, depuis quelques mois, que la résistance naturelle de l'Angleterre à l'action de ses deux concurrentes.

Une occasion tentante se présentait d'affirmer cette résistance. Le jeune roi de l'Arabie centrale ou plus exactement du Nedj, cherchait querelle au cheikh Moubarek, souverain de Koueït. Koueït étant le seul port digne de ce nom à l'embouchure du Chatt-el-Arab, a été choisi comme tête de ligne du chemin de fer projeté de Constantinople au golfe Persique. Il était intéressant pour l'Angleterre de chercher à s'emparer de ce point, conformément à sa politique traditionnelle de ne laisser passer aucune occasion de jalonner la route de l'Inde. Aussi, sous pré-

texte de faire la police du golfe, dont elle prétend avoir la charge, elle prit bruyamment parti pour le cheikh Moubarek.

La Turquie s'émut de cette intervention et, forte de ses droits de suzeraineté sur Koueït, envoya de Bagdad un petit corps expéditionnaire pour prêter son appui militaire au cheikh Moubarek contre son agresseur Ben Rachid. Effrayé de toutes ces protections qu'il n'avait nullement sollicitées, le cheikh Moubarek écrivit au Sultan pour le remercier de l'appui militaire qui lui était annoncé et protester de son inutilité, tout en affirmant ses meilleurs sentiments de loyalisme.

De son côté, l'Angleterre travaillait à arrêter en chemin le corps expéditionnaire turc, dont l'intervention aurait diminué son prestige de protectrice du golfe. Les troupes turques ne dépassèrent pas Bassorah, dernière étape avant Koueït, où d'habiles négociations anglaises les retinrent de longs mois.

Pendant ce temps, des cuirassés, des croiseurs, s'embossaient tour à tour devant Koueït, et l'Europe étonnée apprenait par les télégrammes des agences que tantôt le pavillon turc, tantôt le pavillon anglais, tantôt le pavillon local, flottaient successivement sur le palais de l'infortuné Moubarek.

Mais toute cette agitation et l'action un peu imprudente des agents anglais eurent des conséquences contraires à leurs prévisions, et la Porte, pour y répondre, hâta la solution de la question du chemin de fer de Bagdad.

Les choses en sont là, et tout fait prévoir que l'Angleterre n'arrivera pas à ses fins, que Koueït échappera à sa protection par trop intéressée et que ce point si important de la future voie directe de l'Extrême-Orient, restera neutre en demeurant turc.

La France a été absente de ces événements, et pour cause : elle n'avait même pas un agent pour la représenter dans le golfe Persique. Notre pavillon ne s'y montre plus depuis la suppression du service de la ligne annexe des Messageries maritimes (de Bombay à Bassorah) et nos négociants ont abdiqué en des mains anglaises la vente de leurs produits. C'est ainsi que Marseille vend pour cinq millions de francs de sucre par an à des commissionnaires anglais qui le font transporter dans le golfe par des navires anglais, et là, il est vendu en gros ou au détail par des négociants anglais.

Cette situation est doublement regrettable : au point de vue économique, parce qu'elle rend l'Angleterre pour ainsi dire maî-

tresse d'une partie importante de nos destinées industrielles; au point de vue politique, par la diminution de prestige qu'elle entraîne pour nous aux yeux du monde musulman.

Cette diminution de prestige nous est particulièrement funeste, parce qu'elle n'est pas simplement locale. Elle rayonne, en effet, sur tout le monde musulman, par les pèlerinages aux lieux saints, où l'attention est toujours captivée par tout ce qui se passe dans les pays *arabes*. Les moindres faits et gestes des héros *arabes* comme Ben Rachid sont exaltés, commentés, par des millions d'auditeurs complaisants.

Ce qu'on dit et ce qu'on pense de la France dans ces milieux à la fois politiques et religieux, ne peut pas nous laisser indifférents. Il en résulte une foule de conséquences toutes extrêmement importantes. C'est la plus ou moins grande malléabilité de nos protégés tunisiens, la soumission plus ou moins sincère de nos Algériens; c'est une résistance plus ou moins grande à notre pénétration pacifique au Maroc et au Soudan; c'est la sécurité de l'Extrême-Sud algérien et la pénétration plus ou moins facile du Sahara; c'est notre popularité ou notre impopularité dans les pays musulmans d'Asie-Mineure, de Syrie et de Palestine, où nous avons de si grands intérêts politiques et commerciaux; c'est en un mot une question de politique générale qui mérite toute notre attention.

Mais l'intérêt économique de la question est encore plus important que l'intérêt politique. A ce point de vue, nous devons nous préoccuper de ce qui se passe dans le golfe Persique et en Mésopotamie.

Le projet de chemin de fer de Constantinople à Bagdad, ou plus exactement le prolongement de la ligne d'Anatolie déjà existante de Constantinople à Koniah jusqu'à Bagdad, peut, dès aujourd'hui, être considéré comme entré dans la période de réalisation. Son exécution ne peut plus être qu'une question de temps. Son prolongement jusqu'à Koueït suivra fatalement, tant l'intérêt de la Turquie est grand d'unifier ainsi son empire, tant il sera fécond en résultats pour le développement économique et l'augmentation de la puissance militaire des pays ottomans.

Nous devons nous efforcer de prendre rang dans le mouvement d'expansion de l'Europe centrale vers l'Orient et l'Extrême-Orient, que cette nouvelle voie va créer et qui se déve-

loppera rapidement, il n'en faut point douter. Cette nouvelle voie, doublant le canal de Suez, accessible aux marchandises riches et qu'adopteront probablement sans tarder la poste et les voyageurs pour les Indes et l'Extrême-Orient, troublera profondément l'état de choses actuel. Elle permettra la création ou le développement d'une foule de transactions dont la multiplicité et quelquefois l'importance feront naître certainement des initiatives nombreuses.

Quelques exemples entre mille :

Lorsque le chemin de fer sera fait et qu'on se rendra facilement de Constantinople aux pêcheries de perles du golfe Persique, ce ne sera plus Bombay, le centre d'attraction et le grand marché des perles, mais Constantinople ou une capitale de l'Europe, Vienne qui a déjà les nacres ou Berlin, Amsterdam ou Paris. Et l'année 1900 a vu pêcher pour quarante millions de francs de perles fines dans le golfe : c'est assez dire l'importance de cette industrie.

Le commerce des rubans, fils d'or et passementeries, qui se fait presque exclusivement par Bombay pour tous les pays du centre et du sud de l'Arabie, pour Bagdad, Nedjef et Kerbela, Bassora, Bender-Bouchir et Chiraz, Mascate, et même la Mecque, se déplacera certainement et, de Lyon en passant par Londres, nos articles n'iront vraisemblablement plus à Bombay pour se distribuer sur les marchés musulmans. Mais il ne faut pas perdre de vue que, si nous n'y veillons pas, ce seront probablement les Allemands d'abord, puis les Autrichiens et les Italiens, qui en tireront les plus grands avantages. Aussi importe-t-il de développer vigoureusement dès maintenant notre action commerciale dans cette partie de l'Asie, si nous ne voulons pas bientôt et peut-être à jamais, en être évincés.

Nos sucres enfin sont surtout menacés par les concurrences allemande, autrichienne et russe. Or, c'est à l'heure actuelle notre principal, on pourrait presque dire notre seul article d'exportation dans le golfe Persique, en Mésopotamie et en Perse.

Pour toutes ces raisons, il faut féliciter le *Comité de l'Asie Française*, qui est décidé à prendre résolument l'initiative d'un mouvement énergique pour essayer de ne plus perdre de terrain sur ces marchés, mais travailler au contraire à en gagner. Il

saura grouper les intéressés, faire fonder pratiquement des comptoirs commerciaux, des succursales de banques, faire établir les lignes de navigation nécessaires et créer, par une action collective de nos négociants et de nos industriels exportateurs et importateurs syndiqués, un courant commercial vers ces pays, que nous avons, faute de les bien connaître, eu le tort de trop négliger jusqu'à présent. Et l'on peut attendre de ce mouvement des résultats féconds pour notre influence dans tout le Levant, où notre situation baisse trop sensiblement depuis quelques années.

« A quoi nous sert d'avoir appris le français? » ne cessaient de me répéter les anciens élèves des missions catholiques que je rencontrais à Bassorah ou à Bagdad. « La connaissance de l'anglais seule nous ouvre l'accès des emplois commerciaux ou administratifs. Certes, si cela continue, nous n'apprendrons plus le français à nos enfants. »

Il y a là un grave danger dont l'importance ne peut nous échapper. C'est la propagation de notre langue arrêtée, c'est plusieurs siècles de persévérants efforts devenant tout à coup stériles. C'est une reculade, qu'il faut éviter à tout prix, car au moment où toutes les nations européennes font tant d'efforts pour gagner du terrain sur les marchés du monde, que d'importance ne doit-on pas attacher à ne pas en perdre, tout au moins! Or, toute diminution d'influence et de prestige entraîne fatalement des conséquences économiques nombreuses. Cela est de toute évidence.

Dans la combinaison financière du chemin de fer de Bagdad, nous nous sommes réservé une part de 40 % dans les capitaux engagés, et nous avons bien fait. Mais tâchons de nous réserver ou de conquérir une part au moins égale à cette proportion, dans le mouvement commercial qu'elle entraînera.

Tel doit être notre objectif, et nous ne devons rien négliger pour l'atteindre.

GERVAIS-COURTELLEMONT.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le budget des Affaires étrangères : discours de M. Etienne.* — La Chambre a voté la semaine dernière le budget des Affaires étrangères. Les débats, assez courts d'ailleurs, ont fourni à M. Etienne l'occasion de prononcer, dans la séance du 21 janvier, un discours magistral dont le retentissement a été considérable, aussi bien dans le Parlement que dans le pays tout entier. Aussi croyons-nous devoir reproduire *in extenso*, dans leurs parties essentielles, les déclarations de notre éminent collaborateur, auxquelles M. Delcassé, sans doute pour des raisons diplomatiques inconnues du vulgaire, n'a cru devoir répondre que par quelques mots bien vagues et bien peu précis.

DISCOURS DE M. ÉTIENNE

Messieurs, il me serait aisé, je le crois, et la Chambre ne manquerait pas, je l'espère, de ratifier mes paroles, de justifier la politique coloniale de la France au cours des vingt dernières années, cette politique qui a eu pour chefs, pour parrains les hommes illustres qui ont fondé la troisième République, Gambetta et Jules Ferry. Nous démontrerions aisément, je pense, que, si nous n'avions pas été suffisamment avisés, l'Europe n'aurait pas manqué — on me comprend très bien quand je dis « l'Europe » — de se substituer à nous au Tonkin et en Annam, et qu'alors la situation de la Cochinchine aurait été singulièrement compromise.

Si nous n'étions pas allés, sous l'inspiration si sensée et si patriotique de Jules Ferry, nous établir en Tunisie, et si nous n'avions pas accompli cet acte de haute importance, il est incontestable que nos intérêts dans l'Afrique du Nord eussent été singulièrement compromis. Nous n'aurions pas non plus entre nos mains cette arme puissante, cet instrument de guerre de première valeur qui est le port de Bizerte, et qui, aujourd'hui, commande, on peut le dire, tout le bassin central et oriental de la Méditerranée.

Il eût été singulier que l'on vînt nous reprocher l'expédition de Madagascar, car il appert aux yeux de tout le monde que si nous n'avions pas

pris l'énergique décision de placer directement sous l'autorité de la France cette grande île, non seulement nous aurions au flanc de l'Afrique une colonie étrangère menaçant nos possessions orientales, mais encore nous aurions négligé d'assurer nos communications directes avec notre empire indo-chinois. En outre, nous aurions laissé entre les mains d'une puissance étrangère qui n'aurait pas manqué de s'y installer, qui avait fait des efforts considérables depuis de longues années pour y établir son influence, c'est-à-dire entre les mains de l'Angleterre, la formidable position de Diego-Suarez qui aurait été un danger permanent pour notre Indo-Chine, alors que Diego-Suarez, aménagé comme il vient de l'être, grâce à l'inlassable dévouement du général Gallieni et à l'intelligente activité du général Joffre, constitue un moyen énergique de défense contre un ennemi qui voudrait s'en emparer.

Dans l'Ouest africain, notre œuvre a été considérable. Elle a été, on peut le dire, tout à fait exceptionnelle.

Elle s'est poursuivie en dépit des résistances qu'on tentait d'y opposer. Les critiques, les accusations n'ont pas manqué à ceux qui ont été obstinément les défenseurs de la politique de la France dans l'Ouest africain. Les ministres qui se sont succédé, aussi bien au ministère des affaires étrangères qu'au ministère des colonies, ont eu le sentiment qu'il était de l'intérêt supérieur de la France d'établir solidement notre influence dans l'ouest de l'Afrique. Dès 1889, et non pas à la légère comme on le prétend, nous avions affirmé le plan que nous voulions suivre. Nous n'avons pas fait en Afrique cette politique décousue qu'on nous a tant reprochée à la tribune et dont M. de Castellane s'est fait, je crois, aussi l'écho; nous n'avons pas été au hasard, guidés par les circonstances; nous avons eu le sentiment très net de nos intérêts et de nos devoirs.

Dès 1889, parlant au nom du Gouvernement, dont j'avais l'honneur de faire partie, je marquais du haut de cette tribune, malgré les sourires que je voyais apparaître sur les lèvres de quelques-uns de mes collègues, qu'on devait obstinément poursuivre l'établissement de l'influence française depuis la ligne qui délimite à l'est la Tunisie jusqu'au lac Tchad. Cette politique a été réalisée et, à l'heure actuelle, on peut juger quel en est le résultat. Nous avons, en effet, pris possession définitivement de ces immenses territoires qui s'étendent à l'ouest de la ligne qui va de la Tunisie au Tchad. C'est là une œuvre qui, je crois, se justifie amplement et qui ne saurait trouver ici — je l'espère du moins — que l'approbation unanime de mes collègues.

Devons-nous, comme certains le redoutent, faire encore œuvre d'expansion coloniale, rechercher d'autres territoires, agrandir notre domaine et l'élargir indéfiniment? Personne n'a ce sentiment; et, parce que nous avons été résolus, énergiques, parce que nous avons pensé que les intérêts de notre pays nous commandaient de ne pas nous laisser distancer par les puissances rivales, ce n'est pas une raison pour que nous ne sentions pas qu'il est des limites qu'il ne faudrait pas impunément franchir.

Mais je pense qu'il n'est pas bon de crier à haute voix que nous renonçons à toute expansion coloniale; j'estime qu'il nous appartient de pratiquer notre politique comme nous l'entendons, et que, si un jour il appa-

raissait qu'il fût de l'intérêt de notre pays d'acquérir de nouveaux territoires, la Chambre saurait prendre parti et dicter ses volontés et ses résolutions.

Ce que je désirerais, laissant de côté les conquêtes nouvelles, c'est que tout au moins sur les territoires qui nous appartiennent, que nous avons conquis au prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices, la sécurité nous fût entièrement acquise. Ce que je voudrais, c'est que nous ne fussions pas en butte aux hostilités manifestes des autres puissances, qui sont toujours impatientes d'agrandir des domaines qui dépassent déjà les forces dont elles peuvent disposer. Je voudrais que, tout au moins là où nous sommes installés, où nous avons planté notre drapeau, où les traités ont marqué notre place, nous ne soyons pas en butte aux incessantes réclamations, aux incessants agissements des puissances voisines. (*Applaudissements.*)

Je m'explique. On a dit et répété que, depuis deux ans environ, nous nous étions heureusement dégagés de toutes les difficultés nées au cours de ces vingt dernières années entre l'Angleterre, puissance coloniale par excellence, et la France, que tous les conflits, toutes les réclamations avaient complètement disparu. On a, il est vrai, passé des traités avec l'Angleterre pour délimiter d'une façon très précise tous nos territoires sur la côte occidentale d'Afrique. Nous avons obtenu des garanties en ce qui concerne notre situation à Madagascar. Nous avons définitivement réglé les contestations qui s'étaient élevées entre l'Angleterre et nous au sujet de la Tunisie. Ces traités conclus et signés, la situation est-elle telle que nous la désirerions ?

Je la crois encore à l'heure actuelle aussi peu favorable que possible au point de vue de nos intérêts ; je crois que, malgré les préoccupations qui assiègent en ce moment l'empire britannique, sa diplomatie, incessamment active, énergique et vigilante, ne cesse d'entretenir sur bien des points, où nous avons des droits incontestables, des agitations et des contestations.

Pour ne pas me borner à tenir un langage vague et indéterminé, je vais préciser et examiner, si vous me le permettez, aussi rapidement que possible, notre situation tant en Asie qu'en Afrique.

En Afrique, nous avons une petite colonie, sur la côte des Somalis, où nous sommes installés depuis 1862. Le gouvernement impérial a eu, à cette époque, le sentiment qu'il était utile, alors que nous venions d'acquérir la Cochinchine, de posséder entre la métropole et ce pays lointain, un port de refuge et de ravitaillement : c'est alors que nous nous sommes établis à Obock. Depuis lors, les événements, dans ces régions, ont pris une importance capitale. Vous connaissez tous les incidents qui se sont produits derrière cette petite colonie d'Obock, en Abyssinie même, et les graves événements qui ont succédé à l'avènement de Ménélik comme empereur d'Abyssinie et à l'établissement au nord de l'empire abyssin de la colonie de l'Érythrée.

Nos relations avec l'Empire abyssin ont toujours été des plus cordiales. Nous avons contracté un traité de commerce et d'amitié avec l'empereur Ménélik, et nous lui avons, depuis lors, prouvé que nous tenions fidèlement nos engagements.

Il a bien voulu concéder, il y a quelques années, un chemin de fer destiné à mettre en relations notre colonie d'Obock, par le port de Djibouti, avec la capitale de son empire, Addis-Ababa. Cette concession a été accordée à un citoyen français, M. Chefneux, et au confident, au conseiller de l'empereur, son ami, M. Ilg, sujet suisse. Une compagnie a été constituée; des capitaux français sont entrés dans l'opération et le chemin de fer a été construit sur une étendue relativement considérable, puisque à l'heure actuelle il atteint le 201e kilomètre.

Il est incontestable que ce chemin de fer présente pour celui qui en est le maître, qui l'exploite, une force considérable, que c'est un instrument commercial tout autant qu'un instrument militaire et défensif.

Cette constatation est apparue avec clarté à la puissance qui a, on peut le dire, l'œil sur tous les événements qui se développent dans le monde entier, et l'Angleterre n'a pas manqué de constater que la construction du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa pouvait gêner et entraver les relations commerciales entre l'Abyssinie et les ports de Berbeira et Zeïla, qui sont à l'est de Djibouti, et que ce chemin de fer réservé à la France permettait à l'empereur Ménélik d'assurer sa propre sécurité. Mais la compagnie concessionnaire ayant éprouvé d'énormes difficultés pour trouver en France les capitaux indispensables à la poursuite de la construction de sa voie ferrée, et après avoir construit près de 150 kilomètres, ayant épuisé toutes ses ressources et ne rencontrant plus sur le marché français les concours qui lui étaient indispensables, elle a vu accourir vers elle des compagnies anglaises qui lui ont dit: « Vous ne trouverez plus en France les concours que vous recherchez; nous vous offrons notre argent; nous allons vous acheter vos actions et vos obligations aux prix normaux, et avec l'argent que nous vous donnerons, vous poursuivrez votre œuvre; mais il est entendu que, puisque nous vous donnons notre capital, vous nous autoriserez à pénétrer dans votre conseil d'administration. De plus, lorsque nous vous aurons permis, grâce à nos capitaux, d'atteindre le point terminus de votre chemin de fer, vous nous autoriserez à relier notre port de Zeïla à un point quelconque de votre voie ferrée. »

Les compagnies anglaises, il faut le dire, ont fait connaître avec une franchise exceptionnelle leurs vues dans des réunions d'actionnaires, elles ont indiqué où elles tendaient. Trois compagnies avaient versé des fonds dans cette entreprise du chemin de fer, puis elles se sont fondues en un trust à la tête duquel se trouve lord Chesterfield en qualité de président.

Il a annoncé à ses actionnaires quelle était l'importance des sommes déjà engagées par les Anglais dans la compagnie du chemin de fer éthiopien et quelles étaient les espérances définitives du trust qu'il présidait, à savoir qu'il deviendrait partie importante dans l'administration du chemin de fer et qu'il arriverait à construire l'embranchement qui de Zeïla se raccorderait sur le chemin de fer français.

Si un tel événement devait se réaliser, si les Anglais devaient maintenir la situation qu'ils occupent actuellement dans la compagnie, s'ils devaient avoir voix presque prépondérante au sein du conseil d'administration, vous apercevez tout de suite les conséquences d'un pareil état de choses. Or, je crois fort qu'à l'heure actuelle ils sont bien près d'arriver à ce

résultat puisqu'on m'affirme que, sur 28.000 actions représentant le capital de la compagnie, les Anglais en possèdent déjà près de 14.000; ils sont donc à la veille d'avoir entre les mains la possession entière de l'outil dont je parlais, du chemin de fer.

Si nous laissions une situation pareille se développer, il est incontestable que nous perdrions absolument le chemin de fer, et, perdant le chemin de fer, c'est la colonie d'Obock qui est complètement détruite et ruinée, c'est le port de Djiboutti qui n'existe plus, c'est le port de Zeïla qui prend la prépondérance et, il faut le dire nettement, c'est l'empire d'Abyssinie qui est menacé.

Et pourquoi serait-il menacé? Mais parce qu'il est impossible de ne pas entrevoir quelles sont les visées de la politique anglaise dans l'Est africain.

Il y a longtemps déjà que cette politique s'est affirmée avec netteté. Et les douloureux incidents, les tragiques événements qui se déroulent dans le Sud africain ne sont qu'une des étapes que l'Angleterre doit franchir pour arriver à la réalisation de son grand rêve qui est de réunir le Cap à Alexandrie. Ce rêve est déjà en partie réalisé. Le rail anglais va depuis le Cap jusqu'aux abords du Zambèze. Il n'y a plus maintenant qu'un obstacle sur sa route : c'est l'Abyssinie; le rail anglais, tout d'abord, devait longer la rive gauche du Nil. Mais il a fallu y renoncer, car les marais du Bahr-el-Gazal sont infranchissables. Il a fallu changer le tracé et passer de la rive gauche sur la rive droite. Or, sur ce tracé se trouve le plateau abyssin; eh bien! pour les Anglais, il faut que cet obstacle disparaisse, comme doivent disparaître les républiques sud-africaines qui sont l'obstacle au Sud; mais, en Angleterre, on est patient quand les circonstances le commandent; on sait que le temps est le grand maître, et qu'il est préférable, pour ne pas froisser violemment les intérêts que la France doit défendre dans ces régions, d'user des moyens que conseille la prudence. Et l'on cherche alors à s'emparer légalement du chemin de fer franco-éthiopien. On achète les obligations et les actions de la compagnie pour être les maîtres du conseil d'administration. Et quand nous aurons entre nos mains, pensent les Anglais, l'instrument qui débouche sur la mer, il faudra bien que l'empereur Ménélik capitule et, ce jour-là, notre grand chemin de fer à travers l'Afrique ira du Cap à Alexandrie.

Eh bien! j'estime que le Gouvernement doit résolument faire face à une situation pareille.

Le Gouvernement peut et doit faire les sacrifices nécessaires.

Accuser le Gouvernement de ne pas s'être inquiété de cette question, ce serait lui faire injure : il s'en est préoccupé. Après les conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir en compagnie de plusieurs de mes collègues du groupe colonial de la Chambre et du Sénat, aussi bien avec M. le ministre des Affaires étrangères qu'avec M. le ministre des Colonies, nous avons eu la conviction profonde que les intérêts français étaient sérieusement examinés.

Je sais très bien que certaines préoccupations, que certaines hésitations se sont manifestées et qu'on cherche des combinaisons qui n'engageraient pas le Trésor français; mais j'estime qu'il n'y a pas à hésiter, et qu'il est indispensable que l'État français, par son intervention directe, vienne

affirmer tout l'intérêt qu'il attache à la construction de ce chemin de fer et au maintien de la ligne entre des mains exclusivement françaises. (*Applaudissements.*)

Puisque je suis en Afrique, permettez-moi de passer de la côte orientale à la côte occidentale. Nous sommes toujours en territoire français, car je ne parle pas en ce moment d'expansion coloniale, je m'occupe de territoires qui nous appartiennent. Je vais montrer que, là aussi, nous sommes dans une situation difficile et pénible ; je fais allusion à notre colonie du Soudan, contiguë à la colonie anglaise du Niger.

Le 5 août 1890, nous avons signé un traité avec l'Angleterre, qui fixe la sphère d'influence des deux pays dans les régions situées à l'est de la rive gauche du Niger en se dirigeant à l'est jusqu'au lac Tchad.

Par ce traité, l'Angleterre, vous vous le rappelez, nous accordait ce que nous possédions déjà, les territoires au nord de la ligne Say-Barroua. Tous ces territoires étaient moralement depuis de longues années, depuis 1830 on peut le dire, depuis que nous avions conquis l'Algérie, sous l'influence de la France ; pas une puissance au monde ne songeait à contester notre autorité sur ces régions qui, je l'ajoute immédiatement, sont absolument désertiques. L'Angleterre nous offrait, comme le disait si bien lord Salisbury, les sables sur lesquels pourrait gratter aisément le coq gaulois; car, pour interpréter après coup la convention, ce sont les termes dont il s'est servi, joignant ainsi l'ironie à la façon un peu étrange dont il en usait à notre égard.

Mais si l'Angleterre nous reconnaissait les territoires qui nous appartenaient, si elle nous concédait les sables désertiques, elle se réservait de superbes territoires ; c'étaient le Bornou, le Sokoto, le Haoussa, pays sains, fertiles, pourvus d'eau, où l'Européen peut vivre à l'aise, où il trouve tout ce qui lui est nécessaire, tandis qu'on ne nous laissait que le désert.

Que s'est-il produit quand, en 1898, huit ans après, nous avons voulu exécuter le traité, passer de la phrase consignée dans la convention à son exécution, fixer les points par lesquels passerait la ligne de Say-Barroua ?

Les Anglais, toujours en éveil, qui connaissait admirablement les précédents, qui avaient eu la précaution de lire attentivement le magnifique voyage de Barth, qui savaient très bien où se trouvent les points d'eau et où il n'en existe pas, les Anglais nous ont assigné, avec notre assentiment j'ai hâte de le dire, une ligne frontière où il est impossible de trouver un seul point d'eau.

Or, la distance qui sépare Say de Zinder, le point central entre le Niger et le Tchad, est de 1.200 kilomètres, et, à l'heure actuelle, sauf pendant la période des pluies qui dure trois mois, pour aller de Say à Zinder, il est impossible de suivre la ligne française. Il n'y a pas un point d'eau ; nos ravitaillements sont absolument impraticables. Le bataillon de tirailleurs sénégalais que nous avons dans la région qui, sous les ordres du colonel Péroz, — qui a dépensé sa santé depuis trente ans dans toutes nos colonies et qui y a rendu d'éclatants services, — et de l'intrépide commandant Gouraud, le vainqueur de Samory, est exposé aux pires périls et même à la famine. Telle est la situation dans laquelle nous ont placés les Anglais.

De Zinder au lac Tchad, même situation; il nous est impossible de résider longuement dans ces territoires Que demandons-nous donc? N'avons-nous pas été, il faut le dire, dupés par l'Angleterre?

Est-ce que l'Angleterre ne savait pas qu'elle allait nous placer dans la pire des situations, alors que nous lui avons concédé des territoires où elle n'est jamais allée?

Par la bouche de ses hommes d'État, elle avait dit : « J'ai des intérêts au Bornou, dans le Sokoto, dans le Haoussa; mes agents y sont allés, mon drapeau y est planté. » Et lorsque Monteil fait sa magnifique traversée dans toute la région du Sokoto, du Haoussa, du Bornou, il ne rencontre aucun agent, pas un soldat anglais. Un article de l'acte de Berlin stipule qu'on ne peut prendre possession des territoires qu'après y avoir planté son drapeau et les avoir occupés; cet article est violé par l'Angleterre, car elle n'a jamais occupé un de ces territoires. Et nous lui avons cependant donné la partie la plus belle, la plus magnifique de tout le Soudan central, et elle nous a laissé le désert.

S'il y a quelque bonne foi en Angleterre, nos voisins reconnaîtront leur erreur volontaire ou involontaire et consentiront à une rectification de frontière.

Nous que l'on déclare toujours si disposés à donner des coups d'épingles, que l'on dit toujours prêts à agir avec une impétuosité exceptionnelle, nous constatons qu'après avoir exécuté avec la plus entière bonne foi toutes nos obligations, ceux avec lesquels nous voulons vivre en bonne amitié ne cessent de nous susciter des embarras, des ennuis. J'estime que le Gouvernement, dans ces circonstances, doit intervenir. S'il reste inactif, mieux vaut alors résolument abandonner des territoires où nos malheureux soldats souffrent trop cruellement.

Je n'en ai pas fini avec l'Afrique; il y a la question du Maroc. Tout le monde comprend qu'il y a pour nous un intérêt supérieur à ce que le Maroc soit maintenu dans son intégrité absolue. L'Europe entière sait qu'il nous est impossible d'admettre qu'une influence supérieure à la nôtre puisse s'établir au Maroc. Ce serait compromettre d'une façon absolue nos intérêts dans le bassin méditerranéen.

C'est la sécurité française qui est attachée à cette importante question.

Si je tiens ce langage, si je jette ce cri d'alarme, c'est que les faits sont tangibles.

Assurément cette action inlassable et tenace des Anglais est de nature à provoquer l'admiration, car aujourd'hui, alors que peut-être ils devraient être si prudents, alors qu'ils devraient songer à régler les énormes difficultés qui pèsent sur eux, ils continuent la même politique active et inquiétante.

Cette politique mondiale, je ne sais comment la traduire; c'est une politique insatiable qui n'a jamais de répit, qui poursuit les autres puissances là où elles sont nettement établies. Ce Maroc, dont nous voulons réserver l'intégrité, où nous voulons avoir une influence prépondérante, ce Maroc devient la convoitise du peuple et du gouvernement anglais.

Voici ce qui s'y passe : la cour est à Rabat; elle vient de se transporter sur le bord de la mer, et là le Sultan est entouré d'un personnel spécial d'où

émerge un homme dont M. Raiberti a donné le nom, M. Mac Clay, qui fait partie du personnel de la légation anglaise : cet homme, très habile, a su intéresser l'esprit du Sultan et il a obtenu de lui une série de concessions très avantageuses ; il a su l'amener à commander une série d'objets ; ces commandes se sont traduites par des sommes qui, ajoutées les unes aux autres, forment aujourd'hui une dette relativement importante contractée par le Sultan auprès des banques anglaises. Or, pour ceux qui connaissent le Maghzen, la cour chérifienne, on sait que si les coffres y sont bien remplis, on les ouvre difficilement ; on ne les ouvre que sous la menace du canon. Les États-Unis, l'Espagne, la France elle-même, ont dû user de ce procédé. Comme l'Angleterre ne veut pas que le Sultan lui paye ses dettes, elle lui envoie une mission qui a grand éclat, qui réunit des noms les plus retentissants ; à côté du ministre britannique, qui connaît admirablement la région, il y a des financiers, des militaires pour augmenter et pour fortifier cette mission. On va dire au Sultan : « Vous avez contracté vis-à-vis de nos banques une dette relativement importante ; nous ne vous en demandons pas le remboursement ; mais vous avez des moyens de vous acquitter, vous pouvez nous accorder des concessions d'ordre commercial, d'ordre douanier, des concessions de chemins de fer. »

Nous n'avons jamais usé de pareils procédés ; nous qui n'avons jamais insisté auprès du Sultan pour acquérir des avantages commerciaux, alors que nous serions en droit de les solliciter de par notre situation, nous qui sommes si scrupuleux dans tous nos agissements, nous ne pouvons accepter une situation pareille, nous ne pouvons permettre des manœuvres de cette sorte ; il faut savoir dire la vérité au Parlement du haut de cette tribune, parler à l'Europe comme l'Angleterre savait parler à certains moments, et dire : « Nous ne demandons pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec vous ; nous l'avons toujours prouvé ; tous nos actes démontrent que nous n'avons jamais tracassé ni inquiété la politique anglaise ; tout démontre que nous avons été inquiétés par elle. » Il faut savoir dire aussi que nous saurons considérer comme un acte blessant, anti-amical, toute action qui aurait pour but de diminuer la nôtre. (*Applaudissements.*)

Je crois, Messieurs, que l'attitude de l'Angleterre à cette heure a été provoquée par nos actes dans le Sud-Oranais. L'Angleterre a été émue, inquiète de constater que nous allions prendre possession de territoires qui nous appartiennent. Car — fait singulier — nous n'avons pas le droit, paraît-il, de faire, comme le disait si bien M. Ribot en 1890, la police nous-mêmes dans des régions exclusivement françaises. L'Angleterre nous conteste, paraît-il, ce droit. Elle a agi avec la dernière énergie auprès de la cour chérifienne pour qu'elle nous adresse les plus vives protestations. La cour chérifienne a fait entendre à notre Gouvernement qu'il n'avait pas le droit d'occuper les oasis sahariennes, qu'il entamait le territoire marocain et qu'il devait abandonner ses projets immédiatement. Heureusement, le Gouvernement ne s'est pas arrêté à ces protestations et il a occupé les oasis sahariennes. Mais pour prouver à l'Europe combien sa politique est pacifique, combien elle est exempte d'ambitions, la France, ayant provoqué la venue d'une ambassade marocaine, a signé un proto-

cole avec le Maroc qui assure à ce dernier juridiction, — je ne dis pas possession parce qu'il lui est impossible d'aller prendre possession de ces territoires, — mais juridiction sur des tribus sur lesquelles le Maroc n'a jamais pu établir son autorité. Nous lui reconnaissons des droits de souveraineté sur toutes les tribus du Bled-Siba, c'est-à-dire sur des régions jusqu'ici indépendantes ; car le Maroc se divise en deux parties : au nord, le Maghzen, territoire appartenant à la cour, et au sud, le Bled-Siba, territoire indépendant sur lequel le Sultan n'a aucune influence.

Or, la France, qui veut l'intégrité de l'empire marocain, a informé les puissances européennes de ses dispositions pacifiques et a déclaré au Sultan ainsi qu'à son ambassadeur : « Nous ne voulons pas entamer vos frontières ; nous allons au contraire augmenter votre autorité puisque nous allons la reconnaître là où vous n'avez pas encore pu l'établir ; et cette reconnaissance va vous donner, sur ces populations mêmes, une autorité exceptionnelle. »

Pendant que nous agissons ainsi, on travaille le Sultan du Maroc, on lui représente qu'au contraire nous sommes des envahisseurs, et que nous en voulons à l'intégrité de son empire et à sa domination ; et quand tout modestement nous essayons non pas d'établir une frontière, — car je suppose bien qu'on ne commettra pas cette faute, il faut rester dans les termes du traité de 1845 — mais de fixer des zones où les tribus marocaines pourront résider en face des nôtres, que se passe-t-il ? Des tribus marocaines pillardes viennent, chaque jour, attaquer nos postes et vous avez pu lire ce matin dans les journaux l'assassinat de deux officiers, qui se croyaient en sûreté, puisqu'ils se livraient sur notre propre territoire à une simple excursion à 7 ou 8 kilomètres au delà de Duveyrier. Ils ont été assassinés par une bande marocaine venue de Figuig, la même qui avait assassiné récemment deux enfants et un charretier. J'espère que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour châtier les auteurs de pareils attentats, il faudra bien que le gouvernement prenne des mesures pour que Figuig ne soit plus le repaire des bandits. Je ne dis pas qu'il faille rayer Figuig du traité de 1845, mais il faut nous en rapprocher d'assez près pour qu'il soit impossible aux assassins et aux pillards d'échapper à nos justes et légitimes représailles.

Messieurs, je viens d'établir notre situation en Afrique et, vous le voyez, sur bien des points elle n'est pas très aisée ; mais nous avons bien le droit, il me semble, surtout à l'heure actuelle, et le moment me paraît bien choisi, pour en finir avec des difficultés que nous n'avons pas fait naître nous-mêmes, que nous n'avons pas provoquées, dont nous sommes absolument innocents. (*Applaudissements.*)

Sur d'autres points du globe la situation est la même, et si nous nous tournons maintenant vers l'Asie, si nous jetons un coup d'œil dans le Pacifique, là où nous avons quelques petites oasis, que le hasard des circonstances, on peut le dire, a maintenues sous la domination française, — car ce n'est pas l'effort que nous avons fait qui a pu augmenter notre influence — en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides, et dans nos établissements de l'Océanie, d'Iles Sous-le-Vent, de Tahiti, des Gambier, des Tuamotous, nous constatons que nos embarras sont aussi grands qu'ailleurs.

La question des Nouvelles-Hébrides, pendante depuis de longues et longues années, qui, jusqu'à présent, n'a pas encore créé de soucis, pourra certainement, demain, si on n'y prend garde, nous créer les plus graves embarras.

C'est parce que j'ai la crainte de ce lendemain que je supplie le gouvernement de jeter un regard de ce côté et de prendre des résolutions.

Les Nouvelles-Hébrides appartiennent et ne peuvent appartenir qu'à la France parce que nous sommes les seuls à avoir des intérêts dans ce pays, parce que nous avons établi ces intérêts ostensiblement, parce que nous sommes la seule nation qui y ait des colons, parce que nous possédons 800.000 hectares de terre d ns ces îles, parce que nos colons sont allés y apporter leurs capitaux, leurs bras et leur dévouement et qu'à côté de nous, de nos colons, on n'a absolument que des missionnaires australiens. Ces missionnaires font une propagande active sur les populations ; ils tracassent continuellement les citoyens français qui y sont établis et ils tentent de créer le conflit.

Il faut arriver à une solution ; la solution, nous l'avions, si nous avions été attentifs et vigilants. On a signalé cette solution, mais on n'a pas entendu ceux qui la préconisaient. Il y a eu un moment où nous disions, puisque l'Australie réclame de vous la fin de la transportation en Calédonie, puisqu'elle est énervée chaque jour par ce spectacle de transportés qui s'évadent de notre bagne pour aller jeter le trouble à Sydney, puisqu'elle est inquiète, puisqu'elle veut rejeter loin d'elle le souvenir même de ces fameux convicts qui l'ont faite ce qu'elle est, mais dont elle ne veut plus se rappeler, pourquoi ne pas user de cette arme et dire à l'Australie : Oui, nous cesserons notre transportation, nous la supprimerons complètement, mais à la condition que vous n'allez plus contester notre droit sur les Nouvelles-Hébrides. Et du coup, nous faisons deux opérations tout à fait utiles, utile pour la Nouvelle-Calédonie qui meurt du bagne, et utile pour la domination française dans ces régions, qui doivent nous appartenir.

Ce droit, nous l'avons toujours ; il faut le faire renaître et en user : il faut, sans hésitation, reprendre la transportation. Mais si nous laissons le temps s'écouler, l'Australie grandir, prendre de plus en plus d'influence sur la métropole, nous verrons la question des Nouvelles-Hébrides devenir un sujet de tracas et de périls.

Voilà pourquoi je jette le cri d'alarme et je supplie le gouvernement de s'en inquiéter.

Là encore, ce ne sont pas des agissements de coloniaux français qui créent des embarras au gouvernement ; ce n'est pas nous, les impatients, les conquérants, comme on nous appelle, qui créons cette situation. Nous ne demandons pas à sortir des domaines où nous nous sommes installés.

Mais remontons le Pacifique, arrivons dans les mers qui baignent des territoires moins éloignés ; parlons de ces régions qui avoisinent notre Indo-Chine, notre Annam, notre Tonkin et voyons quelle situation nous est faite.

Chacun a encore, je pense, le souvenir des événements incroyables, on peut le dire, qui se sont succédé avant le traité qui a mis fin à notre conflit

avec le Siam. On sait dans quelles circonstances notre collègue M. Le Myre de Vilers, envoyé là-bas en mission spéciale, à force de patience et d'habileté, parvient à faire accepter nos conditions et obtient la signature du traité.

Oh ! nous n'avons pas à nous louer outre mesure de ce traité, puisqu'il ne fait absolument que reconnaître nos droits. Quant aux sévices dont nous avons été victimes de la part des Siamois et à leurs violations de territoires, ils ne sont l'objet d'aucune compensation. On dit aux Siamois : « Vous allez reconnaître les anciens traités ; vous allez reconnaître que vous n'irez pas au delà de la rive droite du Mékong » ; et les Siamois s'inclinent et acquiescent, trop heureux d'avoir obtenu d'aussi douces conditions.

Eh bien ! depuis que ce traité a été signé, est-ce que les Siamois l'ont exécuté ? Je crois qu'il serait impossible à M. le ministre des Affaires étrangères de répondre affirmativement. Il n'est pas de violation qui ne soit à chaque instant commise par les Siamois; il n'est pas de jour où nos agents là-bas ne soient obligés de constater que nous sommes devenus la risée, il faut bien le dire, des puissances étrangères, — j'allais me servir d'un plus gros mot ; je ne le prononce pas, — mais on peut dire que les Siamois n'ont pas pour nous la considération qui nous est due.

Et pendant ce temps, alors que nous sommes ainsi traités, comment sont traitées les autres puissances? Celles-ci qui n'ont pas été maltraitées, qui n'ont pas été obligées de dépenser leur poudre, leur argent et le sang de leurs enfants pour s'établir au Siam, elles obtiennent tout. Savez-vous quelle est la situation ? Les fonctions publiques dans tous les ministères, ministère des finances, ministère de la justice, ministère de l'instruction publique, ministère des travaux publics, sont occupées par 182 agents européens, comprenant 180 agents étrangers et 2 agents français, dont l'un est chef de bureau et l'autre surveillant.

Telle est la situation faite à la France ! Et cependant en 1896 un accord intervient entre la France et l'Angleterre pour garantir la neutralité de tout le bassin de la Ménam en fixant la zone d'influence française à l'est du bassin de la Ménam et la zone d'influence anglaise à l'ouest du bassin de la Ménam. Cet accord stipule que les deux puissances ne jouiront d'aucun avantage spécial dans la zone neutralisée et qu'elles ne pourront dans aucun cas faire pénétrer des troupes armées dans la zone neutralisée. Nous avons déjà vu que les étrangers, Anglais, Allemands, Belges, Danois, occupent toutes les fonctions publiques, alors que les Français ont 2 emplois infimes sur 182 ; il est donc manifeste que la première clause de l'accord qui veut qu'aucun avantage spécial ne soit accordé à l'une des deux puissances est violée. Mais, bien plus, les Anglais entretiennent à Bangkok une force de police, de gendarmerie de 1.500 hommes. La seconde clause est donc également violée.

Notez que les Anglais occupent non pas les fonctions infimes, mais les plus hautes : les ministères de la guerre, des finances, de la justice sont entre leurs mains. Ceux des travaux publics et chemins de fer et des postes et télégraphes sont occupés par les Allemands. Les Belges et les Danois ont aussi une influence plus considérable que la nôtre !

Est-ce supportable une seconde? Je prétends que non. Nous avons le droit, étant donné que nous avons pâti, que nous avons souffert, que nous avons fait des sacrifices, de jouir, dans le Siam, d'une situation au moins égale à celle qu'occupe l'Angleterre. Je ne crois pas exprimer des sentiments d'hostilité contre l'Angleterre, parce que je proclame que les intérêts français doivent être égaux aux siens dans une région contiguë à notre Indo-Chine.

J'en aurais fini avec mes explications qui, je le crains, ont un peu lassé l'attention de la Chambre, s'il ne me restait à traiter un point qui doit nous préoccuper un peu, avec moins de passion toutefois que les questions dont je viens de faire l'exposé. Je veux parler du golfe Persique. Il apparaît au premier abord que la France peut se désintéresser complètement du golfe Persique ; mais je déclare qu'il ne peut en être ainsi parce que nous avons là des intérêts qui sont connexes aux autres et qui ont besoin d'être surveillés et même d'être aidés.

Nous avons tant d'intérêts dans le Levant, dans l'Orient, là où nous venons — monsieur le ministre, et je vous en rends grâces ainsi qu'à mon éminent ami M. Constans, notre énergique ambassadeur — de reprendre, non pas comme certains le supposent, platoniquement, mais d'une façon effective, toute notre autorité. Oui! c'est un fait incontestable, et l'acte énergique de Mitylène a produit dans le Levant, on peut le dire, un effet tout à fait heureux; l'autorité de la France a reparu avec éclat et sur toute la côte qui va de Smyrne jusqu'à Alexandrie le nom français a repris aujourd'hui toute son influence d'autrefois.

Mais le chemin de fer d'Anatolie qui est en exploitation jusqu'à Konia est concédé depuis quelques jours jusqu'à Bagdad, et de Bagdad jusqu'à Koueït à l'entrée du golfe Persique, — car le point terminus qui sera choisi sera peut-être Koueït. Eh bien! croyez-vous que lorsque nous aurons encore avancé aux concessionnaires les 150 ou 200 millions qu'il faudra pour construire ce chemin de fer, les intérêts français n'auront pas besoin d'être défendus également? Et là encore nous rencontrons l'Angleterre, toujours active et impatiente; elle surveille attentivement ce port de Koueït, dont le nom a retenti dans les journaux. C'est un point stratégique de premier ordre, et si l'Angleterre veut s'en emparer, si elle conteste au Sultan de Constantinople son droit de suzeraineté sur le sultan de Koueït, c'est qu'elle prévoit tout le préjudice moral et matériel qui peut en résulter pour elle dans l'avenir. Elle a assuré avec une indomptable énergie sa grande route maritime vers son empire des Indes et l'Extrême-Orient, aussi bien par le canal de Suez que par l'occupation de la basse et de la haute Égypte où elle construira sans doute à bref délai le chemin de fer de Berber à Souakim, de façon à éviter le canal de Suez s'il est obstrué et à gagner la mer Rouge par ce nouveau chemin de fer. Mais elle sait que le jour où la ligne ferrée de Bagdad sera construite jusqu'au golfe Persique, sa situation sera moins forte et que son empire des Indes sera menacé. De là ses agissements sur Koueït. Eh bien! ne croyez-vous pas que nous avons intérêt à surveiller les agissements de l'Angleterre dans tout le golfe Persique, ainsi que ce qui se passe à Mascate, qui est sous l'autorité d'un sultan dont nous avons garanti l'indépendance.

Tout le monde le sait, l'action anglaise se manifeste avec une activité sans égale. Je serais heureux que la nôtre se manifestât également à Mascate non pas pour y créer de l'agitation, non! mais pour tenter de gagner auprès des populations une influence que le consul anglais sait si bien acquérir à son pays.

Le consul anglais de Mascate est appuyé par un homme d'État qui a un grand nom en Angleterre, qui a fait une très belle carrière qu'il justifie amplement: c'est lord Curzon, qui a fait partie du gouvernement anglais, et qui est aujourd'hui vice-roi des Indes. C'est lui qui mène contre nous toute une campagne aussi bien au nord de la Birmanie que dans le golfe Persique. Il envoie des émissaires à Mascate et à Koueït. Quand les émissaires ne suffisent plus, il envoie ses bateaux, ses navires de guerre devant Koueït et il dit au sultan: « Si tu t'inclines devant la suzeraineté légale du Sultan de Constantinople, ce sont nos canons qui te réduiront au silence. »

Il n'est pas nécessaire que nous usions des mêmes procédés pour défendre nos intérêts et nos droits, mais je désirerais qu'alors que nous avons les mains libres et alors que l'Angleterre est aux prises avec des difficultés de tous ordres, difficultés financières, politiques, militaires, nous usions un peu de cette même énergie dont elle tire de si grands avantages. (*Applaudissements.*)

Ce que je demande, c'est que nos intérêts sur tous les points du globe soient suivis et protégés efficacement. Une politique extérieure ne peut avoir sa raison d'être qu'à la condition d'être toujours active et toujours vigilante! Et il ne faut pas dire qu'une seule question puisse et doive nous absorber. Non, toutes les questions doivent être examinées et résolues, assurément avec prudence, mais toujours avec fermeté. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous y dépensez votre force, votre intelligence et votre santé, mon cher ministre, je le sais, nous le savons tous. Eh bien! poursuivez votre œuvre et faites que notre beau et grand pays, après avoir donné tant de preuves de sagesse, en tire un profit véritable. Car qui nous aurait dit, à nous qui appartenons à la génération de 1870, qui nous aurait dit que nous aurions pu pendant trente ans supporter l'horrible blessure avec tant de résignation! Pourra-t-on nous accuser d'être des agitateurs, d'être du nombre de ceux qui veulent troubler la paix du monde? Nous avons écarté de notre esprit toutes les pensées qui l'assiégeaient et de nos cœurs toutes les tristesses par trop poignantes. Mais nous avons voulu, et nous voulons, puisque nous ne pouvions pas réaliser notre rêve, faire la France plus grande, plus forte et plus puissante. (*Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations de ses amis.*)

L'interpellation sur la Corse au Sénat. — Les doléances de la Corse, que M. A. Guasco exposait dernièrement dans la Revue avec une éloquence et une précision si remarquables [1], ont trouvé un écho au

[1] Alexandre Guasco : *Les doléances de la Corse* (*Quest. Diplom. et Colon.*, 1er janvier 1902, t. XIII, p. 15).

Luxembourg. Les 23 et 24 janvier en effet, MM. Farinole et de Casabianca ont appelé l'attention du Sénat sur la déplorable situation du département le plus sacrifié de France ; ils demandaient l'un et l'autre la nomination d'une commission d'enquête pour étudier sur place les souffrances de la Corse. Le Sénat ne leur a pas donné satisfaction, grâce, il faut bien le dire, aux engagements pris par le président du Conseil quant à la discussion prochaine du projet de loi sur les services maritimes postaux et à la préparation annoncée d'un projet de loi sur l'assainissement de la côte orientale. Il est à désirer que ces promesses ne tombent pas, comme il est arrivé trop souvent, dans les oubliettes ministérielles ou parlementaires. La situation est grave, désolante. Il n'y a pas de temps à perdre.

Le banquet de l'Asie Française. — Un banquet a réuni le 23 janvier au Palais d'Orsay les amis et adhérents du Comité de l'Asie Française, dont c'était le premier anniversaire, sous la présidence de M. Etienne, son président. A ses côtés étaient assis les vice-présidents MM. Guillain, Senart, le marquis de Moustier.

Au dessert, M. Etienne a porté un toast dans lequel il a énergiquement affirmé la vitalité du Comité de l'Asie Française qui montrera, dans l'accomplissement de son œuvre, la même ténacité que son aîné, le Comité de l'Afrique. Puis le président a donné la parole à M. Courtellemont, bien connu pour son audacieuse excursion à La Mecque, qui vient de faire, avec M. Bordat, au nom du Comité, un voyage d'études en Mésopotamie et dans le golfe Persique, et qui va en accomplir un autre au Yunnan. M. Courtellemont a montré quelle place la France pouvait prendre au point de vue économique, dans le monde musulman, si elle veut bien y créer — et en particulier sur les rives du golfe Persique — des comptoirs répondant aux besoins des populations musulmanes et aussi à leur imprévoyance par un système approprié de crédit. M. Courtellemont a d'ailleurs communiqué au Comité de l'Asie un très intéressant rapport dont il a bien voulu résumer pour nous les grandes lignes [1].

II. — ASIE.

Turquie. — *Les chemins de fer d'Asie Mineure* [2]. — Le gouvernement ottoman vient enfin d'autoriser la jonction effective du chemin de fer de Smyrne à Cassaba prolongé et du chemin de fer Anatolien.

---

[1] Voir page 156 : Les intérêts français dans le golfe Persique, par Gervais-Courtellemont.

[2] *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, janvier 1902.

Après avoir sanctionné, en 1894, le prolongement, jusqu'à rencontre de ce dernier, de la ligne française de Cassaba, arrêtée alors à Ala-Cheïr et lui avoir même concédé une garantie kilométrique de 18.900 francs gagée sur les dîmes des sandjaks de Saroukhan et Denizli, la Porte se refusait obstinément, il est difficile de savoir pourquoi, à laisser établir entre les deux lignes la jonction matérielle qui constituait le principal avantage de l'opération.

A la station d'Afioum-Kara-Hissar, commune aux deux entreprises, le terminus du réseau français était séparé de la ligne allemande par quelques mètres de ballast veuf de rails. Ceux que les deux compagnies avaient été d'accord pour placer avaient dû être enlevés sur l'ordre du gouvernement. Marchandises et voyageurs devaient subir en ce point un transbordement dont les retards et les frais étaient absolument inexplicables.

C'était au point que la Compagnie française ayant fait venir l'année dernière, pour sa ligne, de puissantes machines modernes auxquelles elle avait fait prendre, de préférence à la voie maritime, le rail des chemins de fer orientaux et, après passage du Bosphore, le rail de l'Anatolien, se voyait dans l'impossibilité de les faire passer sur son propre réseau, et devait, après de longs retards, se décider à les démonter pour les transborder.

Cette singulière mauvaise volonté, que les deux entreprises étaient d'accord pour déplorer, vient de prendre fin. En même temps que le raccordement est opéré, les deux compagnies ont arrêté des tarifs communs tendant à répartir équitablement entre les deux réseaux et entre les deux ports de Smyrne et de Constantinople, auxquels ils aboutissent respectivement, les sorties du plateau d'Anatolie.

Une nouvelle convention a été signée relativement au chemin de Bagdad qui sera, nous venons de le voir, relié à la ligne française de Smyrne-Cassaba. La garantie kilométrique accordée par la Turquie serait de 26 500 francs avec un minimum de 4.500 francs pour les frais d'exploitation. Dans le cas où les revenus du chemin de fer dépasseraient 10.000 francs par kilomètre, la garantie turque devra être réduite de 60 % sur l'excédent. Le montant total des revenus kilométriques du chemin de fer entre 4.500 et 10.000 francs devra être déduit du montant total de la garantie kilométrique de 16.500 francs.

La concession porte sur une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, limite qui s'applique également aux voies ferrées déjà existantes, reliant Haïdar-Pacha à Angora et Eskichéir à Angora.

Suivant les dépêches allemandes, le nouveau chemin de fer partira de Konia, ira jusqu'au delà de Bagdad et se terminera à un point situé sur le golfe Persique dont la position sera à déterminer ultérieurement, de concert avec la Porte.

De plus, il est convenu que la Compagnie du chemin de fer d'Anatolie apporte à ses lignes déjà existantes les améliorations nécessaires pour permettre à un service direct de rapides de circuler entre Constantinople et le golfe Persique. Le gouvernement ottoman doit remettre à la Compagnie, pendant trente ans, une somme de 350.000 francs par an pour les frais nécessités par les améliorations en question, et une somme supplémentaire de 350.000 francs par an, pendant toute la période de la concession, pour faire face à l'augmentation des frais qu'entraînera l'établissement d'un service direct de trains rapides.

Le chemin de fer, bien que n'ayant qu'une seule voie, devra en effet être rétabli de manière à permettre des vitesses de 75 kilomètres à l'heure, arrêt compris.

Le chemin de fer projeté de Bagdad aura, avec les lignes d'embranchement, une longueur de 2.500 kilomètres.

Chine. — *Les réclamations françaises et la réception des ministres étrangers.* — Nous annoncions, il y a quinze jours, que notre ministre à Pékin, M. Beau, refusait de remettre ses lettres de créance avant d'avoir reçu satisfaction pour certaines réclamations.

Deux édits ont été rendus par le gouvernement impérial en réponse à la demande de M. Beau.

Le premier enjoint aux fonctionnaires, en termes énergiques, de protéger les droits des chrétiens qui seront désormais mis sur le même pied que les sujets chinois. Le second révoque un certain nombre de fonctionnaires complices des Boxeurs.

M. Beau ayant ainsi obtenu satisfaction, la réception par l'empereur des ministres des puissances étrangères a eu lieu le 24 janvier, d'après les règles du protocole. La cérémonie a été des plus imposantes. Dans la salle du trône se tenaient environ trente princes et nobles. L'empereur avait à ses côtés les princes Li et Ching, ainsi que quatre de ses frères. Les discours, en réponse à la présentation des lettres de créance, ont été lus par le prince Ching, qui les recevait des mains de l'empereur.

Dans les paroles adressées au ministre allemand, il était dit que personne « n'avait pu prévoir la mort du baron Ketteler ni les événements qui se sont déroulés depuis ». Toutefois, l'empereur exprimait son contentement de voir que la colère de l'empereur d'Allemagne s'était apaisée et que ce souverain avait donné une preuve de sa bienveillance en envoyant un nouveau ministre. En réponse aux ministres de Russie et de France, il était dit que l'empereur ne doutait pas que les négociations ne fussent conduites avec la plus entière bonne foi en ce qui concerne la Mandchourie pour la Russie et les affaires commerciales pour la France.

L' « Extension » de Macao. — Sous ce titre, M. Robert de Caix révèle, dans le *Bulletin du Comité de l'Asie*, des faits intéressants en ce qui concerne les efforts que feraient les Portugais pour obtenir une extension de Macao, semblable à celle de Kongkong. Il n'est pas difficile de deviner — et M. de Caix l'établit avec une lumineuse précision — que, dans la circonstance, le Portugal n'est que l' « homme de paille » de l'Angleterre, désireuse de dominer directement ou indirectement les deux bouches du Si-kiang. C'est là une question qui touche trop nos intérêts patriotiques pour que nous ne nous en préoccupions vivement; nous comptons la reprendre prochainement, à notre tour.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La nomination de M. de Peyerimhoff.* — M. de Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat, ancien chef de cabinet de M. Laferrière, vient d'être nommé directeur du service de l'agriculture, du commerce et de la colonisation au gouvernement général de l'Algérie.

Nous sommes heureux de pouvoir adresser, en cette occasion, toutes nos félicitations à notre collaborateur et ami M. de Peyerimhoff, dont le concours sera certainement des plus précieux pour M. Revoil et des plus profitables pour la colonie.

Sud-Oranais. — *Assassinat de deux officiers français.* — MM. de Cressin et Gratien, capitaines de la légion étrangère, ont été tués à coups de fusil par des indigènes de la tribu marocaine des Oulad Abdallah, au cours d'une promenade. Ces officiers étaient partis le 19 janvier pour faire une promenade aux environs de Duveyrier, vers Djenan-ed-Dar. Ils étaient sans escorte. On ne sait ce qui advint; mais, ne voyant pas rentrer les deux capitaines, un lieutenant prit le parti d'explorer les alentours et découvrit les deux cadavres à un endroit nommé Amad-Djen-bel-Béni-Noucif, au sud de Duveyrier. Les cadavres étaient nus, avec les chevaux tués auprès. A leurs pieds, le chien du capitaine Gratien, épargné par les assassins, était resté fidèlement près des corps et a été ramené avec les cadavres.

Le capitaine Gratien a été tué de deux coups de feu, un à la cuisse et un au côté droit. Le corps était meurtri de coups de matraque. Le capitaine de Cressin avait reçu un coup de feu entre les épaules.

Le gouverneur général a aussitôt convoqué le général Caze, commandant du 19e corps, et a arrêté avec lui les mesures suivantes. Une compagnie de tirailleurs et une compagnie montée de la

légion étrangère ont été désignées pour accompagner la mission marocaine, qui a quitté Aïn-Sefra, le 24 janvier, par train spécial. On sait que le chef de cette mission Mohamed-el-Guebbas, a reçu du Sultan les pouvoirs les plus étendus pour mettre un terme aux perpétuels conflits qui surgissent dans le Sud-Ouest. Le Sultan a également donné au caïd, son représentant, des ordres formels à ce sujet et l'a investi de tous les pouvoirs nécessaires. La punition exemplaire que doit comporter l'assassinat de nos officiers sera donc exigée dans les conditions que le chef de la mission lui-même réglera au nom du Sultan.

Les assassins des capitaines Gratien et de Cressin étaient au nombre de cinq. On espère qu'ils seront bientôt connus et arrêtés.

Afrique Occidentale française. — *La mort de M. Ballay*. — M. le Dr Ballay, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, est mort le 26 janvier, à deux heures du matin, succombant à l'affection diabétique dont il souffrait depuis longtemps. Cette mort, si douloureuse pour tous ceux qui connaissaient et par conséquent qui aimaient et admiraient le Dr Ballay, est aussi une perte irréparable pour la France, qu'elle prive d'un des meilleurs et des plus dévoués ouvriers de sa puissance coloniale.

M. Roume, conseiller d'État, directeur au ministère des Colonies, a été nommé gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, en remplacement de M. Ballay.

Abyssinie. — *Le chemin de fer de Djibouti*. — L'Association des écrivains et publicistes militaires, maritimes et coloniaux français nous communique la note suivante que nous sommes heureux de reproduire :

L'Association professionnelle des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, attachant à la question du chemin de fer Djibouti-Harrar la plus haute importance, s'est réunie, le 24 janvier, pour examiner les moyens de conserver à la France la ligne reliant le port français de la côte des Somalis à Addis-Ababa et Entoto.

S'inspirant des véritables intérêts du pays, l'Association émet le vœu qu'au lieu d'avoir recours à des combinaisons financières peu pratiques et qui ne donneraient pas une satisfaction complète, M. le ministre des Affaires étrangères présente immédiatement à la Chambre un projet de loi réglant définitivement cette question en accordant à la Compagnie française une garantie d'intérêt qui lui permette de contracter l'emprunt des sommes suffisantes pour l'achèvement de la ligne Djibouti-Harrar.

L'Association décide en outre qu'elle suivra de très près cette question et se réunira prochainement pour examiner les mesures prises ou à prendre.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'émigration aux Colonies.* — La *Feuille de renseignements de l'Office colonial* vient de publier la statistique des passages accordés par l'Etat pendant l'année 1901.

Le nombre de ces passages s'est élevé à 934 contre 327 en 1900.

Si le chiffre des passages accordés a été supérieur en 1901, celui des capitaux déclarés a été plus faible : il n'a atteint que 721.000 fr. au lieu de 816.000 fr. en 1900.

Comme l'an dernier, c'est l'Indo-Chine qui a le plus grand nombre de passages collectifs, soit 170 contre 111 l'an dernier; mais, alors que les capitaux déclarés par les émigrants qui se dirigent vers l'Indo-Chine atteignaient, en 1900, 342.000 francs, ils ne sont plus cette année que de 166.000 francs.

Il y a donc eu, parmi les bénéficiaires de passages, beaucoup plus que l'année précédente, d'émigrants sans capitaux notables.

En 1900, c'est la Nouvelle-Calédonie qui venait immédiatement après l'Indo-Chine; cette année, c'est Madagascar avec 107 passages contre 70 en 1900 et 220.000 fr. de capitaux déclarés, au lieu de 140.200 fr. en 1900.

Pour la Nouvelle-Calédonie, le chiffre des passages collectifs accordé est tombé de 100 à 88 et celui des capitaux déclarés de 304.800 fr. à 262.000 fr. C'est cette colonie qui tient cependant encore la tête sous le rapport de l'importance des capitaux emportés par les émigrants.

Tel est, sommairement résumé, le mouvement de l'émigration dans nos colonies. Il convient de remarquer qu'il ne comprend que les émigrants auxquels l'État a accordé des passages et que, par conséquent, il ne représente pas l'ensemble du mouvement d'émigration vers nos colonies.

Italie. — *Mouvement commercial de la Spezzia en* 1900 [1]. — D'après la statistique douanière, le mouvement commercial de la Spezzia s'est

[1] *Moniteur officiel du Commerce.*

élevé, en 1900, à la somme de 15.999.686 lires se décomposant comme suit :

Importations	14.129.627 lires
Exportations	1.870.059
Total	15.999.686 lires

Comparativement à l'année précédente, il y a différence en moins de 798.500 lires aux importations et différence en plus de 581.406 lires aux exportations.

L'importation étrangère à la Spezzia, se compose, dans la proportion de plus de 97 %, d'une part de blé, de houille, de minerai de plomb; d'autre part, de métaux bruts et ouvrés, machines, instruments de précision pour la marine de guerre et bois pour les constructions navales. Le reste ne comprend guère que des articles que les détaillants de la place font venir exceptionnellement de l'étranger lorsqu'ils y trouvent un avantage appréciable, car, d'ordinaire, ils s'approvisionnent à Gênes et à Milan même pour nombre d'articles de fabrication étrangère.

En ce qui concerne particulièrement la France et ses possessions de l'Afrique septentrionale, le tableau ci-dessous accuse une diminution de 64.741 lires, soit un peu plus de 8 % comparativement à l'exercice précédent, mais alors il y avait la plus-value de 58 %.

Les marchandises française importées de la métropole ont été les suivantes :

Métaux ouvrés et machines	100.416 lires
Terres façonnées et cristaux	42.077
Produits chimiques, pharmaceutiques, parfumerie	32.413
Engrais chimiques	32.020
Spiritueux, boissons et huiles	30.282
Bois brut et ouvré	24.610
Tissus	6.456
Bois pour tannage	1.929
Articles divers	3.686
Total	274.884 lires

L'Algérie a introduit :

Oxyde de fer	1.188
Sacs	3.252
Minerai de plomb	44.500
Phosphates	34.800
Engrais	36.000
Total	119.740 lires

L'apport de la Tunisie a consisté uniquement en minerai de plomb pour la valeur de 388.625 lires.

Espagne. — *Le projet sur la circulation fiduciaire.* — M. Urzaiz, ministre des finances, a soumis, le 22 janvier, à la Chambre des Députés, le projet concernant la circulation fiduciaire. Il est ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Le 28 février 1902 se constituera, à la Banque d'Espagne, un Office d'émission chargé exclusivement de l'émission et de l'annulation des billets émis par la Banque.

Cet office fonctionnera en toute indépendance.

ART. 2. — Le passif dudit Office d'émission sera constitué par les billets émis. Son actif sera constitué, le 28 février, de la manière suivante :

1° Les bons du Trésor à 2 1/2 % représentant une valeur de 900 millions de pesetas, que la Banque a actuellement en portefeuille;

2° Les effets de la dette du Trésor représentant les avances sans intérêt faites par la Banque au Trésor ;

3° L'or que la Banque a actuellement ;

4° La monnaie d'argent, jusqu'à ce que soit complété le chiffre des effets du Trésor, et l'encaisse métallique affectée exclusivement à la couverture des billets émis, sans préjudice de l'obligation pour la Banque de rembourser des billets en espèces sur simple présentation.

ART. 3. — La somme de bons du Trésor que le gouvernement retirera, en en versant le montant en espèces à la Banque, constituera l'actif de l'Office d'émission.

L'Office retirera et annulera la quantité de bons du Trésor représentant cette somme.

ART. 4. — L'Office d'émission donnera des billets contre de la monnaie frappée ou inversement à quiconque le demandera, et cela sans aucune limite.

ART. 5. — L'Office d'émission créera et publiera un bulletin hebdomadaire donnant son état de situation.

ART. 6. — Les billets de la Banque auront cours légal en Espagne et dans ses possessions. Ils seront admis obligatoirement par les caisses publiques et particulières aux mêmes conditions que la monnaie métallique, sauf les stipulations contraires contenues dans l'article 7.

ART. 7. — Le gouvernement est autorisé à émettre et à négocier de la Dette d'Etat dans l'unique but de retirer et d'annuler, avec les bénéfices de cette opération, les Bons du Trésor existant à l'Office d'émission.

ARTICLE TRANSITOIRE. — Les dispositions de l'article 6 ne s'appliqueront pas aux droits de douane, dont le payement en or est ordonné par le décret du 30 novembre 1901.

II. — ASIE.

Possessions anglaises d'Asie : Birmanie[1]. — *Commerce général pendant l'exercice* 1899-1900. — Le total des importations s'est élevé à la somme de 48.697.999 roupies, soit en francs : 82.786.598, avec une diminution de près de 11 millions et demi de francs sur l'année pré-

[1] *Moniteur officiel du Commerce.* Rapports commerciaux.

cédente qui elle-même était en dégression sur l'exercice antérieur.

Comme l'année dernière, cette diminution est encore attribuée à l'accumulation des stocks non vendus, à la fin de l'exercice 1898-99, et aussi aux prix élevés des articles d'exportation sur les marchés d'Angleterre, spécialement des matières premières. D'autre part, les exportations, qui ont été de 101.874.995 roupies, soit 173.187.491 fr. pour le commerce général étranger, représentent une diminution d'environ 26.180 francs sur l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique par le nombre restreint des chargements de riz à destination de l'Europe, en conséquence de la demande extraordinaire de cette céréale pour l'Inde à cause de la famine qui y règne.

Navigation. — Cette situation a eu naturellement une répercussion sur le mouvement de la navigation dans les différents ports de la Birmanie.

Il y eut à la sortie 79 navires de moins que l'année précédente, et le tonnage subit de ce fait une diminution de 111.424 tonneaux.

Au total, les navires, à l'entrée et à la sortie, accusent une diminution de 78 unités et leur capacité, une diminution de 124 334 tonneaux; 379 vapeurs d'un tonnage total de 638.285 tonnes et 128 voiliers représentant 72.753 tonnes entrèrent dans les différents ports de Birmanie, et les vapeurs qui en sortirent furent au nombre de 387 et d'une capacité de 666.539 tonnes, auxquels s'ajoutent 101 voiliers représentant 71.980 tonnes.

En 1898-99, il entra 376 vapeurs, formant un total de 625.030 tonnes, et 150 voiliers d'une capacité de 98.918 tonnes, tandis que 428 vapeurs sortirent formant un total de 739.246 tonnes et 139 voiliers représentant 110.702 tonnes. Comme on le voit, la diminution porte surtout sur le nombre et la capacité des voiliers.

Le tableau ci-dessous donne la répartition dans le commerce général des ports de la Birmanie, pour chacune des trois dernières années écoulées, du mouvement de la navigation avec le nombre des navires et le total du tonnage qu'ils représentent.

Années	Navires	Tonnage
1897-1898	6.653	4.153.883
1898-1899	6.344	4.133.436
1899-1900	6.223	4.147.646

Les filés et tissus de coton anglais en Extrême-Orient[1]. — L'on doit enregistrer une baisse assez forte dans le commerce des filés et tissus de coton provenant du Royaume-Uni.

L'Inde Anglaise, la meilleure cliente pour les filés, a réduit ses

[1] *Bulletin Économique de l'Indo-Chine.*

achats dans une proportion notable, comparativement aux années précédentes ; elle a acheté en effet 33.619.600 livres poids (1 livre poids valant 0 kil. 453), en 1900, contre 41.308.600 en 1899 et 46.134.200 en 1898.

De même pour les Établissements des Détroits qui donnent en valeur 660.120 dollars en 1900 (le dollar vaut 2 fr. 50), contre 879.480 dollars en 1899 et 1.208.040 dollars en 1898.

La Chine, à cause des événements de l'année dernière, a fait également défaut en 1900. Ses achats, en filés anglais, ont été de 2.269.700 livres poids en 1900, alors qu'ils avaient atteint 11.344.700 livres poids en 1899, et 13.109.700 en 1898.

Si des filés nous passons aux cotonnades, nous voyons que leur tenue n'est guère plus satisfaisante pour les intérêts anglais.

L'Inde a demandé à l'Angleterre 1.818.593.800 yards (le yard est de 0m944) en 1900, alors qu'elle en avait reçu 2.319.636.500 yards en 1899 et 2.246.049.300 en 1898.

La Chine a acheté 456.195.300 yards de tissus anglais en 1900 contre 554.280.000 en 1899 et 486.331.700 yards en 1898.

La baisse a été moins forte pour les Établissements des Détroits qui ont varié en valeur de 12.328.430 dollars en 1898 à 12.093.460 dollars en 1900.

Ces diminutions ont été balancées en partie par les augmentations des ventes aux Indes Néerlandaises, aux îles Philippines et au Japon.

Pour les Indes Néerlandaises nous avons : 148.628.900 yards en 1898 et 194.342.000 yards en 1900.

Pour les Philippines, les chiffres sont dans les mêmes années de 12.106.700 yards et 89.278.200 yards.

Enfin l'importation au Japon a passé de 104.966.100 yards en 1898 à 119.470.200 yards en 1900.

III. — AFRIQUE.

Madagascar. — *Un entrepôt réel des douanes à Diégo-Suarez.* — Un entrepôt réel des douanes est accordé à la commune de Diégo-Suarez. Il est ouvert aux marchandises tarifées et aux marchandises prohibées.

Il recevra également les marchandises passibles de taxes de consommation et d'octroi de mer, telles que la nomenclature en sera établie par le gouverneur général de Madagascar et dépendances.

Les lois, ordonnances, décrets et règlements des douanes françaises sont applicables, dans toutes leurs dispositions, à l'entrepôt réel de Diégo-Suarez, sauf en ce qui concerne le délai d'entrepôt qui

est ramené de trois à deux ans et le mode de concession qui pourra avoir lieu par un traité de gré à gré entre la commune et le concessionnaire, lequel traité ne sera valable qu'après approbation par le gouverneur général et le ministre des colonies.

Cette mesure, que le rapide développement économique de Diégo-Suarez a rendue nécessaire, ne pourra que contribuer à en activer les progrès.

IV. — AMÉRIQUE.

La production et la consommation du café au Brésil et dans les autres pays du monde[1]. — La production du café dans le monde entier a été de 15.460.000 sacs de 60 kilogrammes, dont 11.500.000 au Brésil pour la période qui s'étend du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901.

Elle se répartit ainsi :

Brésil : Santos	7.900.000	sacs.
— Rio-de-Janeiro	2.900.000	—
— Bahia, Victoria et Ceara	700.000	—
Guatémala, Costa-Rica, Mexico, S. Salvador et Nicaragua	1.150.000	—
Venezuela, Colombie, Equateur et Pérou	1.050.000	—
Porto-Rico et Jamaïque	200.000	—
Haïti	450.000	—
Indes hollandaises	480.000	—
Padang et Célèbes	90.000	—
Indes britanniques, Ceylan et Manille	315.000	—
Afrique et Moka	225.000	—
Total	15.460.000	sacs.
La consommation du monde étant évaluée à	14.117.620	—
il y a donc un surplus de	1.342.380	sacs.

Les prévisions pour la même période de 1902 sont de 16.500.000 sacs, soit :

Brésil : Santos	7.750.000	sacs.
— Rio	3.750.000	—
— Bahia, Victoria, etc	750.000	—
et les autres pays	4.250.000	—
Total	16.500.000	sacs.

[1] *Mouvement Géographique.*

De ce qui précède, certaines données instructives se dégagent.

Tout d'abord une surproduction croissante et qui, en 1900, se solde par le chiffre respectable de 1.342.380 sacs ou 80 millions 542.800 kilogrammes, c'est-à-dire presque la consommation annuelle de la France.

Cette surproduction a pour conséquence immédiate une dépréciation de la marchandise, dépréciation devenue si forte que les producteurs sont à la veille de n'obtenir aucun bénéfice de leur culture. Cependant le Brésil, qui produit les quatre cinquièmes de la récolte totale, et dont le pourcentage dans cette production augmente chaque année, paraît être le seul pays producteur susceptible de supporter encore cette dépréciation, dont la limite sera d'autant plus proche que ses concurrents renonceront plus vite à la lutte. Le Brésil est le seul pays qui peut faire cette culture dans des conditions favorables à la fois sous le rapport de la main-d'œuvre et du rendement.

Le commerce des conserves de fruits en Californie [1]. — L'industrie des fruits conservés au naturel a pris aux États-Unis, depuis quelques années, un développement vraiment incroyable.

Le tableau suivant, indiquant la production des fruits conservés pendant la dernière décade, prouve l'accroissement ininterrompu de cette industrie si prospère en Californie. La caisse contient 24 boîtes de 2 livres et demie.

Années	Caisses
1890	1.495.300
1891	1.571.200
1892	1.602.370
1893	1.001.640
1894	1.528.815
1895	1.639.807
1896	1.602.446
1897	1.942.982
1898	2.085.166
1899	3.000.000
Total	17.469.726

Voici, maintenant, le tableau comparatif des expéditions de fruits conservés, par mer et par voie ferrée. La tonne de 2,000 livres équivaut à 907 kil. 185.

[1] *Revue commerciale et coloniale* de Bordeaux.

Années	Tonnes
1890	40.061
1891	32.395
1892	55.274
1893	31.626
1894	60.353
1895	41.396
1896	45.547
1897	73.4[illegible]5
1898	52.220
1899	75.240

C'est l'Angleterre qui est le plus gros acheteur européen des fruits de Californie, les tarifs protecteurs des autres Etats d'Europe étant un sérieux obstacle à l'extension de cette importation.

L'importation des fruits conservés en Angleterre a passé de 95.817 caisses en 1894 à 600.000 caisses en 1899.

V. — OCÉANIE.

L'industrie sucrière aux îles Hawaï. — Le vice-consul de France à Honolulu écrit : « A l'heure actuelle on compte dans tout le territoire hawaïen 68 compagnies sucrières dont 29 dans l'île Hawaï, 18 à Kawaï, 12 à Mani et 9 dans l'île d'Oahu. Le développement de la culture est dû au traité de réciprocité de 1876, accordant aux sucres hawaïens l'entrée libre aux États-Unis, ainsi qu'à l'immigration chinoise, qui a permis aux planteurs d'avoir une main-d'œuvre facile et à bon marché. Dans ces conditions, la production s'est élevée de 146.104 tonnes en 1891 à 225.828 tonnes en 1896 : elle a, en 1900, atteint le chiffre de 289.544 tonnes.

« Mais on estime que les lois en vigueur aux États-Unis sur le recrutement des travailleurs porteront un coup à l'industrie sucrière si les autorités fédérales n'autorisent pas les planteurs à recruter en Chine et au Japon les « coolies » nécessaires aux travaux agricoles du pays ; aussi la chambre de commerce d'Honolulu aurait l'intention de soumettre au Congrès un projet de rappel de l'*Exclusion law* en ce qui concerne l'immigration chinoise aux États-Unis. »

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Indo-Chine. — M. le *lieutenant-col. d'inf.* Guéneau de Mussy est mis à la disp. de M. le min. des col. comme chef du service géographique de l'Indo-Chine.

GÉNIE

Indo-Chine. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. le *capitaine* Duprat, en service aux trav. publics du Tonkin.

Côte d'Ivoire. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Borne, offic. d'admin. du génie en service aux trav. publics de la Côte d'Ivoire.

VÉTÉRINAIRES

Indo-Chine. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Carré et Fraimbault, vétér. en 2e en service à l'Institut bactériologique de Nha-Trang.

INTERPRÈTES

Afrique Occidentale. — Sont dés. pour servir dans le territoire milit. du Tchad :

M. Debourge, officier interprète de 3e cl. ;

M. Baudin, interprète stagiaire.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — Sont dés. pour servir au 16e rég. :

M. le *chef de bataillon* Gubiau, de l'état-major partic. ;

Au 17e rég. :

M. le *capitaine* Expert-Bezançon, de l'état-major partic.

Madagascar. — Est dés. pour servir au 13e rég. :

M. le *capitaine* Brès, de l'état-major partic.

Sénégal. — Sont dés. pour servir :

Au 1er tiraill. sén. :

MM. les *capitaines* Chevalier, du 1er rég. ; Baud, du 4e rég. ; Maillard, du 8e rég. ; Reymond, du 21e rég.

Au 3e sénég. :

M. le *chef de bataillon* Metz, du 1er tiraill. malg. ;

MM. les *capitaines* Foureix, comme adjudant-major ; Wemel, en serv. à Madagascar ;

MM. les *sous-lieutenants* Charnoz et Guinot, en serv. à Madagascar.

Afrique Occidentale. — Sont placés à l'état-major partic. des tr. de l'Afrique Occidentale :

MM. les *lieutenants* Ferrière, du 2e rég. ; Guignard, du 1er rég.

Côte d'Ivoire. — Sont dés. pour servir au bataillon de tiraill. sén. de la Côte d'Ivoire :

M. le *capitaine* Garnier ;

MM. les *lieutenants* Rivière, Abblard, Richhomme ;

M. le *sous-lieutenant* Albugues.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. l'*officier d'admin. de* 3e *cl.* Lasserre de la section des comptables est classé à la direct. d'artill. du Tonkin.

Afrique Occidentale. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. le *capitaine* Lenfant, de l'artill. col.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *médecin principal de* 1re *cl.* Delrieu est dés. pour occ. les fonct. de chef du service de santé de Cochinchine.

Nouvelle Calédonie. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Margain est dés. pour servir à l'admin. pénitent. de la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Afrique Occidentale. — Est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur :

M. Roussel, commiss. princ. de 3e cl. des tr. col., chef de cabinet du gouv. gén. ;

M. le *commissaire de* 2e *cl.* Coanet est dés. pour servir en Afrique Occidentale.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — M. *lieutenant de vaisseau* Méléart est nommé au command. de la canonnière la *Comète* dans la stat. loc. du Tonkin.

Sont dés pour embarquer :

Sur le *Lion* : MM. les *enseignes de vaisseau* Large et Chabaud ;

Sur la *Comète*, dans la stat. loc. de l'Annam-Tonkin : MM. l'*enseigne de vaisseau* Laisné ; le *médecin de* 2e *cl.* Coquin.

Sénégal. — Sont dés. pour embarquer :

Sur l'*Ardent* : M. le *lieutenant de vaisseau* Van Gaver;

MM. les *enseignes de vaisseau* Delevoye et Métin.

Congo. — Est dés. pour embarquer :

Sur l'*Alcyon* : M. le *méd. de* 2e *cl.* Marchenay.

MINISTÈRE DES COLONIES

Indo-Chine. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Benoît, admin. de 1re cl. des serv. civ. de l'Indo-Chine ;

M. Mayer, directeur à Saïgon de la banque de l'Indo-Chine ;

M. Picard, directeur des trav. publics de Cochinchine.

Sont promus dans le corps des services civils :

Au grade d'inspecteur : MM. les *admin. de* 1re *cl.* Mahé et Groleau.

Au grade d'admin. de 1re cl. : MM. les *admin. de* 2e *cl.* Le Tulle, Domergue, de Miribel, Hauser;

Au grade d'admin. de 2e cl. : MM. les *admin. de* 3e *cl.* Salabelle, Cudenet, Collard, Chéon ;

Au grade d'admin. de 3e cl. : MM. les *admin. de* 4e *cl.* Hertrich, Conrandy, Faure, Caillat, Moreau, Maspéro, Odend'hal ;

Au grade d'admin. de 4e cl. : MM. les *admin. de* 5e *cl.* Maire, Quesnel, Langillier, Lehé, Reydellet, Chomel, Bosc, Le Gallen, Cabanne de Laprade, Löfler, Guesde, Arrighi de Casanova, Mossy, Davoine.

Madagascar. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Delord, de la Société des missions évangéliques à Madagascar.

Réunion. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Dutertre Le Cocq, cons. gén. de la Réunion, maire de Saint-Denis.

Sénégal. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Marsat, maire de Dakar, cons. gén.

Dahomey. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Coqueugniot, chef du serv. des postes et télégr. au Dahomey.

Guyane. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Le Blond, prés. du cons. gén. de la Guyane.

Martinique. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :
M. du Trévou de Breffeillac, chef du service judic. de la Martinique.
Nouvelle-Calédonie — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :
M. Leconte, prés. de la Cour d'appel de Nouméa ;
M. Muller, surveillant princ. des établissem. pénitent. à la Nouvelle-Calédonie.
Établissements d'Océanie. — Est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur :
M. Gallet, gouverneur des établissements français de l'Océanie.
M. Petit, gouvern. de 3e cl. des col., chargé par intérim du gouv. des établiss. de l'Océanie, est titularisé dans ses fonct. en remplac. de M. Gallet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :
M. de Seynes, secrét. d'ambass. de 2e cl. à Londres ;
M. Berckheim, secrét. d'ambass. de 2e cl., à Bruxelles ;
M. Haggar, drogman du consulat de France, à Alexandrie ;
M. Bonfort, chancelier du consulat de France à Malaga ;
M. Ritt, consul de 1re cl., à Rio-de-Janeiro ;
M. Mérou, consul de 2e cl., à Chicago ;
M. Beloffre, consul de 1re cl., à Panama ;
M. Lavolley, vice-consul, à Kharkoff.
L'exequatur a été accordé à M. W. Ramsay-Langstaff, consul du Japon au Havre.
M. Oehlerking est nommé consul d'Allemagne à Tamatave.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Die Kolonialpolitik Frankreichs von den Anfaengen bis zur Gegenwart, par M. le Dr Alfred Zimmermann. — Berlin, 1901. Ernst Siegfried Mittler und Sohn.

Poursuivant la belle série de ses études sur les colonies des différentes nations, M. le Dr Alfred Zimmermann, dont nous avons publié ici même d'intéressants articles, retrace, dans cet ouvrage l'histoire de la naissance, du développement, de la mort et de la résurrection de notre empire colonial. Il peint à traits rapides les premières tentatives des marins dieppois et rouennais fondant, dès le XIVe siècle, des comptoirs sur les côtes de l'Afrique occidentale, nos luttes avec l'Espagne et le Portugal sous François Ier et enfin la fondation par Cartier de la première colonie qui mérite ce nom, dans la baie de Saint-Laurent au Canada. L'œuvre d'Henri IV, de Richelieu, de Colbert, la décadence sous Louis XV, la reconstitution commencée par la Restauration, continuée par la monarchie de Juillet et l'Empire, achevée par la République, tout est exposé avec méthode, précision, brièveté, clarté, impartialité.

Dans le jugement d'ensemble qu'il porte sur l'œuvre coloniale de la France, M. Zimmermann estime que, dans le passé, la création de sociétés

privilégiées, les intrigues de cour et les fantaisies des grands personnages ont exercé la plus funeste des influences. Néanmoins il serait injuste de dire que les Français furent incapables de coloniser. La persistance de la langue et des mœurs françaises au Canada, à la Louisiane, à l'île Maurice et à Haïti donne à cette assertion un démenti éclatant. Dans le présent, les Français ont su éviter la plupart des fautes anciennes et leurs gouvernements ont eu le mérite de suivre des traditions définies. Sans doute il y a encore du désordre, de l'engourdissement, de la bureaucratie, un manque d'unité entre l'élément civil et l'élément militaire, des crédits mal employés, des contradictions dans le régime économique; mais la France est dans la bonne voie. Ses colonies poursuivent une marche ascendante constante qu'il ne faudrait pas cependant entraver par des mesures douanières trop rigoureuses.

M. Zimmermann croit que l'Allemagne, dans son œuvre de colonisation, doit prendre la France pour modèle. Et c'est pourquoi il a entrepris de retracer la politique coloniale française. Il craint d'être resté inférieur à sa tâche. Ce n'est pas notre avis. Il a fait un excellent travail très complet dans sa brièveté et plein d'enseignements pour qui saura le lire. Nous sommes heureux de l'en féliciter.

H. Pasquier.

Une nouvelle Carte de l'Asie-Mineure. — Le grand éditeur allemand d'ouvrages géographiques, Ernest Vohsen (ancienne maison Dietrich Reimer), met en vente les premières feuilles d'une œuvre véritablement monumentale, la carte de l'Asie-Mineure dressée par M. Richard Kiepert, fils du célèbre Henri Kiepert, mort en 1899. J'ai sous les yeux les feuilles B. IV, A. IV et C. III qui représentent les provinces de Jozgad, Sinof et Konia. On ne saurait rien imaginer de plus complet ni de plus *clair*. L'Asie-Mineure comprendra 24 feuilles. L'éditeur compte, en cas de souscriptions suffisantes, nous donner peu à peu la Turquie d'Asie tout entière. Le professeur Martin Hartmann, bien connu de nos lecteurs, surveille la transcription de la légende.

Personne mieux que lui ne connaît cette nomenclature d'une diversité extraordinaire. L'éditeur et l'auteur n'ont épargné ni l'argent, ni le temps, ni les peines de toute sorte. Sans aucun doute, la nouvelle carte, (au 400.000e) surpassera de beaucoup tous les travaux antérieurs. Le géographe, l'historien, l'archéologue, l'homme politique, le voyageur, et tous les honnêtes gens qui s'intéressent aux affaires de Turquie en général et à celles d'Arménie en particulier seront heureux de consulter la nouvelle carte où M. Richard Kiepert a combiné une quantité incroyable de données souvent hors de la portée commune. Outre les matériaux amassés par feu son père dont il continue du reste la collaboration, interrompue par la mort, au *Formæ orbis terræ antiqui*, M. Richard Kiepert dispose de riches collections personnelles : il invite maintenant le public des deux mondes à en profiter.

Edmond Fazy.

La Sibérie économique, par Claudius Aulagnon. Préface de M. Frédéric Passy, membre de l'Institut. — 1 vol. gr. in-8°. Guillaumin et Cie, Paris, 1901.

La construction du Transsibérien et avec elle un afflux considérable de colons russes transforme radicalement les immenses territoires russo-asiatiques désignés sous le nom de Sibérie.

M. Claudius Aulagnon, qui, à titre de chargé de mission par le Minis-

tère du commerce, a séjourné longuement dans ces régions, a entrepris de nous faire connaître cette évolution économique qui, de la Sibérie considérée jusqu'ici comme terre de désolation et de mort, a fait un pays bien vivant. Après avoir fait une étude approfondie des voies et moyens de transports, l'auteur nous fait assister aux progrès surprenants de l'exportation des céréales, des beurres, des viandes, etc.; il passe en revue les autres éléments de la production du pays : forêts, chasse et pêche, mines d'or, de houille et d'autres minéraux; puis, après les chapitres consacrés aux industries de transformation et au commerce, il conclut en faisant un éloquent appel à l'initiative française qui a maintenant à jouer dans ces régions, désormais ouvertes, un rôle brillant et productif.

La *Sibérie économique*, dont la lecture est rendue facile et attrayante par des cartes et de superbes photogravures, est un livre précieux où économistes, négociants et industriels viendront puiser des renseignements difficiles à trouver ailleurs.

Le Socialisme sans doctrines, *Australie et Nouvelle-Zélande*, par A. Métin. In-8° de 281 pages. — Paris, librairie Alcan.

Sous ce titre, M. Albert Métin publie les résultats d'une enquête qu'il a poursuivie durant plusieurs mois en Australie et en Nouvelle-Zélande sur la législation sociale et ouvrière que les colonies anglaises d'Australie ont adoptée depuis une vingtaine d'années. Le caractère principal de ces institutions, c'est l'extension qui s'y manifeste du rôle de l'Etat. Dans aucun pays du monde, actuellement, nous ne dirons pas la théorie, mais la pratique de l'Etat-Providence n'a été poussée aussi loin; nulle part les expériences ont été aussi nombreuses, la foi à l'omnipotence de l'Etat dans le domaine économique aussi ardente. Quoi qu'il en soit, et en considérant la question au point de vue purement objectif, on ne saurait nier qu'il y a là tout un ensemble d'expériences qui s'imposent à l'attention de notre Europe occidentale, toute imprégnée d'idées de réformes sociales, et n'est-ce pas une bonne fortune pour nous que de pouvoir observer, dans cette sorte de laboratoire d'économie sociale et industrielle, les essais que tente librement la démocratie australienne?

L'Empire du Milieu, par Élisée et Onésime Reclus. — Un vol. in-8° de 667 pages, 3 cartes en couleur et 25 cartes dans le texte, édité chez Hachette et Cie.

La librairie Hachette continue d'éditer des ouvrages faits par les écrivains les plus compétents et mis à la portée de l'ensemble du public. Le nouveau volume sera également bien accueilli par le savant, l'homme du monde ou le collégien. Le nom seul de ses auteurs suffit à indiquer la valeur de cette monographie sur la Chine, l'une des plus complètes que nous connaissions. Renseignements géographiques, origines du peuple chinois, civilisation, commerce, puissance militaire y sont également traités, et le livre entier est d'une lecture facile et agréable. Nous regretterons cependant que les auteurs aient cru devoir trop fréquemment nous faire connaître leurs opinions politiques ou religieuses : la question est importante et délicate quand il s'agit du protectorat catholique qui est le privilège de la France.

Ajoutons enfin que le livre a été édité avec grand soin et avec une réelle élégance.

J. P.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Empire colonial de la France. — Indo-Chine, par GERVAIS-COURTELLEMONT, VANDELET, etc., de la collection Courtellemont. Un vol. in-4° de 200 pages, avec gravures. Paris, librairies Firmin-Didot et A. Challamel.

Les Boxeurs, par le baron D'ANTHOUARD. Un vol. in-16, accompagné de 22 gravures et de plans. Paris, 1902, librairie Plon, 4 fr..

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Annales des sciences politiques (*janv.*). E. BOUTMY : Les Etats-Unis et l'impérialisme. — P. DE LAVELEYE : Les entreprises belges à l'étranger.

Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan (*janv.*). L'essai de traction électrique sur les lignes de la Valteline. — Mouvement commercial et de la navigation du port de Gênes en 1900.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*janv.*). Lt-Col VIDAL : Souvenirs de la guerre de Chine. — ROBERT DE CAIX : La question du Siam. — XIENG-LA : Le Mékong, voie de pénétration. — R. C. : L'extension de Macao.

France de demain (15 *janv.*). JEAN LIONNET : Lettre d'un planteur de bananes.

Moniteur industriel (18 *janv.*). Le Brésil économique et financier.

Quinzaine (16 *janv.*). DAUPHIN MEUNIER : La mort de Toussaint-Louverture, d'après des documents inédits.

Réforme économique (19 *janv.*). D. AUBRY : Le tarif douanier allemand et les pays étrangers. — P. VERGNE : L'industrie cotonnière anglaise en 1901.

Revue Bleue (18 *janv.*). GASTON DONNET : Au Cambodge. — (25 *janv.*). ARTHUR LYNCH : Silhouettes d'officiers boers.

Revue Canadienne (*janv.*). A. LEGLANEUR : La marche ascendante des nations protestantes. — LAFLAMME : Les Canadiens aux Etats-Unis.

Revue du Cercle militaire (18 *janv.*). Capit. PAINVIN : Voyage du ministre de la guerre russe au Turkestan. — (25 *janv.*). Lt-Col FROCARD : Le rapport sur le budget de la marine pour 1902.

Revue commerciale de Bordeaux (17 *janv.*). P. CALMENA D'ALMEIDA : Le nouveau décret sur le commandement des navires de commerce.

Revue d'Europe (*janv.*). R. HENRY : L'Italie, l'Autriche-Hongrie et l'alliance franco-russe. — GASTON BORDAT : Souvenirs de Perse. — Général TÜRR : A travers l'Europe.

Revue générale des Sciences (15 *janv.*). L. MASCART : Le câble sous-marin Tourane-Amoy. — HENRI DEHÉRAIN : Revue annuelle de géographie et d'exploration.

Revue d'histoire diplomatique (*janv.*). LUIGI KRAUSS : L'évolution du pangermanisme au XIXe siècle et la diplomatie. — Comte BAGUENAULT DE PUCHESSE : La neutralité belge pendant la guerre de 1870-71.

Revue de Madagascar (10 *janv.*). A. GRANDIDIER : Histoire de la découverte de l'île de Madagascar par les Portugais.

Revue scientifique (18 *janv.*). POINCARÉ : La télégraphie sans fil.

Revue Tunisienne (*janv.*). *** : Notes sur les tribus de la régence.

Science sociale (*janv.*). PAUL BUREAU : L'organisation syndicale ouvrière.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues belges.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*janv.*). H. BUTTGENBACH : Le nord-ouest du Mexique. — L'esclavage dans l'Afrique orientale allemande.

Mouvement géographique (19 *janv.*). Le budget de l'Etat du Congo pour 1902. — Le chemin de fer de Konieh à Bagdad.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ANGLETERRE ET LE CONGO

CONCESSIONNAIRES FRANÇAIS — NÉGOCIANTS BRITANNIQUES

Voilà un peu plus de dix-huit mois que, pour la première fois, quelques organes de la presse d'outre-Manche se firent les échos de prétendus abus dont auraient souffert, au Congo, certains intérêts britanniques. De quoi donc s'agissait-il à ce moment-là? Un ou deux négociants anglais alléguaient que les nouvelles sociétés concessionnaires françaises émettaient la prétention de les empêcher de continuer leur *ancien* commerce; ils ajoutaient qu'elles avaient molesté leurs traitants indigènes auxquels on s'était même permis de voler leurs produits. En admettant que les faits eussent été exacts, il n'y avait là que des cas isolés; et puisque n'étaient alors en cause que des *intérêts particuliers*, notre presse coloniale fit remarquer qu'il y avait des tribunaux aussi bien au Gabon qu'en Europe, et qu'il importait aux intéressés de porter leurs doléances devant la justice locale, seule compétente et mieux placée qu'aucun autre représentant de la puissance publique pour apprécier — après enquête — la valeur des faits allégués et des conséquences juridiques qui pouvaient en découler.

Depuis lors, la question s'est considérablement étendue. Les réclamations anglaises ayant échoué devant la justice du Gabon, en première instance et en appel, les intéressés ne se tiennent pas pour battus, et avec habileté, ils entretiennent en Angleterre une agitation dont le but est maintenant de mettre en cause l'Acte de Berlin de 1885 dont le régime des conces-

sions, que la France a établi en 1899, pour mettre en valeur ses possessions congolaises, constituerait (c'est du moins leur thèse) une violation flagrante et permanente. La presse anglaise continue à donner avec ensemble; dix chambres de commerce de la Grande-Bretagne ont sollicité le gouvernement d'Edouard VII d'intervenir auprès du nôtre; on veut agiter les chancelleries. Qu'y a-t-il donc au fond de tout cela? Pas grand'chose de sérieux, on va le voir; et une réponse énergique de notre ministre des Affaires étrangères mettrait vite fin à tout ce bruit.

I

LA QUESTION DE DROIT

On sait dans quelles circonstances fut convoquée le 15 novembre 1884, par l'Association Internationale Africaine, la conférence internationale dont les travaux aboutirent à la signature de l'Acte de Berlin du 26 février 1885.

Le prince de Bismarck suivait avec attention les explorations françaises et étrangères dirigées vers le centre de l'Afrique; hostile, pour son pays, à toute dépense de cette nature, il désirait lui réserver néanmoins le bénéfice des sacrifices d'autrui. De son côté, l'Angleterre jalousait notre force expansive dans cette partie du monde et elle avait un intérêt considérable à nous entraver dans notre œuvre de pénétration, par l'hinterland du Gabon, vers le Congo supérieur. L'activité de Brazza et de ses collaborateurs gênait Stanley passé au service de l'Association Internationale Africaine. La reconnaissance diplomatique de l'Etat Indépendant du Congo sous l'autorité d'un monarque qui ne portait ombrage à personne — à ce moment-là du moins — est donc née de cet ensemble de circonstances.

Il a plu à l'Angleterre de rendre cet Etat très étendu à notre détriment, pour arrêter notre propre expansion dans l'Afrique équatoriale. On verra, plus loin, que les prévisions britanniques se sont trouvées erronées; l'Angleterre maintenant prétend que l'inoffensif (elle le pensait alors) Léopold II l' « a trompée ».

Quoi qu'il en soit — on ne doit pas se le dissimuler — l'Acte de Berlin a constitué une grave défaite pour notre diplomatie qui, moins consciente qu'aujourd'hui de la valeur des choses d'outre-mer, fit, en matière territoriale (par ignorance d'a-

bord) et en matière commerciale (par incompétence ensuite), toutes les concessions qu'on lui demanda, en se laissant couvrir de fleurs. C'est, d'ailleurs, un peu le même reproche qu'on peut lui adresser à l'occasion des traités franco-anglais du 5 août 1890 et du 14 juin 1898.

Au surplus, il serait facile de montrer comment l'Angleterre entend la *liberté commerciale* et le *libre parcours*. On sait de quelle façon la Royal Niger Company appliqua ces deux libertés dans le Bas-Niger soumis, par l'Acte de Berlin, au même régime que le bassin conventionnel du Congo. L'échec de la mission Mizon et la saisie de son bateau, le *Sergent-Malamine*, attestèrent que l'entrée du fleuve était bien gardée et qu'il en cuirait à tout venant qui aurait la témérité de s'y aventurer. On répondra sans doute que, la Grande-Bretagne ayant fini par accepter un arbitrage au sujet de l'indemnité qui nous était due pour le dommage causé à nos compatriotes, cet incident a reçu la solution que comportait le fameux *Acte*, et que, à l'occasion de nos démêlés congolais avec l'Angleterre, nous devons suivre la même voie. Il convient de remarquer deux choses : le simple accès du Bas-Niger est demeuré radicalement interdit à tout le monde, tant qu'a vécu la Royal Niger Company, et ce, malgré les stipulations formelles de l'Acte de Berlin ; depuis la réunion de ses domaines de la Couronne, on n'ignore pas ce qui s'est passé : le pays ayant été *anglicisé* et *organisé* par la Compagnie à charte, aujourd'hui disparue, nos rivaux savent qu'ils n'ont plus rien à craindre des influences étrangères ; or il n'en est certes pas de même de notre Congo ; de plus, la querelle, que nous cherche aujourd'hui Albion, est, *dans son origine*, d'ordre privé ; il n'y avait pas de tribunaux de droit commun pour juger le cas du *Sergent-Malamine* ; au contraire, ainsi qu'on le verra plus loin, les deux maisons anglaises, qui se prétendent lésées par le régime de nos concessions congolaises, se sont adressées à nos tribunaux de Loango et de Libreville, dont elles ont accepté la juridiction. Elles ont vu repousser leurs prétentions assurément excessives ; il y a donc chose jugée ; le débat est clos et l'on devrait n'en plus parler.

Comment donc les divers signataires de l'Acte de Berlin — et notre pays plus spécialement — ont-ils pu comprendre celles de ses stipulations qui avaient trait à la liberté commerciale dans le bassin conventionnel du Congo ?

Comment, en fait et dans la pratique, les a-t-on interprétées ?

Du côté de la Grande-Bretagne, on sait à quoi s'en tenir. Elle se réclame — tout au moins pour les colonies autres que la plupart des siennes propres — des grands principes de liberté commerciale et d'égalité douanière, feignant d'ignorer que ses plus grandes possessions d'outre-mer (Canada, Australie, etc.) sont devenues protectionnistes. Notons que, si elle a *toléré* ce protectionnisme, c'est uniquement parce qu'elle ne veut pas que nos marchandises — de meilleur goût que les siennes — puissent pénétrer facilement au Canada et ailleurs, où elles seraient sûres de trouver de nombreux consommateurs assez aisés pour les acquérir et assez civilisés pour en apprécier la supériorité. Au contraire, dans les pays neufs, au Continent noir notamment, l'industrie anglaise est supérieure à toute autre : « Admirablement outillée, on l'a dit, pour fabriquer à bon compte la pacotille qui s'y écoule, l'unité de traitement est suffisante pour lui assurer une suprématie jusqu'ici incontestée pour les cotonnades et certains autres produits. » C'est, d'ailleurs, en ne perdant jamais de vue cet objectif, que les diplomates anglais — plus instruits que les nôtres — ont obtenu, dans notre Côte d'Ivoire et notre Dahomey, l'égalité douanière insérée dans la fâcheuse convention du 14 juin 1898, en échange de « larges étendues de sable », suivant l'aveu, dépouillé d'artifice, de lord Salisbury. On conçoit donc qu'elle désire pouvoir trafiquer au Congo, aussi largement qu'ailleurs, aux frais des nations conquérantes qui auraient fait ainsi un marché de dupes, si elles ne pouvaient pas *coloniser* par des procédés différents et dans un but autre que celui d'ouvrir de nouveaux marchés aux marchands anglais.

Au regard des autres puissances, et notamment de la France et aussi du nouvel État Indépendant du Congo, la conception ne pouvait être que toute différente, et elle le fut, en effet, puisque le Congrès de Berlin déclarait que désormais nul ne pourrait se réclamer d'une possession coloniale sans une occupation effective et sans l'observation des règles rigoureuses qu'elle posait. Cette stricte observation devait avoir pour effet de rendre la puissance, qui s'y conformait, incontestablement propriétaire avec tous les droits qui découlent de cette qualité, et de fait, ces puissances se sont toujours comportées comme pleines propriétaires, sous la double réserve du libre parcours sur les

fleuves et rivières et de la liberté commerciale, c'est-à-dire de la faculté à tout venant de vendre sa marchandise s'il avait un acheteur qui voulût bien et qui pût effectivement la lui payer *au moyen de valeurs lui appartenant en propre* et non pas prises tantôt ici, tantôt là.

Le domaine de l'État se décompose en deux parties : le domaine *public* (fleuves, etc., imprescriptible et inaliénable; le domaine *privé* dont l'État, comme tout propriétaire, peut disposer envers qui bon lui semble. Au Congo, ce droit de propriété est tellement bien établi, au profit de la France, que les maisons anglaises elles-mêmes, qui réclament aujourd'hui contre l'usage — abusif suivant elles — que nous en aurions fait, que les dites maisons J. H. et Cie, et H. et C., ont demandé à l'Administration locale, les 8 mai 1900 et 27 avril 1901, et obtenu, les 16 octobre 1900 et 28 mai 1901, des terrains qui leur ont été concédés *en toute propriété*, pour des surfaces, petites relativement, bien entendu. Ne serait-ce pas là, s'il en était besoin, la reconnaissance, par ces protestataires, du droit certain de l'État français de disposer, céder, affermer tout ou partie de son domaine privé colonial, sans que personne soit fondé à prétendre que de pareils actes de cession constituent une violation permanente de l'Acte de Berlin? S'est-on avisé de protester contre les ordonnances du souverain de l'État Indépendant du Congo fermant complètement certaines parties de son domaine et prohibant la chasse à l'éléphant sur d'immenses territoires? De même, quand furent publiés officiellement les décrets de février et mars 1899 organisant le régime foncier du Congo français et posant les règles (art. 2 et 6 du décret du 28 mars 1899) strictes sans l'observation desquelles personne (blancs comme indigènes) ne pourrait se livrer à des exploitations *forestières*, et, par conséquent, recueillir du caoutchouc, est-ce que l'Angleterre a protesté? Nullement. Elle n'a jamais vu, jusqu'ici, dans les ordonnances de Léopold II et dans les décrets présidentiels précités que l'exercice normal, régulier des droits découlant de la propriété. M. Eug. Étienne qualifiait spirituellement, il y a peu de temps, les protestations britanniques comme il suit : « Leurs doléances rappellent celles de certains chasseurs qui trouvent intolérables que le propriétaire fasse, un beau jour, garder ses territoires où ils avaient pris l'habitude de tirer en toute liberté le poil et la

plume. Chez nous, ces chasseurs se contentent d'être de mauvaise humeur; ils ne font pas de procès au propriétaire. »

Serrons la question de plus près encore.

Notre droit de propriété sera reconnu; on accordera que, en fait, le libre parcours sur les rivières du Congo est entier. Mais on s'empressera d'ajouter que le commerce indépendant n'en peut rien faire, puisque, en échange des marchandises qu'il offre aux indigènes, ceux-ci ne peuvent lui livrer que le caoutchouc de la forêt et que ce caoutchouc est précisément revendiqué par les concessionnaires du sol.

A la date du 30 septembre 1901, la chambre de commerce de Liverpool a, sur ce point, présenté au gouvernement d'Édouard VII une supplique divisée en onze (!!!) points, demandant qu'il fût fait une enquête sur la légalité des concessions au Congo français et qu'un remède énergique fût apporté à la situation signalée, s'il était prouvé que ces concessions sont contraires aux Actes de Berlin et de Bruxelles. Dans son exposé, la chambre de commerce est cependant obligée de reconnaître que les indigènes peuvent acheter les marchandises anglaises contre espèces et que personne ne s'y oppose; mais elle explique que l'usage du numéraire n'étant pas général au Congo français, l'indigène, qui veut acheter une pacotille quelconque au négociant indépendant, doit, pour se procurer du numéraire, vendre préalablement ses produits aux concessionnaires qui le payent en espèces à prix débattus. Autrement dit, et pour parler un langage clairement colonial, les Anglais avouent bien qu'ils peuvent tout de même vendre aux indigènes des marchandises (sur lesquelles, en somme, ils font un premier bénéfice); mais ils se plaignent de ne pas pouvoir en réaliser aussi sur les produits. C'est fort regrettable pour eux, assurément; mais où y a-t-il donc, là, violation d'un droit, puisqu'il leur est loisible d'écouler leurs marchandises?

Quand on traite des questions relatives au commerce africain, on omet souvent de dire ce qu'il est, comment on s'y livre, au moyen de quels procédés, à l'aide de quels auxiliaires. Il faudrait pourtant bien s'entendre une bonne fois.

Distinguons, d'abord, le commerce contre espèces du *troc* proprement dit ou échange direct des marchandises contre des produits naturels. Le premier est, en droit, possible partout au Congo : la chambre de commerce de Liverpool l'avoue elle-

même ; mais elle ajoute que l'usage du numéraire n'étant pas général dans le pays, les trafiquants éprouvent des difficultés pour le paiement, puisque leurs acheteurs indigènes sont obligés, pour avoir de l'argent, d'aller porter leurs produits chez le concessionnaire (qui les paye d'ailleurs) sur le domaine duquel ils ont été récoltés.

Où a-t-on jamais vu que des difficultés de paiement de cette nature constituent un monopole insupportable?

Pour qu'il y ait *monopole de commerce*, il faudrait que PERSONNE, en dehors du concessionnaire local, ne puisse vendre quoi que ce soit aux indigènes d'une région concédée. Or, il n'en est pas ainsi. En réalité, le prix payé aux indigènes, pour le caoutchouc qu'ils apportent aux sociétés concessionnaires, représente leur salaire, c'est-à-dire l'équivalence de leur travail de cueillette, les produits, en eux-mêmes, n'appartenant, ne pouvant appartenir qu'aux possesseurs du sol : l'État français jadis, et, maintenant, les concessionnaires qu'il s'est substitués pour la mise en valeur du pays.

Il y a, dans toute l'Afrique, deux autres façons de commercer. Nous venons d'esquisser la première qu'on dénomme souvent les *affaires en boutique*. La seconde comprend le négoce par l'entremise des *traitants* (qui sont des indigènes généralement) ; la troisième a lieu avec les *caravanes*. Tantôt les *traitants* font le négoce pour leur propre compte : en ce cas, ils viennent prendre, souvent à crédit, un assortiment dans les comptoirs européens et vont l'écouler dans l'intérieur du pays, provoquant la consommation au cœur même des villages dont les habitants ne peuvent, presque toujours, payer qu'en nature, c'est-à-dire en produits naturels. Au nom de ce genre de traitants, personne n'a rien à réclamer; nul n'est qualifié pour cela; ils sont nos propres sujets et n'ont qu'à obéir à nos lois, à nos ordres, à nos volontés. Ils doivent donc, si les produits que leur cèdent leurs clients viennent des terres concédées, les livrer aux concessionnaires dans des conditions équivalentes à celles qui seraient directement faites par les indigènes eux-mêmes. Tantôt, au contraire, les *traitants* ne sont que les commis, intéressés ou non, de comptoirs européens, pour le compte desquels ils opèrent et qui les envoient aujourd'hui ici, là demain. Mais ces promenades de simples colporteurs ne peuvent pas être considérées comme créant sur le sol un droit quel-

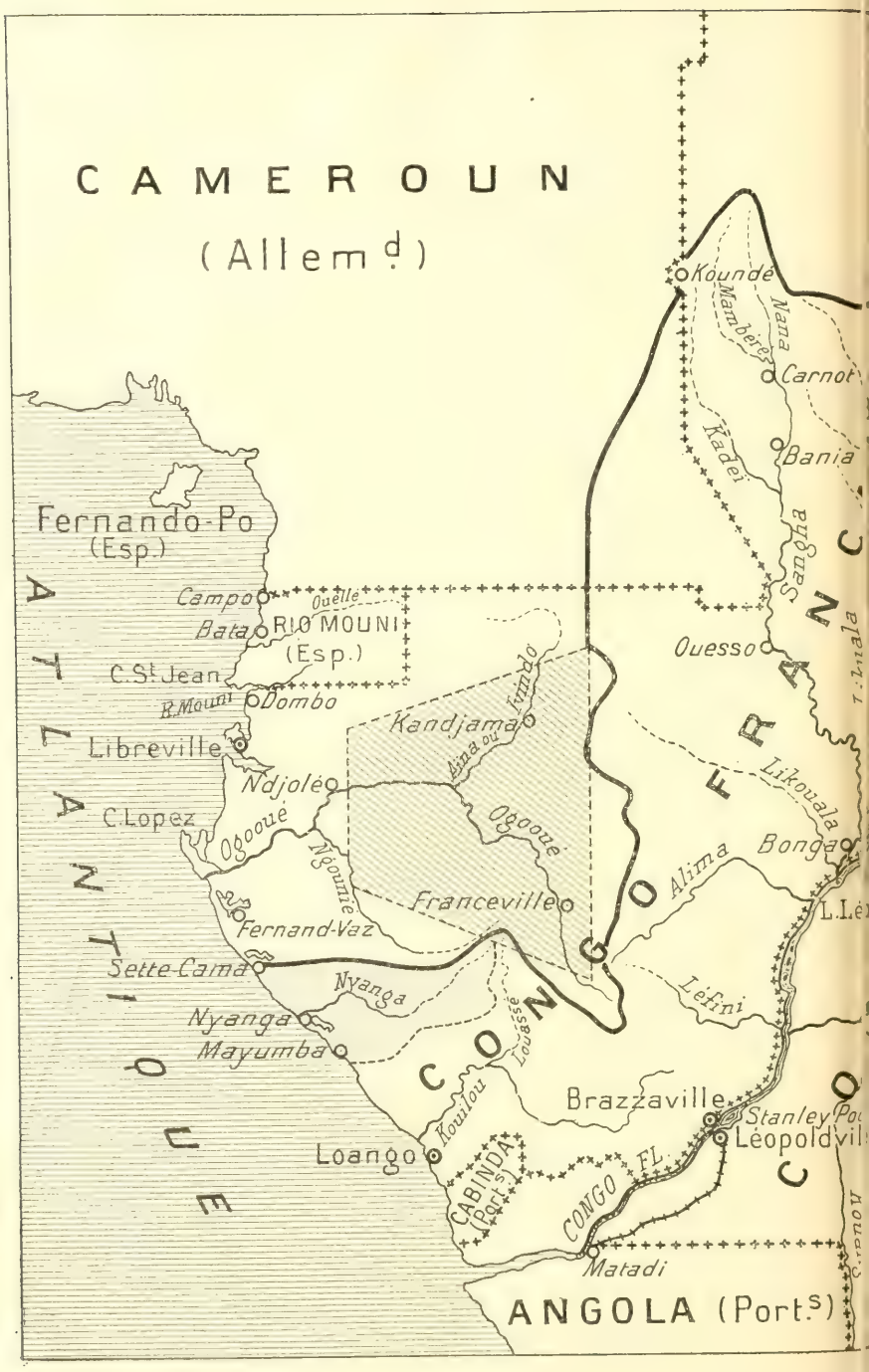
CAMEROUN
(Allem.d)
Kounde
Mambéré
Nana
Carnot
Bania
Kadei
Sangha
Fernando-Po
(Esp.)
Campo
Ouelle
Bata
RIO MOUNI
(Esp.)
C.St Jean
B.Mouni
Dombo
Ouesso
Kandjama
Lima ou Kundo
Libreville
Ndjolé
C.Lopez
Ogooué
Likouala
Bonga
Alima
Ngounié
Franceville
Fernand-Vaz
Sette-Cama
Nyanga
Léfini
Nyanga
Mayumba
Louéssé
Kouilou
Brazzaville
Stanley Pool
Léopoldville
Loango
CABINDA
(Port.s)
CONGO FL.
Matadi
ANGOLA (Port.s)
ATLANTIQUE
CONGO FRANÇ.
CONGO

HAUT - OUBANGUI
Bouko
Babado
Kémo
Kouango
Kotto
Bali
Chinko
Ouarra
Bokou
Kouango
Mobaye
Sémio
M'Bomou
Abiras
Ouellé R.
R.
CONGO FL.
B E L G E
Loukenjé
CONGO FRANÇAIS
Légende
Limite du bassin conventionnel du Congo, en ce qui concerne la France.
Vergnes, Lindeboom et Cie et Delignan
Sté comm.le ind.lle et agricole du Haut-Ogooué
Échelle
0 100 200 300 400 500 Kil.
D'après la Carte de la Dépêche Coloniale.

conque à ceux qui s'y livrent — pas plus en Afrique qu'en Europe. Si donc, comme on l'a fait remarquer, les indigènes vont piller — sans autorisation — le domaine d'une société concessionnaire, celle-ci est fondée à faire arrêter, comme recéleurs, les *traitants* qui cherchent à profiter de ces vols. Ce sont là des règles de droit commun reconnues par tous les peuples civilisés. Nous ne disons pas autre chose en réponse aux doléances anglaises.

Quant au négoce avec les *caravanes*, il est moins usité au Congo — pays de forêts — qu'au Soudan et régions limitrophes, d'aspect découvert et de communications plus faciles. Mais le raisonnement serait le même, si les produits transportés ne provenaient pas des réserves indigènes.

En résumé, sur ce point de droit, comment se pose la question? L'État français, comme propriétaire de son domaine privé colonial, a-t-il eu le droit d'en céder l'usage ou la propriété à des tiers? Oui, incontestablement. Ceux-ci sont-ils fondés, payant des redevances élevées, à défendre qu'on touche, sans leur permission, aux produits de leur sol? Oui, également. Défendent-ils aux commerçants indépendants de vendre des marchandises aux indigènes? Non. Est-ce parce que la monnaie est encore rare au Congo, qu'il y a là une atteinte à la liberté commerciale et la constitution d'un monopole de commerce? Pas davantage. Alors que veut-on de plus? C'est une mauvaise querelle. Toutefois, si le droit est certain, les faits ne sont pas moins favorables; on va le voir. Juridiquement, la France et l'État Indépendant du Congo sont, à l'égard du point qui nous occupe, logés, comme on dit, à la même enseigne. La situation est identique pour les deux pays. Or je ne sache pas que, depuis plus de dix ans que le souverain de l'État Indépendant du Congo a concédé de vastes territoires à un certain nombre de sociétés belges, l'Angleterre lui ait notifié des représentations officielles et l'ait mis en demeure de ne plus violer l'Acte de Berlin, en entravant la liberté commerciale et en constituant de véritables monopoles. Que nous veut-on donc aujourd'hui à nous-mêmes? Voici la vérité.

Tant que les négociants de Liverpool et de Manchester ont pensé que les Belges seraient, pour leurs usines, de bons clients, d'utiles acheteurs, ils se sont tus; l'argent belge était le bien venu. Mais la Belgique s'est graduellement outillée en vue de

pouvoir fournir son nouveau marché colonial, le Congo, et les statistiques apprennent que, à l'heure actuelle, la presque totalité des marchandises, débarquant à Matadi, viennent de Belgique et non plus d'Angleterre[1]. Elles font voir aussi que le Congo belge apparaît, de plus en plus, comme un centre de fourniture pour les produits exotiques dont le besoin se faisait impérieusement sentir en Belgique[2]. Le marché d'Anvers est devenu un concurrent pour Londres et Liverpool[3] qui voient, avec un vif dépit, les gros acheteurs Russes, Américains, Alle-

---

[1] État Indépendant du Congo (*commerce spécial*).

Années	Importations	Exportations
1893	9.175.103 35	6.206.134 68
1896	15.227.776 44	12.389.599 85
1897	22.181.462 49	15.146.976 32
1898	23.084.446 65	22.163.481 86
1899	22.325.846 71	36.067.959 25
1900	24.724.108 91	47.377.401 32

En 1900, le mouvement commercial a donc été de 72.101.810 fr. 24, en augmentation de plus de 17 millions sur l'exercice 1899.

Dans les 24.724.108 fr. 91 de marchandises importées d'Europe en 1900, voici la part respective des pays de provenance :

Belgique	17.270.183 72
Angleterre	2.959.690 69
Hollande	1.507.490 33
Divers	2.986.843 97

[2] Voici la répartition, par pays de destination, des exportations du Congo belge en 1900 :

Belgique	42.694.998 14	47.377.401 32
Hollande	2.601.617 22	
Angleterre (!!!)	270.090 74	
Autres pays	1.810.695 22	

Sur ce chiffre total, le caoutchouc entre pour	5.316.334 kil.	39.874 005 fr.
— l'ivoire	262.665 —	5.253.300 —
— les produits oléagineux	4.884.882 —	1.318.810 —
— articles divers		1.980.786 —
		47.377.401 fr.

[3] Le caoutchouc, importé à Anvers, a été :

en 1893	de	167.193 kilogr.
— 1900	—	5.698.035 —
— 1901	—	5.849.202 —

Il serait trop long de donner, ici, les importations de ce produit sur les divers marchés du monde ; bornons-nous aux indications suivantes :

	1893	1900
Liverpool	11.445.000 kilogr.	17.831.000 kilogr.
Anvers	167.193 —	5.698.000 — (transit non déduit)

En 1893, il avait été traité, sur les divers marchés du monde, pour 30 millions de kilogr. de caoutchouc, sur lesquels l'Angleterre avait fait environ 13 millions 1/2, soit bien près de la moitié. En 1900, on estime le chiffre total traité à 51 millions de kilogr. sur lesquels l'Angleterre a fait seulement 18 millions, soit, sensiblement, moins des 2/5.

mands, etc., etc. du monde entier fréquenter de plus en plus assidûment le marché belge ; jadis, ils s'arrêtaient en Angleterre et ne cherchaient pas ailleurs.

Aussi l'Angleterre s'inquiète et elle cherche à détruire ce qui la gêne. Mais comme, depuis quinze ans, elle n'a rien dit sur ce qui se passait au Congo belge ; comme elle n'a jamais officiellement protesté contre les nombreuses sociétés à monopole organisées dans ce pays par Léopold II, non plus que contre les prétendues atteintes portées à la liberté commerciale stipulée dans l'Acte de Berlin, elle s'efforce aujourd'hui de saisir habilement l'occasion du nouveau régime inauguré, en 1899, au Congo français, pour ouvrir la question de principe, en la faisant sortir de l'étroite limite d'intérêts particuliers qui ont, au surplus, refusé les compensations pécuniaires qui leur ont été offertes, sans qu'elles eussent été dues, ne l'oublions pas. Ce que cherche l'Angleterre, c'est le bouleversement complet de l'œuvre remarquable de Léopold II au Congo belge ; ce qu'elle veut aussi éviter, c'est le développement économique de nos possessions congolaises dans lesquelles on s'est arrangé pour ne pas lui laisser prendre la part du lion.

Les détracteurs systématiques de l'œuvre entreprise par l'honorable M. Guillain disent qu'un pareil résultat est bien mince, si on le compare aux 50 millions qui représentent approximativement le capital des quarante-cinq sociétés concessionnaires françaises. Ils nous semblent oublier deux choses : la première, c'est que, en semblable matière, les années de début sont employées à s'organiser (constructions et établissements divers) et à se mettre en train, le mouvement économique ne pouvant s'accentuer qu'après plusieurs années, ainsi que nous l'avons ci-dessus démontré ; la seconde, c'est que, précisément à cause de cette période de préparation, un certain nombre de ces sociétés — et non des moins importantes ni des plus mal menées — n'ont pas encore fait verser l'intégralité du capital souscrit, dont le solde à appeler servira, cela va de soi, à l'accroissement des échanges, quand le moment sera venu. Il est donc trop tôt pour parler ironiquement de la « minime augmentation du commerce général de près de 10 millions par rapport aux 50 millions souscrits, pour la mise en valeur du Congo ».

On sait que le système des concessions du Congo français a eu pour but de faire sortir cette colonie de l'apathie économique qui

l'étiolait[1] (malgré le régime du libre commerce), et aussi d'éviter le ravage progressif des parties voisines de la mer ou des possessions étrangères, sans le moindre profit pour la colonisation, c'est-à-dire pour la mise en valeur du pays. On voulut, à la fin, mettre un terme à ce que M. Eug. Etienne a si justement appelé la *ràfle* et organiser méthodiquement d'immenses et riches contrées, inexplorées ou mal exploitées. En fait, le gouvernement français doit se féliciter de sa tentative dont le résultat le plus immédiat a été de doubler, en deux ans, le mouvement commercial du pays (10 millions en 1898, 13 millions en 1899, près de 19 millions en 1900)[2].

La mise en valeur de notre colonie ne fait, en somme, que de commencer. On en est aux semailles ; la récolte ne peut pas venir plus vite que dans l'État Indépendant du Congo où le succès, qui émerveille tant, n'est apparu qu'après dix ans d'efforts persévérants.

Aussi, l'on peut être assuré qu'il y a là-bas, aussi bien dans les possessions congolaises de Léopold II que dans les nôtres, des centaines de millions engagés qui ne sont nullement disposés à se laisser sacrifier.

II

LA CHOSE JUGÉE

Puisqu'il convient à certains groupements de la Grande-Bretagne d'essayer de mettre en mouvement les chancelleries européennes, à l'occasion d'intérêts particuliers qui se trouve-

---

[1] *Quest. Diplom. et Col.* (15 novembre 1901, t. XII, p. 599), voir les chiffres que nous citons dans l'article intitulé : *Le Congo français. Une Expérience coloniale.*

[2] Mouvement commercial du Congo français, en 1900. Importations 10.554.863 fr. Exportations 7.539.515 fr. = 18.094.378 fr. L'excédent des *importations* sur les *exportations* s'explique naturellement par cette considération qu'un pays qui s'organise, a, au début, besoin de l'outillage économique, qui lui manque et qu'il doit prendre en Europe. C'est le cas pour notre Congo, depuis le régime inauguré en 1899 ; au surplus, les chiffres relatifs au Congo belge (V. ci-dessus, p. 203, note 1) prouvent surabondamment ce que nous disons.

Provenance des importations (1900)		Destination des exportations (1900)
France.....	4.878.542 fr.	2.609.828 fr.
Angleterre...	3.025.187 —	1.714.000 —
Allemagne...	1.119.910 —	600.000 —
Belgique.....	730.000 — etc., etc.	1.800.000 —

En 1899, le commerce du Congo français n'était que de 13 millions ; d'une année à l'autre, il y a donc un gain de plus de 5 millions, soit 38 % ; c'est appréciable et le régime des concessions a du bon.

raient lésés depuis la création des sociétés concessionnaires de notre Congo, lesquelles, à les entendre, se réclameraient de droits plus étendus que ceux autorisés par l'Acte de Berlin, analysons rapidement les deux cas soumis à notre justice locale et voyons comment celle-ci les a solutionnés. L'un regarde la Société du Haut-Ogooué, dont le domaine est situé en dehors des limites du bassin conventionnel du Congo et échappe, par conséquent, en tout et pour tout, aux stipulations de l'Acte de Berlin, quelle qu'en soit la valeur; l'autre intéresse la Compagnie française du Congo Occidental, et a donné lieu à l'interprétation judiciaire du fameux *Acte* par rapport aux décrets de février-mars 1899 qui ont organisé le régime foncier et forestier de notre colonie du Congo.

Voici les faits :

Première espèce. — La Société du Haut-Ogooué (*S. H. O.*), s'appuyant sur les termes de sa concession du 17 novembre 1893, avait protesté contre l'envahissement de son domaine par les traitants au service de MM. J. H. et Cie. Ceux-ci arguèrent d'une occupation antérieure, remontant à 1884, oubliant que le propriétaire peut toujours expulser de chez lui quiconque usurpe indûment son bien. Le litige fut porté devant la justice. Après des débats complets, le tribunal de Libreville rendit un jugement (27 mars 1901) qui, consacrant pleinement les droits de la *S. H. O.*, intima à MM. J. H. et Cie d'avoir à déguerpir de son domaine et les condamna à des dommages-intérêts. Ceux-ci firent appel; mais, là encore, ils échouèrent malgré des efforts désespérés. La Cour d'appel de Libreville (24 octobre 1901) rendit un arrêt, plus fortement motivé encore que la sentence des premiers juges, dans lequel elle constate : 1° que la concession de la *S. H. O.*, dont l'origine remonte au décret du 17 novembre 1893, stipule la libre disposition en jouissance pleine et entière, pendant trente années, du domaine concédé en vue d'une exploitation commerciale, agricole et industrielle; 2° que l'occupation antérieure et remontant à 1884, dont se prévalent J. H. et Cie, ne peut avoir aucune portée, de quelque nature qu'elle soit, le bassin supérieur de l'Ogooué ayant été, d'ailleurs, fermé au commerce jusqu'à N'Djolé, par un arrêté local du 3 mai 1883; que, s'il est vrai que cet arrêté fut postérieurement modifié, il a été, plus tard, remis en vigueur; qu'il en est subsisté, pour tout commerçant

voulant s'établir dans cette région, l'obligation de se munir d'une autorisation administrative, et qu'une semblable autorisation n'a jamais été demandée par J. H. et Cie, qui reconnaissent ne pouvoir produire aucun titre; 3° que c'est à tort que ceux-ci prétendent pouvoir s'établir et commercer librement avec les indigènes dans les terrains à eux réservés par l'article 5 du décret de concession de 1893, sur un rayon de quatre kilomètres des villages, sauf le droit laissé à la Société concessionnaire d'obtenir le déplacement de ceux-ci en indemnisant les habitants; qu'en effet, le Comité consultatif du contentieux des colonies, interprétant cette clause, a émis (13 novembre 1899, aff. *Compagnie du Kong*) l'avis « que les indigènes ont le droit de vendre les produits, récoltés par eux dans les rayons réservés, à qui bon leur semble, même à des Européens, mais que ce droit, reconnu aux indigènes, n'implique pas que les négociants européens puissent s'établir dans lesdites zones sans l'autorisation de la Compagnie; que, de plus, s'il était permis aux commerçants libres de s'établir dans ces villages ou zones réservés — donc hors de la concession — la situation de ces commerçants serait beaucoup plus avantageuse que celle de la Société concessionnaire; qu'ils pourraient, en effet, drainer les produits de la concession sans être tenus à aucune charge, tandis que la Société aurait à subir leur concurrence, avec le fardeau d'obligations très onéreuses (travaux publics importants, etc., etc.); 4° que la prétention de J. H. et Cie de pouvoir commercer dans la région concédée serait donc la négation des droits du concessionnaire; qu'elle est en complète contradiction avec le décret de concession de 1893 qui accorde « la jouissance pleine et entière de tous les territoires concédés » dont, par conséquent, les produits appartiennent à la Société concessionnaire et ne peuvent être enlevés — directement ou indirectement — par une tierce personne; qu'autrement la concession serait tout à fait illusoire et qu'on se demande ce qui aurait été concédé; 5° que c'est à tort que J. H. et Cie prétendent qu'ils n'ont pas d'*établissements* dans les endroits incriminés, mais de *simples dépôts* de marchandises, l'établissement commercial en Afrique étant — d'après eux — constitué par la clientèle et non pas par la présence de marchandises dans une case qui leur sert d'abri; qu'en effet ce dépôt de marchandises est ce qu'on dénomme la *factorerie* d'où partent

les traitants qui rayonnent dans l'intérieur du pays; que c'est donc, là, un centre commercial prohibé en l'espèce; 6° que le fait par J. H. et Cie d'avoir, pendant de longues années, exploité les forêts domaniales, alors que la colonie s'en désintéressait, ne constitue pas, en leur faveur, un droit à l'exploitation définitive; que l'Etat a donc pu reprendre ce droit de jouissance et le concéder à des sociétés moyennant de lourdes charges ayant trait au repeuplement des forêts, à la création de routes et à l'entreprise de grands travaux publics — toutes choses que n'ont jamais faites les exploitants antérieurs, c'est-à-dire le commerce libre; 7° qu'il y a donc là, dans l'intérêt même de la civilisation et du progrès économique, une œuvre considérable à ne pas négliger et à pousser le plus rapidement possible.

Deuxième espèce. — La Compagnie française du Congo Occidental a obtenu, suivant décret du 26 mai 1899, une importante concession territoriale avec — sous certaines réserves générales — tous droits de jouissance exclusive et d'exploitation sur tous les fruits du domaine concédé. MM. H. et C. ayant envoyé des traitants acheter aux indigènes du caoutchouc provenant des terres concédées, la Société concessionnaire a fait pratiquer diverses saisies et a attendu. MM. H. et C. l'ont alors citée devant le tribunal de Loango, pour obtenir la restitution du caoutchouc saisi et l'allocation de dommages-intérêts. A la date du 24 septembre 1900, le tribunal de Loango a repoussé la demande de MM. H. et C., et les a condamnés aux dépens. Le même jour, ce tribunal a également rejeté les prétentions de la maison J. H. et Cie, à l'égard de la même Compagnie française du Congo Occidental (*C. F. C. O.*). Appel ayant été relevé de cette sentence par J. H. et Cie, la Cour d'appel de Libreville a confirmé pleinement la décision des premiers juges. MM. J. H. et Cie se plaignaient de la saisie du caoutchouc opérée entre les mains de leurs traitants et ils demandaient qu'il fût fait défense à la *C. F. C. O.* d'empêcher les indigènes de vendre leurs produits à qui bon leur semblait. Il ressort des très larges et fort intéressants motifs de l'arrêt intervenu dans ces conditions, le 27 novembre 1901 : 1° que, à défaut de titres de propriété qui n'existent pas, *il n'y a point*, en l'espèce, *de droits acquis au profit des tiers*, tels qu'ils sont prévus dans l'article 1er du décret de concession et dans l'article 2 du

cahier des charges, la tolérance bienveillante dont ils bénéficiaient ne pouvant pas être considérée comme un abandon par l'Etat de ses droits de propriété et comme une renonciation à reprendre l'exploitation de ses forêts domaniales pour en accorder la jouissance dans le but de les coloniser et de les mettre en valeur; 2° que les dispositions du décret de concession de la *C. F. C. O.* peuvent parfaitement bien se concilier avec l'article 3 de l'Acte de Berlin de 1885; qu'il n'y a pas d'antinomie entre le droit de jouissance exclusive du concessionnaire sur les produits du sol et la liberté commerciale édictée dans le bassin conventionnel, le premier découlant du droit de propriété de l'Etat ou de ses ayants droit; que le caoutchouc appartient donc bien au concessionnaire et que l'indigène, qui le lui apporte, ne peut pas le lui vendre, puisqu'il n'en est pas propriétaire; que la somme ou valeur, qui lui est remise en échange, constitue seulement le salaire qui est la représentation de ses services; que les négociants continuent à jouir de la liberté du commerce en *vendant* leurs marchandises aux indigènes, traitants et autres, ou en les *échangeant* contre tous produits, à l'exception de ceux provenant des forêts domaniales concédées; que le fait, par l'Etat, de se réserver la récolte des produits domaniaux et de les concéder à une Compagnie, n'est donc pas en contradiction avec l'Acte de Berlin; qu'en conséquence la jouissance exclusive des produits forestiers du domaine privé ne constitue pas le monopole commercial, seul interdit par ledit *Acte*.

La cause est donc entendue, et bien entendue. Les Allemands, les Hollandais et les Belges se sont, d'ailleurs, inclinés devant une situation dont ils ne pouvaient pas contester la légalité et ils se sont bornés à conclure avec les concessionnaires des arrangements équitables. Il est bon de rappeler que les Anglais s'y sont toujours refusés. Aujourd'hui que la justice française, à laquelle ils se sont eux-mêmes adressés, leur a donné tort, ils ambitionnent autre chose, une action diplomatique. Ne pourrait-on pas leur répondre par cet axiome latin : *Unâ electâ viâ, defecit altera* ?

Le *Temps* disait à ce sujet : « Alors, c'est un arbitrage ou la guerre! » Et il ajoutait qu'on ne se bat pas pour une question de caoutchouc. Il est probable que le conseil frappera surtout les Anglais en ce moment bien éprouvés. Quant à l'arbitrage, il nous semble inutile, comme on le verra plus loin.

III

LA CAMPAGNE DE PRESSE EN VUE D'UNE ACTION DIPLOMATIQUE

Avant de conclure, examinons comment la presse anglaise a engagé la question et de quelle manière, assez adroite bien qu'un peu louche, elle lui a donné son développement actuel.

Le *Manchester Guardian*, le grand journal libéral des hommes d'affaires d'outre-Manche, a publié, au début du mois de novembre 1900, un long article dans lequel il résume, à sa façon bien entendu, les griefs de ses compatriotes à l'encontre des mesures édictées par notre gouvernement pour favoriser la mise en valeur du Congo français. Il serait sans intérêt de suivre l'organe anglais dans ses explications : comptoirs anglais sacrifiés, traitants dépouillés, indigènes violentés, etc., — le tout par les sociétés concessionnaires françaises — rien que cela. Ce qu'il importe toutefois de relever, c'est une grave erreur de fait et l'affirmation d'une tendance inacceptable.

a) On accuse le Pavillon de Flore de n'avoir pas, dans ses accords avec les concessionnaires, réservé les *droits* (il convient de souligner le mot) des négociants anciennement établis dans le pays ou obligé les Français à racheter ces droits. Il y a là une erreur manifeste ; l'article premier du décret des concessions dit explicitement que la concession est faite sous réserve, 1° des droits résultants, pour les tiers, des Actes généraux de Berlin et de Bruxelles des 26 février 1885 et 2 juillet 1890, 2° des droits *acquis* par des tiers au jour de la promulgation du décret dans la colonie, 3° des droits des indigènes tels que les définit l'article 10. De plus, et en fait, les concessionnaires ont traité avec les maisons hollandaises, allemandes et belges qui avaient des établissements sur leurs territoires et les ont indemnisées sur les bases d'un accord équitable ; seuls, les négociants anglais sont restés intraitables, se disant forts de leurs *droits*, qu'ils n'ont, au surplus, jamais justifiés.

b) On prétend que, *même en dehors des limites du bassin conventionnel du Congo*, donc au delà de la zone réservée au libre commerce, nous avons à compter avec les trafiquants anglais et on va jusqu'à écrire : « Le devoir moral du gouver-

nement français d'assurer un traitement équitable aux sujets britanniques en dehors de la zone du libre commerce ne peut être contesté. » C'est avec de pareilles exagérations qu'on n'obtient rien. L'Angleterre peut, à la rigueur — dans l'intérêt d'une cause assurément mauvaise — prétendre que nous n'interprétons pas comme elle l'Acte de Berlin et que nous en violons l'esprit dans le bassin conventionnel; mais, au delà, dans l'Ogooué, qu'a-t-elle à dire ? Rien de sensé, même en apparence. Passons.

Comme il est habituel au tempérament anglais de recouvrir les questions les plus mercantiles d'un vernis de générosité, d'humanitarisme, le journal de Manchester termine sa longue étude par cette phrase :

« Il importe à la France — si elle désire se conserver le bon renom qu'en général elle s'est acquis jusqu'à présent, dans sa manière de traiter les indigènes, etc., etc., — de prendre telles mesures qui empêcheront les concessionnaires d'imiter leurs collègues de l'autre côté du Congo. C'est assez qu'un grand Etat esclavagiste ait surgi dans l'Afrique centrale sous la protection d'un monarque européen [1]. » Cette dernière insinuation, très perfide pour Léopold II, ne mérite pas d'être relevée. Mais il convient, pour ce qui précède, de répondre que, depuis la guerre faite aux Boers et la révélation des atrocités commises même à l'égard des femmes et des enfants dans les camps de concentration, l'Angleterre est mal venue de parler au nom de l'humanité, et en particulier, de revendiquer les droits des indigènes africains.

Il importe, à cet égard, de rappeler, ainsi qu'on l'a fait observer déjà, « que c'est en tenant compte des *habitudes* et des *besoins* des indigènes, qu'on a : 1° prévu les superficies à leur réserver; 2° reconnu les transactions intervenues de bonne foi entre ceux-ci et des tiers, avant le règlement de la propriété foncière, pour l'acquisition de certains terrains sur lesquels l'*occupation effective* pouvait créer des droits au premier occupant ; 3° déclaré que tout le reste, constituant une *res nullius*, faisait partie du domaine privé de l'Etat. » On a, de plus, fait remarquer que le commerce libre n'aurait pas éprouvé la

[1] Les journaux ont reproduit la pétition adressée sur le même sujet, à lord Lansdowne, par la Société pour la protection des indigènes, en vue de l'humanité... et des maisons de Liverpool.

crainte de voir diminuer le mouvement de ses affaires, s'il avait pris soin, depuis de longues années, d'acquérir *par une occupation effective* des droits réels sur certains districts de production, et on a relevé à juste titre cette particularité que, si le commerce libre n'avait pas pris cette précaution, facile en elle-même, c'est que, s'étant toujours là comme ailleurs, désintéressé de la mise en valeur du pays, il n'avait eu qu'un souci, celui de réduire au minimum ses frais et charges. Cette attitude est excellente au point de vue commercial, mais elle présente le grave inconvénient, pour l'avenir du pays, de laisser sans contrôle les agissements destructeurs des indigènes ; elle a eu, en l'espèce, pour conséquence la dévastation de nombreux districts. Or c'est à cet inconvénient que le régime des concessions a eu précisément pour objet d'apporter un remède rendu efficace au moyen des clauses et garanties stipulées [1].

Ce qu'il y a d'assez curieux dans l'argumentation anglaise, c'est qu'elle tend à démontrer que — par suite de la liberté commerciale égale pour tous, Français et étrangers, acceptée par la France au Congo (Acte de Berlin 1885), à la Côte d'Ivoire et au Dahomey (convention franco-anglaise de 1898) — notre pays a cessé d'être maître de ce qui lui appartient par droit de conquête ou autrement et que ce sont encore les Anglais qui sont fondés à venir nous faire la loi chez nous, ou du moins dans nos colonies. Voilà une clause de liberté commerciale qui aurait de singuliers effets, et dont le principal serait de nous interdire la constitution des propriétés privées ! A ce compte-là, une bonne partie de notre domaine ouest-africain serait grevée d'une servitude d'un nouveau genre qui lui retirerait pas mal de sa valeur. Ce serait pour le profit de l'Angleterre que la France, avec de lourds sacrifices d'hommes et d'argent, aurait conquis de nouveaux territoires, qu'elle aurait assumé la charge de les administrer, qu'elle devrait y garantir la sécurité des personnes... anglaises, et des biens... anglais sans y pouvoir bénéficier du moindre avantage ! Vraiment, de semblables prétentions dépassent les limites permises et le *Manchester Guardian*

---

[1] La *Dépêche Coloniale* (25 novembre 1900) faisait également observer « que les procédés commerciaux des maisons anglaises ont été aussi néfastes pour l'indigène du Congo que préjudiciables à la fortune de la colonie. L'alcool est devenu, grâce à elles, l'élément primordial des transactions ; et les abus, qui se sont commis à cet égard, ont obligé l'Administration française à prohiber, sur certains points, l'importation et la circulation de cet article ».

(janvier 1901), quand il a critiqué la concession de l'Ouémé-Dahomey, a été bien mal inspiré !

Le bien fondé des réclamations anglaises ne pourrait donc être prouvé qu'en refusant à la France le droit de disposer, à sa guise, du domaine colonial dont elle est propriétaire au Congo, ainsi qu'elle l'a proclamé hautement, dans le décret du 28 mars 1899, décret dont il résulte que l'État n'a pas accordé de *monopole commercial* — comme on l'allègue à tort de l'autre côté du détroit — mais seulement un *privilège d'exploitation agricole* pendant une durée et à des conditions déterminées, très onéreuses on le sait. Il importe donc de ne pas laisser s'établir de confusion de langage.

Car, de deux choses l'une : ou l'État français s'est trompé sur l'étendue de ses droits tels que les stipulait l'Acte de Berlin de 1885), en donnant des concessions au Congo, et alors il devra rembourser aux concessionnaires de très grosses sommes ; ou bien il repoussera les prétentions anglaises en affirmant qu'il avait le droit de faire ce qu'il a fait, et alors les concessionnaires lui demanderont d'être protégés, défendus et soutenus, de remplir, en un mot, à l'égard de ses locataires, toutes ses obligations de propriétaire qu'il laisse en suspens depuis longtemps sous de futiles prétextes. Dans les deux cas, les sociétés concessionnaires prétendent qu'elles n'auront pas à regretter les récriminations de l'Angleterre.

Une autre fois, c'est la *West Africa* qui reproduit une longue élégie en prose d'un correspondant occasionnel sur la décadence du commerce britannique au Congo par suite de la concurrence énergique des sociétés concessionnaires. Oh ! les lamentations anglaises ! Ne vaut-il pas mieux sourire, plutôt que de se fâcher, quand on entend plaindre la France d'être la proie de la *clique belge* (sic) et des financiers anversois ?

Que penser, aussi, de cette élucubration du même journal qui se fait gravement l'écho d'une nouvelle vraiment enfantine d'après laquelle M. Delcassé reconnaissait si bien lui-même la justesse des réclamations anglaises, « qu'il aurait écrit à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, que toute atteinte, portée par les concessionnaires à la libre circulation sur les routes et les rivières, serait une action contraire à la loi et qu'il avait *lui, ministre des Affaires étrangères*) envoyé des instructions aux autorités congolaises (*qui ne dépendent que du minis-*

tre des Colonies) pour veiller à ce qu'il ne se reproduise pas de faits de cette nature. » Tout cela n'est pas sérieux et si M. Delcassé a tenu le langage qu'on lui prête, les Anglais devraient avouer qu'il n'a pas fait faire un pas à la question, laquelle, en droit, se pose de toute autre façon, puisque le cahier des charges de nos concessions congolaises stipule expressément la libre circulation de tout le monde sur le domaine public : routes, fleuves, rivières. D'ailleurs, les deux maisons anglaises, si récalcitrantes, ne se sont jamais plaintes de cela, et en invoquant la prétendue réponse de M. Delcassé, on enfonce une porte ouverte. Du côté des concessionnaires on prétend, au contraire, que les trafiquants britanniques n'ont envoyé des traitants hors des parties maritimes du Gabon et des rives du Congo que dès qu'ils ont connu les décrets de février-mars 1899, pour essayer de se créer des semblants de droits dans des régions où ils n'avaient auparavant aucun établissement de la moindre importance [1].

Malgré ces échecs judiciaires, en Angleterre, on ne se tient pas pour battu et on essaie de reprendre quelques avantages *sur le terrain diplomatique* [2].

D'ailleurs, dans le public anglais, on ne semblait pas, à l'origine du moins, s'émouvoir beaucoup des prétendus malheurs arrivés aux deux maisons J. H. et Cie et H. et C. et on les invitait à faire valoir leurs bons droits devant les tribunaux ordinaires, sans « soulever de nouvelles difficultés internationales en transférant une *simple tempête dans un verre d'eau* aux diplomates pour qu'ils l'apaisent. »

Il est vrai que, de Liverpool, on répondit que le litige avait été déféré aux juges congolais et que c'était parce que les maisons anglaises avaient perdu leur procès qu'elles

---

[1] La *Dépêche Coloniale* du 24 janvier 1902 publie une correspondance de Libreville, datée du mois de décembre 1901, de laquelle il résulte que, malgré l'arrêt de la Cour d'appel de cette ville, en date du 24 octobre 1901, condamnant les agissements de MM. J. H. et Cie sur le domaine de la *S. H. O.*, ceux-ci continuent à envoyer leurs traitants partout où la Société ouvre le pays pour le mettre en valeur. Cela se passe de commentaires !

[2] Logiques sur ce point avec eux-mêmes, les Anglais vont bien plus loin et ils contestent à notre gouvernement le droit de concéder des terres à une société se chargeant des risques de la construction et de l'exploitation d'un chemin de fer au Dahomey ou ailleurs, et cela toujours sous couleur de respecter le principe sacro-saint de la liberté commerciale, au sens qu'y donnent les Anglais. Ce qu'il faut dire, c'est que les Anglais crient à l'oppression partout où ils ne peuvent pas commercer à leur aise, partout où ils rencontrent — non pas un *veto* absolu — mais la moindre difficulté dans leurs entreprises avides de gros et rapides bénéfices sans frais ni risques.

avaient décidé d'en saisir leur gouvernement [1]. On ne peut avoir vraiment plus de candeur! Braves gens, déniant toute autorité à la justice française, saisie par eux, parce qu'elle a repoussé leurs prétentions! Il est probable qu'il en sera de même devant notre ministre des Affaires étrangères.

Le débat n'aurait-il pas dû être clos par le jugement? Il n'y a pas eu déni de justice — on l'a fait observer — mais bien condamnation régulière sur des faits précis. Les négociants anglais ont accepté la juridiction française pour l'interprétation de leurs droits et la solution de leurs différends avec les concessionnaires.

Au demeurant, il y a lieu de faire observer ce qui suit, comme résumé de cette campagne de presse à laquelle le *Temps* (29 décembre 1901; 4, 7, 11 janvier 1902) a cru devoir se mêler pour conseiller sagement la conciliation que les intéressés français avaient tentée, d'ailleurs inutilement, depuis longtemps — conseils de conciliation qu'on a repoussés avec hauteur, de l'autre côté du détroit : « Tout ou rien; mais nous voulons et nous aurons tout. » Combien les négociants de Liverpool auraient été plus avisés de ne pas se solidariser avec les maisons J. H. et Cie, et H. et C.! Les statistiques n'établissent-elles pas que, depuis le régime concessionnaire, le mouvement commercial du Congo a presque doublé? Eh bien! les Anglais devraient se rendre compte que, plus de la moitié des échanges de notre colonie se faisant avec eux, c'est à eux, en grande partie, que profite le développement économique si rapide du pays? Cela vaudrait mieux, pour eux, que de nous contester le droit de mettre en valeur nos terres congolaises et d'en expulser les maraudeurs venant s'emparer des produits qui nous appartiennent; car, ainsi que l'a dit très justement M. Eug. Etienne : « Il n'est jamais entré dans l'esprit d'aucune des puissances signataires de l'Acte de Berlin de proscrire au Congo la constitution de la propriété. »

Puisqu'une entente pécuniaire est impossible, ainsi que de Liverpool on a pris soin de le signifier au *Temps*, la question restera sur le terrain des principes de la philanthropie et de la liberté commerciale, invoqués par les Anglais; ce sera plus avantageux pour nous. En effet, lord Lansdowne ne semble

[1] Le *Manchester Guardian* a publié à ce sujet une lettre fort sensée de M. Both Sides.

guère avoir confiance dans l'efficacité de son intervention. Sollicité par la Société de protection des indigènes de rappeler officiellement à la France les stipulations de l'Acte de Berlin au sujet de la liberté commerciale, le chef du *Foreign Office* fit répondre, le 26 septembre 1901, qu'il s'efforcera de rendre effective la protection des indigènes, *tout autant que les circonstances le permettront.* Pour avoir l'air de faire quelque chose, le gouvernement anglais annonça, peu après, la nomination, pour le Congo français, de deux agents consulaires britanniques. Deux consuls pour deux comptoirs commerciaux, c'est, peut-être, beaucoup!

IV

LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE

C'est vainement que les Anglais répètent que le meilleur élément de la colonisation, c'est le commerce libre. Loin de la favoriser, il l'entrave au contraire — tout au moins dans les pays neufs de l'Afrique occidentale — par suite de l'âpreté de la concurrence. A cause de ce régime de pleine liberté, la Guinée française traverse actuellement une crise économique très sérieuse — nous l'avions prévue d'ailleurs, il y a deux ans déjà, du temps de sa grande prospérité, plus apparente que réelle[1] — et assurément plus grave qu'on veut bien l'avouer. Les remèdes empiriques, que l'on préconise, resteront sans efficacité et n'empêcheront pas les ruines de s'accumuler. La situation ne se modifiera qu'autant que les Pouvoirs publics se décideront à une appropriation des terres conformes à l'état du pays et de ses habitants. Jusque-là, la *râfle* avec ses dangers continuera son œuvre destructrice, et la concurrence aveugle des maisons européennes — qui ne vivent que de cette râfle — finira par les ruiner, sans profit pour personne, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs.

Au surplus, les hommes les plus hostiles jadis au régime des concessions territoriales — pour l'Afrique — semblent sur le point de modifier leurs sentiments. On prend des précautions de langage, assurément ; on écrit bien que toute concession porte en soi un germe morbide; mais, quand on propose une

[1] V. notre *Guinée française*, p. 314.

solution pour la crise que traversent plusieurs sociétés concessionnaires du Congo français, on est amené, par la force même des choses, à reconnaître « que le mal vient surtout de l'excès de la concurrence due à l'excès même du nombre des sociétés concessionnaires, chacune ayant voulu avoir sa concession ; que du jour où, par suite de transformations radicales, elles seront 4 ou 5, au lieu de 30 ou 35 qui souffrent, le danger de la concurrence, fruit de l'erreur ou de la mauvaise foi, ne sera plus à craindre ; que pour mieux solidariser leurs intérêts, ces quatre ou cinq puissantes sociétés devront, de plus, échanger entre elles de gros paquets d'actions et des parts de fondateurs ; que cette entente intégrale aura pour effet, à l'égard de l'indigène, de l'empêcher d'user dorénavant des procédés qu'il employait pour obtenir un prix, sans cesse grossissant, des produits récoltés par lui sur des terres ne lui appartenant pas — les intérêts des sociétés, entre elles, ne pouvant plus être ainsi contradictoires, mais unis ».

Si nous ne nous abusons, voilà un éloquent plaidoyer dû à M. J. Chailley-Bert et de solides arguments à l'appui de l'excellence du système des concessions territoriales en Afrique. Nous n'ignorons pas qu'à cette question se lie intimement celle de la main-d'œuvre ; mais, ici, les remèdes ne manquent pas. Ils varieront suivant l'état social des diverses peuplades et tendront tous au même but : *presser* les indigènes au travail en les rémunérant convenablement pour améliorer leur condition. En terminant sur ce point, nous ne résistons pas au plaisir de citer textuellement les conclusions de M. J. Chailley-Bert [1] : « Quand cette œuvre considérable sera accomplie, que les excès de la concurrence auront été écartés, que les indigènes auront été décidés au travail régulier, que la vie économique sera enfin permise à ces sociétés depuis si longtemps en souffrance, toutes les difficultés ne seront pas résolues. Toute société, qui prétendrait appuyer sa prospérité uniquement sur le système de la grande concession, risquerait de sombrer. La forêt s'épuise ; les ressources naturelles diminuent ; le caoutchouc, la gomme, etc., récoltés sous les mêmes latitudes, dans plusieurs continents, risquent de tomber à vil prix... Il faut donc que les sociétés concessionnaires songent, d'une part à substituer à la cueillette des fruits spontanés de la terre la cul-

[1] *Quinzaine Coloniale*, 10 novembre 1901.

ture raisonnée des produits coloniaux... et d'autre part que, renonçant à l'idée d'exploiter simplement la terre, elles demandent un appoint au commerce, à ce commerce à double face qui fait des bénéfices à la fois sur les marchandises d'Europe et sur les produits d'Afrique, jusqu'au jour où, les indigènes s'élevant eux-mêmes à la condition et à la dignité de producteurs, les sociétés n'auront plus à faire œuvre que de pur commerçant ou, peut-être, d'industriel. Il est vraisemblable que c'est là l'avenir. »

Nous le croyons aussi, avec une conviction déjà ancienne et qui reste inébranlable. Or c'est précisément parce que les Anglais redoutent cette future prospérité de nos possessions africaines, qu'ils luttent pour obtenir de pouvoir continuer à les ruiner, à les dévaster par la *râfle*, sous l'étiquette trompeuse de la liberté commerciale.

V

CONCLUSION

Les questions de fait et de droit se trouvent tranchées par les décisions judiciaires intervenues entre les concessionnaires français et les négociants britanniques : il ne subsiste plus, si l'Angleterre insiste officiellement, qu'à lui faire répondre par voie diplomatique. Les publicistes britanniques ont parlé d'*arbitrage ;* les journalistes allemands proposent la *revision* de l'Acte de Berlin ; chez nous, certaines personnes semblent incliner à *dénoncer* cet Acte comme étant frappé de caducité.

S'il pouvait être (mais cela n'est pas) dans les habitudes de la diplomatie de s'exprimer avec une crâne franchise, la nôtre devrait répondre à l'Angleterre qu'elle-même a si peu considéré l'Acte de Berlin comme resté en vigueur, que nous le tenons pour tombé en désuétude. Mais on ne procède pas ainsi entre diplomates ; on engage « des conversations » qui, parfois, durent des mois, des années ; leur durée est même d'autant plus longue que le sujet est moins important. La fatigue finit par prendre les intéressés ; leurs doléances s'apaisent et la solution, si elle intervient, trouve tout le monde à peu près indifférent.

Il en sera, sans doute, de même dans le cas présent. Que le quai d'Orsay laisse sous-entendre que les réclamations anglaises

le trouvent froid, parce que, dans la pratique des chancelleries, on s'est habitué à considérer l'Acte de Berlin comme devenant caduc et la Grande-Bretagne comprendra alors que, si elle insiste plus que de raison, la France, la Belgique et d'autres nations lui notifieront une dénonciation de cette convention du 26 février 1885 devenue inutile aujourd'hui, dénonciation contre laquelle ses rodomontades et ses fautes ne lui permettent plus de rien faire dans les circonstances actuelles... et même d'ici longtemps. Il est temps que l'Europe dise à l'Angleterre : Chacun chez soi.

D'ailleurs, au quai d'Orsay, l'on ne doit pas ignorer, l'on sait à merveille pour quelles raisons la Grande-Bretagne ne provoquera pas une réunion des puissances signataires de l'Acte de Berlin de 1885, en vue d'en obtenir une interprétation conforme à ses désirs. Dans l'état actuel du groupement de ces puissances sur le terrain colonial aussi bien que sur le terrain européen, l'accueil, qui serait réservé aux demandes anglaises, irait certainement à l'encontre du but poursuivi. L'Angleterre ne sollicitera pas, non plus, une revision qui ne saurait être de nature à nous effrayer. C'est donc le *statu quo* qui prévaudra.

ASPE-FLEURIMONT,

Conseiller du Commerce extérieur.

LE COMMERCE DES PROTECTORATS ALLEMANDS [1]

L'importance du commerce des protectorats allemands en général, comme celle des relations commerciales de l'Allemagne avec ses colonies, a augmenté dans les dernières années. En 1899, ces protectorats voient leurs importations et leurs exportations s'élever à 53.069.200 marcs, tandis que le chiffre correspondant pour 1898 ne fut que de 44.297.000 marcs. La part de l'Allemagne dans ce mouvement commercial était en 1898 de 16.868.600, en 1899 elle est de 20.809.000 marcs.

Le commerce des quatre protectorats africains fut évalué en 1898 à 40.829.000 marcs, en 1899 à 47.936.900 marcs, pendant que les colonies du Pacifique accusaient un mouvement commercial de 3.468.000 et de 5.132.300. En ce qui concerne Kiao-tchéou, il n'existe pas encore de statistique commerciale pour 1899.

Le tableau suivant montre le commerce des divers protectorats :

	1898		1899		1900	
	exportations	importations	exportations	importations	exportations	importations
Togo.....	1.470.400	2.490.900	2.582.700	3.279.700	3.058.900	3.516.800
Cameroun....	4.601.600	9.296.700	4.840.800	11.133.200	?	?
Afrique Occid. Allemande..	7.332.900	11.852.600	3.937.200	10.822.600	4.293.600	11.440.300
Sud-Ouest Afr. Allemand...	915.700	5.868.200	1.399.500	5.941.200	?	?
Samoa.....	1.573.200	1.313.300	2.226.600	1.879.700	?	?
Nouvelle-Guinée (1), îles Marshall....	362.000	320.000	360.000	666.000	341.000	712.000
Kiao-tchéou..	—	—	—	—	99.000	5.605.000

(1) Ces chiffres donnent seulement la valeur du commerce de l'Allemagne avec ses colonies. Il n'y a pas de statistique générale.

[1] Voir *Quest. Diplom. et Colon.*, 1er juin 1900, t. X, p. 665.

Comme auparavant, les produits indigènes continuent à occuper la première place dans la liste des articles d'exportation des protectorats.

La *noix de palme* a été exportée pour les valeurs suivantes :

Du Cameroun	1898	1.275.000	marcs
	1899	1.266.000	—
Du Togo	1898	780.000	—
	1899	1.291.000	—
	1900	1.422.800	—

L'*huile de palme :*

Du Cameroun	1898	940.900	marcs
	1899	850.000	—
Du Togo	1898	130.000	—
	1899	774.600	—
	1900	1.015.000	—

Le *coprah :*

De l'Afrique Orientale	1898	314.000	marcs
	1899	108.000	—
	1900	210.400	—
De la Nouvelle-Guinée	1898	82.000	—
	1899	700.000	— environ
De Samoa	1898	1.200.000	— environ
	1899	1.800.000	—

Le *caoutchouc :*

De l'Afrique Orientale	1898	970.000	marcs
	1899	1.337.000	—
	1900	1.058.000	—
Du Togo	1898	421.000	—
	1899	366.000	—
	1900	521.000	—
Du Cameroun	1898	1.600.000	—
	1899	1.898.000	—

L'*ivoire :*

De l'Afrique Orientale	1898	1.292.000	marcs
	1899	994.000	—
	1900	997.000	—
Du Cameroun	1898	443.800	—
	1899	604.000	—

Mais en même temps l'exportation des produits des plantations a augmenté un peu et promet, d'après les dernières nouvelles, un développement plus rapide pour l'avenir.

Les chiffres suivants montrent la valeur des exportations des produits des plantations :

Afrique Orientale (*café*).	1898.....	240.600 marcs
	1899.....	26.300 —
	1900.....	274.800 —
Cameroun (*cacao*).....	1898.....	297.000 —
	1899.....	192.000 —
Nouvelle-Guinée (*tabac*) (en Allemagne).....	1898.....	215.000 —
	1899.....	88.000 —
	1900.....	120.000 —

Une grande partie du tabac produit en Nouvelle-Guinée va directement en Amérique et en autres pays et ne figure pas jusqu'à présent dans les statistiques. Le *guano* est exporté en quantités considérables de l'Afrique du Sud-Ouest. Il forme l'article principal des exportations de ce protectorat.

Parmi les articles d'importation des protectorats, ceux qui ont le plus de valeur sont les tissus de différentes sortes.

Voici les chiffres donnés pour les importations de tissus :

Afrique Orientale.....	1900.....	3.858.000 marcs
	1899.....	4.659.000 —
	1898.....	5.46.0009 —
Cameroun.....	1899.....	2.804.000 —
	1898.....	2.380.000 —
Togo.....	1898.....	740.000 —
	1899.....	1.022.000 —
	1900.....	1.190.000 —

Voici, d'autre part, les chiffres des importations de boissons de toutes sortes :

En Afrique Orientale...	1898.....	533.000 marcs
	1899.....	574.000 —
	1900.....	601.100 —
Au Cameroun.....	1898.....	1.235.000 —
	1899.....	936.000 —
Au Togo.....	1898.....	453.000 —
	1899.....	634.000 —
	1900.....	674.500 —

Les constructions de ports, de routes, de télégraphes et de chemins de fer, dans plusieurs protectorats, contribueront en peu de temps puissamment au développement du commerce des possessions allemandes d'outre-mer et à l'augmentation de leurs relations avec la mère-patrie.

Dr Alfred Zimmerman.

LA MORT DE LI-HONG-TCHANG

RÉCIT D'UN TÉMOIN

« Ainsi, nul ne triomphera durant toute une vie ? »
(D'Annunzio, *La Gloria*.)

Le 7 septembre 1901, autour de la grande table du salon de la légation d'Espagne à Pékin, les plénipotentiaires étaient réunis. Aux côtés du doyen du corps diplomatique, Don Bernardo de Cologan, ministre de Sa Majesté Très Catholique, étaient assis M. Beau, ministre de France, M. de Giers, ministre de Russie, le Dr Mumm von Schwarzenstein, ministre d'Allemagne, le baron Czikann de Wahlborn, ministre d'Autriche-Hongrie, sir Ernest Satow, ministre d'Angleterre, M. Joostens, ministre de Belgique, M. Rockhill, commissaire délégué des États-Unis, M. Jutaro Komura, ministre du Japon, M. Knobel, ministre des Pays-Bas, et le marquese Salvago Raggi, chargé d'affaires d'Italie. Le protocole final de la convention entre les onze États représentés et la Chine allait être signé en ce matin d'été. On avait longtemps espéré pouvoir le faire à la date du 15 août, anniversaire du jour où, un an auparavant, par l'égoût du canal de Jade, les premiers Sikhs avaient pénétré jusqu'aux assiégés des Légations, pendant que les autres régiments des Huit-Nations forçaient avec leur artillerie les portes de la cité impériale, et que pour la seconde fois l'Europe conquérait Pékin ; mais les dieux qui ont charge des destins de l'Empire ne permirent point que l'anniversaire fatal fût ainsi commémoré.

Aux laborieuses négociations, qui des mois et des mois durant réunirent les diplomates à la légation d'Espagne, n'avaient point été admis les deux plénipotentiaires chinois commis au soin de faire la paix entre leur empereur et le reste du monde, à savoir : le prince King et le vice-roi du Tcheli, le comte Li-Hong-Tchang. La convention qui leur fut présentée expri-

mait la volonté des puissances, et leur tâche fut seulement de la faire sanctionner et exécuter par des édits impériaux.

Mais la route est longue entre Pékin et Si-ngan, capitale du Chan-Si et asile du Fils du Ciel en fuite devant les armées d'Occident; la saison d'été est pluvieuse en Chine et les fleuves débordés enlèvent fréquemment les ponts et les routes : aussi le courrier chargé de rapporter les précieux édits éprouvait-il souvent de longs et bien explicables retards, spécialement quand la rédaction de l'acte comportait quelques méditations, faisait désirer quelques atténuations, ou même tout simplement quand le frère de l'empereur Kouang-Sin attendait à la frontière allemande que le Kaiser voulût bien le recevoir sans lui imposer de se mettre à genoux. Quelques édits manquaient encore quand un télégramme venu d'Europe apporta cette dernière nouvelle, et cette fois le retard fut si long que le comte Li-Hong-Tchang laissa entendre que le courrier avait bien pu se noyer en route... Cependant l'empereur allemand céda. Avec la bonne nouvelle, le porteur sauvé des eaux et les édits tant attendus arrivèrent à Pékin; le 7 septembre, onze heures du matin, furent le jour et l'heure désignés pour la signature définitive de l'instrument de paix.

Un dernier incident faillit tout arrêter. Dès la fin d'août, Li-Hong-Tchang avait été pris d'une indisposition assez grave et bien naturelle à son âge, soixante-dix-neuf ans et demi. Le malaise avait suivi la digestion d'un plat de viande hachée et roulée dans des feuilles vertes de nénuphar, mets favori sur lequel le vice-roi du Tcheli avait exercé sans mesure son extraordinaire gourmandise. D'aucuns prétendent qu'une communication de la légation britannique relative à l'évacuation des troupes anglaises, ou encore que la décision prise par l'impératrice douairière de reculer sa rentrée à Pékin ne furent pas étrangères à cette indisposition. Pures légendes : l'âge du vice-roi et son appétit désordonné doivent nous suffire à tout expliquer.

L'état du malade d'ailleurs s'améliorait rapidement, grâce aux soins empressés de ses médecins, quand, pénible coïncidence, une rechute fut annoncée la veille du jour fixé pour la signature. La visite, appuyée d'une déclaration que lui fit le matin même le ministre d'Allemagne, concourut, avec les énergiques remèdes qui lui furent administrés, à rendre au malade la

vigueur nécessaire pour se faire porter, avec son collègue, le prince King, jusqu'au salon de la légation d'Espagne où les ministres devaient se réunir.

Sur la grande table étaient ouverts les douze exemplaires du protocole de la Convention, où chacun avait à graver sa signature. Le papier, du beau papier japonais épais et de forme carrée, sortait de l'imprimerie de la mission catholique; le texte lui-même était rédigé en français et en chinois, et il avait fallu de longues séances aux interprètes des légations pour résoudre les petites difficultés résultant de la juxtaposition des deux textes. L'étiquette chinoise exige en effet que le nom de l'empereur et des grands personnages soient mis en tête des lignes de manière à dépasser le contexte, ce qui rend presque impossible la concordance des deux transcriptions. Une autre convention veut que les plénipotentiaires chinois ne signent pas en tel cas de leur nom : d'un coup de pinceau dédaigneux et hâtif, Li-Hong-Tchang mit donc sa devise à côté de celle de son collègue. Puis, après un discours du doyen et une réponse du prince King, les portes du grand salon s'ouvrirent : solennels et inévitables comme le destin, les photographes apparurent.

Les journaux illustrés ont reproduit cette curieuse scène. Les ministres rangés en demi-cercle autour de la table diplomatique. En face d'eux, Li-Hong-Tchang à demi renversé sur son fauteuil, l'air accablé et pourtant narquois d'un Richelieu effondré. A côté le prince King, vieille tête solennelle et vide, les yeux tournés vers l'objectif, les mains sur les genoux.

Un buffet avait été préparé par les soins du ministre de France, habitant temporaire de la légation d'Espagne depuis la destruction par les Boxeurs de sa propre légation. Les deux plénipotentiaires chinois avaient été invités à y faire honneur; mais au moment où tous se levaient pour s'y rendre, profitant de la confusion, ils fuirent vers leurs chaises et disparurent. Sous la pression des onze Puissances, ils avaient dû subir la volonté étrangère; mais ils se refusaient à consacrer par l'échange d'une politesse le pacte de paix : *la face de la Chine était sauve.*

*
* *

Un mois après l'événement, le 6 octobre, la cour quittait Si-ngan pour se rendre à Pékin. Par de pressants messages,

l'impératrice douairière avait mandé auprès d'elle le prince King, qui le 30 octobre se mettait en route avec sa famille pour Kai-fong-fou, capitale du Honan, où le cortège impérial devait faire un séjour. Li-Hong-Tchang, qui venait de prendre un congé de vingt jours accordé par sa souveraine et dont la santé et l'appétit étaient heureusement restaurés, restait seul à Pékin pour traiter avec les étrangers les affaires de l'Empire, dont le prince partant lui avait remis l'entière direction.

Dans cette après-midi du 30 octobre, il eut avec un de ces étrangers une longue conférence touchant de graves questions, et la discussion, qui dura plusieurs heures, paraît avoir été vive. Vers le soir, le vieil homme d'Etat, très échauffé et fatigué, se trouva subitement mal à l'aise; avec une chaleur insolite au cœur et une sensation d'obstruction au creux de l'estomac, il éprouvait à respirer une grande gêne. Après la tombée de la nuit, son état empira et, en sortant de la garde-robe, il fut pris de vertige. Sa vue devint trouble et un flot de sang lui emplit la bouche : il en rendit plusieurs gorgées, environ le contenu d'un bol. Ses domestiques l'aidèrent à se remettre debout et à gagner sa chambre où il s'étendit sur le lit; au bout d'un instant il demanda un peu d'eau chaude, qu'il avala avec effort, et jusqu'au matin il supporta son mal sans se plaindre, veillé par ses serviteurs.

Le lendemain de bonne heure, il fit appeler le médecin de la légation d'Allemagne qui l'avait déjà soigné durant son indisposition précédente. Celui-ci, après l'avoir examiné, lui ordonna un remède et le rassura en disant que son état n'était pas grave, mais qu'il devait observer le calme et le repos le plus absolu. D'après les symptômes, il semble que Li-Hong-Tchang était atteint d'une lésion (ulcère ou cancer) à l'estomac, mais la déclaration ultérieure du médecin en question ferait croire qu'une crise cardiaque fut la cause déterminante du dénouement qui se préparait.

Après avoir bu la potion prescrite, le malade se sentit un peu mieux. Vers midi il prit une tasse de bouillon de riz, aliment recommandé également par le médecin. Celui-ci revint dans l'après-midi, ordonna le même remède et répéta ses assurances que l'état n'était pas grave et qu'on devait espérer la guérison. En effet, dans la soirée, Li-Hong-Tchang, après avoir absorbé le liquide préparé, éprouva une amélioration immédiate

du côté du cœur et s'endormit bientôt. Le prince King, auquel on avait télégraphié l'état de son collègue, n'avait pas cru devoir interrompre son voyage et avait répondu qu'il continuait sa marche vers Kai-fong-fou pour rejoindre l'impératrice.

Le 31 octobre au matin, arriva un médecin chinois de l'école de médecine de Pékin appelée Tai-y-yuan, qui confirma les pronostics rassurants de son confrère européen. Ce dernier, revenu, prescrivit du bouillon de poulet ou de canard et de la farine de sarrasin en bouillie pour le cas où le malade désirerait manger; la nuit venue, celui-ci prit une tasse de lait et une autre d'eau de riz et s'endormit sous la garde de ses serviteurs.

Le 1er novembre, l'état de Li-Hong-Tchang était déjà notablement amélioré et les mêmes aliments furent prescrits par le médecin allemand, qui vint le voir deux fois. La nuit fut également bonne, et le lendemain le vice-roi se sentait tout ragaillardi, ne crachant plus le sang et ayant bien dormi. Quand le médecin arriva, il put causer quelques instants avec lui et prit deux fois dans la journée la nourriture prescrite.

Chaque matin les grands mandarins présents à Pékin étaient venus chercher de ses nouvelles et il put, à partir de ce jour, les recevoir et s'entretenir avec eux, assis sur son lit. Son second fils, le voyant mieux et craignant qu'il ne voulût s'occuper à nouveau des affaires de l'État, donna l'ordre à l'employé chargé de recevoir les lettres et les télégrammes officiels de ne rien lui communiquer.

Le 3 novembre, le malade ayant demandé à voir le registre des dépêches, il lui fut répondu suivant la consigne qu'il n'était rien arrivé pendant ces derniers jours. Parmi les télégrammes effectivement reçus de la Cour, *un surtout* ne pouvait lui être montré : c'était l'édit impérial nommant le nouveau vice-président du ministère des Affaires étrangères, Lu-Haï-Houan, à la place de Shu-Shao-Peung, décédé. Ce dernier était l'ami personnel, l'homme de confiance de Li-Hong-Tchang, et sa mort arrivée subitement la veille du jour où le vice-roi s'était alité, lui avait été cachée jusqu'alors pour lui éviter une émotion qu'on craignait pouvoir être fatale.

Le 6 novembre au matin, Li-Hong-Tchang demanda soudain à ses serviteurs de faire venir à l'instant Shu-Shao-Peung parce qu'il avait une chose d'importance à lui dire; il ajouta que pendant ces quelques jours de maladie il n'avait rien su de

ce qui s'était passé au ministère, que Shu-Shao-Peung n'était pas venu le renseigner, qu'il en était inquiet et qu'il avait besoin de le voir tout de suite pour être rassuré.

L'un des employés alla immédiatement prévenir le second fils de ce que venait de demander son père. La situation était délicate : d'un côté, on pouvait craindre, en révélant la vérité, de porter un coup dangereux au malade; de l'autre, en la dissimulant, on risquait de compromettre les affaires d'État auxquelles Li-Hong-Tchang avait fait allusion. Considérant cependant que celui-ci était à peu près guéri et qu'il serait difficile de lui tenir la chose plus longtemps cachée, son fils se décida à tout lui avouer. Entrant dans la chambre et s'approchant du lit, il demanda au malade s'il avait vraiment quelque chose de très important à dire à Shu-Shao-Peung :

« Oui certainement, quelque chose de très important, répondit le vice-roi, et faites-le venir tout de suite. »

Alors le jeune homme avoua la mort et dit que, s'il ne l'avait pas annoncée déjà, c'est qu'il avait eu peur d'en parler à son père. Celui-ci, saisi de colère, reprocha en criant à son fils de ne pas l'avoir informé plus tôt; puis sa voix s'adoucit soudain, il répéta à plusieurs reprises que c'était là un grand malheur, qu'il fallait déplorer cette perte et il ajouta :

« Voilà un des seuls hommes qui fussent capables de sauver la situation et nous l'avons perdu ! »

Mais l'effort avait aggravé l'état du malade : il sentit de nouveau un grand trouble intérieur du côté du cœur, et un caillot de sang lui vint à la bouche, d'où un de ses serviteurs fut obligé de l'extraire.

Le médecin allemand avait été mandé en hâte; dès son arrivée, il déclara que la situation était très grave et prescrivit un remède qui resta sans effet appréciable. Un autre médecin chinois de l'école Tai-y-yuan arriva peu après, ainsi qu'un de ses confrères de la sous-préfecture de Toungan, qui jouit d'une grande réputation locale : ils répétèrent tous deux qu'il ne restait rien à faire. Le fils de Li-Hong-Tchang télégraphia alors à sa famille, au prince King et à l'ancien *taotai* Sheng de Changhai pour leur dire que la situation était sans espoir. Plusieurs autres grands mandarins, le *taotai* Houang-Houa-Neung, le général Ma-Yu-Koun, étaient réunis à ce moment dans la maison du malade, et une silencieuse et profonde

émotion régnait parmi ses familiers et ses serviteurs. Au dehors, par crainte de troubles, le peuple avait été tenu dans l'ignorance complète et vaquait à ses habituelles besognes, sans se douter que le plus grand de sa race allait mourir.

Vers midi l'agonie commença : le patient tenait ses yeux constamment fermés et se mit à parler dans son délire. Comme ces êtres en péril de mort qui revivent en un instant toute l'histoire de leur vie, le vieillard mourant revit une dernière fois passer sur l'aile de la fièvre la vision tumultueuse de sa longue et dramatique existence. Avec le poète Khattak Koushal, fils de Shabaz, il eût pu dire :

> Viens et écoute l'histoire de ma vie,
> dans laquelle le bien et le mal se mélangèrent :
> tu y trouveras des préceptes et des exemples,
> agréables tous deux à l'esprit du sage.

Il revit ainsi les bords du fleuve Bleu où il était né, dans la ville de Ngan-king, près de quatre-vingts ans auparavant. C'est de là qu'il était parti pour conquérir peu à peu tous ses grades, grâce à cet esprit délié et à ce talent littéraire qui lui avaient valu dès son premier examen d'être salué comme un des plus « fins pinceaux » de l'Empire. Mais bientôt la grande révolte des Taïpings, qui acculait la dynastie au précipice, allait lui être l'occasion attendue de donner toute sa mesure et de monter aux premiers rangs.

Et le souvenir de la lutte contre les « rebelles aux longs cheveux » repassait fiévreusement dans sa mémoire, évoquant les dures campagnes le long du fleuve Bleu, où il avait fallu reprendre les provinces ville à ville, les combats dans les plaines de riz, le siège des cités aux remparts rouges, le défilé des armées sous les grands étendards et la clameur de la bataille que dominaient le rugissement des trompes de guerre et le tonnerre des canons ; puis c'étaient les massacres, les torrents de sang, les têtes coupées et suspendues au long des créneaux ; et aussi les récompenses qui suivent la victoire, l'entrée dans les cités du général vainqueur, les titres, les honneurs et les fructueuses dépouilles des provinces.

A partir de là, le cours de sa vie coulait comme un fleuve large, où toute eau vient naturellement confluer. Il revoyait

les palais de ses capitales, Canton, Tien-tsin, où de longues années il fut vice-roi, craint des peuples, adulé des étrangers, couvert par la faveur impériale, élevant à la fois sa prodigieuse fortune et la façade de la maison où il croyait abriter l'Empire.

Enfin à tous les honneurs déjà reçus : grades, titres nobiliaires, privilège de porter la *jaquette jaune*, s'ajoutait l'inestimable distinction de la *plume de paon à trois yeux*, qui n'est accordée qu'aux princes du sang impérial et aux généraux qui ont sauvé la patrie.

Mais la guerre japonaise allait, pour le grand homme, sonner l'heure des désillusions et des revers. Dans la vase du Yalou, la flotte qu'il avait créée était échouée et capturée sans combattre, et sur les plaines mandchoues sa belle armée décimée et battue. Tout le long et laborieux effort entrepris pour redonner à sa nation *la face* et la puissance était anéanti par l'élan des petits soldats jaunes de l'Empire du Soleil-Levant, et l'ingratitude des siens le faisait responsable des désastres, le dépouillait de sa plume à trois yeux, de sa jaquette jaune, de son titre de vice-roi.

Le souvenir des heures amères lui gonflait encore le cœur : il se rappelait l'humiliation suprême, quand il avait dû s'abaisser à supplier les hommes d'Occident pour obtenir qu'ils intervinssent dans la marche victorieuse de ses « frères égarés » du Nippon ; puis le voyage à Simonoseki ; Formose perdue et la paix faite malgré le coup de revolver du *sôshi* japonais qui lui avait labouré la face. Mais la faveur impériale ne le soutenait plus ; on l'exilait en l'envoyant dans la froide et barbare Europe représenter son maître au sacre du Tsar Blanc, et malgré l'accueil parfois triomphal qui lui fut offert par les peuples lointains et divers dans sa tournée du monde, le sort mauvais s'obstinait. La défiance des Mandchous, la jalousie des vice-rois, l'intrigue des eunuques l'écartaient toujours plus du pouvoir ; l'âge venait, des hommes nouveaux surgissaient, et le vieil homme d'État se sentait peu à peu devenir encombrant et suspect.

L'orage de Pékin allait lui rendre sa vraie place. En sa fuite éperdue, parmi ses soldats débandés, l'impératrice lança vers lui un suprême appel, et le vieux serviteur fidèle s'avança à la rencontre des étrangers pour tenter une dernière fois de sauver l'Empire. Mais les jours d'arrogance et d'ardeur combative

étaient bien passés : dans la pauvre maison de Pékin intentionnellement choisie, où pendant longtemps un peloton de cosaques surveilla sa porte, il avait connu toutes les amertumes et toutes les tristesses du vaincu, subi l'exigence des nouveaux maîtres, l'indiscrétion des subalternes, la curiosité des visiteurs. Ses dernières forces s'étaient usées à faire accepter à une cour ignorante et têtue l'inévitable, que par ses dernières ruses il avait essayé de se rendre moins humiliant et moins lourd à porter. C'est de tout cela qu'il mourait, plus encore que de son mal physique : d'avoir voulu être pour son pays le restaurateur de la grandeur et de l'hégémonie — et de se voir condamné par l'ironique Destin à n'être que le négociateur de la défaite.

Cependant, réunis autour de son délire, les médecins, hochant la tête, estimaient que le malade ne passerait pas la nuit; un Américain leur avait été adjoint, qui se reconnut également impuissant. C'est alors qu'on eut recours au remède suprême des Chinois, la racine du *genseng*, plante sauvage croissant sur les monts de Mandchourie, où elle puise un suc vivifiant qui a la vertu de réveiller, dit-on, les morts. On la vend au poids égal de l'or, car ceux qui vont la chercher au fond des forêts septentrionales risquent leur vie dans ces solitudes hantées par les seuls fauves.

Toute l'après-midi des infusions de *genseng* furent versées dans la bouche du patient, dont elles semblaient prolonger le souffle. La nuit se passa difficilement, dans les transes : au matin, la respiration de l'agonisant était devenue courte et oppressée, il ne pouvait déjà plus parler. Ses deux fils présents à Pékin, le deuxième et le quatrième, étaient à ses côtés pour le veiller, et à neuf heures tous les grands mandarins arrivèrent et emplirent, silencieux, la maison funèbre. A dix heures et demie, le souffle commença à lui manquer; il était ralenti et presque insensible. A onze heures un quart enfin, doucement, sans secousse, le mourant rendait le dernier soupir. — Ainsi expira le 7 novembre avant midi, deux mois jour pour jour, heure pour heure, après la signature du protocole de paix, le Plénipotentiaire de l'Empire, Son Excellence Li-Hong-Tchang, Comte du premier rang, Tuteur de l'Héritier présomptif, Grand Secrétaire de la salle Suen-hien-tien du Palais impérial, Ministre du Commerce, Surintendant des Postes du Nord, Vice-roi du Tcheli.

Ses deux fils dépouillèrent aussitôt leurs robes de soie pour prendre la grossière tenue de deuil et se prosternèrent devant les grands mandarins présents pour les remercier d'être venus assister leur père à ses derniers instants.

Le Grand Trésorier du Tcheli, Tchéou-fou, avait été mandé la veille et il était arrivé dans la nuit par train spécial de Paoting-fou ; il fut décidé sur place qu'il serait chargé de prendre provisoirement la direction des affaires et garderait le sceau du vice-roi en attendant la décision impériale.

Des télégrammes furent envoyés au prince King et à la cour, qui était alors arrêtée dans la ville de Houan-fou : on dit qu'en recevant la dépêche fatale la vieille souveraine, Si-Tai-Heou, impératrice de l'Ouest, pâlit sous son fard, se frappa la poitrine, et que des larmes jaillirent de ses yeux fulgurants...

Cependant le cadavre avait été revêtu de ses vêtements de cour, avec la toque, le bouton, les bottes et les colliers officiels. Il avait été placé dans un luxueux cercueil, ce cercueil que Li-Hong-Tchang promena avec lui dans sa tournée d'Europe et qui fut déposé dans la chambre la plus retirée de la maison. A côté, des matelas furent étendus à terre pour les deux fils qui devaient veiller le mort pendant les trois premiers jours, et des coussins rouges placés à la porte de la chambre pour que les mandarins pussent venir faire devant le catafalque la prostration rituelle du *Koteou*.

Le lendemain un édit impérial était télégraphié du Honan, décernant à Li-Hong-Tchang le titre posthume de *Heou* (marquis), le plus haut auquel un Chinois puisse prétendre sous une dynastie mandchoue. Le prince Kong, fils de l'ancien régent, était délégué pour venir saluer le cercueil au nom même de l'empereur, et celui-ci ordonnait que tous les drapeaux fussent mis en berne dans les ports ouverts et les légations chinoises de l'étranger, comme pour la mort d'un souverain.

Le vieux et fidèle Wang-Wen-Shao était nommé plénipotentiaire à la place du mort et adjoint au prince King, en même temps qu'un successeur était désigné pour la vice-royauté du Tcheli; mais, par un dernier hommage pour le disparu, cette nomination n'était faite qu'à titre intérimaire, comme si la place laissée vide était impossible à remplir. C'est Yuan-Shi-Kai, le jeune et ambitieux gouverneur du Chan-

toung, qui devenait ainsi vice-roi du Tcheli : son armée, remarquablement organisée à l'européenne, qui vient de réoccuper Pékin, est la seule force sérieuse qui reste à la Chine : avec elle il peut peser sur l'avenir qu'il tient un peu entre ses mains.

En même temps que Li-Hong-Tchang, par sa mort, entrait dans l'histoire, la légende populaire s'emparait de lui et l'apothéose commençait.

D'abord des bruits tendancieux laissèrent entendre que sa fin n'était pas naturelle, que le héros s'était immolé au salut de sa patrie pour ne point subir l'humiliante exigence des étrangers : on se murmurait dans les rues, autour des tables des *maisons de thé*, qu'en présence d'un ordre impérieux, impossible à accepter, il avait arraché le bouton d'or de sa tunique et l'avait avalé à l'insu de son entourage pour s'étouffer, le suicide par les *feuilles d'or* étant le plus honorable que puisse rêver un mandarin.

Des détails plus merveilleux encore s'ajoutaient peu à peu : une servante de la maison du vice-roi serait morte de frayeur en apercevant dans la chambre du malade une énorme tortue, qui aurait disparu au moment précis où il expirait pour regagner le ciel occidental [1].

Pour Li-Hong-Tchang, on ajoutait aussi qu'à l'heure de sa mort une étoile était tombée du ciel et que cette étoile était « la racine de sa vie », qui s'était détachée quand son destin fut accompli.

C'est la légende même de Mahomet :

> Le jour où tu naquis, une étoile apparut,
> et trois tours du palais de Khosroès tombèrent.

Ainsi, autour du cadavre non inhumé encore, le mythe astral se cristallisait déjà.

---

[1] C'est en effet une croyance depuis longtemps répandue parmi le peuple que Li-Hong Tchang n'était qu'une incarnation de la tortue céleste, celle qui, dans la cosmogonie hindoue passée aux Chinois, est le soutien et le symbole de l'univers : sa carapace représente la voûte du firmament et son ventre la terre qui se meut comme elle sur le sein des eaux, tandis que sa longévité fabuleuse la fait croire éternelle. Quant au ciel de l'ouest (*Si-tien* en chinois), qui a recueilli l'âme du vieux mandarin sceptique, c'est le Paradis bouddhique (Sukhavati), où règne *le Dieu de la lumière infinie*, Amitabha Bouddha, emblème du soleil couchant que d'autres religions vénèrent encore.

*
* *

Cependant le troisième jour fixé par la règle pour la clôture des obsèques officielles était arrivé, en attendant que le cadavre pût être rapporté dans sa terre natale. Le 9 octobre, le corps diplomatique vint rendre au mort sa dernière visite. A trois heures de l'après-midi, le cortège se mit en route par un clair soleil d'automne finissant, qui faisait lumineuse l'épaisse poussière de Pékin ; les dernières feuilles achevaient de quitter les arbres et la foule des Célestes, muette et grise, regardait passer.

Les palanquins de cérémonie des ministres se balançaient au pas pressé des porteurs. Toutes les nuances du *vert*, teinte officiellement réservée aux chaises des plus hauts mandarins, étaient représentées dans cette longue file, et pour chaque palanquin les quatre porteurs réglementaires arboraient sur leurs tuniques les couleurs de leurs maîtres : l'aigle impérial d'Allemagne et d'Autriche, ou la bande tricolore de la France.

Au long du défilé, une escorte de cavaliers, sabre au clair, s'égayait des uniformes de toutes les armées d'Europe : légers chasseurs d'Afrique sur leurs chevaux arabes, shakos blancs, vestes bleues, ceintures et pantalons rouges ; cosaques verts coiffés des hauts bonnets noirs ; lourds cavaliers germaniques ; matelots autrichiens à cheval ; fringants carabiniers d'Italie qui ajoutaient à ce spectacle cosmopolite comme un rappel de campagne romaine, un air de *Fra Diavolo*.

Le cortège s'arrêta devant la maison pauvre : selon le rite funèbre, des banderoles rouges de papier et d'étoffe en décoraient la porte, devant laquelle un peloton de fantassins chinois présentèrent les armes pendant que les tambours voilés de blanc (couleur de deuil) battaient aux champs. Vêtus de bleu et coiffés de turbans noirs, les soldats impériaux saluaient du sabre et du fusil les maîtres de l'heure : c'était un détachement de l'armée du Chantoung, de ces belles troupes de Yuan-Shi-Kaï qui manœuvrent avec les armes et la science des Allemands.

A côté d'eux, adossés au mur extérieur, des mannequins d'osier recouverts de papier, semblables à d'énormes baudruches gonflées et coloriées, figuraient les êtres et les objets qui

servirent à l'usage du mort : sa voiture avec les mulets et le cocher, sa chaise avec les porteurs et les soldats d'escorte, les serviteurs et les servantes, les uns tenant son chapeau officiel et ses habits de cour, les autres sa pipe à eau et sa théière ; puis des maisons et des coffres, des vases de fleurs, des lingots d'or et d'argent.

Tous ces jouets funéraires allaient, suivant le rite, être brûlés solennellement le soir de ce troisième jour, au milieu de la rue, devant l'entrée de la maison mortuaire. C'est là ce que l'incurable puérilité des Célestes a conservé du rite farouche des religions primitives qui voulait que sur le bûcher du mort ses épouses, ses coursiers, ses esclaves et ses armes fussent jetés pour l'aller rejoindre aux demeures souterraines, dans « la prairie des âmes ».

La porte franchie, les ministres traversèrent la cour étroite, le petit salon où six mandarins en tenue officielle, avec le bonnet et la longue tunique de soie noire, gardaient le portrait en pied du vice-roi, et pénétrèrent dans la seconde cour dont, sur trois côtés, d'épaisses rangées d'autres mandarins garnissaient les marches : plusieurs princes et une quinzaine de *boutons de corail*, les plus hauts en grade, recevaient à la porte et serraient les mains des arrivants en balbutiant quelques mots de français et d'anglais. On reconnaissait les familiers du Palais à leurs toques sans globule, en signe de deuil pour l'absence de l'empereur; et les prêtres du temple taoïste mettaient dans la noire assistance la note rouge de leurs grandes robes de soie neuve. Avant eux, des bonzes et des lamas thibétains avaient récité à la même place les formules dernières afin d'assurer au défunt le bénéfice cumulé des trois grandes religions ; et la veille même, l'évêque catholique de Pékin était venu murmurer devant le cadavre une discrète oraison.

Deux grandes tables chargées de verres, de pâtisseries et de cigarettes étaient préparées là. Pénétrant dans la troisième cour, organisée en chapelle ardente et rehaussée par un plancher recouvert d'un banal tapis rouge, les ministres se trouvèrent en face du catafalque. Des brûle-parfums, des banderoles et des tentures de soie fleurie encadraient la dernière porte, celle de la salle du fond où reposait le cercueil invisible.

Près de cette entrée se tenaient les deux fils du défunt, vêtus d'un sac de toile blanche et coiffés d'un bonnet de deuil,

avec le cerceau d'osier et les tampons de ouate qui rituellement l'entouraient. L'air abattu, les yeux gonflés et les joues noircies, une main appuyée sur une sorte de petite houlette blanche, ils écoutèrent le discours que leur murmura le doyen du corps diplomatique, aussitôt traduit par un interprète. L'un d'eux y répondit en anglais, brièvement. Les ministres s'inclinèrent devant le catafalque après avoir salué les héritiers.

Puis tout le monde revint dans la seconde cour et prit place aux tables préparées, les ministres d'un côté, les secrétaires, les consuls et les interprètes de l'autre. Le champagne fut versé, les cigarettes allumées et les gâteaux circulèrent. En face des Européens s'étaient assis les plus hauts mandarins :

Le fils du marquis Tseng, jeune homme trapu, la face à demi cachée par de noires lunettes et fendue de la vaste bouche des animaux dévorants ;

Natoung, l'ex-boxeur et l'équivoque ami du prince Tuan, quadragénaire replet, tête ronde et pointue à la fois d'un rongeur, pourvu d'une paire de moustaches roulées ;

Tchéou-fou, grand trésorier et vice-roi intérimaire du Tcheli, vieillard épaissi et fatigué ;

Le général Tchang-Koue-ti, égal au précédent, s'efforçant à garder une attitude militaire et bouchonnant la sueur qui inondait ses joues malgré la fraîcheur de ce jour d'automne ;

Son collègue Ma-Yu-Koun, qui s'illustra contre les alliés au siège de Tien-tsin, haut en couleur, rouge et recuit par le soleil et l'alcool de riz ;

Hou-Kin-Fen, préfet des Deux-Portes, commandant militaire de la place de Pékin, tête paterne et barbiche blanche d'un capitaine de gendarmerie en retraite ;

Le maréchal tatar de Tsitsikhar, sorte de moine obèse et rasé, à lunettes ;

Le secrétaire Lien-Fang, sourire humble dans une figure honnête.

Ainsi, en face des chefs boxeurs, des généraux qui conduisirent l'attaque contre Tien-tsin et les Légations, les ministres, paisiblement assis à deux pas du cercueil, choquaient avec eux leurs verres, et pour la première fois depuis le drame de l'an précédent, ils buvaient ensemble le vin de l'hospitalité. Devant cette scène débonnaire, on eût cru que Li-Hong-Tchang mort

faisait l'apaisement. Et Natoung, doucement, souriait...

En bottes russes, le directeur de la banque russo-chinoise fit son apparition et alla se placer à côté de son ministre : autour de lui les mandarins s'empressèrent comme auprès d'un ancien ami. Puis la dernière coupe bue, les ministres regagnèrent leurs chaises, les mains serrées une dernière fois par les hauts fonctionnaires groupés auprès de la porte, et le cortège reprit le chemin du quartier des Européens, dans la même poussière, le même soleil et la même foule attentive et muette. Et chacun, à part soi, dans son palanquin ou sur son cheval, songeait aux enseignements de l'heure, à l'inconnu du lendemain et à tout ce que met en péril la disparition d'un seul : de l'homme qui, vivant, fut le plus grand parmi ceux de sa nation, dont le cerveau porta le poids d'un empire et dont l'existence lourde, orageuse et parfois tragique, fut « en préceptes et en exemples agréable à l'esprit du sage ».

★★★

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le budget des colonies.* — La discussion du budget des colonies a été très rapide à la Chambre. Il ne pouvait guère en être autrement après le remarquable discours de M. Étienne que nous avons publié il y a quinze jours. Cependant, au cours de la discussion générale, une intéressante intervention s'est produite, celle de M. Louis Brunet, qui a pensé avec raison qu'il y avait lieu d'insister sur les grandes lignes de notre politique coloniale.

Avons-nous une politique coloniale ? s'est demandé tout d'abord M. Louis Brunet. Et il a continué en ces termes :

Eh bien ! oui, je crois que nous avons une politique coloniale, je crois qu'au Pavillon de Flore on suit une ligne de conduite tendant à mettre à exécution un programme qui a été celui des devanciers de M. le ministre et qui est aussi le sien.

Je lis dans un article publié par la revue les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ces lignes qui sont extraites de l'œuvre d'un auteur allemand, spécialiste en matière de questions coloniales :

« Dans le présent, les Français ont su éviter la plupart des fautes anciennes, et leurs gouvernements ont eu le mérite de suivre des traditions définies. Sans doute, il y a encore de l'engourdissement, de la bureaucratie, un manque d'unité entre l'élément civil et l'élément militaire, des crédits mal employés, mais la France est dans la bonne voie ; ses colonies poursuivent une marche ascendante constante, qu'il ne faudrait pas cependant entraver par des mesures douanières trop rigoureuses. »

Voilà l'impression d'un professeur allemand, qui a étudié les régimes coloniaux des divers pays.

Nous avons l'habitude, c'est entendu, de nous retourner toujours vers l'Angleterre et de dire que rien n'est aussi bien que ce qui s'y passe ; n'avons-nous pas des preuves évidentes de l'excellence de la politique coloniale anglaise ? Dans l'Inde, la peste enlève tous les sujets de l'Angleterre que la famine a épargnés ; je ne parle pas du drame lamentable qui se

passe dans l'Afrique du Sud; mais les Antilles anglaises sont absolument ruinées et cependant on n'hésite pas à nous dire : Voyez l'Angleterre! Et beaucoup de bons esprits proposent de rendre nos colonies autonomes.

Cette autonomie que l'on réclame ainsi, M. Brunet s'en est d'ailleurs déclaré partisan, mais à la condition qu'elle soit bien comprise, vraiment équitable et libérale et que, sous couleur d'autonomie, on n'accable pas les colonies de trop lourdes charges, en leur retirant toute initiative, tout droit de contrôle en matière budgétaire.

A cela M. Decrais a répondu que le moment ne lui paraissait pas venu d'appliquer à la constitution actuelle des colonies des réformes radicales, soit en les dotant d'une plus grande autonomie, soit en les assimilant à des départements français.

Nous avons fait, a ajouté le ministre, il y a deux ans une réforme qui paraît très sage, qui a été approuvée par le Parlement tout entier, votée par les députés coloniaux, et accueillie par les colonies elles-mêmes avec un patriotisme auquel je suis heureux de rendre hommage.

Cette réforme consiste à laisser à la charge des colonies les dépenses de gendarmerie, sauf à leur attribuer, par contre, une subvention de la métropole.

Je pense qu'il faut en ce moment se tenir à cette réforme; qu'il faut, dans tous les cas, en attendre et en voir les effets. Nous ne pouvons pas, tous les deux ans, tout changer et tout bouleverser en matière d'organisation coloniale.

Je m'empresse d'ajouter que toutes les fois que je pourrai, sans porter atteinte aux finances de l'Etat et sans nuire à la bonne marche des services, augmenter les attributions des conseils généraux et, dans une certaine mesure, l'autonomie des colonies avec le concours du Conseil d'État, des conseils généraux et des représentants des colonies, je m'empresserai de le faire. C'est dans cette voie que je dirigerai mon administration.

Une autre question intéressante a été soulevée par M. Lannes de Montebello à propos des troupes coloniales. M. de Montebello a rappelé que, d'après la loi sur l'organisation des troupes coloniales votée l'an dernier, le ministre des Colonies ne peut faire appel pour le personnel militaire de missions et explorations qu'aux officiers des troupes coloniales, à l'exclusion absolue des officiers de l'armée métropolitaine. Cette disposition de la loi, a ajouté M. de Montebello, est absolument formelle ; or le Conseil d'État, consulté par le ministre des Colonies, a été d'avis que « le mot mission y doit s'entendre au sens restreint d'œuvres se rattachant aux explorations et que, dès lors, aucune disposition de la loi susvisée ne fait obstacle à ce que les ministres de la Guerre et des Colonies s'entendent au sujet de la désignation du personnel militaire qu'il conviendrait de détacher dans les services administratifs, politiques ou des travaux

publics et le choisissent dans toutes les armes ou services, y compris l'infanterie et l'artillerie métropolitaines... »

M. de Montebello a protesté avec une très grande énergie contre cette interprétation de la loi qu'il a proclamée *absolument contraire* à l'esprit du texte, et la Chambre lui a donné raison contre le ministre des Colonies qui s'était attaché non moins vivement à défendre et à justifier l'arrêt du Conseil d'État. M. de Montebello avait, en effet, déposé à la suite de ses déclarations la motion suivante qui les résumait :

« La Chambre, résolue à faire respecter l'autonomie des troupes coloniales, qui est le principe fondamental de la loi du 7 juillet 1900, invite le Gouvernement à n'envoyer désormais des officiers de l'armée métropolitaine en mission aux colonies que pour remplir des emplois auxquels la constitution des troupes coloniales ne permet pas de pourvoir. »

Cette motion a été votée à mains levés et à une très grande majorité. L'interprétation du Conseil d'État se trouve ainsi définitivement condamnée.

L'alliance franco-russe et l'évacuation de Mytilène. — Au cours du débat qui s'est engagé à la Chambre, le 3 février, à propos du crédit ouvert pour les fêtes données au Tsar, M. Sembat a soutenu que l'escadre envoyée par nous dans le Levant, à la suite de l'affaire Lorando-Tubini, n'avait brusquement quitté Mytilène que sous la pression du cabinet de Saint-Pétersbourg, « pression dont on trouverait la preuve au prochain Livre jaune, si le gouvernement se décidait à y insérer une certaine dépêche, adressée par le ministre des Affaires étrangères russe à son ambassade de Constantinople et destinée à être mise sous les yeux de notre ambassadeur ».

Cette dépêche, a expliqué M. Sembat, avait pour objet d'assurer au Sultan que nous allions quitter Mytilène : elle constituait donc, pour notre diplomatie, la plus indéniable des pressions. A cette assertion de M. Sembat, M. Delcassé a répondu par le démenti le plus formel.

« J'affirme sur l'honneur, a déclaré le ministre des Affaires étran-
« gères, que, pendant que l'escadre française était à Mytilène et pour
« nous la faire quitter avant d'avoir obtenu toutes les satisfactions
« réclamées, l'ombre d'une pression, l'ombre même d'un avis n'est
« venue de Saint-Pétersbourg. »

Cette solennelle affirmation de M. Delcassé clôt présentement le débat. D'ailleurs il est probable qu'un prochain Livre jaune va nous mettre sous les yeux toutes les pièces du procès. Nous aurons, sans doute, à ce moment l'occasion de revenir sur cette affaire de Mytilène dont certains détails nous échappent encore.

Angleterre. — *Un traité anglo-japonais.* — Le *Foreign Office* vient de publier le texte d'un traité conclu entre l'Angleterre et le Japon. Ce traité a été signé à Londres par lord Lansdowne, ministre des Affaires étrangères du cabinet anglais, et M. Hayashi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon à Londres.

Voici le texte de cet important document :

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Japon, mus par le seul désir de maintenir le *statu quo* et la paix générale en Extrême-Orient et, en outre, spécialement intéressés à maintenir l'indépendance de l'empire de la Chine et de l'empire de la Corée et à assurer des facilités égales dans ces deux pays au commerce et à l'industrie de toutes les nations, conviennent par les présentes ce qui suit :

Article premier. — Les hautes parties contractantes, ayant mutuellement reconnu l'indépendance de la Chine et de la Corée, se déclarent entièrement dégagées de toute tendance agressive contre l'un ou l'autre de ces deux pays.

Ayant en vue toutefois leurs intérêts spéciaux dont ceux de la Grande-Bretagne se réfèrent principalement à la Chine, tandis que le Japon, en outre des intérêts qu'il possède en Chine, est intéressé à un degré particulier au point de vue politique aussi bien que commercial et industriel en Corée, les hautes parties contractantes reconnaissent qu'il sera permis à toutes deux de prendre telles mesures qui pourront être indispensables en vue de sauvegarder ces intérêts, s'ils sont menacés, soit par l'action agressive de toute autre puissance, soit par des troubles en Chine ou en Corée nécessitant l'intervention d'une des deux hautes parties contractantes pour la protection de la vie et des biens de ses sujets.

Art. 2. — Si la Grande-Bretagne ou le Japon, pour la défense des intérêts respectifs ci-dessus décrits, étaient impliqués dans une guerre avec une autre puissance, l'autre haute partie contractante gardera une stricte neutralité et fera ses efforts pour empêcher d'autres puissances de prendre part aux hostilités contre son allié.

Art. 3. — Si, dans le cas précité, toute autre puissance ou toutes autres puissances prenaient part aux hostilités contre ladite alliée, l'autre partie contractante viendra à son aide et fera la guerre en commun avec elle et conclura la paix d'un commun accord.

Art. 4. — Les hautes parties contractantes conviennent que ni l'une ni l'autre ne conclura, sans consulter l'autre, d'accord séparé avec une autre puissance au préjudice des intérêts ci-dessus décrits.

Art. 5. — Toutes les fois que de l'avis, soit de la Grande-Bretagne, soit du Japon, les intérêts ci-dessus mentionnés seront en péril, les deux gouvernements communiqueront l'un avec l'autre pleinement et franchement.

Art. 6. — Le présent traité devra entrer en vigueur aussitôt après la date de sa signature et rester effectif pendant cinq ans à partir de cette date.

Dans le cas où ni l'une ni l'autre des deux hautes parties contractantes n'aurait notifié, douze mois avant l'expiration de ces cinq années, l'intention d'y mettre fin, le présent traité devra les lier jusqu'à ce que l'une ou l'autre des deux hautes parties contractantes l'ait dénoncé. Mais si, quand

arrivera la date fixée pour son expiration, l'une ou l'autre alliée est engagée dans une guerre, l'alliance devra *ipso facto* continuer jusqu'à ce que la paix soit conclue.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé ce traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double, à Londres, le 30 janvier 1902.

(*Suivent les signatures.*)

Le texte de ce traité est adressé par le marquis de Lansdowne à sir Claude Mac Donald, ministre d'Angleterre à Tokio, dans une lettre datée du *Foreign Office*, 30 janvier 1902.

Le secrétaire d'État y déclare que ce traité peut être regardé comme le résultat des événements qui ont eu lieu pendant les deux dernières années en Extrême-Orient et de la part que la Grande-Bretagne et le Japon y ont prise. Les deux puissances ont agi dans des vues similaires.

Lord Lansdowne attire spécialement l'attention du ministre sur les articles 2 et 3.

Il ajoute que le gouvernement anglais s'est décidé à conclure ce traité avec la conviction qu'il ne contient aucune clause qui puisse être regardée comme une indication de tendance agressive ou égoïste dans les régions auxquelles il s'applique. C'est une mesure de précaution pour la défense d'importants intérêts anglais et elle ne menace aucunement la position actuelle ou les intérêts légitimes d'autres puissances.

Il conclut : « Le gouvernement de Sa Majesté espère que le traité pourra tourner au mutuel avantage des deux pays, qu'il contribuera au maintien de la paix et, dans le cas où celle-ci serait malheureusement rompue, qu'il aura pour effet de restreindre le champ des hostilités. »

La médiation hollandaise et la réponse du gouvernement anglais. — Lorsque M. Balfour annonça à la Chambre des Communes, le 28 janvier, que le gouvernement anglais avait reçu du gouvernement hollandais une communication relative à la guerre, l'émotion fut grande en Angleterre et par tout le monde. Par contre, la publication, le 4 février, de la réponse du cabinet britannique causa une déception à peu près générale. Dans sa note, le gouvernement hollandais proposait en somme au gouvernement anglais de faire remettre, par son entremise, trois sauf-conduits aux délégués boers ; ceux-ci iraient en Afrique conférer avec leurs mandants et faire renouveler leurs instructions ; puis, à leur retour, le gouvernement hollandais les aboucherait, en Hollande, avec des négociateurs désignés par l'Angleterre. La Hollande, s'étant ainsi bornée à rendre possibles les négociations, considérerait alors sa tâche terminée. Comme on le

voit, il y avait là, de la part du cabinet de La Haye, un minimum d'intervention, et il était évident que, sans aucune arrière-pensée, il n'avait eu en vue que le rétablissement de la paix, c'est-à-dire l'avantage réciproque des deux belligérants.

La réponse du gouvernement anglais était formelle quant à l'offre d'intervention hollandaise qu'elle repoussait nettement : « Le gouvernement de Sa Majesté, déclarait lord Lansdowne, ne peut que s'en tenir à la décision adoptée dès le début de la guerre, à savoir qu'il n'a pas l'intention d'accepter l'intervention d'une puissance étrangère dans la guerre sud-africaine. » Lord Lansdowne cependant semblait moins absolu dans la suite de sa réponse qu'il adressait non plus au gouvernement hollandais, mais aux Boers eux-mêmes. Il ajoutait, en effet :

Dans le cas où les délégués boers eux-mêmes seraient désireux de soumettre au gouvernement de Sa Majesté une demande relative à un sauf-conduit, rien ne les empêche de le faire. Il est évident toutefois que le gouvernement de Sa Majesté ne sera pas en mesure d'émettre une opinion au sujet d'une demande semblable avant de l'avoir reçue et de connaître sa nature précise ainsi que les raisons qui l'auront motivée.

Cependant, je crois devoir faire remarquer qu'à l'heure actuelle le gouvernement de Sa Majesté ignore que les délégués jouissent encore d'une influence auprès des représentants des Boers dans l'Afrique du Sud ou qu'ils y aient voix au conseil. Le gouvernement néerlandais nous dit que les délégués n'ont ni lettres de créance ni instructions datant d'une époque ultérieure au mois de mars 1900. D'autre part, le gouvernement de Sa Majesté avait compris qu'à l'heure actuelle M. Steijn, pour les Boers de la colonie de la rivière Orange, et M. Schalk Burger, pour ceux du Transvaal, étaient investis de pleins pouvoirs gouvernementaux, y compris les pouvoirs pour négocier.

S'il en est ainsi, il est évident que toute solution interviendrait le plus rapidement et de la façon la plus satisfaisante par voie de communication directe entre les chefs militaires boers dans l'Afrique du Sud et le commandant en chef des troupes de Sa Majesté, qui a déjà reçu l'ordre de transmettre immédiatement toute offre qu'il pourra recevoir pour que le gouvernement de Sa Majesté soit en mesure d'en délibérer.

En somme, la réponse de lord Lansdowne laissait, à tout prendre, un faible espoir aux partisans de la paix ; mais le lendemain de sa publication, lord Salisbury fit tomber les dernières illusions. Du discours prononcé par le Premier au *Junior Constitutional Club*, il semble résulter en effet que l'Angleterre entend s'en tenir au principe formel de l'annexion pure et simple des Républiques. Comme, d'autre part, il est peu probable que les Boers consentent à entrer dans ces vues, il s'ensuit que cela va être la continuation de la guerre d'extermination jusqu'à l'épuisement complet de l'un des belligérants.

Allemagne. — *Les Puissances et la guerre hispano-américaine : note du « Moniteur de l'Empire ».* — Une intéressante polémique vient de s'engager au sujet de l'attitude des diverses puissances, au printemps de 1898, avant l'ouverture des hostilités de la guerre hispano-américaine. Les journaux anglais, toujours préoccupés de resserrer l'entente anglo-américaine, avaient affirmé que, seule, l'opposition de l'Angleterre avait empêché les puissances de s'interposer entre l'Espagne et les États-Unis. Cette affirmation avait même trouvé son écho au Parlement britannique et avait été confirmée par des déclarations officielles. Or, le gouvernement allemand vient à son tour d'intervenir dans le débat d'une façon aussi formelle qu'inattendue. Le 12 février, en effet, le *Moniteur de l'Empire* a publié un communiqué officieux exposant que ce fut au contraire l'ambassadeur d'Angleterre aux États-Unis qui, dès le 15 avril 1898, prit l'initiative d'une démarche collective des ambassadeurs des grandes puissances à Washington. Le communiqué ajoute que cette proposition échoua uniquement par suite de l'opposition du gouvernement allemand et surtout de l'empereur qui se déclara « absolument opposé à une démarche sans but et partant nuisible ».

Cette note du *Moniteur de l'Empire* a naturellement provoqué de très vifs commentaires en Allemagne et en Angleterre. Elle est particulièrement intéressante en l'espèce, car elle nous fournit une nouvelle preuve de la tension qui existe depuis quelque temps dans les rapports des deux pays.

II. — ASIE.

Turquie d'Asie. — *La question de Koueït.* — Le *Journal des Débats* a reçu de Bombay l'intéressante correspondance que nous reproduisons ici :

Bombay, janvier. — Depuis qu'il est question d'un arrangement intervenu entre l'Angleterre et la Porte au sujet du maintien du *statu quo* à Koueït, la presse indienne, qui obéit sans doute à un mot d'ordre, s'efforce d'établir à grand renfort d'articles que la principauté de Cheikh Moubarek n'a, malgré les preuves contraires, jamais fait partie de l'Empire ottoman.

Aussi, tandis que les journaux à la solde du gouvernement de Calcutta mettent tout en œuvre pour convaincre le public que Koueït constitue un État indépendant, de son côté, la vice-royauté des Indes ne perd aucune occasion de faire de cette fiction une réalité. Elle maintient dans le golfe Persique une escadrille de sept navires qui y promènent partout, et principalement à Mascate et à Koueït, triomphalement, les couleurs britanniques.

S'il faut même en croire certains bruits, la présidence de Bombay aurait adressé sous forme de présents à Cheikh Moubarek plusieurs petits canons

d'un calibre modeste, mais à tir rapide et à assez longue portée, tout à fait suffisants, dit-on, pour soutenir avec succès les « droits » du Cheikh qui a fini par croire lui-même, à force de l'entendre répéter par ses « amis », qu'il est indépendant.

Donc, aujourd'hui, il est bien entendu que si jamais il prend envie au principicule de Koueït de faire parler la poudre, c'est qu'il y aura été contraint par les provocations de ses ennemis.

Or, tout le monde sait ici que son principal rival, Abdel Aziz ben Rachid, émir du Nejd, a été invité par la Porte à réintégrer au plus tôt sa résidence de Haïl, qui est à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale de Moubarek.

Quoi qu'il en soit, les sages précautions du gouvernement ottoman n'empêcheront pas que, s'il surgit des difficultés du côté du Chatt-el-Arab, ce sera Abdel-Aziz qui les aura suscitées. C'est du moins à ce résultat que tendent les efforts de la presse anglo-indienne.

Ainsi, on assiste actuellement à Koueït à une comédie dont le dénouement sera que l'Angleterre fera triompher ses prétentions, tout en ayant l'air de respecter scrupuleusement les clauses de l'arrangement qu'elle a conclu avec la Turquie.

Les provocations, s'il y en a, et on peut être sûr qu'elles se produiront, ne viendront pas, du moins en apparence, du côté anglais. De sorte que, pendant que la Porte tiendra en laisse Abdel-Aziz-ben-Rachid ainsi que les autres chefs arabes ennemis de Moubarek et qu'elle s'interdira de faire avancer ses troupes au delà de Semaoua, il suffira à l'Angleterre d'exciter les chefs arabes les uns contre les autres, d'armer ceux qui sont ses clients et de semer son or pour créer l'imbroglio qui la mettra à même d'intervenir au moment opportun.

Vous verrez qu'elle saura se faire une douce violence lorsque Koueït, enserré de tous côtés dans le filet britannique, ne pourra plus lui échapper.

C'est sans doute ainsi que l'on conçoit en Angleterre le maintien du *statu quo*. Cette manière de comprendre les choses est, on en conviendra sans peine, suffisamment habile pour mériter d'être signalée.

III. — AFRIQUE.

Abyssinie. — *Le chemin de fer de Djibouti.* — Nous signalions, il y a quinze jours, le vœu émis par l'Association professionnelle des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, à propos du chemin de fer Djibouti-Harrar. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir constater que ce vœu a reçu pleine et entière satisfaction.

Le 7 février dernier, en effet, le ministre des Colonies a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à accorder la garantie du gouvernement français au versement d'une subvention annuelle de 500.000 francs que le Protectorat de la côte des Somalis s'engage à fournir pendant cinquante ans à la Compagnie impériale

des chemins de fer éthiopiens. Grâce à cette garantie de l'État français, la Compagnie va donc pouvoir emprunter les 11 millions environ qui lui sont nécessaires pour achever la construction de la ligne Djibouti-Addis-Harrar et se délivrer des prétentions si inquiétantes de ses actionnaires anglais.

Au projet est annexé le texte de la convention passée, le 6 février 1902, entre M. Bonhoure, gouverneur du Protectorat de la côte française des Somalis, et M. Chefneux, président du Conseil d'administration de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens. Cette convention règle les modifications que la Société concessionnaire de la ligne Djibouti-Addis-Harrar devra apporter à ses statuts actuels dans un délai de deux mois, à partir de la date de la promulgation de la loi. Nous y relevons surtout l'article 6, qui a une importance capitale, et dont voici le texte :

Art. 6. — Aucune modification ne pourra être apportée au tracé et aux dispositions techniques actuellement adoptées pour le chemin de fer entre Djibouti et Addis-Harrar, qu'après autorisation préalable du ministre des Colonies et dans le cas seulement où un motif d'ordre technique nécessiterait cette modification.

La Société concessionnaire ne pourra, sous la réserve stipulée à l'article 18 ci-après, décider ou autoriser la construction d'aucun embranchement venant se souder sur les lignes entre Djibouti et le cours de l'Aouach qu'avec l'autorisation des ministres des Colonies et des Affaires étrangères.

La ligne de Djibouti à Addis-Harrar devra être achevée et ouverte à l'exploitation avant le 31 décembre 1902.

La mission Coulbeaux. — Dans un autre ordre de faits, nous apprenons, par les *Petites Annales de Saint Vincent de Paul*, qu'un des plus anciens missionnaires d'Abyssinie, M. Coulbeaux, lazariste français, se disposait — d'accord avec M. Lagarde, notre ministre plénipotentiaire auprès de l'empereur Ménélik — à rentrer dans ce pays pour y créer des écoles primaires, des orphelinats, des écoles professionnelles, des dispensaires, des hôpitaux et des léproseries ; plusieurs de ces projets étaient même déjà en voie d'exécution, lorsque tout à coup M. Coulbeaux, directeur de la mission, reçut l'ordre d'abandonner la poursuite de cette œuvre d'humanité et de civilisation.

Il nous semble qu'il y a lieu de se préoccuper d'une si grave décision qui peut porter atteinte à l'influence morale de la France en Abyssinie, et où l'on sent l'intervention trop marquée du gouvernement italien.

Transvaal. — *La guerre.* — De Wet, l'insaisissable, vient d'accomplir l'exploit le plus audacieux de sa carrière pourtant déjà si riche en merveilleuses prouesses.

Encore une fois on voulait prendre De Wet et pour cela on fit un effort gigantesque: 23 colonnes furent lancées contre lui et réussirent, après trois semaines de marches et de contremarches, à l'enfermer dans une sorte d'immense parc absolument fermé. Sa position exacte était connue. Avec une précision remarquable, un journal anglais, le *Graphic*, l'avait, dès les premiers jours, indiquée dans un croquis. De Wet se trouvait au nord de l'État Libre d'Orange, emmuré dans un cercle étroit de blockhaus formé, en avant par la ligne Heilbron, Frankfort, Vrede; en arrière par la ligne Kroonstad, Lindley, Bethléem, Harrismith. A l'intérieur du cercle, les vingt-trois colonnes anglaises évoluaient pour l'étrangler. Autant qu'un homme peut être considéré comme pris, De Wet pouvait être regardé comme capturé.

Le 5 février, après s'être lentement laissé pourchasser, il était acculé à la formidable muraille de fer et de pierre. Devant lui, la ligne sombre des blockhaus; derrière lui, les escadrons de lord Kitchener. Pour plus de précaution, entre chaque blockhaus, le long du rempart de fil de fer, des petits postes avaient été échelonnés de 50 mètres en 50 mètres, et, pour plus de sûreté, de l'autre côté du rempart, des patrouilles britanniques tenaient la campagne.

Le 5 au soir, De Wet, cerné de tous côtés, traqué, enfermé, licencia toutes ses troupes. Chacun eut ordre d'agir à sa guise et de se faufiler comme il le pourrait. Lui-même, avec quelques fidèles, attendit. Lorsque la nuit fut bien épaisse, il ramassa tout ce qu'il avait de bœufs, de bestiaux, de bêtes à cornes et, hardiment, s'approcha de la muraille formidable. L'éveil fut, paraît-il, donné, car — affirme une dépêche — la ligne sombre s'illumina soudain et, dans le grand silence de la nuit, mitrailleuses et maxims se mirent à faire entendre leur ronflement sinistre.

Alors De Wet, à coups de trique, de fouet, de lanières aux pointes de fer, se mit à frapper le troupeau de bœufs et celui-ci, affolé, éperdu, partit d'un galop furieux. Les bêtes, la tête basse, fondirent contre la muraille et, dans une charge fantastique, vinrent buter contre elle. Quelques-unes tombèrent mortes ; d'autres s'empêtrèrent dans les fils de fer : mais un trou, une brèche fut faite dans la muraille, et par le trou De Wet passa.

Il était libre, il était sauvé ; la troupe qui l'accompagnait n'avait perdu que vingt-cinq chevaux et trois hommes.

Et maintenant, où ira De Wet ? Où il voudra et sans inquiétude. Un effort comme celui que viennent de faire les troupes de lord Kitchener ne se renouvelle pas tous les jours.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Italie. — *Le mouvement de la navigation en 1900.* — Voici les résultats généraux de la navigation italienne pour 1900[1] :

Dans l'ensemble, le mouvement général des ports italiens, tant pour les entrées que pour les sorties, dans les deux dernières années, a été le suivant :

	Nombre	Tonnage	Marchandises débarquées ou embarqués
1899.....	211.536	60.470.392	16.676.751
1900.....	207.040	60.255.784	16.896.015
Différence....	— 4.496	— 214.608	+ 221.264

On a donc eu une diminution dans le nombre et le tonnage des navires, mais une augmentation dans le mouvement total des marchandises, dont l'importation a augmenté de 262.313 tonnes ; l'exportation, au contraire, a diminué de 41.049 tonnes.

Par rapport à 1899, la navigation à *vapeur*, entrées et sorties, présente une diminution de 1.438 vapeurs, avec une augmentation de 135.903 tonnes de marchandises ; la navigation *à voile*, une diminunution de 3.058 voiliers et une augmentation de 89.361 tonnes de marchandises.

Le nombre des voyageurs débarqués ou embarqués se divise de la manière suivante :

	Débarqués	Embarqués
1899.....	510.407	535.984
1900.....	512.026	550.174
	+ 1.622	+ 14.180

Sur un mouvement total de 132.560 navires *à voile* entrés et sortis en 1900, 129.708 portaient pavillon italien avec un tonnage de 5.551.954 tonneaux, 4.186.723 tonnes, 655.284 hommes d'équipage.

Vient ensuite le pavillon autrichien avec 1.265 navires, 87.032 tonneaux, 68.409 tonnes et 6.499 hommes, puis le grec avec 486 bâtiments, 89.050 tonneaux, 73.738 tonnes et 3.115 hommes.

Sur 74.480 *vapeurs*, 56.284 battaient pavillon italien avec 4.816.174 tonnes de marchandises et 1.560.084 hommes d'équipage. Suit le pavillon anglais avec 6.132 vapeurs avec 4.223.115 tonnes et

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan.*

191.656 hommes, puis le pavillon autrichien avec 5.540 vapeurs, 669.360 tonnes, 144.746 hommes, ensuite le français avec 1.465 vapeurs, 776.665 tonnes et 151.162 hommes l'allemand avec 1.946 vapeurs, 180.034 tonnes de marchandises et 50.391 hommes d'équipage.

Les marchandises débarquées et embarquées par les bâtiments à voile et à vapeur sous les principaux pavillons se répartissent de la façon suivante :

	MARCHANDISES (en tonnes).			
	DÉBARQUÉES		EMBARQUÉES	
	1899	1900	1899	1900
Pavillon italien.....	4.784.505	5.432.288	1.117.976	3.570.609
— anglais.....	4.443.046	3.581.985	820.716	665.041
— autrichien....	559.078	635.955	224.489	209.119
— grec.....	409.918	575.740	53.646	61.165
— allemand.....	358.961	415.954	219.919	254.416
— norvégien.....	278.202	246.739	101.677	103.011
— espagnol.....	164.628	365.135	26.426	67.657
— danois.....	140.681	119.523	24.759	15.660
— hollandais....	111.192	106.985	39.760	44.078
— français.....	74.217	87.192	75.584	93.014
— suédois.....	77.631	72.802	22.576	31.751
— belge.....	41.052	25.776	19.407	3.292
— russe.....	17.185	48.904	11.250	16.324

Les autres pavillons restent au-dessous de 20.000 tonnes.

II. — AFRIQUE.

L'exportation des bœufs de Madagascar dans l'Afrique du Sud et à Maurice[1]. — L'exportation du bétail de Madagascar dans le Sud africain continue à être très active. On signale notamment que le vapeur *Corsica*, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, a débarqué, dans le courant de juillet dernier, à Lourenço-Marquez, 800 bœufs provenant de Diégo-Suarez. Ils avaient été livrés, dans ce port, à raison de 150 francs par tête, embarquement compris.

100 de ces animaux ont trouvé acquéreurs dès leur arrivée ; 75 ont été cédés au prix de 9,8 liv. st. et le reste à 12 liv. st.

La *Gironde*, des Messageries Maritimes, a également débarqué, à Lourenço-Marquez, 125 têtes de bétail prises à Diégo-Suarez et qui ont été vendues à raison de 10 liv. st. par tête.

Ces quelques chiffres montrent que les bœufs de Madagascar sont toujours très recherchés et se vendent facilement dans le Sud de l'Afrique.

---

[1] *Feuille de renseignements de l'Office colonial*, janvier 1902.

Pour accroître de plus en plus l'importance de ces transactions, il est nécessaire que les négociants apportent le plus grand soin dans le choix des animaux et l'aménagement des navires destinés à les transporter. L'avenir du commerce d'exportation du bétail malgache dans le Sud africain dépend en effet de la qualité de ce produit au moment de sa livraison sur les marchés de Lourenço-Marquez et de Durban ; il importe donc au plus haut degré que l'exportation soit limitée aux animaux assez robustes pour supporter les fatigues du voyage et arriver en excellent état à destination.

On signale qu'un navire fera régulièrement entre Vohemar et Maurice le transport des bœufs ; un négociant a pris des dispositions en vue d'introduire, tous les deux mois, 600 de ces animaux dans cette dernière île. On sait que c'est à Vohemar que la Réunion et Maurice s'approvisionnent généralement du bétail de boucherie.

Tunisie. — Les résultats complets du recensement de la population française qui a été opéré le 1er décembre 1901 indiquent 24.204 Français établis en Tunisie contre 16.207 en 1896.

Pour cet avant-dernier recensement, 350 omissions furent constatées ultérieurement. Si l'on considère qu'il dut s'en produire dans la même proportion pour celui de 1901, on peut estimer qu'il y a 25.000 Français dans la régence, sans compter la population militaire.

La répartition par ville et par région sera définitivement établie dans une huitaine de jours.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Les progrès de l'industrie de la soie* [1]. — Dans son bulletin de janvier, la chambre de commerce française de New-York publie la traduction suivante d'un intéressant article que vient de publier l'*American Silk Journal :*

On ne saurait mieux se rendre compte des progrès faits par les fabricants de soieries depuis 1882 qu'en relevant quelques chiffres d'*alors* et de *maintenant*. Par exemple, il y a vingt ans, il existait 5.500 métiers à vapeur et 3.100 à main aux États-Unis pour le tissage des soieries en pièces. Au 30 juin 1901, on en comptait 45.000 de la première catégorie et 800 de la seconde, ces derniers tendant à disparaître complètement et n'étant employés qu'à des ouvrages spéciaux. Les métiers à rubans ont augmenté pendant la même période de 2.500 à 7.000, tous mus par la vapeur.

Dans le département du filage, il s'est produit une augmentation de 450.000 fuseaux en 1882 à 1.900.000 à la fin de 1901, et de plus leur force motrice a centuplé. Jusqu'en 1882, cette force motrice était de 3.000 à

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de New-York*, janvier 1902.

4.000 révolutions, mais depuis l'introduction de la machine Atwood perfectionnée on a atteint le chiffre de 10.000 à 12.000 révolutions par minute.

En 1882, il y avait 385 fabriques de soieries aux États-Unis ; on en compte aujourd'hui environ 900, et il faut ajouter que beaucoup des anciennes usines ont été très agrandies et que dans certains cas elles ont doublé leur matériel. Alors que nous ne fabriquions que 38 % des articles de soie consommés dans le pays, nous faisons aujourd'hui de 80 à 85 % des rubans vendus dans nos magasins de nouveautés, la faible importation portant principalement sur les hautes nouveautés faites sur métiers à la main : les velours, les dentelles, etc.

La production, qui représentait en 1882 une valeur de $ 44.000.000, s'élève aujourd'hui à plus de cent millions, d'après les relevés officiels de la dernière année fiscale, et cela quoique les prix soient beaucoup plus bas qu'antérieurement.

En ce qui concerne la soie dont l'importation s'est accrue de 130 % depuis dix ans, les États-Unis importaient, en 1882, 1.887.776 livres représentant une valeur de $ 12.885.149, alors que l'année dernière ils ont reçu 11.268.310 livres évaluées à quarante-cinq millions de dollars. En 1882, nous importions $ 38.328.000 de soieries, prix de facture, et le droit d'entrée était de 60 % ; l'année dernière ces importations se sont élevées à $ 30.358.771, les droits — spécifiques et *ad valorem* — étant en moyenne 51,95 %.

En 1882, la Pennsylvanie comptait deux fabriques de soieries qui étaient des succursales d'usines de Paterson. Ce fut, de fait, le commencement de la fabrication des soieries grande largeur dans cet État qui occupe maintenant le troisième rang parmi les cinq « États soyeux. » Ses usines représentent aujourd'hui un capital de $ 24.500.000 et sont au nombre de 95 ; elles comptent 700.000 fuseaux, 10.000 métiers, emploient 23.000 ouvriers et produisent pour 25 millions de dollars d'étoffes, sans compter l'immense quantité de filés qui sont tissés ailleurs. Ce développement phénoménal s'est produit en vingt ans.

Il serait bon de mentionner aussi les perfectionnements sans nombre apportés à l'outillage qui ont eu pour conséquence un accroissement énorme de la production et les économies réalisées par l'adoption de machines automatiques et autres tendant à réduire la main-d'œuvre. Ensuite, il y a la teinture, l'apprêt et l'impression qui ont subi une transformation complète en vingt ans. Maintenant nous *surpassons l'industrie lyonnaise elle-même* au point de vue de la teinture, et, comme impression, dessin et tout ce qui tient à cette branche, *nous battons le monde entier !*

La chambre de commerce déclare, à juste raison, laisser à l'*American Silk Journal* toute la responsabilité des faits qu'il avance et dans lesquels il convient de faire la large part du *bluff* national. Les renseignements donnés par le journal américain sont néanmoins fort intéressants.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — Sont promus :

Au grade de chef de bataillon :

M. le *capitaine* Battle, de l'état-major partic., au Tonkin.

Au grade de capitaine :

MM. les *lieutenants* Fraignault, du 4e tiraill. tonk.; Courtin, en service au Tonkin.

Sont dés. pour servir :

1° Au Tonkin :

M. le *lieutenant-colonel* Diguet, du 1er rég.;

MM. les *chefs de bataillon* Chanzy, du 1er rég.; Cortial, du 8e rég.;

MM. les *capitaines* Brangier, du 3e rég.; Colonna et Barbier, du 22e rég.;

MM. les *sous-lieutenants* Noël et Robert, du 2e rég.; Simonet et Girardet, du 4e rég.; Carrier et Triol, du 8e rég.

2° En Cochinchine :

M. le *chef de bataillon* Grosjean, du 3e rég.;

M. le *capitaine* Bouland, du 21e rég.;

M. le *lieutenant* Gorron, du 3e rég.

Madagascar. — Est promu au grade de chef de bataillon :

M. le *capitaine* Muller, de la comp. de discip. de Madag.

Sont dés. pour servir à Madagascar :

M. le *lieutenant-colonel* Drujon, du 1er rég.;

MM. les *capitaines* Thibaut et Lespagnol, du 1er rég.; Rey, Fontenoy, Cousin et Jacob, du 6e rég.;

MM. les *lieutenants* Léonard, du 6e rég.; Fleury, du 22e rég.;

MM. les *sous-lieutenants* Maignan, Bouhaben, Huntziger et Mussat, du 2e rég.; Junilhou et Lamouroux, du 4e rég.; Bourreau, du 8e rég.; Friry, du 22e rég.

M. le *lieutenant* Fortin, du 21e rég., est dés. pour occ. les fonct. de trésor. au 1er tiraill. malg.

M. le *chef de bataillon* Lecreux, du 3e tiraill. sén., est dés. pour servir au 15e rég.

M. le *chef de bataillon* Nèple, de l'état-major partic. à Mad., est nommé sous-chef d'état-major du corps d'occ.

M. le *chef de bataillon* Rémond, du 1er tiraill. malg., est nommé au command. du cercle annexe de la Mahavary.

Sénégal. — Sont promus au grade de capitaine :

MM. les *lieutenants* Lacroix et Bessemond, du 2e tiraill. sén.; Gramont, du 3e tiraill. sén.

M. le *capitaine* Didrel, de l'état-major partic. à Madag., est placé à la suite du 3e tiraill. sén.

Est dés. pour servir au 3e tiraill. sén. :

M. le *lieutenant* Jérusalémy, du 5e rég.

Afrique Occidentale. — M. le *lieutenant* Apert, du 3e rég., est dés. pour servir à l'état-maj. partic. de l'Afrique Occid.

Martinique. — M. le *lieutenant* Granier, du 1er rég., est dés. pour servir à l'état-maj. partic. et détaché auprès de M. le gouvern. de la Martinique.

Guadeloupe. — Sont dés. pour servir au bat. de la Guadeloupe :

M. le *capitaine* Vincent, du 7e rég.;

M. le *sous-lieutenant* Laroche, du 3e rég.

Établissements d'Océanie. — M. le *capitaine* Gagnepain, du 22e rég., est dés. pour commander la comp. d'inf. col. stationnée à Tahiti.

ARTILLERIE

Madagascar. — M. le *chef d'escadron* Théry, du 1er rég., est dés. pour servir à Madagascar.

Afrique Occidentale. — M. le *lieutenant* Leboulanger, du 2e rég., est dés. pour servir à la flottille du Bas-Niger.

SECTION DES COMPTABLES

Indo-Chine. — Est promu au grade de commis de 2e cl. :
M. le *commis de* 3e *cl.* Bourgeois-Gavardin à Saïgon.
Madagascar. — Est classé à la direct. d'artill. de Mad. :
M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Audit.

SECTION DES OUVRIERS D'ÉTAT

Madagascar. — Est classé à la direct. d'artill. de Madagascar :
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Givry.
Sénégal. — Est classé au service des trav. hydraul. du Sén. :
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lagrange.

SECTION DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Indo-Chine. — Est classé à la direct. d'artill. du Tonkin :
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dusséré.
Madagascar. — M. Le Roch, *stagiaire*, est classé à la direct. d'artill. de Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Madagascar. — Est promu au grade de médecin aide-major de 1re cl. :
M. Faucherand, *médec. aide-major de* 1re *cl. auxil.* en service à Madagascar.
M. Dubois, *pharmacien-major de* 1re *cl.*, est dés. pour servir à Madagascar.
Réunion. — M. le *médecin-major de* 2e *cl.* Carrière, du 7e rég., est dés. pour servir à la Réunion.
Côte d'Ivoire. — MM. les *médecins aides-majors de* 1re *cl. stagiaires* Fauquet, Salabert et Lehardy sont dés. pour servir à la Côte d'Ivoire.
Congo. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl. stagiaire* Trautmann est dés. pour servir au Congo.
Guinée. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl. stagiaire* Bourret est dés. pour servir à l'entreprise de construct. du ch. de fer de Guinée.
Guyane. — Est promu au grade de pharmacien aide-major de 1re cl. :
M. Jard, *pharmac. aide-major de* 1re *cl. auxil.* en service h. c. à la Guyane.
MM. les *médecins aides-majors de* 1re *cl. stagiaires* Comméléran et Asselin sont dés. pour servir à l'admin. pénitent. de la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont dés. pour embarquer :
Sur le *Redoutable* : MM. les *lieutenants de vaisseau* Desveaux et Aurillac; le *commissaire de* 1re *cl.* Ballif; les *mécan. princ. de* 1re *cl.* Kæmmerlen et Eysénic.
Sur la *Comète* : M. l'*enseigne de vaisseau* Chabaud.
Océan Indien. — Est désigné pour embarquer :
Sur le *Catinat* : M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Gresser.
Turquie. — M. le *capitaine de frégate* de la Monneraye est nommé au command. du *Vautour* à Constantinople.
Guyane. — M. le *lieutenant de vaisseau* Dieulafé est nommé au command. de l'aviso le *Jouffroy*, dans la stat. loc. de la Guyane.

MINISTÈRE DES COLONIES

Afrique Occidentale. — M. Roume, directeur au ministère des colonies est nommé gouvern. gén. de l'Afrique occidentale :
M. Demartial, chef de bureau au ministère, est nommé chef de cabinet du gouvern. gén.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Dérévitsky est nommé cons. gén. de Russie à Nice.
L'exequatur a été accordé à :
MM. Manuel Gazcon, cons. de la Rép. Argent. à Lyon; Gallegos del Campo, cons. de l'Equateur à Bordeaux; Armand Postel, cons. du Brésil à Cherbourg; Henri Buhot, vice-cons. des Pays-Bas à Cherbourg; Lucien Nublat, agent cons. d'Italie à Grenoble; Carl Hagelin, agent cons. des Etats-Unis à Cette; Poullier, vice-cons. du Brésil au Havre; Mouquet, vice-cons. du Portugal à Dieppe.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Défense de la légation de France, par le lieutenant de vaisseau DARCY. — Paris, Challamel, in-8° de 250 p.

Nul mieux que le capitaine Darcy, commandant du petit détachement marin du *D'Entrecasteaux* et du *Descartes*, qui, aidé d'une poignée de volontaires, a défendu la légation de France, n'était placé pour nous faire le récit de cette héroïque défense.

Nous ne saurions décrire ici ce qu'a été le siège des légations. Pour s'en rendre compte il faut lire le journal du capitaine Darcy. Une trop brève analyse ne donnerait qu'une bien faible idée de l'intérêt de ce journal. Il mériterait d'être lu, ne fût-ce que pour l'idée réconfortante qu'il donne de la valeur militaire et de l'énergie morale de nos hommes.

Samarkand la bien gardée, par MM. DURRIEUX et FAUVELLE. Paris, Plon, in-16 de 305 p.

Les auteurs, qui sont à la fois des observateurs, des historiens et des artistes, après nous avoir conduits de la Caspienne à Bakou et à Krasnovodsk, puis sur le Transcaspien, à Merv, à l'Amou-Dariah, s'arrêtent longuement à Samarkand, où ils ressuscitent les vestiges du passé, les merveilles d'autrefois, et étudient en même temps la situation présente de la ville mystérieuse. Le voyage s'achève par Boukhara, et les auteurs terminent leur livre, si vivant et si pittoresque, par des vues profondes sur l'avenir politique du Turkestan.

Impressions sahariennes, par ALEXIS MÉTOIS. Un vol. de vers. Blida, imprimerie Mauguin.

Voici un récit de la mission saharienne qui aura ce mérite particulier d'avoir été écrit pour le grand public par un poète doublé d'un artiste. Le capitaine Métois, des tirailleurs algériens, qui prit une part active à toutes les opérations de la mission, a cherché à croquer les « sublimes paysages » du Sahara que Fromentin et Masqueray ont dépeints dans des pages immortelles.

Almanach du Marsouin. *Annuaire illustré des troupes coloniales pour* 1902, par NED NOLL. Paris, Lavauzelle, éditeur.

Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer cette intéressante et très utile publication qui abonde en renseignements précis sur l'armée coloniale, ses campagnes et son personnel, sur toutes nos colonies, et qui en outre est judicieusement enrichie de nombreuses cartes et de curieuses illustrations.

Du Weser à la Vistule. — Lettres sur la marine allemande, par Edouard LOCKROY. — Paris, Berger-Levrault, in-16 de 293 p.

Les lettres sur la marine allemande de M. Edouard Lockroy ont eu un grand retentissement ; écrites sous une forme des plus simples, elles renferment tout ce qui peut nous être utile à connaître d'une marine appelée à être une des plus fortes du monde entier. Tout s'enchaîne d'ailleurs dans les affaires allemandes avec une implacable logique. L'Allemagne a commencé, grâce à la politique économique de M. de Bismarck, par développer son industrie et son commerce ; le développement du commerce et de l'industrie a entraîné le développement de la marine marchande ; le développement de la marine marchande a nécessité la création d'une marine de guerre. Ainsi, en dépit de la géographie et de l'histoire, par la seule force des choses, l'Allemagne va devenir une grande puis-

sance navale. Telle est l'idée maîtresse du livre de M. Lockroy; notre ancien ministre de la marine, grand admirateur de la puissance navale allemande, nous promène à travers tous les ports, et s'il ne nous découvre pas une Allemagne nouvelle, il nous donne du moins un excellent aperçu de l'admirable organisation militaire et économique de notre puissante rivale. Notons en particulier un chapitre très intéressant sur l'expansion de l'influence allemande en Chine, qui date d'hier, puisqu'elle ne remonte guère qu'à la prise de Kiao-tchéou.

Le livre se termine par une lettre des plus intéressantes sur la marine italienne, que nous apprenions il y a quelque temps à connaître à Toulon.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe *siècle*, publiées sous la direction du P. J.-P. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. Tome IV. *Océanie, Madagascar*. La 49e livraison vient de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

L'Alliance franco-hollandaise (1735-1788), par P. Coquelle. Un vol. in-8°. Paris, 1902. Librairie Plon; 7 fr. 50.

L'Allemagne et le marché du monde, par le Dr Julius Wolf. Traduit par Joseph Franconie. Un vol. in-18 de 142 pages. Paris, 1902. Librairie Giard et Brière; 2 fr. 50.

Premiers Eléments d'économie politique, par Luigi Cossa. Traduit par Alfred Bonnet. Un vol. in-18 de 242 pages. Paris, 1902. Librairie Giard et Brière; 2 fr. 50.

La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, par Lacour-Gayet. Un vol. in-8°. Paris, 1902. Librairie Honoré Champion.

Eléments d'une psychologie politique du peuple américain, par Emile Boutmy. Un vol. in-16 de 366 pages. Paris, 1902. Librairie Armand Colin; 4 francs.

L'Oued-Melhouf, par Robin. Un vol. in-12 de 302 pages. Alger, imprimerie Angelini.

Nouvelles recherches sur les Chams, par Antoine Cabaton. Un vol. in-18 de 215 pages. Paris, 1901. Librairie Ernest Leroux.

Publications de l'Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères : Le Change espagnol, par Eugène Lacombe. — *Rapport annuel*, exercice 1900-1901. *Annexes aux rapports* 1899-1901. Notes et documents. Au siège de l'Association, Paris, 5, rue Gaillon.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine (2 *fév.*). La marine bulgare. — (9 *fév.*). Capitaine Bride : Les retraites anticipées.

Bulletin de la Chambre de commerce de Montréal (*janv.*). Exportations du Canada en France.

Bulletin de l'Office du gouvernement général d'Algérie (1er *fév.*). Viticulture algérienne. Renseignements recueillis en Espagne sur les raisins tardifs et les raisins secs.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille (3e *trimestre* 1901). Pierre Carré : Les ports de la côte ouest de Madagascar. — Jacques Léotard : Sur la route de Fachoda. (L'enseigne de vaisseau André Perrot.)

Journal des Chambres de commerce (25 *janv.*). Henri Blanchenille : Situation économique de l'Allemagne.

Moniteur industriel (25 *janv.*). Le chemin de fer de Bagdad. — (1er *fév.*). Marchés à terme.

Quinzaine (1er *fév.*). George Fonsegrive : La science et la démocratie.

Quinzaine coloniale (25 *janv.*). J. Chailley-Bert : Les chemins de fer éthiopiens. — La part des Italiens dans la colonisation tunisienne. — (10 *fév.*). J. Chailley-Bert : Le chemin de fer du Soudan.

Réforme économique (2 *fév.*). Jules Domergue : La baisse des prix et la surproduction. — (9 *fév.*). Ch. Georgeot : Le tunnel du Simplon.

Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *fév.*). G. Ferrero : Le patriotisme italien.

Revue Bleue (1er *fév.*). Louis Vigouroux : Le mouvement ouvrier en Australasie. — 8 *fév.*. René Henry : Polonais contre Prussiens.

Revue du Cercle militaire (1, 8 *fév.*). Lt-Col Frocard : Le rapport sur le budget de la guerre pour 1902.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (24 *janv.*). Henri Lorin : Les vins français au Canada.

Revue des Deux Mondes (1er *fév.*). Alfred Mange : Les voies navigables de l'Allemagne.

Revue Française (*fév.*). E. Piquet : Bizerte et les phosphates. — J. Servigny : La navigation du Yang-tsé.

Revue générale des Sciences (30 *janv.*). J. Truffert : Le massif des M'Brés.

Revue indo-chinoise (6 *janv.*). Ch. Rémery : La question des primes à l'agriculture.

Revue de Madagascar (10 *fév.*). G. Lepreux : Les impôts indigènes et le budget de Madagascar.

Revue d'Orient (10 *janv.*). Général Etienne Türr : L'avenir de la race anglaise.

Revue politique et parlementaire (10 *fév.*). E. Aimond : L'outillage national. — J. Schnerb : Une bourse de commerce extérieur à Paris.

Revue scientifique (1er *fév.*). La population de la France d'après le dénombrement de 1901.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Beitraege zur Kolonialpolitik und Kolonialwirtschaft. 8e cahier. Les intérêts économiques de l'Allemagne au Guatemala, par d'Erckert. — Le Souasiland, par Moritz Schanz. — Contribution à la géographie et à l'ethnographie de l'hinterland du Cameroun, par G. Spellenberg. — Les tarifs pour les voyageurs et les marchandises sur les chemins de fer africains, par Schwabe.

Marine Rundschau (*janv.* 1902). La défense de Tientsin en juin et juillet 1900 (*fin*), par le capitaine de Trotha. — Le présent et l'avenir de l'Arabie, par le major Otto Wachs. — L'état présent des entreprises de câbles, par le Dr Lenschau.

Koloniale Zeitschrift (9 *janv.*). Théorie et pratique dans la politique coloniale allemande actuelle, par Ludwig Bendix. — Nos intérêts économiques dans le golfe Persique. — Egoïsme national et l'Acte du Congo.

Deutsche Kolonialzeitung (9 *janv.*). Entreprises allemandes en Palestine. — (16 *janv.*). Les nouveaux projets de chemin de fer de l'Etat du Congo. — (23 *janv.*). Le développement économique de l'archipel Bismarck, par le comte de Pfeil.

Oesterreichische Monatsschrift fuer den Orient (*déc.* 1901). La situation économique dans l'Asie orientale en 1901. — La situation économique à Bagdad (Rapport du consul austro-hongrois). — Les ports à traité du sud de la Chine en 1900 (Rapport du consul de Hong-kong). — Le commerce de Lourenço-Marquez.

Export (9 *janv.*). Le congrès panaméricain à Mexico. — Le Mexique sous Porfirio Diaz. — (16 *janv.*) L'état des affaires à Saô-Paulo. (Rapport.)

Der Ostasiatische Lloyd (6 *déc.*). La réforme du service des douanes maritimes. — La politique allemande des câbles, par Otto Knoerk. — (13 *déc.*). La question de la Mandchourie. — Lettres du général Voyron. — (20 *déc.*). Le Japon et la Mandchourie.

Revues belges.

Belgique Coloniale (26 *janv.*). Les concessionnaires de l'Etat et la liberté du commerce au Congo français. — (2 *fév.*). E. Cammaerts : Le chemin de fer de Bagdad.

Gazette Coloniale (9 *fév.*). La dénonciation de l'acte de Berlin. — A propos du chemin de fer des Stanleys-Falls.

Mouvement géographique (26 *janv.*). Dans le Sud-Kameroun. Voyage du lieutenant von Stein. — (2 *fév.*). A.-J. Wauters : Le chemin de fer des Stanley-Falls.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE TRAITÉ ANGLO-JAPONAIS

L'alliance offensive et défensive anglo-japonaise a déjà fait couler des flots d'encre dans la presse du monde entier. Les différents journaux s'accordent généralement pour reconnaître que la nouvelle *Duplice* vise tout spécialement la Russie : les déclarations officielles de lord Cranborne semblent d'ailleurs leur donner raison.

Le traité consacre le double principe, proclamé tant de fois, de l'intégrité de la Chine et de la porte ouverte : le texte en est clair, à première vue, mais il gagne encore à être traduit en langage concret, afin que ses conséquences apparaissent nettement.

*
* *

L'accord anglo-japonais, dégagé des formules ordinaires de la diplomatie, pourrait être ainsi rédigé :

1° L'Angleterre et le Japon, ne possédant, ni unis ni séparés, des moyens d'action suffisants pour se tailler un empire dans la masse chinoise sans provoquer aussitôt une vive concurrence, renoncent à toute idée agressive contre la Chine et la Corée.

2° Les intérêts des deux puissances en Extrême-Orient sont solidaires. Toute atteinte à ceux de l'Angleterre lèse ceux du Japon et réciproquement ; mais, par suite de la situation géographique des parties contractantes et de l'ennemi éventuel, les intérêts du Japon peuvent être lésés *en première ligne*.

3° Tout préjudice causé par la Russie aux intérêts du Japon en Chine et en Corée sera considéré comme un *casus belli*. Le Japon seul déclarera la guerre à la Russie : l'Angleterre gardera une stricte neutralité, mais... *fournira secrètement les fonds*.

4° Si la France ou l'Allemagne, ou ces deux puissances réunies, prennent fait et cause pour la Russie, l'Angleterre soutiendra effectivement le Japon et fera campagne avec lui.

5° En attendant le conflit, le Japon aura l'appui des capitaux anglais et évitera ainsi la banqueroute intérieure qui le menace à l'heure actuelle [1].

Et d'abord, que doit-on entendre par action agressive ou préjudice causé par la Russie? Est-ce une attaque à main armée contre un territoire chinois ou coréen? Est-ce le maintien prolongé de l'occupation russe en Mandchourie, et plus particulièrement, de Chan-haï-kouan et de Niou-tchouang? Est-ce encore les privilèges économiques exclusifs concédés à la Banque Russo-Chinoise en Mandchourie?

La première interprétation peut être écartée à priori. Les Russes observeront prudemment le *statu quo*, consacré par des traités en bonne et due forme, et se borneront à contre-balancer, par des menées secrètes, l'influence japonaise en Corée : leur attitude ne sera pas moins prudente en Chine. Ils disposent, pour parvenir à leurs fins à l'annexion de la Mandchourie, de moyens autrement efficaces que l'emploi intensif de la force brutale : ils n'ont qu'à laisser agir lentement la force à la fois militaire et colonisatrice de l'élément cosaque.

Les Cosaques, dit le commandant Malleterre [2], ont suivi la voie ferrée Karbin-Port-Arthur, la gardant, contribuant au travail, établissant leurs campements à chaque terminus, fixant les emplacements des villes futures. La carte nous les montre, encadrant le Transmandchourien, postés le long de l'Amour et de l'Ossouri, pendant que leurs sotnias mobiles poursuivent les pillards et les rebelles chinois et exercent déjà sur les populations du Tchili une impression terrifiante... Ils forment une sorte de digue mouvante qui borde et protège la grande coulée slave s'épanchant, de la Russie, le long des montagnes sibériennes, jusqu'aux mers du Japon, et dont le Transsibérien marque pour ainsi dire le thalweg. Elle oscille avec elle, lui tenant ouvertes les grandes trouées légendaires par où sont passées les invasions asiatiques, par où s'infiltrent peu à peu les colons slaves, conquérants pacifiques de la Dzoungarie, de la Kachgarie et de la Mandchourie...

Si la Russie conserve son prudent sang-froid, l'annexion de la Mandchourie aura lieu pacifiquement au bout de deux, cinq, dix, vingt ans, par la force même des choses, par simple effet

---

[1] Le texte du traité a été publié dans notre livraison du 15 février.

[2] Commandant Malleterre : Les Cosaques et l'expansion russe (*Revue de Géographie*, janvier 1902).

d'endosmose cosaque. La masse russe n'exerce-t-elle pas de toutes parts une formidable pesée naturelle sur la Chine? Son épandage vers le Sud et l'Est n'est-il pas aussi irrésistible que la marche des glaciers?

La deuxième interprétation peut être écartée pour les mêmes raisons. La menace morale exercée par l'alliance de l'Angleterre et du Japon diminuera évidemment la portée de la convention sino-russe relative à la Mandchourie : la Chine, forte de l'appui de ses amis intéressés, pourra exiger des adoucissements à *ce traité comique à force de contradictions*, si spirituellement caractérisé dans les termes suivants par M. Denys Cochin :

L'empereur de Russie restitue la Mandchourie au Fils du Ciel. Seulement, des troubles s'étant produits, il maintient ses troupes le long de la voie ferrée; les Chinois n'auront plus que des troupes de police, avec l'armement que la Russie autorisera. L'artillerie, d'ores et déjà, est interdite. Un général tartare, résidant à Moukden, commandera ces troupes; mais des officiers russes serviront sous ses ordres. Le Fils du Ciel nommera les mandarins civils : néanmoins la Russie révoquera ceux dont elle a eu à se plaindre. Les Russes seuls pourront exploiter les mines et construire des chemins de fer et ainsi de suite. *Sauf ces quelques détails, la Mandchourie est rendue à son maître légitime.*

La Russie, égarée un moment par la fièvre des acquisitions rapides, reviendra donc à l'action lente mais irrésistible qui lui a si bien réussi jusqu'ici dans sa colonisation asiatique. Ne possédant pas actuellement les ressources financières nécessaires pour régénérer et réserver exclusivement à son activité économique les pays immenses dans lesquels ses armes *seules* ont frayé une voie à la civilisation, elle restituera sagement à la Chine Niou-tchouang et les points litigieux, après avoir eu la gloire d'y rétablir l'ordre; elle remettra progressivement les territoires occupés et pacifiés à des mandarins qu'elle ne tardera pas à convertir à son influence. Mais ses concessions s'arrêteront là. Elle maintiendra la plus légitime de ses prétentions, consacrée par le traité de 1896 : la protection effective de la voie ferrée Karbin-Port-Arthur, tant que les troupes chinoises ne seront pas en état d'assurer la sécurité absolue des biens et des personnes en Mandchourie.

De son côté, la Banque Russo-Chinoise restreindra le champ de ses exigences et sera par suite moins tentée de créer des entreprises hors de proportion avec ses ressources.

Une attitude aussi conciliante dissiperait probablement tous les malentendus et calmerait les susceptibilités les plus vives. Il est cependant à craindre que le Japon, complètement grisé par l'alliance d'une puissance qui s'est absolument offerte à lui, ne se laisse entraîner par sa jalousie extrême envers la Russie, exacerbée encore par les excitations secrètes de l'Angleterre, et que, perdant toute mesure, il n'exige du gouvernement russe le retrait absolu de ses troupes, c'est-à-dire une concession incompatible avec la dignité d'une grande nation.

Ce serait alors la guerre.

La Russie pourrait mettre en ligne dans un délai de *vingt jours* une armée d'avant-garde de 100.000 hommes environ [1], disposant d'un armement perfectionné (canons et fusils à tir rapide). Ce premier échelon, familiarisé avec le feu et la vie de campagne, constituerait à lui seul une redoutable barrière défensive.

Le transport à Karbin d'une *première armée de secours*, formée par les corps d'armée sibériens d'Omsk et de Kazan, exigerait trente jours environ, en raison du mauvais état du Transsibérien, de l'insuffisance du matériel et surtout du double transbordement du lac Baïkal.

La Russie pourrait-elle disposer du restant de ses troupes asiatiques et de ses corps d'armée d'Europe ?

L'éventualité d'une entrée en ligne de l'Angleterre immobiliserait vraisemblablement les corps de Samarkande et de Tachkent ainsi que leurs réserves voisines, Ier et IIe corps (Tiflis) et Xe (Karkow), soit *cinq corps d'armée*.

Devant l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Roumanie, l'état-major russe laisserait probablement une forte couverture de treize *corps d'armée* [2].

Resteraient disponibles pour l'Extrême-Orient, dix *corps d'armée* [3] pouvant être transportés en Mandchourie dans un délai de *quatre mois*.

En résumé, la Russie pourrait mettre en ligne au sud de Karbin :

---

[1] Troupes de Mandchourie, garnisons de Port-Arthur et de Vladivostok, Cosaques de l'Amour et de Transbaïkalie.

[2] Ier (Saint-Pétersbourg) ; XVIIIe (Yourev) ; XXe (Riga) ; IIe et IIIe (Vilna) ; Ve, VIe, XVe (Varsovie) ; XIVe (Lublin) ; XIIe (Vinnitza) ; XIe (Kiew) ; VIIIe (Odessa) ; VIIe (Simféropol).

[3] Garde (Saint-Pétersbourg) ; IVe (Minsk) ; XVIe (Vitebsk) ; XIXe (Brest-Litowski) ; XIe (Rovna) ; XIIIe (Smolensk) ; XXIe, XXIIe (Kiew) ; XVIIe (Toula) ; Grenadiers (Moscou).

1° le 20e jour après la déclaration de guerre..... (80.000 dans le Liao-tong, 20.000 à Vladivostok).	100.000	hommes
2° le 30e jour, un 1er renfort de.....	60.000	—
3° le 60e jour, un 2e — —	60.000	—
4° le 90e jour, un 3e — —	120.000	—
5° le 180e jour, un 4e — —	120.000	—

Soit, avec les forces irrégulières cosaques mobilisées en Mandchourie, 450.000 hommes de troupes choisies dont 70 à 80.000 cavaliers.

L'escadre russe du Pacifique, composée des meilleures unités de la flotte, comptait à la fin de juin 1901 : 7 cuirassés, 6 croiseurs cuirassés, 1 croiseur protégé de première classe, 2 croiseurs de deuxième classe, 2 croiseurs torpilleurs, 7 canonnières de haute mer, 5 torpilleurs d'escadre, 10 torpilleurs de côte. Sa composition actuelle est sensiblement la même.

Il importe de remarquer que les forces militaires et navales immédiatement disponibles peuvent être, dès aujourd'hui, notablement renforcées. Dans six mois d'ici, l'effectif entretenu en Mandchourie et dans le bassin de l'Amour peut vraisemblablement atteindre 150.000 hommes et 200.000 le vingtième jour de la mobilisation.

Selon les données mêmes du traité, il n'y a pas lieu de prévoir, dans cette première phase, l'intervention de la France : l'envoi de quelques vaisseaux de guerre français dans le golfe du Petchili, ou dans les eaux japonaises aurait pour conséquence immédiate de faire intervenir l'Angleterre dans le conflit, et de déchaîner l'orage non seulement dans l'Inde, l'Afghanistan, la Perse, mais dans le monde entier.

L'Empire du Soleil Levant, le Japon, de son côté, mettrait sur pied les forces suivantes :

1° Une escadre de 8 cuirassés, 6 croiseurs de première classe, 6 croiseurs de deuxième, 4 de troisième, 2 avisos, 6 contre-torpilleurs, 24 torpilleurs; soit 56 navires, dont la moitié pouvant être armée en 8 jours et le reste en 15 jours environ [1].

---

[1] A la bataille du Yalou, la marine japonaise ne disposait que de croiseurs. Elle comprend aujourd'hui 40 gros navires : 8 cuirassés dont 2 de deuxième classe; 10 garde-côtes; 6 croiseurs de première classe; 9 de deuxième classe; 7 de troisième classe; et 99 petits navires : 17 canonnières ou avisos, 12 contre-torpilleurs, 70 torpilleurs. Ces navires sont montés par un effectif mobilisé de 26.000 marins de choix. Après l'achèvement du programme de 1896, le Japon disposera de 200 bâtiments de guerre, grands et petits.

2° L'armée permanente mobilisée à l'effectif de 225.000 hommes[1] pouvant être transportée en Corée, ou en vue de Port-Arthur et de Vladivostok en 25 jours[2] grâce aux ressources considérables de la marine marchande.

3° Une armée de réserve de 100.000 hommes pouvant débarquer vers le 35e jour. Resteraient, pour la défense éventuelle du territoire, 100.000 hommes environ de troupes de deuxième réserve et de dépôts, et une escadre de réserve de 10 garde-côtes, 6 croiseurs de deuxième et troisième classe, 2 avisos, 4 contre-torpilleurs, 14 torpilleurs et quelques canonnières.

Peut-on donner aux forces japonaises un coefficient d'efficacité égal à celui des forces russes? Nous en doutons. Les vaisseaux de guerre japonais sont certainement redoutables, mais le maniement de ces engins modernes si compliqués, de leurs mécanismes multiples actionnés par l'électricité et la vapeur, sera-t-il convenablement assuré dans la fièvre du combat? Le Japon disposera-t-il d'un nombre suffisant de mécaniciens instruits, capables de réparer rapidement les avaries fréquentes, les enrayages nombreux survenant au cours des évolutions de guerre et en pleine bataille? Les officiers de marine japonais auront-ils le coup d'œil suffisamment exercé et surtout le sang-froid voulu pour manœuvrer sans collision contre un ennemi autrement mobile et redoutable que les Chinois à la bataille navale du Yalou?

D'autre part, le soldat japonais, dont la valeur intrinsèque ne peut être mise en doute, n'aura peut-être plus la valeur relative dont il a fait preuve pendant la campagne sino-japonaise de 1895 et la répression de l'insurrection des Boxeurs. La perspective de se mesurer avec des Russes diminuera singulièrement sa force morale. Le haut commandement, de son côté, n'aura plus à manœuvrer contre un ennemi inerte et insuffisamment armé; il se heurtera, dès le début des hostilités, aux meilleurs chefs de l'armée russe.

Sans entrer dans le détail des opérations vraisemblablement entreprises par l'armée japonaise, on peut dire que les pre-

---

[1] L'armée japonaise comptait en 1875 un effectif de paix de 21.000 hommes; en 1894, de 67.000 hommes; en 1896, de 98.000 hommes. Elle en compte aujourd'hui 128.000 environ et atteindra 140.000, après l'achèvement du plan de réorganisation de 1896.

[2] Le transport de la division envoyée dans le Petchili, pour réprimer l'insurrection des Boxeurs, a demandé 25 gros vapeurs et 35 petits vapeurs.

miers objectifs seraient Port-Arthur et Vladivostok. La première de ces places, pouvant servir de base d'opérations, constituerait l'objectif principal et attirerait probablement la majeure partie des forces. L'escadre russe, grâce à l'appui des grosses pièces de place de la ville, serait en mesure de résister honorablement à la flotte japonaise, mais hors d'état d'entraver efficacement les débarquements. Un détachement japonais, de 20.000 hommes au moins, tenterait le siège de Vladivostok.

Les opérations préliminaires d'investissement, vivement contrariées par l'armée de couverture russe, demanderaient beaucoup de temps. Les places russes, défendues par des ouvrages et un armement moderne de gros calibre, occupées par des troupes de forteresse très aguerries et une infanterie énergique, résisteraient certainement avec autant de vaillance et de ténacité que Sébastopol, jusqu'à l'arrivée des armées de secours : il suffirait pour cela de les doter au préalable de quatre mois de vivres et de munitions.

L'investissement une fois terminé et resserré, l'armée japonaise, forte de 275.000 hommes environ [1], marcherait sur le gros de la couverture russe renforcé progressivement par les éléments de l'armée Omsk-Irkoutsk débarquant entre Karbin et Moukden. Les opérations dans ce pays difficile et dénué de voies de communication dureraient indéfiniment, sans résultats appréciables et au prix de frais et de pertes énormes, jusqu'au jour où une masse de 3 à 400.000 Russes ramèneraient vivement les divisions ennemies sur les corps de siège et leur infligeraient soit un désastre, soit la honte d'un rembarquement précipité.

Le résultat final de la guerre serait le suivant :

1° *Léger dommage causé à l'escadre russe du Pacifique et bombardement prolongé de Port-Arthur et de Vladivostok ;*

2° *Désastres subis par l'armée japonaise ;*

3° *Coup funeste porté irrémédiablement à l'influence du Japon en Chine ;*

4° *Ruine économique du Japon ;*

5° *Occupation définitive de la Mandchourie et de la Corée par la Russie ;*

6° *Frais de guerre énormes supportés indirectement par l'Angleterre ;*

---

[1] 50.000 au moins pour les corps de siège.

7° *Éventualités de guerre plus sérieuses que par le passé entre l'Angleterre et la Russie.*

Ajoutons enfin que si la guerre n'éclate pas dans un *délai de six mois*, elle deviendra *virtuellement impossible*, par suite des précautions prises par la Russie pour être prête à toute éventualité (renforcement de l'escadre du Pacifique, de l'armée de Mandchourie et des défenses de Port-Arthur et de Vladivostok).

*
* *

Il résulte des hypothèses très vraisemblables envisagées plus haut, que le traité anglo-japonais, loin de garantir le maintien de la paix, pourrait aboutir à la guerre dans un avenir très rapproché, et qu'au lieu de sauvegarder l'intégrité de la Chine, il pourrait également en provoquer le partage, ou tout au moins, une sérieuse mutilation.

Il semble que l'Angleterre ait encore essayé de *bluffer* avec plus d'outrecuidance que jamais. Ses humiliants échecs dans le Sud-Africain, sa faillite humanitaire, ses déboires en Extrême-Orient, sa reculade temporaire à Koueït, demandaient une diversion. Dissimulant sa rancune derrière les fameux principes de l'intégrité de l'Empire chinois et de la porte ouverte, principes qu'elle n'aurait guère respectés si elle avait disposé de tous ses moyens d'action au début de l'insurrection des Boxeurs, elle est descendue de son piédestal de splendide isolement pour quêter l'appui militaire d'une puissance à court d'argent. Elle a offert au Japon le concours de ses millions pour mener à bonne fin l'œuvre grandiose, mais onéreuse, de renaissance économique et militaire entreprise depuis 1896 par cette puissance, et créer un épouvantail capable d'écarter pendant quelque temps de la curée chinoise les aigles russe ou allemand. Elle a désormais ses mercenaires d'Extrême-Orient.

Il semble toutefois qu'elle en sera pour son argent.

Le Japon est trop habile pour se lancer dans une guerre dont il a mûrement pesé et apprécié les conséquences. La joie bruyante qu'il manifeste en ce moment ne doit pas être attribuée uniquement à la possibilité de parler en maître dans l'Extrême-Orient et de se mettre à la tête de la marche des peuples jaunes vers la civilisation : elle est inspirée par un sentiment plus réaliste. C'est la joie de l'industriel, acculé à la faillite par des dépenses

exagérées d'outillage et recevant le secours providentiel qui doit mettre sa machinerie en marche et inaugurer la période rémunératrice. C'est la chance inespérée de surmonter ses graves embarras financiers sans donner des gages hypothécaires humiliants pour la dignité nationale. L'emprunt qu'il ne tardera pas à placer en Angleterre pourra être considéré en effet par le peuple japonais comme le prix d'un concours précieux, comme un échange de bons procédés : il ne saurait être gagé sur les revenus des douanes et des chemins de fer, comme c'est généralement le cas pour les pays à finances avariées.

Grâce aux subsides anglais, le Japon continuera son évolution en paix et accaparera peu à peu le monopole des communications maritimes et du commerce en Extrême-Orient. La Russie marquera le pas en Mandchourie et laissera faire le temps ; elle renforcera les défenses de Port-Arthur et de Vladivostok, réparera son Transsibérien, doublera ses effectifs de l'armée de Sibérie, multipliera ses habiles manœuvres en Perse et en Afghanistan, jusqu'au jour où elle sera assez forte pour faire ce qu'il lui plaira. Ce jour-là, le Japon n'éprouvera aucun scrupule à changer de cocarde et à se rapprocher d'une puissance, contre laquelle il ne pourrait que se briser, et qui ne fera alors aucune difficulté pour partager à l'amiable la Corée et reconnaître ses droits d'expansion dans le Fokien et le Yang-tsé.

En résumé, malgré sa fanfare belliqueuse, le traité anglo-japonais ne menace personne : il est tout à l'avantage du Japon qui, une fois affermi, sera assez fort pour se passer de lisières et agir dès lors au mieux de ses propres intérêts. On peut espérer que ce jeune État civilisé ne perdra pas le sang-froid et la modération qui lui ont conquis les sympathies universelles.

L'incident montre simplement aux différentes nations que le désarmement est une utopie, que la guerre est et restera toujours possible, tant qu'il y aura des intérêts en contradiction, et qu'il faut être particulièrement fort sur terre et sur mer pour ne pas être surpris par les redoutables éventualités de l'avenir.

★★★

DISCOURS DE M. REVOIL

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

La « Réunion des Études Algériennes » a offert le 19 février, au palais d'Orsay, un banquet à M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie. A la table d'honneur, à côté de M. Revoil et de M. Flandin, président de la « Réunion », avaient pris place MM. Eugène Étienne, président du groupe diplomatique et colonial de la Chambre ; Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale ; Millet, ambassadeur, ancien résident général à Tunis ; Binger, directeur de l'Afrique au ministère des Colonies ; Gentil, gouverneur du Chari ; Laroche, ancien gouverneur de Madagascar.

M. Pichon, résident général de France à Tunis, qui n'avait pu venir, s'était fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance, M. le lieutenant de Briançon.

Au dessert, M. Flandin, en termes élevés et très applaudis, a porté un toast à ses hôtes de distinction ; puis M. Revoil a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je remercie la Réunion des Études algériennes de son cordial et sympathique accueil et c'est avec une sincère gratitude que je prends aujourd'hui ma part de l'hospitalité déjà traditionnelle qu'elle offre aux représentants du gouvernement de l'Algérie.

Il n'est pas un de mes éminents prédécesseurs qui ne se soit assis à votre table et n'y ait retrouvé, au milieu de visages amis, toute une atmosphère familière. Vos pensées sont, en effet, celles qui ne me quittent point. Votre réunion n'a pas seulement le souci de tous les intérêts de l'Algérie, de notre grande province africaine. Vous avez eu des nécessités de la situation une vue plus nette, une vue plus juste et plus heureuse, lorsqu'à l'Algérie proprement dite vous avez joint, dans vos recherches et dans vos études, l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale, suivant en quelque sorte, dans la voie si féconde qu'il s'est tracée, mon éminent ami M. Étienne qui, sans cesser d'être Algérien — en restant au premier rang des meilleurs enfants de l'Algérie — est devenu le chef aimé et écouté, je dirais presque l'apôtre du parti colonial français. (*Applaudissements.*)

C'est assez dire dans quels sentiments d'amicale solidarité j'aurais été heureux de saluer au milieu de vous, à côté de moi,

mon cher et éminent collègue Pichon, homme de haute intelligence et de grand cœur, à qui se trouvent confiées aujourd'hui les hautes destinées de notre protectorat tunisien, qu'hier encore je servais avec passion, sous les ordres d'un chef dont je m'honore d'être resté l'ami. (*Applaudissements.*)

Comment ma pensée ne se reporterait-elle pas aussi vers celui qui a servi sur un autre point notre politique africaine, avec une si noble abnégation, un sens si profond et si juste des intérêts qui lui ont été remis? En payant en passant un tribut de regret et d'admiration au gouverneur général Ballay, je suis heureux de répondre à votre sentiment comme à celui de son digne successeur, mon sympathique collègue Roume. Puissent, sous son administration vigilante et éclairée, les efforts tentés dans le Sud pour l'assurer à notre légitime influence, à notre irrésistible expansion, nous faire bientôt plus voisins! Puisse la bande infertile et difficilement franchissable qui sépare l'Algérie de ces régions se raccourcir chaque jour davantage et bientôt l'heure sonner, où nous serons reliés par un fil bien français et hors de toute atteinte au moment du danger! Ce sera la meilleure sanction, la plus sûre sauvegarde des résultats acquis par nos vaillants explorateurs, par cette phalange si bien représentée ce soir par M. le commissaire du gouvernement Gentil. (*Applaudissements.*)

Et pour n'oublier aucun artisan solidaire d'une tâche unique et grandiose, laissez-moi rappeler à votre souvenir ceux qui, dans ce Maroc à la fois si fermé et si plein de promesses, représentent avec tant de tact et de fermeté nos intérêts et nos droits imprescriptibles. Eux aussi, j'en puis parler par expérience, sont bien des nôtres; ils ont droit à notre encouragement ému et à nos vœux chaleureux. (*Très bien !*)

Centre d'études et de la vie algérienne à Paris, votre réunion est aussi, Messieurs, un centre d'influence et surtout le propagande, j'allais dire d'expansion.

Vivre, c'est agir. Il ne suffit pas d'aimer l'Algérie. Il faut la faire connaître et la faire aimer. Amenez-lui des initiatives et des capitaux : ralliez-lui chaque jour davantage l'opinion. On ne lui rend pas, je n'hésite pas à le dire, toute la justice à laquelle elle a droit.

Son enfance tragique et coûteuse, les erreurs commises dans son éducation administrative et politique, la crise récente

qu'elle vient de traverser, lui ont fait dans beaucoup d'esprits, et des meilleurs, une réputation inexacte et parfois tout à fait imméritée.

On en était même presque arrivé à contester la valeur de la plus belle, de la plus proche de nos colonies, bonne tout au plus à occuper au foyer la place de Cendrillon !

C'était méconnaître notre plus grand effort extérieur; ignorer une œuvre en elle-même magnifique. En soixante-dix ans d'occupation, dont quarante années de combats, nous avons, Messieurs, atteint et dépassé de beaucoup les limites que notre guide dans l'antiquité, le premier peuple colonisateur et administrateur dans l'histoire, a mis quatre siècles à couvrir. Nous avons créé un commerce de 600 millions, construit plus de 3.000 kilomètres de chemins de fer, plus de 120.000 kilomètres de routes, défriché et mis en valeur 1.500.000 hectares, creusé une dizaine de ports, dont un est, quant au tonnage, le deuxième port de France. Nous avons surtout — et voilà, Messieurs, notre véritable titre de gloire — nous avons, dans un temps si court et si troublé, au milieu d'une population indigène résistante et énergique déjà fixée sur le sol et qui dans la paix a doublé de nombre, nous avons installé et définitivement acclimaté un peuplement de plus de 600.000 âmes, sur lesquelles près de 400 000 Français ont reçu en dépôt la garde de notre génie et quelque chose de nos destinées. (*Applaudissements.*)

Je dis, Messieurs, que l'histoire de la colonisation européenne ne nous offre pas dans ce siècle d'exemple plus réconfortant de l'énergie et de la vitalité nationale, et dans un sentiment de fierté et d'angoisse, je ne sais pas de tâche plus lourde et plus passionnante que de veiller à l'accomplissement de cette œuvre magnifique.

C'est peu de la maintenir : il faut, il n'a jamais été plus nécessaire de lui assurer un prompt et vigoureux développement.

Si nous pouvons considérer comme acquise la tranquillité matérielle, si nous pouvons compter sur la soumission et sur la confiance des populations indigènes, dont nous sommes à la fois les tuteurs et les associés, qu'il nous appartient d'ailleurs de rapprocher de nous plus encore par une justice sans défaillance et par une bienveillance chaque jour plus attentive, l'effort de l'expansion économique et du peuplement français n'est encore qu'à ses débuts.

Sans doute, avec une générosité qui lui vaudra l'éternelle reconnaissance de l'Algérie, la métropole l'a dotée d'un outillage déjà important; mais à mesure que la population augmente et que la pénétration européenne s'étend, entraînant avec elle la transformation du pays, des besoins nouveaux se font jour avec une impérieuse urgence.

Ce sont des ports à agrandir et à mettre au niveau des exigences de la concurrence maritime; ce sont des chemins à tracer, qui porteront avec eux la civilisation et la vie européennes; c'est l'eau bienfaisante, et parfois l'unique richesse, à capter et à conduire; ce sont nos forêts, dont les lièges passent, vous le savez, pour les plus beaux du monde, à conserver et à mettre en état; ce sont les chemins de fer à construire; c'est enfin la colonisation à pousser d'un élan décisif qui fixera sur la terre, et d'une prise irrésistible, l'agriculture française et qui apportera sur ce sol d'Afrique, où les mélanges sont si prompts, cet afflux normal et fécond du sang de la France.

Coûteuses et nécessaires dépenses. L'Algérie, maîtresse depuis un an de son budget, n'aura plus à les demander à la métropole; mais incapable de les prélever sur ses crédits trop faibles et trop irréguliers, elle ne peut les obtenir que d'un emprunt. Vous savez avec quelle prudence les assemblées algériennes, d'accord avec l'administration, ont décidé de faire l'épreuve du crédit de la colonie. L'emprunt de 100 millions est voté par elles, son service est assuré; le programme des travaux est tracé pour la première moitié. Nous sollicitons aujourd'hui avec une confiance respectueuse le vote du Parlement qui autorisera cet emprunt.

Mais ce n'est là qu'une face du problème économique.

L'œuvre administrative, pour importante qu'elle soit, s'efface, Messieurs, devant l'œuvre privée, agricole ou minière, productive ou consommante. La colonie suit, avec les inévitables secousses d'un organisme jeune et encore mal réglé, la courbe d'un développement rapide et presque continu.

Sans doute, elle se débat aujourd'hui dans la crise redoutable qui englobe toutes les régions productives et afflige si durement le vaillant effort de nos colons. En même temps qu'une douloureuse épreuve, cette crise, qui n'affecte d'ailleurs qu'une partie de nos cultures, apportera à l'Algérie, j'en ai la certitude, un utile et profitable enseignement. Elle lui conseillera de ne pas

pousser sans mesure à la production des vins de plaine, qui trouvent en France chaque année de grands rendements, une concurrence presque incoercible ; mais de rechercher au contraire les vins également riches en alcool, en couleur et en extraits qui, utiles dans une récolte médiocre, le seront encore plus si la récolte devient abondante. Elle lui montrera d'une façon plus générale qu'il faut éviter la monoculture, répartir ses risques, assurer à sa production un équilibre rationnel. Elle la poussera à développer l'élevage, à relever son cheptel de moutons, aujourd'hui sensiblement inférieur à ce qu'il était il y a vingt ans, à s'orienter surtout du côté des cultures arbustives qui — l'expérience romaine en fait foi — conviennent si bien à son climat — et à lui assurer de fructueux bénéfices. Enfin, elle lui dira que le tout n'est pas de produire, mais qu'avant même de le faire, il faut s'assurer des débouchés. Elle la conduira à chercher, comme c'est aujourd'hui la loi d'airain du monde économique, des marchés nouveaux et des acheteurs, sans cesse plus nombreux. Déjà des relations existent avec l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique ; il est nécessaire de les développer avec méthode, principalement au point de vue des exportations qui dégorgeraient d'autant le marché de la métropole. (*Très bien !*)

Enfin, il est nécessaire que les producteurs algériens, jusqu'ici isolés et par conséquent à la merci de leur propre inexpérience, recourent eux aussi aux bienfaits de l'association, qui demain sera certainement la formule libératrice de la petite et de la moyenne agriculture. Il faut qu'ils s'organisent, non seulement en vue d'une meilleure production, d'une fabrication plus stable et plus correcte, non seulement en vue de substituer au crédit individuel défaillant celui de la collectivité plus robuste, mais aussi en vue de conquérir et de garder une place chaque jour plus large sur le marché extérieur, tâche pleine d'intérêt et de profit pour laquelle, je n'ai pas besoin de vous le dire, le concours le plus actif et le plus dévoué de mon administration leur est acquis. (*Applaudissements.*)

Vous le voyez, Messieurs, l'Algérie a devant elle un long programme de travail.

Ce travail, c'est la promesse assurée de sa prospérité, c'est le gage certain de son avenir. Il est aussi le meilleur remède aux écarts dangereux de l'imagination et aux agitations stériles d'une brûlante jeunesse. A la fois contagieux et fécond, ce

travail exerce sur les initiatives sans emploi et les bonnes volontés disponibles un irrésistible appel : il fait disparaître et réduit à néant les éléments de trouble et de désordre. (*Applaudissements.*)

Ne sentez-vous pas qu'il a déjà commencé, qu'il poursuit chaque jour son œuvre d'apaisement et de rénovation?

La prochaine consultation électorale nous en donnera, Messieurs, le précieux témoignage ; elle nous montrera, j'en ai la ferme conviction, le calme complètement rétabli, le sang-froid revenu, l'échauffement d'une crise passagère définitivement tombé. Ainsi se perdront dans l'oubli les gestes de fièvre et les paroles violentes, pour laisser place définitivement à l'expansion naturelle du sens pratique, de la vaillance juvénile, du loyalisme filial du peuple algérien. Et la métropole sera justement récompensée d'avoir, par une sage inspiration de son génie maternel, fait largement confiance à la colonie en l'émancipant à l'heure même où l'on pouvait le plus douter de l'usage qu'elle ferait de sa liberté. (*Nouveaux applaudissements.*)

Enfin, apparaîtra chaque jour davantage l'Algérie telle qu'elle est, telle qu'elle n'a jamais cessé d'être, désireuse d'associer sans cesse son effort vers le progrès et ses destinées au grand courant de la vie nationale, fidèle à la République dès l'instant même où la République est née, loyalement et profondément dévouée à la mère-patrie.

Je bois à l'Algérie, à l'Algérie française, à l'Algérie républicaine! Je bois à vous tous, Messieurs, qui l'aimez et lui donnez tant de preuves de votre attachement! (*Longs applaudissements.*)

Après le gouverneur de l'Algérie, MM. Roume et Étienne ont pris la parole; le gouverneur de l'Afrique Occidentale a insisté sur l'unité de notre politique africaine et rendu hommage à la mémoire de M. Ballay, mort à la tâche. M. Étienne l'a fait, à son tour, dans un très beau langage, fort applaudi, et il a proclamé sa foi inébranlable dans notre expansion coloniale.

LA NAVIGATION A VAPEUR DANS LE SE-TCH'OUEN

Le cours moyen du fleuve Bleu est ouvert aux vapeurs étrangers, et les dernières nouvelles nous apprennent que deux bateaux français ont heureusement passé les gorges d'I-tchang et promènent aujourd'hui nos couleurs à travers la province du Se-tch'ouen à plus de 2.500 kilomètres de la côte.

Le fleuve Bleu, que les Chinois appellent ici Yang-tse kiang, et en amont Kin-chakiang, est utilisé depuis longtemps par les vapeurs dans son cours inférieur, de Changhai à I-tchang; plus haut d'I-tchang à Pin-chan hien, près Soui-fou, le cours moyen du fleuve vient d'être remonté par des vapeurs qui sont appelés à révolutionner les esprits se-tchouennais et à enlever le monopole commercial que les jonques chinoises avaient eu seules jusqu'à ce jour.

Jusqu'où ces tentatives d'explorations fluviales s'étendront-elles? Il serait encore assez malaisé d'affirmer la limite de cette navigation même vers le cours supérieur du fleuve Bleu, qui a été reconnu ces années dernières par des Français jusque dans la région de Ta-li; mais sans remonter vers la Birmanie, on peut assurer que les vapeurs pourront atteindre assez facilement la sous-préfecture de Lei-po, au pied des hautes régions des pays lo-lo, dont plusieurs fractions sont encore indépendantes du gouvernement du Fils du Ciel!

M. Little est le premier qui ait eu l'idée de faire franchir par des vapeurs les gorges d'I-tchang; mais les Chinois opposèrent un refus formel au passage de ces bâtiments jusqu'à la guerre sino-japonaise.

Le traité de Simonoseki ouvrit définitivement le port de Tch'ong-k'ing au commerce européen et permit ainsi à l'anglais Archibald Little de reprendre ses projets d'autrefois.

Cependant ce promoteur de la navigation du fleuve Bleu ne fut pas le premier prêt, son gouvernement le précéda.

L'Angleterre, qui prétendait monopoliser l'action européenne

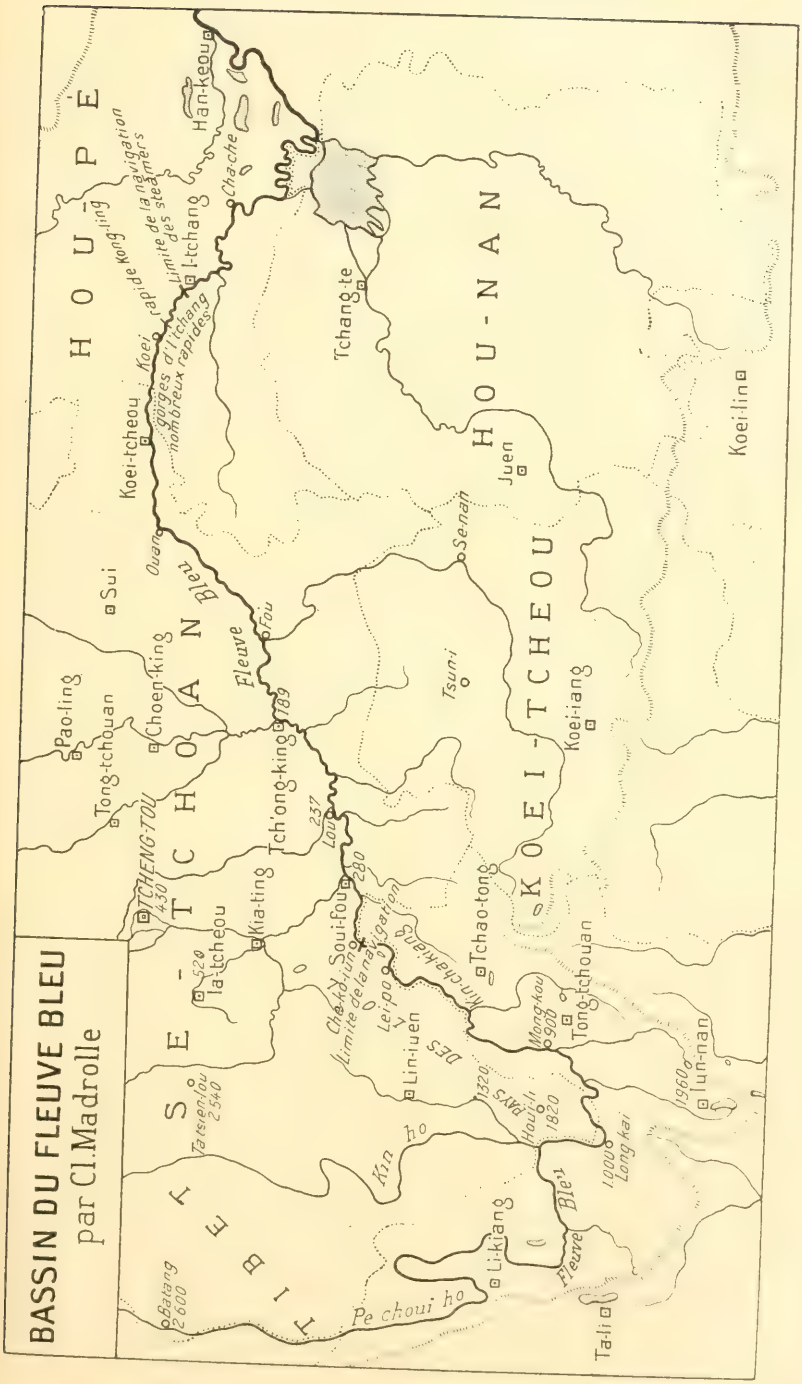
BASSIN DU FLEUVE BLEU
par Cl. Madrolle
HOU-PE
HOU-NAN
KOEI-TCHEOU
TCHOANG
TCHENG-TOU
Pao-ling
Tong-tchouan
Choen-king
Sui
Koei-tcheou
Koei
rapides de Kong-ling
limite de la navigation des steamers
Han-keou
Cha-che
I-tchang
Ouan
gorges d'I-tchang
nombreux rapides
Bleu
Fleuve
Fou
Tchang-te
Se-nan
Juen
Koei-lin
Koei-iang
Tsun-i
Tch'ong-king
789
237
Lou
Kia-ting
Ta-tcheou
430
526
Tarsen-lou
2540
Batang
2600
Pe choui ho
Li-kiang
Ta-li
Kin ho
Lin-iuen
Ly-po
Cha-hi
Soui-fou
280
limite de la navigation
Tchao-tong
Min-chan-kiang
Mong-tsou
908
Tong-tchouan
Hou-li
1820
1320
Long-kai
1000
1960
Iun-nan

dans le Yang-tse, avait fait construire deux canonnières spéciales pour la navigation du haut fleuve.

Le *Woodcock* et le *Woodlark* se présentèrent devant Hankéou en avril 1900 et arrivèrent le 7 mai à Tch'ong-k'ing après avoir heureusement franchi tous les passages difficiles qui sont semés depuis les gorges jusqu'à Koui-tcheou fou.

Pendant cette année 1900, l'Angleterre fut seule à promener son pavillon sur le cours moyen du Yang-tse; le *Woodcock* se trouva le 13 mai à Soui-fou, et le *Woodlark* le 22 devant la sous-préfecture de Lou.

Cette force militaire fut bientôt renforcée par un vapeur de commerce, le *Pioneer*, qui vint jeter l'ancre le 20 juin devant Tch'ong-k'ing, ayant à bord son propriétaire, M. Little.

Dans ce premier voyage, le *Pioneer* avait mis soixante-treize heures depuis I-tchang pour parvenir au port principal du Se-tch'ouen.

Ces tentatives heureuses étaient convaincantes, on crut enfin en Europe à la possibilité de naviguer sur le cours moyen du fleuve; l'Allemagne et la France prirent alors leurs dispositions pour montrer également leur pavillon au Se-tch'ouen.

Ces traversées avaient lieu au moment de l'insurrection des Boxeurs; des ferments de révolutions populaires naissaient en province à la suite des bruits de victoire des Chinois sur les légations européennes à Pékin, et sur les troupes des « Barbares occidentaux » à Tien-tsin.

Le Se-tch'ouen ne fut pas à l'abri de ces mouvements anti-européens. Les canonnières anglaises venaient de descendre le fleuve; le *Pioneer*, affrété par le consul anglais de Tch'ong-k'ing, quitta cette ville le 3 août avec tous les étrangers de la province, — moins les Français qui restèrent à leur poste — et arriva à I-tchang le surlendemain.

A la mi-août, le *Pioneer* effectue son second voyage; cette fois le vapeur de commerce est armé d'une mitrailleuse et monté par une compagnie de marins anglais. Le 19 août, le *Pioneer* quitta I-tchang, et arriva à Tch'ong-k'ing le 26, après avoir manqué trois fois la traversée du rapide le Ié-t'an. Il ramenait le consul anglais à son poste. Les machines avaient fonctionné pendant soixante heures et demie; c'était un progrès de plus de douze heures sur la montée précédente, et une différence énorme sur la durée ordinaire de voyage des jonques chinoises,

dont le trajet varie selon la violence des eaux entre vingt-cinq et quarante jours.

Le *Pioneer* était devenu propriété du gouvernement anglais; il redescendit plus tard le fleuve pour se faire transformer en canonnière, et reparut à la fin de 1901 au Se-tch'ouen sous le nom de *Kin-sha*.

La possibilité de faire pénétrer un bâtiment dans le bief moyen du fleuve était démontrée, l'Allemagne arma une canonnière, le *Sui-hsiang*, pour tenter la quatrième traversée des gorges.

Le *Sui-hsiang* quitta I-tchang le 27 décembre 1900 à 7 heures du matin avec trente-quatre passagers; au bout de quatre heures de navigation, le vapeur sombrait dans le rapide de Kong-ling, en aval de Koui-hien.

Un faux coup de barre était la cause de cet accident; la moitié des passagers furent précipités dans les eaux et disparurent.

Ainsi le pavillon anglais se promena seul en 1900 dans la province du Se-tch'ouen.

En 1901, le *Woodcock* franchit de nouveau les rapides d'I-tchang et remonta le Yang-tse jusqu'à Soui-fou pour s'engager dans le Fou-hò; il n'arrêta son exploration qu'à Kiatin fou où il arriva le 3 septembre; il était à mi-chemin de Tcheng-tou, la capitale du Se-tch'ouen.

La France, qui a de nombreux intérêts dans cette vaste et riche province de la Chine occidentale, voulait, elle aussi, voir flotter son pavillon dans cette région. Les ateliers anglais de Changhai reçurent la commande d'une canonnière capable d'affronter les rapides du grand fleuve; dans l'été 1901, l'*Olry* sortit des chantiers et fit ses premiers essais dans le Yang-tse; la canonnière gagna le Hou-pé après avoir fait escale dans les divers ports ouverts du bas fleuve. Le commandant Hourst, qui avait fait autrefois la descente du Niger, dirigeait ce bâtiment.

En octobre, l'*Olry* se trouvait devant I-tchang, où il prenait à son bord le fameux pilote anglais Plant, qui avait déjà fait passer les vapeurs précédents, et atteignait Tch'ong-k'ing sans incidents graves le 13 novembre 1901. La sixième traversée des rapides venait d'être effectuée par un bateau français; cette tentative fut bientôt suivie du passage du *Ta-kiang*, la chaloupe à vapeur de l'*Olry*.

Deux bateaux français sont actuellement dans les eaux du Se-tch'ouen. Nul doute que nos intérêts politiques et commerciaux ne soient aujourd'hui mieux respectés; notre influence morale ne peut que grandir devant ces hardies tentatives.

Le jour est proche où cette province du Se-tch'ouen, autrefois si lointaine, sera, par le fleuve Bleu rendu navigable, en communication avec le monde européen, et correspondra avec l'Indo-Chine française par le ruban d'acier qui, partant de Haï-phong, pénètre déjà au Yun-nan, à mi-route des riches plaines du pays des « Quatre-Vallées ».

De Yun-nan sen, pour atteindre le Se-tch'ouen industriel et commercial, les Français donneront-ils leur préférence au chemin de fer ou à la voie du Haut Fleuve? Cette question se résoudra à son heure; il faut, pour parvenir à ce but, de nombreuses études préliminaires : nos compatriotes les ont déjà ébauchées sur plusieurs points.

En première ligne, nous rappellerons les travaux remarquables du P. Chevalier, qui, reprenant l'hydrographie de de Villard, a établi sur des bases plus solides le cours du grand fleuve asiatique jusqu'au Se-tch'ouen.

Ceci est pour le bas Yang-tse; mais remontons son cours vers la région qui occupe fort la France depuis son établissement au Tonkin[1].

Le fleuve Bleu, aux eaux claires en hiver, boueuses et impétueuses en été, s'est tracé un lit parfois très profond au milieu d'un massif montagneux; ses rives sont ordinairement tristes, les populations ont déserté ses abords, le pays est à peine

---

[1] Les reconnaissances ont déterminé que le fleuve est à :

1.100 mètres d'altitude à Ma-chang;

1.000 mètres environ, à 140 kilomètres plus en aval, devant Long-kai (ou 0^m71 de pente par kilomètre dans cette section);

900 mètres, près Mong-kou, à 250 kilomètres de distance par le fleuve (soit 0^m40 par kilomètre);

579 mètres, sous Oua-ou, à 45 kilomètres (ce qui représente un dénivellement de 7^m30 par kilomètre); cette section est avec la suivante la plus mouvementée de tout ce cours;

366 mètres, à Iang-ho-tse, sur la latitude de Iong-chan hien, à 155 kilomètres (ou 1^m30 par kilomètre);

340 mètres près Kuo-tch'ouen-t'an à 110 kilomètres (soit 0^m23 par kilomètre);

280 mètres, non loin de Gan-pin, à 150 kilomètres (ou 0^m40 par kilomètre);

Enfin 189 mètres, à Tch'ong-k'ing sur un parcours de 500 kilomètres (soit 0^m19 par kilomètre).

colonisé par les Chinois, il est comme une barrière entre les provinces du Yun-nan et du Se-tch'ouen.

Là encore les explorateurs ont reconnu son cours : Garnier l'a traversé à Mong-kou, et près Houang-pou-so en 1869 ; Baber, qui a déterminé certaines parties du fleuve, l'a franchi à Oua-ou en 1877 ; Hosie a navigué sur ses eaux de Che-ko-iun à Soui-fou en 1884 ; Madrolle a passé le Kin-sha à Long-kai en 1895 ; enfin de Vaulserre a suivi sa vallée pendant 1.000 kilomètres jusque vers le Yun-nan occidental. Le Haut Fleuve est assez connu ; son cours, même dans cette région élevée, a été remonté en partie : il ne s'agit donc plus de discuter la navigation partielle et accidentelle du fleuve d'I-tchang à Ta-li, mais la réalisation possible de la navigation pratique en faisant sauter les roches ou en construisant des écluses.

C'est aux gouvernements étrangers de provoquer une étude définitive des travaux nécessaires pour arriver à un tel résultat.

Si la Chine dépense quelques millions pour cette entreprise, elle aura changé l'avenir économique de cette partie de son empire, si riche en populations et en cultures dans quelques-unes de ses régions, si abondante en minéraux dans son ensemble.

Cl. Madrolle.
(Explorateur.)

TRANSFORMATION DES BANQUES COLONIALES [1]

LA BANQUE D'ALGÉRIE

A mesure que l'empire colonial de la France s'étendait, que les relations commerciales de celui-ci avec la métropole prenaient plus d'activité, que le rapide développement économique des nouvelles possessions attirait l'attention de tous ceux qui cherchaient au dehors un aliment à leur besoin d'activité, on s'apercevait qu'il manquait une chose indispensable pour permettre aux vieilles et aux jeunes colonies de prendre tout leur essor : c'était un système de banques adapté aux besoins nouveaux. Les anciennes colonies en étaient encore au régime de la loi de 1851, qui ne pouvait être appliquée de toutes pièces aux nouvelles. Celles-ci, par contre, étaient pour la plupart, au point de vue monétaire et fiduciaire, dans un véritable état d'anarchie préjudiciable au commerce. Les colonies d'Extrême-Orient seules avaient trouvé, dans une institution de création assez récente, la Banque de l'Indo-Chine, un organe susceptible de s'adapter aux besoins qui se manifestaient de toutes parts. Enfin la Banque d'Algérie, après avoir surmonté de grosses difficultés, semblait un peu désorientée, prête cependant à suivre l'orientation qui lui serait indiquée.

Telle était la situation, au commencement de l'année 1900. Toutes les banques coloniales voyaient leur privilège d'émission expiré ou sur le point d'expirer; toutes étaient en butte à des critiques plus ou moins sévères, plus ou moins justes; toutes enfin essayaient de justifier les fautes commises, en alléguant les crises économiques dont elles avaient subi le contre-coup.

Le renouvellement du privilège de la Banque de France venait d'avoir lieu (le 17 novembre 1897), ce qui ne permettait plus au gouvernement d'imposer de nouvelles charges à notre grand établissement, en ce qui concerne le régime fiduciaire

---

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.* : 15 mars 1900, Le Crédit colonial; — 15 février 1901, Les Emprunts coloniaux.

des colonies ; il n'était par suite guère possible de procéder à une refonte du système des banques coloniales. Le mieux était d'améliorer ce qui existait, et d'ajourner à une date ultérieure toute réforme radicale. En conséquence, une série de lois et de décrets intervinrent pour régler, dans ces conditions et pour une courte période, le régime des différentes banques :

Décret du 16 mai 1900, prorogeant le privilège de la Banque de l'Indo-Chine ;

Loi du 5 juillet 1900, prorogeant le privilège de la Banque de l'Algérie ;

Décret du 29 juin 1901, instituant la Banque de l'Afrique Occidentale ;

Enfin, loi du 15 décembre 1901, prorogeant le privilège des anciennes banques coloniales.

Nous nous proposons de passer en revue successivement les modifications apportées par ces actes au fonctionnement des divers établissements.

I

LA BANQUE D'ALGÉRIE

Historique. — Pour bien comprendre l'utilité des modifications introduites par la loi du 5 juillet 1900, il est nécessaire de retracer rapidement l'histoire de la Banque d'Algérie, depuis sa fondation (le 4 août 1851).

Peu d'années après le débarquement de nos troupes et l'occupation de l'Algérie, dès 1845, la Banque de France avait été sollicitée par le gouvernement d'établir un comptoir à Alger ; mais elle ne mit aucun empressement à le faire, prévoyant sans doute les grosses difficultés qu'elle éprouverait à s'installer dans un pays neuf, et convaincue à bon droit que, limitée par d'étroits statuts, elle rendrait peu de services à la colonie naissante.

Les événements de 1848, la création des banques coloniales en 1851, modifièrent les dispositions du gouvernement et du législateur, qui se mirent d'accord pour fonder en Algérie une banque autonome, se rapprochant par son organisation des établissements de crédit, dont venaient d'être dotées les Antilles et la Réunion.

En Algérie, toutefois, les opérations de banque devaient, dès le début, revêtir un caractère tout différent et concerner surtout

le commerce d'importation : l'agriculture était dans l'enfance et les premiers colons en étaient encore à la période du défrichement. Il n'y avait pas de riche culture comme celle de la canne à sucre, exigeant de gros déboursés, mais rapportant par contre de fort beaux bénéfices. Il en résulte que la législation si curieuse des prêts sur récoltes ne fut pas étendue à l'Algérie, où elle n'aurait eu à cette époque aucune utilité.

La Banque d'Algérie avait pour premier objet de supprimer l'usure en mettant le crédit à la portée des colons venus pour exploiter le sol et se livrer au commerce; il fallait donc faciliter l'escompte, en admettant des effets portant seulement deux signatures, ce qui augmentait les risques de la Banque, surtout dans un pays neuf, où les fortunes sont en voie de formation, où la surface des emprunteurs est souvent faible.

Le nouvel établissement fit preuve, en cette circonstance et pendant nombre d'années, d'une prudence jugée parfois excessive, mais qui établit solidement son crédit. Aussi, en 1870, quand le gouvernement français eut besoin de mobiliser toutes ses ressources, il fit appel à la Banque d'Algérie, comme il avait fait pour la Banque de France, décréta le cours forcé pour les billets algériens, et obtint une avance de 12 millions, sans qu'il en résultât une dépréciation sensible de la monnaie fiduciaire. Cette opération exceptionnelle se liquida facilement, et la Banque reprit sa marche normale jusqu'en 1880.

A cette époque, une orientation nouvelle se produisit. Le privilège d'émission expirait, et le législateur, en le prorogeant jusqu'au 31 décembre 1897, invita en quelque sorte la Banque à prêter un concours plus large à l'agriculture : l'autorisation de porter le capital de 10 à 20 millions avait pour contre partie l'engagement tacite, pris par l'établissement, d'employer à l'œuvre agricole les fonds supplémentaires mis à sa disposition. C'était le moment où le phylloxéra commençait à faire ses ravages dans le midi de la France, où les petits vignerons, ruinés par ce fléau, cherchaient en d'autres pays l'emploi de leurs forces et de leurs connaissances professionnelles. Quelques-uns tournèrent leurs regards vers cette Algérie, dont les coteaux ensoleillés semblaient se prêter à merveille à des essais de plantations de vignes, et la Banque fut amenée, par la force même des choses, à consentir des prêts à ces nouveaux colons. Faisait-elle ainsi du crédit agricole ou du crédit foncier? Il est

difficile de répondre d'une manière sûre, la limite entre les deux sortes de crédit étant très indécise, surtout en matière de viticulture. Toujours est-il que le portefeuille de la Banque s'éleva rapidement, les bénéfices augmentèrent, les dividendes également. Mais sous cette apparente prospérité se cachait une situation dangereuse. Les prêts faits aux agriculteurs dans la forme statutaire, c'est-à-dire par l'escompte d'effets à deux signatures à cent jours au plus, avaient tendance à s'immobiliser : les fonds avaient été employés d'ordinaire en plantations de vignes, et chacun sait que celles-ci commencent à rapporter seulement au bout de la troisième année : la Banque ne pouvait donc plus consentir de nouvelles avances qu'en grossissant sa circulation fiduciaire. Dès 1884, la demande exagérée de traites sur le Trésor fut, pour elle, un avertissement de modérer les tendances du commerce, qui profitait lui aussi des facilités plus grandes de l'escompte.

L'attention du gouvernement fut attirée sur la situation de l'établissement et un changement de direction en 1886 fut le signal d'une réaction (M. Nelson Chierico remplaça M. Chevallier) : le portefeuille tomba de 89 à 74 millions. Le compte du Trésor, créditeur de la Banque depuis longtemps, passa de 24 à 12 millions, et celui de la Banque de France, qui est la contre-partie des envois de numéraire faits par celle-ci en Algérie, et qui se montait en 1886 à 6 millions, fut soldé. Enfin la circulation des billets à 69 millions et l'encaisse à 22 millions restaient à peu près stationnaires.

Pour obtenir ce résultat, il avait fallu procéder à de nombreuses expropriations : la Banque, après avoir prêté des sommes considérables pour la création des vignobles, dut souvent, pour rentrer dans ses avances, se substituer à ses emprunteurs devenus insolvables, en rachetant les propriétés; et c'est ainsi que s'est constitué le Domaine. Ainsi la Banque fut amenée, par la force des choses, à faire non seulement du crédit agricole, mais encore du crédit foncier, et ce qui arrive presque toujours en pareil cas, à gérer pour son propre compte des propriétés considérables. Elle n'aurait pu revendre les vignobles acquis de ses débiteurs, sans provoquer une crise foncière et sans perdre de grosses sommes. Le parti le plus sage était donc d'améliorer le Domaine, d'en vendre les produits (la vigne commençait à donner de bons rendements), d'aliéner enfin les pro-

priétés, qui trouveraient acquéreur. Tel fut le plan de conduite adopté par la direction.

L'épuration du portefeuille continua, les expropriations de même, si bien que les débiteurs dépossédés attaquèrent violemment l'administration de la Banque, qui dut se défendre : le rapport présenté en 1892 à l'assemblée des actionnaires fut un véritable plaidoyer justifiant les mesures prises depuis 1887 par la direction. Celle-ci dut avouer toutefois que le montant des créances sorties du portefeuille depuis 1887 et figurant dans les comptes extérieurs, où elles étaient confondues avec les effets à échéance du jour et restés impayés, s'élevait à 22.553.000 francs. On ne pouvait faire figurer plus longtemps à l'actif une somme aussi considérable, qui n'était pas réalisable et faussait complètement le rapport devant exister entre les disponibilités et les engagements à vue d'un établissement d'émission.

Des mesures furent prises pour amortir ces mauvaises créances : on créa un compte « Domaine » représentant la valeur réelle des propriétés cédées et estimées au plus bas prix, soit 8 millions. La somme restant (22 — 8 millions), soit 14 millions, fut compensée pour moitié avec les réserves, l'autre moitié étant portée à un compte « liquidations ».

La Banque sortait amoindrie de cette crise, en partie provoquée par les trop grandes facilités de crédit qu'elle avait données à ses emprunteurs ; le capital restait intact, ainsi que la réserve statutaire, mais la marche de ses opérations se trouvait alourdie par un domaine considérable à gérer et par la liquidation d'engagements s'élevant encore à plus de 7 millions, sur lesquels peu de rentrées étaient à prévoir. L'administration s'efforça donc d'augmenter le rendement du Domaine, pour contre-balancer les pertes antérieures : le produit net s'est élevé ainsi successivement de 200.000 francs en 1894 à 1.041.000 fr., en 1898, représentant 10 % du capital engagé. Par raison de prudence, on a d'ailleurs décidé, depuis 1895, de porter le montant des bénéfices nets du Domaine à un compte spécial intitulé « réserve extraordinaire immobilière ». En fait, la Banque comprenait donc depuis cette époque deux départements : l'un s'occupant exclusivement d'opérations de banque, l'autre de la gestion du Domaine.

Mais le souvenir des fautes commises était encore présent à la mémoire de tous, lorsqu'il s'agit de renouveler le privilège

de la Banque qui expirait le 1er novembre 1897. Une première loi, votée en juillet 1897, prorogea de deux ans cette échéance, et en juin 1899, une seconde loi recula cette limite d'une année encore : le gouvernement prenait par là même l'engagement d'apporter à très bref délai des propositions définitives, qui ont été formulées dans le projet de loi, déposé le 6 février 1900 sur le bureau de la Chambre et devenu la loi du 5 juillet 1900.

Analyse de la loi du 5 juillet 1900. — Nous ne nous attarderons pas à discuter la question de savoir s'il eût été préférable pour l'Algérie d'avoir une banque autonome ou des succursales de la Banque de France : en fait, il n'est plus possible d'imposer à celle-ci une charge de ce genre, jusqu'à l'expiration de son privilège en 1912 ou 1920. D'ailleurs les différences qui existent entre l'état économique de la France et celui de l'Algérie, les facilités d'escompte plus grandes qu'exige le commerce algérien, la nécessité d'admettre largement dans une banque publique le papier revêtu de deux signatures seulement, surtout dans un pays où les banques et banquiers étant rares font payer cher la garantie résultant de l'apposition de leur signature sur un effet, — toutes ces raisons militent pour le maintien d'un établissement de crédit autonome, étendant son influence sur toute l'Afrique du Nord.

La Tunisie, qui jusqu'ici est dans un véritable état d'anarchie au point de vue du régime fiduciaire, doit-elle être comprise dans les territoires où le billet algérien circule, revêtu d'un caractère légal, ou au contraire être dotée d'une banque spéciale? Les tendances particulières manifestées par le gouvernement du protectorat, surtout en matière de finances, font supposer que ce dernier pencherait pour le second système. Nous étudierons plus loin la question, mais on peut affirmer dès maintenant que si la Tunisie s'était opposée jusqu'ici à l'établissement sur son territoire de la Banque d'Algérie, c'est que cette dernière avait été en butte à des reproches parfois justifiés, que sa direction s'était montrée souvent imprudente. Il était donc nécessaire de ne plus donner prise à des critiques de ce genre et de réorganiser la Banque sur des bases solides. Liquider le passé, et empêcher, pour l'avenir, le retour des fâcheuses pratiques qui avaient compromis l'existence même de l'établissement, tel fut le principal but poursuivi par le législateur.

La liquidation du passé comprenait, en première ligne, la

réalisation du domaine immobilier, qui figurait au bilan du 31 décembre 1899 pour une somme de 10.300.000 francs, avec, en contre-partie, des amortissements s'élevant à plus de 3 millions. La Société domaniale algérienne formée entre les actionnaires de la Banque, au capital de 5 millions, a racheté le Domaine pour la somme de 8 millions, payables, partie comptant, partie au moyen d'annuités échelonnées jusqu'au 31 octobre 1902. La Banque n'a donc plus le souci de gérer des vignobles, tâche pour laquelle elle n'était pas organisée, et pourra employer à des opérations statutaires les fonds provenant de cette vente[1].

Les valeurs comprises dans le compte liquidations (8.834.000) et les immobilisations du portefeuille furent, suivant l'engagement pris par le directeur, compensées avec les réserves de diverses natures qui s'élevaient, au 31 janvier 1900, à plus de 17 millions. Le recouvrement des valeurs ainsi retirées de l'actif continuerait néanmoins à être poursuivi par la Banque, qui en porterait le montant à une réserve extraordinaire.

Grâce à ces mesures, le bilan de la Banque d'Algérie présentait le caractère d'un établissement d'émission ayant dans son encaisse et son portefeuille les disponibilités nécessaires pour faire face au remboursement de ses engagements à vue (billets au porteur, comptes courants).

Mais il fallait, de plus, empêcher le retour des fâcheux errements d'autrefois, et tout d'abord soustraire la Banque aux influences politiques, qui revêtent en Afrique une forme si violente. Le transfert du siège social à Paris a paru le meilleur moyen de garantir l'indépendance de la direction dans l'appréciation du crédit des emprunteurs, — tout en facilitant les affaires commerciales, chaque jour plus nombreuses entre la France et l'Agérie.

Une innovation, qui, pour certains, peut paraître un retour en arrière, consiste dans la modification de la règle relative à la limite de l'émission. A l'origine des banques de circulation, la liberté d'émission était complète; mais, en présence des abus qui se produisirent, on ne tarda pas à fixer une certaine pro-

[1] La crise viticole, qui sévit sur l'Algérie comme sur la France, a déjoué, en partie, les calculs, sur lesquels s'était appuyée la Société domaniale. Celle-ci n'a pu faire face à ses engagements envers la Banque d'Algérie, par suite de la mévente des vins, et a dû demander des délais; il y a donc encore là une immobilisation d'actif, dont on ne peut prévoir la durée. La Banque est d'ailleurs en butte aux sollicitations de tous les viticulteurs, qui lui reprochent de ne pas leur accorder un crédit suffisant.

portion entre l'encaisse métallique et la circulation fiduciaire ; l'expérience montra qu'il suffisait, en temps normal, de limiter l'émission au triple de l'encaisse, pour que la Banque fût toujours certaine de pouvoir faire face à ses engagements. C'est la règle qui avait été posée dans les statuts fondamentaux de la Banque d'Algérie, ainsi que des autres banques coloniales. L'étude des banques coloniales étrangères prouve d'ailleurs que, dans certains pays, la circulation fiduciaire est réglementée d'une manière beaucoup plus sévère qu'en France, trop sévère même, puisque parfois le billet de banque trouve sa contre-partie exacte soit dans l'encaisse métallique, soit dans des valeurs mobilières, et perd ainsi son caractère essentiel d'instrument de crédit.

Quoi qu'il en soit, on a introduit dans les statuts de la Banque d'Algérie la règle posée dans ceux de la Banque de France :

« Les billets seront émis dans des proportions telles, qu'au « moyen du numéraire réservé dans les caisses de la Banque et « des échéances du papier de son portefeuille, elle ne puisse, « en aucun cas, être exposée à différer le payement de ses « engagements au moment où ils lui seront présentés. »

On ne saurait mieux indiquer la ligne de conduite que doivent suivre les administrateurs d'une banque d'émission ; mais c'est plutôt une maxime qu'une règle pratique, et l'on ne pourrait guère poursuivre devant les tribunaux ceux qui y auraient contrevenu.

Si donc il était utile de rappeler à la Banque ce précepte fondamental de l'équilibre constant à maintenir entre les disponibilités et les engagements, en l'inscrivant dans les statuts, il semblait aussi nécessaire de garder l'ancienne règle. Sans doute on a fixé, comme pour la Banque de France, un maximum absolu d'émission, soit 150 millions ; mais c'est là une limite législative, qui ne sera probablement pas atteinte avant nombre d'années, puisque, à l'heure actuelle, la circulation est de 100 millions environ. Il aurait mieux valu, à notre avis, garder l'ancienne règle, plus précise, quitte à y ajouter la phrase insérée dans les statuts de la Banque de France, à titre d'indication générale.

Le gouvernement, d'autre part, semble vouloir dégager pour l'avenir sa responsabilité en ce qui touche à la gestion de la Banque ; jusqu'ici aucune distribution d'intérêts et de dividende

ne pouvait être faite sans l'approbation du ministre des Finances. Cette disposition avait pour but de soumettre périodiquement la gestion de l'établissement au contrôle supérieur, mais, en fait, il n'était guère possible de se rendre compte de la situation exacte : le ministre approuvait presque toujours le dividende, dans la crainte que son refus n'ébranlât le crédit de la Banque. Pour pouvoir porter un jugement éclairé sur celle-ci, il est indispensable de se livrer à une inspection approfondie de tous les services : ce rôle a été dévolu à diverses reprises à des inspecteurs des finances, mais la surveillance, pour être efficace, aurait besoin d'être plus fréquente. Or, le ministre a bien abandonné ses droits relatifs à la distribution des dividendes, mais il aurait dû, ce semble, renforcer ceux qu'il détient pour la vérification périodique des opérations de toutes natures, en exigeant que la Banque d'Algérie fût soumise régulièrement à l'inspection d'agents désignés par lui.

Une disposition, à laquelle nous nous associons pleinement, décide que les effets en souffrance pourront être maintenus au bilan, seulement pour le quart de leur valeur (actuellement la proportion est de moitié) : sans exiger que ces effets ne figurent plus du tout à l'actif, il était indispensable de réduire au minimum l'estimation de leur valeur.

Telles sont les principales modifications apportées aux statuts ; elles paraissent de nature à consolider le crédit de l'institution, à rétablir le fonctionnement régulier de tous ses rouages, à en faire la première de nos banques publiques coloniales.

Le gouvernement s'est préoccupé, d'autre part, d'obtenir de la Banque un certain nombre de concessions, au profit soit du Trésor, soit du public, par analogie avec ce qui avait été accordé par la Banque de France.

Concessions au profit du Trésor. — Les services de trésorerie tendent de plus en plus à s'effectuer par l'intermédiaire des banques publiques, les comptables de l'État n'ayant plus intérêt à conserver des encaisses importantes, depuis qu'ils ont la faculté de verser et de prélever des fonds dans les succursales. Jusqu'ici les comptables directs, en Algérie, avaient seuls le droit de faire des opérations avec la Banque ; cette faculté est étendue désormais à tous les comptables des administrations financières, qui se passeront de l'intermédiaire du trésorier

payeur. Celui-ci pourra même, dans les places où la Banque aura un siège et où il n'existe pas de comptable chargé du service des dépenses, faire payer par la Banque les mandats présentés revêtus du « Vu bon à payer ». C'est là une grave innovation, pleine de conséquences pour l'avenir, constituant un acheminement vers la suppression des trésoriers payeurs, en tant que responsables des dépenses, et leur remplacement par des fonctionnaires chargés d'apposer un visa constatant la régularité de la dépense. Il était peut-être dangereux d'introduire une modification de ce genre, qui touche à l'ensemble du service de trésorerie, dans un projet de loi sur la Banque d'Algérie, et il aurait été nécessaire de préciser la portée de cette réforme en provoquant une explication du ministre des Finances.

La Banque s'engage enfin à payer gratuitement les coupons de rentes et valeurs du Trésor et à concourir à l'émission de ces valeurs : ce service ne pourra guère prendre d'extension, à cause de la faible quantité de valeurs mobilières circulant en Algérie.

Tels sont les avantages que l'État stipule en sa faveur, et qui, à part le payement éventuel des dépenses publiques par la Banque, ne peuvent soulever de sérieuses objections.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les *concessions au profit du public* dont plusieurs ont besoin d'être examinées de près.

Il faut savoir gré tout d'abord au gouvernement de n'avoir pas exigé, comme pour la Banque de France, la création de succursales dans des centres administratifs dépourvus de tout commerce et de toute industrie : c'est la Banque qui, en principe, décide s'il y a lieu de créer une succursale dans une ville déterminée. Le gouverneur général a pourtant la faculté de demander, avant le 31 décembre 1915, jusqu'à quatre succursales nouvelles. A l'heure actuelle, la nécessité de multiplier les sièges de la Banque ne se fait pas sentir ; les villes véritablement commerçantes en sont pourvues, et il suffirait d'augmenter le nombre des bureaux auxiliaires pour satisfaire aux besoins du public. La Banque d'Algérie est entrée avec raison depuis quelques années dans cette voie ; le bureau auxiliaire, dont l'organisation est très économique, rend presque les mêmes services qu'une succursale et arrive facilement à couvrir ses frais avec un mouvement d'affaires relativement restreint : ici, comme dans l'industrie, il faut savoir proportionner l'outil à l'importance du travail.

Mais si l'Algérie semble suffisamment pourvue d'établissements de banque, il n'en est pas de même pour la Tunisie, qui ne possède aucun établissement public d'émission et dont les affaires commerciales sont traitées uniquement par des banques privées.

Le gouvernement du protectorat a jusqu'ici refusé l'extension du privilège des billets algériens à son propre territoire. La chose pouvait s'expliquer lorsque de vives et souvent justes attaques étaient dirigées contre la Banque; mais après la liquidation du passé et les quelques réformes introduites dans les statuts, aucune objection sérieuse ne semble pouvoir être présentée à l'unification du régime monétaire et fiduciaire dans nos possessions de l'Afrique du Nord, qui, par leur configuration géographique, leur climat, leurs cultures, leurs habitants forment un tout bien homogène, et ont besoin d'être soudées les unes aux autres par les liens étroits que créent des relations commerciales faciles. Nous espérons donc que le gouvernement tunisien se décidera à adopter une mesure, ne pouvant avoir qu'une heureuse influence sur le développement des affaires dans la Régence.

La situation n'est pas la même en ce qui concerne les colonies de l'Afrique Occidentale, que la loi prévoit pouvoir être placées, à un moment donné, dans la sphère d'action de la Banque d'Algérie. Nos différentes possessions dans cette région affectent un caractère tout différent de celui de l'Afrique du Nord, dont elles sont séparées par une immense zone désertique : et tant que le chemin de fer n'aura pas relié entre eux les fragments de notre grand empire soudanais, celui-ci vivra d'une vie toute spéciale. Il est même probable que la voie ferrée allant de Tombouctou ou du Tchad vers la Méditerranée, si jamais elle est construite, n'aura pendant fort longtemps qu'un intérêt stratégique; les courants commerciaux ayant une tendance à se diriger vers le bassin des grands fleuves, le Niger, le Congo, le Nil.

La Banque d'Algérie n'a donc, ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucun intérêt à étendre son rayon d'action au delà de la longue bande de territoire qui s'étend du Maroc à la Tunisie. Son rôle est assez considérable pour qu'elle n'ait pas besoin de chercher ailleurs un aliment à son activité.

Le crédit agricole. — Une de ses principales préoccupations

doit être de venir en aide à l'agriculture. Il ne peut plus être question de prêter directement aux agriculteurs et viticulteurs les fonds dont ils ont besoin pour mettre en valeur les terres encore incultes : les immobilisations qui en résulteraient sont incompatibles avec le caractère d'une banque d'émission, dont les ressources doivent toujours être liquides.

L'escompte de papier agricole, même dans les conditions statutaires, est dangereux, parce que le principe de l'échéance fixe s'accorde mal avec les nécessités de l'agriculture. On a donc pensé à transporter en Algérie les dispositions qui avaient été adoptées dans la loi relative à la Banque de France (Loi du 17 novembre 1897), c'est-à-dire à favoriser la création de caisses de crédit agricoles par des subventions. En conséquence, la Banque de l'Algérie est tenue : 1° de faire, pour toute la durée du privilège, une avance de trois millions sans intérêts, qui a été versée au Trésor aussitôt après la promulgation de la loi ;

2° De payer chaque année une redevance fixe spéciale, s'élevant successivement de 200.000 à 250.000, et enfin 300.000 francs à partir de 1913. Ces sommes sont portées à un compte spécial du Trésor, en attendant leur répartition entre les caisses agricoles créées récemment.

On a cru encore une fois pouvoir assimiler l'Algérie à la France, en favorisant (Loi du 8 juillet 1901) la création de caisses régionales, sur le modèle de celles que la loi du 31 mars 1899 avait cherché à faire naître en France sans grand succès d'ailleurs. Nous craignons bien qu'on ne se soit étrangement mépris sur la nature du crédit nécessaire aux agriculteurs algériens. En France, il y avait tous les éléments nécessaires pour constituer de puissantes associations de crédit, appuyées sur les syndicats agricoles très nombreux et très actifs qui couvrent tout le pays ; outre la classe des petits et des moyens propriétaires fonciers, qui est favorable au mouvement syndical, les grands propriétaires, qui avaient antérieurement pris la direction des syndicats agricoles, ne paraissaient pas hostiles à l'adoption du nouvel instrument de crédit qui leur était offert. Et cependant le nombre des caisses régionales fondées depuis 1899 est très restreint : au 1er janvier 1901, il y en avait quinze, ayant demandé à l'État des avances se montant à 915.000 francs et présentant un capital souscrit à

peu près équivalent. Bien qu'une loi nouvelle ait élevé la proportion des subventions pouvant leur être accordées sur l'avance de 40 millions de la Banque de France et les redevances annuelles, il est peu probable que ces ressources soient employées entièrement d'ici plusieurs années. C'est dire combien les résultats obtenus en France par la loi de 1899 sont faibles. Or, en Algérie, où il y a peu de syndicats agricoles, où les colons ont en général peu de capitaux, il est douteux que les caisses de crédit agricole se développent assez pour rendre de véritables services à l'agriculture. Il aurait mieux valu laisser à la Banque d'Algérie la faculté d'employer, au mieux des intérêts de l'agriculture, l'avance de 3 millions et les redevances annuelles : en limitant à ces sommes les prêts agricoles faits par la Banque, il n'y avait pas à craindre de voir se renouveler les dangereuses immobilisations des précédentes années. Avec la combinaison actuelle, au contraire, les sommes versées par la Banque risquent fort de rester inutilisées pendant longtemps, sans profit pour personne.

Nous avons terminé l'examen de la loi qui régit dorénavant la Banque d'Algérie, et qui, en tenant compte des critiques faites à cet établissement, s'est efforcée de la rétablir sur des bases solides. En faisant coïncider les dates d'expiration du privilège de la Banque d'Algérie et de la Banque de France 31 décembre 1920, et subsidiairement 1912, le Parlement a voulu laisser au législateur de l'avenir le soin de discuter simultanément le régime fiduciaire à appliquer dans la métropole et dans la colonie. En attendant, la Banque d'Algérie a devant elle un laps de temps assez long pour rendre d'importants services au commerce et à l'agriculture, et donner le plus d'extension possible aux affaires algériennes.

J. Franconie.

FRANCIS GARNIER

ET LES ESPÉRANCES FRANÇAISES EN EXTRÊME-ORIENT

Les prophètes ont toujours tort, surtout dans notre pays. Il y a à cela bien des raisons. Si leur clairvoyance s'applique à de lointains pays, elle se butte à l'ignorance et surtout à l'indifférence. Si elle s'exerce plus près de nous, elle les fait traiter de Cassandre. Dans les deux cas, leur voix est étouffée par des luttes intérieures, de prétendues nécessités politiques, des hostilités parlementaires, des impossibilités budgétaires et surtout par un parti pris d'opinion publique.

S'ils meurent, on admire leur dévouement à la cause qu'ils soutenaient, à l'idée qu'ils lançaient. La cause et l'idée sont reléguées à l'arrière-plan.

Tel Prévost-Paradol écrivant « *la France Nouvelle* », montrant qu'en moins d'un demi-siècle le monde deviendrait anglo-saxon ou russe, prédisant la suprématie des Américains du Nord ou celle des Slaves et l'éventualité d'une rivalité ou même d'une lutte gigantesque pour y parvenir. Et au début de 1870, il se tire un coup de pistolet, effrayé et écrasé par ses propres visions. Il en est mort !

Mais cette cause et ces idées ne s'évanouissent pas avec ces esprits clairvoyants. Ce sont les événements qui se chargent de faire la preuve de leur sagacité, de la justesse de leurs raisonnements, du « bien fondé de leurs conseils ».

Quand ces événements se produisent, l'opinion publique se réveille. On s'étonne de faits surgissant soudainement comme un coup de tonnerre. Ces faits surprennent comme inattendus. On secoue sa torpeur. Les aveugles volontaires cherchent la lumière. On n'est pas prêt. On subit la crise avec de lamentables pertes. On entend alors les voix d'outre-tombe qui ont prévu ces événements. La conscience nationale rend justice à ces esprits clairvoyants et on leur décerne le titre posthume de précurseurs.

Jules Ferry fut de ceux-là, le premier et le plus illustre. Ses vues s'exerçaient à la fois sur des régions qui nous touchent de près et, par une extraordinaire intuition, sur des pays fort

éloignés, qu'il n'avait pas vus de ses yeux et au sort desquels il avait pensé et pourvu. Il en est mort!

Dupleix avait été un précurseur; il en est mort!

De Lagrée entrevoyait l'établissement de notre influence sur la race Thaï tout entière. Il fut au Cambodge un précurseur. Il en est mort!

Francis Garnier fut un précurseur; bien plus, il fut un *prédestiné*. Il en avait personnellement la conviction. Il l'a prouvé. Il en est mort!

Son œuvre fut grande, féconde, glorieuse, héroïque. Il ne fut pas seul à l'accomplir. Mais l'œuvre qu'il avait conçue, préparée, dont il se fit l'apôtre éclairé et dont il voulait se faire l'énergique ouvrier, est bien plus vaste : « En partant pour Hanoï, écrit-il, j'ai pensé à *toutes ces espérances* que mon entreprise fait naître et que je ne réaliserai peut-être pas!!... »

Quelles étaient ces *espérances ?*

Le plan préconçu était bien mûri, bien précisé et bien limité dans son amplitude parce qu'il avait fait l'objet de ses méditations, de ses études, de toutes ses pensées dès sa sortie de l'École navale.

Ce plan était vaste parce que, partant de l'Indo-Chine française comme base, il s'étendait progressivement à tout l'Extrême-Orient, dont les populations, malgré leurs divergences locales, ne forment qu'une même famille asiatique. Toutes les parties de ce plan se rattachent les unes aux autres, parce que les peuples qu'il embrasse se rattachent entre eux par des liens politiques, ethniques, économiques et par des liens naturels et territoriaux.

Ce plan, il l'avait étudié dans les documents, puis sur place, corroborant ses opinions et ses vues par sa propre action au milieu même de ces populations. « Je prends, disait-il, le moyen obligatoire pour un Français de se *chinoiser*. » Et ce moyen, opposé à celui du chinoisant Philastre, son collègue, c'était le bon, le seul digne et salutaire.

C'est donc une intuition qui se fait jour en son esprit, se développe et se fortifie comme une auto-suggestion; c'est la force irrésistible de la vocation, avec la préalable préparation, méthodique et raisonnée.

De quelle donnée partaient ces larges conceptions d'ensemble?

« L'*Indo-Chine*, disait Garnier, ressemble, par la configura-
« tion de ses principales vallées, à une main ouverte. D'un
« même faisceau orographique très resserré sortent les sources
« de ses cinq grands fleuves qui s'épanouissent en éventail
« pour rouler entre les doigts de la main leurs eaux puis-
« santes à la mer, depuis la côte est du golfe du Bengale
« jusqu'à la mer de Chine. »

L'ensemble de ces bassins forme une même famille géographique, comme leurs habitants forment une même famille ethnique.

C'est donc cet ensemble qu'il envisagea. Or, de ces cinq fleuves, l'Iraouaddy, la Salouen étaient aux Anglais, la Mènam qu'avaient occupée les troupes de Louis XIV appartenait à un royaume où deux millions de Siamois dominent deux millions de Chinois et deux millions de Malais, Cambodgiens, Laotiens, population hétérogène. Ce royaume avait usurpé les provinces de notre protégé le roi de Cambodge et nos frontières étaient communes. Un règlement futur s'imposait.

Le Mékong était libre et libre le fleuve Rouge. De ce côté, les « espérances » étaient logiquement ouvertes. Garnier prépare son plan d'exploration du bassin du Mékong. Le ministre et M. Duruy entrent dans ses vues. L'amiral La Grandière organise la mission. De Lagrée, Garnier et leurs compagnons la mènent à bonne fin; mais la mission revient désappointée par la conviction que le grand fleuve est innavigable et impraticable.

Il y a trente-six ans qu'elle entra à Saïgon, rapportant le corps de son illustre chef. Il y a vingt-neuf ans que Garnier est mort. Ses *espérances* sur le Mékong se sont-elles réalisées ?

Des canonnières françaises ont franchi les rapides et sont entrées dans les trois biefs du fleuve. Le *La Grandière* est parvenu à Tang-ho et aurait dépassé la frontière du Xieng-tong et du Xieng-hong avec la Chine, si un ordre de Paris ne l'en avait pas empêché, pour ne pas déplaire aux XXX !

Un service de vapeurs des Messageries fluviales relie Saïgon et Pnom-penh à Luang-prabang.

Et ce qu'il faut remarquer, c'est que, depuis quarante ans, nous n'avons cessé de sillonner le grand fleuve de nos navires, faisant l'hydrographie et restant en contact avec les principautés, émerveillées de voir flotter notre pavillon. Nous avons toujours été les seuls à la peine, nous aurions dû être seuls au profit!

Le Laos, qui s'étend sur les deux rives, est devenu français sur la rive gauche, en attendant qu'il le soit, selon la force des choses, en son entier. Une autre « espérance », c'était la possession des États chans, indépendants de la Haute-Birmanie.

Celle-ci s'est offerte à nous deux fois. Nous nous sommes récusés; mais ces offres inquiétaient les XXX. Ils nous prévinrent, en 1884, de leur intention d'occuper Mandalay et Ava. Jules Ferry, dans une convention avec lord Lyons et lord Granville, du 16 juillet 1884, s'engagea à ne faire aucune opposition, à condition que les États chans du bassin du haut Mékong nous seraient réservés, ce qui fut entendu. Puis, les XXX, au mépris de la convention, s'annexèrent le Xieng-tong et allèrent jusqu'à occuper de force et illégalement Muong-sing, qu'ils nous restituèrent en 1896. Si cette « espérance » ne s'est pas réalisée complètement, la cause en est, non dans les justes prévisions de Garnier, mais dans la foi punique des XXX.

Au sujet du Siam, les prévisions de Lagrée et Garnier furent subrepticement déçues par la faute du quai d'Orsay en 1867. Les provinces cambodgiennes sont encore détenues par les Siamois. Les traités franco-siamois de 1893 et anglo-français de 1896 limitent notre sphère d'influence à l'ouest. Remontons au Tonkin :

La reconnaissance poussée par Garnier et Delaporte sur le Ho-ti-kiang nous faisait « espérer » la possession du fleuve de l'Est, du fleuve Rouge et du transit entre la Chine et la mer. Ces espérances se sont-elles réalisées ?

Nos vapeurs fluviaux font le service régulier de Laokai. Nos voies ferrées suivent le fleuve. Le gouverneur général inaugure en ce moment le grand pont de Hanoi (1.750 mètres) et celui de Laokai, traits d'union entre le Tonkin et la Chine où pénètre notre chemin de fer d'une part; il va relier d'autre part Hanoï à Hué, Tourane et Saigon et la côte d'Annam au Mékong central.

La première traversée de la Chine et le voyage de Changhaï à Tchung-king avait fait entrer la Chine dans le plan de Garnier. En janvier 1873, il écrit : « Au point de vue politique et commercial, la Chine pèsera, demain peut-être, d'une façon inattendue dans la balance de l'univers. Il faut aller au *Yunnan* et, dussé-je y aller seul, je voudrais relier Tchung-king et le Yang-tsé au fleuve Rouge et au Mékong par le Yunnan. »

Cette « espérance » s'est-elle réalisée?

En ce moment même, le commandant Hourst est à *Tchung-king* (Se-tch'ouen) avec la canonnière qui porte le nom glorieux et aimé de l'amiral Olry. Hourst a renouvelé ses exploits du Niger sur le Yang-tsé. Nous avons des comptoirs et un consul général à Tchung-king. Nous tenons garnison à Changhaï; notre concession spéciale y a été doublée, malgré les oublis et les inexactes assertions de lord Salisbury. Des bureaux de poste français, des stations médicales, des écoles sont créées dans les provinces chinoises. Le chemin de fer de Hanoï à Lang-tchéou est en exploitation. Nous possédons la baie de Kouang-tchéou. Nos progrès sont considérables. Les vues de Guizot, de l'amiral Jurien, celles exprimées en 1868 dans l'introduction d'un ouvrage sur la Cochinchine [1], sont en effet dépassées. Les « espérances » de Garnier sont en voie de réalisation. C'est la tache d'huile qui s'étend, comme l'a dit M. Le Myre de Vilers.

Quant aux prévisions de Prévost-Paradol, on sait ce qu'ont fait les Américains depuis cinq ans et ce qu'ont fait les Russes. Le Transsibérien est achevé. Après une étonnante traversée de l'Afrique, Marchand traversera l'Asie en wagon russe.

La Chine « pèse à ce point dans la balance de l'univers » que les puissances s'y sont donné rendez-vous, qu'après le traité anglo-allemand survient le traité anglo-japonais. Et dire que nous avons abandonné, en 1885, les Pescadores! Courbet est mort! Et s'il avait su que la Chine les céderait aux Japonais en 1895!...

En cas d'éventualités, nous avons une base d'opérations dans notre Indo-Chine, dont les cinq pays unifiés sont sous notre direction incontestée! Or c'était là, dès 1864, la base du plan de Garnier.

Il savait fort bien que le grand obstacle à la réalisation de ce plan, c'était l'Angleterre. Son plan prévoyait ces obstacles et les moyens d'y remédier. La constante opposition des XXX, que nous avions tant aidés contre la Chine en 1860, n'a pu empêcher nos établissements.

Quant à l'Indo-Chine, Garnier voyait bien que c'était un pays très peuplé, doté d'une civilisation chinoise séculaire, d'une administration communale élective faisant complément et con-

---

[1] *Cochinchine et Cambodge*, avec cartes, 7e édition. Challamel éditeur.

trepoids à une administration mandarinale et préfectorale analogue à la nôtre, d'un régime simplifié d'impôts directs, fonciers et indirects, d'une milice régulière. La production et les capacités économiques y devaient se développer facilement. Le peuple était travailleur, industrieux, apte aux travaux agricoles. Donc la base de son plan était solide. La preuve est faite.

Il suffisait de changer un peu, d'améliorer beaucoup, de prendre toute la direction en nos mains. Ce plan est réalisé. Le livre de Garnier sur la Cochinchine fut publié en 1864; son ouvrage du Mékong, en 1873; celui sur la Chine et le Thibet, en 1876. C'est M. Léon Garnier qui a édité, annoté et commenté ces publications, avec un zèle pieux, une compétence et un tact parfaits, associant ainsi ses travaux à ceux de son frère dont il défendait et vulgarisait la grande œuvre; il associait ainsi sa mémoire à la sienne[1].

De ces trois dates : 1864, 1873, 1876 jusqu'à aujourd'hui, on voit ce qu'il est advenu des « espérances » que ses entreprises avaient fait naître.

Ces « espérances » étaient des « ambitions »: nobles, patriotiques, désintéressées, légitimes, fécondes, solidement basées. « Ce sont ces ambitions, disait Pasteur aux étudiants, qui entretiennent l'enthousiasme, qui repoussent le découragement et commandent les actions viriles. »

Les résultats, on les verra, en novembre prochain, à l'Exposition de Hanoï. On constatera que les « espérances » conçues par Garnier sont en voie de réalisation et au delà. Elles n'ont pas été, hélas! réalisées par lui, mais par ses successeurs. Il fut un devancier, un précurseur et un prédestiné!

Nous voudrions qu'on mît, comme frontispice à cette prochaine manifestation de la France indo-chinoise, la composition si belle de Buffier qui est en tête de la Notice illustrée sur Garnier[2]. Pendant que la Renommée et la Gloire couronnent le buste de Garnier, les cinq pays de l'Indo-Chine unifiée lui apportent des lauriers. Et la France, planant sur les villes, les montagnes et les fleuves, déploie les trois couleurs. Leurs plis flottent largement sur ces vastes territoires que Garnier avait l'espoir, la volonté et l'ambition de donner à la France!

Nous voudrions qu'aux yeux des peuples réunis à Hanoï des

---

[1] M. Léon Garnier est mort en mai 1901, à Paris.

[2] *Dépêche coloniale illustrée*, du 15 janvier 1902.

différentes parties de l'Asie, à la fin de 1902, une grande peinture reproduise la scène émouvante du départ de Saigon, le 11 octobre 1873. C'est Garnier lui-même qui la décrit dans une lettre à sa femme, restée à Changhaï avec sa petite fille[1]. « A 7 heures et demie du matin, dit-il, nous avons appareillé l'*Arc*[2] à la remorque du *D'Estrées*. Tous les navires de commerce français sur rade ont hissé leur pavillon... aucun navire étranger (tous anglais ou allemands) n'a mis ses couleurs... Ce salut, si simple et si expressif, m'a profondément ému. J'ai pensé alors à la lourde responsabilité qui pesait sur moi, *à toutes ces espérances* que mon entreprise faisait naître et que *je ne réaliserai peut-être pas!...* »

L'inauguration de la statue, due au ciseau de Tony Noël, à Saint-Etienne, le 12 janvier, a eu surtout un caractère politique. Garnier, comme tous les esprits d'élite et les hommes d'action a été longtemps l'objet de l'envie, de la calomnie. Le gouvernement de la République lui a rendu une éclatante justice en 1902, comme l'avait déjà fait la colonie de Cochinchine.

Au mois de mai prochain, les élèves du lycée de Montpellier, où Garnier se prépara à l'École navale, vont ériger son buste dans la cour d'honneur. Nous voudrions qu'on leur lût la lettre ci-dessus et qu'on leur montrât cet impressionnant tableau de leur condisciple se mettant en route en s'écriant : « En avant pour cette vieille France! »

Ce serait le plus beau spectacle parlant, la plus émouvante leçon de choses et le plus frappant enseignement à offrir aux yeux et aux cœurs de la jeune génération, dont les regards sont attirés avec raison vers ces plus grandes Frances. Ils y puiseront un vivant exemple de dévouement éclairé à leur pays et se prépareront mieux à exercer leur activité au profit de la patrie.

CH. LEMIRE,

Résident de France honoraire.

---

[1] Aujourd'hui Mme Cavalier.

[2] Qui a sombré en mer.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les révélations de l'*Éclair *sur l'entente anglo-allemande en Afrique.* — A propos d'une note publiée par la *Westminster Gazette*, sous la signature *Diplomaticus*, et dans laquelle la revue anglaise fait allusion à l'accord anglo-allemand-portugais de septembre 1898, l'*Éclair* prétend savoir que c'était, à l'origine, avec la France que la diplomatie allemande voulait signer un arrangement relatif à l'Afrique.

L'*Éclair* entre, sur ce point, dans des détails qui paraissent très précis; il dit que la chancellerie allemande avait fait proposer, dès le printemps de 1898, au quai d'Orsay, un projet de convention, et que si la chose n'a point abouti, on le doit d'abord au trouble causé par la chute du ministère Méline le 29 juin 1898 et, ajoute-t-on, aux hésitations et aux perplexités du nouveau ministre des Affaires étrangères; c'est à ces graves circonstances que l'on devrait les déplorables déceptions du Bahr-el-Ghazal et de Fachoda, l'Allemagne ayant fini par s'entendre complètement avec l'Angleterre, en voyant que nous ne donnions aucune suite à ses ouvertures.

D'autre part, la *République française*, dirigée, comme l'on sait, par M. Méline, l'ancien président du Conseil de 1898, sans confirmer formellement les révélations de l'*Éclair*, affirme que, de son côté, lord Salisbury s'était montré disposé à un arrangement avec la France. La *République française* ajoute qu'il est absolument nécessaire qu'une question de cette importance soit complètement élucidée et que l'on fasse toute la lumière désirable sur ces graves incidents diplomatiques.

Nous croyons, nous aussi, que les étranges assertions de l'*Éclair*, renforcées par le langage significatif de la *République française*, appellent quelques éclaircissements : on ne peut méconnaître l'émotion causée par les articles dont nous venons de parler et l'on a dû certainement s'en préoccuper au quai d'Orsay.

Un monument au gouverneur général Ballay. — Le comité pour l'érection d'un monument dans la ville de Conakry à la mémoire du

Dr Ballay, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, a tenu sa première séance le 22 février au ministère des Colonies, sous la présidence de M. Eugène Étienne.

Le comité a élu comme présidents d'honneur : MM. Decrais, ministre des Colonies, et Delcassé, ministre des Affaires étrangères, ancien ministre des Colonies; vice-présidents d'honneur : MM. Doumer, général Gallieni, Pichon, Revoil et Roume.

Le bureau du comité est ainsi constitué : président, MM. Eugène Étienne; vice-présidents, prince d'Arenberg (Comité de l'Afrique française); Chailley-Bert (Union coloniale française); Charles-Roux (Comité de Madagascar); Chautemps, ancien ministre; Fessard, maire de Chartres; Gaboriaud, délégué de la Guinée française; Godin, sénateur; Guillain, ancien ministre; Savorgnan de Brazza.

Secrétaire : M. Milhe-Poutingon; trésorier : M. J. Le Cesne.

Le comité a décidé d'ouvrir immédiatement une souscription publique et fait un pressant appel au concours de la presse de Paris et des départements pour patronner cette souscription destinée à rendre un suprême hommage à un Français qui a sacrifié sa vie pour son pays et qui a si utilement servi et hautement honoré la cause coloniale et l'administration française.

Toutes les souscriptions doivent être adressées à M. J. Le Cesne, trésorier du comité, 38, chaussée d'Antin.

Réglementation du tarif douanier pour les denrées coloniales de consommation. — L'*Officiel* a publié le 23 février la loi autorisant le gouvernement à conférer provisoirement, par décret, le tarif minimum des denrées coloniales de consommation :

1° A la Chine, à la Corée, à l'Éthiopie, au Siam, à la république de Libéria, à Mascate, aux établissements britanniques des Détroits, aux États fédérés malais et à la colonie de Hong-Kong, aussi longtemps que, dans ces États ou territoires, les marchandises françaises bénéficieront d'avantages équivalents et qu'il leur sera appliqué le traitement de la nation la plus favorisée;

2° Pendant un an, à partir du 24 février 1902, aux États-Unis de l'Amérique du Nord, à l'île de Porto-Rico, au Pérou, aux républiques de Guatemala, de Nicaragua et de Honduras, aux Indes britanniques, à la colonie de Ceylan, à la colonie de Maurice, à la colonie des Seychelles, à la colonie de la Jamaïque, aux Indes néerlandaises, aux possessions allemandes d'Afrique, aux possessions espagnoles de Fernando-Po, d'Annobon, de Corisco, d'Elobey et de la côte occidentale d'Afrique.

Les denrées coloniales prises en charge dans les entrepôts, comme originaires d'un pays jouissant du tarif minimum au moment de leur entrée en entrepôt, bénéficieront dudit tarif à leur sortie, alors même qu'à cette époque le pays dont elles sont originaires serait soumis au tarif général.

En exécution de cette loi, des décrets décident :

1° Que les taxes inscrites au tarif minimum continueront à être applicables, à titre provisoire, aux denrées originaires de la Chine, de la Corée, de l'Éthiopie, du Siam, de la république de Libéria, de Mascate, des établissements britanniques des Détroits, des États fédérés malais et de la colonie de Hong-Kong;

2° Pendant six mois à partir du 24 février aux denrées originaires des États-Unis de l'Amérique du Nord, de l'île de Porto-Rico, du Pérou, du Guatémala, du Nicaragua, de Honduras, des Indes britanniques, de la colonie de Ceylan, de la colonie de Maurice, de la colonie des Seychelles, de la colonie de la Jamaïque, des Indes néerlandaises, des possessions allemandes d'Afrique, des possessions espagnoles de Fernando-Po, d'Annobon, de Corisco, d'Elobey et de la côte occidentale d'Afrique.

Angleterre. — *Les Puissances et la guerre hispano-américaine.* — Le gouvernement britannique s'est tiré de l'embarras où l'avait mis la note du *Moniteur de l'Empire* [1], en désavouant purement et simplement, à la Chambre des communes, son ambassadeur à Washington, lord Pauncefote ; mais les déclarations du *Foreign Office* au Parlement ne convaincront personne, pas même les Etats-Unis.

Il est impossible que le gouvernement britannique n'ait pas été informé des graves démarches de son ambassadeur ni consulté par lui, avant de convoquer ses collègues du corps diplomatique à Washington au début du conflit hispano-américain. Quoi qu'il en soit, voici quelles ont été les déclarations de lord Cranborne à la Chambre des communes :

La réunion du corps diplomatique qui a eu lieu à l'ambassade d'Angleterre à Washington le 14 avril 1898, fut organisée par lord Pauncefote en qualité de doyen des ambassadeurs et sur la proposition verbale de quelques-uns de ses collègues. Quelles qu'aient été les opinions exprimées par lord Pauncefote pendant la discussion (qui fut d'un caractère purement officieux), ces opinions lui étaient personnelles et n'étaient pas formulées comme émanant d'instructions du gouvernement de Sa Majesté.

Cette discussion aboutit à une entente des ambassadeurs pour l'envoi d'un télégramme identique à leurs gouvernements respectifs proposant la remise d'une nouvelle communication au gouvernement des États-Unis.

Au reçu de ce télégramme, le gouvernement de Sa Majesté répondit immédiatement qu'il réprouvait les termes de la communication en question.

Deux jours plus tard, lord Pauncefote fut informé que le gouvernement de Sa Majesté avait décidé de ne prendre aucune mesure dans ce sens.

---

[1] *Quest. Diplom. et Colon.*, 15 février, t. XIII, p. 244.

Nous n'avons eu à cette époque aucune information relative à l'attitude du gouvernement allemand.

Comme on le voit, lord Cranborne a mis hors de cause le gouvernement allemand; il serait trop risqué évidemment de continuer la partie avec lui. Le *Times* a cependant cherché à faire bonne contenance. Il qualifie d'erronées diverses allégations de l'ambassadeur allemand, M. de Holleben.

La vérité, dit-il, est que tous les représentants étrangers, sauf lord Pauncefote et M. de Holleben, étaient partisans d'une intervention et que lord Pauncefote s'efforçait de modérer le zèle de ses collègues.

Sachant que ceux-ci insisteraient pour que leurs gouvernements intervinssent, il chercha à rédiger une déclaration de la façon la plus conciliante et la plus amicale pour les Etats-Unis; il pensait qu'on pouvait dire au président qu'il n'avait pas, comme il le croyait, l'appui et l'approbation du monde civilisé et que la note espagnole du 10 avril offrait une base raisonnable pour une solution amicale.

En somme, la vérité du *Times* n'est pas fort éloignée de la vérité du *Moniteur de l'Empire*: elle aboutit au demi-aveu que l'Angleterre jouait double jeu entre les Américains et les puissances et qu'elle n'a jamais rendu aux États-Unis le fameux service dont elle prétendait tirer profit.

Italie. — *La crise ministérielle.* — Le ministère Zanardelli, qui dirigeait les affaires depuis deux ans, vient d'éprouver un accident parlementaire inattendu. Après des débuts difficiles, M. Zanardelli semblait avoir réussi à se constituer une majorité assez ferme pour le soutenir dans la réalisation du programme de réformes sociales auquel il s'était attaché. Le discours du trône formulait même en termes très nets ce programme. L'incident de la démission d'un des représentants de la droite dans le cabinet, M. le comte Giusso, à propos du projet de divorce annoncé dans le discours du trône, semblait d'abord ne pas devoir entraîner de conséquences sérieuses.

C'est au milieu de ce calme apparent que s'est produite, soudain, la mésaventure. Le candidat du Gouvernement à la présidence de la Chambre n'a eu qu'un chiffre très insuffisant de suffrages, moins que le *quorum*. Les socialistes qui soutenaient généralement le cabinet ont fait bande à part.

Devant ce vote, M. Zanardelli avait d'abord remis sa démission; depuis, il l'a retirée sur les instances du roi et s'est décidé à demander au Parlement un vote formel de confiance. L'ensemble de ces incidents semble révéler une situation politique parlementaire assez grave.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Les réformes projetées au Cambodge.* — Dans une récente réunion de la chambre de commerce et d'agriculture du Cambodge, M. Boulloche, résident supérieur, a indiqué les réformes qu'il y aurait lieu de réaliser le plus promptement.

La question de « Pnôm-penh port libre », a dit M. Boulloche, est pour le Cambodge une question vitale. L'obligation pour les paddys des pays cambodgiens, y compris Battambang, Siemrap, etc., de passer par Saigon augmente le prix de revient ; avec Pnôm-penh, port libre, il est incontestable que des rizeries s'y installeraient rapidement et qu'un réel mouvement d'échanges se créerait dans cette capitale du Cambodge, dont la situation géographique est incomparable.

Le budget général va, sans doute, pouvoir autoriser l'achat d'une drague puissante, qui, avec celle existant déjà, suffira au moins provisoirement à rendre navigables les principales artères fluviales ; le dragage de la passe de Pnôm-penh rentre dans la catégorie de ces travaux d'entretien qui ne peuvent pas ne pas être faits.

Il importe, pour hâter la mise en valeur du Cambodge, de n'y faire, avec les modestes ressources du budget local, que des travaux indispensables, tels que des ponts sur tous les cours d'eau, de façon, en saison sèche, à rendre facile la circulation des charrettes à bœufs. La route de Pnôm-penh à Kampot, si onéreuse pour le Cambodge, ne doit pas être abandonnée, mais il ne faut pas tout lui sacrifier. Plus utile sera la route de Gian-than à Kampot, qui assurera au pays du poivre le débouché du canal d'Hatien.

Quant aux travaux neufs proprement dits, on construira des résidences confortables, mais simples ; on fera une prison pour remplacer le local actuel qui est un danger pour Pnôm-penh au point de vue sanitaire ; on étudiera la question des égouts en employant, pour la résoudre, les dernières découvertes de la science au point de vue de l'assainissement.

La construction des quais serait une lourde dépense peut-être prématurée. Des appontements flottants bien installés en tiendront provisoirement lieu.

En ce qui concerne l'agriculture, qui est la vraie ressource du Cambodge, il faut créer des champs d'essais pour le coton, le tabac, le paddy, faire des irrigations, développer la culture de l'aréquier pour laquelle le Cambodge est tributaire de la Cochinchine. Il faut enfin, à bref délai, réglementer la main-d'œuvre de telle façon qu'une plantation ne soit pas soumise aux fantaisies du travail journalier et que le planteur puisse compter sur le lendemain.

Chine. — *La situation intérieure.* — Nous avons signalé, en son temps, la réception officielle des ministres étrangers à Pékin par l'Empereur, le 24 janvier[1].

---

[1] *Quest. Diplom. et Colon.*, 1er février, t. XIII, p. 176.

L'impératrice douairière a tenu, à son tour, le 1er février, à recevoir solennellement les femmes et les enfants du corps diplomatique. Là cérémonie a été des plus singulières. L'impératrice saisit avec émotion la main de Mme Conger, femme du ministre des États-Unis, qui venait de lui lire une courte adresse, et elle s'écria en sanglotant bruyamment que l'attaque des légations avait été une terrible erreur, dont elle se repentait amèrement.

Puis, retirant quelques bracelets et bagues de grande valeur qu'elle avait aux doigts, elle les passa à Mme Conger et fit, en outre, toutes sortes d'amabilités aux autres dames du corps diplomatique.

Le *Bulletin de Comité de l'Asie française* dit à ce propos que, d'après certains, cette manifestation serait l'indice de la renonciation de la cour de Pékin à l'exclusivisme, qui était jusqu'ici son système absolu. D'autre part, on fait observer, à l'appui de l'optimisme que d'aucuns montrent, en ce qui concerne les réformes ultérieures de la Chine, que certains édits ordonnant des innovations très importantes ont été récemment lancés. L'un d'eux autorise le mariage entre les Chinois et les Mandchous et fait disparaître ainsi un des plus grands préjugés de race qui duraient encore dans le Céleste Empire. Un autre recommande l'abandon de la coutume barbare de la déformation des pieds des femmes. Dans le domaine de l'instruction publique, un édit tend à moderniser l'Académie de Hanlin, où l'on devra étudier dorénavant les politiques modernes et les sciences occidentales aussi bien que la tradition chinoise. Chang-Po-Hsi, qui était président du conseil des châtiments, devient ministre de l'éducation, poste récemment créé. Il doit contrôler les écoles actuelles et rédiger de nouveaux projets d'instruction qui, d'après l'édit qui le nomme, deviennent un des objets les plus importants de l'État. D'autre part, un édit nomme Ouang-Ouen-Chao, directeur du ministère des chemins de fer et des mines. Enfin, Youan-Chi-Kaï est nommé directeur général du chemin de fer de Pékin à Chan-haï-kouan.

On fait observer de plus que les deux personnages qui prennent le plus d'empire à l'heure actuelle sur l'impératrice douairière semblent être ce Youan-Chi-Kaï qui parle fort bien l'anglais et qui a l'esprit ouvert aux réalités du dehors, et Young-Lou qui a eu pendant l'attaque des légations une attitude assez douteuse, mais auquel cependant les gens les mieux informés attribuent un rôle important dans le salut des étrangers assiégés à Pékin. On remarque, en effet, que les soldats de Young-Lou donnèrent l'assaut des légations avec un désordre et une mollesse qui semblaient provenir de la manière dont ils étaient dirigés, et que le général chinois ne voulut jamais se dessaisir des clefs des arsenaux où étaient enfermés les canons les plus modernes, qui auraient anéanti en un rien de temps les retranchements improvisés des défenseurs des légations.

Il est évident qu'il y a là un symptôme de changement en Chine; cependant il faut attendre, pour savoir s'il s'agit d'autre chose que d'un excès de zèle un peu brouillon, à dessein bruyant, et qui disparaîtra bientôt dans l'apathie ancienne.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La mission franco-marocaine à Figuig.* — Les commissaires français et chérifiens sont réunis à Figuig : l'autorité du makhzen qui, jusqu'ici, avait été plutôt précaire dans le groupe d'oasis, y a été installée et reconnue, grâce à l'entente cordiale et complète qui règne entre les deux commissions.

Le chef de la commission marocaine, Si-Guebbas, a désigné un amel; ce dernier a été installé, et actuellement les commissions s'emploient à réunir les moyens (personnel et matériel) les plus propres à rendre définitive et respectée cette autorité.

Notre ligne de conduite, en tout ceci, a été d'avoir en face de nous à Figuig, au lieu d'une anarchie de brigands, une autorité chérifienne sérieuse, susceptible de faire régner la tranquillité et d'assurer la liberté commerciale, d'accord avec les autorités françaises voisines.

Tripolitaine. — *Visite à Tripoli de deux croiseurs anglais.* — Le *Journal des Débats* a reçu l'intéressante lettre suivante datée de La Canée, 5 février :

Dans le courant du mois dernier, deux croiseurs de l'escadre de Malte, la *Surprise* et le *Theseus*, sont allés montrer leurs couleurs à Tripoli de Barbarie. Après un séjour de peu de durée dans ce port, le premier de ces navires rentrait à Malte, tandis que l'autre se rendait à Benghazi, d'où il a dû depuis faire route pour Alexandrie.

Il est à présumer que le *Theseus* n'aura pas manqué de profiter de son voyage le long du littoral de la Cyrénaïque pour relâcher à Tobrouk et à Bomba, les deux vastes et excellents ports naturels du pays de Barca qui sont, depuis de longues années, l'objet des convoitises de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, la présence dans les eaux tripolitaines des deux croiseurs a eu le don d'émouvoir au suprême degré tant les Européens établis dans le vilayet que les indigènes.

A peine remis des inquiétudes qu'ils avaient ressenties lors de la dernière tentative faite par la Porte pour établir chez eux la conscription, les Tripolitains se demandaient avec d'autant plus d'anxiété ce que pouvait bien signifier la visite inattendue de la *Surprise* et du *Theseus*, que, en réalité, ils ont toujours éprouvé une répugnance extrême à voir les étrangers s'occuper de leurs affaires.

De son côté, la colonie italienne trouvait absolument intempestive, sinon

complètement déplacée, la manifestation de la marine anglaise paraissant être la réponse de la Grande-Bretagne aux déclarations de M. Prinetti, qui, on le croira sans peine, avaient eu un retentissement énorme dans le vilayet. De sorte que tout le monde à Tripoli s'accorde encore, à l'heure présente, à dire que, étant donné les dispositions actuelles des esprits dans ce pays, si les Anglais n'ont, comme ils le prétendent, aucune visée sur la Tripolitaine, ils feraient mieux assurément de se montrer plus discrets en s'abstenant de venir, par leurs démonstrations navales, exacerber les inquiétudes et les passions des uns et les susceptibilités légitimes des autres.

Chari. — *La mission du colonel Destenave.* — Le lieutenant-colonel Destenave, qui est allé, à la fin de 1900, faire l'intérim des fonctions de M. Gentil comme commissaire du gouvernement au Chari et au Tchad, a éprouvé beaucoup de difficultés au cours de sa route. Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* en donne le récit dans son numéro de février.

En dehors des embarras matériels, les incidents principaux de cette route furent l'entrevue avec Senoussi, la découverte des restes du malheureux explorateur de Béhagle et la défaite de Fad-el-Allah, fils de Rabah.

Il fallut plusieurs mois pour décider Senoussi à venir à Fort-Crampel ; ce n'est, d'ailleurs, qu'après avoir envoyé un ambassadeur, lequel fut bien reçu par nos officiers, que le sultan vint au fort.

Il y arriva le 19 mai, entouré de nombreux soldats bien disciplinés et bien armés. Senoussi est un homme de quarante-cinq ans, de belle allure et qui ressemble tout à fait à une figure égyptienne, dans ses longs vêtements de laine flottante. On sait que ce fut dans les États de Senoussi que Crampel fut tué, en avril 1891. Senoussi expliqua que l'explorateur avait été tué par les gens de Rabah. Le commandant Destenave accepta les explications du sultan, qui resta huit jours à palabrer. Au bout de ces huit jours, Senoussi, ayant promis solennellement de tenir les engagements qu'on lui dictait, repartit pour N'Delé. Pour le surveiller et maintenir ses bonnes dispositions, le commandant Destenave envoya s'installer près de lui le capitaine Julien et 25 tirailleurs.

Quant à la découverte des restes de de Béhagle, voici dans quelles circonstances elle s'est faite d'après les renseignements reçus par l'ancien représentant à Paris de M. de Béhagle, M. V. Flachon :

On savait qu'avant de se porter avec ses troupes contre Bretonnet qui avançait sur le Chari, Rabah avait fait prisonnier de Behagle chez le chef Djebatra, et, qu'après sa victoire, il avait envoyé à son fils, demeuré à Dikoa, l'ordre de faire mettre à mort le prisonnier.

Un enfant, qui avait assisté au supplice et à l'inhumation, guida le colonel Destenave dans ses recherches.

De Béhagle, raconta l'enfant, avait été pendu à la potence du marché « à l'époque où le mil commence à mûrir », c'est-à-dire dans le courant de septembre 1899. Il fut enterré par quelques malheureux, réquisitionnés sur le marché, à 3 kilomètres environ à l'ouest de la ville, entre une mare et un arbre.

L'arbre avait disparu. On trouva cependant la sépulture. L'explorateur y avait été placé assis. Il avait encore les jambes prises dans deux anneaux de fer reliés par un chaînon. On retrouva près de lui le bâtonnet sur lequel ses poignets avaient été attachés et la corde avec laquelle il avait été pendu. On recueillit cette dépouille funèbre. Le colonel Destenave la fit enterrer à Fort-Lamy.

A Dikoa, on put découvrir au fond d'un puits quelques briques cuites. On les réunit pour élever un monument à la place même où l'explorateur fut tué, devant la muraille de terre du jardin de Rabah, que domine le palmier et des toits de chaume, sur l'herbe que brûle le soleil, entre un chemin de sable et une case de paille.

On manquait de chaux, les briques furent simplement posées les unes sur les autres, fixées par un vague mortier de sable en attendant mieux. Sur la partie supérieure, on a gravé cette inscription répétée en langue arabe à la partie inférieure :

« A la mémoire de l'explorateur de Béhagle, mis traîtreusement à mort en cette place, par ordre de Rabah.

« Les Français le vengèrent par la mort de Rabah, celle de Fad-el-Allah, la capture de Niébé et la destruction complète de la puissance rabhiste : octobre 1899, août 1901. »

Abyssinie. — *La mission de M. du Bourg de Bozas.* — D'intéressants renseignements, communiqués par le marquis du Bourg, père de l'explorateur du Bourg de Bozas, permettent d'apprécier dans ses grandes lignes l'itinéraire parcouru par la mission au cours de l'année 1901.

Le vicomte du Bourg a confié la topographie et les observations astronomiques à son second, le lieutenant Burth d'Annelet, la zoologie et l'ethnographie à M. de Zeltner, la botanique et la géologie au docteur Brumpt, le commandement de la caravane à M. Golliez.

Dès le débarquement, M. Burth d'Annelet avait été chargé de négocier à Addis-Ababa le passage de la mission dans les provinces équatoriales d'Éthiopie, tandis que l'escorte, forte de soixante-quinze hommes, se constituait non sans de grandes difficultés. Les autorisations de l'empereur Ménélik parvinrent à la fin de mars et le voyage commença dans le pays des Somalis.

Après avoir quitté Harrar, au commencement de juin 1901, les voyageurs firent route au sud en descendant la vallée de l'Erer ou Herrer qui n'avait pas encore été définie topographiquement, puis ils traversèrent, au delà du pays des Gallas, plus de 300 kilomètres carrés, une vaste plaine, région inhabitée, où la mission, abandonnée

par ses guides somalis, eût succombé à la privation d'eau si le vicomte du Bourg n'avait accompli seul, vers l'est, une chevauchée de dix heures, à toute allure, pour rencontrer la rivière Dagatto. Ce cours d'eau franchi, les explorateurs pénétrèrent dans l'Ogaden, où foisonne le gibier. La route se poursuivit au confluent de la Bourka et de l'Ouebi-Chebéli. Trois bateaux démontables furent alors mis à l'eau et descendirent le fleuve jusqu'à Imi, tandis que le convoi en longeait le cours. Malheureusement, la mouche tsé-tsé décima les animaux. Cent vingt chameaux succombèrent et il fallut laisser les bagages qu'on reprit après l'arrivée à Imi, où la caravane s'installa et refit son convoi.

Le pays fut ensuite exploré sur une superficie de 200 kilomètres carrés au sud de Cheikh-Hussein. La mission se porta ensuite à l'ouest, passa à Arghebla, leva les vallées de l'Ouebi et de l'Ouebi Maneb, où elle séjourna pendant la saison des pluies. MM. du Bourg et Burth d'Annelet s'en détachèrent alors momentanément pour exposer à Ménélik les résultats de leur voyage dans l'Ogaden et les provinces équatoriales. A Addis-Ababa, où ils arrivèrent le 28 décembre 1901, l'empereur les reçut avec la plus grande cordialité.

Madagascar. — *La pacification.* — Un télégramme du commandant supérieur du Sud a récemment fait savoir que le chef rebelle Andriampanoa, accompagné des derniers dissidents de l'Ikongo, s'est rendu sans condition au lieutenant Laurent, implorant qu'on lui laissât la vie sauve.

Il n'est pas inutile de rappeler que cet indigène, actuellement incarcéré à Fianarantsoa, fut, dans cette région, notre plus redoutable ennemi. L'influence dont il jouissait sur les habitants était considérable, et c'est lui qui suscita et dirigea à maintes reprises les soulèvements qui ensanglantèrent ce pays pendant quatre ans.

Le capitaine Bétrix, chargé de purger définitivement le district d'Ikongo des dernières bandes qui l'infestaient, s'était lancé sur les traces d'Andriampanoa, le harcelant sans relâche.

Après trois mois d'une incessante poursuite, il réussit à lui rendre la situation intenable, si bien que c'est à cet officier que revient l'honneur de cette importante reddition.

Les résultats qu'a obtenus d'autre part le capitaine Mouveau, qui avait été chargé de la pacification du massif Andrabe-Ranofotsy, sont non moins appréciables, et la sécurité est maintenant à peu près complète dans toute cette zone, si troublée il y a quelques mois.

Le colonel Lyautey ajoute qu'au cours d'une récente inspection de huit jours qu'il a faite, sans arme et sans escorte dans ce pays, il a partout trouvé sur son passage les indigènes occupés à reconstruire les villages et à défricher des terrains de culture.

Les actions combinées des capitaines Mouveau et Bétrix ont eu pour conséquence heureuse de nettoyer la forêt depuis Fianarantsoa jusqu'à Fort-Dauphin, de sorte que la pacification de ces régions peut être considérée comme définitive.

Réglementation pour la recherche des métaux précieux. — La recherche et l'exploitation des métaux précieux et des pierres précieuses étaient réglementées jusqu'ici par un décret du 17 juillet 1896; un nouveau décret à l'*Officiel* modifie ce texte en certains points. Entre autres améliorations, le nouveau décret simplifie les formalités prescrites jusqu'ici, notamment en ce qui concerne la délivrance du permis de recherche et d'exploitation et le choix ou l'emplacement du périmètre de recherche et d'exploitation. Il prévoit, en outre, expressément, dans son article 5, l'accomplissement, par mandataire, des divers actes relatifs à la recherche et à l'exploitation des mines, et, dans son article 21, la cession et l'hypothèque de la propriété minière.

Dans son ensemble, la nouvelle réglementation tient compte de l'expérience acquise par l'application du décret de 1896 et s'efforce de faciliter la recherche et l'exploitation de l'or, des métaux précieux et des pierres précieuses à Madagascar.

IV. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *L'anniversaire de Washington; discours de M. d'Estournelles de Constant.* — Le 22 février a eu lieu à Chicago la manifestation organisée en l'honneur de l'anniversaire de Washington. M. d'Estournelles de Constant, député de la Sarthe, ancien délégué de la France à la conférence de la Haye, invité de longue date à venir prendre la parole à cette fête, a prononcé en anglais un important discours dont voici le passage essentiel :

Vous ne connaissez pas la France; nous ne connaissons pas l'Amérique. Nous nous voyons à travers nos préjugés...

Il n'y a pas un seul germe de rivalité entre les États-Unis et la France, et c'est la production européenne, bien plus que la nôtre, qui est menacée par la concurrence américaine. Mais cette menace elle-même, j'y vois non pas un mal, mais un bien : vos progrès obligeront les nations européennes à abandonner leurs vieilles idées, leurs vieux systèmes, leurs antagonismes stériles, pour se maintenir au niveau de votre développement économique, sous peine de succomber. En sorte que la crainte de la concurrence américaine sera le commencement de la sagesse de l'Europe, et vous aurez

ainsi rendu le plus immense des services à l'humanité, si le soi-disant péril américain peut devenir le remède américain.

Vous ne vous bornerez pas à vendre à l'Europe vos produits; vous lui donnerez votre exemple, l'exemple de votre énergie et de votre sagesse. Nous le comprenons si bien en France que nous envoyons chez vous de plus en plus fréquemment des missions d'études scientifiques, industrielles, agricoles, etc., et que nous voulons fonder aux États-Unis une École française. Nous avons à Rome, en Grèce, en Égypte, des écoles où l'élite de notre jeunesse étudie le passé. Pourquoi n'aurions-nous pas en Amérique une école ouverte sur l'avenir?

On a bien raison quand on dit : un bienfait n'est jamais perdu. Nous vous avons aidé jadis à conquérir la liberté ; mais vous nous avez appris en revanche comment on la conserve. Vous nous avez donné le type du héros moderne, celui dont je suis venu de si loin célébrer la fête avec vous, Washington, votre chevalier sans peur et sans reproche.

V. — OCÉANIE.

Malaisie. — *Le massacre de la mission de la « Patrie ».* — M. Henri Rouyer, l'explorateur qui avait été chargé par la *Patrie* de diriger une mission en Malaisie, vient de rentrer en France. On sait l'issue funeste de sa mission dont la plupart des membres furent massacrés par les Papous, à Siléraka, sur la frontière anglo-hollandaise, dans la nuit du 1er au 2 janvier.

M. Rouyer, encore sous l'impression de ses lugubres souvenirs, n'a pu que confirmer par un émouvant récit du drame cette douloureuse catastrophe.

M. Rouyer rapporte de sa mission de nombreux documents scientifiques. Il amène avec lui deux Javanais : Salim et Ali, qui suivirent la mission et ne voulurent pas se séparer de lui.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Chine. — *Le haut commerce européen en Chine.* — M. H. Opdenberg, licencié en sciences commerciales de Bruxelles, vient d'adresser au gouvernement belge un intéressant rapport sur les banques européennes en Chine. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Il existe en Chine plusieurs banques européennes, dont les trois plus importantes sont : la Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation, la Banque Russo-Chinoise et la Chartered Bank of India, Australia and China. La première a sa sphère d'action dans la vallée du Yangtse et la Banque Russo-Chinoise opère surtout dans le nord de la Chine et principalement en Mandchourie.

Ces banques s'occupent avant tout de la vente et de l'achat du papier de commerce, de transferts télégraphiques, de prêts sur marchandises et autres valeurs, d'ouvertures de crédit, etc.

Leur outillage est très perfectionné et, outre leurs nombreuses succursales d'Extrême-Orient, elles se trouvent représentées, par des succursales ou des agents, sur tous les grands marchés du monde.

Les transactions dans les grands ports de la Chine ouverts au commerce étranger se font entre le marchand indigène et le commerçant européen établi en Chine. Elles comportent l'importation et l'exportation, qui, toutes deux, sont pour la banque des sources de revenus, puisqu'elle intervient dans les deux cas pour l'escompte des effets ou les prêts sur marchandises déposées en entrepôt ou dans les magasins.

Dans les relations commerciales entre le négociant européen et le commerçant européen établi en Chine, son rôle est encore plus important. Elle intervient pour l'achat du papier sur l'Europe, pour les transferts télégraphiques, les prêts sur marchandises en cours de navigation, etc.

Les négociants indigènes ont en mains tout le commerce intérieur du pays. Ce mouvement d'affaires, aujourd'hui peu intéressant pour les banques, pourra devenir une source de revenus très importante lorsque l'intérieur de la Chine sera complètement ouvert au commerce européen. Actuellement déjà, les Chinois commencent à préférer nos établissements de crédit aux banques indigènes, qui sont beaucoup plus chères et offrent moins de sécurité. C'est par leur intermédiaire que se fait la majeure partie des transferts d'argent entre Hankou, Changhaï, Tientsin, Newchwang, etc.

Quant aux firmes étrangères établies en Chine, ce sont pour la plupart des maisons de commission, qui embrassent une foule d'articles, et qui

souvent s'occupent aussi bien d'importation que d'exportation. C'est avec ces maisons que toute banque désireuse de réussir doit d'abord établir des relations solides. Tout le secret du succès de la Banque Russo-Chinoise réside dans la souplesse qu'elle a montrée dès l'abord et dans les grandes facilités qu'elle a offertes à ses clients.

Depuis quelque temps, cependant, les maisons indigènes cherchent à se débarrasser de l'intermédiaire des maisons de commission, qui prennent la majeure partie des bénéfices. Quelques-unes ont déjà réussi, mais elles sont peu nombreuses.

Toutes se butent aux mêmes obstacles, savoir :

1° La distance qui sépare l'Europe de la Chine fait que non seulement le commerçant européen ne peut avoir qu'une confiance très limitée dans la solvabilité du Chinois qui cherche à entrer en relations d'affaires avec lui ; encore ne trouve-t-il que rarement une banque voulant accepter les traites qu'il tire sur la Chine pour se rembourser de la valeur de la marchandise expédiée ;

2° Le Chinois importateur ignore absolument les sources auxquelles il doit s'adresser pour obtenir les articles conformes comme qualités et prix aux goûts des consommateurs, tandis que le Chinois exportateur ne connaît pas les débouchés pour ses articles.

Il n'est donc pas étonnant que peu de maisons chinoises aient réussi jusqu'à présent à traiter directement avec l'Europe ; mais il suffirait que la tâche leur fût tant soit peu allégée pour qu'un courant d'affaires régulier s'établisse sur cette base. C'est là que s'ouvre pour la banque un champ d'exploitation tout neuf, où la concurrence est à l'heure actuelle pour ainsi dire nulle.

Toute institution de crédit, disposant de capitaux importants et conduite par des gens ayant une expérience approfondie des affaires de banque en Chine et sachant choisir judicieusement les maisons auxquelles on peut sans trop de risques ouvrir les crédits nécessaires, verrait au bout de peu de temps ses efforts couronnés de succès.

Les transactions entre l'Europe et la Chine, tant pour l'importation que pour l'exportation, sont généralement basées sur un crédit de quatre à six mois de vue.

Il se présente souvent en Chine qu'un commerçant ayant besoin de capitaux possède en magasin ou en entrepôt des marchandises contre lesquelles il désire faire un emprunt. A Changhaï, les banques consentent assez facilement ces avances aux maisons européennes et chinoises, quoique, pour ces dernières, cela soit plus difficile à obtenir. Ces avances, de même que celles qui sont faites sur titres, se font contre remise des titres de propriété dûment endossés et des polices d'assurance s'y rapportant. L'emprunteur délivre à la banque une promesse de payer à l'échéance de l'emprunt le montant de celui-ci, plus les intérêts. Ces avances se font avec de bonnes marges, car les banques n'avancent jamais plus de 75 % de la valeur de la marchandise estimée par elles et les intérêts atteignent parfois le taux de 13 % l'an.

Une banque qui consentirait de telles avances aux maisons chinoises aurait, en plus de la garantie représentée par la marchandise, la garantie

du compradore qui, sans être absolue au point de vue pécuniaire, est néanmoins une preuve que la maison est reconnue comme bonne et honnête. L'évaluation de la marchandise se fait par des experts au service de la banque; ces experts sont toujours des Européens. De l'avis général, d'ailleurs, les maisons chinoises sont ordinairement très sûres.

Si, jusqu'ici, les banques n'ont guère entrepris ce genre d'opérations, c'est en grande partie parce que, à tort ou à raison, elles ont été retenues par la crainte de s'aliéner la clientèle européenne à laquelle les Chinois font concurrence. D'autre part, il n'y a pas, d'ici à longtemps, à craindre l'établissement d'une grande banque chinoise en concurrence avec les banques européennes, car les habitudes autant que les lois du pays ne permettent pas la constitution de sociétés puissantes comme les banques européennes.

Nous croyons utile de compléter ces renseignements par les indications suivantes sur le capital des grandes banques étrangères établies en Chine :

La Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation a un capital de 25 millions de francs, plus une réserve supérieure à son capital;

La Yokohama Specie Bank, 30 millions de francs;

La Banque Russo-Chinoise, 25 millions de francs;

La Chartered Bank of India, Australia and China, 20 millions de francs environ;

La Deutsche Asiatische Bank, 20 millions de francs environ;

La Bank of China and Japan, 5 millions de francs;

La Banque impériale chinoise, 8 millions de francs environ.

Les sept banques précitées ont donc un capital versé de 133 millions de francs, soit une moyenne de 19 millions de francs.

Japon. — *Le mouvement commercial.* — On vient de publier à Tokio la statistique du commerce extérieur du Japon pour 1901. Les chiffres montrent que la balance commerciale tend à devenir moins défavorable au Japon que pendant les dernières années, c'est-à-dire que la crise financière dont a souffert ce pays va sans doute aller en diminuant. En 1901, les exportations ont été de 251.750.000 yen contre 198.750.000 en 1900, et les importations de 252.504.000 yen contre 282.500.000. D'autre part, on constate que les sorties d'or sont moins considérables que pendant les derniers exercices. L'an dernier elles se sont élevées seulement à une somme totale de 800.000 yen.

La production annuelle du charbon[1]. — D'après le *Nagasaki Press*, la production annuelle du charbon au Japon est estimée s'élever aujourd'hui à 4.000.000 t. dont plus des 3/4 viennent de l'île de Kiousiou. Le total général exporté en 1899 a été de 2.500.000 t.,

[1] *Moniteur Industriel.*

laissant 1.500.000 pour la consommation locale, surtout de l'industrie, la consommation privée étant encore très faible. La valeur du charbon exporté de 1895 à 1899 de l'île Kiousiou a presque doublé. C'est la Chine et Hongkong surtout qui l'ont reçu, la première en ayant importé 949.000 t. en 1899 et la seconde 600.000 t. Les Indes et Malacca figurent dans le total pour 600.000 t. et de notables quantités ont été jusqu'aux États-Unis, la Sibérie, les Philippines, le Tonkin.

II. — AFRIQUE.

Le protectorat britannique de la côte Somali. — Les Anglais ont établi sur la côte Somali un protectorat qui leur a même donné, ces derniers temps, pas mal de fil à retordre en raison des difficultés qu'ils ont éprouvées dans leurs relations avec les indigènes à l'intérieur. La marche des affaires y offre pour nous un grand intérêt, car nos voisins d'outre-Manche ne l'ont établi que pour battre en brèche notre influence en Abyssinie et essayer de détourner à leur profit le trafic de ce pays qui tendait à se concentrer dans les établissements français d'Obock et de Djibouti, et que semble devoir y ramener définitivement l'achèvement, maintenant probable, de la ligne ferrée reliant Djibouti au plateau éthiopien.

Le port de Zeilah était celui que la concurrence anglaise nous avait opposé jusqu'à présent. Sa décadence semble aujourd'hui certaine, bien qu'il ne soit qu'à une distance de quinze heures, par vapeur, d'Aden, son mouillage ne pouvant d'ailleurs, abriter que des bâtiments de très petit tonnage, les grands bâtiments devant se maintenir à plus de deux milles du rivage. Zeilah est également sans communication télégraphique avec l'extérieur; son port n'est pas très éloigné de Djibouti, avec lequel elle entretient des relations à peu près quotidiennes par mer.

La route de ce point au Harrar mesure environ 200 milles, et il faut, avec un chameau, environ huit jours pour la parcourir. Les caravanes pourraient faire le même trajet en dix jours, mais elles mettent généralement trois semaines à l'effectuer. La poste, elle, l'accomplit en cinq journées.

Les échanges du protectorat avec l'extérieur, pendant l'exercice de douze mois se terminant au 31 mars, se trouvent résumés dans le tableau suivant, comprenant les relevés des trois ports de Zeilah, Berbera et Bulhar, exprimés en roupies indiennes, d'une valeur moyenne de 1 fr. 70, mais variable bien entendu suivant le cours du change :

	VALEUR.		
	1898-99.	1899-1900.	1900-1901.
	Roupies.	Roupies.	Roupies.
Zeilah :			
Importations.....	28.09.939	34.71.904	30.70.577
Exportations.....	33.23.261	30.13.712	32.89.919
Berbera et Bulhar :			
Importations.....	30.39.465	33.15.651	28.38.776
Exportations.....	29.02.793	28.71.962	21.70.403
Totaux :			
Importations.....	58.49.404	67.87.555	59.09.353
Exportations.....	62.26.054	58.85.674	54.60.322
Total général.....	1.20.75.458	1.26.73.239	1.13.69.675

Les importations et exportations d'espèces se sont élevées à 10.38.452 roupies.

Si on ne veut tenir compte que des articles de production ou de consommation indigène, on les trouve indiqués dans le tableau suivant qui n'embrasse que les marchandises ayant acquitté des droits :

	VALEUR.		
	1898-99.	1899-1900.	1900-1901.
	Roupies.	Roupies.	Roupies.
Zeilah :			
Importations.....	26.17.749	33.98.941	27.18.671
Exportations.....	29.39.242	22.96.264	25.81.697
Berbera et Bulhar :			
Importations.....	29.69.987	30.87.090	27.94.508
Exportations.....	26.98.164	24.96.419	18.23.929
Totaux :			
Importations.....	55.87.736	64.86.031	55.13.179
Exportations.....	56.37.406	47.92.683	44.05.626
Total général.....	1.12.25.142	1.12.78.714	99.18.805

On voit, à l'exportation, que l'effet de la concurrence de la voie ferrée française a commencé à se faire sentir assez sensiblement.

Les chiffres, en tenant compte des variations du change, sont les suivants :

	1898-99.	1899-1900.	1900-1901.
Importations.....	9.312.500	10.800.000	9.187.000
Exportations.....	9.390.000	7.925.000	7.340.000
Totaux.....	18.702.500	18.725.000	16.527.000

Ce sont les cotonnades américaines qui ont surtout vu leur importation décroître, bien que celles des Indes n'arrivent pas à les concurrencer. Les troubles locaux ont surtout contribué à restreindre les transactions par les voies de Berbera et de Bulhar ; par celle de Zeilah, c'est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la concurrence de Djibouti qui a amené les diminutions enregistrées. Les marchés de l'Ogden et de la partie sud-est du Dolbahanta ont été virtuellement clos par la situation troublée de ces pays. D'autre part, la saison pluvieuse et par suite favorable a réduit les entrées de céréales et de peaux. Ces dernières raisons sont d'un caractère temporaire et, avec leur disparition, on peut espérer une reprise ; mais la première, détournement résultant de l'ouverture du chemin de fer de Djibouti, ne pourra qu'augmenter de force, à mesure que la ligne s'enfoncera plus avant vers l'Éthiopie.

III. — AMÉRIQUE.

Brésil. — *Mouvement commercial et maritime du port de Bahia en* 1900[1]. — D'après les statistiques fournies par la douane de Bahia, les chiffres des importations de ce port, pendant ces trois dernières années, ont été :

En 1898 de	52.966 contos de reis,	soit 42	millions de francs.
En 1899 de	31.342 —	24	—
En 1900 de	34.983 —	34	—

Il ressort de ces chiffres que l'importation générale du port de Bahia accuse, pour l'année 1900, une augmentation d'un peu moins de 4 contos de reis (soit 4 millions de francs, au cours actuel du change) sur l'année précédente; mais si on considère la véritable valeur des importations, celle représentée en francs, on voit que cette augmentation est en réalité de 10 millions de francs.

En 1900, la France a expédié à destination de Bahia 580 barriques et 1.262 caisses de vin de Bordeaux, contre 488 barriques et 815 caisses en 1899. Cette augmentation est due à l'activité d'un négociant français établi depuis deux ans sur cette place. Mais c'est le Portugal qui tient de beaucoup le premier rang pour la vente des vins à Bahia.

---

[1] *Moniteur officiel du Commerce.*

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Tonkin. — MM. les *lieutenants* Girard, Lafon et Sauvez, sont mis hors cadre pour servir comme officiers de détails respectiv. aux 2e, 3e et 4e bataillons étrangers.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Sénégal. — Sont dés. pour servir au 1er tiraill. sénég. :
M. le *chef de bataillon* Largeau, du 4e rég. ;
MM. les *capitaines* Malafayde, Hugot et Thierry de Maugras, du 14e rég. ;
MM. les *lieutenants* Forestier, Lucas, Martin et Courrier, du 14e rég. ;
M. le *sous-lieutenant* Sockeel, du 14e rég.
Tahiti. — Est dés. pour servir à la comp. de Tahiti :
M. le *capitaine* Vermot, du 6e rég.

ARTILLERIE

Madagascar. — M. l'*officier d'admin. de* 3e *cl.* Boïyve, de la direct. d'artill. de Madagascar, est promu au grade d'offic. d'admin. de 2e cl.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — Sont dés. pour servir :
Au consulat de Lang-Tchéou : M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Pélofi ;
Au consulat d'Haïnan : M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Munier.
Indo-Chine. — Sont dés. pour servir :
Au 10e rég. : M. le *médecin aide-major de* 1re *cl. auxil.* Le Clech et le *médecin aide-major de* 1re *cl. stagiaire* Kernéis.
Au 2e tiraill. tonkin. : MM. les *médecins aides-majors de* 1re *cl. stagiaires* Cloître et Vaillant.
Madagascar. — Est mis à la disp. du gén. comm. le corps d'occ. de Madagascar :
M. le *médecin aide-major de* 1re *cl. stagiaire* Bruas.
Sénégal. — Est dés. pour servir au 1er tiraill. sén. :
M. le *médecin aide-major de* 1re *cl. stagiaire* Rousseau.
Afrique Occidentale. — Est mis à la disp. du gén. comm. des tr. de l'Afrique Occid. :
M. le *médecin-major de* 2e *cl.* Dor, pour servir dans le Haut-Sénégal et le Moyen-Niger.
Congo. — Est dés. pour servir au poste de N'Djolé au Congo français :
M. le *médecin aide-major de* 1re *cl. stagiaire* Lacroix.
Guyane. — Est dés. pour servir à la Guyane :
M. le *pharmacien aide-major de* 1re *cl. stagiaire* Birard.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Afrique Occidentale. — M. le *commissaire de* 1re *cl.* Bourraud est dés. pour servir en Afrique Occidentale.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont dés. pour embarquer :
Sur le *Kersaint*, dans la stat. locale de l'Annam-Tonkin : M. le *lieutenant de vaisseau* Martin de la Martinière.
Sur l'*Adour*, dans la stat. locale de l'Annam-Tonkin : M. le *capitaine de frégate* Delaruelle.
Océan Indien. — Est dés. pour embarquer :
Sur le *Catinat* : l'*aspirant de* 1re *cl.* Gresser.

Sénégal. — Sont dés. pour embarquer sur le *Goëland*, qui sera en armement le 20 mars, pour être affecté à la stat. locale du Sénégal :

M. le *lieutenant de vaisseau* Florimond, commandant; M. le *médecin de 2e cl.* Frézouls.

Congo. — Est nommé au command. de l'*Alcyon*, dans la stat. loc. du Congo :

M. le *lieutenant de vaisseau* de Fauque de Jonquières.

Guyane. — Est nommé au command. du *Jouffroy*, dans la stat. loc. de la Guyane.

M. le *lieutenant de vaisseau* Dieulafé.

MINISTÈRE DES COLONIES

Congo. — Sont nommés :

Greffier notaire au trib. de prem. inst. de Libreville : M. Guidier.

Greffier notaire au trib. de prem. inst. de Brazzaville : M. Taverne.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM. Lambreghts-Coulbaut, cons. de Belgique à Marseille; Guillermo Pareja, consul du Pérou à Nice.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Alliance franco-hollandaise (1735-1788), par P. Coquelle. Paris, Plon, in-8°.

Ce curieux livre éclaire d'un jour tout nouveau une période, très mal connue jusqu'ici, de notre histoire diplomatique. M. Coquelle nous y montre comment la Hollande, qui, depuis 1672, était à la remorque du cabinet de Londres, s'en détacha peu à peu et arriva à conclure en 1785 une alliance avec la France contre l'Angleterre. Un Louis XV inattendu, s'occupant avec application et succès de notre politique extérieure et préparant méthodiquement avec des agents habiles l'alliance que signera Louis XVI, apparaît dans ces pages, écrites en un style solide et élevé, et qui sont tout à l'honneur de la vieille diplomatie française.

L'ouvrage est précédé d'une savante et éloquente préface de M. Henri Welschinger.

Les Andes de Patagonie, par L. Gallois. Paris, Colin, in-8° de 28 p.

Ce n'est que depuis peu de temps que l'on connaît la structure de la Cordillère des Andes à l'extrémité de l'Amérique du Sud. Naguère elle n'était figurée que par une large arête, et les mieux informés la faisaient traverser par quelques rivières. On eût sans doute attendu longtemps pour avoir sur la région patagone des notions géographiques précises, si un conflit de frontières ne s'était élevé entre les deux États qui touchent à la Cordillère, le Chili et la République Argentine. Il a fallu, pour préparer la solution du litige soumis à l'arbitrage, se livrer à une série de reconnaissances et de levés qui ont permis d'avoir des notions exactes de la topographie du pays. Ce sont ces questions que M. Gallois expose avec une haute compétence dans un ouvrage orné de 29 photographies hors texte et d'une belle carte en 3 feuilles hors texte.

L'Année Coloniale, publiée sous la direction de MM. Ch. Moubey, chargé du service de la statistique à l'Office colonial, et Louis Brunel, docteur en droit, 2e année, 1900. — Paris, Montgredien, in-8°.

Les directeurs de cette nouvelle publication déclaraient dans la préface de leur première édition que leur but était de combler une lacune, que

beaucoup de gens s'occupant de questions coloniales avaient eu occasion de regretter. La faveur du public a montré qu'ils avaient raison.

L'*Année Coloniale* constitue un vade-mecum des plus précieux pour tous ceux qu'intéresse la prospérité de notre empire colonial. Il y est fait un exposé complet et méthodique de tout ce qui s'est passé dans chacune de nos colonies, au cours de l'année 1900, en matière politique, économique, administrative.

La façon claire et précise dont chaque étude est présentée, loin d'en faire un livre aride, le rend au contraire agréable à la lecture, tout en lui laissant le caractère de publication sérieuse au point de vue de l'exactitude des renseignements et statistiques dont il est rempli.

L'Algérie, que l'on considère peut-être trop souvent à tort comme le prolongement de la métropole et non comme une colonie, tient dans le volume de cette année une place d'autant plus importante, qu'il y avait à parler de la Mission Flamand et des affaires d'In Salah et d'Igli.

La première partie de l'*Année Coloniale* (2e année) est réservée, comme dans le volume précédent, à de précieuses études sur les colonies dues à la plume des personnalités les plus compétentes.

Indépendamment de ces études sur chacune de nos colonies, l'*Année Coloniale* contient encore des indications précises au point de vue de la bibliographie coloniale de 1900; du budget du ministère des Colonies pour 1901; de la convention franco-espagnole du 17 juin 1900; du tarif des télégrammes et colis postaux à destination des colonies; la liste des principales maisons d'importation établies en 1900 à Madagascar, avec leur nationalité et leur genre d'affaires, etc., etc.

L'*Année Coloniale* constitue un livre d'histoire au sens le plus positif et le plus autorisé du mot. Un tel ouvrage s'impose à l'attention des hommes politiques, des administrateurs, des commerçants, des publicistes et de toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, s'occupent de colonisation.

La Vie européenne au Tonkin, par Eug. Jung. — Paris, Flammarion, in-8° de 324 p.

M. Eugène Jung, l'auteur de *Mademoiselle Moustique*, nous présente aujourd'hui une œuvre totalement différente de la première. *Mademoiselle Moustique* était une bluette. La *Vie européenne au Tonkin* est une étude approfondie de l'existence des Européens établis en Extrême-Orient.

Dans ce roman, en effet, tout en nous montrant en fin et spirituel critique le côté amusant de la société de Hanoï, M. Jung nous fait assister aux travaux et aux efforts des colons.

D'une lecture facile et attrayante, avec des descriptions remarquables comme celles de la genèse de Hanoï, de la citadelle de Thanh-Hoa, ce roman rompt avec tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour. On sent une flamme dans ce livre, une ardeur d'apôtre qui veut convaincre, une volonté d'un défenseur de la colonisation.

L'Afrique et l'Expansion Coloniale, par le capitaine breveté C. Chatelain. — Paris, Charles-Lavauzelle, in-8° de 292 p.

Les vingt dernières années du XIXe siècle ont vu se dérouler les événements qui se rapportent au partage du continent africain, et les documents diplomatiques qui en ont été la conséquence ont eu leur épilogue dans la convention franco-anglaise du 21 mars 1899.

Les limites de notre empire africain sont désormais partout fermées,

notre part est faite : du Sénegal aux sources du M'Bomou, d'Alger à l'embouchure du Congo, on peut faire dans les deux sens plus de cinq mille kilomètres sans quitter les territoires soumis à l'influence française. C'est un lot immense, si ce n'est le meilleur. Il s'agit de l'exploiter et d'y créer des débouchés commerciaux.

Mais, pour atteindre ce but, il est indispensable d'étudier les causes qui ont poussé les différents Etats de l'Europe à étendre leur influence en Afrique et à se partager le continent. On pourra ainsi opérer avec sûreté et confiance. C'est ce que le capitaine Chatelain, a exposé dans son travail fort bien documenté. Il y discute les procédés militaires et commerciaux utilisés et montre les buts à atteindre dans les vastes territoires soumis à notre influence.

Cet ouvrage est un des meilleurs qui aient été publiés sur l'expansion coloniale en Afrique.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIX*e siècle*, publiées sous la direction du P. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. Tome IV. *Océanie. Madagascar.* La 50e livraison vient de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

L'armée française, par Gabriel Hanotaux. Un vol. in-18 de 307 pages. Paris, 1902, librairie Flammarion, 3 fr. 50.

La Tunisie et ses chemins de fer, par Louis Boudenoot. Une broch. in-8° de 24 pages. Paris, 1902, librairie Armand Colin.

Du mode d'administration des possessions coloniales, par André Lebon, Louis Ayral, Jules Grenard, Gilbert Gidel, Louis Salvan. Un vol. in-8° de 213 pages. Paris, 1901, Société française d'imprimerie et de librairie.

Les industries monopolisées (trusts) aux Etats-Unis, par Paul de Rousiers. Un vol. in-12 de 335 pages. Paris, 1898, librairie A. Colin.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales Coloniales (1er *fév.*). Fedor Zinsay : L'agriculture à Madagascar. — E. Hubert : Un peu d'hygiène coloniale.

Armée et Marine (15 *fév.*). Le Prytanée national militaire. — 23 *fév.*). J. de Cuverville : Le traité anglo-japonais. — Le rapport Rolland et le service de deux ans.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*fév.*). Robert de Caix : Le Maroc et le débat sur la politique extérieure. — Encore la question Fad-el-Allah : Les Anglais au Sokoto. — La question du chemin de fer d'Éthiopie : Le projet de loi français.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*fév.*). Robert de Caix : L'alliance anglo-japonaise. Lt-Cle Vidal : Souvenirs de la guerre de Chine. R. C. : Le chemin de fer de Bagdad.

Bulletin de la réunion d'études algériennes (*janv.*). Paul Endel : Renaissance de la bijouterie algérienne. — La crise viticole. Discours de M. le Gouverneur général à l'assemblée de la société des agriculteurs d'Alger.

France de demain (*fév.*). Richard Chancay : En Algérie. — Robert Doucet : La marine marchande française et le canal de Suez.

Journal de droit international privé (1902, III). Les lois et coutumes de la guerre sur mer, d'après les récentes instructions du gouvernement des États-Unis.

Quinzaine (16 *fév.*). Bernard Brunhes : L'exploration de la haute atmosphère. Ballons sondes et cerfs-volants.

Réforme économique (16 *fév.*). J. Desmets : Le libre-échange tel qu'on l'entend maintenant en Angleterre.

Revue ancienne *Revue des Revues* (15 *fév.*). Gaston Bordat : Le golfe Persique et l'incident de Koweit.

Revue algérienne (*oct.-nov.* 1901). Essai sur les contrats de quasi-aliénation et de location perpétuelle auxquels l'institution du habous a donné lieu.

Revue Bleue (22 *fév.*). Gustave Le Bon. Etat statonnaire de la population française et ses prétendus dangers.

Revue canadienne (*fév.*). Abb. Auclair : L'idée française et catholique chez les Canadiens. — Lallamme : Les Canadiens aux Etats-Unis.

Revue du cercle militaire (15 *fév.*). L'armée militaire allemande. — (22 *fév.*). L'armée militaire russe.

Revue des Deux Mondes (15 *fév.*). Rene Pinon : Le Maroc et les puissances européennes.

Revue d'Europe (*fév.*). *** En Hongrie. — Barthelemy Perbelle : Francis Garnier. — Comtesse Colonna : Le congrès des libéraux ottomans.

Revue générale des Sciences (15 *fév.*). Auerbach : Le canal du nord-est.

Revue scientifique (22 *fév.*). G. Tissier : La crise sucrière.

Science sociale. G. d'Azambuja : Le procès du jury.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues allemandes.

Koloniale Zeitschrift (*fév.*). Gentz : La question de la colonisation dans l'Afrique allemande du Sud-Ouest. — Bronsart von Schellendorff : Entraves portées par l'Angleterre à la colonisation allemande en Afrique.

Deutsche Kolonialzeitung (*fév.*). La liberté du commerce dans le bassin du Congo. — Le développement économique des îles de l'archipel Bismarck.

Revues anglaises.

The Scottish Geographical Magazine (*janv. et fév.*). S.-J. Speak : La région aurifère dans l'Afrique Occidentale. — Francisco Vidal Gormaz : Formation des archipels du Chili Meridional. — Sir Harry H. Johnston : Les protectorats de la Grande-Bretagne dans l'Afrique tropicale.

Journal of the African Society. — Sir H. H. Johnston : Notes sur quelques questions africaines intéressantes. — C. T. Hagberg Wright : Méthodes allemandes d'expansion en Afrique. — Pierre Mille : Le vote des noirs au Sénégal.

Imperial Institute Journal (*fév.*). Productions minières de l'Inde. — Traitement de la malaria par la quinine. — La culture à Zanzibar.

Revues belges.

Belgique Coloniale (16 *fév.*). R. V. : En Extrême-Orient.

Mouvement géographique (16 *fév.*). Le chemin de fer de Djibouti à Harrar.

Revue espagnole.

Revista de Aragon (*fév.*). Julian Ribera : Encore la question du Maroc. — Eduardo Ibarra : Nouveau livre de l'histoire d'Espagne.

Revues italiennes.

L'Italia coloniale (*fév.*). G. G. Belcredi : Les nouveaux rapports financiers avec la France. — G. Rossati : Le commerce des vins italiens aux Etats-Unis d'Amérique. — P. Ghinassi : Pour nos colonies.

Rivista moderna politica e letteraria (*fév.*). Gabre-Nlgus : Sensations africaines. — Ippocratico : La campagne contre la malaria.

La Rassegna nazionale (*fév.*). A. Luzzani : L'union postale. — R. Ferrini : Les inventions du Dr Luigi Cerebotani (télégraphes et téléphones).

La Rassegna internazionale (*fév.*). Diego Garoglio : Exposition artistique internationale de Milan. — Renzo Sacchetti : Un nouveau régime agricole.

L'Esplorazione commerciale (*fév.*). Ermete : Le mouvement du port de Gênes en 1901. — Les chemins de fer d'Océanie. — Le commerce de la soie en Europe.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

UNE

CONSÉQUENCE ÉVENTUELLE DU TRAITÉ ANGLO-JAPONAIS

Il y a quinze jours, en cette même place, la Revue examinait, à un point de vue général, le traité anglo-japonais. Nous ne voulons pas, aujourd'hui, revenir sur les hautes considérations qui peuvent en dériver pour la politique européenne en Extrême-Orient; nous voudrions simplement attirer l'attention sur une conséquence éventuelle du traité qui pourrait avoir, pour nous Français, une grande importance par suite des intérêts considérables que nous avons en Indo-Chine. Dans une précédente étude, nous avons exposé simplement, sans autre souci que de porter à la connaissance du public des faits réels, la situation faite à la France dans les trois zones que la convention anglo-française de 1896 a découpées dans le royaume de Siam. Nous ne nous occuperons que du Siam considéré comme puissance asiatique et nous discuterons, à un point de vue purement français, l'évolution qui peut se produire dans l'orientation politique de ce royaume, par suite de l'existence de ce fameux traité anglo-japonais.

Nous ne voudrions pas qu'on crût à de simples spéculations de notre part, n'ayant aucune base dans le domaine des faits. Au contraire, des événements, des négociations assez récentes, quoique antérieures à la divulgation de l'alliance anglo-japo-

[1] X. : France et Siam (*Quest. Dipl. et Colon.*, 15 janvier 1902, t. XIII, pp. 72 et sq.).

naise, ont été portées à notre connaissance et ont été les premiers indices, non d'un rapprochement siamois-japonais, — ces deux États n'ayant jamais été séparés, — mais d'un resserrement des liens, jusqu'ici assez lâches, qui unissaient les deux puissances extrême-orientales. Les faits principaux, au nombre de deux, sur lesquels nous voulons baser nos appréciations, sont les suivants :

1° Depuis plus de trois mois, le ministre de la Grande-Bretagne à Bangkok, soutenu par le parti anglais assez nombreux comme on le sait dans cette capitale, agit auprès du roi de Siam pour le décider à se rendre, avec un certain apparat et d'une façon toute officielle, au Japon, où il serait reçu avec solennité par le Mikado ; naturellement cette cérémonie se ferait sous les auspices du gouvernement britannique.

2° D'un autre côté, une certaine mauvaise humeur paraît se manifester à la cour de Bangkok contre les Anglais, à cause de sans-gêne vraiment incroyable avec lequel ils agissent dans les États malais actuellement placés sous le protectorat du Siam. Les Siamois semblent s'apercevoir qu'en ouvrant aussi largement leur pays à l'influence anglaise, sans l'équilibrer par aucun contrepoids et sous la seule raison de se faire protéger contre les revendications françaises, ils se sont donné des défenseurs un peu exigeants.

Les représentants du Royaume-Uni, s'étant aperçus de ce commencement de froideur, corollaire des justes réclamations que le gouvernement du Siam a dû faire au sujet de leur attitude dans la zone de l'Est, peuvent craindre qu'elle n'atteigne un degré plus aigu, qui pourrait changer les bonnes dispositions actuelles : ce dont la politique française bénéficierait.

Aussi, dans la crainte d'un revirement en notre faveur, événement qui serait d'ailleurs si profitable aux intérêts des deux pays, nous dirons même conforme au caractère des deux peuples, il semble assez naturel que le gouvernement de la Grande-Bretagne — suivant en cela sa politique constante qui est d'essayer d'affaiblir notre influence partout où elle peut avoir des chances de prédominer — cherche à pousser les Siamois dans les bras d'une tierce puissance, assez forte non seulement pour jouer auprès d'eux, et contre la France, le rôle de bouclier, mais même, à un moment donné, pour prendre une

offensive sérieuse et de laquelle nous aurions tout à craindre. L'alliance anglo-japonaise vient juste à point pour permettre à cette combinaison de se réaliser. Ce sera peut-être un des résultats les plus immédiats de cette alliance; en tout cas, il suffit que l'éventualité n'en soit pas improbable pour qu'elle mérite de retenir l'attention de nos gouvernants.

Malgré le *bluff* universel auquel se livre actuellement la Grande-Bretagne, redoublant d'activité, quelquefois agressive, sur tous les points du globe, afin de prouver qu'elle n'est nullement affaiblie par la guerre du Transvaal, que même dans son existence politique cette guerre n'est qu'un simple incident, l'Angleterre ne semble pas en si bonne posture que son gouvernement voudrait le faire accroire. La meilleure preuve n'en est-elle pas donnée d'ailleurs par la signature même de ce traité, et aussi par les avances réitérées que, depuis plus de trois ans, le gouvernement britannique fait aux États-Unis avec une constance méritoire. La grande inquiétude du *Foreign Office* est de voir apparaître une intervention qui le gênerait fort dans l'exécution de son plan en Afrique australe, pour lequel la neutralité effective de toutes les puissances lui est nécessaire. Pour conserver cette neutralité précieuse, il faut éviter quil se présente des réclamations justifiées de la part d'aucune nation; s'il s'en produisait, il faudrait céder, ce qui serait perdre du terrain, sous peine de voir se produire des heurts, des froissements qu'il est nécessaire d'écarter. Or, dans les circonstances actuelles, les difficultés ne peuvent se produire qu'en Extrême-Orient, champ clos où se donnent carrière les ambitions de toutes les grandes puissances : de là l'idée, réalisée par l'alliance anglo-japonaise, de maintenir, dans cette région, le *statu quo* pendant tout le temps que la Grande-Bretagne traînera à son pied le boulet de la guerre avec les Boers. De là aussi, en ce qui concerne spécialement la France, la pensée de substituer, dans le royaume de Siam, les Japonais aux citoyens du Royaume-Uni.

Cette substitution peut aisément se faire en facilitant l'introduction des Japonais dans l'armée, en les faisant même charger de l'instruction de l'armée et de la marine, et en leur ouvrant l'accès des hautes positions que les Anglais détiennent jusqu'ici. De cette façon tomberaient les justes griefs que la France peut avoir au sujet de l'exécution de la conven-

tion franco-anglaise de 1896, par laquelle il était dit que les deux hautes parties contractantes s'engageaient à ne pas jouir d'avantages qui ne pussent être rendus communs à l'une et à l'autre.

Abritée derrière le Japon, son allié, qu'elle aura introduit dans la place et à qui elle assurera le libre développement de son influence au Siam, la Grande-Bretagne pourra continuer tranquillement son absorption des États malais placés sous la dépendance de la cour de Bangkok. Nous n'aurions certes pas gagné au change. Cette substitution serait pour nos possessions d'Indo-Chine un péril considérable, même en temps de paix. On peut préjuger des difficultés qui seraient constamment soulevées dans ce pays extrême-oriental soumis à l'influence du Japon, lui-même puissance extrême-orientale, avec le caractère orgueilleux, volontiers agressif, que — par suite des succès militaires et diplomatiques récemment obtenus, des progrès phénoménaux accomplis en moins d'un demi-siècle — les nationaux de l'Empire du Soleil-Levant ont acquis. Cet orgueil, ainsi que le prouvent les démonstrations de joie bruyante et populaire par lesquelles la signature du traité a été accueillie au Japon, a été considérablement augmenté par l'alliance avec la plus forte puissance maritime européenne. Et quel terrible danger pour notre Indo-Chine dans le cas de conflit avec l'une ou l'autre puissance, en face d'une neutralité inquiétante d'un des États alliés, conflit qui aboutirait probablement pour la France à une guerre avec les deux ! Car l'Angleterre ne perdrait certainement pas une si magnifique occasion de nous annihiler en Extrême-Orient et le Japon ne laisserait pas échapper une circonstance aussi tentante de prendre pied solidement sur le sol chinois et de s'emparer d'une région qu'il convoite déjà. L'Angleterre, grâce à l'alliance, n'aurait pas grand effort à faire ni avec sa flotte, ni avec ses troupes de l'Inde, ce qui lui permettrait d'une part de ne pas se dégarnir dans les mers d'Europe et surtout d'autre part de ne pas appauvrir trop ses contingents de l'Inde, situation très avantageuse en prévision d'une intervention russe au Pamir ou en Afghanistan. Grâce à la supériorité énorme obtenue dans les mers de Chine et le golfe de Siam par la réunion des escadres alliées, nous serions privés de toute communication avec la métropole ; notre division d'Extrême-Orient, ne trouvant plus de ports où elle puisse se réfugier,

serait forcée de se retirer à Saïgon, en baie d'Along, n'ayant d'autre utilité que de périr glorieusement en accomplissant quelque action d'éclat sans portée. Le Japon pourrait débarquer ses soldats au Siam, en même temps que sur quelque point de la côte d'Annam ou du Tonkin. L'Angleterre, avec une petite partie de ses forces stationnées en Birmanie, envahirait notre Muong-sing, qui n'offrirait aucune résistance. Attaqués de tous les côtés à la fois, sans aucune chance de pouvoir être ravitaillés, que pourraient faire nos soldats ? D'abord les munitions manqueraient vite ! car il est nécessaire qu'on sache *que toutes nos colonies reçoivent leurs munitions de France et que pas une, même parmi les plus importantes, n'est outillée pour pouvoir en fabriquer*, grave lacune dans la défense de nos colonies. On nous accusera peut-être de pousser les choses un peu au noir, en admettant qu'une telle guerre puisse se faire sans qu'aucune intervention bienveillante ne se produise en notre faveur ; mais, sans remonter très haut, nous pouvons voir que depuis 1870 les interventions en notre faveur, sur lesquelles nous avions cependant quelque droit de tabler, ne se sont jamais produites ; aussi vaut-il mieux s'habituer à ne compter que sur soi seul, de crainte de désillusions aux dangereuses conséquences. Songeons un peu aussi que, dans le cours de notre histoire, les nations européennes ont presque toujours été disposées à intervenir contre nous, rarement pour. Mais, même en supposant l'intervention d'une puissance, de la Russie par exemple, nous serions encore dans une mauvaise posture par suite de nos positions si éloignées l'une de l'autre : Port-Arthur et la baie d'Along, tandis qu'entre elles se trouvent les ports du Japon, Formose et Hong-kong, et que de plus à l'ouest nous serions menacés par l'escadre anglaise de la mer des Indes.

Lorsque le texte du traité anglo-japonais a été divulgué, la presse européenne presque tout entière a prétendu qu'il était dirigé contre la Russie ; la presse anglaise, en particulier, a déclaré que la France n'avait pas à en prendre ombrage. Ce n'est pas notre avis. La Russie, en Extrême-Orient, est bien moins vulnérable que nous : jamais on ne pourra couper ses communications avec la métropole. De plus, bien avant la signature du traité, elle avait elle-même dit ne pas vouloir toucher à l'intégrité de la Corée, dont le maintien est une des clauses de l'alliance anglo-japonaise. En Mandchourie, la

Russie n'est pas non plus très vulnérable, à moins que la Chine ne se jette dans la combinaison, ce qui est peu probable. Le gouvernement du Tsar peut y continuer tranquillement son œuvre, imitant en cela l'exemple que lui a donné l'Angleterre en Égypte. Il est donc naturel de considérer cette alliance anglo-japonaise comme bien plus redoutable pour nous que pour toute autre puissance, malgré ou à cause des assurances fournies par la presse d'outre-Manche.

Pour en revenir au cas spécial du Siam, il est assez naturel que la pensée de se servir du Japon comme plastron contre nos justes revendications soit venue à la Grande-Bretagne. N'oublions pas qu'en Extrême-Orient la question la plus importante pour nous est celle du Siam : c'est le pendant de la question africaine du Maroc.

D'ailleurs le système de se dérober derrière une tierce partie est coutumier à la Grande-Bretagne, toutes les fois qu'elle veut se débarrasser de questions qui peuvent devenir gênantes; et ce système nous la laissons en user avec une sérénité parfaite. De même que, sans protestation de notre part au moment opportun, malgré nos droits incontestables, acquis par le traité d'Utrecht, concernant nos établissements à Saint-Pierre-et-Miquelon, nous avons laissé le gouvernement britannique ériger en colonie de self-government sa possession de Terre-Neuve, — ce qui lui permet de se dégager sur un tiers d'un contrat qui seul le liait à nous, et de créer ainsi sans responsabilité directe, au moyen d'un parlement autonome, une agitation dangereuse à notre occupation du French Shore ; — de même que, nous laissant amuser par des négociations, nous avons négligé d'établir notre protectorat sur les Nouvelles-Hébrides avant la constitution définitive de la fédération autonome australienne. Bien plus, nous avons choisi assez maladroitement ce moment pour mettre en liquidation judiciaire la compagnie française qui s'était formée pour l'exploitation de ces îles, permettant ainsi à l'Angleterre et à l'Australie, dont on n'ignore pas les visées, de croire que nous nous désintéressions de cette question, permettant encore à l'Angleterre de se dérober derrière l'Australie lors du règlement. De même il est à craindre que, dans un avenir peu éloigné, le même fait se produise au Siam, et que là encore nous nous trouvions en face d'une troisième puissance, contre laquelle nos réclamations tombe-

raient d'elles-mêmes, aucun contrat ne nous liant l'une à l'autre.

Comme nous l'avons déjà dit, cette substitution ne serait pas vue d'un œil défavorable par le Japon. Depuis longtemps le gouvernement du Mikado n'a pas caché l'intérêt que lui inspiraient nos possessions d'Indo-Chine. Cet intérêt s'est traduit par l'envoi, il y a quelques années, de nombreuses missions d'officiers accueillies avec la courtoisie officielle que l'on sait, nos administrations n'ayant généralement de secrets que les unes vis-à-vis des autres ou vis-à-vis des compatriotes; ces missions ont parcouru principalement le Tonkin. D'un autre côté, les Japonais ont été souvent attirés et toujours fort bien accueillis à la cour de Bangkok, à tel point que, naguère, il fut question de l'établissement à Bangkok même d'une légation japonaise.

En dehors d'autres considérations, les auteurs de ce projet comptaient ainsi détourner de la France la clientèle des Chinois, qui en grande majorité se font inscrire à notre consulat. Or, si Anglais et Japonais n'avaient d'autre but en s'alliant que de garantir l'intégrité de la Chine, point n'était besoin pour cela de conclure une alliance offensive et défensive. Chaque puissance, dans des déclarations réitérées, avait déjà manifesté les mêmes intentions. Aussi bien, en temps de paix, les ministres des différentes nationalités, représentées à Pékin, se surveillent avec assez de jalousie pour pouvoir, par leur seule coalition momentanée, faire échouer les combinaisons inquiétantes d'une puissance trop envahissante. Dans l'intérêt même du maintien de l'intégrité de la Chine, les ministres étrangers ont besoin que l'état de paix ne soit pas troublé en Extrême-Orient, et pour cela qu'aucune puissance, par la manifestation de sa supériorité militaire et maritime, ne devienne trop prépondérante. L'alliance anglo-japonaise va à l'encontre de cet objectif. Poussés par la conviction de l'énorme supériorité de leurs forces réunies, on peut craindre que Anglais et Japonais ne donnent à leurs prétentions de prédominance en Chine un caractère tel, qu'une guerre en résulte avec la Russie et la France, dont les intérêts sont considérables dans l'empire du Fils du Ciel. Or, de ces deux dernières puissances, la France seule est très vulnérable. Notre Indo-Chine serait le but d'une offensive combinée excessivement redoutable, ainsi que nous l'avons exposée. Il nous semble que cette éventualité vaut la

peine qu'on pousse le cri d'alarme classique : *Caveant consules!* D'autant plus que probablement avant cinq ans, période renouvelable de la validité du traité, la France devra régler avec l'Angleterre la question très épineuse de Terre-Neuve, que le gouvernement britannique, ne se trouvant pas en posture assez favorable, ne veut pas actuellement discuter.

Que pouvons-nous mettre en œuvre, avec les instruments diplomatiques en notre possession, pour faire échec à cette combinaison qui nous menace? Rien!

En effet, les dernières conventions que nous avons passées concernant le Siam sont celles de 1896 avec l'Angleterre et de 1893 avec le Siam lui-même.

Dans la convention de 1896, un seul article, l'article 2, s'occupe d'une intervention étrangère à la France et à la Grande-Bretagne. Il est ainsi rédigé :

« Rien dans la clause qui précède (interdiction d'une action de force dans la vallée de la Ménam) ne mettra obstacle à aucune action dont les deux puissances, France et Grande-Bretagne, pourraient convenir et qu'elles jugeraient nécessaire pour maintenir l'indépendance du royaume de Siam. Mais elles s'engagent à n'entrer dans aucun arrangement séparé qui permette à une tierce puissance de faire ce qu'elles s'interdisent réciproquement par la présente déclaration. »

Cet article ne concerne donc que l'invasion d'une force armée dans la vallée de la Ménam. Cette invasion ne pourrait se produire qu'en cas de guerre contre l'Angleterre, qui alors aurait tout intérêt à se faire aider; le traité tomberait de lui-même. D'ailleurs, les citoyens du Royaume-Uni nous ont souvent démontré que les invasions les plus dangereuses ne sont pas toujours celles qui se font *manu militari*.

Dans le passé, rien n'existe : il faut donc préparer nos armes pour l'avenir. Nous n'avons pas à indiquer les moyens à employer; sans doute que le gouvernement, à qui échoit la responsabilité du maintien de l'intégrité de la France et de ses possessions, a dû s'en préoccuper.

Actuellement, nous n'avons, pour essayer de déjouer ce qui peut se tramer contre nous, que la vigilance, heureusement très attentive, de notre représentant à la cour de Bangkok. Pour que cette vigilance puisse avoir son plein effet, aboutir à des résultats favorables, il est nécessaire qu'à Paris même, le mi-

nistre intéressé soutienne énergiquement notre représentant et l'aide par des négociations indispensables, auprès d'autres souverains que celui du royaume de Siam. Il faudrait aussi faire disparaître tous les petits motifs qui, comme autant de coups d'épingles, viennent envenimer nos relations avec la cour de Bangkok. L'exemple des résultats atteints par l'établissement, d'accord avec le sultan du Maroc, d'un *modus vivendi* dans les oasis du Sud-Ouest, à Figuig, n'est-il pas là pour prouver qu'en agissant avec une entière bonne foi, en suivant d'une façon ferme une ligne de conduite bien déterminée, il n'est pas impossible de s'entendre dans l'intérêt commun, et tout en sauvegardant les justes susceptibilités, avec les puissances voisines de nos possessions ?

A cause de notre système de gouvernement, un ministre français des Affaires étrangères n'a d'autorité, aux yeux des représentants des autres nations, que si ceux-ci sont bien convaincus que le pays, représenté par le Parlement, est formellement résolu à le soutenir. Malheureusement, les circonstances actuelles sont peu favorables pour permettre à la France de manifester hautement ses intentions. L'approche des élections générales fait, au détriment des intérêts généraux, une trop grande place aux intérêts particuliers. L'agitation causée pendant tout le temps de la lutte électorale, la période confuse qui s'ensuit pendant laquelle les partis se sondent et cherchent une direction, empêchent nos gouvernants de parler, d'agir avec toute l'autorité des représentants d'une grande nation, fermement résolue à ne pas laisser porter atteinte à ses intérêts et à ses droits.

X.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'ITALIE EN 1901

Encore que la politique extérieure d'une grande puissance comprenne l'ensemble de ses relations avec toutes les nations de quelque importance, on nous permettra de considérer comme relativement négligeables, pour l'année 1901, les relations de l'Italie avec les puissances autres que l'Allemagne et l'Autriche d'une part, la France de l'autre. Procédé simpliste, sans doute, mais en fait justifié par le peu d'importance de ce qu'il néglige et par cela qu'il permet de concentrer une plus vive lumière sur les événements les plus saillants de ces derniers temps.

I

Bismarck prétendait que les rapports politiques des nations entre elles sont indépendants de leurs rapports économiques. Les événements actuels lui infligent un démenti, car aucune question ne préoccupe plus vivement les esprits en Italie, de même qu'en Autriche-Hongrie, que la question des tarifs douaniers allemands, et aucune ne contribue davantage à refroidir les rapports politiques entre ces pays[1]. On sait que les agrariens allemands font tous leurs efforts pour obtenir des droits protecteurs très élevés sur les céréales en particulier et les produits agricoles en général. Le Chancelier de l'Empire s'est montré, dans les séances consacrés jusqu'ici à la discussion du projet de tarifs, nettement favorable aux prétentions du parti agrarien modéré, et cela malgré les avertissements de la Russie, de la Hongrie, de l'Autriche et de l'Italie. Cette dernière, en effet, considère avec raison cette question comme vitale pour son commerce extérieur. En 1888, la rupture des relations commerciales avec la France l'avait obligée à se chercher de nouveaux débouchés que ses alliées lui ont fournis en partie, sans lui

[1] Les traités de commerce de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche expirent le 31 décembre 1903.

rendre tout ce qu'elle avait imprudemment sacrifié. Si ces débouchés se ferment à leur tour, que feront les producteurs italiens, en particulier les viticulteurs ? Assurément la France leur est ouverte de nouveau, mais la reconstitution complète de nos vignobles ne leur laisse plus aucune chance d'exporter des vins chez nous. La France et l'Italie sont deux pays de productions trop similaires pour qu'un mouvement d'échanges considérable puisse avoir lieu entre eux. Au contraire l'Allemagne, pays essentiellement industriel, peut devenir, surtout avec le raffinement progressif des habitudes des consommateurs allemands, un débouché de plus en plus précieux pour l'Italie. Or l'Allemagne se montre jusqu'à présent intraitable. A quoi bon, dès lors, pareil allié, s'il se conduit envers vous comme pourrait le faire un ennemi acharné ? Aussi se produisit-il, dès le début de 1901, un mouvement d'opinion spontané contre toute tendance de nature à inféoder sans conditions l'Italie à la politique allemande. Les propos plus ou moins authentiques que M. Prinetti, le ministre des Affaires étrangères d'Italie, aurait tenus au ministre de Bavière à Rome au sujet de la Triple Alliance, fournirent l'occasion d'une assez vive manifestation et la presse italienne tout entière se refusa à admettre qu'un ministre responsable pût s'engager à la légère sans s'être assuré qu'il serait fait droit aux légitimes revendications des producteurs italiens. L'énergie avec laquelle M. de Bülow affirma à ce moment l'intention du gouvernement allemand de ne consulter dans la question des tarifs que ses propres intérêts, ne contribua pas peu à augmenter le malaise de l'opinion. Il convenait au ministère Zanardelli de se poser en défenseur résolu des intérêts dont il avait la garde et le président du Conseil le fit de la façon la plus nette. Il déclarait en effet à la fin de mars 1901 à un rédacteur du *New-York Herald :*

« Il n'y a pas de discussion possible sur les engagements pris précédemment : l'Italie les maintiendra. Mais, pour ce qui concerne l'avenir, l'Italie ne s'engagera qu'après mûre réflexion. L'intérêt du pays doit primer toute autre considération. Le ministère aura à s'occuper, non seulement des traités d'alliance, mais aussi de ceux de commerce, et vous savez comme, dans la pratique, les relations commerciales peuvent avoir une influence sur les relations politiques ! En ce qui nous concerne, les traités d'alliance politique de l'Italie vont prendre fin avant

les traités de commerce [1], mais nous saurons longtemps d'avance à quoi nous en tenir pour ce qui concerne les uns et les autres. Dans tous les cas, si un renouvellement des traités doit avoir lieu, ceux-ci ne pourraient absolument pas avoir d'autre but que la paix, et il faudrait entièrement leur enlever ce caractère d'animosité contre la France, qui, malheureusement, se manifesta plus d'une fois. C'est notre devoir, à nous tous, de travailler à ce but, puisque la France et l'Italie doivent, en tous cas, rester amies. »

Cet avertissement assez net ne paraît pas non plus avoir produit un effet bien sensible, car M. de Bülow se montre de plus en plus partisan du projet de tarifs tel qu'il a été élaboré par ses soins et approuvé par le Conseil fédéral. Aucune manifestation politique importante n'est venue, depuis lors, affirmer directement la ferme intention du gouvernement italien de pratiquer, lui aussi, une politique égoïste ; mais les récentes délibérations du Reichstag ont été suivies de très près par la presse italienne et les manifestations de l'esprit d'égoïsme aveugle qui anime la majorité de cette assemblée entretiennent dans le public italien une vive irritation. Ces sentiments trouvent un écho complaisant dans certains milieux ministériels, car le cabinet Zanardelli s'appuie en partie sur l'extrême gauche, dont les tendances germanophobes ne sont un mystère pour personne.

II

Les rapports avec l'Autriche ne sont guère plus satisfaisants. De ce côté aussi se pose en effet la question économique. Les exportations des viticulteurs italiens en Autriche dépendent du maintien — lors du renouvellement des traités de commerce (31 décembre 1903) — de la clause qui favorise les vins italiens. C'est une condition *sine qua non*, ainsi que l'a déclaré lui-même M. Luzzatti, qui fait cependant preuve en général sur ce sujet de tendances assez conciliantes. « Sans le bénéfice de cette clause, dit-il, l'accord deviendrait un pacte léonin monstrueux, profitable à l'Autriche et nuisible à l'Italie. Or, on ne doit pas souscrire, entre amis, à des pactes pareils ; on doit les exclure d'un commun accord entre alliés. » Mais la Hongrie désire se

[1] En Octobre 1903.

LA MER ADRIATIQUE
Echelle
0 50 100 200 Kil.
Lignes de navigation
Grœtz
Mur R.
Drave R.
Laybach
Goritz
Trévise
CARNIOLE
Agram
Trieste
Venise
Fiume
CROATIE
Chioggia
Rovigno
Pola
Zengg
Save R.
SLAVONIE
Danube Fl.
HONGRIE
Belgrade
Ravenne
Cervia
Rimini
Pesaro
Fano
Zara
BOSNIE
Drina R.
Morava R.
Serajévo
SERBIE
Ancône
Sebenico
Spalato
Mostar
Nisch
S. Benedetto
Gulianova
Pescara
Raguse
MONTÉNÉGRO
Cettigne
Drin Fl.
Tibre Fl.
ROME
Tremiti
Termoli
Antivari
Dulcigno
Medua
Scutari
Durazzo
Bari
Monopoli
Brindisi
Lac d'Ochrida
Presba
Monastir
Naples
Salerne
Sorrento
Avlona
Vosa R.
Otrante
Gallipoli
Corfou
Janina
Cariati
Paola
Arta
Palerme
Messine
Reggio
Galanzaro
Zante
Girgenti
Catane
Agosta
Syracuse
MER ADRIATIQUE
ITALIE
ALBANIE
TURQUIE
GRÈCE
MER TYRRHÉNIENNE
MER IONIENNE
SICILE
MER MÉDITERRANÉE

réserver exclusivement ce débouché tout naturel, en échange des débouchés qu'elle offre, pour sa part, aux produits manufacturés des industriels autrichiens, et il est certain que le ministère De Szell, fortement appuyé par une majorité homogène, sera singulièrement mieux en mesure de faire triompher ses volontés, lors du renouvellement prochain de l'accord économique entre les deux parties de l'Empire, que le ministère Kœrber, mal soutenu par une majorité composite et divisée, qui ne marche plus que par la menace d'un coup d'État. Si le régime absolutiste venait, en vertu de l'article XIV, à être rétabli pour ce moment en Autriche, le cabinet Kœrber ne serait guère mieux défendu, n'ayant derrière lui que la volonté du roi, dans un pays à régime, malgré tout, parlementaire.

Le conflit d'intérêts politiques entre l'Autriche et l'Italie n'a peut-être pas par lui-même, à l'heure actuelle, une importance égale à celle d'un conflit économique éventuel, mais il blesse plus profondément l'amour-propre et la sensibilité patriotique du peuple italien. Après avoir longtemps considéré les questions relatives à l'Afrique du Nord comme le pivot de sa politique extérieure, l'Italie se rend compte, depuis quelque temps, qu'elle a à veiller sur des intérêts plus directs. Tout d'abord, le mouvement irrédentiste, longtemps assoupi, commence à reprendre une certaine importance, et les nouvelles du Trentin et des trois provinces de Trieste, de Goritz et d'Istrie, où habitent en tout 700.000 Italiens, sont enregistrées avec soin et commentées dans un esprit hostile à l'Autriche par une bonne partie de la presse libérale. Les efforts incessants du gouvernement autrichien, pour assimiler par l'instruction et l'action religieuse ou politique cette population encore italienne de cœur, provoquent de nouveaux efforts de la Société *Dante Alighieri*, fondée pour la propagation de la langue italienne, et de la *Lega nazionale*, qui poursuit un but plus nettement politique. Cette lutte sourde d'influence n'a pas pris, il est vrai, un caractère particulièrement aigu pendant cette dernière année; mais l'activité des irrédentistes s'est déployée plus librement, de ce fait qu'ils sentent à la tête des affaires un ministère qui, assurément, les désavouerait au besoin, mais qui pratique à leur égard la politique du laisser-faire, jusqu'au jour où il pourrait en résulter un désagrément sérieux.

La question de l'Adriatique est celle qui, comme nous l'avons

dit, vient supplanter en grande partie la question méditerranéenne. L'Autriche fait des efforts considérables pour acquérir le quasi-monopole du commerce et de la navigation dans l'Adriatique et le *Lloyd* autrichien y était presque entièrement parvenu, quand l'orientation nouvelle des esprits en Italie a provoqué un mouvement d'opinion favorable au développement de la marine marchande italienne dans l'Adriatique. Des efforts sont faits pour augmenter la puissance de la Société de navigation la *Puglia*, et la conscience d'une concurrence nécessaire a inspiré à plusieurs journaux et revues de vigoureux articles.

C'est surtout l'Albanie qui tient au cœur des Italiens et c'est aussi de ce côté que, cette dernière année, se sont dirigés leurs efforts. Les relations commerciales avec les ports albanais ont été rendues plus fréquentes; la Société *Dante Alighieri* a demandé au gouvernement de s'occuper de la construction de chemins de fer en Albanie et elle s'emploie activement à y répandre la culture italienne. C'est que l'Autriche, privée par l'Allemagne de toute possibilité d'expansion vers l'Occident, avance de plus en plus vers l'Orient, où elle ne trouve plus devant elle la Russie, trop absorbée par ses ambitions asiatiques pour faire autre chose que de maintenir ses positions. Elle cherche à accaparer tout le commerce de cette région; elle vient de voter la construction du tronçon de voie ferrée qui va de Serajevo à Mitrovitza, relie ainsi Vienne à Salonique et la met à même d'agir promptement dans cette Albanie qu'elle isole déjà au Nord-Est par l'occupation du sandjakat de Novibazar. Certes, les Italiens ne vont pas jusqu'à rêver une occupation de l'Albanie par eux, et les Albanais s'y prêteraient d'ailleurs fort mal, car ils désirent demeurer sous la domination turque à condition d'obtenir certaines réformes. Lors de la dernière guerre gréco-turque, ils n'ont pas hésité en effet à se ranger du côté de leurs maîtres. Leur caractère aventureux ne leur fait guère désirer l'établissement d'un gouvernement régulier, soit italien, soit autrichien. Déjà ils chantaient en 1813 : « Les belles et fertiles contrées d'Albanie, ces montagnes d'or et ces héros, l'Autriche voudrait bien les avoir; elle les désire, mais ne les aura que quand les lions seront devenus des agneaux. » Mais la politique italienne dans ce domaine est d'ordre purement négatif : il lui faut à tout prix empêcher l'Autriche de s'établir en face d'elle sur l'Adriatique et de faire

de cette mer un lac autrichien. On se rend compte maintenant en Italie que la question d'Albanie est plus importante que la question tunisienne, et un incident récent, l'affaire du couvent de Saint-Jérôme, a montré quelle passion le public italien apporte à tout ce qui blesse dans cette matière sa susceptibilité nationale.

En 1453 fut fondé à Rome l'hospice de Saint-Jérôme, grâce aux donations de quelques Dalmates. Il était destiné à abriter les voyageurs qui se rendaient à ces époques troublées dans la ville sainte. Or, dernièrement, Mgr Strossmayer, l'évêque de Diakovar, songea à lui donner une destination plus utile et à le transformer en séminaire. Il rencontra un auxiliaire précieux dans la personne de Mgr Stadler, l'évêque de Serajevo, qui gagna à son projet le cardinal Rampolla, et c'est pourquoi, par la bulle *Slavorum gentem*, Léon XIII décrétait, le 1er août, que le collège de Saint-Jérôme serait remplacé par un séminaire destiné aux jeunes ecclésiastiques croates. On mit à sa tête le Dr Pazman, tout dévoué à la cause autrichienne, et on intervint auprès de l'empereur François-Joseph pour que l'Autriche prît sous son patronage la fondation ainsi transformée. Mais les Dalmates de langue italienne protestèrent énergiquement contre l'attribution aux Croates de ce collège fondé par eux, et six Dalmates, pénétrant de force dans l'établissement, expulsèrent le Dr Pazman. L'ambassade d'Autriche auprès du Vatican y installa un commissaire autrichien, tandis que le gouvernement italien y installait de son côté un commissaire à lui. L'opinion publique italienne prit aussitôt parti, et très violemment, contre l'Autriche.

Les deux gouvernements en cause terminèrent l'affaire par l'accord suivant : le collège de Saint-Jérôme conservera son caractère d'institution de bienfaisance, mais le Dr Pazman demeure à sa tête. Une bonne partie de la presse italienne reprocha vivement à M. Prinetti d'avoir aussi facilement cédé sur cette question et d'avoir fait preuve, à l'égard de l'Autriche, de la complaisance dont l'Italie, depuis vingt ans, ne fut que trop coutumière. L'incident peut être considéré comme clos, mais il montre combien est vive dans l'âme italienne la susceptibilité nationale à l'égard de l'Autriche et avec quelle rapidité l'inimitié contre ce pays ferait des progrès sous un gouvernement qui lui serait favorable, puisque, sous un minis-

tère neutre, un semblable incident déchaîne déjà tant de colères.

III

Les relations franco-italiennes pendant cette dernière année ont été caractérisées par les quatre événements suivants : les fêtes de Toulon, en avril ; le discours de M. Prinetti, le 14 décembre ; le discours de M. Barrère, le 1er janvier ; le discours de M. Delcassé, le 20 janvier dernier. Il est acquis, désormais, que l'Italie entend bien entretenir avec la France des relations amicales et qu'aucune question méditerranéenne ne divise plus ces deux pays.

Tout cela fit grand bruit, comme chacun sait, et l'on s'inquiéta fort de la nature et de la portée de l'entente franco-italienne. Des révélations, dont la valeur ne saurait provisoirement être contrôlée, ont été fournies à ce sujet par le *Times* d'une part[1], par la *Correspondance politique* de l'autre.

Les révélations de la *Correspondance politique* sont en fait identiques à celles du *Times*. Seul le *Standard*, tout en partageant l'opinion de ces deux organes sur le fond de la question, attribue à l'Autriche une intervention sans résultat auprès du gouvernement français à la suite de la convention franco-anglaise de 1899, et prête à la France l'intention, en révélant *urbi et orbi* l'accord conclu avec l'Italie, d'achever de détacher de la Triple Alliance l'Italie déjà fortement irritée par le projet de tarifs douaniers.

Il ne nous semble pas nécessaire d'être dans le secret des dieux pour se rendre compte que les deux puissances exclusivement intéressées dans la question de la Tripolitaine avaient les meilleures raisons de chercher à se mettre d'accord sur cette question, attendu que la convention franco-anglaise de 1899, avivant les craintes de l'Italie, avait poussé celle-ci à s'assurer d'une manière précise des intentions de la France au sujet d'une occupation possible de la Tripolitaine.

Cette entente ne semble donc pas avoir au premier abord une importance considérable au point de vue international. L'Italie, au lieu d'irriter la France par d'incessantes provocations, juge

[1] Voir au sujet des révélations du *Times* l'article publié ici même par M. Robert de Caix, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er février 1902, t. XIII, pp. 129 et sq.

préférable d'entretenir de bonnes relations, commerciales d'abord, ensuite politiques, avec sa voisine. Il n'y a rien là de contraire aux stipulations de la Triple Alliance, qui laisse à chacun des alliés une large mesure de liberté. L'Allemagne n'affirme-t-elle pas à chaque occasion son vif désir d'entretenir de bonnes relations avec la Russie, et ne se laisse-t-elle pas courtiser avec plaisir par l'Angleterre à laquelle, par moments, c'est elle qui fait des avances, suivies de reculs, il est vrai? Ne cherche-t-elle pas à étendre, par tous les moyens, son action dans l'Empire ottoman, qui est la proie convoitée par l'Autriche? N'a-t-elle pas marché d'accord avec la France en Chine en 1894? L'Autriche ne s'est-elle pas mise d'accord en 1897 avec la Russie au sujet des Balkans, et un rapprochement commercial entre elle et la Russie ne se dessine-t-il pas à l'heure actuelle? Quoi d'étonnant et de scandaleux à ce que, sur un point en somme spécial, l'Italie s'entende librement avec la France?

Assurément l'on pourrait prétendre que l'Italie, en occupant la Tripolitaine, d'abord irait à l'encontre de la politique allemande à l'égard du Sultan, mais surtout porterait atteinte à la fameuse intégrité de l'Empire ottoman. Les grandes puissances deviennent d'une intransigeance surprenante au sujet de ce principe tant de fois violé, dès qu'il s'agit des usurpations d'autrui, ne leur rapportant aucun profit. Mais il est hors de doute que l'Italie a posé simplement des jalons et ne songe nullement à occuper actuellement la Tripolitaine, ce qui d'ailleurs ne serait point si aisé. Les hommes d'État italiens ne songent pas à renouveler la politique aventureuse et inconsidérée de Crispi dans la mer Rouge. Ils veulent seulement s'assurer que, le jour où l'Empire turc serait dans un état de décomposition suffisamment avancé, et où cette province de la Tripolitaine pourrait en être détachée sans secousse et sans danger pour la paix, nul ne fera obstacle à leurs ambitions. Dès lors pourquoi toute cette émotion? L'Italie n'est-elle pas dans son droit? Assurément, en toute autre circonstance, l'émotion eût été moindre; mais, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'opinion publique italienne a de sérieux motifs d'irritation contre l'Allemagne et l'Autriche, alors qu'elle n'en a plus aucun contre la France. Or le moment approche où la Triple Alliance va être renouvelée, et cette entente franco-italienne ne serait-

elle pas le prodrome d'un revirement politique de l'Italie, d'une orientation vers la France et la Russie?

Telle est la question qui a beaucoup préoccupé la presse européenne. Il est impossible de formuler à ce sujet une opinion, car elle ne saurait être qu'une hypothèse arbitraire, mais il est intéressant de faire quelques observations générales qui fournissent une base précise aux réflexions de chacun.

La Triple Alliance fut conclue en prévision des événements suivants :

L'Allemagne voulait prévenir une tentative de la France pour reprendre l'Alsace-Lorraine. L'Autriche craignait les visées de la Russie sur ses provinces slaves et sur les Balkans. L'Italie enfin était exaspérée par l'occupation de Tunis par la France et redoutait malgré tout une intervention en faveur du pouvoir pontifical. Ces trois États conclurent donc une alliance défensive garantissant à chacun l'intégrité de son territoire.

Quelles étaient les clauses du traité italo-allemand relatives à la part que devrait prendre l'Italie dans une guerre contre la France ? C'est ce qu'on ignore encore ; mais, quelles que fussent les promesses faites à l'Italie du côté de la Savoie, de Nice ou de la Corse, en cas de victoire, il est certain que le traité n'assurait à l'Italie aucun appui de nature à faciliter, en temps de paix, son extension dans le bassin méditerranéen.

Elle désavouait donc ses anciennes ambitions irrédentistes; elle laissait libre carrière à l'Autriche; elle se trouvait isolée dans la Méditerranée en face d'une France hostile. La situation politique de l'Europe, jugée à ce moment inquiétante par l'Italie, pouvait justifier ces sacrifices. Mais actuellement cette situation a bien changé. Nous sommes bien forcés de constater que l'idée d'une guerre de revanche préoccupe sensiblement moins en France la génération présente. L'Autriche s'est entendue avec la Russie en ce qui concerne les Balkans, et d'ailleurs la Russie est absorbée pour assez longtemps par ses intérêts en Asie. L'Italie s'est rendu compte que la France n'avait nulle intention de rétablir le pouvoir temporel du Pape, et elle a accepté l'occupation de Tunis. Tous les éléments qui maintenaient la Triple Alliance ont donc à peu près disparu et ont été remplacés par des éléments de discorde : ceux dont nous avons parlé en débutant, puis l'hostilité des partis tchèques

et cléricaux, en Autriche, envers la Triplice, l'inquiétude créée par le mouvement pangermaniste, la question polonaise, l'influence croissante de l'extrême gauche en Italie, etc.

Sont-ce là des changements politiques assez importants pour que l'Italie se détache de la Triple Alliance afin de s'unir à la France et à la Russie? Un examen attentif de la situation ne paraît nullement justifier cette hypothèse.

La question économique, qui est de tout premier ordre, a pris en ce moment une acuité sans doute excessive. Il n'est guère possible d'admettre de sang-froid que les tarifs douaniers allemands soient votés dans leur texte actuel. Ce serait pour l'Allemagne, dans la crise industrielle qu'elle traverse, un coup redoutable, qui, malgré l'attitude du Chancelier de l'Empire, ne lui sera pas porté. Ou bien des concessions importantes seront faites, ou bien la coalition des partis libéraux — usant d'un moyen qui lui a si bien réussi lors de la loi Heinze — pratiquera, à propos de chacun des mille et quelques articles du projet, une obstruction systématique qui nécessitera une prolongation provisoire des traités en vigueur, permettra d'atteindre l'expiration de la législature actuelle, et d'obtenir aux élections une majorité anti-agrarienne à peu près assurée. Des tarifs trop élevés fussent-ils même votés, l'Allemagne n'est pas seule au monde, et les menaces de représailles des autres États obligeraient bien M. de Bülow à de fortes concessions, et à appliquer cette politique du *do ut des* qui lui est si chère. Après avoir beaucoup crié, il est fort probable qu'on finira par s'entendre et par aboutir à un compromis entre les intérêts de l'Allemagne et ceux de l'Autriche et de l'Italie.

D'autre part, si l'Italie se détache de l'Autriche, elle ne peut demeurer isolée et se joint nécessairement à l'alliance franco-russe. Sa politique devient dès lors forcément anti-autrichienne : l'irrédentisme triomphe. Que cette évolution radicale s'accomplisse à une époque ultérieure, c'est fort possible, mais le moment ne semble pas encore venu. L'Italie a encore besoin de se développer intérieurement, de s'affermir au point de vue économique et social, et il serait imprudent à l'heure présente, pour ses hommes d'État, d'adopter une politique dont la conséquence logique serait une guerre avec son alliée de la veille.

Il semble donc très vraisemblable que la Triple Alliance sera

renouvelée, mais que l'Italie ne voudra plus signer qu'une convention constituant une affirmation exclusive du désir de maintenir la paix et le *statu quo* en Europe, sans aucune adjonction dirigée contre telle ou telle autre puissance. Simple hypothèse, nous dira-t-on. Soit, mais il est en tout cas un fait positif qu'il semble non seulement possible, mais utile d'affirmer, et qui se dégage des événements de ces derniers temps : l'Italie se considère désormais comme n'agissant plus d'après les indications des cabinets de Berlin ou de Vienne, mais d'après ses propres inspirations. Elle vient d'affirmer nettement sa personnalité, de se proclamer majeure et libre. Libre de conclure à sa guise toutes conventions qui ne portent pas atteinte au *statu quo* visé par le traité d'alliance, libre de vivre en bonne intelligence avec ceux dont il lui semble que rien ne la sépare. Jusqu'ici timide, soumise aux conseillers intéressés, aux « honnêtes courtiers », elle déclare maintenant savoir se diriger toute seule. M. de Bülow a parlé, à propos des récentes déclarations de M. Prinetti, du mari qui ne doit pas empêcher sa femme de danser une valse de plus avec un autre, car elle lui reviendra après la danse. Oui, mais il se réserve sûrement de lui faire une scène au retour du bal : or l'Italie ne l'entend plus ainsi. On peut dès maintenant être sûr que c'est de cette volonté de s'affirmer que découlera, quelle qu'elle soit, l'attitude de l'Italie à l'égard de ses alliés.

Tout vient d'ailleurs l'encourager dans cette voie. Pour rester dans le domaine des comparaisons chères à M. de Bülow, elle a un peu le succès d'une jeune fille à son premier bal. C'est l'empereur Guillaume qui envoie au maire de Rome une statue de Gœthe ; c'est M. Chamberlain qui consent à faire des sacrifices d'amour-propre (et certes ce n'est pas peu dire et qui, se souvenant à propos que les Italiens sont ses chers alliés, abroge, pour leur être agréable, la proclamation réglant à Malte l'usage de l'anglais et de l'italien. Ne sont-ce pas là des symptômes significatifs et de nature à affermir les hommes d'État italiens dans la voie où ils sont entrés?

LOUIS JADOT.

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA MARINE

Deux décrets — relatifs à la « Réorganisation des services du ministère de la Marine » — ont récemment causé une vive émotion dans les milieux intéressés, et provoqué le départ du vice-amiral qui remplissait les fonctions de chef d'état-major général. Bien qu'ils soient déjà vieux d'un mois, on nous excusera d'en dire ici quelques mots, car si la marine est un des éléments fondamentaux de notre action à l'extérieur, il n'en est pas moins vrai qu'elle est malheureusement encore peu ou mal connue.

Le premier de ces documents, relatif au personnel de l'administration centrale, n'apporte à l'état de choses déjà existant que des modifications d'une importance relative, et d'ailleurs rendues nécessaires par le passage des troupes coloniales du département de la Marine à celui de la Guerre. Nous devons noter cependant qu'il supprime le tableau d'avancement pour les sous-directeurs dont le choix est laissé à l'arbitraire du ministre, aucune condition n'étant plus exigée pour ces emplois. Mais, somme toute, si le premier décret n'a qu'un intérêt restreint, il n'en est pas de même du second.

« Diviser pour régner, » telle pourrait être la devise à inscrire en tête du dernier décret, que nous regrettons d'avoir vu paraître, non seulement parce qu'il vise spécialement le chef d'état-major général et diminue singulièrement ses attributions, mais aussi et surtout parce qu'il est un nouvel indice d'un fâcheux état d'esprit, certainement funeste au bien du service. Mais pour faire comprendre comment se trouve désormais « réorganisé » le ministère de la Marine, il faut d'abord indiquer pour quelles raisons avait été créé le poste de chef d'état-major général et quelles étaient ses attributions jusqu'à ce jour.

Cette fonction ne date que d'une dizaine d'années. Elle fut le résultat de l'intérêt grandissant, bien qu'insuffisant encore, que prit alors le pays pour les choses de la marine. La France, comme les autres grandes puissances, avait compris, à l'exemple de l'Angleterre, qu'il devenait indispensable, sous peine de descendre au rang d'une nation de second ordre, d'élargir la

sphère de son action extérieure, et d'adopter une politique d'expansion coloniale. L'obligation de s'assurer les moyens nécessaires à cette fin brisa les dernières résistances, et la marine cessa d'être regardée par beaucoup comme un facteur secondaire de la grandeur de la France. Mais un organisme si important et si compliqué a besoin d'une fixité de direction que nos fréquentes crises ministérielles ne permettaient pas de lui assurer.

En outre, et parce que le pays y prêtait une attention plus grande quelques hommes politiques s'attachèrent plus spécialement aussi à l'étude de ces questions de la marine et se créèrent dans ce domaine une notoriété personnelle. Dès lors il était à présumer que désormais les ministres seraient généralement pris parmi les membres du Parlement. Mais le choix d'un personnage civil, que devaient désigner surtout ses opinions politiques, ou l'abondance de ses critiques et l'énoncé d'un vaste programme de réformes, plus ou moins pratiques, rendait encore plus nécessaire de lui adjoindre un homme du métier.

Ainsi l'instabilité ministérielle et la facile prévision — d'ailleurs réalisée depuis — que le portefeuille de la marine ne serait plus désormais confié à des marins furent les deux raisons dominantes du décret de 1892 qui, par analogie avec le décret de 1880 relatif à l'armée, créa le chef d'état-major général de la marine.

*
* *

Dans l'esprit de ceux auxquels fut due cette mesure, le titulaire de ce nouveau poste devait plutôt être adjoint au ministre que placé sous son autorité : ainsi tout ordre signé de lui avait la même force que s'il émanait du ministre. Chef du cabinet et « chargé de la préparation à la guerre navale », tout ce qui pouvait l'intéresser à ce propos passait sous ses yeux. Le chef d'état-major général devenait ainsi une sorte de secrétaire général ayant pleins pouvoirs sur les différents services du département.

Mais dans la suite d'autres décrets vinrent modifier et diminuer ces importantes attributions. Tout d'abord un cabinet civil fut créé à côté du cabinet militaire, et depuis deux ans, celui-ci même a totalement disparu. De plus, tandis qu'au début le chef d'état-major général pouvait donner directement des ordres aux grandes directions du département, une partie de

celles-ci furent enlevées à son autorité en 1899, sous prétexte d'une séparation qui serait d'ailleurs excellente si elle existait autrement que sur le papier entre la flotte armée et la flotte en construction. S'il n'avait plus connaissance que des pièces que le cabinet civil jugeait bon de lui communiquer, du moins le chef d'état-major général conservait la direction de la partie la plus importante et la plus intéressante de notre flotte, tout le personnel, sauf celui qui était affecté au service de la construction, relevait de lui, et il jouissait encore de la très avantageuse prérogative de présenter à l'approbation du ministre le nom des officiers qu'il proposait pour un commandement, ou pour le grade d'officier général et de capitaine de vaisseau. Restaient également sous ses ordres les diverses sections de l'état-major général qui s'occupent des renseignements, des plans d'opérations et de la mobilisation. Depuis le décret du mois dernier, la direction de ce service est la seule attribution qui lui reste désormais.

*
* *

Ainsi les fonctions du chef d'état-major général sont loin de ressembler à ce qu'elles étaient au début. D'ailleurs, si dans le principe la création de ce poste avait eu pour but de remédier à l'instabilité du ministre responsable, de lui donner le conseiller éclairé dont sa compétence un peu superficielle pouvait avoir besoin — quelles que fussent d'ailleurs l'intelligence et les très réelles facultés d'assimilation qu'on a pu constater chez les différents personnages qui se sont succédé à la tête du département — si le chef d'état-major général était destiné à demeurer malgré la chute du cabinet pour assurer la continuité de vues nécessaire à la réalisation des divers programmes, la pratique fut loin de la théorie. La permanence du poste fut si peu réalisée que l'on compte au moins autant de chefs d'état-major général que de ministres depuis le décret de 1892. A quoi bon d'ailleurs chercher à assurer la continuité de vues dans l'exécution d'un programme si celui-ci, comme on vient d'en avoir un nouvel exemple, risque à chaque exercice d'être remis en discussion et d'être arrêté dans sa réalisation, si le Parlement refuse les crédits qu'il s'était engagé à voter l'année précédente?

Dans ces conditions, et si l'on approuve cette manière de

faire, il est jusqu'à un certain point logique de réduire la haute autorité qu'on avait voulu créer en 1892 à n'être plus que le chef *de l'*état-major général et de lui enlever les autres attributions qui étaient dévolues au chef *d'*état-major général. C'est à dessein que nous soulignons la légère différence entre ces deux termes, car il est certain qu'une partie du mal vient d'un défaut de rédaction dans le texte de 1892, et de son manque de précision, voulu ou non.

Le chef d'état-major général, disait le décret, est chargé de la préparation à la guerre navale. Mais est-il dans tout le département un seul rouage dont on puisse dire que son but n'est pas la préparation à la guerre navale? Ainsi cet officier général avait la responsabilité non seulement de l'établissement du plan d'opération, de la mobilisation, etc. (ce qui est le rôle du chef de l'état-major général), mais encore de tous les services de la marine.

Nous ne savons si telle était bien la pensée de celui qui le présenta à la signature présidentielle, ou si son rédacteur avait à dessein voulu laisser le champ libre à la finesse et à l'intelligence de la nouvelle autorité, afin que celle-ci pût en tirer tout le parti possible; mais il est certain que le décret de 1892 ne faisait rien moins que de créer à côté du ministre, personnage politique responsable devant le Parlement et par suite peu stable, une sorte de vice-ministre technique et permanent. La tâche qui revenait à celui-ci était intéressante et enviable, mais lourde aux épaules de la plupart, car il n'est pas donné à tous de surveiller la marche de semblables services jusque dans leurs détails. On ne tarda pas à s'en apercevoir, et cette constatation, jointe au désir d'occuper ce poste pour franchir un nouvel échelon dans la hiérarchie, ou se trouver en bonne posture pour attendre la vacance d'un commandement désiré, facilita les efforts des ministres désireux de réduire les attributions d'un fonctionnaire dont l'autorité était grande.

*
* *

Mais tailler ne suffit point, et recoudre est plus malaisé. En quoi consiste donc la « Réorganisation » due au ministre actuel? C'est ce qu'il nous reste à dire :

Tandis qu'autrefois tous les services du ministère — et depuis 1899 seulement ceux de la flotte *armée* (ou plus exactement :

construite) — se trouvaient sous les ordres du chef d'état-major général, le département est maintenant divisé en un certain nombre de services, absolument indépendants les uns des autres et directement placés sous l'autorité du ministre. Ce sont les suivants :

Cabinet du ministre;
État-major général;
Services de la flotte armée (correspondant à l'ancienne direction du personnel, et comprenant, en outre, le bureau des approvisionnements, des transports généraux et affrètements, c'est-à-dire le fonctionnement de la flotte armée au point de vue du matériel);
Services de la flotte en construction, comprenant les divers services autonomes, chacun d'eux traitant directement avec le ministre, savoir : 1° la direction centrale des constructions navales; 2° la direction centrale de l'artillerie navale; 3° le service central des torpilles et de l'électricité; 4° le service central des travaux hydrauliques.
Services financiers et de comptabilité;
Services de la marine marchande;
Services de contrôle.

Si l'on désire connaître les mobiles qui ont dû pousser le ministre à faire cette répartition, la lecture du rapport qui précède les deux décrets est des plus instructives. On y relève que le but poursuivi fut « *d'éclairer convenablement à la fois les dépenses d'ordre purement militaire et patriotique occasionnées par l'entretien et l'armement de la flotte, et d'autre part, les dépenses faites par la construction et la réparation de cette même flotte, c'est-à-dire les dépenses de l'usine navale* ». Ceux qui pensent que le ministère de la Marine tout entier doit avoir pour objectif la guerre future, n'auront pu réprimer quelque étonnement, à l'idée — au moins nouvelle — d'une distinction entre les dépenses, les unes étant considérées comme patriotiques, et les autres comme ne l'étant point. Sans doute ils jugeront insuffisante l'affirmation, quelques lignes plus bas, que « *la marine donne nécessairement, dans son administration centrale, la place d'honneur aux services qui ont pour objet la préparation de la guerre navale* », affirmation que

semble d'ailleurs démentir l'affaiblissement considérable des pouvoirs du chef d'état-major général.

Mais un nouveau jour éclaire la situation quand on se reporte au début du même rapport : « *Je me suis efforcé de faciliter, d'une part, l'exercice du pouvoir ministériel, et d'autre part, le contrôle du Parlement.* »

A coup sûr la nouvelle répartition en un certain nombre de services indépendants répond à cette double idée. Il y a donc lieu de penser que le ministre actuel se sent désormais capable de diriger lui-même ces grandes divisions du département, et en même temps, que sa présence à la tête de la marine étant assurée pour longtemps encore, nous ne risquons point de le voir remplacé dans quelques mois par un successeur moins compétent. Il est en effet peu probable que le titulaire actuel compte encore, pour s'éclairer dans les cas graves, sur les avis du Conseil supérieur de la marine, ou du Comité consultatif, puisqu'il semble s'être refusé à les consulter sur l'opportunité des nouveaux décrets. D'autre part, la tâche du Parlement, jaloux d'exercer son contrôle financier, sera certainement plus facile à l'avenir. Mais quelque justifié que soit ce désir, le but cherché est-il bien celui que l'on doit tout d'abord se proposer d'atteindre ?

De cette nouvelle « division du travail » en un certain nombre de services bien distincts, et de la plus grande initiative qu'il espère de leur part, le ministre déclare attendre les meilleurs résultats. Nous ne pouvons nous empêcher d'en douter, et nous croyons plutôt que les derniers décrets engendreront la rivalité entre les directions, et l'anarchie au sein du ministère.

Quoi qu'on fasse, on ne peut modifier la nature même de la marine, ni empêcher qu'elle ne soit un organisme extrêmement complexe. L'un de ses premiers soins doit être la création et l'entretien de la flotte. Or si un bâtiment comporte la réunion de nombreux éléments fort différents (personnel, coque, machine, cuirasse, canons, torpilles, approvisionnements, etc.) sous la direction du commandant, le ministère, sans avoir un cadre identique, doit se prêter par son organisation à faire converger tous les efforts vers le même but.

C'est pourquoi toute marine, afin de donner un rendement considérable et économique à la fois, doit nécessairement rece-

voir l'impulsion unique, énergique et fixe, d'un homme désigné à ces hautes fonctions sinon par sa carrière même, du moins par une longue *éducation* préalable, et habitué à diriger de haut. Bien que la formule soit difficile à trouver, qui doit concilier la haute autorité donnée au titulaire de ce poste, la confiance dont il doit être investi, et les susceptibilités d'un régime parlementaire, nous voulons croire cependant qu'on ne se heurte pas là à une impossibilité.

Aussi n'est-ce pas sans une grande tristesse que nous venons de voir annuler tous les efforts faits dans ce sens pendant les dix dernières années.

*
* *

Il est enfin un point que nous ne pouvons passer sous silence, quelque regret que nous ayons de toucher à cette question. Comme nous le disions au début, ces décrets sont l'indice d'un très fâcheux état d'esprit : à lire entre les lignes, on y voit le dessein, à peine déguisé, de porter atteinte aux prérogatives du commandement, et diminuant les attributions confiées aux officiers de vaisseau, de créer entre les différents corps de la marine et entre les différents services une rivalité inquiétante.

Sans y insister davantage, tels seront certainement les principaux effets des deux récents décrets, et c'est ainsi que la dernière « Réorganisation du ministère de la Marine » est un nouveau pas en avant dans une voie dangereuse.

UN ANCIEN OFFICIER DE MARINE.

DE L'ENSEIGNEMENT A MADAGASCAR

L'un des problèmes les plus intéressants à résoudre dans les nouvelles colonies est celui de la diffusion de la langue de la métropole; parfois, comme en Indo-Chine, aux Indes ou en Algérie, on se heurte à des langues parlées depuis plusieurs siècles, qui ont une littérature très riche et qu'il est impossible de songer à remplacer; d'autres fois, au contraire, les pays nouvellement occupés sont habités par des populations presque sans histoire et dont la langue n'a pas de littérature : c'est le cas de Madagascar, dont l'idiome qui semble avoir pour origine le malais a été fortement influencé par les immigrations successives d'Arabes, d'Indiens et d'Africains.

Les langues européennes se sont donc trouvées, dans la grande île, en présence d'un dialecte bâtard auquel elles ont apporté leur contingent de mots nouveaux [1] et qu'elles peuvent espérer facilement remplacer. Les premiers écrits que l'on retrouve dans l'île sont dus aux Arabes dont les caractères sont encore employés dans certaines régions, et c'est un Français, le sergent Robin [2], qui, vers 1815, traduisit le premier le langage des Hovas en caractères romains.

Aussi les missionnaires anglais, qui, grâce à l'habileté du gouverneur de l'île Maurice, Farquhar, purent fonder des écoles à Tananarive presque au commencement de ce siècle, réussirent-ils à répandre rapidement leur langue. Leurs premiers établissements, ouverts en Imérina vers 1820, n'eurent cependant pas un succès immédiat; sous le règne de Ranavalo, les pasteurs anglicans furent même vivement menacés, mais leurs églises restèrent ouvertes. Quarante ans plus tard, en 1861, sous Radama II, notre compatriote Laborde, très influent à la cour madécasse, obtint pour une mission catholique l'autorisation de s'établir dans la capitale de l'État hova; mais une réaction violente se produisit à la mort de ce roi et le gouvernement malgache signa un traité assurant la protection

---

[1] Tablata (table); pataloha (pantalon); book (livre), etc.

[2] « L'écriture n'ayant été introduite à Madagascar que tardivement sous Radama et par le sergent Robin, les peuples de cette île n'avaient point de signes autrefois pour conserver le souvenir des choses éloignées, hormis l'écriture arabe, réservée aux Ombriaches. » (*Histoire de Madagascar*, par Henry d'Escamps. 1883.) Une étude très documentée de M. Jully sur Robin, parue dans *Notes, Reconnaissances et Explorations*, de mai 1898, confirme le même fait.

des missionnaires anglais dans toute l'île. Dès lors leurs établissements se développèrent rapidement ; le protestantisme devint religion d'État, et la reine et le premier ministre se firent baptiser publiquement selon le rite des indépendants. Afin de résister à la concurrence des catholiques dont les écoles augmentaient malgré tout d'importance, les anglicans firent insérer dans les lois de 1881 que tout enfant qui commencerait ses études dans une école devrait les y terminer (loi 296) : ils espéraient ainsi conserver leurs avantages. La guerre de 1883, en provoquant l'expulsion de nos compatriotes, permit aux pasteurs de passer outre à la loi et de recevoir les élèves des écoles catholiques fermées après le départ de nos religieux.

En 1885, nos écoles se rouvrirent; mais, en 1894, les représentants des missions catholiques durent encore quitter l'île avec tous nos nationaux. La campagne fut cette fois si rapide et l'intention de la France d'occuper définitivement le pays si bien marquée que les anglicans n'osèrent pas essayer, comme en 1883, de faire des adeptes parmi les catholiques ; nos missionnaires retrouvèrent tous leurs élèves à la fin de la guerre.

Voici quelle était, en 1892, à la veille des hostilités, la situation respective des missions au point de vue de l'enseignement :

	Anglais [1]	Norvégiens	Français
Personnel européen.....	68	44	114
Maîtres indigènes.....	6.110	1.130	641
Elèves.....	92.316	37.487	17.338

L'an dernier, après sept ans d'occupation française, la situation était devenue la suivante :

			FRANÇAIS	
	Anglais	Norvégiens	Catholiques	Protestants
Personnel européen.	47	22	116	29
Maîtres indigènes,...	1 050	1.540	2.700	350
Élèves.....	45.084	44.301	99.773	23.166

L'enseignement des diverses missions est resté complètement indépendant jusqu'en 1898 ; depuis cette date, l'influence du gouvernement général a commencé à se faire sentir dans leur organisation scolaire ; enfin l'arrêté du 25 mars 1901 que nous examinerons plus loin a ramené presque tous les établissements libres au type d'écoles d'État.

---

[1] Les Anglais avaient à Tananarive six écoles d'enseignement supérieur, deux collèges théologiques, deux écoles de garçons et deux écoles de filles. Presque tous les fonctionnaires hovas sortaient de ces établissements.

MISSIONNAIRES ÉTRANGERS

1° **Anglais.** — *London missionnary Society (L. M. S.).* — En Imérina, la L. M. S. a conservé la direction d'un certain nombre d'écoles recevant environ 30.000 élèves. En 1896, elle en avait deux fois plus. Cette grande diminution provient de ce qu'elle a cédé la moitié de ses écoles à la Société protestante de Paris. La L. M. S. possède encore à Tananarive un collège théologique qui a vingt-huit élèves et deux écoles supérieures recevant environ cinq cents garçons et cinq cents filles : ces écoles viennent d'être installées dans de nouveaux bâtiments situés dans le quartier d'Ambatonakanga.

Le gouverneur général a voulu marquer l'accord qui s'est établi entre le gouvernement de la colonie et l'une des plus importantes missions étrangères de l'île au sujet de la direction pratique à donner à l'enseignement des jeunes Malgaches, en assistant en personne à la fête d'inauguration. Les membres de de la L. M. S. avaient résisté longtemps à l'introduction du français dans leur programme ; mais le discours prononcé par le Rév. Baron, le 10 avril 1901, à l'occasion de l'achèvement des travaux de leur nouvelle école, enregistre la capitulation de cette société qui, pour les Malgaches, représentait l'esprit anglais. A ce point de vue, la cérémonie du 10 avril a été un véritable événement de politique intérieure.

Comme une forte proportion du temps est consacrée à l'étude du français, a dit M. Baron, les jeunes gens qui quittent l'école au sortir de la première classe doivent savoir lire le français et le parler couramment. Ceux qui poussent plus loin leurs études seront familiarisés avec les noms de tant de brillants auteurs français dont les nobles pensées ont enrichi le monde et dont la gloire ne saurait périr.

Et maintenant, qu'il me soit permis de dire qu'à ce point de vue comme à tous les autres, notre société s'est toujours loyalement efforcée d'agir d'une façon conforme aux désirs du gouvernement français. Tous les missionnaires de la L. M. S. qui sont arrivés à Madagascar dès après l'occupation, ont étudié en France durant un temps plus ou moins considérable les beautés de la langue française. M. Mathey et Mlle Dériaz, dont le français est la langue maternelle, sont aussi membres de la L. M. S.

Le général Gallieni a pris acte de ces déclarations :

La Mission de Londres, a-t-il répondu, semblait être restée tout d'abord en arrière dans le mouvement qui entraînait les missions de la grande île. Il m'est tout particulièrement agréable de constater aujourd'hui qu'elle a largement rattrapé le temps perdu et qu'elle s'applique à seconder d'une façon sincère et efficace les vues du gouvernement de la colonie.

Culte anglican, ou Société pour la propagation de l'Évangile. — Cette mission a 110 écoles réparties dans toute l'île, 9 maîtres et 5 maîtresses européennes les surveillent ; le nombre des élèves est de 4.826 : elle paraît destinée à disparaître à bref délai.

Friends foreign mission Association. — Elle a 10 maîtres ou maîtresses européens qui dirigent l'enseignement dans 209 écoles recevant 15.258 élèves.

2° **Norvégiens.** — Les missionnaires norvégiens sont des luthériens appartenant à la *Norway mission Society* (Société des missions de Norvège) ; ils ont profité des avantages concédés aux Anglais qui leur ont de tout temps abandonné l'évangélisation du Betsiléo et des régions sakalaves du Sud-Ouest et Antanosy (Sud-Est).

Les Norvégiens forment trois groupes : la société de Norvège proprement dite, l'église unie et l'église libre.

Les Norvégiens proprement dits dirigent à Tananarive 3 écoles de filles et de garçons, où l'on forme les maîtres indigènes des écoles primaires groupées dans les provinces de Betafo et du Betsiléo et dans les cercles des Baras. L'église unie dirige un certain nombre d'institutions dans la région de Fort-Dauphin et enfin l'église libre a installé dans le pays Tanosy 24 écoles primaires.

Les Norvégiens ont créé partout des cours d'adultes qui ont lieu le dimanche, mais dans lesquels on fait plutôt de l'évangélisation que de l'enseignement.

Voici le tableau de la situation actuelle des écoles norvégiennes :

PROVINCES	ÉCOLES NORMALES		ÉCOLES PRIMAIRES			INSTITUTEURS EUROPÉENS		Maîtres indigènes
	Nombre	Elèves	Nombre	Élèves		Instituteurs	Institutrices	
				Garçons	Filles			
Tananarive..	1	20	2	79	213	2	2	6
Betafo.....	1	30	45	7.240	8.756	6	2	364
Ambositra...	»	»	234	5.684	4.638	7	»	372
Fianarantsoa.	2	111	200	7.271	6.792	4	1	440
Baras.....	»	»	142	1.000	1.619	2	2	58

MISSIONNAIRES FRANÇAIS

1° **Protestants.** — Il n'y avait pas de pasteurs protestants français à Madagascar avant l'arrivée de M. Laroche : ils sont maintenant une vingtaine qui ont remplacé dans la surveillance d'une partie de leurs établissements scolaires les membres de la L. M. S.

La *Société de Paris pour la propagation de l'Évangile* dirige à Tananarive cinq écoles normales d'où sortent les instituteurs ou institutrices indigènes qui vont ensuite professer dans les écoles rurales protestantes. Le nombre des élèves de ces dernières est de 25.000 environ ; le système d'organisation générale de la mission comporte, en dehors des professeurs européens des écoles normales, un certain nombre de pasteurs en résidence dans les divers centres de l'Imérina ou du Betsiléo. Chacun de ces pasteurs surveille des centaines d'écoles dirigées par des instituteurs indigènes qui, jusqu'à ces derniers temps, ne valaient pas grand'chose : le temple et l'école ne faisaient qu'un et le prêche en malgache l'emportait sur l'enseignement du français. Les deux derniers arrêtés du général Gallieni ont, comme nous le verrons, sensiblement modifié cet état de choses.

Leurs établissements primaires sont ainsi répartis :

	Instituteurs européens;	Institutrices européennes;	Élèves
	—	—	—
Province de l'Imérina.	8	2	13.028
— du Betsiléo..	5	3	8.974

2° **Catholiques.** — La *Mission catholique* (Pères Jésuites) s'est établie à Tananarive vers 1861 ; depuis cette époque elle a lutté, avec un budget annuel de 200.000 francs seulement, contre les efforts politico-religieux des missionnaires anglais qui recevaient de leur métropole près d'un million. Les dernières difficultés politiques entre la France et l'État malgache ont aussi nui beaucoup à son développement. Malgré son infériorité matérielle, la mission française a obtenu depuis de longues années de bons résultats qui ont été enregistrés par nos adversaires eux-mêmes. Dans un rapport sur sa visite à la reine de Madagascar (juillet 1881), le contre-amiral Gore Jones s'exprimait ainsi : « Elle (la mission française) forme en silence une génération supérieure à toute autre. » Actuellement, la plupart des

écoles catholiques du centre et de la province de Tamatave relèvent des Jésuites, une partie des écoles des Frères et des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny sont aussi entretenues par eux.

Dans la capitale, la mission vient de faire construire un magnifique collège qui recevra des pensionnaires et des externes. Les instituteurs seront recrutés en partie parmi ces élèves; mais le but poursuivi semble être d'attirer dans cette école, par des avantages d'installation particuliers, les rejetons de la classe hova aisée.

Les Pères Jésuites surveillent un très grand nombre d'écoles en Imérina et dans le Betsiléo : ces deux régions sont partagées en dix districts placés chacun sous la direction d'un Père qui a la surveillance des écoles; malheureusement le nombre des écoles est tel que cette surveillance ne saurait être efficace; certain Père a dans ses attributions 271 écoles recevant plus de 9.000 élèves; c'est à peine s'il peut visiter chacune d'elles une fois par an.

Au total, d'après les statistiques de 1900, les Jésuites auraient 2.700 instituteurs ou institutrices indigènes donnant l'enseignement à 49.660 garçons et à 44.269 filles.

Écoles des Frères. — Les Frères des Écoles chrétiennes sont installés à Madagascar depuis 1866; mais jusqu'à l'arrivée d'un résident général à Tananarive, leurs établissements ne firent que végéter grâce à l'hostilité systématique des Hovas. Depuis 1885, ils ont pris un certain essor qui s'est encore accentué depuis notre occupation définitive. Plusieurs de leurs écoles appartiennent au gouvernement de la colonie qui paie aux Frères un traitement annuel bien modeste de 600 francs! Les Frères ont obtenu d'excellents résultats pour la diffusion de notre langue et l'enseignement primaire. Grâce à eux, nos fonctionnaires et nos colons ont pu trouver dès la première heure, tant dans les ports qu'à Tananarive, des interprètes, commis, comptables, etc. ; ils forment aussi les meilleurs instituteurs indigènes, et leurs établissements contiennent toujours une classe réservée aux enfants de la population blanche. Le succès des Frères est dû à ce que leurs classes sont faites par de véritables maîtres européens dont plusieurs ont obtenu en France le certificat d'aptitude pédagogique. A Tananarive, vingt-huit d'entre eux répartis en sept écoles donnent l'enseignement à 2.470 élèves; à Fianarantsoa, cinq professeurs européens ensei-

gnent à 378 élèves; à Ambositra, trois professeurs européens ont 269 élèves; à Tamatave, quatre professeurs européens instruisent 214 élèves. Chaque professeur est assisté d'un maître indigène : les cours durent cinq ans et embrassent le français, l'histoire, la géographie, le dessin et la musique.

Pour se conformer aux directives du gouvernement général, les Frères ont annexé à leurs écoles un cours d'agriculture et une petite école professionnelle.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Les écoles des Sœurs datent à peu près de la même époque que celles des Frères et n'ont pu se développer que depuis notre occupation définitive; elles sont ainsi réparties :

Résidence.	Nombre d'écoles.	Nombre de maîtresses européennes.	Nombre de maîtresses malgaches.	Nombre d'élèves.
—	—	—	—	—
Tananarive...	7	21	25	1.300
Fianarantsoa..	1	6	3	200
Ambositra....	1	4	2	60
Tamatave.....	1	7	4	120
Majunga.....	1	3	2	50

L'enseignement comporte une instruction très primaire, des travaux de couture et de dessin : à Tananarive et à Tamatave, les Sœurs ont aussi une classe pour les petites filles européennes : elles obtiennent des résultats très appréciables, surtout si l'on tient compte que, en plus de leur mission scolaire, elles ont dû assurer jusqu'en 1898 le service des hôpitaux, sans augmentation de nombre.

Lazaristes. — Les Lazaristes ont été chargés en 1896 de l'évangélisation de la partie de Madagascar comprise entre le 22e parallèle et le cap Sainte-Marie. Ils ont fondé à Fort-Dauphin une école normale qui comprend une classe pour les enfants européens et une école professionnelle; trois de leurs missionnaires surveillent dans l'extrême Sud quelques écoles indigènes, recevant environ un millier d'élèves. Les Sœurs de la Charité ont dans la même région des écoles de filles.

Pères de la Salette. — Des missionnaires français de cet ordre ont été autorisés à s'installer dans le Vakinan Karatra (province de Betafo); les Sœurs de la Providence les secondent; ils ont ouvert deux importantes écoles de garçons et de filles à Betafo et Antsirabe et dirigent trois cents églises-écoles rurales.

Pères du Saint-Esprit. — Les Pères du Saint-Esprit sont

établis sur le côté ouest de l'île depuis deux ans ; ils n'ont pas encore ouvert d'écoles.

La comparaison des chiffres fournis en 1900 par le recensement des écoles des missions de l'île donne le résultat suivant :

FRANÇAIS.		ÉTRANGERS.	
Catholiques	99.773	Culte anglican	4.826
Protestants	22.939	L. M. S.	25.000
		F. F. M. A.	15.258
		Norvégiens	44.301
	122.712		89.385

Soit au total 212.097 ; si on y ajoute le chiffre des élèves de l'enseignement officiel, on obtient un nombre qui est presque le double de celui de 1892. On a donc le droit de dire que notre occupation, en donnant la sécurité aux représentants des différentes missions, leur a permis de développer leurs établissements d'instruction. Malheureusement, malgré leurs efforts, les missions sont restées au-dessous des besoins : leur personnel, tant français qu'étranger, s'est à peine enrichi d'une cinquantaine de missionnaires, sœurs, institutrices ou frères parlant la langue française.

ENSEIGNEMENT OFFICIEL

La nécessité d'ouvrir de nouvelles écoles par suite de l'afflux des élèves a amené la création de l'enseignement officiel. Cette création a eu aussi pour cause le désir du gouverneur général d'entraîner les diverses missions à favoriser la diffusion de notre langue et à s'occuper de l'instruction professionnelle. Il n'était pas rare en effet d'entendre, en 1898, des instituteurs des missions françaises faire la classe en hova. Les Frères et les Sœurs donnaient presque seuls l'enseignement en français ; dans les autres établissements, dont beaucoup n'avaient d'école que le nom, la langue française était inconnue. Le général Gallieni désirait autre chose : il voulait faire des Malgaches des ouvriers et des cultivateurs s'exprimant en français et capables de nous seconder dans notre œuvre de colonisation. Aussi, afin de décider les missions à entrer dans la voie tracée par ses circulaires, s'est-il résolu à les entraîner par l'exemple d'un enseignement parallèle au leur.

Le nombre des membres européens de l'enseignement officiel est de quatorze seulement; mais plusieurs soldats munis de brevets ont été mis à la disposition du chef de ce service par l'autorité militaire. Enfin, dans tous les postes importants, un militaire est chargé de l'école aux enfants indigènes : ces maîtres improvisés sont assurément de valeur inégale, mais tous appportent à ce travail nouveau pour eux un zèle qui en rend les résultats appréciables, surtout dans un pays neuf.

Déjà aussi les élèves indigènes, sortant des écoles normales officielles, ont pu occuper près de trois cents postes ruraux : certes, parmi les nominations imposées par les nécessités d'une première formation, beaucoup ont été prématurées, mais des cours de vacances sont imposés aux instituteurs jusqu'à l'époque où ils seront vraiment aptes à l'enseignement du français.

En principe, du reste, il n'est ouvert d'école officielle primaire que là où il n'existe pas d'école confessionnelle, et il serait à souhaiter que les diverses missions agissent sous ce rapport comme le gouvernement de la colonie; cela éviterait bien des discussions entre les représentants des confessions rivales. L'enseignement officiel, en tant qu'écoles primaires, constitue donc jusqu'à présent le complément de l'enseignement confessionnel, mais ne cherche pas à le supplanter : comme nous le verrons, du reste, plus loin, les avantages concédés aux maîtres et aux élèves des écoles libres sont aussi importants que ceux des instituteurs officiels.

L'enseignement public à Madagascar a été créé par un arrêté du 16 avril 1899. A la vérité, un grand nombre d'écoles officielles fonctionnaient avant cette date, mais elles avaient été ouvertes à la suite de besoins isolés et impérieux. Cet arrêté fut le premier document qui consacra leur existence et leur donna une organisation d'ensemble : il prévoyait des écoles primaires élémentaires, des écoles régionales d'apprentissage et des écoles normales, ces deux dernières formant comme le degré supérieur de l'enseignement primaire. Un assez grand nombre d'écoles rurales furent ouvertes, ainsi que deux écoles normales; mais aucune école régionale d'apprentissage n'était encore créée en 1900.

La dernière réglementation de l'enseignement officiel est l'arrêté du 25 mars 1901 qui consacre l'organisation déjà existante des établissements officiels et concède des avantages aux mis-

sions qui se sont ralliées aux programmes établis par le gouvernement général. Il institue à Tananarive, sous la présidence du secrétaire général, un conseil supérieur dont sont membres : le chef de service de l'enseignement, un chef de province, l'inspecteur des écoles, les directeurs des écoles supérieures de la capitale, un représentant des missions catholiques et protestantes françaises, un représentant des écoles laïques non officielles et deux membres de la chambre consultative. C'est dans ce conseil que sont discutés l'organisation et les programmes d'enseignement de façon à donner une direction unique.

L'arrêté du 25 mars 1901 divise les écoles officielles en trois catégories : les écoles normales, les écoles régionales d'apprentissage et les écoles primaires rurales.

Les écoles normales ont un cours destiné à former les instituteurs et une section commerciale et administrative qui prépare des employés de commerce et des fonctionnaires : une école primaire annexe d'application permet aux élèves-maîtres de se former à la pratique de l'enseignement.

Les écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole sont dirigées par un instituteur européen auquel sont adjoints deux contremaîtres, l'un pour la partie industrielle et l'autre pour la partie agricole. Les élèves sont choisis parmi les plus méritants des écoles primaires officielles, ils sont exemptés du service militaire et les plus nécessiteux peuvent recevoir une minime allocation annuelle. Par application d'un arrêté du 23 février 1900, les jeunes gens qui sollicitent leur admission dans un cours normal d'instituteurs doivent souscrire un engagement décennal : les élèves qui satisfont aux examens de sortie obtiennent un diplôme de fin d'études, qui leur permet de concourir pour l'entrée à l'école professionnelle de Tananarive. Un cours de couture pour femmes est annexé aux écoles normales.

Les écoles primaires officielles sont ouvertes toutes les fois que besoin est ; autant que possible, elles ont un jardin et un atelier. Le programme comprend le malgache et le français, la lecture et l'écriture, le calcul et le système métrique, l'histoire de France dans ses rapports avec Madagascar ; la géographie de la France et de Madagascar ; des leçons de choses s'appliquant surtout à l'agriculture ; le dessin dans ses rapports avec les métiers manuels ; les travaux d'aiguille pour les filles.

Les instituteurs primaires officiels sont choisis parmi les

élèves des cours normaux qui ont obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement ; ils sont nommés par le gouverneur général, exemptés du service militaire et reçoivent un traitement mensuel qui varie de 30 à 60 francs suivant la classe. Ils sont logés et ont la jouissance de terrains de culture.

Les écoles primaires rurales officielles sont au nombre de plus de 250 : dix seulement sont dirigées par des instituteurs français, les autres le sont par des instituteurs indigènes.

Deux inspecteurs européens, l'un à Tananarive assisté de deux inspecteurs indigènes, l'autre seul à Fianarantsoa, parcourent l'Imérina et le Betsiléo pour s'assurer de la bonne marche des écoles et de la fidèle application des programmes.

L'enseignement primaire officiel forme en ce moment quatre circonscriptions qui ne sont pas le résultat d'une répartition réfléchie, mais de simples groupements autour de quatre centres d'études principaux. Ce sont : les écoles normales de Tananarive (Le Myre de Vilers), de Fianarantsoa (François de Mahy), de Mahanoro (côte Est) et d'Analalava (côte Ouest).

Écoles normales. — L'école Le Myre de Vilers a été créée le 2 janvier 1897 pour former des instituteurs et des fonctionnaires indigènes (interprètes et gouverneurs), et familiariser les fonctionnaires et les juges malgaches avec nos lois et nos règlements administratifs.

A son origine, elle comprenait trois sections : dans la première, on instruisait les élèves ne connaissant pas le français ; les deux autres sections se recrutaient tant parmi les élèves de la section préparatoire que parmi ceux des écoles primaires des diverses confessions connaissant le français. Dans le programme de l'école, l'étude de notre langue tenait la plus grande place ; quatre professeurs métropolitains en étaient chargés. Des cours de géographie, d'histoire, d'arithmétique, de géométrie, de dessin à vue, de dessin d'ornement, d'architecture et de pédagogie étaient faits dans la section chargée de préparer les instituteurs par des professeurs européens. Des cours de droit français (administratif, civil et commercial) et de droit malgache étaient professés par des magistrats européens assistés d'interprètes dans la section des candidats aux fonctions administratives ou indigènes. La durée des cours était de deux ans : le régime de l'école était l'externat. A chaque section correspondait un diplôme spécial de fin d'études.

Cette organisation a été modifiée en 1899; l'école Le Myre de Vilers est devenue une école supérieure, dont le but est de compléter l'enseignement des élèves venus des écoles primaires officielles ou libres. Elle ne contient plus que deux divisions : la division normale qui forme le personnel enseignant, la division administrative où se préparent les jeunes gens destinés à l'administration, au commerce, etc., et qui est plutôt une école de droit. Chaque division a 150 élèves.

L'école a le système mixte, externat et internat, mais l'internat ne ressemble en rien à celui de nos pays : les élèves internes sont des boursiers de la colonie qui viennent de provinces ou cercles éloignés terminer leurs études à Tananarive et y acquérir les connaissances techniques nécessaires pour être de bons instituteurs et de bons fonctionnaires. Les Hovas, en effet, ont une répulsion légitime à quitter l'Imérina. Le climat côtier, et même celui de la région moyenne, leur est très contraire : les premiers qui y ont été envoyés n'ont pu résister à la fièvre et le recrutement des fonctionnaires est devenu très difficile parmi eux. Au point de vue politique, ils éprouvaient aussi de grandes difficultés dans les pays sakalave, Bara, Tanala, Betsimisaraka, etc., où la population les tenait en suspicion. Pour éviter ces inconvénients, le gouverneur général a accordé un certain nombre de bourses à des jeunes gens des provinces ou cercles excentriques. Une maison est mise à la disposition de l'ensemble de ces boursiers qui ne l'habitent cependant pas tous; chacun d'eux reçoit, à son entrée à l'école, une paillasse et une marmite, puis chaque jour 0 fr. 50 pour sa nourriture. Parfois les familles ou les budgets des villes ou des cercles dont ils viennent ajoutent une certaine somme à cette subvention : à la fin de leurs études, les élèves sont nommés fonctionnaires dans leur pays d'origine. Il faut reconnaître que, dans la pratique, le recrutement des étudiants de la section administrative tend de plus en plus à se faire dans les familles aisées de Tananarive. Si l'on n'y prend garde, il en résultera un véritable danger, car presque tous les fonctionnaires seront bientôt des Hovas, et l'hégémonie de cette race, que l'on a eu tant de peine à détruire se reformera naturellement. C'est pour parer à cette difficulté que le général Gallieni a décidé la création d'écoles normales à Fianarantsoa, à Mahanoro sur la côte Est et à Analalava sur la côte Ouest. Ces écoles, instituées sur les mêmes bases que la première section

de l'école Le Myre de Vilers, doivent fournir les instituteurs officiels et les petits fonctionnaires de leurs régions.

École normale de filles de Tananarive. — Cette école compte plus de 70 élèves, mais son niveau est très peu supérieur à celui des écoles primaires des diverses missions qui fournissent déjà un assez grand nombre d'élèves capables d'enseigner aux petites Malgaches. On ne voit pas bien du reste la nécessité d'un corps enseignant recruté parmi les femmes indigènes. Les écoles primaires rurales, dirigées par des instituteurs, reçoivent aussi bien les petites filles que les petits garçons; la plupart du temps la femme de l'instituteur apprend la couture aux petites filles, et cela est très suffisant. Quant à vouloir envoyer des institutrices seules tenir des écoles rurales de filles, ce serait une trop grande innovation; la morale est encore trop peu sûre à Madagascar pour que l'on puisse songer à confier l'éducation de fillettes à des femmes indigènes. Il suffirait, pour le personnel féminin, d'avoir une école primaire sérieuse dans laquelle on apprendrait réellement le français aux élèves, de manière à leur permettre de suivre ensuite avec fruit le cours des élèves sages-femmes à l'école de médecine de Tananarive.

Au-dessus de ce premier degré d'enseignement, des établissements d'instruction secondaire ont été créés; ce sont l'école de médecine, l'école de droit, l'école professionnelle et l'école d'agriculture.

École de médecine. — L'école de médecine a été instituée à Tananarive par un arrêté du 11 décembre 1896 et a pour but la formation d'un corps de médecins et de sages-femmes indigènes; les élèves se recrutent parmi les Malgaches, âgés de seize ans au moins et de vingt-cinq ans au plus, qui justifient par un examen de la connaissance de la langue française et d'une instruction générale suffisante. A la fin de chaque année, ils subissent un examen devant un jury désigné par le gouverneur général et ne passent au cours supérieur qu'après avoir justifié les connaissances acquises pendant l'année courante. Tout élève qui, aux examens de fin d'année, a deux échecs successifs est exclu de l'école. La durée des cours est de cinq ans.

Un diplôme de docteur en médecine, au titre de Madagascar, est délivré après le cinquième examen; les nouveaux docteurs sont alors employés au service de la vaccination, dans les lépro-

series et les hôpitaux indigènes ou comme médecins auxiliaires sur les chantiers des travaux publics; enfin un certain nombre s'établissent comme médecins particuliers.

La longue durée des cours, la qualité des professeurs de l'école (cinq docteurs en médecine et un pharmacien européens) sont autant de garanties de bonnes études pour les médecins indigènes, qui se forment au point de vue clinique en remplissant tour à tour les fonctions d'internes à l'hôpital local.

Au moment de l'ouverture des cours, des certificats d'équivalence ont été délivrés aux candidats qui justifiaient de connaissances de médecine antérieurement acquises en suivant les leçons des médecins norvégiens et anglais. Plusieurs de ces derniers ont terminé leurs études et rendent de grands services.

M. Doumer, frappé de l'utilité de cette institution, vient de prescrire l'ouverture d'une école analogue en Indo-Chine.

École de droit. — La deuxième division de l'école Le Myre de Vilers, dite section administrative, comprend des cours de droit professés par des magistrats et des administrateurs. Les Malgaches, qui sont très processifs et adorent le fonctionnarisme, ont une grande admiration pour cette école. Les professeurs cherchent seulement à les familiariser avec nos mœurs et à les persuader de remplacer ce qu'il y a de trop barbare dans les lois malgaches par des dispositions plus humaines, tirées de notre législation.

A partir de 1902, un diplôme spécial sera délivré aux élèves qui auront subi avec succès un examen de fin d'études : le nombre d'élèves est très réduit et le recrutement a lieu par concours; au mois de juin 1901, sur 53 candidats, 15 seulement ont été admis.

École professionnelle de Tananarive. — L'école professionnelle a été créée le 17 décembre 1896 dans le but de former des ouvriers indigènes des différents corps de métiers; 200 élèves reçoivent l'enseignement de contremaîtres français dans des ateliers de menuiserie, d'ébénisterie, de forge, d'ajustage, de fonderie, de tissage en coton et soie, de teinture, de tannage et de peausserie, de poterie et d'horlogerie. La durée des cours est de deux ans : les élèves qui passent avec succès l'examen de première année sont rétribués pendant la seconde. A leur sortie, ils forment d'excellents ouvriers ou chefs de chantier pour les exploitations de nos compatriotes.

L'école est non seulement un établissement d'enseignement, mais aussi un laboratoire d'expériences industrielles. Les contremaîtres ont pour tâche, tout en formant leurs élèves, de rechercher les meilleurs moyens d'utiliser les produits du pays : les résultats obtenus ont été mis en lumière par les objets exposés par l'école à l'Exposition universelle de 1900 et qui lui ont valu des médailles dans diverses sections.

Les expériences faites dans ses laboratoires sur les écorces à tannerie, l'utilisation des terres pour la poterie et le tissage de la soie d'araignée ont donné des résultats presque définitifs. A ce point de vue, l'école professionnelle rend de grands services à la colonisation en préparant les voies aux industriels qui voudraient venir s'établir dans l'île.

École d'agriculture. — L'école d'agriculture sera installée dans une ferme-école adjointe au jardin d'essai de Nahanisana et formera des chefs de culture indigènes; on ne peut prévoir les résultats qu'elle donnera.

*
* *

On peut se rendre compte par ce rapide exposé de l'importance très grande prise par l'enseignement dans notre nouvelle colonie; le gouverneur général a été du reste secondé dans cette voie par les missions, qui ont non seulement augmenté le nombre de leurs écoles, mais encore adopté les programmes officiels.

Organisation actuelle de l'enseignement privé. — Aucune école privée ne peut être ouverte sans l'autorisation du gouverneur général, et si l'instituteur qui doit en avoir la direction ne possède le certificat d'aptitude à l'enseignement.

En ce qui concerne les avantages accordés à celles de ces écoles dont l'enseignement est dirigé dans la voie pratique, l'arrêté du 25 mars 1901 les classe en plusieurs catégories.

La première comprend les écoles installées avec atelier et jardins d'essai, dont la force correspond aux écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole; la deuxième comprend les écoles possédant un jardin d'essai et où le programme des écoles primaires peut être intégralement enseigné; la troisième comprend les écoles, dans lesquelles, à l'exception de l'agriculture, toutes les matières du programme des écoles primaires officielles sont enseignées. Les avantages concédés à ces écoles

peuvent leur être retirés s'il n'y est pas obtenu de résultats satisfaisants. Les écoles privées dirigées par des maîtres brevetés sont placées sous la surveillance des autorités scolaires et administratives et soumises à l'inspection des agents de la colonie. Les établissements privés ne sont pas forcément classés dans l'une ou l'autre des trois catégories ; ils ne le sont que sur la demande des directions de missions. L'enseignement reste donc libre dans l'île, mais de tels avantages sont accordés aux missions qui placent leurs établissements sous le contrôle des pouvoirs publics, que toutes ont été obligées de le faire.

Avantages concédés aux instituteurs et aux élèves. — Les instituteurs privés brevetés, comme les instituteurs officiels, sont exemptés du service militaire : ils peuvent recevoir des brevets d'honneur.

Les élèves des écoles normales et régionales, de l'école professionnelle, de l'école d'agriculture et des écoles privées de la première catégorie sont exemptés du service militaire, et des allocations annuelles — dont le taux varie entre 5 et 25 francs suivant les provinces et les catégories d'écoles — peuvent être attribuées aux élèves de plus de seize ans les plus méritants et les plus nécessiteux des écoles officielles (normales et régionales) et aux élèves des écoles privées des première et deuxième catégories.

Avantages spéciaux accordés aux missions françaises. — Outre les avantages communs concédés aux maîtres et aux élèves des écoles publiques ou privées, ceux qui suivent sont accordés aux missions françaises sans distinction de confession.

La colonie prend à sa charge une partie, au moins égale à 150 francs, du traitement des instituteurs brevetés en exercice dans les écoles des première et deuxième catégories si ces écoles ont obtenu des résultats satisfaisants; elle prend aussi à sa charge la moitié du traitement des contremaîtres ouvriers.

Des subventions peuvent être accordées pour les résultats obtenus dans l'organisation matérielle des écoles, au point de vue industriel et agricole; en outre, pour chaque élève qui obtient le diplome de fin d'études d'apprentissage industriel et agricole avec une mention particulière, les missions reçoivent une subvention de 200 francs. Elles en reçoivent une de 100 francs par élève admis après concours à l'école professionnelle ou à l'école d'agriculture. Des subventions peuvent encore être allouées aux écoles de filles

suivant les résultats obtenus au point de vue professionnel. Les écoles libres concèdent des diplômes de fin d'études analogues à ceux des écoles régionales officielles. Enfin l'arrêté du 25 mars 1901 régularise une institution qui s'est très rapidement acclimatée à Madagascar : celle des examens. Déjà, depuis 1896, afin de créer de l'émulation entre les divers établissements d'instruction, des concours de français avaient été ouverts à Tananarive entre les élèves de toutes les écoles, puis un certificat d'aptitude à l'enseignement créé ; le nouvel arrêté détermine les conditions d'examen pour ce certificat. Les candidats ont à subir :

1° Des épreuves écrites éliminatoires ;

2° Des épreuves d'enseignement pratique éliminatoires ;

3° Des épreuves orales.

Les épreuves écrites comprennent : une dictée d'un texte français, une composition française, une composition malgache, un thème, une version.

Les épreuves d'enseignement pratique comprennent : une classe faite en français, l'exécution d'un travail simple (bois ou fer) à l'atelier du cours normal ou de l'école régionale, l'exécution d'un croquis coté, des interrogations sur l'agriculture.

Les épreuves orales comprennent : la lecture d'une page de texte français, la lecture d'une page de texte malgache, une conversation en français, des interrogations sur les matières enseignées dans les écoles primaires.

L'examen a lieu au siège des écoles normales ; il est public ; les candidats doivent être âgés de seize ans au moins. Le jury est formé de professeurs européens officiels et libres.

La première application de ce nouveau texte a eu lieu en juillet 1901. Les écoles, tant officielles que privées, ont rivalisé d'efforts pour présenter des candidats sérieux et y ont réussi en ce qui concerne l'enseignement du français. On ne peut en dire autant au point de vue industriel et agricole. L'impulsion pratique donnée à l'enseignement par le dernier arrêté ne tardera cependant pas à produire des fruits, car les ouvriers des diverses professions, dont l'utilité ne se faisait pas sentir avant notre arrivée dans l'île, sont aujourd'hui très recherchés ; les services des travaux publics et du génie militaire, les entrepreneurs, les industriels et les colons se les disputent à prix d'or.

Telle est la situation actuelle de l'enseignement à Madagascar. Si l'on ne tient pas compte des classes faites dans les postes

militaires et qui ne sauraient être assimilées à des cours réguliers, l'ensemble des établissements d'instruction de notre nouvelle colonie reçoit environ deux cent mille élèves. Les écoles ne sont encore établies que dans trois régions de l'île : la zone côtière, les hauts plateaux et la bande de pays traversée par les routes de Tamatave et de Majunga à Tananarive. Le résultat déjà atteint est donc fort beau. Il est dû, en grande partie, à ce que nous avons trouvé dans la grande île un terrain préparé par les efforts des missionnaires de tous ordres. Ces derniers sont encore appelés à jouer, dans l'œuvre d'éducation, un rôle considérable tant par le nombre de leurs écoles que par les ressources dont ils disposent : ils ont accepté résolument les directives du gouvernement général et emploient déjà plus de six cents maîtres indigènes brevetés; il n'y a donc qu'à se louer de leur collaboration dans l'œuvre de civilisation de l'île et à la conserver comme une aide précieuse pour les pouvoirs publics.

Je ne veux pas terminer sans dire un mot de la littérature scolaire malgache : les ouvrages envoyés jusqu'à présent de France ne correspondent pas bien aux besoins des enfants de la grande île : on devra s'efforcer de trouver, et si cela est nécessaire, de rédiger des livres qui soient adéquats à l'intelligence des écoliers malgaches; mais ce que nous demandons avant tout, c'est que tous ces livres soient en français. Pour les raisons que nous donnions au commencement de cet article, notre langue peut se substituer très rapidement à l'idiome local, qui n'est qu'un patois sans grammaire ni littérature : si les gouverneurs généraux qui succéderont au général Gallieni le veulent avec autant d'énergie que lui, avant cinquante ans la langue française sera la seule usitée à Madagascar.

J. Xior.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République en Russie.* — Comme il en avait été décidé il y a six mois à Compiègne, M. Loubet va rendre en Russie, à l'empereur Nicolas II, la visite que le tsar a faite à la France en septembre dernier. Le 6 mars, en effet, l'*Agence Havas* a communiqué à la presse la note officielle suivante :

Le président de la République a reçu ce soir S. E. M. le prince Ourous-sof, ambassadeur de Russie, qui lui a remis une lettre par laquelle S. M. l'empereur Nicolas invite M. Loubet à venir faire prochainement un séjour en Russie.

L'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg sera chargé de transmettre à S. M. l'Empereur l'acceptation du président de la République.

La date du voyage sera ultérieurement fixée.

Depuis, on a appris que le départ du président de la République aurait lieu du 15 au 18 mai. La durée du séjour de M. Loubet à Saint-Pétersbourg sera de quatre jours.

Bien que prévue depuis longtemps, l'assurance officielle de cette nouvelle manifestation de l'entente franco-russe a été accueillie par tous avec une très légitime satisfaction patriotique.

Le traité anglo-japonais à la Chambre; déclarations de M. Delcassé. — M. Denis Guibert ayant déposé le 7 mars à la Chambre une demande d'interpellation sur « le traité anglo-japonais conclu et divulgué récemment », le ministre des Affaires étrangères a fait les déclarations suivantes :

Messieurs, avant M. Denis Guibert, M. Chastenet avait manifesté l'intention de m'interroger sur le récent traité anglo-japonais. Après les observations que je lui ai présentées, notre honorable collègue a bien voulu ne pas donner suite à son projet.

M. Denis Guibert demande à interpeller; c'est son droit, et la Chambre sait que je suis toujours à sa disposition. Pourtant, quand j'aurai fait remarquer que le traité anglo-japonais — qui nous a été communiqué avant sa publication — ne saurait modifier en aucune façon la politique française en Extrême-Orient, qui reste aujourd'hui ce qu'elle était hier, c'est-à-dire sincèrement pacifique et amicale à l'égard de la Chine dont l'intégrité et

l'indépendance, objet déclaré du traité anglo-japonais, ont été dès longtemps posées par nous en principe comme particulièrement favorables au développement des intérêts de tout ordre que nous y possédons; et quand j'aurai ajouté que nous avons les moyens et que nous aurions la volonté, avec votre assentiment, de sauvegarder ces intérêts le jour où, par impossible, ils seraient méconnus, j'aurai dit tout ce que je puis dire sur ce sujet à la Chambre avec utilité et sans inconvénient.

Cette observation présentée, je n'en demeure pas moins aux ordres de la Chambre pour discuter cette interpellation le jour qu'il lui plaira de fixer. (*Très bien! très bien!*)

La Chambre, considérant sans doute les explications de M. Delcassé comme suffisantes en l'état actuel des choses, a renvoyé l'interpellation de M. Denis Guibert à la suite des autres, c'est-à-dire *sine die*.

Les obsèques de M. Ballay. — Les obsèques de M. le Dr Ballay, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, ont été célébrées à Chartres, le 4 mars, par les soins du gouvernement au milieu d'une assistance considérable. Un train spécial avait amené de Paris les représentants du président de la République et des membres du gouvernement, le ministre des Colonies et les hauts fonctionnaires de son ministère, les présidents du Sénat et de la Chambre, et de nombreux invités.

Après le service religieux, les discours ont été prononcés par MM. Decrais, ministre des Colonies; Etienne, député, président du groupe diplomatique et colonial de la Chambre; Jouanneau, vice-président du Conseil général, représentant du département; Carpot, président du Conseil général du Sénégal; Fessard, maire de Chartres, et Gaboriaud, délégué de la Guinée au Conseil supérieur des colonies.

Voici le passage du discours de M. Decrais, où le ministre a rappelé dans quelles conditions héroïques le Dr Ballay a accepté le poste où il devait trouver la mort :

Il était à Paris et songeait à repartir pour la Guinée, mais pour quelques mois seulement, me disait-il. Il envisageait, en effet, l'éventualité de sa retraite prochaine, parce qu'il se sentait malade et épuisé de fatigue. Telles étaient ses dispositions, quand, tout à coup, la fièvre jaune vint à éclater au Sénégal.

Le fléau faisait des ravages terribles et se propageait avec une rapidité meurtrière. Vaincu, lui aussi, par la maladie, le gouverneur général se voyait contraint de rentrer en France. Un poste d'honneur et de combat se trouvait ainsi vacant, qui ne pouvait pas l'être dans de semblables conjonctures. L'homme qui devait l'occuper était tout désigné : c'était Ballay.

Il ne l'avait jamais recherché quand il semblait n'offrir que des avantages. A l'heure où il n'offrait qu'un suprême danger, il fit valoir ses droits,

non à recevoir une investiture définitive, mais à en exercer le redoutable intérim. J'accueillis sa demande.

Mais, comme je savais qu'en l'envoyant à Saint-Louis, lui, brisé déjà par le mal qui devait l'emporter quelques mois plus tard, je l'envoyais à une mort presque certaine, je crus devoir lui assigner Conakry comme résidence. Voici la lettre qu'il m'écrivit aussitôt :

« Paris, le 6 août 1900.

« *Le gouverneur de la Guinée française à M. le ministre des Colonies.*

« Monsieur le ministre,

« Vous avez bien voulu me faire savoir que la santé de M. Chaudié exigeait son retour en France et que vous m'aviez choisi pour remplir par intérim les fonctions de gouverneur général de l'Afrique occidentale.

« Vous avez ajouté qu'en raison de l'épidémie de fièvre jaune qui règne actuellement au Sénégal, je devrais aller résider à Conakry. Il y a quelques semaines, je m'étais déjà mis à votre disposition en cas de retour de M. Chaudié. Je suis donc prêt à partir par le premier courrier qui quittera la France.

« Mais je crois nécessaire de vous faire respectueusement observer que, dans les circonstances présentes, le devoir du gouverneur général (surtout quand il est en même temps médecin) est d'être au Sénégal et non à Conakry. Ce devoir, je revendique comme un droit et un honneur de l'accomplir. Et ce serait pour moi une grande honte d'aller me mettre à l'abri, abandonnant les autres au milieu du danger.

« Je comprends les raisons de bienveillance à mon égard qui vous ont guidé et je vous en suis profondément reconnaissant. Mais je vous prie de revenir sur votre décision et de m'autoriser à résider dans le lieu où ma présence me semblera le plus utile. »

Pouvais-je insister? Je le mandai dans mon cabinet, et je n'oublierai jamais l'entrevue que nous eûmes ensemble. Les larmes coulaient sur ce noble et mâle visage :

« Ah ! me dit-il, je savais bien que vous ne maintiendriez pas vos instructions. Si vous les aviez maintenues, je vous aurais donné ma démission; et comme je suis médecin, j'aurais été là-bas soigner mes semblables. »

Je l'embrassai et il partit le soir même.

Il partit sans bruit, simplement, modestement. C'est ainsi qu'il faisait toutes choses, même les plus grandes, même les plus héroïques. A ceux de ses amis qui, prévenus à temps, avaient pu l'accompagner à la gare, il dit adieu avec un visage aussi souriant que s'il se fût agi pour lui de regagner les rives de sa chère et paisible Guinée.

Et maintenant, Messieurs, qu'ajouterai-je ? Pour louer dignement une telle vie, pour en montrer toute la noblesse, toute la beauté morale, il suffit de la faire connaître dans un récit simple et fidèle. Aux jeunes hommes qui se destinent à servir l'Etat aux colonies, je la propose comme le plus parfait modèle qu'ils puissent avoir sous les yeux. Ils auront, à leur tour, bien mérité de leur pays et de l'humanité, si, dans leur émouvante carrière, ils s'inspirent toujours des exemples laissés par celui qui fut le grand gouverneur Ballay.

Allemagne. — *Déclarations de M. de Bülow au Reichstag.* — Au cours de la discussion du budget, au Reichstag, plusieurs députés ayant posé la double question du maintien du corps d'occupation en Chine et des conséquences du traité anglo-japonais, le chancelier de l'Empire a fait les importantes déclarations suivantes concernant la politique de l'Allemagne en Extrême-Orient :

Ni en Chine, ni en Corée, a déclaré M. de Bülow, nous ne visons d'acquisition territoriale quelconque. En Extrême-Orient, notre intérêt unique consiste à assurer autant que possible le développement de notre commerce. En revanche, nous n'avons aucun intérêt à nous laisser entraîner dans les rivalités et compétitions pour la suprématie politique dans les territoires au nord et à l'est du golfe du Pé-tchi-li.

Nos intérêts en Extrême-Orient, outre la protection des missionnaires allemands, sont exclusivement de nature économique. Le traité anglo-japonais ne porte en aucune façon ombrage aux intérêts allemands et il ne modifie en rien l'accord anglo-allemand du 16 octobre 1900, qui reste toujours en vigueur sans un mot de changé, c'est-à-dire assurant à la navigation et au commerce allemands le libre accès du territoire du Yang-tsé-Kiang et notre égalité économique, tant dans la vallée de cette province que sur les côtes de l'empire chinois en vertu du principe de la porte ouverte. La supposition du *Times* [1] que l'Allemagne chercherait au Chan-toung des monopoles et droits exclusifs aux dépens d'autres puissances, n'est qu'un canard auquel je m'empresse de tordre le cou (*Hilarité*); l'Allemagne ne demande rien de plus au Chan-toung que la porte ouverte, le même libre accès qu'elle annonçait aux autres puissances en cette province et dans les autres parties de l'empire chinois. Nous ne voulons en Chine rien de plus que les autres : nous ne demandons pas en Chine une saucisse plus grande que les autres, mais la même portion.

M. de Bülow, parlant ensuite du traité anglo-japonais, a démenti les assertions de la presse étrangère d'après lesquelles l'Allemagne aurait participé aux négociations préliminaires de la convention.

Je n'ai aucune connaissance, a-t-il dit, d'une collaboration quelconque de l'Allemagne aux négociations entre l'Angleterre et le Japon.

Nous avons reçu l'annonce de la conclusion de ce traité aussitôt après sa signature. C'est la preuve de la confiance que vaut à l'Allemagne sa politique désintéressée en Chine. Nous avons reçu l'acte de naissance de ce traité, mais nous déclinons absolument sa paternité. C'est la première fois qu'un peuple asiatique, bien doué du reste, entre en union intime, et avec des droits égaux, avec une nation européenne.

Ce fait signifie, à ne pas s'y méprendre, que la politique mondiale est la caractéristique de notre époque, cette politique mondiale que l'œil de

[1] Le 28 février, en effet, le *Times* avait publié une dépêche de son correspondant de Pékin *dénonçant* le monopole minier de l'Allemagne au Chan-toung. La dépêche déclarait que les Allemands demandaient et allaient obtenir le privilège exclusif de l'exploitation des mines dans les cinq zones les plus riches du Chan-toung et cette nouvelle avait profondément ému le monde politique anglais.

voyant de Bismarck avait prévue, à laquelle il avait préparé les voies. Pour cette politique aussi, nous reposons sur ses épaules. L'Allemagne ne veut pas jouer sa fortune partout, mais protéger les intérêts de son commerce et de son industrie dans les limites du possible et du raisonnable.

Si, sous le nom de politique mondiale, vous compreniez, Messieurs, que nous ayons l'intention de parader de tous côtés, de toucher à tout, de nous perdre dans le bleu comme Phaéton, je vous dirais : D'une telle politique, je suis l'adversaire le plus résolu. Mais si vous l'entendez en ce sens que l'Allemagne a des intérêts à défendre ailleurs que tout près de son poêle et dans le rayon de son clocher, et que ces intérêts, au delà des mers, sont devenus et deviennent toujours plus importants, alors je vous déclarerai : Oui, c'est notre devoir de les protéger.

Abordant enfin la question du corps d'occupation que l'Allemagne maintient en Chine, M. de Bülow a dit :

Quant à la brigade allemande d'occupation en Chine, nous ne la maintiendrons pas un jour de plus que la politique ne l'exigera; nous n'avons aucune mauvaise intention politique ni contre la dissolution du gouvernement provisoire à Tien-tsin, ni contre le retour de Tien-tsin aux autorités chinoises. Nous espérons obtenir du gouvernement chinois des garanties sérieuses pour la continuation, par les autorités chinoises, des travaux de régularisation du cours du Peï-ho Nous avons trouvé le moment opportun pour réduire au sixième notre corps d'expédition en Chine.

Mais nous devons rester en Chine aussi forts qu'il faut pour maintenir ce que l'accord de toutes les puissances a obtenu, et assez forts pour qu'il ne vienne à personne l'idée de nous éconduire.

Je dois faire remarquer que toutes les puissances ont en Chine ou dans le voisinage un point d'appui sérieux : les Anglais aux Indes et à Hong-kong, la France au Tonkin, les Russes dans les provinces limitrophes, les Japonais dans leur pays même, tandis que nous, nous n'avons point de position de cette importance.

En tenant garnison à Changhaï, nous avons suivi l'exemple de l'Angleterre et nous cherchons à maintenir l'ordre et la tranquillité dans la vallée du Yang-tsé et à appuyer, dans cette région, les vice-rois qui sont animés de bons sentiments.

Notre attitude est sans aucune intention hostile vis-à-vis d'une puissance quelconque, et l'Angleterre, du reste, s'est, il y a quelque temps, déclarée satisfaite à ce sujet. C'est une bonne chose que notre garnison reste encore quelque temps à Changhaï pour y augmenter et y assurer la tranquillité.

Angleterre. *L'alliance anglo-japonaise.* — La plupart des revues mensuelles de Londres publient des articles sur le traité d'alliance anglo-japonaise. Voici, résumé, celui de la *National Review* :

Le traité est favorable à la paix. Il n'est pas dirigé contre la Russie. L'alliance entre la Russie et la France n'a pas rendu ces deux puissances

intraitables et menaçantes, et il n'y a pas non plus de raisons pour supposer que le traité anglo-japonais puisse exercer une influence pernicieuse sur la politique des cabinets de Londres et de Tokyo. Le Japon n'a cherché et n'a trouvé dans l'alliance avec l'Angleterre que ce que la France a cherché en s'alliant avec la Russie, une garantie pour son développement pacifique.

Il n'est pas facile, il est vrai, de concilier les intérêts de la Russie et du Japon dans le nord de la Chine et en Corée. Mais, dès que la Russie reconnaîtra le fait accompli en Corée, les alliés reconnaîtront le fait accompli en Mandchourie. Le nouveau traité rend en réalité un grand service à la Russie, en écartant l'idée d'un partage de la Chine, idée à laquelle le gouvernement russe est hostile.

D'un autre côté, le traité prouve que l'Angleterre a définitivement renoncé à compter sur l'Allemagne. Si la Russie est assez sage pour l'imiter à ce point de vue, l'honnête courtier de Berlin n'aura plus rien à faire. L'Angleterre est disposée à traiter les intérêts russes partout d'une façon impartiale et amicale; elle ne cherchera même pas à empêcher la Russie de s'établir à Constantinople.

La *Fortnightly Review* est moins optimiste. Voici le début d'un de ses articles :

Fidèle à ses traditions les plus médiocres, le *Foreign Office* s'est rué de l'apathie au spasme. Il a tenté de compenser sa torpeur par de la frénésie. Il n'y a plus maintenant à y revenir. En un coup de plume, nous avons passé de la *splendid isolation* à la *splendid complication.*

Et voici la conclusion :

Une diplomatie qui ne laisse à la Russie d'autre espoir qu'une alliance allemande, dont la détournent ses instincts et ses intérêts, est une diplomatie qui peut finir par sauver le royaume insulaire du Japon, mais risquer le nôtre.

II. — ASIE.

Chine. — *La révolte du Kouang-si.* — Une rébellion assez grave vient d'éclater dans le Kouang-si. Plus d'un millier d'anciens soldats du maréchal Sou, licenciés après le départ de celui-ci, se seraient joints aux insurgés et, d'après les dépêches anglaises, le mouvement se serait propagé rapidement, menaçant les deux ports de Koueilin et Nan-ning. D'autre part, la légation de France a reçu un télégramme annonçant qu'un officier français a été tué par les rebelles, près de la frontière du Tonkin.

Le vice-roi de Canton a envoyé aussitôt des troupes pour réduire la rébellion et a fait installer une garnison d'un millier d'hommes dans les deux ports. D'autre part, le gouvernement chinois a fait savoir à notre ministre, M. Beau, qu'il a ordonné télégraphique-

ment au maréchal Sou de retourner immédiatement au Kouang-si et d'y reprendre le commandement des troupes.

On espère que, grâce à ces mesures énergiques, l'ordre sera bientôt rétabli.

Asie Russe. — *La mission Paul Labbé.* — Notre ami Paul Labbé, qui nous adressait dernièrement de la Transbaïkalie un intéressant article que l'on n'a pas oublié sur la steppe kirghize[1], a poussé une pointe jusqu'au Japon où il vient de faire un séjour de deux mois. Il nous adresse de Tokyo, à la date du 31 janvier, les nouvelles suivantes :

Je vais retourner en Sibérie en traversant la Mandchourie, car j'ai l'intention de compléter mes études de 1901 par un long séjour dans le Sud de la Transbaïkalie et dans la Mongolie septentrionale. Il y a là un Dieu, près duquel je pourrai vivre sans doute : vous voyez que j'ai des relations qui sortent de l'ordinaire! Ce Dieu est une des incarnations reconnues actuellement par les Mongols.

Au Japon, je n'aurai fait qu'un court séjour; j'ai pu cependant y négocier d'importants échanges entre les Musées de Paris et de Tokyo. Le temps a été jusqu'ici charmant, mais les tremblements de terre sont par trop fréquents. Le mois de janvier a été très favorisé à ce point de vue : je ne puis m'habituer à ces craquements, à ces secousses perpétuelles. On vient de publier le relevé des secousses enregistrées par les appareils, l'an dernier : il y en a eu 136, rien que pour le mois d'octobre.

Depuis ma dernière lettre, j'ai, dans des conditions tout à fait désagréables, descendu l'Amour : échouages, abordages, accidents de toute espèce, rien ne m'a manqué. J'ai visité les campements des populations Goldes, et surtout j'ai étudié, dans les villages et sur les bords de l'Oussouri, les différents genres de colonisation des Grands et Petits Russiens, des Cosaques, des Chinois et des Coréens. Puis j'ai visité, en Corée, les ports de Gousane et de Fousane. J'ai recueilli nombre de très curieux documents. Dès que je le pourrai, je vous enverrai quelque étude là-dessus.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'emprunt algérien.* — On a distribué, le 4 mars, à la Chambre le projet de loi tendant à autoriser l'Algérie à contracter un emprunt de 100 millions. Dans le projet, M. Waldeck-Rousseau s'exprime ainsi :

31 millions seront destinés aux travaux publics, dont 7 millions à l'hydraulique agricole, 12 millions aux travaux maritimes et 12 millions aux voies de communication d'intérêt général, avec l'indication, en ce qui con-

[1] Paul Labbé : La colonisation en Sibérie, la Steppe kirghize (*Quest. Diplom. et Colon.*, 1er déc. 1901, t. XII, pp. 656 et sq.).

cerne les deux premières affectations, que les fonds seront employés de préférence en subventions aux associations syndicales, chambres de commerce ou municipalités qui auront pris à leur charge une part des frais d'établissement, et tout ou partie des dépenses ultérieures d'entretien;

12 millions 900.000 francs à l'amélioration des anciens centres de colonisation, à la création des centres dont les éléments sont déjà prêts et à l'extension de la canalisation dans de nouvelles régions;

6 millions 100.000 francs à la construction de maisons forestières, à l'établissement de chemins, au reboisement et à la mise en valeur des forêts.

Quant à la seconde portion de 50 millions, elle est destinée à assurer l'exécution d'une autre série d'entreprises, en particulier l'extension des chemins de fer de la colonie, et, après autorisation par décret, elle sera réalisée ultérieurement lorsque la situation budgétaire le permettra.

Dans l'Extrême-Sud. — Les renseignements parvenus récemment de l'Extrême-Sud donnent les indications les plus satisfaisantes sur les résultats que permettent d'espérer les sondages artésiens dans la région du Tidikelt et d'In-Salah.

C'est ainsi que, dans le forage exécuté à Foggaret-ez-Zoua, la nappe artésienne a été rencontrée à la profondeur de $47^{m}40$, dans un lit de sable blanc et gravier. Le débit est de 380 litres à la minute et l'eau est de très bonne qualité.

Ce succès a amené l'autorité à décider le forage d'un puits artésien à In-Salah, où l'eau de la nappe superficielle est de mauvaise qualité.

Transvaal. — *La guerre.* — Depuis quelques jours le bruit courait à Londres que les Boers découragés se disposaient, sinon à capituler, du moins à négocier. M. Brodrick s'était même fait l'écho de ces rumeurs, en déclarant à la Chambre des Communes que l'on pouvait prévoir la fin des hostilités dans un assez bref délai. Les faits viennent de donner un cruel démenti à cet optimisme officiel. Voici, en effet, les dernières dépêches de Kitchener communiquées par le gouvernement anglais.

La première est datée de Prétoria, 8 mars, 10 heures du matin :

J'ai le vif regret de vous envoyer de mauvaises nouvelles au sujet de Methuen.

Il allait avec 900 hommes montés, commandés par le major Paris, et 300 fantassins, quatre canons et un pompom, de Wryburg à Liechtenburg. Il devait rejoindre Grenfell, qui avait avec lui 1.300 hommes montés, à Rooiranjesfontein, le 8 mars.

Hier matin, il était attaqué par les forces de Delarey entre Tweebosch et Palmietkuill. Les Boers chargèrent sur trois côtés.

560 hommes montés, étant venus en ligne à Maribogo et Kraaipan, furent poursuivis par les Boers sur une distance de quatre milles du lieu de

l'action. Ces hommes annoncent que Methuen, Paris, les canons, les bagages, etc., furent capturés par les Boers.

Lord Methuen, quand il fut vu pour la dernière fois, était prisonnier.

Je n'ai aucun détail sur nos pertes pour le moment. Je vous renseignerai, et vous suggère de différer la publication jusqu'à ce que je vous aie envoyé des détails et des nouvelles définitives. J'ai déjà pris des mesures pour envoyer des troupes à ce district.

Je crois que ce soudain renouveau d'activité de la part de Delarey a pour but d'attirer les troupes qui pressent De Wet.

KITCHENER.

La deuxième est datée du 9 mars :

Le major Paris, qui avait d'abord été fait prisonnier, est arrivé avec le reste des hommes à Kraaipan.

D'après son rapport, la colonne s'avançait en deux détachements. Une partie des soldats, avec des chariots conduits par des bœufs, quittèrent Tweebosch à trois heures du matin; une autre partie, avec des chariots conduits par des mules, une heure plus tard.

Immédiatement après l'aube, les Boers attaquèrent. Avant que des renforts aient pu rejoindre nos troupes, les hommes chargés de protéger les derrières de la colonne se débandèrent, tandis qu'un nombre important de Boers galopaient sur les deux flancs.

Les Boers furent d'abord repoussés, mais les mules, prises de panique, avaient commencé à s'enfuir, et tous les wagons qu'elles traînaient formaient une terrible mêlée avec les hommes montés. Elles devancèrent les chariots conduits par les bœufs. Tous les efforts tentés pour les retenir furent impuissants.

Le major Paris, avec une quarantaine d'hommes qu'il avait ralliés, occupa une position à un mille en avant des chariots à bœufs qui firent halte. On se défendit vaillamment, mais inutilement.

L'ennemi se précipita sur les chariots, et lord Methuen fut blessé à la cuisse. Le major Paris, entouré par l'ennemi, se rendit à dix heures du matin.

Lord Methuen est encore dans le camp boer.

Les Anglais ont en outre 3 officiers et 38 hommes tués, 5 officiers et 72 hommes blessés. 1 officier et 200 hommes manquent.

KITCHENER.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Belgique. — *Le commerce de la France et de l'Allemagne en Belgique pendant les dix dernières années*[1]. — Les dernières statistiques publiées par le ministre des finances de Belgique établissent que la France, tout en continuant à tenir le premier rang dans les importations du royaume, est menacée d'être distancée à cet égard par l'Allemagne. Le tableau suivant est, à ce point de vue, singulièrement instructif :

Importations en Belgique de la France et de l'Allemagne.

[En francs.]

Années.	France.	Différence sur l'année qui précède.	Allemagne.	Différence sur l'année qui précède.	Résultat pour la France de la comparaison entre les deux pays.
1891...	326.775.000		179.567.000		+ 147.208.000
1892...	299.544.000	— 27.231.000	167.823.000	— 11.744.000	+ 131.721.000
1893...	278.423.000	— 21.121.000	180.179.000	+ 12.356.000	+ 98.244.000
1894...	282.009.000	+ 3.586.000	184.687.000	+ 4.508.000	+ 97.322.000
1895...	299.856.000	+ 17.847.000	199.195.000	+ 14.508.000	+ 100.661.000
1896...	310.611.000	+ 11.245.000	215.395.000	+ 16.200.000	+ 95.216.000
1897...	296.583.000	— 14.028.000	233.972.000	+ 18.577.000	+ 62.611.000
1898...	311.322.000	+ 14.739.000	245.318.000	+ 11 346.000	+ 66.004.000
1899...	389.719.000	+ 78.397.000	285.429.000	+ 40.111.000	+ 104.390.000
1900...	375.346.000	— 14.373 000	323.890.000	+ 38.461.000	+ 51.456.000
Augmentation totale depuis 1891.....		48.571.000		144.323.000	

Il ressort du tableau qui précède que, depuis 1893, l'Allemagne n'a cessé de diminuer la distance qui la sépare de la France. Ses progrès sont surtout sensibles pendant la dernière période quinquennale qui accuse une majoration moyenne de 25 millions par an.

En ce qui nous concerne, nos importations ont sans doute augmenté; mais, au lieu de suivre une marche méthodique, elles ont procédé par bonds suivis de reculs, de telle sorte qu'après ces diverses oscillations, elles ne nous ont procuré, au bout de dix ans, qu'un gain de 48 millions, à peine le tiers de celui qui a été réalisé pendant le même laps de temps par nos rivaux.

La portée de cette dernière constatation est peut-être affaiblie par ce fait qu'elle est basée sur une comparaison entre les deux années 1891 et 1900 dont la dernière peut être considérée comme nous ayant

[1] Rapport de M. Carteron, consul général de France à Anvers.

été plutôt défavorable. Mais si l'on prend les moyennes des chiffres des deux périodes quinquennales, 1891-1895 et 1896-1900, et si on les compare entre elles, on arrive aux résultats suivants :

Moyenne annuelle du chiffre des importations pendant les périodes quinquennales 1891-95 et 1896-1900.

(En francs.)

Périodes.	France.	Différence en plus sur le chiffre moyen de la période qui précède.	Allemagne.	Différence en plus sur le chiffre moyen de la période qui précède.	Résultats pour la France de la comparaison de ses moyennes avec celles de l'Allemagne.
1891/1895...	297.321.400		182.290.200		+ 115.031.200
1896/1900...	336.716.200	39.394.800	260.800.800	78.510.600	+ 75.915.400

Ainsi, pendant que le chiffre moyen des importations de l'Allemagne au cours de la période 1896-1900 est supérieur de 78 millions 1/2 à celui de la période 1891-95, la moyenne des importations françaises durant les cinq dernières années n'est en augmentation que de 39.395.000 fr. sur celle des cinq années antérieures. Par suite, l'avance de 115 millions de francs que la France avait sur l'Allemagne (année moyenne) de 1891 à 1895, est tombée, de 1896 à 1900, à 76 millions (année moyenne).

Le développement de l'expansion commerciale de l'Allemagne en Belgique ne s'est pas affirmé seulement du côté des importations : il s'est traduit également par une augmentation de ses achats à ce pays.

En effet, alors qu'en 1891, le principal client de la Belgique était la France, ce rôle est tenu actuellement par l'Allemagne et il apparaît même que cette dernière puissance a pris à cet égard une importance considérable, si l'on consulte le tableau suivant :

Exportation de Belgique en France et en Allemagne depuis 1891.

Année.	France.	Différence sur l'année qui précède.	Allemagne.	Différence sur l'année qui précède.	Résultat pour la France de la comparaison entre les deux pays.
1891...	378.672.000		312.772.000		+ 65.900.000
1892...	310.661.000	— 68.011.000	312.973.000	+ 201.000	— 2.312.000
1893...	310.256.000	— 405.000	300.971.000	— 12.002.000	+ 9.285.000
1894...	285.481.000	— 24.775.000	294.201.000	— 6.770.000	— 8.720.000
1895...	284.220.000	— 1.261.000	310.789.000	+ 16.588.000	— 26.569.000
1896...	287.539.000	+ 3.319.000	327.258.000	+ 16.469.000	— 39.719.000
1897...	297.938.000	+ 10.399.000	363.254.000	+ 35.996.000	— 65.316.000
1898...	331.963.000	+ 34.025.000	451.232.000	+ 87.978.000	— 119.269.000
1899...	345.805.000	+ 13.842.000	485.527.000	+ 34.295.000	— 139.722.000
1900...	426.097.000	+ 80.287.000	426.564.000	— 58.963.000	— 472.000

Ne nous arrêtons pas à l'année 1900 qui, en raison de l'Exposition universelle de Paris, ne peut être considérée comme une année normale et tenons-nous-en aux chiffres des neuf années précédentes. Nous voyons que de 1891 à 1894 inclusivement les exportations de Belgique en France et en Allemagne s'équilibrent à peu près, mais qu'à partir de 1895, jusques et y compris 1899, les majorations sont infiniment plus sensibles pour les produits belges expédiés chez nous que pour ceux dirigés chez nos concurrents. Le fait de l'augmentation des achats allemands ne doit pas nous laisser indifférents.

De tout ce qui précède, il résulte qu'au point de vue des exportations et du transit la Belgique est surtout orientée du côté de l'Allemagne; cela s'explique sans doute par ce fait qu'elle a dans les pays rhénans son principal hinterland; il n'en est pas moins vrai que le courant plus intense de relations commerciales qui en est la conséquence doit être signalé.

En ce qui touche les importations, la France tient toujours la tête; mais la distance qui la sépare de l'Allemagne tend chaque année à diminuer. C'est là où réside le véritable danger pour nous et contre lequel il est de toute nécessité de réagir.

II. — ASIE.

Straits Settlements. — *Situation en* 1900[1]. — La prospérité de la colonie qui est intimement liée à celle des États malais, se développe d'une façon satisfaisante.

Les recettes de la compagnie ont été, l'année dernière, de 5.386.927 dollars, et les dépenses de 6.037.084 dollars. Ce dernier chiffre est dû à la construction des chemins de fer de Singapore-Kranji et du *pier* de Penang.

Le commerce total de l'année a atteint le chiffre énorme de 576.750.000 dollars, qui se répartit presque également en importations et en exportations. Le tonnage des navires allemands s'est beaucoup développé dans les derniers temps.

La population était, à la fin de l'année, de 617.595 âmes. Le nombre des émigrants chinois a été, l'année dernière, de 200.947; celui des émigrants de l'Inde méridionale a été de 41.707. Ces chiffres sont les plus forts qui aient été constatés depuis la création de la colonie; néanmoins, la main-d'œuvre ne suffit pas encore à satisfaire la demande.

---

[1] *Bulletin de la Société d'Études Coloniales de Bruxelles.*

III. — AMÉRIQUE.

La production fruitière aux États-Unis. — Le développement de la production fruitière aux États-Unis est réellement surprenant. La Californie, le grand jardin de l'Amérique, a expédié en un an 103 millions de livres de raisin, pour 26 millions de dollars. En 1900, on a estimé à 48 millions de boisseaux la production des pommes, contre 37 millions 1/2 en 1899 et 69 millions en 1896. La pomme occupe le premier rang en importance : c'est ainsi qu'en 1900, on en a évalué la production à 200 millions de dollars. Les oranges, les citrons et la vigne contribuent pour une part importante dans un total de 1.000.000.000 de dollars, auquel se chiffre le commerce des fruits.

On a calculé que bientôt les orangers californiens satisferont à la consommation mondiale. En 1899, 12.000 charges d'oranges et de citrons ont été expédiées par mer; en 1900, la récolte a oscillé entre 15.000 et 18.000 charges. La Floride en 1900 comptait sur une récolte de 1 million de boîtes. L'Arizona est entré dans la même voie en mettant à bord chaque semaine 100 charges d'oranges. Or, avant 1873, l'oranger n'était pas cultivé aux États-Unis dans un but commercial.

Le Delaware a fourni en une saison jusqu'à 4 millions de paniers de pêches. Les récoltes du Connecticut et du Maryland ont été sensiblement de la même importance. Quant au Michigan, il les dépasse tous deux. Un particulier y a retiré 80.000 dollars de ses jardins.

La vigne a son centre de culture, personne ne l'ignore, dans l'État de Californie. C'est là qu'on trouve le plus grand vignoble du monde. Celui-ci couvre une aire de 6 milles carrés et chaque acre nourrit 680 ceps.

Le vin et le brandy s'y produisent en quantités si énormes que le gouvernement a jugé nécessaire d'y construire un entrepôt d'une étendue de 2 acres : les fûts sont rassemblés et taxés au jugé.

Les États-Unis produisent et consomment pour 80 millions de dollars de fraises par saison. M. Dreiser, un auteur américain qui a fait l'étude de cette curieuse industrie du fruit, dit que celle-ci n'est qu'à ses débuts et que, plus tard, elle se développera dans des proportions inouïes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — Sont dés. pour servir :

1° Au Tonkin :

MM. les *capitaines* Vincent, de l'état-major partic. ; Apparuti, du 4e rég. ; Fleury, du 5e rég. ; Damel, du 6e rég. ; Cassier, du 7e rég. ; Gagnepain, du 22e rég. ;

MM. les *lieutenants* Muselli, Serre et Madaule, du 2e rég. ;

MM. les *sous-lieutenants* Petitperrin, du 7e rég. ; Sougnac, du 21e rég. ; Martin, du 22e rég. ;

2° En Cochinchine :

MM. les *chefs de bataillon* Lamarche, du 7e rég. ; Venet, du 8e rég. ;

M. le *capitaine* Giroud, du 5e rég. ;

M. le *lieutenant* Patoux, du 22e rég., pour remplir les fonct. de lieutenant-trésor. au rég. de tiraill. annamites.

Madagascar. — Sont dés. pour servir à Madagascar :

MM. les *capitaines* Savy, du 4e rég. ; Bruner, du 5e rég. ;

M. le *sous-lieutenant* Rémy, du 22e rég.

Réunion. — Est dés. pour servir au bat. de la Réunion :

M. le *capitaine* Ancher, du 8e rég.

Afrique Occidentale. — — Est dés. pour servir à l'état-maj. partic. de l'Afrique Occid. :

M. le *lieutenant* Bouchy, du 2e rég.

Sénégal. — Sont dés. pour servir au 2e tiraill. sén. :

M. le *capitaine* Pelletier, du 2e rég. ;

M. le *lieutenant* Masse, du 4e rég.

Nouvelle-Calédonie. — Sont dés. pour servir au bat. de la Nouvelle-Calédonie :

MM. les *capitaines* Reboul, du 3e rég. ; Famin, du 6e rég.

Martinique. — Est dés. pour remplir les fonct. de capitaine-major au bat. de la Martinique :

M. le *capitaine* Delbosc, du 7e rég.

CORPS DE SANTÉ

Sahara. — M. le *médecin-major de* 1re *cl.* Caujole est dés. pour servir à la comp. de tiraill. sahar.

Indo-Chine. — M. le *médecin-major de* 1re *cl.* Le Ray est dés. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Thibault est dés. pour servir à Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commis principal de* 2e *cl.* Gueit est dés. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieutenant de vaisseau* Gaillard est nommé au command. de la défense mobile de Saïgon.

Turquie. — Est dés. pour embarquer :

Sur la *Couronne*, dans la div. nav. de Constantinople : M. le *lieutenant de vaisseau* Petit.

Atlantique. — Sont dés. pour embarquer :

Sur le *Tage* : M. l'*enseigne de vaisseau* Thiébaut ;

Sur le *D'Estrées* : M. le *mécan. princ. de* 1re *cl.* Tanguy.

PERSONNEL DES AGENTS TECHNIQUES

Indo-Chine. — M. l'*adjoint princ. de* 1re *cl.* Dégusseau est placé h. c. et dés. pour occuper les fonctions de directeur des ateliers maritimes d'Haïphong.

MINISTÈRE DES COLONIES

Madagascar. — Sont nommés admin. adjoint de 3e cl. des col. :
MM. Lapalud, Royet et de Juzancourt, adjoints de 1re cl. des aff. civ.
Sont nommés :
Juge-président du trib. de prem. inst. de Majunga : M. Rouvin;
Juge de paix à compét. étendue à Mananjary : M. Veyrat;
Juge-prés. du trib. de prem. inst. de Diégo-Suarez : M. Lelong;
Lieuten. de juge au trib. de prem. inst. de Tamatave : M. Colonna;
Juge suppléant au trib. de prem. inst. de Tamatave : M. Lucas;
Juge suppléant au trib. de prem. inst. de Tananarive : M. Motais;
Conseiller auditeur à la Cour d'appel de Madagascar : M. Magnan;
Juge de paix à compét. étendue à Fianarantsoa : M. Fabre;
Procureur de la Rép. du trib. de prem. inst. de Diégo-Suarez : M. Didelot;
Procureur de la Rép. du trib. de prem. inst, de Majunga : M. Jouin:
Greffier du trib. de prem. inst. de Diégo-Suarez : M. Moncaup;
Greffier du trib. de prem. inst. de Tamatave : M. Fortier;
Greffier du trib. de prem. inst. de Tananarive : M. de Guiran;
Greffier de la just. de paix à compét. étendue de Fianarantsoa : M. Scatelli;
Greffier de la just. de paix à compét. étendue de Mananjary : M. Paoli.

Indo-Chine. — Est nommé :
Greffier de la just. de paix à compét. étendue de Tay-Ninh : M. Sers.

Inde. — Est nommé :
Juge-prés. du trib. de prem. inst. de Karikal : M. Sazie.

Dahomey, — M. Marchal, secrét. gén. de 1re cl. des col., est nommé secrét. gén. du Dahomey;
M. Chevrier, adjoint de 1re cl. des aff. ind. du Dahomey, est promu au grade d'admin. adjoint de 3e cl. des col.
Est nommé :
Greffier du trib. de prem. inst. de Porto-Novo : M. Arnal.

Réunion. — Sont nommés :
Juge d'instr. au trib. de prem. inst. de Saint-Denis : M.Thonon;
Juge d'instr. au trib. de prem. inst. de Saint-Pierre : M. Martin;
Substitut du procur. de la Rép. du trib. de prem. inst. de Saint-Pierre : M. Lemerle;
Greffier du trib. de prem. inst. de Saint-Pierre : M. Bazi;
Greffier de la just. de paix de Saint-Joseph : M. Chêne;
Greffier de la just. de paix de Saint-Leu : M. Prémont.

Sénégal. — Sont nommés admin. adjoints de 3e cl. des col. :
MM. Germenot, adjoint de 1re cl. des aff. ind. du Sénégal; Marchand et Maubert, adjoints de 1re cl. des aff. ind. du Haut-Sénégal et Moyen-Niger.

Côte d'Ivoire. — Est nommé admin. adjoint de 3e cl. des col. :
M. Lahaye, adjoint de 1re cl. des aff. ind. de la Côte d'Ivoire.
Est nommé :
Greffier du trib. de prem. inst. de Bingerville : M. de Lalun.

Côte des Somalis. — Est nommé admin. adjoint de 3e cl. des col. :
M. de Carlan, agent princ. des aff. ind. à la Côte des Somalis.
Est nommé :
Juge-prés. du trib. d'appel de Djibouti : M. Villeroy.

Guinée. — Est nommé :
Greffier de trib. de prem. inst. de Conakry : M. Rousset.

Martinique. — Sont nommés :
Juge au trib. de prem. inst. de Saint-Pierre : M. André;
Juge au trib. de prem. inst. de Fort-de-France : M. Delacroix;
Greffier de la just. de paix du Marin : M. Gontrand;
Greffier de la just. de paix du Saint-Esprit : M. Asto;
Greffier de la just. de paix du Diamant : M. Ursulet.

Guyane. — Sont nommés :
Juge-prés. du trib. de prem. inst. du Maroni : M. Dorwling-Carter;
Lieutenant de juge au trib. de prem. inst. de Cayenne : M. Soret;
Juge suppléant au trib. de prem. inst. de Cayenne : M. Lasocki.

Nouvelle-Calédonie. — Est nommé :
Lieuten. de juge au trib. de prem. inst. de Nouméa : M. Revol.
Tahiti. — Sont nommés :
Lieuten. de juge au trib. de prem. inst. de Papeete : M. Horville;
Juge-président du trib. de prem. inst. de Papeete : M. Guillier;
Greffier du trib. de prem. inst. de Papeete : M. Thuret.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :
MM. Maximiliano Marin, consul de l'Équateur au Havre; Mac Millan, cons. de S. M. Britannique, à Nice; Speannan, vice-cons. d'Angleterre à Chantilly et à Creil; Armand Postel, agent cons. d'Italie à Cherbourg; Duclos, agent cons. d'Autriche-Hongrie, à Lorient.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Allemagne et le marché du monde, par le Dr Wolf, traduit par J. Franconie. — Paris, Giard et Brière, in-18 de 142 p.

Notre collaborateur M. Franconie nous présente, en même temps qu'une remarquable introduction sur le tarif douanier allemand, une traduction du livre bien connu du Dr Wolf. Celui-ci examine successivement les questions suivantes : Quelle est exactement la situation économique de l'Allemagne à l'heure actuelle ? L'exportation industrielle allemande a-t-elle des chances de se développer encore, ou tout au moins de se maintenir au point où elle est arrivée ? N'a-t-elle pas à craindre la concurrence des pays neufs, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Nord ? De plus, l'Allemagne n'est-elle pas exposée à être affamée, en cas de guerre, si les pays qui lui fournissent aujourd'hui des céréales tentaient de lui couper les vivres ? Enfin ne pourrait-on pas trouver dans une sorte de fédération des Etats d'Europe, plus spécialement de l'Europe centrale, un moyen efficace pour protéger l'industrie des vieux pays ? A chacun de ces problèmes, l'auteur s'est efforcé de donner une solution. Il s'est enfin attaché à déterminer quelles pouvaient être les perspectives de l'agriculture au XXe siècle, en ce qui concerne la production des blés.

Les Colonies françaises, petite encyclopédie coloniale publiée sous la direction de M. Maxime Petit. — Tome Ier, 768 pages, 247 gravures, 24 cartes. — Paris, librairie Larousse.

La librairie Larousse vient de publier le premier volume d'un ouvrage intitulé *Les Colonies françaises*, petite encyclopédie coloniale. M. Maxime Petit, chargé de la rédaction de ce travail, s'est entouré d'un groupe d'universitaires, de savants, de coloniaux pratiquants, parmi lesquels nous sommes heureux de retrouver plusieurs des collaborateurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. Chacun a reçu mission de traiter les questions qu'il connaissait le mieux. L'œuvre était difficile de réunir, sous l'unité d'un plan rigoureusement méthodique, un aussi grand nombre d'articles détachés. Le mérite n'en est que plus grand d'y avoir réussi.

Aucun livre, à l'heure actuelle, n'est fourni sur nos colonies d'une information plus riche et plus sûre ; le sous-titre indique dans quel dessein de documentation universelle l'ouvrage a été conduit. Après une introduction copieuse sur la formation du domaine colonial français, les principes de notre organisation coloniale, le tome Ier traite de notre domaine africain du Nord et de l'Ouest : Algérie, Tunisie, Afrique occidentale, sphère d'influence française du Sahara. Sur chaque colonie, les chapitres

se succèdent dans l'ordre suivant : le pays et les populations, l'histoire de l'établissement français, l'administration, enfin la mise en valeur et la géographie politique.

Peut-être signalerait-on, entre les diverses parties, quelques disproportions et parfois aussi quelques redites ; ainsi nous trouvons un peu court, si substantiel qu'en soit le texte, le chapitre réservé à l'Algérie. Mais l'ensemble est solide ; de nombreuses gravures, très heureusement choisies, des cartes claires et bien à jour contribuent à faire de ce livre un excellent manuel colonial. Ajoutons que l'exécution typographique est particulièrement soignée, sous une élégante couverture en deux couleurs. Nous prédisons à cet ouvrage très opportun un grand et légitime succès. — H. L.

Les Premiers Voyages français à la Chine. — La Compagnie de la Chine (1698-1719), par CL. MADROLLE. — 1 volume gr. in-8°. Challamel, 1901.

Il manquait une histoire des premières relations des Français avec le Céleste Empire ; nous l'avons avec le volume de M. Madrolle. L'auteur fait l'historique des principales compagnies royales qui monopolisèrent le commerce de la France avec l'Extrême-Orient à la fin du règne de Louis XIV, et met en parallèle l'activité française et l'action portugaise, hollandaise et anglaise en Asie, au commencement du XVIIIe siècle.

Après une introduction très développée, M. Madrolle transcrit quatre documents français, inédits, de l'époque de la Compagnie de la Chine, qui démontrent que les Français furent encore ici parmi les premiers explorateurs de l'intérieur de l'Empire chinois. C'est Le Poulletet qui va reconnaître le bassin du fleuve Bleu, c'est Villette et d'Andigné qui séjournent à Pé-king, et si de Bénac ne réussit pas dans ses projets d'exploration vers Amoy, et de fondation d'un comptoir à Fai-fou, en Annam, il est du moins le premier à concevoir des établissements français dans ces régions, et il réunit dans cette intention les documents nécessaires sur la géographie et sur le commerce.

Nous ne manquerons pas aussi de signaler quatre reproductions de cartes anciennes qui ont une grande valeur pour nous, car elles affirment que seuls les Français relevèrent, sous Kang-hi, la côte chinoise depuis Canton jusqu'à Hai-nan.

Ce livre très documenté est précieux à plus d'un titre pour tous ceux qui suivent avec intérêt l'action française moderne dans le Céleste Empire.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Considérations sur la nécessité d'un programme de politique coloniale française, par JOSEPH POPOWSKI. Une broch. in-8° de 32 pages. Paris, 1902, Le Soudier.

L'Australie nouvelle et son avenir, par LOUIS VOSSION. Un vol. in-8° de 196 pages. Paris, 1902, librairie Guillaumin.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales Coloniales (1er *mars*). AUGUSTE CHARLET : Les grands travaux en Tunisie. — HENRI-L. LOGEARD : Djibouti.

Armée et Marine (2 *mars*). Numéro spécial consacré à l'Allemagne. — (9 *mars*). CAPITAINE BRIDI : Autour du service réduit.

Bulletin de la chambre de commerce de Paris (22 *fév.*). Établissement de voies nouvelles sur les lignes de chemins de fer de l'Est.

Bulletin de l'Office des renseignements généraux d'Algérie (1er *mars*). Le commerce de l'Algérie avec la Belgique.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (1er *trimestre* 1901). X... Pénétration commerciale au Maroc, par M. Allan. — V. DEMONTÈS : La région marocaine du Sous.

Economiste industriel et colonial (3 *mars*). J. Gleize : Une colonie à citer le Dahomey).

Moniteur industriel (22 *fév.*). Le contrôle commercial des chemins de fer français. — (1er *mars*). La législation monétaire belge.

Moniteur maritime (2 *mars*). P. Q. : Les flottes marchandes et les grandes compagnies.

Quinzaine (1er *mars*). Henri Welschinger : Un supplément aux pensées et souvenirs du prince de Bismarck.

Quinzaine coloniale (25 *fév.*). J. Chailley-Bert : Les chemins de fer tunisiens.

Réforme économique (2 *mars*). Jules Domergue : Les conseils du travail et le Sénat. — Ch. Georgeot : La législation industrielle en Russie.

Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *mars*). Scheikh Abdul Hagk : Le dernier mot de l'Islam à l'Europe.

Revue Bleue (1er *mars*). Charles de Neubourg : Les officiers de vaisseau : Réponse à quelques critiques.

Revue du cercle militaire (1er *mars*). Capitaine Painvin : Une opinion bulgare sur le corps d'officiers russes.

Revue coloniale (*juillet-août* 1901). Rapports sur le 3e territoire militaire de l'Afrique Occidentale française. — (*sept.-oct.* 1901). Rousset : Rapport sur une reconnaissance faite à travers la brousse entre Port-Sibut et Bangui.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (21 *fév.*). Henri Lorin : Le régime colonial des colonies françaises.

Revue des Deux Mondes (1er *mars*). Etienne Grosclaude : Le nouveau pacte colonial.

Revue française (*mars*). Georges Demanche : Le chemin de fer français d'Ethiopie. — J. Servigny : L'alliance anglo-japonaise.

Revue scientifique (1er *mars*). Lahache : Hydrologie du Sahara.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Le Mouvement géographique (9 *mars*). A.-J. W. : Les chemins de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains. — Les échanges commerciaux de la Belgique.

Revues allemandes.

Marine Rundschau (*mars*). — La question des corsaires et le droit de guerre maritime. — L'enseignement de la navigation dans la marine impériale. — Réorganisation du ministère de la marine en France. — Statistiques anglaises et allemandes des accidents maritimes en 1899-1900.

Export (6 *mars*). Le budget d'Etat brésilien. — Kurt Toeppen : La fin de Witu. — La situation économique aux Etats-Unis.

Revues anglaises.

The Scottish Geographical Magazine (*mars*). Rev. J. Bryant : La formation de l'Australie. — The Right Hon. James Bryce, M. P. : L'importance de la géographie dans l'éducation.

The Fortnightly Review (*mars*). Zeta : L'alliance anglo-japonaise et ses conséquences. — Diplomaticus : La politique étrangère de la Grande-Bretagne. — An old whig of the school of Gratan : L'Irlande en 1902.

Revues italiennes.

Società Geografica italiana (*mars*). L'expédition de N. J. Cusnetoff et N.-J. Andrusoff au Daghestan. — Une expédition en Syrie. — La population française en Tunisie.

L'Italia coloniale (*mars*). La Direction : Les relations financières de l'Italie avec l'étranger. — Amiral C. Candiani : L'Erythrée d'aujourd'hui et de demain.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CORÉE ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

La Corée est une « aire de lutte restreinte » et réservée à l'action de deux puissances. Ainsi posé, le fait justifierait la déduction tirée par les ministres anglais du récent traité anglo-japonais, à savoir que « cet acte restreindra l'aire de la lutte ».

Ce n'est qu'une apparence. La lutte ne sera pas plus restreinte là qu'en Chine. Si dans cet empire six puissances exercent simultanément leurs compétitions, l'influence en Corée n'est pas restreinte aux intérêts de deux nations. Il en est bien ainsi au point de vue militaire et politique, mais non au point de vue économique où les intérêts français, allemands, américains et anglais entrent en ligne de compte.

En quoi donc la Corée, « terra ignota » jusqu'à la guerre sino-japonaise, nous intéresse-t-elle? Nous y avons fait en 1885 une expédition malheureuse, dont M. H. Cordier vient de retracer les phases. Nous n'avons aucune raison de recommencer.

Mais un principe politique, que nous avons dès le début signalé, domine notre action en Extrême-Orient. Il s'est posé de lui-même par la force des choses et des événements : c'est que nous devons, dans cette action mondiale, marcher la main dans la main avec la Russie et fortifier notre base d'opérations au Sud par un mutuel appui avec sa base d'opérations au Nord.

Est-ce à dire que nous allons joindre nos forces aux siennes? Nullement. L'union de vues est la même ; mais les intérêts se développant pour nous au Sud, pour elle au Nord, nous agis-

sons d'après un plan d'ensemble identique, mais non par un ensemble identique de moyens.

La Russie est forcée, au Nord, de faire prévaloir et de maintenir ses positions par un grand déploiement de forces terrestres et navales. Nous n'avons pas, en temps normal, à y participer.

Mais l'identité de moyens consiste dans la création et le développement d'intérêts économiques. Ces moyens sont pacifiques. Ils s'appliquent déjà au Siam, à la Chine et en Corée. De là l'importance nouvelle que présente pour nous ce dernier pays.

L'alliance franco-russe nous oblige, depuis le traité anglo-japonais, à nous en occuper au point de vue politique ; mais notre action économique s'y était fait sentir avant la date du traité et par suite appelait notre attention.

C'est un bien curieux pays que la Corée. Il se nomme le pays du « Calme matinal » et il a toujours été troublé par des intrigues de palais, des révolutions et des meurtres. Étroitement fermé aux étrangers, même aux Chinois qui le traitaient en vassal, il doit à la guerre sino-japonaise son indépendance, sa transformation et son entrée en relations avec les États occidentaux. Il fonde en mai 1901 une légation permanente à Paris, à Londres et à Berlin. Il s'abstient d'en créer une à Saint-Pétersbourg et le mandarin naguère désigné pour Washington se déroba à l'emploi.

En créant les trois légations précitées, il veut d'une part affirmer son autonomie, d'autre part se montrer réfractaire à une tutelle russe ou japonaise.

Le Japon fait avec lui un traité en 1894. Les Russes déclarent, dans une convention avec la Chine en 1898, qu'ils respecteront l'intégrité de la Corée. Déjà la Russie avait pris les mêmes engagements en 1885; mais ils sont périmés, la convention ne devant avoir qu'une durée de dix ans, ce que Li-Hong-Tchang avait habilement caché aux Anglais lorsqu'ils renoncèrent à Port-Hamilton.

Ces Coréens, qui mettaient à mort tout étranger pénétrant dans leur pays, naufragés aussi bien que missionnaires, ont pourtant été les éducateurs des Japonais. Les disciples ont bien dépassé leurs maîtres, dans les arts industriels comme dans l'organisation militaire et civile.

Le thé du Japon, comme beaucoup de produits agricoles, y a

été importé au temps de Charlemagne par les Coréens. La céramique y fut introduite par eux et c'est une colonie de potiers coréens qui fabriqua, au Japon, les premières faïences dites de Satsuma et de Raku. Du Ier au IVe siècle de notre ère, ce furent des tisserands coréens qui perfectionnèrent au Japon le tissage de la soie, qui y introduisirent plus tard les fils et tresses à broder.

Nous relevons ces détails peu connus pour montrer que le Coréen, comme le Japonais, sortant de son long sommeil et de son isolement, abandonnant ses préventions et ses prohibitions, peut, comme le Japonais, transformer rapidement son état social et l'état matériel du pays.

L'empereur règne, mais ne gouverne pas. C'est le premier ministre qui est maire du palais, charge non héréditaire, mais depuis longtemps dans la même famille. Elle était exercée récemment encore par Tyo Pyong Sik, qui en possède le titre à vie, sans que cela puisse exclure les changements de personnes.

Or, le gouvernement coréen, devenu libre, s'est proposé d'organiser son armée, ses finances, son service postal, son régime monétaire, ses voies de communication, ses ressources minières. Pour cela il lui fallait deux concours : des Européens compétents et des capitaux européens.

L'amiral Roze fit, en 1865, une démonstration navale qui échoua par notre imprudence. Notre division navale ne servit qu'à nous procurer les premiers relevés hydrographiques de ces dangereux parages. Quelques années après, nous pûmes servir de pilotes aux Russes pour leur tentative qui échoua, comme plus tard celle des États-Unis.

Aujourd'hui la Corée, qui prit, grâce à MM. Collin de Plancy et Alevêque, une part si attrayante et trop peu connue à notre Exposition de 1900, s'adresse à nous pour ces diverses réformes.

Nous avons fait avec la Chine la convention d'avril 1898 qui nous chargeait de la création et de la direction du service des Postes de l'empire, d'après la déclaration officielle de notre ministre des Affaires étrangères. Les Chinois, à l'instigation des autres puissances et surtout de sir Robert Hart, apportèrent à cet acte des restrictions conditionnelles, à savoir : que si la Chine se décidait à créer ce service, une part dans la direction nous serait réservée au prorata de nos intérêts. On sait qu'ils y sont les plus importants, à cause du nombre des missionnaires res-

sortissant à notre protectorat. En ce moment, l'Allemagne, le Japon, la Russie, l'Angleterre ont créé en Chine des établissements postaux considérables et permanents. Sir Robert Hart, de son côté, poursuit l'extension des bureaux chinois et c'est un Français, fonctionnaire des douanes impériales, qui vient d'être nommé secrétaire général de ce service.

La même année, la Corée faisait avec nous une même convention, mais ferme. Un directeur de notre département des Postes et Télégraphes était aussitôt détaché en Corée. Il y organisa le service, ce qui permit à la Corée, le 1er janvier 1900, d'entrer dans l'Union postale et au président de la République de régler par un décret nos relations postales avec la Corée.

Mais les Japonais avaient établi déjà des bureaux de poste dans le pays. Mis en demeure de fermer ces bureaux, remplacés par un service national et général, ils s'y refusent et c'est une cause de dissentiment et de conflit vis-à-vis des Coréens et de nous. Cependant le service coréen comprend, outre le bureau central de Séoul, 34 bureaux complets et 324 bureaux secondaires. Le nombre des correspondances manipulées était en 1896 de 415.000 et en 1900 de 1.300.000.

Pour les douanes, la Corée avait déjà un contrat avec un contrôleur anglais, M. Brown. Pour le conserver en exercice, la flotte anglaise se montra dans les eaux coréennes. Il fut maintenu par une combinaison destinée à satisfaire tous les intéressés. Elle consistait à faire participer les capitaux anglais à un emprunt projeté et à restreindre la garantie, basée sur les revenus douaniers. Pour cet emprunt, c'est à nous qu'on s'adressa, en avril 1901. Il s'agissait de 12.500.000 francs (5 millions de yen). Voici quelles étaient les conditions du contrat : la France doit verser 12.500.000 francs, dont les deux tiers en lingots d'or et un tiers en argent. Le montant sera affecté à la frappe de la monnaie et à la construction de la voie ferrée Séoul-Kaisou. Une banque coréenne, au capital de 500.000 yen prélevés sur l'emprunt, sera établie et comprendra des agents français. La durée de l'emprunt sera de 25 ans et l'intérêt de 5 1/2 ou 6 %. Dès l'année qui suivra la conclusion du contrat commencera le remboursement à raison de 250.000 yen par an.

L'amortissement sera assuré par le revenu des impôts et, si nécessaire, par les recettes des douanes. Les mines de charbon

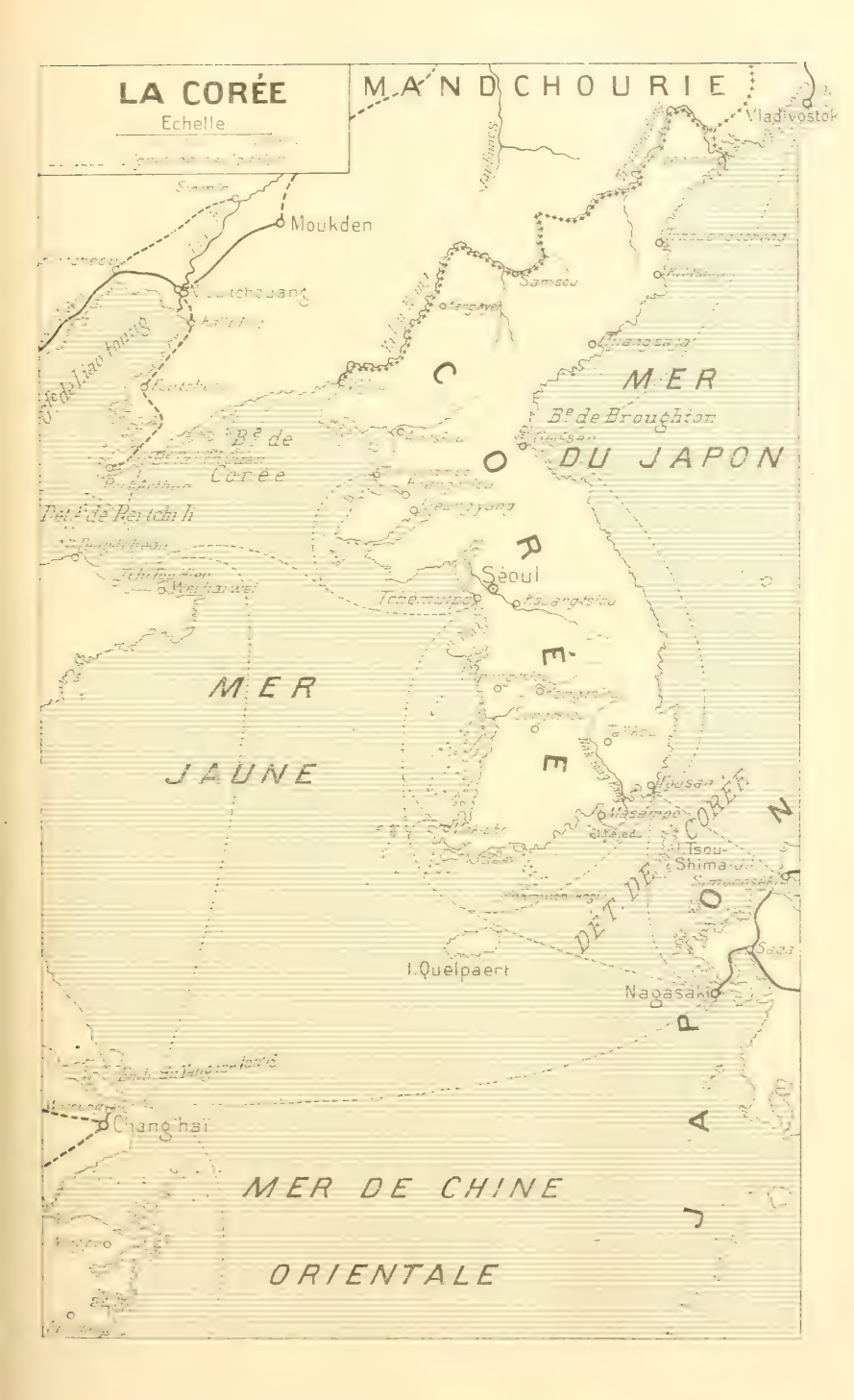
LA CORÉE
Echelle
MANDCHOURIE
Vladivostok
Moukden
Samsou
MER
DU JAPON
Bᵉ de Broughton
Bᵉ de
Corée
Det.ᵗ de Pertchih
Weihaiwei
Séoul
MER
JAUNE
Tsou-
Shima
DET. DE CORÉE
I. Quelpaert
Nagasaki
JAPON
Changhaï
MER DE CHINE
ORIENTALE

de Ping-yang seront exploitées sous le contrôle du gouvernement avec des ingénieurs français; 44 mines sont, en outre, données en garantie. Les Japonais recevront 2.500.000 francs pour renoncer à leur monopole des mines de Ping-yang.

L'emprunt affectant les chemins de fer, les mines, les douanes, on conçoit l'opposition des Japonais et des Anglais.

La ligne ferrée de Séoul-Eni Siyou, qui aura 550 kilomètres et qui est finie jusqu'à Song-do, à 75 kilomètres de Séoul, devait être établie, comme la ligne du Nord-Ouest, par des ingénieurs français avec du matériel français.

La Corée a commandé en France 25 canons à tir rapide. Son armée, qui compte plus d'un million d'hommes sur le papier et effectivement 10.000 hommes, devait être réorganisée.

On devait prélever sur l'emprunt un million de yen pour liquider l'emprunt japonais. Il existe en Corée deux banques nationales, une banque russo-coréenne, une agence à Chemulpo (avant-port de Séoul) et une agence de la *Hong-kong and Shanghaï banking Corporation*. Elles font concurrence aux banques japonaises établies dans le pays.

Une manufacture de draps et de laines devait être créée à Séoul. Le gouvernement avait chargé des ingénieurs français de diriger les travaux et les machines devaient venir de France. Une école pratique d'exploitation minière pour les jeunes Coréens a été constituée par décret impérial. Elle est dirigée par un Français.

Une concession minière vient d'être accordée à un Français. Elle a 30 kilomètres sur 20 et une durée de vingt-cinq ans. La redevance à payer au gouvernement est de 25 % sur les bénéfices nets. Elle s'applique aux minéraux de toute nature. C'est un fait très important.

Nous avons une école franco-coréenne de 100 élèves et les Missions étrangères y ont 262 élèves.

Les Japonais auront bien de la peine à achever la voie ferrée de Séoul à Fousan (460 kilom.). Ils ont demandé le droit d'établir à l'intérieur des colonies agricoles, et sur les côtes des stations de télégraphie sans fil. Ils ont insisté pour la concession du télégraphe de Yen-san à Séoul, sous prétexte que le télégraphe coréen reliant ces deux points est insuffisant pour les besoins du commerce japonais.

M. Pauloff a riposté en obtenant le droit de relier télégraphiquement la Russie à la Corée. Les Japonais ont objecté qu'ils avaient avec la Corée un contrat assurant le monopole de leurs câbles. Néanmoins la Russie aurait relié Usuri à Kaiko, entre Posset (Sibérie) et à travers la Mandchourie et la rivière Tuman-Gang jusqu'en Corée.

Le commerce, qui n'était que de 8.500.000 francs en 1886, a atteint en 1900 la somme de 69 millions de francs. Le Japon tient le premier rang, puis la Chine, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne, la Russie et la France.

Les Russes avaient fait désigner en juin dernier un conseiller aux affaires étrangères. Ils avaient d'abord voulu établir leur station navale à Nampou, à 20 milles de Masampho. Maintenant ils portent leurs vues sur Chin-kai-ouan, baie au sud de la presqu'île à mi-route de Wladivostok à Port-Arthur. Comme ce n'est pas un port à traité, le contrat de bail donnerait aux Russes un droit exclusif.

On comprend dès lors la conclusion du traité anglo-japonais du 30 janvier. A peine était-il publié que nous apprenions, de source anglaise (1er mars), que le gouvernement coréen avait notifié au ministre de France sa renonciation à l'emprunt.

Le Syndicat franco-anglo-belge, dit du Yunnan, n'y fait pas d'objection, pourvu qu'on lui alloue une indemnité de dédit. Ce sera matière à discussion.

Dès le surlendemain de la publication du traité, on demande à la tribune du Parlement anglais : « Quand mettra-t-on l'Allemagne en demeure d'évacuer le Chang-toung ? » Le lendemain, on demande : « Quand mettra-t-on les Russes en demeure de rendre à la Chine la région de Niou-chang ? » Puis on demandera : Quand les Russes évacueront-ils la Corée ? Puis : Quand les Français évacueront-ils Kouang-tchéou-ouan d'une part et Chantaboun (au Siam) d'autre part ? En même temps l'Angleterre enjoint au roi de Siam de renoncer à ses États malais, et l'avise qu'elle va exercer son influence exclusive sur toute la péninsule de Malacca.

On pourrait demander aussi que les Japonais soient mis en demeure de restituer Formose et les Pescadores, et que nous renoncions à nos conventions relatives à l'île de Haïnan. Mais on répondra que ce sont des territoires séparés du continent et n'affectant pas l'intégrité de la Chine continentale. On

voit donc la faute que nous avons commise en restituant les Pescadores aux Chinois, qui les cédèrent aux Japonais.

Le premier ministre Tyo Pyong Sik vient d'être destitué. Les Japonais se croient désormais les seuls maîtres.

De ce trop sommaire exposé les conséquences se déduisent d'elles-mêmes. Le traité anglo-japonais n'a qu'un but. Il pose à la Russie le dilemme suivant : reconnaître le fait accompli en Corée au profit des Japonais, et l'on reconnaîtra le fait accompli en Mandchourie au profit des Russes. Mais ceux-ci n'ont pas de permission à demander, ni de compensation à accorder. Ils y sont, ils y resteront, d'autant plus qu'ils y ont trouvé, comme en Mongolie, des mines d'or d'une grande richesse. La Mandchourie, au dire d'ingénieurs des États-Unis qui y ont été envoyés, sera un « Transvaal russe » dépassant de beaucoup celui du Sud-Afrique.

Nous avons signalé des faits précis relatifs à la Corée, à la Chine, au Siam. Nous avons montré quels étaient les intérêts politiques russes et ceux de la France, dans le domaine économique. « La question de Corée, disait déjà en 1900 P. Gerville-Réache, ne se réglera pas sans de graves conflits. » Le nouveau ministre des Finances coréen dénonce à l'empereur les anciens ministres, y compris Tyo Pyong Sik, comme concussionnaires, afin d'obtenir leur mise à mort. Des troubles sont à craindre; nos entreprises semblent déjà compromises : emprunt, voies ferrées, mines, manufactures, fournitures. On niait ou l'on ignorait l'action économiqne de nos nationaux en Corée. L'action politique de la Russie nous touche de près en qualité d'alliés.

Il était donc de grande importance de nous rendre bien compte de la situation, afin de prendre toutes les mesures de garantie, de sauvegarde ou de défense qu'elle comporte et même qu'elle nous impose.

Ch. Lemire,

Résident de France honoraire.

LA TRANSFORMATION

DES BANQUES COLONIALES[1]

II

LA BANQUE DE L'INDO-CHINE

La Banque de l'Indo-Chine a eu le rare privilège de voir sa prospérité s'accroître d'année en année, depuis la date de sa création en 1875. Fondée par l'initiative privée, elle ne reçut qu'ultérieurement l'estampille officielle, et a toujours gardé l'allure d'une banque de commerce ; elle n'a pas souffert de l'ingérence de la politique, qui a fait tant de mal aux autres banques, mais n'oublions pas non plus qu'elle a eu la bonne fortune de trouver devant elle un champ d'action éminemment propice au développement de ses affaires.

Le siège social fut établi à Paris dès l'origine, mais les opérations véritables se faisaient en Indo-Chine. La première succursale fondée, celle de Saïgon, ne tarda pas à donner de très beaux résultats, les commerçants chinois, qui faisaient un grand trafic de riz, étant très au courant des opérations de banque et n'ayant pas tardé à profiter des avantages que leur procurait le nouvel établissement. La succursale de Pondichéry, créée un peu plus tard, donna aussi de gros bénéfices par suite de l'extension du commerce des arachides. Puis la conquête du Tonkin ouvrit de nouveaux territoires à l'influence et au commerce français en Extrême-Orient, et la Banque de l'Indo-Chine était naturellement désignée pour favoriser le développement des affaires : d'où la création d'une succursale à Hanoï et d'une agence à Haïphong. A vrai dire, ces nouveaux établissements ne donnèrent pas tout d'abord les résultats qu'on en attendait ; les premières années de l'occupation furent troublées par des révoltes et des expéditions militaires qui nuisirent aux transactions commerciales, et c'est seulement depuis une dizaine d'années que celles-ci ont pris une importance croissante. Mais

[1] Voir notre numéro du 1er mars. J. Franqenie : Transformation des Banques coloniales : Banque d'Algérie (*Quest. Diplom. et Col.*, t. XIII, pp. 278 et sq.).

la Cochinchine progressait considérablement et l'on pouvait prévoir que la péninsule indo-chinoise formerait bientôt un vaste marché, où se traiteraient une masse d'affaires toujours croissante. On peut donc dire que, si une habile direction a fait prospérer la Banque de l'Indo-Chine, une suite de circonstances fortuites favorables ont contribué largement à amener ce résultat.

Lorsqu'il s'agit en 1888, sur la demande de la Banque elle-même, de proroger son privilège, qui expirait seulement sept ans plus tard, le gouvernement ne fit pas de difficultés pour accéder à ce désir ; le privilège fut donc renouvelé pour une durée de dix années à compter du 21 janvier 1895, et le cercle d'action de cet établissement fut étendu aux autres colonies ou protectorats français de l'océan Indien ou de l'océan Pacifique, soit même à des ports de la Chine ou du Japon, non soumis à notre souveraineté. Aussitôt après, la Banque fut invitée à installer une succursale à Nouméa, pour remplacer la Banque de la Nouvelle-Calédonie, tombée en déconfiture peu de temps après sa création. — Enfin, dans les dernières années, la nécessité de contre-balancer l'influence des nations européennes en Chine et au Siam détermina le gouvernement à obtenir de la Banque de l'Indo-Chine l'installation de succursales à Hong-kong, à Changhaï, à Bangkok. Telle était la situation, lorsqu'en 1900 la Banque sollicita de nouveau l'extension de son privilège pour une période de quinze années, c'est-à-dire jusqu'au 21 janvier 1920.

La comparaison de ses résultats avec ceux obtenus par les autres banques coloniales était tout à l'avantage de la Banque de l'Indo-Chine. Aussi le gouvernement n'hésita pas à assurer une nouvelle période de stabilité à cet établissement, mais en stipulant certains avantages soit au profit du public (colons et commerçants), soit au profit de l'État.

Tout d'abord l'extension croissante des opérations rendait nécessaire l'augmentation du capital porté successivement de 8 à 12 millions, et enfin à 24 millions. Ce capital, dont le quart seulement est versé, est plutôt un fonds de garantie : c'est en effet avec les dépôts des clients et les ressources provenant de la circulation fiduciaire que la Banque effectue ses opérations de prêt et d'escompte ; mais il est bien certain que les risques augmentent avec la masse des affaires traitées et que le capital

doit suivre la même progression. D'ailleurs le doublement de celui-ci avait été stipulé au moment où l'avenir commercial de la Chine offrait les plus séduisantes promesses. La révolte des Boxeurs n'avait pas encore éclaté, et les nations européennes mettaient en coupe réglée le vieil Empire chinois. Pour prendre de suite position dans cette lutte pacifique, mais ardente, le gouvernement français avait imposé à la Banque de l'Indo-Chine, comme les statuts l'y autorisaient, la création de succursales dans les ports chinois, en plus de celles de Hong-kong et Changhaï. Les événements qui se sont déroulés depuis ont seuls mis un obstacle à ces projets, qui ont été simplement ajournés.

La Banque désirait, comme contre-partie des sacrifices qui lui étaient demandés, obtenir, pour ses succursales situées en pays étrangers, des facilités qui lui étaient refusées en territoire français à cause de son caractère de banque d'émission. Après une enquête auprès des administrations des colonies intéressées, ainsi que des représentants officiels du commerce et de l'agriculture, on apporta quelques modifications aux statuts : la plus importante était la faculté, pour la Banque, de consentir certains prêts et avances dans les conditions particulières ordinairement admises sur les places où fonctionnent ses comptoirs ; de laisser par exemple entre les mains des emprunteurs les marchandises affectées à la garantie des escomptes, ou de remettre aux tirés des traites documentaires, les connaissements correspondant à ces traites. Ce sont là des dérogations sérieuses aux règles de prudence suivies d'ordinaire par les banques d'émission, mais il ne faut pas oublier que, en matière coloniale, l'excès de prudence peut être préjudiciable aux intérêts du commerce.

Les colons agriculteurs se plaignaient, d'autre part, de ne pas trouver auprès de la Banque le concours qui leur est nécessaire ; il est certain en effet que les prêts sur récoltes sont peu importants, par rapport à l'ensemble des opérations.

En conséquence, l'engagement a été pris par l'établissement de se montrer plus large dans l'appréciation des garanties susceptibles de tenir lieu de nantissement et offertes par les agriculteurs : si des syndicats agricoles ou des établissements de crédit agricole venaient à se créer en Indo-Chine ou dans les autres colonies où elle a des établissements, la Banque est disposée à accepter le dépôt de leurs fonds dans ses succur-

sales en leur assurant un intérêt ; — enfin elle se déclare prête à participer à ces créations, sur le désir du gouvernement, en limitant sa subvention au tiers de la réserve statutaire.

Tels sont les avantages stipulés au profit du public.

L'État, de son côté, s'il n'a exigé, comme pour la Banque de France et la Banque de l'Algérie, ni avance permanente, ni redevance annuelle, s'est réservé la faculté d'obtenir le concours de la Banque pour le service de trésorerie, à des conditions qui seraient déterminées d'un commun accord. C'est le seul avantage, encore éventuel, que l'État retire de la nouvelle convention. Mais, dans l'ensemble, l'affermissement du crédit de la Banque de l'Indo-Chine, l'élargissement de ses moyens d'action, l'accroissement des garanties offertes au public valaient mieux que l'octroi de redevances ou d'avantages particuliers pour l'État : le rôle de celui-ci, en matière de banque d'émission, doit se borner à donner au public, par un contrôle sévère sur les opérations, la confiance nécessaire au maintien d'une bonne circulation fiduciaire.

III

LA BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Tandis que nos possessions asiatiques se voyaient pourvues d'un puissant établissement de crédit, le commerce des colonies de l'Afrique Occidentale, dont le développement économique a été si remarquable pendant les dix dernières années, en était réduit, en matière de banque, aux opérations les plus rudimentaires.

La Banque du Sénégal, créée en 1855, au moment où nous n'avions sur la côte qu'une mince bande de territoire, où le commerce était insignifiant, avait pu se contenter tout d'abord d'un capital de 230.000 francs, porté en 1874 à 300.000 francs et en 1888 à 600.000 francs. Mais c'était encore bien insuffisant pour la masse des opérations qui se traitaient dans la seule colonie du Sénégal. Aussi, la plupart des maisons de commerce de la colonie faisaient elles-mêmes la banque et le change avec leurs correspondants de France, sans passer par l'intermédiaire de la Banque ; celle-ci, dont la fonction aurait dû être de régu-

lariser le cours du change, le subissait au contraire, car les opérations importantes se faisaient en dehors d'elle.

Quant aux nouvelles colonies de la côte occidentale, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Soudan et enfin le Congo, elles ne possédaient aucun établissement public pouvant remplir les fonctions de banque. Et pourtant le commerce s'élevait en 1899 aux chiffres suivants, pour les différentes colonies de la côte occidentale :

	Importations	Exportations
	—	—
Sénégal	50.000.000	23.500.000
Guinée française	15.400.000	9.500.000
Côte d'Ivoire	6.400.000	5.900.000
Dahomey	12.400.000	12.700.000

Si, en présence d'un commerce aussi considérable, la nécessité d'une banque ne se faisait pas sentir autant qu'on aurait pu le croire, c'est que le système du troc ou de la traite y était encore très en honneur tout récemment. Les maisons de Marseille ou de Bordeaux qui ont des comptoirs sur la côte occidentale y étaient représentées par des agents, à qui elles envoyaient des tissus et autres objets manufacturés, à échanger avec les indigènes contre les produits naturels du pays (caoutchouc, gommes, etc.). La monnaie métallique intervenait très peu dans les transactions. Mais déjà ces habitudes se modifient : le nombre des maisons de commerce augmente, et chacune tend à devenir indépendante de la métropole; les officiers et fonctionnaires, qui séjournent dans les colonies, éprouvent le besoin soit d'envoyer en France, soit d'en recevoir, des sommes plus ou moins considérables; il a donc fallu trouver un moyen de remise de fonds simple et peu onéreux. Le Trésor fut alors chargé de délivrer des mandats sur la Caisse centrale à Paris aux personnes qui en feraient la demande, moyennant le versement d'une somme équivalente en numéraire et une taxe de change fixée par l'autorité compétente; il joue le rôle de banquier, non seulement pour les mouvements de fonds entre la colonie et la métropole, mais encore dans l'intérieur de la colonie : les administrateurs des différents postes de l'intérieur (*en Guinée*) sont en effet autorisés à recevoir des traites tirées à vue sur les agents principaux des maisons de Conakry par les agents de leurs succursales dans les Rivières. Enfin, le tréso-

rier-payeur à Conakry et les agents spéciaux dans les cercles de l'intérieur sont autorisés à émettre et à payer des mandats-poste coloniaux locaux, ainsi que des mandats télégraphiques, service absolument distinct d'ailleurs du service métropolitain. Il faut tenir compte aussi de ce fait que les noirs tendent de plus en plus à vendre les produits qu'ils apportent au marché, en particulier le caoutchouc, contre espèces, et non contre des tissus ou autres marchandises : ils peuvent ensuite faire leurs achats quand et comme il leur convient. Cette transformation des habitudes locales, qui s'est produite en Guinée, s'effectuera également à la Côte d'Ivoire et au Dahomey ; aussi faut-il prévoir le moment où des transactions importantes se feront en numéraire ou par le moyen d'effets de commerce entre ces différentes colonies et d'une part la France, d'autre part les pays en relations d'affaires avec celles-ci, c'est-à-dire l'Angleterre et l'Allemagne.

Il était donc nécessaire de mettre à la disposition du commerce un établissement de crédit pouvant lui rendre tous les services qu'exigeait le développement continu des opérations. Plusieurs solutions étaient en présence. La plus simple était d'utiliser la Banque du Sénégal, qui avait fait ses preuves, et qui, malgré des pertes assez sérieuses éprouvées il y a quelques années, avait un crédit intact et paraissait susceptible de prendre de l'extension. Les autres colonies de l'Afrique Occidentale, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Soudan, objectaient toutefois qu'elles avaient peu de rapports commerciaux avec le Sénégal, et qu'il serait désavantageux pour elles de n'avoir pas une banque locale, au siège même de la colonie. Cet argument avait sa valeur ; aussi un compromis survint : on renonça à fonder plusieurs banques locales, mais la Banque du Sénégal est devenue Banque de l'Afrique Occidentale ; le siège social a été transféré à Paris, avec des succursales dans les différentes colonies de la côte occidentale. Cette transformation a été sanctionnée par le décret du 29 juin 1901, inspiré en grande partie par celui qui régit la Banque de l'Indo-Chine.

La nouvelle banque a pris la suite des affaires de la Banque du Sénégal, dont la liquidation se fait dans des conditions déterminées par les statuts eux-mêmes, mais son organisation, son fonctionnement sont complètement différents. Elle a son siège à Paris, mais peut étendre ses opérations « au Sénégal,

à la Guinée française, à la Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Congo, ainsi qu'aux pays de protectorat dépendant de ces colonies et aux pays étrangers de la côte occidentale d'Afrique ». La sphère d'influence de la nouvelle banque est donc très étendue, puisque des agences peuvent être établies même dans les colonies anglaises et allemandes de la côte. En tout cas, la création des succursales ou agences a lieu en vertu de décrets rendus sur la proposition du ministre des Colonies et du ministre des Finances ; la suppression a lieu dans la même forme. L'initiative des propositions vient, soit du gouvernement, soit du conseil d'administration de la Banque, qui est toujours invité à présenter ses observations.

Les territoires sur lesquels la nouvelle banque peut étendre ses opérations ne sont pas, théoriquement tout au moins, séparés nettement de ceux qui se trouvent dans le rayon d'action de la Banque d'Algérie. La région saharienne constitue, entre l'Algérie et le Soudan, une sorte de mer intérieure française, sur les bords de laquelle se rejoignent nos différentes possessions africaines, mais dont les limites ne peuvent être fixées d'une manière précise. En tout cas, s'il devait y avoir conflit d'attributions entre les deux banques, cette éventualité n'est pas encore prochaine : le champ de leurs opérations est assez vaste pour qu'elles n'aient pas la tentation d'empiéter sur leurs droits réciproques.

La Banque de l'Afrique Occidentale est en effet autorisée à s'établir même en pays étranger, c'est-à-dire dans les colonies anglaises ou allemandes de la côte; mais, en pareil cas, ses fonctions ne sont plus les mêmes : elle ne peut émettre de billets, sans se soumettre aux lois des pays où elle est installée : par contre, elle a une plus grande latitude pour traiter toutes sortes d'opérations de banque et entrer par suite en concurrence avec les banques étrangères.

La seconde réforme est relative à la direction des affaires. Celle-ci était confiée autrefois à un directeur nommé par décret. Or, l'influence politique joua pendant les dernières années un rôle trop considérable pour l'attribution de ces postes enviés; l'expérience des affaires de banque, la connaissance approfondie des ressources de la colonie, de ses besoins, la juste appréciation des caractères, la prudence alliée à un certain degré d'audace, sont autant de qualités nécessaires au directeur

d'une banque coloniale et ce sont précisément ces qualités dont il était tenu trop peu de compte par la commission de surveillance des banques coloniales; de fait, celle-ci n'avait ni le temps ni les moyens de faire un choix judicieux; en tout cas, lorsque le directeur avait pris possession de ses fonctions, il perdait tout contact avec la commission, ne correspondait plus qu'avec l'agent central des banques coloniales qui, à son tour, en était réduit au rôle d'agent de transmission. Le directeur d'une banque coloniale, d'après le régime adopté en 1850, ne trouvait donc ni appui ni conseil dans la métropole : cette conception pouvait être juste il y a un demi-siècle, elle ne l'est plus maintenant avec le rapprochement des distances. La rapidité et la fréquence des communications entre la France et l'Afrique Occidentale, les rapports commerciaux de plus en plus étroits qui existent entre les deux régions rendaient nécessaire la création en France d'un organe, chargé de diriger, de surveiller constamment les opérations de banque dans les différentes colonies de la côte d'Afrique. C'est le conseil d'administration de la banque qui assume cette tâche difficile; il exerce ses pouvoirs par l'intermédiaire d'un directeur général, nommé par lui et non plus par décret : l'unité de vues dans la suite des affaires est assurée de cette façon, les directeurs des différents sièges établis dans les colonies ne sont plus que les préposés du conseil d'administration, dont ils reçoivent et exécutent les instructions. Cette organisation comporte toutefois, pour les directeurs locaux, une part d'initiative importante dans la recherche et la conclusion des affaires, et ce serait une grave erreur que de chercher à assimiler les agents de ces comptoirs à des directeurs d'agences de banques métropolitaines; il leur faut une beaucoup plus grande liberté d'action pour pouvoir rendre de réels services. En résumé, le système qui semble devoir être employé sur la côte d'Afrique est celui qui a réussi en Extrême-Orient, où la Banque d'Indo-Chine possède un personnel stable et très expérimenté.

On a établi, auprès de la Banque de l'Afrique Occidentale, un commissaire du gouvernement nommé par le ministre des colonies, et chargé de surveiller la marche de l'établissement. Il doit assister à chaque séance du conseil d'administration, exercer son contrôle sur les délibérations de celui-ci, aussi bien que sur toutes les parties de l'établissement; il est muni de

pouvoirs suffisants pour contrôler d'une manière efficace les opérations. De plus, auprès de chaque siège, se trouve un censeur administratif, ayant les mêmes attributions pour l'étendue de sa circonscription. D'après cette organisation, le contrôle de l'État s'effectue d'une manière satisfaisante, tout en n'entravant pas les opérations commerciales.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation adoptée pour la Banque de l'Afrique Occidentale.

Fondée le 29 juin 1901 au capital de 1.500.000 francs, et pour une durée de vingt années, elle a accepté les apports de la Banque du Sénégal, évalués à la somme de 900.000 francs, comprenant tout l'actif de celle-ci, et lui a donné en échange 1.800 actions de 500 francs entièrement libérées. Moyennant quoi, la nouvelle banque s'est installée au lieu et place de la Banque du Sénégal, à Saint-Louis, Dakar et Rufisque, le siège social étant d'ailleurs fixé à Paris. Depuis lors, une succursale a été fondée à Conakry, dans les conditions indiquées plus haut. Au fur et à mesure que les affaires se développent, le conseil d'administration sera autorisé à ouvrir de nouvelles succursales, et en même temps à élever le capital, si besoin est, à la somme de 3 millions. Au delà de ce chiffre, une décision de l'assemblée des actionnaires serait nécessaire pour augmenter le capital social. Cette éventualité ne paraît d'ailleurs pas encore près de se produire.

La plupart des dispositions des statuts ne sont au surplus que la reproduction de celles qui régissent la Banque de l'Indo-Chine : pouvoirs très étendus du conseil d'administration, subordination absolue des directeurs à celui-ci, contrôle des opérations par le siège social, tels sont les traits caractéristiques de la nouvelle organisation. L'avenir dira si les résultats répondent aux espérances, si la supériorité de la Banque de l'Indo-Chine ne tient pas autant à la direction donnée qu'aux principes mêmes de son organisation, si en un mot le succès de cette institution est dû aux hommes plutôt qu'aux événements.

L'État a voulu, par suite, se réserver la faculté de modifier les statuts dans un délai assez court, s'il le jugeait nécessaire. Aussi a-t-on stipulé que, dans le cours de l'année 1911, un décret pris sur la proposition des ministres des Colonies, des Finances et des Affaires étrangères pourrait faire cesser le privilège à la date du 31 décembre 1912. Cette échéance con-

cide avec celle fixée par la loi du 15 décembre 1901 pour les autres banques coloniales ; à la même date également, le privilège de la Banque de France et celui de la Banque d'Algérie sont susceptibles d'être modifiés par une nouvelle loi.

D'ici là, l'expérience qui va se poursuivre montrera sans doute les avantages et les inconvénients des différents systèmes, et permettra d'établir, pour les colonies, un régime de banques approprié à leurs besoins propres.

IV

LES VIEILLES BANQUES COLONIALES

En tout cas, pendant la période de dix années qui commence, la plupart des colonies seront pourvues de banques suffisantes pour satisfaire aux besoins du commerce et de l'agriculture. Les banques coloniales, créées en 1851, viennent en effet de voir renouveler leur privilège pour dix ans, à partir du 1er janvier 1902, sous certaines conditions (loi du 15 décembre 1901). La nouvelle loi ne s'applique d'ailleurs qu'aux Banques de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.

Le capital de tous ces établissements est fixé ainsi : 3 millions pour chacun des trois premiers, et 600.000 francs pour celui de la Guyane. — L'administration de chaque Banque reste confiée à un Conseil, composé de colons notables de la colonie et présidé par un directeur nommé par décret. Toutefois le Trésorier de la colonie, qui était administrateur de droit, cesse de prendre part à la direction des affaires, et assiste seulement aux séances du conseil d'administration, en qualité de commissaire du gouvernement. C'est un rôle qui convient mieux au représentant de l'État et qui permet à celui-ci de dégager sa responsabilité vis-à-vis du public, s'il se produit, dans la gestion de la Banque, des faits blâmables, comme il est déjà arrivé dans les dernières années.

On s'est attaché à renforcer encore la surveillance par une vérification périodique de la situation des banques, opérée par l'inspection des colonies, et destinée à assurer la stricte application des statuts. On évitera ainsi sans doute le retour des manœuvres qui ont mis en si fâcheuse posture, à différentes reprises, les banques coloniales, et ont justifié le peu d'empres-

sement mis par le Parlement à renouveler le privilège d'émission de ces institutions qui, pour la plupart, n'auraient pu liquider leurs opérations sans subir des pertes considérables.

Si toutefois on a laissé subsister ces établissements, cela tient à ce qu'ils ont un passé glorieux et ont sauvé les colonies d'une ruine complète, en 1850, au moment où l'émancipation des esclaves, proclamée sans les mesures transitoires nécessaires, faillit compromettre irrévocablement les cultures tropicales qui faisaient la richesse des îles. C'est grâce au crédit procuré par les banques locales que les colons ont réussi à surmonter la crise la plus grave ; l'opération du prêt sur récoltes, innovation hardie de la loi de 1851, a été la planche de salut pour nombre de planteurs, tout en procurant aux banques de gros bénéfices ; cette situation dura jusqu'en 1875 ou 1880. Vers cette époque, une crise économique, due en partie au système de monoculture (la canne à sucre), adopté dans les îles, sévit sur celles-ci et compromit gravement la situation des banques, qui était intimement liée à celle de l'agriculture elle-même. Il y eut sans doute, à différentes reprises, des irrégularités commises, dans le renouvellement de prêts à des colons peu solvables, mais en général dignes d'intérêt ; les statuts ne furent pas toujours scrupuleusement observés ; une crise monétaire intérieure et la hausse des changes vinrent encore compliquer la situation, et les banques locales auraient été obligées de suspendre leurs opérations, si l'État n'avait reconnu la nécessité de maintenir le seul organisme susceptible de conjurer une crise économique plus grave encore. Épuisées par tant d'efforts, mais encore debout, les vieilles banques coloniales ont demandé dix ans pour réparer leurs pertes ; au bout de cette période, l'expérience aura duré assez longtemps ; ou bien ces institutions n'auront pu remonter le courant qui les entraînait à leur perte définitive, et il faudra aboutir à une transformation complète de l'ancien système reconnu défectueux ; ou bien un revirement heureux se sera produit, et ces banques, adaptées au milieu où elles se sont développées, rendront les nouveaux services qu'on attend d'elles, et il n'y aura aucune raison de les faire disparaître.

La période qui s'ouvre maintenant est donc une période transitoire pendant laquelle les deux systèmes de banques coloniales que nous venons d'étudier successivement fonctionne-

ront simultanément, ce qui permettra d'observer les résultats obtenus par chacun.

A l'heure actuelle, le système de la banque unique d'émission semble condamné pour longtemps, en matière coloniale : on paraît préférer des banques d'importance moyenne, ayant, il est vrai, leur siège à Paris, mais ne faisant d'opérations qu'avec certaines colonies, n'étendant pas trop leurs affaires, de façon à n'avoir pas la tentation de se mêler aux grandes spéculations financières, qui sont le propre des puissantes banques métropolitaines. Dans une dizaine d'années, on trouvera peut-être un intérêt sérieux à unifier le régime monétaire et fiduciaire entre la France et ses colonies, à établir des rapports plus étroits entre la Banque de France et les différentes banques coloniales. Cela dépendra surtout de la politique économique, suivie par les autres États, et qu'on ne peut prévoir à si longue échéance, en présence de la rapidité avec laquelle tout se transforme en ce siècle.

En tout cas, il est peu probable que nous ayons à enregistrer, d'ici une dizaine d'années, des changements considérables dans l'organisation des banques actuelles ; il était donc intéressant d'en fixer les traits principaux : c'est ce que nous avons essayé de faire, en prenant pour base les textes les plus récents qui régissent la matière.

J. Franconie.

LA CRISE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE

EN ALLEMAGNE

En 1896, au moment où paraissait en France un livre retentissant, l'Allemagne se développpait avec une étonnante rapidité [1]. Elle préparait ses conquêtes industrielles et commerciales avec cette énergie âpre et froidement raisonnée, à laquelle elle devait ses succès politiques. Le monde subissait une invasion farouche, une prise de possession presque brutale qui déconcertaient. Rien n'autorisait à supposer que la résistance allait s'organiser rapidement et que le jeune Empire allait souffrir d'une crise économique aiguë.

Le comte Posadowsky l'a pourtant officiellement constatée au Reichstag, le 17 janvier dernier. Ses aveux n'ont été que l'écho affaibli des plaintes du dehors et que la traduction très digne des articles véhéments de la presse quotidienne. L'arrêt dans les transactions commença *subitement* au printemps 1900 : il était déjà très caractérisé au mois de mai. La fin de l'année fut marquée par quelques désastres financiers. La débâcle des *Spielhagenbanken* et les scandales qui s'ensuivirent causèrent, pendant l'automne 1900, un commencement de panique parmi tous les porteurs de valeurs industrielles. L'optimisme allemand reprit le dessus. On commença à philosopher sur les derniers événements. Tout rentrait dans l'ordre. On se disait — ce qui était parfaitement juste d'ailleurs — que l'Allemagne avait été imprévoyante, qu'elle avait, sans compter, fondé de nouveaux établissements, de nouvelles usines, que la production dépassait la demande, qu'il fallait donner à l'énergie nationale le temps de se tasser, que les entreprises sans réelle valeur s'élimineraient d'elles-mêmes et que les anciennes, les solides, pourraient de nouveau prospérer. Le public attendait avec d'autant plus de patience, que des symptômes de relèvement

---

[1] Cf. M. Schwob : *Le Danger allemand* (1896).
Consulter aussi sur le même sujet le remarquable ouvrage de M. G. Blondel : *L'Essor industriel et commercial du peuple allemand* (1900).

économique s'étaient manifestés, semblait-il. Les pouvoirs publics eux-mêmes les avaient constatés.

Une catastrophe, à cent actes divers, allait prouver, une fois de plus, la puérilité des prophéties en matière d'économie politique. Les scandales de la *Banque hypothécaire de Poméranie* et de la *Banque de Mecklenbourg-Strelitz* avaient réveillé les soupçons à peine endormis. Malgré tout, on espérait encore. Cette foi en soi-même, qui fait les forts et qui, selon la formule du poète, avait favorisé l'audace de l'Allemagne, aveuglait les plus sages sur la réalité des choses. On ne voulait pas voir, on ne voulait pas comprendre. Pourtant les événements se précipitaient. Déjà des sociétés industrielles chancelaient, des trusts s'écroulaient. On apprit successivement que des établissements comme la *Banque des valeurs minières et industrielles* et que des sociétés comme celle des *Chemins de fer à voie étroite* avaient fait de mauvaises affaires; puis, ce fut le krach de la *Société électrique Kummer* et celui de l'*Établissement de Crédit de Dresde.*

Tous ces désastres n'avaient pas encore suffisamment préparé l'opinion à l'événement du 25 juin 1901. On était, dans une certaine mesure, parvenu à expliquer l'effondrement d'entreprises récentes, mal établies ; mais lorsqu'on sut qu'un établissement comme la *Banque de Leipzig*, en laquelle on avait confiance comme dans la Banque d'Empire, faisait faillite, entraînée, elle aussi, à sa ruine par la grande escroquerie qui s'était cachée jusque-là sous la raison sociale de *Société anonyme pour le Séchage des Drèches* à Cassel, une panique indescriptible s'empara du public allemand. Tout crédit dans les établissements industriels disparut. Les scandales quotidiens entretenaient le sentiment d'indicible terreur qui était né. Les unes après les autres, disparurent des maisons de l'importance de la *Banque Rhénane*, de la *Banque commerciale saxonne*, de la *Banque Beckerath-Heilmann*. L'Allemagne du Sud s'enorgueillissait d'être restée intangible lorsque se produisit le désastre de la *Banque industrielle de Heilbronn.*

Ce fut une déroute, comme l'écrivait de Berlin le correspondant financier de la *Gazette de Francfort* (5 juillet 1901). On vendait ses valeurs à n'importe quel prix. En six semaines, de la mi-juin aux premiers jours d'août, les fonds confiés à la *Banque d'Empire* s'augmentaient de 160 millions de marks.

Si l'on songe que, pendant le mois de juillet 1900, les retraits avaient au contraire dépassé les dépôts d'environ 50 millions, on peut dire que la *Banque d'Empire* encaissa en un mois et demi 210 millions de plus que l'année précédente. On n'avait confiance que dans les valeurs et les établissements de l'État.

L'exode des capitaux, à l'étranger commença. Le *Comité central des Banques allemandes* a fait, à cet égard, une enquête instructive. Nous aurions tort de l'ignorer, puisque des pessimistes voudraient faire croire que seule la France s'appauvrit quand toutes les autres nations prospèrent et s'enrichissent. Un banquier de l'Allemagne du Sud a donné, à ce sujet, des chiffres qui méritent d'être retenus. En 1895, les affaires que ses clients traitaient avec l'étranger ne s'élevaient qu'à 95.000 marks, tandis que, au milieu d'octobre 1901, c'est-à-dire en neuf mois et demi, elles avaient déjà atteint le chiffre considérable de 11.110.000 marks. Les chiffres correspondants pour les affaires traités à l'intérieur de l'Empire passaient, par contre, de 13.100.000 marks à 1.660.000 marks. Il est certain que les nouveaux impôts sur les valeurs de bourse avaient préparé, dans une large mesure, cette fuite dans le monde de l'or national ; la crise financière et industrielle n'en fut pas moins la cause déterminante de ce revirement extraordinaire dans le marché financier.

Quand on achetait encore, on ne voulait en portefeuille que des papiers d'État ou des valeurs communales ou provinciales. Les émissions tombèrent, pendant le premier semestre 1901, de 1.379 millions de marks en 1899 à 1.250 millions. Il est vrai que ce chiffre accuse un relèvement sur les premiers six mois de 1900 où les émissions n'atteignirent que 976 millions de marks.

Cependant, en 1900, malgré l'abaissement de la valeur totale des émissions, les papiers industriels avaient été favorisés. Les nouvelles actions des sociétés de banque s'élevaient à 66.640.000 marks, celles des chemins de fer à 30.260.000, celles des entreprises industrielles proprement dites à 173.590.000. En 1901, au contraire, malgré une augmentation totale de 274 millions, les nouvelles émissions n'ont plus atteint pour les banques que 29.090.000 marks (soit une différence de 37.550.000 marks), pour les chemins de fer que 22.220.000 marks (soit une différence de 8.040.000 marks) et pour les valeurs industrielles proprement dites que 56.890.000 (*soit une différence de plus de* 116.700.000

marks. Ce dernier chiffre est assez éloquent et se passe de commentaires. Malgré la confiance qu'inspirait la Banque d'Empire, le mouvement de fonds a même baissé dans cet établissement de crédit de tout premier ordre. Depuis longtemps, le chiffre de ses affaires avait crû. Il était en chiffres ronds de 21.284 millions de marks en 1895, de 22.904 en 1896, de 24.198 en 1897, de 27.975 en 1898 et de 30.237 en 1899. Il tomba à 29.472 en 1900 et à 28.922 en 1901. Ce demi-milliard de moins dans les transactions de la *Banque d'Empire* a bien sa signification. Il est d'autant plus caractéristique que la courbe a continué de baisser en janvier 1902, où les transactions de la Banque ont diminué de 146 millions par rapport à janvier 1901. Il va de soi qu'en de pareilles circonstances les fondations nouvelles d'établissements industriels devenaient de plus en plus rares. Nous n'avons que les chiffres du premier semestre 1901. Comparés avec ceux des premiers semestres des années précédentes, ils sont pourtant assez caractéristiques. En 1899, les nouvelles fondations s'élevèrent à 182; en 1900, elles tombèrent à 164 ;en 1901, à 91.

Les capitaux de ces fondations s'élevaient en 1899 à 252 millions (en chiffres ronds), à 217 en 1900, à 94 en 1901.

Il est vrai que l'accroissement effrayant des faillites n'avait rien d'encourageant. Pendant le premier trimestre 1901, leur nombre s'éleva à 2.382, accusant une augmentation de 326 cas, soit 15,8 % par rapport à 1900; pendant le deuxième, il se maintenait à 2.308. Il y avait 370 cas de plus que dans le deuxième trimestre de l'année précédente. C'était une augmentation de 19,09 %.

Il n'y a pas jusqu'aux chemins de fer qui subissaient la crise. Nous ne connaissons pas les résultats de l'année financière pour les réseaux bavarois et les chemins de fer à voie étroite, mais les autres réseaux ont avoué une baisse sensible dans leurs transactions. Cette baisse a été de 2.920.000 marks sur le mouvement des voyageurs et de 17.260.000 marks sur le transit des marchandises.

M. de Posadowsky, dans son discours du 17 janvier, annonçait qu'à son instigation une enquête avait été faite par tous les gouvernements allemands sur la crise industrielle. Il a lu à la tribune des extraits de ces mémoires fort intéressants, mais presque inutiles. Les rapports de fin d'année des différents

établissements nous avaient amplement renseignés déjà sur la débâcle économique. Nous savions — avant que le secrétaire d'État ne l'ait dit — que, seuls, les établissements chimiques et les raffineries avaient fait d'excellentes affaires, que les charbonnages s'étaient maintenus, mais qu'entre toutes, les industries métallurgiques et l'industrie électrique avaient souffert.

Nous ne voudrions pas fatiguer par l'abus des statistiques; cependant il m'est impossible de ne pas donner encore quelques chiffres. Les chiffres (quand ils sont exacts et mis dans leur vraie lumière) ont, sur tous les commentaires, la supériorité d'être indiscutables. Nous prenons donc quelques rapports de fin d'année d'établissements importants.

Il faut reconnaître que quelques-uns sont bons : tel celui de la *Compagnie de constructions mécaniques de Carlsruhe*, au capital de 1.750.000 marks, qui termine l'année par 555.369 marks de bénéfice net contre 480.190 en 1900, et qui distribue en 1898, 1899 et 1900, 15 % de dividende. Beaucoup, par contre, ne sont que médiocres, car ils attestent une baisse sensible dans les affaires. La *Fabrique de moteurs à gaz de Cologne-Deutz* n'a plus distribué cette année que 5 % de dividende contre 10 % en 1900; l'*Usine de constructions mécaniques d'Humboldt*, à Kalk près Cologne, que 6 % au lieu de 9 %, des maisons de premier ordre comme les *Etablissements de constructions mécaniques d'Augsbourg et de Nuremberg réunis* n'accordent plus que 15 1/6 % contre 23 1/3 % en 1900; les *Hauts Fourneaux réunis König et Laura*, plus que 14 % au lieu de 16 % ; l'*Etablissement de constructions mécaniques de Bielefeld*, plus que 12 % au lieu de 16 % en 1900 et de 25 % en 1899; la maison *Siemens et Halske de Berlin*, plus que 8 % au lieu de 10 % les années précédentes; le *Syndicat des mines et aciéries de Bochum*, plus que 13 1/3 % au lieu de 16 2/3 % en 1900. Arrêtons-nous ici. Comme transition entre les médiocres et les mauvais, nous allons choisir le rapport des *Forges de Menden et de Schwerte*, au capital de 5.700.000 marks, qui ne distribuent que 4 % au lieu de 15 % en 1900.

Nous sommes arrivés aux rapports pitoyables. Il est impossible d'énumérer tous les établissements métallurgiques qui ont clôturé leur année financière avec un déficit quelconque. Voici par exemple les *Fonderies et aciéries Munscheid et Cie* de Gelsenkirchen dont le capital avait été augmenté de 130.000 marks

en 1898-1899 et de 370.000 en 1899-1900, pour passer de 1.800.000 marks à 2.300.000 marks et qui, après avoir distribué 14 % en 1899 et 12 % en 1800, annonce 37.747 marks *de perte* : voilà *la Fabrique rhénane de machines et de constructions métallurgiques de Dusseldorff* qui avait, en 1900, porté son capital de 8 millions à 9.200.000 obligations non comprises et qui termine l'année courante par 1.717.249 *de perte*, après avoir distribué 14 % en 1899 et 6 % en 1900. Voilà enfin les deux plus grands établissements électriques de l'Allemagne, *la Compagnie Schuckert* de Nuremberg et l'*Hélios* de Cologne, qui vont nous donner la mesure de la crise industrielle. La *Société Schuckert*, qui a des ramifications partout, a un capital de plus de 93 millions de marks qui se dénombrent ainsi : 42 millions d'actions 16 $^3/_4$ de réserves, 35 millions d'obligations. Elle a distribué l'année dernière 15 % de dividende représentant 6 millions, tout en réservant 1.207.451 marks pour ses employés, grands et petits, comme parts dans les bénéfices. Ses actions passaient pour aussi solides que des valeurs sur l'État ; toute la bourgeoisie bavaroise achetait ces précieux papiers. Le 13 juillet dernier, on apprit avec stupeur que la Compagnie, après avoir annoncé 10 % de dividende, sept jours auparavant, se déclarait incapable de payer un dividende quelconque. Comme raison, on donnait que la Société était forcée de verser 4.000.000 de marks à la Banque en liquidation de Leipzig. L'émotion à Nüremberg fut indescriptible.

Comme pendant à cet insuccès, on sut en octobre que l'*Hélios* de Cologne, qui distribuait en 1898-1899 11 %, en 1899-1900 7 % de dividende, terminait l'année 1900-1901 *par un déficit qui ne s'élevait pas à moins de* 8.636.391 *marks*.

Les causes d'une crise aussi générale sont complexes et difficiles à saisir. Le mieux — comme toujours — est de procéder logiquement, de chercher à grouper des faits pour en dégager des lois. En comparant tous les rapports de fin d'année, on remarque qu'ils sont presque unanimes à se plaindre des mauvaises conditions dans lesquelles s'est faite l'exportation en 1901.

Tous les bulletins industriels du bassin de la Ruhr, par exemple, expliquent la crise de la région d'une façon identique : « L'exportation ne donne pas de bons résultats... L'exportation est désastreuse... L'exportation doit être régle-

mentée. » C'est toujours la même plainte, toujours le même mot qui revient. Cependant, malgré les défectuosités de l'organisation de la vente à l'extérieur, les marchandises exportées ont souvent crû en tonnage. Je disais tout à l'heure que l'industrie du fer avait beaucoup souffert de la crise, je pourrais même dire qu'elle en souffre encore, quoique les derniers bulletins de janvier et de février soient meilleurs, dénotent une certaine tendance au relèvement, et pourtant, à s'en tenir aux simples chiffres, on serait tenté de conclure qu'elle fut prospère en 1901.

D'après la statistique officielle, les exportations totales de l'Empire ont *diminué* de 318.270 tonnes par rapport à 1900 et cependant les fers ont *augmenté* leur exportation de 798.683 tonnes, tandis que l'importation métallurgique baissait au contraire de 582.455 tonnes.

Le rapport grandit encore en faveur de l'exportation, pendant le dernier trimestre 1901. L'exportation a donné 747.764 tonnes et l'importation 70.892 tonnes, c'est-à-dire que l'exportation l'a emporté de 676.872 tonnes, tandis que l'écart entre ces deux facteurs n'était que de 352.060 tonnes pendant le premier trimestre.

Il y a donc là une tendance très marquée, à laquelle une dépêche anglaise, publiée par la *Gazette de Francfort* le 5 janvier dernier, a donné une saveur particulière.

« Comme le fait remarquer le *Yorkshire Observer*, les métallurgistes du *Midland* ont été très frappés du fait que les fabricants allemands offrent des livraisons à très bon compte. Les prix demandés sont minimes et varient entre 4 liv. st. 8 et 4 liv. st. 10, *contre* 4 *liv. st.* 15 *et* 5 *liv. st. des aciéries anglaises.* » Voilà quelques lignes qui sont de la plus haute importance. Venant au moment où la métallurgie allemande semble reprendre quelque vigueur ; elles confirment l'impression que laissent toutes les statistiques antérieures, elles démontrent surabondamment que l'industrie du fer n'établit son développement futur que sur l'exportation.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de prouver qu'il en est de même — à peu de chose près — dans toutes les branches de l'industrie. On pourrait mettre en évidence par des chiffres et en citant des noms, — même en France — que l'industrie électrique, par exemple, a pris en Allemagne un développement

disproportionné avec les besoins de l'Empire, que, pour vivre, elle a été forcée d'exporter, de s'implanter au dehors. Cette prise de possession a peut-être même été quelquefois trop hâtive; les fondations nouvelles n'ont pas toujours été très solidement assises.

Il nous suffit pour l'instant d'avoir établi deux faits susceptibles de déterminer notre méthode de recherche, d'avoir prouvé : 1° que l'Allemagne a subi pendant dix-neuf mois environ (de mai 1900 à la fin de 1901) une crise économique et industrielle qui, de façon générale, se poursuit encore; 2° que l'Empire, pays d'exportation industrielle, « a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de trouver à l'étranger des débouchés capables d'absorber la surproduction énorme dont il souffre ». (*Gazette de Francfort*, 25 décembre 1901.)

Il importe donc, avant tout, d'étudier dans quelles conditions exporte l'industrie allemande et quelles résistances elle rencontre à l'extérieur. Cette enquête nous révélera peut-être la cause profonde de la crise allemande, celle qui, si elle devait exister, serait la plus menaçante pour l'Empire, parce qu'elle serait une menace permanente pour le développement économique de l'Allemagne.

René Moreux.

L'EXPANSION MARITIME DE LA RUSSIE

Il est peu de pays que les circonstances géographiques semblent aussi mal servir que la Russie au point de vue de l'expansion maritime : sans doute, elle a un développement considérable de côtes, d'abord en Europe même, puis dans sa vaste possession sibérienne; mais ces côtes, pour des raisons diverses, se présentent dans des conditions peu favorables au commerce maritime. Nous ne parlons pas, bien entendu, des mers intérieures comme la mer Caspienne, où la navigation ne peut établir que des relations toutes locales; mais la mer Noire, elle aussi, est quelque peu fermée, et l'étroitesse de ses débouchés dans la Méditerranée n'est pas sans avoir une influence regrettable, même au seul point de vue des relations commerciales. Quant aux autres mers qui baignent les côtes de l'Empire russe, en Europe comme en Asie, la navigation y est arrêtée par les glaces une bonne partie de l'année, ce qui est peu favorable au commerce. La Russie sent avec peine cette gêne, et depuis quelque temps déjà, par tous ses efforts, elle tend, malgré tout, à devenir une puissance maritime.

Nous ne nous placerons ici qu'au strict point de vue économique et commercial; mais, à ce seul point de vue même, il est évident que les efforts du gouvernement sont considérables pour arriver à développer sa puissance maritime. Les industriels et les commerçants de l'Empire le secondent de tout leur pouvoir dans cette tâche. C'est pour cela que depuis longtemps il multiplie les tentatives qui lui permettraient d'atteindre, par les mers arctiques, la côte nord de la Sibérie ; et c'est aussi pour cela, et non pas simplement dans un intérêt militaire, qu'il a voulu posséder sur le Pacifique un port libre de glace.

Le Transsibérien, qui n'est pas seulement destiné à mettre en valeur la Sibérie, mais aussi à établir des relations faciles avec les marchés de la Chine, qui effectuent des échanges depuis si longtemps avec les Russes, ne suffit pas à la poussée commerciale de l'empire vers l'Est. Il lui faut aussi des navires pour mieux assurer ses relations avec l'Extrême-Orient, et il

est naturellement nécessaire que ces navires trouvent, et sur le littoral de la Russie d'Europe et sur les côtes asiatiques, des ports à même de les recevoir et de leur permettre d'opérer leur chargement ou leur déchargement dans les meilleures conditions.

Aussi voilà pourquoi la Russie consacre des sommes importantes à l'amélioration de ses ports, pourquoi elle donne des encouragements multiples aux armements maritimes, et pourquoi elle possède dès maintenant une flotte commerciale assez importante, eu égard au peu de temps qu'elle a mis à la créer.

A vrai dire, sur les côtes russes, les ports ne sont pas très nombreux, parce que le littoral est peu découpé; mais cela même a préservé le gouvernement de la tentation (à laquelle on n'a que trop cédé en France) de disperser les efforts et les crédits sur un trop grand nombre de points. Dans la Russie d'Europe, le commerce se concentre à peu près dans douze ports, dont le mouvement annuel et total dépasse, pour chacun, un million de tonnes. Les plus importants de ces ports sont ceux de Bakou et d'Astrakhan (avec bien près de 5 millions de tonneaux chacun); mais nous n'en parlerons pas, parce qu'ils sont situés sur une mer fermée, et que le chiffre énorme de leur mouvement s'explique pour ainsi dire uniquement par le commerce des pétroles et de leurs dérivés. Par contre, nous signalerons Odessa, dont le mouvement oscille entre 4 et 5 millions de tonnes; puis les deux ports réunis de Saint-Pétersbourg et de Cronstadt; enfin Riga, qui dépasse 2 millions et demi de tonnes; Batoum, Nicolaïev, avec plus d'un million de tonnes; Libava, Novorossisk, Kherson, Rostov et Marioupol. On pourrait citer encore les ports secondaires de Réval, Arkangel, Sébastopol, Théodosia, Poti, Berdiansk, Kertch, Taganrog, etc.; mais les uns sont gênés dans leurs affaires commerciales par les empiétements de la marine militaire, d'autres sont trop souvent bloqués par les glaces; certains enfin sont de création assez récente pour qu'ils n'aient pu encore se développer à loisir. Et de fait, l'ensemble des onze ports secondaires de la Russie d'Europe ne représentent pas un mouvement de plus de 160.000 tonnes (10 millions de pouds).

Quant aux ports d'Asie, en dehors de Vladivostok, dont on ne

pouvait espérer grand'chose à cause des glaces qui l'encombrent si longtemps chaque année, on a créé et l'on améliore rapidement le port de Nicolaievsk, à l'embouchure de l'Amour, et surtout celui de Dalni (autrefois Talienwan), où va aboutir l'embranchement méridional du chemin de fer de la Chine Orientale, prolongement indispensable pour les relations maritimes du Transsibérien.

Les travaux de création et d'amélioration des ports n'ont commencé à prendre réellement de l'importance que dans ces derniers temps, car c'est seulement alors que la Russie a compris tout le parti qu'elle pouvait tirer des communications par mer. Il y eut un premier mouvement en faveur du développement des ports de commerce sous le règne d'Alexandre II, et de 1863 à 1882 des travaux fort sérieux furent exécutés, à grands frais, dans le port d'Odessa, en même temps que l'on creusait le canal maritime et le nouveau bassin d'importation de Saint-Pétersbourg. De cette même époque datent des travaux peut-être plus secondaires, mais importants eux aussi, tels que des approfondissements, à Réval, à Riga, et l'établissement d'un canal donnant accès facile aux bateaux de mer dans la mer d'Azof.

Mais c'est surtout à partir de 1885 que les travaux des ports ont été poussés activement, et que l'on peut voir quelle place tiennent les questions maritimes dans les préoccupations du gouvernement russe. Depuis 1885 et jusqu'en 1899, une commission temporaire pour la construction des ports de commerce a été chargée d'éclairer le ministère des Voies de communication sur les besoins auxquels il fallait satisfaire pour assurer l'expansion du commerce russe sur mer, et pour donner toutes facilités à la marine marchande que l'on s'efforçait d'autre part de créer.

Il faut dire que les premières tentatives faites dans cet esprit avaient parfaitement réussi, comme, par exemple, le canal maritime de Saint-Pétersbourg. On suivit donc la même méthode, c'est-à-dire que l'on ouvrit des passages, chenaux et canaux à grande profondeur, pour donner accès aux navires de mer d'un fort tirant d'eau dans un certain nombre de ports assez peu commodes jusqu'alors. Cela fut entrepris notamment dès 1887, pour le port de Nicolaïev, à l'embouchure du Dnieper, et l'on y continue actuellement les travaux afin de permettre aux plus grands bateaux d'y pénétrer. Ce système de creusement de

chenaux, et par conséquent de dragages, se généralise d'autant plus en Russie que l'absence du flux et du reflux ne permet pas de recourir aux chasses, comme cela se passe dans tous nos ports de l'Océan par exemple, pour approfondir les passages et enlever les dépôts alluvionnaires. C'est ainsi qu'on a amélioré considérablement la situation du port d'Arkhangel, qui est appelé à une réelle importance, en dépit des glaces qui l'obstruent tant de mois chaque année. On a procédé de même pour le port de Kerson, et on se propose d'y poursuivre les travaux de façon à en faire un port de premier ordre, qui pourrait lutter contre Odessa, et qui recevrait toutes les marchandises et tous les chargements sans transbordement. Des travaux énormes ont été également exécutés à l'embouchure de la Duna pour donner un accès facile au port de Riga, et par l'approfondissement de la passe, et aussi par la régularisation de l'ancien chenal tortueux.

En même temps, on créait de toutes pièces une série de ports de commerce dont l'emplacement avait été au préalable soigneusement étudié, et l'on modifiait ou transformait complètement les aménagements de ceux qui semblaient ne pouvoir répondre aux besoins actuels. Tel fut le cas des ports de Libava, de Nicolaïev, de Théodosia, de Marioupol, de Novorossisk, de Batoum. Enfin l'on entreprenait des travaux considérables, notamment pour dériver sur un établissement spécial le commerce qui se faisait par le port de Sébastopol, destiné à devenir simplement port de guerre; pour établir un port à Vindava, port qui sera relié directement par voie ferrée à Moscou, et pour aménager conformément aux nécessités nouvelles le port de Poti.

Mais les efforts ne se sont pas arrêtés là. Pour Saint-Pétersbourg, par exemple, on ne s'estime pas satisfait des transformations qui ont permis de faire, dans la ville même, les opérations commerciales qui devaient autrefois s'effectuer dans l'avant-port, à Cronstadt; maintenant que le creusement du canal allemand de la mer du Nord a ouvert la Baltique aux plus grands navires de commerce, on veut être en état de les recevoir dans le port de Saint-Pétersbourg. On compte, pour cela, approfondir à plus de 9 mètres le canal maritime et le bassin réservé au commerce. D'autre part, les améliorations apportées au port d'Odessa ne paraissent pas suffisantes, étant donné l'ac-

croissement constant du mouvement commercial. Le ministère des Voies de communication a dressé un vaste projet d'agrandissement de ce port (construction d'un brise-lames, de nouveaux bassins pour le grain et pour la houille, etc.). Enfin, d'autres projets plus ou moins importants montrent que la Russie n'en est, pour ainsi dire, qu'au commencement des efforts qu'elle compte faire pour conquérir une situation de premier ordre dans le commerce du monde. C'est ainsi qu'un projet grandiose est sur le point d'être arrêté pour transformer Astrakhan en port maritime, par l'établissement à l'embouchure de la Volga d'un canal maritime qui entraînerait l'extraction de 20 millions de mètres cubes de déblais.

S'inspirant d'une méthode suivie depuis longtemps dans certains ports danois, les Russes ont trouvé le moyen de prolonger sensiblement la durée pendant laquelle leurs ports, soumis à l'arrêt hivernal, peuvent demeurer en relations avec les autres pays. Ce moyen consiste à multiplier considérablement l'emploi des bateaux dits brise-glace, qui s'ouvrent par force une route dans des glaces même fort épaisses et maintiennent, grâce à des passages répétés, un chenal libre pour la navigation des bateaux ordinaires. Les ingénieurs russes, aidés des constructeurs anglais, sont parvenus à donner à ces brise-glace des proportions et surtout une puissance énorme, leur permettant de lutter contre de véritables banquises : dans ces conditions, on est en droit de penser que l'on arrivera à maintenir presque constante la navigation dans les ports russes, même les plus exposés aux glaces.

Certes, l'initiative individuelle a secondé puissamment les efforts du gouvernement, principalement pour les aménagements intérieurs et l'outillage des établissements maritimes. Ces aménagements et cet outillage, en effet, ne dépendent point du ministère des Voies de communication, mais bien de commissions spéciales qui administrent les ports, et ces commissions, en outre du gouverneur et des représentants des administrations intéressées, comptent dans leur sein des représentants des municipalités, du commerce et de la navigation. Cette organisation ne donne pas évidemment une uniformité absolue dans la construction des magasins, l'installation et la disposition des appareils de transbordement; mais les efforts réunis des municipalités, des administrations de chemins de fer, des comi-

tés des Bourses, des particuliers même, ont permis dès maintenant de doter la plupart des grands ports russes d'un outillage qui pourrait exciter l'envie de nos ports français : on y trouve notamment ces appareils hydrauliques pour le chargement du charbon dans les navires, qui rendent de si grands services en Angleterre et aux États-Unis et que l'on ignore complètement en France, et aussi ces magnifiques greniers à silos, ces élévateurs pour céréales, qui ont été imaginés par les Américains et sont d'un usage si précieux.

Il est vrai qu'un pays peut avoir un commerce important, installer de magnifiques ports de commerce, et ne pas posséder lui-même une marine marchande puissante : c'est un peu le cas, par exemple, de la Belgique, pays de transit essentiellement, dont les admirables établissements maritimes sont fréquentés principalement par les pavillons étrangers. Mais les Russes ont voulu mieux que cela, et il est certain qu'autant que le développement de la flotte marchande n'est pas acquis par de coûteux sacrifices et qu'il se fait naturellement, on a toujours avantage à voir se former une industrie des transports qui rapporte beaucoup au pays sous la forme des frets. Toujours est-il que la marine russe croît fort rapidement depuis que les ambitions maritimes sont nées dans le pays. Les chiffres sont là pour nous convaincre. Les statistiques du bureau Veritas, en 1875, accusaient seulement un tonnage total de 459.000 tonneaux pour la flotte russe (en ne comptant jamais, suivant leur habitude, que les voiliers de 50 tonneaux et les vapeurs de 100 tonneaux). En 1887, ce chiffre n'avait augmenté que de quelques milliers de tonneaux : on n'était encore qu'aux débuts de la période qui se continue actuellement, et durant laquelle on s'est mis à prendre toutes les mesures possibles pour assurer le développement maritime de l'Empire. Mais aujourd'hui, les dernières statistiques de ce même bureau Veritas nous montrent que la flotte marchande russe comprend 780.000 tonneaux, dont 302.000 pour les vapeurs, au nombre de 484. Assurément, ces chiffres sont de bien minime importance, surtout à côté de ceux que donnent les statistiques pour la marine marchande anglaise, et de longtemps la flotte russe ne pourra être redoutable pour l'Angleterre; ils sont cependant suffisants pour convaincre de l'expansion considérable de la marine russe, à une époque où la nôtre a plutôt une tendance à

décroître, à tel point qu'elle sera bientôt rejointe par un pays tout nouveau dans cette voie.

*
* *

Comment, par quels moyens ces brillants résultats ont-ils pu être obtenus en Russie ? Tout d'abord il convient de signaler la création à Moscou de la *Société Impériale pour l'avancement de la marine marchande russe*. Malgré son titre d'impériale, qui résulte de ce que le tsar a voulu montrer par là l'intérêt qu'il prenait à cette tentative, la Société pour l'avancement de la marine marchande est due absolument à l'initiative privée. Son but est de seconder le développement de la marine de commerce, en examinant et étudiant toutes les questions relatives à la construction des navires et à la navigation, en encourageant la fondation d'écoles de navigation, en poussant les commerçants dans la voie des échanges par mer, en diffusant toutes les connaissances pratiques sur la navigation de commerce. La Société a fait des enquêtes des plus intéressantes sur la flotte russe, elle contribue beaucoup à répandre l'instruction professionnelle grâce à des encouragements de toute espèce, elle est même sur le point de fonder des cours pour les mécaniciens et chauffeurs, et, aidée par les subsides gouvernementaux, elle publie des mémoires fort bien faits. Enfin elle va ouvrir des conférences populaires et publier des brochures de vulgarisation sur toutes les matières qui se rattachent aux transports par mer.

A côté de cet effort considérable, qui fait uniquement appel aux initiatives individuelles, il a été pris de nombreuses mesures législatives et réglementaires. L'une d'elles est analogue à ce qui s'est fait en France à maintes reprises sans ne guère donner que des résultats négatifs. Depuis le 1er juillet 1898, les navires de mer en fer, achetés complètement armés par des Russes à l'étranger, sont exonérés des droits de douanes, et cela pour une période de dix années, tout aussi bien du reste que les yachts, les dragues, les brise-glace, les docks flottants, et aussi que les bateaux, non de mer, acquis pour naviguer sur le Danube et sous pavillon russe. Ce privilège est, de plus, étendu aux chaînes, ancres, câbles de fils métalliques achetés pour l'armement des voiliers. Il est vrai que d'autre part, et par un de ces compromis bizarres qu'on rencontre fré-

quemment dans les dispositions douanières, on a voulu en même temps encourager le développement des chantiers de construction en Russie, et que, dans ce but, on a imposé de nouveaux droits, bien plus lourds que par le passé, sur les steamers, les chalands, les remorqueurs, les grues flottantes destinés à être employés sur les voies d'eau intérieures ou uniquement pour le service intérieur des ports de mer.

Depuis le commencement de 1900, le cabotage de haute mer, autrement dit le transport des marchandises entre ports russes même situés sur des mers différentes, est réservé exclusivement au pavillon russe : c'est en somme le *cabotage réservé*. Enfin des encouragements directs et pécuniaires sont donnés par le gouvernement sous la forme de primes et subsides aux compagnies de navigation; nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure.

La plus ancienne de ces compagnies, sinon peut-être la plus importante, est la *Compagnie russe de navigation à vapeur et de commerce*. Dès le début de ses opérations, cette compagnie trouva un appui auprès du gouvernement. Elle commença modestement avec une flotte de cinq navires déjà assez anciens et achetés à la Compagnie des Messageries maritimes ; mais, au bout d'une année, cette flotte s'augmentait déjà de 13 nouvelles unités, pour atteindre les chiffres de 35 en 1858 et de 41 en 1859. En même temps qu'elle organisait des services réguliers entre les divers ports de la mer Noire et les ports étrangers les plus voisins, la *Compagnie russe de navigation à vapeur* créait des lignes également régulières et circulaires sur l'Anatolie et Alexandrie, mettant ainsi la Russie en relation avec le Levant et l'Égypte. Afin de lancer les commerçants russes dans le courant des affaires à l'étranger, et en somme pour faire leur éducation à ce point de vue, elle envoya deux de ses meilleurs bateaux chargés de négociants assister à l'inauguration du canal de Suez. L'année suivante elle créait un service entre Odessa et les ports de la Chine et des Indes. Ce furent là les débuts modestes des importantes relations qui, à l'heure actuelle, s'établissent sérieusement entre la Russie et l'Extrême-Orient.

La *Compagnie russe de navigation* joua un moment un rôle important au point de vue militaire ; plusieurs de ses bateaux furent employés comme croiseurs auxiliaires durant la guerre

turco-russe. De plus, tout récemment, ses chantiers de Sébastopol ont lancé plusieurs cuirassés et une série de canonnières, ce qui ne les a pas empêchés de construire 14 paquebots à grande vitesse pour les besoins de la Compagnie. Celle-ci, en vertu du contrat qu'elle a renouvelé en 1891 avec le gouvernement, assure une série de services obligatoires, réunissant Alexandrie à Odessa directement, puis reliant ces deux mêmes ports par de nombreuses escales intermédiaires suivant un parcours circulaire; certaines lignes vont d'Odessa à Batoum par tous les ports d'Anatolie, de Sébastopol à Constantinople, ou encore desservent la Crimée et le Caucase. Dans cette même direction, elle assure d'autres parcours circulaires et non obligatoires, puis un service spécial à la mer d'Azoff. Elle possède enfin des lignes reliant Odessa, Kherson, Nicolaïev, et trois grandes lignes, importantes par la longueur de leur parcours et les relations qu'elles établissent, entre Odessa, Marseille, Saint-Pétersbourg et finalement Vladivostok, c'est-à-dire l'Extrême-Orient et les lointaines possessions russes. Le service Odessa-Pétersbourg en particulier fonctionne fort bien, et les bateaux ne peuvent suffire à assurer tous les transports qui se présentent.

La *Compagnie russe de navigation à vapeur* dispose à l'heure actuelle de 77 navires, dont 36 paquebots réservés aux passagers, 3 bateaux-réservoirs pour le transport du pétrole, 23 cargo-boats, etc., le tout jaugeant plus de 188.000 tonneaux; plusieurs des paquebots ont une jauge de 7.000 tonneaux et possèdent des aménagements tout à fait remarquables. Pour une bonne partie de ces services, la Compagnie reçoit de l'État des primes au mille parcouru, qui montent annuellement à quelques 850.000 roubles.

La seconde des compagnies de navigation que possède l'Empire russe reçoit, elle aussi, des subventions qui atteignent normalement 600.000 roubles, et qui ont été récemment augmentées de 17.600 roubles en faveur spéciale d'un service régulier entre Vladivostok et les divers points de la mer d'Okhotsk et du Kamtchaka. Cette compagnie, la *Flotte volontaire*, a une organisation des plus curieuses. Elle s'est fondée à la fin de 1878, à un moment où se manifestaient des craintes sérieuses au sujet d'une guerre avec une grande puissance, et où l'on redoutait de ne pas posséder des moyens de transport suffisants pour les troupes. Sous l'impulsion de la Société d'encourage-

ment que nous avons citée plus haut, des souscriptions patriotiques furent ouvertes pour construire une flotte de commerce dont les navires se livreraient effectivement au commerce durant la paix, mais seraient immédiatement transformés en croiseurs auxiliaires à la première menace de guerre. En quelques mois 4 millions de roubles furent recueillis, et l'on acheta en Allemagne quatre navires qui furent tout d'abord employés au rapatriement des troupes à la fin de la guerre turco-russe. Immédiatement après, la *Flotte volontaire* créa un service purement commercial entre Odessa et Vladivostok, desservant tous les ports d'escale naturels de l'Extrême-Orient. Bientôt de nouveaux navires remplaçaient les vieux bateaux de la *Flotte*. Toutefois, si la *Flotte volontaire* garde une organisation commerciale mobilisable immédiatement en temps de guerre, on ne peut plus la considérer comme une société privée : en effet, la société proprement dite a été dissoute en 1883 après des pertes pécuniaires, résultant sans doute de ce que son établissement était venu un peu trop tôt. Mais son exploitation constitue toujours un organisme bien à part, qui n'est point militaire ; un comité la dirige, comité dépendant du ministère de la Marine et composé de représentants de ce ministère, de celui des Finances et du contrôle de l'Empire.

Cela permet à la *Flotte volontaire* d'avoir son existence bien personnelle, et explique qu'on lui accorde sur le budget de l'État une subvention moyennant un parcours obligatoire. Cette organisation donne maintenant des bénéfices réguliers, qui n'atteignent peut-être pas les 7 % de la *Compagnie russe de navigation à vapeur*, mais qui laissent supposer que l'exploitation est bien menée, et surtout que les relations commerciales assurées par elle entre la Russie d'Europe et l'Orient prennent de jour en jour plus d'importance.

Du reste, la flotte de cette entreprise est non seulement fort considérable numériquement (puisqu'elle compte notamment une quinzaine de grands navires représentant ensemble quelque 130.000 tonneaux de déplacement), mais les unités qui la composent sont pour la plupart excellentes, tant par leurs aménagements que par leur vitesse et leurs proportions : nous citerons seulement la *Moskva* et le *Smolensk*, qui datent respectivement de 1898 et de 1901, et qui marchent à une allure de 20 nœuds. Durant le dernier exercice, la *Flotte volontaire* a

effectué 25 voyages sur l'Orient. Elle y a transporté 6 millions de pouds de marchandises (dont, il est vrai, 3 environ pour le compte de l'État, soit en matériel de guerre, soit en matériel pour le Transsibérien, puis 1.836 passagers ordinaires, 13.344 militaires ou fonctionnaires, 7.459 émigrants et 833 forçats. Les exportations portent principalement sur le sucre, les farines, les grains, le beurre, le tabac, la bière, les ciments, les métaux, les huiles de graissage, la verrerie et les poteries, les cuirs, les textiles, etc. Quant aux importations, elles comprennent tout d'abord des thés verts, consommés en si grande quantité dans l'Asie centrale. Ces thés prenaient autrefois la route de Bombay : ils arrivent maintenant directement, et il convient d'ajouter que les thés de Ceylan suivent en masse cette nouvelle voie. On importe aussi des épices, du coprah, de l'huile de ricin, etc. Ces importations représentent à peu près 2 millions de pouds. Bien entendu, comme la *Flotte volontaire* est en somme sous le contrôle direct et sous l'inspiration immédiate du gouvernement russe, on a abaissé ses tarifs, pour appeler le mouvement commercial et susciter l'émigration : par suite, le fret au poud est descendu à 35 copecks, et les émigrants ne payent que 65 roubles pour un passage d'une durée relativement considérable, alors que les passagers de cabine payent 500 roubles.

D'autres compagnies de navigation existent en Russie qui sont dans une excellente situation, et il s'en fonde actuellement de nouvelles qui vont encore aider au développement du commerce maritime du pays. Parmi les premières, nous citerons la *Compagnie de navigation de la mer Noire et du Danube*, dont la fondation date de 1886, avec un capital de 1.737.000 roubles, et dont les 18 bateaux assurent des relations régulières entre Odessa et les divers ports russes ou autres du Danube. En vertu d'un traité récemment renouvelé dans cet esprit qui dirige tous les efforts du gouvernement russe, elle reçoit une subvention annuelle qui peut atteindre 313 000 roubles. Viennent ensuite la *Compagnie de l'Azoff*, qui dessert plus spécialement la mer d'Azoff, et la *Compagnie russe de transports maritimes et fluviaux*, dont les vapeurs circulent plus ordinairement sur la mer Noire. Mais, sans insister sur les entreprises qui se localisent plutôt dans le trafic des côtes, nous attirerons surtout l'attention sur la création de plusieurs compagnies qui ont de plus vastes ambitions et qui veulent en réalité desservir le

commerce entre la mer Noire et la mer Baltique d'une part, et d'autre part, assurer les échanges avec l'Extrême-Orient. Tout dernièrement, par exemple, la *Compagnie russe de l'Asie* s'est fondée au capital assez considérable de 3 millions de roubles, puis la *Compagnie Neptune*, la *Compagnie Russe*, la *Compagnie de l'Océan*, qui ont engagé, dans leur ensemble, un chiffre respectable de millions dans le commerce maritime.

Enfin une sorte de section de la *Société pour l'avancement de la Marine russe* s'est créée à Saint-Pétersbourg sous le nom de *Société de Navigation*, dans le but de développer par tous les moyens possibles la flotte marchande de la Russie, et d'autre part, le gouvernement vient de proroger pour dix années la faveur accordée aux bateaux russes passant par le canal de Suez, faveur qui consiste dans le remboursement entier des droits de passage payés. Tout cela montre abondamment qu'il se prépare ou plutôt qu'il a commencé de se produire en Russie, en faveur du développement de la marine de commerce un mouvement considérable, qui présage une concurrence redoutable pour les autres pays.

DANIEL BELLET.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise.* — Les représentants diplomatiques de la France et de la Russie ont donné, le 20 mars, communication de la déclaration suivante aux ministres des Affaires étrangères des puissances signataires du protocole de Pékin du 7 septembre 1901 :

Les gouvernements alliés de la France et de la Russie, ayant reçu communication de la convention anglo-japonaise du 30 janvier 1902, conclue dans le but d'assurer le *statu quo* et la paix générale en Extrême-Orient et de maintenir l'indépendance de la Chine et de la Corée qui doivent rester ouvertes au commerce et à l'industrie de toutes les nations, ont été pleinement satisfaits d'y trouver l'affirmation des principes essentiels qu'ils ont eux-mêmes, à plusieurs reprises, déclaré constituer et qui demeurent la base de leur politique.

Les deux gouvernements estiment que le respect de ces principes est en même temps une garantie pour leurs intérêts spéciaux en Extrême-Orient. Toutefois, obligés d'envisager, eux aussi, le cas où, soit l'action agressive de tierces puissances, soit de nouveaux troubles en Chine, mettant en question l'intégrité et le libre développement de cette puissance, deviendraient une menace pour leurs propres intérêts, les deux gouvernements alliés se réservent d'aviser éventuellement aux moyens d'en assurer la sauvegarde.

En Russie, le *Messager du Gouvernement* et le *Journal de Saint-Pétersbourg* ont publié, en tête de cette déclaration diplomatique, un communiqué gouvernemental dans lequel on remarquait les passages suivants :

Le gouvernement impérial accueille la conclusion du traité anglo-japonais avec la plus grande tranquillité.

Les principes qui ont guidé la politique russe depuis le commencement des troubles de Chine sont et demeurent immuables.

Le gouvernement russe continuera de soutenir l'indépendance et l'inté-

grité de la Chine, pays voisin et ami de la Russie, ainsi que l'indépendance et l'intégrité de la Corée. Il désire le maintien du *statu quo* et l'apaisement général dans l'Extrême-Orient.

En construisant à travers la Sibérie une grande voie ferrée ayant un embranchement en Mandchourie et aboutissant à un port toujours libre de glaces, la Russie favorise l'extension du commerce et de l'industrie du monde entier dans ces régions.

Pourrait-il être de son intérêt de créer maintenant des difficultés à cet égard? L'Angleterre et le Japon manifestent l'intention de contribuer à l'obtention du résultat auquel le gouvernement russe tend d'une façon persistante, et cette intention ne peut être accueillie qu'avec sympathie dans l'Empire russe, en dépit des déclarations faites dans certaines sphères politiques et dans différents organes de la presse étrangère, où l'on s'est efforcé d'exposer sous un tout autre jour l'attitude immuable du gouvernement impérial vis-à-vis d'un acte diplomatique qui ne peut, de l'avis du gouvernement russe, modifier en aucune façon la situation politique générale.

En France, le document a été connu par une note de l'*Agence Havas*, que n'accompagnait aucun commentaire. M. Delcassé, il est vrai, a été amené à s'expliquer, devant le Parlement, sur la déclaration franco-russe. M. Gotteron, au Sénat, et M. Denys Cochin, à la Chambre, ont l'un et l'autre posé la question en termes très nets et avec une remarquable clairvoyance des faits. Mais pas plus que le communiqué officieux des journaux russes, les explications de notre ministre des Affaires étrangères ne nous ont apporté les éclaircissements et les précisions que l'on aurait souhaités. M. Delcassé a parlé fort éloquemment de l'alliance franco-russe et en a proclamé hautement la solidité et les avantages. Il a de plus affirmé solennellement les intentions pacifiques du gouvernement français. Tout cela, certes, a son importance; mais outre que ces diverses affirmations ne font qu'en répéter de précédentes, toutes aussi formelles et depuis longtemps connues, il est bien certain aussi que le nouveau communiqué est une réponse directe à l'alliance anglo-japonaise et que, tout en se proclamant essentiellement pacifiques, les deux alliances ont surtout pour but de prévoir l'éventualité inquiétante du *casus belli*. Une maison bien gardée, a dit M. Delcassé à la Chambre, ne risque pas d'être attaquée. Soit, mais il est également juste de dire qu'on n'appelle la police chez soi que lorsque la maison est menacée. Or ce que l'on aurait voulu savoir, c'est précisément quelle est la nature exacte du danger qui nous menace et dans quelles circonstances la police devra donner. En d'autres termes, puisque l'on a prévu le cas où l'alliance franco-russe deviendra offensive, on aurait aimé, pour notre part, à être fixé sur les conditions qui provoqueront cette offensive. Il y a là un souci très grand pour le pays. L'extrême réserve de M. Delcassé peut se comprendre,

mais on est en droit de regretter qu'il n'ait pas cru devoir répondre plus clairement à la légitime expression de ce souci.

La France et l'entente anglo-allemande en Afrique. — Au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, au Luxembourg, M. Gotteron a porté à la tribune la question, dont nous parlions dernièrement, des ouvertures que le cabinet de Berlin aurait faites, en juin 1898, à notre gouvernement, en vue d'établir avec lui une action commune pour le règlement des affaires d'Afrique. Dans sa réponse, M. Delcassé a contesté, dans les termes les plus formels, l'exactitude des faits allégués par M. Gotteron. A trois reprises consécutives, il a nié qu'à la date dite, c'est-à-dire au mois de juin 1898, son prédécesseur eût reçu de l'Allemagne aucune proposition tendant au règlement en commun des affaires d'Afrique, ajoutant que lui-même n'avait pas eu à décliner de semblables offres, par la raison qu'il n'en avait jamais reçues.

Ces déclarations de M. Delcassé sont, on le voit, nettement catégoriques et de nature à clore définitivement l'incident. Nous devons toutefois signaler que l'*Éclair* — qui, on se le rappelle, avait le premier soulevé la question parmi nous — après avoir publié le lendemain de la discussion un entrefilet où il maintenait ses premières affirmations, revenait le jour suivant sur la question dans une note qui semble les atténuer, et dont voici la teneur :

Nous tenons encore aujourd'hui à préciser davantage notre information sur le projet d'entente franco-allemande. Ce projet portait exactement sur un arrangement à conclure entre la France et l'Allemagne à propos de la dette portugaise. L'arrangement proposé liait les intérêts de deux créanciers du Portugal en face des intérêts d'un troisième créancier qui était l'Angleterre. Mais ceci n'était que le premier acte d'une entente plus importante destinée à s'opposer à la mainmise de l'Angleterre sur l'Afrique. Il y eut des offres positives faites en ce sens. Nous devons supposer, du reste, qu'il existe une trace au ministère des Affaires étrangères de cette action diplomatique.

Enfin, pour achever de mettre nos lecteurs au courant de cet incident, nous publions le communiqué suivant, très formel et très précis, paru dans le *Berliner Tagblatt* le lendemain de la séance du Sénat.

Répondant à une question d'un sénateur, M. Gotteron, le ministre des Affaires étrangères a opposé un démenti formel dans la séance d'hier à l'information de la *Westminster Gazette*, d'après laquelle le gouvernement français avait décliné autrefois les offres de l'Allemagne au sujet d'une entente concernant les colonies portugaises.

« De telles offres, a-t-il dit, n'ont jamais été faites ni à lui-même, ni à son prédécesseur, M. Hanotaux. » Nous pouvons confirmer de source auto-

risée que le démenti de M. Delcassé correspond en tout point à la réalité des choses : jamais de telles propositions et de telles offres n'ont été faites à la France par l'Allemagne.

Le Livre Jaune sur les affaires de Turquie. — Un *Livre Jaune*, relatif à notre conflit avec la Turquie, a été distribué, le 21 mars, aux membres du Parlement.

Dans les 76 télégrammes qu'il renferme, avec un certain nombre d'annexes, et qui vont du 24 juin 1900 au 14 novembre 1901, on suit toutes les phases du conflit, depuis le moment où les démarches devinrent pressantes de la part de la France jusqu'au jour où, après l'occupation de Mitylène, les relations diplomatiques furent reprises entre les deux gouvernements.

Tous les détails de ces différents incidents étaient déjà connus, et le *Livre Jaune* ne nous apprend rien de particulièrement nouveau. On y peut toutefois relever trois télégrammes relatifs à l'attitude de la Russie. Ces télégrammes sont surtout intéressants par leur date. Le premier est du 24 octobre 1901 et est ainsi conçu :

M. Bapst, conseiller de l'ambassade de la République française à Constantinople, à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 24 octobre 1901.

L'ambassadeur de Russie, que j'ai vu aujourd'hui, m'a annoncé qu'il avait été invité, par un télégramme du comte Lamsdorf, à répéter à la Sublime Porte qu'elle n'avait à compter sur aucun appui du côté de la Russie et à ajouter qu'en résistant plus longtemps aux demandes de la France elle s'exposait à voir celle-ci recourir à « des mesures extrêmes ».

Cette communication a été faite, dès hier, à la Porte.

EDMOND BAPST.

Au lendemain de ce télégramme, le 29 octobre, le gouvernement prenait la décision d'envoyer à Mitylène l'escadre de l'amiral Caillard. Il semble donc qu'on soit autorisé à établir un rapprochement entre cette déclaration de désintéressement de la Russie et la décision prise par notre gouvernement. Or, le conflit était ouvert entre la France et la Turquie depuis le 26 août, date du départ de M. Constans de Constantinople. On ne peut, dans ces conditions, manquer d'être surpris que le *Livre Jaune* ne fournisse trace d'aucun échange de vues entre la France et la Russie, au cours de cette longue période du 26 août au 24 octobre, et l'on peut se demander si cette discrétion provient du peu d'importance des documents échangés ou, tout au contraire, de leur intérêt trop spécial.

Les deux autres dépêches relatives à l'attitude de la Russie sont parfaitement banales et à peu près identiques à celles envoyées, à la même date, de Rome, Londres, Vienne et Berlin, en réponse à l'annonce officielle du départ de notre escadre.

Espagne. — *La crise ministérielle.* — Une crise ministérielle vient d'éclater en Espagne, déterminée tout à la fois par la question religieuse et par la question de la réorganisation de la Banque d'Espagne. L'opposition des libéraux avancés ayant rendu inévitable la démission du cabinet Sagasta, la reine régente fit successivement appel au chef du parti libéral modéré, M. Sagasta, puis au chef du parti libéral avancé, M. Montero Rios, et leur demanda de constituer un ministère de concentration. L'un comme l'autre, les deux hommes d'État déclinèrent cette mission et déclarèrent à la Régente que toute combinaison de coalition leur semblait impossible en l'état actuel. La Régente confia alors à M. Sagasta la mission de former un cabinet homogène, et après quelques difficultés, ce dernier a réussi à composer un ministère de concession de la façon suivante :

Présidence du conseil, M. Sagasta; Affaires étrangères, duc d'Almodovar; Justice, M. Montilla; Finances, M. Rodriganez; Intérieur, M. Moret; Guerre, général Weyler; Marine, amiral Veragua; Instruction publique, M. de Romanones; Agriculture, M. Canalejas.

Il reste à savoir quel accueil les Cortès feront aux nouveaux ministres. Mais il semble d'ores et déjà certain que M. Sagasta, s'il n'est pas assuré de la majorité, recourra immédiatement à la dissolution.

Italie. — *La victoire du ministère Zanardelli.* — Le ministère Zanardelli s'est heureusement tiré de sa première rencontre avec l'opposition. La rentrée des Chambres a eu lieu le 15 mars; le président du Conseil a prononcé un grand discours dans lequel, répondant aux différents orateurs de l'opposition, il a exposé très habilement la politique du gouvernement. Par 250 voix contre 158 et 45 abstentions, la Chambre a approuvé les déclarations de M. Zanardelli, qui a remporté ainsi une victoire plus complète même qu'il ne semblait l'espérer. On espère que ce succès va consolider pour quelque temps le cabinet qui en avait grand besoin. Toutefois, les journaux indépendants n'ont pas manqué de faire ressortir que M. Zanardelli se trouve, plus que jamais, le prisonnier de l'extrême-gauche, ce qui rend sa situation des plus précaires.

II. — ASIE.

Chine. — *Le gouvernement provisoire de Tien-tsin.* — Le gouvernement chinois a demandé récemment aux puissances étrangères de lui rendre l'administration de la ville de Tien-tsin actuellement soumise à un gouvernement provisoire composé d'officiers des armées alliées. Le fonctionnaire qui insiste le plus vivement pour cette restitution est Yuan Chi Kaï, le nouveau vice-roi du Petchili, qui se

recommande d'ailleurs à plus d'un titre à la bienveillance des étrangers. Lorsque le mouvement boxeur éclata, il était vice-roi du Chang-toung et il empêcha les désordres de s'étendre à sa province; il protégea la vie et les propriétés des étrangers, et en ce faisant, il résista même aux édits impériaux dirigés contre les « diables d'Occident ». Yuan Chi Kaï a su régler, à la satisfaction de tous, les réclamations des missionnaires, en particulier des Français, et il a été assisté dans cette tâche par le capitaine Bourguignon, de l'état-major du général Bailloud.

Dans une interview avec le correspondant du *Times* à Pékin, le vice-roi du Petchili a déclaré que les étrangers n'avaient rien à redouter sous son gouvernement, et il a dit qu'il se chargeait de fournir pour les travaux de l'amélioration du Peï-ho les sommes qui doivent, d'après le protocole de Pékin, être consacrées à cette œuvre. Il a ajouté que, même après la fin de l'administration étrangère, on n'avait pas à craindre que les 700.000 taëls que les douanes maritimes du Petchili doivent fournir pour les annuités de l'indemnité, cessent d'être versés. Yuan Chi Kaï a dit qu'il comptait particulièrement sur l'Angleterre et la France, qui s'est récemment montrée très accommodante dans la question des droits sur le sel, pour régler, conformément à sa demande, la question du gouvernement provisoire de Tien-tsin.

En y réfléchissant, dit à ce sujet le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, on ne voit guère de raisons de ne pas donner satisfaction au vice-roi du Petchili; il est un des Chinois le plus incontestablement disposés à bien traiter les étrangers. D'autre part, on se demande quel intérêt les Puissances auraient à irriter inutilement les Chinois, du moment où elles veulent maintenir l'intégrité de la Chine, et où elles se jalousent trop pour pouvoir songer à contrôler d'une manière efficace l'évolution du Céleste Empire. Il serait plus qu'inutile de donner aux Chinois de nouveaux sujets de mécontentement.

Le projet d'extension de Macao. — Nous avons, il y a quelque temps, signalé des projets d'extension de Macao conçus par le Portugal, et auxquels il voulait donner suite par l'envoi d'une ambassade spéciale à Pékin. Nous faisions remarquer alors que de pareils desseins devaient être inspirés et encouragés par l'Angleterre désireuse de s'assurer, à l'ouest du delta de Canton, une position qu'elle aurait indirectement occupée par ses fidèles alliés, nous dirions presque ses vassaux portugais, tandis qu'à l'est elle tient elle-même la formidable position de Hong-kong, étendue depuis 1898 à Kao-loung sur la terre ferme.

Il est vrai qu'il est difficile à l'Angleterre de vouloir faire aboutir

ses projets au moment même où elle conclut avec le Japon une alliance qu'elle proclame uniquement destinée à sauvegarder l'intégrité de la Chine. Aussi la réalisation de l'idée d'une extension de Macao paraît-elle être ajournée, et une dépêche de Pékin nous a-t-elle appris que la demande portugaise avait été rejetée. L'argument dont se serait servie la Chine n'aura sans doute pas été particulièrement agréable à la cour de Lisbonne. On a fait remarquer à cette dernière qu'il n'apparaissait pas que les intérêts commerciaux du Portugal fussent assez importants pour justifier une extension de Macao.

Indo-Chine. — *L'établissement d'un service de poste française du Tonkin au Se-tchouan.* — On annonce que, sous l'impulsion de M. François, notre consul général au Yunnan, et avec le concours du gouvernement de l'Indo-Chine, un service de poste vient d'être créé entre le Tonkin et Tchoung-king. La poste, qui fonctionnait seulement jusqu'à Yunnan-sen, a quatre départs mensuels vers la vallée du Yang-tsé. Elle met quatorze jours pour atteindre le premier port fluvial de Soui-fou, et trois ou quatre jours de plus pour arriver jusqu'à Tchoung-king. Le trajet total de Haï-phong jusqu'à ce grand port du haut Yang-tsé est de trente-six jours, c'est-à-dire que, vu le temps qu'il faut, surtout à certains moments de l'année, pour remonter les rapides du Fleuve Bleu au-dessus de I-tchang, les correspondances peuvent parvenir plus vite au Se-tchouan par le Tonkin que par la voie de Changhaï.

C'est donc une très heureuse innovation fort utile à nos compatriotes établis dans ces pays, et à l'action pacifique que nous avons tout intérêt à développer dans les provinces chinoises voisines du Tonkin. Ce système des postes pourra être étendu, puisque nous avons le droit d'établir des bureaux dans chaque port ouvert. A l'heure actuelle, le service des douanes impériales a établi une poste à côté de chacun de ses bureaux : c'est ainsi qu'il y en a une à Yunnan-sen, mais son service paraît moins rapide que celui de la poste française, et de plus, ses tarifs sont trois ou quatre fois plus élevés.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Organisation des territoires du Sud de l'Algérie.* — La Chambre des députés a adopté le 25 mars, après urgence déclarée, l'important projet de loi dont voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Les fractions de territoires militaires, situées au sud des circonscriptions suivantes :

Cercle de Marnia, annexe d'El-Aricha, annexe de Saïda, cercle de Tiaret, annexe d'El-Afflou, cercle de Boghar, annexe de Chellala, annexe de Sidi-

Aïssa, cercle de Bou-Saada, annexe de Barika, poste de Tkout (cercle de Biskra), cercle de Kenchela, cercle de Tébessa, constituent un groupement spécial dénommé « territoires du Sud », dont l'administration et le budget sont distincts de ceux de l'Algérie.

Art. 2. — Les « territoires du Sud » sont dotés de la personnalité civile. Ils peuvent posséder des biens, concéder des chemins de fer, entreprendre de grands travaux publics, contracter des emprunts.

Le gouverneur général de l'Algérie représente les « territoires du Sud » dans les actes de la vie civile; il ne peut contracter d'emprunts ni concéder des chemins de fer ou autres grands travaux publics sans y être autorisé par une loi.

Art. 3. — A partir du 1er janvier 1903, il sera établi pour les « territoires du Sud » un budget autonome et distinct de celui de l'Algérie.

Art. 4. — Le budget des « territoires du Sud » sera transmis au ministre de l'intérieur avant le 1er juillet et réglé par décret du Président de la République sur le rapport des ministres de l'Intérieur, de la Guerre et des Finances.

Art. 5. — Il sera accordé aux « territoires du Sud » sur le budget de la métropole une subvention dont le montant sera fixé chaque année par la loi de finances.

Art. 6. — Des règlements d'administration publique détermineront les attributions nouvelles du gouverneur général de l'Algérie en ce qui touche les « territoires du Sud », l'organisation administrative et militaire du nouveau groupement territorial, la nature des dépenses et des recettes à détacher du budget de l'Algérie et des budgets départementaux ou communaux pour être rattachées au budget des « territoires du Sud » et en général toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente loi.

Ce projet a été très vivement combattu par MM. Thomson et Pourquery de Boisserin, qui en demandèrent l'ajournement, lequel fut repoussé par 351 voix contre 135.

Il a été, en revanche, très clairement exposé et très habilement défendu d'abord par M. André Berthelot, rapporteur, et ensuite par M. Paul Revoil, gouverneur général de l'Algérie, nommé, en cette occasion, commissaire du gouvernement.

Nous croyons devoir reproduire, d'après le *Journal officiel*, le discours de M. Revoil.

DISCOURS DE M. REVOIL

M. Paul Revoil, *gouverneur général de l'Algérie, commissaire du Gouvernement.* — Messieurs, je vous demande la permission de répondre brièvement aux observations de M. Thomson et de M. Pourquery de Boisserin, et d'essayer de vous rassurer sur les craintes qu'ils ont exprimées à cette tribuue.

Pourquoi, a-t-on dit, présenter hâtivement, dans les derniers jours de la session, le projet que le Gouvernemeut vous apporte?

Le Gouvernement a cru convenable de se rendre, avant même la fin de la législature, à un vœu exprimé très formellement au mois de décembre

dernier par la Chambre et sur la portée duquel il est impossible de se méprendre. Frappée de l'importance des dépenses engagées dans les territoires du Sud au cours des événements récents, la Chambre a demandé qu'on lui apportât un projet comportant le principe de la constitution des territoires du Sud en unité administrative distincte, ayant son budget propre alimenté par des contributions locales, y compris, dès que ce serait possible, les dépenses des troupes sahariennes et des voies ferrées.

Le projet de loi que vous présente le Gouvernement répond à cette injonction et je crois qu'il a sagement fait en se bornant à poser les principes généraux de cette nouvelle administration. Il était nécessaire que ce projet fût promptement voté, parce qu'en dehors des questions de principe l'organisation future entraînait des conséquences financières dont vous n'êtes plus aujourd'hui complètement maîtres. Il importait de les réserver, comme le fait le projet de loi, et il importait aussi qu'éclairées sur les principes adoptés par la Chambre, les assemblées locales algériennes pussent se prononcer sur les répartitions de recettes et de dépenses que ce projet comporte, au moment où elles voteraient le budget de 1903.

Or, vous le savez, Messieurs, pour se conformer aux règles que vous leur avez assignées par la loi de 1900, les délégations algériennes et le conseil supérieur doivent voter le budget d'un exercice avant la fin du premier semestre de l'année précédente. C'est une règle qu'elles ont observée même parmi les difficultés de la première application de la loi.

Ces assemblées vont donc être saisies, dans le courant du mois de mai prochain, du projet de budget de 1903. Si, à ce moment, elles n'étaient pas fixées par la loi de principe que nous demandons à la Chambre de voter, il ne leur serait pas permis d'établir le budget de 1903 en conformité de ces principes, et la réforme que la Chambre a réclamée serait ajournée au budget de 1904; or, je pense que telle n'est pas sa volonté.

On nous a dit que nous portions atteinte aux droits des assemblées algériennes. Je crois, au contraire, que le projet en discussion respecte très scrupuleusement ces droits. Plus qu'aucun autre, le gouverneur général de l'Algérie est jaloux des droits et des prérogatives des assemblées algériennes; il en est d'autant plus jaloux qu'elles les ont exercés, jusqu'à présent, avec une sagesse et un esprit pratique qui justifient pleinement la confiance que la métropole a témoignée à la colonie.

Mais il y a des principes qui découlent directement de la souveraineté et sur lesquels les assemblées algériennes n'ont pas nécessairement d'avis préalable à émettre, sur lesquels elles ne sauraient manifester la prétention de faire valoir leurs vues. C'est ce départage que la loi fait d'une façon très expresse. Elle pose les principes, mais elle permet aux assemblées algériennes d'en étudier et d'en déterminer l'application et les conséquences financières. A cet égard, elle laisse intacts leurs droits et leur liberté.

M. Pourquery de Boisserin me croira quand je lui dirai que je n'aurais pas présenté au Gouvernement un projet de loi qui violât cette règle et le pacte que la métropole a bien voulu établir entre elle et sa colonie.

Quant aux conséquences politiques et administratives qu'on vous a fait envisager, permettez-moi de vous dire qu'elles sont tout à fait contraires à

celles que vous êtes en droit d'attendre du projet de loi que nous vous proposons.

On vous dit : « On va créer une colonie militaire. Forcément, cette colonie militaire deviendra un grand commandement. On sait ce que sont tous ces grands commandements. Quelle que soit l'autorité donnée au gouverneur sur les officiers généraux qui les exercent, ces officiers généraux sont maîtres de la situation, engagent les dépenses et sont entraînés par les événements à des expéditions et aux dépassements de crédits qui en sont la conséquence habituelle. »

Ces craintes, Messieurs, ne sont pas fondées. L'organisation que le projet de loi sur les territoires du Sud permettra au Gouvernement d'établir est des plus simples. Nous avons mesuré et déterminé l'agrégation des territoires constitués en administration distincte d'après leur caractère géographique ; permettez-moi d'employer une expression qui traduira mieux ma pensée, d'après l'aire de déplacement des tribus qui habitent ces régions.

Qu'on ne dise pas que nous faisons deux Algéries ; ces deux Algéries, elles existent en fait et sont nettement différenciées par le climat, par la nature du sol, par les habitudes des tribus, par les coutumes et le droit qui leur sont propres, par l'administration spéciale et traditionnelle dont elles sont l'objet. Nous ne créons rien ; nous constatons simplement ce qui existe et nous allons organiser comme il convient ces territoires si distincts par eux-mêmes, dont les mœurs, dont les ressources en impôts et en production sont si différentes ; nous allons leur donner l'autonomie administrative qui permettra de mesurer et d'asseoir les responsabilités, de surveiller l'emploi des crédits et d'affecter, sans léser en rien les intérêts de l'Algérie du nord, les recettes provenant des tribus indigènes au progrès économique des régions qu'elles habitent, à leur pacification, à leur évolution normale. (*Très bien! très bien!*)

Voilà, messieurs, ce que nous nous proposons de faire.

Quant à la création éventuelle d'un commandement militaire unique pour ces territoires, un obstacle s'y oppose, que la nature elle-même a dressé. Les commandements que nous allons créer seront au nombre de quatre : celui de Ouargla, celui de Laghouat, celui des Oasis sahariennes, enfin le commandement, voisin du Maroc, d'Aïn-Sefra.

A part les deux commandements d'Aïn-Sefra et des Oasis sahariennes, qui auront une communication et des relations naturelles — relations, soit dit en passant, qui, sanctionnées par notre organisation, permettront de ne pas recommencer l'erreur, dans laquelle on est tombé, d'effectuer par le sud de la province d'Alger des transports et des ravitaillements qui auraient pu sans doute être faits par le sud de la province d'Oran, — ces commandements du Sud sont, du fait de leur configuration géographique, distincts les uns des autres, et, ce qui s'opposera toujours à leur réunion sous une même direction, c'est qu'ils n'ont pas entre eux...

M. Pourquery de Boisserin. — Qui a commandé de faire l'expédition par Alger ? Dites-le, Monsieur le gouverneur général, vous le savez bien. Ne m'obligez pas à le dire. Vous savez bien que les soldats n'ont marché que par ordre. On les a désavoués plus tard, mais ils avaient reçu l'ordre.

M. le ministre de l'instruction publique. — Ce n'est pas la question.

M. le président. — Je vous prie, Monsieur Pourquery de Boisserin, de laisser parler M. le commissaire du gouvernement qui monte pour la première fois à la tribune et qui y parle avec beaucoup de talent. (*Applaudissements.*) Quelle que soit l'opinion que vous puissiez avoir sur le fond des choses, veuillez le laisser parler.

M. le ministre de l'instruction publique. — Ce que dit M. le commissaire du Gouvernement est d'ailleurs très clair.

M. le commissaire du Gouvernement. — Monsieur Pourquery de Boisserin, vous vous méprenez sur ma pensée, où je l'ai mal exprimée : croyez bien que je ne mets en cause aucune responsabilité ; je suis le premier à rendre hommage à l'œuvre de mes prédécesseurs, au dévouement et à l'abnégation dont l'armée d'Afrique ne cesse de donner des preuves. (*Très bien! très bien!*) J'indiquais seulement au cours de mes observations que, si la constitution des territoires du Sud avait été un fait accompli au moment des événements du Sud-Oranais, si l'organisation administrative que nous projetons avait existé, l'expédition des Oasis aurait pu se faire avec plus de méthode et occasionner moins de mécomptes...

M. le ministre de l'instruction publique. — C'est incontestable.

M. le commissaire du Gouvernement. — Encore une fois je n'incrimine personne. Je dis qu'en fait, une condition géographique s'opposera à la réunion des quatre commandements en une puissante unité de colonie militaire, telle que celle que vous redoutez. Ce fait, c'est que ces territoires n'ont pas entre eux de communications transversales, c'est que si nous installions à Ouargla ou à Laghouat, qui serait plutôt le centre, un commandant supérieur et unique de tous ces territoires, il serait obligé pour communiquer, sinon avec Ouargla, du moins avec Aïn-Sefra ou Géryville et une grande partie des territoires de son commandement, de passer par Alger ou Oran. C'est dire que ce commandement unique est par avance condamné.

Nous créerons donc des circonscriptions distinctes à la tête desquelles nous mettrons des officiers supérieurs qui, par leur grade ou par leur expérience, nous donneront toutes les garanties. Nous n'en ferons pas de grands commandements entraînant à des dépenses exagérées d'administration. Ces commandements seront placés sous la direction du général commandant le 19e corps d'armée et ressortiront, en vertu du décret de juin 1901, à la haute autorité qu'exerce le gouverneur général civil sous le contrôle du ministre de l'Intérieur.

Telle est l'organisation que le projet de loi prévoit. Elle indique suffisamment que la loi soumise à votre sanction ne crée pas, comme on l'a dit, une colonie militaire. (*Très bien! très bien!*)

Il me reste à examiner, Messieurs, les conséquences budgétaires de cette réforme et les garanties qu'elle vous apporte.

Les conséquences budgétaires sont très simples. Désormais toutes les recettes provenant des territoires du Sud, toutes les dépenses civiles et militaires qui leur sont consacrées seront inscrites et groupées dans un budget spécial. De telle sorte que, lorsque des contingents autres que ceux consacrés à la police et à la défense permanente du Sud viendront à fran-

chir la ligne tracée par la loi et en deçà de laquelle leur déplacement prend le caractère d'une opération spéciale, d'une expédition occasionnant ces dépenses non prévues et indéterminées que vous redoutez injustement, on saura que les suppléments de solde, les frais de transport, tout ce que de semblables mouvements de troupes entraînent, doivent être ordonnancés sur le budget spécial que vous allez instituer. Or, dans ce budget spécial, les crédits seront assez étroitement calculés pour qu'on ne puisse pas, au commencement d'un exercice, sur des chapitres variés et largement pourvus, imputer des dépenses dont la liquidation exige, en fin de compte, après coup, des crédits supplémentaires.

Limité rigoureusement par les crédits ordinaires, le gouvernement général sera dans l'impossibilité d'ordonnancer — le comptable se refuserait d'ailleurs à payer — des dépenses qui dépasseraient les prévisions d'une organisation économique sagement comprise.

C'est pour nous enfermer dans cette organisation économique, c'est pour substituer le plus promptement possible à la garde de ces territoires dont le climat est si meurtrier pour nos troupes européennes, des troupes indigènes encadrées, de frais d'entretien moindres, et n'exigeant pas de coûteux ravitaillement, que nous avons prévu ces nouvelles circonscriptions administratives, et qu'il est nécessaire de créer ce budget.

Je vous demande de faire sur ces territoires ce que vous avez fait pour l'Algérie du nord par la loi de 1900 : une spécialisation budgétaire dont vous pouvez vous féliciter chaque jour davantage puisque chaque jour elle produit les plus heureux effets. En ventilant dans le budget métropolitain les dépenses et les recettes afférentes à l'Algérie, en les coordonnant dans un budget qui, désormais, n'est plus fait de pièces et de morceaux, mais qui a son unité, sa cohésion, sa vie propre, vous avez constitué — nous vous en apporterons bientôt, j'espère, le témoignage — vous avez constitué l'Algérie en excédent budgétaire. En spécialisant aujourd'hui les territoires du Sud, vous ferez une œuvre aussi utile, aussi profitable. Et d'ailleurs, en confiant à la métropole l'équilibre de ce nouveau budget, la loi se trouvera d'accord avec le vœu exprimé par les délégations financières que le budget de souveraineté conserve la charge des chemins de fer du Sud?

En prenant la décision que nous sollicitons de vous, vous apporterez la clarté, l'économie, la sincérité dans l'administration et la question financière du Sud-Algérien, vous éviterez à la métropole et à la colonie le retour de fâcheux mécomptes, vous les préserverez contre les dépassements de crédits auxquels votre résolution du 23 décembre 1901 a voulu mettre un terme. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Algérie. — *La commission franco-marocaine.* — La première partie des travaux de la commission franco-marocaine est aujourd'hui terminée. Elle comprenait les déclarations à faire aux habitants de Figuig et des ksour, ainsi qu'aux nomades, au sujet de la nouvelle situation créée à leur égard par le protocole, ainsi qu'il était convenu d'avance.

La deuxième série des opérations comporte l'exécution des mesures de détail nécessaires à Figuig et dans les mêmes régions.

Le président de la mission marocaine revient conférer avec le gouverneur général.

L'entente la plus complète n'a cessé de régner entre les délégués des deux gouvernements et la démarche de Si-Guebbas démontre encore son intention de garder la ligne de conduite suivie jusqu'à présent.

Afrique Occidentale. — *L'action militaire.* — D'après des informations parvenues du Congo au ministère des Colonies, une rencontre a eu lieu le 9 novembre dernier, au Kanem, entre nos troupes et un important parti de Senoussistes.

Notre colonne, forte de 200 hommes, aurait fait éprouver des pertes très sérieuses aux assaillants ; mais elle aurait eu 2 Européens blessés et 6 tués, dont le capitaine Millot. A la suite de ces événements, le lieutenant-colonel Destenave a installé un poste à Ngouri et un autre à Dagana pour établir la liaison avec les postes établis sur le Chari.

Cette affaire n'est pas la seule qui se soit passée en Afrique Occidentale. On sait que les troubles avaient nécessité des opérations militaires dans le Baoulé. Un télégramme de M. Roume, le nouveau gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, annonce que ces opérations peuvent être considérées comme à peu près terminées. Les pays du Kode et d'Onaretos, après une longue résistance, ont demandé à faire leur soumission et sont définitivement occupés.

Nous avons eu, malheureusement, au cours des derniers engagements qui ont amené la pacification, 3 tués, dont 1 officier, le lieutenant d'infanterie coloniale Larcon, et 2 tirailleurs sénégalais. De plus, le capitaine d'infanterie Lambert, le lieutenant Ablard et un sergent de la même arme, ainsi qu'un caporal de tirailleurs sénégalais et 13 tirailleurs ont été blessés, mais sans gravité. La colonne d'expédition s'est disloquée ; elle a quitté Rosabe pour rentrer à Toumodi.

Enfin, une dépêche de Bruxelles nous apprend que, suivant les nouvelles arrivées du Congo, la révolte des Ababuas n'est pas terminée, que les Araudis, au nord de l'Ouellé, se sont soulevés, que la situation dans la Haute-Sangha est toujours très mauvaise, et qu'une expédition de tirailleurs est partie pour réprimer le mouvement.

Si à toutes ces nouvelles on ajoute que la situation est troublée également au Ouadaï, où les partisans de Senoussi fort hostiles aux Européens ont installé un chef qui a lui-même été renversé quelque temps après au profit de la dynastie légitime, on voit que dans nos territoires comme dans ceux de nos voisins, il est nécessaire de s'appliquer à rétablir le calme.

Côte des Somalis. — *Le chemin de fer d'Ethiopie.* — Nous avons signalé en son temps le dépôt, fait à la Chambre le 6 février dernier par le gouvernement, du projet de loi accordant à la Compagnie des chemins de fer éthiopiens une garantie de 500.000 francs pour l'aider à trouver en France les capitaux nécessaires à la continuation de l'entreprise.

La Chambre, le 20 mars, et le Sénat, le 28, ont adopté le projet du gouvernement. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat qui donne toute satisfaction aux intérêts considérables de la France dans ces régions.

Transvaal. — *La guerre. Négociations. Mort de Cecil Rhodes.* — Les Boers ont su tirer un grand avantage moral de leur victoire de Tweebosch. Par un acte de générosité, qu'on ne saurait assez admirer et qui a produit partout une très vive sensation, le général Delarey a relâché lord Methuen, sans conditions, et l'a renvoyé aux lignes anglaises avec les plus grands égards. Cette attitude chevaleresque de leur adversaire a fortement impressionné les Anglais et les bruits les plus divers ont couru à cette occasion, à Londres, tendant à indiquer une amélioration prochaine de la situation.

C'est ainsi qu'on a beaucoup parlé de négociations qui se poursuivraient en ce moment, au Transvaal même, entre lord Kitchener et les représentants des Burghers. On ne peut rien affirmer de précis à ce sujet. Ce que l'on sait seulement, d'une façon certaine, c'est que les membres du gouvernement du Transvaal, Schalk-Burgher, Reitz, Lucas-Meyer, Krogh et Vanderwalt, sont arrivés le 23 mars à Prétoria et ont eu une longue entrevue avec Kitchener; après quoi, ils sont repartis pour Kroonstad.

Quant aux opérations, rien de bien intéressant à signaler, si ce n'est que les Anglais ont repris trois canons à Delarey, le 23 mars. Mais il semble bien que Delarey ne s'afflige pas outre mesure de cette restitution.

De même, ces mêmes faits ont passé à peu près inaperçus au milieu de l'émotion causée par la maladie et la mort de Cecil Rhodes, le « Napoléon du Cap » comme aimaient à l'appeler ses compatriotes. Cecil Rhodes est mort à Capetown, le 26 mars, à six heures du soir.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production du sucre dans le monde. — Le supplément de l'*Indische Mercure* donne le tableau statistique de la production du sucre qui a atteint pour 1901-1902 le chiffre total de 10.295.000 tonnes. Cette production se répartit comme suit (en tonnes :

Sucre de betteraves.

Allemagne	2.270.000
Autriche-Hongrie	1.310.000
France	1.200.000
Russie	1.050.000
Belgique	350.000
Hollande	190.000
Autres pays	400.000
Total	6.770.000

Sucre de cannes.

Cuba	850.000
Java	720.000
Louisiane	420.000
Hawaï	340.000
Maurice	170.000
Brésil	215.000
Pérou	135.000
Demerara	100.000
Egypte	90.500
Antilles	95.000
Porto-Rico	100.000
Philippines	54.500
Trinidad	50.000
Barbares	60.000
Martinique	35.000
Guadeloupe	40.000
Réunion	40.000
Jamaïque	30.000
Total	3.525.000

Au 1er septembre 1901, il restait un stock d'environ 970.000 tonnes, qui, ajouté aux 10.295.000 tonnes de la production générale de 1901-

1902, donnent un total disponible de 11.265.000 tonnes pour la consommation jusqu'en septembre 1902.

La consommation de l'exercice précédent a été de 9.135.000 t.; en évaluant à 400.000 tonnes l'augmentation de la consommation, il resterait à la fin de l'exercice courant (septembre 1902) encore un stock disponible de 1.770.000 tonnes.

II. — EUROPE.

Roumanie. — *Commerce extérieur de la Roumanie* (1er *avril* 1900-31 *mars* 1901 [1]). — Le Département royal des finances vient de publier les résultats statistiques du commerce extérieur de la Roumanie, pendant l'année économique 1900-1901.

La balance du commerce général pendant les deux derniers exercices s'établit comme suit :

1900.		1899.		Différence.	
Tonnes.	Francs.	Tonnes.	Francs.	Tonnes.	Francs.
		EXPORTATIONS			
2.047.223	280.000.431	1.300.864	149.119.657	+ 746.359	+ 130.880.774
		IMPORTATIONS			
412.105	216.985.878	789.789	333.267.938	— 377.684	— 116.282.060
		TOTAUX GÉNÉRAUX			
2.459.328	496.986.309	2.090.653	482.387.595	+ 368.675	+ 14.598.714

La première observation à faire, après lecture de ce tableau, est que si l'ensemble des échanges extérieurs s'est relevé, en 1900, de 14.598.714 fr., cette augmentation ne profite qu'aux exportations qui gagnent 130.880.774 fr. sur celles de 1899, tandis que les importations perdent 116.282.060 fr., creusant ainsi dans le budget des douanes roumaines un déficit de 11.361.895 fr. Les causes principales qui ont amené ce nouveau recul dans les importations sont les mêmes que pour l'année précédente : elles ont été suffisamment dégagées et mises en lumière dans le rapport sur le commerce général de la Roumanie, en 1899, pour qu'il ne paraisse pas utile de les signaler à nouveau.

En 1900, la Roumanie a vendu à l'étranger pour 280.000.431 fr. de marchandises diverses formant un poids total en tonnes de 2.047.223.

---

[1] *Moniteur officiel du Commerce extérieur.* Rapport de M. A. Melon, consul de France.

Le chiffre total des importations a fléchi de 116.282.060 fr. : conséquence inévitable de la crise agricole de 1899 qui a si durement atteint le pouvoir d'achat de la Roumanie. Jamais, depuis plus de vingt ans, les ventes faites par l'étranger n'étaient tombées aussi bas qu'en 1900.

Comme l'année précédente, la première place reste à l'Autriche-Hongrie qui a fourni au marché roumain pour 69.295.818 fr. de produits de toute nature représentant 31.94 % du total général des importations, mais dont les ventes ont subi toutefois une diminution de 26.365.841 fr.

L'Allemagne qui avait, en 1898, le premier rang, occupe la deuxième place qu'elle possédait déjà en 1899, avec 25,65 % ; mais elle perd 35.430.668 fr., éprouvant ainsi la plus forte réduction imposée aux articles étrangers par suite du resserrement de l'argent en Roumanie.

L'Angleterre arrive en troisième ligne, comme l'année précédente, avec 31.150.217 fr. seulement de ventes qui représentent 14,36 % de l'ensemble des importations, mais ont subi une moins-value de 28.891.370 fr.

La France se maintient péniblement au quatrième rang, avec 16.132.873 fr. au lieu de 22.164.602, soit une perte de plus de 6 millions.

Elle figure toutefois pour 7,44 % dans le total général des importations, au lieu de 6,65 en 1899. Il y a moins-value sur les matières textiles et industries dérivées qui tombent de 9.250.979 fr. à 6.021.977 fr. ; sur les métaux et fabrications métalliques qui passent de 2.564.518 fr. à 1.556.599 fr. ; le papier et ses produits qui rétrogradent de 1.181.267 fr. à 947.297 fr., etc. Par contre, il y a plus-value sur les farineux et leurs dérivés qui montent de 179.540 fr. à 525.924 fr. : les huiles qui gagnent 183.961 fr. et la carrosserie qui s'élève de 88.209 fr. à 218.050 fr. en hausse de 120.841 fr.

Pendant les dix dernières années, les importations des marchandises de provenance française ont atteint les chiffres suivants :

1891	41.726.063	francs.
1892	30.910.557	—
1893	35.455.282	—
1894	34.219.033	—
1895	25.598.897	—
1896	25.602.882	—
1897	23.914.753	—
1898	25.793.228	—
1899	22.164.602	—
1900	16.132.873	—

III. — ASIE.

Indes Anglaises. — *Le rendement du thé en* 1901[1]. — D'après le relevé de l'*Indian Tea Association* que publie le *Tropical Agriculturist*, la production du thé de l'Inde, pour 1901, s'élèverait en chiffres ronds à 84 millions de kilos, répartis comme suit :

Thé manufacturé au 15 août.

Assam	13.385.705 kilos
Cachar	4.528.304
Sylhet	5.246.418
Darjeeling	1.961.505
Terai	690.940
Dooars	5.178.020
Chota Nagpore	36.512
Chittagong	144.761
Kangra Valley	996.600
Dehra Duu	522.668
	32.691 433 kilos

Balance des thés.

Assam	18.471.225 kilos
Cachar	6.474.466
Sylhet	8.987.394
Darjeeling	1.439.810
Terai	727.083
Dooars	8.391.565
Chota Nagpore	33.069
Chittagong	249.982
Kangra Valley	394.110
Dehra Duu	303.510
	45.472.214 kilos
Total manufacturé	32.661.433
Total pour 1901	78.163.647
A ce total on doit ajouter : Kumaon	135.900
Des jardins étrangers	5.209.500
	83.509.047 kilos

On estime que les chargements pour l'Amérique, les colonies et les ports étrangers s'élèveront à 11.350.000 kilos, que la réunion de la consommation locale et de la totalité des commandes des pays voisins ne dépassera pas 4.100.000 kilos, l'Angleterre conservant la presque totalité de la production, soit 68.000.000 kilos.

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*

IV. — OCÉANIE.

Iles Fidji. — *Commerce en* 1900. — Il résulte du rapport du secrétaire colonial pour l'année 1900 que les recettes ont atteint le chiffre de 111.568 livres sterling contre 98.626 liv. st. en 1899. Cette augmentation résulte principalement des droits de douane qui représentent la moitié de la recette totale. Les dépenses ont été de 100.022 liv. st., un peu plus que l'année précédente, mais 20.000 liv. st. en ont été consacrées à des travaux publics extraordinaires. Les recettes ont été plus fortes que les années antérieures et elles sont dues à l'augmentation du commerce. La dette publique était, à la fin de 1900, de 200.535 liv. st. Les importations ont été de 349.899 liv. st. et les exportations de 619.836 liv. st. Ces deux chiffres sont supérieurs à ceux des années précédentes. Les principaux articles d'exportation sont : le sucre, le copra, les fruits et l'alcool distillé. Le sucre représente les deux tiers de la valeur totale. Le commerce de copra augmente, car les indigènes utilisent une grande quantité de noix de coco qu'ils laissaient pourrir auparavant.

La culture du sucre présente une caractéristique dont il y a lieu de se réjouir. Les coolies indiens qui ont fini leur terme d'engagement s'établissent dans l'île et s'y adonnent à la culture du sucre, sur des terres qu'ils ont acquises du gouvernement. Plus de 42.000 tonnes de sucre ont été produites de cette manière en 1900.

Ces colons cultivent aussi du maïs, du riz, du tabac et des légumes. On compte actuellement plus de 15.000 Indiens dans la colonie dont 6.000 environ font leur premier terme. On estime que la population originaire a diminué de 105.000 à 97.000 âmes pendant ces dix dernières années. Le nombre des naissances et des mariages est aussi considérable que dans les autres colonies, mais le taux de la mortalité (44,87 par 1.000) est fort élevé.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Cros, du 16e rég. : Angelini, du 18e rég.

Indo-Chine. — Est promu au grade de chef de bataillon :

M. le *capitaine* Cadars, du 10e rég.

Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Panneticr, Hamaide, Michel, Masson, Schnedecker, Baudet, Chapeau, Jousseaume, Lucquet, Ferrand et Lefranc, du 9e rég. ; Abadie, Paries, Maurice, Beigbeder-Calay, Guillet, Musart, Diesnis, Dardenne, Coutant, Le Hir, Gay, du 10e rég. ; Guiart, du 11e rég. ; Goumain, Mallarmé, en service au Tonkin ; Gilbert, de la comp. de discipline ; Tagnon, Bathany, Martin-Jarraud, Espallargas, Beton, des tiraill. annamites ; Blancardi, de Menou, Ducret, Defontaine, du 1er tonk. ; Stévenart, Garnery, Le Sauce, du 2e tonk. ; Edon, du 3e tonk. ; Hippeau, Bayle, Baffoy, Hébuterne, du 4e tonk : Orliac, de la section de télégraphistes.

Madagascar. — M. le *lieutenant-colonel* Largy, du 8e rég., est dés. pour servir à Madagascar.

Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Pozot, Sapolin, Labarthe, Brousseau, Marliac, Bonvice, Bordessoule, du 13e rég. ; Gindreau, Michel, Moing, Ignard, Meyzonade, Lagnel, du 15e rég. ; Lainey, Bataille, du 2e malg. ; Desmoulins-Baron, Calvo, du bataillon de Diego-Suarez ; Trepsat, de l'état-major partic. à Madag.

Sénégal. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Bonnard, Evin, Cnapelynck, du 14e rég. ; Denisart, Trimolet, Charreau, Bouverot, Guesh, Caresche, Fourcade dit Lourrey, du 1er sén. ; Parahy, Detchebarne, Sumpt, Gosey, Brun, Charnoz, Guinot, du 3e sén.

Côte d'Ivoire. — M. le *capitaine* Crassous, du 4e rég., est dés. pour remplir les fonct. de capit. major du bat. de tiraill. sén. de la Côte-d'Ivoire.

Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Albugues et Richomme du bat. sén. de la Côte d'Ivoire.

Afrique Occidentale. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Fillandeau, du bat. du Zinder, Poupard, du bat. du Chari.

Martinique. — Est promu au grade de lieutenant :

M. le *sous-lieutenant* Roussel, du bat. de la Martinique ;

M. le *lieutenant* Modest, du 3e rég., est dés. pour remplir les fonct. de lieuten. comptable du bat. de la Martinique.

ARTILLERIE

Chine. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Gronier, Mercier, Schubenel, Garnier, Illy, Le Masne, Wack, Jaumard et Lepage, de la brigade d'occ. de Chine.

Indo-Chine. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Gauthier, du détach. d'ouvr. de Cochinchine ; Soudois, du rég. de l'Indo-Chine au Tonkin ; Fournier, du rég. de l'Indo-Chine en Cochinchine.

Madagascar. — Est promu au grade de lieutenant :

M. le *sous-lieutenant* Duhautois, de la comp. de conduct. à Madag.

Soudan. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Berdalle, de l'état-major partic. ; Jochum, Aubry et Paupelain, de la batterie du Soudan ; Barrier, de la comp. de conduct. ; Hilleret, de la comp. d'ouvriers.

Martinique. — Est promu au grade de lieutenant :

M. le *sous-lieutenant* Gauthier, des batteries de la Martin.

SECTION DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Indo-Chine. — Est promu au grade d'officier d'admin. de 2e cl. :

M. l'*officier d'admin. de* 3e *cl.* Bourdilleau, de l'état-major partic. au Tonkin.

Sont nommés stagiaires de 2e cl. :

MM. Toulouse, adjudant au rég. de l'Indo-Chine au Tonkin; Guérin, maréchal des logis au rég. de l'Indo-Chine; Magnière, mar. des logis au rég. de l'Indo-Chine au Tonkin; Péroche, mar. des logis au rég. de l'Indo-Chine en Cochinchine; Chastaing, sous-chef artificier au rég. de l'Indo-Chine au Tonkin.

M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Le Coz est dés. pour servir aux trav. publics de l'Indo-Chine.

Madagascar. — Est promu au grade d'offic. d'admin. de 2e cl. :

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Laubis.

Est nommé stagiaire de 2e cl. :

M. Quérol, mar. des logis à la comp. d'ouvr. à Madag.

Réunion. — Est nommé stagiaire de 2e cl. :

M. Guidet, mar. des logis à la bat. de la Réunion.

Soudan. — Est promu au grade d'offic. d'admin. de 2e cl. :

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Lomier, de la direct. d'artill. du Soudan.

M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Dugué est dés. pour servir à la direct. d'artill. du Soudan.

Martinique. — Est nommé stagiaire de 2e cl. :

M. Vernet, mar. des logis aux batt. de la Martin.

SECTION DES COMPTABLES

Soudan. — Est promu au grade de stagiaire de 1re cl. :

M. Montassier, stagiaire de 2e cl.

M. l'*officier d'admin. de* 3e *cl.* Philip est classé à la direct. d'artill. du Soudan.

Martinique. — Sont nommés stagiaires de 2e cl. :

MM. Aubry et Coste, maréchaux des logis aux batt. de la Martinique.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Marty est mis à la disp. de M. le gén. comm. la brigade d'occ. de Chine.

Indo-Chine. — MM. les *médecins aides-majors de* 1re *cl.* Mesny, Guitard et Martin sont mis à la disp. de M. le gén. comm. en chef les tr. de l'Indo-Chine.

M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Ducasse est dés. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Erdinger est mis à la disp. de M. le gén. comm. en chef le corps d'occ. de Madagascar.

MM. les *médecins aide-major de* 1re *cl.* suiv. sont dés. pour servir :

Dupin-Dulau, aux batt. stat. à Madag. ;

Peltier, au 3e tiraill. sén. à Madag. ;

Le Pape, au 1er tiraill. malg. ;

Monfort et Davy, au service général.

Afrique Occidentale. — M. le *médecin principal de* 1re *cl.* Primet est dés. pour occ. les fonct. de direct. du service de santé en Afrique Occid.

Sénégal. — Est dés. pour servir :

Dans le Haut-Sénégal : M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Gaillard.

Afrique Occidentale. — M. le *médecin major de* 1re *cl.* Arami est mis à la disp. de M. le comm. supér. des tr. de l'Afrique Occidentale.

Dahomey. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Lonjarret est dés. pour servir au Dahomey.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — M. le *vice-amiral* Maréchal est nommé command. en chef de l'escadre d'Extrême-Orient.

Sont dés. pour faire partie de son état-major :

En qualité de chef d'état-major : M. le *capitaine de vaisseau* Nayel.

En qualité de premier aide de camp : M. le *capitaine de frégate* Dupourqué.

En qualité d'aides de camp : MM. les *lieutenants de vaisseau* Gilly, Fischbacher, Memer.

En qualité d'officier adjoint au chef d'état-major : M. l'*enseigne de vaisseau* Golay.

En qualité d'aspirants de majorité : MM. les *aspirants de 1re cl.* Cruchon, Fortoul, Engel et Brohan.

En qualité d'aumônier d'escadre : M. l'abbé Ducuron.

En qualité de médecin d'escadre : M. le *médecin en chef de 1re cl.* Dhoste.

En qualité de mécanicien d'escadre : M. le *mécanicien inspecteur* Bourrasset.

En qualité de commissaire d'escadre : M. le *commissaire en chef de 1re cl.* de Jeauffreau-Blazac.

Sont dés. pour embarquer :

Sur le *Redoutable* : MM. le *capitaine de vaisseau* Bonifay ; le *médecin de 1re cl.* Duelot.

Pacifique Oriental. — Sont dés. pour embarquer :

Sur la *Meurthe* : M. l'*enseigne de vaisseau* Leplanquais.

Est dés. pour embarquer :

Sur la *Durance*, à Tahiti, M. le *médecin de 2e cl.* Joly.

Division de l'Atlantique. — M. le *médecin de 1re cl.* Aubry est dés. pour embarquer sur le *Suchet* dans la div. nav. de l'Atlantique.

MINISTÈRE DES COLONIES

Congo. — M. Jaeck, chef d'exploitation au Congo français, est nommé admin. adjoint de 1re cl. des col.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM. Fernand Müller, consul d'Autriche à Bordeaux ; Manuel Garcia Torrès, consul du Mexique à Marseille ; Henri Buhot, vice-consul de Russie à Cherbourg ; Alexandre Derevitsky, consul gén. de Russie à Nice ; Alfred de Külley, cons. gén. d'Autriche-Hongrie à Nice ; Fermin Saenz de Tejada, consul d'Espagne à Lyon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Empire colonial de la France : l'Indo-Chine, par Gervais-Courtellemont, Vandelet, et X... — Paris, Challamel, in-4° de 200 p.

Parcourir toute l'Indo-Chine, le Laos et le Cambodge aussi bien que l'Annam, le Tonkin et la vieille Cochinchine, en compagnie de guides sûrs, sachant vous mettre, en peu de mots, au courant de tout ce qu'il y a à connaître, tant au point de vue pittoresque qu'au point de vue économique, voilà ce qui est possible, grâce à l'ouvrage sur l'Indo-Chine que viennent de publier les éditeurs Challamel et Didot.

Les auteurs, MM. Gervais-Courtellemont, Vandelet et X..., ont su, sous une forme assez brève, faire éprouver à leurs lecteurs le plaisir qu'on ressent à parcourir les régions diverses qui forment aujourd'hui notre grande colonie d'Indo-Chine ; on voyage véritablement avec eux, des photographies superbes venant, à chaque page, illustrer le récit. Ce sont ici les omnibus de Pnom-Penh et des éléphants harnachés comme celui du Jardin d'acclimatation ; là, les pousse-pousse, les sampangs, les petits poneys tonkinois ; ici, la vie mondaine de Saigon ou de Hanoï ; là, la vie dans les postes des territoires militaires, ou encore chez le colon, que l'activité préserve de la maladie qui accable le fonctionnaire son voisin, et à côté de ces descriptions, des notions très précises sur les essais de colonisation déjà faits, sur les cultures possibles, en un mot, sur l'avenir même du pays.

Cet ouvrage, le second d'une collection qui décrira tout l'empire colonial de la France, est, comme son aîné qui était consacré à Madagascar et à la Réunion, édité avec grand luxe. Rarement, on a mieux mélangé l'utile

à l'agréable qu'on ne l'a fait ici, et travaillé plus efficacement à faire naître un amour sage et raisonné pour les entreprises coloniales.

L'Inde Tamoule, par PIERRE SUAU, S. J. — Paris, H. Oudin, gr. in-8° de 245 p.

Le P. Suau, qui revient de la mission du Maduré, en rapporte un livre très curieux tant par une description pittoresque du pays, une étude très complète de l'Inde religieuse, des castes, de l'état des missions, que par des photographies fort belles qui agrémentent chaque page de cet intéressant ouvrage.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les colonies françaises : Petite Encyclopédie coloniale, publiée sous la direction de M. MAXIME PETIT, avec la collaboration d'un grand nombre de fonctionnaires et de publicistes. Tome I. Un vol. in-8° de 770 pages, 247 gravures, 24 cartes. Paris, 1902, librairie Larousse.

La Vie et les travaux d'Armand Rousseau, gouverneur général de l'Indo-Chine, par FERNAND DE DARTEIN. Un vol. in-8° de 449 pages. Paris, 1902, librairie Armand Colin.

Tanger, par ALBERT COUSIN. Un vol. in-12 de 128 pages, 48 photogravures. Paris, 1902, Challamel.

Considérations sur la nécessité d'un programme de politique coloniale française, par JOSEPH POPOWSKI. Une broch. in-8° de 32 pages. Paris, 1902, Le Soudier

L'Australie nouvelle et son avenir, par LOUIS VOSSION. Un vol. in-8° de 496 pages. Paris, 1902, librairie Guillaumin.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 51e, 52e, 53e et 54e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

La Révolution hongroise de 1848. Les nationalités, leurs luttes et leurs revendications, par JOSEPH HERMANT. Un vol. in-8° de 428 pages. Paris, 1902, librairie A. Rousseau.

L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, par ANDRÉ CHÉRADAME. Un vol. in-16 de 275 pages. Paris, 1902, librairie Plon.

La Société japonaise, par ANDRÉ BELLESORT. Un vol. in-16 de 409 pages. Paris, 1902, librairie Perrin.

Les Possibilités économiques de l'Indo-Chine, par PIERRE PADARAN. Un vol. in-8° de 124 pages. Extrait du *Bulletin du Comité de l'Asie Française*. Paris, 1902, au siège du Comité, 19, rue Bonaparte.

Le Problème colonial au début du XXe siècle, par MAURICE ZIMMERMANN. Une broch. in-8° de 24 pages, Lyon, 1902, librairie Storck.

Kameruner Märchen, par WILHELM LEDERBOGEN. Un vol. in-8° de 132 pages. Berlin, 1902, librairie Meinecke.

Jahrbuch des Kandelsvertragsverein für das Jahr 1901, par le Dr BORGINS. Un vol. in-8° de 350 pages. Berlin, 1902. Librairie Liebheit et Thiesen.

Les derniers jours de Pékin, par PIERRE LOTI. Un vol. in-8°. Paris, 1902, librairie Calmann-Lévy.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des sciences politiques. — RENÉ HENRY : La campagne de Calchas dans la *Fortnightly Review* contre une entente anglo-allemande, pour un accord anglo-russe. — W. BEAUMONT : La Prusse et les Polonais. — P. DE LAVELEYE : Les entreprises belges à l'étranger : L'Etat du Congo.

Armée et Marine (16 *mars*). X. : La France dans le Yang-tsé. — V. : Le budget naval français de 1902. — Une reconnaissance à travers le Milanza. — (23 *mars*). GABRIEL LETAINTURIER : Obsèques de M. Noël Ballay. — Une conférence à Lille : Trans-Alaska-Sibérien. — Une nouvelle colonie espagnole sur la côte

occidentale d'Afrique. — ROCHE : Délimitation du golfe de Guinée. — EM. GAUTIER : De Gabès au lac Tchad.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*mars*). La question du chemin de fer d'Éthiopie. — AUGUSTE TERRIER : Français et Anglais autour du Tchad. — ROBERT DE CAIX : La France et le Maroc, etc.

Bulletin de la chambre de commerce de Paris (22 *mars*). Le nouveau tarif douanier allemand.

Quinzaine (16 *mars*). GEORGE FONSEGRIVE : Le gouvernement de Léon XIII. — PIERRE COURBET. : La Loire navigable.

Quinzaine coloniale (10 *mars*). J. CHAILLEY-BERT : En marche vers la décentralisation : L'Algérie et l'emprunt de 100 millions. — Le régime douanier des colonies.

Réforme économique (16 *mars*). JULES DOMERGUE : L'Angleterre, les Trusts et les Cartels. — J. DESMETS : Une manifestation libre-échangiste. — D. AUBRY : Nos chemins de fer de 1841 à 1901. — (23 *mars*). CH. GEORGEOT : Campagne libre-échangiste. — D. AUBRY : La réforme douanière en Suisse.

Revue (ancienne *Revue des Revues*) (15 *mars*). ALFRED DUQUET : L'Empire des mers.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (14 *mars*). P. CAMENA D'ALMEIDA : La production et le commerce du Liège. — (21 *mars*). HENRI LORIN : Le remaniement ministériel en Espagne.

Revue du Cercle militaire (15 *mars*). Une guerre imaginaire anglo-française. — Statistique médicale de l'armée des Etats-Unis pendant l'année 1900. — (22 *mars*). Le chemin de fer de Bagdad. — La réorganisation de l'armée portugaise.

Revue Bleue (15 *mars*). RENÉ HENRY : Les fêtes franco-tchèques à Paris et à Prague. — (22 *mars*). CHARLES GIRAUDEAU : L'Angleterre est-elle en décadence?

Revue des Deux Mondes (15 *mars*). ANATOLE LEROY-BEAULIEU : L'Autriche-Hongrie en Bosnie-Herzégovine. — Nationalités, religions, gouvernement. — PIERRE LOTI : En passant à Mascate.

Revue politique et parlementaire (10 *mars*). MAURICE COLIN : L'autonomie financière et les charges des chemins de fer algériens. — PAUL LÉON : Nouvelles réflexions à propos du canal du Nord. — HENRI HAUSER : Les bureaux publics de placement en Allemagne.

Revue scientifique (15 *mars*). ANDRÉ BROCHET : L'industrie électro-chimique. — (22 *mars*). L'industrie minérale en France et en Algérie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

Westminster Review (*mars*). W. J. CORBET : Bella! Bella! Horrida Bella! — D. BANNERMAN : La crise agricole en Russie.

Nineteenth Century (*mars*). H. N. G. BUSHBY : Le traité anglo-japonais. — HENRY BIRCHENOUGH : Mr. Chamberlain as an Empire Builder.

Pall Mall Magazine (*mars*). JOHN FOSTER FRASER : La vraie Sibérie. — UN CORRESPONDANT AMÉRICAIN : Le canal interocéanique.

Forum (*mars*). M. B. DUNNEL : Le règlement de la question chinoise. — K. MILLER : L'expansion de la population nègre. — G. REID : Li-Hong-Tchang.

Revues belges.

La Belgique coloniale (16 *mars*). Les services publics de l'Etat Indépendant. — La situation dans le protectorat de l'Afrique Orientale allemande. — (23 *mars*). Les voies naturelles de l'Afrique.

La Gazette coloniale (16 *mars*). Le prix du caoutchouc. — GEORGES GODCHAUX : L'avenir de l'Indo-Chine. — (23 *mars*). VICTOR ORBAN : Les moustiques.

Mouvement géographique (16 *mars*). L'Oman septentrional. — La province chinoise de Fokien. — La population indigène de Djibouti. — (23 *mars*). E. LEMERY : Les populations du Lomami. — MAJOR AUSTIN : L'Hydrographie de la région du Sobat. — Le Turkestan oriental et le massif central du Tian-chan.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES ANGLAIS DANS LA NIGÉRIA

Il y a bientôt douze ans, à la veille du grand mouvement qui allait porter les puissances européennes à la conquête des territoires sans maître de l'Afrique, la France signait avec l'Angleterre une convention prématurée par laquelle elle acceptait une limite restrictive à son expansion dans les territoires de la rive gauche du Niger communément désignés sous le nom de pays haoussas, et le ministre des Affaires étrangères de cette époque, pour justifier l'abandon à nos voisins de ces territoires dont on connaissait la richesse, présentait au Parlement l'argument que notre diplomatie avait elle-même accepté : « Nous n'avons pas revendiqué ces villes florissantes du Sokoto, parce que les Anglais avaient déjà passé des traités avec le Sokoto : ils n'auraient pas consenti à reculer; c'est un avantage pour nous qu'ils aient renoncé à étendre plus loin leur action au Nord et qu'ils nous aient laissé un libre accès au lac Tchad où ils ne pouvaient manquer de nous devancer et d'où ils auraient pu nous exclure. »

Or, à l'heure où nous écrivons, les Anglais viennent de décider d'occuper enfin ces territoires du Sokoto et du Bornou, que notre diplomatie mal renseignée a laissés à leur disposition depuis tant d'années déjà. L'organisation méthodique de la Nigéria britannique, ébauchée l'année dernière, va se poursuivre avec une activité qui sera pour la première fois déployée dans ces dépendances britanniques.

Le moment est donc venu d'examiner la situation de cette colonie britannique nouvelle, ou plutôt reconstituée, dont le voisinage intéresse à la fois notre Dahomey, notre troisième territoire militaire de l'Afrique occidentale française Zinder et notre territoire militaire du Tchad (région du Chari).

*
* *

La Nigéria est le nom que les Anglais ont donné aux « pays haoussas » de la rive gauche du Niger quand le gouvernement racheta la charte de la Compagnie royale du Niger. Un rapide examen du croquis joint à cette étude en fera comprendre mieux qu'une description la situation géographique.

C'est, en somme, l'ancien domaine de la Compagnie royale du Niger. L'histoire de cette société est connue : elle fut l'auxiliaire de la colonisation anglaise et prépara l'avènement d'une colonie. La charte qu'elle s'était fait octroyer en juillet 1885, après avoir fait disparaître, grâce à l'indifférence du gouvernement et du public français, la concurrence de nos maisons de commerce, lui donnait non seulement le droit d'administrer et de gouverner les territoires concédés, mais encore celui « d'acquérir et de prendre par voie d'achat, de cession ou tout autre moyen légal, d'autres droits, d'autres intérêts, d'autres pouvoirs, de quelque ordre ou quelque nature qu'ils soient, dans, sur ou touchant les territoires, pays ou possessions compris dans les divers traités susdits, ou tous droits, intérêts, pouvoirs ou privilèges, de quelque ordre ou nature qu'ils soient, sur, dans ou touchant d'autres territoires, pays ou possessions dans la région susmentionnée et de les exercer, de s'en servir, d'en jouir et de s'en prévaloir conformément à l'objet de la Compagnie et aux termes de la présente charte ».

La Compagnie se consacra, au début, plus à son rôle commercial qu'à sa mission politique. Mais quand les Français entreprirent quelques années plus tard une si vigoureuse action en Afrique occidentale et centrale, quand Monteil fut parti pour le Sokoto, Mizon pour la Bénoué, Crampel pour le Tchad, la Compagnie royale mit tout en œuvre pour enrayer la marche des missions françaises, de celle, du moins, qui était dans son rayon d'action, la mission Mizon : elle tenta de lui refuser la libre navigation du Niger et de ses affluents établie par l'Acte de Berlin de 1885.

Une légende alors accréditée en France affirmait que les agents de la Compagnie avaient pénétré déjà au Sokoto et au Bornou et nous nous rappelons que vers 1891 le Comité de l'Afrique française libella « aux soins de la Compagnie du Niger » les adresses de correspondances envoyées à la mission

Crampel en marche dans l'Oubangui, tellement on tenait pour acquises les affirmations anglaises, qu'avaient sanctionnées les négociateurs français de la déclaration franco-anglaise du 5 août 1890. Il fallait à tout prix empêcher nos explorateurs de constater la vérité : que l'occupation de la Compagnie n'avait pu remonter au delà de Lokodja et que les pays haoussas lui étaient entièrement fermés. Son rôle se précisait : faire obstacle à toutes les tentatives de la France pour conquérir sur la rive droite du Niger les territoires du haut Dahomey.

Par son attitude hostile aux missions Decœur, Toutée, d'Agoult (mission de l'*Ardent*), elle joua un rôle décisif dans la compétition de la France et de l'Angleterre qui se termina par la convention du 14 juin 1898. Cet instrument diplomatique achevait la délimitation de l'Afrique occidentale française et anglaise.

Le rôle politique de la Compagnie à charte se trouvait accompli. Aussi la signature de la convention fut suivie à bref délai du rachat de la charte de 1885 par le gouvernement britannique, la « Royal Niger Company » redevenait une affaire purement commerciale, et le 1er janvier 1900, les territoires qu'elle administrait étaient placés sous l'autorité directe de la Couronne.

On détacha de suite la partie méridionale qui, sous le nom de *Southern Nigeria*, forme un protectorat spécial : c'est dans cette région que des colonnes anglaises ont dû guerroyer contre les tribus rebelles des Aros. Tous les autres territoires formèrent un second protectorat, la *Northern Nigeria*, et c'est d'eux que nous devons particulièrement nous occuper.

* * *

Quand les Anglais prirent l'administration directe de la Nigéria septentrionale, ils constatèrent bien vite combien était précaire l'influence de la Compagnie royale du Niger. En réalité, cette influence ne dépassait guère le cours du Niger et de ses grands affluents.

Les fameux 500 traités qu'elle énumérait si volontiers étaient pour la plupart lettre morte. La Compagnie, au temps de sa charte, avait dû sans cesse guerroyer pour maintenir son autorité et son commerce : le Noupé notamment l'avait obligée à de rudes campagnes. D'autre part on savait à la fin de 1899 que

Rabah et ses bandes étaient dans le Bornou. Ce fut sans doute pour ces raisons que le gouvernement britannique adopta la forme militaire pour l'administration de la Nigéria, malgré l'opposition des négociants de la côte occidentale d'Afrique.

La Compagnie du Niger conduisait ses affaires et sa politique de Londres où ses présidents, lord Aberdare et surtout sir G. Taubmann-Goldie, arrêtaient toute la législation en vigueur dans le territoire et prescrivaient les opérations de police. Une cour suprême installée à Assaba était composée de deux juges qui servaient tour à tour en Afrique et c'était le conseil de la société qui revisait ses arrêts. Le gouvernement britannique, au contraire, institua un fonctionnaire chargé de pouvoirs importants et qui porte le titre de « haut commissaire », deux résidents et sept adjoints. C'est le haut commissaire qui, sous le contrôle du gouvernement, fait les lois, décrets et arrêtés sous le nom de « proclamations ».

Le choix même du premier haut commissaire a été une confirmation du caractère militaire donné à la Nigéria. Le général Lugard, déjà connu par ses exploits dans la lutte entre les chrétiens et les protestants de l'Ouganda, avait dirigé une partie des expéditions qui de 1894 à 1898 nous disputèrent le Borgou, et on connaît le véritable « match » de vitesse qu'il engagea avec la mission Decœur pour atteindre la ville de Nikki.

Son premier soin fut de dégager les abords du Niger, et des expéditions bien menées qu'il lança contre les émirs de Kontagora, de Bida et de Raba rendirent la tranquillité à la ligne du fleuve.

Il put alors se consacrer à l'organisation de la colonie et il a fait connaître les résultats qu'il obtint dans un rapport récemment publié et qui est le premier document communiqué sur la Nigéria.

Le protectorat est divisé en neuf provinces : Ilorin, Kabba, Moyen-Niger, Basse-Bénoué, Haute-Bénoué, Kontagora, Borgou et Zaria, dont notre carte fait connaître les limites. Ces provinces, auxquelles il faut ajouter d'autres plus récemment constituées (Bassa, Mouri, Baoutchi, Yola) sont administrées par un résident titulaire ou adjoint. Malheureusement le général Lugard ne dispose pas d'un personnel nombreux, une bonne partie de la Nigéria échappe à son contrôle et il raconte lui-

même à quelles curieuses conséquences peut aboutir cette insuffisance d'administrateurs :

Dans l'intérieur du protectorat, dit-il, mais spécialement dans les provinces du Sud, le crime d'usurpation de fonctions, le fait de se faire passer auprès des indigènes pour un haut personnage, se pratique couramment. Un homme portant un fez et un pantalon arrive dans un village et annonce qu'il a été envoyé par l'homme blanc. Il pourra y rester des mois, levant un tribut sur les indigènes ignorants. Non seulement il ne se contentera pas de réclamer pour lui-même des chevaux, du bétail, des volailles et du grain (quelquefois en grandes quantités), mais pour des griefs imaginaires, il terrorisera les indigènes, afin de se faire remettre les femmes et les sœurs de ceux-ci.

L'extraordinaire crédulité des indigènes encourage cette sorte de crime, et on ne pourra y mettre fin que par l'organisation de tournées effectuées par des agents politiques parcourant constamment leurs districts et informant les indigènes d'avoir à arrêter ces criminels.

Les faits récents qui se sont produits dans le territoire d'Argoungou où un officier anglais fut assassiné en enquêtant sur une accusation d'usurpation de pouvoirs portée contre des Européens, montrent le danger de cette anarchie administrative.

Elle entraîne aussi le maintien de l'esclavage. Bien que la Compagnie du Niger eût déclaré l'esclavage aboli en juin 1897, il était demeuré florissant et au commencement de 1901, la chasse à l'esclave était couramment pratiquée dans la basse Bénoué. Sir F. Lugard cite même le cas de la ville de Gouaram (Baoutchi) qui fut détruite il y a deux ans et dont les habitants, au nombre de plusieurs milliers, furent massacrés ou emmenés en esclavage. Il veut réduire ce fléau, mais il manque de moyens, surtout dans le Nord : « Les grands émirats foulahs du Nord, écrit-il, sont encore les grands centres du commerce des esclaves. Il n'existe probablement, à l'heure actuelle, aucune portion du continent noir où les pires procédés de la chasse à l'esclave soient pratiqués sur une aussi vaste échelle et aussi systématiquement. Chaque année, lorsque l'herbe se sèche, les armées entrent en campagne pour la recherche des esclaves. »

Le développement économique de la Nigéria a été enrayé en ces dernières années par les nombreuses guerres intestines qui y furent livrées. Le général Lugard estime cependant que les courants commerciaux reprennent leur marche et il cite ce fait que, durant ces deux dernières années, la Compagnie du Niger a pu créer des établissements nouveaux.

C'est sur le marché de Kano qu'il attire l'attention et c'est pour nous une indication d'autant plus intéressante que les caravanes de Kano vers le Nord passent par Zinder. Voici ce qu'il en dit :

Kano est, paraît-il, le plus grand marché de l'Afrique entière. Des caravanes s'y rendent de Tripoli et du Maroc à travers le Sahara, de l'Ouadaï et du lac Tchad, aussi de Salaga. On y trouve, à ce qu'on m'a rapporté, d'énormes quantités de marchandises indigènes à des prix exceptionnels et qui laisseraient de très larges bénéfices si la ville était seulement accessible. De Kano partent de grandes caravanes composées principalement d'ânes de petite taille. Elles se dirigent vers le Sud à travers Zaria, Bida, Keffi et restent de longs mois en route, acquittant à chaque centre important des droits de passage souvent fort élevés. C'est dans la ceinture de tribus fétichistes qui longe les deux rives du Niger qu'elles rencontrent le plus de difficultés. Ces populations, pendant longtemps décimées par les Foulah chasseurs d'esclaves, s'indemnisaient en attaquant les caravanes. Les émirs de Bida et de Kontagora, en retenant parfois les caravanes pendant de longs jours et en prélevant sur elles des droits excessifs, paralysaient de même le commerce.

Le haut commissaire est résolu à supprimer ces péages et à rendre aux caravanes la liberté des routes, moyennant un droit unique qui serait perçu au profit du protectorat et qui ne serait que la rémunération des services de police assurés par l'administration et des travaux d'aménagement des voies de communication.

Il est particulièrement intéressant de noter ce qu'il dit des chemins de fer dans la Nigéria britannique. Qu'on nous permette cette citation un peu longue :

Un territoire, dit-il, aussi vaste que la Nigéria, comprenant en tout quelque 380.000 milles carrés (dont 320.000 pour la Nigeria du Nord), ne peut être développé commercialement qu'au moyen de lignes ferrées. Je n'insisterai pas sur les raisons politiques qui militent en faveur de la construction d'un chemin de fer dans cette partie vulnérable de l'empire, raisons qui donneraient à cette entreprise le caractère d'une œuvre de défense impériale.

Ce n'est, en effet, que par la construction d'une ligne ferrée que nous pourrons achever la rapide concentration des troupes et des approvisionnements nécessaires à la sauvegarde de nos frontières, de façon à suppléer à la nécessité d'une importante augmentation des forces locales, entraînant des frais immenses sans aucune compensation. Le chemin de fer est également essentiel à l'administration intérieure par suite des facilités qu'il donne aux communications. Mais une contrée aussi vaste ne peut pas, à mon avis, être desservie par une seule ligne. Le chemin de fer de Lagos a atteint Ibadan à 123 milles (197 kilomètres). Il est donc à 150 milles seu-

CARTE DE LA NIGÉRIA
0 100 200 300 400 kil
Chemin de fer construit
0° en construction
Limite de province
NIGÉRIA SEPTENTRIONALE
NIGÉRIA MÉRIDIONALE
SOKOTO
BORNOU
ZARIA
BAOUCHI
KONIAGORA
BIDA
ILORIN
KABBA
BASSA
LAGOS
DAHOMEY
TOGO
CAMEROUN
ADAMAOUA
CONGO FRANÇ.
BAGUIRMI
KANEM
LAC TCHAD
B^SE BÉNOUÉ OU NASSARAQUA
H^TE BÉNOUÉ
GOLFE DE BÉNIN
Tinder
Sorko
Say
Sokoto
Gando
Katsena
Kano
Zinder
Barroua
Koukaou
Kousseri
Dikoa
Massénya
Goudjba
Ishoua
Zaria
Kontagora
Boussa
Baouchi
Mouro
Yola
Wukari
Nikki
Miamo
Ilorin
Lokodjo
Bida
Kaff
Lagos
Bénin
Asaba
Old Calabar
Akassa

lement (241 kilomètres) du Niger, dont le sépare un pays relativement facile. Il pourrait être utile de construire une ligne secondaire d'Ibadan à Sapélé où existe un bon port (tandis qu'on calcule qu'il faudrait dépenser près d'un million de livres pour déplacer la barre à Lagos) et cette ligne traverserait une contrée riche et peuplée.

A mon avis, la question de savoir si cette ligne secondaire vers Sapélé doit être entreprise ou si on doit améliorer le port de Lagos est une question de second ordre, qui doit être décidée en faisant la comparaison des dépenses et la balance des avantages, et elle n'est pas incompatible avec la marche en avant de la ligne, maintenant qu'elle est achevée jusqu'à Ibadan.

La ligne serait poussée sans délai jusqu'à Illorin et une mission d'études déciderait si on doit la poursuivre jusqu'à Egbaji. Le chemin de fer de Lagos s'étendrait éventuellement à Kano et à Katsena ; il développerait les territoires occidentaux et servirait à les défendre contre les possibilités d'une agression de ce côté.

Un chemin de fer oriental, partant du bon port de Old Calabar, aurait le lac Tchad comme objectif ultime et protégerait la frontière orientale. J'ai déjà, en d'autres circonstances, insisté, et à plusieurs reprises, sur l'intérêt qu'il y aurait à déterminer le point où le chemin de fer de Lagos devrait traverser le Niger. En raison de l'importance considérable des travaux que nécessiterait la construction d'un pont sur le grand fleuve, et aussi parce que c'est seulement après que ce point aura été fixé qu'il sera possible d'étudier les divers tracés qui pourront se présenter pour relier ce point à Kano, il sera bon, à mon avis, de pouvoir faire ces reconnaissances au plus tôt, et d'obtenir à bref délai l'avis de gens compétents sur le pont en question, car c'est là un problème dont la solution ne peut manquer d'exercer une influence sérieuse sur la politique que nous devons suivre dans le protectorat. Il ne faut pas oublier non plus qu'une fois le lieu de la traversée déterminé, il serait relativement facile d'y transporter le matériel nécessaire au chemin de fer, d'Angleterre par steamers directs ; on pourrait ainsi entreprendre les travaux à la fois vers le nord et vers le sud en partant du Niger. En réalité, pour le développement de la Nigéria du Nord, il n'est besoin que d'une ligne allant de Kano aux rives du Niger, et il n'est pas indispensable de rejoindre cette ligne au chemin de fer de Lagos. Sans doute le prolongement du chemin de fer de Lagos ne peut avoir que des avantages pour cette colonie. Mais si nous envisageons seulement l'intérêt de la Nigéria septentrionale, on ne voit pas trop ce que son commerce gagnerait à ce prolongement puisque ce commerce a déjà à disposition une magnifique voie pour l'exportation de ses produits : le Niger. Par contre, chaque progrès d'un mètre accompli sur la voie du Niger à Kano, en suppléant à l'insuffisance du système actuel de transport par caravanes, ne pourrait que favoriser le développement du commerce.

En somme, si le général Lugard hésite sur la route à suivre, il est résolu à pousser le rail au cœur du Sokoto : ce sera la lutte définitive entre les routes ferrées, fluviales et maritimes du Niger et les routes sahariennes.

* * *

Récemment encore les journaux qui sont les organes des négociants anglais de Liverpool dénonçaient le danger du militarisme dans l'Ouest-Africain anglais et les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont enregistré leurs doléances et leurs appréhensions.

S'il a dû agir par la force à Yola et sur certains points, sir F. Lugard a cependant arrêté un programme de politique indigène qui repose principalement sur l'emploi des moyens pacifiques. Interprète de la politique du *Times* et de la *West Africa* qui recommandent l'intermédiaire des chefs foulbés entre les Anglais et les indigènes, il a résolu de s'appuyer sur ces chefs dont il vante les qualités d'intelligence. A Kontagora et à Bida, il a remplacé les chefs rebelles vaincus et dépossédés par des chefs de même race. Même, pour la première de ces villes, il a informé le sultan du Sokoto de sa décision et l'a prié de nommer un successeur au rebelle déchu. Il a augmenté l'effectif et la « West African Frontier Force », mais il désire s'appuyer sur elle plutôt que de l'employer.

Nous pouvons dire qu'il ne fait que s'inspirer ici de l'exemple de nos colonies de l'Ouest-Africain, et le *Bulletin de l'Afrique française* dit sur ce point avec raison : « Cette politique si sage, qui tient compte des conditions sociales et politiques des populations indigènes et qui cherche à utiliser les organismes déjà existants, afin de réduire les frais d'occupation au minimum — et aussi les chances de troubles, — c'est la politique que préconisent plusieurs de nos confrères d'outre-Manche depuis assez longtemps déjà. C'est aussi, à notre avis, la plus sage, et, s'il fallait invoquer des exemples à l'appui de cette opinion, nous aurions vite fait de les trouver autour de nous et chez nous. C'est la politique que les Ballay en Guinée, les Ballot au Dahomey — pour ne citer que ceux-là parmi la pléiade d'administrateurs avisés que notre Afrique occidentale a connus depuis une dizaine d'années — ont suivie avec acharnement, si l'on peut dire. »

Cependant sir F. Lugard a dû agir par la force non seulement contre les petits émirs de Bida, Kontagora, etc., mais contre le sultan d'Yola, le célèbre Zoubir, qui jadis accueillit à deux reprises la mission Mizon. Les *Questions Diplomatiques*

et Coloniales ont déjà raconté la campagne du colonel Morland qui s'est terminée par la prise de Yola et par la dépossession de Zoubir. C'est que Yola avait refusé d'accueillir les Anglais et de cesser la traite des esclaves, et c'est aussi que les autorités de la Nigéria redoutaient que les rebelles allassent se reconstituer et se ravitailler sur le territoire du Cameroun allemand.

Mais cette expédition, qui a soulevé une assez vive émotion en Angleterre, notamment parmi les sociétés de protection des indigènes, n'implique pas l'adhésion de sir F. Lugard à une politique militariste : le procédé de gouvernement qui a ses préférences est sans nul doute l'emploi des chefs locaux, les Foulbés notamment, sous le contrôle des autorités de la colonie.

C'est par cette politique qu'il espère résoudre la question du Sokoto. Ici, la tâche est pour lui à peu près entière, car l'œuvre politique de la Compagnie du Niger y fut presque nulle, et il est pénible de constater aujourd'hui ce que valaient ces prétendus traités de 1885 et de 1890 dont la production aux négociateurs de la convention du 5 août 1890 les a sans doute déterminés à accepter cet accord si désastreux pour notre Afrique française. Le colonel Monteil, qui passa à Sokoto en octobre 1891 et qui y conclut un traité, y avait reçu l'assurance qu'aucun engagement n'avait été pris avec les Anglais venus l'année précédente pour apporter des redevances commerciales. Et à ces traités de 1885 et de 1890 qu'on avait cités, mais non produits, vint alors s'ajouter, pour détruire les effets de notre vérification, un nouveau traité du 26 juin 1894 qui offre un caractère apocryphe évident. La France seule attacha quelque valeur à ces traités. Quant au Lam-Dioulbé de Sokoto, il ne semble point se considérer comme engagé et il a fait preuve jusqu'à ce jour envers les Anglais d'une indifférence plutôt hostile. La diplomatie de sir F. Lugard la changera-t-elle en soumission? On peut en douter; et, si elle échoue, il faudra une dure campagne pour réduire les Foulbés du Sokoto.

Au Bornou, aucune action d'aucune sorte n'a été exercée par la Compagnie du Niger. Ce riche pays a été attribué, sans qu'on sût pourquoi, à l'Angleterre par la ligne Say-Barroua de la convention de 1890 : il n'a jamais dépendu du Sokoto et les agents de la société anglaise ne produisaient même aucun de

ces traités si faciles à négocier en pays noir. Il n'en est pas moins anglais jusqu'à la frontière du Cameroun. Là aussi sir F. Lugard devra établir un ou des chefs et la question est d'autant plus difficile à résoudre que le descendant de la famille des anciens sultans dépossédés par Rabah, Guerbaï, se trouve sur notre territoire du Chari. Une colonne commandée par le colonel Morland a été envoyée récemment au Bornou pour examiner cette situation politique en même temps que pour faire une enquête sur les circonstances qui ont entouré la mort de Fadel Allah.

Au Bornou comme au Sokoto, les Anglais attendent les meilleurs effets de la politique foulbé. Sir F. Lugard, qui est venu faire un séjour en Europe l'année dernière, a rejoint son poste au mois d'octobre dernier, et ce sont assurément ces deux graves questions qui réclament la plus forte part de son habileté et de son activité. Si l'établissement de la domination britannique doit être relativement facile au Bornou, que les guerres de Rabah ont dévasté et dépeuplé, le Sokoto offre un élément de résistance plus incertain et plus redoutable. On n'a pas annoncé encore que le haut commissaire ait pris à ce propos des résolutions : on peut être certain que, dans ses négociations avec l'émir de Sokoto, il ne fera pas état des traités que la Compagnie royale du Niger assurait avoir conclus en 1885 et en 1890...

*
* *

La campagne que dirige actuellement sir F. Lugard dans la Nigéria intéresse la France à plusieurs points de vue. Diverses questions de voisinage existent entre les deux pays.

C'est tout d'abord le droit de passage que nous avons dans le Niger et ses affluents en vertu de l'Acte de Berlin. La liberté de navigation qu'il avait établie était annulée en fait par la Compagnie du Niger quand elle jouissait de sa charte. C'est ainsi que, le 22 octobre 1890, M. Flint, l'agent de cette société, écrivait à Mizon : « Les instructions reçues du conseil de la Compagnie à Londres portent qu'il serait contraire aux lois et règlements de la Compagnie de vous laisser pénétrer, sans son consentement, dans les territoires du Niger. Je dois vous dire aussi que la navigation est libre, mais que si vous n'êtes pas muni de l'autorisation en question, il nous sera impossible de vous laisser toucher terre à aucun endroit dans les territoires. » C'est

ainsi qu'en 1896 la Compagnie voulut empêcher l'entrée dans le Niger de la canonnière l'*Ardent* et qu'elle osa saisir le chaland qui assurait le ravitaillement de l'*Ardent* échoué sur un banc de sable.

Devant les protestations françaises, la Compagnie exhiba un document de 1894 appelé *Niger Navigation Regulation Act* qui supprimait en fait la liberté de navigation du Niger en obligeant les navires en transit dans les eaux nigériennes « à faire leur déclaration en transit à l'une des douanes qui pourraient être établies à cet effet sur la côte ou près de la côte maritime des territoires du Niger ».

La convention du 14 juin 1898 fait tomber ces obstacles, car elle enregistre l'engagement pris par la Grande-Bretagne « d'examiner, de concert avec le gouvernement français, les règlements de navigation du Niger et de ses tributaires existant actuellement en vue de supprimer toute restriction préjudiciable au commerce français qui serait reconnu par les deux pays comme étant en désaccord avec les termes de l'Acte de Berlin ».

C'est en vertu de cet engagement que nous avons pour la première fois en 1901 tenté de ravitailler par le Bas-Niger nos postes de Say et du Niger moyen. Le colonel Toutée ayant fait choix, l'année précédente, des deux enclaves de Forcados et de Badjibo qui nous sont concédées, le capitaine Lenfant, de l'artillerie coloniale, et les lieutenants de Peyronnet et Anthoine ont été chargés de conduire des bouches du Niger à Say un convoi de chalands chargés du ravitaillement.

C'était la vérification pratique des conclusions du colonel Toutée sur la possibilité de l'utilisation de la voie du Niger; c'était aussi le contrôle de la liberté de navigation si souvent violée par la Compagnie du Niger et promise par les autorités de Lagos et de la Nigéria. Les deux démonstrations ont été faites. Au prix des plus grandes difficultés, la mission Lenfant a pu franchir les rapides de Boussa et amener son convoi à Sorbo, en amont de Say, c'est-à-dire au port du moyen Niger, que le colonel Péroz, commandant du territoire de Zinder, a choisi comme sa base de ravitaillement, et on peut espérer que, tant que le chemin de fer du Dahomey n'atteindra point le Niger, il sera plus rapide et plus économique d'employer la voie du bas Niger que le long trajet du Sénégal-Niger. D'autre

part, la mission Lenfant n'a eu qu'à se louer de la bonne volonté des autorités du Lagos et n'a pas éprouvé de difficultés administratives dans sa traversée de la Nigéria.

Il faut espérer que ce droit de passage restera une vérité, car c'est la seule compensation que nous ayons reçue pour l'abandon de la moitié du Borgou et aussi pour la perte de la situation prépondérante que les missions françaises avaient aux bouches du Niger avant 1885.

*
* *

La seconde « question de voisinage » qui se soit posée entre la France et la Nigéria a soulevé en ces derniers mois des polémiques assez vives : c'est l'incursion que nos troupes du Chari ont dû faire en territoire anglais à la poursuite de Fadel Allah, et la solution inattendue qu'elles ont donnée aux incertitudes de nos voisins qui hésitaient à faire alliance avec le fils de Rabah.

L'affaire est cependant bien claire. Nous avons établi notre domination effective au Baguirmi et jusqu'au Tchad, en menant une campagne acharnée contre Rabah et ses bandes : nous avons fait disparaître ce redoutable conquérant et dispersé son armée, assurant seuls la pacification des environs du Tchad où Allemands et Anglais ont accès avec nous.

Au moment où nous nous apprêtions à poursuivre notre pénétration en Afrique centrale du côté du Kanem et de l'Ouadaï, nous avons dû nous préoccuper une fois encore de la ligne du Chari : le fils de Rabah, qui s'était réfugié au Bornou allemand et anglais après la défaite de son père, y avait reconstitué ses bandes et, dès la fin de 1900, les rezzous qu'il autorisait menaçaient de nouveau nos postes du Chari.

N'est-ce pas un principe de droit absolu que la puissance neutre, accueillant sur son territoire des belligérants, doit les faire désarmer? C'est ce qu'ont fait la Suisse et la Belgique en 1870. Or, les Anglais ne pouvaient désarmer Fadel Allah, puisque leur action au Bornou était nulle. Dans ces conditions, étant donné l'absence de toute autorité locale anglaise, n'étions-nous pas fondés à poursuivre nos adversaires et à entrer sur les territoires voisins *dans ce seul but*? C'est ce qu'avait déjà fait M. Gentil, quand, au lendemain de la victoire de Kousseri, il avait envoyé le commandant Reibell à Dikoa dans une déci-

sion qui répondait par avance aux reproches actuels des Anglais et qu'il faut citer comme un petit chef-d'œuvre de politique internationale africaine :

Le commissaire du gouvernement au Chari, vu ses pleins pouvoirs,

Considérant que la présence des bandes rabistes à Dikoa est une menace permanente pour la sécurité des pays de protectorat français;

Considérant que le sultan légitime du Bornou, *seule autorité régulière et constituée existant actuellement dans ce pays*, ne peut s'opposer aux dévastations des hordes de Fadel Allah, et qu'il autorise *le passage* sur ses territoires d'une colonne franco-baguirmienne;

Décide :

La marche sur Dikoa aura lieu demain matin 27 avril;

M. le capitaine Reibell, commandant la colonne, devra *s'abstenir de toute négociation politique avec les autorités du Bornou*, conformément aux clauses du traité franco-allemand;

Le droit de passage étant seul accordé, dès que les opérations contre Fadel Allah seront terminées, l'évacuation du Bornou se fera immédiatement et les deux missions, saharienne et Afrique centrale, prendront leurs dispositions pour leur retour en France.

GENTIL.

Les mêmes considérations ont amené le commandant Robillot à poursuivre Fadel Allah en janvier 1901 jusqu'au Bornou et le colonel Destenave à lancer en août 1901 la colonne dont une reconnaissance, commandée par le capitaine Dangeville, a rejoint, surpris et tué Fadel Allah à Mogiguine dans le Goudjba.

C'est ce dernier fait qui a soulevé les protestations britanniques, car quelque temps auparavant Fadel Allah, se doutant que nous ne permettrions plus aucune incursion dans notre Baguirmi et sachant que les Anglais voulaient enfin occuper le Bornou, avait pris le parti de se rallier à ces derniers et de leur demander leur suzeraineté pour conserver son pouvoir au Bornou, son armée et les richesses provenant de quinze ans de pillages et de guerres. Il avait envoyé des émissaires aux autorités de la Nigéria et celles-ci avaient accueilli ses avances. Deux officiers de l'armée anglaise, le major Mac-Clintock et le lieutenant Mac-Gregor, avaient été envoyés au camp de Bergama où se tenait l'armée rabiste et, après avoir passé en revue les incendiaires de Kouka et les pillards du Bornou, ils avaient emporté des propositions très nettes auxquelles on semblait disposé à donner suite.

Mais nos officiers du Chari ignoraient ces pourparlers et, comme ils ne pouvaient rester sur la défensive le long du Chari

et que d'autres missions les appelaient vers l'Est, ils avaient pris nettement l'offensive et supprimé le problème en supprimant Fadel Allah. Les protestations anglaises n'ont été si vives que parce qu'un arrangement avec Fad el Allah permettait aux autorités de la Nigéria de régler sans difficulté la question du Bornou et qu'elles doivent maintenant inventer une forme d'administration pour ce pays qui reviendra bien vite à sa richesse d'autrefois. Le premier soin de sir F. Lugard a été d'envoyer le colonel Morland dans cette province à la fois pour connaître les circonstances de la destruction de Fadel Allah et pour étudier la constitution d'une administration régulière.

Nos voisins sont d'esprit trop pratique pour se perdre en récriminations sur notre prétendue « violation de frontières » et le relèvement de l'ancien empire de Kouka est une tâche trop intéressante, trop utile aussi, pour que les futurs résidents du Bornou n'y emploient point toute leur activité.

*
* *

La dernière question posée dans la Nigéria entre la France et l'Angleterre est celle de la frontière septentrionale : elle est déjà connue des lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales*.

La convention franco-anglaise du 14 juin 1898, conséquence inéluctable de la malheureuse déclaration du 5 août 1890, a tracé comme frontière entre le Niger et le lac Tchad une ligne théorique dont notre carte retrace les diverses parties.

Il n'est plus contesté aujourd'hui, — et les Anglais eux-mêmes le reconnaissent de bonne foi, — que les négociateurs du traité de 1898 avaient voulu donner à la France l'accès à Zinder et au lac Tchad. La France se montrait soucieuse d'arrêter une politique saharienne et de relier par des routes praticables les trois grands morceaux de son empire africain. Les négociateurs de 1898 voulurent et crurent lui donner une route du Niger au Tchad. En fait, cette route n'est point praticable. Si la colonne Péroz a pu atteindre Zinder et y établir une organisation régulière et pacifique, c'est au prix de difficultés que l'on ne peut songer à vaincre constamment. L'arc de cercle tracé autour de Sokoto rejette la route française dans un pays absolument désertique et il en est de même de la partie de la frontière qui touche au Tchad.

C'est une convention à reviser de bonne foi. Il ne s'agit pas de remettre en cause la possession du Bornou : si des Français ont demandé que ces territoires nous fussent cédés, c'est au prix de la cession d'autres parties de notre domaine colonial. La thèse que nous soutenons ici est autre : nous demandons qu'on donne à la ligne frontière Niger-Tchad le caractère qu'elle devait avoir d'après les négociations de 1898, c'est-à-dire qu'elle nous permette d'aller à Zinder et au Tchad.

Des négociations sont engagées à ce sujet par le gouvernement français, car le ministère des Colonies a annoncé récemment qu'on allait faire la délimitation de la frontière par les soins d'une commission mixte. Depuis lors, il semble que ce ne soit pas sur place, mais à Londres que les négociations se poursuivent. Elles ne peuvent manquer d'aboutir, car les organes coloniaux anglais admettent eux-mêmes le bien fondé de notre revendication.

*
* *

Ces questions réglées, nous n'aurons plus qu'à suivre avec attention le développement économique de la Nigéria, avec une attention non exempte de regrets, car ces riches pays haoussas auraient pu facilement être nôtres, et c'est à la diplomatie seule que nos voisins les doivent. Nous avons d'ailleurs la satisfaction, toute morale, de penser que si les Français du Chari n'avaient point arrêté les conquêtes de Rabah, le Sokoto serait tombé devant lui, et que la haute Nigéria ne s'ouvrirait point facilement devant sir F. Lugard.

Mais, quand la question de la frontière Niger-Tchad sera réglée, ce n'est plus au sud de notre territoire de Zinder, ni à l'ouest de notre territoire du Chari, que nous porterons notre attention et nos efforts ; c'est sur l'unification de notre politique saharienne du Soudan et de l'Algérie et sur la grave question du senoussisme que le récent combat du Kanem vient de poser.

La solution de ces deux problèmes n'ira ni sans difficultés ni sans gloire : c'est à nous de faire qu'elle ne soit pas sans profit.

AUGUSTE TERRIER.

donc le bourrelet intermédiaire que par une série de cataractes et de cascades qui jettent brusquement à l'Océan les masses d'eaux accumulées à l'intérieur. Le Nil, le Sénégal, le Niger, le Congo, le Zambèse, tous présentent, à une certaine distance de la côte, ces gradins gigantesques. Les navigateurs venant de la mer, sur ces frêles esquifs (qui ont pourtant suffi à l'humanité pour conquérir le reste du monde), s'y sont heurtés, et, tandis qu'ailleurs, et notamment en Europe, les fleuves continuant les anses et les golfes étaient les véhicules naturels des relations, formant ces fameux « chemins qui marchent » dont parle Pascal, ici, ils ne présentaient qu'obstacles et déceptions, et la chute prodigieuse des cataractes tendait, devant l'explorateur surpris, une infranchissable muraille d'eau et de granit.

Le climat de l'Afrique n'est pas plus favorable à l'homme. Ce continent, en effet, se caractérise nettement en trois zones : la zone des forêts, presque impénétrable ; la zone des déserts, presque infranchissable ; la zone des montagnes, souvent inaccessible. Entre ces zones, nettement marquées, peu de contrées intermédiaires, de rares terrains de transition. L'homme est accablé ou déprimé. La nature l'anémie ou l'envahit. Les yeux vers le ciel, il a tout à craindre de lui, soit le soleil brûlant, soit le vent desséchant, soit la pluie pourrissante. Si bien que, contre ces maux diversement redoutables, la nuit elle-même semble un refuge. C'est bien une déesse africaine, cette Tanit, cette Séléné, dont l'image est ici partout et qui, apparaissant sur le ciel sans nuages, accompagnée de l'étoile tutélaire, guide le voyageur et promène sa lumière amie sur la terre un moment apaisée !

Ce sol âpre, ce ciel capricieux ont assisté au plus étrange conflit des races. Le continent africain est le seul sur lequel les grandes familles humaines, la noire et la blanche, se soient rencontrées, mêlées, heurtées, combattues, superposées dans une lutte perpétuelle qui a multiplié souvent la désolation de la nature par la désolation de l'histoire.

Un autre fléau a singulièrement compliqué les conditions du peuplement de l'Afrique intérieure : ce mal presque imperceptible, mais dont les ravages sont incalculables, c'est la mouche *tzé-tzé*. Elle règne sur la moitié peut-être du continent africain ; elle frappe la vache, le cheval, c'est-à-dire les auxiliaires les plus précieux de la civilisation ; elle transforme la faune et la flore ; en effet, la dent des herbivores n'arrêtant pas la pousse

de l'herbe, de la brousse, de l'arbrisseau, des plantes arborescentes grandissent, abris naturels et nourriture abondante pour les grands pachydermes, l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame. Grâce à l'épaisseur de leur peau, ils ont subsisté. Mais, vivant sur de larges espaces, ils ont maintenu chez les populations qui les poursuivaient les mœurs de la chasse, c'est-à-dire l'éparpillement des tribus dans la forêt, le manque de groupement, la mobilité constante de la société, les instincts sauvages, la violence, la rapacité, les foyers multiples, la polygamie et, peut-être, l'anthropophagie, fille de la guerre à outrance et de la détresse extrême.

Suivons maintenant les conséquences de la constitution du sol, du climat et de la faune sur l'expansion de la race humaine. Il est évident, rien que par cet exposé succinct, que la plus grande difficulté rencontrée par l'humanité en Afrique, c'est la pénurie singulière des *moyens de portage*. Le fleuve lui manquait; le bétail, le cheval lui manquait. On s'est ingénié à trouver des remplaçants à ces auxiliaires indispensables du déplacement et du travail humain. On a élevé le chameau pour franchir le « pays de la soif » ; on a essayé de domestiquer l'autruche, la girafe, l'éléphant. Mais c'étaient là des ressources restreintes et, en somme, on s'est borné, le plus souvent, au plus effroyable des asservissements, celui de l'homme. L'Afrique a été le pays, par excellence, du *portage humain*, c'est-à-dire de l'esclavage.

Pour avoir des hommes, et surtout des hommes valides, il faut les vaincre, il faut les soumettre, il faut les plier au joug. Par une sorte de nécessité lamentable, le rapt, la violence, la guerre perpétuelle ont été les procédés indispensables de la vie sociale; l'insécurité est devenue la règle; la férocité de la bête a remonté jusqu'à l'homme, la servitude est devenue l'aboutissant de cette *forme de civilisation* (si on peut employer une pareille expression) *comme la liberté est l'aboutissant de la civilisation européenne* : si bien que la vie africaine, quand elle se découvre pour la première fois à l'histoire moderne, apparaît comme un soulèvement immense des tribus les unes contre les autres, agitant les ombres noires et les gestes farouches des vainqueurs autour des foyers qui éclairent, la nuit, les figures résignées des vaincus et des prisonniers.

Sur ce fond de populations dispersées ou violentes, tour à tour victorieuses et asservies, d'autres populations surviennent

et ce n'est pas encore elles qui amèneront la paix. Ce sont les Asiates, astucieux et cruels, la famille de Sem, les fils de la tente. Ne pouvant s'éloigner des régions accidentées où vivent leurs troupeaux, ils occupent la côte et la montagne voisine : ils se divisent en deux branches, l'une sur la côte orientale, l'autre sur la côte septentrionale et forment ainsi, en terre d'Afrique, une véritable Asie, tandis que le centre et le sud restent l'Afrique proprement dite, l'Afrique noire. Mais cette Asie prolongée se heurte à l'Europe, à la famille de Japhet, à la race blanche.

Au nord s'engage donc le grand duel méditerranéen, celui qui a pour héros les Annibal et les Scipion, les Omar et les Charles Martel, Saladin et saint Louis. Sous des noms divers, guerres puniques, croisades, expéditions mauresques, le duel se prolonge pendant des siècles, jusqu'au moment où l'Europe, par un mouvement tournant d'une hardiesse inouïe, prend l'Afrique à revers et porte son attaque dans l'océan Indien. Quel émoi pour les populations sémitiques qui vivaient tranquillement sur ces côtes, faisant le commerce du golfe Persique, de Bagdad, des Indes, avec Sofala, Zanzibar et Madagascar : l'océan Indien était un grand lac tranquille où prospérait, en robes longues et bonnets pointus, la civilisation des *Mille et Une Nuits*. Tout à coup, la piraterie des premiers conquérants de l'or s'abat sur ces peuples sans défense. Les Portugais sont les premiers des *conquistadors* et c'est sur l'Afrique orientale que s'exercent d'abord leurs terribles instincts de rapaces. Vous connaissez les vers du poète :

> Comme un vol de gerfauts, loin du charnier natal,
> Fatigués de porter leurs misères hautaines,
> De Palos de Moguer, routiers et capitaines,
> Partaient, ivres, d'un rêve héroïque et brutal.

Et ces hommes, par leur terrible survenue, ajoutent de nouvelles misères à tant d'autres misères. A la traite intérieure, la conquête européenne joint, par une superposition affreuse, la traite extérieure. L'Europe, qui vient de s'emparer d'un autre monde, en détruit systématiquement les populations pour les remplacer par les populations africaines : un continent fut versé et comme vidé sur un autre continent. Au prix de quelles infortunes, vous le savez! On ne vit jamais sur la terre de pareilles horreurs. Les trois races s'étaient accablées, les unes les autres, de tous les maux que l'espèce humaine peut sup-

porter. N'est-ce pas le cri de l'Afrique elle-même, la plainte de cette négresse qui disait à Livingstone : « Ah ! qu'il serait bon de pouvoir dormir sans rêver qu'on vous poursuit avec une lance ! »

Voilà ce qu'on a vu, voilà ce qu'a subi l'Afrique. Voilà ce qui a retardé son essor. La nature était cruelle à l'homme. L'homme lui-même fut plus cruel encore. C'est la violence prolongée qui a maintenu si longtemps l'Afrique à l'état de terre barbare. Il est temps que des faits nouveaux se produisent; il est temps qu'elle respire, il est temps qu'une aube apparaisse pour rendre, du moins, quelque espoir à cette terre que semblait poursuivre jusque-là la malédiction divine.

C'est l'honneur de la France d'avoir donné, à trois reprises différentes, le signal et l'exemple. Bonaparte s'empare de l'Égypte et répand, sur la terre des Pharaons les premières semences de la civilisation nouvelle. L'expédition de 1830 détruit le nid de pirates d'Alger et l'établissement de nos premiers colons prouve que la race européenne peut prospérer et grandir sur la terre africaine. Mais, surtout, M. de Lesseps perce l'isthme de Suez; il fait l'incision décisive. Il met ainsi toute la côte orientale de l'Afrique en communication immédiate avec l'Europe : d'un golfe, qui n'était qu'un cul-de-sac, la mer Rouge, il fait le grand chemin du commerce du monde. L'Afrique devient une île abordable en tout sens à la circumnavigation européenne.

Tels sont les trois faits nouveaux qui décident à l'avenir de l'Afrique. Elle est entrée désormais dans le champ des préoccupations européennes. En même temps la période des explorations commence. On veut mesurer la grandeur de la tâche avant de l'aborder. Les établissements embryonnaires posés sur les différents points de la côte deviennent les têtes de lignes pour cet immense travail de reconnaissance. La carte se meuble. Les itinéraires vont à la rencontre l'un de l'autre. René Caillé part du Sénégal, Barth part de Tripoli; le doux maître de l'exploration africaine, Livingstone, part du Cap. Stanley et Brazza, quittant les deux côtes opposées, se rencontrent sur le Congo. Binger relie le bassin du Sénégal à celui du Niger; Monteil fait son coude hardi par le lac Tchad; Marchand enfin traverse de part en part le continent et met sur le Nil, au point décisif, une inoubliable empreinte.

L'Afrique est découverte. Il faut maintenant la civiliser. Nous

voilà donc en présence du grave problème. Mais comment ne pas évoquer maintenant par la pensée la résistance farouche que cette terre a toujours opposée à la pénétration ? Est-ce que cette résistance s'est affaiblie? Est-ce que les obstacles que nous énumérions tout à l'heure ont disparu ? Non pas. Et alors, comment va-t-on procéder ? Quelles sont les chances de succès ? L'Afrique a déjà coûté à l'Europe les frais de l'exploration et même d'une première et incertaine conquête ? Rendra-t-elle en proportion ce qu'elle a coûté et ce qu'elle va coûter ? Et pour tout dire, étant donné le passé de l'Afrique, que faut-il augurer de son avenir ?

Dès aujourd'hui, Messieurs, on peut avoir confiance et je dirai, en deux mots, la raison : c'est que nous abordons le problème africain, d'une part avec des instruments, d'autre part avec des principes nouveaux et qui sont, pour les générations futures, un gage à peu près certain du succès.

Reprenons, en effet, la série des obstacles que l'Afrique opposa à la civilisation : la forme du continent? le manque d'abri et de ports? Déjà le percement du canal de Suez a modifié profondément l'état des choses antérieur. Si les ports naturels restent rares, la puissance des moyens d'action modernes saura développer ceux qui existent et en créer d'autres au besoin.

Les fleuves repoussent la navigation ? Ils se défendront mal, désormais, contre le travail moderne qui saura régulariser, canaliser ou détourner leur cours. D'ailleurs, un nouveau moyen d'action entre en ligne : c'est le chemin de fer. Voilà le véritable conquérant de l'Afrique. Le chemin de fer traverse les déserts; il franchit les cataractes; il réunit à la côte les bassins supérieurs de ces grands fleuves qui en étaient séparés ; il ouvre ainsi au commerce l'aire immense du vaste plateau intérieur et l'accès des Grands Lacs, si longtemps perdus au fond des terres, et qui verront des civilisations puissantes s'établir sur leurs bords.

La difficulté séculaire de la vie africaine, c'était, disions-nous, le manque de portage avec — pour terrible corollaire — la fatalité de l'esclavage humain. La mouche *tzé-tzé* multipliait, par son insaisissable offensive, la défensive naturelle du sol et du climat. Or voici le nouvel ouvrier : c'est le fer. Les « porteurs » de l'avenir, c'est-à-dire les bâtiments, les locomotives et les trains sont insensibles aux attaques de la mouche. En

outre, un nouveau progrès non moins décisif est à la veille de se réaliser. Le vaccin de la mouche *tzé-tzé* est l'objet de recherches et d'études nombreuses; le problème est serré de près; sa solution est imminente. Le jour où ce progrès sera réalisé, un des plus grands bienfaits qui puissent être répandus sur la planète par le génie humain se sera produit. La moitié du continent africain sera rendu à la civilisation et à la vie.

Le climat se ressentira d'une meilleure organisation des forces naturelles. Les forêts profondes seront percées et des régions immenses rendues à la divine lumière du jour. Les marais seront desséchés, les écoulements facilités, l'excessive fécondité, qui encombre la terre et les eaux, sera contenue. Par contre, là où l'eau manque, là où le caprice des saisons la distribue mal, elle sera captée, retenue, aménagée, utilisée; celle qui repose sous le sol sera aspirée et répandue à la surface; le problème du désert lui-même sera abordé, et peut-être saura-t-on lui faire connaître, un jour, par des plantations appropriées, une sorte de richesse et de fécondité.

D'ailleurs, les réserves accumulées sur cette vieille terre sont telles qu'on peut à peine deviner, à l'heure présente, les bénéfices qu'elle doit nous livrer. Qui eût dit au maréchal Bugeaud que l'Algérie contenait des phosphates en quantité suffisante pour payer les frais de la conquête, l'eût bien surpris. Les forêts de l'Afrique équatoriale recèlent, sous leurs sombres voûtes, la richesse naturelle la plus précieuse de l'heure présente, le produit qui lutte avec le fer, qui le complète et qui parfois le remplace, le caoutchouc. Ailleurs, ce sont les mines de diamant, les mines d'or dont la bande souterraine s'est retrouvée déjà sur les points les plus divers de ce bourrelet de montagnes qui entoure l'Afrique de sa précieuse ceinture. J'ai parlé des phosphates; avec la calamine et l'étain, leur exploitation oriente vers le développement industriel l'Algérie et la Tunisie, jusqu'à présent exclusivement agricoles. Le charbon lui-même ne manque pas à cette terre. Le pétrole apparaît. En tout cas, l'utilisation des chutes fournira bientôt à l'industrie africaine des ressources d'énergie incalculables et inépuisables. Il est probable qu'à proximité des cataractes qui ont été, longtemps, le principal obstacle à la civilisation, on verra s'élever des usines puissantes qui fourniront la force nécessaire à l'exploitation de ces prodigieuses richesses.

Ne voyons-nous pas s'avancer de la côte vers l'intérieur, par une entreprise universelle, qui ne peut être une universelle erreur, les lignes de chemins de fer, qui, bientôt, transformeront la vie économique du continent tout entier. En Algérie, la voie ferrée longe depuis longtemps la côte d'Oran à Tunis. Mais, maintenant, elle pousse sa double pointe vers le Sud, soit, d'ici même, dans le Sud-Oranais, vers Aïn-Sefra, soit par Biskra et par le Sud-Algérien. En Égypte, le chemin de fer a déjà franchi les cataractes du Nil et il atteint Khartoum et Kerman. De Djibouti, le chemin de fer abyssin est en construction et il atteindra bientôt le Harrar. De Zanzibar, le chemin de fer de l'Ouganda, qui va jusqu'à Oukala, sera la grande artère qui créera la future civilisation des Grands Lacs. Au Cap, le réseau des voies ferrées est considérable et les milliards dépensés pour une guerre déplorable laisseront du moins ce résultat particulier d'avoir facilité les communications sur ces terres, hier heureuses et, maintenant, malheureuses pour si longtemps. Dans les colonies portugaises et allemandes de la côte orientale et de la côte occidentale, les réseaux de pénétration sont amorcés.

Au Congo, le chemin de fer africain type annule les cataractes et devient ainsi la véritable embouchure économique de l'immense bassin central. Au Cameroun, au Bas-Niger, au Dahomey, au Togoland, à la Côte d'Or, à la Casamance, au Sénégal et au Haut-Niger, les voies sont entreprises ou à l'étude. Déjà plus de 3 milliards de francs sont dépensés dans les travaux exécutés ou en cours d'exécution. On peut entrevoir déjà, comme d'une réalisation prochaine, le raccordement de ces lignes diverses vers certains nœuds décisifs, l'un situé quelque part vers les rives du Tchad, l'autre vers les Stanley Falls.

N'est-ce pas la plus évidente et la plus prochaine des éventualités que celle d'un programme d'ensemble traçant méthodiquement, par une entente internationale, les directions du réseau transcontinental africain, utilisant les grands fleuves, régularisant la navigation, réunissant le Nil au Congo, la Bénoué à la Sangha, par un vaste système de canalisation, appuyant le développement de la voie fluviale par le développement de la voie ferrée et faisant, ainsi, de l'intérieur de l'Afrique, une immense ruche bourdonnante où les trains et les vapeurs, dévorant les distances, se précipiteront vers un immense garage et entrepôt central où se rencontreront les

peuples et les marchandises de l'univers? Et, ainsi, Messieurs, on verrait se réaliser les deux phases de l'histoire africaine, la parole doublement prophétique de la Bible : Que Dieu habite la tente de Sem; que Dieu donne l'étendue à Japhet!

Donc, si nous nous en tenons uniquement au point de vue économique, tout indique que, dans les conditions nouvelles où le problème est abordé, il sera résolu. L'Afrique sera vaincue par l'homme moderne, parce que, aidé des *grands outils*, il entreprendra les *grands travaux*, en vue des *grands profits*.

Mais, à mes yeux du moins, ce résultat serait bien incomplet s'il devait restreindre à une vaste et heureuse entreprise économique l'influence de la conquête moderne sur le continent africain. La civilisation serait indigne d'elle-même, si elle n'était qu'une spéculation plus ou moins heureuse à une plus ou moins longue échéance. Elle ne justifie ses ambitions et peut-être ses exigences que si elle se propose un plus noble idéal.

Le grand bienfait qu'elle doit apporter à l'Afrique, c'est d'abord la paix. Déjà, la traite est si étroitement surveillée que le commerce des esclaves devient une affaire médiocre : avant peu, il aura disparu. Ces populations, jadis accablées par des maux intolérables, vont respirer, se développer, se livrer probablement à ce goût naturel pour la culture que, pour employer les propres expressions de Livingstone, « tous les noirs aiment passionnément ». La « paix européenne » doit être pour ce monde nouveau ce que la « paix romaine » fut pour le monde ancien. A moins que, par une effroyable folie, la grande famille des peuples civilisés ne transporte sur ces terres à peine apaisées ses querelles intestines, son esprit impatient de repos, une longue période de paix doit suivre les grands partages qui se sont récemment accomplis.

Alors, les populations se multiplieront, la main-d'œuvre s'accroîtra, et la mise en valeur de ces contrées immenses par les précieuses et rares cultures qu'elles seules peuvent produire sera, en même temps qu'une cause de richesse, un adoucissement de la vie et une amélioration du bien-être auquel ces populations, par contre, ne pourront rester longtemps insensibles.

Nous leur devons la paix; nous leur devons la justice; nous leur devons aussi la tolérance. Je ne puis qu'effleurer, d'un mot, ce grave sujet de la religion qui met en jeu les ressorts les plus cachés de l'âme humaine. En Afrique, et notamment dans

l'Afrique du Nord, la pénétration européenne rencontre cette grande et antique croyance de l'Islam qui, ici plus que nulle part ailleurs, est en pleine croissance et vitalité, — cette religion qui proclame l'existence d'un Dieu unique, qui attache à la foi en ce Dieu toutes les vertus individuelles et sociales, et qui tient le croyant d'une prise si forte que, quand une fois il s'est donné, il ne se reprend plus. Je prononçais tout à l'heure le mot de tolérance : cela même ne suffit pas. Nous devons à l'Islam plus encore. Nous lui devons d'essayer de le comprendre. Nous lui devons de nous inspirer en sa faveur de la parole de son prophète : « Point de contrainte en religion. » Nous lui devons la vie tranquille au plein jour ; nous lui devons le respect. Souvenons-nous de cette parole de l'émir Abd-el-Khader qui comparait « les trois prophètes du monothéisme à trois frères, fils d'un père unique, mais ayant plusieurs mères ».

Certes, il nous est difficile de partager l'espoir de ceux qui escomptent une fusion et une assimilation des civilisations et des races ; mais, du moins, devons-nous désirer qu'elles ne soient pas, de parti pris, un état d'hostilité. A défaut d'entente complète sur toutes les questions — et le monde n'a-t-il pas été livré aux disputes des hommes ? — on peut, du moins, vivre les uns à côté des autres, se tolérer, se comprendre et peut-être s'aimer. En tout cas, c'est à nous qu'il appartient de faire, dans ce sens, les plus grands efforts. Nous ne nous instruirons jamais assez des raisons d'agir, des aspirations de l'état d'âme de ceux qui vivent, auprès de nous, sur cette même terre et qui ont, en somme, le même intérêt que nous à la voir heureuse et prospère. Si nous étions plus attentifs, plus intelligents et meilleurs, nous eussions plus fait pour le bien commun qu'en multipliant le fatras des polémiques vaines ou des décrets inappliqués.

Mais la pacification africaine doit compter sur un auxiliaire non moins précieux : c'est le travail. Voilà, Messieurs, ma véritable espérance. La leçon suprême que l'Europe apporte avec elle, c'est la leçon du travail. Non pas le travail pénible, maudit et détesté, mais le travail joyeux, fier et satisfait. Le travail n'a pas été donné à l'homme pour le punir, il lui a été donné pour le réjouir et pour l'exalter. Il n'en sera pas, en Afrique, autrement que dans les autres parties du monde ; le travail guidé par la prévoyance (qui est la véritable qualité des chefs) arrachera cette terre à la barbarie. Les races indigènes

ne sont pas paresseuses, tant s'en faut. Je citais, tout à l'heure, le mot de Livingstone. L'Africain peut devenir, comme le fellah, le modèle des cultivateurs. Partout où les lendemains seront assurés, la population retournera à son instinct : elle saisira sa bêche et se penchera sur la terre.

C'est du bienfait immense qui résultera de cette innovation, le travail en commun, c'est de ce bienfait que nous devons attendre la véritable solution du problème africain. Déjà, dans cette Algérie, qui est vraiment, en Afrique, la terre des grandes expériences, déjà ce résultat se dessine nettement. L'élément indigène est intéressé par le salaire, par la plus-value donnée à la terre, par l'accroissement naturel de ses facultés, de ses aptitudes, de son intelligence, de son bien-être; il est intéressé autant que le colon à la prospérité du pays. C'est un progrès désormais indéniable et qui, quelles que soient les préventions réciproques, se produit pour ainsi dire à l'insu de ceux qui y travaillent et de ceux mêmes qui en profitent.

Il en est de même partout. Les peuples dirigés, avec sagesse et avec clairvoyance, vers un avenir qu'ils ne peuvent même pas entrevoir, bénéficieront de l'ouverture d'esprit des chefs étrangers qui sont venus s'installer parmi eux. Une collaboration féconde, cimentée peut-être par le mélange des races, sera la norme du futur progrès africain. Nous ne sommes plus au temps où la violence et la rapacité qualifiaient d'inférieures les populations qu'elles voulaient faire disparaître.

L'Afrique, Messieurs, appartiendra à ceux qui sauront la cultiver. Permettez-moi d'ajouter immédiatement cette parole profonde de Montesquieu : « Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. » Comme, pour cultiver la terre africaine, il faut pouvoir en supporter le climat, n'en résulte-t-il pas que les populations indigènes sont indispensables et que le premier soin des chefs nouveaux doit être de les conserver et de les développer, puisque, dès longtemps acclimatées, elles constituent la seule main-d'œuvre indispensable? et ne sommes-nous pas autorisés enfin à compléter la première formule par celle-ci : l'Afrique appartiendra à ceux qui, pour la cultiver, sauront s'assurer le concours des populations indigènes?

C'est donc une loi d'humanité qui s'impose à l'Europe, au moment où elle aborde cette dernière et difficile entreprise.

C'est une loi de sagesse, c'est une loi de prévoyance, c'est une loi de fraternité équitable et forte.

A la lumière de ces observations, réunies les unes aux autres, par une logique évidente, nous pourrons donc conclure hardiment par une formule dernière : notre rôle, en Afrique, ce n'est pas la *conquête*, c'est la *protection*. Si nous luttons contre l'Afrique, elle luttera contre nous et se vengera. Si nous gagnons ses populations inquiètes et méfiantes, elles se donneront et ce sera pour longtemps.

Tels sont les termes dans lesquels me paraît pouvoir s'indiquer l'évolution progressive des destinées africaines. La grandeur matérielle ne suffit pas : il faut l'autorité morale. N'ai-je pas le droit d'ajouter, Messieurs, que dans ce progrès la part réservée à la France sera considérable? J'ai rappelé les services décisifs rendus par elle. Il suffit de jeter les yeux autour de nous pour voir ce qu'elle a su faire en terre d'Afrique. En cinquante ans, elle a guéri, ici, le ravage de quinze siècles. Elle a fait, de cette côte, qui n'était qu'un repaire de pirates, un séjour délicieux et comme la réplique imprévue de cette « côte d'azur » où le monde vient chercher chaque hiver la trêve de la lumière et de la joie. Avec le concours des bras indigènes, elle a défoncé cette terre; elle y a implanté l'une des nourrices les plus fécondes de la civilisation, la vigne. L'Algérie est le troisième port de la France. L'Algérie est la plus belle colonie qu'ait créée le XIXe siècle.

Un tel bienfait ne pouvait rester enfermé dans les limites de la Régence algérienne. Une sorte d'infiltration s'est produite. La Tunisie s'est donnée, presque sans coup férir, et ainsi, une autre belle contrée a été, en moins de quinze ans, rangée dans la famille des nations civilisées. Et l'attraction algérienne continue à rayonner sur les terres environnantes : de Malte, de Sicile, d'Espagne, d'Italie, on vient ici partager les chances du travail commun et d'un avenir prospère. Plus près encore, le Maroc n'est pas insensible à cet appel; les populations marocaines apportent ici l'appoint de leurs bras robustes. Les relations de bon voisinage qui viennent de se fortifier entre les deux frontières sont le meilleur signe de leur intime amitié. Par une loi de l'histoire, l'autorité d'un centre comme Oran s'étend au loin. Déjà, des devoirs nouveaux incombent de ce chef à la France. La protection de son amitié s'étend naturelle-

ment sur les pays qui la touchent. Tout le monde comprend, tout le monde admet qu'elle ne pourrait supporter que des prétentions précipitées vinssent troubler l'œuvre qu'elle confie, elle-même, avec une grande sagesse, au temps, au progrès pacifique, à la force de la conviction et des exemples. Elle sait que la prospérité des régions qu'elle domine sera, autour d'elle, le plus puissant agent de pacification et de pénétration.

Ainsi, se réalise partout la loi de l'évolution africaine. En raison même des difficultés qu'elle surmonte, elle a besoin du concours de toutes les forces. Détruire ou laisser périr l'une d'elles serait la pire des fautes. Les trois races, les trois familles humaines ici ne s'excluent pas ; au contraire, elles sont nécessaires l'une à l'autre. Pour lutter contre les dispositions naturelles, le pasteur, l'agriculteur, l'ingénieur doivent s'unir. S'ils retombent dans la faute des anciens âges, ils retomberont dans la punition des anciens âges, la conjuration de tous les éléments ne sera vaincue que par la collaboration de tous les efforts humains.

Admirons les démarches solennelles de l'histoire. Elle a voulu que la civilisation, partie de ces bords, y revînt après un circuit gigantesque et après avoir pénétré le reste du monde. Elle a voulu qu'elle les retrouvât plus barbares qu'elle ne les avait laissées, mais qu'elle eût elle-même ramassé, dans son immense voyage, des instruments, des lumières, une autorité lui permettant de reprendre en sous-œuvre la tâche interrompue depuis des siècles. Elle veut que l'œuvre de la colonisation soit abordée, au moment où, dans le monde, se démontre, avec une évidence invincible, le bienfait de la tolérance mutuelle et de la paix. Ce pays qui a été le pays de la rapine, le pays du meurtre, le pays de l'esclavage, le pays des sacrifices sanglants, ce pays qui repoussait l'homme comme s'il en avait horreur, ce pays va le recevoir de nouveau et le mettre à l'épreuve. Est-ce trop demander à la famille des peuples civilisés, au moment où elle va produire, sur la terre de Cham, ce suprême effort, est-ce trop lui demander que de réclamer d'elle le respect de la loi qu'elle a dictée elle-même, la loi de justice, d'humanité et de fraternité ?

G. Hanotaux,
de l'Académie française.

D'ALGER AU CONGO PAR LE TCHAD

Coloniaux et géographes doivent à M. F. Foureau de belles étrennes. Les uns et les autres attendaient avec impatience, en effet, la relation du grand voyage, si fécond en résultats, exécuté par la mission saharienne d'Alger au Congo par le lac Tchad; les voilà satisfaits. Le gros volume, admirablement illustré, publié en décembre dernier par M. F. Foureau [1], leur fournit tous les renseignements essentiels, non seulement sur la marche de la mission saharienne, mais aussi sur l'aspect des pays parcourus, leur valeur économique et leur situation politique. Tous ceux qui connaissent le voyageur, qui l'ont entendu raconter ses explorations antérieures, qui ont lu ses relations d'une sobriété voulue, mais d'une rigoureuse précision, s'attendaient à trouver les mêmes qualités d'informations dans le volume impatiemment attendu; ils y ont trouvé plus encore.

I. — Ce qu'on a pu, des précédents ouvrages de M. Foureau, extraire d'informations précises sur le relief du sol, la géologie, le climat, la flore et la faune des pays parcourus par le voyageur, les géographes le savent bien, et, dans sa thèse sur *le Sahara*, M. H. Schirmer en a fourni, il y aura bientôt dix ans, une éclatante démonstration [2]. Non moins riches en renseignements relatifs à la géographie physique, à la météorologie et à l'histoire naturelle des contrées, d'aspect beaucoup plus varié, traversées par la mission Foureau-Lamy, est ce nouveau volume. Rédigé, comme les autres livres de l'explorateur, sous la forme de *journal de route*, c'est-à-dire sous une forme particulièrement souple, se prêtant beaucoup mieux que toute autre à la mention d'une foule de détails d'un grand prix pour les géographes, le dernier ouvrage de M. Foureau a sur les relations antérieures un grand avantage : il est illustré, et son illustration, purement documentaire et de premier ordre, précise encore les indications contenues dans le texte, et constitue, au point de vue de la géographie physique, un merveilleux album. En étudiant les gravures qui représentent, ici les

[1] *Mission saharienne Foureau-Lamy. D'Alger au Congo par le Tchad.* Paris, Masson et Cie, 1902, in-8° de 12-831 p., carte et gravures.

[2] Paris, Hachette et Cie, 1893, in-8° de VII-443 p.

stratifications verticales dominant la source de Temannate (p. 49), là une cascade de l'Ouad Angarab (p. 61), ailleurs les gorges de descente du Tindesset (p. 63 et 65), ou un coin de berge de la Komadougou (p. 633), ou encore le goulet d'entrée du Tchad à Néguéléoua (p. 663), et tant d'autres, en lisant le texte qui les accompagne et les commente, vous prendrez une admirable leçon de géographie physique. Et que de pages d'un grand prix pour ceux qui s'occupent particulièrement de ces questions! En voici une, prise au hasard :

« Le plateau allongé sur lequel est construit le village d'Aoudéras n'est en réalité, tout au moins pour un grand nombre de ses parties, qu'un cône d'épandage des différents ouadi, qui se réunissent ici ou un peu en amont; il est, pour cette raison, entièrement composé de matériaux amenés par les eaux, et qui sont venus niveler une substructure rocheuse aujourd'hui à peu près masquée. Au pied immédiat et le long de ce plateau, tant à droite qu'à gauche, s'étendent les jardins dominant les lits des deux rivières d'un mètre seulement, et leur servant de berges basses. Ces jardins sont plantés de bouquets irréguliers de dattiers mêlés de Doum. La terre sableuse qui constitue leur sol est divisée en petits carrés contenant différents légumes et arrosés avec des puits surmontés d'un système de perches à bascule, semblables aux *khottara* du Sud algérien. Les palmiers-dattiers sont peu nombreux, du moins ceux que l'on voit, et ne dépassent point le chiffre de 500, s'ils l'atteignent » (p. 339).

Ce que nous venons de dire pour la géographie physique, il nous faudrait encore le répéter au sujet de la flore et de la faune des pays visités par la mission Foureau-Lamy. Peut-on rien trouver de plus instructif que les vues de chevaux à l'abreuvoir sur les bords du Tchad insérées à la page 643 ? et quoi de plus éloquent que le rapprochement de cette gravure et de celle qui (p. 255) représente des palmiers doum ?

Quant aux populations successivement rencontrées sur la route de Biskra à l'Oubangui par le lac Tchad, M. Foureau les fait connaître dans leurs caractères physiques, leurs costumes, leur vie journalière, leurs usages; son livre est, à cet égard encore, d'un très vif intérêt[1].

---

[1] Lisez, par exemple, cette description des Tebbou rencontrés par la Mission saharienne le 24 janvier 1900 : « Ces Tebbou sont qualifiés de Touareg par les Touareg

II. — Sans aucun doute, les coloniaux ne font fi d'aucune de ces différentes catégories de renseignements; ils savent les apprécier et tiennent à les rencontrer, car elles leur fournissent déjà, sur la terre et sur l'homme, de très précieuses indications. Mais il leur faut encore autre chose : ils veulent avoir des informations exactes sur la valeur économique et sur l'état politique des pays nouvellement explorés, sur le degré de civilisation des peuples visités, sur la religion qu'ils pratiquent, etc. Sur tout cela, de même que sur les voies d'accès conduisant à tel ou tel point important, celui qui s'occupe des questions coloniales se montre avide d'indications précises; à ces différents et multiples points de vue, il demande à l'explorateur de le renseigner. M. Foureau, qui sait si bien *voir* autour de lui, n'y a pas manqué; son ouvrage est plein d'informations de toute espèce[1]; sur quelque point que vous désiriez être renseigné, consultez-le, vous y trouverez toujours ce qu'il vous faudra, — jusqu'à un programme (que, seul, notre auteur pouvait formuler avec autant d'autorité) d'action française dans le Sahara et dans le Soudan central.

« Il est bien évident, *a priori*, dit M. Foureau (p. 794-796), que le Sahara actuel ne peut rien nous fournir, que ses populations sont pauvres et des plus hostiles à la pénétration européenne, que ses productions sont nulles et que le transit commercial qui le traverse est insignifiant. Devons-nous, pour cela, jeter le manche après la cognée et déclarer qu'il n'y a rien à faire? Tel n'est pas mon avis : les terrains reconnus permettent de croire que les massifs montagneux du Sahara peu-

---

Keloui qui nous accompagnent, bien qu'ils ne parlent ni ne comprennent la langue touareg et qu'ils ne connaissent que le bériberi. Ils ont du reste tous les caractères du Touareg en général : ce sont des gens de taille généralement assez élevée, à profil net et fin, n'ayant rien du nègre soudanien, bien qu'ils soient de couleur absolument noire. Têtes distinguées, profils d'aigle et aspect de nomades maigres et élancés. Les femmes sont fort bien en général et ont des physionomies particulières extrêmement typiques et à grand caractère. Elles portent de petites tresses rondes, assez longues, qu'elles rejettent en arrière et qui tombent jusqu'au-dessous des omoplates. Cette coiffure leur dégage le cou, dont l'attache est fort belle, et leur donne un air de distinction remarquable » (p. 628; cf. la gravure de la page 629, représentant des femmes tebbou).

[1] Au point de vue économique, voir, par exemple, les pages relatives au marché de Zinder (p. 534 et suiv.). — Si M. Foureau s'est parfois abstenu de fournir certaines indications, c'est parce qu'il estimait d'autres, — le capitaine Joalland, par exemple, — mieux qualifiés pour les donner. — Sur la situation politique et économique du troisième territoire militaire de l'Afrique Occidentale française ou pays de Zinder, cf. les rapports du capitaine Moll dans la *Revue Coloniale*, juillet-août 1901, p. 19-58).

vent contenir des gisements miniers, et il est indispensable de vérifier cette hypothèse avant de trancher la question.

«... Aujourd'hui, il serait évidemment de la dernière imprudence d'aller fonder des postes au milieu de régions aussi infertiles et inhospitalières; mais ce que le gouvernement ne doit pas faire, en l'état actuel de nos connaissances de la région, il est possible que l'initiative privée se trouve en mesure de l'exécuter si de nouvelles recherches et de nouveaux documents nous donnent la certitude de gisements miniers importants.

« Quant à ce qui concerne le Soudan, c'est-à-dire cette partie du continent qui s'étend de Zinder au Tchad, la question n'est plus la même. Là le sol est fécond et peut être en entier cultivé, mais cultivé en produits dont je ne vois guère l'écoulement possible vers la métropole.

« Le moyen de tirer parti de ce pays est donc de chercher à y introduire, en masses le plus considérables possible, les objets de fabrication française. Pour obtenir ce résultat, il faut d'abord assurer la sécurité sur tout le territoire. Nous obtiendrons ainsi une natalité très grande des indigènes, et partant des besoins toujours croissants. Ces besoins se traduisent par la recherche d'étoffes surtout, et c'est là qu'est l'avenir du Soudan.

« Dans l'état actuel des choses, il convient, pour desservir cette région, — aussi bien que celle de l'Aïr qui est franchement saharienne, et où les besoins d'étoffe présentent la même intensité, — d'essayer d'établir à notre profit un service de caravanes : une action combinée du gouvernement de l'Algérie et du gouvernement du Soudan suffirait probablement à résoudre le problème. Des caravanes algériennes peuvent être envoyées à mi-chemin du Soudan pendant que d'autres caravanes soudanaises viendront au même point prendre leurs charges. La sécurité sera facilement obtenue dans toute la région de l'Aïr par celui qui occupera Zinder. »

Ce n'est pas seulement par l'exposé de ce beau programme que M. Foureau termine son volume. La mission, conduite par le vaillant explorateur et par son dévoué collaborateur le regretté commandant Lamy, a franchi le Sahara depuis Biskra et Ouargla jusqu'à l'Aïr (Agadès) et jusqu'au Damergou (Zinder); elle a ensuite parcouru le Soudan central et suivi les

grandes artères du Chari et du Congo ; elle a pu par conséquent recueillir sur la question toujours si discutée du Transsaharien[1] des informations que personne n'avait encore été à même de se procurer. Aussi M. Foureau avait-il le devoir de dire hautement ce qu'il pensait à ce propos ; il ne s'y est nullement dérobé. « Considéré en tant qu'affaire commerciale, immobilisant forcément d'énormes capitaux, je n'ai, déclare-t-il (p. 797-798), qu'une très médiocre confiance dans le rendement possible du Transsaharien devant le néant de trafic que j'entrevois. Mais si on ne veut le considérer que comme un *instrument de domination* (d'autres disent un *chemin de fer impérial*, et c'est évidemment la même chose), le Transsaharien, sous ce point de vue spécial, serait alors une œuvre splendide, aplanirait bien des difficultés, supprimerait bien des obstacles. »

C'est sur ces mots que s'arrête l'auteur du volume *D'Alger au Congo par le Tchad*, après avoir raconté comment la mission saharienne remplit d'abord son programme propre, puis prit une part décisive dans l'occupation de la région du Tchad, « ajoutant ainsi (comme l'a écrit M. Liard dans sa substantielle préface) une œuvre de conquête à son œuvre d'exploration ». Nous aurions aimé à donner une idée plus complète du livre de M. Foureau, à montrer plus longuement quels renseignements nouveaux il fournit et quels enseignements il contient ; du moins pensons-nous en avoir assez dit pour faire comprendre quel intérêt général il présente, et pourquoi il convenait de s'y arrêter ici quelque peu. Pour tous ceux qui ont souci de l'avenir de la France en Afrique, c'est vraiment un ouvrage plein d'enseignements, un livre à lire, à relire et à méditer.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] On se rappelle, sans remonter plus loin, à quelle intéressante discussion cette question a donné lieu au congrès d'Alger en 1899 ; les *Quest. Dipl. et Colon.* ont publié, à l'époque, un excellent travail de M. Augustin Bernard sur le sujet (t. VII, p. 10-19).

— MM. J. Simian et le Dr Huguet ont récemment publié une bonne étude sur *la question Transsaharienne* (*R. scient.*, 19 et 26 octobre 1901).

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La manifestation navale franco-russe à Tanger.* — Une nouvelle manifestation, très importante, de l'alliance franco-russe vient de se produire au Maroc. Une division russe composée de cinq navires, sous les ordres du contre-amiral Tchouchine, et une division française de trois navires, commandée par le contre-amiral Boutet, sont arrivées ensemble en rade de Tanger, où les légations de France et de Russie ont donné, en leur honneur, de brillantes réceptions. Cette nouvelle démonstration de l'entente franco-russe, sous cette forme spéciale, nous semble faite pour appuyer nos légitimes revendications dans cette région.

On connaît notre politique constante au Maroc. Nous avons là des intérêts particuliers qui nous créent des devoirs, et aussi des droits, que nous entendons maintenir jusqu'au bout. Notre condition de puissance territoriale limitrophe du Maroc nous oblige à suivre de près tout ce qui se passe dans ce pays. Avant toutes choses, évidemment, nous entendons y soutenir la doctrine de la « porte ouverte ». Il faut — et notre gouvernement l'a maintes fois affirmé — que le Maroc soit également accessible, industriellement et commercialement, à toutes les puissances. C'est pour cela que nous réclamons le maintien absolu du *statu quo*.

Mais, pour cela aussi, nous ne saurions admettre que quelque puissance, d'appétit trop vif, cherche à profiter de l'ouverture de la porte pour envahir la maison. Les grandes entreprises de travaux publics, qui intéressent directement l'avenir politique de l'État ne doivent pas être accaparées par telle ou telle puissance, qui acquerrait ainsi une influence prépondérante dans le pays. Si donc quelque gouvernement étranger prétendait se faire accorder la concession de travaux d'État quelconques, chemins de fer, ports, etc., il faut que l'on sache bien que nous réclamerions immédiatement une concession analogue, un dédommagement équivalent qui rétablirait

l'équilibre à notre profit, et qu'au besoin nous saurions prendre.

De même, et dans un autre ordre d'idées, nous ne saurions admettre une neutralisation du Maroc qui aurait pour résultat de détruire le *statu quo*. Le fait même de l'inégalité des intérêts représentés dans le Corps Diplomatique, accrédité auprès du Maghzen, rend illusoires les idées que certains personnages de l'entourage du Sultan voudraient, paraît-il, faire prévaloir et qui consisteraient à porter tous les différends, tous les conflits, devant une sorte de juridiction nouvelle, celle des ministres étrangers constitués en tribunal international. Une telle mesure ruinerait absolument l'autorité du Sultan dans l'Empire, détruirait toute autonomie du pouvoir central. Or nous voulons que le Maroc reste aux Marocains, nous ne voulons pas qu'il tombe entre les mains de quelque condominium européen qui ne pourrait nous donner des garanties suffisantes. Dans ce second cas, comme dans le premier, nous n'hésiterions pas à sauvegarder nos intérêts par une action énergique que notre situation territoriale faciliterait singulièrement.

Tout cela n'est pas nouveau. C'est cette politique que M. Revoil a soutenue avec tant d'habileté et de succès alors qu'il représentait si dignement la France au Maroc. C'est cette politique que notre ministre des Affaires étrangères a formulée à diverses reprises, très nettement et très formellement, devant les Chambres françaises. C'est cette politique enfin que les deux escadres alliées viennent aujourd'hui signifier à nouveau en mouillant de conserve dans le port de Tanger. Et nous ne pouvons, pour notre part, que nous féliciter grandement de cette solennelle affirmation que, au Maroc comme partout ailleurs, la France et la Russie sont prêtes à associer leurs efforts pour faire triompher leurs droits respectifs.

Le retour de M. Doumer. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de rentrer en France après une longue et féconde mission de cinq années, pour reprendre à la Chambre le siège qu'il avait abandonné en 1897.

De nombreux amis étaient allés à Marseille attendre M. Doumer, qui a débarqué le 6 avril au soir. Dès le lendemain, un banquet lui était offert par le groupe des études coloniales de Marseille, sous la présidence de M. Peytral, vice-président du Sénat. Bien que ce banquet n'eût rien d'officiel, rien de politique, de nombreux discours y ont été prononcés. M. Peytral, au nom du groupe colonial marseillais, M. Lalier du Coudray, au nom du ministre des Colonies, M. Delibes, au nom de la Société de Géographie, et M. Jouannin, au nom du Comité de l'Asie Française, ont souhaité la bienvenue au gouverneur général de l'Indo-Chine et l'ont félicité, aux applaudissements de l'assistance, de l'œuvre qu'il a su accomplir.

M. Doumer a pris le dernier la parole et en quelques mots a exposé la situation dans laquelle il laisse notre belle colonie d'Asie. Il a montré le développement des travaux publics et de l'organisation militaire, ainsi que les résultats heureux de l'unification administrative et gouvernementale de l'Indo-Chine.

A son arrivée, l'Indo-Chine se présentait comme une union d'Etats séparés, sans homogénéité ni solidarité véritables. Il y avait un gouverneur général et point de gouvernement. M. Doumer mit tous ses soins à créer cet organe essentiel, sans lequel il ne saurait y avoir de colonie prospère et puissante.

Il y a aujourd'hui en Indo-Chine un gouvernement général, muni d'organes solides et parfaitement aptes à remplir leur mission. Ces organes seront l'instrument que le successeur de M. Doumer trouvera naturellement à son service et dont il lui sera beaucoup plus facile de se servir qu'il ne le fut à M. Doumer de les créer. Dans tous les cas, M. Doumer prend bien volontiers l'engagement de ne s'occuper des affaires de l'Indo-Chine que pour aider son successeur et lui permettre d'exercer librement sa haute mission.

Enfin M. Doumer a terminé, aux applaudissements unanimes de tous les assistants, par cette affirmation prononcée avec une chaleur, une émotion qui ont été très remarqués :

Notre pays doit avoir confiance en lui-même : il doit avoir foi dans son avenir. Il importe que l'énergie nationale se réveille : si chaque citoyen sait et veut remplir son devoir en déployant ses facultés, son énergie, son initiative, notre France reprendra sans peine le grand rôle qu'il lui est donné de remplir dans le monde.

En même temps que M. Doumer est arrivée une ambassade annamite, dont le chef, Se-Nguyen Than, premier ministre de l'empereur d'Annam, est chargé d'une mission spéciale auprès du gouvernement de la République.

Belgique. — *Les troubles.* — Depuis quelques jours la Belgique est profondément troublée par des émeutes incessantes dont la gravité est bien pour donner de sérieuses inquiétudes. De Bruxelles, l'agitation a gagné les autres villes et les centres miniers, et le mouvement, d'abord politique et anticatholique, tend à devenir plus spécialement social, par suite de la décision des groupements ouvriers de déclarer la grève générale. Heureusement, cette nouvelle attitude des manifestants va peut-être faire avorter une tentative qu'on a pu un instant craindre de voir dégénérer en révolution. Les libéraux, en effet, voyant les socialistes en passe d'accaparer le désordre, se sont formellement séparés d'eux. Ils ont blâmé ouvertement les scènes de violence dont la rue devenait le théâtre, et cette scission

rend évidemment plus aisée la tâche du gouvernement. D'autre part, le cabinet semble décidé à défendre très énergiquement la cause de l'ordre et il paraît pouvoir compter sur le loyalisme des troupes et des milices. Quoi qu'il en soit, la situation est grave et il est encore bien difficile de prévoir quelles en seront les conséquences.

Italie. — *L'entrevue de Venise.* — Le chancelier allemand, M. de Bülow, ayant profité de ses vacances pour faire un voyage d'agrément en Italie, exprima le désir de s'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères italien, M. Prinetti. Ce dernier s'empressa de déférer à cette invitation et l'entrevue eut lieu à Venise le 27 mars.

Ce qui s'est dit durant cet entretien, on ne peut naturellement le savoir d'une façon précise. Cependant le *Giornale d'Italia*, qui avait déjà, on se le rappelle, interviewé M. Delcassé, a publié le 1er avril une intéressante interview de M. de Bülow, qui semble bien devoir être la version officielle de l'entrevue de Venise.

Répondant à cette question : l'Allemagne voit-elle avec inquiétude le rapprochement franco-italien, M. de Bülow a déclaré que les rapports de cordialité entre l'un et l'autre des Etats constituant la Triplice et l'une ou l'autre des grandes puissances ne peuvent aucunement toucher la Triplice.

Si la Triplice n'existait pas, il faudrait l'inventer, parce qu'elle est la garantie de la tranquillité du *statu quo* et répond également aux besoins et aux intérêts des alliés.

M. de Bülow a ajouté que sa conférence avec M. Prinetti n'avait rien changé dans les rapports italo-allemands parce qu'ils ne cesseront jamais d'être empreints d'un esprit de confiance réciproque.

A la question : l'Allemagne s'opposerait-elle à une expédition éventuelle de l'Italie à Tripoli, M. de Bülow a répondu que l'Allemagne a dans la Méditerranée l'unique intérêt de voir l'influence légitime de ses alliés s'y développer d'une manière pacifique.

L'Allemagne applaudit à tout ce qui peut contribuer au prestige de l'Italie et ne doute pas de la sagesse du gouvernement italien.

A propos du traité commercial italo-allemand, le comte de Bülow a déclaré que le projet de tarifs douaniers proposé par le gouvernement allemand a un caractère modéré, ne présente pas d'obstacles et offrira une bonne base de négociations pour les traités de commerce italo-allemands.

Interrogé sur l'accord anglo-japonais et les déclarations franco-russes, M. de Bülow a répondu qu'il lui semble que les puissances les moins directement intéressées dans les affaires de l'Extrême-Orient, comme l'Allemagne et l'Italie, n'ont pas de raison de s'alarmer de ces deux événements.

L'accord anglo-japonais, les déclarations franco-russes visent également le maintien de l'intégrité de la Chine et la liberté du commerce qui semblent assurés de la manière la plus solide, et de tous les côtés.

Relativement à la question albanaise, M. de Bülow a dit que la question regarde spécialement l'Italie et l'Autriche.

M. de Bülow est convaincu que l'Albanie ne sera pas la cause de discordes entre les deux puissances, parce que l'une et l'autre désirent le maintien du *statu quo*.

Ce qui donne d'ailleurs une importance réelle à ces déclarations, c'est que, trois jours plus tard, le *Giornale d'Italia* publiait une nouvelle conversation avec M. de Bülow et qu'au cours de cette seconde interview, d'ailleurs sans grand intérêt politique, le chancelier allemand ne disait pas un mot de rectification ou de démenti concernant l'interview du 1er avril.

Turquie. — *L'influence russe à Constantinople.* — Le *Times* annonce que l'ambassadeur de Russie à Constantinople vient d'obtenir du gouvernement du Sultan que la Russie jouirait, en Palestine et en Syrie, de tous les droits et avantages récemment accordés à la France. Cette nouvelle aurait provoqué un grand enthousiasme dans toute la colonie russe en Turquie et un *Te Deum* aurait été célébré, à cette occasion, dans la cathédrale russe de Jérusalem. Cet événement, s'il est confirmé, serait en effet considérable au point de vue de l'extension de l'influence russe dans le Levant. Nous avons déjà signalé, à plusieurs reprises, les efforts tentés dans ce sens par le gouvernement du tsar et nous avons indiqué combien cela pouvait devenir préjudiciable à nos propres intérêts. On devrait s'en préoccuper un peu au quai d'Orsay, et il ne faudrait pas que quelques satisfactions d'amour-propre, toutes flatteuses qu'elles puissent être, nous fassent perdre de vue les réalités effectives de nos intérêts nationaux.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Discours de M. Revoil à la Chambre de commerce d'Alger.* — Le gouverneur général, assisté de M. de Peyerimhoff, directeur du commerce, et de M. Boulogne, conseiller du gouvernement, a présidé, le 10 avril, la séance de la Chambre de commerce d'Alger et a prononcé à cette occasion un discours dont voici le passage essentiel :

Messieurs, le but de mon gouvernement est, vous le savez, de faire une Algérie honorée et prospère par l'union de toutes les bonnes volontés et de

toutes les énergies, de diriger cette admirable colonie dans la voie libre et féconde que lui ont ouverte les libertés octroyées si généreusement par la métropole.

Son développement nous donne tous les jours, et à vous comme à moi, de nouveaux devoirs. Ce n'est pas assez de produire ; le souci grandissant des débouchés s'impose à toute votre attention ; il faut faire connaître nos marchandises, rechercher et solliciter le client en même temps que vous vous assurerez de quoi le satisfaire ; mettre en œuvre les mille moyens modernes d'information et de propagande ; vous grouper, au besoin, en associations et en syndicats pour la conquête de nouveaux marchés.

N'en doutez pas, je n'ai rien ménagé, je crois, pour vous donner cette confiance que les efforts, que la bonne volonté entière de mon administration vous soit acquise dans cette œuvre si intéressante. Nous nous efforcerons, dans la mesure de nos moyens, à la fois de vous renseigner et de vous soutenir, d'assurer à vos produits de fructueux débouchés, des conditions de transport plus avantageuses.

Nous tâcherons d'amener les Compagnies de navigation à mettre leur service chaque jour davantage au niveau de vos besoins ; nous ferons tout, en un mot, pour vous aider à remplir le rôle d'initiative et de progrès qui vous est réservé dans l'évolution brillante de l'Algérie, réputée à juste titre comme la pierre angulaire de notre édifice colonial.

Ce rôle, les Chambres de commerce de l'Algérie et celle d'Alger en particulier l'ont pleinement compris.

On vous rappelait tout à l'heure ces beaux travaux de l'arrière-port qui sont votre œuvre jusqu'ici exclusive et dont je suis heureux de vous féliciter ; permettez-moi d'ajouter qu'au cours de mes démarches à Paris, il m'a été particulièrement agréable de constater l'autorité dont jouit votre Compagnie et le juste renom qui entoure son activité.

Je ne doute pas qu'elle continue à collaborer fidèlement à la tâche que nous nous sommes donnée de conduire la colonie vers ses grandes destinées dans le concours harmonieux et actif de toutes les bonnes volontés groupées pour assurer sa grandeur et sa prospérité. (*Applaudissements.*)

Congo français. — *Troubles graves au Congo.* — Le ministre des Colonies a reçu le 10 avril, du commissaire général du gouvernement au Congo, un télégramme par lequel M. Grodet lui fait connaître que M. Cazeneuve, directeur de la Compagnie Sangha N'Daki, a été attaqué et tué le 4 mars dernier par une bande d'indigènes, à la factorerie de Likelemba, et que, d'autre part, la factorerie de Pembe a été pillée et brûlée en l'absence de son directeur, M. Fortin, qui s'était porté au secours de M. Cazeneuve.

M. Grodet ajoute qu'un détachement de milice locale, descendu d'Ouesso, a battu les indigènes coupables à Likelemba, qu'à Pembe, en aval, ils ont été obligés de rétrograder à Ouesso, et qu'en outre un premier détachement de tirailleurs, composé de 80 hommes, 5 sergents et un officier, a quitté Brazzaville, pour la Sangha, le 1er mars, et devait arriver à Ouesso le 28 mars ; que deux autres dé-

tachements ont suivi la même destination les 8 et 19 mars. Ces troupes ont été prélevées sur le contingent des deux compagnies de tirailleurs sénégalais que le ministre des Colonies a fait, dès le mois de janvier, diriger du gouvernement général de l'Afrique occidentale sur le Congo.

A la réception de ces nouvelles, le ministère des Colonies a aussitôt prévenu les Compagnies intéressées, dont le siège est à Paris.

Transvaal. — *Les négociations.* — On ne parle plus maintenant que des négociations de paix engagées depuis déjà trois semaines, ce qui semble bien indiquer que la chose est cette fois sérieuse. Après seize jours de pourparlers, M. Schalk-Burger et les autres délégués orangistes et transvaaliens, arrivés comme on le sait le 23 mars à Kroonstad, ont décidé les trois principaux généraux boers, Botha, De Wet et Delarey, à assister à une entrevue, *uniquement entre Boers*, qui a eu lieu le 9 avril à Klerksdorp, c'est-à-dire *en territoire occupé par les Boers*. Après cette entrevue, déjà si importante, les délégués orangistes et transvaaliens et les généraux Botha, De Wet et Delarey se sont tous rendus le 13 avril à Prétoria par train spécial. Or, comme le fait très justement remarquer le correspondant londonnien du *Matin*, les délégués du Transvaal, pour retourner dans leurs lignes militaires, ne pouvaient faire autrement que de passer par Prétoria; mais les chefs orangistes, mais le général transvaalien Delarey lui-même n'avaient pas à faire ce voyage. S'ils sont allés à Prétoria, c'est donc qu'ils avaient à présenter des propositions ou à discuter celles que ferait lord Kitchener.

De plus, à Londres même, certains faits significatifs se sont produits qui permettent de supposer que la situation est particulièrement intéressante. Le roi Edouard VII est revenu à Londres et plusieurs conseils des ministres extraordinaires se sont tenus successivement. D'autre part, il est vrai, dans les milieux officiels, aussi bien à Utrecht qu'à Londres, on dément avec une insistance voulue toutes les rumeurs optimistes. Mais il faut prendre ces démentis officiels pour ce qu'ils sont en réalité, de simples expédients diplomatiques, et il est vraiment possible que cette fois l'effort sérieux et loyal tenté en faveur de la paix aboutisse à un résultat si désirable à tous les points de vue.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Concours général agricole : La participation des colonies.* — La section coloniale occupe, au concours général agricole de 1902, une place d'une importance inaccoutumée, et l'on peut dire qu'elle en constitue l'une des principales attractions.

Ce n'est pas que le nombre des exposants particuliers soit considérable : il est au contraire relativement insignifiant. C'est en effet l'Algérie qui en compte le plus avec un chiffre qui ne dépasse pas la trentaine, et trois d'entre eux seulement concourent avec des produits autres que des vins (huiles, figues, liqueur de mandarine). La Tunisie n'en présente que deux ou trois au total et, seuls, quelques exposants-marchands représentent les autres colonies.

L'intérêt véritable réside dans l'effort tenté par les divers gouvernements coloniaux pour donner une idée de la production locale. Madagascar et l'Indo-Chine ont fait des envois très importants, très variés, très intéressants, méthodiquement classés et présentés par M. Dybowski, directeur du Jardin colonial. La section algérienne, organisée par M. Cruchon-Dupeyrat, directeur de l'Office de l'Algérie à Paris, permet de passer en revue la plupart des principaux produits de nos trois départements transméditerranéens : on y remarque surtout une très belle et très complète collection de lièges des forêts domaniales, de beaux échantillons de tabac, de crin végétal, d'alfa, etc. ; on y retrouve le fruit du *sapindus* (arbre à savon), déjà exposé l'an dernier ; c'est un fruit destiné, paraît-il, à concurrencer heureusement le bois de Panama pour le nettoyage des étoffes de laine et de soie. A côté d'échantillons des beaux blés durs algériens figurent des semoules, des pâtes alimentaires, des couscouss déjà présentés dans des expositions générales, mais qu'on n'avait pas encore vus aux concours agricoles : ce sont là les produits d'une industrie qui semble prendre en Algérie une légitime et nouvelle importance.

A noter aussi une excellente liqueur de mandarine, et un produit tout nouveau, le café de figues, jusqu'ici exclusivement fabriqué en Autriche, sous le nom de « figen-kaffee ». C'est une poudre faite de figues de Kabylie torréfiées, d'un parfum agréable, d'un goût sucré et délicat, infiniment supérieure à la chicorée comme aliment et qui, mêlée au café, mérite de trouver un emploi qui sans doute se généralisera.

La Tunisie, dont la participation est très restreinte, se borne à

présenter quelques belles gerbes de céréales, des vins, des huiles, des primeurs.

On ne peut qu'émettre le vœu de voir nos colonies participer de plus en plus à ces concours annuels qui doivent donner une idée aussi complète que possible de la production agricole française coloniale aussi bien que métropolitaine. Il y a lieu d'espérer qu'en 1903 la tenue d'un concours général agricole, trop longtemps douteuse en 1902, sera décidée assez tôt pour permettre les envois de toutes nos possessions et que les colonies tiendront à seconder par leur participation individuelle des efforts jusqu'ici presque exclusivement officiels.

II. — ASIE.

Japon. — *Exposition industrielle d'Osaka.* — Le consul du Japon à Lyon a informé la Chambre de Commerce qu'une exposition industrielle va s'ouvrir à Osaka (Japon) et lui a communiqué le règlement relatif à la section d'échantillons des produits d'origine étrangère qui sera annexée à cette exposition.

Cette exposition présente un réel intérêt au point de vue des débouchés qu'elle est susceptible d'ouvrir à nos produits en Extrême-Orient.

Les demandes des exposants doivent être adressées au commissariat général de l'exposition nationale industrielle au Ministère de l'agriculture et du commerce à Tokio, le 30 juin 1902 au plus tard.

Le gouvernement impérial propose d'exempter des droits de douane tous les produits exposés au Palais des échantillons, pourvu qu'ils soient réexportés dans les deux mois de la date de la clôture de l'exposition.

III. — AMÉRIQUE.

Chili. — *Expansion commerciale*[1]. — Il résulte de la statistique commerciale de l'année 1900 que dans les importations au Chili la part de la Grande-Bretagne est de 33.05 % celle de l'Allemagne de 26.70 %, celle des Etats-Unis de 9.41 % et celle de la France de 8 %. A l'exportation du Chili, constituée presque exclusivement de matières premières, la part de la Grande-Bretagne dépasse 75 %.

L'importation au Chili se compose principalement de tissus, de machines et de produits manufacturés d'usage domestique. L'Allemagne s'efforce d'atteindre le premier rang dans les importations :

[1] *Revista Comercial* de Valparaiso.

en 1900 son importation a augmenté de 5.000.000 de pesos. Les Etats-Unis ont, de leur côté, augmenté leur importation de 4.000.000 de pesos environ.

Le commerce de la France avec le Chili est en décroissance. On présume que dans dix ans les Etats-Unis et l'Allemagne doubleront leurs exportations au Chili sans que la surélévation du tarif des douanes y mette obstacle. Le droit prohibitif de 60 % établi sur quelques marchandises par la loi du 23 décembre 1897 n'a exercé aucune influence sur l'importation de ces marchandises, si l'on en excepte les biscuits, la musique imprimée et les bougies stéariques.

Le Chili en conclut qu'il doit s'efforcer d'attirer de plus en plus chez lui les capitaux anglais, allemands, français et des Etats-Unis pour l'exploitation de ses produits naturels et de favoriser aussi dans ce but l'immigration de travailleurs laborieux et de bon sens pratique comme les Anglais, les Allemands, les Français et les Américains du Nord, car les richesses du sol chilien peuvent non seulement suffire à la consommation du pays, mais encore alimenter l'exportation, surtout en produits agricoles.

Jusqu'à présent la source de production du pays a été l'industrie minière dont l'exportation a atteint le chiffre considérable de 151.640.148 piastres.

Le mouvement de la navigation en 1900 a, comparativement à 1899, augmenté de 700 navires à l'entrée et de 846 à la sortie. Le total des navires entrés en 1900 a été de 8.053 avec 11.326.417 tonnes et celui des navires partis de 8.000 avec 11.245.202 tonnes.

L'immigration au Brésil. — Les entrées des immigrants dans le port de Rio-de-Janeiro durant ces dernières années ont été les suivantes :

1897	44.255	1899	20.020
1898	27.650	1900	13.801

Les entrées durant l'année 1900 sont classifiées comme suit par nationalité : portugais, 6.285; italiens, 3.773; espagnols, 1.758; turcs, 874; diverses, 1.111. Total, 13.801.

Durant la période de juillet 1900 à juin 1901, il est entré dans l'Etat de Rio-de-Janeiro 550 immigrants, dont 114 étrangers.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Madagascar. — Sont mis à la disposition du ministère des colonies pour être employés à Diego-Suarez :

MM. les *capit.* Quillet et Beaurepaire; les *offic. d'administ.* Balas, Cattiez et Riotte.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Chine. — M. le *gén. de brig.* Lefèvre est nommé au command. de la brigade d'occupation.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Les officiers ci-après sont désignés pour servir au 1er tirailleurs sénégalais, savoir :

MM. le *capit.* Pignol et le *lieut.* Simond, à Dakar; MM. le *capit.* Moutard; les *lieut.* Lacoste et Sautel; les *sous-lieut.* Toureng et Coudert, à Grand-Bassam.

Sont désignés :

M. le *lieut.* Bock pour servir à l'état-major à Saint-Louis; M. le *lieut.* Xavier pour le 14e d'infant. col. à Dakar; MM. le *capit.* Henry; les *lieut.* Pierre et Fabre, pour le 2e tiraill. sénégalais.

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir au Tonkin :

MM. le *command.* Bourquin; les *capit.* Lacroix, Larrieu, Michelangeli, Hérold, Dufoulon et Genesseau; le *lieut.* Boué; les *sous-lieut.* Varenne, Raymond, Lauzanne, Martin, Lesquer et Réallon.

Pour servir en Cochinchine :

MM. le *capit.* Mazurié et le *lieut.* Demay.

Madagascar. — Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. les *command.* Lamotte et Toquenne; les *capit.* Gillet, Besse, Bégot et Buy; les *lieut.* Scheer et Baudon; les *sous-lieut.* de Martonne, Jerville, Delpy, Bachellez et Greusard.

M. le *lieut.* Voizard est désig. pour la compag. de discipline.

M. le *capit.* Lamotthe est désigné pour servir à l'état-major du corps d'occupation.

Martinique. — M. le *capit.* Mareuge est désig. pour servir au bureau de recrutement et M. le *lieut.* Miallier pour le bataillon de la colonie.

Réunion. — M. le *capit.* Garnier est désig. pour servir au bureau de recrutement de la colonie.

ARTILLERIE

Stagiaires.

Nouvelle-Calédonie. — M. Aubert est classé à la direct. d'artillerie de la Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — Les méd.-maj. de 2e cl. dont les noms suivent sont désig. pour servir à la brigade d'occupation :

MM. Laborde, Sadoul et Nouaille-Degorce au 16e rég. d'infant. col.; M. Bousquet au 17e.

Indo-Chine. — Les méd.-maj. de 2e cl. dont les noms suivent sont désignés pour servir :

En Cochinchine : MM. Flandrin et Sévère au 11e rég. d'infant. col.; M. Vivien aux batteries d'artillerie de Cochinchine; M. Rousseau au rég. de tiraill. annam.

Au Tonkin : M. Duville au 18e rég. d'infant. colon.; M. Pélissier aux batteries d'artill. du Tonkin; M. Arnould au 1er rég. de tiraill. tonkinois.

Madagascar. — M. Clarac, *méd. princip. de 2e cl.*, est désigné pour prendre la direction du serv. de santé de la colonie.

Martinique. — M. Damian, *méd. aide-maj. de 1re cl.* est mis à la disposit. du command. supér. des troupes de la colonie.

MM. Coulogner et Mathis *méd. aid.-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la Martinique.

Guyane. — MM. Guerchet, *méd. maj. de 2e cl.*, et Andrieux, *méd. aid.-maj. de 1re cl.*, sont désignés pour servir à la Guyane.

MM. les méd. aides-maj. dont les noms suivent, désignés pour la Guyane, sont affectés : M. Le Strat au service des troupes; M. Féraud au service général; MM. Jouvenceau et Chaumanet à l'admin. pénitent.

Crète. — M. le méd. aid.-maj. de 2e cl. Emily est désigné pour servir en Crète.

Sénégal. — MM. les pharm. aides-maj. Mengin et Beaumont sont désig. pour servir : le 1er au Sénégal, le 2e au Haut-Sénégal.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. l'*enseig. de vaisseau* d'Etroyat est désig. pour embarquer sur le *D'Estrées*, de la division navale.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaisseau* Renard est désigné pour embarquer sur le *Redoutable*, escadre d'Extrême-Orient.

M. l'*enseig. de vaisseau* Huau est désigné pour embarquer sur la *Surprise*.

M. le *mécanicien inspect.* Valentin est désig. pour les fonctions de mécanicien de l'escadre d'Extrême-Orient.

Indo-Chine. — M. le *capit. de frégate* Le Golleur est nommé au command. du *Kersaint*, station d'Annam et Tonkin.

Guyane. — M. l'*enseig. de vaisseau* Deville est désig. pour embarquer sur le *Jouffroy*.

Pacifique Oriental. — M. l'*enseig de vaisseau* Besnard est désig. pour embarquer sur l'aviso-transport la *Meurthe*.

Turquie. — M. l'*enseig. de vaisseau* Réglat est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

CORPS DU COMMISSARIAT

Océan Indien. — M. le *commiss. de 2e cl.* Lacoste est désig. pour embarquer sur l'*Infernet*.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Indo-Chine. — M. Gautier, *agent de 2e cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

Madagascar. — M. Audibert, *offic. d'admin.*, est mis à la disposit. de M. le général command. en chef à Madagascar.

MINISTÈRE DES COLONIES

MM. Texier et Jaffrezic sont nommés *capit.* de port au Sénégal.

M. Paurillan est nommé *lieut.* de port à la Guyane.

M. Gintzburger est nommé *suppléant* au tribunal de Saint-Pierre-et-Miquelon.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM. Herbert O'Donoghue, *consul* des Etats-Unis du Brésil à Cannes; Jean Ricakis, *consul général* de Grèce à Marseille; Buhot, *vice-consul* de Suède et Norvège à Cherbourg; Delaitre, *agent consulaire* de Belgique à Meaux; Seguin, *vice-consul* de Suède et Norvège à Bône (Algérie).

LÉGION D'HONNEUR

M. Guillois, *consul général* de France à Smyrne, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Énergie française, par GABRIEL HANOTAUX. — Paris, Flammarion, in-18 de 367 p.

Aimer profondément, de toutes ses forces, le sujet choisi, n'est-ce pas pour un écrivain la certitude du succès, par l'immédiate conquête du lecteur? L'amour de la France éclate si sincère, si spontané — et si éclairé à la fois — dans le livre nouveau de M. Hanotaux, qu'en le lisant on renaît à l'optimisme.

Il est impossible qu'un pays doué de tant de beauté, d'activité, de souplesse et surtout d'énergie, ne retourne pas vers des destinées plus heureuses. L'auteur a puisé cette conviction au cours de ses excursions et de ses recherches en France. Paysages, souvenirs historiques, renseignements techniques et documentaires sur la vie moderne, tableaux animés, — depuis la Normandie jusqu'à l'Algérie, depuis le Dauphiné jusqu'à la Bretagne, — tout se fond et s'unit dans une prose vive et imagée, dont le charme est sans égal.

Souvenirs de carrière, par le baron DES MICHELS. Paris, Plon, in-8°, de 336 p.

Le baron des Michels représenta la France près du pape Pie IX pendant la période critique qui suivit la chute du pouvoir temporel; il fut plus tard envoyé en Egypte pour y remplir la difficile mission qui devait aboutir à l'établissement du *condominium* franco-anglais ; enfin en 1882 il fut ambassadeur près du roi d'Espagne Alphonse XII, dont son livre renferme un intéressant portrait. Ces « Souvenirs de carrière » ne portent donc que sur des faits dont l'auteur a été personnellement témoin. Ils sont singulièrement attachants en même temps que d'une réelle utilité documentaire.

Le Vanillier, par HENRI LECOMTE. — Paris, C. Naud, in-8° de 228 p.

Il ne suffit pas de provoquer l'exode de nos compatriotes vers des colonies lointaines, il est non moins utile de les armer du bagage de connaissances nécessaires pour éviter autant que possible les expériences inutiles et onéreuses. C'est pour atteindre ce but qu'a été créée la *Bibliothèque des Cultures coloniales*.

Le volume qui vient de paraître sur le vanillier est conçu dans le même esprit que les précédents ouvrages du même auteur sur le cacaoyer, les arbres à gutta, le caféier et le coton.

Après avoir décrit les caractères botaniques du vanillier, M. Henri Lecomte traite de la création d'une vanillerie, de la cueillette et de la préparation, de la production de la vanille dans les colonies françaises, au Mexique et dans les colonies étrangères.

Almanach du Marsouin

Cette publication annuelle, qui est attendue, chaque année, avec une vive impatience par un grand nombre de lecteurs et d'amateurs, obtient un succès qui va grandissant de plus en plus.

L'*Almanach* de 1902, qui parle, naturellement, de la campagne de Chine, fournit des relations très curieuses sur l'Algérie, la campagne de la Casamance en 1901, les opérations dans la boucle du Niger, le deuxième siège de Kong, la mission du capitaine Peltier au Soudan, les opérations militaires au Baoulé, le chemin de fer du Dahomey, le Centre africain, le

Contesté franco-brésilien et la vie militaire aux colonies. Des statistiques coloniales viennent joindre leur intérêt à celui du récit.

Le texte est accompagné de cartes et croquis géographiques qui en facilitent la lecture; il est émaillé de nombreuses photographies instantanées qui donnent, mieux que le récit le plus parfait, la relation exacte de scènes coloniales.

Suivant l'habitude qu'il a prise depuis neuf ans qu'il publié ce fort intéressant almanach, Ned-Noll y a joint un annuaire de l'armée coloniale et un emplacement des troupes. Ce document permet de se rendre compte des unités qui occupent chaque colonie.

Cette année, l'*Almanach du Marsouin* a été légèrement modifié. L'éditeur a voulu lui donner un cachet artistique, et il a parfaitement réussi : l'ouvrage est superbe.

Ajoutons que la collection de ces almanachs (dont plusieurs éditions annuelles sont épuisées) constitue l'histoire coloniale la plus documentée et la plus exacte, puisque les faits y ont été relatés dès qu'ils se sont produits.

L'*Almanach du Marsouin. Annuaire de l'Armée coloniale*, est edité par la librairie militaire Henri Charles-Lavauzelle, où il est en vente au prix de 2 francs (franco 2 fr 60).

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 55e, 56e et 57e livraisons viennent de paraitre. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Situation de l'Indo-Chine 1897-1901). Rapport de M. Paul Doumer, gouverneur général. Un vol. in-8° colombier de 550 pages. Hanoï, 1902, F.-H. Schneider.

Histoire de la Représentation Diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, par Edouard Rott (tome II 1559-1610). Un vol. grand in-8° de 724 pages. Paris, 1902, librairie Félix Alcan.

Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722), par Albert Lefaivre. Deux forts volumes in-8°. Paris, 1902, librairie académique Perrin.

Jaunes et Blancs en Chine, par Pène-Siefert. Un fort vol. in-12. Paris-Nancy, 1902, librairie Berger-Levault.

La Guerre sud-africaine, par le capitaine E. Gilbert. Un fort vol. in-8°. Paris-Nancy, 1902, librairie Berger-Levrault.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (6 *avril*). Numéro spécial consacré à l'Ecole navale. — (13 *avril*). Verseau : L'Ecole supérieure de la marine et ses détracteurs. — Le nouveau cuirassé japonais *Mikasa*. — En escadre de la Méditerranée.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*avril*). Auguste Terrier : La situation politique dans l'Afrique centrale française. — Clozel : Le recensement de 1901 à la Côte d'Ivoire. — Robert de Caix : L'organisation saharienne, etc.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*mars*). R. C. : Alliances franco-russe et anglo-japonaise. — Pierre Bons d'Anty : La Chine méridionale et centrale et la pénétration française. — C. M. : Le Darlac, une province laotienne. — Le rapport de M. Gervais-Courtellemont, etc.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse (*janvier-février*). Lieutenant Roques : L'Etat colonial, maritime et économique de l'Allemagne.

Journal des chambres de commerce (10 *avril*). Henri Blancheville : La concurrence franco-allemande en Belgique.

La Quinzaine (1er *avril*). Charles Loiseau : A propos de l'alliance franco-russe : L'interpellation qu'on n'a pas faite.

La Quinzaine coloniale (25 *mars*). E. P. : Le rapport de M. Charles Dupuy

sur le budget des colonies. — L'utilisation de l'élément militaire pour le peuplement de la Tunisie. — La main-d'œuvre au Tonkin, etc.

La Réforme économique (30 *mars*). P. Vergne : Enquête sur les Cartels allemands. — (6 *avril*). Jules Domergue : Les élections et la question des sucres.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *avril*). Jean Finot : L'Angleterre malade : A. Ses blessures. — Albert Larbalétrier : La production du blé en France.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (28 *mars*). Georges Rossignol : Le canal des Deux-Mers à la Chambre des députés. — M. Vèzes : L'industrie résinière en Russie. — (4 *avril*). J.-Ch. de Tourmond : Relations commerciales entre la France et le Mexique. — Henri Lorin : L'Allemagne et le marché du monde.

Revue du Cercle militaire (29 *mars*). Capitaine Espérandieu : La côte française des Somalis. — Capitaine Painvin : Le chemin de fer de Bagdad. — (5 *avril*). Capitaine Painvin (traduction) : Le recrutement des forces de terre et de mer allemandes.

Revue d'histoire diplomatique. Alfred Bourguet : Une négociation diplomatique du duc de Choiseul relative aux Jésuites. — A. Vissière : L'audience de congé du marquis Tseng, à Pékin, en 1878. — Luigi Krauss : L'évolution du pangermanisme au XIXe siècle et la diplomatie.

Revue française (*avril*). A. Montell : Région du Tchad : L'organisation du Bas-Chari. — La colonne Destenave et la mort de Fad el Allah. — C. R. : L'île d'Hainan.

Revue générale des Sciences (30 *mars*). L. Lindet : L'éclairage et le chauffage par l'alcool. — F. Le Dantec : La maturation de l'œuf.

Revue politique et parlementaire (10 *avril*). Alfred Fouillée : Le triomphe des humanités et des études libérales en Allemagne. — G. Blondel : La conférence de Bruxelles et ses résultats éventuels.

Revue de Madagascar (10 *avril*). La capitale de Madagascar. — Dr Laffay : Le bassin lacustre d'Alaotra.

Revue des Deux Mondes (1er *avril*). René Millet : L'évolution coloniale. — Pierre de Ségur : Luxembourg et le prince d'Orange.

Revue Bleue (29 *mars*). Maurice Muret : Hommes d'État contemporains, — (5 *avril*). Gaston Donnet : Siam et Cambodge. — (12 *avril*). Arthur Lynch : Les chefs du parti irlandais.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues allemandes.

Marine Rundschau (*avril*). — Capitaine-lieutenant Hollweg : Etude sur la guerre hispano-américaine. — M. S. : Le nouveau cuirassé de ligne italien *Victor-Emmanuel*. — U. : La marine anglaise en 1902-1903. — M. : Le budget de la marine pour 1902-1903 devant la Chambre des députés en France.

Export (*avril*). — L'industrie de l'acier au Japon. — Etude sur les lignes de chemins de fer dans l'Amérique du Nord.

Ost-Asien (*avril*). — Les Japonais en Allemagne. — La Chine et la Corée. — Le commerce allemand en Extrême-Orient. — Les déclarations du comte de Bülow sur le traité anglo-japonais.

Koloniale Zeitschrift (*avril*). — F. Wugk : Les rapports coloniaux de la France et de l'Angleterre. — Samson-Himmelstjerna : La Russie Jaune. — La situation à Samoa.

Der Ostasiatische Lloyd (28 *février*). — Le Japon et l'Angleterre. — La Chine et le traité anglo-japonais.

Deutsche Kolonialzeitung (*avril*). — La question du travail dans les colonies allemandes, par Ernst Otto Meyer.

Revues espagnoles.

Revista de Aragon (*avril*). — Julian Ribera : Le ministre de l'instruction publique et la question du Maroc. — Isidoro Achon : La production considérée au point de vue ouvrier.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES ÉCOLES ITALIENNES A L'ÉTRANGER

Avant que l'Italie eût constitué son unité, elle avait, à l'étranger, quelques rares écoles dues à l'initiative privée; devenue grande nation, elle sentit naître en elle l'ambition de s'égaler à ses voisines plus anciennes et plus fortes. L'Italie comprit que la langue nationale constituait un des principaux éléments d'influence, que l'école était l'un des meilleurs moyens d'action auprès des étrangers, l'un des plus sûrs pour déposer dans le cœur des générations issues des nationaux expatriés l'amour de la patrie absente. C'était bien de posséder une école à New-York fondée, en 1850, par des dons et des souscriptions, d'en avoir deux à Buenos-Ayres datant, l'une de 1858, l'autre de 1861, d'avoir établi une école de filles à Constantinople en 1860, un collège à Alexandrie d'Égypte en 1861, un collège à Tunis en 1863 et dans les années subséquentes plusieurs autres établissements[1], mais ce n'était pas assez; il fallait faire davantage. Il était même d'autant plus important d'avancer résolument dans cette voie que nous paraissions, quant à nous, hésiter, et que, de toutes parts, voyant nos difficultés intérieures, cause de notre affaiblissement au dehors, les peuples travaillaient à développer leur influence à nos dépens.

L'Italie ne devait pas être la dernière à entrer en lice, jalouse, comme elle l'était, de notre avance sur elle, fière d'avoir pour alliée l'Allemagne victorieuse. Nos lecteurs n'ont pas oublié la

[1] *Relazione sulle scuole italiane all'Estero a S. E. Il comm. Giulio Prinetti, ministro per gli Affari esteri*, par M. l'inspecteur général A. Scalabrini, du 31 mai 1901.

campagne dirigée contre notre influence en Chine, en 1885, par l'envoyé extraordinaire du Quirinal, ministre plénipotentiaire à Pékin ; ils se rappellent l'accord passé entre le roi Humbert et le gouvernement chinois. Aux termes de cet accord, dix vicariats apostoliques étaient considérés comme missions italiennes, placés sous la haute protection de la Légation d'Italie. Tous les missionnaires appartenant à ces vicariats devaient être munis de passeports délivrés par le représentant du gouvernement italien, sauf le cas où ils fourniraient la preuve qu'ils n'appartenaient pas à la nationalité italienne. Les passeports délivrés par les autorités diplomatiques d'un autre pays étaient considérés comme nuls. Une circulaire du 19 novembre 1888 donna connaissance de cette convention aux vicaires apostoliques, mais ceux-ci ne purent pas en tenir compte, et il fallut une nouvelle circulaire, du mois de décembre 1889, pour leur rappeler ce qui avait été décidé.

La lutte, partout engagée, se poursuivit dans le Levant avec la dernière vigueur ; là, ce fut surtout sur le terrain de l'école. La guerre, sourde d'abord, continua ensuite à ciel ouvert. Ceux qui ont compté les coups ont pu en apprécier la portée. Nous n'avons pas à raconter ici le développement de l'action russe, anglaise, américaine en cette partie du monde. Nous allons voir, au contraire, par la suite de cette étude, les progrès de l'Italie.

*
* *

En 1879, M. Depretis, ministre des Affaires étrangères du royaume, ordonna une enquête sur les écoles établies au delà des frontières de la Péninsule afin de se rendre compte de leur état et des moyens à employer pour en tirer le meilleur parti. Un rapport fut présenté sur la question, au Sénat et à la Chambre des députés, en 1880. Déjà l'État donnait des subventions aux écoles italiennes ; conformément aux conclusions du rapport, M. Depretis et ses successeurs, MM. Cairoli et Mancini, en accrurent le nombre tout en élevant leur quotité. Tandis que, naguère, les allocations provenaient aussi bien du ministère des Affaires étrangères que de celui de l'Instruction publique, le premier seulement reçut la charge de les distribuer désormais.

M. Crispi arriva au pouvoir ; il y arriva l'esprit hanté de cette mégalomanie qui devait causer à son pays tant de désillusions

et aussi quelques cruelles amertumes. Chargé, *par interim*, du ministère des Affaires étrangères, cet homme d'État résolut immédiatement de donner plus de force à l'idée de l'expansion de l'Italie au dehors et à la diffusion de son influence par la propagation de la langue, d'accentuer la protection officielle. Du mois de juillet 1887 à celui de février 1891, une réorganisation complète eut lieu, et le nombre des écoles se multiplia; tandis que les unes conservaient leur ancien aspect d'écoles autonomes, simplement subventionnées par le gouvernement, les autres furent placées sous la dépendance immédiate du ministère des Affaires étrangères. La réorganisation se fit par le décret royal du 8 décembre 1889. Un nouveau décret et un règlement du 23 août 1894 sont venus modifier, sur certains points, les dispositions, conservées d'ailleurs dans les grandes lignes, du décret de 1889.

M. Crispi porta toute son attention sur l'Orient; il multiplia les écoles dans le bassin de la Méditerranée, mais les écoles laïques. « L'école laïque instituée par nous les premiers en Orient, disait M. Damiani dans un discours prononcé à Trapani, est une victoire de la civilisation et du génie italien. Elle a immédiatement vaincu, malgré les oppositions de toutes les confessions religieuses, et elle a triplé le nombre des élèves dans les instituts italiens[1]. » Certes, on n'avait pas eu tant de dédain, au début, pour les écoles congréganistes ; on avait cherché à les faire servir à la politique italienne, mais elles avaient résisté ; les offres du gouvernement étaient restées sans résultat. Les capucins de Trébizonde, par exemple, répondirent négativement à la circulaire du mois d'août 1888, leur proposant de placer l'école sous le patronage du roi d'Italie, de lui donner le titre d'école italienne, d'adopter les livres et les programmes officiels ; les Mékitaristes de Trébizonde, les Pères franciscains de Tripoli, etc., agirent de même.

Les prédécesseurs de M. Crispi avaient été moins ambitieux ; ils avaient pensé que l'élément religieux suffisait à étendre l'influence italienne, et qu'il était inutile d'imposer aux écoles catholiques des conditions de nature à être repoussées. Ils s'étaient contentés, comme M. Cairoli, de rétablir l'usage de la langue italienne partout où il pouvait être avantageux de le

[1] *Riforma*, n° du samedi 6 septembre 1890.

faire : on évitait ainsi de grever le budget dans de fortes proportions et on utilisait les forces existantes ; mais, disait le ministre mégalomane dans la séance du Parlement du 11 février 1889, « les écoles de garçons tenues par les missionnaires italiens ne sont d'aucune efficacité, d'aucune utilité pour la diffusion de notre langue, sans parler des graves défauts de leur organisation pédagogique. Les missionnaires franciscains italiens ne sont pas formés à l'art d'enseigner dans les écoles élémentaires. Ayant pour but principal l'administration des sacrements et la propagande religieuse, ils négligent l'école ou la traitent comme un moyen de faire des prosélytes ; ou bien, ils ne savent pas enseigner eux-mêmes, et ont, à leur service, des maîtres laïques sans diplôme... ou bien ils enseignent mal l'italien. »

Le rapport présenté à la Chambre allait certainement trop loin, quand il accusait, avec une véritable mauvaise humeur, les Pères de Terre-Sainte de donner pour but à leurs écoles d'éteindre dans le cœur de l'enfance tout germe d'attachement à la patrie italienne. « L'aversion que les Pères de Terre-Sainte, ajoutait-il, nourrissent contre les écoles italiennes atteint un tel degré, qu'à Jaffa ils n'hésitèrent pas à céder, contre une compensation en argent, l'école italienne qu'ils y tenaient, à la Mission française des Frères des Écoles chrétiennes. » Peu de temps après, M. Crispi pouvait lire, dans certains journaux français très qualifiés, que les missionnaires franciscains étaient les pires ennemis de la France et les meilleurs soutiens de l'influence italienne dans le Levant. Tant il est vrai qu'il est fort difficile de conserver dans ses jugements, même quand on a la redoutable fonction de gouverner les hommes ou celle de les éclairer, cette modération qui permet de voir les choses sous leur vrai jour, sans aucun parti pris de dénigrement ou d'apologie.

Avant M. Crispi, M. Cairoli avait écrit, au contraire, dans un rapport sur les écoles italiennes à l'étranger, présenté en 1880 : « Les Franciscains sont les plus anciens missionnaires et instituteurs de l'Orient, et, certainement encore, les plus glorieux et les plus méritants, et si le nom italien conserve quelque faveur et quelque lustre depuis la décadence de nos républiques maritimes et de notre commerce avec le Levant, si on continue à répandre la langue italienne et à en user, nous le devons, — le reconnaître est justice, — aux Franciscains. »

L'idée d'étendre l'influence italienne par la diffusion de la langue ne fut pas seule à pousser le gouvernement du roi à accroître le nombre des écoles au dehors; une autre pensée le dirigea. Comme nous l'avons vu, les nouvelles tendances étaient propices à la laïcisation et les circonstances les favorisèrent. Les hommes au pouvoir, en 1889, et leurs amis ne cachaient pas leurs préférences et leurs craintes au sujet de la propagande religieuse.

« Notre drapeau, disaient les hommes d'État italiens, doit être humanité et tolérance. Le professeur, dans ses leçons et dans ses discours, doit éviter tout ce qui pourrait diminuer le respect dû aux principes religieux de ses élèves; mais, en même temps, il s'étudiera à développer dans leurs cœurs les plus nobles sentiments moraux et à les conduire à la pratique des vertus individuelles et sociales. L'école, de cette façon, répondra mieux à son but idéal qui est de préparer des générations meilleures, élevées dans les vrais principes de la fraternité humaine, et pénétrées de la conviction sereine que le but final de l'homme doit être placé bien plus haut que les mesquines réalités confessionnelles ou religieuses[1]. »

On ne se contenta pas de vouloir « développer dans leurs cœurs les plus nobles sentiments moraux », on surchargea l'intelligence des enfants de notions qu'ils étaient incapables de retenir. L'exagération dans ce sens fut si manifeste que, dès le début, dans un rapport sur les classes élémentaires de garçons du collège d'Alexandrie d'Égypte, l'inspecteur ordinaire, M. B. A. Rebecchini, déplore l'étendue des programmes. Un garçonnet de sept ans doit apprendre l'arithmétique, le système métrique, la grammaire, l'histoire moderne, la géographie, la géométrie, le dessin, l'histoire naturelle; il doit apprendre ce que l'on entend par vertébrés, invertébrés, lépidoptères. A dix ans, l'élève a entre les mains, comme livres de lecture, les *Notions de physique, de chimie, de météorologie* de Thouar et les *Principaux Phénomènes du Ciel et de la Terre*, du même auteur. Un peu plus tard, on ajoute à ce programme l'étude du français.

Quant à l'esprit qui anima les écoles laïques, nos lecteurs n'ont pas grand'peine à se l'imaginer par ce qui précède.

---

[1] *Atti parlamentari. Camera dei Deputati, relazione presentata dal Presidente del Consiglio, ministro degli Affari esteri, ab interim, seduta del 11. febbr.* 1889.

L'idée religieuse est prise à partie; c'est un esclavage de l'intelligence et de la libre volonté de l'homme, une offense faite au sang répandu en Italie pour revendiquer la liberté nationale[1]. Ainsi parlaient certains professeurs. En fait, l'école n'était donc pas neutre et faisait œuvre de combat.

*
* *

Avant 1888, il y avait, à l'étranger, 15 écoles italiennes dont 6 laïques. En 1887-1888, le Gouvernement ne dépensa, pour les subventions, que 333.815 francs. La politique nouvelle aidant et le nombre des écoles augmentant, les élèves qui fréquentaient les écoles italiennes passèrent de 7.000 au chiffre de 26 à 27.000. En 1890-1891, l'État porta les frais pour ses écoles établies à l'étranger à 1.415.000 francs. Quand nous disons *pour ses écoles*, nous ne parlons pas avec une parfaite exactitude; en effet, dans cette somme de 1.415.000 francs, étaient compris 105.000 francs destinés à subventionner les écoles laïques locales. Les écoles de l'État ont compté, en 1890-1891, 13.935 élèves, dont 5.900 italiens, et les 105.000 francs ont été dépensés pour 12.790 élèves. Ces chiffres ont été donnés par le président du Conseil des ministres, marquis di Rudini, dans le discours qu'il prononça, le 16 mai 1891, devant la Chambre des députés.

Les écoles grevaient le budget d'une façon trop sensible pour que l'on ne sentît pas le besoin de faire des économies; c'est ce qui eut lieu quand, avec l'avènement du ministère di Rudini, d'autres tendances prévalurent : mais avec quelle timidité ne marcha-t-on pas! Le nouveau cabinet, tenant à la droite par son chef, mais à la gauche aussi par quelques-uns de ses membres influents, pouvait difficilement rompre avec les radicaux. Le président du Conseil que la presse à la dévotion de ces derniers accusait de pactiser avec la Société de Florence, l'*Associazione per la Propagazione della Fede e della lingua italiana* devenue, si nous ne nous trompons, la *Società nazionale italiana per soccorrere i missionari cattolici*, avait à cœur de ne pas passer pour favoriser l'élément religieux, et pour ne pas mécontenter trop gravement les amis de son prédécesseur, il ne manqua pas de louer l'œuvre entreprise par M. Crispi.

---

[1] *Le Scuole italiane in Oriente*. Roma, Sinimberghi, 1890, p. 71 (brochure).

Au commencement de 1891, on parlait déjà de donner une nouvelle base aux écoles italiennes à l'étranger, et de supprimer, en attendant une réforme complète, les moins importantes et les moins fréquentées; il s'agissait d'en fermer 46 et d'en conserver 36. Tels étaient les bruits qui circulaient dans la presse. Les journalistes du parti avancé jetaient les hauts cris, et la *Riforma*, organe des partisans de M. Crispi, écrivait : « Il n'est pas permis, en haine des gouvernements précédents et des honorables Crispi et Damiani, en particulier, de détruire une œuvre nationale qui fait honneur à l'Italie et qui contribue à assurer son influence à l'étranger. »

Dans la seconde quinzaine de janvier 1891, la question fut portée devant le Parlement; c'était la plus importante de celles qui figuraient à l'ordre du jour, car il s'agissait du jugement à porter sur toute une politique. La discussion se termina par le vote d'un ordre du jour auquel le ministère se rallia formellement; ce dernier avait proposé le vote d'un crédit de 800.000 francs, mais il accepta de porter le chiffre du budget des écoles au dehors à 900.000, ce qui fut voté.

Le 18 juillet 1891, un décret parut dans le journal officiel du royaume d'Italie, supprimant, comme écoles d'État, les écoles élémentaires de garçons de Bucharest, Philippopolis, Janina, Patras, du Pirée, de Prevesa, Monastir, Constantinople, Corfou, Alep, Trébizonde, Tripoli de Syrie, Vallona, l'école mixte d'Aïdin, du Fayoum, de Louqsor, Port-Saïd, Bengazi, Sfax. Il en fut de même de plusieurs écoles de filles, ainsi que de l'école mixte de Smyrne. Un certain nombre de salles d'asile furent également fermées par un décret du 28 juin, promulgué le 25 juillet suivant; il en fut ainsi d'autres établissements scolaires établis à Alexandrie d'Égypte et à Tripoli de Barbarie. Plus de 50 maisons furent fermées.

Le décret du 8 décembre 1889, organisant les écoles italiennes à l'étranger, fut abrogé par celui du 23 août 1894. M. A. Blanc était ministre des Affaires étrangères. L'article 1er de ce décret est ainsi conçu : « Le Gouvernement du roi travaille à la diffusion de la langue et de la culture nationale, l'éducation et l'instruction des Italiens à l'étranger, en fondant et en maintenant des établissements officiels, en accordant des subsides à des établissements scolaires non officiels. » L'article 14 déclare que les écoles italiennes à l'étranger sont laïques et qu'elles reçoi-

vent des élèves non seulement italiens, mais de toute nationalité et de toute religion.

Un règlement du 23 août 1894 compléta le décret. Ce règlement en cinq titres renferme 154 articles dont la plupart sont des dispositions de pur ordre administratif. Nous relèverons simplement ce fait que les écoles confessionnelles sont admises à recevoir des subventions du gouvernement pourvu qu'elles adoptent les programmes officiels, les livres approuvés par le ministère, qu'elles célèbrent les fêtes civiles, qu'elles acceptent la haute surveillance des agents du gouvernement, qu'elles admettent les visites des inspecteurs officiels, qu'elles prennent le titre d'écoles italiennes, et qu'elles reconnaissent le haut patronage du roi.

*
* *

Quelle est à l'heure présente la situation de l'Italie au point de vue spécial qui nous occupe? L'*Annuario delle scuole italiane all' Estero* de l'année 1901 [1] va nous fournir tous les renseignements sur ce point. Actuellement, nous dit le Rapport de l'inspecteur général en date du 31 mai 1901, toutes les écoles italiennes peuvent se ranger en trois groupes : 1° les écoles officielles; 2° les écoles simplement subventionnées, laïques ou confessionnelles, coloniales ou privées; 3° les écoles indépendantes et étrangères non subventionnées où l'on enseigne l'italien. Il est évident que les institutions non italiennes où l'on se borne à faire connaître la langue de Dante, qu'il s'agisse de cours obligatoires pour les élèves, comme dans les écoles primaires, supérieures de la municipalité de Marseille, ou de cours facultatifs, ne nous intéressent en aucune façon. Les 67.392 élèves qui, l'an dernier, fréquentaient les maisons dont nous parlons ne faisaient point partie, au moins dans l'ensemble, de la clientèle italienne. Il doit donc nous suffire de parler de la classification de M. A. Scalabrini. Les 86 écoles gouvernementales sont réparties entre : Tunis, la Goulette, Sfax, Sousse, Tripoli de Barbarie, Alexandrie d'Egypte, le Caire et Port-Saïd en Afrique; Beyrouth et Smyrne en Asie; Constantinople, Athènes, Patras, Salonique, Corfou, en Europe. Elles renferment 12.886 élèves et vont depuis l'école primaire jusqu'à l'école professionnelle et commerciale. Six établissements di-

[1] Roma, tipografia del ministero degli Affari esteri, 1901.

rigés par les Sœurs d'Ivrée sont compris dans cette catégorie; ils se trouvent à Péra, Bujuk-Déré, Patras.

Quant aux écoles simplement subventionnées, elles sont, au minimum, au nombre de 310 ainsi réparties : 7 au Canada, 52 aux États-Unis, 138 dans l'Amérique du Sud, 3 en France, 1 en Belgique, 1 dans le grand-duché du Luxembourg, 5 en Angleterre, 6 en Suisse, 3 en Russie, 6 en Roumanie, 3 en Bulgarie, 1 en Serbie, 28 en Turquie, 6 en Crète, 24 en Égypte, 6 en Tunisie, 1 en Chine à Ou-tchang, dans la province du Houpé. Si l'on compte autant d'écoles dans l'Amérique du Sud, la chose n'a rien que de fort naturel, car l'émigration italienne y est très active. Il suffit, d'ailleurs, de lire les dénominations des institutions de la République Argentine, du Brésil et du Chili, pour se rendre compte que les souvenirs de la patrie ont présidé à leur fondation et les couvrent de leur protection. Les noms de Dante, du Tasse, d'Alfieri, de Silvio Pellico, de Massimo d'Azeglio, s'unissent à ceux de Garibaldi, de Victor-Emmanuel II et III, du roi Humbert, des reines Marguerite et Hélène. Le cri : *Sempre avanti Savoia!* sert de vocable à une école de Saint-Paul, au Brésil : deux maisons se réclament du 20 Septembre 1870, c'est-à-dire de l'occupation de Rome.

Les écoles des Balkans et du Levant, subventionnées par l'Italie, sont tenues surtout par des missionnaires et des religieuses. Plusieurs appartiennent à la Société fondée à Florence pour venir en aide aux missionnaires catholiques italiens; c'est ainsi que huit, au moins, en Égypte, rentrent dans cette catégorie. De plus, dans le même pays, parmi les instituts subventionnés par le gouvernement de Victor-Emmanuel III, on trouve ceux des arts et métiers dirigés par les Salésiens et les écoles des Franciscaines à Alexandrie, l'établissement des Franciscains de Port-Saïd, ceux de la mission de l'Afrique centrale dans les villes d'Assouan et de Souakim. A Constantinople, la Sympnoia grecque-catholique, les Sœurs Dominicaines, et celles d'Ivrée, les Sœurs Franciscaines établies à Péra, Prinkipio, Rhodes, Nazareth, reçoivent des allocations; il en est de même des Pères de Terre-Sainte, à Larnaca, des Salésiennes de Mésopotamie, des Mékitaristes de Trébizonde, des Conventuels de Rodosto et de Dedeagatch, des Carmes de Kobbajat, etc. A Sophia, la *scuola Regina Margherita*, tenue par le P. Botta, le séminaire catholique du P. Barnabé de Visso et l'école

paroissiale sont subventionnés; en Chine, celle d'Ou-tchang appartient aux Franciscains italiens.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des diverses sociétés particulières qui, elles aussi, ont fondé, ici et là, des écoles aujourd'hui aidées par l'État et qui les soutiennent de leurs allocations. Il y aurait là matière à une étude qui se suffirait à elle-même. Citons, entre autres, la *Società Dante Alighieri* dont nous avons un prospectus sous les yeux. Cette association, établie en 1890, a reçu la personnalité juridique en 1893; elle se propose pour l'italien, dit-elle, le même but que l'*Alliance française* pour notre langue, que l'*Allgemeine Deutsche Schulverein* pour l'allemand, que l'*Edinost* et l'*Association Cyrille et Méthode* pour le slave. La société *Dante Alighieri* a fondé 57 comités dans le royaume et 19 au dehors; elle est administrée par un conseil central siégeant à Rome; son président est un sénateur, le professeur Pascal Villari. La Société dont nous parlons rêve de constituer des comités dans toutes les villes et gros bourgs d'Italie ainsi que dans la plus grande partie des colonies: elle voudrait atteindre le chiffre de 80.000 associés qui est, paraît-il, celui de l'*Allgemeine Deutsche Schulverein*. Pourquoi des désirs si vastes hantent-ils la pensée des directeurs de la Société? Nous livrons la réponse aux méditations de nos lecteurs : « Pour ne pas voir assimilés par d'autres peuples et perdus pour la mère-patrie les 4 millions d'Italiens répandus dans le monde et hors du royaume; pour donner une aide solide aux commerces et aux industries de la mère-patrie, la diffusion de la langue nationale et du sentiment de l'italianisme dans les colonies pouvant être un moyen très efficace d'atteindre un tel but; enfin, pour qu'il n'arrive pas qu'un jour les régions qui appartiennent géographiquement et ethnologiquement à l'Italie, mais qui en sont en ce moment séparées, lui faisant retour, lui reviennent moins italiennes qu'elles ne le sont aujourd'hui. » Si notre traduction paraît un peu lourde, qu'on nous le pardonne en raison de nos scrupules; comme l'idée paraît importante à retenir, nous avons voulu respecter les nuances mêmes du texte. Nous trouvons, au surplus, légitime, en nous plaçant au point de vue italien, que nos voisins cherchent à conserver, partout où il *si suona*, l'idiome musical, l'*idioma gentil sonante e puro* qui donna naissance à des œuvres devenues, en quelque sorte, le patrimoine de

l'humanité tout entière; mais il y a d'autres points de vue que celui de nos frères latins.

*
* *

Par ce que nous avons exposé, nous pouvons voir aisément que les Italiens ne négligent aucun des organismes de nature à leur être utiles. Se rendant un compte exact des services que les missionnaires de leur nation peuvent leur rendre au dehors, ils favorisent leurs progrès avec une attention suivie; tout en admettant le principe de la laïcité pour les écoles gouvernementales, ils savent y faire les accrocs indiqués par les circonstances; en lutte contre l'Église dans la péninsule, ils adressent des sourires à ses représentants au dehors et leur montrent, d'une façon pratique, leur bienveillance. Sous des apparences indiquant souvent toute autre chose, les Italiens, doués d'une raison froide, n'hésitent pas à sacrifier leurs sympathies à leurs intérêts et à réprimer leurs antipathies. D'une logique moins impitoyable que la nôtre, d'une souplesse que nous ne possédons pas, tantôt avançant, tantôt reculant, ils font leurs affaires. Imitons un si bon exemple, sans nous laisser intimider par les déclamations des publicistes mal informés, ignorants ou sectaires; sachons profiter de l'avance que nous avons et sagement user de toutes les forces mises à notre disposition par le travail des siècles.

ALEXANDRE GUASCO.

LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

ET LE MILLÉNAIRE D'ORAN

De l'étroite gorge où elle fut longtemps pressée, la ville d'Oran déborde de toutes parts et s'éparpille dans les ravins, sur les plateaux, le long de la falaise accore de Sainte-Thérèse, au pied des pentes du Mourdjadjo. A peine sommes-nous en avril et déjà le soleil nous fatigue de ses ardeurs dans les rues poudreuses de la cité. C'est que tout est excessif dans cette nature violente : le soleil est trop chaud, la mer fatigue l'œil de son bleu trop intense, la montagne trop sèche et trop âpre étonne par la nudité de ses escarpements, et la violence de la lumière est telle que, les reliefs et la perspective étant détruits, les falaises qui bornent la baie, et dont la silhouette se détache du ciel éclatant par une ligne implacable, semblent les solennels décors d'un théâtre gigantesque. Et dans ce cadre si dur, Oran s'étale, poussé trop vite, sans plan et sans méthode, les rues hâtivement bâties de maisons à quatre étages et à balcons qui alternent parfois ridiculement, même dans les plus beaux quartiers, avec des masures en bois, parsemé de terrains vagues attenant à des boulevards, de ravins non comblés dont il faut faire le tour, bref, une cité en pleine fièvre de croissance, sans grâce et sans mesure, belle seulement de l'exubérance de sa vie et de son irrésistible force d'expansion.

Dans un tel cadre, les habitants sont à l'avenant : dédaigneux des raffinements et des préjugés cérémoniels de la civilisation, ils sont spontanés, expansifs, enthousiastes, souvent exagérés mais sincères, fidèles dans leurs amitiés, francs et avouant leurs qualités comme leurs défauts, fiers de celles-là et convenant de ceux-ci avec un « bongarçonnisme » qui plaît. Ils aiment surtout leur ville, si rude d'aspect, mais si séduisante par la franchise de son laisser-aller, et le président actuel de la Société de géographie, un des hommes que la cité s'honore le plus de posséder, a pu pousser, au début d'un de ses plus remarquables ouvrages, ce cri du cœur : « J'aime Oran ! », exclama-

tion bien oranaise par son ingénue spontanéité. C'est qu'Oran est avant tout une ville d'affaires. Tous sont ici des travailleurs : point de dilettantes, point d'oisifs, point de riches qui n'aient été les artisans de leur fortune. Les rues reflètent cette activité, on ne se gêne point sur le trottoir pour écarter d'un coup de coude le promeneur qui ne se gare pas assez vite, on y jouit de toutes sortes de libertés. N'ajouterons-nous pas que les Oranaises sont jolies, que l'infusion du sang espagnol leur a donné l'œil séducteur des Andalouses et qu'elles ont de plus cette amabilité et cette facilité d'humeur que le soleil semble faire éclore partout ici ?

Aujourd'hui que la ville est en fête, le spectacle est inoubliable. De même que la nature est ici démesurée dans ses proportions et excessive dans ses coloris, la foule est un mélange désordonné de races et un bariolage éclatant de costumes; mais comme le paysage, malgré son manque de mesure, ravit par la franchise de sa lumière, la foule, malgré le contraste violent de ses éléments et le choc de ses vulgarités, séduit par la naïveté de ses joies et par la sincérité de son entrain. Du soleil, de la cohue, de la poussière, de la poudre de riz; des redingotes, des petites blouses espagnoles, des burnous; des hauts-de-forme, des sombreros, des turbans et des chéchias; des corsages clairs, des châles de kachmir, des haïks; des colons bronzés, des Juifs à la barbe d'un noir brillant, des Espagnols sévères à la face rasée, des musulmans toujours majestueux sous la blancheur des laines; les minois attirants des Oranaises, le regard provocant des Andalouses, l'ovale pur et la placidité des visages des Juives; tout cela répandu sur les places, dans les rues, assis aux terrasses des cafés, accoudé aux balcons, s'amusant avec une telle franchise que l'étranger, même blessé dans son goût par le heurt de tant de choses disparates, se sent entraîné malgré lui et finit par s'amuser aussi; voilà le millénaire d'Oran. Et pendant qu'il déroulait dans cette cohue la banalité de ses fêtes accumulées, foires, musiques, retraites aux flambeaux, cavalcades et manifestations franco-russes, au milieu de ce bruit et de cette agitation, un congrès de sociétés savantes tenait ses assises.

Dire que cette concomitance des séances du congrès et des réjouissances du Millénaire était très favorable au premier, ce serait exagérer; mais s'il y a perdu quelque peu en gravité et

en recueillement, il y a au contraire gagné en éclat : surtout la ville d'Oran et l'Oranie en ont largement bénéficié et c'est, en somme, un des buts les plus importants poursuivis par les congrès eux-mêmes que d'attirer l'attention des savants, des hommes d'État, du grand public sur les pays où ils tiennent leurs sessions. L'éminent président du Congrès, M. Hanotaux, a pleinement mis en lumière, dans le discours qu'il a prononcé à la réception organisée par la municipalité, l'importance de l'œuvre colonisatrice accomplie dans la province algérienne de l'Ouest; il s'est plu à retracer le passé héroïque de l'Oranie dans un brillant discours qu'on nous saura gré de reproduire ici :

Monsieur le Maire, Messieurs,

Tous les membres du Congrès vous adressent leurs sincères remerciements pour l'aimable attention que vous avez eue de les associer aux fêtes du Millénaire.

Les sentiments qui sont exprimés par vous, Monsieur le Maire[1], au nom de la ville et de la municipalité, ainsi que par M. le Secrétaire général et par M. le Préfet, sont de ceux qui vont au cœur, et nous sommes tous heureux que la coïncidence du Congrès avec l'anniversaire de la naissance de votre ville, nous ait permis de prendre part à une fête, à une « Mouna » (si vous me permettez une expression que nous connaissons seulement depuis hier), qui ne se renouvellera, d'ailleurs, que dans mille ans.

Mille ans, c'est un long espace de temps, même dans l'histoire ! Cependant, Oran est une des cadettes parmi les autres grandes villes du bassin méditerranéen. Tant que la civilisation et les grandes luttes se limitèrent vers le milieu de la « Mer aux Eaux Bleues », les centres de population étaient ailleurs ; combien de villes ont été prospères sur ces bords antiques, qui ont péri, l'une après l'autre ! En Asie Mineure, en Grèce, dans la Grande Grèce, en Afrique même, combien de ces illustres métropoles ont partagé le sort des deux villes qui furent leurs mères à toutes, Tyr et Carthage, et dont il ne reste plus pierre sur pierre. On dirait que, même sur ces terres aimées des dieux, la civilisation n'ait pu grandir que parmi les ruines, et qu'elle ait voulu laisser sur sa route les preuves effrayantes de la fragilité des œuvres humaines, tandis qu'elle poursuivait sa marche inexorable de l'Orient vers l'Occident.

Il fallut le grand ravage exercé par les peuples qui, de l'Arabie, à la voix des successeurs de Mohamed, se ruèrent sur l'Afrique, il fallut cet affreux ravage pour qu'Oran naquît. Quand la civilisation mauresque, fille de la lutte, se fut établie sur les colonnes d'Hercule et eut occupé Cordoue, d'où elle dominait l'Espagne ; quand elle eut donné à Tlemcen cette brillante et fastueuse grandeur qui tient presque de la légende, Oran fut fondé, pour servir d'entrepôt et d'*emporium* aux marchands dont le trafic se faisait d'un côté à l'autre de la Méditerranée. Établie dans le creux, dans la *cavée*

[1] M. Gobert.

de l'étroite vallée où elle était comme nichée et d'où lui vient peut-être son nom, elle se cachait au pied du mont El Kébir, comme pour échapper aux hasards de la vie redoutable qu'on menait, alors, dans ces parages.

Son existence n'a été, pendant des siècles, qu'une longue odyssée de malheurs. Prise et reprise, parfois prospère, souvent saccagée, elle a survécu, en raison de la nécessité de son existence plus encore que par l'énergie et la ténacité de ses habitants. Car ils n'étaient guère, le plus souvent, que des négociants de passage ou des tribus campées et toujours prêtes à lever la tente.

Cependant, dès que la paix régnait, Oran se développait et connaissait les richesses et la splendeur.

Au début du XVIe siècle, elle était prospère, mais elle devenait bientôt un nid de pirates redoutable ; c'est alors que le grand cardinal Ximenès s'en empara. Elle suivit, à partir de ce moment, les diverses phases de la fortune espagnole, et le XVIIe siècle la vit, sans cesse assiégée par les Arabes et les Turcs, en proie à toutes les calamités, décliner, comme déclinait lui-même cet Empire « sur lequel ne se couchait pas le soleil. »

Au XVIIIe siècle, ce n'était plus guère qu'un préside, admirablement fortifié. Des vestiges de cette grandeur militaire subsistent encore par toute la ville et permettent d'en comprendre et d'en admirer l'importance. Nous avons quelques détails sur l'aspect que présentait la ville tapie, comme une sorte de casemate, au bord du rivage africain. Partout des forts, à Mers-el-Kébir, à La Moune, à Santa-Cruz, à la Kasbah, tout autour des murailles épaisses. Du port, on pénétrait dans la ville par un couloir bastionné et fortifié, un véritable tunnel, coupé par des herses de fer; les rues n'étaient que des ravins étroits. Elles conduisaient au palais du gouverneur, énorme, immense, où s'était entassé tout le luxe massif de l'architecture espagnole, et où, autour d'une magnifique place d'armes, se groupaient la chapelle, le palais, les écuries, le trésor ; les canons alignaient leurs cous de bronze et on entendait les hurlements des grands fauves qui avaient été livrés en redevance par les chefs indigènes. Plus haut encore, sur le tour de ville, c'étaient les moulins, puis les cimetières, puis les murailles, puis les tours carrées, posées en vedette au loin, vers la campagne.

La ville fortifiée ainsi, et comme blindée, fut constamment en alarme, souvent assiégée, prise et reprise, se débattant dans une agonie, qui dura un siècle. En 1790, elle reçut le coup de la mort. Un tremblement de terre la détruisit de fond en comble. L'Espagne, lassée elle-même de la lutte inutile contre les hommes et contre les éléments, l'abandonna. Le gouverneur la céda aux Turcs et emmena avec lui, outre ses armes et ses soldats, tous les chrétiens. On dit cependant qu'il en resta un, un seul : un Parisien, qui, après s'être fait Espagnol, se fit musulman ; il se nommait Gaillard, et on le retrouva, dit-on, lors de la conquête française, quarante ans après, affublé d'une fonction consulaire, justifiant ainsi le mot de Balzac, dans la *Duchesse de Langeais* : « Il y a donc des Français partout ? »

Quand les Français vinrent en 1830, il était temps : la domination turque elle-même ne pouvait plus se soutenir. Les quelques milliers d'habitants qui survivaient dans les ruines étaient voués à se détruire

entre eux ou à tomber sous la domination marocaine. La conquête française, ce fut le salut.

Disons mieux : ce fut une seconde naissance. Oran n'était plus qu'un nom inscrit sur une carte. Elle est aujourd'hui, ce que vous la voyez, une magnifique métropole de cent mille habitants. Voilà l'œuvre d'un peu plus d'un demi-siècle. Et l'on va toujours répétant que la France ne sait pas coloniser !

Si encore Oran, une fois occupée, n'avait eu qu'à se développer en paix ! Mais, si vous voulez avoir l'idée du point où l'héroïsme humain peut atteindre, il faut lire l'histoire d'Oran et de l'Oranie, depuis les temps qui suivirent la conquête. Le camp du Figuier, Mostaganem, Mascara, le Méchouar de Tlemcen, Sidi Brahim, ce sont des champs de bataille légendaires. Clauzel, Bugeaud, Cavaignac, Lamoricière, ce sont les noms qui sont à jamais inscrits sur les pages de cette histoire épique, résumée, d'ailleurs, en une seule parole : la lutte contre Abd el Kader.

Maintenant, la paix règne, et Oran est et demeure ce qu'elle est désormais, avec évidence, le grand centre de communication entre le vieux continent européen et le vieux continent africain. Ici, toutes les races se rencontrent, tous les problèmes se posent, et le plus délicat de tous, celui de l'assimilation. Étudiez cette ville, messieurs les membres du Congrès. Elle contient, en ses flancs, un monde. C'est ici, plus que nulle part ailleurs, que la partie se joue. Comment la race européenne s'acclimatera-t-elle en Afrique ? Par quelles voies mystérieuses se fera, dans la société humaine, la soudure qui paraît sur le point de se faire entre les deux continents ? Regardez autour de vous, peut-être pourrez-vous entrevoir la solution.

Et puisque vos excursions vous amèneront aussi à sortir de la ville, regardez bien encore, soyez très attentifs, voyez ces villes magnifiques et ces bourgs prospères semés dans l'Oranais, Mostaganem, Mascara, Tlemcen, Perrégaux, Relizane, Saint-Denis-du-Sig, Sidi-Bel-Abbès, Saïda (car les noms de victoires ou les noms de soldats sont devenus des noms pacifiques), parcourez ces champs et ces vignobles, allez vers les Hauts-Plateaux, pénétrez dans ces fermes échelonnées et comme égrenées ; toujours en avant, toujours plus loin, allez vers Tiaret, jusqu'à ces plaines nues où le général byzantin Salomon fit élever les trois pyramides qu'il déclarait être le bout du monde ; allez plus loin encore, prenez la voie ferrée, pénétrez dans le désert ; allez, si vous le pouvez, vers les oasis du Sud, et vous verrez ce que peut faire l'énergie humaine ; vous assisterez à la solution vivante du problème que l'on pose encore, par manière de passe-temps dans les écoles, à savoir comment se fera l'assimilation de cette partie du monde, qu'hier encore on considérait comme déserte et comme barbare. Allez, Messieurs, aussi loin que vous le pourrez ; partout vous verrez l'histoire en marche...

L'avenir de cette ville est immense. Avant peu une civilisation se sera développée sur ces bords. Oran, au lieu d'être à l'extrémité d'une province, sera au centre d'une vaste domination et ce sera, certainement, par elle et par ses sœurs algériennes, que se seront transformées des régions faites pour être prospères et qui ne peuvent retarder longtemps cette inévitable destinée.

Aussi, Messieurs, puisque les initiateurs des fêtes du Millénaire, les représentants de la ville et ceux du département, ont bien voulu nous inviter ici pour célébrer ce glorieux passé, répondons-leur en saluant l'avenir avec confiance. Levons nos verres, Messieurs, à la prospérité d'Oran et faisons des vœux pour que, dans mille ans, nos successeurs trouvent ici, en pleine prospérité, une grande capitale, fleur de l'Algérie et digne fille de notre chère France, de notre belle patrie.

Au reste, Oran et l'Oranie, et leur histoire, tant celle de leur dure conquête que celle non moins héroïque de la colonisation, ont naturellement occupé dans les diverses manifestations littéraires du Congrès une place prépondérante. Le discours du maire, auquel M. Hanotaux répondait, roulait également sur l'histoire d'Oran; deux jours après, la grande conférence organisée par le Congrès était faite par M. Monbrun, également sur l'histoire d'Oran; et au même moment, à la cathédrale, au milieu d'un solennel appareil, une cérémonie religieuse était célébrée par Mgr Cantel, évêque d'Oran, et M. le chanoine Mathieu retraçait, avec non moins d'éloquence que M. Monbrun, les fastes de la capitale de l'Oranie. Les poètes locaux eux mêmes, enivrés d'inspiration, ont empli les colonnes des journaux de leurs chants, et M. Michel Bogros a dit, en strophes souvent heureuses, comment le travail avait fécondé cette terre si longtemps dévastée par les guerres :

Et partout où n'étaient que mornes solitudes,
Où les armes fauchaient d'humaines multitudes,
Où régnait la stérilité,
La France a fait surgir les cités populeuses,
Répandu l'or des blés sur les terres joyeuses,
Fait de la douleur la gaîté.

La ville d'Oran ne pouvait manquer d'être reconnaissante à l'homme qui, le premier, conçut l'idée de célébrer son millénaire et de lui préparer ainsi les fêtes solennelles où elle vient d'affirmer avec tant d'éclat sa vitalité et son avenir; aussi M. le maire d'Oran a-t-il exprimé toute sa gratitude à M. Mouliéras, l'auteur si connu du *Maroc Inconnu* et de *Fez*, dans lesquels il montre une originalité vigoureuse. C'est à M. Mouliéras en effet que revient l'honneur d'avoir signalé à ses compatriotes, la date, jadis citée par M. Basset dans ses *Fastes d'Oran*, de la fondation de cette ville en 902. Bien que cette date ne soit appuyée que sur le témoignage d'un petit

nombre d'auteurs arabes, il n'existait aucune raison sérieuse de la contester, ni de critiquer la foi du maire d'Oran dans cette chronologie. Cependant M. le préfet d'Oran, succédant au premier magistrat de la municipalité, s'est fait, dans un discours plein d'*humour* et de patriotisme, l'écho des incrédules : « Certes, a-t-il dit, Oran s'est faite joyeuse et belle pour vous recevoir. Un peu tout étonnée d'apprendre qu'elle avait juste mille ans d'existence, elle en a pris gracieusement son parti et elle n'a pas contesté l'authenticité de l'acte de naissance qu'on lui délivrait.

« A ceux qui la voulaient plus vieille comme à ceux qui la voulaient plus jeune, elle a fait entendre qu'il ne lui convenait pas de jouer les coquettes. Et sans se vieillir ou se rajeunir, elle se contente d'être bien vivante, de se montrer accueillante, gaie et confiante malgré les crises qui l'atteignent, faisant ainsi partager à tous ses longs espoirs. »

Nous pouvons rassurer les congressistes qu'a dû troubler ce différend entre les autorités ; l'opinion de M. Basset que nous avons citée plus haut nous paraît en effet décisive en matière de critique de texte et c'est avec raison que l'honorable Dr Gasser, dans son article sur le Millénaire, n'a cru pouvoir mieux faire que de s'y référer.

L'ouverture officielle du Congrès a été marquée par un magistral discours de M. Hanotaux sur l'Afrique et ses destinées ; nous avons publié déjà intégralement ce morceau capital [1], où l'ancien ministre des Affaires étrangères s'est montré tour à tour orateur, homme d'Etat, économiste et géographe. Visiblement inspiré par son sujet, il a paru animé d'une foi profonde dans notre avenir colonial et sans doute influencé par le cadre merveilleux dans lequel il parlait et par l'enthousiasme qu'il suscitait, il a semblé à ses habitués qu'il s'élevait au-dessus du ton académique et qu'il retenait, à travers ses belles périodes, quelque chose de la pompe de la nature environnante et de la grande éloquence des habitants. On ne pouvait mieux parler de l'Afrique ni en termes mieux appropriés.

C'est sous l'impression profonde produite par ce beau discours que le Congrès s'est ouvert ; l'organisation en avait été menée avec les plus grands soins et l'on ne saurait que féliciter ceux qui en ont charge ; nous mentionnerons ici les prin-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 avril, t. XIII, p. 480.

cipales communications. Un certain nombre de celles qui avaient été annoncées n'ont pu avoir lieu par suite de l'absence de leurs auteurs, ce qui, en donnant un peu d'air aux ordres du jour très chargés, a permis aux autres membres communicants de s'étendre davantage et de laisser discuter à fond les opinions qu'ils avaient émises. On ne doit pas oublier, en parlant de la marche des travaux du Congrès, de féliciter la presse oranaise, dont les comptes rendus quotidiens ont été faits avec le plus grand soin et nous ont rendu à nous-même pour cette analyse les plus grands services.

M. de Sarrauton, qui poursuit, avec un zèle d'apôtre, sa croisade en faveur de l'heure décimale, a repris de nouveau ce sujet, dont plusieurs congrès déjà n'ont pas épuisé l'actualité. On sait que dans la pratique cette réforme se réduit à adopter la numération des heures de 0 à 24 et à diviser chaque heure en 100 secondes. La première réforme est déjà en usage dans plusieurs administrations de chemins de fer (Belgique, Espagne, Italie, Canada... . Il y a un an, l'administration des postes et télégraphes en a rendu l'usage obligatoire pour tous ses services. En Espagne, depuis le 1er janvier 1901, la numération par 24 heures est obligatoire dans tous les actes officiels. La division de l'heure en 100 minutes s'imposera avec autant de facilité et il n'y a pas de doute que ces deux réformes dont les conséquences sont si importantes pour la cartographie n'aboutiront prochainement. En attendant, le Congrès a émis le vœu que le projet de loi de MM. Deville et Boudenoot, déjà adopté par la Chambre des députés et ainsi conçu en un seul article : « L'heure légale en France et en Algérie est l'heure temps moyen de Paris retardée de 9 minutes 21 secondes, » soit voté par le Sénat au plus tôt et sans amendement, et qu'après la consécration par le Sénat de la loi Boudenoot, il soit introduit à la Chambre des députés un nouveau projet comportant :

1° La numération des heures du jour de 0 à 24, de minuit à minuit;

2° L'usage exclusif de l'heure légale, sans aucune altération volontaire, pour toutes les horloges destinées à la vue du public, en particulier pour celles des municipalités et des chemins de fer à l'intérieur et à l'extérieur des gares.

Le Congrès recommande de ne pas chercher à joindre ces propositions à la loi Boudenoot afin de ne pas retarder le vote

compiet de celle-ci. Enfin, sur la demande de M. de Sarrauton, l'assemblée, reprenant et modifiant les vœux émis aux Congrès de Lorient et d'Alger, émet le vœu que le gouvernement rende officielle la décimalisation de l'heure et de l'arc de cercle correspondant, dans le plus bref délai possible.

Une autre question relative à la mesure des temps a été posée par M. Guillaume, préparateur de physique au lycée d'Oran, sous la forme d'un vœu longuement motivé par des considérations d'ordres divers qui montrent les inconvénients de la trop grande mobilité de la fête de Pâques. Le vœu que M. Guillaume a soumis à l'approbation du Congrès tend à ce que les différents chefs de la chrétienté ordonnent et que les différents gouvernements acceptent que la fête dite de Pâques soit fixée le premier dimanche du mois d'avril de chaque année. Ainsi formulé, ce vœu soulève des objections; appuyé en grande partie sur des considérations d'un caractère plutôt théologique, il pourrait se rattacher, mais seulement sous forme additionnelle, à la grande question de la division du temps et dépendre ainsi de la compétence du Congrès; d'autre part, il entre dans le cadre de la réforme du calendrier. Aussi, l'assemblée a-t-elle été d'avis d'en joindre l'examen à celui dont ces questions doivent faire l'objet et de les fondre plus tard dans un vœu unique.

M. de Claparède, délégué et président de la Société de Géographie de Genève, a pris texte d'un passage du discours de M. Hanotaux, représentant comme un des plus grands événements du siècle le percement du canal de Suez, pour donner lecture d'une communication d'un haut intérêt sur l'œuvre de celui qu'on appelait « le Grand Français ». Cet exposé, aussi savant que documenté, a été souligné par de vifs et unanimes applaudissements.

M. J. Blondel, délégué de la Société de Géographie commerciale de Paris, a vivement intéressé l'auditoire par une agréable causerie, très claire, très documentée sur les transformations commerciales contemporaines. L'orateur expose que le spectacle de l'activité actuelle de l'humanité montre avec quelle ardeur le monde se consacre aujourd'hui au commerce. Tous les peuples s'orientent de ce côté. Cela tient surtout au progrès du machinisme et au développement des voies de communication. Le progrès du machinisme a modifié profondément l'an-

cien équilibre de l'offre et de la demande, le développement des voies de communication nous expose à la concurrence des peuples lointains, de ceux qui, s'ils n'ont pas encore les machines, ont à leur service la force du nombre. Ces deux phénomènes ont eu pour effets de rendre plus âpre le caractère de lutte qu'affectent les relations commerciales entre les peuples. Leur étude conduit à cette conclusion, qu'il faut nous adapter à cette évolution de l'humanité, nous efforcer de connaître les besoins des peuples avec lesquels nous voulons trafiquer, et compléter nos études géographiques. Il faut surtout comprendre l'importance de la science et des méthodes scientifiques pour le progrès de l'industrie et du commerce, développer notre enseignement commercial. L'étude attentive des crises contemporaines prouve que les progrès de la circulation n'ont pas été aussi rapides que ceux de la production.

Cette communication appelait d'une façon toute spéciale l'attention des congressistes sur la nécessité pour les géographes de ne point négliger l'étude des phénomènes économiques; aussi le Congrès n'a-t-il pas manqué d'adopter les vœux de M. Nicolle, « invitant les organisateurs de conférences géographiques relatives à des pays étrangers à demander aux conférenciers d'introduire dans leur exposé le résumé des documents économiques connus, de manière à les mettre en relief dans leurs récits descriptifs et anecdotiques, sans cependant rendre ceux-ci trop arides ». A propos des conférences, M. Gillot a développé une intéressante communication sur les moyens pratiques de propager l'enseignement de la géographie par l'emploi des projections lumineuses.

Comme conclusion, M. Gillot a déposé le vœu suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

« Le 23e Congrès national des Sociétés françaises de géographie émet le vœu que le ministère de l'Instruction publique organise d'une façon méthodique l'enseignement de la géographie au moyen des projections lumineuses dans les établissements d'enseignement secondaire de garçons et de filles d'après les programmes des différentes classes;

« Que les appareils et les vues destinées à propager cet enseignement dans les écoles primaires soient déposés dans les écoles normales primaires de garçons et de filles;

« Et qu'on facilite, par des subventions et l'extension de la

franchise postale, l'action des Sociétés privées qui se consacrent à l'expansion de l'enseignement par l'aspect. »

Toujours dans le même ordre d'idées, notre collaborateur M. Henri Lorin, professeur à l'Université de Bordeaux, a fait, sous la forme la plus aimable et avec l'autorité qui s'attache à sa personnalité distinguée, une communication des plus intéressantes sur « la Presse et l'enseignement colonial ». Un petit nombre de journaux seulement, a-t-il fait remarquer, publient des articles coloniaux, notamment sous la signature de MM. Hanotaux et Étienne, le chef respecté, dit l'orateur, du parti colonial en France. Ce sont des articles détachés sur des questions de politique extérieure, mais il faut autre chose pour initier l'opinion publique à toutes les questions coloniales. La plupart des journaux ne publient que des télégrammes non commentés, souvent tronqués, où les noms propres sont estropiés de façon parfois bien amusante. Il faudrait, dans les journaux, créer une sorte de bulletin colonial où on ne se borne pas à enregistrer des dépêches d'agences souvent étrangères, et où l'on tienne exactement le public au courant de la multiplicité et de la variété des questions coloniales, de façon, soit à provoquer des vocations éclairées, soit à diffuser l'instruction. Ces observations, développées par M. Henri Lorin, sous la forme la plus aimable, ont été résumées dans un vœu que l'assemblée a été unanime à adopter.

Il y a longtemps qu'on a remarqué que, dans ces congrès de géographie, la géographie proprement dite jouait souvent le moindre rôle. La géographie de l'Algérie a cependant été représentée au congrès d'Oran par plusieurs brillantes communications. L'auteur des deux premières, M. Augustin Bernard, se trouvant empêché, avait chargé M. Blondel, président de la Société de géographie commerciale de Paris, de résumer ses communications, qui présentaient pour la région d'Oran un intérêt tout particulier. L'auteur traitait dans l'une de l'Oranie et de ses régions naturelles et dans l'autre des ports de l'Oranie. M. Blondel a indiqué que M. Augustin Bernard se propose, en collaboration avec M. Ficheur, directeur adjoint de la carte géologique de l'Algérie et professeur à l'École supérieure des Sciences d'Alger, de tracer les cadres des régions naturelles de l'Algérie et d'ébaucher les grands traits d'une classification rationnelle du relief de la colonie. C'est un aperçu de cette

œuvre, en ce qui concerne l'Oranie, que M. Augustin Bernard a bien voulu donner au Congrès.

« Si l'on compare les régions naturelles de l'Oranie, écrit M. Augustin Bernard, à celles des autres provinces algériennes, deux conclusions s'imposent : la première est que tandis que la province d'Alger, par exemple, montre sur le littoral ce qu'elle a de plus beau, les superbes cultures de son Sahel et de sa Mitidja, les orangeries de Blida, la province d'Oran, au contraire, s'ouvre par un vestibule un peu triste qui ne laisse guère soupçonner la fertilité de la plaine de Bel-Abbès, la richesse en eaux courantes et en forêts du massif de Tlemcen. On a dit quelquefois que l'Algérie n'est qu'une façade ; quelques-uns ont ajouté : une façade derrière laquelle il n'y a rien. Nos hôtes, pourront juger par eux-mêmes combien cette manière de voir est injuste et inexacte.

Une seconde conclusion, c'est que des trois provinces l'Oranie n'est pas, tant s'en faut, la plus favorisée de la nature au point de vue des conditions naturelles. On convient cependant, en général, que c'est la plus prospère. A quoi faut-il attribuer ce paradoxe géographique ? C'est... aux Oranais, à leur intelligence, à leur activité, à leur esprit d'initiative. »

Traitant ensuite de la question des ports de l'Oranie, M. Augustin Bernard ne trouve sur le littoral qu'un seul bel abri naturel : Arzew. Il soumet au Congrès cette double considération : d'abord que l'avenir est à la concentration du commerce maritime dans un petit nombre de grands ports ; ensuite qu'on ne peut, en matière de ports, *facere ex nihilo*. Aussi Oran est et doit demeurer le grand centre maritime de l'Oranie : sa magnifique croissance n'est pas près de s'arrêter.

Le Congrès de géographie, comme le proposait M. Augustin Bernard, s'est associé au vœu que rien ne soit épargné afin de le doter de l'outillage le plus complet et le plus perfectionné.

M. Alfred Bel, professeur de la médersa de Tlemcen, arabisant distingué, a montré au Congrès que la géographie ne lui était pas moins familière que l'étude difficile de la langue du Prophète. Il a résumé devant l'assemblée un important travail sur les « lacs algériens » connus sous le nom de *chotts* ou *sebkhas*. Il a d'abord donné les caractères généraux qui les distinguent : ces lacs n'ont pas d'écoulement vers la mer, ils sont temporaires et se dessèchent régulièrement l'été, enfin ils sont salés, mais leur salure n'a nullement, comme on pourrait le croire, une origine océanique. Il a montré ensuite comment cette question, en apparence ingrate, intéressait à la fois la colonisation, l'industrie et l'hygiène. Il s'est étendu sur les moyens qu'on pourrait employer pour assécher les lacs faiblement salés, les rendre à la culture et purger la région d'une cause d'insalubrité. Quant aux lacs fortement salés, comme les *zahrez*, il y aurait lieu

d'en exploiter le sel (salines d'Arzew). M. Bel a résumé comme suit le programme des recherches à entreprendre sur les lacs algériens : 1° tenir compte davantage en Algérie des travaux étrangers américains notamment sur ce sujet et comparer davantage les chotts aux autres lacs salés du globe ; 2° recherches géologiques sur la genèse des chotts, leur histoire géologique, leurs anciens niveaux, etc. ; 3° recherches sur l'alimentation et l'évaporation signalées plus haut ; 4° analyses *suivies* et *détaillées* sur la constitution chimique ; 5° faune et flore (quand il y en a) ; 6° utilisation économique, soit par dessalement des terrains voisins et du chott même, soit par exploitation des sels qui y sont contenus.

En terminant, M. Bel a déclaré qu'il ne voulait qu'attirer l'attention sur une question peu connue et il a trop modestement déclaré qu'il fallait reporter tout l'honneur de ces importantes conclusions aux savants travaux de ses prédécesseurs, notamment à ceux de M. Flamand, que ses études sur la géologie des pays désertiques et la mission d'In-Salah ont fait connaître de tous.

Les membres du Congrès ne se sont pas bornés, en ce qui concerne la géographie, à entendre ces savantes communications ; ils ont voulu voir par eux-mêmes et tous ont pris part à une ravissante et instructive excursion organisée par la Société de Géographie à Saint-Leu et aux salines d'Arzew. D'Oran à à Saint-Leu, ils ont pu observer la diversité des paysages de l'Oranie : aux abords immédiats de la ville, la *steppe* avec ses chotts miroitant au soleil levant ; les carrés de vigne dont le vert tendre des frondaisons naissantes tranche avec le vert sombre des champs de céréales ; la *brousse*, aux environs de Sidi-Chami ; l'important vignoble de Saint-Cloud escaladant, d'un côté, les pentes abruptes de la montagne des Lions et se terminant de l'autre sur les bords du lac de Télamine. A Saint-Leu, ils visitent les ruines romaines de Portus Magnus ; M. Gsell, professeur à l'école des lettres d'Alger, délégué du ministre de l'Instruction publique, est écouté fort attentivement lorsqu'il énumère les diverses parties de la maison d'un riche Romain située au pied du coteau ; on distingue les restes assez bien conservés des trois fontaines monumentales qui ornaient la cour intérieure ainsi que quelques débris de mosaïques. M. Gsell pense que le port était à proximité de la ville et non à l'emplacement d'Arzew ; des dunes

de sable l'auraient comblé depuis. Portus Magnus fut florissante surtout au IIIe siècle, ainsi que l'attestent les nombreuses dédicaces aux empereurs romains de cette époque ; elle fut probablement détruite par les Vandales. Les excursionnistes ont ensuite visité le domaine agricole des Hamyans, appartenant à M. Georges Simon, qui leur a offert la plus libérale hospitalité et qui leur a donné sur les conditions de l'agriculture en Algérie les indications les plus précises et les plus autorisées. La journée s'est terminée par la visite des salines d'Arzew qui, venant après la communication de M. Bel au Congrès, avait le caractère d'une véritable leçon de choses.

Cela nous amène à parler des communications qui ont été faites touchant la colonisation : nous avons le regret de dire que ces questions qui auraient dû avoir dans les discussions du Congrès une place prépondérante n'y ont presque pas été agitées. Peut-être aurait-on pu cependant stimuler à cet égard le zèle de quelques spécialistes et les inciter à entretenir le Congrès de questions qui sont pour l'Algérie au premier plan ; il ne nous appartient pas de rechercher ici par qui cette initiative devait être prise. Quoi qu'il en soit, deux communications seulement ont été faites au Congrès relativement aux questions de colonisation. M. Monbrun a donné lecture d'un vœu de la Société de la *France colonisatrice* de Rouen, rédigé par M. Buchère, président de ladite Société et empêché de se rendre au Congrès ; ce vœu était relatif à la transplantation en Algérie et aux colonies des enfants moralement abandonnés de France. M. Monbrun, qui se faisait d'ailleurs simplement l'écho de la Société dont il a été le délégué, a rappelé brièvement l'historique des tentatives de ce genre qui, pour la plupart, avortèrent pitoyablement. M. Auerbach a demandé si, en face de la main-d'œuvre robuste des Espagnols, des Siciliens et des indigènes, les gamins des rues de Paris, qui portent en eux les germes de l'alcoolisme et autres tares, seraient bien armés pour la concurrence. M. Paul Hazard a rappelé avec raison, en traçant rapidement l'historique de la question, que la question de la régénération des enfants abandonnés se posait en France avec insistance et qu'il semblait bien qu'elle ne pût être résolue que dans cette colonie ; qu'il y avait donc à considérer, non seulement l'intérêt que pouvait avoir cette colonie à recevoir les enfants abandonnés, mais aussi celui de la métropole à donner

une solution à ce problème. Finalement, l'assemblée a estimé que ce vœu touchait à des questions trop diverses et trop graves pour qu'elle pût suffisamment s'éclairer, et elle l'a écarté, comme sortant des limites de sa compétence. La discussion a cependant eu son utilité : elle a révélé à beaucoup de personnes l'existence de la Société la *France colonisatrice* fondée à Rouen, composée uniquement de tout jeunes gens et qui s'occupe de rechercher à ses membres dans les colonies françaises un débouché pour leur activité. Si la discussion du Congrès pouvait appeler l'attention de l'administration sur cette Société et lui mériter sa bienveillance, un but important serait atteint. On ne voit pas souvent des sociétés de jeunes gens s'occuper d'autre chose que de gymnastique ou de musique et celle-ci est vraiment intéressante : nous ne tairons pas ici ce détail caractéristique, que le président, M. Buchère, n'a pu faire sa communication lui-même par suite de la nécessité où il se trouvait de se présenter devant le conseil de revision!

Une autre communication intéressant la colonisation a été faite par M. Gillot sur l'œuvre de la Société civile, la *Colonisation française* en Algérie. Après avoir exposé les débuts de cette association, la pensée qui l'a inspirée, les résultats obtenus dans la plaine des Maalifs, M. Gillot a insisté sur le caractère à la fois national et philanthropique de la *Colonisation française* dont le croissant succès a démontré, depuis une dizaine d'années, les bienfaits et l'utilité. Il ne pouvait qu'être agréable au Congrès de faire avec l'orateur d'aussi satisfaisantes constatations, mais il n'a pas voulu s'en tenir là et, sur la demande de M. Monbrun, l'orateur a été prié de rédiger le vœu, immédiatement adopté, que les Sociétés françaises de géographie veuillent bien s'intéresser à l'œuvre entreprise par la Société la *Colonisation française* en provoquant, pendant leur prochaine campagne, des discussions sur son objet, les résultats déjà obtenus et les efforts à faire pour les étendre dans l'avenir.

Tout autant que les questions de colonisation, les questions indigènes eussent mérité d'avoir au Congrès une plus large place. On eût aimé d'abord à voir les congressistes indigènes plus nombreux : il n'y en avait qu'un seul! Il est juste de dire que, par son indépendance d'esprit et sa haute culture, M. Mohammed ben Rahal représentait brillamment l'élément musulman, mais nous sommes certains que lui-même eût souhaité

se trouver en présence de quelques-uns de ses coreligionnaires éclairés et les entendre donner leurs avis avec autant de franchise qu'il l'a fait lui-même. Il ne semble pas que l'administration serait sortie de ses attributions en suggérant à quelques personnalités indigènes marquantes de prendre part au Congrès d'Oran, nous disons à quelques-uns seulement et à quelques personnalités choisies. Mais, sous ces réserves, les congressistes eussent été heureux d'entendre quelques savants musulmans parler avec l'autorité de leur expérience devant des savants français. Ceux-ci n'ont au contraire, au courant de leur séjour, aperçu les indigènes que dans les cavalcades et les fantasias : ce n'est peut-être pas suffisant. Puisque nous avons parlé de l'administration, ajoutons qu'il convient de la féliciter hautement pour l'éclat qu'elle a donné aux fêtes du Millénaire, pour les facilités qu'elle a procurées aux organisateurs, pour la haute et brillante représentation qu'elle s'est donnée au sein de l'assemblée, et pour la liberté et l'indépendance qu'elle a laissées à ceux de ses membres qui ont bien voulu participer au Congrès. Peut-être que cependant, si cette dernière réserve eût été moindre, le Congrès en eût bénéficié; nous sommes de ceux qui pensent que, dans un pays comme l'Algérie, ces Congrès ne peuvent réussir qu'avec la collaboration discrète de l'administration à son programme et à ses discussions. Or, il semble bien qu'elle se soit à peu près désintéressée de la façon dont seraient traitées à Oran les questions intéressant directement l'Algérie.

Nous avons dit combien la place faite aux questions indigènes était médiocre : deux communications seulement ont été faites à ce sujet. Il ne nous paraît pas bien utile de nous appesantir sur la première. M. Bernard d'Attanoux, chargé de mission, y a remis sur le tapis la vieille discussion sur l'influence de la femme arabe dans la société indigène. Il y a longtemps que cette question, qu'on pose mal et mal à propos, est résolue : on sait que, chez les peuples barbares, la femme, en même temps qu'elle est assujettie aux plus durs travaux, est écoutée dans ses conseils et parfois entourée d'un respect superstitieux; c'est même chez les sauvages que ce respect est souvent le plus marqué. Lorsque, au contraire, par suite de l'accroissement des fortunes et de l'abondance des domestiques ou esclaves, la femme devient oisive et que la poly-

gamie se développe en même temps que les richesses, elle perd de son influence pour tomber plus ou moins au niveau d'une créature de plaisir et de luxe, encore qu'elle garde toujours cette puissance que donne l'habitude de l'intrigue. Suivant que les voyageurs observent un cas ou l'autre, ils concluent à l'influence de la femme ou à son esclavage. Mais quand M. d'Attanoux déclare que c'est par la femme qu'on pénétrera l'âme arabe et qu'on arrivera « à établir entre les deux éléments constitutifs de notre colonie le lien de sympathie qui permettra à la collaboration de l'Européen et de l'indigène de porter tous ses fruits », nous ne pouvons le suivre dans ce lieu commun, aussi faux qu'il est brillant. Un sociologue rendrait grand service en mettant à néant dans un article en vue ce paradoxe, et en montrant que dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, en anthropologie comme en sociologie, la sélection et l'évolution se font exclusivement par l'élément mâle.

M. le lieutenant Azan, du 2e zouaves, dont on connaît l'esprit investigateur et pénétrant et la culture étendue, a posé devant le Congrès la sempiternelle question de l'assimilation des Arabes; mais, après avoir, avec beaucoup d'esprit, honnêtement attaché le grelot, il s'est retiré et a laissé le champ libre à ceux qui voudraient s'y aventurer. M. Ben Rahal s'y est lancé avec beaucoup de courage et n'a pas hésité à déclarer que l'assimilation, entendue au sens de fusion des races, était une utopie irréalisable. M. de Sarrauton, avec non moins de franchise, a fait le procès des tendances réfractaires des Arabes. M. de Castries a exposé qu'il pensait que l'obstacle à l'assimilation politique des deux races, obstacle irréductible à son avis, gisait dans la confusion de la loi civile et de la loi religieuse chez les musulmans, et l'assemblée a paru donner son assentiment à cette manière de voir. On a vu ensuite reparaître les arguments habituels, entre autres le danger qu'il y aurait à donner les mêmes droits politiques que nous à des gens de race différente. puis on nous a servi de nouveau le vieux cliché dit « des deux bouillons », attribué au maréchal Bugeaud ; mais on n'a pas fait avancer d'un seul pas la question. C'est qu'on avait oublié d'éclairer la lanterne et de préciser étroitement le sujet sur lequel on discutait. Lorsque de tels débats ne sont pas restreints à une question déterminée, et que, dans la discussion, on se borne à apporter des assertions et des formules générales, sans

alléguer des faits concrets et établis, ils ne peuvent être que stériles. Faute d'avoir été dirigé par un spécialiste en y consacrant le temps nécessaire, le débat d'Oran a manqué d'ampleur et a avorté, au grand plaisir du reste des membres algériens présents.

Les communications sur le Maroc semblaient devoir être la grande attraction du Congrès. On n'en avait pas annoncé moins de sept, qui se sont évanouies comme par enchantement et se sont réduites à deux. Mais il faut dire que ces deux communications ont été hautement appréciées et ont rallié tous les suffrages : autant il aurait été stérile d'instituer un débat général sur les questions de la politique marocaine, questions qui ne peuvent et ne doivent se traiter qu'autour des tapis verts et touchant lesquelles les profanes sont trop insuffisamment documentés pour se prononcer, autant il était sage et utile d'attirer l'attention sur l'état de nos connaissances scientifiques à l'égard d'une contrée dont l'Europe se préoccupe tant à l'heure actuelle. A ce point de vue, nous avons eu deux magistrales communications : celle de M. de Castries et celle de M. de Ségonzac.

M. de Castries a entrepris la tâche difficile de nous donner une « Histoire générale du Maroc » et il a bien voulu nous faire la lecture de son introduction; malheureusement le temps qui était mesuré au Congrès n'a pas permis à l'auteur de faire cette lecture *in extenso;* il a dû, au pied levé, y pratiquer des coupures qui sont cause que nous ne pouvons donner de son exposé une analyse aussi étendue que nous l'aurions désiré. Parlant d'abord de la géographie du Maroc, M. de Castries a expliqué, de la façon la plus agréable pour notre amour-propre national, que le Maroc est français par sa carte : toutes les notions cartographiques *précises* que l'on possède sur le Maroc se réduisent actuellement aux itinéraires de trois explorateurs, trois officiers ou anciens officiers français. Tous les autres itinéraires ne sont à côté de ceux-ci que des *jeux d'enfants*[1], selon l'expression même d'un marocaniste anglais, M. Budgett Meakin, quand ce ne sont pas d'informes croquis dont on ne saurait tirer rien de sérieux pour une cartographie scientifique. Ces trois voyageurs sont : M. de Foucauld, dont

[1] Il faut cependant mettre de côté le magistral travail publié par M. Th. Fischer, le savant professeur de Marburg, à la suite de ses voyages au Maroc.

l'éloge n'est plus à faire, avec 3.000 kilomètres environ d'itinéraires presque tous en pays soumis; M. de Ségonzac, avec également 3.000 kilomètres, dont 2.000 dans un pays absolument inconnu auparavant, en plein Rif et en plein Brâber; et enfin M. le capitaine Larras, de la mission d'artillerie au Maroc, qui a levé dans tout le pays soumis, et jusque dans le Soûs, un admirable réseau d'itinéraires, dans les conditions les plus sérieuses de rigueur scientifique. Ce dernier réseau est naturellement établi avec plus de précision encore que les deux premiers, étant donnée la moindre difficulté des opérations en pays soumis, et il s'appuie sur d'innombrables déterminations astronomiques. Nous pouvons dire dès aujourd'hui qu'il infirme le déplacement que M. Th. Fischer voulait faire subir à Merrâkech en longitude et qu'il restitue à cette ville, à très peu de chose près, la position que de Foucauld lui avait donnée et que le savant professeur allemand avait contestée. Nous n'avons pas présent à la mémoire, en écrivant ces notes, le développement des itinéraires du capitaine Larras, mais il doit osciller au moins autour de 5.000 kilomètres.

M. de Castries nous a ensuite retracé à grands traits l'histoire du Maroc. De tous les ouvrages qui ont été écrits à ce sujet, il n'en retient que quatre : le livre vieilli, mais qui atteste des efforts méritoires pour l'époque, de l'abbé Godard; le manuel, honorable à beaucoup d'égards, de Castellanos; un livre arabe imprimé au Caire, le *Kitâb el Istiqça*, et le récent ouvrage de M. Budgett Meakin dont le dernier volume vient de paraître. M. de Castries s'est montré bienveillant pour ses prédécesseurs; mais nous, qui n'avons pas les mêmes raisons, nous ne pouvons taire les faiblesses de Castellanos, ni cacher l'insuffisance du livre arabe précité, dont l'auteur, Ahmed ben Khaled, n'a fait que plagier ses devanciers; il n'offre de renseignements intéressants, et encore en petit nombre, que pour le XIXe siècle. Quant à la période des Beni-Ouattas, sur laquelle nous manquons de documents arabes, il n'a fait pour la traiter que copier l'ouvrage de Castellanos et celui d'un autre auteur portugais bien connu. Enfin le livre de M. Meakin sera certainement le plus bel ouvrage de vulgarisation qui existe sur le Maroc, mais on ne peut pas cacher que la partie historique est fort insuffisante et que l'appareil d'érudition qui l'accompagne est souvent trompeur, car les connaisseurs verront que ses réfé-

rences sont bien souvent prises de seconde main et n'ont pas été vérifiées. Après avoir analysé ses devanciers, M. de Castries a exposé sa conception de l'histoire moderne du Maghreb : il nous suffira ici d'indiquer que les dynasties du moyen âge auraient, selon lui, un caractère berbère et national ; que, dépourvues de l'autorité religieuse, elles auraient été forcées de s'appuyer sur des institutions cléricales qui les auraient finalement détruites et auraient préparé l'avènement du chérifat actuel, considéré comme une sorte de théocratie. C'est, suivant M. de Castries, le chérifat qui aurait empêché le Maroc de se développer : il ne peut comparer son action néfaste qu'à celle des Turcs en Algérie. Ces deux gouvernements auraient traité les pays qui étaient sous leur autorité comme un cultivateur traite son champ ; il n'y aurait vu qu'une chose dont ils disposaient pour leur intérêt personnel, et l'état lamentable actuel du Maroc serait la conséquence de ce régime. M. de Castries a terminé son remarquable exposé par l'étude des régions naturelles du Maroc et du rôle qu'elles ont joué dans son histoire.

La communication de M. de Ségonzac était également intéressante au plus haut point ; tout le monde a admiré les magnifiques itinéraires du voyageur, avec ses observations barométriques, ses azimuths pris de quart d'heure en quart d'heure et souvent à des intervalles moindres, et ses nombreuses déterminations astronomiques. D'innombrables vues photographiques illustrent tous les levés de l'explorateur, dont l'œuvre ne saurait être égalée qu'à celle de Foucauld. Une longue pointe dans le Soûs, le Rif, traversé deux fois, les Brâber sillonnés depuis les Zemmoûs jusqu'au Djebel el Ayâchi, dont le voyageur a fait l'ascension, telles sont les grandes lignes de cette magnifique reconnaissance que complètent de nombreux renseignements sur les mœurs et coutumes, et des collections d'histoire naturelle considérables (un herbier, une collection de coléoptères et 150 échantillons de roches). Qui connaît les difficultés du voyage dans ces pays ne peut qu'admirer l'endurance et l'opiniâtreté de M. de Ségonzac.

Après le Maroc, le seul pays resté libre en Afrique est l'Abyssinie ; le Congrès s'est terminé par une communication de M. le lieutenant de vaisseau Dyé, ancien membre de la mission Marchand, sur ce pays. L'assemblée, disposant de suffisamment de temps à la fin de ses travaux, a pu permettre au jeune

et brillant officier de s'étendre un peu longuement et chacun en a été satisfait.

M. Dyé nous a exposé qu'à la suite des explorations de ces vingt dernières années, les grandes lignes du partage de l'Afrique tropicale sont maintenant tracées, les sphères d'influence sont délimitées, tandis qu'il reste tout à faire au Maroc et en Abyssinie. C'est donc là que doit se porter tout notre effort d'investigation scientifique, secondant la défense de nos intérêts nationaux. Ces deux pays doivent devenir en quelque sorte les pivots de toute notre politique africaine.

Ensuite sont exposées des notions générales sur la constitution du massif abyssin et des hauts plateaux, auxquels l'Éthiopie doit à la fois un climat tempéré, la fertilité de son sol, ses pluies abondantes, et enfin la conservation même de son indépendance. Les Abyssins, peuplade d'origine sémitique et dont les souverains se rattachent par la légende au roi Salomon et à la reine de Saba, ont été convertis au christianisme au IVe siècle; campés au sommet de leurs montagnes, ils purent résister aux flots successifs des invasions musulmanes.

Les plateaux sont une véritable Suisse africaine, un Eden verdoyant, où alternent de verts pâturages, des grands bois de la famille des pins, et parfois des champs de blé et de céréales coupés de bois de caféiers, de buissons en fleur, de cultures qui rappellent l'aspect de nos campagnes de Beauce et de Normandie. C'est, d'ailleurs, la terre végétale drainée par le Nil Bleu qui apporte à l'Égypte son limon nourricier.

La place nous manque pour redire en détail l'organisation féodale du pays, où un à deux millions d'Abyssins purs forment la caste des guerriers, qui fournit les seigneurs des fiefs, et domine onze à douze millions de paysans Galla autochtones, qui sont les pasteurs et les cultivateurs du sol.

Le conférencier fait sentir le contraste saisissant qu'éprouvèrent les compagnons de Marchand en escaladant le plateau éthiopien à la sortie des marais du haut Nil, contraste du sol, du climat, des cultures, des races et des vêtements, de l'organisation politique, des moyens de transport. Il décrit la pompe orientale, rappelant celle des rajahs de l'Inde, qui signala les fêtes offertes par les ras abyssins et par Ménélik aux officiers français... le scintillement des boucliers d'or et d'argent, des pierreries, le chatoiement des étoffes de soie multicolores, des

peaux de lion et de panthère, parmi les fumées de l'encens et des parfums, le son des flûtes, les salves de coups de fusil. Puis les festins énormes offerts aux armées par les chefs, agapes qui rappellent la célèbre description du festin des Barbares dans la *Salammbô* de Flaubert.

Enfin, sont exposées les conditions économiques de la région, et l'importance du chemin de fer de Djibouti, débouché nécessaire du commerce abyssin, qui s'élève déjà à cinquante millions de francs.

Nous reproduisons ici les conclusions du conférencier :

C'est au manque des moyens indispensables que l'on est obligé d'attribuer l'échec des efforts faits, en 1897 et 1898, pour prolonger à l'ouest l'empire éthiopien jusqu'aux limites publiquement revendiquées par le Négus. Faute des ressources nécessaires à l'exécution, les entreprises les plus utiles, les idées les plus justes, sont fatalement vouées à la faillite totale. Nous devons apprendre à faire en temps utile les dépenses impérieusement dictées par la sauvegarde de nos grands intérêts nationaux.

La même situation se présente aujourd'hui, et d'une façon particulièrement pressante, à propos du chemin de fer en construction de Djibouti à Harrar et à Addis-Ababa. Saurons-nous faire à temps le petit effort nécessaire, sans lequel l'importance de Djibouti serait annihilée, et ce qui est plus grave, notre influence en Éthiopie minée? Cet empire, devenu une enclave analogue au Transvaal, se trouverait alors fatalement voué à l'invasion étrangère, à la perte de son indépendance. Grâce à l'excellente convention contresignée le 6 février dernier par le gouvernement, il semble que le péril pourra être conjuré. Et il n'y a pas un Français ayant voyagé en Abyssinie, connaissant la fertilité du pays et son importance, qui ne se félicite de voir ainsi aboutir la patriotique initiative du Comité de l'Afrique, où MM. Auguste Terrier et Robert de Caix ont jeté le cri d'alarme, et aussi celle du président du groupe colonial de la Chambre, de cet admirable M. Étienne, dont on est sûr de retrouver l'effort bienfaisant partout où il y a dans le monde un intérêt français à défendre.

Trop peu de personnes, malheureusement, connaissent en France la fertilité réelle du plateau éthiopien, la valeur de ce pays susceptible d'atteindre à un plus grand développement que notre Algérie-Tunisie, et l'utilité capitale du rôle que doivent jouer les forces militaires du Négus dans le nord de l'Afrique.

Trop peu se rendent compte de l'urgence de reporter tout notre effort sur l'accroissement de notre influence dans les deux perles de l'Afrique : le Maroc d'un côté, l'Abyssinie de l'autre. Si nous avons fait, à juste titre, des sacrifices considérables pour assurer à la race française sa place légitime dans le partage des régions équatoriales du continent noir — pays de richesse relative, aptes à ne produire que les denrées des climats tropicaux, difficilement habitables pour les blancs — comment serait-on assez fou pour ne pas faire en faveur de l'Éthiopie un effort au moins

équivalent, puisque ici nous sommes assurés d'un avenir et d'une rémunération infiniment plus considérables. Les productions du plateau sont à la fois, suivant l'altitude, celles des contrées tempérées ou tropicales (blé, café, céréales et coton, etc.); le pays est sain pour la race blanche, qui peut prospérer sur les montagnes au frais climat; la main-d'œuvre agricole, les cultures, un commerce de cinquante millions existent déjà, prêts à un développement incomparable après la création des voies de communication nécessaires.

Qui ne sent que les deux axes de notre politique extérieure, en ce qui concerne l'Afrique, ne peuvent être aujourd'hui que les affaires du Maroc et de l'Abyssinie? Nous devons empêcher toute ingérence étrangère de détourner ces deux pays de leurs destinées normales; nous devons surveiller leur indépendance avec un soin jaloux en y développant à profusion les œuvres françaises pour les initier à la civilisation, pour faire fructifier les réelles richesses de leur sol et faire surgir les forces latentes de leurs peuples.

Le chemin de fer de Djibouti est pour nous un levier indispensable au point de vue politique. Commercialement parlant, c'est un véritable « pont » jeté au-dessus du désert aride des Somalis pour relier à la mer les hautes terres tempérées du plateau éthiopien, couvertes d'humus fécond et parées d'une végétation aussi attrayante que celle des meilleures provinces de notre France.

Le chemin de fer est donc tout à fait semblable à celui du Congo belge, créé par l'opiniâtreté du roi Léopold et du major Thys, pont jeté au-dessus des cataractes pour relier à la mer l'immense bassin fluvial du Congo. On sait le succès de ce dernier, et comment les bénéfices de l'œuvre dépassent toute espérance. Drainant forcément la presque totalité du commerce des plateaux éthiopiens, le chemin de fer de M. Chefneux a le même avenir. Le trafic local actuel entre Harrar et la côte, effectué à dos de chameaux, suffira à lui seul à la rémunération des capitaux réellement apportés à la Compagnie. Avec l'accroissement certain du transit, le jeu de la garantie d'intérêts pour la construction du dernier tronçon se trouvera réduit à une très courte période, dès que la voie sera livrée à l'exploitation jusqu'à Addis-Harrar.

Les chemins de fer éthiopiens draineront toute la sève d'un sol fécond, couvert de cultures, nourrissant par millions travailleurs et consommateurs. Pourrions-nous l'abandonner comme naguère nous avons commis la faute d'abandonner le canal de Suez?

Travaillons à développer nos relations avec le Négus et à fortifier sa puissance : c'est le seul moyen d'arriver à sauvegarder une seconde fois son indépendance menacée.

De vifs applaudissements ont témoigné du plaisir qu'a éprouvé l'assistance à entendre M. le lieutenant de vaisseau Dyé sur une question d'un si vif intérêt. En se faisant l'interprète de tous les assistants pour le remercier chaleureusement, le Président a pu qualifier d'un mot heureux — de « patriotique »

— la communication que le Congrès avait eu la bonne fortune de porter à l'ordre du jour de ses travaux. C'est à l'unanimité que, s'associant au vœu qui lui est soumis, l'assemblée émet le vœu :

1° Que les pouvoirs publics prennent toutes les mesures nécessaires pour conserver entre des mains françaises le chemin de fer de Djibouti à Harrar et à Addis-Ababa;

2° Que les pouvoirs publics favorisent l'envoi en Abyssinie de missions spéciales, afin de compléter l'étude géographique du pays, d'y maintenir la prépondérance du commerce français, et de fortifier nos relations d'amitié avec l'empire du négus Ménélik.

Tel est le bilan du Congrès d'Oran; on peut regretter qu'aucune grande question algérienne n'y ait été agitée, comme, par exemple, au Congrès d'Alger où la question du Transsaharien avait été magistralement traitée; mais tant d'autres sujets ont retenu l'attention des congressistes, et la ville d'Oran a montré tant d'empressement gracieux à les recevoir qu'on peut penser que leur visite sera néanmoins tout bénéfice pour l'Algérie.

FÉLIX LEMOYNE.

Oran, 6 avril 1902.

LE RÈGLEMENT

DES AFFAIRES MANDCHOURIENNES

La Mandchourie était, comme on le sait, occupée de fait par les Russes depuis que l'insurrection y avait motivé leur intervention. Cette situation irrégulière vient d'être réglée par une convention entre le gouvernement russe et le gouvernement chinois, convention que le *Messager du Gouvernement* de Saint-Pétersbourg, le 12 avril, résumait ainsi :

A l'article 1er, la Russie déclare qu'elle consent au rétablissement du pouvoir gouvernemental chinois en Mandchourie, la Mandchourie continuant à être une partie intégrante de l'empire chinois.

Le gouvernement chinois recouvre le droit d'y exercer les pouvoirs comme il les y exerçait avant l'occupation du pays par les troupes russes.

A l'article 2, la Chine s'engage à observer rigoureusement, lors du rétablissement de ses pouvoirs en Mandchourie, les clauses du traité conclu le 8 septembre 1896 avec la Banque russo-chinoise. La Chine est tenue, en vertu de l'article 5 dudit traité, de protéger le chemin de fer et les personnes qui y sont employées, et de veiller aussi à la protection de tous les sujets russes résidant en Mandchourie et des entreprises créées par eux.

Le gouvernement russe s'engage, de son côté, à retirer petit à petit ses troupes de la Mandchourie, s'il ne se produit pas de complications, et si la manière d'agir des autres puissances ne l'empêche pas de remplir cet engagement. Dans un délai de six mois, à partir de la signature du traité, la partie sud-ouest de la province de Moukden sera évacuée par les troupes russes, et les chemins de fer remis aux autorités chinoises.

Dans le courant des six mois suivants, le reste de la province de Moukden et la province de Ghirine seront également évacués par les troupes russes. Dans le courant de six autres mois, les autres troupes russes qui sont dans la province de Ké-toung-kiang seront retirées.

L'article 3 contient des prescriptions concernant les troupes chinoises qui seront envoyées en Mandchourie; tant que les troupes russes ne se seront pas retirées, la Chine ne pourra avoir en Mandchourie que la quantité de troupes que les autorités militaires russes lui permettront d'y entretenir. Quand les troupes russes auront évacué la Mandchourie, le gouvernement chinois aura le droit de fixer lui-même l'effectif de ses troupes dans ce pays, mais le gouvernement russe devra être immédiatement informé de chaque augmentation ou diminution de l'effectif des troupes chinoises, vu que tout renforcement superflu de ces troupes en Mand-

chourie aura pour conséquence une augmentation de l'effectif des troupes russes dans les régions voisines de ce pays.

En vue du maintien de l'ordre dans les parties de la Mandchourie qui ne dépendent pas de l'administration du chemin de fer de l'Est-Chinois, il sera créé une police chinoise, qui sera composée exclusivement de sujets chinois.

A l'article 4, la Russie s'engage à restituer à leurs propriétaires les lignes de chemins de fer de Chan-haï-kouan à In-Kou et Sin-minting.

Le gouvernement chinois prend l'engagement :

1° De protéger lui-même ces lignes de chemins de fer, de ne laisser aucune des autres puissances participer dans ce but à la construction ou à l'exploitation desdites lignes, et de ne permettre à aucune autre puissance d'occuper le territoire restitué par les Russes ;

2° D'achever la construction et de procéder à l'exploitation de ces lignes de chemin de fer conformément à la convention anglo-russe du 28 avril 1899 et au traité conclu le 10 octobre 1898 avec une Compagnie privée concernant l'emprunt pour la construction desdites lignes ;

3° De s'entendre préalablement avec la Russie, dans le cas où il y aurait lieu de construire plus tard des chemins de fer dans la Mandchourie méridionale, d'établir un pont à In-Kou ou de transférer de cet endroit à un autre la station terminus de la ligne de chemin de fer ;

4° De rembourser à la Russie les frais que cette puissance a supportés en se chargeant des lignes de chemin de fer de Chan-haï-kouan à In-kou et Sin-minting, et en rétablissant l'exploitation de ces lignes.

Les prescriptions de tous les traités conclus précédemment entre la Russie et la Chine, qui ne sont pas modifiées par le présent traité, restent en vigueur.

Le traité est rédigé en russe, en français et en chinois. L'interprétation aura lieu d'après le texte français.

La communication du gouvernement russe annonce ensuite que le ministre de Russie à Pékin a remis aux plénipotentiaires chinois une note dans laquelle le gouvernement russe déclare que la remise de l'administration civile de Niou-tchouang aux autorités chinoises n'aura lieu que lorsque les détachements de troupes étrangères auront quitté ce port, et que la ville de Tien-tsin, qui est soumise à une administration internationale, aura été rendue aux Chinois.

La communication fait enfin ressortir, entre autres points, qu'il y a lieu de compter sur la pacification complète de l'Extrême-Orient et sur le développement des relations de bon voisinage avec la Chine dans l'intérêt des deux empires ; mais que si le gouvernement chinois, malgré les assurances données par lui, viole n'importe quelle clause du traité, la Russie déclinerait la responsabilité de toutes les conséquences qui pourraient en résulter.

Cette convention, qui a été généralement mal comprise, rentre exactement dans la politique permanente de la Russie à l'égard de la Chine. Le grand souci des Russes a toujours été

de persuader aux Chinois qu'ils étaient pour eux des amis sincères, fidèles, bienveillants et *désintéressés*, et de montrer combien ils différaient en cela des autres Européens. Ils y ont réussi, et ils se sont acquis ainsi, tant à la cour de Pékin que dans l'esprit du peuple, une situation très particulière. Cette situation est déjà ancienne. Pozdneef raconte que, lors des massacres de Tien-tsin, en 1870, il suffisait à un Européen de se dire Russe pour être épargné.

Cette attitude étant définie, la récente convention se comprend d'elle-même. Les Russes ont rendu aux Chinois le service de rétablir l'ordre en Mandchourie. L'ordre rétabli, ils s'en vont, satisfaits d'avoir obligé leurs amis. Ce n'est pas la première fois qu'ils agissent ainsi, et l'on aurait pu s'en souvenir. Quand vers 1864 éclata dans la Chine occidentale la terrible révolte des Dounganes, ce fut la Russie qui rétablit l'ordre dans la province chinoise de l'Ili. Elle occupa militairement cette province jusqu'à la fin des troubles. Il lui eût été bien facile de la garder, et cette province lui pouvait paraître très précieuse, puisqu'elle commande les portes de la Dzoungarie, c'est-à-dire les communications avec le Turkestan chinois, la Mongolie et la Chine occidentale, autrement dit ce qu'on appelait alors la grande route commerciale de la Chine. Néanmoins, quand les troubles furent définitivement apaisés, en 1886, la Russie rendit l'Ili à la Chine. Il est vrai qu'en en retirant ses troupes, elle y gardait toute son influence.

Elle n'a pas procédé autrement en Mandchourie. Elle retire ses troupes ; mais elle conserve l'influence que leur séjour lui a donnée et la russification persiste. Elle reste moralement présente. Elle rend les chemins de fer, mais elle en exclut les étrangers, ce qui est pour elle le point capital. Elle conserve tous les avantages stipulés par le traité de 1896 et par les traités suivants. Bien plus, en évacuant le pays, elle oblige le Japon à retirer ses contingents de Corée, à quoi il se refusait, il y a à peine quelques mois, en prétextant la présence des Russes en Mandchourie.

Enfin, si les Russes quittent le pays, ils ne manquent pas de prétextes pour y revenir. Dans le long délai de l'évacuation, ils ont prévu, pour en arrêter le mouvement, soit des complications internationales, soit des difficultés intérieures en Mandchourie. Or ces difficultés intérieures existent et sont très

sérieuses. Les journaux russes sont encore pleins du récit des batailles rangées que les soldats russes livrent aux brigands, aux *khonkhouses*, lesquels ont été de tout temps le fléau de la Mandchourie. Dans ces combats, il y a quelquefois plus d'un et même deux milliers de bandits engagés. Battus et traqués, ils vont se reformer à l'Ouest, en Mongolie. C'est dans ces conditions que les Russes se retirent. J'imagine que les habitants doivent voir avec inquiétude la protection des milices chinoises se substituer à la leur.

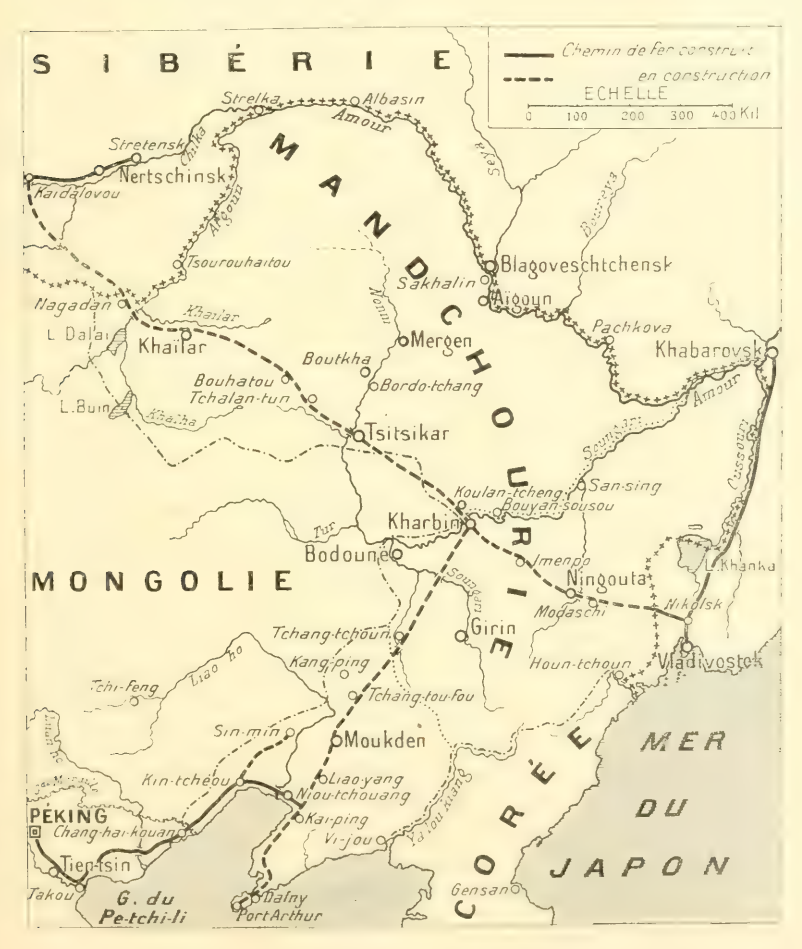

En un mot, la convention n'est pas un recul de la Russie. Les Russes, suivant leur coutume invariable à l'égard des Chinois, remplissent strictement leurs obligations. Mais ils

conservent tous leurs droits. Ils ne font que fortifier leur position par tous les avantages de la bonne foi. Leur œuvre est assez avancée en Mandchourie pour qu'ils la laissent mûrir toute seule. Leur présence était bienfaisante, et pourra être regrettée. Ils ne manquent point de raisons de revenir. Mais ils ne sont pas pressés de revenir. Leur ambition est patiente, elle n'a pas la hâte de l'annexion directe. Ils ne lâchent pas pour cela leur proie. Leur retraite n'est qu'une manifestation. Et ces hommes qui évacuent une Mandchourie plus qu'à demi russifiée, ont toujours présent à l'esprit le mot de Nicolas Ier : « Là où le drapeau russe a été une fois hissé, il ne peut plus être descendu. »

HENRY BIDOU.

LES IDÉES DE M. DOUMER EN MATIÈRE COLONIALE

Le retour, en France, de M. Paul Doumer et la publication de son rapport sur la *Situation de l'Indo-Chine*, pendant son quinquennat, ont revivifié en quelque sorte, s'il en était besoin, l'actualité des questions politiques et économiques intéressant nos possessions de l'Extrême-Orient. Au lendemain de la divulgation du traité anglo-japonais, il était intéressant, pour notre pays, de connaître si l'Indo-Chine était une colonie *payante* et si la France y trouvait, d'ores et déjà, des compensations aux lourds sacrifices qu'elle s'est imposés pour sa conquête et son organisation. Au point de vue commercial, les chiffres répondent victorieusement, et ils prouvent d'une façon irrécusable que notre industrie métropolitaine a le droit d'être satisfaite du régime protecteur dont elle bénéficie dans cette colonie, puisque, dans la totalité du mouvement commercial de celle-ci, la part de notre pays dépasse 50 %, ce qui est un phénomène à peu près unique pour nous. On peut donc dire que, ici encore, les faits mêmes prévalent contre les sophismes les plus habiles de l'école du libre échange. Mais M. P. Doumer va plus loin, et il déclare, avec une grande force (p. 60 de son Rapport), que les colonies ne doivent pas seulement servir de marchés d'écoulement aux produits métropolitains, mais encore qu'elles ne doivent pas favoriser l'éclosion d'industries rivales des nôtres. « Tel n'est pas leur rôle ni l'objet qu'on a eu en vue lors de leur acquisition. » On ne saurait mieux dire.

Au surplus, l'étude complète, qui vient de nous être fournie sur l'Indo-Chine, renferme une foule de vues pratiques du plus haut intérêt et sur des questions que les coloniaux en chambre, ils pullulent chez nous, que des hommes de bonne foi mal éclairés, ou simplement des gens plus ou moins intéressés à la défense de leurs idées, ont encore la prétention de discuter sérieusement. Pour mettre fin aux rivalités locales et s'entourer, en même temps, de lumières véritables, M. P. Doumer

explique comment il comprend et ce qu'il a fait pour satisfaire la représentation des intérêts coloniaux *locaux* en Indo-Chine. « Dans une colonie de domination, d'exploitation « au meilleur sens du mot, le suffrage universel ne saurait « exister. La France y gouverne dans l'intérêt général, à « son profit et au profit des nombreuses populations dont elle a « la charge, mais non dans l'intérêt particulier de quelques-« uns. Les colons français, qui viennent, en petit nombre rela-« tivement aux indigènes, dans nos possessions indo-chinoises, « ne peuvent prétendre à les gouverner. Ils ont droit à la pro-« tection de l'autorité publique, à des institutions capables de « défendre leurs intérêts collectifs ; ils peuvent aussi légitime-« ment réclamer une place dans les conseils du gouverne-« ment ; mais rien de plus ne paraît désirable et utile. »

Est-ce que cette manière de voir ne peut pas s'appliquer à toutes nos colonies du groupe africain avec plus de fondement encore ?

Si, des matières économiques et politiques, nous suivons M. P. Doumer dans l'ordre administratif, nous voyons que, là encore, son esprit pénétrant a choisi la bonne voie. Il a conservé les cadres indigènes, avec la commune annamite pour base initiale. « Grâce à elle, nous avons, non pas des millions « d'individus ayant des besoins, des intérêts, des sentiments di-« vers, mais un certain nombre de collectivités bien organisées, « disciplinées et que représente, vis-à-vis de nous, le Conseil « des Notables. » Il ne faut pas oublier que, de tous nos sujets exotiques, les Indo-Chinois sont les moins arriérés et les plus intelligents. Au continent noir, il en est tout autrement, là où l'Islam n'a pas encore eu le temps d'appesantir son influence sur les pays conquis. Les peuplades fétichistes restent inorganisées et sans la moindre cohésion ; presque partout la seule unité sociale est le village ; il en résulte que souvent des indigènes, appartenant à une même tribu, guerroient stupidement entre eux, pendant des années, se trouvant ainsi condamnés en permanence à la sauvagerie. On conçoit que, là, pas de *conseil de notables* possible. Notre administration demande donc à y être un peu plus directe, plus autoritaire et constamment obéie.

M. P. Doumer croit-il, tout au moins, à la possibilité de nous assimiler ces peuplades jaunes, pourtant bien plus avan-

cées que les nègres? Écoutons ce qu'il dit au sujet de l'organisation de l'enseignement : « Tant que la mentalité et l'état « social des indigènes ne seront pas changés — *si tant est qu'ils* « *changent jamais* — on doit se garder de détruire ce qui est la « base morale de leur existence. Les principes qu'ils ont et qui « font chez eux la famille forte, les parents respectés, l'autorité « publique obéie, sont puisés dans les livres de l'enseignement « indigène qui leur apprennent les règles de la morale de Con- « fucius, règles qui les guideront dans toute leur existence. Si « cet enseignement leur est supprimé, par quoi le remplace- « rons-nous dans nos écoles? Par la morale française, la mo- « rale des braves gens, basée sur le sentiment du devoir, de « l'amour de la patrie, de la solidarité humaine? Mais le pro- « fesseur, forcément indigène, appelé à l'enseigner, ne pourra « lui-même la comprendre. Que sera-ce alors des élèves? » Cette observation sagace s'applique, avec plus de vérité encore, aux peuples sauvages de l'Afrique noire.

Ainsi l'activité de M. P. Doumer s'est heureusement exercée dans des sphères multiples qu'on aimerait à pouvoir parcourir avec lui[1]. Aussi a-t-il quelque droit d'être fier de l'œuvre accomplie. Plus que personne, il était qualifié pour élever la voix au banquet qui lui fut offert, à Marseille, le 6 avril dernier : « Notre pays a besoin d'avoir confiance dans le réveil de « l'énergie nationale... Nous avons encore dans les veines le « sang de nos aïeux et nous sommes capables de faire de « grandes choses. Il ne faut pas qu'on nous croie une nation « abattue et dégénérée ; c'est à nous qu'il importe de faire sen- « tir que notre pays est resté le même ». Il a complété ces belles paroles, en disant, dans un autre milieu : « Notre poli- « tique extérieure est trop effacée. Le ton du gouvernement « décide de celui des particuliers. Si le gouvernement est ti- « mide, les particuliers le sont aussi... Si chaque citoyen sait et « veut remplir son devoir, en déployant ses facultés, son « énergie, son initiative, notre France reprendra sans peine le « grand rôle qu'il lui est donné de remplir dans le monde. »

---

[1] Voici les principaux sujets traités par M. Doumer dans son rapport : Situation financière, Travaux publics, Chemins de fer, Agriculture et Colonisation, Commerce, Défense de l'Indo-Chine, Pacification du Tonkin, Organisation du gouvernement de l'Indo-Chine, Administrations locales, Justice, Renseignements, Etablissements scientifiques, Développement de l'influence française en Extrême-Orient, Résultats acquis.

Tous les coloniaux ont déjà applaudi à ce langage si élevé et si noblement patriotique. Il fera l'admiration même de ceux qui se séparent de M. P. Doumer en matière financière et sociale. Les hommes indépendants espèrent, dit-on, que, se plaçant au-dessus de nos luttes mesquines et stériles de ces dernières années, il aura assez d'énergie et de bonheur pour amener nos concitoyens à porter leurs regards vers les horizons lointains qui agrandissent les idées, avivent le sentiment de la personnalité et prédisposent à l'abandon des tendances routinières ou rétrogrades. N'a-t-on pas répété que, après les pays latins du sud de l'Europe, la France souffrait, aujourd'hui, de ce qui avait contribué à sa grandeur passée, d'une centralisation excessive de tous ses organes ? Mais que peut, de nos jours, l'État-Providence dans la lutte économique des peuples, si les particuliers ne se résolvent pas à cesser d'être des arriérés ou des apathiques, en matière coloniale notamment ? Comme il y a des patriotes dans toutes les fractions de l'esprit public, c'est à l'idée supérieure de l'intérêt national qu'il faut recourir pour atténuer les heurts de la politique intérieure et corriger les faiblesses ou les inconséquences de notre action extérieure.

Avec M. P. Doumer, au moins, l'on sait où l'on ira. La marche en avant, l'extension de notre influence légitime partout où, dans le monde, les intérêts français sollicitent notre attention, tel est son programme. Souhaitons qu'il infuse sa confiance aux hommes politiques près desquels il va reprendre la bataille parlementaire ! Il en est, d'ailleurs, parmi eux, plusieurs, fort bien doués, qui sont parfaitement capables de le comprendre et qui, dans cette voie, ne lui marchanderont pas leur concours.

Aspe-Fleurimont,

Conseiller du commerce extérieur.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'assemblée générale de la Société de Géographie.* — La Société de Géographie a tenu le 25 avril sa première assemblée générale, sous la présidence de M. Grandidier, membre de l'Institut, assisté de M. Henry Cordier, représentant le ministre de l'Instruction publique, du capitaine Fels et de M. Wolfram, consul, délégués des ministres de la Guerre et des Affaires étrangères.

On remarquait encore dans l'assistance le vice-amiral Humann et le prince de Chimay, premier secrétaire de la légation de Belgique.

Après une courte allocution du président, le secrétaire général a donné lecture de la liste suivante des prix décernés par la Société :

Grande médaille d'or de la Société au capitaine Joalland, pour la mission Afrique centrale (Joalland-Meynier, 1899-1901), avec reproduction en vermeil de cette médaille au capitaine Meynier.

Prix Herbet-Fournet (médaille d'or et 6.000 francs) à M. Émile Gentil, pour la conquête et l'organisation du Tchad (1895-1901). Des médailles d'argent sont accordées aux principaux collaborateurs de M. Gentil (deuxième mission du Chari, 1899-1901).

Prix Ducros-Auber (trois médailles d'or) à MM. V.-A. Bernard et Dr Huot, pour leur exploration Chari-Sangha (1900), et à M. Ch. Perdrizet, pour ses explorations dans la Sangha et le Chari (1896-1901).

Prix Conrad Malte-Brun (médaille d'or) au capitaine Ch. Lemaire, pour l'exploration scientifique belge du Katanga (1898-1900).

Prix Henri Duveyrier (médaille d'or) au capitaine E.-A. Lenfant pour ses explorations scientifiques du Sénégal et du Niger (1898-1901).

Prix Louise Bourbonnaud (médaille d'or), à M. P. Bons d'Anty, pour ses explorations dans la Chine méridionale (1896-1901).

Prix Jean-Baptiste Morot (médaille d'or) au capitaine E. Julien, pour ses explorations dans le bassin de l'Oubangui (1894-1901).

Prix Léon Dewez (médaille d'or) à M. Hugues Krafft, pour son voyage dans le Turkestan russe (1899).

Prix Pierre-Félix Fournier (médaille spéciale et 1.300 francs) à M. H. Béraldi, pour son ouvrage « Cent ans aux Pyrénées ».

Médailles de vermeil de la Société à MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier, pour leur ouvrage « Un siècle d'expansion coloniale » (1901).

Prix Alphonse de Montherot (grande médaille d'argent) à M. Georges Brousseau pour ses explorations en Guyane et au Congo (1887-1901).

Prix Charles Grad (deux médailles d'argent) à MM. Maurice Superville et le lieutenant Bos, pour leur exploration de la Kotto (1901).

Prix Alexandre Boutroux (grande médaille d'argent) à M. Albert Lesieur, pour ses explorations dans le Congo français (1899-1901).

Prix J.-C. Janssen (grande médaille d'argent) à M. Emile Belloc pour des études de géographie physique dans les Pyrénées.

Prix William Huber (grande médaille d'argent) à M. de Martonne, pour ses études de géographie carpathique.

Prix Jamard, à M. Cl. Madrolle, pour son ouvrage « Histoire de la Compagnie des Indes en Chine ».

Prix du Concours de la Société (1902) (deux médailles d'argent, accompagnées chacune de 400 fr.), à M. V. Paquier, pour son étude sur la formation du relief dans le Diois et les Baronnies orientales, et à M. A. Breschin, pour son étude sur les forêts de l'Afrique tropicale.

Belgique. — *Le calme rétabli.* — Comme nous le faisions prévoir, l'attitude énergique du gouvernement belge a eu assez facilement raison de l'agitation fomentée par les chefs du parti socialiste, pour exercer une pression sur les délibérations du Parlement. Les très tristes et très regrettables incidents, qui ont pu un moment causer une légitime inquiétude, n'ont pas eu les suites que l'on était en droit de craindre. La Chambre a repoussé le projet de revision de la Constitution et ce vote a été accepté avec résignation par les socialistes qui ont assez vite compris que leurs efforts étaient prématurés et ne réussiraient pas. Le travail a repris partout et la tentative de grève générale a définitivement échoué. Le danger cependant n'est pas absolument écarté, car le parti révolutionnaire a pu se compter et, connaissant maintenant ses forces, va songer certainement à préparer sa revanche.

Italie. — *Le ministère Zanardelli devant le Sénat.* — *Le renouvellement de la Triple Alliance.* — Nous avons déjà signalé le vote de confiance donné par la Chambre au cabinet reconstitué, Zanardelli-Giolitti. C'est le 15 mars, on s'en souvient, que la Chambre, par 250 voix contre 158 et 45 abstentions, approuva les déclarations du gouvernement. Il restait au ministère à obtenir la confiance du Sénat. Après une discussion animée, qui a duré plusieurs jours, sur la politique intérieure du gouvernement, M. Zanardelli et ses collègues se sont de nouveau tirés d'affaire, mais moins brillamment qu'à la Chambre, le Sénat n'ayant rejeté que par 81 voix contre 76, c'est-à-dire à 5 voix de majorité seulement, l'ordre du jour pur et simple que le gouvernement repoussait. La raison de cette différence d'attitude des deux Chambres est que le Sénat, par sa nature, par son

mode de recrutement, est composé en majorité d'éléments très modérés qui ne peuvent accepter sans quelque réserve les tendances, très avancées, du cabinet Zanardelli-Giolitti.

Toutefois, ce succès à la Chambre haute, pour modeste qu'il soit, suffit à l'existence du cabinet qui va sans doute pouvoir assurer quelque temps la marche des affaires, sans nouvel accident.

Depuis l'entrevue de Venise, la presse européenne s'occupe beaucoup du renouvellement de la Triple Alliance. Des journaux italiens, autrichiens et allemands, qui passent pour généralement bien informés, ont annoncé que ce renouvellement était chose conclue et que l'entente s'était faite entre M. de Bülow et M. Prinetti sur les mêmes bases absolument qu'auparavant. C'est ainsi que la *Nouvelle Presse libre de Vienne* et la *Gazette de Voss* ont affirmé qu'en ce qui concerne les relations de l'Allemagne et de l'Italie, et malgré tout ce qui a pu être dit, rien n'a été changé dans les stipulations du traité d'alliance.

Il est certain qu'on s'expliquerait difficilement que l'Allemagne pût renoncer gratuitement aux seuls avantages précis que lui assure la Triple Alliance en cas de conflit continental.

De même on ne voit pas bien quel intérêt l'Italie — qui entretient maintenant avec la France les meilleures relations de voisinage et qui d'ailleurs est pleinement rassurée au point de vue de ses intérêts méditerranéens par son accord avec l'Angleterre — aurait à renouveler une alliance si lourde pour ses finances et si embarrassante pour la nouvelle orientation de sa politique extérieure, si cette alliance ne continuait à lui assurer l'espoir d'une *récompense honnête*, le jour où l'Allemagne réclamerait son concours actif.

Il faut noter cependant qu'en Italie toute une campagne de presse s'est engagée pour combattre le principe du renouvellement intégral de la *Triplice*. Voici notamment ce que le *Secolo* écrivait à ce sujet, le 23 avril :

La *Triplice* n'a pas été créée dans l'intérêt du pays, mais par suite de craintes dynastiques ; elle n'unit pas la monarchie à la nation, mais les sépare au contraire.

Nous avons toujours demandé qu'elle ne fût pas renouvelée. Mais si les diplomates à courte vue et petit esprit comme Prinetti croient devoir répéter les erreurs de leurs prédécesseurs, ils doivent songer, au moins, que la *Triplice* ne peut être renouvelée telle qu'elle était autrefois. L'accord avec la France impose à un ministre honnête le devoir d'effacer du traité toutes les clauses qui marquent des soupçons ou constituent des menaces, ou qui ont un caractère d'hostilité à l'égard de notre voisine.

Songez à l'effet que la signature de ce traité, qu'on veut hâter, produirait en France. On dira que nous n'avons sollicité l'amitié française que pour des avantages matériels, et que, les ayant obtenus, nous reprenons notre hostilité. On n'aurait pas tort de nous accuser de déloyauté.

On dira que nous revenons au temps où Crispi prodiguait de bonnes

paroles à la France, puis, se rendant aussitôt à Friedrichsruhe, conduisait le roi à la revue de Strasbourg, tandis qu'à Paris on célébrait le centenaire de la Révolution qui a fécondé le droit moderne.

Mais cette fois il n'y aurait pas d'excuse, tandis qu'autrefois on disait que Crispi était le mauvais génie de la légende qui empêchait l'embrassement des deux âmes sœurs.

Mais aujourd'hui les journaux français disent qu'il y a, au gouvernement italien, de galants hommes; et tous savent quel amour a pour la France M. Zanardelli; il l'étudie sans cesse et y cherche des exemples d'expérience.

C'est pourquoi nous poussons ce cri d'alarme pour que ne puisse pas s'accomplir un fait qui serait pour l'Italie un déshonneur et la source des plus graves dommages.

Russie. — *Le meurtre de M. Sipiaguine et la démission de M. Vannowsky.* — De graves événements viennent de se produire en Russie, symptômes d'une profonde agitation dont on ne saurait se dissimuler l'importance. Le 14 avril, un télégramme de Saint-Pétersbourg nous apportait la nouvelle d'un attentat commis contre M. Sipiaguine, ministre de l'Intérieur. Un jeune homme, revêtu d'un uniforme d'adjudant, s'était présenté au palais Marinski et avait demandé à s'entretenir avec le ministre. Mis en sa présence, il lui avait tiré à bout portant cinq coups de revolver. Une des balles atteignit M. Sipiaguine au bas-ventre; deux heures après, il expirait. Interrogé, le meurtrier déclara être étudiant de l'Université de Kiew, avoir été rayé, à la suite des derniers troubles, des registres universitaires et incorporé dans un régiment comme punition. Bien que gracié par l'Empereur, il n'avait pas pardonné.

A peine ce meurtre venait-il d'être accompli, que le général Vannowsky, ministre de l'Instruction publique, donnait sa démission et l'on apprenait de source officieuse que le ministre avait résigné ses fonctions parce qu'on se refusait, en haut lieu, à appuyer ses projets de réforme de l'enseignement secondaire.

Enfin, en outre de cet attentat et du mouvement universitaire, qui se continue toujours aussi violent, les télégrammes nous signalent de nouveaux troubles provoqués par un mouvement ouvrier parallèle. Des manifestations ont eu lieu sur la place de Kazan, à Saint-Pétersbourg. Des conflits sanglants se sont produits dans les centres industriels du Sud. Fait plus grave encore, plusieurs officiers ont été arrêtés sous l'inculpation de complicité avec les étudiants et les ouvriers.

Tout cela est inquiétant, autrement sérieux que les récents troubles de Belgique, et il semble bien que l'heure se rapproche où s'ouvrira une crise terrible pour la Russie.

II. — ASIE.

Golfe Persique. — *L'affaire de Koueït.* — Le *Journal des Débats* reçoit de Bombay l'intéressante correspondance que voici :

Bombay, avril.

Si, depuis qu'il est question de la construction du chemin de fer de Bagdad, le gouvernement indien paraît plus que jamais décidé à convertir le golfe Persique en lac anglais, de leur côté les Turcs ne semblent pas moins résolus à maintenir leurs droits sur Koueït et sur les territoires circonvoisins. Ils ont répondu aux différentes provocations qui leur ont été faites par l'occupation de l'île Boubian, de Kadhemah, de Gassir et de plusieurs autres points du district de Koueït. En outre, le stationnaire de Bassorah, le *Zohaf*, a, tout dernièrement, transporté sur la côte orientale de l'Arabie faisant face aux îles Bahreïn, qui sont sous le protectorat britannique, 300 hommes et 2 canons destinés à renforcer les garnisons ottomanes de Kattif et de Kattar.

Ces deux localités et leurs dépendances forment un caïmacamat dont l'administration a été confiée par la Porte au cheikh arabe Djassem Tani. On raconte cependant que ce cheikh serait l'ami de Moubarek-ben-Sabah et que, comme lui, il serait de longue date inféodé au parti anglophile. Il est difficile de dire jusqu'à quel point ces renseignements sur les sentiments de Djassem sont exacts; mais ce cheikh fera bien, s'il veut garder sa situation et ne pas être inquiété, de fournir aux autorités militaires des preuves certaines de son loyalisme absolu, car les Turcs sont maintenant plutôt disposés à considérer comme des traîtres les chefs arabes du Nedjd qui ne déploient pas un zèle ardent à défendre les intérêts de l'empire ottoman.

Ces dispositions des fonctionnaires turcs sont d'autant plus excusables que l'on prétend qu'à l'instigation de certains indigènes à la solde du gouvernement indien, les partisans de Moubarek ont eu l'audace de s'attaquer dernièrement à une compagnie d'infanterie ottomane occupée à élever un fortin sur le bord de la mer en face de Koueït. Le combat qui eut lieu entre Turcs et Koueïtiens fut des plus acharnés : il y eut de nombreux morts et blessés des deux côtés; toutefois les bédouins ne purent résister longtemps aux soldats qui, malgré leur infériorité numérique, chargèrent leurs agresseurs avec une telle furie que ceux-ci durent lâcher pied.

Il est à présumer que la dure leçon qui a été infligée en cette circonstance aux gens de Moubarek les rendra dans la suite plus circonspects et qu'ils ne prêteront plus si aisément l'oreille aux suggestions perfides d'émissaires qui, en définitive, servent bien mal la cause qu'ils prétendent défendre. En effet, il est peu probable que la Porte se laisse intimider par l'attitude hostile de bédouins que ses troupes ont l'habitude de combattre et de vaincre. Elle sait trop bien que son prestige serait infailliblement anéanti en Arabie si elle reculait dans l'affaire de Koueït. Il est, par conséquent, certain qu'elle répondra à toutes les agressions dirigées contre ses soldats par de sévères mesures de répression et que, pour mettre ses troupes à l'abri de coups de main du genre de celui qui vient de se pro-

duire, elle continuera à occuper méthodiquement les différents points stratégiques ainsi que toutes les routes du sandjak de Koueït.

Dans ces conditions, on ne démêle pas l'intérêt qu'auraient les Anglais à pousser les choses à l'extrême, car s'ils croient pouvoir compter sur le concours de Moubarek et de quelques descendants des anciens cheikhs ouahabites, tels que cet Abdelaziz-ben-Feyssoul qui, prétend-on, aurait réussi, il y a quelques semaines, à occuper par surprise Riad, capitale du Nedjd, par contre la Turquie a pour allié le fameux Ibn-Rachid qui a déjà infligé tant de sanglantes défaites aux partisans de l'Angleterre, ses rivaux, dont il est la terreur. En outre, Moubarek et les cheikhs ouahabites n'ont autour d'eux que quelques centaines de partisans plus ou moins dévoués à leur cause, tandis que Ibn-Rachid dispose de plus de 15.000 guerriers bien armés, suffisamment disciplinés et qui, encadrés par quelques bons régiments turcs, parviendraient assurément avec la plus grande facilité à avoir raison des adversaires peu redoutables qu'on prétendrait leur opposer.

Il semble donc inadmissible que le gouvernement indien veuille persister dans l'erreur qu'on lui attribue de pousser Moubarek et certains chefs ouahabites déposés, depuis plusieurs années, par Ibn-Rachid à rompre en visière avec la Porte. En effet, étant donné qu'il ne pourrait soutenir efficacement ses clients ailleurs que sur le littoral, où l'intervention des croiseurs anglais serait à la rigueur de quelque utilité, il s'exposerait, s'il épousait trop ostensiblement leur querelle, à perdre son prestige dans le golfe Persique d'une manière irréparable. Et il ne doit pas ignorer que les populations indigènes suivent avec anxiété les péripéties de la lutte qui s'est engagée autour de Koueït entre Moubarek, les cheikhs ouahabites, ses alliés, et Ibn-Rachid, leur rival, et que, grâce au puissant appui de la Turquie, ce dernier est encore à l'heure présente le seul maître incontesté du Nedjd.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le budget de l'Algérie pour* 1903. — Le gouverneur général vient de faire imprimer et distribuer le projet du budget des recettes et dépenses de l'exercice 1903.

Dans l'exposé des motifs, le gouverneur général rappelle d'abord qu'il s'est rigoureusement interdit d'introduire dans le budget des dépenses nouvelles qui ne fussent commandées, soit par des modifications de pure forme, destinées à apporter plus de clarté et de logique à l'ensemble de la gestion financière, soit par des raisons impérieuses telles que la nécessité de compléter les services d'assistance et d'en mieux répartir les charges.

Assurer, dit l'exposé des motifs, l'exécution des engagements pris, soit par la métropole, soit par les assemblées algériennes, — faire au budget la place des premiers travaux à entreprendre sur l'emprunt, — s'inspirer des indications données par le président du Conseil à la Chambre

des députés et sanctionnées par elle, en améliorant l'administration des indigènes, poursuivre en même temps la politique de l'unité budgétaire qui a produit dans la métropole des résultats si heureux et que, d'ailleurs, la commission des finances des Délégations a réclamée si énergiquement en 1902 et préparer en conséquence l'incorporation budgétaire des recettes et des dépenses constituant encore des budgets spéciaux, telle a été la ligne de conduite suivie pour la préparation du présent budget.

En même temps on s'est efforcé dans sa présentation tant par des groupements plus rationnels que par l'adjonction de nombreuses annexes, d'en rendre l'examen et l'étude aussi aisés que possible.

Etabli dans ces conditions, le projet de budget de l'exercice 1903 comporte les résultats ci-après :

Recettes	68.678.649
Dépenses	66.668.439
Excédent de recettes	2.010.210

Le budget de l'exercice précédent s'élevait en recettes et en dépenses :

Recettes	56.470.947
Dépenses	54.384.662
Excédent de recettes	2.086.285

Il existe, ainsi qu'on le voit, entre les prévisions des deux exercices, un écart qui n'est point inférieur à 12 millions. Cet écart provient, jusqu'à concurrence de 10 millions, de l'inscription, en recette et en dépense, des opérations relatives aux travaux extraordinaires pour l'exécution desquels vous avez voté au mois de novembre 1901, le principe d'un emprunt immédiat de 50 millions — à réaliser par cinquièmes — et pour le reste, tant de la prise en charge par le budget de la colonie d'une partie des dépenses de l'assistance supportées jusqu'ici par les communes, que de l'incorporation en recettes et en dépenses de centimes additionnels aux impôts arabes supportés par les seuls indigènes et employés à leur profit exclusif.

Afrique centrale. — *L'agitation des Senoussis*. — Nous attendons toujours des renseignements, qui ne viennent pas, sur la situation critique révélée par les récents combats du Kanem, du Baoulé et du Ouadaï. L'entrée en campagne des Senoussis est cependant de nature à causer les plus sérieuses appréhensions. On sait — et on lira avec intérêt à ce sujet une remarquable étude sur le Senoussisme parue dans le dernier Bulletin du Comité de l'Afrique française — quelle influence morale, quelle puissance effective possède El Mahdi Senoussi. Toute l'Afrique centrale reconnaît sa souveraineté et s'incline devant son autorité. El Mahdi a d'ailleurs une armée redoutable pour faire respecter sa loi. Il aurait à El Gueroo environ 3.000 hommes armés (Algériens, Tunisiens, Tripolitains et Egyptiens), plus des captifs, des libérés et 600 Touareg. Il possède une artillerie — huit canons — commandée par un ancien officier de

l'artillerie turque, Mustapha Tobir, et dispose d'un arsenal de 8.000 fusils Martini.

Jusqu'à présent on avait pu croire que El Mahdi, se contentant de sa théocratie africaine, n'entrerait point en conflit avec nous. Pourquoi son attitude s'est-elle subitement modifiée? Quelle a été la cause véritable du conflit avec nos troupes du Kanem? A-t-il été déterminé par les bruits répandus sur notre occupation de Zinder qu'on lui aurait représentée comme un commencement d'offensive des Français? A-t-il agi à l'instigation des Turcs qui, d'après des nouvelles venues de Tripoli et du Sud tunisien, s'agitent beaucoup dans les régions sahariennes, qui viennent d'occuper l'oasis de Bilma et qui songeraient, dit-on, à lancer un poste à Naguirmi, à la pointe du nord du Tchad, coupant ainsi par une intervention inattendue l'union de notre domaine africain si laborieusement faite contre les Anglais et contre Rabah?

Nous voudrions être renseignés sur tout cela, car l'action des Senoussis pose un grave problème dont la solution intéresse au plus haut degré toute notre expansion africaine.

Côte occidentale d'Afrique. — *La justice à la côte occidentale d'Afrique.* — Un long décret, paru le 19 avril au *Journal officiel*, apporte d'assez nombreuses modifications à l'organisation judiciaire dont nos colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey avaient été dotées au mois d'août de l'an dernier. La première de ces modifications est la translation, de Bingerville à Konakry, du tribunal supérieur dont la juridiction s'étend sur les trois colonies. On avait à différentes reprises, signalé combien l'installation à Bingerville d'un appareil judiciaire aussi compliqué que celui créé par le décret du 6 août 1901 était prématuré. La nouvelle capitale de la Côte d'Ivoire n'avait aucun bâtiment pour abriter les magistrats qu'on lui envoyait, et ce n'est qu'au prix de dépenses très élevées qu'on eût pu approprier Bingerville à son rôle; encore n'eût-ce été qu'une ville judiciaire, ce qui n'est pas une bonne conception, car la justice doit être près du justiciable et ne point fonctionner dans un lieu éloigné et peu abordable. Le ministre des Colonies a reconnu ces inconvénients, et dans le court rapport dont il a fait précéder le décret précité, il déclare que, en raison des difficultés d'accès que présente encore la capitale de la Côte d'Ivoire, il est préférable, dans l'intérêt même des justiciables, de transporter le tribunal supérieur à Konakry, qui est sans contredit l'un des ports les plus fréquentés et les plus florissants de la côte occidentale d'Afrique. Dans ce même rapport, le ministre ajoute : « En outre, l' expérience m'a démontré qu'il était nécessaire d'apporter quelques modifications à l'organisation en vigueur. » Ces quelques modifications

portent sur dix-sept articles d'un décret qui en compte quarante-quatre; malheureusement elles ne sont pas aussi importantes qu'elles sont nombreuses, et les griefs qu'a soulevés, l'an dernier, l'organisation nouvelle restent à peu près les mêmes.

Congo Français. — Dans sa livraison du 15 décembre 1901, notre *Revue* a donné une étude d'ensemble sur l'expérience coloniale qui se poursuit au Congo Français depuis bientôt trois années. Analysant les causes diverses, indéniables aujourd'hui, de la crise que traverse cette colonie, l'auteur de l'article avait notamment recherché si l'administration locale avait donné, ou non, aux sociétés concessionnaires l'appui souvent promis, et en tout cas, formellement indiqué dans les instructions ministérielles; et il ajoutait, comme conclusion : « L'administration locale a donc manqué à ses devoirs les plus élémentaires en n'assurant pas la sécurité des personnes et des biens... »

Les graves événements, qui viennent de se produire dans le bassin de la Sangha et dont nous avons donné la simple nouvelle (voir numéro du 15 avril 1902, page 503), sont venus pleinement confirmer les prévisions pessimistes de notre collaborateur, et ils démontrent, une fois de plus, que M. le commissaire général de la République au Congo Français, M. Grodet, cette fois encore, a manqué de la prévoyance la plus élémentaire.

Nous ne pouvons reproduire, ici, faute de place, les documents devenus officiels, desquels il résulte surabondamment : 1° que M. Grodet, hanté par le souci de réaliser des économies, a dégarni de nombreux postes, livrant par là le pays à la plus grande insécurité et engageant ainsi, tout au moins moralement, la responsabilité de son administration; 2° que, dès les premiers indices des troubles qui ne devaient se produire que plusieurs mois après, les représentants locaux des concessionnaires ont averti M. Grodet des dangers sérieux auxquels ils étaient exposés, sans que celui-ci ait semblé s'en émouvoir; 3° que les Sociétés concessionnaires dont, comme on le sait, le siège est à Paris, avaient, depuis plus de six mois, communiqué à M. le ministre des Colonies les nouvelles alarmantes que leurs agents ne cessaient de leur adresser.

On prétend, d'un autre côté, qu'un certain nombre d'exactions, commises par quelques agents au préjudice des indigènes, ne seraient pas étrangères aux événements qui viennent de se produire. Ce sont là des faits peut-être bien difficiles à vérifier; quoi qu'il en soit, plusieurs factoreries ont été pillées, plusieurs centaines de mille francs de marchandises ont été volés par les indigènes, dont il est certain que les instincts de rapine se sont réveillés dès qu'ils ont pu se rendre compte que les blancs n'avaient plus à proximité de forces

suffisantes pour se défendre ; enfin plusieurs de nos compatriotes ont été massacrés.

Il convient, pour être juste, de reconnaître que, au mois de janvier dernier, le Ministère des Colonies avait fait diriger, de Dakar au Congo, deux compagnies de tirailleurs sénégalais. Il est probable que la colonie du Congo aurait évité cette dépense qui lui a été justement imposée, et n'aurait pas eu à déplorer les incidents douloureux dont nous venons de parler, si l'administration locale de cette colonie n'avait pas fait litière, depuis trop longtemps, des intérêts des sociétés concessionnaires, AU SORT DESQUELS, suivant la propre et très juste expression de M. Decrais, EST INTIMEMENT LIÉE LA PROSPÉRITÉ DE LA COLONIE.

L'avenir de celle-ci est trop important pour que la prochaine Chambre ne prenne pas à cœur de régulariser, une bonne fois, la situation financière de notre Congo et d'assurer définitivement aux gens, qui lui ont fait confiance en se lançant dans ces entreprises hardies, la paisible jouissance et la sécurité auxquelles ils ont droit.

Transvaal. — *Les négociations.* — Les négociations pour la paix viennent de subir un temps d'arrêt. Le 18 avril, en effet, à la Chambre des communes, M. Balfour a annoncé que lord Kitchener et lord Milner avaient eu avec les délégués boers deux conférences.

« A la demande des délégués, a ajouté M. Balfour, lord Kitchener, tout en refusant un armistice pour des motifs d'ordre militaire, a consenti à accorder des facilités pour l'élection et la réunion des représentants des divers commandos, à l'effet d'étudier la situation. A cet effet, les chefs boers sont repartis pour Prétoria. Il faut attendre trois semaines au moins pour que les communications soient reprises. »

Ces explications officielles étaient tellement vagues qu'on ne sût comment les interpréter. Fallait-il y voir un aveu déguisé de l'échec des négociations, ou bien devait-on en conclure que tout espoir d'arriver à un accord n'était pas perdu ? Les deux opinions pouvaient se soutenir, et de fait, elles ont été soutenues. Depuis cette date on n'a reçu aucune indication précise permettant de se faire une opinion certaine.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Commerce extérieur pendant les dix dernières années*[1]. — La statistique officielle du Commerce extérieur de l'Allemagne en 1901 a été publiée.

Elle offre aux journaux l'occasion d'apprécier les résultats des relations commerciales allemandes avec les autres pays pendant ces dix dernières années, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur des traités de commerce présentés par le chancelier de Caprivi. Des chiffres publiés, la presse de ce pays conclut que l'année qui vient de s'achever n'a pas été moins favorable que les précédentes pour le commerce extérieur allemand, mais qu'au contraire elle a été plus avantageuse.

Le tableau suivant fait connaître en millions de marks quelle a été la valeur des importations et des exportations allemandes depuis 1892 :

Années	Importations.	Exportations.	Excédent de l'importation en millions de marks.
1892.....	4.019	2.954	1.065
1893.....	3.962	3.092	870
1894.....	3.938	2.961	977
1895.....	4.121	3.318	803
1896.....	4.307	3.525	782
1897.....	4.681	3.635	1.046
1898.....	5.081	3.757	1.324
1899.....	5.483	4.207	1.276
1900.....	5.766	4.611	1.155
1901.....	5.677	4.677	1.000

Il résulte de ces chiffres que la balance du Commerce extérieur est meilleure pour 1901 ; l'excédent des importations sur les exportations ayant été moins élevé pendant cette période que pendant les quatre années antérieures.

Le bilan de 1901 apparaît encore plus favorable par la comparaison, pour chaque année, de l'excédent des importations sur les exportations.

En 1892, le passif du Commerce extérieur est de 36,1 %, l'importation ayant dépassé de 36,1 % l'exportation.

---

[1] *Moniteur officiel du Commerce* (10 avril). Rapport de M. Emerat, gérant du consulat de France à Dusseldorf.

Parmi les années suivantes, celle de 1896 n'accuse qu'un passif de 22 %. En 1898, au contraire, ce passif s'élève à 35,2 % ; il est de 30,3 % en 1899; de 25 % en 1900 et en 1901 son chiffre n'atteint plus que la proportion de 21,4 %.

Depuis l'entrée en vigueur des traités de commerce, c'est-à-dire depuis dix ans, l'année 1901 est donc celle qui, dans le mouvement des échanges de l'Allemagne avec les pays étrangers, fait ressortir le passif le moins important.

Gibraltar. — *Navigation et commerce en* 1900[1]. — La décroissance constante du mouvement général de la navigation de Gibraltar, constatée pendant la période de 1895 à 1899 et due certainement à la concurrence que le port d'Alger fait depuis quelques années à cette colonie anglaise pour le commerce du charbonnage des navires relâcheurs, ne s'est pas maintenue en 1900. Pendant cette année, notamment pendant les derniers mois de l'exercice, le mouvement des entrées de navires à Gibraltar s'est sensiblement relevé; il a compté 4.187 bâtiments à voiles ou à vapeur, jaugeant ensemble 4.458.280 tonneaux, contre 3.974 bâtiments et 4.331.133 tonneaux en 1899, soit, pour l'année 1900, une augmentation de 213 navires et 127.147 tonneaux.

Un examen détaillé des mouvements du port de Gibraltar depuis 1894 permet de constater que les vapeurs relâcheurs anglais abandonnent Gibraltar pour Alger, où les capitaines trouvent des moyens faciles de contrôler le mesurage des quantités de combustible qu'on leur livre. Ce pavillon a perdu, depuis l'année 1894, à l'entrée à Gibraltar, 1.004 vapeurs et 788.966 tonneaux, soit 31 % sur le nombre des vapeurs et 21 % sur le chiffre du tonnage.

Russie. — *Importation d'huile*[2]. — Le Gouvernement impérial russe vient de prendre, au sujet de l'huile d'olive « pour lampes d'ikônes », une décision qui peut avoir un grand intérêt pour les producteurs d'Algérie et de Tunisie.

Il est décidé que les établissements religieux, évêchés, monastères, églises, peuvent recevoir de l'étranger, en franchise des droits de douane, l'huile d'olive pure nécessaire pour les besoins du culte; les évêchés peuvent établir des dépôts d'huile auprès des magasins et fabriques de cierges, et partout où ils le jugeront nécessaire; ces dépôts seront exempts d'impôts et fourniront l'huile seulement aux monastères, églises et institutions religieuses placés sous leur autorité; ils ne pourront pas vendre cet article aux particuliers.

---

[1] *Moniteur officiel du Commerce* (10 avril). Rapport de M. Eug. Neuville, consul de France.

[2] *Bulletin des Halles* du 7 avril 1902.

Cette huile, qui doit être absolument de l'huile d'olive pure, fait l'objet d'une grande consommation; c'est elle dont on se sert pour les lampes qui brûlent devant les ikônes; dans chaque chambre des Russes, il y a une image sainte et une lampe toujours allumée. La quantité innombrable des églises, des chapelles, des monastères qui existent en Russie peut donner une idée de l'importance de ce commerce.

C'est l'Italie et la Grèce qui, jusqu'à présent, ont été les uniques fournisseurs; nos colonies africaines d'Algérie et de Tunisie produisent ou peuvent produire cet article.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La sériciculture et la filature.* — Sous ce titre, le *Bulletin des Soies et Soieries de Lyon* publie une note qu'il nous paraît intéressant de reproduire.

Les exportations de soies grèges de l'Indo-Chine ne varient guère et se maintiennent aux environs de 190.000 kilogrammes par an :

1897	1898	1899
193.000 kil.	190.000 kil.	183.000 kil.

Le principal destinataire est Hongkong, c'est-à-dire Canton, ou ces grèges sont redivisées et réexpédiées, soit aux Indes, soit dans les pays musulmans du Sud de la Méditerranée, quelquefois même en France. La métropole a reçu directement en trois ans (1897-1899 24.000 kilogrammes de soies grèges indo-chinoises.

La vérité est que les ressources séricicoles de l'Indo-Chine sont, pour le moment encore, loin d'être exploitées comme elles pourraient l'être au Tonkin. En dehors des provinces de Bac-ninh, de Bac-giang, de Nam-dinh et de Ninh-binh, où les plantations de mûriers nains sur les berges des fleuves pourraient prendre beaucoup d'extension, la région moyenne, notamment dans les provinces de Son-tây, de Hung-hoa, de Thai-nguyên et dans le Yên-thé, se prête au développement du mûrier arbre.

La région moyenne de Thanh-hoa produit également de la soie. Les mûriers sont abondants au Binh-dinh (environs de Qui-nhon et au Quang-ngai en Annam. On les rencontre disséminés en Basse-Cochinchine, au Cambodge et au Laos.

Mais en ne faisant porter l'effort de développement de cette culture et de cette industrie que dans celles des régions susmentionnées où elle est déjà importante, et où les indigènes la connaissent bien, on pourra obtenir d'excellents résultats.

L'administration a installé à Nam-dinh une magnanerie et la

petite filature modèle; cet établissement est appelé à exercer une très heureuse influence. Sans parler des essais de croisement avec des races plus vigoureuses que la race polyvoltine du Delta tonkinois, à cinq ou six élevages par an, la sélection pratiquée dans la race indigène, suivant les principes de Pasteur, pourra se répandre parmi les graineurs annamites et produire d'excellents effets.

La question de la filature est également très importante au point de vue de la valeur des produits. Les grèges filées par la petite filature modèle de Nam-dinh, au commencement de la campagne 1900, sous la direction de M. Davre, ont été cotées 35 francs le kilogramme en France, alors que la soie filée à l'indigène vaudrait au maximum 15 à 18 francs sur le marché de Lyon. L'existence de cette petite filature a déjà eu une certaine répercussion sur la filature indigène par la leçon de choses — la seule à laquelle les indigènes soient sensibles — qu'elle a donnée.

Les fileuses indigènes commencent, aux environs de Nam-dinh, à prendre l'habitude de filer à cocons comptés, de façon à obtenir un fil régulier de soie, au lieu du fil très irrégulier qu'elles produisaient jusqu'ici. La question du guindrage, c'est-à-dire de la dimension de la pelote de soie, importante au point de vue commercial, commence aussi à recevoir des indigènes sous l'influence de la filature modèle l'attention qu'elle mérite.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *La production de la fonte de fer en* 1901[1]. — L'« American Iron and Steel Association » a reçu des fabricants les statistiques complètes de la production de toutes les espèces de fer aux Etats-Unis en 1901, et aussi l'état des stocks disponibles au 31 décembre.

La production totale de la fonte de fer a été, en 1901, de 15.878.354 tonnes contre 13.789.242 en 1900, 13.620.703 en 1899, 11.773.934 en 1898, et 9.652.680 en 1897.

L'accroissement de la production pendant le premier semestre de 1901, comparativement au second de 1900, est de 1.527.940 tonnes, et l'augmentation de la production durant le second semestre de 1901, comparativement au premier semestre de la même année, est de 529.128 tonnes. La production, en 1901, a dépassé celle de 1900 de 2.089.112 tonnes. C'est un accroissement encore plus fort que celui de la remarquable année de 1899 sur 1898.

---

[1] *Bulletin de la Chambre de Commerce française de New-York.*

La production de la fonte de fer Bessemer s'est élevée, en 1901, à 9.596.793 tonnes, contre 7.943.452 en 1900.

La production de la fonte de fer basique a été de 1.448.850 tonnes en 1901, contre 1.072.376 en 1900.

La production du « spiegeleisen » et du ferromanganèse s'est élevée à 291.461 tonnes en 1901, contre 255.977 en 1900.

La production de la fonte de fer au charbon de bois a été de 360.147 tonnes en 1901, contre 339.874 en 1901.

La production de la fonte de fer, charbon de bois et coke mélangés, s'est élevée, en 1901, à 23.294 tonnes, contre 44.408 en 1900.

Les statistiques de stocks de fonte de fer invendus ne comprennent pas la fonte fabriquée par les propriétaires de « rolling mills » et d'aciéries pour leur usage personnel, mais seulement la fonte faite pour la vente et dont on n'a pas encore disposé. Les stocks de fonte de fer qui restaient invendus entre les mains des fabricants ou qui étaient contrôlés par eux à la fin de 1901 et n'étaient pas destinés à leur consommation personnelle ne représentaient que 70.647 tonnes, contre 442.370 à la fin de 1900 et 372.560 au 30 juin 1901.

L' « American Pig Iron Storage Warrant Company » détenait dans ses chantiers, au 31 décembre 1901, 3.000 tonnes de fonte de fer, dont 600 étaient du fer au charbon de bois. Ce fer n'était pas sous le contrôle des fabricants. Si l'on ajoute ces trois mille tonnes aux 70.647 tonnes des stocks invendus mentionnés ci-dessus, on voit qu'à la fin de 1901 il existait sur le marché 73.647 tonnes de fonte de fer.

Au 31 décembre 1901, on comptait 266 hauts fourneaux allumés, contre 232 à la même date de l'année précédente et 259 au 30 juin 1901.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Madagascar. — Sont désig. pour être employés au service des constructions militaires à Diègo-Suarez :

MM. les *capit.* Chastang, Couturier, Quillet, Beaurepaire, Carré et Barbais ;

MM. les *offic. d'admin.* Steinhelmer, Cattiez, Philippe, Bollotte et Brunel ; le *sous-offic. stag.* Baillet.

Les sous-offic. stagiaires dont les noms suivent sont nommés offic. d'admin. de 3e cl.

Afrique-Occidentale. — MM. Brun et Borrallo, employés au chemin de fer du Soudan ; M. Godfrin, employé au chemin de fer de la Guinée française.

Chine. — M. Jamet, détaché à la brigade d'occupation.

Madagascar. — MM. Lemaire, Caro, Poulain et Cogniaux, tous les quatre hors cadres.

Sont nommés sous-officiers stagiaires :

Afrique Occidentale. — M. Roux, détaché à la Guinée française, et M. Riffaud, détaché à la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales.

ARTILLERIE

Tonkin. — M. le *chef d'escadron* Nicole est désig. pour le service des chemins de fer.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Félix est désigné pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

Section des conducteurs de travaux

Guadeloupe. — M. Fouché, *offic. d'admin. de 2e cl.* est placé à la direction d'artillerie de la Guadeloupe.

CORPS DU COMMISSARIAT

Réunion. — M. le *commiss. de 2e cl.* Dorangeon est désig. pour continuer ses services à la Réunion.

Nouvelle-Calédonie. — M. Lièvre, *commiss. de 1re cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Tahiti. — M. le *commiss. de 2e cl.* André est désig. pour continuer ses services à Tahiti.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Gandelin, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le 16e d'infant. col.

Tonkin. — M. Thomas, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le 18e d'infant. col.

Madagascar. — Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. les *médecins-majors de 2e cl.* Tréguier, Carmouze, Galbruner, Dérobert, Lafaye de Michaux et Bérini.

Afrique Occidentale. — M. Ruelle, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour le 2e tiraill. sénégalais, au Soudan.

Réunion. — M. Rigaud, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désigné pour servir à la Réunion.

Guadeloupe. — M. Perrot, *méd. aide-major de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Guadeloupe.

Nouvelle-Calédonie. — M. Delabaude, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

LÉGION D'HONNEUR

M. le *commandant* Tétard, de l'infanterie coloniale, bataillon du Chari, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Sont promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. le *capit. de cavalerie* H. C. de Batz, détaché en Afrique Occidentale ;

M. le *capit. du génie* Junck, détaché à Madagascar ;

MM. les *offic. d'admin.* Creton, détaché en Guinée française ; Poirson, détaché au Soudan ; Guérin, détaché à Madagascar :

MM. le *lieut.* de Wavrechin, du 9e rég. colonial au Tonkin ; l'adjudant Maillard du 16e rég. colonial en Chine ; le capit. Dalbavie, de l'artillerie coloniale, détaché à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Diacre est désig. pour embarquer sur le *Redoutable*, comme officier en second.

Sont désig. pour embarquer sur le croiseur *Friant* :

M. le *capit. de frégate* Serres, comme commandant ; MM. les *enseignes de vaisseau* Thirion et le Citol ; MM. les *mécaniciens principaux de 2e cl.* Touchain et Paolantonacci.

M. le *lieut. de vaisseau* Cortez est désigné pour embarquer sur le *Pascal.*

M. le *mécanicien ppal de 2e cl.* Barreau est désig. pour embarquer sur le *D'Entrecasteaux.*

M. le *lieut. de vaisseau* Chevalier est inscrit d'office pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

Indo-Chine. — M. l'*enseigne de vaisseau* d'Etroyat est désigné pour embarquer sur le *Kersaint*, au Tonkin.

Atlantique. — Sont désignés pour embarquer sur le *Tage* :

MM. le *capit. de vaisseau* Privet, comme commandant, et le *capit. de frégate* Collas, comme officier en second.

Sont désignés pour embarquer sur le *D'Estrées* :

M. l'*enseigne de vaisseau* Littaye et M. l'*aspirant de 1re cl.* Bergeon.

Océan Indien. — M. le *capit. de frégate* Boyer est nommé au command. du *Catinat.*

Pacifique. — Sont désignés pour embarquer sur la *Zélée*, à Nouméa :

M. le *lieut. de vaisseau* Richard, comme commandant ; MM. les *enseignes de vaisseau* Saglio, Cochin, Roquebert et Tailliez ; M. l'*aspirant de 1re cl.*, Demarquay.

M. l'*enseigne de vaisseau* Sourges est désig. pour embarquer sur la *Durance.*

M. le *capit. de frégate* Archimbaud est nommé au command. du *Protet.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Lowitz est désig. pour embarquer sur le *D'Entrecasteaux.*

Pacifique. — M. le *méd. de 2e cl.* Dufour est désigné pour embarquer sur la *Zélée*, à Nouméa.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Cochinchine. — M. Camolli, commis, est désigné pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 9 avril 1902, rendu sur le rapport du ministre des colonies, M. Guy (Camille-Lucien-Xavier), chef de bur. de 3e cl. hors cadres à l'admin. cent. du minist. des colon., a été nommé gouv. de 3e cl. des colon. et chargé, en cette qualité, à titre provisoire, des fonctions de secrét. gén. du gouvernement général de l'Afrique occident. française.

M. Antoine Maëstracci est nommé, pour une période de deux ans, memb. titul. du conseil privé de la Nouvelle-Calédonie, et M. Charles Simon, memb. suppl., pour la même période dudit conseil ;

M. Lepreux, secrét. génér. du gouvern. génér. de Madagascar, est nommé sur place gouvern. de 1re cl. des colon.

Par décret en date du 1er mars 1902, M. Roux (Edmond-Joseph-Emile), chef de bat. d'infant. colon., a été nommé à l'emploi d'admin. de 1re cl. des colon.

Par décret en date du 22 février 1902, M. Salesses, capit. du génie hors cadres, direct. des trav. du chemin de fer de la Guinée française, a été nommé, à titre excep-

nommé et en vertu des dispos. de l'art. 10 du décret du 6 avril 1900 portant organisation du personnel des administrateurs coloniaux, à l'emploi d'administrateur de 1re cl. des colonies.

Par décret en date du 15 avril, ont été nommés :

Juges au trib. super. à Konakry (Guinée) : MM. Muston, Potier et Le Faucheur;

Subst. du procur. de la Républ. de Konakry : M. Clavier, juges suppl. aux tribun. de 1re inst. : de Konakry, M. Laemle : de Bingerville (Côte d'Ivoire), M. Guiselin; de Porto-Novo (Dahomey), M. Crespin;

Procur. de la Républ. du tribun. de 1re inst. de Bingerville, M. Hostein :

Procur. de la Républ. à Konakry, chef du serv. judic. de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, M. Cougoul;

Présid. du trib. supér. à Konakry : M. Barzilay;

Subst. du procur. génér. de la Guadeloupe : M. Dessaignes;

Procur. de la Républ. du tribun. de prem. instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) : M. de Mérona;

Juge-présid. du tribun. de prem. inst. de Brazzaville (Congo) : M. Hürstel;

Juge d'instruc. au tribun. de prem. inst. de Fort-de-France (Martinique) : M. Dupont;

Procur. de la Républ. du trib. de prem. inst. de Dakar (Sénégal) : M. Bentégeat;

Conseil. audit. à la cour d'appel au Sénégal : M. Siguier;

Juge suppl. au trib. de prem. ins. de Dakar (Sénégal) : M. Rateau (Georges).

Conseill. à la cour d'app. de la Guadeloupe : M. Simoneau;

Présid. du tribun. de prem. inst. de la Basse-Terre (Guadeloupe) : M. Chaulet;

Procur. du tribun. de prem. inst. de la Basse-Terre (Guadeloupe) : M. Delestrée;

Juge-présid. du tribun. de prem. inst. de Saint-Louis (Sénégal) : M. Thaly;

Lieut. de juge au tribun. de prem. inst. de Saint-Louis (Sénégal) : M. Pomiès (Maurice).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM. Isaac Coriat, *consul* de Costa-Rica à Nice; Albemarle Percy Inglis, *consul général* de la Grande-Bretagne à Paris; M. Martyn Cecil Gurney, *consul général* de Sa Majesté Britannique à Marseille; Charles-Alfred Payton, *consul* de Sa Majesté Britannique à Calais (Pas-de-Calais); l'honorable Edward Henniker Major, *vice-consul* de Sa Majesté Britannique à Saint-Malo; M. le capitaine Charles-Francis Cromie, *consul* de Sa Majesté Britannique à Dakar, avec juridiction sur les possessions françaises de l'Afrique occidentale; M. Antonio de la Corte y Castanéira, *consul* d'Espagne au Havre; M. Albert Hans, *consul général* de la République du Paraguay à Paris; M. Jean Buffaud, *consul* du Guatemala à Lyon; M. Edouard Vidal, *agent consulaire* d'Italie à la Nouvelle.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Boxeurs, par le baron D'ANTHOÜARD. Paris, Plon, in-16.

Le baron d'Anthoüard publie à la librairie Plon un beau livre illustré de gravures et de plans qui éclairera enfin le public français, d'une façon claire et véridique, sur les événements controversés de l'expédition de Chine. *La Chine contre l'étranger, les Boxeurs* : tel est le titre de cet ouvrage qui nous révèle d'abord la genèse et la nature du mouvement boxeur, puis contient le récit émouvant du siège de Tien-tsin et de la délivrance de Pékin, d'après les notes journalières de l'auteur. Signalons aussi un document des plus curieux : la traduction du journal d'un bourgeois chinois au cours de l'occupation de Pékin. Le chapitre final montre que notre patrie a été dignement représentée en Chine et qu'il faut nous préoccuper de continuer à y défendre nos intérêts, car le vrai « péril jaune » réside

aujourd'hui dans les complications internationales à naître des compétitions étrangères dans le Céleste Empire.

La Vie et les travaux d'Armand Rousseau, par M. Fernand de Dartein. Un volume in-8° carré. — Paris, Armand Colin.

Peu d'existences furent, autant que celle d'Armand Rousseau, consacrées au service de la patrie et fécondes en nobles travaux : successivement ingénieur des Ponts et Chaussées, colonel du génie pendant la guerre franco-allemande, représentant du Finistère à l'Assemblée Nationale, à la Chambre des Députés et au Sénat, directeur des Routes et de la Navigation, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et aux Colonies, conseiller d'Etat, enfin Gouverneur général de l'Indo-Chine, Armand Rousseau est mort à Hanoï, au service de son pays, le 10 décembre 1896.

L'auteur, dont une amitié ancienne et étroite a fait un témoin particulièrement attentif et averti, retrace sous la forme la plus attachante la vie publique et privée d'Armand Rousseau et met en lumière les hautes vertus morales, le dévouement exclusif au bien public qui assurèrent son succès dans les tâches les plus difficiles.

On lira avec un intérêt particulier l'exposé de la délicate mission dont Armand Rousseau fut chargé à Panama en 1886, ainsi que le récit de l'œuvre considérable et définitive accomplie par lui, pendant les deux années de son gouvernement général de l'Indo-Chine, tant au point de vue de la pacification du Tonkin et de l'Annam qu'à celui de la réorganisation financière et du développement des travaux publics.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 58e et 59e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

L'Impérialisme allemand, par Maurice Lair. Un vol. in-18 jésus de 340 pages. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Dix années de politique coloniale, par J. Chailley-Bert. Un vol. in-18 jésus de 174 pages. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Egypte, par A.-P. de Sande e Castro, juge aux tribunaux internationaux. Un vol. grand in-8° de 504 pages. Paris, librairie Popelin Hermanos.

La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. — La Compagnie d'Ostende, par Michel Huisman. Un vol. in-8° de 556 pages. Paris, 1902, A. Picard et fils.

La Serbie contemporaine (études, enquêtes, statistiques), par Joseph Mallat. 2 vol. in-8° de 364 et 244 pages avec cartes hors texte. Paris, 1902, librairie J. Maisonneuve.

Les Industries d'art indigènes en Algérie, par Emile Violard. Une brochure in-8° de 40 pages. Alger, 1902, imprimerie Baldachino.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (27 *avril*). Au Congo-Chari. — L'escadre de la Méditerranée à Bizerte. — Divisions navales russe et française à Alger et au Maroc. — L'accroissement de notre marine. — J. Carlos Soto : Les grandes manœuvres navales de la République Argentine.

Bulletin de la Société de géographie d'Oran (*janvier-mars*). Capitaine Duvaux : Zousfana. Guir, Saoura.

La Quinzaine (16 *avril*). Charles Loiseau : A propos de l'alliance franco-russe : L'interpellation qu'on n'a pas faite.

La Quinzaine coloniale (10 *avril*). E. P. : Le retour de M. Doumer. — La réforme judiciaire en Algérie. — L'organisation du Sud algérien, etc. — (25 *avril*). Alcide Ebray : La Russie et la Mandchourie. — Réformes maritimes dans nos

colonies. — La réorganisation des troupes sahariennes. — La réorganisation de la justice en Afrique Occidentale, etc.

La Réforme économique (13 *avril*). P. V. : Le commerce extérieur de la France. — J. Desmets : La Fédération des Cartels allemands. — (20 *avril*). P. Vergne : Les droits de douane sur les céréales et les farines en Angleterre. — V. Didier : Le déplacement du marché du chanvre. — (27 *avril*). P. Vergne : Comment on s'apprête en Angleterre à respecter la convention de Bruxelles.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (15 *avril*). Jean Finot : L'Angleterre malade : médecins et remèdes. — Mme C. Duby : Comment on enseigne le français aux Etats-Unis.

Revue Bleue (19 *avril*). Edouard Reyer : L'américanisation de l'Europe. — R. Candiani : Un tournant de la politique allemande. — Gaston Rouvier : Le gouvernement de M. Doumer.

Revue du Cercle militaire (19 *avril*). Capitaine Noirot : Notre marine dans les mers d'Orient. — Capitaine Espérandieu : La côte française des Somalis.

Revue commerciale de Bordeaux (11 *avril*). Charles H. Stephan : L'industrie sucrière au Mexique. — (18 *avril*). Albert Poncin : Colonies et politique impériale. — L. Parquet : Algérie, Tunisie. — (25 *avril*). Henri Lorin : Les troubles du Congo.

Revue des Deux Mondes (15 *avril*). Louis-Paul Dubois : Le recueillement de l'Irlande. — Pierre de Ségur : Luxembourg et le prince d'Orange.

La Revue d'Europe (*avril*). Hazafi : La Hongrie financière et ecclésiastique. — Baron A. de Stieglitz : L'Italie et la Triple-Alliance. — Contre-amiral Reveillère : Patriotisme annamite.

Revue indo-chinoise (3 *mars*). A. Raquez : Le roi d'Annam à Hanoï. — Lord Curzon et le chemin de fer anglais du Yunnan. — H. V. : Les colonies allemandes. — (10 *mars*). E. Cochelin : Au pays jeune : La pénétration française au Yunnan. — L. Mascart : Le câble sous-marin Tourane-Amoy. — (17 *mars*). Xieng-La : Le Mékong, voie de pénétration. — Emile Levasseur : L'exploitation de la Chine.

Revue scientifique (19 *avril*). Daniel Bellet : La navigation intérieure en Autriche-Hongrie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Engineering Magazine (*avril*). John Geo. Leigh : La question du canal interocéanique envisagée au point de vue anglais. — Percy Longnair : Les possibilités d'un nouveau Trades-Unionisme.

Revues belges.

La Belgique coloniale (13 *avril*). E. Cammerts : Les communications dans l'Empire russe. — (20 *avril*). R. V. : Les troubles au Congo français. — Un nouveau chemin de fer au Congo.

La Gazette coloniale (13 *avril*). La colonie de Lagos : Situation économique en 1900-1901. — (20 *avril*). Les vingt États de la République des Etats-Unis du Brésil. — (27 *avril*). L'industrie sucrière dans les colonies portugaises. — Les Belges au Nil.

Le Mouvement géographique (13 *avril*). Louis F. Kerremans : La Mambere et le bassin de la Kadée. — (20 *avril*). Le chemin de fer du Katanga. — Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie. — (27 *avril*). Aug. Slosse : La région traversée par le chemin de fer de Hankow à Pékin.

Revues italiennes.

Società geografica Italiana (*Bulletin d'avril*). — Notes sur le voyage de Sven Hedin à travers le Thibet. — L'expédition Dodson dans l'hinterland tripolitain.

Rivista moderna politica e letteraria (15 *avril*). XXX. L'Incident italo-suisse. — Angelo Celli, député : La campagne contre la malaria en Italie (1898-1902).

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

CHOSES DE SIAM

Nous avons récemment[1] montré quelle était notre situation au Siam vers la fin de 1901, plus de huit ans après la signature du traité de 1893. Cette situation, on a pu s'en rendre compte, était loin d'être favorable au développement légitime de notre influence, à celui bien plus légitime encore de nos intérêts. Loin d'avoir accru l'autorité de notre nom, nous avons vu que grâce à notre politique d'expectative — coutumière de concessions, pourvu qu'elles n'aient pas trop de retentissement dans la presse française — nous étions dans une posture de plus en plus mauvaise. Graduellement, notre influence avait disparu dans presque toute la zone neutralisée. Le signal de cette déchéance avait été donné par l'abandon de nos agents commerciaux de Xieng-sen, par le peu d'aide que le gouvernement leur avait apporté dans leurs luttes contre les partis siamois. Cet abandon avait d'ailleurs été bientôt suivi d'autres, par mesure d'économie, prétendait-on, raison qu'on vient encore d'invoquer pour la suppression du consulat de Szémao. Les vacances des agences commerciales à Xieng-sen, Nong-khay, Bassac, Outhène, Pak-lay, etc..., ou ne furent pas comblées, ou ne le furent qu'à de rares intervalles, et par un personnel peu apte à cette fonction qui, d'ailleurs, n'occupait ce poste que pendant le temps suffisant pour en attendre un autre plus convenable à ses aptitudes.

Sans doute les instructions écrites données à ces agents intermittents étaient merveilleuses : ils devaient s'efforcer « par

[1] X*** : *France et Siam* (*Quest. Diplom. et Colon.*, 15 janvier 1902, t. XIII, pp. 72 et sq.).

l'équité de leur caractère, l'aménité de leurs façons, leur dévouement, leur savoir, l'exemple de leurs hautes vertus morales, etc., d'attirer à eux la masse des indigènes, amener les habitants à les choisir comme arbitres dans toutes leurs discussions, et ainsi faire apprécier les bienfaits de cette haute civilisation, à la tête de laquelle la France marchait, et qu'ils devaient représenter ». Instructions pour apôtres, dénuées d'ailleurs de toute connaissance du caractère oriental, faciles à élaborer, les pieds sur les chenets, dans le silence d'un confortable cabinet de travail, mais auxquelles on n'ajoutait aucun moyen d'action propre à faire voir à ces populations qu'à côté d'une bonne volonté réelle à leur égard, nous avions aussi la force nécessaire et pour nous faire obéir et surtout pour ne pas souffrir que nos agents soient tournés en dérision. Les résultats de cette politique apparurent bientôt. Malgré l'exercice de toutes les vertus réclamées de nos rares agents, le parti siamois gagna de plus en plus en puissance; il s'installa bientôt, officiellement, dans cette zone neutralisée, dans laquelle nos agents se montraient de moins en moins et occupaient une situation de plus en plus humble. Aussi les quelques habitants, qui — ayant eu confiance en notre puissance manifestée par le trop court éclair qui, en 1893, illumina l'entrée de nos navires à Bangkok — s'étaient faits nos partisans, en proie aux vexations de toutes sortes des agents siamois et ne trouvant aucun soutien de notre côté, nous abandonnèrent peu à peu, et les trop compromis vinrent se fixer sur notre rive. Bientôt, sur les bords du Mékong, aux yeux étonnés des indigènes, le drapeau siamois, que notre présence avait d'abord chassé, réapparut. Relatant tristement toutes ces choses que nous avions vues, nous exprimions le souhait que l'homme de valeur et d'énergie que le gouvernement avait envoyé pour le représenter à la cour de Bangkok avec, assurait-on, pleins pouvoirs, pût avoir assez d'autorité auprès du gouvernement siamois, pour lui faire comprendre notre ferme volonté d'en finir une bonne fois avec tous ces atermoiements, ces manœuvres déloyales, ces empiétements inspirés par une pensée ennemie.

Actuellement encore aucun bon résultat n'a été obtenu, la situation est aussi tendue que par le passé. Nos réclamations restent lettres mortes ; nos représentations, nos revendications ne sont suivies d'aucun effet utile, d'aucune mesure propre

à montrer que nous avons la volonté d'exiger, tout au moins, une impartialité complète dans la distribution des avantages accordés aux étrangers, et la stricte exécution des conventions.

Nous n'accusons pas d'ailleurs notre agent à Bangkok, qui suit à la lettre les instructions très précises du gouvernement, lequel, malgré toutes ses promesses d'action énergique, continue la même politique effacée. Sans s'inquiéter de décourager les bonnes volontés, le quai d'Orsay s'oppose à toute action efficace et force notre ministre à montrer la même passivité, à continuer le même rôle inférieur d'enregistreur de plaintes. Il lui est permis de faire n'importe quoi, d'aller à la campagne, de pêcher à la ligne, pourvu qu'il ne s'occupe pas trop activement des intérêts de la France, pourvu qu'il ne provoque aucun conflit susceptible de déplaire à nos voisins d'outre-Manche — et, par suite, de faire mettre une sourdine au concert d'éloges que les journaux étrangers adressent à notre politique extérieure, empreinte d'une sagesse exemplaire.

Qu'espérons-nous en continuant à suivre à l'égard du Siam cette ligne de conduite, dont huit ans d'exercice ont surabondamment fait constater l'insuccès? Amener à composition la cour de Bangkok, soutenue par une puissance étrangère qui ne perd aucune occasion de souligner notre faiblesse, qu'elle sait peut-être au besoin provoquer? Je ne crois pas que personne, connaissant l'histoire de nos démêlés avec le Siam depuis 1889, puisse soutenir cette thèse. Alors qui nous empêche de formuler notre volonté, d'indiquer d'une façon précise le but auquel nous tendons, notre résolution ferme de résoudre à notre avantage les difficultés pendantes? Au point de vue du droit, rien. Il ne reste plus alors que les influences étrangères, les préoccupations de politique intérieure; plus encore, des rancunes de la part de hauts personnages en situation, contre certaines personnalités qui, par leur situation, ont pu se rendre un compte exact du danger de ces reculades répétées et qui sont partisans d'une politique énergique, sans provocation, plus conforme à la grandeur de la France. Ces raisons sont bien mesquines.

Quoi qu'il en soit, notre situation au Siam ne fait qu'empirer. L'attitude de la cour de Bangkok devient de plus en plus provocante, et le gouvernement de ce royaume minuscule traite

avec nous de puissance à puissance ; bien plus, les rôles sont renversés, et dans toutes les circonstances, dans tous ses agissements avec nous, c'est lui qui paraît être une grande puissance comme la France, c'est nous qui paraissons être un État sans importance comme le Siam.

Les deux faits les plus saillants, et bien caractéristiques, de cet état d'esprit qui viennent de se produire, sont la croisière du roi de Siam sur les côtes du Cambodge et de l'Indo-Chine, et l'attitude du gouvernement de Bangkok dans la répression des troubles de la province d'Oubône. Avant d'insister sur ces faits, et principalement sur le second, nous ferons remarquer qu'ils se sont produits depuis le traité anglo-japonais, depuis le départ de l'Indo-Chine du gouverneur général titulaire.

Le premier des deux faits est bien simple : sous l'impulsion de nous ne savons quelle idée ou quelle influence, un beau jour, le roi Chulalongkorn s'embarqua sur son yacht, bâtiment de guerre de 1.200 tonneaux, très suffisamment armé. Sans prévenir notre représentant à Bangkok, sans aviser le gouvernement général de l'Indo-Chine, il croise dans le golfe du Siam principalement en vue de nos côtes, puis tranquillement, comme chez lui, il mouille son navire dans nos eaux territoriales, fait visiter nos îles cambodgiennes par ses fonctionnaires et fait déclarer aux habitants que c'est à lui qu'ils doivent l'impôt et non à nous. Les indigènes, un peu étonnés sans doute, mais frappés de l'air d'autorité avec lequel l'ordre était présenté, autorité qui impose toujours aux Orientaux, effrayés aussi de la présence d'un bâtiment de guerre auraient sans doute fini par s'exécuter après quelques pourparlers, si, par bonheur, notre ministre à Bangkok, toujours en éveil, n'avait envoyé, pour surveiller cette royale croisière, notre cannonière *la Comète*, qui arriva assez à temps et empêcha nos sujets cambodgiens de faire acte d'obéissance. A l'apparition du bâtiment de guerre français, le roi comprit que le coup était manqué, et appareilla précipitamment. Quelles représentations avons-nous faites pour un tel acte ? Quelle décision de notre gouvernement est-elle intervenue, qui, portée à la connaissance de la cour de Bangkok, lui aura fait faire de salutaires réflexions, capables d'empêcher le retour de pareilles inconvenances ou de telles bravades ? Aucune probablement, ou bien si douce, si bénigne qu'elle n'aura eu aucun effet, car

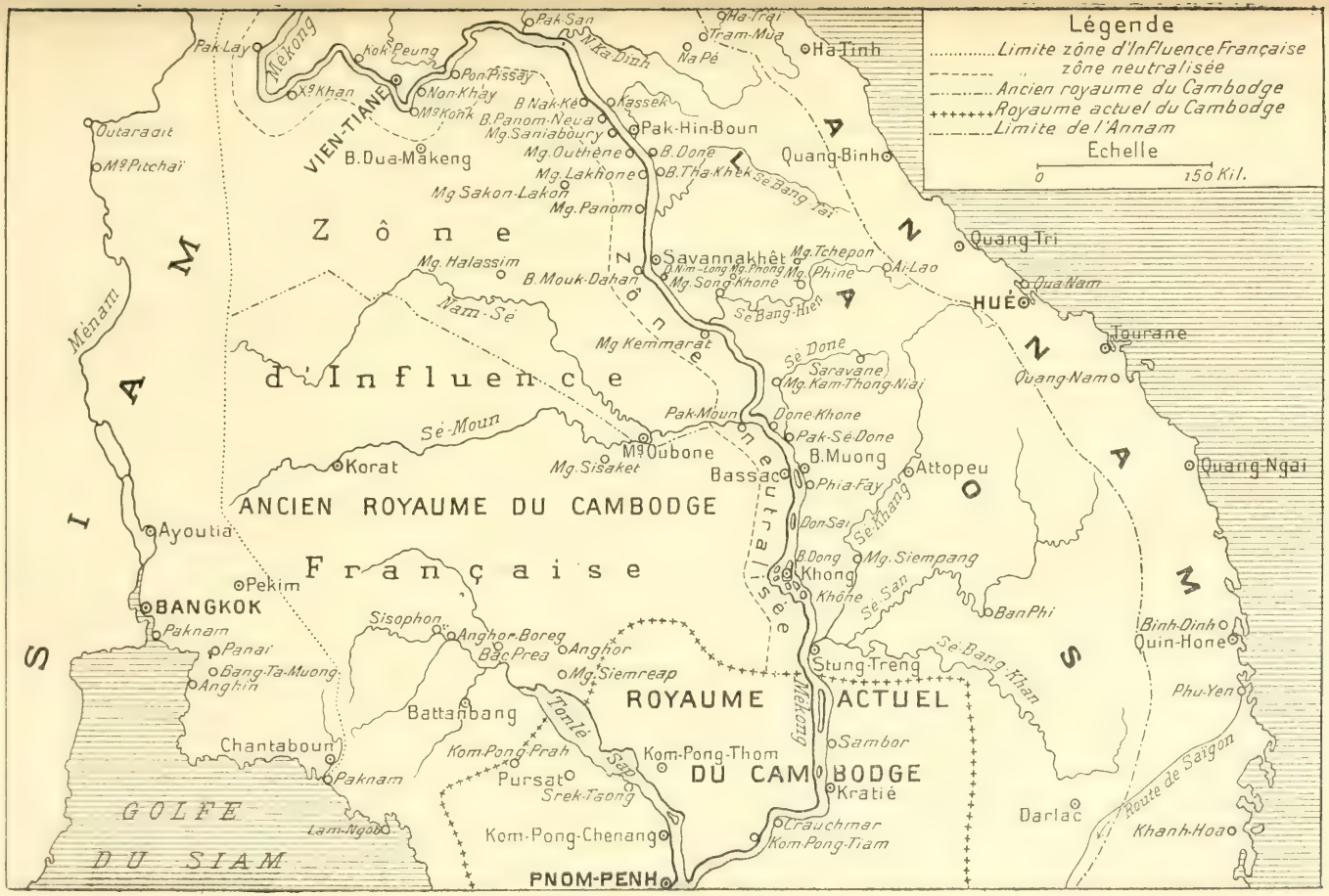

FRONTIÈRE FRANCO-SIAMOISE.

nous retrouvons le même procédé, beaucoup plus aggravé même, employé dans le second événement qui s'est produit sur les rives du Mékong et auquel nous avons déjà fait allusion.

Les lecteurs des *Questions* savent qu'il y a à peu près un an, en avril 1901, un mouvement religieux s'était produit chez les Khas Bolovènes sur notre territoire; que, aidés de quelques tribus montagnardes mécontentes, les instigateurs de ce mouvement avaient créé une certaine agitation dans la région s'étendant entre Ban-Mouong, Attopeu, Saravanc, etc. Pour réduire ces dissidents, des renforts importants de miliciens, même pas de troupes régulières, avaient été envoyés dans la région, et la tactique employée avait consisté à cerner le plateau des Bolovènes, théâtre du mouvement, de façon à empêcher toute communication avec les autres régions. Ces troubles s'éteignirent graduellement; mais il y a deux mois à peine, un mouvement à peu près identique, dont on ignore néanmoins la cause initiale, se produisit dans la province d'Oubône chez les indigènes de race analogue. La province d'Oubône, du Cambodge contesté, est actuellement siamoise : aussi le gouvernement de Bangkok, grâce à la présence des fortes garnisons d'Oubône et de Ban-Dua-Makeng, dont nous avons déjà parlé, put envoyer rapidement des effectifs considérables pour réprimer cette petite insurrection. Cette action n'avait rien que de très naturel, étant donné l'état actuel de la question.

Toutefois, au lieu de suivre une tactique semblable à celle que nous avions nous-même employée dans une circonstance identique et de manœuvrer pour contenir chez eux les révoltés, les chefs siamois trouvèrent plus simple de les refouler de notre côté. La zone neutralisée des 25 kilomètres pouvait cependant offrir à ces indigènes un refuge suffisant. Alors sans hésitation, sous couleur d'opération de police, les chefs siamois, à la tête de leurs troupes, entrèrent dans cette zone et forcèrent ainsi les révoltés à passer le fleuve et à venir porter leurs ravages sur notre rive. Bientôt, les effets de leur présence se firent sentir chez nous. Ils parcoururent en bandes armées tout le pays.

Des groupes importants furent signalés à Muong-tchepou, à plus de 100 kilomètres des rives du Mékong. Toute la région comprise entre Ban-Muong et Savannaket, fut infestée. Ces révoltés, réduits à faire les pirates, menacèrent même

Savannaket [1], terrorisèrent les villages de cette zone, Dannan-long, Song-khong, Muong-phong... etc. Bref, les communications par terre furent interrompues pour cause d'insécurité. Il en fut de même de la voie du Mékong; par suite de l'impossibilité de constituer par eau les convois habituels à cause de l'effervescence de toute la région, les ravitaillements du Haut-Laos furent suspendus. L'administration se vit dans la nécessité de faire prendre la voie de terre par l'Annam, beaucoup plus dispendieuse, plus aléatoire et qui impose aux habitants de pénibles corvées. Mais ce n'est pas cette invasion sur notre propre territoire qui est la question la plus grave; les deux cent cinquante hommes de troupe envoyés par nous sur le Mékong et sur nos propres territoires auront vite fait de purger le pays. La question la plus importante, excessivement grave, dans ce second événement est que le territoire neutralisé a été envahi par une troupe siamoise en armes.

De même que, dans le premier cas, un bâtiment de guerre siamois, sans avis préalable, sans qu'aucune force majeure l'y contraignît, était venu mouiller dans nos eaux territoriales pour y faire acte illégal d'autorité, de même dans le second cas, postérieur au premier, alors que des représentations énergiques eussent dû déjà être faites pour celui-ci, une force siamoise envahit un territoire neutralisé, y agit en maître. Il est vrai que, cette fois encore, notre ministre à Bangkok a fait des représentations qui, paraît-il, n'ont pas été entendues!

Or dans le traité de 1893, accepté par la Chambre des députés qui seule par conséquent peut intervenir pour en modifier les termes, il est dit, articles III et IV.

« Art. III. — Le gouvernement siamois ne construira aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les provinces de Battambang ou de Siam-reap et dans un rayon de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong.

« Art. IV. — Dans les zones visées par l'article III, la police sera exercée, selon l'usage, par les autorités locales avec les contingents strictement nécessaires. Il ne sera entretenu aucune force armée régulière ou irrégulière. »

Il y a donc eu violation flagrante des stipulations du traité, puisque, sous raison de mesures policières, des troupes régulières siamoises ont pénétré dans cette zone où seules les autorités lo-

[1] Un télégramme de Saïgon du 17 mai est venu nous apprendre que Savannaket avait été attaqué, mais sans donner d'autres détails.

cales étaient qualifiées pour faire régner l'ordre. Nous ne pouvons supposer en effet que, de sa propre autorité, de son propre mouvement, sans qu'à défaut des Chambres une décision du Conseil des ministres soit intervenue, notre ministre des Affaires étrangères ait autorisé les forces régulières siamoises à pénétrer dans cette zone que, tout exprès, nous avons fait neutraliser pour la soustraire à l'influence immédiate de la cour de Bangkok. Une telle autorisation, alors que nous, gouvernement français, nous laissions nos troupes sur la rive gauche, ne serait-elle pas le désaveu de tous les efforts accomplis, la renonciation à tout avenir, l'aveu éclatant de notre faiblesse, de notre impuissance, la reconnaissance de la suprématie siamoise? Ne serait-ce pas une façon claire de dire à tous les habitants de cette zone : « Vous avez eu confiance en notre puissance, en notre génie de grande nation européenne, vous vous êtes trompés ; le Siam, petite puissance extrême-orientale, est bien plus à craindre que nous ; ses représentants doivent être vos maîtres naturels, c'est à eux qu'il faut vous adresser si vous avez besoin d'aide, de secours ; nous avons eu bien tort d'essayer de vous attirer à nous et de lutter avec la puissante cour de Bangkok ; nous avouons que nous ne pouvons continuer la lutte, et nous y renonçons. D'ailleurs voyez : les troupes siamoises, que nous avions chassées de chez nous il y a huit ans, reviennent triomphantes, et nous en face, malgré nos soldats, nous ne pouvons rien faire. » Une telle conduite aurait un trop grand retentissement dans tous les pays d'Extrême-Orient, de trop graves et cruelles conséquences pour notre influence en Indo-Chine même, ce serait plus qu'une faute. Aussi nous ne voulons pas nous arrêter à cette hypothèse ; mais puisque le traité a été ouvertement violé, il importe d'agir.

Les mesures que jusqu'ici nous avons cru devoir prendre n'apparaissent pas bien clairement dans leur effet. Nous avons déjà dit que 250 hommes avaient été envoyés en face de Bassac, dans la région troublée de notre territoire ; ajoutons que 250 autres tirailleurs ont été dirigés sur Pursàat. Ces détachements sont campés sur notre rive, ils n'ont pas quitté notre territoire : que font-ils? Comme toujours, l'arme au pied, assistent-ils, impassibles par ordre, aux violations de territoire dont ils sont les témoins, encourageant par leur inertie l'arrogance des adversaires qui s'empressent de profiter de cette

inaction pour détruire chez les indigènes toute confiance en nous? Qu'est devenue aussi cette commission de rectification des frontières du Cambodge, qui doit opérer justement dans la région siamoise, où par hasard les troubles viennent de se produire et qu'occupent actuellement d'importantes forces siamoises? Que sont devenues les justes revendications du chef de cette mission, consul de France accrédité à Battambang, qui, par suite de la mauvaise volonté des habitants et des autorités, n'est pas parvenu à se faire construire un domicile? Toutes ces questions ont leur intérêt pour le public, malheureusement trop restreint, qui s'intéresse au développement de l'influence française dans le monde, pour tous ceux aux yeux de qui la progression de cette influence est une question considérable pour l'avenir de notre pays. Sans doute, il est très important que tel ou tel soit député, que telle personnalité conserve son portefeuille, que tel parti soit écrasé et tel autre sauvé; mais cela est-il si important pour la France, qu'il faille y sacrifier l'avenir bien entendu de ses intérêts, laisser le champ libre à ses rivaux, ou se lier complètement les mains afin de s'assurer les alliances, les complicités nécessaires, pour amener l'échec ou le succès de certains personnages — bien souvent secondaires devant l'importance des luttes sourdes auxquelles toutes les grandes nations se livrent pour garder ou augmenter leur situation respective dans le monde?

On pourra nous objecter, dans le cas particulier de la question du Siam, que nous ne sommes pas les seuls à subir un échec apparent. On pourra nous dire que, tout dernièrement encore, la cour de Bangkok faisait prendre dans ses États, pour l'amener en prison, un rajah des États malais sous son protectorat, États qui sont convoités par les Anglais et qui, depuis quelque temps, sous leur influence, sont en proie à une évidente fermentation. Nous ne nierons pas l'exactitude brutale du fait, mais nous ferons remarquer qu'il n'a eu lieu qu'après un accord intervenu avec les Anglais. En outre, on ne dit pas quelles compensations ont été accordées aux intérêts britanniques pour avoir ainsi permis au gouvernement de Bangkok de *sauver la face*. Il convient aussi de faire remarquer que cet événement a été antérieur aux deux que nous venons d'exposer : la croisière du roi, la violation de la zone neutre. Enfin et surtout, il importe de constater le ton de la presse anglaise, l'attitude de M. de

Blowitz notamment, dès que la nouvelle des troubles siamois a été portée à la connaissance du public français par quelques journaux, qui d'ailleurs n'ont pas autrement insisté. M. de Blowitz adjure les autorités anglaises de se tenir prêtes à toute éventualité, faisant allusion « à ces événements qui doivent être escomptés et prévenus si on ne veut pas qu'ils gagnent à la main », sorte d'injonction aux autorités françaises d'avoir à se tenir tranquilles. En même temps la *Saturday Review* fait la même campagne ; nous transcrivons son article du 3 mai :

« Se mijote-t-il de nouveau quelque chose entre la France et le Siam? Ceux qui se souviennent de ce qui s'est passé en 1893 ne peuvent pas ne pas considérer comme un mauvais présage les troubles qui ont eu lieu sur le Mékong, le mouvement des troupes siamoises et l'envoi de forts détachements par le gouverneur général de l'Indo-Chine. Il convient d'avoir l'œil sur la région affectée. Des troubles locaux, l'adoption de mesures dans l'intérêt de l'ordre et de la loi, un contre-mouvement par un voisin jaloux, c'est généralement le prélude de complications asiatiques. *Pour le moment nous ne voulons pas croire que la France ou le Siam veuillent, délibérément, provoquer une crise* qui pourrait faire revivre les questions endormies, depuis que la France et l'Angleterre ont tracé la ligne de démarcation entre leurs sphères d'influence en Indo-Chine. Si la France avait eu envie de rouvrir la question siamoise, elle n'aurait certainement pas attendu jusqu'à ce que la paix fût presque rétablie dans l'Afrique du Sud. Mais, tout en ne prévoyant pas de sérieuses complications, nous ne pouvons cependant pas fermer les yeux sur les éventualités qui peuvent se produire dans la vallée du Mékong. »

En troisième lieu, dans un article émanant de Bangkok et adressé à la *Weekly Press*, le réveil du roi régnant est attribué à l'humiliation que la France lui infligea en 1893 : « Ce monarque vivait dans l'oisiveté et dans l'inaction; l'ultimatum de la France l'arracha à sa torpeur et depuis lors il conduit le Siam en chef sage et avisé. »

Ces coupures prises au hasard dans la presse anglaise sont symptomatiques, chacune à un point de vue particulier. Elles montrent avec quel esprit de justice, avec quelle équité, toujours la même, les feuilles d'outre-Manche savent raconter l'histoire pour peu que la France s'y trouve mêlée. Il est néces-

saire de les analyser afin de leur répondre. D'après la *Weekly*, c'est la France qui est « le pelé, le galeux d'où nous vient tout le mal ». Ce pauvre roi de Siam était bien tranquille dans son palais goûtant les plaisirs de son âge, quand, sans l'ombre d'un motif, par une agression brutale, nous sommes venus réveiller ce jeune lion, qui depuis se venge et avec raison. La *Saturday Review* est dans la même note en ce sens que c'est toujours la France qui a tort. Après nous avoir fait remarquer, avec une douce ironie, que nous n'avons pas su profiter de l'occasion au moment des plus cruels embarras de l'Angleterre, elle nous accuse de chercher à modifier, sous quelques vains prétextes, la ligne de démarcation tracée d'accord avec l'Angleterre et de créer des troubles dans la vallée du Mékong. Quant à M. de Blowitz, plus brutal, avec cette habitude enracinée chez lui de nous faire la leçon sous forme de conseils donnés à ses compatriotes, il nous prévient que l'attention est attirée et que derrière le Siam se trouve l'Angleterre : à bon entendeur, salut.

A toutes ces manifestations de presse, la réponse est facile. Nul de ceux qui, en France, ont suivi depuis quelques années notre politique extérieure, n'ignore que, loin d'avoir vu troubler ses doux loisirs, c'est le roi de Siam qui au contraire, pendant quatre années consécutives de 1888 à 1893, a multiplié les violations sur notre territoire; que, bien loin que nous l'ayons assailli brutalement, il a fallu que notre patience angélique, qui jusque-là n'avait pas été troublée par des vexations successives, fût enfin réveillée par un meurtre, par de véritables violations de nos droits, pour que nous nous décidions à user de représailles aussi légitimes que modérées. C'est une vieille habitude, de la part de l'étranger, de nous représenter comme l'éternel agresseur, malgré nos concessions manifestes, et il importe qu'à chaque occasion où les faits sont si outrageusement travestis, nous répondions, nous autres Français, avec preuves à l'appui.

En ce qui concerne les dires de la *Saturday Review*, nous pouvons affirmer que, en tant que question européenne, l'affaire du Siam a été définitivement réglée par la convention de 1896. Une seule portion du royaume reste intangible, aussi bien d'ailleurs pour la Grande-Bretagne que pour nous, c'est la vallée de la Ménam et quelques bassins au nord, confinant aux frontières des Etats Chans anglais. Par ladite convention, les deux puissances se sont reconnu mutuellement comme zone

d'influence les territoires situés à l'Est et à l'Ouest de la portion considérée d'un commun accord comme inviolable. A l'Ouest, les États malais appartiennent à la sphère d'influence anglaise, à l'Est les anciens royaumes laotiens et la partie *irredenta* du royaume du Cambodge tombent sous l'influence française.

Les troubles, qui se sont produits naguère, ont eu lieu dans cette dernière zone; les moyens pour éviter leur répercussion dans l'un ou l'autre des territoires, ainsi que ceux à employer pour les réprimer, ne regardent par conséquent que la France et le Siam. Nous ne touchons pas aux États malais, nous ne menaçons pas la région siamoise constituée par la convention de 1896. Nous sommes chez nous, dans les limites des droits qui nous sont officiellement reconnus. Quant aux craintes concernant la vallée du Mékong, ce qui s'y passe ne regarde en aucune façon le gouvernement britannique, dont les intérêts dans cette vallée ne commencent qu'à l'embouchure du Nam-henok, c'est-à-dire à peu près sous le 21e parallèle, tandis que les troubles actuels affectent les territoires situées entre le 14e et le 15e. Un gouvernement fort, résolu à sauvegarder partout les intérêts de la France, n'a donc aucunement à se préoccuper de ces criailleries qui ne reposent sur aucune base sérieuse. Aux menaces déguisées des de Blowitz, il n'aurait qu'à répondre en les priant de se mêler de ce qui les regarde et à agir fermement, sans hésitation.

Malheureusement la question du Siam n'est pas la seule dans laquelle nos intérêts se trouvent gravement compromis. Loin de profiter des circonstances favorables pour hâter la solution de questions qui peuvent devenir plus irritantes quand les gros embarras, qui assaillent actuellement nos rivaux, auront disparu, depuis trois ans nous n'avons rien fait. Nous ne voulons pas nous occuper de Terre-Neuve, parce qu'il ne plaît point à M. Chamberlain, qui avoue l'inopportunité du moment pour son pays, d'en causer. Nous ne faisons rien pour les Nouvelles-Hébrides, et au lieu que ce soit nous qui exigions l'abandon des prétentions britanniques, c'est le Royaume-Uni qui se plaint que nous n'abandonnions pas ces îles et qui, renversant les rôles, par l'organe du *Morning Post*, nous fait ces menaces déguisées : « Il est extrêmement douteux que la France consente maintenant à abandonner les Nouvelles-Hébrides. La question pratique est donc celle-ci : quels moyens devons-nous

employer pour conserver ce que nous possédons et empêcher les empiètements de nos rivaux? C'est à l'Australie, aidée par le gouvernement impérial, qu'il appartient de faire sentir son pouvoir dans l'ouest du Pacifique. »

Ainsi, de tous côtés, propos menaçants d'une part, manque d'initiative, d'énergie de l'autre. Cette façon d'agir ne résout aucune question, elle ne fait que reculer l'échéance, qui fatalement arrivera d'autant plus défavorable pour nous que nous aurons plus reculé..., à moins que nous n'abandonnions tout, ce qui est évidemment une solution radicale.

Peut-être que toutes ces reculades ne sont qu'apparentes ; peut-être cachent-elles de grands succès inconnus, de brillantes victoires diplomatiques, qu'une modestie bien pardonnable à un homme, mais non à un homme chargé des destinées d'une nation, empêche de dévoiler? Nous ne connaissons certes rien à la politique qui, comme on le sait, a ses arcanes secrets, accessibles seulement à un petit nombre d'initiés. Les grandes négociations d'État, d'où dépendent les destinées des nations, ne sont évidemment pas du ressort des profanes. Un jour peut-être, étonnés mais ravis, nous apprendrons que notre influence prédomine absolument au Maroc; que nos droits de Terre-Neuve sont complètement reconnus, *sine varietur ;* que nos intérêts aux Nouvelles-Hébrides sont entièrement sauvegardés, que cet archipel dont nous avons été les premiers à entreprendre l'exploitation est bien notre possession ; qu'enfin au Siam nous occupons solidement Korat, clef de toutes les routes qui permettent de pénétrer de Bangkok dans le Laos, et que, sous notre direction unique, l'administration siamoise gouverne notre zone d'influence pour le plus grand bonheur des habitants et au mieux de nos intérêts. Mais, en attendant, devant les résultats acquis depuis trois ans, devant ce qui a été fait et ce qui reste à faire, devant ce qui n'a pas été commencé et qu'on aurait pu achever, nous autres qui ne sommes que Français, nous demeurons sceptiques et considérons un peu comme suspectes les couronnes de laurier qu'à l'envi la presse étrangère, et aussi quelques quotidiens français trop préoccupés de politique intérieure, tressent aux directeurs de notre politique étrangère.

X***

LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE EN EXTRÊME-ORIENT

Les événements survenus en Extrême-Orient depuis le début de l'intervention des puissances dans le Petchili ont amplement montré que l'accord anglo-allemand de 1900, loin de constituer une victoire pour l'Angleterre, n'a été au contraire qu'une source de surprises très désagréables pour le cabinet de Saint-James.

Le gouvernement anglais, et avec lui l'opinion publique la plus éclairée, admettaient en effet, comme article de foi, que Changhaï était une ville anglaise et que son vaste hinterland devait être exclusivement réservé à l'influence et au commerce britanniques. Or, aujourd'hui, Changhaï est la ville internationale par excellence : les concessions allemandes et françaises se développent rapidement, les soldats allemands et français y narguent l'Anglo-Indien, pendant que passent et repassent les croiseurs, les cannonières et les torpilleurs allemands escortant sur le Yang-tsé les steamers du *Nord Deutscher Lloyd* et de la *Hamburg-Amerika*.

Si, avant la guerre du Transvaal, une puissance quelconque avait fait mine de débarquer un bataillon à l'embouchure du grand fleuve, elle n'aurait probablement pas tardé à se repentir de son audace. Mais étroitement paralysée par le lourd boulet sud-africain, soucieuse de s'assurer la neutralité de l'ancien champion de l'indépendance des Boers pour accomplir à son aise la cynique extermination d'un peuple de race blanche, l'Angleterre fut obligée, la mort dans l'âme, de réduire ses prétentions, d'abdiquer pour ainsi dire en faveur de l'Allemagne, sa plus dangereuse rivale.

Guillaume II, alors en proie à la folie mondiale, estimant que la conquête facile d'un immense débouché pour son industrie valait bien une volte-face peu chevaleresque mais pratique, abandonna froidement les Boers à eux-mêmes et chercha à étouffer les généreuses protestations de ses sujets par de rapides succès économiques en Extrême-Orient.

On sait aujourd'hui que l'Angleterre essaya d'obtenir une

compensation à l'ouverture de la porte du Yang-tsé et demanda à l'Allemagne de réclamer, de concert avec elle, l'ouverture des portes qui semblaient se fermer vers le nord de la Chine sous la pression de la Russie. Mais le Kaiser, guidé par des motifs à la fois politiques et économiques, se déroba habilement et fit comprendre qu'il entendait simplement toucher le prix de son silence. Il évitait ainsi de mécontenter le Tsar, qui s'était montré lui-même très accommodant à son égard lors de l'occupation de Kiao-tchéou, point sur lequel la Russie avait jeté ses vues depuis longtemps; il espérait en outre que sa voisine d'Europe, maîtresse à ce moment de la Mandchourie et ne pouvant fournir elle-même à bref délai l'outillage nécessaire à l'exploitation de cette riche région, s'adresserait à l'industrie allemande dont les usines regorgeaient alors de matériel.

M. de Bülow, fidèle interprète de son maître, déclara solennellement au Reichstag que l'accord anglo-allemand ne visait nullement la Mandchourie.

L'Angleterre, profondément humiliée d'avoir joué le rôle de dupe et surtout désappointée d'avoir ouvert le Yang-tsé non seulement à l'Allemagne, mais aux autres puissances, se jeta alors à corps perdu dans les bras du Japon pour rétablir son prestige en Extrême-Orient et obtenir d'un allié plus complaisant ce que l'Anglo-Saxon, frère ingrat, lui avait refusé. Après de longs pourparlers, elle descendit de son piédestal de splendide mais dangereux isolement, pour tendre la main à une rivale exotique, qui est trop orgueilleuse pour s'accommoder d'une étroite tutelle. Les échecs humiliants, éprouvés dans l'Afrique australe, accélérèrent la conclusion de l'alliance anglo-japonaise, menace directe contre l'Europe. Il faut reconnaître toutefois que cet acte désespéré eut son côté habile : sous prétexte d'assurer l'intégrité de la Chine et de forcer la Russie à lâcher sa proie mandchourienne, l'Angleterre enlevait déjà au Japon, en apparence du moins, tout espoir de mettre la main sur la Corée.

L'Allemagne ne pouvait accueillir qu'avec satisfaction la publication d'un accord qui non seulement servait ses propres intérêts en généralisant ce qu'elle avait naguère obtenu au Yang-tsé, mais creusait encore un fossé de plus en plus profond entre deux ennemis déjà irréconciliables et les obligeait par suite à renforcer leurs troupes et leurs escadres en Extrême-Orient.

La riposte franco-russe devait satisfaire encore davantage Guillaume II; l'extension au delà des mers de la solidarité européenne de la France et de la Russie n'avait-elle pas pour conséquence immédiate d'affaiblir les forces métropolitaines des deux nations au profit d'un théâtre d'opérations secondaire?

M. de Bülow évita donc soigneusement de prendre position; il se borna à déclarer officiellement que l'Allemagne ne pouvait que se féliciter de voir désormais la Chine largement ouverte à l'activité des nationaux allemands et que, de son côté, elle n'avait nullement l'intention d'accaparer le Chantoung à son profit. Contrairement aux déclarations des deux Duplices qui ressemblent déjà à un engagement d'épées, les paroles du chancelier furent toutes pacifiques.

Il est intéressant de rechercher quelle peut être l'attitude de l'Allemagne en cas de conflit. Restera-t-elle en position d'attente entre les deux camps adverses, prête à pêcher en eau trouble de tous côtés à la façon anglaise? Exigera-t-elle des deux camps opposés, en temps opportun, le prix d'une neutralité intéressée? Prendra-t-elle au contraire position et, dans ce cas, dans quel camp se rangera-t-elle? Peut-on prévoir enfin le coup de théâtre d'une entente germano-américaine en Extrême-Orient, survenant à la fin d'une guerre pour limiter les succès du vainqueur?

Avant de répondre à ces questions délicates, il importe de bien déterminer l'importance des intérêts allemands dans cet immense champ de travail d'Extrême-Orient, qui, déjà en sourde fermentation, peut se transformer subitement en champ de bataille au moindre incident, à la moindre vivacité d'un amiral, vivacité que l'on peut difficilement réparer par un câblogramme expédié par la voie anglaise si opportunément déformatrice.

*
* *

L'Allemagne possède en Extrême-Orient : les colonies de plantations du *Sudsee* et le territoire de protectorat de *Kiao-tchéou*.

Les premières, Nouvelle-Guinée, Carolines, Palaos, Mariannes, îles Marshall, Samoa (îles Oupoulou et Savaï), ont une valeur intrinsèque jusqu'ici très contestée; mais leur valeur stratégique est par contre indéniable. Elles forment, en effet, entre l'Asie et l'Amérique, une série de stations navales admi-

rablement placées sur les futures routes maritimes : San-Francisco, Manille, Japon, Australie, Extrême-Orient, Panama.

Kiao-tchéou, bien que ne constituant ni une colonie de plantation, ni une colonie de peuplement, est appelé, par contre, à devenir non seulement un port de guerre de premier ordre, mais un centre d'exploitation commerciale analogue à Hong-kong, Canton et même Changhaï.

L'entretien de ce domaine colonial pèse jusqu'ici assez lourdement sur le budget de la métropole. D'après la loi de finances de l'Empire pour 1902, leur budget total atteint 15 millions de francs 6, dont 15 millions 2 de subvention de l'État.

Les Carolines, achetées à l'Espagne en juin 1899, ont coûté 25 millions de pesetas, soit 20 millions de francs environ.

Kiao-tchéou, à lui seul, a englouti officiellement, depuis 1898, 64 millions de francs.

Les îles Marshall seules n'exigent aucun sacrifice; elles sont administrées et exploitées par une compagnie coloniale, la *Jaluit-Gesellschaft*.

Les capitaux privés ont été également mis à forte contribution : à Kiao-tchéou, ils ont sacrifié jusqu'ici un total de 110 millions de francs environ; dans les colonies du Sudsee, 15 millions.

Le commerce de ces possessions avec le territoire douanier allemand s'est élevé en 1901 à 8 millions de francs 6, dont 0,6 seulement à l'exportation et 8 à l'importation; dans ce dernier chiffre, l'importation de Kiao-tchéou figure pour 6,59. En 1900, le commerce total des territoires du Sudsee s'élevait à 9 millions 7, dont 32 % seulement au titre de l'Allemagne.

Ces résultats sont évidemment médiocres, étant donné l'importance du capital de premier établissement déjà engagé, 200 millions de francs environ. Mais les sacrifices de l'Empire et des particuliers n'auront pas été inutiles : les plantations de Nouvelle-Guinée et de Samoa se développent aujourd'hui dans d'excellentes conditions et l'avenir économique de Kiao-tchéou se dessine de plus en plus brillant.

Le pays de protectorat de Kiao-tchéou, véritable enfant gâté de la politique mondiale, que les Allemands désignent complaisamment sous le nom d'*Allemagne Asiatique*, « a été le théâtre, dit M. A. Brisse [1], d'un véritable phénomène de génération

[1] *Annales de géographie*, 15 mars 1902. — *Revue de géographie*, déc. 1901.

spontanée coloniale ». Ce n'est pas un simple trompe-l'œil politique, mais bien une colonie pleine de vie, d'activité, où l'entreprise privée, encouragée par une administration intelligente, a su réaliser en quatre ans de véritables merveilles. Son hinterland, le Chantoung, possède une population de 36 millions d'habitants : ses richesses minières sont considérables.

Tsingtau, chef-lieu du protectorat, n'était en 1897, au moment de l'occupation de la baie de Kiao-tchéou par l'amiral Diederich, qu'un grand village chinois misérable et malsain; aujourd'hui, c'est une ville européenne toute moderne, avec de solides édifices et de coquettes villas, éclairée à l'électricité, dotée d'un réseau téléphonique et d'une canalisation d'eau potable, et desservie par une voie ferrée qui s'enfonce dans le Chantoung vers Tsinanfou.

La baie de Tsingtau ou d'Arcona, située à 20 kilomètres de Changhaï et à 24 du Peïho, offre un assez bon mouillage aux navires de fort tonnage, mais ne constitue pas le port proprement dit. Celui-ci se trouve dans la rade intérieure de Kiao-tchéou dont le goulot, large de 2 à 3 kilomètres dans sa partie la plus resserrée, est éclairé par un phare moderne de 30 mètres de hauteur. Il comprend deux bassins : le *Grand Port*, destiné aux navires de guerre et aux grands steamers, qui doit être dragué à 11 mètres; le *Petit Port*, réservé aux bâtiments à faible tirant d'eau, dragué dès aujourd'hui à 6 mètres. Tous deux sont déjà circonscrits par de puissantes digues brise-lames et munis de quais et de ponts de chargement métalliques. Les frais de construction s'élèveront à 18 millions 1/2 de francs, dont 1/10 pour le petit port. D'après les déclarations du ministre de la Marine, l'amiral de Tirpitz, les travaux de dragage du grand port seront terminés en 1903, le bassin de radoub et les ateliers de réparation de la flotte en 1905.

Si l'État n'a pas ménagé les millions pour créer à Kiao-tchéou un port de guerre et de commerce de premier ordre, les particuliers ont, de leur côté, constitué les éléments capables d'assurer non seulement son essor économique, mais l'amortissement du capital de premier établissement.

Une compagnie de construction et d'exploitation de chemin de fer, au capital de 67 millions de francs, s'est en effet engagée, en 1899, à construire dans un délai de cinq ans la ligne de pénétration Tsingtau-Tsinanfou (450 kilomètres) avec embranche-

ment sur Matzi (180 kilomètres) et Poschan (320 kilomètres), centres houillers très importants. Les travaux sont actuellement assez avancés pour espérer la mise en exploitation de la section Tsingtau-Weïhsien (160 kilomètres) au mois de juillet de cette année. Le matériel roulant de la ligne coûtera 28 millions de francs.

La Compagnie est autorisée à compléter ultérieurement son réseau par les lignes Tsingtau-Itchéoufou, centre houiller plus riche que ceux de Matzi et de Poschan, et Tsinanfou-Itchéoufou; ce réseau triangulaire se raccordera ensuite à une grande ligne projetée N.-S., Tientsin-Chinkiang (Yang-tsé), concédée à un syndicat anglo-allemand.

Une société minière, au capital de 15 millions de francs, a fiévreusement complété l'exploration géologique du Chantoung que Richthofen n'avait fait qu'ébaucher. Elle a découvert de très riches filons carbonifères à Matzi (16 kilomètres de Weïhsien), à Poschan, Itchéoufou, du minerai de fer à Tsinanfou, et même du diamant à Itchéoufou. D'après la presse anglaise, la « Bergbau Schantoungsgesellschaft » se serait déjà assuré la concession de tous les gisements découverts jusqu'ici : il ne resterait plus rien à glaner. C'est probablement la vérité : l'ancien vice-roi du Chantoung, Yuen-Chi-Kaï, actuellement vice-roi du Petchili et l'homme du jour à Pékin, vivait en effet en très bons termes avec le gouvernement de Kiao-tchéou et a reçu un lot considérable d'actions de chemin de fer et de mines avant son départ de Tsinanfou. Quoi de moins étonnant qu'il ait fait réserver un excellent accueil à toutes les demandes de concession des compagnies où il est largement intéressé?

Le seul gisement encore exploité est celui de Weïhsien-Matzi; on espère pouvoir approvisionner le port de Kiao-tchéou en juillet 1902, au moment même où le rail atteindra Weïhsien. On conçoit aisément l'importance de cet événement sur le développement ultérieur de la colonie : les navires allemands pourront se ravitailler en terre allemande non seulement à Tsingtau, mais dans les stations navales du Pacifique, Yap, Herbertshöhe, Ponape, Apia où la marine créera des dépôts de charbon dès que le rendement des mines du Chantoung sera suffisant.

Le port de Tsingtau-Kiaotchéou ayant été déclaré *port franc*, le budget du territoire ne peut bénéficier de recettes doua-

nières : aussi a-t-on décidé que les deux compagnies ci-dessus verseraient dans la caisse de l'État une contribution annuelle dès que les bénéfices nets dépasseraient 5 %[1].

Le commerce est aussi libre que possible. Les marchandises importées à destination de Chine et transitant à travers le territoire allemand sont soumises aux droits chinois; mais les formalités de douane sont accomplies à Tsingtau de façon à éviter tout arrêt à la frontière de l'hinterland. L'administration des douanes chinoises est naturellement exercée par des Allemands.

Le trafic du Chantoung commence à se détourner de la voie de Chefou au profit de Tsingtau; mais il ne sera véritablement important qu'en 1904-1905 lorsque le grand port et la ligne ferrée de Tsinanfou seront terminés. Au cours de l'exercice 1900-1901, 311 grands navires, contre 192 en 1899-1900, ont touché les ports du territoire ; dans le premier semestre de 1901, 4.810 jonques, contre 3.095 en 1900, ont franchi le goulet de la rade intérieure. Le commerce de Tsingtau avec le territoire chinois s'est élevé, de 15 millions de francs en 1900, à 35 millions en 1901.

Il est probable que ces chiffres seront encore plus brillants l'année prochaine : le nombre des négociants chinois qui viennent se fixer en permanence dans la colonie augmente en effet très rapidement.

Quelques coloniaux allemands, peu satisfaits de la faible étendue du territoire (540 kilomètres carrés), ont réclamé l'occupation du Chantoung par l'Allemagne ; mais les déclarations solennelles des deux Duplices au sujet de l'intégrité de la Chine ont ruiné leurs espérances. Le gouvernement semble n'avoir jamais eu d'ailleurs l'intention de risquer une si dangereuse aventure[2].

---

[1] Part de la colonie : 1/20, lorsque le bénéfice variera entre 5 et 7 % : 1/10, de 7 à 8 % ; 1/5 de 8 à 10 % ; 1/3, de 10 à 12 % ; 1/2, à 12 %.

[2] Voici comment s'exprimait à ce sujet, dans la *Deutsche Koloniale Zeitung*, le capitaine V. Maercker, du grand état-major prussien, qui a fait un séjour de deux ans à Kiao-tchéou :

« Au cours des derniers troubles, on a proposé d'agrandir le territoire allemand et d'occuper même tout le Chantoung. On ne voit pas très bien l'intérêt de cette mesure. Il faut bien se persuader que nous nous maintiendrons d'autant mieux en Chine que nous aurons moins de possessions territoriales. Nous n'y sommes pas allés pour administrer un pays chinois. La question serait tout autre si le Chantoung était

*
* *

En attendant la mise en rapport de son domaine colonial, l'Allemagne a su se faire rapidement une clientèle en Extrême-Orient. Son commerce avec la Chine et le Japon a triplé en dix ans : en 1901, il s'est élevé à 184 millions de francs contre 208 en 1900, avec un gain commercial de 24 millions (77 en 1900).

Avec les autres nations ou colonies asiatiques, l'Allemand est beaucoup plus un bon client qu'un fournisseur : il en tire en effet une grande quantité de matières premières qu'il ne peut encore se procurer dans ses propres colonies. En 1901, ses affaires avec les possessions anglaises de l'Inde et d'Australie atteignaient 575 millions de francs contre 595 en 1900, avec un déficit commercial de 230 millions. Son commerce avec les Indes néerlandaises s'élevait la même année à 154 millions, avec déficit commercial de 88 millions.

En récapitulant les données statistiques du Reichsanzeiger, le commerce total de l'Allemagne avec l'Orient (Asie, Australie et Polynésie) se chiffre par 630 millions de francs aux importations et 330 aux exportations, soit un déficit commercial de 300 millions.

*
* *

Ce tribut payé à l'étranger, à l'Angleterre en particulier, est compensé en partie par les profits d'un service de navigation dont le développement a été extraordinairement rapide au cours des quatre dernières années.

A l'heure actuelle, les grandes compagnies allemandes le

---

propice à la colonisation, il pourrait être alors avantageux d'y exercer une autorité politique. Mais le Chantoung ne peut se prêter à la moindre colonisation.

« Le développement de notre autorité sur le pays entraînerait des charges considérables et des préoccupations administratives qui ne seraient compensées par aucun avantage. Nous disposons actuellement de tout ce qu'il nous faut dans le Chantoung : *liberté pour notre commerce, vaste champ d'activité pour nos ingénieurs.* Ces avantages ne peuvent nous être disputés par personne, puisque le port de Tsingtau ne possède pas de rival dans le Chantoung, sauf Chefou qui est plutôt intéressé à la partie est de la province.

« Hong-kong prouve qu'on peut faire de grandes choses en Chine, sans grandes acquisitions territoriales : c'est le modèle de ce que nous devons réaliser à Kiao-tchéou.

« Mais s'il n'y a pas avantage pour nous à occuper le Chantoung, il est pour nous de la plus grande importance *d'explorer à fond cette province comme si elle nous appartenait.* »

N. D. Lloyd et la *Hamburg-Amerika* desservent deux grandes lignes postales subventionnées, Allemagne-Extrême-Orient et Allemagne-Australie, et deux services de grand cabotage aux Indes et en Chine.

La *Reichspostlinie* d'Extrême-Orient effectue deux départs par mois, de Brême ou de Hambourg, et touche successivement à Anvers, Southampton, Gênes, Naples, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Penang, Singapour, Hong-kong, Changhaï, Nagasaki, Kobe, Yokohama. Elle est doublée par une ligne de messageries avec départ de Hambourg tous les dix jours.

De Changhaï se détache sur San-Francisco une ligne transpacifique pour voyageurs et marchandises avec départ mensuel.

La *Reichspostlinie* Brême-Sydney, avec départ de Bremerhaven toutes les quatre semaines, dessert jusqu'à Colombo les mêmes escales que la précédente, et touche ensuite à Freemantle, Adélaïde, Melbourne, Sydney. A Sydney, elle projette deux prolongements : l'un sur Hongkong, l'autre sur Singapour, desservant la Nouvelle-Guinée allemande, Yap, Macassar et Batavia.

A Singapour, le *N. D. Llyod* a réalisé un véritable tour de force en pleine zone anglaise. Après avoir racheté les steamers de deux compagnies anglaises de grand cabotage et porté leur flotte à un total de 40 bâtiments, il a organisé les lignes suivantes : Singapour-Bangkok ; Singapour-Bornéo ; Singapour-Pontaniak ; Singapour-Manille ; Singapour-Asahan ; Singapour-Deli ; Singapour-Penang. A Hongkong, il a créé les deux services : Hongkong-Sandakan et Hongkong-Bangkok.

Quel ne fut pas le dépit de l'Angleterre lorsque les rapports de ses consuls constatèrent : 1° que la part du pavillon anglais dans le mouvement du port de Bangkok était tombé de 76 à 35 % dans la période 1897-1901 et que le pavillon allemand s'était par contre relevé de 6 % à 53 % ; 2° que le cabotage du sud de la Chine, naguère son apanage exclusif, était assuré, depuis la création des lignes allemandes (Canton-Hongkong-Changhaï, Singapour-Bangkok-Haïphong-Quan-tchéou-ouan-Hongkong, Hongkong-Sandakan) par 52 vapeurs allemands déplaçant 55.250 tonnes contre 64 anglais déplaçant 74.000 tonnes.

Mais l'année 1901 devait réserver des blessures plus douloureuses encore à l'amour-propre britannique.

Le service de navigation allemand, établi en 1899 sur le

Yang-tsé entre Changhaï et Hankéou, reçut de nouveaux vapeurs et fut développé sur Y-tchang et Chong-king. La ligne postale impériale fut prolongée de Changhaï vers le nord de la Chine par un service de grand cabotage Kiao-tchéou, Chefou, Tientsin et par une ligne mixte, pour voyageurs et marchandises, Hongkong,-Yokohama-Vladivostok.

Enfin la compagnie coloniale *Jaluit-Gesellschaft* créa, à la fin de 1901, un service postal entre Sydney et Hongkong avec escales intermédiaires dans les possessions allemandes.

La lutte contre l'Angleterre ne se limita pas à la navigation et s'étendit aux communications sous-marines. Afin de se libérer complètement de tout contrôle anglais, l'Allemagne a fait immerger récemment un câble sous-marin, Changhaï-Tsingtau-Chefou, communiquant avec la ligne sibérienne par l'intermédiaire de la *Compagnie danoise des Télégraphes du Nord*. Ayant appris en outre que les États-Unis allaient procéder à la pose du câble San Francisco-Havaï-Manille, Guillaume II a obtenu l'autorisation d'y rattacher un embranchement dans les parages de l'île Yap, embranchement qui sera ultérieurement relié par une compagnie privée, subventionnée par l'Allemagne et la Hollande, d'une part sur Changhaï, d'autre part sur Menado, dans les Célèbes. De cette façon, Berlin pourra communiquer avec Kiao-tchéou et les Carolines soit par la Russie, soit par le câble germano-américain de l'Atlantique, les lignes terrestres des Etats-Unis et le câble transpacifique. Si l'escadre allemande est disloquée entre Tsingtau, Changhaï et les parages de Nouvelle-Guinée, elle pourra, en cas de tension politique, se concentrer avec rapidité sur le point qui lui sera assigné.

*
* *

Le *Nauticus* de 1901 posait l'axiome suivant : *C'est en Extrême-Orient, et particulièrement en Chine, que se trouvera à l'avenir le centre de gravité des intérêts économiques d'outre-mer de l'Allemagne.* Les renseignements qui précèdent montrent suffisamment que cette déclaration n'est pas exagérée. Mais si l'on considère une carte générale, on reconnaît que ce centre de gravité est singulièrement en l'air.

Que deviendrait tout l'outillage commercial allemand si une guerre éclatait entre l'Allemagne et l'une quelconque des

grandes puissances navales? Ses paquebots ne seraient-ils pas rapidement la proie des croiseurs corsaires? Kiao-tchéou, malgré les quelques batteries à ciel ouvert que l'on y construit fébrilement, ne serait-il pas bombardé et enlevé en un tour de main? Les établissements du Pacifique ne seraient-ils pas bouleversés de fond en comble, les plantations incendiées, avant que la flotte métropolitaine ait pu envoyer le moindre secours à la faible escadre d'Extrême-Orient?

En admettant même que des renforts aient pu arriver par surprise jusqu'à Aden, ne seraient-ils pas dans l'impossibilité d'atteindre les mers de Chine par suite de l'absence complète de dépôt de charbon allemand sur l'itinéraire Mer Rouge-Kiao-tchéou?

A la suite d'une récente convention passée avec la Turquie, convention dont on ne connaît pas exactement les clauses, l'Allemagne paraît disposer d'un dépôt de charbon dans l'une des îles de l'archipel Farsan[1]. Mais de ce point à Kiao-tchéou, il y a 6.500 à 7.000 milles marins, distance que l'on ne peut franchir sans recompléter au moins une fois les soutes à charbon.

Il est donc de la plus haute importance pour l'Allemagne de disposer d'un nouveau point d'appui intermédiaire sur sa ligne d'étape maritime extrême-orientale.

En attendant qu'il ait réussi à acheter une île propice au gouvernement néerlandais, Guillaume II a tout intérêt à ne mécontenter personne en Extrême-Orient, à s'abstenir de prendre parti prématurément pour l'un ou l'autre des deux camps qui viennent de se former. Mais il est probable qu'il ne négligera pas cependant d'organiser, dans le rayon d'action de Kiao-tchéou, une force autonome capable d'enlever toute idée agressive à l'un quelconque de ses rivaux. Or quelles sont les forces allemandes actuellement stationnées en Extrême-Orient?

L'escadre qui comprenait, pendant la campagne de Chine, 4 cuirassés, 4 gros croiseurs, 7 petits, 4 canonnières et 4 torpilleurs et qui, sur les réclamations répétées des députés influents du Reichstag, a été successivement amputée de 4 cuirassés, de 3 croiseurs et de 2 torpilleurs, ne compte aujourd'hui que 3 gros croiseurs, 5 petits, 4 canonnières et 2 torpilleurs. C'est une force relativement faible pour protéger efficacement les

[1] A hauteur d'Hodeidah.

intérêts considérables que nous avons énumérés, et il est probable que, lorsque les constructions navales actuellement en cours seront terminées, l'empereur, se basant sur les mesures de sûreté récemment prises par la France, fera énergiquement réclamer dans le prochain budget un crédit suffisant pour entretenir en Extrême-Orient une douzaine de croiseurs.

Outre l'effectif de 4.500 hommes maintenu provisoirement en Chine, l'Allemagne ne possède à Kiao-tchéou qu'une garnison permanente de 1.600 hommes environ, absolument insuffisante pour assurer la surveillance de la voie ferrée du Chantoung et la protection du port. L'exposé des motifs du budget de 1902 et les déclarations des ministres de la Marine et des Affaires étrangères au Reichstag font entrevoir le renforcement de cette garnison. D'après un article publié par le capitaine von Maercker dans le but de préparer l'opinion publique, elle serait portée au minimum de 3 bataillons, 3 batteries, 1 escadron, 1 détachement de mitrailleuses, sans compter la troupe d'occupation de Changhaï.

Il est certain qu'avec un pareil effectif, le gouverneur de Kiao-tchéou pourrait, de concert avec l'escadre renforcée, s'opposer à toute attaque brusquée du territoire, à condition toutefois que le Japon ne soit pas l'assaillant.

*
* *

Ne résulte-t-il pas, de tout ce qui précède, l'impression bien nette que l'Allemagne n'a rien à craindre de la France et de la Russie, et que, au contraire, elle se trouve dans l'obligation absolue de se tenir incessamment sur le qui-vive vis-à-vis de l'alliance anglo-japonaise ?

N'est-il pas évident que l'Angleterre et le Japon doivent être amenés à souhaiter l'anéantissement ou l'affaiblissement d'une rivale qui tend à accaparer la navigation d'Extrême-Orient à leur détriment, qui s'implante victorieusement dans le Yang-tsé et qui se réserve virtuellement le monopole de l'exploitation économique du Chantoung ?

N'est-il pas évident que l'Allemagne trouvera toujours en travers de sa route l'opposition systématique du cabinet impérialiste de Saint-James, l'hostilité parfois intempestive du vice-roi des Indes, lorsqu'elle cherchera à se procurer les points d'appui qui lui sont indispensables pour reprendre haleine sur

sa ligne d'étapes, ou lorsqu'elle essaiera de raccourcir cette même ligne en débouchant dans le golfe Persique?

N'est-il pas probable enfin qu'en cas de conflit entre les deux Duplices, les forces navales anglo-japonaises, victorieuses en Extrême-Orient, s'empresseront de mettre l'embargo sur les navires de commerce allemands et de refouler à tout jamais vers l'Occident le *N. D. Lloyd* et la *Hamburg-Amerika*, si Guillaume II a cru devoir se confiner *isolément* dans une stricte neutralité, espérant profiter ultérieurement de l'épuisement des deux partis?

La France et la Russie, par contre, ne peuvent, en raison même de l'excentricité de leurs domaines asiatiques et du faible développement de leur navigation, léser en rien les intérêts de l'Allemagne. Ceux-ci, comme on l'a répété bien souvent, ne sont nulle part en opposition, sauf en Europe, avec ceux de l'alliance franco-russe. Les efforts de la France dans le Yang-tsé ont plutôt pour objectif de drainer le commerce du Yunnan et du haut Yang-tsé au profit du chemin de fer d'Indo-Chine et d'assurer l'achèvement du chemin de fer Hankéou-Pékin, que de faire une concurrence directe à la navigation allemande dans le bassin même du fleuve : nous risquerions trop de travailler à perte.

Les capitaux français ne vont-ils pas s'engager bientôt dans l'entreprise franco-allemande du chemin de fer de Bagdad qui a pour objet non seulement d'exploiter l'Asie Mineure, mais de raccourcir la route d'Extrême-Orient et de tourner la position anglaise Suez-Aden? Il semble que l'on puisse affirmer, sans erreur grossière, que l'Allemagne a tout intérêt à s'appuyer sur la double alliance pour les affaires européenne d'outre-mer, ou tout au moins à garder une bienveillante neutralité à notre égard.

Mais cette dernière attitude est-elle bien prudente en présence d'un rival aussi machiavélique et aussi rancunier que l'Anglais? Oui, répondra-t-on ; mais à condition que l'Allemagne ne reste pas isolée en cas d'une agression subitement dirigée contre elle et soit assurée non seulement de la coopération des flottes italienne et austro-hongroise, *mais encore de celle des États-Unis en Extrême-Orient*. Et ici se pose la possibilité d'une entente entre les gouvernements de Washington et de Berlin pour les affaires extrême-orientales.

*
* *

Il existe une certaine communauté d'intérêts entre les deux puissances dans les mers de Chine. Les États-Unis ont nettement pris position dans le Pacifique, depuis l'occupation de Honolulu, d'une partie de l'archipel de Samoa et des Philippines. Leur commerce avec la Chine et le Japon est encore plus considérable que celui de l'Allemagne. Ils sont intéressés à ce que le principe de la porte ouverte soit respecté en Extrême-Orient. Mais, par le fait même de l'importance de leur commerce, de leur navigation asiatique, ils sont les ennemis de l'Angleterre comme ils sont déjà ses rivaux acharnés dans toutes les parties du monde. Il ne serait donc pas étonnant d'apprendre un jour que les États-Unis et l'Allemagne aient conclu un accord pour protéger réciproquement leurs intérêts dans le Pacifique.

A notre avis, cet accord ne peut être efficace pour les deux partis que lorsque le percement de l'isthme de Panama sera un fait accompli. Ce n'est qu'à ce moment, en effet, que l'escadre allemande pourrait être appuyée efficacement par le gros de la flotte américaine.

Il est possible que cette éventualité ait été envisagée lors du voyage triomphal du prince Henri aux États-Unis. Il s'est produit à cette occasion un véritable revirement dans les idées allemandes et américaines. Jusque-là, Guillaume II, irrité de l'opposition systématique faite par le cabinet de Washington aux desseins de liquidation générale de l'Empire du Milieu qu'il nourrissait à l'époque des premiers troubles boxeurs, effrayé de l'envahissement des marchés européens et asiatiques par l'article yankee, avait caressé le plan d'une coalition anglo-allemande contre l'ennemi économique commun. Le tollé général qui, aux États-Unis, avait accueilli les tentatives faites à plusieurs reprises par l'Allemagne pour mettre la main sur un point quelconque de la mer des Caraïbes ou du Vénézuéla et acquérir ainsi le point d'appui indispensable à ses lignes de navigation et à son commerce sud-américain, les menaces significatives de la presse jaune au moment du dernier incident germano-vénézuélien, semblaient avoir surexcité encore la mauvaise humeur et les préventions de l'empereur. Soudain,

changement à vue : voyage du prince Henri, tournée triomphale dans les grandes villes américaines, discours d'amitié délirante, toasts chaleureux, autorisation de rattacher un câble germano-hollandais au futur câble San-Francisco-Philippines ; en un mot, réveil de l'âme teutonne dans la population américaine. Peut-on considérer cette volte-face inattendue comme l'indice d'un rapprochement politique ? Non, à notre avis, du moins tant que les États-Unis ne se départiront pas de l'inflexible doctrine de Monroe en accordant à l'Allemagne le droit d'acquérir une station navale à proximité de la future artère interocéanique et de substituer ainsi à la ligne de communication si précaire Hambourg-Suez-Singapour-Kiaotchéou la ligne directe Wilhelmshaven-Panama-Samoa-Yap-Kiaotchéou.

En attendant cet évènement, qui ne saurait se réaliser d'ici quatre ou cinq ans, Guillaume II aurait tout intérêt à s'appuyer sur des voisins plus immédiats, à se rapprocher de la Double Alliance d'Europe, et à conclure enfin avec elle une convention militaire secrète limitée aux affaires extrême-orientales. Nous aurions également tout avantage à faciliter un rapprochement qui a déjà failli réussir et qui était un des principaux objectifs de la politique de Jules Ferry. L'annonce d'une pareille convention suffirait pour assagir l'Angleterre et éviter le retour de ces mauvaises querelles, qu'elle suscite si facilement et dont elle tire toujours un réel profit.

GEORGES BOHLER.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE AU MAROC[1]

L'assistance publique n'existe pour ainsi dire pas au Maroc, en tant que service d'État. Le gouvernement chérifien se désintéresse de toutes les créations qui peuvent être un progrès et ne possède, pour secourir les malades et les indigents, aucun établissement comparable à nos hôpitaux. Les asiles, qu'on retrouve à peu près dans toutes les villes et où se réfugient les infirmes et les mendiants, sont des dépendances des mosquées, alimentées par des aumônes et les biens « habbous » (mainmorte). On appelle ainsi des propriétés appartenant à la mosquée, et dont les revenus sont employés aux œuvres de charité[2].

Nous avons visité à Tanger un établissement qu'on décore quelquefois du nom d'hôpital indigène[3], *Moristan*, et qui se trouve à côté de la grande Mosquée. C'est une maison comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage; on y accède par un couloir obscur conduisant dans une cour de 3 mètres de long sur 1m50 de large, sur laquelle donnent toutes les chambres. Ces pièces sont en réalité des cachots, fermés avec des cadenas, et aérés seulement par une petite lucarne ménagée au-dessus de la porte; on y enferme les fous, les malades, les indigents; vingt individus en moyenne sont entassés dans cet espace restreint, on se demande comment ils peuvent y vivre. La malpropreté la plus grande règne dans la cour et les cellules; l'odeur des loques sales, des aliments corrompus jetés dans tous les coins, des cabinets jamais nettoyés ou lavés vous poursuit longtemps encore après qu'on est parti.

Les pensionnaires ne sont là que la nuit; le jour, ils se placent dans la rue devant la porte de l'asile, tendant la main au passant, ou bien ils vont en ville demander l'aumône. Il faut dire que le musulman est très charitable, et qu'un Maure aisé passe

---

[1] Extrait d'un travail en préparation sur l'hygiène, la médecine et la climatologie du Maroc.

[2] L'organisation de l'assistance est analogue à celle qui fonctionnait en France au moyen âge. « Dans les églises, dit Grégoire de Tours, il existait un lieu spécial destiné aux malades et le 1/12 des revenus religieux leur était consacré. »

[3] Un hôpital au Maroc s'appelle *Moristān* ou *Māristān*, corruption du mot persan *Bimāristān*, qui signifie « lieu où se réunissent ceux qui n'ont plus d'espoir » (note de M. Fumey).

rarement près d'un mendiant sans lui laisser quelques flous [1].

Un gardien est chargé de donner la nourriture aux malades et de veiller sur l'immeuble, mais il ne semble pas se préoccuper beaucoup de sa propreté.

A Mogador, dans le quartier de Beni-Antor, il y a aussi un moristan, composé de dix-huit chambres donnant sur une cour; une soixantaine de malades ou d'infirmes y sont logés, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants presque tous aveugles par suite de kératite, staphylome, etc. La mendicité est l'unique ressource de ces gens, qui sont logés seulement.

Dans les marabouts innombrables du pays, dans les zaouïas des chérifs renommés par leur sainteté ou par le don de guérir qu'ils tiennent d'Allah, une salle réservée est constamment occupée par des pèlerins de passage, ou par des malades de la région. D'ordinaire, les revenus des établissements saints suffisent à entretenir la foule des fidèles qui y accourent.

A Marrakech, en outre des asiles des mosquées, existe un moristan, ou hospice pour les fous, qui sert en même temps de prison pour les femmes. Nous verrons plus loin que Marrakech possède à la porte de Doukkala tout un faubourg réservé aux lépreux et comprenant une population de 200 à 300 individus [2].

Autrefois il y avait aussi à Fez un quartier pour les lépreux, *Roudh el Kartas*, et un hôpital pour les fous [3]. Ali Bey, dans ses *Voyages en Afrique et en Asie*, raconte que des fonds avaient été légués pour y soigner et enterrer les cigognes et les grues. On sait que, dans l'esprit des musulmans, ces oiseaux seraient des hommes d'îles lointaines prenant cette forme pour voyager. Il est tout de même curieux de voir que les névrosés modernes, qui ont créé des asiles et des cimetières pour les chiens, ont été depuis longtemps devancés au Maroc [4].

Tous ces établissements, d'ordre religieux en somme, sont de

---

[1] Le vendredi, à Tanger, les oumanas (douaniers) distribuent un sou à tous les mendiants, aveugles, estropiés, qui se présentent. Le jour de l'*Achoura*, chacun s'impose d'une somme proportionnelle à ses revenus et fait l'aumône aux indigents qui accourent de tous les points de la contrée; les gens aisés ont leurs poches remplies de pièces de billon; dans les boutiques on voit des tas de flous ou de sous qui sont remis aux nombreux quémandeurs.

[2] La zaouïa de Sidi-bel-Abbès sert de refuge la nuit aux gens sans ressources et de lieu d'asile pour les criminels.

[3] Ce moristan, du nom de *Sidi Fardj*, existe encore; il a la même destination que celui de Marrakech (Budgett Meakin).

[4] Budgett Meakin (*Land of the Moors*) prétend qu'un hôpital semblable fonctionnait à Marrakech.

simples refuges pour les malades, les infirmes, les fous ou les indigents; aucun soin médical n'y est donné; il n'y a d'ailleurs pas de médecins officiels au Maroc, et ce sont toujours les biens habbous et non le trésor de l'État qui subviennent aux besoins des malheureux.

Service médical de l'armée. — L'armée marocaine n'a pas de service de santé. Quand le Sultan se déplace, il est accompagné du médecin de la mission française; mais lorsque les troupes vont seules combattre les tribus rebelles, les malades ou blessés sont obligés de suivre leur corps. On les attache sur un mulet et un empirique leur donne quelques soins, jusqu'à ce qu'ils puissent être abandonnés en pays ami.

Il n'existe aucune hygiène des camps; pas d'enlèvement des immondices, pas de service d'intendance. Les prisonniers suivent à pied, carcan au cou, à peine nourris. Les épidémies ne tardent pas à sévir sur de telles agglomérations.

Assistance étrangère. — Les étrangers établis au Maroc ont organisé dans la ville de Tanger un certain nombre d'hôpitaux desservis par des docteurs venant des meilleures facultés d'Europe; dans toutes les autres villes importantes, on trouve aussi des médecins européens.

De tous temps les Marocains ont estimé la science médicale des étrangers; les voyageurs ayant parcouru le Maroc ont raconté que de tous côtés on venait les consulter, avec l'idée qu'un *N'Sara* (chrétien) est un savant et connaît l'art de guérir. Tandis qu'en Algérie, les Arabes appellent plus rarement les praticiens européens, les Marocains au contraire se font très volontiers examiner par eux. Les sultans eux-mêmes s'adressent au major de la mission française et aux docteurs européens résidant à Marrakech lorsqu'ils ont besoin de soins. Ils s'entouraient déjà, il y a plusieurs siècles, malgré leurs guerres continuelles avec les chrétiens, de médecins venus d'Europe et, à leur défaut, s'attachaient des renégats plus ou moins experts, pour soigner leur santé et celle des femmes du harem.

En 1606, nous voyons un Français, De l'Isle, être non seulement agent consulaire d'Henri IV, mais en même temps médecin de la cour. Mouley Delrebi donnait, comme appointements, deux blanquils par jour à un chrétien espagnol captif chargé de lui tâter le pouls. Effrayé des conséquences que pourrait avoir une erreur dans l'administration des drogues,

l'Espagnol ne prescrivait jamais que des remèdes anodins.

Braithwaith raconte qu'un renégat avait tiré plus de 800 ducats d'un pacha atteint de syphilis, ne lui ordonnant qu'un régime d'eau, de pain et de raisins secs. C'était peu dangereux!

Abdelmalek (1629), s'étant brisé un bras, fut soigné par un médecin andalou, captif, nommé Andréas Camélo. Le Sultan, heureux d'être guéri, le retint auprès de lui, l'autorisa à faire venir sa femme, mais ne voulut jamais lui rendre la liberté.

Il n'était pas toujours prudent de s'engager sur la parole des sultans. Lamprière, docteur anglais, appelé de Gibraltar en 1789 par l'empereur Sidi Mohamed pour soigner son fils, alors au Soûs, fut, à son passage à Marrakech, retenu de longs mois prisonnier et ne put partir que par la ruse.

Hôpitaux des Franciscains. — Vers le milieu du XVIIe siècle, les Franciscains et les Trinitaires espagnols [1] avaient établi à Fez, Mequinez, Salé, Tétouan, des hospices et des hôpitaux où ils soignaient les nombreux captifs chrétiens et les indigènes, ces derniers surtout au moment des épidémies de peste.

Nous lisons dans Castellanos que le tremblement de terre de 1755, qui dévasta Lisbonne, renversa du même coup l'hospice des Franciscains à Fez, ainsi que l'église, la pharmacie de Mequinez et l'hôpital de 100 lits, dirigé par un chirurgien, que depuis 1727 les religieux avaient fondé. Ces derniers, d'après le traité passé avec le Maghzen, devaient payer un revenu au Sultan, soigner la cour, lui remettre des remèdes et entretenir à leur charge les captifs jusqu'à leur guérison. Plus tard (1763-1794), les mêmes Franciscains installèrent ou reconstruisirent des hospices à Tanger, Saffi, Larache et Mogador.

L'Espagne a conservé l'habitude d'envoyer des médecins au Maroc. C'est ainsi que, dans toutes les villes de la côte, des majors de l'armée sont attachés aux consulats; outre leur solde militaire, ils ont une indemnité et se font de jolis revenus avec la clientèle européenne et indigène. Presque tous sont en même temps médecins de la santé.

Missions protestantes. — Les missions protestantes se sont établies au Maroc vers le milieu du XIXe siècle. Voici, d'après

[1] 1637, couvent et infirmerie à Marrakech, sous le règne de Mouley Ahmed eç Cheik (*El Puerto, mission historial.*) 1691, Mequinez, hôpital espagnol des Franciscains. — Marrakech posséda plus tard un hôpital espagnol fondé avec une souscription de Charles II d'Espagne, et un hôpital construit par les esclaves français. Le premier avait un chirurgien (de Maurville).

Budgett Meakin[1], l'ordre dans lequel elles sont venues dans le pays. Mogador (1844), Tanger (1883), Fez (1888), puis Larache, Tetouan, Casablanca, Rabat. En 1887, un petit hôpital fut créé à Tanger; il fut appelé *Tulloch Memorial Hospital* : on nous a assuré qu'il ne fonctionnait plus. Casablanca et Marrakech possèdent aussi un hôpital de 2 ou 3 lits.

Il existe à l'heure actuelle des missionnaires anglais ou américains des deux sexes dans toutes les grandes villes; tous pratiquent la médecine, délivrent des médicaments; les femmes font même de l'obstétrique. Ils rendent d'éminents services non seulement aux indigènes, mais aussi aux chrétiens dans les régions où il n'y a pas de docteurs. Ils ne demeurent pas toujours dans les villes, mais parcourent aussi le pays : M. de Ségonzac a vu deux méthodistes américaines arrêtées au col du N'glaoui, au moment où elles allaient descendre au Soûs; on les renvoya sur Marrakech. Les indigènes vont très volontiers leur demander soins et remèdes, mais s'insurgent si, en les donnant, les missionnaires essaient de faire du prosélytisme.

Alliance israélite universelle. — L'Alliance israélite, qui a fait beaucoup pour relever le niveau moral des Juifs marocains, a envoyé des médecins dans plusieurs villes du Maroc; elle concourt dans presque toutes par des subsides à assurer les soins médicaux et pharmaceutiques aux habitants des Mellahs.

Médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc. — L'exercice de la médecine, comme celui de la pharmacie, est libre[2]; il existe un grand nombre de docteurs européens diplômés, très recherchés même des indigènes, mais dont la clientèle principale est israélite; à côté d'eux beaucoup de méthodistes exercent la médecine. Il y a en ce moment dans le Maroc 42 praticiens européens, dont 19 diplômés.

Dans la plupart des villes du Maroc, le médecin possède une officine, prépare et délivre lui-même ses remèdes. A Tanger seulement, il y a des pharmacies spéciales au nombre de sept.

Il n'y a pas de vétérinaires européens; on s'adresse aux maréchaux-ferrants indigènes pour tous les soins à donner aux animaux domestiques.

---

[1] *The Moorish Empire.*

[2] Cependant un règlement du corps diplomatique du 30 juillet 1865 décidait que tout médecin venant s'installer à Tanger serait tenu de présenter ses titres à ses confrères déjà établis dans le pays, qui déclareraient s'il était vraiment diplômé. Ce règlement n'est pas appliqué.

Dix sages-femmes espagnoles, dont quelques-unes diplômées et un grand nombre de matrones juives ou musulmanes, exercent à Tanger. Dans les villes de la côte et les capitales du Maroc, ce sont les indigènes qui pratiquent les accouchements. A Mogador, nous avons vu une israélite indigène ayant fait ses études en Angleterre, fort adroite et sachant être aseptique lorsqu'elle est surveillée; on l'appelle chez les Européens, les Juifs et les Musulmans. Les Européennes se font assister par des médecins.

Aucun dentiste étranger n'est établi dans le pays; on va à Gibraltar ou à Cadix. Il y a cependant des dentistes de Las Palmas et de Cadix qui, une fois par an, font une tournée au Maroc, et vont même jusqu'à la cour de Marrakech, où ils sont bien accueillis.

Hôpitaux de Tanger. — Tanger possède un hôpital français, un espagnol et deux anglais. L'hôpital israélite, qui fonctionnait en 1895, et l'hôpital américain, tenu par des missionnaires, ont été fermés depuis longtemps.

Hôpital français. — En octobre 1864, une somme de 100.000 francs, versée par le Sultan comme indemnité pour un attentat commis sur deux Français, fut affectée à la fondation d'un hôpital à Tanger : 10.000 francs furent employés pour aménager un immeuble de la ville, mis par le gouvernement marocain à notre disposition; le reste, soit 90.000 francs, fut placé pour servir à l'entretien de l'établissement.

En 1893, le ministre de France fit construire un hôpital dans de meilleures conditions hygiéniques que le précédent. Le Sultan contribua, pour une certaine part, dans les dépenses d'établissement; on fit une collecte dans la colonie française et le gouvernement de l'Algérie accorda une subvention de 10.000 francs (20 novembre 1893), en stipulant que les indigents français et les indigènes algériens sans ressources y seraient traités gratuitement.

L'hôpital français, situé hors de la ville sur une falaise surplombant la mer, est exposé au Nord et à l'Est. Au rez-de-chaussée se trouvent : le logement de l'infirmier comptable, le réfectoire, la salle d'opérations, la pharmacie, les bains, 3 salles pour les femmes et 2 cabinets d'isolement. Le premier étage est réservé aux hommes : on y compte 1 grande salle, 5 cabinets à 1 ou 2 lits, une salle de pansements, une chambre pour l'infirmier. Une quinzaine de malades des deux sexes peuvent

être admis dans cet hôpital; on y reçoit aussi bien les Marocains que les étrangers qui se présentent.

La salle d'opérations, très simple, mais fort bien organisée, se trouve pourvue d'appareils très perfectionnés. Les dépendances sont installées dans un pavillon voisin.

Le service médical est actuellement assuré alternativement par deux médecins français. Une consultation gratuite fonctionne à l'hôpital depuis plusieurs années.

Cet établissement pourrait rendre de grands services; malheureusement, les ressources très restreintes ne permettent pas d'y soigner autant d'indigènes marocains qu'on le désirerait.

Hôpital espagnol. — Édifié depuis dix ans sur les hauteurs qui environnent Tanger, l'hôpital espagnol reçoit des Espagnols et des indigènes : 2 médecins militaires, des infirmiers et 5 sœurs de Saint-François composent son personnel. Il est formé d'un bâtiment principal avec un étage; au rez-de-chaussée sont les hommes, au premier les femmes; dans d'autres constructions séparées sont installées la chapelle, la salle d'opérations, la cuisine, la morgue, etc. Un petit laboratoire complète très heureusement l'ensemble de ces services. L'hôpital peut admettre environ une trentaine de malades.

Mouley Hassan, prédécesseur du Sultan actuel, avait envoyé un certain nombre de jeunes indigènes s'instruire en Europe; il décida aussi que quelques-uns de ceux-ci étudieraient la médecine; cinq ou six musulmans suivirent donc pendant quelque temps les visites à l'hôpital espagnol et apprirent à ausculter, à faire des pansements, de la petite chirurgie, etc. Nous avons eu un de ces étudiants comme aide au lazaret de Mogador; il était constamment ivre de vin et d'absinthe et hébété par le kif; il passait ses journées à dormir et ses soirées à s'enivrer; nous n'avons jamais pu nous rendre un compte exact de ses connaissances médicales.

Hôpital anglais. — L'hôpital anglais ne reçoit que des musulmans; il comprend peu de lits; c'est un missionnaire qui assure le service médical. Une doctoresse anglaise diplômée donne chaque jour des consultations gratuites et des remèdes aux femmes musulmanes dans une sorte d'hospice où sont logées et opérées les plus malades.

Œuvres de bienfaisance. — Les différentes légations ont créé des œuvres d'assistance ou de bienfaisance pour venir en

aide à leurs nationaux ou aux indigènes, et s'attirer ainsi les sympathies de la population marocaine [1].

Outre l'hôpital et l'hospice, les Anglais ont, à l'endroit dit « la Montagne », un *orphelinat* où quinze jeunes musulmans, abandonnés, ont été recueillis. Ils ont aussi installé un *refuge de nuit* pour les hommes, où l'on distribue du thé et des chapitres de l'Évangile. Sous peu fonctionnera un *asile pour les femmes divorcées ou abandonnées*, de religion musulmane, ainsi que pour les esclaves rendues à la liberté et sans travail.

Les Espagnols ont une *Société de secours mutuels* (la *Benefica*); les membres versent une cotisation de 25 centimes par semaine, moyennant quoi on leur fournit docteur, sage-femme et médicaments ; on paie même les frais d'obsèques. La légation d'Espagne a institué une *consultation* journalière pour les indigents espagnols et arabes, à la pharmacie espagnole. Un médecin y soigne les malades et leur fait délivrer des remèdes.

Les Français ont aussi organisé largement l'assistance. On compte l'hôpital français et la consultation de l'hôpital, la clinique indigène, la Société algérienne de secours, la Société française de bienfaisance, les distributions de vivres et de vêtements, l'œuvre de la soupe, etc...

La légation de France a installé, le 16 février 1901, une *clinique indigène* dans une maison près de la Casbah ; les deux médecins français font le service à tour de rôle, voient les malades et leur délivrent des médicaments ; les opérations sont faites à l'hôpital. Depuis la fondation jusqu'au 25 avril 1901, 370 Marocains des deux sexes étaient venus demander des soins. Cette clinique, placée au cœur de la ville, a plus de succès que l'ancienne consultation faite à l'hôpital ; elle est fréquentée par des indigènes de régions assez éloignées de Tanger et paraît appelée à rendre de très grands services.

La *Société française de bienfaisance*, fondée en 1901, a reçu une légère subvention de 200 francs du gouvernement, comme première mise de fonds ; la caisse est actuellement alimentée par des dons particuliers : elle vient en aide aux indigents français et algériens.

La *Société algérienne de secours* a été créée en juin 1900 :

---

1) Tanger compte de 20 à 25.000 âmes, ainsi réparties à peu près : musulmans, 7 à 8.000 ; israélites, 7 à 8.000 ; chrétiens, 7.000 (dont 6.000 Espagnols).

le conseil d'administration est composé du ministre, du consul de France et de quelques notables indigènes; chaque membre de la colonie algérienne établi à Tanger verse une cotisation mensuelle minima de 0 fr. 50, qui sert à procurer des secours aux nécessiteux et à payer les enterrements. Une convention avec la Compagnie de navigation Touache permet de rapatrier deux indigènes par chaque courrier.

M. Ben Gabrit, interprète de la légation, a créé une *école arabe française* soutenue par la colonie et l'Alliance française. On y fait chaque jour une distribution de nourriture (couscouss, viande, soupe, etc.) à vingt élèves indigents, et l'on remet des vêtements une ou deux fois par an aux plus misérables.

Œuvre de la soupe (Alliance israélite universelle). La baronne Hirsch est la créatrice de cette œuvre. Tous les jours 150 garçons et 60 filles reçoivent une soupe à l'école juive. Le comité de l'Alliance française de Saint-Étienne a disposé d'un legs de 125 francs en faveur des œuvres de Tanger. La légation en donne un tiers à l'œuvre de la soupe israélite (car on y reçoit des chrétiens), un tiers à l'école arabe de Ben Gabrit, et le troisième tiers à une école particulière française.

Mme Revoil, dont la grande charité a laissé ici de durables souvenirs, a beaucoup contribué, pendant son séjour à Tanger, a étendre les œuvres de bienfaisance; elle a, notamment, préparé la création d'un *refuge de nuit pour les femmes* indigènes qui fréquentent le marché de Tanger. Celles-ci, qui pendant l'hiver couchaient sans abri au socco, vont être logées pendant les huit mois froids et pluvieux de l'année dans deux immenses pièces pouvant contenir de 50 à 60 personnes.

Pour compléter l'étude des œuvres d'hygiène et d'assistance publiques organisées par les Européens, il resterait à parler du Conseil sanitaire international du Maroc et du Conseil d'hygiène de Tanger; mais cette question a déjà été longuement développée par ailleurs[1].

Dr L. Raynaud,
Directeur du service sanitaire à Alger.

---

[1] *Revue d'hygiène* (1901, n° 9).

LE CATACLYSME DE LA MARTINIQUE[1]

Trente mille morts; une ville entièrement détruite.

On connaît les faits.

Dans les premiers jours du mois, un volcan qui semblait définitivement éteint, la montagne Pelée, donna soudain quelques signes d'agitation interne.

Le 3 mai, ce réveil d'activité produisit une coulée de lave qui descendit vers le village de Sainte-Philomèle et détruisit les plantations de l'usine Guérin. En même temps on signalait la disparition de cent cinquante personnes, non pas brûlées ou tuées sans doute, mais qui avaient dû fuir et se réfugier soit dans le bois, soit à Saint-Pierre, où elles se croyaient plus en sûreté.

Le 6 et le 7, la lave continuait de couler lentement; des secousses de tremblement de terre se faisaient sentir et provoquaient la rupture de plusieurs câbles sous-marins. La situation, sans être particulièrement menaçante, devenait sérieuse. Le gouverneur, M. Mouttet, et le colonel d'artillerie, M. Gerbault, se rendirent à Saint-Pierre.

Enfin le 8 mai, à 6 heures 30 du matin vers 8 heures, suivant d'autres dépêches), une violente éruption projeta, au milieu d'un épais nuage de fumée, une trombe de boue, de cendres incandescentes et de pierres qui s'éleva dans le ciel et s'abattit soudain sur Saint-Pierre et la rade. Un instant après, la ville, les navires en rade et toute la côte entre les villages du Prêcheur et du Carbet ne formaient qu'un immense brasier, dont les flammes et la fumée interdisaient l'approche.

Seul un navire put échapper à la catastrophe : le vapeur anglais *Roddam*, qui était sous les feux et put prendre le large, bien qu'à demi désemparé.

Le croiseur *Suchet*, de la division de l'Atlantique, se trouvait

---

[1] Un accident survenu au dernier moment nous empêche de donner la carte qui devait accompagner cet article.

à Fort-de-France. Il alluma les feux en toute hâte et arriva sur le lieu du sinistre, le 8 mai, vers 2 heures de l'après-midi. En vain les officiers cherchèrent à débarquer. La violence de l'incendie les empêcha de pénétrer dans la ville, où d'ailleurs on n'apercevait plus un être vivant et dont les quais étaient jonchés de cadavres. Une trentaine de personnes seulement, appartenant aux équipages des bâtiments détruits ou coulés, purent être recueillis.

Dans la nuit du 8 au 9 mai, le *Suchet* se rendit à la Guadeloupe afin d'y chercher des secours, et tout d'abord des vivres pour la population qui fuyait et se réfugiait, affolée, à Fort-de-France, où des mesures furent aussitôt prises pour empêcher tout désordre. Il revint le 10 au matin et, quand il passa devant Saint-Pierre, put constater que l'incendie durait toujours et que l'éruption continuait, bien que moins intense.

Entre temps, le vapeur de la Compagnie Française des câbles sous-marins, le *Pouyer-Quertier*, croisait devant les environs de Saint-Pierre moins atteints par le fléau et réussissait à sauver environ quatre cent cinquante personnes.

Le 10, le *Suchet* télégraphia que l'on commençait à pouvoir pénétrer dans les rues de la ville, encombrées de cadavres et de décombres, et que, par mesure d'hygiène, on incinérait au fur et à mesure les corps trouvés, tous en pleine décomposition. L'incendie était loin d'avoir pris fin, l'éruption durait encore, rejetant sur les pentes du volcan de longues coulées de lave.

Sans que l'on ait de détails bien précis à ce sujet, il faut conclure de ces premiers renseignements que la région de Saint-Pierre n'est pas absolument seule à avoir été éprouvée, et que les quartiers du Nord de l'île ont aussi souffert. Cependant on signale que le village du Morne-Rouge a été épargné. Dans la journée du 8 mai une pluie de cendres et de boue est tombée sur les autres régions de la Martinique ; néanmoins les dégâts semblent de peu d'importance.

En même temps que la rupture de la plupart des câbles qui font communiquer entre elles les petites Antilles, on signalait aussi que dans ces îles, notamment dans la colonie anglaise de Saint-Vincent, plusieurs volcans entraient en éruption, mais ces divers sinistres sont très loin d'égaler en horreur la catastrophe de la Martinique.

*
* *

Tels sont les faits actuellement connus.

Pour en comprendre la portée et en déduire les conséquences probables, quelques détails sur la géographie de l'île ne sont pas inutiles.

D'origine volcanique, la Martinique est parcourue dans sa longueur par une chaîne montagneuse qui en constitue en quelque sorte l'épine dorsale. Cette suite de sommets, dont les plus hauts sont ceux du Carbet (1207^{m}) se termine au Nord par le massif du Morne Vert. Puis la chaîne s'abaisse ou plutôt se termine, et dans son prolongement se dresse, isolée, la montagne Pelée à qui ses très anciennes éruptions ont donné la forme classique du volcan, un immense cône aux formes régulières, montant en pentes presque rectilignes de la mer au sommet, à 1.350 mètres d'altitude. Entre le Morne Vert et la montagne Pelée, un col sert de passage à la plus importante des routes qui relient les deux côtes, celle du *vent*, incessamment exposée aux alizés qui, sous ces latitudes, soufflent pendant toute l'année du Nord-Est, et celle *sous le vent* qui se trouve au contraire abritée par les hauteurs de l'intérieur. Au sommet de ce col se trouve le village du Morne-Rouge.

Les pentes sud de la montagne Pelée, le col du Morne Rouge et les derniers contreforts du Morne Vert délimitent ainsi une large vallée, ouverte au Sud-Ouest, qui aboutit à Saint-Pierre.

Tant que l'éruption fut sans grande violence, les coulées de lave suivirent les lignes de plus grande pente, et en particulier les ravins, presque à pic, qui se dirigent vers Sainte-Philomèle, détruisant les plantations de l'usine Guérin. Mais le 8 mai les projections du volcan, après s'être élevées au-dessus du cratère, furent emportées par les alizés du Nord-Est et entraînées au Sud-Ouest, suivant un angle peu ouvert dont l'axe passait juste au-dessus de Saint-Pierre et dont les côtés atteignaient le Prêcheur, à l'Ouest, et le Carbet au Sud, laissant, au dehors de la zone de dévastation, le village du Morne-Rouge, qui ainsi échappa au désastre.

En peu d'instants, sous la pluie de cendres incandescentes, toute la côte du Prêcheur au Carbet prenait feu, et quelques minutes après l'éruption, toute fuite était rendue impossible

aux rares survivants, si même il en existait encore, car il y a lieu de penser que tous les habitants furent écrasés, asphyxiés, ou brûlés, tués sur le coup. Entretenu par la pluie de cendres brûlantes qui pendant deux jours n'arrêta point, l'incendie fut en outre alimenté sinon par les champs de cannes, presque tous coupés à cette époque de l'année, du moins par la luxuriante végétation des environs et aussi par les usines, encombrées de résidus de sucre et de cannes et de boucants de sucre, et surtout par les nombreuses rhummeries, établis sur les quais de la ville, qui traitent les mélasses provenant de la fabrication du sucre pour en tirer le *rhum industriel*. Avec les rhummeries, les magasins et entrepôts de marchandises au bord du rivage faisaient à Saint-Pierre une ceinture dont elle tirait gloire et richesse, mais qui devint, ces jours derniers, une barrière infranchissable, tant que le feu ne l'eut pas entièrement consumée.

Ainsi qu'il arrive presque toujours, le début de l'éruption fut très probablement accompagné d'un tremblement de terre qui ébranla ou renversa nombre de maisons, car il n'est plus exact de dire que la plupart étaient construites en bois. En tout cas, il est maintenant certain que toute la population qui, le matin du 8 mai, se trouvait entre le Prêcheur et le Carbet est totalement anéantie, soit au bas mot 30.000 âmes (le dernier recensement donnait 25.792 habitants à Saint-Pierre seul) dont environ 24.000 noirs et gens de couleur, et 6.000 créoles [1] ou blancs.

*
* *

De ce cataclysme les conséquences seront extrêmement graves pour l'avenir de la Martinique, car si d'autres n'avaient épargné aucune région de l'île, celui-ci l'a frappée au cœur.

Capitale de la colonie et siège du gouvernement, point d'appui de la flotte et place dès maintenant bien défendue, Fort-de-France n'est aujourd'hui qu'une ville de fonctionnaires et de garnison, complètement déchue de son ancienne splendeur. Saint-Pierre, au contraire, malgré sa rade foraine, était

[1] Il n'est pas inutile de rappeler que, contrairement à une opinion assez répandue, ce mot désigne aux Antilles non pas les métis (gens de couleur), mais la population de race blanche pure, née de parents établis depuis longtemps dans la colonie. Parfois on va jusqu'à faire la distinction entre les *créoles* et les *blancs* ou *Européens* qui sont les Français (fonctionnaires, professeurs, voyageurs, etc.) de passage ou récemment établis dans nos vieilles colonies.

la ville industrielle et commerçante. C'est par là que s'effectuaient toutes les importations et la majeure partie des exportations. C'est là surtout qu'était concentrée toute l'activité commerciale de la Martinique.

On comprend dès lors quel désastre représente la destruction de cette ville et l'on s'explique, dans la confusion du début qui a fait refluer sur Fort-de-France toute une population affolée, que le *Suchet* ait été obligé d'aller à la Guadeloupe chercher non seulement des vivres, mais surtout les médicaments et les objets de tout genre qui sont en ces circonstances de première nécessité.

Il n'y a cependant pas lieu de craindre la famine puisque la majeure partie de l'île a été épargnée et continue de produire comme par le passé les légumes et fruits (ignames, patates, choux caraïbes, bananes, fruits de l'arbre à pin, etc.) qui constituent les fonds de la nourriture des nègres; tout au plus y aura-t-il lieu de rationner en farine et pain la population de race blanche.

On peut dire que Saint-Pierre était l'entrepôt général où tous les *quartiers* venaient s'approvisionner. La destruction de ses magasins causera une gêne de longue durée, qui n'aura, somme toute, qu'une médiocre importance pour les besoins journaliers de la population, dans un pays où les questions de logement et de vêtement ne présentent pas les mêmes difficultés qu'en Europe, mais dont se ressentiront surtout les usines privées du matériel nécessaire, ou peut-être arrêtées dans leur marche, faute d'un détail indispensable. Il est vrai que leur fabrication annuelle devait être en majeure partie achevée, et, sans doute, exportée, car la récolte des cannes commence en janvier pour se terminer en juin.

Mais ce que l'on a peine à se figurer, ce sont les conséquences civiles, commerciales, économiques d'un désastre qui soudain anéantit fonctionnaires, notaires, avoués, professeurs, négociants, courtiers, armateurs, avec leurs bureaux, leurs livres de commerce, leurs papiers, aussi bien que banques, maisons de commerce, etc., etc.

Familles entièrement anéanties avec leur fortune, leurs maisons, leurs plantations, ou dont un seul des leurs attend vainement dans l'angoisse quelque information au sujet de parents dont on ne trouvera peut-être pas les corps ! En vérité, l'esprit ne peut se représenter l'immensité du désastre.

Et si l'on peut détourner sa pensée de l'horrible spectacle, on songe que la catastrophe pourra encore avoir d'autres effets, politiques même : si l'on admet qu'il y avait, au début du mois, environ 12.000 créoles sur un total de 190.000 habitants dans toute l'île, la proportion sera désormais de 6.000 créoles pour un ensemble de 160.000 âmes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes avec une éloquence tragique.

Et le plus terrible détail, après lequel on n'ose plus rien ajouter, c'est que des familles créoles qui subsistent encore, les garçons ou fillettes de 8 à 15 ans se trouvaient presque tous dans les établissements d'instruction de Saint-Pierre. N'avions-nous pas raison de dire que la catastrophe qui vient de frapper notre vieille et chère Martinique était un coup porté en plein cœur?

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le cataclysme de la Martinique.* — L'épouvantable cataclysme de la Martinique a mis en deuil la France entière. Nous rappelons plus haut les faits, si douloureux pour notre pays, et nous en montrons les terribles conséquences. Au lendemain du désastre, le ministre des Colonies a constitué, sous sa présidence, un comité officiel chargé d'organiser les premiers secours et d'étudier les moyens de sauver de la ruine totale ou plutôt de recréer notre malheureuse colonie. Comme tous nos confrères de la presse quotidienne et périodique, nous seconderons de tous nos efforts l'œuvre officielle et nous nous mettons à la disposition de tous nos amis pour leur servir d'intermédiaire auprès du comité du Pavillon de Flore.

— *Départ du Président de la République pour la Russie.* — Le Président de la République s'est embarqué le 14 mai, à Brest, sur le croiseur-cuirassé *Montcalm* qui doit le conduire en Russie. M. Loubet est accompagné, dans ce voyage, du ministre des Affaires étrangères. On sait que son séjour en Russie sera de quatre jours. Au retour, on assure que le Président de la République s'arrêtera à Copenhague et à Stockholm, mais ces deux arrêts n'auraient aucun caractère politique.

Allemagne. — *Abolition du paragraphe de la dictature en Alsace-Lorraine.* — L'empereur a adressé au statthalter d'Alsace-Lorraine le décret suivant, daté de la Hohkœnigsburg, le 9 mai :

« Désireux de donner aux habitants de l'Alsace-Lorraine une preuve spéciale de ma bienveillance, confiant dans leurs sentiments de loyauté et de fidélité à l'empire, sentiments qui ne cessent de se fortifier parmi la population et dont de nouvelles preuves me sont données à chacune de mes visites dans ce pays rendu à sa patrie,

« Je vous autorise à entrer en relations avec le chancelier pour la suppression du paragraphe 10 de la loi du 30 décembre 1871 relative à l'administration.

« J'autoriserai le chancelier à soumettre au Conseil fédéral le projet de loi nécessaire. »

C'est donc à bref délai la suppression du paragraphe dit « de la dictature » qui est ainsi conçu :

En cas de danger pour la sécurité publique, le Président supérieur peut prendre immédiatement toutes les mesures qu'il juge nécessaires. Il peut, en outre, sur le territoire exposé, exercer les pouvoirs conférés aux autorités militaires dans le cas d'état de siège par la loi du 9 août 1849.

C'est la loi française du 9 août 1849 qui était invoquée dans le paragraphe 10 de la loi allemande du 30 décembre 1871. Cette loi donne le droit au gouvernement d'ordonner des perquisitions de jour et de nuit, d'éloigner de leur résidence les non-domiciliés, de procéder en tous lieux aux saisies d'armes et de munitions, d'interdire les réunions, de supprimer les journaux, etc., etc.

Angleterre. — *Discours de lord Salisbury.* — Lord Salisbury a prononcé, le 7 mai, devant l'assemblée plénière annuelle de la Primrose League, un important discours dont voici la partie capitale :

Même si j'en savais plus long que je n'en sais sur les négociations en cours, je ne me croirais pas en droit, tant qu'elles durent, de vous en parler. Je veux seulement éviter un malentendu — possible, je crois; — je ne veux pas que notre bonne volonté à écouter tout ce qu'on peut nous dire soit prise pour une preuve que nous avons abandonné notre position antérieure et que nous sommes prêts à reconnaître comme désormais caducs les droits auxquels nous prétendions... On peut discuter sur plus d'un point... Mais, quoi qu'il arrive, il est indiscutable que le gouvernement de Sa Majesté doit conserver sur le pays une autorité telle que la lutte dont nous sortons maintenant, lentement, mais victorieusement, ne puisse plus se renouveler. Il est important que ce point-là soit bien compris, car il est des gens pour penser que dans ces questions, si essentielles à l'existence de l'empire, on peut venir à bout de nous en nous lassant. Je regrette que pareil sentiment se soit fait jour; je ne veux faire montre d'aucun ressentiment envers ceux qui ont été et sont encore nos ennemis. Notre vœu le plus profond est de les voir s'unir à nous et entrer dans un organisme politique qui leur permettra de jouir sans restriction de tout l'ordre et de toute la force assurés à nos nations sœurs, par notre système colonial, si ancien et si éprouvé. Nous espérons sincèrement que ceux qui ont été et sont encore nos ennemis verront comme nous tous les avantages de ces arrangements traditionnels. Tout ce que nous pouvons faire pour les transformer en une portion de cet empire qui a tant fait pour le bien de la race humaine, nous le ferons sans aucun doute. Mais ce que nous ne ferons pas, c'est de laisser des hommes de mauvais vouloir renouveler les conflits passés et mettre en question la suprématie absolue de notre souverain.

Ce discours, qui a été accueilli par des acclamations énergiques et enthousiastes, n'est pas fait pour jeter une grande lumière sur l'avenir et même sur le présent. Lord Salisbury avait déclaré qu'il

allait se mettre à l'abri de toute équivoque : il ne paraît guère qu'il y soit parvenu.

En somme, le champ reste ouvert à toutes les hypothèses et à toutes les opinions.

Autriche. — *Les déclarations du comte Goluchowski.* — Le discours du trône, que l'empereur François-Joseph a prononcé à l'ouverture des délégations austro-hongroises, a été d'une rare brièveté; mais il a été avantageusement complété par l'exposé du comte Goluchowski, ministre des Affaires étrangères. Suivant l'usage, le ministre a passé en revue les principales questions internationales et cette partie de son discours ne sort pas de l'ordinaire banalité ; mais ses déclarations sur le renouvellement de la Triple Alliance que l'on attendait avec intérêt, ont été aussi nettes, aussi formelles qu'on pouvait le désirer. En voici d'ailleurs le texte exact :

La *Triplice*, dont la durée expire en mai 1903, trouve en présence de son renouvellement les trois gouvernements ayant échangé des assurances formelles au sujet de leur ferme intention de maintenir, dans toute sa valeur, le traité d'alliance existant et de procéder en temps utile à la signature des actes y relatifs.

Érigée sur une base d'intérêts parallèles, libre de tendances agressives, l'alliance éminemment conservatrice des puissances centrales de l'Europe continuera de poursuivre les buts sublimes et pacifiques auxquels elle doit son origine, avec une confiance d'autant plus ferme que, selon les déclarations compétentes, données à maintes reprises sur les buts non moins pacifiques de l'alliance des deux puissances à elle opposée, elle peut envisager ce groupement comme un complément précieux et favorable à sa propre tâche.

Ces actions, pour ainsi dire parallèles, ont déjà porté des fruits prospères et s'éprouveront aussi bien dans l'avenir, d'autant plus que leur substance consiste pour chaque participant, non seulement à garantir son état de possession, mais aussi à paralyser les contre-coups nuisibles à des événements pouvant arriver dans d'autres contrées.

Il faut relever la facilité avec laquelle la pensée qui fit naître ces combinaisons politiques prit racine et la valeur que l'on trouva dans son exécution réelle. Il faut aussi relever comment elle réussit à acquérir rapidement le droit de cité dans la formation des relations commerciales composant le système qui trouve aujourd'hui son emploi même dans les questions d'outre-mer.

Sous ce rapport, je voudrais citer, comme exemple, le traité récent anglo-japonais concernant la Chine et la Corée et qui fut suivi immédiatement par la convention russo-française. Leurs stipulations sont pénétrées du même esprit qui présida à l'établissement de notre propre alliance.

Là aussi se trouve exprimé le désir de prévenir les dangers qui pourraient résulter des questions d'Extrême-Orient pour la paix générale.

Là aussi se trouve, en maintenant le *statu quo* et en assurant l'intégrité

territoriale des États mentionnés, le moyen le plus efficace de supprimer les complications.

Là enfin se trouve aussi exprimé le besoin de compléter l'action conservatrice d'un certain groupe par des mesures analogues de part et d'autre et de la rendre encore plus prospère par un contrepoids approprié aux circonstances.

Les avantages de ces situations internationales nettes et claires deviennent d'autant plus saillants que celles-ci n'excluent pas du tout les conventions particulières entre certaines puissances de différents groupes.

Leur règlement non seulement ne s'oppose pas aux principes généraux qui ont amené la réunion des principaux groupes, mais au contraire il est apte à augmenter les garanties dont on cherche aujourd'hui de tous côtés à entourer la grande œuvre de la paix.

En outre, devant la commission du budget de la délégation autrichienne, le comte Goluchowski a cru devoir revenir sur cette question de la Triple Alliance et il a précisé encore davantage, s'il se peut, ses affirmations.

Les puissances composant la *Triplice*, a expliqué le ministre, ont dû se demander quelle combinaison répondait le mieux à leurs intérêts et c'est ainsi que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en sont arrivées à cette conclusion que la base éprouvée de la *Triplice* devait être maintenue au profit de la paix de l'Europe et ne devait être changée en rien.

Les puissances de la *Triplice* ont convenu de ne pas publier le texte de leur traité. Ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'on pourrait le publier.

Comme on le voit, les déclarations du comte Goluchowski ne permettent aucune équivoque. La Triple Alliance est renouvelée, et sur les mêmes bases absolument qu'auparavant.

Cela comporte, on le sait, pour l'Italie deux clauses formelles, spécialement dirigées contre la France : garantie de la domination allemande en Alsace-Lorraine, et coopération active en cas de guerre franco-allemande. Ces conditions sont certaines, et maintenant du domaine public. L'autre jour encore la *Voix nationale* nous apprenait que, outre la présence d'une armée italienne sur les Alpes, la mobilisation italo-allemande imposerait aux 5e et 6e corps d'armée de Bologne et Vérone de prendre part aux opérations contre Belfort. On comprend que, en cette occasion, la presse italienne officieuse ait été assez embarrassée pour commenter les déclarations du comte Goluchowski. Elle a essayé cependant de fournir quelques explications, terriblement entortillées. Cet effort était bien inutile. Il y a longtemps que nous devons savoir à quoi nous en tenir sur la sincérité de l'amitié italienne.

Turquie. — *L'Allemagne et le protectorat des catholiques en Orient.* — Nous signalions dernièrement[1] les progrès réalisés à nos dépens par l'influence russe dans le Levant. Un nouvel incident — tout récent; il nous était signalé le 10 mai — vient nous montrer que les Russes ne sont pas malheureusement les seuls à exploiter les faiblesses regrettables de notre diplomatie et que les Allemands savent aussi en profiter pour leur plus grand avantage.

Voici les faits : on sait que le tribunal turc à Jérusalem juge en ce moment l'affaire du conflit qui s'est produit au mois d'octobre dernier entre catholiques et orthodoxes dans l'église du Saint-Sépulcre.

Ce procès a donné lieu à un différend entre les diplomaties française et allemande. Conformément à la tradition, le tribunal avait cité devant lui, en premier lieu, le consul français, en sa qualité de protecteur des catholiques en Orient; le consul d'Allemagne a demandé à être cité en même temps que son collègue français comme représentant des catholiques allemands; il refusait catégoriquement de reconnaître à la France le droit de protectorat sur tous les catholiques en Orient.

L'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople a soutenu énergiquement son consul, et celui-ci a été autorisé à assister aux audiences en qualité officielle de protecteur des catholiques allemands.

Le *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg, en relatant l'incident, dit que c'est une reconnaissance officielle faite par la Porte de la suppression du protectorat exclusif des catholiques qui était jusqu'ici exercé par la France en Orient.

Le *Nouveau Temps* a parfaitement raison. Il y a là une véritable abdication de notre diplomatie dans une question dont l'importance est capitale au point de vue du maintien de nos droits séculaires et de notre prestige national en Orient. Nous ne pouvons que déplorer profondément la politique imprévoyante qui aboutit à de tels résultats.

II. — ASIE.

Chine. — *Le soulèvement du Tchi-li.* — Les mouvements insurrectionnels, que nous avons déjà signalés sur les confins du Tchi-li et du Ho-han, continuent. Dans le district parallèle à la frontière du Chantoung, à 80 milles au sud-est de Tching-tin-fou, un missionnaire jésuite français, le Père Lömuller, qui voyageait sans escorte et sans avoir, paraît-il, avisé les autorités chinoises, a été assassiné. Il était âgé de cinquante ans et était depuis treize ans en Chine; c'était un ancien médecin-major de l'armée française.

---

[1] *Quest. Dipl. et Colon.*, 15 avril 1902 (t. XIII, p. 502).

Aussitôt le gouvernement chinois a lancé un édit dans lequel il déplore la mort du missionnaire tué dans le district de Tching-tin-fou, et il a donné l'ordre qu'on verse une indemnité et qu'on punisse les autorités responsables.

D'autre part, un détachement des troupes de Yuan-Chi-Kaï a eu soixante hommes tués dans une rencontre avec les habitants de Tching-tin-fou, puis de la frontière du Ho-nan, et Yuan-Chi-Kaï a envoyé trois régiments pour châtier les insurgés.

Les autorités chinoises déclarent que les troubles seront facilement réprimés par les troupes régulières. Cependant Mgr Favier a été informé, à Pékin, que 10.000 hommes armés, possédant plusieurs canons et un grand nombre de pièces d'artillerie, prennent part au soulèvement du Tchi-li. Mgr Favier lui-même doute que les soldats envoyés par Yuan-Chi-Kaï soient assez nombreux pour soumettre les rebelles.

Ce sont des milices qui ont pris part aux rencontres précédentes. Le chef du soulèvement est un mandarin militaire qui a massacré sa famille pour la soustraire à tout châtiment au cas où il subirait un échec.

De son côté, le *Standard* dit que les insurgés sont au nombre de 40.000 hommes bien armés et il est très sceptique quant à l'efficacité des mesures de répression prises par le gouvernement.

Tout cela ne laisse pas d'inspirer quelque inquiétude.

Siam. — *Difficultés sur le Mékong.* — On peut se demander si de nouvelles difficultés ne vont pas surgir dans la vallée du Mékong, où les Siamois viennent d'envoyer des troupes. La situation peut facilement se tendre de ce côté, car les Siamois n'ont jamais respecté les clauses de leur arrangement de 1893 avec la France et la présence de leurs troupes dans le pays risque toujours d'amener une violation de la neutralité de la zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong, stipulée par ce traité.

Nous examinons d'ailleurs d'autre part la situation, et nous signalons le regrettable et dangereux caractère des événements relatés par les derniers télégrammes.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Institution de chambres d'agriculture.* — Le gouverneur général de l'Algérie vient, par un arrêté en date du 6 mai, d'instituer au chef-lieu de chaque département de l'Algérie une chambre d'agriculture composée de 22 membres, dont 16 membres français, nommés à l'élection, et 6 membres indigènes, désignés par le gouvernement.

Pour l'élection des membres français, il a été décidé que le territoire de chaque département, y compris le territoire militaire, serait divisé en quatre circonscriptions, et M. Revoil vient d'inviter les préfets et les généraux à lui soumettre d'urgence leurs propositions en vue de la formation de ces circonscriptions.

Le gouverneur général voudrait, en effet, que les élections pour la constitution des chambres d'agriculture aient lieu dans le courant de septembre prochain, afin que la nouvelle institution dont vient d'être dotée l'Algérie puisse fonctionner dès cette année.

— *L'exportation des moutons.* — Le ministre de l'agriculture, après avoir pris l'avis du gouverneur général de l'Algérie a pris, le 7 mai, un arrêté aux termes duquel les moutons non clavelisés continueront, à titre de mesure transitoire, à être admis, jusqu'au 1er mai 1903, mais sous la condition que ces animaux seront abattus immédiatement, aux abattoirs du port de débarquement, ou envoyés en wagons plombés aux abattoirs de Paris.

— *Les délégations financières.* — Le gouverneur général a convoqué les délégations financières pour le 14 mai et a adressé, en même temps, aux membres de cette assemblée le programme de la session.

En outre du projet de budget pour 1903, que nous avons déjà analysé [1], et d'une communication sur les conditions dans lesquelles a été autorisé l'emprunt de 50 millions, sur les conditions de sa réalisation et les états de prévision d'emploi de la première annuité, les délégations auront à s'occuper d'un certain nombre de questions qui seront définitivement traitées en assemblée plénière. Voici quelques-unes des notes fournies à ce sujet par le gouvernement général :

Les alcools dénaturés. — En ce qui concerne les alcools dénaturés, on abandonne la proposition de loi déposée à la Chambre dans le but d'autoriser la dénaturation des alcools en Algérie moyennant 1 franc par hectolitre, pour demander simplement l'application à la colonie de l'article 15 de la loi du 29 décembre 1900 qui supprime la taxe de dénaturation de 3 francs par hectolitre d'alcool pur et la remplace par un droit de statistique de 25 centimes.

L'assistance hospitalière. — Le projet de réforme du régime de l'assistance hospitalière, déjà examiné par les délégations, comprenait deux propositions principales : l'une concernant la détermination du domicile de secours; la seconde consistant à dégrever les communes des frais d'hospitalisation des malades étrangers et à mettre les frais à la charge du budget spécial, moyennant un prélèvement de 1/12e sur l'octroi de mer.

Finalement, après un examen de l'augmentation des droits d'octroi de mer sur les cafés et les alcools, on a adopté les résolutions suivantes :

---

[1] *Quest. Dipl. et Colon.*, 1er mai 1902, (t. XIII, p. 562).

« Demander l'application à l'Algérie des articles 6 et 7 de la loi du 15 juillet 1893 relatifs à la détermination du domicile d'État et du domicile communal. Au sujet de la répartition des dépenses :

« Mettre à la charge des communes les dépenses d'hospitalisation des nationaux domiciliés ;

« A la charge de la colonie, les dépenses des nationaux non domiciliés et des étrangers ;

« Répartir les dépenses pour les indigènes entre les communes et le budget spécial, 1/3 à la charge des communes, 2/3 à la charge du budget spécial. »

En ce qui concerne les voies et moyens d'exécution :

« Recourir, à titre provisoire, à l'addition de décimes aux droits d'octroi de mer, sauf sur les sucres et les huiles minérales ;

« Procéder à la recherche et à l'établissement des taxes nouvelles qui devront assurer définitivement le payement des dépenses d'hospitalisation incombant au budget spécial. »

Les bouilleurs de cru. — La question du privilège des bouilleurs de cru est également examinée. Le rapport ne contient qu'un exposé de la question mentionnant les restrictions apportées au privilège par la loi du 29 décembre 1900, et fait ressortir les inconvénients qui résulteraient de l'application du privilège pour nos viticulteurs.

Le port franc d'Alger. — Passant à la création d'un port franc à Alger, le rapport fait de cette question un complet historique depuis la délibération prise le 11 octobre 1899 par la chambre de commerce d'Alger, sur rapport de M. Jules Simian, et il conclut ainsi en faveur du projet :

« Le port d'Alger serait, d'ailleurs, particulièrement indiqué, et par sa situation et par l'importance de ses relations maritimes, pour la réalisation d'une première tentative de ce genre en Algérie. »

Les nouveaux hôtels des postes. — La construction de nouveaux hôtels des postes à Alger, Oran et Constantine fait l'objet d'un rapport de H. Willot, inspecteur général des postes, des télégraphes et des téléphones d'Algérie.

Il conclut que les locaux actuellement occupés sont insuffisants et, acceptant les propositions présentées par le gouverneur général, déclare qu'il serait utile qu'une décision définitive fût prise dans le plus bref délai, afin que les constructions soient édifiées avant l'expiration des baux des recettes principales de Constantine et d'Oran.

Les tramways départementaux. — La première brochure du rapport se termine par l'exposé de la question des subventions aux départements et aux communes pour concessions de tramways ou de chemins de fer d'intérêt local.

Il s'agissait de savoir si l'État devait continuer à subventionner ces lignes ou si le budget spécial de l'Algérie prendrait les subventions à sa charge.

M. l'inspecteur général Forestier, dans une note très documentée, conclut à l'imputation de toutes les subventions dont il s'agit au budget spécial de l'Algérie, et le rapport se termine ainsi :

« Le vote conforme des délégations et du Conseil supérieur est néces-

saire pour que la subvention de l'Algérie puisse être allouée à chacune des lignes.

« Dans le cas où, pour certaines de ces lignes, le vote des assemblées financières ne serait pas favorable à l'allocation des subventions, le dossier devrait être renvoyé au département d'Alger qui aurait à examiner s'il doit maintenir la demande de concession desdites lignes sans recourir à la subvention de la colonie. »

Telles sont les questions qui seront soumises aux délégations financières, en y ajoutant la réforme judiciaire, le régime de l'octroi de mer et le programme pour la construction des routes et chemins.

Maroc. — *L'exploration de M. de Ségonzac.* — A propos de la communication de M. de Ségonzac au Congrès d'Oran, notre collaborateur, M. Félix Lemoyne, nous a envoyé — trop tard malheureusement pour que nous puissions l'insérer dans son remarquable travail[1] — les renseignements complémentaires suivants, qui gardent d'ailleurs tout leur intérêt, malgré leur publication retardée :

Il est difficile de marquer en quelques mots le résultat d'une exploration aussi importante et d'ailleurs M. de Ségonzac n'a pas encore exposé systématiquement les données scientifiques qu'il a recueillies. Il ressort toutefois de sa communication au congrès d'Oran que les Brâber ne sont pas exactement ce qu'on se figurait. On était enclin à se représenter ces montagnards du cœur du Maroc comme étant surtout sédentaires, comme rappelant nos Kabyles de la Grande Kabylie par l'ancienneté de leurs coutumes et par leur genre de vie. Or, d'après M. de Ségonzac, les Brâber, sauf des fractions peu considérables, sont tous, en principe, nomades : il est vrai qu'ils ont des établissements sédentaires, des *mechtas*, mais il en est ainsi de tous les nomades en Algérie, où le type du nomade pur est inconnu. Ces mechtas, situés au fond des vallées et non au sommet des montagnes, comme en Kabylie, ne ressemblent nullement aux villages kabyles, mais bien à ceux de l'Aurès : au reste, les Brâber paraissent à beaucoup d'égards très analogues aux habitants de l'Aurès. De larges vallées sont ouvertes dans leur pays et ils y font paître leurs troupeaux qui constituent à peu près leur seule richesse. C'est donc avant tout un pays d'élevage : ce n'est pas un pays de forêts. Il y a bien, sur les flancs des montagnes, des peuplements de chênes (liège, ballottes), et au sommet des forêts de cèdres, mais ni les unes ni les autres ne semblent susceptibles de grand avenir économique : les belles forêts de chênes-lièges, M. de Ségonzac ne les a vues que dans la partie la plus méridionale du Rif. Ce Rif ne paraît pas non plus être très analogue à notre Grande Kabylie : entièrement déboisé, sauf au Sud, il n'est, au rebours du massif des Brâber, peuplé que de sédentaires. Dans le Rif comme dans les Brâber, les populations nous font l'effet, d'après ce que nous en a dit

[1] Félix Lemoyne : *Le congrès des sociétés de géographie et le millénaire d'Oran* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1902, t. XIII, pp. 524 et sq.).

M. de Ségonzac, d'être mieux islamisées et d'avoir conservé moins de traditions primitives que dans notre Grande Kabylie. Mais ce n'est là qu'une première impression que nous donnons sous toutes réserves.

F. L.

Transvaal. — *Les négociations.* — Sur les négociations en cours on n'a toujours que des rumeurs vagues et sujettes à caution. Au sujet des dispositions des Boers, l'*Agence Havas* a publié le 7 mai la dépêche suivante de Prétoria, plutôt optimiste dans sa teneur :

Les renseignements qui arrivent montrent que les délégués boers envoyés auprès des divers commandos remportent des succès considérables dans les tentatives qu'ils font pour persuader aux combattants de se rendre.

Les commandos élisent des représentants pour la réunion plénière de Vereeninging; le commandant Beyers serait un des délégués, et on assure qu'après avoir conféré avec M. Reitz, il est décidé à se conformer aux décisions de son gouvernement.

Les perspectives de paix sont encourageantes ; la plus grande opposition vient de certains des combattants du général Delarey.

Les troupes du général Botha sont trop éloignées pour qu'on soit renseigné sur le résultat de la mission du général Botha, mais on croit qu'elles seront influencées par l'opinion générale.

En attendant, les préparatifs se poursuivent pour la tenue de la conférence de Vereeninging.

On remarquera cependant que, même d'après ce télégramme qui montre la situation sous un jour avantageux, *certains combattants* de Delarey restent hostiles à la paix et qu'on ignore les dispositions des burghers qui servent sous Botha.

En Angleterre, l'opinion est toujours optimiste. On est convaincu, malgré les réticences officielles, malgré les déclarations ambiguës de lord Salisbury, que la conclusion de la paix coïncidera avec le jour du couronnement.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Turquie. — *Commerce et navigation du port de Samsoun pendant l'année* 1901 [1].

Importations. — Il est entré dans le port de Samsoun, en 1901, 27.789 tonnes de marchandises représentant 16.229.400 francs, contre 22.759 tonnes, d'une valeur de 11.705.800 francs, entrées en 1900, soit une différence, en faveur de 1901, de 5.030 tonnes et 4.523.600 fr. en plus.

Le tableau ci-dessous indique la part revenant à chaque pays :

PAYS	1900		1901		DIFFÉRENCE POUR 1901	
	Tonnes	Francs	Tonnes	Francs	Tonnes	Francs
Allemagne...	663	263.100	1.445	632.700	+ 782	+ 369.600
Angleterre...	694	1.703.200	1.265	3.488.800	+ 571	+1.785.600
Autriche.....	4.618	1.929.900	4.484	1.796.400	— 134	— 133.500
Belgique.....	906	223.200	1.769	639.700	+ 863	+ 416.500
Italie.....	547	579.600	1.538	2.144.300	+ 991	+1.564.700
France.....	1.322	456.600	1.888	537.300	+ 566	+ 80.700
Russie.....	3.723	630.700	3.949	635.000	+ 226	+ 4.300
Turquie.....	10.073	5.678.400	10.783	5.963.500	+ 710	+ 285.100

Exportations. — Le port de Samsoun a exporté, en 1901, 66.882 tonnes de marchandises, représentant 17.144.700 francs contre 57.519 tonnes, d'une valeur de 15.538.700 francs exportées en 1900, soit une différence en plus pour 1901 de 9.363 tonnes et 1.606.000 fr.

[1] D'après M. H. de Cortanze, vice-consul de France (*Bulletin de la Chambre de Commerce française de Constantinople*).

Le tableau ci-dessous montre la part prise par les différents pays dans ce trafic d'exportation :

PAYS	1900		1901		DIFFÉRENCE POUR 1901	
	Tonnes	Francs	Tonnes	Francs	Tonnes	Francs
Allemagne...	1.846	652.100	1.076	420.400	— 770	— 231.700
Angleterre...	6.981	1.062.100	17.507	2.176.700	+10.526	+1.114.600
Autriche.....	5.826	1.234.700	2.064	1.123.200	— 3.762	— 111.500
Italie.....	2.245	447.700	1.524	316.400	— 721	— 113.300
Égypte	4.528	1.254.400	4.220	1.198.400	— 308	— 56.000
Russie.....	633	219.800	471	211.900	— 162	— 7.900
France.....	6.334	2.597.400	7.005	2.411.400	+ 671	— 186.000
Hollande.....	690	248.100	336	138.600	— 354	— 109.500
Turquie.....	26.286	7.484.200	27.737	8.206.200	+ 1.451	+ 722.000

Navigation. — En 1901, 827 bâtiments ont fait escale sur la rade de Samsoun, représentant un tonnage de 667.243 contre 616 bâtiments et 608.226 tonneaux en 1900, soit une différence en plus, au bénéfice de 1901, de 211 tonneaux et 59.017 francs.

A ajouter à ces derniers chiffres 1.812 petits caboteurs, d'un tonnage de 11.352 tonnes, sous pavillon ottoman.

La *Compagnie des Messageries maritimes* et la *Compagnie N. Paquet* de Marseille représentent à elles seules le pavillon français dans le mouvement maritime du port de Samsoun. 71 navires français sont arrivés sur cette rade en 1901 ; mais s'il y avait meilleure entente entre les deux compagnies qui ne se font aucune concurrence, il en résulterait de notables avantages en faveur du commerce français.

Italie. — *Le budget de la marine.* — Le budget de la marine pour 1902 prévoit la construction et l'armement de 23 bâtiments neufs. Une somme de 23 millions de francs est affectée à l'achèvement des cuirassés de 1re classe *Benedetto Brin*, *Regina Margherita*, *Francesco Ferruccio* et *Regina Elena*. Les trois bâtiments neufs de 1re classe qui seront du type *Vittorio Emanuele III* ont seulement un crédit de 1.700.000 pour la mise en chantier. Deux millions de francs seront employés pour deux transports de charbon à vapeur. Les 28.169.000 francs qui restent pour les constructions navales sont répartis sur douze petits bâtiments, torpilleurs, etc., et sur les

bâtiments de servitude. Les constructions de 1902 comprennent donc l'achèvement de cinq cuirassés de 1re classe, la mise en chantier de trois cuirassés de 1re classe, de deux vapeurs pour le transport du charbon et de douze petits bâtiments. Quatre nouveaux contre-torpilleurs seront construits dans un établissement privé, probablement chez Pattison. Le croiseur cuirassé *Francesco Ferruccio* doit être lancé en mars et on en presse les travaux; il sera remplacé sur la cale de construction par un des trois nouveaux cuirassés du type *Vittorio Emanuele III*. Il faut ajouter aux bâtiments ci-dessus indiqués deux citernes et plusieurs petits bâtiments pour le service des ports. Seront rayés de la liste de la flotte en 1902 : le cuirassé *Terribile*, la canonnière *Sebastiano Veniero*, l'aviso *Vedetta*, les vapeurs à hélice *Gorgona*, *Tino* et *Tremiti*, les vapeurs à roues *Laguna*, *Luni* et *Rondini*, et la gabare *Malaussena*.

Le crédit du chapitre : bâtiments civils, constructions hydrauliques et fortifications, a été augmenté de 146.600 francs. Les dépenses de ce chapitre sont en partie fixes (1.100.000 francs) pour entretien, locations, etc., et en partie variables (1.400.000 francs) pour améliorations, constructions neuves, etc. Parmi ces dernières, on remarque des travaux nombreux dans les arsenaux maritimes : à la Spezia, la continuation des travaux du môle de chargement de Marola, qui a pour but d'accélérer l'embarquement du charbon sur les bâtiments, et des constructions d'ateliers; à Tarente, l'installation à terre de dépôts pour les munitions qui étaient gardées jusqu'ici sur des pontons en bois, la construction de magasins pour les torpilles, de hangars pour les torpilleurs et de magasins pour le charbon (le charbon y est encore exposé à l'air libre); à Venise, à Naples, à Castellamare des installations nombreuses pour assurer un service régulier dans les ateliers et pourvoir à la sécurité du personnel.

II. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *Importations et exportations du port de Rosario.*

TABLEAU COMPARATIF DES ANNÉES 1899-1900.

	1899	1900
Importations	Piastres or [1]	Piastres or
Soumis aux droits.....	7.400.380 82	6.692.725 80
Libre de droits.....	2.763.833 36	2.876.294 95
Totaux.....	10.164.214 18	9.569.020 75
Exportations		
Soumis aux droits.....	3.158.078 15	3.731.545 70
Libre de droits.....	33.592.528 20	25.524.542 32
Totaux.....	36.750.606 35	29.256.088 02

[1] La piastre or vaut 5 francs.

Le tableau ci-dessous donne les provenances et les destinations du trafic extérieur, pour 1900 :

PAYS	Importation — Piastres or	Exportation — Piastres or
Afrique	200 —	428.465 06
Allemagne	1.106.187 70	3.321.482 95
Autriche	971 20	
Belgique	297.865 78	799.289 95
Brésil	304.081 98	1.680.512 32
Canada	18.612 —	
Chili	19.847 34	
Chine	3.903 50	
Espagne	141.284 67	408.634 38
Etats-Unis A. N.	2.194 842 11	3.298.202 —
France	389.458 07	102.013 06
Grèce	116 80	
Hollande	31.359 09	
Indes	5.595 59	
Angleterre	3.091.542 26	729.133 40
Italie	1.496.525 35	14.619 24
Paraguay	345.926 39	75.256 38
Portugal	3.244 05	11.561.276 46
Russie	4.967 50	
Suède-Norvège	44.858 35	
Suisse	136.333 85	
Turquie	36 40	
Uruguay	9.888 36	160.220 25
Divers pays	44.075 31	6.982 57
Totaux	9.569.020 75	29.256.088 02

Si nous passons au mouvement de la navigation, nous voyons que le port de Rosario a reçu, en 1900, 538 vapeurs et 125 voiliers jaugeant respectivement 887.662 et 87.707 tonneaux, contre 634 vapeurs et 160 voiliers, en 1899, jaugeant respectivement 1.052.074 et 111.339 tonneaux.

Dans ces chiffres, la France figure seulement pour un vapeur de 983 tonneaux, entré dans le port en 1899.

Notre pays n'est donc pas en brillante posture et cette situation suggère à M. *Couzier-Roch*, président de la chambre de commerce française de Rosario, des réflexions amères dont nous croyons devoir citer quelques passages :

« La République Argentine, qui a au moins 100.000 Français, devrait occuper une plus grande place dans l'esprit d'entreprise de nos industriels et commerçants, s'ils veulent chercher à éviter que ce marché ne soit bientôt tout à fait perdu pour eux.

« Les statistiques sont là pour démontrer chaque année la diminution du commerce français dans l'Argentine. Presque tous nos articles perdent du terrain, et si on n'y prend garde, on sera complètement chassé d'ici par les autres nationalités, l'allemande surtout.

« L'esprit des grandes associations nous fait complètement défaut. C'est avec des maisons colossales que l'Allemagne s'empare peu à peu de cette république. »

III. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *Les tissus de coton.* — Dans le courant de 1900, la vente des tissus anglais et allemands a sensiblement diminué, et l'avenir fait prévoir que nos produits obtiendront enfin la suprématie dans la vente avec les indigènes des îles.

Le tableau suivant indique la répartition, par provenances, des tissus de coton dans la colonie au cours de l'année 1900 :

Désignation des tissus	France	Angleterre	Australie et autres pays
	kil.	kil.	kil.
Tissus purs unis et ouvrés :			
Ecrus	3.710	2.117	1.576
Blanchis ou fabriqués avec fils teints	4.899	3.608	2.859
Teints	17.675	947	658
Fabriqués avec fils teints	10.120	2.941	2.473
Imprimés	7.185	5.736	3.672
Tissus de coton pur façonnés	4.360	152	189

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — Sont désignés pour servir à l'escadron de cavalerie indigène du Chari :

MM. le *capit.* Durand; les *lieut.* Bouret et Lebas; le *vétérinaire en* 1er Chaulet;

M. le *lieut.* Pichon est affecté à l'escadron de spahis du Soudan.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.-col.* Diguet est désig. pour commander les troupes de Changhai.

Sont désig. pour servir au bataill. de Changhai :

MM. le *capit.* Thomassin; les *lieut.* Grivois, Boutry et Baulmont;

M. le *lieut.* Vachoux comme offic. payeur;

M. le *capit.* Morize est nommé chef d'état-major du corps d'occupation de Chine;

M. le *colonel* Lombard est nommé au command. du 16e d'infant. col.

Sont désig. pour servir au même régiment :

MM. le *capit.* Carrère; le *sous-lieut.* Nayel; le *lieut.* Eury, comme porte-drapeau.

Indo-Chine. — Ont été désignés pour servir au Tonkin :

M. le *chef de bataill.* Nicolas;

MM. les *capit.* Mongrand, Marchal, Lhermitte; les *lieut.* Leyendecker, Lacome, Pommier; les *sous-lieut.* Legras et Vignon;

M. le *lieut.* Distel est désigné pour remplir les fonct. d'offic. d'habill. au 4e tonkinois.

Ont été désignés pour servir en Cochinchine :

MM. le *command.* d'Anglejan; les *capit.* Posth, Vache, Vitart et de Bork;

M. le *capit.* Lefloch est désig. pour remplir les fonct. de capit.-major aux tirailleurs annamites.

Ont été désignés pour servir au 18e d'infant. coloniale :

MM. les *capit.* Chapelle, Benoist, Kœchly; le *lieut.* Blandin; les *sous-lieut.* de Retz, de Serviès, Gouzien, O'Kelly et de Rocquigny.

Afrique Occidentale. — Sont désignés :

Pour le 1er tiraill. sénégalais : MM. le *capit.* Priou; le *lieut.* de Testa; le *sous-lieut.* Cruaud.

Pour le 14e d'infant. col. : MM. les *sous-lieut.* Bernard et Gauvain;

Pour l'état-maj. particulier : MM. les *lieut.* Verlaque et Langlumé.

Sont désig. pour servir au bataillon de tiraill. sénégalais du Chari :

M. le *chef de bataill.* Largeau, comme command.; MM. les *capit.* d'Adhémar, Fouque, Colonna de Leca et Brochot; les *lieut.* Grosdemange, Péri, Hardellet, de Testa et Boisot; les *sous-lieut.* Brulé et Gauckler.

MM. le *lieut.* Pinet, les *sous-lieut.* Georg et Grall sont désig. pour servir au 1er sénégalais à Grand-Lahou;

M. le *chef de bat.* Plé est désig. pour servir au 1er sénégalais.

Madagascar. — Ont été désignés pour servir à Madagascar :

MM. le *colonel* Pardes; le *chef de bat.* Michard; les *capit.* Sancery, Redon, Mazurié, Angeli, Noiré, Bachot, Matagne, Kiéselé, Cloarec, Salmon et Coste; les *lieut.* Frénée, Luciani, Millasseau et Fournier; les *sous-lieut.* Doyen, Aubrion, Janvier de la Motte, Brisbarre, de Bazelaire de Rupierre, Ferron, Menigoz et Heysch.

M. le *chef de bat.* Grosjean a été désig. pour remp. les fonct. de major au 13e rég.

M. le *capit.* Détrez a été désigné pour remp. les fonct. de capit.-major au 3e rég. sénégalais.

M. le *capit.* Thal a été désig. pour remp. les fonct. de capit. trés. au 15e rég.

M. le *lieut.* Modest a été désig. pour remp. les fonct. de lieut. d'habill. et d'arm. au 3e rég. de tiraill. sénégalais.

M. le *lieut.* Bourgoin a été désig. pour remp. les fonct. de lieut. trés. au 3e rég. de tiraill. sénégalais.

M. le *lieut.* Lambert a été désig. pour remp. les fonct. de lieut. compt, au bat. de Diégo-Suarez.

Réunion. — M. le *lieut.* de Penfentenyo est désig. pour le bat. de la Réunion.

Crète. — M. le *capit.* Vincent et M. le *lieut.* Ollivon sont désig. pour servir au bat. de Crète.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — Ont été mis à la disposit. de M. le général comm. en chef les troupes de l'Indo-Chine pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Houssette, Barbier et Manuel; les *lieut.* Revel, Madec et Lemercier.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*officier d'administ.* Courtet est désig. pour faire partie d'une mission scientif. au Chari.

SERVICE DE SANTÉ

Madagascar. — Les *méd.-majors de* 2e *cl.* dont les noms suivent ont été désig. pour servir à Madagascar :

MM. Mayolle, Allain et Legendre.

Indo-Chine. — M. Huot, *méd.-major de* 2e *cl.*, est désig. pour le 18e d'infant. col. au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Decorse est désig. pour faire partie d'une mission scientif. au Chari.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* de Gantès est désig. pour embarq. comme second sur le *Catinat.*

Sont désig. pour embarq. sur le *Pascal* :

MM. le *capit. de frégate* Sénès comme second et l'*enseig. de vaiss.* Long.

Sont désig. pour embarq. sur le *Bugeaud* :

MM. le *capit. de frégate* Courtolle, comme command. et le *lieut. de vaiss.* Daniel.

Sont désig. pour embarq. sur le *Friant* :

M. le *lieut. de vaiss.* de Caqueray, comme second; MM. le *lieut. de vaiss.* Martel et l'*enseig. de vaiss.* Amiot;

M. le *lieut. de vaiss.* Crespin est nommé au command. de la canonnière *l'Argus*;

M. le *mécanicien ppal de* 2e *cl.* Blanc est désig. pour embarq. sur le *Pascal*;

MM. les *mécan. princip.* Molade, Cabel et Dupont, sont désig. pour embarq. sur le *Bugeaud.*

Atlantique. — M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Erzbitchoff est désig. pour embarquer sur le *Tage.*

Sont désig. pour embarquer sur le même bâtiment : MM. les *mécaniciens en chef* Gimelli et Le Doujet, ce dernier comme mécanic. de division.

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Audibert est désig. pour embarq. comme second sur le *Protet*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Bouchard est désig. pour embarquer sur la *Zélée* à Tahiti.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Le Guay est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud.*

Océan Indien. — M. Vignole, *commiss. de* 2e *cl.*, est désig. pour embarq. sur le *Catinat.*

Pacifique. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Desmazières est désig. pour embarq. sur le *Protet.*

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Indo-Chine. — M. Zimmerman, *commis de* 3e *cl.*, est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Martenot est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud.*

Océan Indien. — M. Lecœur, *méd. de* 1re *cl.*, est désig. pour embarq. sur le *Catinat.*

Pacifique. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Roux-Freissineng est désig. pour embarq. sur le *Protet.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret du 23 avril, ont été nommés :
Présid. de la Cour d'appel de Madagascar, M. Cabuzac;
Conseiller à la même Cour, M. de Boyer de Sainte-Suzanne;
Conseiller à la Cour d'appel de la Réunion, M. Bouchage;
Conseiller à la Cour d'appel de la Guyane, M. Huron;
Procureur de la République à Chaudoc (Indo-Chine), M. Carme;
Conseiller à la Cour d'appel de l'Inde, M. Vigne;
Juge au tribunal supérieur de Papeete (Océanie), M. Pietri;
Conseiller à la Cour d'appel du Sénégal, M. Hurstel;
Juge-président du tribunal de Brazzaville (Congo), M. Clavier;
Substitut du procur. de la République à Konakry (Guinée), M. Sazie;
Juge-président du tribunal de Karikal (Inde), M. Bouchard;
Juge de paix à Pondichéry (Inde), M. Rousseau.

M. Berthelin, commis ppal. du secrét. général du Dahomey, est inscrit d'office pour le grade de sous-chef de bureau.

M. le *lieut. de vaisseau* Mazeran est placé en mission auprès du département des colonies.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM. L.-C. Liddell, *consul* de Sa Majesté Britannique à Lyon; Albert Pancera, *consul* d'Italie à Saint-Denis (Réunion); Henri-Auguste Crepy, *vice-consul* de Portugal à Lille; Hartmann, *vice-consul* de Suède et Norvège à Bordeaux; King, *agent consulaire* des Etats-Unis d'Amérique à Lille; Albert de Clancy-Rennick, *consul* de Sa Majesté Britannique à Pondichéry et Karikal; Aristidi Effendi, *consul général* de la Sublime-Porte à Marseille; le Dr J. Gustavo Guerrero, *consul* du Salvador à Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, par G. LACOUR-GAYET, docteur ès lettres, professeur à l'Ecole supérieure de marine. Un fort volume in-8° de 571 pages. — Paris, Honoré Champion, libraire.

Les guerres maritimes avaient été principalement étudiées jusqu'ici comme une série de batailles navales et de faits d'armes plus ou moins brillants ou heureux, et personne ne s'était préoccupé d'en étudier la préparation, d'en indiquer la liaison intime avec notre politique générale, l'influence prépondérante sur notre grandeur, et d'en expliquer les revers ou les succès. M. Lacour-Gayet est venu combler cette importante lacune

de notre histoire maritime, et grâce à ses infatigables recherches dans nos archives, il a pu nous présenter l'œuvre militaire et administrative des différents ministres qui ont géré sous Louis XV le ministère de la marine, et nous faire connaître les principaux chefs d'escadre avec leurs qualités, leurs défauts et leur valeur technique. La cause de nos désastres aux Indes et au Canada est éloquemment et clairement mise à jour dans cet important ouvrage, et ce n'est ni à l'incapacité de l'administration, ni au manque de bravoure, de décision et de connaissances de nos officiers qu'il faut attribuer la perte de notre empire colonial, mais à l'indifférence générale du pays envers la marine, à l'abandon à elles-mêmes de nos colonies laissées sans renforts et sans ravitaillements, à l'absorption néfaste de nos forces dans des guerres continentales sans intérêt pour nous, au dédain des philosophes pour nos colonies... tout ceci aboutissant à l'octroi de crédits absolument insuffisants pour l'entretien de la marine, qui se mourait peu à peu d'inanition. La valeur historique de ce livre est relevée par un intérêt d'actualité, car comme aux premières années du XVIIIe siècle, la France possède de nouveau un magnifique empire colonial, qui excite les convoitises de nos deux plus redoutables adversaires : l'Angleterre et l'Allemagne. C'est au pays à exiger une marine de guerre de premier ordre afin d'éviter la ruine d'un empire dont la reconstitution nous a coûté tant d'efforts et de sacrifices qui ne doivent pas être perdus!

O'CABÉ.

Le Change espagnol, par EUGÈNE LACOMBE. Annexes aux rapports de l'Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères. — Au siège de l'Association, 5, rue Gaillon.

Les porteurs de valeurs étrangères étaient, en France, jusqu'à ces dernières années, à la merci des états ou des sociétés, qui pouvaient presque impunément renier leur dette ou tout au moins ajourner l'exécution de leurs engagements. Parfois, il est vrai, lorsque les créanciers étaient nombreux, ils parvenaient à se grouper et à obtenir du ministre des Affaires étrangères que les représentants officiels du gouvernement, ambassadeurs ou consuls, appuient leurs réclamations auprès des gouvernements étrangers. Mais il manquait une organisation permanente chargée de recevoir les plaintes des créanciers, de les examiner au point de vue juridique, de les appuyer enfin auprès des gouvernements étrangers, soit directement, soit par l'intermédiaire du gouvernement français. C'est cette tâche qu'a entreprise l'Association nationale des porteurs de valeurs étrangères, et les premiers rapports qu'elle vient de faire paraître prouvent que son rôle a été, dès le début, des plus utiles. Elle s'est occupée tout d'abord des valeurs espagnoles (rente et titres de chemins de fer), qui sont en grande partie entre les mains de capitalistes français, et son intervention a eu pour effet d'obtenir pour ceux-ci des conditions relativement avantageuses, étant donné la mauvaise situation économique de la péninsule. Les causes de la tension actuelle des changes espagnols, les caractères de la crise, enfin les remèdes possibles ont été l'objet d'un rapport spécial, qui fait honneur à M. Lacombe, son auteur, et met bien en lumière la situation actuelle de l'Espagne, ainsi que les perspectives d'avenir. Cette étude très complète montre une fois de plus que la valeur du billet de banque dépend de règles invariables, dont on ne saurait se départir sans provoquer aussitôt une crise intense, et dont les hommes d'Etat espagnols ne paraissent pas assez se préoccuper.

J. FRANCONIE.

Bulletin annuel pour l'année 1901 de la Société d'études concernant les traités de commerce (*Jahrbuch der Handelsvertragsvereins für das Jahr* 1901). Chez Liebheit et Thiesen, à Berlin, C.

Ce bulletin est le premier de la Société d'études qui s'est fondée récemment sous les auspices de Georges von Siemens. Il se place dès maintenant parmi les publications indispensables à l'économiste.

Ce livre compact de 350 pages contient des études de tout premier ordre. Trois ont particulièrement retenu notre attention. La première traite des tarifs douaniers à un point de vue tout spécial et tout nouveau. L'auteur y suit les manifestations de l'opinion publique et gouvernementale à propos des tarifs, depuis 1897 jusqu'à la fin de novembre 1901. Cette enquête de 117 pages, aux lignes serrées et fines, sera très remarquée.

Une autre étude plus courte (50 pages) forme le complément nécessaire de la première. Le programme économique des dix grands partis politiques allemands y est exposé avec beaucoup de clarté et d'habileté.

Une des dernières enquêtes du volume porte sur les relations commerciales de l'Allemagne avec les autres puissances.

Ce premier *Jahrbuch* de la jeune Société peut prétendre, en somme, à un succès mérité.

R. M.

Weltpolitisches, par le Dr Alfred Zimmermann. — Allgemeine Verein fuer deutsche Litteratur. Berlin, 1901.

Voici un nouveau livre du Dr Alfred Zimmermann. Il se compose d'une série d'articles traitant les plus intéressantes questions du mouvement colonial moderne. Il me suffira d'indiquer les titres de ces articles pour en montrer l'intérêt : *Les sociétés anglaises à charte. — Changement de caractère de la politique coloniale anglaise. — M. Cecil Rhodes. — La fin des republiques boers. — Les Etats-Unis d'Australie. — Les récentes famines dans l'Inde. — Le différend à propos des pêcheries de Terre-Neuve. — Les concessions de terres dans l'Afrique occidentale. — Le partage du continent noir. — La fin du domaine colonial espagnol et son importance dans l'histoire du monde. — Le Panaméricanisme. — La doctrine de Monroe. — Ambassades abyssines. — Russie et Abyssinie. — La Russie et les Indes. — L'origine des rapports de la Russie avec la Chine. — Les intérêts commerciaux de l'Allemagne en Chine. — L'Afrique : le champ qu'elle offre au commerce universel.*

Tous ces points sont traités avec la clarté, l'érudition et la méthode qui distinguent les autres ouvrages de notre éminent collaborateur Alfred Zimmermann.

H. P.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. Les 60e, 61e et 62e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902 librairie A. Colin.

La Chute de l'Empire de Rabah, par Emile Gentil. 1 fort vol. grand in-8° avec 126 illustrations et une carte hors texte. Paris, 1902, librairie Hachette.

Annuaire colonial, agricole, commercial, industriel pour 1902. Publication autorisée par décision ministérielle du 17 juin 1887. Paris, Office colonial.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (1 *mai*). G. Presseq-Rolland : Cheick-Saïd. — *** : La guerre au Transvaal. — Les nouvelles troupes sahariennes. — A propos de la division de l'Atlantique. — (11 *mai*). Voyage du Président de la République : les bâtiments de l'escadre. — Une mission française aux Etats-Unis. — Le chemin de fer de Bagdad.

La Quinzaine coloniale (10 *mai*). J. Chailley-Bert : Le budget de l'Algérie pour 1903. — Un nouveau procédé de colonisation en Tunisie. — La mission scientifique du Chari. — Lac Tchad. — Le port d'Haïphong, etc.

La Réforme économique (4 *mai*). Jules Domergue : Une variante du *Trust* et du *Cartel*. — (11 *mai*). P. Vergne : Développement possible de la culture du chanvre en France. — D. Aubry : Les contributions directes en France de 1880 à 1900.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *mai*). Jacques Grandin : Mes exploits pendant la guerre de Chine de 1901. — H. de Gallier : Le roman d'un aventurier au XVIIe siècle.

Revue Bleue (3 *mai*). Charles Giraudeau : L'Italie, la France et la Triplice. — (10 *mai*). Henri Finat : Coup d'œil sur la situation algérienne.

Revue coloniale (*nov.-déc.* 1901). L. Duquenoy : Rapport sur l'île de Madagascar. — Lieut. Boucher : Notice sur le Dinguiray. — Rousset : Congo français, Chari, Cercle de Fort-Sibut : Rapport sur la situation générale. — Lieut. Bos : Rapport sur l'exploration de la Haute-Kotto.

Revue du Cercle militaire (3 *mai*). Capitaine Noirot : Notre marine dans l'Atlantique. — Capit. Painvin (traduction) : La frontière ouest de l'Allemagne. — (10 *mai*). Capit. Painvin : L'armée marocaine.

Revue commerciale de Bordeaux (2 *mai*). Georges Rossignol : Les rapports commerciaux de la Russie et de l'Allemagne. — (9 *mai*). Charles Duffart : Au nord du Tchad.

Revue des Deux Mondes (1er *mai*). *** : L'Allemagne vers l'Est : Le pangermanisme et l'expansion allemande vers l'Orient. — Capit. Martin-Decaen : Cinq semaines dans l'Ouganda révoltée.

Revue française (*mai*). Léon Paquier : Guillaume II et les Polonais. — C.-N. Tricoche : Porto-Rico et les Américains — Georges Demanche : La France et le Maroc à Figuig.

Revue générale des sciences (30 *avril*). Gaston de Caqueray, lieut. de vaiss. : La défense des Colonies et la guerre sur mer hors d'Europe.

Revue indo-chinoise (24 *mars*). J. Servigny : La navigation de Yang-tsé. — Dr Le Dantec : La médecine coloniale. — (30 *mars*). A. Bichot : L'élevage au Tonkin.

Revue politique et parlementaire (10 *mai*). E. Levasseur : L'Indo-Chine française en 1901. — E. Halpérine-Kaminsky : L'alliance économique. — *** : Les pays maures.

Revue scientifique (3 *mai*). J. Thoulet : La circulation océanique. — Nouveau procédé de filtration des eaux de rivière.

Journal des Chambres de commerce (10 *mai*). Henri Blancheville : « Ocean Trust. »

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

La Belgique coloniale (4 *mai*). R. V. : Le commerce de l'Etat indépendant du Congo pendant l'année 1901. — (11 *mai*). Emile Cammærts : Le Transafghan.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*avril*). Almada Negreiros et Victor Orban : L'Angola. — Dr Paul Preuss : Le cacao, sa culture et sa préparation.

La Gazette coloniale (4 *mai*). La flotte de commerce japonaise. — Commerce du Congo en 1901.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION DE TERRE-NEUVE

Les relations des Français et des Terre-Neuviens, sur le littoral occidental de l'île, nommé *French Shore*, ne sont à l'heure actuelle réglées que par des actes tout provisoires, difficilement renouvelés, et l'on s'inquiète justement de substituer à ces expédients un régime définitif, reposant sur un traité en bonne forme. Cette question met aux prises d'un côté la France, dont toutes les conventions reconnaissent les droits exclusifs sur le *French Shore*, d'autre part Terre-Neuve, colonie à parlement, et sa métropole l'Angleterre. L'intérêt des deux partis nous semble d'accord pour commander une entente amiable; le présent article a pour but de rechercher sommairement à quelles conditions cette entente serait possible.

Et d'abord, que sont au juste les droits de la France sur le *French Shore?* Les *Questions Diplomatiques* ont publié à ce sujet un article très intéressant de M. Garreau, sénateur d'Ille-et-Vilaine[1]; nous nous bornerons donc à rappeler ici que tous les traités, depuis celui d'Utrecht, accordent à la France le monopole de la pêche et des installations fixes à l'usage des pêcheurs sur le littoral occidental de l'île, qui est appelé pour cette raison *French Shore;* mais les Terre-Neuviens, gênés par ce privilège, ont passé outre; ils ont établi des postes permanents sur le *French Shore*, particulièrement pour la pêche et la préparation des homards; ils soutiennent cette misérable chicane que les droits de la France ne s'appliquent pas au homard, parce que cet animal n'est pas un poisson !...

[1] *Quest. Dipl. et Colon.*, 1er et 15 février 1899 t. VI, p. 140 et 205.

Bref, sans entrer dans le détail de ces contestations, disons que, depuis 1890, un *modus vivendi* renouvelé tous les ans assigne à nos nationaux et aux Terre-Neuviens, sous la surveillance des officiers commandant les stations navales française et anglaise, les zones qui leur sont respectivement attribuées pour la pêche et les établissements fixes ; *il y a donc partage de fait d'un domaine qui est entièrement à nous*, d'après les textes les plus formels, et les Anglais, gênés par le nom même de *French Shore*, y substituent depuis quelque temps dans leurs actes officiels celui de *Treaty Coast*, qui est moins explicite. Le parlement de Terre-Neuve n'a négligé aucun artifice pour expulser nos nationaux du *French Shore*; il a interdit à ses nationaux de vendre à nos pêcheurs la *boëtte* ou appât qu'ils employaient pour prendre la morue, et nos pêcheurs alors ont découvert de nouveaux appâts, qu'ils recueillent et préparent eux-mêmes ; il a soulevé cette discussion sur le homard « qui n'est pas un poisson ». Comme si les négociateurs du traité d'Utrecht étaient des docteurs ès sciences naturelles de la fin du XIXe siècle !

Malgré ces vexations, nous n'avons pas laissé prescrire nos droits sur le *French Shore*. A maintes reprises nos ministres des Affaires étrangères, et en dernier lieu M. Delcassé, se sont exprimés à cet égard dans des termes catégoriques. La notice sur Saint-Pierre et Miquelon, publiée à l'occasion de l'Exposition de 1900, signale que nous possédions sur cette côte, en 1899, 15 homarderies, dont l'exportation montait au chiffre nullement négligeable de 2.329 caisses de 48 boîtes d'une livre chacune ; plus de 100.000 boîtes de homard par an, c'est bien quelque chose... Il est vrai que, pour 15 homarderies françaises, il en existe 59 anglaises (ou plutôt terre-neuviennes) sur le *French Shore*; mais nous ne devons pas oublier que nos concessions ont commencé le jour où nous les avons laissé s'établir ; donc *dès maintenant, et sans rien devoir que ce que nous avons donné déjà, nos droits à une compensation sont certains*.

Or, contrairement à ce qu'affirment les Anglais, la possession du *French Shore* ne saurait être indifférente pour la France; ce n'est point là un de ces droits tout virtuels et sans valeur, auxquels on renonce volontiers, faute d'en pouvoir faire un usage pratique. Au début de 1900, les pêcheurs de Terre-Neuve,

émus des nouvelles lancées par la presse au sujet du *French Shore*, adressèrent à M. Louis Légasse, leur délégué au Conseil Supérieur des Colonies, une pétition où ils exposent très clairement l'importance de cette côte : c'est la seule où l'on pêche le homard, et nous venons de voir que cette pêche n'est pas sans intérêt; mais elle offre en même temps de grandes ressources à la pêche locale, dite « petite pêche », et constitue « l'un des plus grands éléments de l'avenir des îles Saint-Pierre et Miquelon ».

La « petite pêche » est pratiquée sur le *French Shore* en mai et juin, par des marins de Saint-Pierre, montés par groupes de deux ou trois hommes sur des barques. A ce moment de l'année, la morue n'a pas encore émigré sur le Grand-Banc, tandis qu'elle est abondante le long du *French Shore*; plus de cent bateaux, chaque saison, sont ainsi occupés à l'ouest de Terre-Neuve (sans parler de ceux qui pêchent pour les homarderies), et leur travail fait vivre, pendant deux mois, une partie de la population locale de nos îles. On remarque que le nombre des pêcheurs qui vont ainsi passer quelques semaines sur le *French Shore*, avant la grande saison, augmente d'année en année; puis il convient d'observer que les mœurs de la morue sont encore fort mal connues, et que l'on ne doit pas considérer les centres de la grande pêche comme définitivement fixés au sud de Terre-Neuve, dans les eaux non territoriales du Grand-Banc.

On le voit, le *French Shore* n'est pas une côte sans ressources. Le désir même des Terre-Neuviens de nous en chasser suffirait à en marquer la valeur. Si la pêche de la morue n'y est plus, aujourd'hui, aussi active qu'autrefois, cela tient à des causes artificielles beaucoup plutôt que naturelles : cette pêche est entravée par les installations des homarderies terre-neuviennes, et là est la raison — beaucoup plutôt que le dépeuplement du littoral, qui est de moins en moins certain — pour laquelle nos pêcheurs de morue se sont décidés à chercher de préférence les homards; même aujourd'hui, la pêche de la morue sur le *French Shore* reste, pour beaucoup de familles de Saint-Pierre et de l'île aux Chiens, un appoint très nécessaire.

Mais, pour la grande pêche elle-même, le *French Shore* est utile, ou du moins le droit de pêcher en vue de cette côte : il s'agit en effet — et c'est un point sur lequel insiste la Chambre de commerce de Saint-Pierre dans un rapport à nos ministres

— du ravitaillement en boëtte des navires qui opèrent sur le Grand-Banc : ces bâtiments sont au nombre de plus de quatre cents; leurs équipages réunis dépassent l'effectif de dix mille hommes, et l'on sait combien le personnel formé par ces rudes campagnes est précieux pour le recrutement de notre armée navale. Nous devons donc une protection particulière à ces vaillants pêcheurs, dont la profession — les désastres de 1901 l'ont tristement rappelé — est une des plus dures et des plus périlleuses qui soient au monde.

Or, pour pêcher la morue, on emploie divers appâts ou *baits*, le hareng, le capelan, l'encornet, le bulot. Le *bait bill* de 1887 interdisait la vente de la boëtte à nos nationaux par les pêcheurs terre-neuviens. Ce bill a fait plus de mal encore à ces pêcheurs qu'aux nôtres, car beaucoup de pauvres gens de Terre-Neuve vivaient de leur commerce de boëtte avec les Français, et leurs protestations ont été si vives que les autorités de Terre-Neuve ont dû d'abord consentir quelques adoucissements : nos bâtiments, contre paiement d'un droit fixé d'après leur tonnage, étaient autorisés à acheter la boëtte dans les havres de Terre-Neuve; mais bientôt cette faculté même a été supprimée. Il faut alors, ou bien envoyer nos bâtiments au *French Shore*, pour y faire leur provision de hareng d'avril à juin, avant la pêche de la morue sur le Grand-Banc, ou les munir d'appareils spéciaux pour prendre, sur le banc même, les coquillages qui servent de boëtte. Mais ces coquillages, détruits par énormes quantités, tendent à disparaître, et d'autre part l'expérience a prouvé que le hareng est de beaucoup l'appât le meilleur; puisque les Terre-Neuviens ne veulent plus nous en fournir, force est bien à nos pêcheurs d'aller s'en munir là où ils en trouvent, c'est-à-dire sur le *French Shore*.

Ainsi, comme l'écrivait justement M. Louis Légasse, en envoyant au ministre des Affaires étrangères la pétition dont nous parlons plus haut, « le *French Shore* ne nous assure pas seulement des avantages directs, il est aussi, indirectement, la sauvegarde de la pêche de la morue ». Et c'est bien ce que les Anglais (ou plutôt les Terre-Neuviens) comprennent, lorsqu'ils annoncent l'intention de nous expulser de cette côte; ce qu'ils veulent, c'est condamner à mort l'industrie française de la pêche de la morue. Aussi bien les difficultés au libre exercice de nos droits ne sont-elles pas suscitées d'Angleterre, mais de

Terre-Neuve même, par le parlement local ou, plus exactement encore, par une minorité de négociants et d'armateurs, dont le commerce d'exportation de poissons est atteint par la concurrence française. Les côtes de Terre-Neuve, partout poisson-

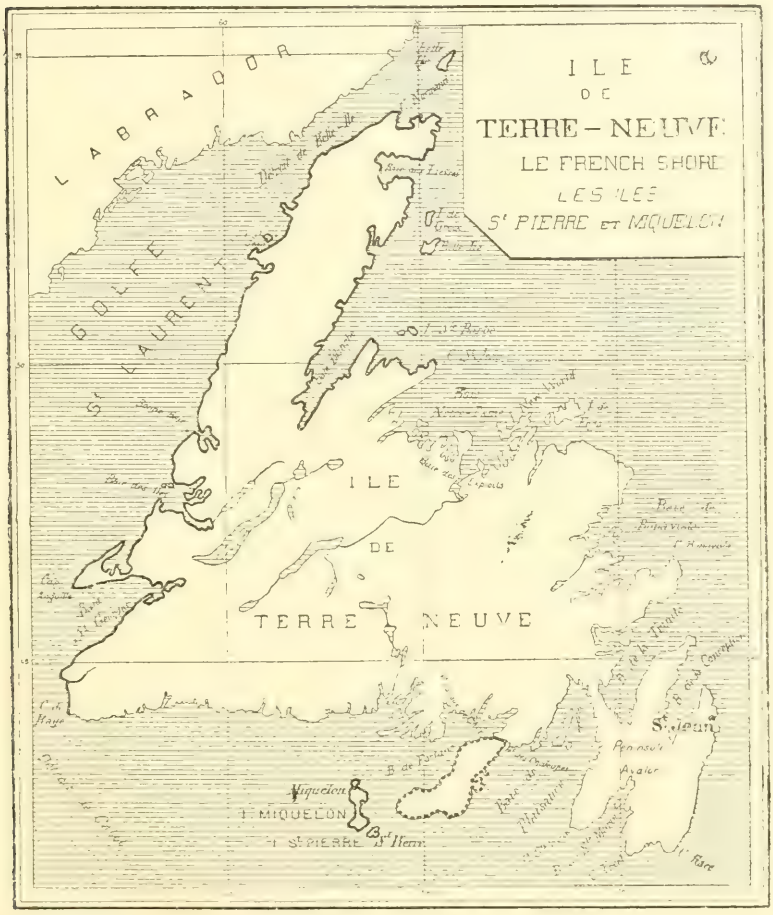

Le *French Shore* ou *Littoral français*, marqué par un trait noir, s'étend du cap Saint-Jean au cap Raye. Le tracé en pointillé délimite la presqu'île dont le conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon demandait, par un vœu émis le 12 novembre 1890, la cession en toute souveraineté territoriale, comme compensation de l'abandon de nos droits sur le *French Shore*. (*Quest. Dipl. et Col.*, t. VI, p. 218.)

neuses, sont assez étendues pour que les pêcheurs terre-neuviens y exercent aisément leur industrie en même temps que les nôtres; ce n'est pas eux qui se plaignent du voisinage des Français; ils ne demandent, au contraire, qu'à conserver des

relations amicales avec nos pêcheurs, qui leur constituaient une clientèle. En somme, si nous cédions nos droits sur le *French Shore* sans une compensation *locale* qui assurerait l'avenir de la pêche de la morue, nous donnerions naïvement les mains à une tentative pure et simple d'accaparement commercial.

Il est incontestable que la présence de nos nationaux sur la côte occidentale est pour les habitants sédentaires de Terre-Neuve une servitude désagréable; sans doute, nous ne les empêchons pas d'exploiter leur sol, car nous n'avons aucune prétention, n'en ayant aucun droit, de fonder sur le *French Shore* des établissements agricoles ou miniers; mais on conçoit, sans parler de la concurrence de nos homarderies, que le parlement de Terre-Neuve hésite à relier à Saint-John la côte occidentale de l'île, tant que nous aurons le droit de nous y établir ; le fait même d'un contrôle exercé continuellement dans les eaux territoriales par des bâtiments de guerre français a quelque chose d'anormal et d'agaçant. Mais, en matière juridique, une servitude vaut précisément en raison de la gêne qu'elle impose au fond grevé; si nous admettions le principe d'une cession, ou mieux d'une transformation de nos droits, ce ne pourrait être qu'en échange d'une « juste et préalable indemnité ». Ne laissons pas déprécier notre lot, et sachons déclarer clairement, si l'on doit négocier, sur quel terrain nous sommes décidés à placer les pourparlers.

Il faut d'abord nous rendre compte de la situation politique et diplomatique de Terre-Neuve. Cette île est une colonie à parlement, à peu près indépendante en fait de la Grande-Bretagne, sa métropole, et qui n'a pas voulu jusqu'ici s'associer au Dominion du Canada; un ministère nouveau, depuis un peu plus d'une année, a pris la direction des affaires, à la suite d'élections générales; le gouverneur, fonctionnaire de la couronne, a été changé lui aussi. Nous estimons que, avant toute reprise de négociations directes avec l'Angleterre, notre gouvernement doit s'enquérir, à Terre-Neuve même, de l'état de l'opinion et de la position des partis. Si nous en croyons certains renseignements, Terre-Neuve ne serait pas éloignée, en ce moment, de solliciter son accession au Dominion; or il n'est pas probable que sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, consentirait à cet accroissement territorial du Canada, s'il devait hériter d'un procès pendant avec la France; l'enquête que

nous désirons comporterait donc quelques démarches au Canada comme à Terre-Neuve. Peut-être alors des négociations pourraient s'ouvrir, mais seulement en partant de ce principe que nous ne sacrifierons rien de ce qui touche à la pêche de la morue; l'avenir de la pêche assuré, il serait alors possible d'examiner ce qu'on penserait nous offrir en échange de nos droits historiques et de nos établissements fixes du *French Shore*.

Supposons le problème résolu : les Terre-Neuviens ont toute liberté de placer sur l'ancien *French Shore* tels établissements qu'il leur plaira; les homarderies françaises ont disparu; les résidents de l'Ouest ont fondé quelques centres agricoles, découvert des mines qu'ils exploitent, construit un chemin de fer qui relie la côte occidentale à leur capitale, Saint-John. La France aura, du coup, ajouté une concession considérable, et désormais fondée en droit, à celles déjà faites aux Terre-Neuviens sous le régime du *modus vivendi*; de plus, elle aura rendu service à l'Angleterre, en accueillant les revendications d'une colonie qui aurait pu engager sa métropole en des complications internationales; *la France est donc autorisée à demander une compensation tant à Terre-Neuve qu'à l'Angleterre.*

En ce qui concerne Terre-Neuve, nous n'avons qu'un désir : développer avec cette île, au mutuel avantage de tous, les relations commerciales qui partent de France et de nos îles Saint-Pierre et Miquelon ; si Terre-Neuve entre dans le Dominion Canadien, elle se trouvera par le fait admise au bénéfice d'un traité de commerce que nous sommes autorisés à croire prochain entre la France et le Canada [1]; toutes controverses avec nous terminées, un tel traité lui serait certainement avantageux et dès maintenant nous pourrions en étudier les conditions avec les autorités de l'île, comme avec celles du Canada. Quant à Saint-Pierre et Miquelon, ce sont surtout, sinon exclusivement, des centres de pêche, et c'est par le progrès de cette industrie qu'elles deviendront des marchés pour leurs voisins : l'intérêt bien compris de Terre-Neuve — nous ne disons pas du petit groupe d'hommes d'affaires et de politiciens qui dirigent la campagne contre une entente avec la France — est de vivre en bonne intelligence, en rapports assidus et amicaux avec nos résidents et nos pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon.

---

[1] Un tel traité existe déjà depuis une dizaine d'années, mais il n'est applicable qu'à un petit nombre d'articles, et l'extension en est demandée de part et d'autre,

Est-il donc possible, le *French Shore* évacué par nous, de prévenir les inconvénients de cette cession pour nos pêcheurs de morue? M. Louis Légasse, qui est ici particulièrement compétent, se prononce pour l'affirmative, mais il faut alors que les Terre-Neuviens y mettent du leur. D'abord l'expropriation des homarderies françaises du *French Shore* doit être précédée : 1° de l'attribution d'une compensation pour nos droits historiques, 2° du paiement d'une indemnité aux intéressés, soit que le gouvernement terre-neuvien en assume lui-même la charge, soit qu'il la fasse acquitter par les homarderies anglaises débarrassées de la concurrence française ; il serait juste aussi d'indemniser les marins habitués de la « petite pêche », et ceci dans les conditions normales de l'expropriation, c'est-à-dire au profit seulement des droits existants avant la procédure.

Mais la condition essentielle à obtenir des Terre-Neuviens sera l'abolition du *bait bill* de 1887, édicté en violation de nos droits, et la reconnaissance du droit absolu, pour leurs nationaux et pour nous-mêmes de pratiquer sans aucune restriction le commerce, achat et vente, de la boëtte ; ainsi pourra revivre, à Terre-Neuve, l'industrie des bâtiments appelés « galopeurs », qui circulaient parmi nos pêcheurs pour leur fournir la boëtte nécessaire. On devrait même stipuler expressément que le droit de pêcher la boëtte dans les eaux territoriales anglaises serait reconnu à nos marins. Mais nous n'aurions plus d'établissements à terre que sur nos territoires coloniaux eux-mêmes. Il est clair que tous les différends non encore réglés à l'ouverture des négociations (saisies de bâtiments ou de cargaisons, etc.) seraient amiablement résolus avant la signature.

Dans ces conditions, nos pêcheurs de morue devraient assurément renoncer à certaines coutumes, et le sacrifice serait réel de notre part ; mais nous aurions du moins trouvé, à ce qu'il semble, un moyen de sauver leur industrie, sous la réserve de quelques modifications. Le budget local de Saint-Pierre et Miquelon reçoit, au budget de 1902, d'après le rapport de M. Bienvenu Martin [1], une subvention métropolitaine de 80.000 francs ; mais le rapporteur observe justement que le principal des ressources de la colonie provient de contributions qu'alimentent surtout les étrangers en séjour provisoire au moment de la pêche ; le budget de la colonie vit donc de la pêche,

[1] Documents parlementaires, n° 2646 (session de 1901), p. 77.

comme la population de l'île; il en vit à peine, puisque la métropole doit l'aider, et toute diminution de l'activité des pêcheries se traduirait par un déficit. Et ceci nous fournit un nouvel argument pour inviter le gouvernement français à ne traiter que s'il a d'abord sauvé la pêche : les exigences budgétaires le lui commandent, comme l'intérêt même de la colonie et de notre marine de guerre. On pourrait même soutenir qu'il devrait, pendant un certain nombre d'années, inscrire au budget de la colonie une somme suffisante pour gager un emprunt, destiné à rendre la pêche plus facile, à améliorer les ports de Saint-Pierre et Miquelon avec le concours des pouvoirs locaux, à encourager enfin, dans nos laboratoires de pisciculture [1], des études sur la nature et la conservation de la boëtte. Précisément, au moment où nous écrivions ces lignes, nous recevions un rapport publié par la Chambre de commerce de Saint-Pierre, sur la préparation et l'emploi de la boëtte congelée pour la pêche de la morue. La création à Saint-Pierre d'un établissement destiné à cette fabrication serait extrêmement utile; les marins pêcheurs, n'ayant plus à s'inquiéter de prendre eux-mêmes l'appât nécessaire à la morue, viendraient s'approvisionner à Saint-Pierre de boëtte toute préparée; quant aux habitants de nos îles, le chômage de la morte-saison serait fort atténué pour eux par la possibilité de pêcher, à tout moment de l'année, la boëtte réclamée par l'usine frigorifique. On peut enfin prévoir que des bâtiments étrangers, qui font la pêche sur les grands bancs, viendraient à Saint-Pierre prendre leur boëtte, comme les bâtiments français, si l'on avait soin de les attirer par des tarifs de port favorables, et ce serait tout bénéfice pour le budget colonial. Mais la condition essentielle de ce progrès est que la pêche et l'acquisition de la boëtte fraîche soient possibles pour nos nationaux sans aucun empêchement artificiel.

La Chambre de commerce de Saint-Pierre demande à tous les armateurs et au gouvernement lui-même de participer aux frais de premier établissement de cette usine, évalués à 250.000 francs [2]; cette requête mérite d'être appuyée, car il y

[1] M. Louis Légasse, dont les bâtiments maritimes et le commerce ressortissent au port de Bayonne, serait bien placé pour organiser de telles études au laboratoire récemment fondé à Biarritz.

[2] La Chambre de commerce de Saint-Pierre tient des exemplaires de son rapport à la disposition de toutes personnes qui le lui demanderont.

va de l'avenir d'une colonie laborieuse. Les initiateurs de cette idée observent justement que la société propriétaire de l'usine, étant chargée d'une sorte de service public, ne saurait être laissée libre de dicter des prix que ne modérerait aucune concurrence. Le gouvernement serait bien inspiré en accueillant sans retard les propositions de la Chambre de commerce de Saint-Pierre ; ce serait un moyen pratique de montrer à tous que *la France peut renoncer au « French Shore », mais non abandonner nos morutiers de Terre-Neuve.*

Il reste que la Grande-Bretagne, de son côté, reconnaisse notre bonne volonté en nous consentant quelques sacrifices : l'abolition du *bait bill*, le rétablissement de nos pêcheurs dans les droits sans lesquels ils ne peuvent exercer leur industrie ne sont en somme qu'un retour à l'équité ; ce sont là questions locales à traiter entre Terre-Neuve et nous. Mais si nous cédons des droits positifs, si nous évacuons le *French Shore*, l'Angleterre, qui devient en fait suzeraine sans restriction de nouveaux territoires, nous doit une compensation sur d'autres points du globe. Dans un article récent, la *North American Review* prêtait à M. Chamberlain la déclaration bien peu correcte, on l'avouera, que sous peu la France devrait *déménager*, en échange d'une somme d'argent et d'une compensation territoriale *pour les îles Saint-Pierre et Miquelon*. Ce propos a été démenti, mais il importe de rectifier quand même que nous voulons bien discuter sur le *French Shore*, mais non sur Saint-Pierre et Miquelon [1].

---

[1] Le *Journal officiel* de Saint-Pierre et Miquelon a publié (n° du 19 avril 1902) le tableau de la navigation de ces îles pour l'année 1901. En voici quelques extraits :

	ENTRÉES			SORTIES		
	Navires	Tonnage	Equipage	Nav.	Ton.	Equip.
Bâtiments métropolitains.	425	58.253	8.048	416	57.445	7.895
— étrangers (*)..	941	47.557	6.654	927	56.643	6.571
— locaux.....	1.315	43.801	15.551	1.324	44.377	15.636
	2.681	149.611	30.253	2.667	148.465	30.102

Les armements locaux se décomposent comme suit :

	Navires	Tonnage	Equipage
Long cours.....	5	397	32
Cabotage.....	8	599	48
Grande pêche.....	203	9.957	3.618
Petite pêche.....	446	1.134	959
Bornage et pilotage.....	12	182	44
	674	12.266	4.701

(*) Presque tous du Canada, de Terre-Neuve et du nord-est des Etats-Unis.

Voyons donc, pour terminer, quelles compensations, au dommage ainsi défini, pourraient être demandées à l'Angleterre? Il y a un an et demi, le *modus vivendi* ne fut renouvelé, par le parlement de Terre-Neuve, qu'après de vives discussions; certains membres de cette assemblée expliquèrent alors qu'ils donnaient leur vote pour la dernière fois, préférant à l'avenir acculer le gouvernement impérial à émettre un « bill de coercition ». C'était sans doute grossir la voix pour être mieux entendu, car Terre-Neuve, sans l'appui matériel de sa métropole, est évidemment impuissante contre nous; cette année même, le *modus vivendi* a été prorogé, moins bruyamment que l'année dernière, sans doute parce que le gouvernement anglais était en moins bonne posture pour se montrer arrogant à notre égard. Mais les difficultés toujours menaçantes nous invitent à étudier les termes d'un accord désirable.

Des journaux ont affirmé, à plusieurs reprises, que la Gambie serait cédée à la France en échange de nos droits sur le *French Shore;* nous espérons que ce sont là ballons d'essai, lancés par des personnes sans mandat, et nous n'hésitons pas à déclarer que traiter sur ces principes serait faire un marché de dupes : nous ne pourrions acquérir en Gambie rien que nous n'y possédions déjà. La Gambie n'a pour l'Angleterre aucune valeur. Elle présente en effet cette exception unique au monde que, colonie politique de l'Angleterre, elle est commercialement une colonie française : des cinq principales maisons de commerce qui s'y sont établies, une seule est anglaise; les 5/6 des exportations sont dirigés sur la France et particulièrement sur Bordeaux, qui reste le premier marché français pour les graines d'arachides[1].

Une autre proposition serait de transformer, à notre profit, le régime bâtard du *condominium* institué aux Nouvelles-Hébrides. On ne peut nier de bonne foi que, sur le sol de ces îles, les colons français ont fait beaucoup plus que ceux qui se réclament de la nationalité anglaise; et ces terres étaient, aux termes mêmes du condominium, ouvertes à la libre concurrence, différence capitale avec le *French Shore*, où nous avons bénévolement toléré des établissements que les traités nous permettaient d'interdire. Le Parlement s'est souvenu, au milieu de l'année 1900, que nous avions dans ces parages un

[1] Rapport de l'administrateur de la Gambie pour 1899 (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1901, p. 26).

groupe de vaillants Français qui vivaient sans état civil, oubliés ou traités en étrangers, si bien que les produits péniblement récoltés par eux étaient frappés, à l'entrée en France et dans la Nouvelle-Calédonie, leur débouché naturel, des droits du tarif maximum. La loi votée dans l'été de 1900 a autorisé le Président de la République à prendre, par voie de décrets, les dispositions nécessaires : nos colons néo-hébridais font donc maintenant partie de la famille française.

Mais les Australiens entendent imposer dans l'océan Pacifique leur volonté prépondérante : en décembre 1899, le conseil général de la Nouvelle-Calédonie ayant à l'unanimité demandé l'annexion des Nouvelles-Hébrides à la France, les premiers ministres des colonies australiennes ripostèrent dès janvier 1900 en notifiant au ministre des Colonies à Londres leur désir très formel d'être consultés sur le régime à donner à cet archipel et leur intention de n'en autoriser sous aucun prétexte l'annexion à la France. Depuis, la fédération australienne est un fait accompli ; la suzeraineté anglaise sur cette république australasienne n'existe plus que de nom, M. Chamberlain ayant fini par accepter toutes les prétentions des premiers ministres. Ajoutons que, malgré des difficultés récentes suscitées par la concurrence jalouse de quelques pasteurs australiens, la situation des Français aux Nouvelles-Hébrides n'est nullement compromise ; nous savons des personnages très au courant des affaires du Pacifique qui donnent, à cet égard, une note rassurante, et sans doute n'aurons-nous besoin de rien céder pour qu'il nous soit rendu justice par l'acceptation de notre suzeraineté sur cet archipel.

Nous pensons donc qu'il serait maladroit, de notre part, de lier cette question à celle de Terre-Neuve ; mais l'évidence nous paraît s'imposer que de plus en plus le gouvernement français doit se faire à l'idée de préparer directement, avec des colonies anglaises comme Terre-Neuve et l'Australie, les accords qui seront proposés ensuite à la signature de la métropole ; car l'Angleterre n'est plus maîtresse d'imposer une politique à ses filles émancipées, et celles-ci savent très bien, en ce moment, jouer pour s'affranchir des services qu'elles affectent de rendre à la cause impériale. L'Australie, dit-on, craint le voisinage de notre bagne ; mais puisque nous sommes libres d'envoyer nos forçats sur tel point de nos colonies qu'il nous

plait, entendons-nous avec les Australiens pour trouver à l'affaire des Nouvelles-Hébrides une solution locale ; ce n'est sans doute pas très difficile.

Quant à Terre-Neuve, nous devons demander à l'Angleterre une compensation qu'elle puisse nous accorder directement et immédiatement, par exemple dans l'Ouest africain. Nous verrions avec plaisir qu'elle consentît à reviser certains traités de limites trop hâtivement conclus naguère pour telle ou telle région de l'Afrique tropicale : les termes mêmes de ces traités invitent à une novation, aujourd'hui que la géographie locale et les faits relatifs à l'ordre de l'occupation effective sont mieux connus; l'accès du Tchad par nos possessions de l'Ouest aussi bien que l'accès direct du Bas-Niger, jusqu'à Boussa inclusivement, doivent nous être régulièrement possibles, et sans des « tours de force » comme ceux de nos dernières missions. Mais il paraît incontestable qu'en ne s'obstinant pas à profiter strictement des erreurs de nos diplomates, et des affirmations habilement erronées des siens, l'Angleterre nous cédera quelque chose, donc qu'il y aurait là matière à transaction.

Et voilà, semble-t-il, un terrain d'entente possible : en échange de nos droits sur le *French Shore*, le parlement de Terre-Neuve rapporterait le *bait bill* de 1887 et laisserait à nos pêcheurs de morue liberté pleine et entière d'exercer, de plein droit, leur industrie suivant les conditions locales : l'Angleterre consentirait à revoir et à remanier, dans un esprit tout amical, les traités qui déterminent les frontières de la Nigéria et de nos territoires de l'Ouest africain; il n'y aurait, d'aucun côté, de vanité blessée ; l'arrangement serait avantageux pour tous les participants; il se résumerait de part et d'autre en des actes d'équitable compensation et de conciliation mutuelle.

Nous souhaitons vivement que ces idées soient discutées; nous les présentons dans le désir très sincère qu'elles puissent hâter le règlement d'un litige exaspérant par sa prolongation même, et nous estimons qu'il y a là, pour les deux grandes nations voisines, une formule capable de clore honorablement un différend déjà trop vieux.

Henri Lorin,
Professeur de géographie coloniale
à l'Université de Bordeaux.

ORGANISATION SANITAIRE

D'UNE EXPÉDITION COLONIALE

Jamais plus qu'à l'heure présente, les expéditions coloniales n'ont préoccupé l'attention publique. Tout le monde s'intéresse aujourd'hui aux détails de leur organisation ; on veut connaître le nom des chefs, la composition et l'importance des effectifs, les ressources matérielles destinées à un corps expéditionnaire ou à une mission, et lorsque tout est prêt, quand les opérations sont commencées, chacun suit jour par jour les progrès accomplis par les rudes pionniers qui marchent courageusement à la découverte de l'inconnu. Nous nous proposons de faire un exposé aussi sommaire et aussi complet que possible de certaines questions un peu délaissées, mais d'un intérêt primordial, relatives à la partie médicale de ces expéditions lointaines.

Sous les zones tropicales, dans la plupart de nos colonies, le danger des maladies est infiniment plus redoutable et plus réel que celui des ennemis. La flore morbide de ces pays est d'une richesse inouïe. Les affections banales, observées en Europe, s'y épanouissent sous les formes les plus graves, à cause de l'état de moindre résistance des blancs non encore acclimatés, et peut-être aussi à cause de la virulence toute particulière des germes morbigènes transportés sous ces latitudes. Mais les maladies des pays tempérés ne sont pas les seules auxquelles se trouve exposé l'Européen déjà éprouvé par le climat; un certain nombre d'autres, propres aux colonies, viennent se surajouter aux premières pour compléter dans une large mesure leur œuvre de destruction. C'est pourquoi l'organisation d'une expédition coloniale exige impérieusement le concours des chefs militaires et des médecins. De nombreux exemples pourraient servir à appuyer cette assertion. Mais il n'entre pas dans notre esprit de rappeler ici des faits douloureux et trop récents pour qu'ils soient déjà oubliés. Les expéditions meurtrières furent trop fréquentes au dernier siècle : c'est pourquoi nous ne citerons que des exemples heureux qui prouveront aussi clairement que les autres la nécessité d'une entente parfaite entre le commandement et le service de santé. Il nous faut les emprunter à l'histoire coloniale des Anglais, dont l'habileté colonisatrice est

admirable. En 1874, l'expédition dirigée contre les Achantis dura deux mois, et pendant ce laps de temps, la mortalité dans le corps expéditionnaire égala à peine celle des troupes de la métropole. En 1884, un corps de 4.500 hommes prit part à l'expédition du Soudan oriental; bien que la température fût très élevée et que les déserts du sud de l'Égypte n'offrissent aucune ressource, on ne constata pas un seul décès pendant les six semaines que dura la campagne. Enfin, en 1885, une armée de 8.000 hommes opéra autour de Souakim pendant deux mois et seize décès seulement furent enregistrés.

Ces résultats absolument exceptionnels, si on les compare à ceux des autres expéditions européennes, sont dus en grande partie à l'habileté et à l'entente des organisateurs.

*
* *

Examinons donc les points principaux sur lesquels un homme logique, chargé d'organiser une expédition coloniale, à l'heure présente, devrait concentrer toute son attention.

D'abord, le choix des éléments constitutifs du contingent.

Ces éléments seront nécessairement de deux sortes : Européens et indigènes. Les blancs qui prendront part à la campagne devront tous être des hommes choisis, offrant une maturité physique parfaite. Les sujets trop jeunes seront tous généralement éliminés. Les soldats de notre armée métropolitaine sont des prématurés au point de vue organique : leurs épiphyses vertébrales, l'extrémité supérieure de leurs humérus, leurs crêtes iliaques, ne sont pas soudées; elles ne le seront qu'à 25 ou même 28 ans. De curieuses recherches faites par M. Quetelet ont démontré que l'énergie musculaire de l'homme atteint son maximum entre 25 et 30 ans. Les éléments du contingent annuellement appelé sous les drapeaux ne sont donc pas à l'apogée de leur force. En conséquence, ils ne sauraient que dans une très faible mesure concourir à la formation d'un corps expéditionnaire colonial.

Les sujets autrefois atteints de paludisme, et ceux dont le foie a mal fonctionné antérieurement, même s'ils présentent les apparences de la guérison, doivent être éliminés. La chaleur a une influence directe et néfaste sur cet organe appelé à filtrer et à retenir les poisons de notre organisme. Qu'un trouble même

léger survienne dans son fonctionnement, il ne remplira plus son rôle défensif et le sujet sera devenu particulièrement apte à contracter les maladies.

Il ne faut pas compter davantage sur les anciens coloniaux qui sont tous ou presque tous des impaludés, par conséquent des malades. Ils ne rendraient aucun bon service dans une expédition de longue durée. L'armée coloniale ne devrait pas garder de soldats ayant servi plus de sept ou huit ans dans ses cadres, car au bout de ce laps de temps, ils ont été presque fatalement atteints par les fièvres paludéennes qui n'épargnent personne.

Le contingent européen choisi pour composer un corps expéditionnaire sera donc absolument indemne. Au reste si, parmi les autres, se glissent des sujets moins résistants, les maladies ou la mort les désigneront promptement, car, sous les zones tropicales, la sélection humaine se fait avec une implacable rigueur.

L'idéal consisterait dans l'utilisation abondante du contingent créole qui offre une assuétude ou une immunité singulières pour les maladies des pays chauds. C'est ainsi qu'à Saint-Louis la dernière épidémie de fièvre jaune qui a décimé nos troupes, les indigènes et les Européens, a presque totalement épargné la population créole. Malheureusement, les hommes de couleur se plient mal aux rigueurs de la discipline militaire ; ils font des soldats déplorables et ne se recrutent que difficilement.

Occupons-nous maintenant des éléments indigènes, et demandons-nous d'abord dans quelle proportion il sera prudent et utile de les admettre au milieu des nôtres. Les avis, sur ce point, sont très partagés. Les Anglais ont des régiments indiens dont quelques officiers seulement et le colonel sont des blancs. De même, dans nos régiments de tirailleurs, la proportion de nos nationaux est très inférieure à celle des indigènes. Ce sont là des exceptions qui tiennent à la parfaite soumission de certaines populations algériennes ou hindoues. En règle générale, on admet qu'une compagnie de 200 hommes doit compter de 60 à 90 blancs.

Comme ces derniers, les indigènes doivent être recrutés parmi les populations robustes. On ne saurait croire combien le type de l'Arabe, par exemple, est différent suivant les régions qu'il habite. Il y a autant de distance entre un nomade et un caïd qu'entre un paysan de la Beauce et un boulevardier,

entre un Kabyle et un charmeur de serpents qu'entre un Basque et un garçon de café. On conçoit sans peine que les services que ces hommes sont susceptibles de rendre, comme soldats, ne se ressemblent pas.

De plus, entre deux indigènes, l'un musulman, l'autre fétichiste, il ne saurait y avoir aucune hésitation : le premier est supérieur au second; c'est lui qu'il faut choisir. Son hygiène est plus sévère; il s'abstiendra d'alcool et aura des soins de propreté personnelle inconnus à l'autre. Enfin, étant fataliste, il sera nécessairement et naturellement plus brave.

Une autre indication s'impose dans l'utilisation des contingents indigènes, c'est la suivante : il ne faut pas se servir d'eux trop loin de leur pays d'origine. Excellents soldats quand ils se battent dans des contrées qui leur sont familières, ils deviennent méfiants et insubordonnés quand on les entraîne sous des latitudes nouvelles. Les conducteurs arabes que nous utilisâmes à Madagascar ne rendirent pas tous les services qu'on attendait d'eux, et détail intéressant à noter, ils ne furent pas plus épargnés que les Européens par la fièvre palustre, cette maladie des pays chauds dont ils sont généralement indemnes en Algérie. Pendant la campagne du Tonkin, ils furent également aussi sensibles au choléra que les troupes métropolitaines.

Le moral des indigènes varie avec la plus grande facilité. Excellent et très fort dans certaines conditions représentées par la bonne chère, la bonne santé et surtout par le succès dans les combats, il s'affaiblit rapidement au milieu des privations physiques, de la défaite ou de la maladie. C'est ainsi que la fièvre plonge l'Arabe dans le plus profond abattement.

Telles sont, brièvement rapportées, les quelques considérations qui doivent guider les organisateurs d'une expédition coloniale dans le choix du contingent. Une autre question, celle du transport des troupes vers les colonies, va maintenant nous retenir pendant quelques instants.

Pour qu'une campagne coloniale soit couronnée de succès, il ne suffit pas de disposer d'une armée d'élite, il faut savoir où on la mène et bien connaître la climatologie du pays qu'elle est chargée de conquérir. Actuellement, nos connaissances sur ce point sont suffisamment étendues, grâce aux travaux des médecins coloniaux, et en particulier des médecins français. Les opérations militaires seront toujours subordonnées aux saisons

qui ne sont pas également favorables aux mouvements des troupes. Ceux-ci ne sont praticables que pendant la saison sèche. A l'équateur et dans la région comprise entre le 5e degré de latitude sud et le 12e degré de latitude nord, les pluies sont abondantes du 15 avril au 1er août et du 1er octobre au 1er décembre. Le reste de l'année, la sécheresse se fait également sentir partout. Jusqu'au 23e degré de latitude nord et de latitude sud, les saisons de pluie et les saisons sèches sont au contraire fusionnées. Enfin, en Égypte, aux États-Unis et en Algérie, il existe des mois d'hiver et des mois d'été absolument distincts, mais séparés par deux saisons intermédiaires très courtes. En somme, chaque région a sa climatologie spéciale dont il faut se préoccuper dans l'organisation d'une expédition destinée à opérer sur son territoire.

En outre, un débarquement ne saurait être ordonné sur une côte où règne une épidémie. En 1878, la méconnaissance ou peut-être plus simplement l'oubli d'une aussi élémentaire précaution nous coûta des centaines d'existences. La fièvre jaune sévissait alors sur le littoral ouest-africain, mais de grands desseins politiques exigeaient qu'une expédition fût dirigée sur le Sénégal. Il y allait, croyons-nous, de la vie d'un ministère. L'expédition eut lieu, mais le plus grand nombre des soldats ne quittèrent jamais la côte où la fièvre jaune les décima cruellement. Le ministère sauvé chanta les louanges des rares survivants qui n'avaient pas tiré un seul coup de fusil : temporiser eût sans doute été plus favorable à la cause de la civilisation, et sans aller si loin, à la santé de nos pioupious, mais la politique a ses exigences.

Il est absolument nécessaire de tout préparer sur l'emplacement même du débarquement avant l'arrivée des troupes. La construction d'appontements, permettant aux navires de gros tonnage d'effectuer sans difficulté le déchargement de leur cargaison d'hommes ou de matériel, s'impose. Des magasins doivent être construits à proximité de la mer pour recevoir les approvisionnements de toute sorte destinés au corps expéditionnaire. A ces magasins doivent être annexés des locaux pour abriter les hommes jusqu'au jour de l'entrée en campagne. Avant le début des hostilités, les hôpitaux eux-mêmes seront organisés, tandis que seront jetées les bases des sanatoria réservés aux convalescents. Enfin, aussi loin que possible, dans

l'intérieur des terres, seront tracées les premières lignes de ravitaillement. Il existe donc tout un travail préparatoire que les soldats résidents et les employés des colonies devront mener à bonne fin avant que soit fait le premier pas loin de la côte. C'est à la méconnaissance de ces importants détails d'organisation qu'il convient d'attribuer de retentissants échecs.

Le transport lui-même ne doit être cause d'aucune fatigue ni d'aucun surmenage pour les troupes. Les navires de l'État sont bien installés, mais ils marchent avec une grande lenteur et sont insuffisants. Aussi doit-on fréquemment affréter des navires de commerce qui ne présentent souvent aucune des qualités requises pour remplir le rôle de transports militaires. C'est pourquoi leur aménagement doit être l'objet d'une sollicitude toute particulière. La ventilation doit se faire également partout. A cet effet, des manches à vent s'ouvriront en grand nombre sur le pont et feront communiquer l'air extérieur avec tous les étages du navire. Des ventilateurs à refoulement seront aussi avantageusement utilisés. Enfin les sabords eux-mêmes contribueront à faire entrer une vaste provision d'air pur dans les dortoirs primitifs où des centaines d'hommes sont souvent entassés.

Pendant le cours du voyage, surtout lorsque le navire pénétrera dans les zones tropicales, des précautions et des consignes hygiéniques, à l'exécution desquelles devront veiller les officiers, seront prises. Les hommes encore pourvus de l'uniforme métropolitain seront autorisés à porter des habits coloniaux et il sera bon de les laisser circuler sur le pont un certain nombre d'heures par jour. Toutefois ils ne devront jamais s'endormir à l'ombre des agrès, ou des superstructures du navire, car en raison du mouvement du soleil combiné avec ceux du bâtiment, l'ombre projetée par les objets peut se déplacer, de sorte que les dormeurs sont alors exposés aux radiations solaires les plus intenses. Il en résulte de graves accidents et parmi eux l'aliénation mentale sous ses formes les plus dangereuses et les plus incurables.

Nous avons parlé du recrutement des troupes et de leur transport; il nous faut aussi dire quelques mots des opérations préliminaires qui suivent habituellement le debarquement. Celui-ci ne doit pas être effectué à n'importe quelle heure de la journée, sous peine de voir les maladies fondre sur les

hommes épuisés par la chaleur ou par la fatigue. Il aura lieu le matin avant neuf heures ou le soir après cinq heures. Dès qu'il sera terminé, les chefs devront entraîner leurs troupes dans l'intérieur et fuir les terres basses du littoral qui recèlent les germes de fièvres plus terribles que l'ennemi. Les baraquements préalablement construits par les indigènes ou les soldats résidents seront immédiatement occupés. Ces abris provisoires auront été élevés sur un emplacement choisi, loin de toute cause d'insalubrité, loin des dépôts en putréfaction et des marais. Les conditions de leur orientation seront exactement opposées à celles de nos constructions européennes. La façade principale regardera le Nord tandis que le derrière des pavillons sera tourné vers le Sud.

Les matériaux susceptibles d'entrer dans leur construction sont très variés. En règle générale, de tels baraquements seront toujours des habitations légères, climatiquement beaucoup plus agréables à habiter que les autres. Mais elles présentent de sérieux inconvénients. Outre le danger d'incendies étendus, qui ne sont souvent que des désastres bienfaisants au point de vue hygiénique, le bois est très insalubre. Sous la double influence de la chaleur et de l'humidité, il se putréfie rapidement ou du moins est le siège de fermentations très actives. De plus, les insectes xylophages perforent ses fibres ou les dissocient en tous sens et les rendent pulvérulentes. Enfin, un savant italien, célèbre par ses travaux sur les maladies des pays chauds, M. Sanarelli, attribue la fièvre jaune à l'infection de notre organisme par un microbe qui pullulerait dans le bois sous forme de moisissures. Il explique même de cette façon la persistance de la fièvre jaune dans certains districts peuplés d'indigènes qui habitent sous des huttes de bois et de feuillage.

Les installations provisoires des premières factoreries ont longtemps servi de modèles à ces casernements. Elles étaient presque toutes réunies au voisinage des ports et, en raison de leurs murs de bois, résistaient mieux au bombardement et aux tremblements de terre. Les habitations de fortune réservées aux troupes de débarquement doivent les protéger contre le vent, contre la chaleur pendant le jour et contre le froid pendant la nuit.

Mais ce n'est pas tout. Il est très important que le rez-de-chaussée de ces constructions soit surélevé et qu'une vérandah

munie de stores mobiles soit disposée le long de la façade exposée au Nord. Outre son rôle de protection manifeste, elle fait de l'ombre contre les cloisons de planches et constitue un abri de jour utilisable pour une foule d'emplois.

Aux colonies, plus que partout ailleurs, le cubage d'air pour chaque homme sera dispensé largement. Dans les pays chauds, en effet, les fermentations provenant de l'encombrement humain sont extrêmement actives et plus nocives que dans les zones tempérées. De plus, les coloniaux séjournent davantage dans les habitations que les Européens. L'aération et la ventilation seront donc assurées aussi parfaitement que possible ; les orifices seront multipliés, et pour la plupart, munis de ventilateurs.

Le matériel de couchage des soldats ne saurait comprendre des matelas de laine ou de crin, infiniment trop chauds et particulièrement malsains dans l'atmosphère humide et surchauffée des tropiques. Les Anglais et les Russes leur ont substitué d'énormes sachets remplis de liège finement granulé. Les fibres de noix de coco, que nos troupes utilisent fréquemment d'une façon analogue dans les postes du Soudan, représentent, elles aussi, un produit excellent. La matière première existe en abondance presque partout ; en temps d'épidémie, elle peut être détruite et remplacée avec la même facilité et son acquisition se fait à très bas prix.

Pendant la nuit et pendant les heures de repos, surtout dans les campements situés à proximité des mares ou des arroyos, les soldats disposeront autour de leurs couches des moustiquaires afin de se protéger contre les piqûres des insectes porteurs des germes de la malaria.

Ce n'est qu'exceptionnellement que les cases indigènes abriteront les hommes de l'expédition. Elles sont insalubres pour la plupart et leur malpropreté est proverbiale. Toutefois les temples et les pagodes constitueront souvent de bons abris, qu'on aurait tort de laisser inoccupés. Il est vrai que cette prise de possession, considérée par certaines peuplades comme une sacrilège profanation, a quelquefois provoqué des incidents regrettables et complètement modifié les bonnes dispositions des indigènes à l'égard des envahisseurs. C'est pourquoi les pagodes et les temples, toujours respectés, ne serviront d'abri aux troupes que lorsqu'il sera difficile ou impossible d'agir autrement.

*
* *

Il nous reste à parler du vêtement, de la nourriture et de certaines questions hygiéniques accessoires sur lesquelles nous passerons rapidement en raison de leur moindre importance. Nous terminerons en suivant le corps expéditionnaire dans ses opérations.

Il est indispensable à l'Européen, obligé de séjourner dans les pays chauds, d'avoir des vêtements de jour et des vêtements de nuit. Un paletot de forme très simple, mais large et presque flottant, une vareuse de flanelle ou de molleton d'une coupe également très élémentaire sont excellents. Les tissus de flanelle devront jouer un rôle important dans la composition du costume colonial. La flanelle de coton, beaucoup plus légère que la flanelle de laine, doit être préférée à cette dernière. Les capotes et les manteaux de nos uniformes métropolitains ne trouveront leur utilisation que pendant l'hivernage.

La forme et la qualité des chaussures varieront avec les contrées dans lesquelles les opérations militaires se dérouleront. Les espadrilles et même les sandales, favorables aux marches exécutées dans les terrains sablonneux dépourvus de végétation, seront au contraire peu pratiques dans la brousse. Les chaussures de cuir et en particulier le brodequin français sont alors préférables. Des jambières de cuir ou de forte toile protégeront les jambes contre les atteintes des végétaux piquants ou les morsures des reptiles. Enfin, dans la traversée à gué des rivières ou des marigots, elles seront utiles contre les piqûres des sangsues ou des vers de Guinée.

Dernier détail : les médecins devront autoriser les convalescents à se munir d'ombrelles pendant le cours des évacuations de malades, et les officiers accorderont la même permission aux soldats chargés de la surveillance des indigènes occupés à divers travaux.

L'alimentation, dans les colonies, est différente de celle des pays tempérés. Elle doit faire l'objet d'une surveillance très active, car, insuffisante ou mauvaise, elle est la source d'un grand nombre de maladies atteignant de préférence l'élément européen. On a conseillé d'adopter l'alimentation même des indigènes, ce qui est une exagération, car, outre que cette mesure ne répond à aucune nécessité, nos estomacs s'accommodent mal

des mets insuffisants, végétaux pour la plupart, et de quantité réduite, absorbés par les populations autochtones. D'ailleurs, on sait très bien que les indigènes incorporés et peu nourris font généralement un mauvais service.

Sous les tropiques, comme dans les pays tempérés, les albuminoïdes constitueront la base de l'alimentation. De plus, les féculents frais seront choisis de préférence aux féculents secs. Les graisses animales seront évitées parce qu'elles sont d'une digestion difficile et trop calorifiques. On leur substituera les graisses végétales, les huiles d'olive et de palme. Enfin le sucre, véritable aliment d'épargne et de force, sera largement utilisé. Le pain sera l'objet d'une surveillance particulière, car la farine s'altère rapidement sous l'influence des actions combinées de la chaleur et de l'humidité. Elle devra donc être, autant que possible, conservée dans des caisses métalliques. On peut substituer au pain le riz et la farine de manioc ; ce dernier produit est utilisé par les indigènes dans la confection de mets variés. Le maïs, le couscous algérien, mélange de maïs et de viande, les galettes de millet peuvent aussi servir à l'alimentation des Européens.

Les viandes du pays seront examinées avec soin avant d'être fournies aux troupes. Le charbon, la peste bovine, la péripneumonie, la tuberculose, l'hydrémie, les parasites tænias ou trichine ne sont pas rares aux colonies. La viande sera donc toujours très cuite. Par contre, les volailles constituent de grandes ressources susceptibles d'être abondamment exploitées. Sur les côtes, au bord des fleuves ou des lacs, les poissons peuvent fournir une solide base d'alimentation. Au Soudan, des populations entières sont ichtyophages. L'armée japonaise fait aussi une grande consommation de poisson, et pendant les jours maigres du calendrier orthodoxe, qui sont au nombre de 150 par an, les Russes mangent presque exclusivement du poisson. Enfin, l'usage des fruits et des légumes frais mettra les troupes à l'abri du scorbut. Tous les fruits d'Europe viennent sous les tropiques, et chaque colonie a son légume national, comme nous avons la pomme de terre : en Indo-Chine, ce sont les jeunes pousses de bambou et le manioc; au Soudan, c'est un petit tubercule savoureux, assez semblable à la pomme de terre : l'ousounifing.

La question de l'alimentation en eau du corps expédition-

naire est, sans contredit, l'une des plus importantes. L'eau fournie aux hommes doit présenter des qualités d'autant plus nombreuses qu'elle est plus susceptible, dans les pays chauds, de recéler des germes de maladies. La foule des minuscules entozoaires, les ascaridés, les vers de Guinée, la famille nombreuse des filaires, l'hématozoaire du paludisme découvert par le Dr Laveran, peuplent les mares aux berges infestées de miasmes mortels. L'eau consommée sera donc bouillie ou filtrée. Des appareils variés ont été employés à sa purification, notamment au Dahomey, mais ils n'ont pas rendu de grands services ailleurs que dans les hôpitaux. On admet généralement que l'eau de source est de bonne qualité, mais il faut toujours se méfier des eaux de surface ou de celle des marigots et des rizières.

Des tentatives nombreuses ont été faites pour purifier l'eau par des procédés chimiques. Aucune n'a encore complètement abouti. Les impuretés sont entraînées, mais la stérilisation est très imparfaite. Les alliés utilisèrent, en Chine, ce mode de purification. Des pastilles de bisulfate de soude étaient jetées dans l'eau de boisson. Le bisulfate se décomposait et donnait de l'oxygène à l'état naissant qui devait *théoriquement* stériliser l'eau.

Pour être complet, nous devons mentionner l'usage des boissons alcooliques afin d'en indiquer les dangers plus redoutables sous les tropiques que dans les pays tempérés. Les accidents provoqués par l'abus de l'alcool sont, aux colonies, d'une précocité extrême. C'est pourquoi tous les efforts devront tendre à soustraire les soldats aux terribles effets du poison. Il diminue rapidement l'appétit en neutralisant la pepsine du suc gastrique; il prédispose aux coups de chaleur à cause de ses propriétés congestives; enfin les congestions vont se répétant et finissent par des troubles mentaux incurables. Des mesures très sévères seront donc prises pour empêcher les hommes de consommer les alcools indigènes. Chaque contrée a sa liqueur préférée : au Soudan c'est le mabi, sorte d'absinthe amère aux effets pernicieux; dans l'Inde et la Malaisie, c'est l'arak; aux Antilles, c'est le tafia; en Indo-Chine, le kava ou l'eau-de-vie de manioc; au Tonkin, le chum-chum... Le meilleur de ces produits ne vaut rien; tous sont à écarter de la consommation à cause de leur puissance toxique et de leurs effets dépressifs et désorganisants.

*
* *

Il nous reste à faire quelques remarques de moindre importance, mais indispensables cependant. Après le débarquement, dans l'attente du départ, les exercices militaires toujours modérés ne seront jamais poussés jusqu'à la fatigue. Ils auront pour but de simplement tenir en haleine des troupes parfaitement exercées. Les marches ne dépasseront pas 25 kilomètres, et les corvées, aussi restreintes que possible quand les Européens les exécuteront, seront généralement accomplies par les indigènes. C'est à ces derniers que sera exclusivement réservée la construction des forts, des établissements militaires et des routes. Les travaux de terrassement sont particulièrement meurtriers dans les plaines ou les vallées marécageuses. L'exploitation des terrains volcaniques n'offre pas de semblables dangers. Les indigènes, accoutumés à vivre dans ces foyers de fièvre et immunisés par des atteintes antérieures, sont moins frappés que les Européens. Les heures de travail seront réduites et suivies de longs repos. La sieste générale au milieu du jour est utile. Elle aura lieu dans les chambres ou à l'ombre. Dans ce dernier cas, des moustiques ou des parasites variés attaquent souvent l'homme endormi.

Enfin, les soins corporels les plus minutieux devront être mis en pratique par les soldats. Les bains de mer ou de rivière seront bons, à la condition de n'avoir pas lieu en un point éloigné du campement, car la fatigue de la marche ferait perdre aux hommes le bénéfice de leurs bains. Outre les dangers de l'insolation qui menacent les baigneurs, il existe dans beaucoup de fleuves africains une faune redoutable contre laquelle ils devront parfois se défendre. Les caïmans, les requins, les pieuvres, certaines espèces de poissons venimeux, s'attaquent à l'homme et ont fréquemment causé des accidents mortels.

*
* *

Tout est enfin préparé pour le départ ; et l'ordre de se mettre en mouvement arrive.

Les premières étapes seront courtes et les plus âgés des Européens seront montés ou portés. On se rappelle avec quel

succès l'infanterie montée envoyée contre Samory sut remplir sa tâche. Les Anglais nous ont devancés dans cette voie en faisant transporter leurs troupes en Birmanie sur des éléphants. A l'heure actuelle, leur armée du Transvaal présente une proportion de cavaliers absolument inusitée dans les armées européennes.

Les soldats venus de la métropole seront débarrassés de tous les objets d'équipement et ne garderont que leurs armes. Si le nombre des animaux ou des porteurs le permet, il sera bon d'étendre cette mesure au contingent indigène. Rien n'est plus dégradant en effet, pour un disciple de Mahomet, que de porter le sac aux côtés d'un chrétien libéré de tout fardeau. Ressemble-t-il, au contraire, à ce dernier, il se considère alors comme un surveillant de porteurs et l'avantage physique d'une telle mesure se double d'un avantage moral. La colonne expéditionnaire sera donc accompagnée d'une véritable armée de convoyeurs mercenaires. Plus ils seront payés et meilleurs seront leurs services. Il sera bon de confier leur surveillance immédiate à des indigènes de confiance qui connaissent mieux que nous la mentalité de leurs coreligionnaires et les moyens coercitifs efficaces pour vaincre leur paresse native.

Aussi souvent que les circonstances l'auront permis, les troupes trouveront à l'étape un campement tout préparé, et ces abris, construits pendant la période de préparation par les soins du commandement, devront s'échelonner aussi loin que possible de la côte. Grâce à cette mesure, les premières marches s'effectueront dans les meilleures conditions et l'on n'aura pas à redouter la fonte rapide des effectifs. Pendant la première moitié des opérations conduites contre les Achantis, la colonne anglaise trouva à chaque étape un campement tout préparé.

Chaque fois que pour une raison quelconque, de telles précautions n'ont pu être prises, l'avant-garde doit toujours choisir des points d'arrêt salubres, situés loin de tout marais et autant que possible dans le voisinage des bois. Une rivière ou un ruisseau traversent-ils l'emplacement choisi pour installer le camp, il est nécessaire d'en explorer quelque temps le cours surtout en amont, afin de s'assurer de la pureté de l'eau qu'ils charrient.

Dans le camp, les tentes-abris seront avantageusement recou-

vertes de branchages ou d'herbes qui immobilisent une couche d'air autour d'elles et atténuent les brusques écarts de température enregistrés le jour et la nuit sous les tropiques. Les cuisines seront installées de façon que la fumée des fourneaux ne soit jamais emportée par le vent dans la direction des tentes. Un local un peu isolé, une simple hutte, seront réservés aux malades. Bref, il n'est pas de mesure hygiénique, si insignifiante en apparence, que le commandement ne doive prendre pour éviter un désastre.

Le service médical, dans une colonne expéditionnaire, a une importance exceptionnelle car les mesures précédentes ne supprimeront jamais les maladies, elles ne feront que les restreindre le plus possible. On a estimé que 20 médecins au moins étaient nécessaires pour soigner un millier d'hommes et que trois infirmiers devaient assister un seul médecin. Mais ce n'est pas tout : les cadres sanitaires doivent comprendre un contingent nombreux d'auxiliaires indigènes porteurs de hamacs ou de brancards.

La moyenne des malades et des blessés totalisée au cours des dernières expéditions coloniales s'élève à l'énorme proportion de 35 hommes indisponibles sur 100! Le matériel médical de la colonne sera donc important. Il comprendra, outre les appareils et les instruments de chirurgie, les médicaments et les substances à pansement, des lits pourvus de moustiquaires et des baraques démontables d'un type déterminé.

On comprend sans peine combien le traitement des blessés et des malades offre de difficultés. Certains sujets, atteints d'affections ou de blessures légères, suivront la colonne et seront soignés en cours de route. Tous les 50 ou tous les 30 kilomètres, sur le chemin suivi par l'armée, s'échelonneront des dépôts de convalescents ou des hôpitaux de campagne protégés par des postes suffisants pour repousser une attaque dirigée contre eux. Ils hébergeront les malades plus gravement atteints. Tous les moyens de transport sont bons depuis le brancard réglementaire jusqu'aux filanzanes de certaines contrées. Il ne faudra jamais abandonner dans les villages les malades ou les blessés qui ne manqueraient pas d'être massacrés par les indigènes. Enfin, les cours d'eau navigables pourront être fructueusement employés et servir au transport des convois sanitaires.

Mais, entre toutes les autres, une règle s'impose : c'est le

rapatriement du malade, qui est infiniment préférable aux soins donnés dans la colonie. Le voyage en mer vers la métropole a les plus heureux effets sur le moral des hommes, et de plus, il les soustrait aux multiples causes de méphitisme. Pour que ces rapatriements portent leurs fruits, il faut qu'ils soient exécutés dans les meilleures conditions hygiéniques. Jadis, après la campagne du Tonkin, on enregistra jusqu'à 30 et 35 décès en 24 heures sur le même transport. A l'heure actuelle, dans les plus mauvaises conditions, le chiffre des morts oscille entre 8 et 9. Il va sans dire que tout malade ne saurait être rapatrié et qu'il est inutile d'imposer les fatigues du voyage à ceux qui ne pourraient les supporter. Pour ceux-là, des sanatoria seront installés sur les hauteurs ou en des points salubres de la côte. Les navires et les pontons-hôpitaux rendront, au besoin, les mêmes services et constitueront de vastes dépôts de convalescents.

*
* *

Nous arrêtons ici ce bref exposé d'une question dont l'importance est de tout premier ordre. Il serait nécessaire que les organisateurs de nos expéditions coloniales en connussent les moindres détails. Il serait indispensable qu'ils fussent également pénétrés de cette vérité absolument primordiale, à savoir : que l'hygiène et les précautions qu'elle suscite, loin d'être des entraves à l'organisation d'une expédition militaire, sont au contraire une garantie — peut-être la plus certaine — de sa réussite. Les dépenses qui, tout d'abord, paraîtront sensiblement accrues par la création d'un service de santé rigoureusement complet, seront en réalité compensées par l'économie de vies réalisée. Bien plus, une réelle économie d'argent résultera du moins grand nombre de malades à soigner, de leur plus court séjour dans les hôpitaux et de l'absence de ces centaines de rapatriements hâtifs qui nécessitent l'armement de navires supplémentaires pour décharger les hôpitaux du corps expéditionnaire, littéralement encombrés.

MAURICE BURET.

LES DIFFICULTÉS ANGLO-SIAMOISES AU MALACCA

La question du Siam, qu'une correspondance du *Times* dénonçait, il y a quelque temps, comme prête de s'ouvrir de la part de la France[1] pourrait bien plutôt devoir naître du côté de la péninsule malaise, où la Grande-Bretagne éprouve quelques difficultés à faire reconnaître l'influence que la déclaration franco-anglaise de 1896 lui reconnaît implicitement.

Le ballon d'essai lancé par le *Times* n'est pas une nouveauté, l'Angleterre n'avait-elle pas déjà en 1899 conseillé au Siam de demander à la France la rétrocession des provinces de Siam-reap et de Battambang en même temps que la fin de l'occupation de Chantaboun ; le jeu des compensations devant donner à la France les territoires de Luang-prabang situés sur la rive droite du Mékong, et à l'Angleterre, qui ne perdrait rien, les États malais-siamois de la presqu'île de Malacca[2].

Ces États ne sont que peu ou point sous la domination du Siam. Depuis 1863, Kelantan et Tringanu subissent plus fortement l'influence de l'Angleterre que celle du Siam ; leur annexion paraissait donc devoir s'accomplir aussi facilement que s'est accomplie celle des États de Pérak, Salangor et Pahang et les Anglais attendaient évidemment l'occasion d'un nouvel arrangement entre le Siam et la France pour s'en emparer. La combinaison a échoué, la France n'est pas prête de se démunir des gages qu'elle tient entre ses mains, et nous voyons aujourd'hui au contraire naître un différend entre l'Angleterre et la cour de Bangkok à propos justement de Kelantan, dont le Siam paraissait jusqu'ici se désintéresser complètement. En même temps une campagne de presse engagée par les journaux des Établissements des Détroits dénonce les exactions commises par le Siam dans les États de Patani et de Kédah qui, eux aussi,

---

[1] X*** : France et Siam, *Quest. Diplom. et Col.*, t. XIII, p. 72.

[2] En 1899, l'Angleterre réclamait particulièrement l'Etat de Reman qui est voisin de l'Etat de Pérak.

seraient tout prêts à reconnaître le protectorat britannique.

Toutefois, avant de rapporter les faits qui donnent lieu aux difficultés présentes, il nous faut présenter un aperçu de l'organisation politique de la péninsule malaise.

L'Angleterre possède une influence prépondérante dans la presqu'île de Malacca : si en effet sa colonie propre des *Straits Settlements* ne comporte que des territoires d'une faible étendue (Singapour, Penang, Malacca), toute la partie méridionale de la péninsule est, par contre, sous son entière dépendance; les États malais fédérés (Pérak, Selangor, Negri Sembilan et Pahang) ne sont plus que nominalement sous la domination des anciens sultans : administrés par des résidents anglais, ils constituent avec leurs richesses minérales la base la plus sûre de la domination britannique au Malacca.

La conquête, à part les *Straits Settlements*, qui sont colonie britannique depuis le commencement du XIXe siècle, ne date en somme que d'hier, puisque le premier État annexé fut celui de Pérak en 1872 et le dernier, Pahang, en 1888. Il n'est donc pas étonnant que l'Angleterre, qui n'a même pas encore eu le temps de connaître entièrement et de mettre en valeur ses nouvelles possessions, ne se soit pas pressée davantage d'étendre son protectorat à toute la péninsule. Aujourd'hui la situation des États malais fédérés est des plus brillantes, et l'Angleterre songe à accroître sa domination dans le Nord. Pour inconnus que soient encore les États malais siamois, on n'est pas sans s'être déjà rendu compte qu'ils offrent également des ressources économiques suffisantes : la principauté de Kédah n'exporte-t-elle pas annuellement par Penang 4.000 à 5.000 tonnes d'étain, et Patani, très fertile pour la culture du riz et de la gutta-percha, ne renferme-t-il pas aussi de riches gisements de galène?

L'Angleterre a d'ailleurs un intérêt politique évident à rejoindre ses possessions de Malacca au Ténassérim, qui est anglais depuis 1827, et par suite à la Birmanie. N'est-ce pas avec la ferme conviction que cet état de choses s'accomplirait un jour, qu'elle a commencé en 1895 la construction d'une grande voie ferrée transmalaise, qui ne saurait certainement prétendre jouer le rôle d'une voie économique? C'est d'ailleurs ce que sous-entendait le gouverneur sir F. Dickson, lorsqu'il disait en 1891 :

« Avec une si belle route toute faite et ne coûtant rien à entretenir, savoir, celle du détroit de Malacca, il n'est

LA PRESQU'ÎLE DE MALACCA

actuellement, et pour bien des années, nul besoin de cette voie ferrée. »

Le nouveau ministre britannique à Bangkok, M. Reginald Tower, n'a-t-il pas aussi été envoyé au Siam pour s'occuper spécialement des États malais siamois et « étendre le contrôle anglais sur toute la péninsule » ?

Actuellement la part de la Grande-Bretagne est minime en étendue, 79.800 kilomètres carrés sur un total de 212.000 kilomètres carrés que comporte la péninsule malaise ; mais le nombre des habitants du Malacca britannique est beaucoup plus considérable que celui du reste de la presqu'île (1.125.000 habitants sur un total de 1.300.000). Au point de vue politique, les États malais siamois n'ont d'ailleurs qu'une maigre importance, leur force de résistance propre est nulle : l'antagonisme de l'Angleterre et de la cour de Bangkok est la seule cause qui les mette actuellement en vedette et qui puisse amener des conflits.

*
* *

L'on peut, au point de vue politique, diviser la péninsule malaise en trois parties : 1° la portion la plus septentrionale, jusques et y compris les États sam-sam de Singora (*sam-sam* veut dire métis de Malais et Siamois), est administrée directement par le Siam, « mais les gouverneurs locaux, dit M. Deloncle[1], y exercent des droits souverains tels que celui de frapper une monnaie de sapèques d'étain » ; 2° au centre les États malais siamois, dont les principaux sont ceux de Ligor, Patani, Kédah et — si l'on reconnaît les prétentions du Siam — Kelantan et Tringanu, sont seulement tributaires ou vassaux du Siam ; 3° la partie méridionale, possession britannique.

La principauté de Ligor est située entre le 7e et le 9e degré de latitude nord, elle mesure 200 kilomètres de longueur sur 120 de largeur et compte 50.000 habitants[2].

Patani, situé entre le 6e et le 7e degré de latitude nord, mesure 12.950 kilomètres carrés ; c'est le plus important, probablement le plus riche, et le mieux connu des États malais siamois. Sa population, ordinairement estimée à 30.000 habitants,

---

[1] F. Deloncle. La péninsule malaise en 1884. *Bulletin de la Société de géographie commerciale*, t. VII, p. 144.

[2] Le nombre d'habitants donné pour les Etats malais siamois est très approximatif.

doit très probablement être de beaucoup supérieure à ce chiffre.

Kédah, situé au nord de Pérak, compte une population de 30.000 habitants et une superficie de 9.324 kilomètres carrés.

Kelantan, à l'est de Pérak, a une population de 65.000 habitants, dont 50.000 Malais et 15.000 Chinois; sa superficie est de 18.130 kilomètres carrés. Enfin, Tringanu compte 15.540 kilomètres carrés et 50.000 habitants, dont 12.000 à 15.000 Chinois.

La population indigène, dit M. Fauvel[1], est donc malaise et non siamoise, mais l'Angleterre s'intéresse particulièrement à elle parce qu'elle y trouve un grand nombre de Chinois, sujets anglais, étant nés dans les colonies de la Couronne.

La situation politique des États de Ligor, Patani et Kédah, est plus nettement établie que celle des États de Kelantan et Tringanu.

Plusieurs fois, Ligor a voulu se soustraire à l'obéissance du Siam, qui a su toujours le reprendre et le gouverner. L'ancien État de Patani a été envahi en 1818 par les Siamois, qui l'ont alors partagé en sept principautés, dont les plus grandes sont l'État de Reman et la principauté de Patani. Kédah, de même que Ligor et Patani, est vassal du roi de Siam, et lui paye tribut.

L'Angleterre conteste l'action du Siam sur Kelantan et Tringanu, en vertu du traité qu'elle a passé avec la cour de Bangkok en 1826 et où il est dit :

« Art. 12. — Le Siam ne pénétrera pas dans les États de Kelantan et Tringanu pour entraver le commerce, qui sera libre avec les Anglais. Ceux-ci ne pénétreront pas dans ces États, ne les attaqueront pas et ne les troubleront sous aucun prétexte. »

Il ne faut pas oublier toutefois que la Grande-Bretagne n'a pas nié effectivement la dépendance dans laquelle sont placés les États de Kelantan et Tringanu vis-à-vis du Siam, puisqu'il est dit dans la convention passée le 29 novembre 1899 entre le gouvernement britannique et le Siam, pour fixer la frontière entre les États malais siamois et Pérak :

« Considérant qu'il est désirable de régler tous les litiges de frontières dans la péninsule malaise et de déterminer les frontières entre les susdits États de Pérak et Pahang d'une part, la province siamoise de Reman, les *dépendances* siamoises de

[1] Fauvel. Péninsule malaise, ressources, avenir. *Revue française*, 1er octobre 1892.

Kédah, Kelantan, Tringanu d'autre part, les soussignés... »

Kelantan peut donc, en définitive, être considérée comme placée sous le protectorat du Siam, mais le commerce anglais y est libre : c'est cette dernière clause qu'a fait valoir au mois d'août dernier M. Duff, sujet anglais, qui s'est fait octroyer une concession du rajah de Kelantan, déclarant « que le rajah de Kelantan a parfaitement le droit d'octroyer aux sujets anglais la liberté du commerce et que le Siam n'a aucun droit d'y intervenir ou de l'entraver ».

Voilà ce que conteste précisément le Siam, et ce qui a donné naissance aux difficultés actuellement pendantes entre les deux pays : l'Angleterre, forte du traité de 1826, s'apprêtant à résister énergiquement au gouvernement de Bangkok.

Le conflit est né, en somme, de la situation incertaine faite aux États de Kelantan et Tringanu, mi-indépendants, mi-tributaires du Siam, conquis en même temps à l'influence britannique.

Notre éminent collaborateur M. Ch. Lemire rapporte ainsi les faits, qui ont créé en grande partie cette confusion [1].

« Quand les Siamois conquirent le Patani, les États de Kelantan et Tringanu se sentant menacés envoyèrent spontanément au roi de Siam le *Bounga Mas*, c'est-à-dire les fleurs d'or et d'argent, afin de s'assurer contre toute attaque et de conserver le droit d'être gouvernés sans l'intervention du Siam. Quand fut signé le traité entre l'Angleterre et le Siam en 1826, l'envoi des fleurs d'or était encore en vigueur au Siam. Or, c'est l'hommage, le tribut, la marque de vassalité en usage dans toutes les principautés de race thai. »

Cette question du *Bounga Mas* constitue aussi l'origine des griefs de Patani et de Reman contre l'administration siamoise. Ces griefs ont été recueillis par le *Strait's Times*, et le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* [2] reproduit quelques-unes des correspondances de l'organe britannique.

L'impôt du *Bounga Mas* est triennal ; pour en couvrir les frais, il est d'usage que le rajah de l'État protégé perçoive sur les indigènes le *poll-tax*, impôt de capitation ; or, en septembre dernier, le commissaire siamois de Reman perçut tout l'impôt pour son propre compte et requit le rajah de lever de nouveaux

---

[1] Ch. Lemire. Le Siam et les Anglais. *Dépêche coloniale*, 10 octobre 1901.

[2] Voir *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, février 1902, t. II, p. 86-87.

impôts pour défrayer les frais de l'envoi du *Bounga Mas*; en outre, pendant la visite récente faite par le rajah de Patani, dans le but de rencontrer à Singapour le roi de Siam, à son retour de Java, le commissaire siamois préleva le *poll-tax*, qu'avait déjà recueilli le rajah de Patani, si bien que les indigènes furent obligés de payer deux fois. Quant au rajah, il fut emprisonné sur l'ordre du roi de Siam.

L'Angleterre prend prétexte de ces faits et d'autres encore pour déclarer « que le Siam n'est pas une puissance capable d'administrer les États qui en dépendent ».

Outre sa propre réclamation relative à Kelantan, la Grande-Bretagne est donc prête à embrasser la cause des malheureux États malais, abominablement exploités par les agents siamois. Si elle hésite encore à exercer une pression immédiate sur le Siam, c'est « qu'elle craint que le résultat de négociations relatives à Kelantan soit d'exciter la France à s'avancer dans le Nord et l'Est ».

Certes, comme le rappelait ici même l'auteur de l'article « France et Siam », nous ne sommes jamais intervenus dans les arrangements anglo-siamois relatifs à la péninsule malaise, quoi qu'il puisse en coûter à nos intérêts, par cela seul que l'Angleterre ne faisait qu'opérer dans sa sphère d'influence. Mais que nous prenions prétexte des conquêtes de notre partenaire pour opérer une action simultanée, il n'y aurait à cela rien d'étonnant; nous devrions seulement prendre garde que la jonction des États malais siamois aux Établissements des Détroits ne soit pas chose tacitement réalisée. Il serait peut-être alors trop tard pour nous en apercevoir, nos envahissants partenaires ayant absorbé leur part n'auraient plus aucune raison pour ne pas discuter notre droit à prendre possession de celle qu'ils nous avaient antérieurement reconnue. L'antagonisme entre le Siam et l'Angleterre est actuellement notre sauvegarde.

PIERRE DASSIER.

LA CATASTROPHE DE LA MARTINIQUE

APERÇUS ÉCONOMIQUES

La destruction de Saint-Pierre a été, pour toute la Martinique, un irréparable désastre, car la vieille cité, fondée par d'Esnambuc au milieu du XVIIe siècle, était vraiment la seule *ville* qui méritât réellement ce nom. Fort-de-France, en effet, n'est que la capitale officielle. Résidence du gouverneur, siège du gouvernement et de tous les services qui s'y rattachent, administratifs, judiciaires, militaires même ou maritimes — car ce point, qui toujours fut le centre de la résistance dans nos guerres avec l'Angleterre, est maintenant un point d'appui de la flotte bien défendu — l'ancien *Fort-Royal* n'a aucun commerce, aucune industrie et ne verrait même s'y arrêter aucun bâtiment de commerce si les navires de la Compagnie Générale Transatlantique ne venaient y séjourner et s'y réparer entre deux voyages ; encore ceux-ci n'y embarquent ou n'y débarquent qu'une quantité de marchandises extrêmement restreinte. Tandis que Fort-de-France, s'il en fallait retirer les fonctionnaires et la garnison, ne serait qu'un bourg analogue à ceux de la Trinité, du Lamentin ou du François, Saint-Pierre au contraire était le centre d'un commerce très actif et comptait un grand nombre de rhummeries, dont certaines fort importantes. Sa rade était toujours animée par la présence d'un nombre plus ou moins grand, suivant la saison, de vapeurs et surtout de voiliers, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte dans les divers dessins ou photographies publiés par les journaux. Toujours accueilli avec la plus grande affabilité, le voyageur s'y créait des relations charmantes parmi la société assez importante, qui avait conservé les habitudes d'autrefois et qui, tout en gardant très vif le souvenir de son ancienne splendeur, avait accepté avec une grande égalité d'humeur et une résignation, peut-être un peu trop nonchalante, le changement de situation produit par la lamentable succession des cataclysmes de tout genre qui se sont abattus sur la Perle des Petites Antilles. Là venaient se fixer les vieilles familles créoles ou ceux de leurs représentants qui n'étaient pas retenus à la campagne par leurs occupations particulières, et la disparition de cette société éveille d'unanimes et douloureux regrets parmi ceux qui l'ont connue.

Il s'en faut cependant, et de beaucoup, que Saint-Pierre fût l'unique port par où s'effectuaient toutes les importations ou exportations de la colonie. Sans doute c'était le débouché de tous les *quartiers* du Nord, depuis la Basse-Pointe jusqu'au Carbet; mais les autres régions de l'île exportent directement leurs produits. La raison en est dans la configuration physique de l'île. D'origine volcanique, ce pays ne possède qu'une seule plaine, aux environs du Lamentin, et tout le reste est si mouvementé qu'on n'a pas encore pu y établir une voie ferrée reliant plusieurs centres entre eux : avec les difficultés d'établissement et les détours qu'elle comporterait, les chances seraient trop grandes qu'elle ne pût faire ses frais. C'est à cette particularité que le pays doit d'ailleurs d'être si pittoresque : *mornes* et *pitons*, ceux-ci coniques et pointus, ceux-là monts ou monticules de formes diverses, présentent tous des formes exquises; ayant jailli d'un seul jet ou produits d'anciennes éruptions, leurs lignes sont toujours des courbes très pures dont aucun ressaut ne vient rompre l'harmonie, et l'on y trouve de frappantes analogies avec la forme des montagnes du Japon.

Au centre de l'île, un vaste empâtement montagneux, dont les sommets dépassent généralement 1.000 mètres, forme un très sérieux obstacle aux communications. Une route qui va de Fort-de-France à Saint-Pierre le traverse cependant suivant le grand axe de l'île. C'est la *Trace* dont le parcours offre à l'œil ébloui une succession de paysages admirables, d'autant plus beaux que sommets et ravins sont enfouis sous la végétation de la forêt vierge. L'exploitation de cette région — même de ces bois où abondent les essences précieuses et les *bois durs*, acajou, balata, bois de rose, courbaril, etc. — est d'ailleurs encore impossible à cause de la longueur, des pentes et des détours de la route, souvent aussi par suite des éboulements qui sont la conséquence inévitable d'un orage sérieux. Le trigonocéphale s'y rencontre fréquemment, bien qu'il n'empêche pas les nègres de s'y risquer et de s'y établir presque à demeure, pour y faire du charbon de bois, unique combustible employé par les ménagères dans ce pays où la houille n'existe pas. Il est malheureusement très difficile d'enrayer cette barbare dévastation, d'autant plus que le service forestier ne serait pas aisé à établir, tandis que le nègre s'y crée aisément une existence indépendante : une cabane de branchages et de feuilles imper-

méables est bientôt faite; le bananier et l'*arbre à pain*[1] lui fournissent aussitôt les premiers éléments de sa subsistance, et si le désir d'indépendance l'emporte sur sa paresse native, il lui suffit de planter un carré d'ignames et de choux-caraïbes pour subvenir à ses besoins, tandis que la fabrication de quelques sacs de charbon lui permettra de descendre parfois au bourg le plus voisin pour y acheter une bouteille de tafia, ou un morceau de morue destiné à varier son ordinaire.

De ce massif central descendent à l'Ouest, vers la côte *sous le vent*, quelques ravins dont les fonds seuls sont cultivés; sur leurs flancs d'anciens et imprudents déboisements, aussi bien que la fâcheuse habitude d'incendier chaque année les *savanes* prairies) actuelles, sous prétexte de les fertiliser par ces cendres en guise d'engrais, ont permis aux pluies d'emporter la forte couche de terre végétale qu'ils possédaient autrefois. Sur le versant oriental, au contraire, dont les pentes sont plus uniformes, on trouve plusieurs belles plantations qui expédient leurs cannes ou leur production de sucre à la Trinité. De cet endroit jusqu'à la pointe Sud-Est de la Martinique, la côte est bordée d'une ceinture de rochers et d'écueils qui brisent le ressac de la mer sur ce rivage toujours battu par les alizés, forment une succession de petits havres, d'entrée difficile, mais bien abrités, et permettent aux usines des environs de charger directement leur production sur les voiliers à destination de Nantes, Bordeaux ou Marseille. Les mêmes facilités d'expédition se retrouvent d'ailleurs sur l'autre côte qui, déjà bien abritée du vent régnant, offre en outre cet avantage de se creuser en une baie profonde. Ainsi, de janvier à juin, tant que dure la récolte des cannes et que les usines sont en marche, toute la côte Sud-Est, depuis la presqu'île de la Caravelle, et une partie de la côte Sud-Ouest sont jalonnées de voiliers en chargement. On en rencontre moins sur la côte Sud qui forme presque perpendiculairement au grand axe de l'île une longue presqu'île orientée de l'Est à l'Ouest, car cette partie de la Martinique est une des moins fertiles, des moins peuplées et des moins cultivées. Si l'on peut limiter le massif montagneux qui occupe le centre de l'île à la route qui va de Fort-de-France à la Trinité, la région

[1] Et non pas l'*arbre à pin*, ainsi qu'une erreur typographique l'a fait écrire dans notre dernier article. Les fruits de l'arbre à pain, parfois gros comme la moitié de la tête, renferment une pulpe, analogue à celle de la pomme de terre, et cuits ou grillés, fournissent un mets très nourrissant.

qui se trouve au Sud de cette ligne diffère notablement de celle qui est au Nord. La crête montagneuse qui forme l'arête centrale s'y retrouve, mais, beaucoup moins haute, ne s'oppose plus aux communications faciles entre ces régions où l'on trouve des plantations florissantes, et où l'on fait l'élevage des bœufs destinés à fournir à toute l'île la viande de boucherie.

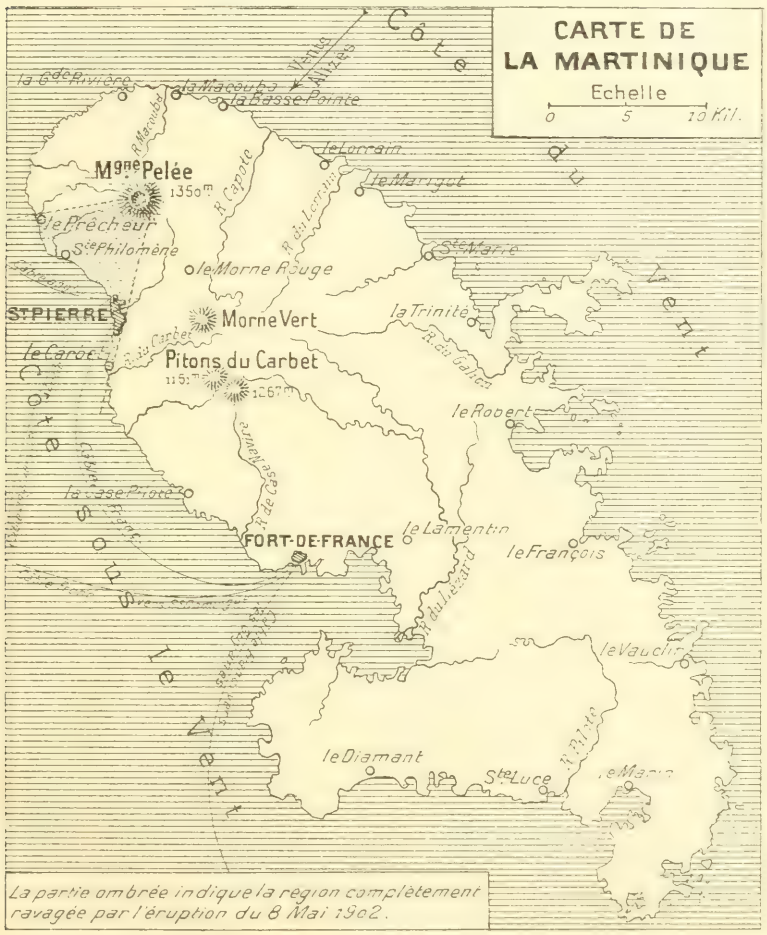

Tandis que les productions de la partie méridionale ne sont pas centralisées dans un même port pour être exportées, Saint-Pierre servait de débouché à toute la région Nord. Les versants Est et Sud-Ouest de la Montagne Pelée sont couverts de plantations qui sont parmi les plus belles de toute la Martinique,

mais la difficulté des communications, au moins pour le transport des marchandises, est telle entre les deux côtes que les usines de Basse-Pointe et des environs ne peuvent songer à expédier par terre leurs produits à Saint-Pierre. Il est nécessaire, en dépit du ressac très violent sur cette partie de la *côte du vent* qu'aucun brisant ne protège, de les embarquer d'abord, par une manœuvre très délicate et souvent dangereuse, dans des chalands ou des goélettes qui contournent le Nord de l'île et viennent opérer le transbordement devant Saint-Pierre.

Ces détails de géographie physique nous ont semblé utiles pour montrer comment, dans ce pays très mouvementé, l'orographie a imposé nécessairement les voies suivies par l'activité des colons et les produits du sol. On en déduit aisément quels seront les résultats économiques de la destruction de Saint-Pierre. Complètement séparée par le massif central, la partie méridionale de l'île n'en sera, relativement, que médiocrement affectée, tandis que les quartiers du Nord, même au cas où ceux qui semblent jusqu'ici avoir été épargnés resteraient indemnes des agitations volcaniques [1], souffriront grandement de cette perturbation. Or, bien que nous n'ayons pas sous les yeux des chiffres précis, nous croyons être bien près de la vérité en estimant équivalentes les productions des deux régions, Nord et Sud.

*
* *

Parmi les produits de la Martinique [2], on sait que les plus

---

[1] Malheureusement, depuis que ces lignes ont été écrites, les nouvelles parvenues en Europe ne semblent pas confirmer cette espérance.

[2] Nous croyons intéressant de donner ci-dessous quelques chiffres relatifs au mouvement économique de la Martinique :

	1899		1900	
Importations	27.004.526	francs	24.929.348	francs.
Exportations	26.603.147	»	27.160.890	»
Principales importations en 1900 :				
Houille	76.995	tonnes valant	2.190.507	francs.
Farine de froment	6.714.745	kgs —	2.148.312	»
Morue	3.543.554	» —	1.409.087	»
Vins	2.843.679	litres —	1.338.585	»
Cotonnades	»	—	1.218.358	»
Bois	7.565.156	kgs —	634.350	»
Principales exportations en 1900 :				
Sucre d'usine	34.688.316	kgs valant	13.489.045	francs.
Sucre brut	79.689	— —	31.161	»
Mélasses	49.774	— —	19.334	»
Rhums et tafias	15.556.056	— —	9.027.695	»
Cacao	731.393	— —	1.304.011	»
Campêche	357.410	— —	26.458	»
Café	2.095	— —	6.929	»

importants sont le sucre et le rhum, et les usines, dont nous venons de parler sans indiquer particulièrement leur objet, sont toutes destinées à la fabrication du sucre de canne. Ou bien elles possèdent elles-mêmes d'importantes plantations, que dirige un chef de cultures, ou bien elles ont avec les propriétaires voisins des contrats qui les lient mutuellement, de telle sorte que le cultivateur participe aux bénéfices de la fabrication et de la vente. La houille serait d'un prix trop élevé et le combustible employé est la *bagasse*, les tiges mêmes de la canne après qu'elles ont été broyées pour en extraire le jus. La fabrication du sucre laisse, comme résidu, des mélasses dont on tire ensuite le rhum. Cette industrie a été très perfectionnée à la Martinique en sorte que, de l'aveu même d'une commission anglaise chargée, il y a quelques années, d'étudier la situation économique des Petites Antilles, c'est dans notre vieille colonie que la fabrication de ces deux produits est le plus avancé. Des rhummeries s'étaient même fondées à Saint-Pierre pour traiter non seulement les mélasses des usines de la Martinique, mais encore celles de la Guyane et de diverses colonies britanniques. Ce rhum est réputé, et à juste raison, mais il est malheureusement peu connu en France, où celui même des meilleures marques est toujours coupé avec des eaux-de-vie fort inférieures. Encore n'est-ce là que le *rhum industriel*, ainsi nommé pour le distinguer de celui que produit la distillation du jus même de la canne, et qui est dit *rhum habitant*. Ce dernier est en effet supérieur à l'autre, mais à la Martinique même il n'est pas toujours aisé de s'en procurer de grandes quantités. On sait quelle terrible crise économique sévit aujourd'hui dans notre malheureuse colonie — à cause justement de la part occupée par la fabrication de ces produits — depuis le développement de la culture de la betterave en France, et l'établissement de cette fameuse législation sucrière qui semble un défi jeté au bon sens.

L'importance des autres productions de l'île n'a rien de comparable à celle du sucre et du rhum. Le café, du moins l'espèce *créole* si justement réputée, ne pousse plus dans l'île qui lui a donné son nom : une maladie, dont on n'a pu triompher jusqu'à présent, a détruit quantité de belles plantations[1] et l'on ne trouve plus à la Martinique que le café *Libéria*, dont le produit est d'une qualité inférieure au précédent, et qui est encore trop

[1] Jusqu'à présent, cette maladie a épargné la Guadeloupe, qui produit actuellement une grande quantité de café *créole* authentique, dit Martinique.

fortement frappé à son entrée en France pour lutter avantageusement contre les cafés du Brésil. Le cacao, par contre, donne d'excellents résultats et, depuis une dizaine d'années, d'importantes cacaoyères ont été créées. Malheureusement, la plupart étaient aux environs de Saint-Pierre et sur les flancs de la Montagne Pelée; dans quel état se trouveront-elles lorsque l'activité volcanique aura pris fin? La culture de la vanille réussirait également, mais a été négligée jusqu'ici. Il existe en effet à la Martinique un véritable préjugé contre ces cultures *secondaires :* le mot seul indique qu'elles ne sont pas fort appréciées.

Il est évidemment très regrettable qu'on n'ait pas davantage cherché dans cette direction une compensation à l'incessante baisse de prix qui a frappé le sucre. Aujourd'hui, ces diverses cultures sont en effet très rémunératrices; mais avant d'adresser aucun reproche aux colons, il n'est que juste de faire ressortir d'autres faces de la question. Négliger la culture de la canne eût d'abord conduit à laisser en partie inutilisé le capital représenté par les usines : or, celles-ci profitèrent de la bonne période 1870-1880 pour réaliser d'importantes mais coûteuses améliorations. De plus, ces cultures secondaires, si elles donnent des produits qui s'écoulent aujourd'hui à des prix très rémunérateurs, ne portent leurs fruits qu'après plusieurs années (au minimum 6 à 8 ans pour le café, 8 à 10 pour le cacao), pendant lesquelles le capital engagé reste improductif et exposé à tous les cataclysmes qui, tour à tour, ont sévi sur notre vieille colonie. Enfin, ces cultures n'exigeant qu'une main-d'œuvre peu nombreuse, leur adoption trop brusque eût risqué de laisser inemployés des milliers de travailleurs et de compliquer la crise économique d'une crise sociale à laquelle on eût difficilement remédié. Déjà, à l'heure actuelle, les pouvoirs publics ont peine à protéger la propriété privée, et c'est là encore une des sérieuses raisons qui font hésiter ceux qui y songent à se lancer dans la culture du cacao et de la vanille : il faut prévoir que le vol[1] diminuera chaque année dans une notable proportion la

[1] Et cependant la situation est, à ce point de vue, moins mauvaise à la Martinique qu'à la Guadeloupe. Dans cette dernière colonie, un grand propriétaire me racontait qu'une année où les bananiers destinés à protéger ses tout jeunes cacaoyers auraient dû lui rapporter plus de 10.000 francs, en vendant les régimes à moitié prix du cours ordinaire, il ne put en récolter que pour 200 francs. Tout le reste avait été volé. — Un autre planteur prit le parti de couper les têtes de ses bananiers dès qu'ils étaient en fleur : il se privait ainsi volontairement du revenu que ses régimes auraient pu lui procurer, mais évitait du moins que ses jeunes plants ne fussent piétinés et massacrés par les voleurs de bananes. Cette situation est triste.

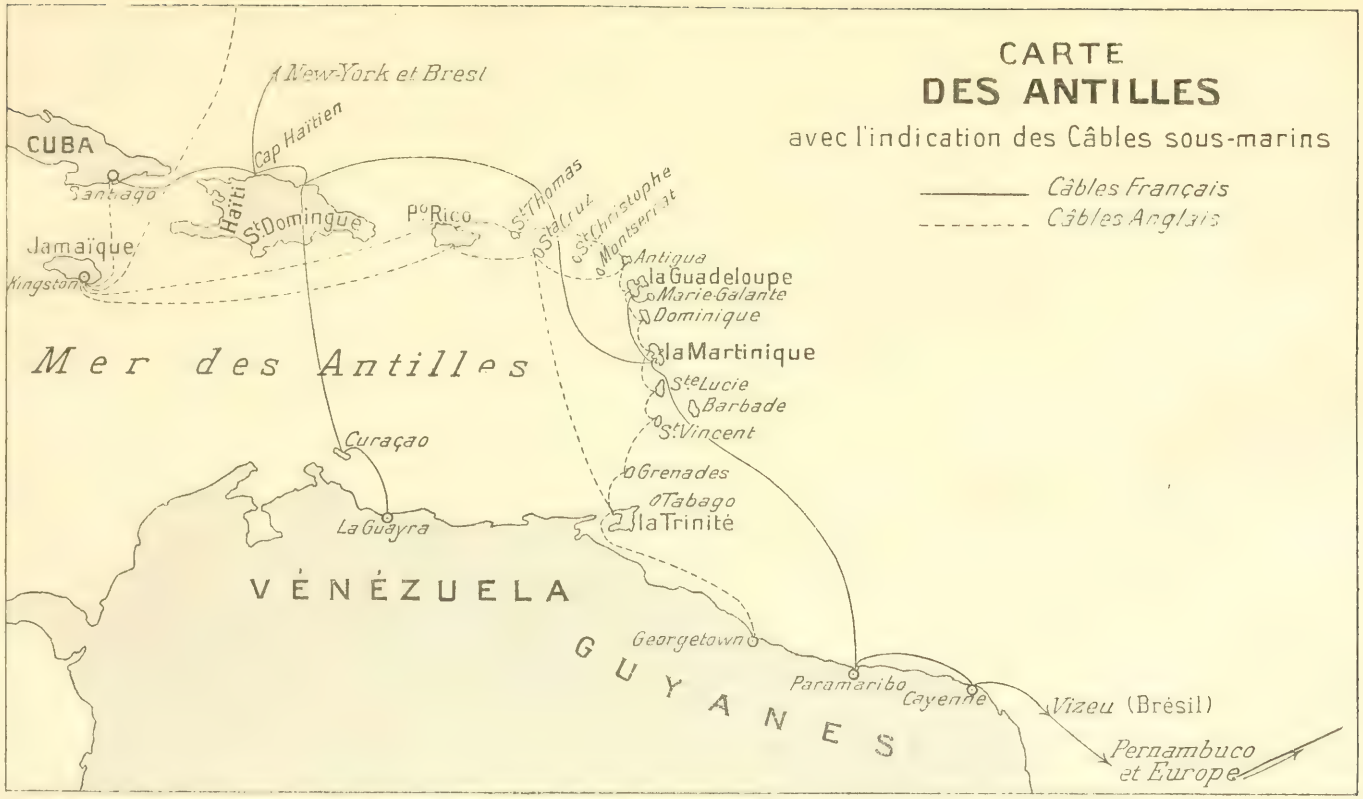
CARTE
DES ANTILLES
avec l'indication des Câbles sous-marins
Câbles Français
Câbles Anglais
New-York et Brest
Cap Haïtien
CUBA
Santiago
Haïti
St Domingue
Po Rico
St Thomas
St Croix
St Christophe
Montserrat
Antigua
la Guadeloupe
Marie-Galante
Dominique
la Martinique
Ste Lucie
Barbade
St Vincent
Grenades
Tabago
la Trinité
Jamaïque
Kingston
Mer des Antilles
Curaçao
La Guayra
VÉNÉZUELA
GUYANES
Georgetown
Paramaribo
Cayenne
Vizeu (Brésil)
Pernambuco
et Europe

récolte de ces produits chers et faciles à écouler rapidement. La même certitude d'être indignement volé par des maraudeurs rarement arrêtés, encore moins souvent poursuivis, empêche toute velléité de se livrer, en vue de l'exportation, à la culture des innombrables fruits de ces régions (bananes, cocos, mangues, goyaves, ananas, oranges, etc.), comme le font avec succès plusieurs autres îles des Antilles. Mais ici la question se complique d'une question douanière : pour pouvoir être expédiés en France, ces fruits exigeraient des vapeurs pourvus d'installations spéciales (cales frigorifiques, etc.) et la rareté des capitaux dans notre colonie si éprouvée ne permet pas d'y songer ; par voiliers ils pourraient franchir la distance qui sépare la Martinique des Etats-Unis, débouché naturel de toutes les Antilles, mais le protectionnisme leur ferme cette voie.

Il est bon de rappeler à ce propos que les Etats-Unis ne perdent pas de vue les débris américains de notre ancien empire colonial, et la large générosité dont ils ont fait montre à l'occasion des tristes circonstances qui viennent de se produire n'était peut-être pas dictée par un sentiment si désintéressé qu'elle méritât d'être accueillie avec autant d'empressement qu'on l'a fait. A ce propos, nous voulons espérer que le cuirassé, qui a conduit la mission chargée de représenter la France aux fêtes en l'honneur de Rochambeau, se détournera de sa route pour s'arrêter quelques jours dans les eaux de la Martinique, et par sa présence et sa masse imposante corrigera l'impression peu avantageuse pour nous qu'a pu produire l'isolement trop prolongé du *Suchet* en face des bâtiments étrangers accourus à la nouvelle du désastre. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'immense majorité de la population des Antilles françaises est extrêmement naïve, crédule et impressionnable.

Nous devons aussi songer que la Martinique nous est particulièrement précieuse puisqu'elle renferme un de nos points d'appui de la flotte, et qu'elle constitue, avec la Guadeloupe, nos seules possessions sur la route mondiale qui dans quelques années s'ouvrira par Panama. C'est pourquoi nous avons été grandement étonnés de voir un ministre, se faisant l'écho des cris d'effroi poussés par une partie très ignorante de la population affolée, suggérer l'idée d'une évacuation, partielle ou totale, de l'île. Cette proposition, aussitôt repoussée à l'unanimité par le Conseil privé de la colonie, était d'autant plus étrange que,

quels que soient à l'heure actuelle les dangers qui menacent la région Nord, il ne semble pas qu'il en soit de même pour la région Sud.

Mais s'il n'y a pas lieu pour la métropole d'étudier un plan d'évacuation de l'île, nous espérons que l'attention attirée sur cette colonie ne s'en détournera pas avant que des mesures durables aient été prises pour l'aider à oublier le cauchemar où elle est encore plongée. D'importants changements surviendront à la Martinique, car forcément un nouveau centre commercial s'élèvera, peut-être en un autre point de l'île, plus probablement sur les ruines de la ville détruite, et cette nouvelle cité sera peuplée aux dépens des usines et des plantations qui souffriront aussi d'un exode partiel de la population vers la Trinidad ou la Guyane. Ainsi la diminution de la main-d'œuvre sera un nouveau coup porté aux usines et aura sans doute pour conséquence un développement plus grand des cultures secondaires. Raison de plus pour que des mesures soient prises le plus tôt possible — et de manière durable — pour porter remède aux maux que nous avons signalés. Augmenter la détaxe de distance afin d'aider l'écoulement du sucre de canne vers la France, puisque nous lui avons fermé les autres débouchés, favoriser l'essor des cultures secondaires en assurant d'une façon plus ferme la répression du vol et en diminuant les rigueurs du régime douanier vis-à-vis de ces produits (cacao, café, vanille, épices) dont nous importons chaque année pour 1.200 millions environ, et dont les 8/10 sont un tribut payé à l'étranger, telle doit être la première préoccupation du gouvernement après la distribution des secours.

C'est un devoir de la mère-patrie envers sa colonie si tristement éprouvée. La France n'y faillira pas.

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du Président de la République en Russie.* — Le voyage du Président de la République en Russie s'est accompli suivant le programme fixé. La réception faite à M. Loubet a été très cordiale, et d'après les dépêches, l'enthousiasme semble avoir été très grand, surtout à Saint-Pétersbourg. Il ne pouvait se produire rien d'imprévu au cours de ces quatre journées dont l'emploi avait été, heure par heure, minutieusement réglé par le protocole. A trois reprises le Président et l'Empereur ont échangé des toasts officiels qui ont précisé la portée de cette nouvelle manifestation de l'entente franco-russe, sans d'ailleurs apporter aucun élément nouveau à l'orientation définitivement établie aujourd'hui de la politique parallèle des deux pays. Voici le texte de ces toasts, par ordre de date :

A Tsarskoié-Sélo, le 20 mai, l'Empereur a dit :

En vous souhaitant de tout cœur la bienvenue, Monsieur le Président, j'aime à espérer que votre séjour parmi nous vous offrira les meilleurs témoignages des sentiments qui unissent la France et la Russie. Puissiez-vous en garder un souvenir semblable à celui que Nous conservons à jamais, l'Impératrice et Moi, des quelques jours si agréablement passés en France, l'année dernière !

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Président, à la grandeur et à la prospérité de votre beau pays, ami et allié.

M. Loubet a répondu ainsi :

Sire, en répondant à votre invitation, il m'a été particulièrement agréable de vous porter les vœux de la France, qui nourrit toujours pour Votre Majesté les sentiments dont vous avez pu naguère accueillir l'expression. Quelques heures m'ont suffi pour constater, à mon tour, combien le cœur de la Russie bat à l'unisson du cœur de mon pays. La Russie sera aussi heureuse de cette parfaite harmonie que touchée du souvenir que Votre Majesté et Sa Majesté l'Impératrice veulent bien me dire qu'elles lui ont gardé.

Très reconnaissant de l'accueil que je reçois, je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'Impératrice, de Sa Majesté l'Impé-

ratrice Marie, de toute la famille impériale, et je bois à la prospérité et à la grandeur de la Russie, amie sincère et fidèle alliée de la France.

A Krasnoïé-Sélo, le 21 mai, l'Empereur a dit :

Monsieur le Président,

Mes troupes, dont vous venez de voir le défilé, sont heureuses d'avoir pu rendre les honneurs au chef hautement estimé de l'État ami et allié.

Les vives sympathies qui animent l'armée russe à l'égard de la belle armée française vous sont connues. Elles constituent une réelle fraternité d'armes que nous pouvons constater avec d'autant plus de satisfaction que cette force imposante n'est point destinée à appuyer des visées agressives, mais, bien au contraire, à affermir le maintien de la paix générale et à sauvegarder le respect des principes élevés qui assurent le bien-être et favorisent le progrès des nations.

Je lève mon verre à la prospérité et à la gloire de la belle armée française.

M. Loubet a répondu :

Sire,

Je remercie Votre Majesté de m'avoir procuré le plaisir très vif d'admirer les belles troupes dont la fière contenance, la démarche martiale, les mouvements précis, attestent que l'armée russe, par d'incessants progrès, soutient vaillamment sa haute renommée.

De même que des sympathies communes et des intérêts supérieurs ont uni les deux peuples, de même la noble fraternité des armes et une estime réciproque lient étroitement les deux armées.

Cette force imposante n'est une menace pour personne, mais il est permis à la Russie et à la France d'y voir, en même temps qu'une garantie pour l'exercice de leurs droits, un abri sous lequel elles peuvent en toute tranquillité poursuivre le labeur fécond qui, les rendant plus prospères, augmentera leur puissance et leur légitime influence.

Au nom de l'armée française, qui n'a pas oublié l'honneur que lui a fait Votre Majesté en assistant à ses manœuvres, je bois à la prospérité et à la gloire de la brave armée russe.

Enfin, au déjeuner offert, au bord du *Montcalm*, par le Président de la République à Nicolas II, le 23 mai, M. Loubet a porté le toast suivant :

Sire, en venant à bord du *Montcalm* avec Sa Majesté l'Impératrice, vous avez fait à la marine française un honneur qu'elle ressentira profondément. Les sentiments de nos marins pour leurs braves camarades de la marine russe ne laissent passer aucune occasion de se manifester : c'était avant-hier dans les mers de l'Extrême-Orient ; c'était hier dans la Méditerranée. Et partout leur accord est comme le témoignage de l'union de leurs pays.

J'emporterai de mon séjour dans cet empire hospitalier un chaud et impérissable souvenir, et la France, qui a appris avec joie l'accueil fait à son représentant, restera attachée à l'alliance dont la Russie apprécie comme elle l'action bienfaisante.

Je bois aux succès et à la gloire de la vaillante marine russe !

L'Empereur a répondu en ces termes au toast de M. Loubet :

Il nous est infiniment agréable, à l'Impératrice et à Moi, de nous retrouver au milieu des braves marins français, et c'est avec un plaisir tout particulier que nous nous sentons en France à bord de ce beau bâtiment.

Nous vous remercions cordialement de votre visite, Monsieur le Président, et vous prions de transmettre nos messages les plus sympathiques ainsi que nos meilleurs souhaits à la France, amie fidèle et invariable alliée de la Russie.

Je lève mon verre à la prospérité de la glorieuse marine française.

En revenant en France, M. Loubet, répondant à l'invitation du roi Christian de Danemark, s'est arrêté à Copenhague pour rendre visite au grand-père de l'empereur de Russie.

Le Roi, malgré ses 84 ans, a tenu à venir chercher lui-même à bord le Président de la République. Les deux chefs d'État se sont ensuite rendus ensemble au palais où a eu lieu un déjeuner officiel. A la fin du repas, le Roi a porté, en français, le toast suivant :

Monsieur le Président,

Je suis infiniment heureux que vous ayez bien voulu nous honorer, moi et mon pays, de votre bonne et aimable visite. Je m'empresse de vous en exprimer ma plus sincère reconnaissance. Je regrette du plus profond de mon cœur la courte durée de votre séjour parmi nous. Je bois à la santé de Monsieur le Président et à la prospérité de sa belle patrie, dont il est le premier et le plus digne représentant.

M. Loubet a répondu en ces termes :

Rien ne pouvait m'être plus agréable, au retour d'un pays qui nous est cher à tant de titres, que de saluer le souverain vénéré d'une nation pour laquelle la France n'a qu'estime et sympathie. Je suis très reconnaissant de l'accueil que j'ai reçu. Je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté le Roi et de toute la famille royale, et je bois à la prospérité du vaillant peuple danois.

L'accueil fait à M. Loubet en Danemark a été particulièrement cordial. Les attentions personnelles, dont la famille royale et les habitants de Copenhague ont entouré le Président de la République, ont produit en France une profonde impression et tous les journaux ont enregistré avec une satisfaction patriotique la spontanéité et la sincérité de ces démonstrations amicales.

M. Loubet est arrivé à Dunkerque le 27 mai et il a dû aussitôt se préoccuper de la situation ministérielle. M. Waldeck-Rousseau a décidé, en effet, d'abandonner la direction des affaires et de remettre au Président de la République la démission collective du cabinet. On ignore encore quelles sont les intentions de M. Loubet et à quel personnage il confiera la mission de constituer le nouveau ministère.

Le cataclysme de la Martinique. — Les nouvelles de la Martinique sont désastreuses. Une nouvelle éruption de la montagne Pelée a dévasté le Carbet, et Fort-de-France a beaucoup souffert d'une pluie persistante de pierres et de cendre. La désolation et la misère sont terribles dans toute l'île et la situation de nos infortunés compatriotes est épouvantable. Ici l'on s'occupe, avec la plus grande activité, d'organiser les secours et le pays a répondu avec un touchant empressement à l'appel du gouvernement. La souscription nationale, ouverte au ministère des Colonies, a déjà recueilli près de deux millions. L'argent afflue de toutes parts. L'Empereur de Russie, avec une générosité digne de son nom et des sentiments d'amitié qui unissent nos deux pays, a fait remettre à M. Decrais une somme de 250.000 francs. Le Pape, l'Empereur d'Allemagne, les Rois de Danemark, d'Angleterre, d'Italie, le Gouvernement des États-Unis, ont souscrit des sommes considérables. Malheureusement l'argent, quelque puissant qu'il soit, ne saurait réparer l'irréparable et notre pauvre île de la Martinique ne pourra de longtemps se relever de cette épouvantable épreuve.

Espagne. — *Les fêtes du couronnement.* — Le couronnement du roi d'Espagne, qui vient d'atteindre l'âge de la majorité constitutionnelle (16 ans), a eu lieu dans les formes solennelles, prescrites par les traditions de la cour d'Espagne et semble avoir provoqué dans tout le pays un mouvement sincère d'enthousiasme loyaliste.

Nous croyons devoir reproduire, à cause de sa valeur historique, le manifeste adressé par le roi Alphonse XIII à la nation espagnole, le jour de son couronnement. En voici la traduction :

En recevant les pouvoirs constitutionnels des mains de ma mère auguste et bien-aimée, j'envoie de toute mon âme un salut de cordiale affection au peuple espagnol.

L'éducation que j'ai reçue me montre que dès ce moment des devoirs m'incombent : je les accepte sans hésitation, comme sans hésitation aussi j'ai prêté serment à la Constitution et aux lois, conscient de tout ce que comporte l'engagement solennel contracté devant Dieu et devant la nation.

Certes, pour la mission lourde qui m'est confiée, je manque des leçons de l'expérience; mais je désire si vivement répondre aux aspirations du pays, j'ai l'intention si ferme de vivre en contact perpétuel avec mon peuple, que j'espère trouver dans ces sentiments ce que le temps ne m'avait pas encore appris. Je demande donc à tous les Espagnols qu'ils m'accordent leur confiance ; en revanche, je les assure de mon entier dévouement à leurs intérêts et de ma résolution inébranlable de consacrer tous les instants de ma vie au bien du pays.

La Constitution assigne les limites dans lesquelles doit s'exercer le pouvoir du roi; elle n'en pose pas aux devoirs du souverain, et pourrais-je même avoir des excuses, je ne le voudrais pas, tel est mon désir de

connaître les besoins de toutes les classes de la société et d'appliquer toutes mes facultés au bien de ceux dont la Providence m'a institué le défenseur et le protecteur. Si Dieu m'aide, si le peuple espagnol me conserve les sentiments dont il entourait mon auguste mère pendant la régence, j'ai confiance de montrer à tous les Espagnols que, premier en la hiérarchie, je le serai plus encore dans le dévouement à la patrie et la recherche infatigable de tout ce qui peut contribuer à la paix, à la grandeur, à la félicité de la nation espagnole.

ALPHONSE.

Italie. — *Le renouvellement de la Triple Alliance; déclarations de M. Prinetti.* — La question du renouvellement de la Triple Alliance a provoqué le 23 mai, à la Chambre italienne, une importante discussion et un discours de M. Prinetti, que l'on attendait d'ailleurs depuis les récentes déclarations de M. de Bülow et du comte Goluchowski.

M. Prinetti a commencé par déclarer que le comte Goluchowski avait « exactement exposé l'état actuel des choses. Les trois gouvernements n'ont encore rien signé, mais ils se sont réciproquement manifesté la décision de procéder en temps utile au renouvellement de l'alliance ». Puis il a continué en ces termes :

On nous a conseillé une politique d'isolement. Le moment ne paraît guère des mieux choisis, alors que la tendance générale est de se grouper ou de cimenter davantage les anciens groupes, alors que l'Angleterre même déroge à son splendide isolement. La multiplicité d'intérêts, la connexité entre toutes les questions mondiales imposent ces accords, sans lesquels les surprises seraient toujours à craindre. Pour ce qui concerne l'Italie, on peut admettre que, après l'entente avec la France pour la Méditerranée, la préoccupation qui a paru déterminer son entrée dans l'alliance a assez perdu de valeur, mais ce serait une erreur de penser que cette cause déterminante a été la seule.

Bien d'autres intérêts, d'une importance capitale pour l'Italie, ont trouvé et trouvent encore dans la Triple Alliance une garantie dont le prix va de plus en plus en croissant; grâce à la Triple Alliance, l'Italie peut compter que, même en dehors de l'alliance, aucune combinaison ne pourrait se réaliser à son insu et à son détriment dans les Balkans, et si jamais contre sa volonté et malgré son œuvre de conservation le *statu quo* devait être troublé dans la Méditerranée, l'Italie serait également assurée de ne trouver personne lui barrant le chemin vers de légitimes aspirations...

On a supposé que le renouvellement de la Triple Alliance pourrait nuire aux bonnes relations heureusement rétablies avec la France. Ne contenant rien d'agressif contre la France ni rien qui menace sa tranquillité et sa sécurité, la Triple Alliance ne saurait en aucune façon être un obstacle au maintien et au développement des relations cordiales avec la sœur latine. Le jour où la France et l'Italie ont entrepris l'examen des questions qui, dans la Méditerranée, semblaient devoir les diviser, elles ont été bientôt amenées à constater que leurs intérêts pouvaient facilement se concilier.

Il importe donc d'écarter les malentendus qui pourraient troubler les

rapports réciproques. Et, puisqu'on a prétendu que les conventions ou protocoles additionnels ajoutés au traité modifieraient l'esprit politique de la Triple Alliance et auraient même un caractère agressif envers la France, je tiens à déclarer aujourd'hui que de pareils protocoles ou conventions n'existent pas.

Le langage de M. Prinetti, malgré toute son habileté et un effort voulu pour ménager les légitimes susceptibilités de la France a produit parmi nous une impression nettement défavorable. Le ministre italien a beau dire que les sentiments de l'Italie pour la France restent immuablement amicaux, et que la Triple Alliance est surtout, pour l'Italie, une garantie contre l'Autriche, nous ne pouvons nous laisser prendre à de tels arguments. Il demeure acquis que la Triple Alliance va être renouvelée sur les mêmes bases qu'auparavant, et nous savons trop bien ce que cela veut dire, dans l'éventualité d'une guerre franco-allemande, pour nous laisser éblouir par de belles paroles que contredisent aussi formellement les faits.

Turquie. — *Le protectorat des catholiques en Orient.* — Après les Russes et les Allemands, voici que les Italiens attaquent à leur tour le principe du protectorat de la France sur tous les catholiques d'Orient et passent outre à nos droits incontestables. Un iradé du Sultan a décidé en effet que, dans la question du conflit survenu entre les moines catholiques et les moines grecs dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, les citations à comparaître, en ce qui regarde les moines italiens, se feront par l'entremise du consul d'Italie. L'Italie obtiendrait ainsi, par cet iradé, la reconnaissance officielle de son protectorat sur ses nationaux.

On annonce, il est vrai, que l'ambassade de France a adressé à ce sujet une protestation à la Porte, lui rappelant ses engagements antérieurs et les clauses formelles du traité de Berlin, mais cette protestation ne semble avoir eu aucun effet pratique, et il n'apparaît pas que notre gouvernement soit disposé à défendre énergiquement nos droits et nos intérêts. Il ne semble pas non plus qu'on ait donné en France à cette grave question toute l'attention qu'elle comporte. Les journaux ont en général signalé simplement le fait sans le commenter, sans même en souligner l'importance. Bien différente a été l'attitude de la presse italienne qui a célébré avec une très instructive unanimité ce triomphe de la diplomatie de la Consulta. Pas une note discordante ne s'est produite. Depuis le *Popolo Romano* jusqu'à la *Patria* et au *Capitan Fracassa*, tous félicitent le gouvernement de ce succès diplomatique. Les socialistes eux-mêmes participent à cette unanimité. C'est que leur sagacité traditionnelle et leur instinct patriotique leur font deviner que ces prêtres et ces « frati », dont le gouvernement revendique la protection, sont,

en Orient, les meilleurs ouvriers de l'influence et du prestige italiens.

M. Denys Cochin a manifesté l'intention d'interpeller, au Palais-Bourbon, le gouvernement sur toutes ces atteintes portées récemment à nos droits séculaires. Nous espérons que la Chambre donnera au débat toute l'ampleur qu'il réclame et saura au besoin dicter à notre diplomatie les décisions que la gravité des circonstances nous impose.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Chambre de commerce d'Hanoï.* — La chambre de commerce nouvellement élue s'est réunie samedi, 29 mars, dans la salle ordinaire des délibérations. Le bureau a été constitué de la façon suivante :

MM. Guioneaud, président; Rebeaux, vice-président; Ellies, secrétaire; Labeye, trésorier.

M. Lelan a été choisi comme délégué titulaire et M. Charavy comme délégué suppléant du Conseil du protectorat.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les délégations financières.* — Comme nous l'indiquions il y a quinze jours, l'ouverture de la session des délégations financières a eu lieu le 14 mai, au palais Malakoff.

Avant l'ouverture, les délégués financiers avaient remis au gouverneur un télégramme transmettant au président de la République leurs vœux pour son heureux voyage en Russie. Les délégués avaient demandé d'autre part à M. Revoil d'inscrire une somme de 50.000 francs au budget pour secourir les sinistrés de la Martinique.

En ouvrant la séance, le gouverneur s'est exprimé ainsi :

La double démarche que les délégations financières viennent de faire auprès de moi, par l'organe de leur président d'âge, me touche profondément. Je me suis empressé de transmettre au gouvernement l'expression de vos vœux pour l'heureux accomplissement du voyage de M. le président de la République en Russie. Je ne doute pas qu'il n'y voie, en même temps que la marque de l'unanime et respectueuse affection que nous portons au premier magistrat de la nation, une nouvelle manifestation de l'inébranlable attachement qui lie aux institutions républicaines et à la mère-patrie la première de ses colonies.

C'est ce même sentiment d'étroite solidarité qui, sur toute l'étendue du sol français, vient de transformer en deuil national la douloureuse émotion répandue dans l'humanité entière par l'effroyable désastre qui a frappé si soudainement une des plus vieilles terres de notre domaine colonial. Vous avez senti d'une âme fraternelle l'horreur de cette tragique catastrophe et vous avez résolu d'apporter votre contribution au soulagement de tant de misères et à la réparation de tant de ruines.

J'envoie en votre nom, à nos malheureux compatriotes de la Martinique,

l'hommage de notre douleur et de notre sympathie et je vous remercie du secours généreux que vous vous proposez de leur offrir.

Dans la suite de son discours, le gouverneur général a rappelé les diverses questions sur lesquelles, en dehors du budget, les délégations devront délibérer, et qui auront une répercussion sur les recettes ou les dépenses de la colonie. Il a, notamment, parlé de la création des tribunaux répressifs pour les indigènes, de la nécessité de modifier le régime actuel du jury.

Il s'est longuement expliqué sur la loi qui a autorisé l'Algérie à emprunter 50 millions pour l'exécution de grands travaux publics. Il a annoncé que le ministre des Finances préparait le traité relatif à la réalisation de cet emprunt et a exprimé l'espoir de pouvoir en donner connaissance aux délégations au cours de la session.

M. Revoil a parlé ensuite de la division de l'Algérie en deux grandes régions Nord et Sud et de la création d'un budget spécial pour cette dernière et il a terminé ainsi :

En élargissant le champ de vos pouvoirs et de vos responsabilités, le gouvernement de la République vous a remis, avec une confiance que votre sagesse et votre activité n'ont pas cessé de justifier, la charge de préparer et d'assurer progressivement à ces problèmes, depuis si longtemps posés, une solution définitive.

Nous nous efforcerons de mener à bien cette tâche avec la méthode et la prudence que commandent de telles réformes et en conservant une vue également nette des nécessités de fait et des solutions de principe.

Je sais ce que je puis attendre de votre expérience, de votre sens pratique et de votre attachement à la chose publique. De votre côté, vous avez senti, j'espère, que le meilleur de mon activité et de mon dévouement était acquis, depuis le premier jour, au service des grands intérêts dont j'ai accepté la garde.

Votre président le disait à la fin de la dernière session, et je me plais à le rappeler, des liens d'affectueuse confiance se sont formés entre nous au cours de nos communs travaux. J'ai le ferme espoir que ces liens ne pourront que se resserrer dans la nouvelle période de collaboration que nous inaugurons aujourd'hui.

Nous témoignerons ainsi, Messieurs, que dans l'Algérie apaisée désormais et ramenée chaque jour à cette concorde, qui est le meilleur signe de la vitalité, il n'y a plus de place que pour un effort harmonieux de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies vers le bien commun.

Les délégations ont aussitôt abordé l'étude de leur programme, si important cette année. Nous comptons revenir nous-même prochainement sur ce sujet et examiner dans son ensemble, avec tout le soin qu'elle mérite, l'œuvre de cette session.

Maroc. — *La sécurité des communications*. — Suivant diverses informations, le gouvernement marocain se préoccupe d'assurer partout

la tranquillité des routes fréquentées par les voyageurs et les caravanes. Des nzalas, ou postes de gardes, seront installées à de très courtes distances les unes des autres tout le long de ces routes. Ce projet aurait déjà eu un commencement d'exécution entre Fez et Méquinez, où le gouverneur de cette ville et celui de Fas-Djdid s'occupent, à l'heure qu'il est, de jalonner la route de ces nzalas.

On ne saurait trop approuver cette mesure qui, tout en garantissant la sécurité des trajets parcourus par les voyageurs, peut amener la création, à côté des nzalas, de douars importants et contribuer ainsi au défrichement de terrains actuellement trop éloignés des centres d'habitation.

Soudan français. — *La navigabilité du Niger.* — Le capitaine Lenfant, commandant la flottille du Bas-Niger, qui vient de mener à bien l'entreprise, que beaucoup considéraient comme impossible, du ravitaillement par eau de nos territoires du Soudan oriental, est rentré en France, le 9 mai dernier.

D'après le capitaine Lenfant, les difficultés de la navigation sur le Niger moyen, sans être insurmontables, sont cependant rendues très grandes par le fait que nous n'y sommes pas chez nous.

La convention du 14 juin 1898 a laissé en effet à l'Angleterre les 200 kilomètres du fleuve qui forment les rapides de Boussa. Cette puissance, ne possédant rien en amont, n'a fait, on le conçoit sans peine, aucun effort pour rendre plus facile la navigation dans ces parages. Ni une balise, ni un pilote, pas le moindre chemin de halage. Le fleuve sur ses bords et dans son lit est aussi vierge d'améliorations humaines qu'il y a deux mille ans.

Malgré cette situation et en dépit des moyens rudimentaires dont disposait le capitaine Lenfant à la disposition duquel l'administration des colonies n'avait pu mettre qu'une embarcation à vapeur, il a réussi à transporter 250 tonnes de munitions du bord de la mer jusqu'en amont de Saï.

On aura une idée de la portée économique et en même temps humanitaire de son œuvre si l'on songe qu'avec 50 laptots seulement il a fait une besogne qui aurait demandé par terre 12.000 porteurs dahoméens marchant pendant cent trente jours. Que de dépenses et de souffrances épargnées !

Au point de vue géographique, le capitaine Lenfant est remonté jusqu'à Osmongo où commence le bief avec eaux calmes de Tombouctou. Il a fait trois fois ce voyage et rapporte six lignes de sondage du fleuve qui s'ajouteront aux trois que l'on devait précédemment à Toutée et à Hourst. Nos connaissances sur les 1.600 kilomètres inférieurs du Niger, hier encore presque inconnus, se trouvent donc triplées par ses observations.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Les fêtes de Rochambeau.* — Les États-Unis viennent de célébrer par trois journées de fêtes solennelles la mémoire de Rochambeau. La France était représentée par une mission extraordinaire ayant à sa tête le général Brugère et l'amiral Fournier. L'accueil fait à nos représentants a été des plus chaleureux et de nombreux discours ont été prononcés, notamment par le président Roosevelt, par notre ambassadeur à Washington, M. Cambon, et par le général Brugère, qui tous ont célébré les sentiments d'amitié constante et d'inaltérable sympathie qui unissent les deux Républiques.

Le dernier jour des fêtes a été attristé par la mort subite de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Pauncefote, qui était le doyen du corps diplomatique à Washington et jouissait aux États-Unis d'une grande popularité.

Amérique centrale. — *La République cubaine.* — La République cubaine a été installée solennellement le 20 mai.

A midi un quart, au palais du gouvernement, le général Wood a fait amener le drapeau américain et hisser le drapeau cubain. Il a remis au président Palma l'île de Cuba, en présence du gouvernement cubain et des navires de guerre *Calabria* (italien), *Psyché* (anglais), *Brooklyn* (américain). Les canons ont salué le drapeau cubain de 21 coups de canon au milieu de l'enthousiasme populaire.

A une heure, le général Wood, accompagné de M. Palma et de tout le gouvernement cubain, s'embarque à bord du navire de guerre *Brooklyn*, qui le conduira à New-York.

Le président Palma a pris possession du pouvoir et a signé les premiers documents officiels de la République, après avoir prêté serment, ainsi que le vice-président, M. Esteves Romero, et son ministère, qui est définitivement constitué ainsi :

Secrétaire de la justice et d'État, M. Carlos Zaldo; instruction publique, M. Eduardo Yerro; intérieur, M. Diego Tamayo; finances, M. José Garcia Montes; travaux publics, M. Manuel Luciano Ruiz; agriculture, industrie et commerce, M. Emilio Terry.

A Washington, le secrétaire d'État, M. Hay, a chargé les ambassadeurs et les ministres américains d'informer les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités de la cessation de l'occupation militaire de Cuba par les États-Unis et de l'inauguration du gouvernement républicain indépendant.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Les pêches maritimes en* 1901. — M. Eugène Bœufré, consul de France à Brême, relate, dans un intéressant rapport l'importance croissante que prennent les pêcheries allemandes et expose les résultats obtenus en 1901.

Les pêcheurs allemands, ayant dédaigné d'adopter les nouvelles méthodes introduites, au cours du XIXe siècle, dans l'exploitation de la mer, par l'adoption de la navigation à vapeur, se laissèrent rapidement distancer par des rivaux d'autres nationalités. Graduellement l'approvisionnement de l'Allemagne en harengs, produit maritime le plus important au point de vue de l'alimentation populaire, était entièrement passé aux mains de ces concurrents, en même temps que la pêche des autres espèces était devenue moins rémunératrice.

Cette situation se prolongea jusque dans les quinze ou vingt dernières années, car ce n'est que depuis 1885-1887 que la pêche maritime allemande a commencé à regagner du terrain grâce à l'appui de l'Empire qui lui accorda en 1886-1887 une subvention de 100.000 marks portée l'année suivante à 200.000 marks et en 1898 à 400.000 marks. En outre, les poissons salés ou fumés sont seuls soumis à un droit de douane et le poisson frais est admis au transport à grande vitesse sur les voies ferrées en ne payant que le tarif de la petite vitesse. Ces diverses mesures ont exercé une influence décisive sur le développement du commerce avec l'intérieur.

Les chiffres ci-dessous donnent une notion assez exacte de l'importance de ce développement. Voici d'abord l'importation étrangère :

	IMPORTATION (QUINTAUX MÉTRIQUES)			MILLIONS DE MARKS		
	1886	1899	1901	1886	1899	1891
Poissons frais d'eau douce	271.803	67.767	79.181	13.6	8.9	12.0
— de mer		477.085	546.207		16.2	20.1
Morue	12.062	11.753	10.664	0.6	0.8	0.9
Poissons de mer, salés ou autrement préparés	44.688	54.311	67.281	4.2	6.5	8.6
Harengs (en baril)	1.127.439	1.093.066	1.362.651	30.2	35.6	45.6
Dont rapportés par bateaux allemands	64	69.649	164.036	—	2.3	5.5

Les valeurs indiquées pour 1901 reposent sur les évaluations pro-

visoires du Bureau impérial de statistique, mais elles doivent se rapprocher sensiblement de la réalité.

Sans compter les captures allemandes, il a donc, d'après la statistique, été introduit dans ce pays-ci, en 1901, du poisson de mer valant 70,2 millions de marks et du poisson d'eau douce valant 12 millions de marks.

La rapidité avec laquelle se développe, en Allemagne, la pêche de harengs, qui, a passé, en quinze ans, de 64 à 164,036 quintaux métriques, permet d'augurer que, grâce aux faveurs de douane dont elle est l'objet, elle éliminera de plus en plus la concurrence étrangère.

Les résultats auxquels est arrivée la pêche allemande de poisson de mer frais sont encore plus brillants, ainsi qu'il ressort des chiffres communiqués par les halles et que je reproduis plus loin. Il ne s'agit ici que de poisson frais qui est de suite dirigé sur l'intérieur, à moins qu'on ne le fume ou ne le conserve. Le hareng ne joue aucun rôle dans les ventes à la criée. A l'origine, les ventes n'avaient lieu qu'à Hambourg et à Altona ; en 1888, furent organisées celles de Geestemünde, et, en 1892, celles de Bremerhaven. Depuis 1893, Geestemünde s'est placée à la tête de tous les ports de pêche de l'Allemagne. Le rendement total des ventes à la criée s'est élevé aux chiffres ci-après :

	1888	1890	1895	1900	1901
	—	—	—	—	—
Hambourg.....	443.827 [1]	805.649	1.439.037	3.155.495	3.158.054
Altona.....	319.444	965.905	1.559.406	2.139.788	2.258.949
Geestemünde....	103.782	903.395	2.564.882	4.369.994	4.626.683
Bremerhaven....	—	—	543.962	704.183	763.323

A ajouter à ces sommes : 1° la valeur des captures de la Compagnie « Nordsee » ne passant pas par les ventes publiques et pouvant être estimée à 1.300.000 marks ; 2° la valeur des autres captures de la mer du Nord et de toutes les captures de la Baltique, ces dernières estimées à 7 ou 8 millions de marks.

Il en résulte que, le hareng mis à part, la pêcherie maritime allemande satisfait dès à présent à la moitié des besoins de la population.

Angleterre. — *Les constructions navales.* — Les chantiers anglais travaillent à l'achèvement de 35 navires déplaçant ensemble 311.600 tonnes, chiffre le plus fort qu'on ait enregistré depuis décembre 1897.

Vingt de ces navires sont exécutés dans des chantiers privés et quinze dans des chantiers de l'Etat. Ils se répartissent en : 10 cui-

[1] Valeur en marks.

rassés, 14 croiseurs cuirassés, 2 croiseurs de 2e classe, 2 contre-torpilleurs, 5 torpilleurs et 2 sloops. Des 10 cuirassés, 1 a un déplacement de 15.000 tonnes, 5 de 14.500 tonnes environ et 4 de 14.500 tonnes.

En fin décembre 1900, il y avait en construction :

47 vaisseaux déplaçant 335.800 tonnes.

Mars 1901	: 51 vaisseaux déplaçant	388.670	tonnes.
En juin	: 51 —	381.730	—
Septembre	: 41 —	353.670	—

Les chantiers britanniques exécutent également, actuellement, des commandes passées par des gouvernements étrangers : elles comportent 7 contre-torpilleurs, 2 croiseurs et aussi 1 canonnière de 100 tonnes.

Il y a donc en ce moment sur les chantiers du Royaume-Uni 45 navires de guerre déplaçant 333.325 tonnes.

II. — AFRIQUE.

Madagascar. — *Le commerce en* 1900. — D'un intéressant rapport adressé par M. Duquénois à M. le ministre des Colonies sur la situation commerciale de Madagascar en 1900, nous croyons devoir extraire les renseignements ci-dessous.

Importations. — En 1890, le chiffre annuel des importations dans l'île était de 14 millions de francs dont la presque totalité revenait au commerce anglais.

En 1896, c'est-à-dire au moment de l'annexion, on comptait par an 18.500.000 francs d'importations. Le commerce français et le commerce anglais avec l'île étaient alors sensiblement égaux, la France avec 5.500.000 francs, l'Angleterre avec 7 millions.

En 1899, la totalité des marchandises importées a été de 27.916.614 fr. 40, ainsi répartis : La France et colonies françaises, 25.979.868 fr. 05 (la métropole comptant pour 24.377.357 fr. 05), Angleterre, protectorats anglais et colonies, 741.988 fr. 60; Côte orientale d'Afrique, 603.092 fr. 75; Allemagne, 349.082 fr. 15; Suède et Norvège, 133.715 fr.; Amérique, 64.114 fr. 40; autres pays, 44.753 fr. 45.

Enfin, en 1900, le chiffre des importations, dépassant de 12 millions celui de l'année précédente a atteint la somme de 40.470.813 fr. ainsi répartis : France et colonies françaises, 36.829.704 fr. (dont 34.787.774 fr. pour la métropole); Angleterre, protectorats anglais et colonies, 1.824.917 fr.; Côte orientale d'Afrique, 865.856 fr.; Allemagne, 602.198 fr.; Suède et Norvège, 217.384 fr.; Amérique, 32.809 fr.; autres pays, 57.935 fr.

Dans un espace de quatre années, la capacité commerciale de la

colonie s'est donc accrue de 22 millions de francs et la courbe des chiffres s'est tellement déplacée au profit de la métropole que la différence des importations françaises entre ces deux époques est de 30 millions de francs. Elle est ainsi passée des 3/10 aux 9/10 de la somme intégrale.

Exportations. — Les exportations se sont élevées en 1899 à 8.000.000 fr. : en 1890 à 10.623.000 fr. Elles ont porté principalement sur les produits suivants :

Poudre d'or, 3.323.081 fr. (en 1899, l'exportation de la poudre d'or n'avait été que de 729.606 fr. 20) ; or brut en lingots, 264.836 fr. : rafia, 3.299.627 kilog. pour 2.040.734 fr. ; caoutchouc, 427.086 kilog. pour 1.831.809 fr. : bœufs, 1.115.840 fr. ; peaux de bœufs, 521.000 fr. : cire, 217.918 kilog. pour 507.800 fr., légumes secs (haricots Ampemby, pois du Cap provenant en presque totalité de la région de Tuléar) 870.000 kilog. pour 245.462 fr. : vanille, 6.416 kilog. pour 220.670 fr.; crin végétal, 135.716 kilog. pour 73.533 fr. ; girofle, 100.356 kilog. pour 64.855 fr. ; bois d'ébénisterie, 214.013 kilog. pour 42.285 fr. : riz, 160.822 kilog. pour 23.786 fr. : gomme de copal, 10.913 kilog. pour 17.838 fr. : cacao, 6.997 kilog. pour 12.045 fr. : écailles de tortues (région du Tuléar et côte sud), 2.571 kilog. pour 68.806 fr.; rabanes (étoffes de rafia), 7.531 fr.; sucre de canne, 10.252 kilog. pour 3.618 fr. : café, 1.467 kilog. pour 3.051 fr. : cornes de bétail, 5.393 kilog. pour 1.897 fr. : poissons secs salés ou fumés, 3.886 kilog. pour 1.300 fr. ; bois commun, 1.000 fr.

On constate avec regret que beaucoup des produits principaux de la colonie sont en forte diminution de production sur l'année 1899. Ainsi le caoutchouc a donné, en moins-value, une somme de 300.000 fr. : les peaux, 260.000 fr. : la cire, 17.000 fr. ; les bois d'ébénisterie, 27.000 fr. ; les rabanes, d'une somme de 64.500 fr., ne produisent plus que 7.500 fr., soit 57.000 fr. en moins; les cornes de bétail, 2.000 fr. en moins, les poissons salés, 7.000 fr.; le sel, 5.000 fr. Mais la différence est surtout sensible sur les sucres et les viandes conservées. Le sucre exporté en 1899 équivalait à une somme de 97.158 fr. Il est tombé en 1900 à 3.618 fr., soit une différence de 93.500 fr. Pour les viandes conservées et les graisses, la moins-value est plus frappante encore : les premières sont tombées de 159.274 fr. en 1899 à 6.480 fr. en 1900; et les secondes de 14.684 fr. à 1.565 fr. ; soit une différence totale de 165.913 fr.

N'était l'or, dont la production a considérablement augmenté, il y aurait une moins-value considérable à déplorer sur l'exportation totale.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

VÉTÉRINAIRES

Afrique Occidentale. — M. Maire, *vétérin.* en 2e, est désig. pour servir à l'escadron du Chari.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Paris est désig. pour servir au bataill. de Changhai.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Maitret est désig. pour servir en Cochinchine.

M. le *chef de bataill.* Michallat, du 3e tonk., est promu au grad. d'offic. de la Légion d'honneur.

Océanie. — M. Sidoine, *adjud.*, en service à Tahiti, est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* Fritsch ; Docteur, Prévost, Gérard, Nicaise et Chérier.

M. le *sous-lieut.* Landriau est désig. pour servir au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieut.* Blard est désig. pour servir à la batterie du Chari.

Martinique. — M. le *lieut.-col.* Lecœur est nommé directeur de l'artillerie ; M. le *capit.* Artigue est classé au détachement d'ouvriers et MM. les *sous-lieut.* Petitjean, Crova, Descormes et Salé sont désig. pour servir aux batteries de la colonie.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Lazare est mis à la disposit. du command. supér. des troupes de la colonie.

Océanie. — M. le *sous-lieut.* Mestrel est classé au détach. de Tahiti.

Section des comptables

Indo-Chine. — M. Voëgelin, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est classé à la direct. d'artill. de Cochinchine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — MM. les *commiss. ppaux de* 3e *cl.* Hervé et Augier de Maintenon sont mis à la disposition de M. le génér. command. en chef.

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Castaing est désig. pour servir au Chari.

Martinique — M. Augé, *commiss. ppal de* 3e *cl.* est nommé chef des services administratifs de la colonie.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Payen, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital milit. de Saïgon.

Afrique Occidentale. — M. Gouzien, *méd.-maj de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

M. Ponthiou-Lavielle, *méd. aid.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Conakry.

MM. Berthier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Le Maout, *méd. aid.-maj. de* 1re *cl.*, ont été désig. pour servir au Chari.

Martinique. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.*, de Lavigne Sainte-Suzanne et Branzon-Bourgogne, sont désig. pour servir à la Martinique.

Madagascar. — M. le *méd. aid.-maj. de* 1re *cl.* Petit est désig. pour servir à Madagascar.

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Erdinger est désig. pour servir au 15e colonial.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Maudet est désig. pour embarq. comme offic. en second sur le *Bugeaud*.

M. le *mécan. ppal de 1re cl* Vogneau est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud*.

M. le *lieut. de vaiss.* Maurras est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.

M. le *lieut. de vaiss.* Chevalier est désig. pour embarq. comme offic. en second sur le *Pascal*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Barthélemy de Saizieu est désig. pour embarq. sur le même bâtiment.

Sont désig. pour embarq. sur le *Friant :*

M. le *lieut. de vaiss.* Blaise, comme offic. en second ; MM. le *lieut. de vaiss.* Bonnin et le *mécan. ppal de 2e cl.* Gabert.

Océan Indien. — M. Briant, *mécan. ppal de 1re cl.*, est désig. pour embarq. sur le *Catinat*.

Pacifique. — M. le *mécan. ppal* Chaponot est désig. pour embarq. sur le *Protet*.

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Bally est désig. pour embarq. sur *l'Ardent*, station locale du Sénégal.

Crète. — Sont désig. pour embarq. sur le *Condor :*

MM le *lieut. de vaiss.* Porcher et l'*enseig. de vaiss.* Niorthe.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Royer-Collard est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud*.

AGENTS TECHNIQUES

Extrême-Orient. — M. Gagne, *commis. de 2e cl.*, est désig. pour l'arsenal de Saigon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Raynaud est nommé procur. génér., chef du service judiciaire des établissements français de l'Inde.

M. Teulet est nommé procur. génér., chef du service judiciaire de la Nouvelle-Calédonie.

M. de Boyer de Sainte-Suzanne est nommé conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine.

M. Legendre est nommé conseiller à la Cour d'appel de Madagascar.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM. de Claranges-Lucotte, *vice-consul* du Portugal à Versailles ; Jacques Olivari, *vice-consul* du Portugal à Bastia.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Guerre sud-africaine, par le capitaine G. GILBERT. 1 fort vol. in-8°, avec 2 portraits et 15 cartes. — Paris-Nancy, 1902, Berger-Levrault et Cie.

La guerre sud-africaine a déjà fait l'objet de nombreuses publications, mais aucune ne saurait rivaliser avec l'œuvre définitive du regretté capitains G. Gilbert.

Le général Bonnal, l'éminent commandant de l'École supérieure de guerre, a bien voulu honorer cet ouvrage d'une préface dans laquelle il

dit, et c'est là le plus bel éloge que l'on puisse faire du travail du capitaine G. Gilbert :

« ... L'auteur a su discerner, grâce à sa perspicacité bien connue, le fort et le faible de chacun des belligérants.

« Disséquant, en quelque sorte, les opérations de cette lutte extraordinaire pour en saisir la nature intime, Gilbert les met en pleine lumière, alors que tant d'autres n'ont fait qu'épaissir les ténèbres dont cette malheureuse guerre est, encore aujourd'hui, entourée.

« Mais, en esprit vraiment supérieur, le capitaine Gilbert ne se contente pas d'analyser les événements : il les compare entre eux, discerne leurs causes profondes...

« Il a fait plus. Dans une synthèse nourrie et forte, il expose les enseignements à tirer de cette guerre, au triple point de vue de l'organisation, du commandement et de l'emploi des engins de destruction les plus perfectionnés...

« En résumé, la *Guerre sud-africaine*, livre d'actualité, passionnant, vient compléter de la façon la plus brillante la longue série d'études militaires que l'éminent capitaine laisse derrière lui. »

Ango et ses pilotes, d'après des documents inédits tirés des archives de France, de Portugal et d'Espagne, par EUGÈNE GUÉNIN. — Paris, Imprimerie nationale, in-8° de 280 p.

M. Eugène Guénin, avec un soin vraiment pieux, a réuni dans cet ouvrage tout ce qui subsiste du grand armateur : sa signature, des vues de son manoir de Varengeville tel qu'il existe encore aujourd'hui, et du trésor de l'église Saint-Jacques de Dieppe, où il fut enterré. La vie de ce puissant seigneur, de ses pilotes, dont les uns se transformaient à l'occasion en terribles corsaires, enlevant les galions qui apportaient à Charles-Quint les trésors du Nouveau Monde, tandis que d'autres abordèrent, les premiers des Français, aux Indes, est rendue d'une façon saisissante, et l'on assiste à une reconstitution singulièrement vivante de la Normandie maritime sous François Ier.

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, II (1559-1610), par EDOUARD ROTT. Publié sous les auspices et aux frais des archives fédérales suisses. 1 vol. gr. in-8°. Paris, Félix Alcan.

Le premier volume de cette histoire comprenait l'histoire de nos relations diplomatiques, de Charles VII à Henri II (1430-1559). Le deuxième, qui paraît aujourd'hui, comprend les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Rappelons que l'histoire des missions diplomatiques aux ligues se confond intimement avec celle de la France et celle de la Suisse, puisque les Rois Très-Chrétiens demandaient des troupes aux Cantons et la libre disposition éventuelle des routes alpestres, et que les Confédérés, en revanche, attendaient de leur allié les subventions dont le principe avait été stipulé dès l'origine même de l'alliance.

Dix Ans de politique coloniale, par M. JOSEPH CHAILLEY-BERT. — Un volume in-18 jésus. 1902, Paris librairie Armand Colin.

Dans ce nouvel ouvrage, M. Chailley-Bert trace le tableau de l'œuvre coloniale de la France durant les dix dernières années.

Comme dans ses livres précédents, il s'occupe moins de l'œuvre

d'expansion, sur laquelle cependant il émet certaines idées qui paraîtront hardies, que de l'œuvre économique et des méthodes administratives. Il montre ce qui a été fait en matière d'agriculture et de commerce, et l'outillage : chemins de fer, irrigation, ports, etc., qui a été donné à nos colonies. Il indique quels progrès ont été réalisés en matière d'administration. Enfin, il appelle l'attention sur la politique indigène, qu'il considère comme le point capital de notre politique coloniale.

En terminant, M. Chailley-Bert fait le bilan de cette brillante période décennale et dresse la liste des réformes qui lui paraissent les plus urgentes.

Un nombre considérable de chiffres, épars dans vingt publications et qu'on trouve groupés ici, étayent les raisonnements de l'auteur et donnent à ce volume une vraie valeur documentaire.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. La 63e livraison vient de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Une Ambassade turque sous le Directoire, par Maurice Herbette. 1 vol. in-8° de 343 pages. Paris, 1902, librairie académique Perrin et Cie.

La Juridiction administrative aux colonies. Les Conseils du contentieux administratif, par G. Pillias, docteur en droit, secrétaire du conseil d'administration de Madagascar. Tananarive, 1902.

Les Colonies françaises. Petite encyclopédie coloniale, publiée sous la direction de M. Maxime Petit. Tome II. Paris, 1902, librairie Larousse.

Compte rendu de la marche du service des antiquités et des Beaux-Arts de la régence de Tunis en 1901. 1 brochure de 21 pages. Tunis, 1902. Imprimerie centrale.

Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie. Tome II, par Paul Gauckler. Tunis, 1902. Imprimerie rapide.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (15 *mai*). P. Lavagne : La politique financière de l'empire anglo-indien.

Les Annales coloniales (1er *mai*). Eug. Pétrini : Les chemins de fer en Egypte et au Soudan. — Paul Ayné : Les mines du Tonkin.

Armée et Marine (18 *mai*). Le centenaire de la Légion d'honneur. — (25 *mai*). A. C. N. : Le cataclysme de Saint-Pierre à la Martinique. — L'esclavage au Maroc. — *** : Les médecins de la marine et l'armée coloniale.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*mai*). Robert de Caix : Les affaires de Tripolitaine. — Le chemin de fer d'Ethiopie. — E. Gentil : La chute de l'empire de Rabah.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*mai*). R. C. : Questions siamoises. — Henri Cordier : Les douanes impériales maritimes chinoises. — Paul Labbé : La Sibérie et le commerce français.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger (1er *trimestre* 1902). Capitaine Metois : Pénétration dans l'Afrique centrale par le Sahara. — A. Périé : L'avenir colonial algérien. — Bernard d'Attanoux : Conférence sur le Maroc.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale (4e *trimestre* 1901). Paul Labbé : Les provinces traversées par le Transsibérien. — H. Dyé : La situation de la Chine, le soulèvement boxeur, l'expansion française. — Ch. Michel : L'Ethiopie : agriculture, voies de communication, avenir économique. — Aspe-Fleurimont : Les explorations récentes de la Côte d'Ivoire : trois missions.

Bulletin de la Société de Géographie de Marseille (4e *trimestre* 1901).

Capitaine Devaux : La Guinée française et le Fouta-Djallon. — Hugues Le Roux : Ménélik et la France.

Journal des Chambres de commerce (25 *mai*). Henri Blancheville : Le tarif douanier allemand et les intérêts français.

Moniteur industriel (17 *mai*). Le trust de l'Océan.

Quinzaine coloniale (25 *mai*). Ch. Dépincé : L'Indo-Chine. — J. Chailley-Bert : Le désastre de la Martinique.

Réforme économique (18 *mai*). Jules Domergue : Les valeurs américaines et le marché de Paris. — (25 *mai*). P. Sinceny : Le nouveau projet de loi sur les sucres.

Revue (ancienne *Revue des Revues*) (15 *mai*). Jacques Grandin : Mes exploits pendant la guerre de Chine de 1901.

Revue Bleue (17 *mai*). Francis Mury : La Martinique, Saint-Pierre. — Gaston Donnet : Route d'Extrême-Orient : Port-Saïd, Djibouti, mer des Indes. — (24 *mai*). Francis Mury : Situation économique de la Martinique. Haines de races.

Revue du Cercle militaire (17-24 *mai*). Une mission assiégée en Mongolie.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (16 *mai*). P. Camena d'Almeida : L'Indo-Chine française de 1897 à 1901.

Revue des Deux Mondes (15 *mai*). Emile Ollivier : La mort de Morny et ses suites. — Th. Bentzon : En Petite-Russie : les paysans, les villes, les pèlerinages.

Revue d'Europe (*mai*). E. Cochelin : Au pays jaune. La mort de Yang-Lu. — G. Capus : L'agriculture en Bosnie-Herzégovine.

Revue indo-chinoise (14 *avril*). Barthélemy Perrette : Francis Garnier, 1839-1873.

Revue de Madagascar (10 *mai*). J. Charles-Roux : Les ouvrages anciens relatifs à Madagascar, avant-propos. — Titeux : La petite colonisation de Nosi-Bé.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues allemandes.

Koloniale Zeitschrift (15 *mai*). A. Herfurth : Les chemins de fer dans l'Est-Africain. — X : Java et les îles de la mer du Sud.

Die Reform (*mai*). Rudolf Wagner : Etude sur Cecil Rhodes. — Rudolf Wagner : Le commerce à Madagascar (avec 2 cartes et 4 gravures). — Robert Munory : Projet de Transaustralien.

Revues anglaises.

The Scottish Geographical Magazine (*mai*). Marcel Hardy : La géographie botanique et l'utilisation biologique du sol. — La découverte des îles Salomon. — A.-J. Herbertson, Ph. D. : Notes sur l'éducation géographique.

Revues belges.

Belgique coloniale (18 *mai*). Charles Drewer : La France dans l'Afrique Occidentale.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*mai*). C. Hecq : Les grands lacs africains et le Manyema.

Gazette coloniale (25 *mai*). Encore au Congo français.

Le Mouvement géographique (18 *mai*). La Martinique, l'éruption de la montagne Pelée. — La loi organique coloniale et les législations coloniales étrangères. — (25 *mai*). A.-J. W. : Les chemins de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains.

Revues italiennes.

La Rassegna nazionale (16 *mai*). F. Cerone : L'Allemagne en Chine, les deux vicariats allemands du Chantoung. — Ferdinando Nunziante : Le Parlement et la représentation des classes.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *avril*). J. Joaquim de Sousa : Valeurs du commerce colonial depuis 1890 à 1899. — Pedro Diniz : Quelques réflexions sur la marine portugaise.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

ET LA QUESTION DU SUD

Les Délégations financières algériennes tiennent en ce moment une très longue session, puisque, réunies le 14 mai, elles siègent encore au moment où vont paraître ces lignes. Leurs débats ont donné une nouvelle preuve de leur sagesse. Appelées à discuter un budget entraînant des modifications importantes, à examiner de grosses questions comme la séparation du Sud et le rachat des chemins de fer, elles l'ont fait avec une conscience très remarquable : le ton des délégués, leur manière de présenter leurs arguments, leur bonne volonté à se laisser au besoin convaincre pourraient servir d'exemples aux membres de la Chambre des députés.

Il est sans doute trop tôt encore pour décider si l'institution des Délégations financières, au moment de l'évolution algérienne où elle a été décidée, aura été en définitive à l'avantage de la colonie. Mais, jusqu'à présent, on n'a guère de sérieux reproches à leur faire. Peut-être les rivalités des diverses régions, si vives en Algérie, se sont-elles un peu trop révélées dans la discussion sur la création de cours d'appel à Oran et à Constantine. On peut aussi trouver que certains délégués ont un souci un peu jaloux et étroit des intérêts de la colonie : c'est ainsi qu'on en a vu proposer des vœux tendant à faire rester les fonctionnaires en Algérie pendant les vacances pour qu'ils y dépensent leurs économies. Nous ne saurions nier qu'il existe dans les montagnes algériennes bien des points où l'été peut se passer agréablement. Mais un voyage en Europe est autrement réconfortant au physique et aussi au moral. Il faudrait con-

server un souci plus grand de maintenir une circulation active d'hommes et d'idées entre la métropole et la colonie. Les hiverneurs compensent, et au delà, les dépenses d'argent algérien que les fonctionnaires peuvent faire en France pendant l'été. L'Algérie n'a pas intérêt à se replier sur elle-même parce qu'elle doit aujourd'hui veiller sur son budget propre.

Les Délégations n'ont pas à redouter d'être accusées de ne pas le défendre assez strictement. On n'y découvre encore guère l'esprit gaspilleur des politiciens. Créées de façon à représenter d'une manière aussi directe et concrète que possible des intérêts, elles les protègent avec une vigilance qui s'est manifestée à chaque minute de leurs derniers débats. Leur plus grand souci a été d'écarter les charges du budget local, de les faire reporter le plus possible sur le budget de l'État. C'est cette tendance seule qui a décidé les Délégations à émettre le 24 mai, en séance plénière, un vœu en faveur du projet de loi, déjà voté par la Chambre et actuellement soumis au Sénat, qui a pour but de donner aux territoires du Sud une organisation administrative spéciale et un budget particulier.

Cette réforme était, avec le rachat des chemins de fer, la plus grosse question qui fût soumise aux Délégations pendant la session de mai-juin 1902. Nous n'avons à nous occuper ici que d'elle, puisque les Délégations délibèrent encore sur le rachat des chemins de fer au moment où cet article est écrit.

Il serait superflu de revenir longuement sur la justification du principe même de la séparation du Sud. Elle a été déjà exposée dans les *Questions*. Il est évident qu'à mesure que notre expansion saharienne se poursuivait, notre domination s'étendait sur des régions qu'il devenait de plus en plus absurde de soumettre au régime de l'Algérie.

Surtout avec la prolongation indéfinie vers le Sud des divisions militaires et des départements de l'Algérie, il serait déraisonnable de pousser l'arrière-pays de cette colonie jusqu'aux abords du Soudan ou même jusqu'à la limite septentrionale du Tanezrouft. Il y a là d'immenses régions qui présentent des caractères particuliers, nous pourrions dire particulièrement fâcheux, et qu'il serait contre nature de soumettre au régime algérien, surtout au moment où ce dernier comporte un budget autonome voté par des assemblées locales. On se trouvait en présence de ce dilemme : ou bien faire subir au budget si serré

de l'Algérie les charges mal limitées de notre extension saharienne, ou bien faire payer par l'État toutes les dépenses du Sud comme dépenses de souveraineté, tout en laissant la colonie percevoir toutes les recettes dans les immenses territoires qui lui auraient été rattachés. On a préféré constituer ces derniers en division à part, ayant son administration et ses finances spéciales, l'État devant parfaire à l'insuffisance de ses recettes.

Cette spécialisation du Sud est la condition nécessaire de la bonne administration de régions présentant des caractères si particuliers. On en a donné une nouvelle preuve aux Délégations. L'État rectificatif au projet de budget algérien pour 1903 qui leur a été présenté en prévision de la séparation du Sud établit, en effet, que sur 35 millions d'hectares — et l'on est très modéré, on ne compte pas tous les déserts qui séparent les oasis — les territoires sahariens à distraire ne nourrissent que 374.000 habitants, dont seulement 1.832 français et 733 israélites naturalisés. Il est évident qu'il faut une administration singulièrement spéciale et rudimentaire à de pareilles solitudes : la leur donner est la seule manière de les bien gouverner et de contrôler les dépenses qui s'y font. Nous devons reconnaître d'ailleurs que c'est surtout cette dernière considération qui a frappé la Chambre. Elle a semblé avoir un souci et une compréhension médiocres des conditions de cette œuvre impériale qui consiste à dominer dans les meilleures conditions possibles les régions improductives qui séparent l'Algérie du Soudan.

Mais elle s'est émue en voyant qu'en 1899 l'occupation des oasis avait coûté 19 millions, et respectivement 9 millions et 5 millions 1/2 en 1900 et en 1901. En présence de pareils chiffres, elle a été prise d'une soif d'économie et de contrôle. On lui a fait comprendre que la seule manière d'obtenir l'un et l'autre était de donner au Sud cette administration spécialisée dont l'absence a si fort contribué, avec des mesures hâtives et une mauvaise volonté à la direction du 19e corps, à occasionner les dépenses excessives qui ont accompagné notre action dans la région touatienne. Et la Chambre, pressée de fermer ce tonneau des Danaïdes et désireuse aussi de ne plus entendre parler du Sud, a invité, par sa résolution du 23 décembre 1901, le gouvernement à déposer un projet de loi donnant l'autonomie financière aux régions sahariennes, projet qu'elle s'est

empressée de voter sur le rapport favorable de M. Berthelot.

C'est une préoccupation analogue, ainsi que nous l'avons dit en débutant, qui a décidé les Délégations à recommander ce même projet au Sénat. Chaque fois qu'un délégué présentait un argument contre la séparation du Sud, on lui montrait, comme une épée de Damoclès, les dépenses mal limitées de l'expansion saharienne suspendues sur la tête de l'Algérie. Les Délégations n'ont pas voulu que la colonie fût embarrassée un jour de l'aléa des chemins de fer à construire, de la police à instituer dans l'Extrême-Sud, bien que l'État dût rester chargé des dépenses de l'occupation militaire proprement dite.

Ce n'est pas que les délégués aient considéré avec enthousiasme la séparation du Sud. Beaucoup d'entre eux l'ont combattue en invoquant un assez grand nombre d'arguments. Celui sur lequel on a le plus insisté est que l'on distrait de l'Algérie des régions qui ne sont pas véritablement sahariennes, qui peuvent à un moment s'ouvrir à la colonisation, qui, dès à présent, sont nécessaires à l'équilibre des budgets départementaux.

A cet égard, des confusions se sont même révélées dans l'esprit des délégués les plus hostiles. Quelques-uns ont dit qu'il était insensé de séparer de l'Algérie du Nord des pays comme le Sersou ou les environs de Boghari, qui devront nécessairement s'ouvrir un jour à la colonisation. Si l'on veut jeter un coup d'œil sur la carte ci-jointe, on verra que ces pays ne sont pas englobés dans les régions soumises à la nouvelle organisation du Sud : ils continuent à appartenir au territoire de commandement dès longtemps créé et qui subsiste, presque partout, comme une zone irrégulière, le plus souvent étroite, entre le territoire civil actuel et la nouvelle division du Sud.

Les régions les meilleures qui seront englobées dans cette dernière sont les cercles de Djelfa et de Géryville. Mais, malgré leur richesse en moutons, on ne saurait prétendre qu'ils soient des champs pour la colonisation, du moins pendant la période que nous avons immédiatement à envisager. De plus, on a pu faire observer aux délégués, comme nous le montrerons plus loin, que les limites du Sud ne sont pas immuables : la discrétion des textes leur laisse, au contraire, une grande souplesse. Enfin, pour ce qui est du déficit des budgets départementaux,

causé par la distraction d'une partie de leur territoire budgétaire, il est compensé et au delà par un excédent correspondant du budget spécial de l'Algérie. Les départements perdront

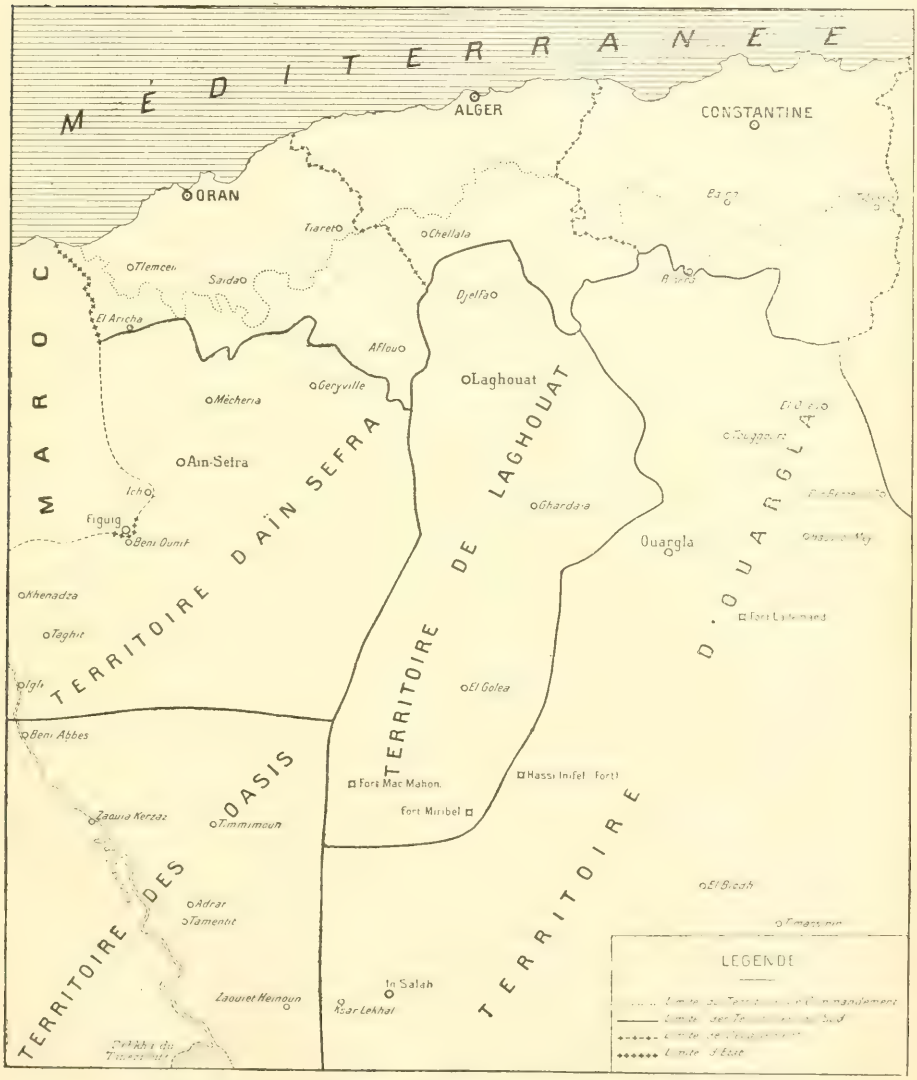

NOUVELLE DIVISION TERRITORIALE DE L'ALGÉRIE

679.936 francs de recettes dans des régions où ils ne faisaient que 24.126 francs de dépenses, soit en tout une perte de 655.810 francs. Par contre, le budget spécial aurait à pourvoir à

2.066.362 francs de dépenses incombant à l'Algérie dans le Sud contre 1.397.622 francs seulement de recettes. C'est au profit du budget spécial une économie de 668.740 francs, qui pourra être abandonnée en subvention aux départements mis en déficit.

Cet argument de la distraction de territoires de valeur a certainement impressionné tous les délégués. La grande majorité de ces derniers aurait approuvé sans discussion le projet de loi, s'il n'avait séparé de l'Algérie du Nord que les régions absolument misérables de l'Extrême-Sud. Mais beaucoup d'entre eux jugeaient mauvais que l'État voulût constituer un Sud dont ne seraient pas exclus tous les territoires présentant quelques ressources, tandis qu'ils trouvaient assez naturel que l'on continuât à laisser attachés aux départements des régions dans lesquelles ils prélèvent plus de 650.000 francs par an en excédent des dépenses qu'ils y font. Il y a cependant là un abus qui paraît assez grand si on multiplie ce chiffre par le nombre des années pendant lesquelles ce régime anormal a existé. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont frappé la Chambre et ont influencé son vote. Elle a impressionné même certains délégués et, dans un rapport de M. Corps à la Délégation des colons, il était dit, à propos de cette situation : « Sincèrement, il est impossible de ne pas voir là une atteinte à la plus élémentaire équité. »

Mais à côté de l'objection soulevée par le rattachement au Sud de pays comme le cercle de Djelfa, on en a opposé bien d'autres encore au projet. On a dit, par exemple, que le Sud, bénéficiant de tous les travaux faits dans le Nord et en particulier de l'amélioration des ports et de l'extension des voies ferrées, devait être appelé à prendre sa part des charges du budget algérien. Il serait trop facile de retourner cet argument. Les chemins de fer et les ports de l'Algérie, qui doivent être construits ou creusés en tout état de cause, bénéficieront nécessairement des améliorations réalisées dans le Sud. Est-ce une raison pour faire supporter à l'Algérie les dépenses des voies ferrées à construire et des travaux de tous genres à exécuter dans le Sud?

On a demandé pour les Délégations le droit d'examiner le budget des territoires du Sud. On s'est plaint encore, comme les députés algériens l'avaient déjà fait à la Chambre, de ce que

le projet tendît à créer deux Algéries, dont l'une, la méridionale, ne prendrait aucune part aux dépenses générales. Si le Sud est doté de la franchise douanière, n'y a-t-il pas à craindre qu'il oblige le Nord à établir un cordon de douanes sans l'aider en rien à supporter ce surcroît de frais? Des délégués ont protesté contre la soumission d'un certain nombre de Français à un régime purement militaire. Certains puristes — l'esprit juridique qui sévit si fort sur les cerveaux métropolitains n'est pas étranger aux Algériens — se sont élevés contre un système qui donnera en même temps aux officiers des territoires du Sud l'administration du pays et le commandement des troupes.

Cette simplification est cependant un des principaux mérites de la réforme projetée. Il est un peu somptueux de prétendre invoquer pour le Sahara le grand principe de la séparation des pouvoirs. Il faut le faire administrer à bon compte par l'équivalent français de ces *political officers* auxquels les Anglais confient si utilement les marches de leur empire.

Mais ce régime sommaire appliqué même au désert n'a rien dit qui vaille à certains délégués. Ils se sont fort inquiétés de voir que la loi le précisait mal, laissait à déterminer par un règlement d'administration publique les pouvoirs du gouverneur général en ce qui concerne les nouveaux territoires. Ils en ont appelé aux droits du législatif et ont réclamé un texte plus clair, consacrant d'une manière rigoureuse « la prépondérance absolue et effective du pouvoir civil ».

En soutenant ces arguments, on a fait voter par la Délégation des colons un amendement qui, après avoir reconnu que le projet constituait « une amélioration avantageuse pour le budget colonial », les exposait tous dans les termes les plus pressants et les plus inquiets. C'était une grosse imprudence. Cet amendement, présenté par M. Tandonnet, faisait trotter devant le Sénat tous les « dadas » qu'une assemblée française en mal de formalisme juridique n'aurait pas manqué d'enfourcher. Comme l'a dit M. de Peyerimhoff, qui remplissait l'office de commissaire du gouvernement, l'amendement proposé au vœu des Délégations soutenait le projet « comme la corde soutient le pendu ». Et l'on s'est efforcé de démontrer aux délégués qu'en formulant des critiques si précises et si générales, ils risquaient de faire complètement échouer le projet.

Au fond, ils n'en avaient nulle envie : comme nous l'avons

dit en débutant, une extrême prudence financière est leur heureuse caractéristique. Le profit pour le budget de la colonie les a décidés. Ils se sont rendus sans peine aux arguments que leur a présentés avec beaucoup de bon sens M. Vinci, dans la séance plénière du 24 mai. « Ma préoccupation d'Algérien, a-t-il dit, n'est pas d'organiser l'Algérie du Sud, budgétairement parlant, mais de limiter l'Algérie du Nord, et ce but me paraît atteint... Je sais bien que nos agrandissements dans le Sud ne nous donneront que des recettes immédiates restreintes et je me rends compte au contraire que cela peut donner lieu pour nous à des dépenses immédiates indéfinies. C'est un gros danger, alors que nous nous trouvons dans une situation financière sinon précaire, du moins peu brillante. Il faut limiter les risques, les supprimer même. » Et M. Vinci, après avoir ainsi défendu le principe même de la réforme, a donné, dans les termes suivants, des conseils de sagesse sur la manière dont les Délégations pouvaient formuler leurs critiques de détail : « Il y a des avantages très réels à l'adoption en principe des territoires du Sud. Il y a des désavantages à la limite qu'on nous préconise, mais nous ne pouvons pas avoir la prétention de la reporter beaucoup plus au Sud parce que nous échouerions. Il faut indiquer cela comme une tendance... La métropole veut faire des territoires du Sud, nous n'avons pas la prétention de lui dire : nous allons arranger ces territoires de telle façon que cela va aboutir pour vous à un sacrifice immédiat de deux à trois millions. Elle nous répondrait : nous voulons avoir un noyau permettant de balancer un peu les recettes et les dépenses... Nous pouvons, en résumé, proclamer le droit absolu de la métropole à édicter cette réforme, nous y associer en principe, émettre le désir, dans l'intérêt supérieur de la colonisation, que la métropole examine la possibilité de reculer la limite de ces territoires plus au Sud et, dans tous les cas, demander que les assemblées algériennes soient nécessairement appelées à donner chaque année leur avis préalable sur le budget des territoires du Sud... parce que nous pourrons à chaque instant indiquer d'une façon très sûre qu'il y a des répercussions inévitables, signaler un préjudice qu'il n'était nullement dans l'intention de nous causer. »

C'est en s'inspirant de ces idées que, dans leur séance plénière du 24, les Délégations ont renoncé aux critiques ambitieuses, imprudentes et formulé ainsi leur vœu :

Les Délégations financières signalent les avantages qu'il y aurait à réserver à l'Algérie tous ses territoires colonisables. Elles sont persuadées que le Parlement n'hésitera pas à reculer la limite Sud de la colonie toutes les fois que les besoins ultérieurs de la colonisation l'exigeront.

Elles demandent que les hautes assemblées algériennes aient chaque année un droit d'avis sur le budget de l'Algérie du Sud.

Elles constatent avec satisfaction que le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, consacre la prépondérance absolue du pouvoir civil.

Le gouverneur général a d'ailleurs beaucoup contribué à amener les Délégations à prendre cette attitude utile. Il a sans cesse payé de sa personne pendant le débat, il a eu soin de répondre point par point aux objections formulées contre le projet. Il a montré que l'on n'avait pas à craindre une sorte d'antagonisme entre le territoire Nord et le territoire Sud, puisque tous deux resteront soumis à l'autorité du même gouverneur. Si la séparation des territoires sahariens imposait une nouvelle surveillance douanière, « il serait absolument légitime, a dit M. Revoil, de faire contribuer le budget du Sud au supplément de dépenses que la surveillance du Nord occasionnerait ». Déjà, comme l'a annoncé le gouverneur général, l'État rectificatif au projet de budget de 1903 prévoit que l'on mettra à la charge du Sud les 65.000 francs destinés à faire face à l'augmentation de la surveillance douanière nécessitée par le régime spécial de franchise, récemment établi dans le Sud-Oranais.

On a dit que des Français seraient mis sous un régime militaire particulier. En réalité, il ne s'agit de rien innover. Déjà des régions, placées beaucoup plus près de la mer que les futurs territoires du Sud, sont pays de commandement. « Est-ce que, a dit M. Revoil, dans ces régions dont l'administration militaire est maîtresse depuis longtemps, elle a empêché la colonisation de naître ! » Et les délégués ont bien dû se rendre à l'évidence, surtout à une époque où tant de colons vantent si fort l'ordre qui règne en territoire militaire, en l'opposant à ce qui a existé ces dernières années dans le territoire civil.

Certains délégués s'étaient inquiétés du rôle que le règlement d'administration publique devait jouer dans l'organisation du Sud. Le gouverneur a pu facilement montrer qu'il était le complément naturel de la loi, offrant autant de garanties qu'elle. Enfin le gouverneur a promis aux Délégations de leur donner

une connaissance suffisante des affaires du Sud. « Pour faciliter aux Délégations, a-t-il annoncé, l'exercice de leur droit de vœu et d'avis, mais non pas d'examen, je me propose de faire coïncider la préparation du budget du Sud avec celle du budget spécial. »

Mais le gouverneur a surtout insisté sur l'argument qui devait le plus frapper toute personne préoccupée de l'équilibre des finances algériennes : la nécessité de mettre le budget colonial à l'abri des surprises budgétaires qui pouvaient surgir dans le Sud. M. Revoil a très justement parlé de l'intérêt qu'il y avait à « assurer l'étanchéité » du budget algérien. Comme nous l'avons vu plus haut, cela peut se faire sans mettre l'Algérie en déficit. Elle y gagnera même — en évitant de pourvoir à l'excédent des dépenses civiles sur les recettes du Sud — 668.000 francs par an qu'elle sera, il est vrai, obligée d'employer presque entièrement à combler le déficit de 655.000 francs que la distraction du Sud, où ils puisaient avec une largeur si peu scrupuleuse, fera subir aux trois départements. Notons en passant que cette obligation de subventionner les départements algériens a amené les délégués à penser que ces divisions ne répondaient plus à « la conception coloniale » appliquée aujourd'hui à l'Algérie dotée de son budget spécial et de ses assemblées propres. Les délégués ont même émis un vœu en faveur de la suppression des départements, pourvu qu'on élargisse les attributions des Délégations et qu'on leur donne une commission permanente. Nous n'avons pas la prétention de juger ici ni cette réforme, ni les conditions indiquées par les Délégations ; mais il y a là une tendance qui méritait d'être signalée comme marquant nettement l'évolution nouvelle de l'organisation algérienne.

Après l'accueil que les Délégations ont fait au projet d'autonomie budgétaire et administratif du Sud, il est peu probable que le Sénat se refuse à l'adopter. Nous pouvons donc sans doute considérer cette réforme nécessaire comme acquise. On a vu qu'elle donnait à l'Algérie toute sécurité financière, sans rien lui coûter. Ajoutons qu'elle lui laisse toutes les garanties sur les points mêmes qui ont paru le plus inquiéter les délégués. La grosse critique formulée contre elle était qu'elle séparait définitivement de l'Algérie des territoires qui pourraient présenter quelque valeur pour la colonisation. Mais, en réalité, rien de plus élastique que les limites établies. Le projet de loi

dit, en effet, que les fractions du territoire militaire situées « au sud de tel ou tel cercle » constitueraient le groupement spécial des territoires du Sud. Or, un simple arrêté gouvernemental suffira pour rattacher à ces cercles, au delà desquels commencent les territoires du Sud, telle fraction de ces derniers que l'on désirerait. Les Délégations ne manquent pas de moyens de faire écouter leurs désirs par le gouverneur. Et c'est dans ces conditions que certains délégués voulaient faire fixer par la loi les limites du Sud, de manière qu'elles ne pussent plus être modifiées que par un effort de toute la machine législative ! Il était impossible de montrer une méconnaissance plus complète de la pratique du mécanisme gouvernemental de notre pays.

Les délégués auraient d'ailleurs pu faire une autre réflexion Les territoires du Sud, même dans leurs meilleures parties, sont pauvres, en définitive, et éloignés. Par contre, l'Algérie des colons réclame sans cesse une extension du territoire civil derrière Saïda et dans le Sersou. Croit-on que la situation des territoires de commandement qui détiennent ces régions n'est pas affaiblie par la séparation du Sud ? Ils ne constituent plus qu'une zone étroite et évidemment provisoire entre le Nord et le Sud auquel on n'a pas voulu les rattacher parce qu'ils sont évidemment destinés à se joindre aux territoires de colonisation. En réalité, la séparation du Sud avancera la réalisation des vœux des colons sur d'autres pays situés plus près d'eux.

Enfin elle offre à la colonie un avantage immédiat qui n'est pas à dédaigner : la nouvelle organisation du Sud ne prévoit presque pas de troupes régulières. Celles qui se trouvent dans ces pays vont venir tenir garnison dans le Tell. Le 19e corps devient de plus en plus une armée destinée à faire face non à l'intérieur, mais au littoral. C'est 5 à 6.000 hommes qui vont être cantonnés dans le Tell, au grand profit de son bien-être et de sa sécurité.

Quant à la métropole, elle a, comme nous l'avons dit, grand avantage à la séparation budgétaire du Sud. Cette réforme permettra le contrôle, et partant, l'économie. On ne sera plus obligé, pour distinguer les dépenses du Sud, au besoin pour les modérer, de les rechercher à travers tous les chapitres de l'énorme budget de la Guerre. D'après les dernières prévisions, les dépenses des territoires du Sud, parfaitement délimitées, seraient ainsi établies :

Solde et entretien des troupes régulières.....	2.760.000 francs
Dépenses spéciales des troupes par suite de leur stationnement dans le Sud, y compris la solde des mokhazenis et du personnel postal militaire.....	2.895.000 —
Dépenses civiles.....	3.230.267 —
Total.....	8.885.267 francs

Mais il serait injuste d'imputer au budget du Sud la solde et l'entretien des troupes régulières que l'État doit faire vivre où qu'elles se trouvent. C'est donc une somme de 2.760.000 francs qu'il faut imputer directement au budget de l'État. Reste donc un total de dépenses rigoureusement propres au Sud de 6.125.267 contre 3.245.851 francs de recettes locales. Le déficit de 2.879.416 francs sera couvert par la subvention de 3 millions que la métropole peut donner au Sud aux termes du projet de loi.

D'après ces chiffres, on peut juger que de grosses économies militaires ont été faites dans le Sud. On a supprimé ou réduit beaucoup de postes que notre occupation du Touat a placés en seconde ligne. Bien plus, on a trouvé encore trop coûteuses les compagnies sahariennes prévues par le décret d'avril 1902. En les rendant inégales, de manière à les approprier exactement aux besoins du secteur qu'elles auront à défendre, on a fait tomber beaucoup la dépense qu'elles occasionneront. C'est par ces moyens que l'on est arrivé au chiffre de 6.125.000 francs pour les dépenses propres au Sud, tandis qu'en 1898, alors que nous n'occupions pas le Touat, elles s'élevaient à 8.190.000 francs. Ainsi, grâce à l'organisation nouvelle qui ne fait aucun tort à la colonie, l'œuvre impériale de la métropole dans le Sud va devenir moins coûteuse, bien qu'elle s'étende à une partie beaucoup plus grande de la région qui sépare notre Afrique du Nord du Soudan.

Robert de Caix.

LA CRISE INDUSTRIELLE ALLEMANDE

SYNDICATS DE COALITION OU CARTELS

L'essor économique prodigieux de l'Allemagne, avant la crise de 1900-1901, avait fait de l'Empire un pays industriel de premier ordre. Tout le monde s'était jeté, à corps perdu, dans ces entreprises commerciales qui rapportaient 10 et 20 % de dividende. Tous les jours, de nouvelles usines se créaient et lançaient des actions nouvelles; les annonces, demandant des capitaux pour l'exploitation de nouveaux brevets, inondaient les journaux. Les valeurs d'État étaient méprisées en raison de leur faible taux d'intérêt.

Les usines allemandes produisirent dans des proportions inouïes. Une gêne ne tarda pas à se faire sentir sur les marchés intérieurs. Ces différentes fabriques, qui avaient surgi sur tous les points du territoire, se faisaient maintenant une concurrence acharnée. L'offre dépassait la demande; il fallait remédier promptement à cette situation désastreuse, pour éviter une ruine complète. C'est de cette préoccupation que sont nées les associations connues sous le nom de *cartels*. Leur but n'a été, nulle part, mieux défini que dans le rapport annuel de 1894 de la chambre de commerce de Duisburg : « Depuis « quelques années, on observe que, dans notre vie économique, les associations deviennent de plus en plus nombreuses. Elles ont pour objet la réglementation des prix et « de la production, d'une part, et la fixation de certaines règles « de vente et d'offre, d'autre part. Ces associations cherchent « à modérer l'offre qui, en raison de la surproduction, atteint « des proportions exagérées. C'est de ces associations que sont « sortis les syndicats et les sociétés de vente directe. On ne « peut plus en douter aujourd'hui : ces associations d'entrepreneurs industriels sont devenues pour l'industrie une question de vie ou de mort. Seule, la pression violente d'une « situation critique a pu amener les industriels à sacrifier une « partie de leur autonomie et à se soumettre à une direction « commune.

« En fin de compte, il ne reste plus qu'à choisir entre des « bénéfices insuffisants, des pertes même ou une action en com-

« mun qui dédommage, jusqu'à un certain point, des peines et « des soucis qu'on se donne. Ces considérations sont assez fortes « pour balancer, au sein des associations et des syndicats les « inconvénients, les froissements. La conviction s'impose de « plus en plus que, dans l'industrie, il est impossible d'arriver « à aucun résultat si l'on ne s'associe pas et cette conviction « justifie les associations. »

Le premier cartel allemand fut celui des ferblantiers de Cologne, qui fut fondé vers 1862. Deux ans plus tard, en 1864, se syndiquaient les fabricants de rails allemands. Depuis, ces sortes d'associations se sont multipliées; d'après une enquête récente de l'*Union générale des industriels allemands*, leur nombre s'élève actuellement à 250. Ces groupements ne se sont pas localisés dans une branche spéciale de la vie économique. Il existe un cartel des ciments, un cartel des charbons rhénans et westphaliens, différents cartels des fabriques de tuyaux et d'établissements de laminages, une union des verriers, une union des fabricants d'émaux, différents cartels de hauts fourneaux, différents cartels de filateurs, de fabricants de papiers, etc., etc. Il ne se passe pas de jour qu'on n'apprenne la constitution d'un nouveau syndicat. Ce phénomène de la centralisation dans les affaires est devenu tellement général, que l'exception signalée en septembre 1896, par notre chargé d'affaires à Berlin, n'existe plus. A cette date, il écrivait : « La centralisation dans les affaires ne se manifeste pas en Allemagne dans une seule branche de la production nationale, mais bien dans le domaine entier de la vie économique, *en faisant exception pour l'agriculture.* » Or, l'année dernière, un syndicat s'est formé à Berlin dans le but de réglementer la vente du lait.

C'est donc sous ce qu'on pourrait appeler *le régime des cartels* que la dernière crise économique s'est produite.

Avant de rechercher quelle part de responsabilité ces associations ont eue dans la crise allemande, il est bon de dire de quelle façon elles fonctionnent en général. Il est bien évident qu'il n'existe pas, pour les syndicats, de modèle uniforme de contrat. Cependant le but commun de ces cartels a donné aux statuts qui les régissent un certain air de parenté. Nous prendrons comme type d'organisation de ces associations celle du syndicat pour la fabrication des pinceaux, qui fut fondé le 4 novembre 1889.

L'histoire de ce cartel a été clairement exposée par notre chargé d'affaires à Berlin dans son rapport du 15 septembre 1896 :

« On établit exactement le prix de chaque fabrique, et des « actions furent émises pour une somme, qui représentait la « valeur de toutes les fabriques. Une commission, formée de « plusieurs fabricants de pinceaux, estima la valeur totale des « marchandises, des approvisionnements, des immeubles, etc., « de chaque fabrique. De plus, on estima ce que valaient *les « marques de fabrique, les patentes, la clientèle entière, la « renommée de la maison, la durée des affaires*, etc. Ensuite, « il fut dressé un tableau des créances, pour lesquelles les « intéressés devinrent responsables. Le capital ainsi calculé « s'élevait à 3 millions de marks qui furent divisés en actions « de 1.000 marks; ces actions devinrent presque exclusivement « la propriété des fondateurs de la société, à qui il fut attribué « 5 % sur les affaires des cinq dernières années et 1 1/2 % « pour chaque année de fonctionnement de leur fabrique. La « plus considérable des fabriques de pinceaux hésita longtemps « à adhérer à l'association qui, sans elle, n'aurait pu subsister. « Pour prévenir les menaces pour l'avenir, à savoir l'établis- « sement de nouvelles fabriques, il fut interdit aux parties « contractantes de prendre part à aucune entreprise concur- « rente, *dans toute l'Europe*, pendant 15 ans, sous peine d'une « amende pouvant varier entre 40.000 et 350.000 marks. Pour « le reste, cette compagnie par actions est administrée, comme « toute autre, par un directeur, un conseil de surveillance et « une assemblée générale. »

Un fait, dont nous avons été témoin, donnera une idée de la rigueur impitoyable, avec laquelle les contractants maintiennent la discipline dans ces sortes d'associations. A Fribourg-en-Brisgau, un libraire avait vendu, à des élèves du lycée de jeunes filles, des livres de classe à un prix légèrement inférieur au prix fixé par le syndicat des libraires allemands. Il fut dénoncé et mis en interdit, quelques jours avant les fêtes de Noël. Ce fut pour ce commerçant un véritable désastre. Il lui fallut acheter, dans les autres maisons, des livres d'étrennes, qu'il revendait ensuite à sa clientèle sans le moindre bénéfice. Il ne fut réadmis dans l'association qu'après avoir payé une amende considérable et tout à fait disproportionnée avec la faute commise. Tous les cartels, quels qu'ils soient, procèdent

avec la même dureté. Chacun le sait d'ailleurs, et il est rare qu'ils aient à sévir.

Voilà donc des syndicats puissants, fortement organisés, disposant de capitaux considérables, soumis à la plus dure discipline et tendant à la monopolisation de produits déterminés; ils vont d'abord chercher à rendre les marchés intérieurs plus rémunérateurs. Ne pouvant augmenter la demande, ils vont diminuer l'offre, ce qui ne signifie pas qu'ils diminueront la production.

Maîtres de la vente, ils imposeront tout simplement des prix très élevés. Les agissements des syndicats ont été dénoncés bien des fois; jamais leur procès n'a été fait avec plus de véhémence que par le comte Kanitz, dans son discours au Reichstag du 18 janvier dernier. Dans une étude très documentée (qui portait un peu sur tous les cartels — sauf un, que M. Kanitz doit connaître), il nous a dit les procédés de ces associations. Il a démontré, ce que M. Maurice Schwob ne pouvait peut-être pas prévoir en 1896, que « dans ces cartels allemands il s'agit comme dans les corners américains d'un accaparement, dirigé contre le consommateur ». Le rapport de la chambre commerciale et industrielle de la Bavière supérieure, paru en juin 1901 nous avait déjà donné des détails du plus haut intérêt : Les syndicats « font monter les prix de 10 à 20 % » ; leur influence se fait d'autant plus sentir que ces sortes d'associations se généralisent de plus en plus. Après le cartel du sucre, « nous subissons ceux des fabricants de bougies, de savons, de brosses, de pinceaux, de papier, de fer, de même que ceux des compagnies de charbons et de pétroles ». — Les syndicats, non contents de majorer leurs prix, se livrent à des manœuvres frauduleuses : « C'est ainsi que *nous continuons* de recevoir, par caisses de 100 livres de sucre, de 96 à 97 livres de sucre et de 3 à 4 livres de papier. » Le vœu suivant, que nous traduisons textuellement donnera la mesure de l'irritation qu'ont fait naître de pareils procédés : « Il serait bon dans l'intérêt du petit commerçant comme du consommateur *que des lois fussent faites pour empêcher la formation de pareils cartels et pour procéder à la dissolution de ceux qui existent.* »

Les cartels n'ont pas été désastreux que pour le petit commerçant et pour le consommateur; leur action a été ressentie par la grande industrie et par l'État lui-même : les faits que le comte

Kanitz a apportés à la tribune sont typiques à cet égard. Ils n'ont pas été démentis, on peut donc les tenir pour certains. Le comte a commencé par donner les résultats financiers de l'exploitation des différentes mines de charbon, d'après le *Courrier de la Bourse de Berlin*. Il est permis d'en conclure avec lui, que les mines ont fait d'excellentes affaires, pendant ces trois dernières années ; et pourtant, *la production a diminué*.

En décembre 1900, le Reichstag s'était occupé pendant trois jours, du prix des charbons. Le ministre, M. Brefeld, avait répondu que les mines augmentaient leur production, que cette augmentation avait été de 10 % en 1900 et qu'il comptait sur 7 à 8 % d'*augmentation* en 1901. Le Syndicat répondit par une diminution de 10 % dans son exploitation. Quelques mines ont été jusqu'à réduire leur exploitation de 20 %. En réalité, il importait surtout de maintenir les prix à un taux rémunérateur. Il ne s'agit rien moins que de faire du patriotisme, il s'agit tout simplement de gagner de l'argent. Le *cartel* se souciait tellement de remplir les promesses faites pour ainsi dire en son nom par M. Brefeld, qu'il payait aux contractants *un mark pour une réduction d'une tonne* dans l'exploitation des différentes mines.

Cependant, le prix du coke passait de 7 à 20 marks ; on voit que le syndicat s'entend aux affaires. Il est vrai que l'État en a, pour ainsi dire, reconnu officiellement l'existence et l'omnipotence, en traitant directement avec lui, bien qu'il existe encore en Westphalie treize mines non syndiquées. A l'époque où le ministre engagea des pourparlers avec le cartel, il essaya d'obtenir de lui le prix de 7 marks 50 ; l'association refusa, exigea successivement 8 marks, 8 marks 50 et 10 marks.

On peut dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que les exigences des cartels du coke et du charbon ont contribué, dans une large part, à rendre la dernière crise excessivement pénible pour l'industrie. Ces associations ne concédaient, en effet, des réductions de prix qu'à condition de traiter avec elles des marchés très longs qui engageaient l'avenir des usines, alors que l'avenir paraissait presque désespéré.

Même attitude de la part du syndicat des fers bruts. Il livre ses fers à 90 ou 92 marks, à condition de signer avec lui des traités variant de un à deux ans. Or, pendant la crise, certains fers, qui se payaient jadis 220 marks, sont tombés à 120 marks.

Ceci n'a pas empêché, d'ailleurs, le syndicat d'exiger l'exécution intégrale des contrats passés. Un procès relativement récent nous a révélé un envers de la société industrielle qui n'a rien d'idéaliste. La pression exercée par les cartels, producteurs de matériaux de toute première nécessité, a été tellement violente que des cartels de défense, des *cartels d'achat*, se sont formés. Ils sont de création trop récente pour qu'on puisse en apprécier les effets et les syndicats de vente sont encore tout-puissants à l'heure actuelle.

Ils le seront longtemps encore, car ce sont les tarifs protecteurs qui permettent aux cartels d'organiser l'exploitation méthodique du marché intérieur. M. Theodor Vogelstein, dans une étude excellente, très documentée, qui s'arrête malheureusement aux statistiques de janvier 1901, a comparé les prix de la fonte en Allemagne et en Angleterre, de 1894 à décembre 1900. Il résulte de ce travail que le prix de la fonte allemande est toujours resté, par tonne, de 18 à 19 marks, supérieur à celui de la fonte anglaise. Or, d'après la grande revue *Stahl und Eisen*, les industriels étrangers qui veulent importer de la fonte en Allemagne ont à supporter les frais suivants :

Droits (par tonne) : 10 marks.
Fret — de 4 marks 5, à 6 marks.
(jusqu'aux ports allemands).

Le prix de la tonne de fonte est donc majoré déjà de 14 mk. 5 à 16 marks. Si le consommateur allemand se trouve loin des côtes, le transport par chemin de fer mettra la tonne de fonte anglaise au prix demandé par le cartel. On pourrait s'efforcer de démontrer le même fait pour les autres fers, si la démonstration n'était contenue explicitement dans l'aveu, presque naïf, des grands industriels.

Le 11 décembre 1889, la revue technique *l'Industrie* écrivait déjà que les cours étrangers allaient permettre au syndicat des lamineries allemandes d'élever ses prix. Le 26 novembre 1890, la même revue annonce que le gouvernement bavarois a l'intention de s'adresser à des industriels étrangers pour une commande de rails, les prix demandés en Allemagne étant beaucoup trop élevés. La revue s'étonne et reproduit le communiqué d'un industriel, publié par l'*Allgemeine Zeitung*. Voici quelles étaient les explications fournies :

« Les prix que nous demandons ne peuvent être taxés d'exa-

« gération; en effet, le prix courant, sur tous les marchés exté-
« rieurs, est de 5 livr. st., c'est-à-dire de 102 marks. C'est le prix
« des marchandises prises dans les ports anglais. Il faut y
« ajouter : 25 marks de douane, au moins 6 marks de fret jus-
« qu'à Ruhrort, 13 marks de chemin de fer de Ruhrort jusqu'à
« Aschaffenbourg; ceci fait donc 144 marks. C'est le même
« prix que celui de la métallurgie allemande. »

L'aveu est exquis de naïveté. Il est tellement naïf qu'il est presque cynique. Après cette confession, il est de toute évidence que les syndicats d'achat ne pourront jamais lutter contre les cartels de vente, et qu'ils ne sauraient les empêcher de *réglementer*, à leur façon, le cours des marchandises.

Ce fut en effet un des grands mérites des syndicats (au dire des syndicats eux-mêmes) d'avoir mis un peu plus de fixité dans les prix. L'industrie nationale souffrait de l'incertitude du lendemain; on achetait aujourd'hui, à un prix très élevé, des matières premières qui fourniraient, peut-être, des objets fabriqués que les cours déprécieraient et dont la vente serait désastreuse. Il était absolument nécessaire de mettre un terme à cet abus. Nous avons vu plus haut que les cartels faisaient signer à leurs acheteurs des traités variant de un à deux ans. Ce n'était qu'un semblant de stabilité. Les syndicats laissaient en effet toute liberté à leurs contractants, pour augmenter le prix arrêté par le cartel. C'est ainsi que le syndicat des fers en barres se contentait de *recommander* aux maisons, qui dépendaient de lui, de ne point vendre à un autre prix que celui qui aurait été convenu. Le cartel des fontes en usait de même. Son prix de 88 marks, en août 1899, n'était considéré que comme un prix *minimum*. Le syndicat westphalien des cokes fut plus habile. En 1900, il opéra une fusion de ses traités encore en cours avec ceux qu'il allait traiter en 1901. Le prix de la tonne passa de 14 à 17 marks et le rapport d'ajouter que les hauts fourneaux pourraient « poursuivre doucement leur évolution pendant deux années ». Le cartel des fers bruts a plus de franchise. Il ne traite que sous la réserve d'augmenter ses prix, au cas où il y serait forcé par la hausse des matières premières (minerais, houilles).

Voilà toute la régularité qu'ont introduite les cartels dans les prix du marché allemand.

Des économistes très distingués n'hésitent pas à affirmer que,

sous le régime des cartels, tels qu'ils fonctionnent actuellement l'industrie allemande est condamnée à une déchéance certaine. Il n'est pas douteux, en effet, que toute une partie de l'industrie allemande succombe sous le poids de cette oppression.

Les syndicats fournissant les matières premières (charbons, fers bruts) ont amené, il est vrai, une concentration des différentes sortes d'industrie. Pour échapper au joug de ces associations, les aciéries ont organisé des fonderies, où sont produits les fers bruts nécessaires à la production de l'acier. Des unions sont intervenues entre des mines et des hauts fourneaux. On s'inspire de l'exemple des États-Unis, où cette concentration a été expérimentée et où elle a donné les meilleurs résultats. Il n'y a qu'à consulter la collection de la *Stahl und Eisen* de 1897 à 1902, pour se convaincre que cette tendance unioniste se développe chaque jour. Elle n'est peut-être arrêtée que par ce fait qu'on a construit, isolément, des usines qui n'auraient toute leur valeur que les unes près des autres, mais qu'on ne peut abandonner cependant. Les capitaux énormes engagés ne permettent pas de les grouper comme on le voudrait. D'ailleurs, il est des cas où cette concentration est impossible, même théoriquement. Une fabrique de machines ne pourra jamais produire toutes les pièces dont elle a besoin. Une très grande fabrique d'aiguilles ne consomme que 150 tonnes de fer brut par semaine; elle ne peut avoir son haut fourneau. Dans ces conditions, ces usines sont à la merci des cartels, qui fournissent les matières premières. L'Allemagne exporte, par exemple, les 2/5 des câbles qu'elle fabrique. La valeur de ces exportations — portant sans doute sur des marchandises de très bonne qualité — représente la moitié de la valeur totale des câbles fabriqués. Les industriels comptent pour une tonne de câble, une tonne 1/3 de fer brut. Cette tonne, valant en Allemagne 18 marks de plus qu'à l'étranger, la tonne de câble supportera donc une majoration de 24 marks à laquelle il faudra ajouter la majoration sur les combustibles et sur les machines. Il est clair que, dans ces conditions, les usines de produits fabriqués seront dans de très mauvaises conditions pour la vente à l'extérieur. Nous constaterons tout à l'heure, quand nous saurons comment exportent les cartels, que ces maisons ne peuvent pas toujours lutter avec succès contre leurs concurrents *étrangers*, favorisés par les syndicats *allemands*.

Nous venons de voir en effet que les cartels ont atteint un des buts qu'ils se proposaient : ils ont, pour conserver leur expression, *réglé* la production à l'intérieur. Or, il est un fait qu'on ne doit jamais oublier quand on parle de l'Allemagne, c'est que la demande y est relativement faible par rapport à la production. L'époque des grandes fondations et des grandes entreprises, sur le sol même de l'Empire, est passée. La consommation intérieure a diminué dans des proportions considérables. On a donc le spectacle d'un pays, littéralement couvert d'usines, capable de produire beaucoup et forcé de le faire, pour amortir et faire fructifier les capitaux considérables qu'il a engagés dans son industrie nationale 4 milliards de marks environ pendant les cinq dernières années. Ce pays ne peut trouver son salut que dans une exportation intensive.

C'est ce que savent parfaitement les syndicats. Ils se sont dit que pour continuer de s'enrichir il fallait : 1° éviter à tout prix la surproduction, c'est-à-dire la surabondance de l'offre sur les marchés intérieurs; 2° conquérir, à l'extérieur, des marchés neufs, capables d'absorber le reliquat des marchandises de l'Empire. Ces deux considérations les ont amenés, depuis longtemps déjà, à organiser une exportation colossale.

La conquête dure toujours ; le rapport pour 1901 de la chambre de commerce de Hambourg en fait foi. Cependant les victoires économiques de l'Allemagne ne sont pas aussi faciles qu'à l'époque où M. Maurice Schwob les décrivait. Si le commerce de l'Empire prospère en Australie, aux Indes, au Siam, en Corée, au Mexique et au Levant, il décroît dans toute l'Amérique du Sud, dans la Colombie, au Vénézuéla, au Brésil, dans la République Argentine, au Chili. Une correspondance du 10 janvier dernier nous a bien appris, par exemple, quelle activité l'Allemagne déployait dans les colonies hollandaises, où le commerce se fait, presque entièrement, sous le pavillon allemand. Cette pénible constatation est faite par le consul général hollandais de Singapour lui-même. Mais la prospérité du commerce allemand est à la merci des crises économiques, qui peuvent se produire dans les pays où il jette ses marchandises. L'exportation, qui peut donner de grands bénéfices, peut être la cause de véritables désastres financiers. Les conditions de vente peuvent se modifier brusquement sur les marchés extérieurs ; la puissance d'achat, comme disent les négociants

allemands, peut diminuer; des concurrents peuvent surgir; c'est une vie d'incessant combat, de lutte journalière. L'Allemagne faisait, par exemple, un commerce considérable avec l'Inde, il y a un ou deux ans; les transactions ont été beaucoup plus pénibles en 1901, par suite de la famine et des épidémies qui ont ravagé le pays.

Les cartels ont vu tout ce qu'on pouvait retirer de l'exportation; ils ne se sont pas trompés non plus sur les difficultés qu'ils devaient rencontrer. Ils ont cru qu'il était utile de faire quelques sacrifices, pour assurer à l'industrie allemande une hégémonie indiscutable. En gens qui savent ce que coûte l'argent, les directeurs des syndicats ont demandé aux consommateurs allemands de participer aux frais de la guerre, qu'ils menaient au dehors pour l'honneur de l'Empire. Comme nous le montrions tout à l'heure, ils ont d'abord *organisé* la vente en deçà des frontières, pour mieux l'établir au delà. Avec les bénéfices obtenus en Allemagne, ils ont payé à leurs contractants des primes d'exportation. Le comte Kanitz, dans son discours du 18 janvier, a affirmé que le syndicat du coke payait déjà en 1890 presque 150.000 marks de primes pour encourager la vente au dehors.

Pour conserver leurs positions, les différents cartels des fers ont exporté, pendant la dernière crise, dans des proportions fantastiques[1]. Bien que l'exportation totale de l'Allemagne ait diminué de 318.270 tonnes par rapport à 1900, l'exportation des fers a augmenté de 798.683 tonnes tandis que l'importation diminuait de 582.455 tonnes. La différence en faveur de l'exportation est passée de 565.446 tonnes, en 1900, à 1.946.584 tonnes en 1901. Seulement, il faut bien dire que les bénéfices des syndicats ont toujours été très faibles, qu'ils ont même été très souvent négatifs. Nous ne connaissons rien de plus curieux que le *rapport* du cartel des fabricants de pointes de Paris (Drahtstiftenfabrikanten) pour le 2e semestre 1900. Il nous fait toucher du doigt comment il se peut que les fers allemands soient moins chers dans le *Midland* anglais que les fers anglais eux-mêmes. Pendant le 2e semestre 1900, ce syndicat a vendu *en Allemagne* 22.300.000 kilogrammes de pointes de Paris en faisant un *bénéfice* de 1.200.000 marks. Son *exportation*, au

[1] R. Moreux : La crise financière et industrielle en Allemagne (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 405).

contraire, a porté sur 19.500.000 kilogrammes de marchandises qui ont été vendues avec 859.000 marks *de perte*. Les consommateurs allemands ont donc comblé le déficit tout en assurant à la Société un bénéfice de 350.000 marks environ. On ne saurait avoir plus de patriotisme et plus de dévouement pour l'industrie nationale. Il est vrai que le sacrifice n'était peut-être pas tout à fait volontaire, car les prix courants du cartel étaient (pour le quintal de 25 marks pour l'Allemagne et de 14 marks pour l'étranger.

Il en est de même dans tous les cartels ! Voici celui des rails, l'un des plus anciens, qui vend la tonne 115 marks en Allemagne et 85 marks en Portugal ; voilà une maison très importante, dont nous avons le prix courant de novembre 1901, qui, à cette époque, vendait ses fers en barre 125 marks la tonne aux consommateurs allemands et 100 marks aux consommateurs étrangers. On pourrait multiplier les exemples à l'infini ; mais rien ne surpassera ce qui est arrivé, il y a quelque temps, dans les chantiers de construction du Bas-Rhin. Les cartels exigeaient des prix tellement fabuleux, que les constructeurs n'hésitèrent pas à acheter en Hollande les fers, que ces mêmes cartels y jetaient à n'importe quel prix. Ils y trouvaient encore leur compte, et pourtant ils payaient le transport pour aller, le transport pour revenir, les droits de douanes à la frontière. Ce fait parait tellement invraisemblable qu'il faut relire à deux fois les rapports des chambres de commerce rhénanes, pour ne plus avoir la tentation de douter. Sur leurs instances, pour remédier à cet état de choses aussi ridicule que désastreux, on accorda aux chantiers de construction du Bas-Rhin, comme aux chantiers maritimes, la franchise douanière pour leurs matériaux de construction.

Les agissements des cartels ont eu des conséquences plus désastreuses encore, quoique moins visibles. En grande partie, ils ont été cause de la mévente des marchandises allemandes elles-mêmes. En effet, la concentration de la production, qui est assez considérable pour imposer au consommateur national des prix de monopole, ne l'est plus assez pour éviter, entre les différents syndicats, une concurrence acharnée à l'extérieur. Les syndicats sont gravement tombés dans cette faute. D'autre part, l'exportation exagérée des fers bruts et des produits mi-fabriqués, qui sont vendus souvent à des prix dérisoires, permettent

aux usiniers étrangers de produire à bon compte des objets fabriqués qui reviennent souvent, sur les marchés allemands alourdir les transactions déjà faibles et qui, en tout cas, entravent grandement l'exportation *des produits similaires allemands, obtenus en Allemagne au moyen de matières premières beaucoup plus chères.*

C'est ainsi que, dans le rapport de 1897 de la chambre de commerce de Saarbrück, la maison Weber G. m. b. H. se plaint de la diminution de ses affaires en Belgique et en Suisse depuis la formation du cartel des tôles. « Nous « payons ces tôles, notre matière première, à un taux plus élevé « que les Suisses, à Bâle, qui les achètent 5 à 10 mk. moins « cher que nous. » Vers décembre 1901, la différence de prix était passée à 30 marks. Toute une catégorie d'industriels subit ainsi, presque sans condition, les exigences des cartels producteurs des matières premières. Nous ne pouvons en effet considérer comme une compensation suffisante les primes d'exportation que ces cartels paient, dans certains cas, aux usiniers, producteurs d'objets entièrement fabriqués et achetant leurs matériaux aux syndicats des charbons et des fers bruts. Ces primes sont toujours inférieures aux taux d'augmentation des matières premières et leur paiement ne s'effectue qu'après toute une série de formalités longues et éliminatoires. D'ailleurs, encore une fois, ces primes restent bien au-dessous des avantages faits aux industriels étrangers.

Dans ces conditions, il est permis de dire que les cartels (surtout ceux qui produisent les matières premières nécessaires à toute industrie, comme les cartels des charbons, du coke, des fers bruts ont aggravé la crise déjà très aiguë que traverse l'Allemagne. Il est de toute évidence que les syndicats pourraient donner d'excellents résultats. Ces associations peuvent supporter des frais généraux d'exportation, de réclame, que les contractants pris individuellement seraient incapables de couvrir. Ils peuvent organiser des maisons de vente commune, payer des missions commerciales. Cependant leur action restera inféconde aussi bien qu'impopulaire, tant qu'ils ne régleront pas entre eux tous les détails de la vente au delà comme en deçà des frontières allemandes et tant qu'ils ne renonceront pas surtout à l'exploitation méthodique du marché intérieur, qui est et restera leur base naturelle.

C'est ce qu'a compris enfin le gouvernement allemand et c'est ce qui l'a poussé à adresser aux *Regierungspräsidenten* la circulaire suivante qu'une indiscrétion a fait connaître à toute l'Allemagne, en mars dernier. Nous traduisons intégralement cet important document :

« Étant donnée l'importance grandissante des cartels, il « nous semble désirable d'être renseigné aussi bien que possible « sur la formation, le développement et les conséquences des « cartels ayant un but commercial. Il ne nous a pas semblé « *actuellement* opportun d'organiser une véritable enquête sur « les points principaux. Cette mesure eût pu, en effet, provo- « quer une inquiétude inutile dans les milieux intéressés. C'est « en nous plaçant à ce point de vue qu'il nous paraît tout « indiqué de ne pas recourir à une enquête verbale, près des « intéressés, pour rassembler les éléments d'appréciation « désirés par le gouvernement. Je vous prie donc de me faire « parvenir *d'urgence* tous les renseignements officiels que vous « possédez sur les cartels, sans toutefois procéder à une « enquête verbale près des intéressés. Toutes les fois que cela « sera possible, vous répondrez au questionnaire ci-joint pour « chaque cartel en particulier qui aura, dans votre ressort, ou « son siège, ou ses bureaux, ou qui, même sans avoir ni l'une « ni l'autre de ces deux choses, aura une influence quelconque « dans votre district. Pour l'instant vous pouvez vous dis- « penser de m'envoyer des renseignements sur le cartel de « la potasse et sur ceux des charbons, des cokes et des fers « bruts. »

Ci-inclus le questionnaire suivant :

1° Désignation du cartel : son siège. Quel est le nombre de ses adhérents?

2° Quel est le nombre des ouvriers occupés par les industriels syndiqués?

3° A quels produits s'étendent les statuts du cartel?

4° Quelle quantité et quelle valeur ont les marchandises des maisons syndiquées?

5° Quelles sont les raisons qui ont amené la constitution du cartel?

6° But du cartel (unification des prix, limitation des marchés, réglementation de la production, etc.)?

7° Organisation du cartel (dire les statuts, les règlements, les conventions)?

8° Ces cartels ont-ils passé des traités avec d'autres cartels allemands ou étrangers?

9° La formation de ces cartels a-t-elle provoqué la formation d'autres cartels, de cartels de matières premières, par exemple, de cartels d'achat (les indiquer s'ils existent)?

10° Le cartel a-t-il essayé de réduire les frais de production? Quels moyens a-t-il pris pour y arriver?

11° Le cartel a-t-il été en mesure d'empêcher la surproduction?

12° Les prix qu'exige le cartel pour les marchandises syndiquées accusent-ils un changement par rapport aux prix demandés avant la formation du cartel?

Est-ce que l'unification des prix a été atteinte? Dans quelle mesure peut-on suivre l'influence du cartel sur les prix du marché? Par quels moyens cette influence sur les prix a-t-elle été atteinte?

13° Quelles sont les conditions de vente pour les maisons syndiquées? La production a-t-elle été proportionnée à la demande?

14° Quelle influence le cartel a-t-il sur la valeur commerciale des maisons qu'il régit?

15° *Le cartel s'occupe-t-il de l'exportation? Quels sont les prix à l'extérieur comparés à ceux demandés sur les marchés intérieurs?*

16° Accorde-t-il des primes d'exportation? A qui et comment?

17° Les dividendes ou les cours des actions des sociétés syndiquées ont-ils subi une hausse?

18° Quels moyens ont été employés pour lutter contre la concurrence?

19° Quels sont les rapports des cartels et de leurs clients? Des contrats ont-ils été passés avec ceux-ci? De quelle nature sont-ils principalement en ce qui concerne les conditions de vente et les prix?

20° A-t-on prévu une compensation pour les personnes employées dans les maisons syndiquées, au cas d'une réduction dans la production ou de la fermeture d'établissements appartenant à des co-signataires du cartel?

21° Le cartel a-t-il cherché à avoir une influence sur les salaires des ouvriers employés dans les maisons syndiquées?

22° Quelles règles a-t-on établies dans ce sens dans les maisons syndiquées?

23° A-t-on particulièrement essayé d'avoir une influence sur les syndicats d'ouvriers?

24° Quels moyens ont été effectivement employés par le cartel à l'égard des ouvriers (exclusion des maisons syndiquées, etc.)?

25° Quels effets a eus le cartel sur le salaire et les conditions de travail imposées aux personnes employées? quels résultats ont été obtenus?

Le fait seul que le gouvernement ait cru devoir poser certaines questions (celle du n° 15 par exemple) a une importance considérable qui n'a d'ailleurs pas échappé aux grands industriels. Ils se sont, tout de suite, sentis menacés. Dans la crainte qu'une loi ne vînt réglementer les cartels, ils se sont organisés aussitôt pour la défense de leurs intérêts.

Le 17 février 1902, l'*Union générale des industriels allemands* (Centralverband deutscher Industrieller) adressait à tous les cartels de quelque importance une circulaire pour leur demander s'ils étaient disposés à assister à une conférence où seraient agitées toutes les questions pouvant intéresser les syndicats. On a dit que pas un des cartels n'avait rejeté l'idée de cette assemblée. La grande cordialité qui n'a cessé de régner pendant cette importante réunion, nous dispose à croire que cette affirmation correspond à l'exacte vérité. On parlait, dans les milieux industriels, d'un projet de loi qu'aurait déjà préparé le sous-secrétaire d'État au ministère du Commerce, M. Lohmann; il fallait se hâter. On fixa la conférence au mercredi 9 avril 1902. Elle fut présidée par M. Jencke, président du comité directeur de l'*Union générale des industriels allemands*. Comme nous l'avons dit plus haut, tous les cartels n'avaient pas été invités; quelques-uns étaient mal connus; d'autres étaient dirigés par des personnes sur lesquelles on avait peu de références. On ne lança que 96 à 100 invitations qui furent toutes acceptées.

M. Pieper, délégué du syndicat des cokes de Westphalie, affirma, au début de la séance, que les directeurs du ministère de l'Intérieur lui avaient assuré que l'enquête relative aux syn-

dicats avait été préparée au ministère de l'Intérieur et non au ministère du Commerce, comme on l'avait prétendu. M. Möller et le sous-secrétaire d'État M. Lohmann n'auraient pas participé à l'élaboration de ce document. La circulaire aurait été adressée à tous les gouvernements. Elle ne serait que le prélude d'une enquête plus approfondie. Le projet de loi de M. Lohmann n'existerait que dans l'imagination de certains journalistes.

Ce point d'histoire fixé, M. Bueck, secrétaire général de l'*Union générale*, donna à la conférence toute sa signification en essayant de démontrer la nécessité du *cartel des cartels*. Les syndicats sont menacés; sous la pression de l'opinion publique, une loi va peut-être intervenir dans la vie de ces associations. L'intérêt des cartels exige impérieusement qu'ils s'unissent pour défendre leur cause dans la presse et dans l'opinion publique. Il faut obtenir que la loi nouvelle soit conforme aux intérêts des syndicats. Le Comité central des cartels serait, en somme, un comité de défense commune.

Tous les délégués présents reconnurent la nécessité d'organiser *énergiquement* la défense des syndicats. Une commission composée du comité directeur de l'*Union générale* et de six membres choisis dans l'assemblée fut chargée de préparer le plan général de ce cartel d'un nouveau genre.

L'Allemagne va donc passer du régime des cartels à celui du *cartel des cartels*. Nous ne nous refusons point à reconnaître tout l'intérêt que pourrait avoir une pareille union. La production, les conditions de vente, *toutes* les conditions de vente à l'intérieur comme à l'extérieur pourraient, devraient être réglementées; mais nous ne croyons pas que, sous l'impulsion de l'*Union générale des industriels allemands*, le nouveau syndicat songe à aborder sérieusement ces graves problèmes; nous croyons plutôt qu'il s'agit de pousser, jusqu'aux limites extrêmes, un système désastreux; nous sommes persuadés qu'il s'agit surtout de créer une organisation capable de mettre l'État sous sa dépendance effective.

René Moreux.

LA PAIX DANS L'AFRIQUE DU SUD

Les négociations pour la paix, engagées au Transvaal depuis le 12 avril, ont enfin abouti. Le 31 mai, à 10 heures et demie du soir, le protocole de paix a été signé à Prétoria par les représentants boers, par lord Milner et lord Kitchener. Cette heureuse nouvelle a été connue à Londres par une dépêche officielle de lord Kitchener, arrivée le 1er juin à la première heure. Dès le lendemain, le lundi 2 juin, M. Balfour informait la Chambre des Communes de la fin de la guerre et donnait lecture de l'accord réglant les conditions de la paix, puis d'une dépêche complémentaire de lord Milner au Secrétaire pour les Colonies, précisant certains points de cet accord. Voici le texte de ces deux documents :

I. — Les conditions de la paix.

Son Excellence le général lord Kitchener et Son Excellence lord Milner, agissant au nom du gouvernement britannique,

D'une part,

Et MM. Steijn et Brebner, le général Christian De Wet et le général Georges Olivier et le juge Hertzog, agissant pour le gouvernement de l'État libre d'Orange,

Et MM. Schalk-Burgher, Reitz, les généraux Louis Botha, Delarey, Lucas-Meyer et Krogh, agissant pour le gouvernement de la République sud-africaine et au nom de leurs burghers respectifs, désireux de terminer les hostilités actuelles ;

D'autre part,

Sont d'accord sur les articles suivants :

Article premier. — Les troupes burghers en campagne déposeront immédiatement leurs armes, remettront tous les canons, tous les fusils, et toutes les munitions de guerre qu'elles possèdent ou sur lesquels elles ont autorité, et cesseront d'opposer plus longtemps résistance à l'autorité de Sa Majesté le roi Edouard VII qu'elles reconnaissent comme leur souverain de droit.

La forme et les détails de cette reddition seront définis par un arrangement entre lord Kitchener et le commandant général Botha, le commandant général en second Delarey et le commandant en chef De Wet.

Art. 2. — Tous les burghers combattants qui se trouvent en dehors des frontières du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange et tous les pri-

sonniers de guerre qui se trouvent à présent hors du Sud de l'Afrique, et qui sont des burghers, seront, après avoir dûment déclaré qu'ils acceptent la qualité de sujets de Sa Majesté Édouard VII, ramenés progressivement dans leurs foyers aussitôt qu'on pourra leur fournir des transports, et leur assurer des moyens de subsistance.

Art. 3. — Les burghers qui se seront ainsi rendus et qui seront ainsi revenus ne seront privés ni de leur liberté personnelle ni de leurs biens.

Art. 4. — Aucun procès, soit civil, soit criminel, ne sera intenté contre qui que ce soit des burghers qui se sont rendus et qui sont revenus, à l'occasion de quelque acte que ce soit résultant de la poursuite de la guerre.

Le bénéfice du présent article ne s'étendra pas à certains actes qui ont été notifiés aux généraux boers par le commandant en chef et qui seront jugés par conseil de guerre, immédiatement après la clôture des hostilités.

Art. 5. — La langue hollandaise sera enseignée dans les écoles publiques du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange, là où les parents des enfants le désireront. Son emploi sera permis dans les tribunaux lorsque cela sera nécessaire pour que l'administration de la justice soit meilleure et plus efficace.

Art. 6. — La possession de fusils sera autorisée dans le Transvaal et dans la colonie du fleuve Orange pour les personnes qui en ont besoin pour leur protection ; mais elles devront se munir d'une licence conformément à la loi.

Art. 7. — L'administration militaire du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange sera, à la date la plus prochaine possible, remplacée par un gouvernement civil, et aussitôt que les circonstances le permettront, on introduira des institutions représentatives, préparant l'autonomie.

Art. 8. — La question de donner des droits électoraux aux indigènes ne sera tranchée qu'après l'introduction de l'autonomie.

Art. 9. — Aucun impôt spécial ne frappera la propriété foncière au Transvaal et dans la colonie du fleuve Orange, pour couvrir les frais de guerre.

Art. 10. — Aussitôt que la situation le permettra, une commission dans laquelle les habitants du lieu seront représentés sera nommée dans chaque district du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange, sous la présidence d'un magistrat ou d'un autre fonctionnaire, dans le but d'aider à rétablir la population dans ses foyers et de fournir à ceux, qui, par suite des pertes causées par la guerre, seront dans l'impossibilité de s'en procurer, les aliments, l'abri et les quantités nécessaires de semences, de cheptels, d'instruments, etc., indispensables pour la reprise de leurs occupations normales.

Le gouvernement de Sa Majesté mettra à la disposition de ces commissions une somme de trois millions de livres sterling, dans le but ci-dessus mentionné, et il permettra que tous les billets émis conformément à la loi n° 1 de 1900 de la République sud-africaine et tous les reçus donnés par les officiers combattants des ex-républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une commission judiciaire que nommera le gouvernement. Si cette commission judiciaire trouve que ces billets et ces reçus ont été

dûment délivrés en échange de contre-parties sérieuses, ils seront admis par les commissions désignées précédemment comme titres établissant les pertes de guerre subies par les personnes auxquelles ils ont été primitivement délivrés.

Outre la subvention gratuite de trois millions de livres sterling ci-dessus mentionnée, le gouvernement de Sa Majesté sera disposé à faire dans le même but, à titre de prêt, des avances qui ne seront pas frappées d'intérêt pendant deux ans, et qui ensuite seront remboursables après une certaine période d'années avec 3 % d'intérêt. Aucun étranger, aucun rebelle n'aura droit au bénéfice de cet article.

II. — Dépêche de lord Milner.

Lord Milner à M. Chamberlain, Secrétaire pour les Colonies.

Prétoria, 30 mai.

Après avoir remis aux délégués boers un exemplaire du projet d'accord que le gouvernement de Sa Majesté est disposé à approuver dans le but de terminer les hostilités actuelles, je leur ai lu la déclaration suivante, dont je leur ai délivré copie :

« Le gouvernement de Sa Majesté doit donner bonne note que le traitement des colons du Cap et du Natal, qui sont en rébellion et qui effectuent maintenant leur soumission sera, s'ils retournent dans leurs colonies, déterminé par le gouvernement colonial et en conformité avec les lois de ces colonies, et que tous les sujets britanniques qui se sont joints à l'ennemi seront passibles d'être jugés conformément à la loi de la partie de l'Empire britannique à laquelle ils appartiennent. »

Le gouvernement du Cap a informé le gouvernement de Sa Majesté de son opinion au sujet des conditions à accorder aux sujets britanniques de la colonie du Cap qui se trouvent maintenant en campagne ou qui ont fait leur soumission, ou qui ont été faits prisonniers à partir du 12 avril 1901. La voici :

« En ce qui concerne les subordonnés, ils devront, tout en faisant leur soumission et après avoir rendu leurs armes, signer devant le magistrat résident du lieu où cette soumission s'effectue, un document dans lequel ils se reconnaîtront coupables de haute trahison, et la punition à leur infliger — pourvu que, d'autre part, ils ne se soient pas rendus coupables d'assassinats ou d'autres actes contraires aux usages de la guerre civilisée — doit être de les priver à perpétuité du droit d'être inscrits sur les registres électoraux, ou de voter à n'importe quelle élection parlementaire, municipale ou du conseil divisionnaire.

« En ce qui concerne les juges de paix, les fields cornets et toutes les autres personnes tenant une position officielle du gouvernement de la colonie du Cap, ou qui peuvent occuper la position de commandant de troupes de burghers ou de troupes rebelles, toutes ces personnes seront jugées pour haute trahison devant le tribunal ordinaire du pays ou devant tel tribunal d'exception qui pourra être plus tard constitué par la loi.

« La punition de leurs crimes sera laissée à la discrétion du tribunal avec cette stipulation que la peine de mort ne sera infligée en aucun cas. »

Le gouvernement du Natal, de son côté, est d'avis que les rebelles soient jugés conformément aux lois de la colonie du Cap.

Ainsi, une fois de plus, le nombre et la force ont vaincu et l'Angleterre triomphe, ayant, il est vrai, durement payé sa victoire. Il lui aura fallu plus de trois années pour réduire ces braves gens dont la vaillance indomptable a forcé l'admiration de leurs adversaires eux-mêmes. Depuis le 9 octobre 1899, date de l'envoi de l'ultimatum du Transvaal, l'Angleterre a envoyé dans l'Afrique du Sud plus de 300.000 hommes, et les frais de guerre lui ont coûté plus de cinq milliards. La grandeur de l'effort montre le prix qu'elle attachait à cette conquête. Elle a réussi, grâce à sa ténacité, à sa persévérance, grâce au patriotisme implacable et jamais démenti de son peuple, grâce aussi, il faut le dire, à la faiblesse ou à la complicité de l'Europe. Elle exulte aujourd'hui de joie et d'orgueil et elle a raison, car l'épreuve a été terrible et elle pouvait craindre justement de ne s'en pouvoir tirer à si bon compte. Mais si elle est triomphante à cette heure, elle n'oublie pas non plus, elle n'oubliera pas de longtemps les cruelles angoisses de ces trois interminables années. Dans cette guerre, elle a vu s'en gloutir son or, dont elle était si fière et sur lequel elle basait sa puissance industrielle et commerciale, elle a vu disparaître ses meilleurs soldats, la chair de sa chair, l'espoir et la sécurité du lendemain, elle a vu enfin sombrer la gloire de ses plus habiles, de ses plus illustres généraux réduits à l'impuissance par quelques milliers de fermiers. Elle a senti aussi, pendant ces jours d'angoisse, l'hostilité générale des peuples, ravis de voir chanceler sa puissance et impatients d'applaudir à sa déchéance finale. Et de tout cela elle voudra prendre une éclatante revanche.

L'Allemagne l'a bien compris et Guillaume II, voyant qu'il ne pouvait profiter de l'occasion puisque l'Europe lui refusait malgré toutes ses avances les concours nécessaires, a su du moins sauvegarder les intérêts de l'Empire par une habile volte-face. Chez nous, au contraire, qu'a-t-on fait? Nous avons gâché le présent et nous avons gravement compromis l'avenir. Nous avions une occasion unique, merveilleuse, de satisfaire nos plus légitimes intérêts. Avec un peu de fermeté et quelque

habileté, notre diplomatie pouvait tirer parti des difficultés du moment pour obtenir de l'Angleterre et à notre meilleur avantage — ce qu'elle n'eût pas manqué de faire en pareille occurrence — le règlement définitif de certains différends depuis trop longtemps pendants. Rien de semblable n'a été fait. Avec une grandeur d'âme vraiment sublime, et que nous eût enviée l'immortel héros de Michel de Cervantès, nous avons attendu patiemment que notre adversaire fût sorti d'embarras et dégagé de toute inquiétude pour nous offrir à ses coups. Mieux encore, nous l'avons protégé de notre touchante sollicitude contre les méchantes intentions de quelques voisins moins chevaleresques, et c'est ainsi que le correspondant berlinois du *Times* a pu rendre hommage à la diplomatie amicale et habile de M. Delcassé, *friendly and skilful diplomacy of Mr Delcassé*, qui réussit à empêcher la formation d'une coalition européenne anti-anglaise. Nous avons été d'ailleurs, ce faisant, parfaitement désintéressés; nous n'avons voulu enchaîner par aucun lien la reconnaissance de nos obligés. Nous verrons bientôt, trop tôt sans doute, comment s'exercera cette reconnaissance, à Terre-Neuve, aux Nouvelles-Hébrides, dans l'Ouest-Africain, et ailleurs!

Il est certain que l'Angleterre va chercher désormais à se procurer, partout où elle le pourra, toutes les satisfactions possibles, autant pour se dédommager des sacrifices passés que pour se fortifier contre les difficultés prochaines. Tout n'est pas fini pour elle, en effet, avec la signature de la paix. Elle devra d'abord liquider sa situation intérieure et elle ressentira longtemps encore les conséquences financières de la guerre. Puis il va falloir organiser la victoire. La conquête du Transvaal et de l'Orange ouvre la question sud-africaine. La première difficulté sera le règlement de la situation des Afrikanders du Cap. Le protocole de paix sacrifie absolument les Afrikanders qui seront traduits, comme rebelles, devant les juridictions locales. Il est probable que les juges ou jurés de race anglaise seront impitoyables, puisque le gouvernement britannique lui-même a cru devoir stipuler, en prévision de cette sévérité, que la peine de mort ne pourrait être prononcée. Or les persécutions dont seront ainsi victimes ces malheureux ne contribueront guère à ramener l'apaisement dans la colonie, si profondément troublée par la guerre. De leur côté, les Boers du Transvaal et de l'Orange, qui n'ont pu résister si

longtemps que grâce précisément à l'appui à eux fourni par les Afrikanders du Cap et qui se sont vus contraints cependant de les sacrifier, ressentiront doublement les souffrances de leurs frères d'armes et ne pourront pardonner de sitôt aux persécuteurs.

Une autre difficulté, non moins inquiétante que la première, sera l'organisation des deux républiques. Les Burghers se soumettent, mais ils gardent les honneurs de la guerre. Ils ne s'avouent pas vaincus. Jusqu'au dernier jour ils ont su maintenir leurs avantages, et c'est l'efficacité et la durée de leur résistance, et non leurs défaites, qui les ont épuisés. Ils sont d'ailleurs assurés d'obtenir l'autonomie qu'ils avaient toujours réclamée et pour laquelle, en somme, ils ont soutenu cette lutte admirable. Dans quelques années, il ne leur restera que le souvenir de leurs souffrances, l'orgueil de leur force et la conscience de leur supériorité sur des ennemis toujours battus.

Les Burghers sont fiers d'eux-mêmes. Ils ont déjà donné des exemples mémorables de cette fierté et de leur foi en l'avenir. Ils ont maintes fois aussi, et notamment lors des grands trecks, montré l'énergie de leur caractère dominé par l'enthousiasme religieux. Cet orgueil, cette énergie les ont toujours soutenus dans leur lutte constante contre les Anglais avec qui ils n'ont jamais pu s'entendre. Ils s'entendront bien moins encore avec eux maintenant qu'ils auront à subir leurs vexations, leurs insolences. Le gouvernement britannique s'efforcera évidemment d'être modéré, conciliant. Il déclare qu'il veut l'être et il le sera; mais les colons et les immigrants anglais, enorgueillis par la victoire, le seront-ils? Cela est bien douteux. Et le jour où leurs exigences deviendront trop insupportables, les Burghers se souviendront de Nicholson's Neck, de Colenso, de Magersfontein et ils retrouveront un De Wet ou un Botha.

J.-H Franklin.

LA SITUATION EN EXTRÊME-ORIENT

Un de nos correspondants d'Extrême-Orient, en ce moment au Japon, nous envoie les informations suivantes dont l'intérêt n'a pas besoin d'être souligné.

N. D. L. R.

La déclaration franco-russe, riposte à l'alliance anglo-japonaise, a produit à Tokio, quoi qu'on en dise, une grosse émotion. Tout en proclamant que l'on est satisfait de voir sauvegarder une fois de plus la paix en Extrême-Orient, on se rend bien compte ici qu'il y a désormais deux camps rivaux s'armant en silence et que les hostilités peuvent éclater d'un moment à l'autre. L'attitude énigmatique de l'Allemagne donne beaucoup à penser : on se demande de quel côté elle se rangera. Je puis vous assurer qu'on travaille activement à la détacher de l'accord tacite franco-germano-russe.

Le renforcement significatif de l'escadre française des mers d'Orient, corollaire du manifeste franco-russe, a fait croire un moment à l'ouverture de la période de tension politique. L'affectation à cette escadre de croiseurs corsaires de premier rang a causé un vif émoi parmi les compagnies d'assurance de navigation. Si l'on remarque en effet que l'escadre russe du Pacifique compte cinq navires du même genre, on conçoit quelle serait la tactique employée par la flotte de l'alliance franco-russe : refuser le combat en bataille rangée, et partant de la base navale Vladivostok-Port-Arthur-Haïphong-Saïgon-Nouméa, frapper de grands coups sur les lignes de navigation japonaises... et anglaises, s'il le faut. L'annonce officielle de l'envoi de sous-marins à Haïphong et à Saïgon a montré ici qu'on prévoyait l'éventualité d'un débarquement japonais en Indo-Chine.

L'émotion produite par ces nouvelles a été telle qu'on a agité en haut lieu la question du rappel des nombreux officiers japonais actuellement détachés en France, à l'Ecole supérieure de guerre, à l'École d'artillerie et du génie de Fontainebleau, et dans les corps de toutes armes. Je tiens ce détail d'un officier

supérieur japonais très bien renseigné qui m'a appris en même temps que, pour effacer la mauvaise impression causée en France par l'alliance anglo-japonaise, l'attaché militaire à Paris, colonel Akashi, avait offert un grand dîner à une quarantaine d'officiers supérieurs de l'état-major et des corps de troupe.

Quoi qu'il en soit, on se prépare à toute éventualité. L'escadre japonaise vient d'exécuter des manœuvres importantes. Je ne peux vous donner à ce sujet aucun renseignement intéressant, car ni les attachés militaires, ni les étrangers ne sont autorisés à y assister; mais je crois pouvoir avancer que les évolutions sont loin d'égaler les nôtres en hardiesse et en précision, et que les commandants de navire ne sont pas bien sûrs de leur personnel mécanicien : si les Japonais avaient quelque chose de bien à montrer, ils y convieraient le monde entier.

Le programme *post bellum* est presque réalisé au point de vue militaire : l'armée permanente va atteindre l'effectif prévu de 140.000 hommes; son armement est excellent. Il ne manque plus à la flotte que deux petits croiseurs de 3e classe dont on donne la commande aux chantiers de Kure et de Yokosuka.

Mais on entrevoit déjà la nécessité d'élaborer un nouveau programme. « Il est indispensable, déclarait récemment le comte Okuma dans un de ses discours, d'augmenter encore les forces navales et militaires et de préparer l'opinion publique à de nouveaux sacrifices; mais il faut tout d'abord développer la richesse nationale. » Un projet d'accroissement de la flotte aurait même été élaboré : il comporterait la construction, à partir de 1904 et dans un délai de six années, de 4 cuirassés de 15.000 tonnes, 2 croiseurs cuirassés de 9.900, 4 croiseurs de 2e classe de 5.000, 15 destroyers et 50 torpilleurs, ce qui porterait les forces navales à 12 cuirassés, 28 croiseurs, 28 contre-torpilleurs et 120 torpilleurs, sans compter les vieux navires et les canonnières plus spécialement affectés à la défense des côtes. D'après les déclarations faites récemment en Angleterre par le comte Matsukata, les finances japonaises seront, à cette époque, en état de faire face à ce supplément de charges : le *fond de réserve navale*, 75 millions de francs, sera prochainement recomplété à cet effet.

La modération témoignée par la Russie dans la dernière convention mandchourienne a d'abord calmé sensiblement l'effer-

vescence des jingoes japonais. L'*Union nationale*, dirigée par le prince Konouyé, estimant que le but de ses efforts était atteint, vient même d'annoncer sa dissolution. Mais l'Angleterre a vu avec déplaisir ce retour à la modération et multiplie ses intrigues à Pékin pour inciter sa vieille rivale à retarder l'évacuation solennellement promise et provoquer ainsi le Japon à un coup de tête. La guerre du Transvaal étant sur le point de se terminer, le ministère Salisbury-Chamberlain brûle de prendre sa revanche des affronts subis pendant trois années et de regagner tout le terrain perdu. L'ère des provocations directes est déjà ouverte : la concession arrachée récemment à Yuen-Chi-Kaï en est la preuve. Vous savez en effet que l'Angleterre vient d'obtenir la concession des voies ferrées à construire ultérieurement dans un rayon de 80 milles de part et d'autre de la ligne, financièrement anglaise, Pékin-Yangtsoun-Chanhaïkouan et que la Russie, ne pouvant dès lors construire la ligne rêvée Irkoutsk-Ourga-Kalgan-Pékin, a déclaré qu'elle maintiendrait l'occupation de la Mandchourie tant que la concession anglaise ne serait pas retirée.

Cet incident nous intéresse également, car la construction de la ligne projetée Paotingfou-Tientsin devient impossible pour les mêmes raisons.

La décision énergique de la Russie fait fermenter de nouveau les cerveaux : on sent que l'Angleterre cherche à brouiller les cartes et qu'il va falloir marcher quand même.

Il faut espérer que le marquis Ito aura assez d'influence sur le Mikado pour éviter la démarche imprudente que le gouvernement de Saint-Pétersbourg considérerait comme un ultimatum. Mais le meilleur facteur de la paix est entre les mains de la Russie : il faut que cette puissance se hâte de renforcer Port-Arthur et Vladivostok. Malgré les précautions déjà prises, ces deux places ne sont pas encore à l'abri d'une attaque par surprise. Ce n'est pas 20.000 hommes qu'il faut dans le Liao-tong, c'est 50.000. Si le Japon constate qu'il a trop de risques à courir dans l'aventure où l'Angleterre veut l'engager, il ne marchera pas. Si au contraire l'inertie russe persiste, la facilité d'un coup de main tentera le gouvernement japonais et le décidera à franchir le détroit.

Il est probable que le maréchal prince Komatsu, parti le 19 avril du Japon, pour aller représenter le Mikado au couron-

nement d'Edouard VII, a reçu tous pouvoirs pour arrêter les directives d'une action navale et militaire en Extrême-Orient. Le prince est non seulement un excellent militaire, mais l'un des membres les plus distingués de la Chambre des pairs : il est accompagné de cinq ou six officiers supérieurs du corps d'état-major et d'un certain nombre de fonctionnaires distingués. Soit dit en passant, le cabinet Katsura a bien fait les choses pour la mission du couronnement : un crédit de 1.250.000 francs a été ouvert pour frais de représentation et deux beaux croiseurs cuirassés, sous les ordres d'un contre-amiral, vont fraterniser avec la flotte anglaise.

Le baron Shibusawa, financier renommé, représentera l'Industrie et le Commerce japonais : inutile de dire qu'après la fête, il joindra ses efforts à ceux du comte Matsukata pour battre le rappel de fonds.

Le cabinet vient de subir une légère modification. Le général Kodama, ministre de la guerre, a repris ses fonctions de gouverneur de Formose ; il a été remplacé par le lieutenant général Terauchi, sous-chef de l'état-major général, qui passe pour un militaire de premier ordre. D'importantes mutations ont eu lieu dans le haut commandement. Le maréchal Oyama s'est désisté, pour raisons de santé, de ses fonctions de chef d'état-major de l'armée ; il avait été question de donner sa succession au prince Komatsu ou au général Terauchi, mais le choix du Mikado s'est fixé sur le général de brigade Tamura, dont on dit le plus grand bien dans les cercles militaires.

Le lieutenant-général Nakamura, vice-ministre de la guerre, a été nommé directeur de la Fonderie d'État de Wakamatsu : il aura beaucoup à faire pour assurer le fonctionnement d'un établissement qui a déjà englouti des millions et qui est destiné à travailler à perte.

Tous les généraux cités ci-dessus sont jeunes et actifs : leur nomination est un indice.

★★★

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le nouveau ministère.* — La crise ministérielle, ouverte officiellement dès le retour en France du Président de la République, n'aura duré que quelques jours. Après avoir, suivant l'usage, pris conseil du président du Sénat, M. Fallières, et du nouveau président de la Chambre, M. Bourgeois, M. Loubet, au refus de M. Henri Brisson, a offert, le 5 juin, à M. Combes, président de la Gauche démocratique du Sénat, la mission de former le nouveau cabinet. M. Combes, très désireux d'aboutir, a mené rapidement ses négociations et le 8 juin il pouvait présenter au Président de la République le ministère constitué par lui de la façon suivante :

	MM.
Présidence du conseil, intérieur et cultes	COMBES.
Justice	VALLÉ.
Affaires étrangères	DELCASSÉ.
Guerre	Général ANDRÉ.
Finances	ROUVIER.
Marine	C. PELLETAN.
Instruction publique	CHAUMIÉ.
Commerce	TROUILLOT.
Colonies	G. DOUMERGUE.
Agriculture	MOUGEOT.
Travaux publics	MARUÉJOULS.
Sous-secrétariat d'Etat des postes et télégraphes.	ALEX. BÉRARD.

Une question de M. Eug. Étienne. — M. Eug. Étienne, vice-président de la Chambre des députés, vient d'adresser au ministre du Commerce une lettre dans laquelle il appelle son attention sur les graves conséquences que pourrait avoir la constitution d'un trust américain qui a pour but d'englober les marines commerciales de l'Amérique, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Nos compagnies maritimes sont

menacées par la concurrence qui va leur être faite, et en outre, dans un avenir prochain, le trust aura constitué une formidable flotte qui, au jour où des complications surgiront, pourra jouer un rôle décisif sur tout l'océan Atlantique.

M. Eug. Étienne ne doute pas que le gouvernement français ne se soit préoccupé de cette affaire et il demande au ministre du Commerce de vouloir bien accepter à ce sujet, pour le plus prochain jour, une question à la tribune.

La question de M. Eug. Étienne viendra à la Chambre dans une quinzaine de jours.

A la mémoire de Francis et de Léon Garnier. — L'Association amicale des anciens élèves du lycée de Montpellier a donné, le 7 juin, une grande fête en l'honneur de deux anciens élèves, les frères Francis et Léon Garnier : Francis Garnier, le savant explorateur du Mékong, le premier et héroïque conquérant du Tonkin; Léon Garnier, qui, en dehors de ses hautes fonctions administratives, s'était fait connaître du grand public en se vouant à la défense de la mémoire et de l'œuvre, un instant compromise, de Francis Garnier et à la publication de ses travaux posthumes.

Cette fête devait avoir lieu l'an dernier; elle fut remise par suite de la mort de Léon Garnier : on ne pouvait donner une fête en l'honneur de Francis Garnier à l'heure où succombait celui qui a été appelé le « tuteur de sa mémoire », celui qui avait tant contribué à son triomphe.

La solennité comprenait l'inauguration de deux belles œuvres de Denys Puech : le buste de Francis Garnier, exécuté pour le monument de l'avenue de l'Observatoire à Paris, et un médaillon de Léon Garnier, placé sous le buste même de Francis dans le parloir du lycée.

Ces deux œuvres, ainsi disposées, associent, comme c'est justice, le souvenir inséparable des deux frères; elles symbolisent, semble-t-il, une touchante idée : la piété fraternelle au service de la science, de l'héroïsme militaire, de l'expansion coloniale.

Après une allocution du président de l'association, M. le Dr Guibal, une conférence a été faite par M. Bouniol, professeur d'histoire au lycée, sur la vie et l'œuvre de Francis Garnier, devant les autorités civiles, militaires et universitaires de Montpellier, les représentants de la famille Garnier et tous leurs amis.

L'Association professionnelle des écrivains et publicistes militaires, maritimes et coloniaux. — L'assemblée générale et le dîner annuel de l'Association professionnelle des écrivains et publicistes militaires, maritimes et coloniaux ont eu lieu le 30 mai chez Champeaux, place de la Bourse.

Après avoir approuvé les rapports de son secrétaire général et de son trésorier, l'Assemblée a procédé au renouvellement du tiers sortant de son Comité, dont la composition est la suivante pour l'exercice 1902-1903 :

PRÉSIDENT, M. Henry Houssaye, de l'Académie française; VICE-PRÉSIDENTS, MM. Ardouin Dumazet et Rousseau (*Temps*) : Henrique (*Politique coloniale*); de Cuverville (*Armée et Marine*) ; SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, commandant Bride (*Armée et Marine*); TRÉSORIER, H. de Noussanne (Librairie Hachette) : MEMBRES, MM. A. Bernard; de Caix (*Débats*); Chapelot (éditeur militaire) : Chéradame (*Éclair*) : Couturier, peintre officiel de la marine: Édouard Detaille, de l'Institut: Duboc (*Yacht*); Fillion (*Agence Havas*) ; Grosclaude; Lavauzelle (*France militaire*): Loir (*Figaro*) ; Malo (*Débats*) ; Victor Margueritte (*Temps*): de Maugny; Le Myre de Vilers; Norberg, éditeur militaire; colonel de la Panouse (*Asie Française*); Vivant (*Moniteur de la Flotte*).

Angleterre. — *La fin de la guerre du Transvaal.* — La nouvelle de la conclusion de la paix dans l'Afrique du Sud a provoqué dans toute l'Angleterre des manifestations enthousiastes de joie patriotique. Toute la presse a été unanime à célébrer cet heureux événement, et depuis les journaux ont continué à discuter chaque jour de la paix et de ses conséquences. Certains de ces commentaires sont particulièrement intéressants; tel par exemple l'article suivant de la *Westminster Gazette* (4 juin), qui montre fort justement la complication et la gravité du problème imposé aujourd'hui à l'Angleterre.

Tout d'abord, dit la *Westminster Gazette*, il faut songer à disperser les camps de concentration, à ramener les prisonniers et à rétablir dans le pays quelque chose ressemblant à de l'ordre, et cela prendra bien plusieurs mois durant lesquels les autorités auront à choisir entre les différentes espèces de personnes qui désirent partir pour l'Afrique du Sud ou y revenir. Déjà nous apprenons que le souci de donner la nourriture et le costume aux Boers des commandos qu'on attend d'un moment à l'autre dans les camps cause une grande perplexité. Aussi serait-il impossible de satisfaire, dans l'état présent des choses, aux besoins d'une foule mélangée d'émigrants. Dans ces conditions, il faut abandonner l'idée d'une invasion immédiate d'émigrants dans les nouvelles colonies.

D'autre part, les autorités ont déjà — forcément — mécontenté certains de ceux qui avaient demandé de s'établir là-bas, et ce pour les raisons de sélection auxquelles nous avons fait allusion plus haut. Le plus sûr serait donc de fixer des règles déterminées auxquelles il faudrait se soumettre strictement, en négligeant les recommandations de faveur. Certes, il serait juste que la préférence fût accordée aux soldats, puis à ceux qui ont vécu dans le pays et y ont des biens ou des intérêts. Ensuite viendraient les ouvriers habiles qui serviraient à l'œuvre de reconstruction des édifices. Ce serait là une politique sage, et le gouvernement ne serait pas taxé de partialité.

Une autre question très importante est celle des nominations aux postes administratifs. Parmi les nominations de cet ordre faites durant ces deux dernières années, plusieurs ont fort mécontenté la population loyaliste, les bénéficiaires de ces postes étant des jeunes gens venus d'Angleterre dont le seul titre était des relations mondaines et « une complète inexpérience de la vie coloniale ». On fera bien d'envoyer aux populations sud-africaines des administrateurs compétents et expérimentés et non — comme certains le supposent ou le désirent ici — de jeunes hommes à qui la mère-patrie n'assure pas de suffisants débouchés.

Enfin la question indigène a également une grande importance. Il est inutile de ne pas vouloir reconnaître cette vérité que tout espoir d'une prospérité croissante dans le Rand dépend, en dernier ressort, d'une quantité régulière et suffisante de travail indigène. Une forte population à Johannesburg implique une population plus dense de noirs et nous ne pouvons espérer la première si nous n'avons pas la seconde. Nous avons reçu plusieurs lettres l'année dernière, où l'on prévoit que l'indigène qui n'a plus travaillé à cause de la guerre n'aura aucunement l'idée de travailler une fois la guerre terminée. Nous espérons que ce pessimisme est exagéré, mais le problème est certainement très difficile. Etre doux avec les indigènes nous attirerait l'hostilité des Hollandais et des Anglais et nous ne saurions par humanité être durs avec eux. D'autre part, la Rhodésie, le Rand et Kimberley demandent tous des bras indigènes; nous ne pourrons y répondre d'une façon adéquate qu'en y apportant du travail d'autres parties de l'Afrique.

Heureusement, ajoute le journal, que nous avons en sir Godfred Lagden un administrateur compétent, éclairé et humain, car, répétons-le, le problème est très délicat et exige dès maintenant toute notre attention.

D'autre part, nous croyons utile de signaler, à titre de document, une très instructive correspondance de Berlin au *Times*, qui fournit de curieuses indications sur le mouvement de l'opinion en Allemagne :

La valeur des commentaires allemands sur le rétablissement de la paix dans l'Afrique du Sud, écrit le correspondant du *Times*, est discutable, attendu que, pour la plus grande part, ils représentent les réflexions d'un désappointement ou d'une résignation imposée. Quiconque, depuis deux ans et demi, a suivi le mouvement de l'opinion publique allemande a eu une occasion unique de rectifier les fausses impressions qu'on aurait pu avoir touchant la répartition des amitiés et inimitiés de l'Angleterre sur le continent européen. Mais ce chapitre de l'histoire des relations anglo-allemandes commence en réalité beaucoup plus loin.

Aucun État n'a été si prompt que l'Allemagne à encourager les fatales idées des Boers pour une nationalité indépendante. Les Anglais se rappellent la dernière phase de cette politique, mais nombre d'entre eux peuvent avoir oublié le bon temps où les croiseurs allemands tiraient des coups de canon dans la baie Delagoa, pour saluer l'anniversaire de M. Krüger. Ils peuvent avoir oublié sa visite à la cour de Berlin il y a dix-huit ans, et « la poignée de main significative » qu'il reçut alors; et

bien qu'ils se souviennent du télégramme impérial envoyé à l'occasion du raid Jameson, ils peuvent cependant avoir oublié la dépêche officielle également bien significative adressée au gouvernement britannique, et dans laquelle le ministre allemand des Affaires étrangères, baron Marschall von Bieberstein, déclarait que le maintien de l'indépendance de la République sud-africaine était un intérêt allemand, *a german interest*. Cependant il est nécessaire de rappeler la politique première du gouvernement allemand, non seulement afin de l'opposer à l'attitude officielle, plus prudente aujourd'hui, mais aussi afin d'expliquer comment le peuple allemand, qui n'était pas déjà trop bien disposé pour l'empire britannique, fut poussé à des manifestations sans précédent de chauvinisme et d'anglophobie. Le gouvernement allemand donna à l'origine le ton sur lequel l'opinion publique devait danser. Quand la futilité et l'inutilité démontrées de cette politique initiale furent révélées au monde entier, il était trop tard pour rappeler les forces de haine et de calomnie qui avaient été mises en mouvement. Même la presse semi-officielle ne pouvait être refrénée, et à la vérité, il y avait beaucoup de personnes influentes qui ne désiraient rien moins que de voir la violence de cette presse réprimée. L'animosité populaire ainsi manifestée contre l'Angleterre facilitait, ou plutôt rendait possible le vote de la loi sur la marine. Les colonnes du *Times*, pendant les trois dernières années, ont donné quelque idée du degré d'inimitié contre l'Angleterre et l'empire britannique qu'avait atteint l'opinion publique allemande au cours de cette guerre. Si le gouvernement allemand se lave maintenant les mains en protestant de son innocence, comme il l'a fait après la guerre hispano-américaine, s'il insiste sur le refus de recevoir la visite du président Krüger, et sur son abstention de toute participation à des mesures qui auraient pu déterminer une intervention européenne, les explications qu'il a données à l'époque de cette seconde attitude doivent toujours rester présentes à l'esprit. Au moment même où les organes semi-officiels déclaraient que le fameux télégramme au président Krüger n'était qu'un « ballon d'essai » destiné à tâter l'attitude des autres puissances, ces mêmes organes expliquaient le refus de recevoir la visite de M. Krüger à Berlin, comme une conséquence de considérations de pure prudence. On pourrait, disaient-ils, montrer de la sympathie pour les Boers dans leur lutte, mais on ne leur donnerait pas un sou de secours immédiat; et pourtant, au temps du baron Marschall von Bieberstein, le maintien de l'indépendance de la République sud-africaine était officiellement proclamé un intérêt allemand. C'est qu'alors toute coalition européenne était devenue impossible, surtout à cause de l'attitude toujours invariable du Tsar, et à cause de la « diplomatie amicale et habile de M. Delcassé », *friendly and skiful diplomacy of Mr Delcassé*. De la coalition européenne si vivement désirée pour mettre en échec la puissance maritime de l'Angleterre, on peut dire une fois de plus comme pour la grande Armada : « *Afflavit et dissipati sunt.* » Cependant l'espoir de tirer avantage de la détresse supposée de l'Angleterre ne disparait pas aussitôt dans ce pays. La *Gazette de Cologne* et d'autres journaux pendant longtemps firent des articles dans lesquels ils déclaraient avec insistance que l'Allemagne devrait tirer profit des embarras de l'Angleterre pour

préparer ses armements contre elle, et notamment pour augmenter sa flotte. Maintenant que les forces de l'empire britannique sont réalisées d'une façon certaine, il y a naturellement moins d'articles écrits dans ce sens, mais les Anglais doivent se souvenir que la flotte allemande est aujourd'hui solidement reconstituée grâce au mouvement anglophobe et que les efforts engagés pour semer le trouble entre Anglais et Russes, et même entre Anglais et Américains, n'ont pas encore désarmé. En Amérique, il est vrai, la récente démonstration faite par nos frères américains en notre faveur, et en particulier le noble tribut payé par le président Roosevelt à la mémoire de lord Pauncefote, ont momentanément dissipé les intrigues de nos adversaires. Et c'est pourquoi — aussi bien que pour l'heureuse conclusion de l'œuvre britannique dans le Sud-Afrique — on peut être reconnaissant, et suivant le mot d'un des héros nationaux allemands, les Anglais peuvent s'écrier par tout le monde aujourd'hui : « Quel merveilleux bienfait de la Providence! »

Enfin nous voudrions citer aussi un intéressant article de la *Neue Freie Press*, de Vienne, qui reproduit l'opinion exprimée, au cours d'une interview, par le feld-maréchal en retraite Gustave Ratzen Lofer :

La guerre sud-africaine, déclare le feld-maréchal, offre un exemple unique dans l'histoire du monde. En effet, dans aucune des luttes les plus fameuses pour l'indépendance on n'avait vu pareille disproportion entre les forces en présence, ni jamais le plus faible des deux adversaires remporter jusqu'à la fin des hostilités un aussi grand nombre de succès, ou continuer aussi longtemps la résistance contre une coalition des ressources intellectuelles et matérielles de l'art de la guerre dans l'âge moderne. L'héroïsme des Boers est bien la seule explication possible des difficultés exceptionnelles qu'a rencontrées l'Angleterre. Cette puissance a commis des fautes au début de la campagne, mais la direction des opérations a été en progrès constant, et c'est là un éloge, car l'expérience a montré que la force des armées en campagne est en proportion inverse de la durée des hostilités. La dernière période de la guerre, c'est-à-dire l'occupation systématique du pays par lord Kitchener, est, dans cette guerre, ce qui inspire aux spécialistes de la science militaire le plus d'admiration...

Sur ce point, somme toute, la guerre sud-africaine ajoutera au prestige militaire de l'Angleterre. Si, d'autre part, on recherche les raisons pour lesquelles les Boers, ayant commencé la guerre avec de si grandes chances de succès, ont finalement été vaincus, on doit constater que l'assistance que leur a prêtée l'élément hollandais de la population du Cap n'a pas répondu à l'espoir qu'ils avaient d'abord formé. En second lieu, le respect traditionnel que le monde entier éprouve pour la force intellectuelle et morale, pour l'énergie et les ressources de l'Angleterre, a empêché toute intervention d'une tierce puissance en faveur des Boers. La part que l'Empire britannique a prise aux affaires de Chine, le traité conclu avec le Japon, ont fait voir au monde que l'Angleterre jouissait de

toute sa vigueur et ont fait sur lui une forte impression. La guerre sud-africaine, qui a pu sembler si périlleuse pour la Grande-Bretagne, lui apporte finalement un accroissement de prestige.

Enfin, malgré tout, la raison essentielle de la non-intervention des puissances européennes est la gêne où elles se trouvent de par le système d'alliances qui a son origine dans la « trouée des Vosges ».

L'Europe continentale étouffe dans son armure. Elle ne peut se permettre que de faibles entreprises militaires, comme celle de Chine. Les Boers sont, dans une certaine mesure, les victimes de l'utilitarisme européen.

Turquie d'Europe. — *Occupation de l'île de Thasos par les Turcs.* — Le *Journal des Débats* a publié le 5 juin l'intéressante lettre qui suit :

La fréquence des visites de l'escadre anglaise dans les eaux macédoniennes, et notamment à Thasos, devait d'autant plus attirer l'attention du gouvernement ottoman, qu'étant donné la position de cette île qui commande à la fois la route de Constantinople et le golfe de Salonique, ces manifestations paraissaient à la longue avoir un caractère dont la signification ne pouvait échapper à personne.

On ne fut que médiocrement surpris ici d'apprendre que le caïmacam de Cavalla, Emin pacha, avait été mandé récemment à Salonique pour se concerter avec le vali de cette ville sur les mesures et précautions à prendre en vue de soustraire Thasos, sinon aux assiduités de la marine britannique, du moins au danger qui pourrait en résulter.

A la suite des pourparlers qui eurent lieu entre les deux fonctionnaires ottomans, Emin pacha se rendit à Thasos. Il notifia aux habitants que leur île venait d'être érigée en caza de l'empire dont il prenait l'administration. Puis, sans plus tarder, le nouveau caïmacam procéda à l'installation d'un tribunal de première instance, composa avec les notables du chef-lieu de son district un medjlios idaré (Conseil administratif) et invita les populations rurales à élire, dans chacun de leurs villages, un medjlios bélédié (Conseil municipal).

Toutes ces transformations furent effectuées si facilement et si promptement qu'il y a lieu de penser qu'en la circonstance les indigènes se sont montrés très favorables aux vues de la Porte sur leur pays et ont même secondé de tout leur pouvoir les efforts d'Emin pacha. Toutefois, pour ne laisser subsister aucune équivoque sur ses intentions, le gouvernement turc faisait en même temps embarquer à Salonique un millier de soldats d'infanterie qu'il envoyait à Thasos pour tenir garnison.

S'il faut en croire les nouvelles qui nous parviennent, le représentant du khédive aurait assisté avec indifférence au coup de théâtre qui plaçait Thasos sous la domination effective de la Porte. Or, on sait que si cette île est une des dépendances du Sultan, elle est aussi la propriété d'une princesse égyptienne et que c'est pour cette seule raison qu'elle a été jusqu'à présent administrée par un fonctionnaire khédivial. Mais il paraîtrait que le gouvernement anglo-égyptien aurait manifesté moins de philosophie que son représentant lorsqu'il eut connaissance des événements

survenus d'une façon si inopinée à Thasos, et on prétend que des ordres formels adressés du Caire à cet agent l'auraient mis dans l'obligation de témoigner moins de déférence à Emin pacha et de rompre toute relation avec lui. On dit, en outre, qu'une canonnière égyptienne serait déjà à l'ancre devant Thasos, où elle attendrait l'arrivée d'une escadre anglaise.

Il est permis de se demander, en présence des faits qui viennent d'avoir lieu, quel effet pratique pourra bien avoir la manifestation navale qui nous est annoncée, car il est probable que la Porte ne se décidera pas à évacuer un de ses cazas qu'elle a jugé à propos de faire occuper par ses troupes.

II. — ASIE.

Laos. — *Publication du Bulletin administratif.* — Depuis le 1er janvier et sur l'initiative de M. Tournier, résident supérieur, un *Bulletin administratif du Laos* paraît mensuellement à Hanoï. Ce bulletin comprend, dans sa partie officielle, les actes émanant de l'administration locale du Laos, et dans sa partie non-officielle, toutes les nouvelles d'intérêt un peu général intéressant la résidence, telles que les arrivées et les départs des fonctionnaires, le mouvement des paquebots des messageries fluviales du Laos, les variations du change, les mercuriales des différents marchés, etc.

Comme on le voit, ce bulletin peut rendre de grands services à la colonie même et sera consulté avec le plus grand profit pour tous ceux qui veulent suivre le développement et le progrès du Laos.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les Touareg Hoggar.* — Les Touareg Hoggar, qui avaient passé l'hiver sans faire parler d'eux et manifestaient même des désirs de rapprochement, ont razzié récemment deux caravanes de gens du Tidikelt qui se rendaient paisiblement chez eux pour commercer. On sait en effet que, sous l'impulsion de nos chefs des annexes du Sud, des échanges ont repris entre l'oasis et les Touareg (Taitog principalement) et tendent à se développer de plus en plus.

Cet incident ne pouvait être considéré que comme un fait isolé qui ne saurait faire disparaître les résultats déjà obtenus; néanmoins, afin d'empêcher le renouvellement d'actes de brigandage qui pourraient paralyser nos entreprises commerciales, les kebar de la djemaa, sous la surveillance du lieutenant Cottenest, commandant le maghzen d'In-Salah, se mirent à la recherche des malfaiteurs, pour

rapatrier les caravanes razziées et négocier la restitution des marchandises et animaux volés. Ils allèrent jusqu'à Oghar, où ils atteignirent les ravisseurs et les dispersèrent dans les environs d'Ideless.

Cette opération de police terminée, le lieutenant Cottenest remontait vers le Nord pour rentrer à son poste lorsqu'il fut attaqué par 300 méhari touareg qui furent d'ailleurs complètement battus et laissèrent 71 morts sur le terrain. Nous avons eu malheureusement, dans cette affaire, 3 goumiers tués et 10 blessés, dont le lieutenant Cottenest atteint légèrement à l'épaule.

Cet officier est ensuite entré à In-Salah, et il y a lieu d'espérer que la répression énergique, si brillamment opérée par lui, ramènera le calme dans ces régions et contribuera à la reprise des transactions commerciales qui s'accentuaient chaque jour.

Tunisie. — *La mort du bey de Tunis.* — Une dépêche de Tunis nous apprend, à la dernière heure, la mort du bey. Sidi-Ali, fils du bey Sidi-Ahsin, était né le 5 octobre 1817. Il avait succédé à son frère, Sidi Mohamed-es Sadok, le 28 octobre 1882.

Le successeur de Sidi-Ali va être le prince Mohamed, son fils, né le 24 juin 1855. Le prince Mohamed n'est devenu héritier présomptif qu'en 1899, à la mort de Sidi-Mohamed Taïeb Bey, frère cadet du bey Sidi-Ali et qui devait lui succéder. Avec lui, comme avec le bey qui vient de mourir, la collaboration des hautes puissances tunisiennes et des représentants de la France continuera à être aussi étroite que par le passé, pour le plus grand bien du pays, sur lequel la dynastie actuelle règne depuis 1791. Le prince Mohamed est grand-croix de la Légion d'honneur.

Le voyage du Résident général. — M. Pichon vient d'effectuer dans la Kroumirie et la région agricole la plus fertile de la régence un voyage qui lui a permis à la fois de constater les besoins des colons qu'il a visités et d'indiquer les principes exacts de son administration.

Le Résident général s'est rendu compte des efforts considérables qui ont déjà été faits par les Français venus en Tunisie, des résultats acquis par leur travail et de l'appui qui leur a été prêté. Non seulement la population française s'est accrue en nombre, mais d'importantes exploitations agricoles et commerciales se sont établies et méritent d'être encouragées. Le petit colon vient se fixer à côté du grand.

Des centres de colonisation sont en formation et possèdent déjà des éléments de vie et d'action qui en assurent l'avenir et la prospérité.

M. Pichon a profité de la visite qu'il leur faisait pour assurer ses compatriotes de sa résolution d'associer étroitement l'administration

à leur œuvre, de les consulter aussi souvent que possible, de s'enquérir de leurs réclamations et de faire en sorte qu'ils tirent de leur travail si méritoire tous les bénéfices qu'ils doivent en attendre.

M. Pichon a constaté leur bon accord général avec la population indigène et étrangère; il leur a demandé de le maintenir, en y voyant un gage de la bonne colonisation.

Le Résident général a marqué, toutefois, à plusieurs reprises, dans ses allocutions, sa décision de diriger dans un sens nettement français la colonisation administrative et de travailler à fusionner, au profit de la France, tous les intérêts et toutes les fractions de la population en présence dans la régence : cette conception de l'administration libérale a pu rallier les suffrages de toutes les colonies; chaque fois que M. Pichon a eu l'occasion d'affirmer de tels principes, ses paroles ont été couvertes d'applaudissements unanimes et chaleureux.

Abyssinie. — *Les déplacements du négus; les monopoles commerciaux.* — Le *Journal de Djibouti*, arrivé par le courrier du 13 juin, dit que l'empereur Menelik a quitté son palais d'Addis-Ababa le 19 mai; il est venu camper pour une quinzaine de jours à Hodata, à moitié chemin d'Addis-Alem et de la capitale. Il veut veiller lui-même à l'exécution des travaux de canalisation pour l'approvisionnement en eau de sa nouvelle résidence.

Le 24 mai, M. Lagarde, ministre de la France, faisait ses préparatifs de départ pour rentrer en France.

Le *Djibouti* annonce que le monopole du café a été vendu par les autorités éthiopiennes de Harar à une maison anglaise de Bombay.

Les paysans gallas, ajoute le *Djibouti*, sont dans la consternation. Ils se voient pressurés sans limite au profit des étrangers.

Le monopole des peaux a été renouvelé pour cinq ans. Les prix sont avilis. Le monopole de la cire doit être accordé à d'autres accapareurs. Le monopole du sel exaspère également les populations laborieuses du pays. La liberté du commerce n'est plus possible en Ethiopie.

Et le *Djibouti* termine, disant :

On se demande à quoi sert l'entretien dispendieux de quatre légations européennes à Addis-Ababa, si elles restent indifférentes devant de pareilles erreurs économiques ou si elles sont impuissantes à les empêcher par leurs conseils amicaux.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suisse. — *Importation des vins.* — Pendant les dernières années, de 1891 à 1900, la Suisse a importé 10.901.655 hectolitres de vins en fûts pour une somme totale de 306.600.693 fr. dont voici le détail :

Années.	Hectolitres.	Valeur (fr.)
1891.....	1.107.968	33.239.040
1892.....	1.152.117	32.300.213
1893.....	872.930	23.972.388
1894.....	839.707	21.989.354
1895.....	1.060.037	30.580.111
1896.....	1.145.155	314613.325
1897.....	1.177.165	54.854.589
1898.....	1.225.915	34.884.078
1899.....	1.238.314	33.566.146
1900.....	1.082.347	28.601.448

Ce qui représente une moyenne annuelle de 1.090.165 hectolitres valant ensemble 30.660.069 francs.

Les pays de provenance sont, par ordre d'importance : l'Espagne, l'Italie, la France, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Grèce, la région danubienne. l'Algérie, etc., etc.; nous ne nous occuperons que des trois premiers, qui, à eux seuls, fournissent les neuf-dixièmes de l'importation totale en hectolitres.

Années.	France.	Italie.	Espagne.
1891....	302.121	522.355	121.092
1892....	245.228	590.329	166.473
1893....	26.681	470.427	252.096
1894....	28.198	275.446	412.347
1895....	99.698	251.554	542.902
1896....	134.279	260.857	560.683
1897....	146.980	319.750	535.434
1898....	149.904	358.863	568.201
1899....	144.044	347.950	603.489
1900....	168.719	312.233	458.167
	1.445.852	3.709.764	4.220.884

On remarquera la fâcheuse influence qu'a eue, sur l'importation des vins français, la rupture économique de 1892, dont les effets se sont fait sentir du 1er janvier 1893 au 19 août 1895.

Elle est tombée, en 1893, à 26.681 hectolitres après avoir atteint, en 1891, le chiffre considérable de 302.121 hectolitres, auquel on n'est plus arrivé depuis, même de loin, puisque la moyenne des vins importés de France, pendant les cinq années qui ont suivi la reprise des relations commerciales franco-suisses, n'est que de 148.785 hectolitres, c'est-à-dire inférieure à la moitié du total de 1891.

Par contre, nous voyons les vins d'Espagne suivre une marche ascendante et de 121.092 hectolitres en 1891 (76.000 en 1889), atteindre 603.489 hectolitres en 1899, prenant ainsi la place, sur le marché suisse, des vins français et même des vins italiens.

Russie. — *Production du pétrole en* 1901[1]. — D'après une statistique provisoire, dressée par le ministère des Finances de Saint-Pétersbourg, la production du pétrole de la péninsule Apchéron a été, en 1901, de 675 millions de pouds (exactement 674.543.725) d'où il résulte que la situation dominante de la Russie, dans la production universelle du pétrole, a fait, avec ce chiffre, un progrès important.

L'Amérique, qui, il y a cinq ans, était au premier rang, est aujourd'hui très en arrière.

Le tableau suivant prouve le changement effectué dans la production de ces deux pays :

	AMÉRIQUE		RUSSIE	
	millions de pouds	%	millions de pouds	%
1884	188	67.5	90	32.5
1889	275	58.9	192	41.1
1894	387	56.6	297	43.4
1895	388	50.7	377	49.3
1896	442	53.4	386	46.6
1897	433	50.7	422	49.3
1898	378	43.7	486	56.3
1899	391	42.7	525	57.3
1900	412	41.2	600	58.8
1901	406	37.6	675	62.4

L'évaluation est par millions de pouds, respectivement avec pourcentage de la production des deux pays.

On n'a pas encore publié de statistique sur la région de Grossny; mais on peut l'évaluer, avec quelque certitude, à 30 millions de pouds.

La production totale de la Russie est donc, pour 1901, de 700 millions de pouds au moins. D'autre part, il est probable que la production de l'Amérique indiquée au tableau ci-dessus est d'environ 10 % au-dessous du chiffre réel.

[1] *Moniteur industriel.*

II. — ASIE.

Turquie d'Asie. — *Le commerce français à Jaffa.* — L'examen approfondi des transactions commerciales de cette place en 1900 nous conduit à constater que la France y tient la première place dans les importations, avec un chiffre de 1 million 416.000 francs.

Ce chiffre est néanmoins en diminution de 5.000 francs sur celui des importations de l'année précédente, qui s'était élevé à 1.421.000 fr.; la différence est minime, mais une remarque s'impose en comparant article par article les chiffres des deux années : c'est que tous les produits importés en 1899 sont en augmentation sur 1900, sauf pour les cafés, dont la valeur pour cette dernière année est supérieure de 150.000 francs.

Les principaux articles que fournit la France à la Palestine consistent en : cafés, pour 550.000 francs; chaux, ciments, tuiles et briques, pour 165.000 francs; vins et spiritueux, pour 110.000 francs; sucre, pour 90.000 francs; conserves alimentaires, pour 70.000 francs; cuirs et peaux, pour 60.000 francs; machines et appareils divers, pour 40.000 francs; papeterie et papiers, pour 40.000 francs.

La consommation totale de café en 1900 a atteint une valeur de 675.000 francs; dans ce chiffre, la France figure pour 550.000 francs, c'est-à-dire pour les 4/5, tandis que l'Autriche n'y entre que pour 90.000 francs. Par contre, ce pays tient le premier rang pour ses expéditions de sucre, d'une valeur de 500.000 francs, tandis que la France n'envoie que pour 90.000 francs du même produit.

Le sucre de provenance autrichienne défie, d'ailleurs, toute concurrence sous le rapport du prix; il a été vendu pendant cet été jusqu'à 25 francs les 100 kilos franco bord Jaffa; le sucre de Marseille est de meilleure qualité, plus propre, mais il n'est apprécié que par un petit nombre, relativement, de consommateurs.

Parmi les autres articles exportés de France en Palestine nous relevons les pommes de terre, le lait condensé, les effets d'habillement, la quincaillerie, objets de piété, etc.

Nos exportations pourraient être appelées à un bien plus grand développement si nous ne retrouvions là les mêmes causes que nous avons si souvent indiquées pour d'autres contrées : crédit trop limité, manque de voyageurs, etc. En outre, il y a lieu de signaler une autre cause qui, depuis trois ou quatre ans, porte de grandes entraves aux transactions commerciales entre la France et cette contrée : le manque de communications maritimes régulières entre les deux pays.

Japon. — *Le commerce en* 1901 [1]. — Pour la première fois, en 1901, le commerce extérieur du Japon (valeurs) a dépassé 500 millions de yens. Voici les chiffres pour 1900 et 1901 :

	En yens		Différence en
	1900	1901	1901
Exportations.....	198.753.827	248.407.576	+ 49.653.749
Importations.....	282.403.639	253.883.478	— 28.520.161
Totaux.....	481.157.466	502.291.054	+ 21.133.588

soit, pour l'année 1901, au change de 1 yen = 2 fr. 55 : 1.280.842.147 fr.

L'excédent des importations sur les exportations, qui avait été de 83.649.812 yens en 1900, n'a plus été en 1901 que de 5.475.502 yens.

D'autre part, résultat des plus appréciables, l'excédent de l'exportation de l'or, qui avait atteint la somme considérable de 43.794.420 yens en 1900, n'a plus été que de 826.645 yens en 1901.

La valeur au change du yen, à vue sur Paris, était de 2 fr. 55, au début de 1902, à Yokohama.

Inde. — *La récolte du riz.* — Le rapport définitif de M. J.-E. O'Conor, directeur général des statistiques du gouvernement indien, sur la récolte du riz dans l'Inde pendant la saison 1901-1902, a été publié à Calcutta le 24 février dernier. D'après ce document, la superficie sous culture de riz en Birmanie était évaluée à 6.498.120 acres (2.629.789 ha.), soit une surface supérieure d'environ 3 % à celle enregistrée l'année précédente. Des pluies sont tombées à la fin de la première semaine de février, mais la récolte n'en a que très légèrement souffert. La production est estimée à 3.000.000 t., chiffre légèrement supérieur au rendement de 1900-1901 et dépassant considérablement la moyenne. Le surplus disponible pour l'exportation s'élève approximativement à 2.260.000 t. de riz « cargo ». Sur cette quantité, 80.000 t. seront nécessaires à la Haute-Birmanie pour assurer les besoins de la consommation.

M. O'Conor indique dans son rapport que les exportations de riz de toutes les provinces indiennes ont atteint les chiffres suivants pendant les six derniers exercices :

1896-1897.....	1.436.336
1897-1898.....	1.358.730
1898-1899.....	1.927.468
1899-1900.....	1.639.387
1900-1901.....	1.592.214
1901-1902. (10 mois).....	1.168.624

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*

Commentant ces résultats, le directeur général des statistiques remarque que, depuis 1896, à l'exception d'une seule année (1898-1899), les exportations de riz se sont comparativement resserrées par suite de l'élévation des prix causée par les mauvaises saisons et par ce fait qu'une grande partie du disponible de la Birmanie est dirigée vers les autres parties de l'Inde lorsque celles-ci sont affligées par la disette.

III. — AMÉRIQUE.

Colombie britannique. — Les pêcheries de saumon dans le delta du fleuve Fraser [1] ont donné les résultats suivants pendant les huit dernières années :

En 1901, 928.602 caisses; en 1900, 316.522 caisses; en 1899, 510.383 caisses; en 1898, 256.101 caisses; en 1897, 860.459 caisses; en 1896, 356.984 caisses; en 1895, 400.360 caisses; en 1894, 363.967 caisses.

On voit que la pêche de l'année 1901 a été plus fructueuse que jamais, d'autant plus qu'il faut ajouter aux chiffres ci-dessus le produit des usines établies dans le nord de la province sur les estuaires des rivières Skena, Naas et Stickine, qui se traduit par environ 500.000 caisses.

Au cours des cinq dernières années, le prix moyen payé aux pêcheurs par les fabricants de conserves a été de 12 cents 1/2 par saumon.

Pendant la même période, suivant les chiffres officiels, 3.985.088 caisses de saumon ont été préparées en Colombie britannique, ce qui représente, à 12 poissons la caisse, 47.820.556 poissons.

La quantité énorme produite cette année fait craindre que l'offre ne soit supérieure à la demande.

L'examen des livres du Consulat de France à Vancouver et de l'agence consulaire de Victoria permet de constater la proportion de ces marchandises introduites en France avec certificats d'origine. Ce relevé donne, du 1er novembre 1900 au 31 octobre 1901, un total de 7.625 caisses réparties entre 115 certificats d'origine, c'est-à-dire que les achats partiels qui motivent un certificat sont au moins de 25 caisses, mais dépassent rarement 100 ou 200 caisses. La valeur moyenne d'une caisse de conserves de saumons pouvant être comptée à 5 dollars, ou en chiffres ronds 25 francs, les achats de cette marchandise en France représenteraient un total d'environ 190.625 francs.

11 navires à voiles, représentant ensemble un tonnage de

[1] *Moniteur maritime.*

13.802 tonnes, ont chargé cet automne 700.000 caisses de ces conserves pour Liverpool et Londres.

Tous ces navires étaient sous pavillon anglais, à l'exception d'un danois.

Ces 700.000 caisses ne sont que la moitié de la production totale de l'année qui a été d'environ de 1.400.000 caisses.

États-Unis. — *L'industrie textile* [1]. — L'industrie textile a fait d'immenses progrès aux États-Unis depuis dix ans, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les tableaux ci-dessous extraits des relevés du recensement de 1900 qui viennent d'être publiés :

ÉTOFFES ET AUTRES ARTICLES DE COTON

	1900	1890	Augmentation
Nombre de fabriques..	1.051	905	16.1
Capitaux engagés	$ 467.240.157	$ 354.020.843	32.0
Nombre d'employés...	302.861	218.876	38.4
Total des salaires.....	$ 86.689.752	$ 66.024.538	31.3
Frais divers.....	22.112.678	16.716.524	32.3
Coût du matériel.....	176.551.527	154.912.979	14.6
Valeur des produits...	339.198.619	267.981.724	26.6

L'établissement de nombreuses filatures dans les États du Sud explique le grand accroissement de cette industrie.

ÉTOFFES DE LAINE ET " WORSTED "

	1900	1890	Augmentation
Nombre de fabriques.	12.221	14.540	— 16.02 (diminution)
Capitaux engagés.....	$ 256.554.372	$ 199.075.056	28.82
Nombre d'employés...	125.901	119.893	5.09
Total des salaires.....	$ 44.849.742	$ 41.084.160	9.17
Frais divers.....	14.036.245	13.323.383	5.37
Coût du matériel.....	148.078.720	132.977.104	11.43
Valeur des produits...	238.744.502	212.772.629	12.15

La diminution dans le nombre des fabriques porte uniquement sur les manufactures de lainages qui a décru de 21 %, alors que celui des établissements qui s'occupent exclusivement de « worsted » a augmenté.

SOIERIES

	1900	1890	Augmentation
Nombre de fabriques..	483	472	2.3
Capitaux engagés.....	$ 81.082.201	$ 51.007.537	59.0
Nombre d'employés...	65.416	49.382	32.5
Total des salaires.....	$ 20.982.194	$ 17.762.441	18.1
Frais divers.....	10.264.208	4 259.623	141.0
Coût du matériel.....	62.406.665	51.004.425	22.4
Valeur des produits...	107.256.258	87.298.454	22.9

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de New-York.*

Le faible accroissement du nombre de fabriques s'explique par le fait que l'on ne bâtit maintenant que de grandes usines et que les petites disparaissent peu à peu. L'industrie des soieries n'a pas été très prospère en 1900, mais sa position s'est améliorée depuis l'époque du recensement,

Brésil. — *Travaux d'agrandissement du port de Pernambouc.* — Pernambouc, la troisième ville du Brésil, compte 190.000 habitants. Son port est des mieux situés, à proximité de la route que suivent les navires passant d'un hémisphère à l'autre. Malheureusement, les vaisseaux de fort tonnage sont forcés de jeter l'ancre en rade, sans abri, et le mouvement du port n'atteint pas, par suite, l'importance que son excellente situation pourrait lui faire espérer.

Le gouvernement du Brésil a donc décidé de mettre à l'étude l'agrandissement et l'achèvement du port de Pernambouc. Dans un délai de trois mois à dater du 1er mai 1902, il recevra tous les projets et propositions dans ce sens qu'on voudra lui soumettre. Les concessionnaires des travaux seront alors désignés et, dans un délai maximum de douze mois à partir de la signature du contrat de concession, devront soumettre à l'approbation du gouvernement le plan définitif de leurs travaux.

Bolivie. — *Exportation des vins français.* — Depuis 1895, les expéditions de vins français en Bolivie ont suivi une marche ascendante, au point qu'en 1900 elles avaient presque quadruplé d'importance par suite des effets de la convention commerciale de 1892, convention qui est arrivée, il est vrai, à expiration le 4 mai dernier.

La statistique officielle bolivienne pour 1900 signale que la France figure au deuxième rang pour la fourniture des vins et spiritueux avec une valeur de bolivianos 172.201 24; mais, dans son rapport annuel, M. le chargé d'affaires de France à La Paz estime que ce dernier chiffre devrait être d'environ 300.000 bolivianos si, dit-il, on considère que deux douanes ont fourni leur statistique d'importation sans établir de catégorie de marchandises et que, de plus, beaucoup de produits français sont dirigés à Anvers et à Hambourg pour être groupés avec d'autres colis, par conséquent sont censés ne pas provenir de France.

Il est permis de penser que dans le nouveau traité de commerce, en ce moment en élaboration à La Paz, il sera tenu compte de part et d'autre des résultats obtenus et on ne saurait trop engager les négociants bordelais à ne pas perdre de vue le marché bolivien, qui pourrait devenir un débouché encore plus important, les Boliviens s'étant habitués aux vins français et les préférant à tous autres.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

VÉTÉRINAIRES

Madagascar. — M. Catherineau, *vétérin. en* 2e, est placé hors cadres pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. Marc, *vétér. en* 2e, est désig. pour servir à la Martinique.

GENDARMERIE

Guadeloupe. — M. le *chef d'esc.* Tournier est désig. pour servir à Basse-Terre.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *gén. de brig.* Geil est nommé au command. de la brigade de Cochinchine à Saïgon ;

M. le *gén. de brig.* de Trentinian est nommé au command. de la 2e brigade des troupes de l'Indo-Chine à Haïphong.

INFANTERIE

Chine. — Sont désignés pour servir au bat. de Changnaï :

MM. le *capit.* Poitout, les *sous-lieut.* Tap et Coudreau.

Au 16e rég. :

MM. le *chef de bat.* Laurand, les *capit.* Trousselle, Marin, Laugelot et Peigné, les *lieut.* Derratier, Roussel et Poirot, les *sous-lieut.* Versepuy, Estaque, Poitevin et Bon.

M. le *chef de bat.* Ricour est désig. pour remp. les fonct. de major au 16e rég.

M. le *capit.* Chappelle est désig. pour rempl. les fonct. de trésor. au 16e rég.

Au 17e rég. :

MM. le *lieut.-col.* Baisse, les *capit.* Legrand et Manet, les *lieut.* Caillette et Beaudu, les *sous-lieut.* Lemasson-Morinière, Buis, de Roffignac, Valenducq, Abonneau, Pinot de Moirat et Franceschi.

Au 18e rég. :

MM. le *colonel* Beaujeux, le *lieut-col.* Weber et le *chef de bat.* Feldmann, les *capit.* Cambe, Marion, Martel (J.-M.), Sanyas et Gaubert, le *lieut.* Guyon, les *sous-lieut.* Thiéry, Tartanac, Gillet, Hitier et Sommé.

M. le *chef de bat.* Guichard est désig. pour rempl. les fonct. de major au 18e rég.

Indo-Chine. — Ont été désignés pour servir au Tonkin :

MM. le *lieut.-col.* Jeannin, les *chefs de bat.* Sarret et Aublet, les *capit.* Habert et Thiéry, le *lieut.* Grosjean et les *sous-lieut.* Weissenburg, de Rostang et Ruaux.

Pour servir en Cochinchine :

MM. les *chefs de bat.* Cassin de la Loge et Granet, les *capit.* Dudilieu, Poch, Clément (C.-N.) et Tamburini, les *lieut.* Sangnier et de Montbel, les *sous-lieut.* Delestre, Girard, Quatrefages, Gosset, Leroux et Van Ryckeghem.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Posth, Dussaulx et Joly, le *lieut.* Leca, les *sous-lieut.* Valuet, Théral, Banc, Cuzin et Médan.

M. le *capit.* Lalubin est désig. pour rempl. les fonct. de trésor. au 13e rég.

Nouvelle-Calédonie. — Sont désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie :

MM. le *capit.* Hœcker et le *lieut.* de Lénoncourt.

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir au 1er tiraill. sénégalais :
MM. le *command.* Desbuisson, les *sous-lieut.* Tailleur et Chéruy;
Au 2e tiraill. sénégalais :
MM. le *capit.* Sagols, le *lieut.* Maronne et le *sous-lieut.* Le Jariel;
Au bataillon de la Côte d'Ivoire :
MM. le *lieut.* Morin et le *sous-lieut.* Philippe;
A l'état-major partic. :
MM. les *capit.* Noiré, Pinchon et Raynal;
A l'état-major partic. (3e territ. milit.) :
MM. le *lieut.* Quilichini et le *sous-lieut.* Bertrand;
Pour exercer des fonctions politiques : M. le *lieut.* Marc;
M. le *command.* Plé est nommé sous-chef d'état-major des troupes de l'Afrique Occidentale;
M. le *lieut.* Bouchez est promu capit. à l'état-maj. des tr. de l'Afrique Occidentale;
M. le *lieut.* Favard est désig. pour servir au bataillon du Chari.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Martin est promu au grade de capit. et désig. pour la brigade d'occupation.

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Barbier et Caré, promus au grade de chef d'escadron, sont mis à la disposit. de M. le général command. en chef.

Sont désignés pour servir en Cochinchine :
MM. le *lieut.-col.* Le Bigot, le *lieut.* Guilbert et les *sous-lieut.* Boquet, Bémelmans, Michaud et Luxoro;
M. le *capit.* Teissier est placé à l'état-major particulier au Tonkin;
MM. le *capit.* Barbaud et le *lieut.* de Lisle sont désig. pour servir au Tonkin;

Afrique Occidentale. — M. le *command.* Arragon est mis à la disposit. de M. le général command. supér. des troupes.

Océanie. — M. le *lieut.* Le Magnet est désig. pour continuer ses services à Tahiti.

Martinique. — Sont classés aux batteries de la colonie :
MM. le *lieut.* Primet et le *sous-lieut.* Tourbiez.

Madagascar. — Sont mis à la disposit. de M. le général command. en chef :
MM. les *capit.* Prud'homme, Malaval, Taton, Lemaitre dit Houelle et Carteron, les *lieut.* Guilbert, Régnier, Borschneck, Morin et le *sous-lieut.* Bémelmans.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bellard est désig. pour servir au 16e colonial.

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir au Tonkin :
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Duville, au 9e colonial, et M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Authier.

Afrique Occidentale. — Sont désignés pour servir :
Au Tchad, M. Allain, *méd.-maj de* 2e *cl.*;
A l'hôpital de Saint-Louis, M. de la Barrière, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;
Hors cadres, M. Sanquirico, *méd. aid.-maj. de* 1re *cl.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Réunion. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Gourvest est désig. pour les fonctions de chef des services administratifs de la colonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Atlantique. — M. le *vice-amiral* de Courthille est nommé au command. en chef de la force navale de l'Atlantique.

Sont désignés pour prendre les command. des divisions de la force navale de l'Atlantique :
MM. les *contre-amiraux*, Servan, Gourdon et Péphau.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — Sont désignés pour embarq. sur l'*Alouette* :

M. le *lieut. de vaiss.* Varney, comme command. et MM. les *enseig. de vaiss.* Pinhède et Hautefeuille.

Sont désignés pour embarquer sur le *Friant* :

MM. le *mécan. ppal de* 1re *cl.* Pons et le *mécan. ppal de* 2e *cl.* Blanc.

M. le *mécan. ppal de* 1re *cl.* Arnaud est désig. pour embarq. sur le *Catinat.*

M. le *mécan. ppal de* 2e *cl.* Gabert est désig. pour embarq. sur le *Pascal.*

Indo-Chine. — M. le *lieut. de vaiss.* Gaillard est nommé au command. du *Takou*, de la défense mobile de Saïgon.

M. le *lieut. de vaiss.* Nel est nommé au command. d'un torpilleur de la défense mobile de Saïgon.

Tonkin. — M. le *lieut. de vaiss.* Corlouer est désig. pour prendre le command. du *Jacquin*, de la station locale.

CHEFS ARMURIERS

Madagascar. — MM. les *chefs armuriers* Revel et Georges ont été désig. pour servir : le 1er au 1er tiraill. malgaches, le 2e au 15e colonial.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont promus au grade d'officier de la Légion d'honneur :

M. Lhuerre (J.-E.-G.), secrét. gén. de 2e cl., gouv. p. i. de la Martinique;

M. Hoarau-Desruisseaux (C.-J.-A.), inspect. de 1re cl. des colonies;

M. Calvet est nommé proc. de la République du trib. de 1re inst. de Tamatave;

M. Oraison est nommé conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie;

M. Poiret (J.-L.-G.), administ. de 3e cl. des colonies, en service au Dahomey, a été inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement de l'année 1902, pour l'emploi d'administrateur de 2e cl.;

M. du Chaxel, *administ. stag.* à Madagascar, est nommé administ. adjoint de 3e cl.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Avril de Greigneuil (F.-A.-H.), secrét. d'ambass. de 2e cl. à Saint-Pétersbourg;

M. Pradère-Niquet, consul de 2e cl. à Helsingfors;

M. Hesse (Maurice), conseiller du commerce extér., vice-présid. de la Soc. de sec. mutuels de Saint-Pétersbourg;

M. Siou (Louis), présid. de la Soc. de bienfais. franç. de Moscou.

L'exequatur a été accordé à :

MM. Fernando Prado, *consul* du Mexique au Havre; Ivers, *vice-consul* de Danemark à Rouen.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM.

Autran, négoc., membre de la ch. de comm. franç., à Londres.

Barbier (Charles-Sylvain), fabric. de conserves aliment., à Lambesc.

Belinac (Albert), fabric. de rubans, à Saint-Etienne.

Blum (Lucien-Isidore), de la maison Blum, Gerson et Cie, à Paris.

Blum (Joseph), de la maison « les neveux de Henri Gaisman », à Saint-Etienne.

Bonnier (Francisque), fabricant de draps, à Vienne.

Candlot (Ed.-Louis), direct. gén. de la Comp. paris. des ciments Portland, à Paris.

Certeux (Alfred-Adolphe), de la maison Lapostolet frères, à Paris.

Charasse (Jacques), négociant, à Perpignan.

Charlet, présid. de la ch. de comm. franç. de Montevideo (Uruguay).

Darracq (Pierre-Alexandre), fabr. de fournit. pour autom., à Suresnes.

Dourdin, direct. de la succ. de la Banque de l'Indo-Chine, à Canton.

Durif (Antoine), fabr. de papiers, à Ponts et Marais.

Garchey (L.-Ant.), adm. délég. de la Soc. « la Pierre de verre Garchey », à Paris.
Goetschel (Eugène), négoc. en bronzes, à Paris.
Henriot (Gab.-Marie-E.), direct. de la banque franç. du Brésil, à Rio-de-Janeiro.
Jonas (Henri), présid. de la ch. de comm. franç., à Montréal (Canada).
Knobloch (Auguste-Ferdinand), chef de la maison Mandel frères, à Paris.
Kuenemann (Louis), fabric. de produits chim., à Saint-Pétersbourg.
Kuhn (E.-Will.), adm. délég. de la Comp. gén. pour la cons. des liquides, à Paris.
Laurain (Alfred-Louis-Gaston), direct. de la maison Vve Fayard et fils, à Paris.
Lehucher (Léon-Gaston), fabric. de conserves aliment., à Paris.
Lévy (Paul), fabric. de montres, à Paris.
Mandard (Vict.-E.), présid. du cons. d'admin. de la Société « la Soie », à Paris.
Marret (Alexis-Julien), représ. de maisons franç., à Colombo.
Messigny (de) (Vincent), négociant à Chicago.
Meyer (Léon-Robert), de la maison Meyer et Cie, à Rouen.
Milhaud (Paul), fabric. de vêtements, à Nîmes.
Ochs (Louis-Charles), négoc. en diamants, à Paris.
Pasquet (Emile), chef de la maison E. Pasquet et Cie, à Canton.
Périnaux (C.), ag. ppal à Freetown de la Comp. franç. de l'Afr. occ. à Sierra-Leone.
Pironneau (Ernest), agent gén. de la manufact. de biscuits Lefèvre-Utile, à Paris.
Raguin (Just-Léon), de la maison Saillard et Raguin, à Paris.
Rau (Charles-Jacques), dir. de la Soc. min. à Gagé, État de Minas-Geraes (Brésil).
Regnault (Charles-Louis), direct. de la Société Abel Pifre et Cie, à Paris.
Rémon (Jean-Pierre-Henri), de la maison Poirrier et Rémon, à Paris.
Renguet (Paul), représ. de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Rio-de-Janeiro.
Roy (H.-L.-J.-L.), de la maison Roy et Cie, fabric. d'extraits tanniques, à Paris.
Schiller (Hippolyte-René), de la maison Schiller et Cie, à Paris.
Schœninger (E.), chef, à Kobé (Japon), de la mais. franç. Gysin et Schœninger.
Sibiodon, chef de la maison Reynaud, à Yokohama.
Simon (Jean-Louis), négoc. commiss., à Paris.
Solères (Benoît-Joseph), négoc. en spirit., à Paris.
Trévoux, négoc. concess. de la ligne postale de Canton à Hong-kong, à Canton.
Trouillet (Edmond), négociant, à Addis-Abbeba (Ethiopie).
Vatan (Louis), négociant, à Iquitos (Pérou).
Vergnes (Georges), fabric. de sucres, à Tucuman (République Argentine).
Violet (Lambert), négociant, à Thuir.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Avenir colonial de la France. — *Colonisation française et étrangère*, par E. Fallot, ancien chef de service du commerce et de l'immigration en Tunisie, avec une préface de M. René Millet, ambassadeur. — Ouvrage accompagné de 12 cartes en couleurs, Paris, Ch. Delagrave.

Nombreux sont les ouvrages qui ont été publiés ces dernières années pour répandre la connaissance de notre domaine colonial. Mais la multiplicité même de ces sources d'informations constitue une réelle difficulté pour celui qui, ignorant des choses coloniales, désire s'instruire, acquérir les principales notions qui lui permettront de s'orienter dans ce monde si différent du nôtre qui constitue les colonies. Dans la masse des documents qui s'offrent à lui, comment faire un choix judicieux? Où trouver le fil conducteur qui lui permettra de se diriger dans ce labyrinthe d'opinions souvent contradictoires et de conclusions presque toujours opposées les unes aux autres?

M. E. Fallot s'est efforcé de nous donner ce guide et son livre est en effet

très intéressant, à ce point de vue, et très utile. M. Fallot commence par passer en revue les diverses questions dont l'ensemble si complexe forme ce qu'on est convenu d'appeler la question coloniale : rôle économique de la colonisation dans la société contemporaine, rôle de l'Etat en matière de colonisation, émigration humaine et problème de la population en France, émigration des capitaux, crédit aux colonies, commerce colonial, régime douanier de la France et de ses colonies, organisation politique et administrative des colonies, etc. ; pour chacune, après une discussion approfondie, il présente une conclusion étayée des arguments les plus solides. Ensuite il étudie la colonisation telle qu'elle est pratiquée par l'Angleterre et les autres pays étrangers, de manière à établir des parallèles et des comparaisons avec la France. Enfin il présente un tableau fidèle, tracé d'après les informations les plus sûres et les plus récentes, de la situation actuelle de chacune de nos colonies et montre l'avenir que l'on doit en attendre et les entreprises de toute nature qui peuvent y être tentées.

Cet ouvrage présente ainsi, sous une forme résumée et concise, un manuel méthodique et complet des questions coloniales, et c'est à ce titre que nous le recommandons à tous ceux qui se sentent tentés par l'étude si passionnante de la vie coloniale.

Légendes du Cameroun (*Kameruner Märchen*), recueillies et traduites par Wilhelm Lederbogen. 131 pages. Berlin, Deutscher Kolonial-Verlag, G. Meinecke.

M. Wilhem Lederbogen, ancien instituteur à l'école impériale allemande du Cameroun, a eu l'excellente idée de demander et de traduire les contes que narrent à leurs enfants les indigènes du Cameroun.

Son livre, qui s'efforce de conserver à ces légendes exotiques toute leur exquise naïveté, est plein d'enseignements précieux pour le colonial. Il nous découvre le caractère des indigènes de la colonie, mieux que ne l'aurait peut-être fait une étude savante. Les sympathies qu'éveillent dans ces contes les animaux *rusés* et *intelligents* nous disent, avec beaucoup de clarté, quel idéal moral les sujets allemands du golfe de Guinée se sont toujours fait. Nous connaissons mieux ces races inférieures, après avoir lu le livre de M. W. Lederbogen.

Les illustrations et le texte sont très soignés.

R. M.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar*. La 64e livraison vient de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

Hambourg et l'Allemagne contemporaine, par Paul de Rousiers. Un vol. in-18 jésus de 320 pages. Paris, 1902, A. Colin, éditeur.

Promenades au Dahomey, par Lucien Hecdebert. Un vol. in-8° jésus. Paris, 1902, librairie des Mathurins, Dujarric et Cie, éditeurs.

La Guerre Sud-Africaine, par le capitaine Fournier, de l'état-major de l'armée. Tome Ier avec 9 cartes et croquis. Un vol. in-8°. Paris, 1902, R. Chapelot, éditeur.

Les Evénements militaires en Chine, par les capitaines d'artillerie brevetés J. Cheminon et G. Fauvel-Gallais, avec 8 cartes et plans. Un vol. in-8°. Paris, 1902, R. Chapelot, éditeur.

L'Héritage d'Edouard VII. — Victoria, par Abel Chevalley. Un vol. in-18 jésus, avec 15 illustrations. Paris, 1902, Ch. Delagrave, éditeur.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (1er *juin*). L'avènement d'Alphonse XIII. — P. K. : Le démantèlement de Metz. — L. : Organisation de la marine militaire en Roumanie. — (8 *juin*). Vice-amiral DE CUVERVILLE : La France et l'indépendance des Etats-Unis, le rôle de la marine française. — Une nouvelle République.

Les Annales coloniales (1er *juin*). A. BRIOT : Le Cambodge économique. — E. GALLOIS : Les îles océaniennes françaises. — P. MEURIOT : L'immigration dans la République Argentine.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*mai*). E. LARCHER : Les tribunaux répressifs en Algerie.

Réforme économique (1er *juin*). JULES DOMERGUE : L'Angleterre et les droits préférentiels. — V. DIDIER : Les commissionnaires en douane et les pièces justificatives de leurs débours. — P. VERGNE : Les moutons africains. — (8 *juin*). JULES DOMERGUE : Le syndicat agricole obligatoire en Autriche. — P. SINCENY : La question du change en Espagne. — CH. GEORGEOT : Les ports francs.

Revue (ancienne *Revue des Revues*) (1er *juin*). J. NOVICOW : Les Anglo-Saxons et leur prétendue supériorité. — CAMILLE FLAMMARION : La catastrophe de la Martinique.

Revue Bleue (31 *mai*). FRANCIS MURY : L'exode de la population de la Martinique. — R. CANDIANI : L'évolution des partis politiques en Angleterre. — (7 *juin*). CH. GIRAUDEAU : La guerre et la paix anglo-boer.

Revue du Cercle militaire (31 *mai*-7 *juin*). Commandant DELIGNY : Notes sur la marine de guerre. — Capitaine NOIROT : Nouvelle loi militaire belge.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (31 *mai*). R. CHAZARENC : Les traités de commerce nécessaires. — H. LORIN : La France et l'Espagne. — J. LANSAC : Syndicats d'exportation. — (6 *juin*). G. ROSSIGNOL : Nos rapports économiques avec la Russie.

Revue des Deux Mondes (1er *juin*). EMILE OLLIVIER : L'entrevue de Biarritz. — Comte D'HAUSSONVILLE : Le duc de Bourgogne en Flandre. — L'entrée en campagne et le partage du commandement avec Vendôme.

Revue française de l'étranger et des colonies et exploration (*juin*). CHANEL : La Martinique. — G. V. : Opération au Baoulé. — Le trust de l'Océan.

Revue indo-chinoise (28 *avril*). Le commerce du Siam en 1901. — G. DURWELL : Bangkok.

Revue de Madagascar (10 *juin*). *** : La pacification de Madagascar, territoire Sakalave (1901-1902) (14 gravures).

Revue politique et parlementaire (10 *juin*). A. SOUCHON : L'industrie sucrière en France après la conférence de Bruxelles. — A. CHARGUÉRAUD : Canaux et chemins de fer dans l'Etat de New-York.

Revue générale des Sciences pures et appliquées (30 *mai*). A. KOSSEL : L'état actuel de la chimie des corps albuminoïdes.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (1er *juin*). La compagnie d'Ostende. — BORMS : Reconnaissance du pays Bango-Bango et d'une partie de l'Uzimba. — (8 *juin*). E. CAMMAERTS : Le Transsaharien.

Mouvement géographique (1er *juin*). E. POLLET : La Tasmanie. — (8 *juin*). Dans le Sud-Kamerun, de Yukaduma au Goko. — Le voyage de M. P.-H. Selby au Kafué.

Revues anglaises.

Journal of the African Society (*avril*). EMILE BAILLAUD : Une expérience agricole dans l'Afrique Occidentale française. — Major A. GYBBON SPILSBURY : Développement de l'Afrique centrale. — FRED. SHELFORD : Les chemins de fer de l'Ouest africain. — L'Etat du Congo et le *Domaine privé*.

The Scottish Geographical Magazine (*juin*). Through the Sudan to Mombasa via Lake Rudolf. — Le désastre de la Martinique.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME TREIZIÈME

1er JANVIER — 15 JUIN 1902

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1902

Notre organisation saharienne, par Robert de Caix 1
Les doléances de la Corse, par Alexandre Guasco 15
La presse japonaise, par Far East 37
L'Espagne et la question du Maroc, par Julian Ribera 46
Renseignements politiques 52
Renseignements économiques 58
Nominations officielles 61
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *Carte de la Corse* 23

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1902

L'accord franco-italien et le Maroc, par Eug. Etienne 65
France et Siam, par X*** 72
Une révolution au Ouadaï, par Ned Noll 93
La médecine coloniale, par le Dr Le Dantec 95
Renseignements politiques 110
Renseignements économiques 122
Nominations officielles 125
Bibliographie. — Livres et Revues 127
Cartes et gravures : *Carte de l'Indo-Chine* 79

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1902

L'Italie, la France et la Méditerranée, par Robert de Caix 129
Le gouverneur général Ballay, par Auguste Terrier 135
La question du Siam, par Le Myre de Vilers 141
Cheick-Saïd, par R. de la V. 145
Les intérêts français dans le golfe Persique, par Gervais-Courtellemont 156
Renseignements politiques 161
Renseignements économiques 179
Nominations officielles 187
Bibliographie. — Livres et Revues 189
Cartes et gravures : *Carte de Cheick-Saïd* 149

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1902

L'Angleterre et le Congo. — Concessionnaires français, négociants britanniques, par Aspe-Fleurimont 193
Le commerce des protectorats allemands, par le Dr A. Zimmermann 220
La mort de Li-Hong-Tchang (Récit d'un témoin), par *** 223
Renseignements politiques 238
Renseignements économiques 248
Nominations officielles 252
Bibliographie. — Livres et Revues 254
Cartes et gravures : *Carte du Congo : le Bassin conventionnel* 201

LIVRAISON DU 1er MARS 1902

Le traité anglo-japonais, par *** 257
Le discours de M. Revoil 266
La navigation à vapeur dans le Se-tch'ouen, par Cl. Madrolle 272
Transformation des banques coloniales, par J. Franconie 278
Francis Garnier et les espérances françaises en Extrême-Orient, par Ch. Lemire 291
Renseignements politiques 298
Renseignements économiques 310
Nominations officielles 316
Bibliographie. — Livres et Revues 317
Cartes et gravures : *Bassin du Fleuve Bleu* 273

LIVRAISON DU 15 MARS 1902

Une conséquence éventuelle du traité anglo-japonais, par X 321
La politique extérieure de l'Italie en 1901, par Louis Jadot 330
La réorganisation du ministère de la Marine, par un ancien officier de marine 342
De l'enseignement à Madagascar, par J. Xior 349
Renseignements politiques 367
Renseignements économiques 376
Nominations officielles 380
Bibliographie. — Livres et Revues 382
Cartes et gravures : *Carte de l'Adriatique* 333

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1902

La Corée et les intérêts français, par Ch. Lemire 385
La transformation des banques coloniales, par J. Franconie 393
La crise financière et industrielle en Allemagne, par R. Moreux 405
L'expansion maritime de la Russie, par D. Bellet 413
Renseignements politiques 425
Renseignements économiques 439
Nominations officielles 444
Bibliographie. — Livres et Revues 446
Cartes et gravures : *Carte de la Coree* 389

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1902

Les Anglais dans la Nigéria, par Auguste Terrier 449
L'alliance franco-russe en Extrême-Orient, par *** 465
L'avenir de l'Afrique, par G. Hanotaux 480
D'Alger au Congo par le Tchad, par H. Froidevaux 493
Renseignements politiques 498
Renseignements économiques 505
Nominations officielles 508
Bibliographie. — Livres et Revues 510
Cartes et gravures : *Carte de la Nigéria* 455

LIVRAISON DU 1er MAI 1902

Les écoles italiennes à l'étranger, par Alexandre Guasco 513
Le congrès des sociétés de géographie et le millénaire d'Oran, par Félix Lemoyne. 524
Le règlement des affaires mandchouriennes, par Henry Bidou 548
Les idées de M. Doumer en matière coloniale, par Aspe-Fleurimont 553
Renseignements politiques 557
Renseignements économiques 567
Nominations officielles 572
Bibliographie. — Livres et Revues 574
Cartes et gravures : *Carte de la Mandchourie* 551

LIVRAISON DU 15 MAI 1902

Choses de Siam, par X*** 577
La politique de l'Allemagne en Extrême-Orient, par G. Bohler 590
L'assistance publique au Maroc, par le Dr L. Raynaud 605
Le cataclysme de la Martinique, par Jean de la Peyre 614
Renseignements politiques 620
Renseignements économiques 630
Nominations officielles 635
Bibliographie. — Livres et Revues 637
Cartes et gravures : *Frontière franco-siamoise* 581

LIVRAISON DU 1er JUIN 1902

La question de Terre-Neuve, par Henri Lorin 641
Organisation sanitaire d'une expédition coloniale, par Maurice Buret 654
Les difficultés anglo-siamoises au Malacca, par Pierre Dassier 669
La catastrophe de la Martinique, par Jean de la Peyre 676
Renseignements politiques 686
Renseignements économiques 696
Nominations officielles 700
Bibliographie. — Livres et Revues 01
Cartes et gravures : *I. Terre-Neuve : Le French Shore* 645
II. La presqu'île de Malacca 671
III. L'île de la Martinique 679
IV. Les Antilles (avec les câbles sous-marins) 683

LIVRAISON DU 15 JUIN 1902

Les Délégations financières et la question du Sud, par Robert de Caix 705
La crise industrielle allemande. Syndicats de coalition ou cartels, par René Moreux. 717
La paix dans l'Afrique du Sud, par J.-H. Franklin 733
La situation en Extrême-Orient. Correspondance du Japon, par *** 739
Renseignements politiques 743
Renseignements économiques 753
Nominations officielles 760
Bibliographie. — Livres et Revues 763
Table des matières du tome XIII (1er semestre 1902) 766
Cartes et gravures : *Nouvelle division territoriale de l'Algérie* 709

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.